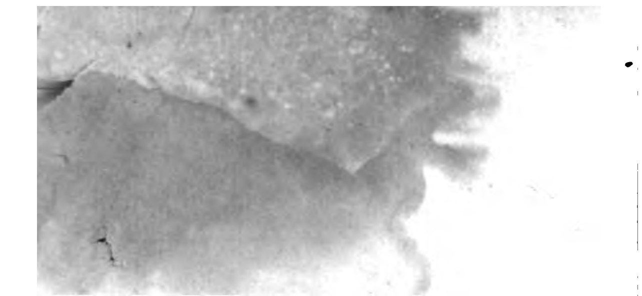



JOHANNES CHARDIN
Miles. Natus $\frac{7}{10}$ Novembris 1643.
J. Cole Schulpsit.

VOYAGES
DE
MR. LE CHEVALIER CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.
TOME PREMIER,

Contenant le Voyage de *Paris* à *Ispahan*, Capitale de l'Empire de PERSE,

PREMIERE PARTIE,

Qui comprend le *Voyage de Paris en Mingrelie*, & la *Relation de la Religion des Mingreliens*, *par le P. Dom* J. M. ZAMPI, *Theatin.*

Enrichis d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, representant les Antiquitez & les Choses remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.
MDCCXL.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE





PRÉFACE.

L'ON eſt aſſez convaincu depuis long-tems de l'utilité des *Voyages* ; & ſans fatiguer inutilement ici mes Lecteurs par l'ennuieuſe énumeration des differens avantages, qu'on en a continuellement tirés, depuis la découverte du *Nouveau Monde*, je me contente de les renvoyer à l'experience, & à cette prodigieuſe quantité de *Relations* qu'on en a réguliérement publiées, depuis plus de deux ſiécles.

On les reçoit toûjours avec plaiſir. Elles n'ont point encore rebuté par leur grand nombre ; & ſi

 la

la quantité pouvoit former un préjugé légitime du merite & de la bonté d'une certaine sorte d'ouvrage, il n'y auroit point assurément de meilleure lecture que celle des *Relations*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y en a point qui soit plus generalement du goût du Public. On en est assez convaincu par l'empressement extraordinaire avec lequel il a toûjours reçu toutes les *Relations* qu'on lui a présentées, quoi que parmi elles il s'en soit trouvé un grand nombre qui n'étoient nullement dignes de son attention; tant par les faussetez dont on les avoit remplies à plaisir, que par le peu d'exactitude avec lequel elles étoient faites.

Il me sieroit mal de représenter ici quels sont les avantages des miennes, par dessus les autres. J'en laisse le jugement aux Lecteurs judicieux, ausquels un étalage trop affecté de mes soins & de mes précau-

cautions pourroit peut-être cauſer de la défiance. Il me ſuffit de les avertir, que les principaux caracteres de mes *Relations* ſont l'exactitude & la ſincerité; aiant crû qu'il étoit plus conforme à la Raiſon & à l'Equité de rapporter ſimplement & naturellement les choſes, telles qu'elles étoient, que d'en impoſer impudemment à la bonne foi du Lecteur, en lui faiſant des Deſcriptions agréables, mais chimeriques, de choſes qui n'auroient jamais exiſté que dans mon imagination, & dans mes Livres.

Je ne préviendrai point non plus mes Lecteurs ſur la ſimplicité de mon ſtyle. On ne doit point attendre un Langage extrémement recherché d'un homme qui a paſſé preſque toute ſa vie dans les Païs Etrangers. C'eſt aſſez, ce me ſemble, que je ne me ſois ſervi que d'expreſſions aſſez naturelles & aſſez intelligibles; & c'eſt à quoi je me ſuis particulierement attaché.



PRE'FACE.

L'extrême passion que j'ai toûjours eu pour les *Voyages*, m'en a fait entreprendre *deux* aux *Indes Orientales*.

Je partis de *Paris* pour le *premier* en 1664. & je n'y retournai qu'en 1670. ayant resté environ six années entieres dans l'*Orient*, mais la plûpart du tems en *Perse*, où mes affaires m'attachoient plus particulierement. J'avois rapporté de ce *Voyage* autant ou plus de *Memoires* qu'aucun des autres *Voyageurs*, qui m'avoient précedé dans cette route, & je savois plus de *Persan* que tous ceux qui jusqu'alors avoient fait quelque Description de ce grand Royaume. Néanmoins, ne me croyant pas encore assez instruit pour en faire imprimer des *Relations* suffisamment circonstanciées, je me contentai de publier simplement un Recueuil de divers Evenemens, dont j'avois été spectateur, auquel je donnai le titre de *Couronnement de Soliman III.*

Roi

Roi de Perse. Cette piece détachée du corps de mes *Memoires* fut imprimée à *Paris*, *chez Claude Barbin*, *en* 1671. *in* 12. Il n'y a point eu d'autre *Relation* de mon *premier Voyage*.

Je commençai le *second* en 1671. & ne l'achevai qu'en 1677. La forte envie que j'avois de bien connoître la *Perse*, & d'en donner des *Relations* exactes & fideles, me fit emploier tout ce temps à étudier, le plus assidûment qu'il me fut possible, la langue du Païs; à connoître avec exactitude les Moeurs & les Coutumes de ses peuples; à frequenter & suivre régulierement la Cour; à y converser avec les Grands, & avec les Sçavans; & enfin à y examiner soigneusement tout ce qui pouvoit meriter la curiosité de nôtre *Europe*, par rapport à un grand & vaste Païs que nous pouvons appeller *un autre Monde*, soit par la distance des Lieux, soit par la

diverſité des Mœurs & des Manieres. En un mot, je pris tant de ſoin & tant de peine à m'inſtruire de ce qui regarde la *Perſe*, que je puis dire ſans exageration, que je connois, par exemple, *Iſpahan*, mieux que *Londres*, quoique j'y ſois établi depuis plus de vingt-ſix ans; que je parle le *Perſan* avec autant de facilité que l'*Anglois*, & preſque auſſi aiſément que le *François*; que j'ai vû preſque tout ce grand Empire, l'aiant entierement traverſé dans ſa longueur & dans ſa largeur, & aiant parcouru ſes *Mers Caſpienne* & *Oceane* d'un bout à l'autre, & ſes Frontieres en *Armenie*, en *Iberie*, en *Medie*, en *Arabie*, & vers le fleuve *Indus*; & qu'à l'égard du peu d'endroits où je n'ai point été moi-même, je m'en ſuis tellement informé, que je croirois, par maniere de dire, m'y reconnoitre, ſi j'y étois ſoudainement tranſporté. C'eſt ainſi que j'ai ramaſſé les

les materiaux, dont ſont compoſées les *Relations* de mon *ſecond Voyage* ; & voici quel eſt l'ordre que je leur ai donné.

Elles ſont diviſées en X. Volumes.

Le I. Volume contient une eſpece de *Journal* de ce qui m'eſt arrivé, & de ce que j'ai rencontré de plus remarquable dans mon *Voyage*, depuis *Paris* juſqu'en *Mingrelie*.

Le II. continue ce *Journal* de *Mingrelie* à *Tauris*.

Le III le continue de *Tauris* à *Iſpahan*.

Ces trois premiers Volumes contiennent la *Relation* entiere de mon *Voyage de Paris à Iſpahan*. Cette *Relation*, qui commence au mois d'Août 1671. & finit avec l'année 1673. avoit déja vu le jour. Je la fis imprimer à *Londres*, *chez Moſes Pitt*, en 1686. *in folio*, ſous ce titre : *Journal du Voyage du Chevalier Chardin en Perſe*, &



aux Indes Orientales, par la Mer Noire & par la Colchide. On la rimprima d'abord à *Amſterdam* en deux differens endroits, ſavoir *chez Abraham Wolfgang* en 1. Vol. in 12. & *chez Jean Wolters & Ysbrand Haring*, auſſi en un Volume in 12. On la reimprima encore l'année ſuivante à *Lyon*, *chez Thomas Amaulry* en 2. Vol. in 12. mais avec quelques changemens. Le plus conſiderable eſt qu'on en chargea toutes les marges d'Argumens, dans leſquels on me fait parler aſſez ſouvent tout autrement que je ne devois naturellement le faire, & où l'on me fait quelquefois contrarier ce que j'avois rapporté dans le corps de l'ouvrage. Enfin la voici pour la cinquieme fois; mais retouchée en tant d'endroits, & ſi conſiderablement augmentée, qu'on peut en quelque façon la regarder comme un nouvel ouvrage. Je n'en donnerai point d'autre Preuve que la *Relation de la Religion des Min-*

gre-

greliens, du Pere Dom *Joseph Marie Zampi*, Préfect des *Theatins* Missionaires en *Mingrelie*, que je donne ici * tout au long, au lieu que je n'en rapportois que quelques Extraits dans ma premiere Edition. Ces differentes augmentations ne sont pas moins dignes de la curiosité du Public, que ce que je lui avois déja donné ; & si mon Ouvrage a merité le jugement avantageux qu'en porta l'illustre Monsr. *Bayle*, dans ses mois de Septembre & d'Octobre de l'année 1686. des *Nouvelles de la Republique des Lettres*, lorsque je le mis au jour, j'ose croire qu'on le recevra maintenant avec d'autant plus d'agrément & de satisfaction, que je le donne ici dans un beaucoup meilleur état. On ne sera peut-être pas faché de savoir que cette premiere partie a été traduite en *Anglois*, en *Flamand*, & en *Allemand*. La Traduction *Angloise* a

* p. 152. du Tome I.

été imprimée à *Londres chez Moses Pitt.* en 1686. in folio. La *Flamande*, l'a été *à Amsterdam*, *chez Sander vande Jouwer*, en 1687. in 4. Et l'*Allemande*, à *Leipsik*, *chez Thomas Fritsch*, en 1687. aussi in 4.

Le IV. Volume contient une Description Génerale de l'Empire de *Perse*, de son Gouvernement, de ses Forces, de ses Loix, & des Mœurs & des Coutumes de ses Habitans.

Le V. contient une Description des Arts & des Sciences des *Persans*, de leur Industrie & de leur Habileté, tant dans la Méchanique, que pour tout ce qui regarde la vie civile.

Le VI. contient la Description de leur Gouvernement Politique, Militaire, & Civil.

Le VII. contient la Description de la Religion qu'ils professent, tirée tant de leur Culte public, que de leurs Livres les plus authentiques,

ques, dont on donne des Extraits fidéles.

Le VIII. contient une Description particuliere de la Ville d'*Isspahan*, capitale de l'Empire de *Perse*, enrichie de seize Planches, ou Tailles douces, des plus beaux Edifices & autres Monumens de cette grande Ville, dessinez sur les lieux par le Sr. *Grelot*.

Le IX. contient la *Relation* d'un *Voyage* particulier, que je fis en 1674. d'*Isspahan* à *Bandar-Abassi*, port celébre des *Persans*, dans le voisinage d'*Ormus*. On trouvera dans ce Volume, entre les autres curiositez, les magnifiques Ruines de *Persepolis*, cette ville si fameuse des anciens *Perses*, gravées en vingt-deux Planches & décrites fort exactement, avec des Remarques pour faire mieux entendre ces admirables Mazures, qui sont un des plus beaux Restes de l'Antiquité.

Et le X. enfin, contient le second *Voyage*, que je fis en 1674. d'*Is-*

d'*Ispanhan* à *Bandar-Abassi*, & diverses particularitez de la Cour de Perse, dont je n'avois point encore eu lieu de parler.

Tel est le plan de mes *Relations*, & c'est pour la premiere fois que j'en publie les sept derniers Volumes. Délivré desormais du soin de les faire imprimer, je vais m'appliquer incessamment à la publication de ma *Géographie Persane*, de mon *Abregé de l'Histoire de Perse, tiré des Auteurs Persans*, & de mes *Notes sur divers Endroits de l'Ecriture Sainte.* Ces *Notes*, dont la pensée me vint dans l'Esprit dès mon premier *Voyage* en *Orient*, & que j'apellai dès lors mon ouvrage favori, par le plaisir avec lequel j'y travaillois, & par l'utilité que j'esperois que la Religion en pourroit tirer; ces *Notes*, dis-je, sont des manieres de Découvertes sur un fort grand nombre de Passages, dont l'intelligence dépend particulierement de la connoissance des

Mœurs & des Coutumes des *Orientaux*: Car on ſait que l'*Orient* eſt comme la ſcene de tous les faits Hiſtoriques de la *Bible*. La langue de ce Livre divin, ſur tout de l'*Ancien Teſtament*, étant *Orientale*, elle eſt auſſi très-ſouvent toute hyperbolique, toute figurée dans les diſcours les plus communs, & pleine auſſi de toutes ſortes de figures dans les pieces écrites en vers, & dans les Propheties; d'où il ſuit naturellement qu'on ne ſauroit bien entendre les *Ecrits ſacrez*, ſans connoitre les choſes d'où ces figures ſont priſes, telles que ſont les proprietez naturelles & les mœurs particulieres d'un Païs. Je remarquai cela d'abord, à mon premier Voyage. Je m'appercevois de jour en jour que je trouvois en divers paſſages des *Livres Saints* plus de juſteſſe & plus de beauté qu'auparavant, parce que j'avois devant les yeux les choſes naturelles, ou morales, auxquelles ces paſſages
fai-

faiſoient alluſion. J'obſervois d'ailleurs, en liſant les differentes *Traductions* que la plûpart des Peuples du Monde ont faites *de la Bible*, que chacun, pour rendre l'*Original* plus intelligible, emploioit des expreſſions qui accommodoient les choſes aux lieux où il ſe trouvoit; ce qui alteroit d'ordinaire le ſens, & le rendoit ſouvent plus obſcur, & quelquefois même abſurde. Enfin, en conſultant les *Commentateurs* ſur ces ſortes de Paſſages, j'y découvrois de grandes mépriſes, & je m'appercevois, qu'en mille endroits, ils dévinoient, ou marchoient à tâtons. Ce fut là ce qui me fit former le deſſein de faire des *Notes* ſur ces Endroits de l'*Ecriture*, me perſuadant qu'elles pourroient être également agréables & utiles. Des perſonnes doctes, à qui je communiquai mon Projet, m'encouragerent beaucoup par leur approbation. Elles me preſſerent même beaucoup plus de
l'exe-

l'executer promptement, lorſque je leur eus fait entendre qu'il n'en eſt pas de l'*Aſie* comme de nôtre *Europe*, où l'on change plus ou moins ce qu'on appelle les *Modes*, ſoit pour les Habits, ſoit pour les Bâtimens, ſoit pour toute autre choſe. En *Orient*, il n'en eſt pas ainſi. L'on y eſt conſtant preſqu'en tout & partout. Les Habits y ſont coupez & façonnez encore aujourd'hui, comme ils étoient il y a pluſieurs ſiecles; ce qui fait croire, qu'en cette Partie du Monde, les Formes exterieures des choſes, les Mœurs, les Habitudes, les manieres même de parler, étoient à peu près les mêmes il y a deux mille ans, qu'elles y paroiſſent encore aujourd'hui, à la reſerve peut-être de ce que les Revolutions de Religion y peuvent avoir apporté de changement, ce qui n'eſt pas fort conſiderable.

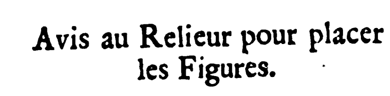
Mais ſans arrêter ici plus long-tems



tems le Lecteur sur ce sujet, il en trouvera diverses Preuves dans mes *Relations*, dont il est tems de lui laisser commencer la Lecture.



Avis



Avis au Relieur pour placer les Figures.

NB. que ces Numero XXXIV. & XXXV. sont composez chacun de deux Piéces qui se colent l'une au bout de l'autre, de la maniere dont les renvois gravez sur la Planche le marquent.

Fi-

Avis au Relieur pour placer les Figures.

Tome IX.

NB. que ces No. LII. & LIII. sont composez chacun de deux Pieces qui se colent l'une au bout de l'autre, ainsi que les renvois gravez sur la Planche le marquent.

NB. que ces 2. No. ne forment qu'une seule Bande de 4. Pieces qui se doivent coller l'une au bout de l'autre, ainsi que l'indiquent les renvois sur les Planches.

NB. que ce No. est composé de deux Pieces, qui se colent l'une au bout de l'autre selon les renvois.

FI.

Avis au Relieur pour placer les Figures.

Figure No. LXXII. p. 110.
LXXIII. p. 111.
LXXIV. p. 117. NB. que ce No. est de deux Pieces à coler l'une au bout de l'autre selon les renvois.
LXXV. p. 135.
LXXVI. p. 175. NB. que ce No. est de deux Pieces à coler selon les renvois.
LXXVII. p. 206.
LXXVIII. p. 234. NB. que ce No. est de deux Pieces à coler selon les renvois.



VOYA-



VOYAGE
DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN DE PARIS A ISPAHAN.



JE partis de Paris, pour retourner aux Indes, le 17. Août 1671. quinze mois justement après en être revenu. J'entrepris pour la seconde fois ce grand Voyage, tant pour étendre mes Connoissances sur les Langues, sur les Mœurs, sur les Religions, sur les Arts, sur le Commerce, & sur l'histoire des Orientaux, que pour travailler à l'établissement de ma fortune.

Le feu Roi de Perse m'avoit fait son Marchand par des Lettres patentes l'an 1666. & m'avoit chargé de faire faire plusieurs bijoux de prix, dont Sa Majesté avoit de sa propre main dessiné les modelles. Madame *Lescot*,

Négociante fameuse par son esprit, & par la hardiesse de ses entreprises, encore plus que par les grands biens qu'elle avoit amassez, m'excitoit, de concert avec feu mon Pere, à executer ma Commission: & m'offrirent tous deux d'être de moitié avec moi. Monsieur *Raisin*, Lyonnois, fort honnête homme, & mon associé au précedent voyage, s'engagea de nouveau dans ce commerce. Quatorze mois durant nous fimes chercher dans les plus riches païs de l'Europe, de grandes pierres de couleur, de grosses perles, & le plus beau corail travaillé. Nous fîmes faire de riches ouvrages d'orfevrerie, des montres & des horloges curieuses; & parce que nôtre fonds n'étoit pas encore employé, nous fimes passer en Italie douze mille Ducats d'or. Mon Associé se rendit à Livourne avant moi par la voye de Genes; je m'y rendis à la fin d'Octobre par Milan, Venise, & Florence.

Le 10. Novembre nous nous embarquâmes sur un Vaisseau d'un Convoi Hollandois qui alloit à Smirne. Ce Convoi étoit composé de six Vaisseaux Marchands & de deux Vaisseaux de guerre. Sa charge montoit à trois millions de livres ou environ, non compris les effets que les Passagers, les Mariniers, & les Capitaines même cachent & ne déclarent point, pour n'être pas obligez d'en payer les droits de Fret, de Douane, & de Consulat. Nous touchames Messine, Zante, & plusieurs autres Isles de l'Archipel. Nous eûmes à celle de Micone un diférent considerable avec un Corsaire Livournois, pour un de ses gens qui s'étoit sauvé à nôtre bord en nageant un mille.

mille. Il le falut rendre. Le Corsaire nous envoya dire qu'il venoit nous combatre, si nous ne lui rendions son Matelot. Nous ne trouvâmes pas que la chose en valût la peine.

Il y a d'ordinaire quarante Vaisseaux de Corsaires Chrétiens dans l'Archipel, tant de Majorque, que de Ville-franche, de Livourne, & de Malthe. Ces Vaisseaux sont petits la plûpart, & assez mal aviƈtuaillez; mais équipez de gens que la misere, & une longue habitude à faire du mal, ont rendu déterminez, & cruels. Il n'y a point de maux imaginables qu'ils ne fassent aux Habitans des Isles de cette Mer, où ils peuvent aborder; quoi que ces Habitans soient tous Chrétiens, & que plusieurs reconnoissent le Pape.

Je ne saurois oublier la réponse, qu'un de ces Corsaires, nommé le Chevalier de *Témericourt*, fit en ce tems-là au Marquis de *Preuilly*, frere du Maréchal d'Humieres, qui montoit un Vaisseau de Roi nommé le Diamant. S'étant rencontrez à l'Isle de *Millo*, le Marquis invita le Chevalier, & la conversation s'étant tournée sur ceux qui font le *Cours*, il lui dit, comme me raconterent peu de tems après des Gentilshommes qui étoient présens, *Chevalier, les viols, les meurtres, les sacrileges que tu commets journellement, tes Blaspbemes; en un mot, tes actions impies & barbares, ne te font-elles point craindre? Peux-tu esperer d'aller en Paradis? Ne crois-tu pas qu'il y ait un Enfer? Moi*, répondit le Chevalier, *point du tout; Je suis Lutherien, je ne crois rien de tout cela:* Voilà l'esprit des Corsaires, & voici une autre particularité qui les regarde.

Pendant que nous attendions le vent au port de *Micone*, il arriva deux grands Vaisseaux de guerre Venitiens. Ils y entrérent de nuit. L'Amiral en jettant l'ancre, tira des fusées du haut de son grand mats. Cela s'appelle faire la *roquette*, du mot Italien *rocquetta* qui signifie fusée; c'étoit pour avertir les Corsaires Chrétiens, qui pouvoient être au port, de se retirer avant le jour. Il y en avoit alors deux. Ils firent voile le lendemain matin, & allérent donner fonds derriere un Cap, à une lieuë de là seulement. L'Amiral étoit un noble Venitien, Chef d'Escadre. J'allai lui faire visite, & lui ayant demandé la raison de ces fusées, il me dit, qu'il avoit ordre d'en user ainsi, parce que la République s'étant engagée au Grand Seigneur dans le Traité de Candie, de chasser de l'Archipel les Corsaires Chrétiens, & d'en prendre autant qu'il se pourroit; mais qu'ayant d'ailleurs reçu plusieurs services de ces Corsaires, durant la derniere guerre qu'elle a eu contre le Turc, elle usoit de ce ménagement, afin de satisfaire la *Porte*, sans agir pourtant contre les Corsaires. Que dans cette vûe les bâtimens maritimes de la République avoient ordre de se faire toûjours connoître dans l'Archipel, afin que les Corsaires Chrétiens s'éloignassent d'eux, ou ne les aprochassent pas de si près, qu'on ne pût faire semblant de ne les pas voir. De jour, ajoûta-t-il, nous nous faisons assez connoître par nos Pavillons, mais de nuit, lors que nous entrons dans un Port, nous faisons tirer des fusées, & envoyons même quelquefois des Officiers à terre pour savoir s'il y a des Corsaires Chré-

Chrétiens au Port, & les faire avertir de se retirer.

J'arrivai à *Smirne* le 7. Février 1672, après trois mois de Navigation. Nous essuyâmes en cette longue traversée un rude froid, & de fortes tempêtes. Nous manquâmes de vivres, & nous ne pouvions faire ce Voyage avec plus de risque, & plus de souffrances.

Je ne m'arrêterai point à faire la description de *Smirne*, n'y ayant rien observé, non plus que dans tout l'Archipel, qui ne se trouve dans les rélations de *Spon*, & d'autres Voyageurs savans, & exacts, qui y ont été depuis moi. Je me renfermerai à en raporter quelques points de Commerce, & d'Histoire, dont ils n'ont point parlé.

Je commence par celui des Anglois comme le plus considerable. Il est conduit par une Compagnie Royale, établie à Londres, laquelle se gouverne d'une maniere très-prudente, & qui ne sauroit manquer de réüssir. Il y a près de cent ans qu'elle subsiste, ayant été établie vers le milieu du Régne d'Elizabet; Régne fameux pour avoir entr'autres choses produit diverses Compagnies de Commerce, & particulierement celles de Hambourg, de Russie, de Groenland, des Indes Orientales, & de Turquie, qui toutes durent encore. Le commerce étoit alors en son enfance, & rien ne marque mieux l'ignorance de ce tems-là, à l'égard des Païs un peu éloignez, que l'Association que faisoient ces Marchands; car ils se mettoient plusieurs ensemble, pour s'entre-conduire & pour s'entr'aider. Cette Compagnie qui regarde le Négoce de Levant, est d'une espece particuliere. Ce n'est point une

Societé, où chacun fournisse une somme qui s'unisse en masse. C'est un Corps qui n'a rien de commun, que l'octroi & le privilége de négocier en Levant. Il se donne le nom de Compagnie reglée. Il n'y entre que des Marchands de race, ou des gens qui en ont fait l'apprentissage. On donne pour être reçû en ce Corps environ 120. écus, si l'on est moins âgé de 25. ans, & le double, si on l'est plus. La Compagnie ne commet à personne son pouvoir, ni la direction entiere de ses affaires. Elle se gouverne par elle-même, à la pluralité des voix. Celui qui fait assez de négoce pour porter huit écus d'imposition par an, a sa voix aussi forte que celui qui en fait pour cent mille. Cette Assemblée ainsi Démocratique, envoye les vaisseaux, leve les taxes sur les Marchandises, presente l'Ambassadeur que le Roi envoye à la *Porte*, élit les deux Consuls de la Nation à Smirne, & à Alep, & empêche l'envoi des Marchandises qu'elle ne juge pas propres en Levant. Elle est presentement composée d'environ trois cens Marchands, & elle éleve en Turquie beaucoup de jeunesse de bonne maison, qui apprend le commerce sur le lieu. Ce commerce monte à six ou sept cens mille livres sterling par an, & consiste en étoffes de laine travaillées en Angleterre, & en argent, qu'on charge tant en Angleterre, qu'en Espagne, en France, & en Italie; en échange dequoi on raporte des laines, & des cottons filez, des galles, de la soye cruë & ouvrée, & quelques autres denrées de moindre valeur. La Compagnie ayant reconnu, que l'envie que l'interêt fait naître d'ordinaire entre les gens de

de même profession, étoit capable de les ruiner, qu'elle leur faisoit hausser, ou baisser le prix des Marchandises, pour courir sur le marché l'un de l'autre, qu'elle met en querelle les Marchands avec les Consuls, les Consuls avec l'Ambassadeur, & qu'elle fait faire mal-à-propos de certaines épargnes qui attirent des avanies, & de rudes vexations: La Compagnie, dis-je, ayant reconnu ces maux, y a fort sagement remedié; car le drap d'Angleterre, dont les Anglois portent en Turquie environ vingt-mille pieces par an, & la plûpart des autres Marchandises, leur sont envoyées avec un tarif du prix auquel ils les doivent vendre. On leur en envoye un autre, pour celles qu'on leur ordonne d'acheter, & ainsi il n'arrive point que les Marchands se causent aucun dommage, dans la vûë de leur profit particulier.

Pour éviter les autres desordres, la Compagnie donne pension à l'Ambassadeur Anglois qui reside à la *Porte*, aux Consuls, & à leurs Principaux Officiers, comme sont le Ministre, le Chancelier, le Secretaire, les Interpretes, les Jannissaires, & autres. Ces Officiers ne peuvent lever aucune somme sur les Marchands, ni pour raison de droits, ni sous prétexte de présens, ou de dépenses extraordinaires. Quand il en faut faire, ils avertissent les Deputez de la Nation qui sont deux Marchands constituez pour agir au nom des autres. Ces Deputez examinent & resolvent avec l'Ambassadeur, ou le Consul, ce qu'il faut donner, les voyages qu'il faut faire à la *Porte*, & ce qu'il y a à traitter. Ce n'est pas que l'Ambassadeur, ou le Consul, ne puissent

 sent

ſent agir ſeuls; mais ils en uſent ainſi pour leur décharge, & même dans les affaires, ou importantes, ou extraordinaires, ils aſſemblent toute la Nation. Auſſi-tôt que la reſolution eſt priſe, les Deputez avertiſſent le Tréſorier de fournir ce qui eſt néceſſaire, ſoit argent, ſoit nippes, ou curioſitez. Ce Tréſorier eſt établi par la Compagnie même; il fournit pour tout cela, ſatisfait ponctuellement à tous les frais, payant auſſi exactement les gages de chaque Officier. Ainſi, l'Ambaſſadeur, & les Conſuls, n'ont uniquement qu'à veiller à la ſureté de la Nation Angloiſe, & au bien de ſon commerce, ſans être diſtraits par leurs propres interêts. Il y a beaucoup d'autres beaux réglemens dans cette Compagnie pour la manutention de ſon trafic en Levant; auſſi ſe fait-il avec un honneur & un profit tout autre que celui des Nations voiſines. Cette Compagnie a ici plus de vingt maiſons: & ceux qui en ſont entretiennent tous des chevaux de prix. On ſait que ceux de la Natolie, dont Smirne eſt une des plus fameuſes villes, ſont des plus beaux du monde.

Les Hollandois font auſſi beaucoup d'affaires à Smirne, & même plus qu'aucune autre Nation de l'Europe; mais ils en font peu ailleurs, & tout leur commerce dans les autres villes du Levant ne va pas loin. Leur principal profit eſt à voiturer en Europe les Armeniens, & leurs Marchandiſes, & à les ramener. Ils gagnent auſſi beaucoup ſur leur argent, dont la Turquie eſt toute pleine. Cet argent eſt de bas alloi, & de plus notablement mêlé de pieces fauſſes. Il conſiſte en écus, demi-

demi-écus, testons, & pieces de quinze sols. Les écus & les demi-écus sont la plus part au coin de Hollande. Les Turcs les appellent *Aslani*, comme qui diroit des Lions, à cause que de chaque côté il y a un Lion marqué dessus. Les Arabes par sottise, ou autrement, ont pris le Lion pour un chien, & ont nommé ces pieces *abou-Kelb*, comme qui diroit des chiens. Les quarts sont presque tous faux, & les meilleurs n'ont que moitié de fin. Cependant les Turcs ont si peu de discernement & de connoissance, qu'ils estiment davantage cette monnoye que celle d'Espagne. Ils appellent les écus d'Espagne *Marsillies*, parce que les Marseillois ont été les premiers qui en ont porté de grandes sommes en Turquie.

Les Etats entretiennent un Resident à la *Porte*, auquel ils donnent quatre mille écus d'appointement. Ce Resident a de plus la moitié du revenu des Consulats Hollandois de Levant, qui quelquefois monte à beaucoup, y ayant eu un Consul Hollandois à Smirne qui tira en un an cinquante mille écus de droits. Lors que j'y arrivai, le Consul avoit de grands differens avec les Marchands; il les accusoit de le tromper; il en prenoit leurs livres à témoin; il vouloit qu'ils fussent vûs, & les Marchands n'y vouloient entendre en aucune maniére. Le Resident n'ayant osé juger ce different, les parties s'en remirent aux Etats. Cependant de peur que la venue du Convoi ne fît de nouvelles affaires, les Marchands & le Consul s'accordérent de ses droits de Consulat à dix mille cinq cens écus, pour tout ce que le Convoi avoit apporté, & pour tout ce qu'il emporteroit.

A 5 Les

Les François sont en grand nombre à Smirne, & dans tout le Levant. On en trouve en tous les Ports de Turquie qui sont sur la mer Mediterranée, & non seulement de Marchands, mais de toute sorte de professions. Il y a peu d'Arts mécaniques dont l'on ne trouve quelque ouvrier parmi eux & il n'y manque pas sur tout de teneurs d'Auberge & de cabaretiers. Ils sont presque tous Provençaux; mais le négoce qu'ils y font est si peu de chose, qu'un Marchand seul en chaque lieu pourroit faire toutes leurs affaires. A Smirne, par exemple, ils sont plus de cent Marchands, & cependant la verité est, qu'il y a eu des années qu'il ne venoit pas de France quatre cens mille livres d'effets pour eux tous. Plusieurs d'entr'eux n'ont pas cinq cens écus de fond. Ils sont tous fort peu d'accord, & entretiennent fort bien la division en leur commerce. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il diminuë, & s'il cause en général plus de dommage que de profit. Ceux qui en connoissent bien la nature, & les maximes, disent que c'est cette desunion qui les ruine en Levant, & que si l'on compare l'état présent avec l'état passé du négoce qu'ils y font, on trouvera qu'il est plus miserable, & plus sterile que jamais. On ajoûte, que les Provençaux ont eu en Turquie des fortunes, & des rencontres de tems si favorables, qu'on ne peut assez s'étonner qu'ils n'ayent pas rempli leur païs de richesses en ces tems heureux. Un de ces tems-là commença environ l'an 1656, & dura treize ans, pendant lesquels ils faisoient un commerce, sur lequel ils gagnoient d'entrée quatre vingts & nonante pour cent.

Ce

Ce commerce, qui au fond étoit extrémement inique, est celui des pieces de cinq sols, qui a tant fait de bruit en son tems. Les Turcs, qui les appelloient *Timmins*, prirent les premiéres à dix sols la piece, ou six par écu. Elles demeurerent quelque tems à ce prix, & tomberent après à sept sols & demi. Ils ne vouloient point d'autre monnoye. Toute la Turquie s'en remplissoit, & l'on n'y voyoit plus guere d'autre argent, parce que les François l'emportoient. Cette bonne fortune les aveugla si fort, qu'ils ne se contentérent pas du grand gain qu'ils faisoient, ils en voulurent davantage, ils se mirent à alterer les pieces de cinq sols, & ils en firent faire d'argent bas à Dombes premiérement, puis à Orange, & à Avignon. On en fit de pires à Monaco, & à Florence, & enfin on en monnoya en des Châteaux écartez dans l'Etat de Genes, & en divers autres lieux, qui n'étoient que de cuivre argenté. Les Marseillois, pour débiter leur monnoye, la rabaissoient eux-mêmes, & la donnoient en payement, & aux changeurs à moindre prix que le cours. Les Turcs furent long-tems sans s'apercevoir de la tromperie qu'on leur faisoit, quoi qu'elle fût si grossiére, & si importante; mais enfin ils s'en aperçûrent, & elle les irrita si fort, qu'ils firent par tout de grandes avanies aux François, les traittant de faux Monnoyeurs, quoi que les Hollandois & les Genois y eussent autant de part. Ils envoyerent des Changeurs dans tous les ports du Levant, pour visiter l'argent qu'on apportoit, & décrierent cette monnoye, à la reserve du vrai coin de France, qu'ils reduisirent à cinq sols piece: & du

coin de Florence, de Monaco, & de Dombes, dont l'aloi étoit le plus haut, qu'ils reduisirent à quatre sols. Mais enfin ils décrierent tout le coin alteré sans exception, & ne laisserent de cours qu'aux bonnes pieces de cinq sols, dont en peu de tems l'on ne vit plus paroître, parce qu'elles valoient intrinsequement plus que leur cours. Tous les Marchands Europeans, excepté les Anglois, étoient chargez, quand cela arriva, de grosses sommes de ces *Timmins*. Leurs Magazins en étoient remplis, il en venoit des Vaisseaux chargez, & on commençoit d'en fabriquer par tout. Le décri de cette monnoye causa beaucoup de perte à ceux qui en faisoient trafic, plusieurs y ayant perdu ce qu'ils avoient gagné, & quelques-uns davantage.

Les Anglois furent les auteurs du décri. Si cette monnoye eût continué d'avoir cours, leur négoce étoit ruïné, car il consiste particulierement en achat de soye. Or les Negocians des *Timmins* faisoient hausser le prix des soyes, ne se souciant pas à quel prix ils les achetassent, pourvû qu'on prît leurs pieces de cinq sols en payement. J'en ai vû à plus de cinquante marques differentes; les plus communes avoient pour coin d'un côté une tête de femme avec ces mots autour, *Vera virtutis imago*, & de l'autre l'Ecu de France, avec ceux-ci, *Currens per totam Asiam*.

Je ferai ici deux remarques; la premiere que c'est une chose bien surprenante, qu'en tout l'Empire Ottoman, le plus grand Empire du monde, on ne batte point de monnoye d'argent, que des demi-sols, qu'ils appellent

ac-

accba, terme generique pour signifier *l'argent monnoyé*, que les Europeans ont corrompu en celui d'*aspres*; monnoye si petite, & si mince, qu'elle se perd entre les doigts. C'est pourtant là la monnoye originaire, & pour ainsi dire unique, des Turcs, avec quoi ils comptent & supputent au thresor, aux bureaux des Finances, & à leurs Chambres des Comptes. Ils font de deux sortes d'*aspres*, la courante, ou réelle, qui vaut demi-sol, ou cent vingt à l'Ecu, & l'entiere, qu'ils appellent *l'immaculée*, qui vaut neuf deniers. Je n'ignore pas qu'on bat en Egypte une autre monnoye d'argent, qui vaut dix-huit deniers, qu'on appelle *para*, ou *paré*, terme qui signifie *partie de tout*. Mais, outre que ce n'est qu'en Egypte qu'on en bat, il y en a si peu qu'on ne s'en apperçoit presque pas dans le cours. Remarquez que le nom d'*Accba* signifie *blanc* en langue Turquesque, de même que celui d'*Aspron* en Grec, duquel les Europeans ont formé celui d'*Aspres*. C'est donc comme nôtre ancienne monnoye en France, appellée *blancs*, de la couleur du metail, de laquelle il ne reste plus que le nom, l'argent, à force de se multiplier parmi nous, ayant absorbé ces petites monnoyes. Quant aux monnoyes d'or on en bat en Egypte & seulement là. Ce sont des Ducats & demi Ducats du poids & de la forme de ceux d'Allemagne, qu'on appelle *Sultanins*, comme qui diroit, *Reaux*, ou *Imperiaux*, qui ont cours à cent trente sols, tantôt plus, tantôt moins; car le cours en est assez mal reglé. Les especes qu'on voit le plus en Turquie sont pour l'or, les Ducats de Venise, qu'on estime par-dessus tous, & ceux d'Al-

lemagne ; & pour l'argent, les pieces de huit & les *Dallers* & *Rixdallers*.

Ma ſeconde remarque, c'eſt qu'il n'y a pas de gens au monde plus aiſés à tromper, & qui ayent été plus trompez que les Turcs. Ils ſont naturellement aſſez ſimples, & aſſez épais, gens à qui on en fait aiſément à croire. Auſſi les Chrétiens leur font ſans ceſſe une infinité de friponneries, & de méchans tours. On les trompe un tems, mais ils ouvrent les yeux, & alors ils frappent rudement, & ſe payent de tout en une ſeule fois. On appelle ces amandes qu'ils font payer, *Avanies*, terme qu'on prétend tirer du nom d'*Avany*, qui ſe donne en Perſe aux Courriers de la Cour, & qui veut dire, *des gens qui prennent tout ce qu'ils trouvent*, parce qu'effectivement ces Courriers prennent ſur leur route des chevaux à toute ſorte de gens, quand ils en ont beſoin, ou qu'ils en rencontrent de meilleurs que celui qu'ils montent, ſans s'informer qui l'on eſt. Cette méchante coûtume vient de ce qu'en tout ce grand Royaume il n'y a point de poſtes établies comme dans nos païs. Ces avanies ne ſont pas toutes des Impoſitions injuſtes, & il en eſt de cela comme des Confiſcations ſi frequentes aux Doüanes. La plûpart des Miniſtres Ottomans & leurs Officiers devorent le peuple. La *Porte* ſouffre cela, & exhorte à la reſipiſcence. Si les plaintes ceſſent, le mal eſt étouffé ; ſi elles redoublent, la *Porte* envoye couper la tête à l'accuſé, & confiſque ſon bien. Avec cela le peuple eſt vangé, le tréſor eſt accru, la juſtice eſt faite, & l'exemple eſt donné.

Les Marſeillois diſent, que ce ſont les avanies

nies qui ont ainsi affoibli le commerce des François en Levant ; aussi en ont-ils payé pour des sommes immenses. Entre toutes celles dont j'ai ouï parler, il y en a une que l'on n'oubliera jamais, & qui leur fut faite du tems que *Monsieur de Sésy* étoit Ambassadeur de France à la *Porte*, & voici comment la chose arriva.

Il prit envie à son Excellence de se faire Fermier du Grand Seigneur, & de prendre la Ferme des Douannes de Constantinople, & de Smirne. Au bout de six mois *Monsieur de Sésy* se trouvant en arriere de cent-mille francs, demanda à en être déchargé, ce qu'on lui accorda par grace, à condition de payer ce qu'il devoit : mais comme il n'avoit point d'argent, les Turcs obligérent la Nation Françoise à payer pour lui. Aussi disoit-il aux Marchands qu'il n'avoit pris les Douannes, que pour le bien du commerce des François, & pour empêcher les differens qui naissent journellement entr'eux & les Turcs, à l'occasion des Douannes. Les Marchands ne manquoient pas de bien répondre, & de se défendre par de bonnes raisons ; mais ce fut en vain, il fallut qu'ils paiassent les cent-mille francs : & comme ils n'avoient point d'argent eux mêmes, ils furent reduits à en emprunter des Juifs à vingt-cinq pour cent pour six mois. J'ai ouï assurer à des gens qui le savoient bien, que ces cent-mille francs furent remboursez si tard, que l'interêt monta à trois fois autant que le capital ; de maniere que cette avanie coûta près de cent cinquante mille écus à la Nation.

Ils en paierent deux autres durant l'Ambassade

ſade de *Monſieur de la Haye*, le Fils, qui coûtérent deux cens-mille francs. J'ai auſſi ouï conter à divers Marchands, qu'un de ſes prédéceſſeurs prit quinze ans durant, cinq-cens écus ſur chaque Voile Françoiſe qui venoit à Conſtantinople, pour le pretendu rembourſement d'une dépenſe de ſix cens écus, qu'il diſoit avoir faite pour le commerce de la Nation, & que lors que les Marchands lui repreſentoient qu'il s'étoit cent fois rembourſé de cette ſomme, il répondoit, *Je rendrai mes comptes, je ne prens que ce qui m'eſt dû.*

Les Venitiens tiennent un Conſul à Smirne. Celui que j'y trouvai étoit un Vieillard de plus de ſoixante & dix ans nommé *Luppozzuoli*, lequel venoit de ſe marier, pour la ſeptieme fois, à une jeune Grecque, qui étoit groſſe: le bon homme le contoit d'un air gai & ſatisfait à ceux qui l'alloient voir.

Les Genois y tiennent auſſi un Conſul. Il y a là pourtant peu ou point de Marchands de ces Nations, ſur tout de Genois, pour leſquels il n'y a rien à faire en Levant. Ils ne s'y étoient établis que pour le négoce des pieces de cinq ſols, à cauſe du grand profit qu'on y faiſoit; auſſi dès que ce négoce fut défendu, leurs principaux Marchands ſe retirerent. Il n'en demeura que deux ou trois à Smirne, & pas un à Conſtantinople. Leur Compagnie de Levant commença à ſe diſſoudre, & il n'y a pas de doute, que tout cet établiſſement des Genois ſe ſeroit entierement diſſipé, par le rappel de leur Reſident à la *Porte*, & de leur Conſul à Smirne, s'ils n'avoient été retenus de faire ce rappel par deux conſiderations: l'une que les Turcs ne

per-

permettent jamais aux Nations établies chez eux de s'en retirer tout à fait : l'autre que cette entiere retraite auroit découvert trop manifestement le pauvre motif de la République, dans une entreprise qui lui avoit coûté beaucoup, & qui avoit donné une occasion à la France, de faire éclater le mécontentement qu'elle avoit de sa conduite. Peut-être ne sera-t-on pas faché de lire trois ou quatre pages, pour s'instruire plus particulierement de ce fait.

J'en commencerai le recit, en disant que les Genois ont autrefois été très-puissans au Levant. Qu'ils ont été maîtres de beaucoup d'Isles dans l'Archipel, de diverses Côtes de Mer en Grece, & de plusieurs villes sur la Mer noire. *Pera* même, à present un Fauxbourg de Constantinople, étoit à eux. L'histoire des Siecles passez raconte assez au long, de quelle façon, & en quel tems ils perdirent tout cela, sans qu'il soit besoin de le redire ici. La guerre de Candie qui arriva l'an 1645. leur fit venir l'envie de rentrer en commerce avec les Etats du Grand Seigneur ; s'imaginant qu'ils s'empareroient du grand négoce, que les Venitiens y faisoient avant la guerre. Pour faire plus sûrement & plus promptement réüssir ce dessein, ils eurent recours à la recommandation du Roi de France, comme le plus ancien Allié de l'Empire Ottoman, & le plus consideré. Le Conseil du Roi, qui avoit alors bien d'autres choses en tête que le commerce, accorda aux Genois la recommandation qu'ils desiroient. Il ne s'aperçût pas de divers dommages qui en revenoient clairement à la Nation Françoise, dont

dont le plus considerable étoit, le prejudice que cela faisoit aux Capitulations, qu'ils prétendent avoir faites avec la *Porte*, & dont la principale est; *Que les Nations Europeanes qui voudront s'établir au Levant, n'y pourront negocier que sous la Baniere & Protection de France.* Mr. de la Haye le Pere étoit alors Ambassadeur de France en Turquie, il donna toute sorte d'aide à la négociation des Genois; mais cependant elle ne réüssit point, parce qu'elle ne fut pas, dit-on, assez vivement poursuivie.

Ils la reprirent l'an 1664. excités par les grands profits qui se faisoient au négoce des pieces de cinq sols, comme je l'ai dit. Ils ne pouvoient pas s'attendre alors que la France sollicitât en leur faveur, comme elle fit la premiere fois, parce que les choses avoient bien changé, soit à l'égard du commerce en general, soit à l'égard du commerce de Levant en particulier, & ils voyoient bien au contraire que leur entreprise seroit desagréable à la France; mais ils pensoient que ce Royaume se fût tellement brouillé avec le Turc, par le secours donné contre lui aux Venitiens, & à l'Empereur, que son opposition, ou sa recommandation, seroit de peu d'efficace. Ils rechercherent l'assistance de l'Angleterre, & de l'Empire, & ils se contenterent à l'égard de la France, d'y donner une simple information de leur dessein. Leur Resident dit au Roi, qu'il s'étoit établi à Genes une Compagnie de Levant, que la Republique avoit dessein d'envoier un Ambassadeur à la *Porte*, & qu'elle esperoit que S.-M. voudroit bien favoriser sa négociation.

Le

Le Roi lui repondit seulement, *Qu'il souhaittoit à la Republique toute sorte de bons succès.*

Cette réponse augmentant l'incertitude que les Genois avoient déja, de la reception qu'on leur feroit à Constantinople, & de la maniere dont le Grand Seigneur les voudroit traiter; ils envoyerent incognito le Marquis Durazzo, un des principaux Interessez en la Compagnie, pour s'assurer de tout, & pour traiter secrettement avec le Vizir. Ce Gentilhomme vint avec le Comte de Leslé Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, & comme étant de sa suite. Il vit le Grand Vizir, negocia avec lui, & obtint avec l'entremise de cét Ambassadeur, & de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui appuyerent fortement sa Négociation, que les Genois auroient des Capitulations semblables, à celles des Anglois, & des Hollandois. L'Envoyé ayant parole du Grand Vizir au nom de Sa Hautesse, retourna à Genes, & fit rapport de ce qu'il avoit traitté avec le Divan. Les Genois firent aussi-tôt preparer deux grands Vaisseaux pour aller à Constantinople, & ils y envoyerent le même Marquis Durazzo en qualité d'Ambassadeur.

La premiere negociation de ce Marquis avec le Vizir n'avoit pas été si secrette, que les François qui étoient au Levant ne l'eussent incontinent apprise. Le dessein des Genois les troubla. Ils apprehenderent que ce nouvel établissement ne fût dommageable à leur commerce: cela fit qu'ils écrivirent en France, que leur negoce souffriroit beaucoup de diminution, si les Genois s'établissoient en Turquie, qu'il falloit les en empêcher.

On

On se resolut de le faire, & on donna des ordres pour cela à l'Ambassadeur de France à la *Porte*, qui étoit alors *Monsieur de la Haye* le Fils.

Il ne faisoit que de revenir d'Andrinople pour d'autres affaires, lors qu'il reçût l'ordre de s'opposer à l'établissement des Genois. Il envoya aussi-tôt demander permission d'y retourner; car en Turquie aucun Ambassadeur ne peut sans congé aller à la Cour. Le Grand Vizir n'y étoit pas: il étoit allé vers la Thessalie pour presser le Siege de Candie. Le *Caimacan*, qui est comme un Lieutenant de Grand Vizir, ayant eu des avis secrets de l'ordre que l'Ambassadeur de France avoit reçû, fit réponse, qu'il ne pouvoit lui accorder la permission qu'il demandoit, sans avoir auparavant le consentement du Grand Vizir.

L'Ambassadeur vit bien que c'étoit un refus qu'on lui donnoit. Il envoya un Gentilhomme à Andrinople avec des instructions, pour representer aux Ministres, que par les Capitulations que l'Empereur de France avoit avec le Grand Seigneur, la *Porte* s'étoit obligée à ne recevoir en Turquie aucune Nation d'Europe, que sous la Baniere Françoise: qu'ainsi c'étoit contrevenir à ces Capitulations que de traiter avec les Genois, & que si le Traité se concluoit, il se retireroit. Tout ce que le Gentilhomme de l'Ambassadeur representa, & ce qu'il communiqua de ses instructions, fut envoyé au Grand Vizir, & examiné au lieu où il étoit. La réponse qu'eut l'Ambassadeur fut tout-à-fait rude & incivile: il ne s'en faut pas étonner, le Grand Vizir étoit encore plein de l'affront, que les François

çois

çois lui avoient fait recevoir en Hongrie ; elle contenoit. *Que la* Porte *étoit ouverte pour se retirer de même que pour venir, que l'Empereur de France n'avoit pas droit de vouloir empêcher le Grand Seigneur de faire la paix avec de vieux Ennemis, & de leur accorder des Capitulations, lors qu'ils les lui venoient demander, & qu'il devoit suffire à Sa Majesté d'être reconnuë à la* Porte *pour Empereur, & pour premier Prince de la Chrêtienté, sans prétendre lui rien prescrire pour les autres.*

L'Ambassadeur Genois arriva à Constantinople, pendant qu'on travailloit ainsi à empêcher sa reception. Il n'en fut pas surpris ; ayant eu des nouvelles sur sa route qui lui faisoient apprehender quelque chose de semblable. On lui donnoit avis que le Resident de Genes en France, ayant fait savoir au Roi, que ses Maîtres envoyoient le Marquis Durazzo à Constantinople en qualité d'Ambassadeur, le Roi avoit répondu ; *Je souhaite bon voyage à l'Ambassadeur de la République ; mais je ne sai pas ce que le Nôtre aura fait à la* Porte *sur ce sujet.* J'ai vû bien des gens qui ont crû, que si le Grand Vizir n'eût pas été piqué contre les François, pour les raisons que j'ai marquées, & n'eût pas eû quelque sorte d'aversion personnelle pour l'Ambassadeur, les Genois n'auroient point été reçûs en Levant ; parce que la *Porte* ne consideroit pas assez un interêt de commerce, pour l'accorder au prejudice des Capitulations avec la France, qui sembloient lui en avoir ôté la liberté.

Après avoir demeuré douze jours à Smirne, je me remis en mer pour passer à Constantinople, où j'arrivai le 9. Mars. J'y débar-

barquai ſans peine, ſans riſque, & ſans frais, beaucoup de choſes precieuſes que j'avois avec moi, & en ſi grande quantité, que deux chevaux ne les pouvoient porter. Monſieur de Nointel, Ambaſſadeur de France, me dit, que je fiſſe mettre ſon nom, & des fleurs de Lys ſur mes Caiſſes, & qu'il les envoyeroit querir comme appartenantes à lui. Cela ſe fit, & avec la plus grande facilité du monde. Il envoia un Interprête dire au Doüannier, qu'il étoit venu deux Caiſſes ſur le Vaiſſeau Flamand, arrivé le jour précédent, qui lui appartenoient, & qu'il le ſupplioit de les laiſſer paſſer. Le Doüannier donna l'ordre pour cela, qui fut auſſi-tôt éxécuté. L'Interprête alla au Vaiſſeau Hollandois, fit débarquer les deux Caiſſes, & les fit porter à l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, qui eut la bonté de me les envoyer le même jour.

Les Ambaſſadeurs, les Reſidens, & les Envoyez, qui ſont à la *Porte*, ont le privilége de faire entrer & ſortir ce qu'ils veulent, en diſant ſeulement, qu'il eſt à eux, ſans que la Doüanne en prenne connoiſſance. On peut dire que cette honnêteté & généroſité des Turcs n'a point ſa pareille en toute l'Europe.

Lors que j'arrivai à Conſtantinople, Monſieur de Nointel ſe préparoit à aller trouver le Grand Seigneur à Andrinople, pour renouveller les Capitulations. L'affaire étoit d'importance, & faiſoit éclat par tout, parce qu'elle duroit depuis ſept ans, & que les Turcs négligeoient fiérement l'Ambaſſadeur, malgré la guerre qu'ils venoient de déclarer à la Pologne. Voici l'origine des dif-

fe-

ferens, qui regnoient alors entre la France & la Turquie.

Au commencement du Regne de Mahomet IV. qui est aujourdhui Empereur des Turcs, & qui parvint à l'Empire à l'âge de sept ans, l'an 1648. l'Etat étoit gouverné par des Femmes, & par des Eunuques, qui remplissoient les premieres Charges comme il leur plaisoit. Les Turcs demeurent d'accord, que la Cour Ottomane ne fut jamais si corrompuë, & dans un si étrange déréglement de conduite. Presque tous les mois on voyoit un nouveau Grand Visir, auquel après quelques jours de Ministére on ôtoit la charge, & souvent la vie. C'est la coûtume de Turquie, qu'à l'avenement d'un Grand Vizir, tous les gens de condition le vont voir, & lui font un Présent. Les Ambassadeurs particulierement y sont comme obligez. *Monsieur de la Haye*, le Pere, qui étoit alors Ambassadeur de France à la *Porte*, voyant les frequens changemens de Grand Vizir, qui arrivoient en ce tems-là, crût que durant tout le bas âge de Sa Hautesse, les choses n'iroient point autrement, & qu'ainsi la visite & les présens qu'il faisoit à chaque nouveau Grand Visir, étoient visite & présens perdus, puisqu'on en changeoit presque tous les mois, & quelquefois plus souvent. De façon qu'il prit la resolution de regarder tranquillement ces changemens de premier Ministre, sans faire de visite, ni de présent à aucun.

Il arriva peu après, que *Cuperly Mahomet Pacha* eut le Sceau de l'Empire, c'est-à-dire, qu'il fut fait Grand Vizir. L'Ambassadeur crût, que la fortune de celui-ci ne seroit pas meil-

meilleure que celle de ses prédécesseurs, & qu'elle n'auroit aussi qu'une fort courte durée ; mais il se trompa, & la chose réussit tout autrement. Ce Grand Vizir se maintint dans la charge jusques à sa mort, qui arriva l'an 1662.

Dès qu'il y fut entré, chacun lui fit sa visite, & les présens accoûtumez ; entr'autres les Ministres Etrangers, excepté l'Ambassadeur de France. On dit à celui-ci plusieurs fois d'en faire autant, & même on l'en pressa ; mais le desir d'épargner un présent à la Nation le retint : néanmoins voyant enfin, que Cuperly s'établissoit à la Cour sur la ruïne de plusieurs Grands, & que selon toutes les apparences, il seroit quelque tems Grand Visir : il l'alla voir, & lui fit son present. Ce fut là veritablement une visite, & un present perdus, car le Visir indigné de la négligence, & du peu de consideration qu'il avoit témoigné pour luï en cette importante rencontre, avoit formé le dessein de s'en vanger sur lui, & même sur toute la Nation Françoise. C'est là au vrai la source & l'origine de la mauvaise correspondance qu'il y a eu entre la France & la Turquie, durant tout le Ministere de ce Vizir, qui a été de douze années, & depuis même sous le Ministere de son fils qui lui succeda. De maniere que la dureté de la *Porte* envers les trois derniers Ambassadeurs de France, *Monsieur de la Haye* le pere, *Monsieur de la Haye* le fils, & *Monsieur de Nointel*, & les diverses avanies qui ont été faites aux François pendant vingt ans, se doivent rapporter originairement à un chagrin personnel, nonobstant les raisons sur quoi on les a fondées dans

dans la suite ; dont les principales & les plus justes étoient, l'entreprise sur Gigeri, & les secours donnez à l'Empereur, & aux Venitiens.

Le Vizir ne fut pas long-tems à chercher l'occasion de faire éclater son ressentiment. Il s'en presenta bien-tôt une, telle qu'il la pouvoit souhaiter pour un si mauvais dessein. C'étoit le tems de la guerre de Candie ; la France avoit assisté secretement les Venitiens dès le commencement de la guerre, & l'on tient que *Monsieur de la Haye* eut ordre, d'avoir un commerce secret avec les Venitiens, & de leur faire savoir les desseins des Turcs. Il arriva l'an 1659. qu'un François, qui se faisoit appeller Vertamont, & qui avoit un emploi assez honorable en Candie dans les Troupes Venitiennes, alla demander congé au Capitaine Général d'aller voir Constantinople. Le Capitaine Général lui fit expedier un passeport, & le chargea d'un gros paquet de Lettres pour l'Ambassadeur de France. Le François, qui n'avoit point d'autre dessein que de se faire Turc, se présenta au Caimacan de Constantinople, lui dit qu'il avoit quitté le Camp des Chrétiens, parce qu'il vouloit abjurer leur Religion pour embrasser le Mahometisme ; au reste qu'il avoit un paquet de Lettres de grande importance à mettre entre les mains du Grand Vizir. Le Caimacan le fit aussi-tôt conduire à Andrinople, où étoit la Cour en ce tems-là. Ce perfide déserteur ne se contenta pas de renier la Foi, il decouvrit au Grand Vizir le commerce de l'Ambassadeur de France avec les Venitiens, & lui dit que le paquet de Lettres, qu'il lui remettoit, le lui feroit connoître fort clairement.

Le Grand Vizir avoit eu des ſoupçons de ce commerce caché, & il en devenoit comme aſſuré, par les choſes qu'il entendoit dire à ce Renegat. On peut juger à quel point il s'emporta contre l'Ambaſſadeur de France, irrité comme il étoit, & de plus naturellement inhumain & ſanguinaire. Il ſe poſſeda néanmoins, & témoigna dans cette rencontre plus de retenuë & de moderation, qu'il n'y avoit lieu d'en eſperer.

Monſieur de la Haye qui avoit ſû le deſſein de Vertamont, & ce qu'il alloit faire à la Cour, & qui d'ailleurs connoiſſoit le naturel du Grand Vizir, la diſpoſition de ſon eſprit ennemi, & l'importance de ce qui ſe paſſoit; ne douta point que le paquet intercepté ne lui fût une grande affaire. Il en communiqua avec ſes Interpretes, & ſes Secretaires. Celui des chiffres prit une telle épouvante, qu'il réſolut de s'enfuir, ſachant que le Grand Vizir ſur un pareil ſujet d'une Lettre en chiffres interceptée, avoit fait mourir ſous le bâton un Interprete des Venitiens. Il dit à *Monſieur de la Haye*; *Monſeigneur je ſuis craintif de mon naturel, & je déclare à Vôtre Excellence, que dès que je ſentirai le bâton, il n'y a point de ſecret que je ne revele; faites moi cacher ou évader.* L'Ambaſſadeur le fit conduire en un lieu ſecret & bien aſſuré, & ſe prépara à ce qui en arriveroit. Il étoit au lit travaillé de la pierre, tellement qu'il ne put aller à Andrinople, lors qu'il reçut ordre de s'y rendre. Il fit dire au Caimacan, qui lui envoya cet ordre de la part du Grand Vizir, qu'il étoit au lit, & qu'il lui étoit impoſſible de ſe mettre en chemin, mais qu'il envoyeroit ſon Fils en ſa place.

Tout

Tout ce que le Grand Vizir avoit trouvé, dans le paquet du Capitaine Général des Venitiens, étoit écrit en chiffres; on avoit en vain appellé les Renegats, & les Interpretes qui étoient à la Cour Ottomane: aucun n'avoit été capable de rien déchiffrer. Cela irritoit toûjours de plus en plus le Grand Vizir. *Monsieur de la Haye* le Fils le trouva en cette méchante humeur, lors qu'il arriva à Andrinople, & lui ayant répondu, peut-être, avec un peu plus de fermeté, que la circonstance ne le requeroit; Cuperly, que la passion emportoit, le fit outrager en sa personne, & le fit emprisonner en une Tour qui est attachée aux murailles d'Andrinople, en disant; *Qu'il ne falloit pas endurer dans le Député d'un Ambassadeur, quoi que son Fils, ce qu'il faudroit endurer dans l'Ambassadeur même.* Le Grand Vizir ne fit aucun outrage aux Marchands, ni aux Interpretes, qui étoient venus avec *Monsieur de la Haye.* Il n'en fit point non plus au Secretaire, ni au Chancelier. Il se contenta de les faire menacer de grands tourmens, & de la mort, s'ils ne déchiffroient les Lettres du Capitaine Général; mais ils ne souffrirent rien, & ils en furent quittes pour beaucoup de crainte. Un des Interpretes, nommé *Fournetti*, en devint tellement malade, qu'il l'est encore après tant d'années, & qu'aparemment il ne guerira jamais.

La Cour Ottomanne étoit alors à Andrinople, comme je l'ai dit, & elle se préparoit à la guerre de Transilvanie. *Monsieur de la Haye* le Pere, aprenant que le Grand Vizir étoit prêt à partir pour y aller, & craignant qu'il ne partît sans élargir son Fils, comme

il arriva en effet, fit un effort sur son mal, & entreprit d'aller à Andrinople; *Madame de la Haye*, sa Bru, l'animant à ce voyage, & lui représentant sans cesse, que s'il n'agissoit lui-même promptement pour la delivrance de son Fils, il couroit risque de le perdre; que le Grand Visir étoit cruel & irrité, & qu'il falloit l'adoucir.

Un mois avant son départ, il avoit fait un coup hardi, & qui merite qu'on le raconte. Voici ce que c'est. Peu avant la venuë de Vertamont à Constantinople, il arriva un François nommé Quiclet, avec sa Femme, & un autre François nommé Poulet, qui aimoit assez cette Femme, pour l'avoir voulu accompagner en toutes ses courses. Ce Quiclet étoit grand déchiffreur, homme de Lettres, mais de peu de jugement. Il avoit servi au déchiffrement sous des Ministres d'Etat, & des Ambassadeurs. Il étoit gueux autant presque qu'on le peut être. Une je ne sai quelle mauvaise étoile l'avoit conduit à Constantinople. On dit qu'ayant appris les récompenses, que le Grand Vizir promettoit à qui déchiffreroit les Lettres du Capitaine Général; la Femme de ce miserable alla dire à des gens de Monsieur de la Haye. *Son Excellence refuse de prêter de l'argent à mon mari; mais s'il veut, il en peut avoir du Grand Vizir tant qu'il voudra.* Je ne sais pas assurément, si la chose est comme on me l'a racontée; mais quoi qu'il en soit, *Monsieur de la Haye*, qui savoit la grande envie qu'avoit Cuperly d'apprendre ce que contenoient ces Lettres interceptées, qui apprehendoit qu'il n'y eût des choses qui le perdissent, & tous les François du Levant, & qui

& qui ſavoit la pauvreté du déchiffreur François; l'envoya querir, le mena ſur une terraſſe du Palais qui regarde le jardin, & après lui avoir fait faire quelques tours, l'entretenant de diſcours qu'on n'a point ſûs, il fit ſigne à des gens apoſtez qui lui firent ſauter la terraſſe; d'autres gens poſtez auſſi à l'endroit où il tomba, voyant qu'il n'étoit pas mort de ſa chûte, l'acheverent, & l'enſevelirent ſecretement.

L'Ambaſſadeur de France étant allé à l'Audiance du Grand Vizir, ce Miniſtre fit apporter d'abord les Lettres interceptées, & lui dit de les expliquer. *Monſieur de la Haye* lui répondit, que tout le monde ſavoit que les Ambaſſadeurs & les Miniſtres des Princes de la Chrêtienté, ne s'écrivoient l'un à l'autre qu'en chiffres, de quelque matiere que ce pût être, & néanmoins qu'ils ne s'entendoient point eux-mêmes aux chiffres: qu'ils avoient des Secretaires qui les compoſoient, & les expliquoient; que depuis ſix mois il avoit envoyé en France celui dont il ſe ſervoit pour cela; toutesfois que ſi le Grand Vizir vouloit qu'il emportât les Lettres à ſon logis, il travailleroit à les déchiffrer, & que s'il en pouvoit venir à bout, il lui feroit ſavoir ce qu'elles contenoient. Le Grand Vizir ayant entendu cette réponſe, ne fit que ſourire à l'Ambaſſadeur, & auſſi-tôt il ſe leva ſans lui rien dire. Peu de jours après il partit pour Tranſſilvanie, laiſſant *Monſieur de la Haye le Fils* en priſon, mais un peu moins reſſerré, & *Monſieur de la Haye le Pere* ſans aucune ſorte de réponſe.

Le Grand Seigneur n'alla pas à cette guerre

B 3

re de Tranfſilvanie, il demeura à Andrinople. L'Ambaſſadeur s'y tint pendant toute l'abſence du Grand Vizir, penſant obtenir de ſa Hauteſſe l'élargiſſement de ſon Fils; mais perſonne n'oſoit en parler ſans l'ordre du Grand Vizir. Ce Miniſtre termina promptement la guerre, & revint victorieux à Andrinople. Auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, on lui parla de *Meſſieurs de la Haye.* Il répondit avec une feinte ſurpriſe, *Et quoi ces Meſſieurs ſont-ils encore ici?* Cela vouloit dire, *qu'ils pouvoient s'en aller:* en effet le Fils fut auſſi-tôt élargi, & l'un & l'autre s'en retournerent à Conſtantinople, ſans avoir vû le Vizir.

Auſſi-tôt qu'on ſût en France l'affaire que ce prémier Miniſtre avoit faite à *Monſieur de la Haye*; le Cardinal envoya un Gentilhomme au Grand Vizir, pour empêcher qu'elle n'eût de mauvaiſes ſuites. Cuperly, dont la haine étoit accruë par la vengeance, & qui haïſſoit *Meſſieurs de la Haye* à mort, vouloit les renvoyer, & obliger ce Gentilhomme à prendre la place de l'Ambaſſadeur. Il le lui fit dire, s'engageant de faire agréer la choſe en France; mais ce Gentilhomme ne voulut point y entendre, & il s'en excuſa fort honnêtement. On dit qu'il plût beaucoup au Grand Vizir, en tout ce qu'il traita avec lui. Je ſuis fâché de ne ſavoir pas ſon nom, pour en faire honneur à ce récit.

Le compte que ce Gentilhomme rendit de ſa Négociation, fit rappeller *Monſieur de la Haye,* On ne lui envoya point de Succeſſeur; mais on lui manda, de laiſſer pour Réſident en ſa place, un Marchand François établi à Conſtantinople depuis pluſieurs années, nommé

mé *Monsieur Roboly*. La France n'y eut point d'autre Ministre, jusques vers la fin de l'an 1665.

Le Roi, qui gouvernoit alors par lui-même, avec beaucoup d'éclat & de succès, s'étoit déja bien vengé des insultes faites à la famille de son Ambassadeur, & des avanies qu'on mettoit journellement sur ses sujets en Turquie, en donnant de puissans secours aux ennemis de l'Empire Ottoman; mais tout cela augmentoit journellement la mauvaise intelligence entre les deux Empires, & les choses étoient venuës à un point, qu'il falloit, ou rompre tout-à-fait, ou renouër l'Alliance. La considération du Négoce de Levant fit prendre le dernier parti: on se résolut d'envoyer un Ambassadeur à Constantinople, pour renouveller les Capitulations. *Monsieur de la Haye le Fils* étoit alors à Paris, à solliciter de l'emploi, & plusieurs années d'arrerages, dûs à la succession de son Pere, mort en cette ville quelques années auparavant. Comme il savoit mieux que personne, que l'Ambassade de Constantinople étoit lucrative, & avec combien d'éclat & d'autorité elle s'exerçoit, il la sollicita puissamment, & pour l'obtenir avec plus de facilité, il offrit aux Ministres de quitter ce qui lui étoit dû.

Les gens qui faisoient pour lui à la Cour, alleguoient en sa faveur son experience aux affaires de Turquie, & son courage tel qu'il le falloit pour négocier avec les Turcs, & ils disoient d'un autre côté, qu'il étoit de l'honneur du Roi, que *Monsieur de la Haye* allât en Ambassade à Constantinople: que cela humilieroit extremement le Vizir, parce qu'il

feroit obligé de faire honneur à une personne, que son Pere avoit outragé & haï. On entendoit parler de Cuperly Mahammed Pacha, qui étoit décedé l'an 1662, après avoir établi son fils en sa place. Je ne sai comment ce conseil, tout mauvais qu'il étoit, fut embrassé; si ce n'est en disant, qu'on étoit toûjours dans le dessein de faire venir les Turcs à la raison par force. La suitte des affaires fit voir quelque chose de semblable.

Monsieur de la Haye arriva à Constantinople au mois de Novembre 1665. Il fit une entrée pompeuse, & il se conduisit durant les cinq années que dura son Ambassade, avec autant de hauteur qu'on le pouvoit attendre d'un Ministre ferme, qui soûtient le caractere d'Ambassadeur d'un Roi puissant & redouté. Il ne parloit d'autre chose, dans les visites qu'il faisoit aux Ministres du Divan, que de la grandeur du Roi son Maître, & de la puissance de ses Armes. Cela déplût fort au Vizir, qui s'imagina, que c'étoit une insulte qu'on lui venoit faire, & au Grand Seigneur, jusques dans sa Cour; & dans cette prévention, il traitta l'Ambassadeur avec un mépris assez outrageant. Lui ayant accordé Audience, il le reçût avec beaucoup de fierté & de dédain sans le regarder, & sans se lever de sa place, selon la coûtume ancienne, & selon qu'il se pratique envers les Ambassadeurs de l'Empire, & de toutes les têtes Couronnées Il ne se contenta pas de cela, il lui reprocha en termes aigres, les secours que la France avoit envoyez en Hongrie, & en Candie, & l'entreprise de Gigery. *Monsieur de la Haye* dissimula, croyant qu'à la sortie le Vizir lui fe-

feroit les civilitez accoûtumées; mais il fut trompé: le Vizir le congedia, avec la même indifference qu'il l'avoit reçû.

L'Ambassadeur ayant fait réflexion sur l'affront, que le Vizir lui avoit fait à cette Audience, lui en envoya demander une autre, à condition qu'il le recevroit debout, & sans lui faire de reproches. Le *Raisquitab* qui est le Grand Chancelier de l'Empire, & le *Kiaia* du Vizir, qui est comme son Maître d'Hôtel, répondirent à l'Interprete, qu'il assurât son Maître que le Vizir le recevroit comme il devoit. L'Ambassadeur s'étant fié à cette parole fort équivoque, alla à l'Audience du Vizir; mais il y fut reçû comme la premiere fois. Ce qui fâcha si fort *Monsieur de la Haye*, qui ne s'attendoit point à ce nouvel outrage, qu'il dit au Vizir, que l'Empereur de France l'ayant envoyé à la *Porte*, pour confirmer l'amitié entre les deux Empires, il n'avoit pas voulu compter pour Audience celle qu'il lui avoit donnée, parce qu'il ne lui avoit pas fait les honneurs dûs à l'Ambassadeur du plus grand, & du plus puissant Monarque de la Chrétienté; & qu'il lui déclaroit avoir ordre de lui rendre les Capitulations, & de s'en retourner en France, sur le Vaisseau même qui l'avoit amené, s'il ne le traittoit convenablement à la grandeur de son Maître. Le Grand Vizir s'irrita de ce discours, & répondit avec quelques injures. L'Ambassadeur s'emporta aussi de son côté, & prenant des mains de l'Interprete *les Capitulations*, il les jetta contre les genoux de ce Ministre, & se levant aussi-tôt, il sortit sans rien dire, & sans rien attendre: mais on l'arrêta à la porte de

l'Antichambre. Le Vizir fit en même tems appéller le *Moufti*, *Vani Effendi*, Précepteur du Grand Seigneur, & le *Captan Bacha*, & déliberá avec eux de ce qu'il falloit faire dans une rencontre de cette importance. La résolution fut, qu'on en informeroit le Grand Seigneur. Sa Hautesse étoit à la chasse à vingt lieuës de Constantinople, ce qui fut cause que la réponse fut trois jours à venir, pendant lesquels *Monsieur de la Haye* demeura arrêté dans un appartement du Palais du Vizir.

Pendant ce tems, le *Captan Pacha* fit dire de la part de ce Ministre à *Monsieur de la Haye*, que s'il vouloit baiser sa veste, lors qu'il lui donneroit Audience, comme avoit fait le Comte de Leslé, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale, il le recevroit debout, & lui feroit les mêmes honneurs qu'il avoit faits à ce Comte. L'Ambassadeur lui répondit, qu'il ne se régloit sur les exemples de personne, lors qu'ils étoient préjudiciables à la grandeur de l'Empereur de France. Le *Captan Pacha* lui fit demander, ce qu'il pouvoit trouver à redire en l'exemple du Comte de Leslé; puisque son Maître étoit l'Empereur des sept Rois; qualité que prend l'Empereur auprès des Turcs, à cause qu'il s'élit par sept Electeurs. Après beaucoup de Négociations de part & d'autre, & après que la réponse du Grand Seigneur fut venuë, il fut arrêté entre le Grand Vizir, & l'Ambassadeur, qu'il sortiroit quand il lui plairoit, que les deux Audiences qu'il avoit réçûes seroient oubliées, & qu'on lui en donneroit une, avec les civilitez & les céremonies accoûtumées.

Je

Je remarque ici sur le titre de *Bacha*, que j'écris indifferemment, par *B*, & par *P*, & que nous prononçons nous autres Europeans communement par *B*, *Baffa*; au lieu que la prononciation Orientale panche plus au *P*. Le *B*. & le *P*. ont la même figure dans l'Alphabet des Mahometans, & l'oreille s'y méprend aisément. L'Etymologie de ce terme écrit par B. veut dire en nôtre langue *la tête du Roi*, écrit par P. *le pié du Roi*.

Cette Audience se donna au mois de Janvier 1666. Le Grand Vizir, pour n'être pas obligé à se lever quand l'Ambassadeur seroit introduit, le fit entrer dans un Salon particulier, & l'y alla trouver. Il y entra fort civilement, & alla joindre l'Ambassadeur avec un visage riant, en lui tendant la main. *Monsieur de la Haye*, qui étoit bien aise de voir les choses rajustées, répondit convenablement à ses civilitez, & le complimenta, comme s'il ne l'avoit pas encore vû. L'Audience se passa en honnêtetez. L'Ambassadeur, & les personnes qui l'accompagnoient, furent régalées de parfum, de Caffé, de Sorbet, & de vingt-quatre vestes. Le mois suivant il eut Audience de Sa Hautesse, & la chose se passa à l'ordinaire, c'est-à-dire, en civilitez; n'étant point la coûtume qu'on parle d'affaire au Grand Seigneur.

Monsieur de la Haye avoit ordre de demander le renouvellement des Capitulations, & la liberté de négocier aux Indes par la Mer rouge. Le Grand Vizir ne voulut accorder ni l'un ni l'autre, aux conditions qu'on demandoit. Il partit de Constantinople au mois de Mars avec le Grand Seigneur, s'en alla à An-

drinople, où il laissa Sa Hautesse, & delà passa en Candie. *Monsieur de la Haye* se rendit à Andrinople, & eut des Conferences avec le Caimacan, sur les choses dont j'ai parlé; mais ce Ministre n'osant rien conclure sans la participation du Grand Vizir, *Monsieur de la Haye* revint à Constantinople sans avoir rien avancé.

Le Traité des Génois, dont j'ai parlé, arriva peu de tems après, qui acheva de brouiller les affaires, & d'irriter les Esprits; car d'un côté les Genois furent reçûs malgré les protestations & les menaces de l'Ambassadeur, & de l'autre l'Ambassadeur employa dans les plaintes qu'il en fit, des termes qui offenserent les Ministres. Ils lui avoient écrit, comme je l'ai raporté, *Que le Roi son Maître ne devoit point s'opposer à la reception de qui que ce soit, que le Grand Seigneur voudroit agréer, & qu'il devoit suffire à Sa Majesté, d'être reconnu à la* Porte *pour Empereur, & pour premier Prince de la Chrétienté.* Monsieur de la Haye fit réponse, *Qu'à l'égard de ces grands titres, l'Empereur de France n'en étoit redevable qu'à Dieu & à ses armes victorieuses;* ce qui fut trouvé fort mauvais, parce que ce sont ces mêmes titres, que le Grand Seigneur s'attribuë particulierement, & que les Turcs croyent qu'ils ne peuvent convenir qu'à Sa Hautesse. Les Ministres firent dire à *Monsieur de la Haye, que jamais aucun Ambassadeur ne s'en étoit servi, & que le Divan n'en permettoit l'usage à personne.*

Les Négociations se passoient ainsi en aigreurs, entre les François & les Turcs, & ils se faisoient l'un à l'autre, tout le mal

qu'ils

qu'ils pouvoient. Les François envoyoient de grands secours en Candie, qui en retardoient la Conquête, les Turcs faisoient de grandes avanies aux Marchands François. Leurs plaintes, qui augmentoient tous les jours, obligerent le Roi à envoyer ordre à *Monsieur de la Haye*, de s'en revenir en France, sans traiter du renouvellement des Capitulations, à moins qu'il n'en fût recherché par les Ministres de la *Porte*. Cet ordre lui fut rendu à la fin de l'année 1668, & il lui déplût extrémement. Néanmoins il ne laissa pas d'aller voir le Caimacan de Constantinople, lui disant, qu'il avoit reçu ordre du Roi son Maître de s'en retourner: qu'il attendoit pour cela les Vaisseaux que Sa Majesté lui envoyoit, & le congé de la *Porte*, & qu'il le supplioit d'écrire à la Cour pour le lui faire venir au plûtôt.

La Cour étoit alors à Larisse en Thessalie, car sa Hautesse s'étoit renduë là, pour être plus proche de Candie, & pour en hâter la conquête. Le Caimacan, qui est comme un Lieutenant de Grand Vizir, demanda à *Monsieur de la Haye*, s'il venoit un autre Ambassadeur en sa place: il fit réponse, qu'il n'en venoit point; mais que l'Empereur son Maître lui avoit commandé de laisser un Secretaire, ou un Marchand François pour Resident, comme étoient les Representans des Hollandois & des Genois. Le Caimacan lui demanda, pourquoi il ne venoit point d'Ambassadeur? il lui répondit, que c'étoit une chose qu'il ne lui pouvoit déclarer en public. Le Caimacan ayant connu à cette réponse, qu'il avoit quelque chose de secret à lui dire, lui

donna Audience en particulier, & ce fut alors que l'Ambassadeur lui découvrit, que les raisons qui obligeoient l'Empereur de France à le rappeller, & à ne vouloir plus tenir d'Ambassadeur à la *Porte*, étoient entr'autres, que la dignité d'Ambassadeur de France n'y avoit pas été considerée & respectée comme elle devoit être; qu'on n'avoit eu aucun égard aux plaintes, ni aux priéres, que sa Majesté faisoit faire depuis trois ans; qu'on n'avoit pas voulu renouveller les Capitulations, ce qui étoit au grand dommage des Marchands François, ausquels on faisoit payer cinq pour cent de Doüanne, au lieu que les Anglois, les Hollandois, & les Genois, ne payoient que trois pour cent; qu'on avoit reçû ces derniers en Turquie contre ses remontrances, & ses protestations, & que depuis trois ans on avoit fait payer aux François pour deux cens mille livres d'avanies. *Monsieur de la Haye* ajoûta, que si sur ces griefs, on vouloit avoir égard aux justes mécontentemens de l'Empereur son Maître, il croyoit que sa Majesté s'en contenteroit, & ne le rappelleroit point. Le Caimacan répondit à *Monsieur de la Haye*, qu'il écriroit tout cela au Caimacan de la *Porte*, qui est un autre Lieutenant de Grand Vizir, qui est toûjours auprès de la personne du Grand Seigneur, & qu'il feroit à propos que son Excellence écrivît aussi, pour donner plus de poids & de force à cette négociation. La réponse du Caimacan de la *Porte* à *Monsieur de la Haye* fut, qu'il donneroit avis au Vizir de tout ce qu'il lui avoit écrit, & lui feroit savoir sa réponse le plus promptement qu'il pourroit.

Tan-

Tandis que l'Ambassadeur attendoit cette réponse, il arriva quatre Vaisseaux du Roi à Constantinople, qui étoient envoyez pour le ramener. Cette Escadre fit d'abord peur aux Turcs; mais *Monsieur d'Almeras* qui la commandoit, ayant demandé avec empressement mille quintaux de biscuit, dès qu'elle fut à l'ancre; les Turcs ne l'apprehenderent plus, la voyant sans biscuit, & reduite à ne pouvoir subsister long-tems, si l'on vouloit lui en refuser.

La réponse du Grand Vizir à *Monsieur de la Haye* arriva au mois de Mars 1669. & contenoit une permission d'aller à la Cour. Il s'y rendit au mois d'Avril. Je passerai par-dessus les motifs & le but de ce voyage: ce n'est pas que je n'en aye assez entendu parler à Constantinople; mais parce que cela est different de ce que *Monsieur de la Haye* en dit dans la Rélation, qu'il donna au Roi à son retour à Paris, de laquelle j'ai tiré presque tout ce détail. Il dit là dedans qu'il n'avoit autre but que d'obtenir son congé. Je ne dirai rien par la même raison de ce qu'il fit à la Cour Ottomane, d'où il écrivit à Monsieur d'Almeras, qui étoit demeuré à Constantinople avec ses quatre Vaisseaux, de venir prendre à *Vole*, Port de mer dans le Golfe de Sallonique, un Ambassadeur Turc, que le Grand Seigneur envoyoit en France.

Ce Turc s'appelloit *Soliman*: il étoit *Mutaferaga*, c'est à dire, Huissier du Grand Seigneur. Quand on l'envoya au Roi, c'étoit un homme à quinze *aspres* de gages par jour, c'est-à-dire, sept sous & demi. Il arriva en France à la fin de l'année 1669. & en partit l'an-

l'année ſuivante au mois d'Août. Tout Paris l'a vû, & ceux qui l'ont obſervé, l'ont reconnu auſſi fier, auſſi brutal, & pourtant auſſi ruſé qu'aucun Turc qu'il y ait au monde. Les Provençaux qui étoient en Levant l'appelloient l'Ambaſſadeur de *Monſieur de la Haye*, & ils oſoient aſſurer, que *Monſieur de la Haye* avoit fourni l'argent pour ſon équipage. La vrai-ſemblance qu'ils mettoient en avant pour le prouver, c'eſt que l'équipage de Soliman étoit bien éloigné de la magnificence de celui des Ambaſſadeurs Turcs. *Monſieur de la Haye* ſe défendoit des atteintes qu'on lui faiſoit ſur cet équipage, en diſant que Soliman Aga n'avoit pas eu le tems de s'équiper. On lui en donnoit une autre plus forte, ſavoir que le nom d'Ambaſſadeur ne s'étoit point trouvé dans les dépêches de Soliman. Il répondit à cela, que pendant que Soliman attendoit à la Cale Saint Nicolas, proche de Cerigo, que Monſieur d'Almeras le vînt prendre; le Grand Vizir s'aſſura de la priſe de Candie, & que n'ayant plus à ménager la France, ni à craindre ſes ſecours, ce Miniſtre changea les titres, les inſtructions, & les dépêches de Soliman; retirant les premieres, & lui en envoyant d'autres. Mais qu'il eſt très-vrai, que Soliman Aga lui avoit été nommé, & donné pour Ambaſſadeur: que pour preuve de celà, le Grand Seigneur lui donna la Veſte & le Sabre, qu'il donne à ſes Ambaſſadeurs, & que la Fortereſſe de Napoli de Romanie le ſalüa avec le canon, à ſon arrivée.

Monſieur de la Haye revint à Conſtantinople au mois de Juillet, & trois mois après il reçût ordre de s'embarquer, s'il pouvoit, ſur les

les Vaisseaux de Monsieur d'Almeras; mais que si le Caimacan l'en empêchoit, il déposât à l'instant le caractére d'Ambassadeur, afin que les Turcs ne pussent pas se glorifier, & prendre avantage, d'avoir un Ambassadeur de France, qu'ils pûssent mal-traitter selon leur caprice. Les Vaisseaux étoient partis, comme j'ai dit, quand cet ordre arriva; ainsi *Monsieur de la Haye* n'en pouvoit exécuter la premiere partie, & pour l'autre il s'en excusa, en écrivant en France, que les Turcs avoient pour lui beaucoup de consideration, de retenuë & de respect.

Cette excuse, qui ne fut point du tout agréée, fit rappeller *Monsieur de la Haye*. Les Provençaux qui étoient déchaînez contre lui, mandoient sans cesse en France, que tant qu'il seroit Ambassadeur à la *Porte*, les Capitulations ne se renouvelleroient point, & que le passage aux Indes par la Mer rouge, ne se pourroit obtenir; parce que le Vizir avoit une vieille haine contre sa personne. On les crût, & il fut resolu qu'on retireroit *Monsieur de la Haye*, & qu'on envoyeroit Monsieur de Nointel en sa place. C'étoit un Conseiller du Parlement de Paris, homme de probité, savant, & curieux, qui avoit voyagé par curiosité jusqu'à Constantinople; mais qui étoit de beaucoup trop doux pour négocier en Turquie. On voulut d'abord ne lui donner que la qualité de Résident, mais ses amis, & particulierement la Compagnie de Levant, lui firent donner celle d'Ambassadeur. Cette Compagnie jugeant du goût, & des égards des Turcs, par ceux des Europeans, representa aux Ministres, que s'agissant de renouveller

veller avantageusement les Capitulations, d'établir une Compagnie en Levant, d'obtenir la liberté du Commerce de France aux Indes par la Mer rouge ; le Grand Seigneur feroit beaucoup plus de choses pour un Ambassadeur que pour un Résident.

Monsieur de Nointel partit de France au mois d'Août 1670. avec l'Ambassadeur Turc, Soliman Aga, & arriva à Constantinople au mois d'Octobre suivant. Le Roi lui donna pour le porter, quatre Vaisseaux, commandez par Monsieur d'Aplemont. J'ai ouï dire à des gens bien éclairez, que l'on s'en prenoit à tort à *Monsieur de la Haye*, & qu'on se trompoit en s'imaginant que c'étoit, ou à l'égard de sa personne, ou par le manquement de sa conduite, que les Turcs ne renouvelloient point les Capitulations : la suitte des affaires a justifié cela, & a montré, qu'il en falloit jetter la faute sur divers contre-tems, où cet Ambassadeur s'étoit trouvé, & particulierement sur les puissans secours que la France envoyoit en Candie, lors même qu'elle demandoit au Grand Seigneur des graces bien considerables, & des avantages tout particuliers.

Monsieur de Nointel fit une belle entrée à Constantinople, mais les Turcs en trouverent l'éclat hors de saison, & peu convenable aux circonstances du tems, & des affaires. La Cour Ottomanne étoit à Andrinople. *Monsieur de la Haye* obtint sans difficulté congé de se retirer, & il s'embarqua au mois de Decembre, sur le Vaisseau que montoit Monsieur d'Aplemont. Ce Vaisseau, & les autres de l'Escadre furent arrêtez devant les Châteaux,

teaux, au sujet de deux Esclaves, qui s'étoient jettez dessus. Il s'y en étoit sauvé en tout près de cent, de toutes sortes de Nations, & dans ce nombre le Chevalier de Beaujeu, qui étoit prisonnier aux sept Tours. Le Caimacan envoya demander ces deux Esclaves à Monsieur de Nointel, & Monsieur de Nointel les alla demander aux Capitaines des Vaisseaux; mais ils répondirent, qu'ils ne les avoient point. *Monsieur de la Haye* fut obligé d'écrire des Dardanelles la même chose au Vizir, qui fit semblant d'être satisfait de cette excuse, & envoya ordre aux Châteaux de laisser passer les Vaisseaux du Roi.

Peu de tems après le départ de *Monsieur de la Haye*, Monsieur de Nointel alla à Andrinople. Il y reçût tous les honneurs accoûtumez, il demanda aussi-tôt Audience, & la vouloit avoir, avant que de faire savoir ce qu'il venoit traiter à la *Porte*; mais il fallut qu'il le déclarât auparavant. C'est une Loi en Turquie, que les Ambassadeurs, avant que de voir le premier Ministre, ou le Grand Seigneur, envoyent dire à celui-là le sujet de leur venuë, ce qu'ils demandent, & les choses qu'ils ont ordre de négocier. La même Loi s'observe en tout l'Orient. Monsieur de Nointel savoit bien cela; mais on avoit mis dans ses Instructions, qu'il traitât d'affaire lui-même avec le Grand Vizir, & ne lui communiquât les ordres du Roi, qu'en plein Divan, & qu'il en parlât aussi au Grand Seigneur. On lui avoit ordonné d'en user ainsi, parce qu'on étoit prévenu en France, que sa Hautesse n'avoit aucune connoissance des duretez du Vizir pour la Nation; que le Divan n'en

ſavoit rien non plus ; que ce Miniſtre refuſoit de renouveller les Capitulations aux conditions que le Roi demandoit, par un pur principe de haine qu'il portoit aux François ; qu'il falloit donc ſe tirer de ſes mains, & de ſon abſoluë dépendance. On eſt ſujet en toutes les Cours de l'Europe, à prendre des meſures tout à fait fauſſes ſur les affaires de Turquie, marque certaine, que le genie, & la politique des Turcs ne nous ſont pas encore bien connus. Celles-là étoient fauſſes aſſurément. Monſieur de Nointel fit tout ce qu'il pût pour executer ſon ordre. Il fut quelque tems à ne vouloir rien déclarer, & après il ne vouloit déclarer qu'une partie de ſa Commiſſion ; mais voyant qu'il ne pouvoit avoir Audience, il fut obligé de s'ouvrir entiérement, & de délivrer un Mémoire des demandes, qu'il avoit à faire à la *Porte*.

Il le mit entre les mains de l'Interpréte du Vizir, nommé *Panaioti*. C'eſt un Grec, homme de grand eſprit, & qui ſait pluſieurs langues de l'Europe, entr'autres la Latine, & l'Italienne, dont il ſe ſert avec beaucoup de lumiére, & de force, ſoit pour écrire, ſoit pour parler Ce Grec a une parfaite fidelité pour le Grand Vizir, & l'on voit bien, qu'il a un attachement tout entier aux interêts de la *Porte*, au préjudice des Chrétiens. Il en uſe ainſi, ſoit qu'il apprehende la ſéverité des Turcs, ſur ceux qui les trahiſſent ; ſoit que les devoirs de la naiſſance, ou la ſervitude des ſujets en Turquie, l'ayent obligé à tenir une pareille conduite. Il a le titre de premier Interpréte, & de Secretaire de l'Empire Ottoman. La République de Genes l'a fait

No-

Noble Genois, en récompense des bons offices, qu'il rendit au Marquis *Durazzo* son Ambassadeur. Il étoit Interpréte de l'Empereur d'Allemagne, avant que de l'être du Grand Vizir. Il avoit mille écus de pension, & l'on dit qu'il les reçoit encore tous les ans secretement. Cependant il a travaillé plus qu'aucun autre, à la derniere paix faite entre les deux Empires, & qui n'a pas été assez honorable à celui d'Allemagne. Il a négocié aussi celle de Candie, & il s'y est si bien conduit pour la satisfaction du Grand Vizir, que ce Ministre lui donna au moment de la ratification le revenu de l'Ile de *Micone*, en l'Archipel, qui est de quatre mille écus par an. Je me suis un peu étendu, en parlant de ce *Panaioti*, parce qu'il est fort connu de ceux qui ont affaire à la *Porte*, & qu'il traite de la part du Vizir avec tous les Chrétiens qui y viennent, de quelque qualité qu'ils soient, & pour quelques interêts que ce puisse être.

Les demandes de l'Ambassadeur contenoient environ trente Articles, dont voici les principaux.

Premierement, que la Porte *ne pût recevoir en ses Etats aucune Nation de l'Europe, outre celles qui y sont déja établies, que sous la Baniére Françoise, & que les Italiens particulierement, qui voudroient venir en Turquie, excepté les Venitiens, & les Genois, seroient tenus de prendre la Baniére de France, & la protection de l'Ambassadeur du Roi.* Les Turcs donnerent ce privilége aux François, dans les premieres Capitulations qu'ils firent avec eux, du tems de François premier. Ils en jouïrent jusqu'au commencement de ce siécle, qu'il ar-

arriva je ne sai quel different, pour des Corsaires étrangers, qui croisoient avec la Baniére Françoise, le long des côtes d'Egypte; à l'occasion dequoi la *Porte* retrancha cet Article des Capitulations, dans un renouvellement qui s'en fit alors: mais depuis il fut rétabli, & le privilége une autre fois accordé. Voici en quels termes il est couché.

Toutes les Nations de l'Europe, qui n'ont point d'Agens publics à la Porte, *ni d'Alliance & Confederation avec le Grand Seigneur; lesquelles viendront en Levant sous la Baniére Françoise, y seront reçûes, & joüiront des mêmes avantages que les François.* Les Turcs ne veulent point reconnoître ces dernieres Capitulations. Ils se servent des précedentes, & disent outre cela, quant aux dernieres, que le mot *viendront* n'est pas exclusif, qu'il oblige bien la *Porte* à recevoir les Etrangers, qui viendront en Turquie avec la Baniére Françoise; mais qu'il n'ôte pas la liberté au Grand Seigneur, de les recevoir s'il veut, sous d'autres Baniéres.

Secondement, que les François ne payeroient que trois pour cent de Doüanne, conformément aux Anglois, aux Hollandois, & aux Genois.

En troisiéme lieu, que le Grand Seigneur accorde aux François la liberté de trafiquer aux Indes, par ses païs & terres, & notamment par le canal de la Mer rouge, sans payer d'autres Droits, que ceux d'entrée.

En quatriéme lieu, que le Grand Seigneur fit rendre aux Religieux Catholiques Romains de la Terre sainte, les Lieux saints, dont les Grecs les ont chassez l'an 1638.

En cinquiéme lieu, que le Roi de France fût re-

reconnu à la Porte, *seul Protecteur des Chrétiens.*

En sixiéme lieu, que tous les Chrétiens du rit Romain, qui sont dans l'Empire Ottoman, fussent reconnus & considerez, comme étant sous la protection de sa Majesté.

En septiéme lieu, que les Capucins François qui sont à Constantinople, pussent relever une Eglise à Galata, que le feu avoit entierement consumée, il y a environ quinze ans.

En huitiéme lieu, que toutes les Eglises des Chrétiens Romains, qui sont dans l'Empire Ottoman, pussent à l'avenir être réparées, & relevées, autant de fois qu'il seroit nécessaire, sans qu'il fût besoin d'en demander la permission.

En neuviéme lieu, que tous les François qui étoient esclaves en Turquie, fussent mis en liberté.

Les autres demandes étoient moins importantes chacune en particulier, mais le nombre les rendoit considerables. La *Porte* les traita d'exorbitantes, & même de ridicules, & les Ministres crurent, ou firent semblant de croire, que l'on cherchoit un prétexte de rompre avec sa Hautesse. Le Vizir envoya demander à l'Ambassadeur, s'il avoit des Lettres de l'Empereur de France, pour le Grand Seigneur, ou pour lui, qui continssent les demandes, inserées dans le mémoire qu'il avoit presenté de la part de Sa Majesté; parce qu'il ne croiroit jamais, que l'Empereur de France eût donné ordre, de faire à la *Porte*, des propositions aussi étranges, & aussi éloignées du droit, & de la justice, que celles que l'on faisoit en son nom; s'il ne les voyoit contenuës bien expressément dans une lettre signée de Sa Majesté. Monsieur de Nointel, qui ne s'at-

s'attendoit pas à cette demande, dit qu'il avoit des Lettres de créance, de l'Empereur ſon Maître, pour le Grand Seigneur, & pour le Grand Vizir, & que cela devoit ſuffire, parce que Sa Majeſté n'écrivoit jamais d'affaires elle-même : Qu'ainſi la *Porte* étoit mal fondée de mettre en compromis l'intention de l'Empereur de France, à cauſe qu'il ne la montroit pas écrite, ou ſignée de la main de Sa Majeſté. L'Ambaſſadeur avoit raiſon. La difficulté que faiſoit le Vizir étoit une pure chicane; mais quoi que Monſieur de Nointel pût dire, & alleguer au contraire, on ne lui accorda point d'Audience, qu'après avoir promis de faire venir une Lettre du Roi, qui contînt nettement, & clairement, les mêmes choſes qui étoient dans ſon Mémoire, & de la faire venir en ſix mois.

C'étoit à la fin de Fevrier de l'an 1671. que Monſieur de Nointel donna cette parole. Le jour ſuivant le Grand Vizir lui envoya dire, qu'il lui accordoit l'Audience pour le lendemain, & que deux jours après le Grand Seigneur la lui donneroit auſſi ; mais à condition qu'il n'y parleroit d'aucunes affaires. L'Ambaſſadeur fut reçû du Vizir aſſez froidement. Il tint à ce Miniſtre pluſieurs diſcours, qui pour être trop longs, & étendus pour les Turcs, ne faiſoient aucun effet. Le Vizir y répondit preſque toûjours par un *oui* ou un *non*. Monſieur de Nointel s'étendoit particulierement ſur la grandeur du Roi, & ſur ſes forces. Le Grand Vizir, qui prenoit ces veritez pour de ſecretes menàces, répondit. *Oui, l'Empereur de France eſt un grand Monarque, mais ſon épée eſt encore neuve* : Il vouloit dire

que

que le Roi n'avoit fait jusques-là, aucun exploit digne de tant d'éloges ; mais il en parloit en homme bien mal-informé, de ce qui se passoit entre les Princes Chrétiens. Monsieur de Nointel reçût encore d'autres semblables réponses. J'en marquerai deux, dont voici la premiere, qui regarde l'ancienneté de l'Alliance, qu'il y a entre la France & la Turquie. L'Ambassadeur en parlant de sa durée, dit, *que les François étoient vrais amis des Turcs.* Le Vizir répondit en souriant, *Les François sont nos amis, mais nous les trouvons par tout avec nos ennemis.* L'autre étoit encore plus mortifiante, la voici.

L'Ambassadeur sur le point de sortir, fit dire au Vizir, *qu'il avoit ordre de l'Empereur son Maître, de lui recommander fortement l'affaire de la Mer rouge ; que Sa Majesté l'avoit extrémement à cœur, & desiroit fort que la* Porte *lui donnât contentement là-dessus. Se peut-il faire*, répondit seichement le Vizir, *qu'un Empereur aussi grand que vous dites qu'est le vôtre, ait si fort à cœur une affaire de Marchands.*

L'Ambassadeur ne fut pas plus satisfait de l'Audience qu'il eut du Grand Seigneur. Après qu'il eut fait sa reverence, on le conduisit au bout de la sale vis-à-vis de Sa Hautesse ; à qui il fit sa harangue, qui dura près d'un quart d'heure. Elle ne servoit de guere, car l'Interpréte n'en expliqua que le sens au Vizir, & en peu de paroles, & le Vizir le dit en deux mots au Grand Seigneur. Monsieur de Nointel parla ensuite d'affaires à Sa Hautesse. Cela étoit contre la coûtume, contre ce qu'avoit demandé le Vizir, & contre la

parole, qu'il prétendoit qu'on lui en avoit donnée. Le Grand Seigneur écouta attentivement tout ce que dit l'Interprête, & répondit, en tournant les yeux vers le Grand Vizir, qui est toûjours proche de sa personne en de pareilles rencontres; que *l'Ambassadeur s'adresse à nôtre Lala.* Ce mot *Lala* signifie *Tuteur* & aussi *Pere* dans un sens figuré, mais dans le propre il signifie *Pere nourricier*, celui qui nous éleve ou nous donne l'éducation. Les Turcs s'en servent pour signifier un homme, qui a pour un autre un soin, & une affection paternelle. C'est la coûtume, que les Ambassadeurs, au sortir de l'Audience du Grand Seigneur, dinent au Divan, ils mangent avec le Grand Vizir, & les Gentilshommes de leur compagnie mangent avec *les Vizirs du Banc*, qui sont les plus grands Seigneurs de l'Empire. Monsieur de Nointel voulut encore là parler d'affaire. Son procedé impatienta le Vizir, & porta ce Ministre à en user un peu incivilement avec lui. Il lui imposa silence, & lui dit, *Monsieur l'Ambassadeur, tenez-vous à ce que vous avez promis: nous saurons dans six mois si nous sommes amis ou ennemis.*

Voilà le début de Monsieur de Nointel, & le succès de son premier voyage à Andrinople. Il en revint au mois de Mars 1671, & écrivit en France ce qu'il avoit fait à la *Porte*, & en quels termes il étoit demeuré avec le Grand Vizir. On vit bien à la Cour, que ce Ministre se joüoit de l'Ambassadeur & des François. On mit en déliberation si on romproit avec la *Porte*, ou si l'on dissimuleroit un traitement si déraisonnable. Cependant pour

pour ne rien entreprendre legerement, dans une affaire de cette importance; on ordonna à Monsieur d'Oppede, prémier President d'Aix, d'assembler à Marseille tous les Négocians du Levant, & les autres gens éclairez dans les affaires de Turquie, & de prendre leur sentiment, sur ce que beaucoup de gens faisoient entendre au Conseil; *Que la France se pouvoit passer du négoce du Levant, au moins durant plusieurs années, & qu'elle pouvoit aisément faire par mer tant de mal aux Turcs, que le Grand Seigneur pour l'arrêter, seroit contraint d'accorder au Roi tout ce que Sa Majesté demandoit.* L'avis de l'Assemblée pris à la pluralité des voix fut, *Que ces propositions étoient vrayes: qu'il y avoit en Provence assez de marchandises du Levant, pour en fournir la France dix ans durant: & que si le Roi envoyoit seulement dix Vaisseaux dans les mers de Grece, & particulierement aux Dardanelles, la famine seroit dans peu à Constantinople, & il s'y feroit un soulevement en faveur des François.*

Les Provençaux ne douterent point alors, qu'on ne fit bien-tôt la guerre au Grand Seigneur. Ils écrivirent en tout le Levant ce qui s'étoit passé à Marseille, & mandoient avec assurance, que le Roi faisoit équiper cinquante Vaisseaux pour les envoyer contre les Turcs. Monsieur de Nointel reçût plusieurs Lettres de Marseille, qui lui assuroient la même chose. Ces nouvelles furent en un instant répanduës dans Constantinople, dans Andrinople, & en tous les Ports du Levant. J'ai oüi assurer que le Grand Vizir en fut troublé, & tous les Ministres. Il envoyoit demander aux autres Ambassadeurs, & aux

Reſidens de la Chrêtienté, s'il étoit vrai que le Roi de France leur voulût faire le guerre, & ſe préparât à cela. Les réponſes qu'il recevoit étoient; qu'à la verité Sa Majeſté faiſoit équiper des Vaiſſeaux, mais qu'ils n'avoient point d'avis qu'on les voulût employer contre la Turquie; qu'on diſoit preſque generalement, que c'étoit contre les Hollandois qu'on les préparoit, & qu'ils croyoient que c'étoit la verité. Ces réponſes diminuerent la crainte des Turcs, & ils la perdirent bientôt entierement, à l'arrivée d'une barque Françoiſe, qui parut au bout de deux mois à Conſtantinople. On la croyoit d'abord barque d'avis, chargée d'ordres pour l'Ambaſſadeur, & pour tous les François; mais ils furent bien ſurpris, quand demandant au *Patron*, où étoit l'Armée navale de France deſtinée contre les Turcs, il leur dit, qu'il n'avoit point entendu parler d'Armée navale, qu'on n'équipoit point de Vaiſſeaux à Toulon, & qu'il ne ſavoit ce qu'on lui vouloit dire.

Le premier Septembre le Grand Vizir écrivit à Monſieur de Nointel. Il lui mandoit, *que le terme de ſix mois, qu'il avoit pris pour faire venir une Lettre du Roi ſon Maître, étant expiré; il deſiroit ſavoir ſi elle étoit venuë, ce qu'elle contenoit, & quels ordres il avoit de Sa Majeſté.* L'Ambaſſadeur répondit de bouche à celui qui lui rendit cette Lettre, *Que la réponſe de l'Empereur de France n'étoit point encore venuë, que c'étoit tout ce qu'il pouvoit mander alors au Grand Vizir; n'étant pas réſolu de faire réponſe à une Lettre, qui ne donnoit pas à ſon Maître les titres qui appartiennent à Sa Majeſté Imperiale.* Monſieur de Nointel en uſa ainſi,

ainsi, parce que le Vizir ne donnoit au Roi dans sa Lettre, & sur le dessus, que le titre de *Craul*, qui est moins grand chez les Turcs que celui de *Padcha*, quoi que tous deux signifient un Souverain. Ils se servent du dernier terme pour nommer le Grand Seigneur, & ils s'en sont toûjours servis aussi pour nommer le Roi de France. Le mot de *Padcha* est Persan. Le mot de *Craul* est Esclavon, & c'est le titre que les Polonois donnent à leur Roi. En France on explique le mot de *Padcha* par celui d'Empereur.

Le parti qu'on prit au Conseil de France sur les affaires du Levant, après la tenuë de l'Assemblée de Marseille, ne répondit pas à ce qu'on avoit lieu d'attendre, en suite de l'avis de cette Assemblée. Le Roi qui vouloit bien-tôt déclarer la guerre aux Hollandois, ne voulut pas entreprendre celle de Turquie, où il auroit fallu employer une bonne partie de son Armée navale. Il se résolut de temporiser, & de faire encore un effort pour accommoder les choses, & n'être point obligé de rompre avec les Turcs. Monsieur de Lyonne écrivit au Vizir, *Que l'Empereur de France s'étonnoit, qu'il refusât de donner créance à son Ambassadeur : que la* Porte *n'avoit jamais jusqu'alors mis en doute la verité, & la fidelité des propositions des Ambassadeurs de France : que Sa Majesté Imperiale ne s'expliqueroit point par d'autre canal que celui de Monsieur de Nointel, & que si le Grand Seigneur, & ses Ministres refusoient de lui donner créance, ils lui donnassent congé de s'embarquer sur le Vaisseau qui portoit cette Lettre à Constantinople.* On envoya Monsieur d'Hervieu Interprête de Monseigneur le

Dauphin, & à présent Consul à Alep, pour la rendre lui-même au Grand Vizir, & on le chargea aussi des derniers ordres du Roi à l'Ambassadeur. Il partit de Marseille au mois de Septembre, & il n'arriva à Constantinople qu'à la fin du mois de Fevrier suivant, sur un Vaisseau du Roi nommé le Diamant, commandé par le Marquis de Pruilly. Le mauvais tems l'empêcha de faire plûtôt qu'en quatre mois, le voyage de Malthe à Constantinople.

Dès que ce Vaisseau fut arrivé là, & que Monsieur de Nointel eut vû les ordres du Roi, il écrivit au Grand Vizir, *Que la réponse de Sa Majesté étoit enfin arrivée, après avoir été cinq mois sur mer, & qu'il n'attendoit pour la lui communiquer, que la permission de se rendre à la Cour.* Le Vizir lui fit réponse, *Qu'il pouvoit venir quand il lui plairoit, qu'il seroit le bien venu.* Il mit sur le dessus de la Lettre, selon les anciennes coûtumes, *à l'Ambassadeur de l'Empereur de France*, au lieu qu'à la précedente il avoit mis, *à l'Ambassadeur du Roi de France*, comme nous l'avons observé. Le même jour que l'Ambassadeur reçût cette Lettre, le Caimacan lui envoya dire, *qu'il avoit ordre du Grand Vizir, de fournir à son Excellence trente chariots, douze chevaux, & mille écus pour son voyage, qu'il lui envoyeroit tout cela promptement.* Il n'y manqua pas, l'argent fut apporté le lendemain, & les chariots, & les chevaux furent amenez le jour que l'on voulut partir.

Voila l'état & la situation où étoient les affaires, & l'Alliance de France avec la Turquie, lors que j'arrivai à Constantinople au mois de Mars 1672.

L'Am-

L'Ambaſſadeur partit de Conſtantinople le 29. Mars. Il avoit avec lui l'Abbé de Nointel ſon frere, un Gentilhomme, un Confeſſeur, un Maître d'hôtel, un Secretaire, trois Interprétes, deux Janiſſaires, & les moindres Officiers en nombre ſuffiſant. Outre cela, il y avoit en ſa compagnie Monſieur d'Hervieu, qui avoit apporté la Lettre de Monſieur de Lyonne pour le Vizir: un Directeur de la Compagnie de Levant, qui devoit traitter avec ce Miniſtre, des conditions du commerce de la Mer rouge: deux Religieux Eſpagnols, Commiſſaires de la Terre Sainte, qui ſolicitoient la reſtitution des Lieux Saints de la Paleſtine, que les Grecs leur avoient enlevez par l'autorité de la *Porte*, il y a environ trente ans: un Marchand de Marſeille qui avoit auſſi des affaires à la *Porte*; & quatre Gentilshommes François & Italiens, qui comme moi faiſoient le voyage par curioſité ſeulement. Le Caimacan donna un Chaoux à l'Ambaſſadeur, pour lui faire avoir par tout des logemens, & pour faire garder à ſa perſonne, & à ſa ſuite, le reſpect que les Turcs perdent aux moindres occaſions, quand ils ne ſont retenus d'aucune crainte. Nous fûmes ſix jours en chemin. On compte cinquante lieuës de Conſtantinople à Andrinople. Le chemin eſt beau & uni, par des plaines & des campagnes très-belles. On trouve ſur la route quantité de beaux villages, & de beaux logemens publics.

Nous allâmes loger à demi lieuë d'Andrinople dans un lieu fort agréable, où l'air eſt bon & doux, plus qu'en aucun autre de *la Romanie*; car c'eſt ainſi que l'on appelle au-

jourd'hui *la Thrace*. Il est situé sur la riviere *d'Hebre*, que l'on nomme à present *Mariza*, & on le nomme *Bosna-koi*, c'est-à-dire, *village de Bosneens*. Dix jours aprés nôtre arrivée, *Panaiotti*, cet Interprête du Vizir, dont j'ai parlé, vint de la part de ce Ministre visiter l'Ambassadeur, & savoir de lui les intentions du Roi son Maître, touchant le renouvellement des Capitulations. Cet Interprête commença à négocier avec Monsieur de Nointel, en lui disant, que le sentiment du Vizir étoit, que lui & l'Ambassadeur ne se vissent point, jusqu'à ce que les affaires fussent concluës, & terminées ; de peur qu'il ne survint entr'eux de ces differens, qui bien que legers, rompent, ou arrêtent la Négociation, & en empêchent le succès. *Panaioti* ajoûta, comme pour confirmer l'opinion du Vizir, qu'en Turquie les affaires ne se faisoient jamais bien que par un tiers, que le Vizir, & l'Ambassadeur ayant reciproquement à conserver la gloire, & les interêts de deux grands Empires, nul des deux ne voudroit commencer à se relâcher de ses prétentions : qu'il étoit fort facile qu'une Négociation en personne aigrît l'esprit du Vizir, & celui de l'Ambassadeur ; mais qu'une Négociation conduite par leurs Interprêtes, ne pouvoit si facilement produire de mauvaises dispositions dans l'un, ni dans l'autre. Enfin le Vizir le prioit d'agréer qu'il ne lui donnât Audience, que pour remettre dans ses mains de nouvelles Capitulations. Monsieur de Nointel souhaitoit toute autre chose ; mais il fallut suivre le sentiment du Vizir, & se resoudre à traitter par Interprêtes. *Panaioti* prit copie de la

Let-

Lettre que Monſieur de Lyonne écrivoit au Grand Vizir, & le Mémoire des conditions auſquelles Sa Majeſté vouloit ſeulement renouveller les Capitulations, à ce que diſoit l'Ambaſſadeur, & s'en alla en faiſant mille proteſtations à l'Ambaſſadeur de le bien ſervir en ſa Négociation. Il lui dit particuliérement, qu'il ſe faiſoit un ſi grand honneur d'avoir à ménager le renouvellement des Capitulations entre le Grand Seigneur, & l'Empereur de France, qu'il n'y avoit point de moyens au monde, qu'il n'employât pour le faire conclurre à la ſatisfaction de ſa Majeſté très-Chrêtienne. Le tems a découvert, que cette proteſtation étoit entiérement trompeuſe, & que *Panaioti* n'avoit pas pour les interêts de la France, de meilleurs mouvemens que le Grand Vizir.

Ce Miniſtre lut le Mémoire de l'Ambaſſadeur, & le donna à examiner au Divan. Il n'étoit pas ſi long de moitié que celui qu'on avoit préſenté au prémier voyage, & ne contenoit qu'onze chefs. Cependant le Vizir le trouvoit encore exorbitant. Il ſe récrioit ſur les points les plus conſiderables, diſant, que jamais la *Porte* ne les accorderoit: ſur les autres il diſoit, cela ſe pourra accorder, l'on tâchera de paſſer ſur un tel obſtacle, & de lever telles difficultez. Ainſi il donnoit nettement le refus d'une partie des demandes qu'on lui faiſoit, & ne donnoit parole de l'autre que fort incertainement. Le Vizir en uſoit ainſi, pour découvrir par les réponſes de l'Ambaſſadeur, s'il étoit vrai qu'il eût ordre de ne relâcher rien de ſon Mémoire. Il le fit tomber dans ſon piége, & il découvrit ainſi qu'il avoit des ordres ſecrets.

A la fin du mois d'Avril, ces deux Religieux Commissaires de la Terre Sainte, dont j'ai parlé, furent fort consternez d'un bruit qui se répandit parmi nous, qu'ils ne devoient pas s'attendre, comme ils faisoient, à rentrer dans les Lieux Saints, dont les Grecs les ont dépossedez; parce que le Vizir ayant déclaré, qu'il accorderoit la diminution des droits de Doüanne, & le commerce de la Mer rouge, à condition qu'on ne parleroit point de la Terre Sainte, on lui avoit répondu, *qu'il falloit garder ce point pour le dernier.* Comme cette affaire est assez curieuse, j'en rapporterai ici les principaux passages; & cela délassera le Lecteur, qui pourroit être fatigué du long détail des Négociations de France à la *Porte* Ottomanne, pour un renouvellement d'Alliance.

Le Royaume de Jerusalem fut conquis par les Chrêtiens l'an 1099. & perdu l'an 1177. Un Roi de Syrie nommé *Nezer-Salab-el-din Joseph* le reconquit, en chassa tous les Chrêtiens Occidentaux, particuliérement les Chevaliers, n'y laissant que les Chrêtiens Orientaux, Syriens, Armeniens, Georgiens, & Grecs. Peu de tems après, & dans le treiziéme siécle, un des Rois de Naples de la maison d'Anjou, acheta du Roi de Syrie les Lieux Saints de la Palestine. Le marché fut secret, le Roi de Syrie apprehendant, que les Princes Mahometans ses voisins, ne lui en fissent une infamie, & qu'ils ne le querellassent sur cette vente. Les Moines Franciscains furent envoyez par le Roi de Naples, pour prendre possession des Lieux Saints. Ils y furent laissez, & confirmez par les Sultans d'E-

gypte,

gypte, & par les Empereurs Turcs qui conquirent la Paleſtine.

Ces Religieux avoient les clefs & la jouïſſance de tout ce que la dévotion Chrétienne a conſacré à Jeruſalem, à Bethlehem, à Nazareth, & aux autres lieux de la Terre Sainte. Les Chrétiens d'Orient, qui ſont en grand nombre en ce pays-là, ne laiſſoient pas d'avoir des chapelles en pluſieurs de ces Lieux Saints, comme en l'Egliſe bâtie ſur le Sepulcre de Jeſus-Chriſt, & en celles qui ſont ſituées aux endroits où il naquit, & fut crucifié. Les Papes qui employent tout pour attirer les Grecs à leur Communion, ordonnérent aux Cordeliers de leur donner toute ſorte de liberté dans ces Lieux Saints, & de leur permettre d'y bâtir des Chapelles, d'y tenir des lampes, & des cierges, & d'y parer des Images & des Autels.

Les Cordeliers diſent, que cette liberté qu'eurent les Grecs dans leurs Egliſes, fit naître en leur eſprit le deſſein de s'en rendre maîtres. Ceux-ci le nient avec grande aſſurance. Tant y a que ces derniers vinrent l'an 1634. à la *Porte*, & produiſirent d'anciens titres de poſſeſſion du mont Calvaire, de la grotte de Bethlehem, & d'autres lieux. Les Cordeliers furent citez au Divan. Ils y comparurent avec les Ambaſſadeurs des Princes de la Chrétienté, qui étoient alors à la Cour de Turquie. L'affaire y fut pluſieurs fois plaidée en préſence du Grand Vizir. Tous les Chrétiens qui ont Alliance avec la *Porte*, s'intereſſerent dans le procès, auſſi bien les Proteſtans, que les Catholiques Romains. Il y fut fait de groſſes dépenſes de part & d'autre.

Enfin les Grecs le gagnerent, & furent mis en possession des Saints Lieux, comme ils le demandoient.

Le Grand Vizir, qui prononça en leur faveur, étant mort au bout de deux ans, les Europeans demanderent que le procès fût revû. Cela fut fait, & entiérement à l'avantage des Cordeliers, qui furent remis en possession de ce que les Grecs leur avoient ôté: mais ils ne le garderent que deux autres années; car après ce tems, un autre Grand Vizir favorable aux Grecs, leur fit recouvrer ces mêmes Lieux Saints, dont ils avoient mis hors les Cordeliers, quatre ans auparavant. Les Latins ont depuis fait de grands efforts, pour en reprendre la possession, mais ils ont tous été inutiles, le Divan s'est roidi contre les sollicitations, les promesses, & les offres, & a toûjours constamment répondu; qu'il n'étoit pas juste, que les Grecs, qui sont les sujets du Grand Seigneur, & qui lui payent de tribut huit cens mille écus par an, fussent privez de la garde d'une partie des Lieux-Saints de la Palestine, qui est du Domaine de l'Empire Ottoman. Les Cordeliers n'ont pas laissé pour cela de renouveller les sollicitations, les requêtes, & les offres d'argent, autant de fois qu'ils ont trouvé de bonnes occasions de le faire. L'an 1665. le Comte de Leslé employa au nom de l'Empereur, tous les soins imaginables pour faire rentrer les Cordeliers en leur bien; il conjura, il donna, il promit, mais il ne pût rien obtenir. Quatre ans après le Baile *Molino* au nom de la République de Venise, fit la même chose. Les Cordeliers n'eurent plus alors d'espérance, que dans le Roi

de-

de France. Ils députerent deux Religieux à Sa Majesté, qui lui présenterent des Lettres de recommandation de Rome, d'Espagne, & de la plûpart des Princes Romains, pour employer son credit à faire rentrer les Latins dans les Lieux Saints, d'où les Grecs les ont chassez. Le Roi très-Chrétien n'avoit pas besoin qu'on lui recommandât une telle affaire, pour s'y employer vivement: son zele ardent pour l'Eglise Romaine l'en sollicitoit assez. Sa Majesté écrivit à Monsieur de la Haye, son Ambassadeur, de faire entrer l'affaire de ces Religieux dans les conditions du renouvellement des Capitulations. Monsieur de la Haye & Monsieur de Nointel en suite leur protesterent diverses fois, qu'ils avoient ordre exprès de ne point traiter avec la *Porte*, & de ne point renouveller les Capitulations, si l'on ne remettoit les Cordeliers en possession des Lieux Saints qu'ils ont perdus. Cependant on sût à la fin du mois d'Avril, comme j'ai dit, qu'on pourroit abandonner cette affaire, parce qu'on ne vouloit point arrêter un grand Traité, pour se conserver la garde de quelques simples Chapelles.

Ces deux Religieux m'ont conté, qu'à leur arrivée à Constantinople, *Monsieur de la Haye* leur ayant dit, qu'il savoit bien sûrement, que la *Porte* ne renouvelleroit point les Capitulations, aux conditions que le Roi son Maître demandoit, à cause que le seul recouvrement des Lieux Saints, que Sa Majesté vouloit absolument obtenir, étoit une chose que la *Porte* n'accorderoit jamais: Ils lui avoient fait cette réponse, qui renfermoit un bon conseil pour le bon succès de leur affaire.

Si Vôtre Excellence a ordre positif touchant ce recouvrement, & si elle sait d'autre part que la Porte *n'y consentira jamais, ne faites au Grand Vizir aucune autre demande, que celle-là n'ait été accordée: déclarez à ce Ministre, que vous ne traiterez point, qu'il ne nous ait donné parole de nous restituer ce que les Grecs nous ont pris; si Vôtre Excellence tient cette voye, il arrivera, ou que le Vizir accordera la demande, ou qu'il la refusera: s'il l'accorde, le plus grand empêchement au renouvellement des Capitulations sera ôté: s'il la refuse, la rupture sera glorieuse pour le Roi de France: elle ne paroîtra point interessée: toute l'Europe admirera la pieté, & le grand Zele de Sa Majesté: il n'y aura personne qui ne soit forcé de reconnoître que le seul égard de la Religion, l'a porté à rompre avec les Turcs.*

Ces bons Peres me racontoient cela avec une ardeur qui est assez ordinaire dans les Moines Espagnols. Ils concevoient comme la plus belle action de l'Univers, qu'on fît la guerre à l'Empire Ottoman, pour l'obliger d'ôter aux Chrétiens de Jerusalem, ses propres sujets, la garde de cinq ou six petites Eglises; & de la donner à des Moines étrangers, qui n'étant pas contents d'y pouvoir entrer à toute heure, vouloient en avoir les clefs penduës à leur cordon.

A la mi-Mai, Monsieur de Nointel voyant que le Grand Seigneur, & le Grand Vizir, étoient prêts de partir pour la Pologne, & que sa Négociation n'étoit pas fort avancée, il alla voir le *Reizquitab*. On peut comparer son Office à celui de Chancelier. L'Ambassadeur eut trois Conferences avec lui, avant

que

que de terminer le Traité. On le vit comme conclû à la troisiéme, qui fut le 26. Mai, & le renouvellement fait aux conditions suivantes.

Que les François ne payeroient à l'avenir que trois pour cent de Doüanne.

Qu'ils auroient le commerce libre aux Indes par la Mer rouge, moyennant cinq pour cent de Doüanne, qu'on payeroit à l'entrée des terres du Grand Seigneur, sans payer rien davantage, ni au passage, ni à la sortie.

Que les Capucins François rebâtiroient à Galata leur Eglise de Saint George, que le feu avoit consumée, & que cette Eglise, celle des Jesuites qui est au même lieu, & toutes les autres, appartenantes aux François, qui sont dans l'Empire Ottoman, seroient sous la Protection du Roi.

Que l'Ambassadeur seroit reconnu Protecteur de l'Hôpital des Chrétiens Européans, qui est à Galata, & y pourroit faire dire la Messe.

Que les Esclaves François qui sont en Turquie, & qui y pourroient être à l'avenir, seroient mis en liberté; à condition qu'ils n'eussent point été pris, ou sur des Voiles, ou en des Armées, ou devant des places ennemies de la Porte.

Voilà tout ce qui se devoit changer, ou ajoûter dans les nouvelles Capitulations. L'Article concernant les Nations étrangeres, y devoit être mis tel qu'il se trouvoit dans les anciennes.

Dès que les choses eurent été acceptées & accordées réciproquement, le plus ancien Interprête de l'Ambassadeur de France dit à Monsieur de Nointel de ne s'en aller point, que le Chancelier n'eût dressé le modelle des nouvelles Capitulations. Ce conseil étoit bon, mais

mais l'Ambaſſadeur crût *Panaioti* l'Interprête du Grand Vizir, qui lui dit que c'étoit offenſer le Chancelier, & lui faire un affront, que de ne ſe pas fier à ce qu'il diſoit de bouche, & de le lui demander par écrit: qu'il engageoit ſa parole, & demeuroit caution de celle du Chancelier. Monſieur de Nointel ſe laiſſa perſuader. Il revint au logis joyeux, & ſatisfait, avec cêt air & cette gayeté que donne le bon ſuccès des affaires. Il nous dit en ſe mettant à table. *Meſſieurs, les Capitulations ſont renouvellées: il en faut faire la fête, & boire à ce renouvellement.* Nous y bûmes tous, à la reſerve de ſon premier Interprête, qui dit, *Monſeigneur, je ne croi rien de fait, juſqu'à ce que les Capitulations ſoient entre les mains de Vôtre Excellence.*

Le Chancelier avoit promis d'envoyer le modelle ſur le ſoir, afin de l'examiner, & qu'en ſuite il ſeroit mis au net; cependant il n'en fit rien. L'Ambaſſadeur ne s'en étonna pas. Il l'envoya querir le lendemain; mais il fut bien ſurpris de voir, que l'Article des Nations étrangeres n'obligeoit point de la maniere qu'il le prétendoit, celles qui n'ont point d'établiſſement à la *Porte*, de venir ſous la Baniére de France. Monſieur de Nointel commença alors à craindre qu'on ne l'eût trompé. Il ſe mit en colére, & envoya à l'inſtant ſon ſecond Interprête dire au Chancelier, que ſi cet article ne ſe mettoit comme il l'entendoit, il n'acceptoit point les nouvelles Capitulations. Son premier Interpréte lui dit de bien penſer à l'avance qu'il faiſoit faire: qu'il ſe gardât bien de mettre le marché à la main des Turcs, comme il faiſoit, & qu'il

ne-

ne s'engageât pas si brusquement à rompre avec la *Porte*, pour un seul Article, & de peu d'importance. Monsieur de Nointel passa outre. Il envoya faire au Chancelier le message que j'ai dit. Ce Ministre fit réponse, qu'il le raporteroit au Vizir.

Le 29. l'Ambassadeur alla chez le Chancelier, qui lui dit; *Que la France ne devoit pas demander à la* Porte *une chose qu'il n'étoit plus en son pouvoir de lui accorder, parce que le Grand Seigneur s'étoit engagé aux Anglois, aux Venitiens, aux Hollandois, & aux Genois, que tous les Etrangers qui viendroient en Turquie, sous leurs Baniéres, y seroient traittez de même qu'eux: qu'ayant accordé cela pareillement, à l'Empereur, & nommément pour les Villes Anseatiques Imperiales, pour les sujets de la Maison d'Autriche, & pour les Italiens, Sa Hautesse ne pouvoit plus sans violer sa foi, accorder aux François ce qu'ils demandoient, savoir de ne donner entrée que sous leur Baniére, aux Etrangers qui n'ont point d'établissement à la* Porte. *Le Chancelier ajoûta, que ce qu'il representoit à Son Excellence, étant d'une notorieté publique, & d'une consequence convainquante, il la supplioit de n'insister pas davantage sur ce point.* Monsieur de Nointel répondit, en protestant de ne renouveller point, si l'on n'accordoit cet Article en la maniere qu'il le demandoit. Le Chancelier répondit, qu'il feroit rapport de cette protestation au Vizir, & lui feroit savoir sa réponse. L'Ambassadeur lui dit, qu'il l'obligeroit beaucoup d'en aller parler à l'heure même à ce Ministre, si sa commodité le lui permettoit; qu'il attendroit son retour. Le Chancelier y consen-

ſentit. Il alla parler au Vizir, & revint avec cette réponſe. *Le Grand Vizir m'a ordonné de dire à Vôtre Excellence, que vous lui fîtes donner parole, il y a un mois; que pourvû qu'on accordât à l'Empereur de France la diminution des droits de Doüanne, & le commerce par la Mer rouge, Sa Majeſté Imperiale, ſe contenteroit quant au reſte, des choſes raiſonnables, & juſtes; que ſur cette parole, il vous avoit accordé au nom du Grand Seigneur ces deux points, & les autres graces que vous ſavez; mais qu'à-preſent voyant que vous ne lui tenez pas parole, il vous déclare bien expreſſément, qu'il retire la ſienne, & ne vous veut accorder rien du tout.* Cette réponſe fut un coup de foudre. Monſieur de Nointel, & ceux qui étoient avec lui en furent tout interdits. On voulut reprendre, & renoüer le Traitté, mais il ne fut pas poſſible, encore qu'on fît connoître ſur le champ, qu'on ſe déportoit du point conteſté. Le Chancelier répondit, qu'il n'avoit ordre du Vizir, que de dire ce qu'il avoit dit, & qu'il ne pouvoit traitter davantage. L'Ambaſſadeur repliqua, qu'il avoit une Lettre du premier Miniſtre de France pour le Vizir, qu'il ne vouloit que la remettre en ſes mains, & après prendre congé. Le Chancelier répondit, que pour le congé, c'étoit une choſe facile, & que pour la Lettre du premier Miniſtre de France, le Grand Vizir ne ſe ſoucioit pas de la voir.

Monſieur de Nointel revint au logis dans un chagrin qu'il eſt aiſé de concevoir. Il dit aux perſonnes de ſon Conſeil, qui étoient l'Abbé ſon frere, le Directeur de la Compagnie du Levant, & ſes deux premiers Interprê-

prêtes, que la Nation Angloise, & la Hollandoise avoient dépensé chacune quarante mille écus, au renouvellement des Capitulations qu'elles ont avec la *Porte*; qu'il en falloit donner autant aux Ministres du Divan pour renouveller celles de France. Les Interprêtes eurent ordre de porter parole de cette somme aux Ministres, mais cela ne produisit encore rien. Les Ministres ne s'en émurent seulement pas. Il y a beaucoup d'affaires à la *Porte* qui se font par argent: il y en a d'autres qu'aucune somme ne sauroit faire avancer. Telle fut par exemple l'affaire des deux Commissaires de Terre Sainte qui étoient, comme j'ai dit, avec nous à Andrinople: ils offrirent cent mille écus au Vizir pour rentrer en possession des Lieux Saints, qu'on leur a ôtez, & en vouloient encore dépenser autant à faire des presens au Grand Seigneur, & aux Ministres de la *Porte*; mais leur argent ne leur servit de rien, le Divan fut incorruptible.

Je dirai en passant, à propos de ces Religieux, que l'on ne doit pas être surpris des grandes offres qu'ils faisoient. Ils m'ont assuré que la dévotion qu'ont les Espagnols pour les Lieux Saints est si grande, qu'ils fourniroient eux seuls des tresors pour les ravoir. Ils m'ont assuré aussi, que la dépense ordinaire de la Terre Sainte se monte à cent mille livres par an, dont le tiers va en presens qu'il faut faire aux Turcs, & que chaque Gardien, qui est Triennal, en fait à sa venuë pour dix mille écus.

Le troisiéme Juin, jour du départ du Grand Seigneur pour la Pologne, l'Ambassadeur se ren-

rendit de fort grand matin au Camp, au Quartier du Vizir, dans le dessein d'obliger en quelque sorte ce Ministre, à lui donner l'Audience qu'il lui refusoit depuis son arrivée, & à recevoir la Lettre de Monsieur de Lyonne. Il mena même avec lui Monsieur d'Hervieu, afin que comme c'étoit lui qui l'avoit apportée, il la rendît; mais le Grand Vizir n'étoit pas au Camp: il étoit allé conduire au premier logement la Sultane Mere, ce qui obligea Monsieur l'Ambassadeur d'aller au Quartier du Chancelier, où il l'attendit sept heures entieres, tantôt en une tente, & tantôt en une autre, parce que le Camp se levoit. Un peu après midi la nouvelle vint, que le Grand Vizir étoit à la ville. Le Chancelier l'alla trouver, & lui dit que l'Ambassadeur de France l'attendoit au Camp pour le voir, & savoir sa derniere volonté. Le Vizir lui dit de faire entendre à Son Excellence, qu'Elle ne prît pas la peine de l'attendre, parce qu'il prenoit congé de sa Femme, de sa Mere, & de sa Famille, & qu'il n'iroit que de nuit au Camp: que Son Excellence y laissât un de ses Interprêtes seulement, & qu'il lui donneroit réponse. La réponse que le Grand Vizir donna, fut, *qu'il communiqueroit au Grand Seigneur, & au Divan ce que l'Ambassadeur demandoit, mais que cela ne se pouvoit si-tôt faire, à cause de la marche: que son Excellence pouvoit cependant retourner à Constantinople pour y attendre la resolution du Grand Seigneur: qu'il écriroit au Caimacan de donner un passeport au Vaisseau du Roi qui y étoit, & qu'au reste sans qu'il se fioit à la Foi de l'Ambassadeur, il l'auroit fait arrêter à Andrinople; de peur qu'il ne*
se

se retirât sans congé. L'Interprête avoit ordre de demander au Grand Vizir des Commandemens pour des affaires particulieres de négoce en divers lieux du Levant. Ce Ministre les fit expedier le lendemain, en la maniére que l'Interprête les demandoit.

Voilà le succès du second voyage de Monsieur de Nointel à la *Porte*. Les Turcs avec beaucoup d'assurance, donnoient aux François le tort de cette rupture. Ils disoient que même la diminution des droits de Doüanne n'étoit pas justement prétenduë; parce que s'il y avoit des Nations qui n'en payoient pas tant, comme les Anglois, les Hollandois, & les Genois, il y en avoit aussi qui en payoient plus, comme les Allemans & les Venitiens, & que si les premiers qui ne payoient que trois pour cent, en eussent autrefois payé cinq, les François auroient eu quelque droit de demander du rabais; mais que la *Porte* qui est libre de faire faveur à qui il lui plait, ayant traitté d'abord avec ces derniers venus, à des conditions plus avantageuses, que celles qu'elle a accordées à ses premiers Alliez; elle n'étoit pas obligée de changer à son préjudice, les conditions du commerce qui étoit entr'eux depuis si long-tems. Pour les autres demandes du Roi, ils disoient, que ce n'étoit la plûpart que des graces, qu'on n'avoit pas raison de prétendre; puisque bien loin de les avoir meritées de la *Porte*, on l'avoit toûjours traversée dans ses plus importantes entreprises. Ils ajoûtoient, qu'on avoit fait ces demandes le marché à la main, en menaçant & en agissant en Maîtres, les François qui étoient au Levant ne parlant

que

que de brûler Constantinople, de faire la guerre au Grand Seigneur, de saccager ses Isles, & ses Ports de Mer. Que les Vaisseaux qui avoient amené Monsieur de Nointel à Constantinople, donnoient ouvertement retraite aux Esclaves de toute sorte de Nations, qui s'y venoient jetter, & que les Ambassadeurs de France n'entretenoient les Grands dans les visites qu'ils leurs faisoient, que des forces de Sa Majesté, & de la puissance de ses Armes. C'est ainsi que parloient les Turcs. Les autres Nations disoient, que les Turcs n'avoient pas tant de tort, & même qu'ils avoient montré en cette occasion, de n'être pas si barbares qu'on le dit; n'ayant témoigné aux François qui étoient en Levant, ni à l'Ambassadeur de Sa Majesté, aucun ressentiment violent, des grands & éclatans secours, qu'on a donnez plusieurs fois à leurs ennemis: de la guerre qu'on a portée dans les pays qui sont sous leur protection : & des insultes & des menaces qu'on leur a faites jusques dans leur Cour. Mais tout cela ne se disoit, que dans l'ardeur de voir arriver quelque grand accident, qui obligeât la France d'employer contre les Turcs ces merveilleux préparatifs de guerre, dont la plûpart de ses Voisins étoient effrayez.

Après avoir rapporté tout de suite la Négociation de Monsieur de Nointel à la *Porte*, je toucherai quelque chose de celles de Monsieur *Witzosky* Internonce de Pologne, & du Chevalier *Quirini* Baile de Venise, dont l'un venoit de partir d'Andrinople quand j'y arrivai, & l'autre y demeura tout le tems que j'y fus.

Le

Le Vizir fit donner à l'Internonce de Pologne à son départ 1700. écus pour payer ses dettes, & pour s'en retourner, & outre cela sept chariots, & un Chaoux. Le Pacha de *Silistrie* eut ordre de le faire aller par la frontiere de Tartarie, & de mander aux Tartares de le retenir, jusqu'à ce qu'ils sussent que l'Envoyé Turc qui étoit en Pologne, eût passé les frontieres, & fût entré en Turquie. Le *Divan* fit tout ce qu'il pût pour ajuster les affaires avec cet Internonce, & pour éviter d'entrer en guerre avec son Maître. La *Porte* avoit des desseins du côté de Perse, & de la Mer rouge, & ce ne fut que par force, qu'elle se tourna vers la Pologne. Le sujet du different étoit, la protection que le Grand Seigneur a donnée aux Cosaques. La Pologne demandoit que Sa Hautesse retirât publiquement cette protection, de même qu'elle l'avoit donnée publiquement, en envoyant à *Dorosensko*, fameux Géneral de ces Rebelles de Pologne, un Etendard, des Lettres patentes & les autres marques de dignité, avec lesquelles les Bassas sont investis en Turquie. C'étoit afin que les Cosaques, étant intimidez par ce rebut d'éclat, se soumissent sans combattre à Sa Majesté Polonoise, & qu'elle rentrât plus facilement dans la possession de l'Ukraine, qui est son bien particulier, & le patrimoine de ses Ancêtres.

Sous le Regne du Roi Cazimir, Monsieur *Ratzieuski* étoit venu demander la ratification du Traité de *Coctchin*, qui s'observoit entre la Pologne & la Turquie, & d'autres choses. La *Porte* répondit, qu'elle ratifiroit purement & simplement, sans parler des Cosaques. Mon-

Monfieur *Ratzienski* mourut à Andrinople durant fa Négociation. Son Secretaire, qui étoit ce Monfieur *Witzosky*, fut pourvû par le Roi Succeffeur de Cazimir de l'Internonciature, & reçût ordre de reprefenter que l'Ukraine, étant le bien particulier du Prince qui régnoit alors, Sa Majefté avoit double interêt de chercher à y rentrer. La *Porte* répondit, qu'elle n'empêcheroit point que Sa Majefté Polonoife n'y rentrât, & qu'elle pouvoit faire ce qu'elle voudroit contre les Cofaques, mais que le Grand Seigneur confideroit fa gloire, & ne pouvoit retirer ouvertement la protection qu'il leur avoit ouvertement accordée. Monfieur *Witzosky*, qui étoit un homme violent, ne voulut point accepter ce moyen d'accord, ni tous les autres qu'on lui propofa. Il dit hautement en plein *Divan*, *Que quand le Roi fon Maître, les Senateurs, & la République, feroient d'avis d'accepter une fimple ratification, il les empêcheroit de le faire, par le pouvoir qu'il en avoit, en qualité de Gentilhomme Polonois.* Le Vizir voyant tant de fierté, & entendant dire, que le Roi de Pologne s'étoit avancé avec une armée à *Leopold*, il fe prépara à la guerre.

Lors que le Roi & le Senat fûrent que le Grand Seigneur fe tournoit vers eux, & qu'au printems affurément ils l'auroient fur les bras en Pologne, ils furent tous, & furpris, & confondus. L'Internonce lui-même ne favoit où il en étoit. Trompé par les bruits qu'on faifoit courir de la revolte des Arabes, & du faccagement de la Mecque, comme auffi par les affurances, qu'on dit, que Monfieur de Nointel lui donnoit, que Sa Majefté très-Chré-

Chrêtienne envoyoit cinquante Vaiſſeaux dans l'Archipel, il avoit toûjours écrit à la République de tenir bon, & de ne ſe relâcher en rien, parce qu'infailliblement le Grand Seigneur auroit bien-tôt de pluſieurs côtez, de grandes guerres ſur les bras.

La Pologne eût bien voulu alors n'avoir point détourné Sa Hauteſſe de ſes deſſeins d'Aſie. Elle envoya un Interprête à la *Porte*. Cet Interprête arriva le 23. Mai avec huit hommes de ſuite, ſix ſemaines après le départ de l'Internonce: on lui aſſigna un logis, & treize francs par jour pour ſa dépenſe. Les Lettres qu'il apportoit étoient du Grand Chancelier, adreſſées au Grand Vizir. Elles contenoient, *Que la Pologne étoit ſurpriſe d'aprendre, que le Grand Seigneur ſe préparoit à lui faire la guerre: qu'elle n'en ſavoit pas le ſujet, & n'en avoit point donné d'occaſion: que ſi la* Porte *vouloit ratifier le Traitté de* Koëtchin, *le Roi y étoit tout diſpoſé, & qu'il envoyeroit un Ambaſſadeur Extraordinaire; que ſi elle perſiſtoit dans le deſſein de lui faire la guerre, Sa Majeſté étoit prête à ſe défendre; mais qu'elle proteſtoit que les Polonois n'étoient point les Violateurs de la Paix.*

L'Interprête fut renvoyé au bout de huit jours, avec des Lettres qui portoient, que la Pologne pouvoit envoyer un Ambaſſadeur Extraordinaire, & qu'il ſeroit le bien venu. Cependant l'Armée du Grand Seigneur, & le Grand Vizir à la tête, ne laiſſa pas de marcher vers Siliſtrie.

La Négociation du Chevalier *Quirini* n'eut rien de particulier. Il vint à Andrinople au mois de Decembre 1671. & en partit à la fin de Mai ſuivant. Il avoit ordre de faire de

particulieres inſtances pour la liberté des priſonniers faits à la guerre de Candie. Il obtint après des peines & des dépenſes extrêmes, qu'on échangeroit les vingt-huit principaux, avec autant de Turcs. L'échange ſe fit à *Caſtel Tornefe* en Morée. Quant au reſte des priſonniers, au nombre de mille ou environ, le Grand Vizir dit au Baile de Veniſe, que les Galéres Ottomanes étoient preſque ſans Chiorme, & que d'en ôter mille hommes tout d'un coup, ce ſeroit les trop affoiblir; ſur tout en un tems, où l'on en avoit tant de beſoin, pour porter en Pologne, par la Mer noire, des hommes, & des munitions. Cependant il lui promit, que lors que la Campagne ſeroit finie, il en feroit relâcher 250. & chaque année autant, juſqu'à ce qu'ils fuſſent tous délivrez.

Les Venitiens font tant de dépenſe à la *Porte*, qu'on peut dire, qu'ils achetent tout ce qu'ils obtiennent, & même qu'ils l'achetent fort cherement. Il n'y a point d'homme d'importance à la Cour, & au *Divan*, à qui ils ne faſſent tous les ans des preſens conſiderables. La République, qui n'a point de voiſin plus à craindre que le Turc, n'épargne rien pour entretenir la paix avec lui. Elle lui paye tribut de pluſieurs Iſles de l'Archipel, comme Zante, & Cerigo, elle ſouffre, elle diſſimule ſes caprices, ſes inſultes, ſa tyrannie, & afin de prévenir les differens, & les guerres qui naiſſent toûjours entre de puiſſans Voiſins, autant qu'on les peut prévenir par la ſageſſe de la conduite; cette République envoye pour Ambaſſadeurs à Conſtantinople, les plus vieux, & les plus experimen-

tez

tez de ses Senateurs. Les Bailes de Venise sont ordinairement des gens, qui ont été Ambassadeurs en toutes les Cours de la Chrétienté : qu'on a employez en des Traitez de paix, & de guerre, & en des Négociations : gens enfin qui n'ignorent rien de la Politique de tous les Princes du monde, & des adresses des plus habiles Ministres, dans l'art de cacher son interieur, & de découvrir celui d'autrui. Les Bailes ont des ordres libres de dépenser, & de donner autant qu'ils jugent qu'il le faut faire. Ils demeurent ordinairement trois ans à Constantinople, & pendant ce tems-là ils amassent plus de cent-mille écus, du moins ils le peuvent faire; car la République ne leur demande point de compte. Elle en use ainsi pour deux raisons. La premiere est, pour balancer par le gain les peines de l'Ambassade de Constantinople, qui naissent du risque, & des fatigues du voyage, de la mauvaise humeur, & du peu de considération des Turcs. La seconde est de récompenser couvertement ces Bailes, qui souvent se sont épuisez en Ambassades dans l'Europe.

J'ai ouï dire à Monsieur *Quirini*, en des Visites que j'ai eu l'honneur de lui faire, que la Politique des Turcs passoit de beaucoup celle des Europeans : qu'elle n'étoit point renfermée en des maximes, & des régles, qu'elle consistoit toute dans le bon sens, sur lequel elle étoit uniquement fondée, & sur les mouvemens duquel elle se régloit uniquement. Que cette Politique n'ayant ni art, ni principes, étoit comme inaccessible, & qu'il avoüoit de bonne foi, que la conduite du Vizir étoit un abîme pour lui, qu'il n'en pouvoit sonder le

jugement, la prévoyance, la pénetration, le ſecret, l'artifice, & tous les détours. Il aſſuroit, que s'il avoit un Fils, il ne lui donneroit point d'autre école de Politique que la Cour Ottomane, où il ne ſe laſſoit point d'admirer le Vizir, qui ſans parler, ſans écrire, ſans ſe remuer beaucoup, gouvernoit un des plus puiſſans Empires du monde, & en étendoit les limites en pluſieurs lieux.

Durant le ſéjour que j'ai fait à Andrinople, j'ai eu l'honneur de me trouver pluſieurs fois en converſation avec cet Ambaſſadeur de Veniſe; & comme on s'entretenoit encore alors communément de la guerre de Candie, j'en appris de lui, & d'autres perſonnes éminentes de la Cour, bien des particularitez memorables. Voici celles que j'ai crû les plus dignes d'être rapportées.

Un des principaux Commandemens de la Loi de Mahomet, eſt le Pelerinage de *la Meque*, & de *Medine*, qu'elle appelle par excellence *Heger Haramin*, c'eſt-à-dire, *la viſite des villes ſacrées*. Il n'y a qu'une extrême pauvreté qui en puiſſe légitimement diſpenſer, & il eſt ordonné à ceux à qui la maladie, ou l'emploi, ou d'autres empêchemens, ne permettent pas d'aller à ce pelerinage, de le faire faire par Procureur; c'eſt-à-dire, d'envoyer dans ces lieux de dévotion, un homme exprès, qui faſſe tout ce qu'on y feroit ſoi-même, ſi l'on y pouvoit aller.

Les Empereurs Ottomans s'acquitent fort exactement de ce devoir, tant pour eux, que pour leur famille. Ils envoyent tous les ans des preſens conſiderables à ces Villes, dont ils ſe diſent par honneur *Seigneurs* & *Protecteurs*.

teurs. Ces presens s'envoyent quelquefois par mer. On les chargea l'an 1644. sur un gros Gallion, qui les devoit porter au Caire. Beaucoup d'Eunuques, & diverses femmes du Serrail étoient avec les Envoyez du Grand Seigneur, pour faire le pelerinage, & il y avoit encore quantité de Passagers & de Soldats. Ce Gallion partit de Constantinople, avec plusieurs autres Voiles auxquels il servoit de *Conserve*. Il fut attaqué proche de Rhodes par les Galéres de Malthe, & fut pris aprés un rude combat. Les Galéres ne le purent mener droit à Malthe, à cause qu'il faisoit eau de tous côtez, pour les grands coups de *Coursiers*, qu'il avoit reçûs au combat. Elles relâcherent avec peine en un Port de l'Isle de Candie. On le radouba là le mieux qu'il se pût, & l'on prit toutes les peines imaginables de le mener à Malthe, mais ce fut en vain: il alla à fond. On estimoit un million ce qu'on en avoit déchargé dans les Galéres.

La nouvelle de cette prise mit le Grand Seigneur en furie. Il menaçoit d'exterminer tous les Chrêtiens qui étoient à Constantinople: les Ambassadeurs, & les Ministres étrangers comme les autres. Il en vouloit à toutes les Nations, parce, disoit-il, que les Galéres de Malthe étoient montées de Chevaliers, & de Soldats, de tous les pays de la Chrêtienté.

Monsieur *Soranzo* Ambassadeur de Venise à la *Porte* Ottomanne, recourut promptement aux Ministres du Divan. Il crût détourner sûrement l'orage de dessus sa tête, & bien appaiser le Grand Seigneur, en lui fai-

ſant repreſenter, qu'il n'y avoit aucun Chevalier de Malthe ſujet de la République. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre, & de Hollande, firent remontrer la même choſe; ainſi toute la foudre ſembloit devoir tomber ſur Monſieur de la Haye le Pere, alors Ambaſſadeur de France : & ſans doute il eût ſenti rudement la brutalité des Turcs, & l'emportement du Grand Seigneur, ſi *Givan Capigi Bachy* Grand Vizir ne l'eût garanti. Ce premier Miniſtre, homme de très-grand eſprit, de rare merite, & de la plus illuſtre naiſſance de Turquie, ayant eu ſix Grands Vizirs de ſa maiſon: ce Miniſtre, dis-je, prit la défenſe de l'Ambaſſadeur de France, des François, & de tous les Chrétiens qui étoient à Conſtantinople, excepté les Venitiens. Il fit entendre à Sa Hauteſſe, que les Venitiens étoient les plus coupables, pour avoir permis aux Galéres de Malthe, de radouber le Gallion dans leurs Ports au lieu de l'arrêter. Il fit tourner ainſi contre Candie toute la colére du Grand Seigneur, qui réſolut d'y porter la guerre. Cette réſolution fut fort ſecrette, & pour l'executer ſecretement auſſi, on ne fit paroître de colére que contre Malthe. Le Grand Seigneur publia la guerre contre cette petite Ile, & ordonna à la Milice de ſe tenir prête à la fin du mois de Mars 1645.

L'Ambaſſadeur de Veniſe n'épargna ni induſtrie, ni preſens, pour pénetrer cette publication de guerre, & découvrir ſi elle étoit ſincére, & ne couvroit point le deſſein d'une entrepriſe contre la République. L'Ambaſſadeur de France l'aſſuroit, qu'il y avoit de la diſſimulation, & lui donna pluſieurs fois avis,

qu'on

qu'on en vouloit à Candie. Il n'en fit aucun compte, & se laissa prévenir des assurances du contraire, que le Grand Vizir lui donnoit de tems en tems.

L'Armée Ottomanne, au nombre de 80. Vaisseaux, & d'autant de Galéres, commandée par Issouf Captan-Pacha, partit de Constantinople à la fin d'Avril, fit descente en Candie, & en dix jours prit la Canée. Ceux qui ont connu ce Géneral disent, que c'étoit un grand Capitaine, & qu'il auroit pris l'Ile en peu de tems, si on lui eût laissé la vie, & la conduite de cette guerre. Le Grand Seigneur s'étant mis en tête, qu'Issouf avoit de grands trésors, & qu'on se pourroit passer de lui pour conquerir le reste de Candie, le fit étrangler à Constantinople peu de jours après son retour. Sa Hautesse perdit beaucoup à sa mort, & ne trouva point ces tresors qu'elle s'étoit imaginée. Les années suivantes la *Porte* renvoya d'autres Armées en Candie sous differens Géneraux. Les succès qu'ils ont eus, sont trop connus pour en parler.

Ce n'est pas tant à la force de cette Ile, ou à la foiblesse des Turcs, qu'on doit imputer la longueur de cette guerre, qui dura vingt-quatre ans entiers, qu'aux révolutions étranges qui arriverent dans la Cour Ottomanne presqu'au commencement de cette entreprise, & aux guerres qui se firent en Transsilvanie, & en Hongrie, & qui durerent jusqu'à l'an 1665. Le Prince qui entreprit la conquête de Candie étoit Ibrahim, âgé pour lors de trente-deux ans. Il étoit parvenu à l'Empire quatre ans auparavant, contre ses esperances, & celles de tout le monde, car il avoit été tenu

en une rude prison durant le Regne d'Osman, & de Murat ses Freres, & ce dernier après avoir fait étrangler ses deux plus jeunes Freres, comme il se vit proche de sa fin, il commanda qu'on étranglât aussi Ibrahim le seul frere qui lui restoit; mais ce cruel commandement ne fut point executé, parce que Murat n'avoit point de fils, & qu'Ibrahim étant demeuré seul de la famille Ottomanne, c'étoit aussi l'unique Héritier de l'Empire. Il est bon de remarquer, que ce qui avoit porté Murat à laisser la vie à Ibrahim, & à l'ôter à ses freres, bien que plus jeunes, c'est qu'Ibrahim n'avoit point d'esprit, & que paroissant tout-à-fait incapable de régner, on ne pouvoit craindre de revolte en sa faveur. Dès qu'il fut sur le Trône, il s'abandonna à toutes sortes d'impuretez, & de crimes; ses débauches, ses extorsions, & ses cruautez le rendirent odieux, & insupportable à tous ses sujets. Il prenoit sans aucune distinction les biens des Mosquées, & des particuliers, & souvent il ôtoit la vie à ceux qu'il croyoit riches, pour avoir plus aisément leurs biens; & tout cela pour fournir aux excessives dépenses de ses plaisirs, & au grand luxe de sa Cour. La Milice étoit mal payée. Elle se souleva pour déposer Ibrahim au mois d'Août 1648, & pour mettre sur le Trône Mahamed son Fils aîné, âgé seulement de sept ans, & douze jours, après quoi elle étrangla Ibrahim.

J'ai déja rapporté, que dans les premieres années du Regne de Mahamed l'Etat étoit gouverné par des Femmes, & par des Eunuques qui en remplissoient, comme bon leur sem-

sembloit, les premieres Charges; & particuliérement celle de premier Ministre, jusqu'au tems qu'on la donna à *Cuperly Mahamed Pacha*, qui entreprit la guerre de Transilvanie. Son Successeur, qui étoit aussi son fils, commença celle de Hongrie, laquelle ayant été terminée par la paix l'an 1665. comme je l'ai dit, il s'attacha deux ans ensuite à cette conquête de Candie, où il trouva une bien plus longue, & plus vigoureuse résistance qu'il n'avoit pensé.

Si Candie eût tenu encore un hiver contre les Turcs, on ne doute point que le Grand Vizir n'eût été contraint de lever le siége, & qu'il ne fût arrivé de grands soulevemens dans l'Empire. Les plus vieux Jannissaires étoient morts à ce siége: aucun n'y vouloit plus aller: tous les Turcs murmuroient de cette guerre: ils disoient qu'on alloit faire échouër contre une roche les forces Ottomannes, par un aveuglement étonnant: le Peuple de Constantinople vouloit mettre sur le Trône un Frere du Grand Seigneur: Sa Hautesse étoit sollicitée de faire mourir le Vizir, afin d'appaiser par ce sacrifice la colére du peuple, & de la Milice. L'un ou l'autre de ces changemens suffisoit pour faire lever le siége.

Le Grand Vizir savoit tout cela. Il étoit au desespoir de ne pouvoir finir cette guerre. Il craignoit fortement d'y laisser l'honneur, & la vie. On dit qu'il s'arrachoit les poils de la barbe. Il est certain qu'il gagna alors une maladie incurable, & difficile à nommer. C'étoit un certain saisissement de cœur, ou abbatement d'esprits, causé par la crainte, l'affliction, & l'épouvante. Les Medecins lui

ordonnoient contre ce mal l'uſage du vin pur. Il en buvoit journellement, & ne ſe ſentoit remis que par ce ſecours.

Lors que la nouvelle de la reddition de Candie fut portée au Grand Seigneur, Sa Hauteſſe ne la put croire, & quand elle en fut aſſurée, elle s'emporta à des excès de joye, qui étoient extravagans. Elle & toute ſa Cour repétoient ſouvent ces mots, *Les Francs ont eu pitié de nous*.

Les Turcs ſe glorifioient à la priſe de Candie, d'avoir vaincu toute la Chrétienté; parce qu'il y avoit à ce ſiége des Soldats, & des Volontaires, de tous les endroits de la Chrétienté, & ils diſoient qu'il avoit duré trois ans, parce que toute la Chrétienté s'y étoit trouvée, & qu'elle y avoit fait ſes plus grands efforts.

Le plus utile préparatif que fit le Vizir pour le ſiége de Candie, fut de faire ſon *Kiaija*, c'eſt-à-dire, l'Intendant de ſa maiſon, Grand Tréſorier de l'Empire. Il connoiſſoit la véritable amitié que ce Seigneur avoit pour lui, & qu'au beſoin il n'épargneroit pas ſa vie. Cette prévoyance fit le gain de la place, & le ſalut du Vizir. Le Grand Tréſorier ne laiſſa jamais manquer le Camp de rien. On y trouvoit des moutons à un écu tant qu'on en vouloit. Les Marchez y étoient remplis de toutes les choſes néceſſaires à la nourriture, & au vêtement. Les munitions y paſſoient à quelque prix, & à quelques riſques que ce fût, parce que l'argent y abondoit.

Dans le Mémoire que ce Tréſorier donna au Divan, des dépenſes extraordinaires faites

en

en Candie, les trois derniéres années du siége ; il y avoit 700 mille écus dépensez en dons faits aux deserteurs ennemis, qui se faisoient Turcs, ou s'en alloient hors de l'Isle : à récompenser les beaux exploits des Soldats : à payer les têtes des Chrétiens. On donnoit sept francs & demi de chacune. Ce Mémoire marquoit, qu'on avoit tiré cent mille coups de Canon contre la Place : & qu'il étoit mort devant sept Pachas, 80 tant Colonels que Capitaines, 10400 Janissaires, sans les autres Milices, & les Troupes des Provinces, dont la paye n'est point couchée sur l'Etat.

Le jour que le Grand Vizir entra dans Candie, le Chevalier Molino, que la République avoit envoyé pour traiter de paix avec la *Porte*, étoit à son côté. Le Grand Vizir lui dit, que l'Isle de Candie coûtoit beaucoup au Grand Seigneur, Monsieur Molino lui répondit, qu'elle coûtoit aussi beaucoup à la République, & qu'il y étoit mort cent mille hommes, sans compter les François. Le Vizir lui demanda pourquoi la place ne s'étoit pas renduë plûtôt, y ayant long-tems qu'ils n'étoient plus en état de tenir. L'Ambassadeur répondit, que le Roi de France avoit empêché de le faire, en promettant d'envoyer de puissans secours, & de déclarer la guerre au Grand Seigneur.

Le Baile Molino arriva en Candie au printems de l'an 1669. Il se tenoit aux *Gozes* de l'Isle. Il envoya offrir au Grand Vizir, les *Grabuses*, & *Spina Longa*, *la Suda*, & *Tine*, Isles de l'Archipel ; *Clissa*, & d'autres places de Terre ferme, les frais de la guerre, & cin-

quante mille écus de tribut par an pour la ville de Candie, que la République tiendroit de l'Empire. Le Grand Vizir fit réponse, que le Grand Seigneur avoit plus son honneur en considération, que tous les autres biens; qu'il ne vouloit autre chose que ce morceau de roche, que Sa Hautesse attaquoit depuis vingt quatre ans.

Ce fut le Capitaine Général Morosini qui fit la Tréve avec le Vizir. Il la fit à l'insû du Chevalier Molino, & sans lui en rien communiquer. Ce procedé pensa coûter la vie à Monsieur Morosini à Venise. Les grandes sommes d'argent, qu'il fit couler pendant une nuit, le sauverent. Ce Capitaine Général ne songea en traitant à aucun interêt, qu'à celui de l'Etat. Il ne se mit en peine ni de celui de la Religion, ni de celui du Commerce. Il s'appliqua tout entier à ce qui regardoit l'Isle de Candie, & la guerre, & accorda avec le Vizir, que tout le reste seroit remis en l'état, auquel il étoit avant la rupture. C'est ce qui fut cause que Monsieur Molino eut tant de peine à faire rebâtir à Galata, fauxbourg de Constantinople, l'Eglise des Venitiens que le feu avoit consumée, & il fit tant d'efforts en cette affaire pour lever les obstacles, qui survenoient de tous côtez, qu'il y mourut en la peine; mais par bonheur l'ouvrage étoit presque achevé. Il demanda plusieurs choses au Grand Seigneur, particuliérement la diminution des droits de Doüanne, que les Venitiens payent; mais il ne l'obtint point. Le Grand Vizir lui dit, *Monsieur Molino, l'Alliance qu'il y a entre la* Porte *&* *la République, est une Alliance*

liance ancienne, *&* *la* Porte *la considere par son ancienneté, plus que par aucun autre égard; si l'on y change quelques Articles, ce sera une Alliance nouvelle, dont les Turcs ne feront plus tant d'estime, & qu'ils respecteront beaucoup moins. De plus, si vous demandez des graces au Grand Seigneur, Sa Hautesse vous pourra demander aussi quelque chose.* Monsieur Molino entendit bien-tôt ce que cela vouloit dire, il ne parla plus de diminution de Droits, ni de changement aux Capitulations anciennes.

Je viens de donner une trop belle idée de la conduite du Grand Vizir, pour ne rien dire de plus particulier de sa personne; mais comme c'est de son Pere, qui étoit aussi Grand Vizir, qu'il tenoit sa fortune, & sa gloire, je dirai auparavant & en peu de mots, ce que fit de plus mémorable, ce Vizir si renommé.

Il s'appelloit *Cuperly Mahamed Pacha*: Le Caprice des Femmes, & des Eunuques, qui gouvernoient durant le bas âge de Mahamed quatriéme, le fit Grand Vizir. Il ne pensoit à rien moins, qu'à cette haute dignité, lors qu'elle lui fut offerte, mais dès qu'il en fut revêtu, il se mit à envisager le changement, & le meurtre de plusieurs Grands Vizirs ses Prédecesseurs, dont l'Etat changeoit presque tous les mois, & il crût que pour se conserver la vie, & l'emploi, il falloit qu'il fît mourir ses Envieux, & ses Competiteurs, & qu'il entreprît des guerres, afin de tenir toûjours le Grand Seignenr éloigné de Constantinople, & de se voir toûjours occupé à la tête d'une Armée.

Il commença par le Serrail, où il fit étrangler plusieurs Eunuques, & s'étant rendu Maître en peu de tems de la crédulité, & des affections de son jeune Prince; il lui persuada que pour être Maître absolu de l'Empire, & n'être point sujet aux séditions, & aux intrigues, & pour empêcher la Milice de faire des attentats pareils à celui qu'il avoit fait sur son Pere; il falloit que Sa Hautesse s'éloignât de la Capitale, où le peuple est mutin, & où les Janissaires sont les Maîtres, & qu'elle se défit de tous ceux qui avoient osé déposer son Pere, & tremper leurs mains parricides dans son sang. Suivant ce projet, *Cuperly* fit étrangler *Delly Ussein Pacha*, renommé pour le plus vaillant Capitaine de l'Empire, qui avoit été Général en Candie. Il mena la Cour à Andrinople, & il entreprit la guerre de Transsilvanie, parce que celle de Candie l'eût tenu trop éloigné de la personne du Grand Seigneur, qui n'étoit pas encore en âge de marcher à la tête de ses Armées.

Cette guerre de Transsilvanie fut courte, & glorieuse au Grand Vizir, par la défaite du Prince Ragotsky, & par la prise de Waradin, quoi qu'elle lui coutât le sang des meilleures Troupes Ottomannes, & de leurs plus braves Officiers. Il revint Victorieux à Andrinople, & quoi qu'il eût fait la paix avec l'Empereur, il se mit à faire des aprêts pour recommencer la guerre contre lui en Hongrie. Il étoit sur le point de se mettre en Campagne l'an 1662. lors qu'il mourut, mais il eut le pouvoir avant sa mort, de faire recevoir en sa place son fils unique, *Akmet Pacha*, quoi qu'il n'eût pas atteint l'âge de tren-

te

te ans ; ce qui eſt une action extraordinaire, & ſans pareille dans l'Hiſtoire de la Monarchie Ottomanne.

Il n'y a peut-être jamais eu de Grand Vizir plus capable de gouverner l'Empire Ottoman, qu'*Akmet Pacha*. Il avoit la taille haute, un peu chargée d'embonpoint : les yeux grands, & ouverts : le viſage bien formé : le teint blanc, & uni : ſon air étoit modeſte, grave, affable, & engageant. Il ne ſe peut voir de Turc, ni d'homme plus civil. Il étoit d'un naturel beaucoup plus doux, & moins ſanguinaire que ſon Pere. Il n'étoit point Tyran, & haïſſoit à mort les véxations. La juſtice, & l'équité paroiſſoient en tout ce qu'il faiſoit. Il ne ſe laiſſoit point conduire à l'interêt ; & ſoit qu'il n'eût pas beaucoup d'attachement aux biens ; ſoit que les ſiens, qui étoient très-grands, rempliſſent tous ſes deſirs, l'on ne voyoit pas qu'il les recherchât, comme font les autres Turcs. On dit même une particularité, qui fait beaucoup à ſa gloire ; c'eſt que de tous les gens qui lui ont fait des préſens, pour aller à leurs fins, aucun d'eux n'y eſt parvenu ; ainſi il arrivoit toûjours, qu'on n'obtenoit ni graces, ni emplois de ce Miniſtre, quand on les lui demandoit le préſent à la main. Son eſprit étoit étendu, pénétrant, couvert : ſa mémoire heureuſe, & facile : ſon jugement juſte, & appliqué. Il alloit droit aux choſes. Il parloit peu, & modeſtement ; mais avec un diſcernement, & une connoiſſance qu'il n'eſt pas facile de repréſenter. Les commencemens de ſon Miniſtére furent glorieux, & avantageux à l'Empire Ottoman : toutes les ſuites le furent encore davantage.

Ce

Ce grand homme ayant vû les beaux succès, qu'avoit eus la conduite de son Père au gouvernement de Turqnie, tâcha d'abord de le suivre, d'aussi près qu'il se peut. Il commença la guerre contre l'Empereur, que son Pere avoit projettée, & qu'il alloit entreprendre. Il marcha à Bude avec une Armée de soixante mille hommes, assiégea Neuhausel, qu'il prit l'an 1663: fit lever le siége de Canisse, & emporta le Fort de Serin au commencement de l'année suivante. Dans le dessein de continuer ses progrès, & d'aller droit à Vienne, il fit faire un pont sur la Riviere de Raab: douze mille Turcs l'avoient déja passée, & toute l'Armée en alloit faire autant; mais elle en fut empêchée par celle de l'Empereur, qui fortifiée du secours des Alliez de l'Empire, & particuliérement des François, tailla en pieces la meilleure partie de ces douze mille Turcs, donna la fuite au reste, & gagna cette celébre bataille, qu'on a appellée *la bataille de St. Godard*, du nom du Bourg près duquel elle se donna.

Le Grand Vizir repara la perte de cette bataille, par un Traité de Paix, qu'il fit aussi glorieux, & aussi avantageux, que s'il l'avoit gagnée; & voyant la passion qu'avoit le Grand Seigneur de revoir Constantinople, il l'y mena, si bien accompagné, qu'il n'y avoit nul soulevement à craindre, & il y demeura jusqu'au commencement de l'an 1666. qu'il entreprit de terminer la guerre de Candie, à quoi il s'employa trois ans, comme je l'ai dit. Deux ans après il commença la guerre de Pologne, & il suivit toûjours de fort près la grande maxime de son Pere, *qu'un*

pre-

premier Vizir devoit se maintenir à la tête d'une Armée.

Nous partîmes d'Andrinople le 9. Juin, & revinmes à Constantinople le 15. Le 17. au point du jour, Monsieur de Nointel alla *incognito* voir le Caimacan, & lui demander un passeport pour le Vaisseau du Roi. Le Caimacan fit réponse, qu'il n'avoit point reçû d'ordre du Vizir de lui en donner, & qu'il ne le pouvoit faire. L'Ambassadeur fut fort surpris, & fort touché. Il conta au Caimacan la dureté du Vizir pour lui. Le Caimacan fit semblant de s'interesser dans l'injustice du traittement qu'on faisoit à l'Ambassadeur. Il convint ensuite avec son Excellence, d'envoyer chacun un homme & des Lettres au Vizir. Le Caimacan manda à ce Ministre, tout ce que l'Ambassadeur lui avoit dit, & representé. Monsieur de Nointel lui écrivit des plaintes de son manquement de parole. Il le conjura de n'outrer pas sa patience qui étoit à bout, de lui déclarer entiérement la derniére résolution de la *Porte*, & de lui envoyer particuliérement le congé du Vaisseau du Roi.

Les Exprès qu'on chargea de ces Lettres partirent separément. Celui du Caimacan partit le 18. Juin: celui de Monsieur de Nointel le lendemain. L'Exprès du Caimacan trouva toute la Cour auprès de Silistrie, d'où il retourna à Constantinople le 9. Juillet. Dès qu'il fut arrivé, son Maître envoya querir le premier Interpréte de l'Ambassadeur, & lui dit : Le Vizir n'a point donné de réponse à mon Exprès, & il l'a renvoyé, en lui disant, qu'il me feroit savoir par une autre voye, les

volontez du Grand Seigneur. Le Courier de l'Ambassadeur n'étoit pas revenu le 20. Juillet, lors que je partis : je ne sai quelle réponse il rapporta.

A la fin du mois de Juin, l'Ambassadeur fit demander un passeport pour le Directeur de la Compagnie du Levant, de qui j'ai parlé, un pour moi, une permission de faire venir du vin, & une autre d'entrer à Sainte Sophie. Le Caimacan fit réponse, qu'il ne pouvoit accorder rien du tout à l'Ambassadeur, jusqu'à ce qu'il sût les intentions du Vizir : qu'il sentoit beaucoup de repugnance à lui refuser ces bagatelles, mais qu'au terme où étoient les choses, entre le Grand Vizir, & l'Ambassadeur, il se rendroit criminel de donner des passeports à son Excellence : que dès qu'il en auroit la permission, il feroit connoître la bonne volonté qu'il avoit pour la Nation Françoise.

Ce refus me donna beaucoup d'inquiétude, parce qu'il sembloit confirmer des bruits, qui couroient, que le Grand Vizir vouloit faire arrêter l'Ambassadeur, & tous les François. Je me voyois avec un grand fonds : c'étoit la charge de deux chevaux, comme je l'ai dit. Le bagage de mon Camarade, & le mien en chargeoit encore quatre. Cela ne nous permettoit pas de penser seulement à fuïr, ou à se cacher. Trois autres considérations augmentoient mon inquiétude, & ma peine. La premiere, que quelque chemin que je prisse, pour passer par terre en Perse, je ne pouvois de trois mois être hors de la Turquie, & que pendant ce tems-là la *Porte* auroit tout le loisir d'envoyer ordre aux extrémitez de son Empire

pire

pire les plus reculées, d'arrêter les François ; si elle se portoit à cette violence contre eux. La seconde est, que rien de tout ce que je portois de précieux, n'avoit passé à la Doüanne, & que si l'on venoit pour cela à me rechercher à Constantinople, ou en d'autres villes de Turquie, je ne pouvois esperer aucun secours de l'Ambassadeur. La troisiéme, qu'à cause des chaleurs, il ne se feroit de Caravane pour aller en Perse, qu'au mois d'Octobre.

En ce facheux embarras, Dieu dont j'ai toûjours senti le secours en mes plus grands besoins, me fit voir un chemin tout prêt, pour me tirer sûrement de Constantinople. Le Grand Seigneur a une Forteresse à 20. milles du Tanaïs, vis-à-vis de l'endroit où ce grand Fleuve entre dans les Marais Meotides. Cette Forteresse s'appelle *Azac*. La *Porte* y envoye tous les ans un nouveau Commandant avec des gens, & de l'argent. Il y va par mer tant parce qu'il n'y a que 1300. milles par cette voye, qu'à cause du risque qu'il y a par terre de tomber entre les mains des Tartares, des Cosaques, ou des Moscovites. La *Saïque* (c'est une sorte de Vaisseau Turc) où s'embarque le Commandant, n'est point exposée à la visite des Doüanniers, comme sont tous les autres bâtimens qui vont en la Mer noire. Ce qui est dessus se peut dire libre, & il n'y a que le Commandant Turc, qui ait droit d'en prendre connoissance. Cette *Saïque* touche *Caffa*, Ville, & Port celébre dans la *Tartarie Crimée*; d'où il part tous les ans au mois de Septembre, & d'Octobre, des Vaisseaux qui vont en *Mingrelie*, ou *Colchide*, qui n'est qu'à sept

ſept ou huit jours de marche, avant que d'entrer ſur les terres de Perſe. Il n'y a pas de route plus courte, pour aller de Conſtantinople en Perſe, ni qui puiſſe être plus aiſée; car on pourroit faire le voyage en trois ſemaines, tout par mer, à quelques ſoixante lieuës près; néanmoins il n'y a pas de route moins pratiquée, ni plus inconnuë, à cauſe des dangers qu'on y court, & je ne pûs trouver à Conſtantinople un ſeul homme qui l'eût faite. J'en trouvois un grand nombre qui me diſoient ce que j'en rapporte, & qu'ils avoient été aux Ports de Mingrelie, où il y a toûjours beaucoup d'Armeniens, & de Georgiens ſujets de la Perſe, qui leur diſoient, qu'il n'y avoit que ſix ou ſept jours de marche de là chez eux.

Les dangers de cette route qui empêchent qu'on ne la prenne, ſont de deux ſortes: premiérement la Mer noire eſt fort orageuſe, & la plûpart des Vaiſſeaux y periſſent, faute d'art, & faute de bons Ports; d'ailleurs les Peuples qui habitent les Païs entre la Mer, & les Etats de Perſe, ſont d'un fort méchant naturel, gens ſans Religion, & ſans Police. Ainſi je n'aurois eu garde de ſonger ſeulement à la route de Colchide, quelques appas qu'elle eût pour moi, ſoit pour la curioſité, ſoit pour la facilité, & la briéveté du chemin; ſi le paſſage de la Turquie ne m'eût paru d'un danger encore plus redoutable, dans les fâcheuſes circonſtances que j'ai rapportées. Ce qui me pouſſoit le plus à prendre la voye de la Mer, étoit cette *Saïque* d'*Azac*, qui me paroiſſoit un moyen comme infaillible, pour ſortir de Conſtantinople, ſans beaucoup de peines, & ſans

ſans aucun riſque; mais la Mer noire, cette mer ſi renommée par ſes naufrages, & le peu d'experience des Turcs dans la Navigation, me faiſoient trembler. Je voyois tout le riſque auquel je m'expoſois, & combien ce voyage étoit hazardeux : mais il ne m'effrayoit pas encore tant que les dangers, dont j'ai parlé, & que je courrois en attendant davantage à Conſtantinople, ou en paſſant par terre en Perſe.

Le peril de la Mer noire étoit à la verité plus grand ; car il y alloit de tout, mais il étoit plus incertain. Le peril de Turquie étoit moindre, il ne s'agiſſoit pas de la vie, ni de perdre entiérement le bien; mais il étoit plus mal-aiſé de l'éviter : Enfin je me réſolus de prendre la Mer noire, & me préparai à m'embarquer.

Un de mes amis, à qui je communiquai ma réſolution, me fit avoir l'aſſiſtance d'un Marchand Grec, qui alloit en Colchide, qu'on appelle ordinairement la *Mingrelie*, & qui s'embarquoit ſur la *Saïque*, préparée pour *Azac*. C'étoit un très-honnête homme. Mon ami avoit quelque pouvoir ſur ſa perſonne, & ſur ſes affaires. Il lui recommanda de me ſervir de toutes ſes forces, ſur peine de perdre entiérement ſon amitié, s'il y manquoit. Le Marchand Grec s'engagea à le faire, & le fit effectivement avec grande affection, avec beaucoup d'aſſiduité, & avec aſſez de bonheur. Il s'employa d'abord à loüer des chambres pour moi dans la *Saïque*, ſans dire pour qui c'étoit. Il ſe chargea d'embarquer peu-à-peu ce que j'avois. Il me donna les avis, & les lumieres néceſſaires pour être con-

consideré sur le Vaisseau, & pour être bien traitté à Caffa, où il falloit aller. Entr'autres avis, il me dit de me faire recommander à l'Officier qui alloit à *Azac*, & de prendre un passeport du Grand Seigneur. La recommandation ne me donnoit pas de peine, mais le passeport me desesperoit, parce qu'il m'avoit déja été refusé.

Je découvris ma peine à Monsieur de Nointel, le suppliant très-humblement de trouver bon, que je me servisse des Lettres de recommandation que j'avois de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit à Paris lors que j'en partis, pour celui de la même Nation à Constantinople, & que j'obtinsse par son moyen un passeport en qualité d'Anglois. Monsieur de Nointel en fit d'abord quelque difficulté, mais il y consentit à la fin, lui ayant fait connoître l'importance de mon voyage. Il fit dire, & écrire par son Secretaire à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il étoit fort content que son Excellence s'employât pour moi. L'Ambassadeur le fit de la meilleure grace du monde, & avec chaleur, mais sans succès; car le Caimacan étant sur le point de signer le passeport, il eut un avis secret de prendre garde à ce qu'il faisoit, parce que le passeport qu'on lui demandoit, étoit pour des François, qu'on faisoit passer pour Anglois. Cet avis gâta tout: il mit mal l'Ambassadeur d'Angleterre, avec le Caimacan, qui se plaignoit de la surprise, & avec Monsieur de Nointel, qu'il accusoit de l'avis donné au Caimacan.

Le 19. Juillet, le Marchand Grec, qui me devoit conduire en Mingrelie, me vint dire

dire que nôtre Saïque avoit été remorquée à l'embouchure de la Mer noire, & qu'elle n'attendoit que le vent pour partir. Je voulois m'aller embarquer à l'heure même, mais mes amis ne trouverent pas bon que je le fisse, avant que le Vaisseau eût mis à la voile, à cause que je pourrois, disoient-ils, être reconnu pour François. Je me tins donc trois jours durant chez Monsieur le Comte Sinibaldi Fieschi, Resident de Genes, dans une maison de campagne qu'il a sur le Bosphore, & quatre autres jours dans un beau Monastére de Grecs, qui est au bout du Canal, du côté de l'Europe, vis-à-vis le port où nôtre Vaisseau attendoit le vent.

Le Bosphore de Thrace est assurément un des beaux endroits du monde. Les Grecs ont appellé *Bosphores*, ces détroits, ou manches, qu'un Bœuf peut traverser à la nage. C'est un Canal de 15. Milles de longueur, & d'environ deux de largeur, en des endroits plus, & en d'autres moins. Ses rivages sont des montagnes couvertes de maisons de plaisance, de bois, de jardins, de parcs, d'agréables vûes, de beaux déserts, avec mille sources d'eau par tout. L'aspect de Constantinople, quand on le voit de dessus ce Canal, à deux mille d'éloignement, est incomparable, & c'est à mes yeux, comme à ceux de tout le monde, la plus charmante perspective qui se puisse rencontrer. La promenade du Bosphore est aussi la plus agréable, & la plus divertissante qu'on puisse faire sur l'eau. Le nombre des Barques qui s'y promenent durans les beaux jours est fort grand. Le Résident de Genes m'a dit plusieurs fois, qu'un jour

jour il prit plaisir à compter les Bateaux qui passérent devant son logis, depuis midi jusqu'à Soleil couché, & qu'il en avoit compté près de 1300.

Il y a quatre Châteaux sur le Bosphore, bien munis de Canon, vis-à-vis l'un de l'autre: deux à 8. milles de la Mer noire: deux tout proche de l'embouchure. Ces derniers ont été bâtis il n'y a que 40. ans, pour empêcher l'entrée du Canal aux Cosaques, aux Moscovites, & aux Polonois, qui auparavant venoient avec des Barques faire des courses jusqu'à la vûe de Constantinople. On s'en sert de prison, & des deux autres aussi, pour des gens pris à la guerre & pour des personnes de marque dont on veut tirer quelque jour du service. Le Fanal, ou la lanterne, qui montre l'entrée du Canal, en est dehors à quelque deux milles. C'est pour servir de Phare aux vaisseaux la nuit, & leur faire connoitre la route qu'il faut tenir. Ils la reconnoissent de jour à une colomne de Marbre blanc, qui est du même côté que le fanal, sur une haute roche qui fait un Islet; car ce rocher, qu'on tient être une de ces Isles flotantes, dont les Poëtes ont conté tant de fables, sous le nom des Isles Cyanées; ce rocher, dis-je, est Isolé, c'est-à-dire, environné de la mer de tous côtez. On l'appelle *la colomne de Pompée*, & on prétend qu'elle fut élevée pour monument des victoires de ce Grand Consul Romain sur Mithridate, qui étoit Roi de cette partie de la Mer noire. La structure en doit être d'une solidité merveilleuse, puis que les tempêtes & les bourrasques qui la batent continuellement depuis

tant

tant de fiecles, ne l'ont pas ébranlée, & c'eft ce qu'elle a de plus remarquable; car d'ailleurs, la colomne n'eft pas fort haute, & le pied-d'eftal ne paroît pas avoir autant de diametre que l'art le requiert.

Le 17. à la pointe du jour je m'embarquai, nôtre Vaiffeau étant déja à la voile. Plus de 80. Bâtimens de differentes grandeurs, fe mirent en Mer en même tems. Il y avoit en tout deux cens hommes fur le nôtre. Le Commandant d'Azac & fa fuite, au nombre de vingt perfonnes, cent Janiffaires, trente Matelots, & cinquante Paffagers. J'avois trois loges: mon Camarade & moi en tenions deux, nôtre bagage occupoit la troifiéme, nos gens couchoient fur la couverte. Ces loges font fort étroites, & fort incommodes. Les nôtres étoient à la prouë. Il y en avoit trente dans la Saïque, avec la chambre du Capitaine qui étoit fpacieufe, & fort propre. Dix perfonnes y pouvoient coucher fort aifément. Ce qu'il y a de bien incommode fur les Bâtimens Turcs, c'eft qu'il y faut faire provifion de toutes les chofes néceffaires à la vie, jufqu'au bois, & à l'eau: le refte eft fupportable. Chacun a la liberté de faire fa cuifine deux ou trois fois le jour. Le foyer eft fur la couverte à la poupe. Lors que l'on veut faire cuire quelque chofe, on y porte un trepié, du bois & de l'eau. J'ai vû par fois feize, & dix-huit marmites enfemble fur le foyer. Les commoditez font en dehors du Bâtiment à la poupe, en maniere de cages, qui s'ôtent & s'attachent comme on veut.

Les Saïques n'ont qu'une couverte, & que

deux Mats avec le Beaupré, ſavoir l'arbre de Meſtre, & celui de Mezanne. Ces mats ne peuvent porter chacun que deux voiles, & ordinairement ils n'en portent qu'une. Il n'y a point d'échelles accommodées aux Aubans, ni ailleurs; horſmis une petite, qui eſt attachée au haut du grand mats, & qui tombe tout du long. Les mats n'ont point de hune. Le Beaupré n'en a point non plus, & il ne peut auſſi porter qu'une voile. On connoît aſſez delà que les Matelots Turcs ne montent point aux mats, pour embrouiller, ou pour étendre les voiles; auſſi n'eſt-il pas néceſſaire, parce que les vergues ſont toûjours en bas ſur la couverte. Lors qu'on veut prendre le vent, on délie la voile, & on tire en haut la vergue où elle eſt attachée. Les voiles de Trinquet ſe lient aux vergues, chaque fois qu'on s'en veut ſervir, & quand la voile eſt attachée, on monte la vergue par une poulie, qui eſt au haut du Trinquet. On peut ainſi juger de tout cela, que l'envergure de ces Bâtimens eſt aſſez mal entenduë. L'emmature ne l'eſt pas mieux.

On ne ſe ſert ſur ces Bâtimens, ni de pompe pour vuider l'eau, ni de moulinets pour tirer les Ancres. On vuide l'eau avec des ſeaux, & voici comment les Anchres ſe tirent. Il y a à la prouë deux poulies aſſez petites, ſur leſquelles le cable de l'Anchre paſſe: vingt, ou trente hommes prennent ce cable, & le tirent de toute leur force, juſqu'à ce que l'Anchre ſoit en haut. Quand un Bâtiment chargé entre dans le port, on le met ſur quatre Anchres: deux ſont attachées à la prouë, & deux à la poupe. Voilà ce que j'ai obſervé de

de plus particulier, ſur la conſtruction de ces ſortes de Vaiſſeaux, & ſur la manœuvre des Turcs.

Leur Navigation n'a ni art, ni ſûreté. Leurs plus habiles Pilotes, Turcs, ou Grecs, n'ont que l'experience toute ſimple, ſans aucun fondement de regles. Ils ne ſe ſervent point de Carte, & n'obſervent point exactement, comme nos gens de mer, le chemin qu'ils font, pour connoître chaque jour, par cette obſervation, combien ils ſont proches du lieu, où ils veulent parvenir. Ils entendent fort mal la Bouſſole, & ſavent ſeulement que la fleur de Lis ſe tourne toûjours vers le Nord. Lors qu'ils veulent faire voyage, ils attendent un bon vent & un beau tems. Quand il eſt venu, ils ne ſe mettent pas auſſi-tôt en mer, ils attendent huit ou dix heures, pour s'aſſurer du tems & du vent. Ils ſe conduiſent par les terres, dont ils ſont preſque toûjours à vûe. Quand il s'agit de golphoyer, ils ſe conduiſent par le Compas. Ils ſavent par raport, ou par experience, de quel côté il faut qu'ils ayent le Nord pour arriver au lieu où ils vont, cela ſeul les guide, ils n'en ſavent pas davantage. S'ils faiſoient de longs voyages en pleine mer, pas un n'échapperoit d'une tempête, bien leur en prend qu'ils ſe tiennent toûjours proche de terre, & proche des Ports. Lors que le vent eſt rude ils vont à flot, ils plient les voiles, & ſe laiſſent conduire aux vagues. Si le vent eſt contraire, ils ne s'efforcent point d'y réſiſter, ils virent le bord, & retournent plûtôt au lieu d'où ils ſont partis, que de ſoutenir la violence d'une groſſe mer contraire. Ce qui les perd, c'eſt quand le vent les pouſſe

à la Côte ; car lors qu'ils sont ainsi battus, ils vont échoüer bien vîte, ne sachant ce que c'est que de bordoyer, & de se tenir à la Cape.

J'ai oüi dire à de vieux Capitaines Turcs, qu'il y a 1500. Bâtimens sur la Mer noire, & que tous les ans il s'en perd cent. Le lieu où les naufrages sont plus à craindre sur cette mer est l'entrée du Bosphore.

Cette entrée est étroite. Il y souffle souvent des vents opposez, & il en sort presque toûjours un qui repousse les vaisseaux : & qui même lors qu'il est violent les fait échoüer à la Côte, laquelle est toute de rochers escarpez. Il s'y est brisé tant de Galéres, & tant de Vaisseaux, qu'on n'en sauroit dire le nombre. Il y a peu de tems que dix-sept Galéres y perirent en un même jour, & l'année derniere trente-six Saïques y perirent aussi en un même jour, qui étoit celui de *St. Dimitre*, comme les Grecs le nomment. Je marque le jour, parce qu'il est tenu des Grecs & des Turcs pour funeste sur la mer. Aussi est-ce l'ordre constant de la marine Turquesque, de ne se mettre en mer que le jour de St. George, qui est à la fin d'Avril, & d'être rentré dans le port celui de *St. Dimitre*, qui arrive au commencement d'Octobre ; leçon prise des Grecs, qui ayant eu de tout tems une véneration particuliere & extrême pour ces deux Saints, quoi que le premier soit tenu pour fabuleux, avoient marqué les saisons de la navigation par leur Fête. Les Portugais à leur imitation marquent celles des Indes Orientales par les Fêtes de Noël & de la Passion ; la premiere à partir de Goa pour Lisbone, l'autre à partir

tir de Lisbone pour Goa. Une chose qui marque bien notablement le nombre des naufráges, qui se font à l'embouchure de la Mer noire, c'est que les villages qui en sont proche, sont tout édifiez de débris ; les habitans n'y employant pas d'autre charpente. Et ce qui fait horreur à raporter, c'est qu'on assure, que ces Barbares allument des faneaux durant les tempêtes sur les plus dangereux écueuils de leur côte, afin que les navires, seduits par ces feux trompeurs, viennent y faire naufrage. Il n'y a point de doute que les frequens orages, qui en toutes saisons s'élevent sur la Mer noire, ses flots courts & entrecoupez, son lit étroit & serré, les mauvaises côtes, dont elle est ceinte en partie, ne soient la principale cause des divers naufrages qui s'y font ; mais il n'y a point de doute aussi, que de bons Pilotes & de bons Matelots sauveroient la moitié des Bâtimens qui s'y perdent.

Le 3. Août, au matin, nous arrivâmes à Caffa, après huit jours de Navigation, durant lesquels nous eûmes toûjours fort beau tems, & peu de vent. Nous reconnûmes, le cinquiéme jour, la pointe de la Chersonnese Taurique. Les Grecs appelloient Chersonnese, ce que les Latins ont nommé Peninsule, & que nous appellons presqu'Isle; & ils ont nommé cette presqu'Isle-ci Taurique, parce qu'elle fut premiérement habitée par des Scythes du Mont Taurus. Les Géographes modernes l'appellent la *Tartarie Crimée*, du nom de *Crim*, que les Turcs & les Tartares donnent à ce Païs, qui est un terme corrompu de celui de *Cimmerien*, le premier nom qui lui fut

donné. Ils l'appellent aussi la *Tartarie Précopense*; comme qui diroit la *Tartarie de villes*, pour distinguer les Tartares de cette presqu'Isle, qui demeurent la plûpart en des villes, surtout durant l'hiver, d'avec les autres Tartares de l'Europe, qui habitent hors de la presqu'Isle, lesquels on appelle *Nogayes*, & aussi *Hordes*, ou *Hordou*, mot qui signifie *Assemblée*, & dont les Turcs & les Persans se servent ordinairement, pour dénoter le Camp d'une Armée, ou d'une Cour. De maniére qu'en Perse c'est le terme commun pour dire *le lieu où est le Roi*; comme, par exemple, *Hordou der Sisabon*, est, *la Cour est à Ispahan*. Le Païs de ces deux sortes de Tartares, Précopenses, & Nogayes, est ce que nous appellons la petite Tartarie, ou la Tartarie mineure, pour la distinguer d'avec les Tartares d'Asie, qui habitent au delà du Palus, ou Marais Meotide, à l'Orient de la mer Caspienne, & jusqu'à la Chine. Il faut observer sur ce mot *Tartares*, que les Orientaux disent & écrivent *Tatar* & non pas *Tartares*, comme nous faisons.

Pour revenir à la Chersonnese Taurique, ou presqu'Isle Précopense, elle tire à l'Orient & à l'Occident, ayant environ deux cent cinquante lieuës de circuit, savoir trente-cinq lieuës de long, que je prens du Septentrion au Midi, & cinquante-cinq lieuës où elle a le plus de largeur. Il y a des Géographes qui lui donnent plus de circonference, & qui affirment qu'elle est plus grande que la Morée, qui est le Peloponnese d'autre fois. L'Istme qui la joint au continent n'est large que d'une lieuë. Les Côtes de cette presqu'Isle Précopense,

penſe, à conter de la partie la plus avancée en la mer, juſques à Caffa, ſont des rivages hauts, & des montagnes élevées, couvertes de bois & de villages. Au compte des Pilotes, il y a par la Mer noire ſept cent cinquante milles de Conſtantinople à Caffa. Je ne ſai comment ils comptent, ni comment cela ſe peut accorder avec ce qui arrive très-ſouvent, que des Saïques font le voyage en deux jours & deux nuits juſte. Au compte que j'en ai fait, il n'y a pas plus de deux cens lieuës. Nôtre vaiſſeau en jettant l'anchre tira deux coups de canon. Le Commandant qui étoit deſtiné pour Azac, fit faire une décharge de Mouſqueterie à toute la Soldateſque. Enſuite il alla à terre avec des Officiers qui l'étoient venu recevoir de la part du Pacha. La ville & le port ſont fort libres. On y entre & on en ſort ſans demander permiſſion. On n'y viſite point les Bâtimens. Dès qu'un vaiſſeau jette l'anchre, il y vient pluſieurs bateaux qui portent à terre ceux qui y veulent aller.

Caffa eſt une grande ville, bâtie au bas d'une coline ſur le rivage de la Mer. Elle eſt plus longue que large. Sa longueur s'étend à peu prés du Midi au Septentrion. Elle eſt entourée de fortes murailles. Il y a deux Châteaux aux deux bouts, qui avancent un peu dans la mer, ce qui fait que quand on regarde la ville de deſſus un vaiſſeau, elle paroît bâtie en demi-lune. Le Château du côté du Midi eſt ſur une éminence qui commande les environs. Il eſt fort grand, & le Pacha y demeure. L'autre eſt plus petit, mais il eſt bien muni d'Artillerie. La mer en baigne le côté qui la regarde. Ces Châteaux ſont fortifiez

d'un double mur, & la ville aussi. On compte quatre mille maisons dans Caffa, 3200. de Mahometans Turcs & Tartares, 800. de Chrétiens, Grecs & Armeniens. Les Armeniens y sont en plus grand nombre que les Grecs. Ces maisons sont petites, & toutes de terre. Le *Bazars*, (on appelle ainsi les lieux de marché,) les places publiques, les Mosquées, & les bains en sont aussi bâtis. On ne voit dans la ville aucun édifice de pierre, si l'on en excepte huit anciennes Eglises un peu ruinées, qui ont été bâties par les Genois. Cette ville de Caffa est très ancienne, mais l'on n'en sait pas bien l'origine. Strabon dit qu'elle a été renommée de toute antiquité, & qu'elle étoit puissante du tems de la République d'Athenes. Il en est parlé dans les guerres des Romains contre Mithridate, Roi de Pont, de qui elle embrassa les interêts; mais il faut que la guerre, ou quelqu'autre calamité, l'eût tout-à-fait détruite; car on trouve que les Grecs la fondérent de nouveau dans le cinquiéme siécle, & la nommerent *Theodosia*, du nom de l'Empereur Theodose, alors régnant, & qu'ils la fortifierent, & en firent un des plus considerables remparts de l'Empire contre les Cosaques & contre les Tartares, que l'on appelloit *Huns* en ces tems-là. Mais les Tartares ne laisserent pas de s'en rendre à la fin les Maîtres, & de toute la presqu'Isle où elle est située. Ce fut alors que son nom lui fut changé & qu'elle prit celui de *Caffa*, qui vient de *Caffer*, terme originairement Arabe, lequel signifie *infidelle* dans toutes les langues des Mahometans. Les Tartares lui donnerent ce nom, pour signifier que c'étoit le boulevard des

des Chrétiens, qu'ils appellent communement *Caffers*, ou *Infidéles*, comme nous autres Chrétiens les appellons par retaliation. Cela arriva dans le douziéme siécle, le tems de la Guerre sainte, & de la grande foiblesse des Empereurs d'Orient. Les Genois, qui étoient alors puissans sur mer, remarquant la décadence de l'Empire Grec, qui ne se pouvoit défendre, ni contre les Turcs, ni contre les Tartares, crurent qu'en secourant cet Empire contre leurs invasions, ils pourroient s'emparer d'une partie des conquêtes, que ces Barbares avoient faites dans la Mer noire. Ils y réüssirent effectivement avec beaucoup de bonheur; car y ayant envoyé des Flotes fort puissantes pour ce tems-là, ils leur enleverent plusieurs Places sur le bord de cette Mer, tant du côté de l'Asie, que du côté de l'Europe, & particulierement cette ville de Caffa, qu'ils conquirent l'an 1266. sous le regne de Michel Paleologue. Ils en jouïrent pendant deux siécles & plus; mais la puissance des *Ottomans* étant augmentée, durant ces siécles-là, dans toute l'Asie, & dans l'Europe, sans qu'on en pût arrêter le cours, & Constantinople même ayant été réduite sous leur joug, les Genois furent contraints d'abandonner tout ce qui étoit dans la Mer noire. Caffa leur fut ôtée l'an 1474. sous l'Empire de Mahomet second du nom. Des Auteurs disent que ce fut seulement l'année suivante.

Le terroir de Caffa est sec & sablonneux. Les eaux n'y sont pas bonnes, mais l'air y est très-sain. Il y a fort peu de jardins autour, & il n'y croît point de fruit. On en apporte en très-grande abondance des villages voisins,

mais il n'eſt pas bon. Je ne ſais s'il y a ville au monde, où les autres alimens ſoient meilleurs, & a plus bas prix qu'à Caffa. Le mouton y a un goût excellent. La livre n'en coûte que quatre deniers. Les autres viandes, le pain, le fruit, la volaille, le beurre, ſe vendent à proportion encore moins. Le ſel s'y donne, pour ainſi dire: en un mot tout ce qui eſt néceſſaire à la vie n'y coûte preſque rien. Ainſi c'étoit à juſte titre qu'on nommoit cette ville autrefois *le Grenier de la Grece*, de même que l'on appelloit Meſſine, *le Grenier de Rome*, n'y ayant point de lieu plus propre à faire de grands magaſins de proviſions. Il faut pourtant remarquer que le poiſſon frais y eſt rare, & que l'on n'en pêche aux environs du port que de petits, & encore en de certains tems ſeulement, comme en Autômne, & au renouveau. Preſque tous les Turcs, & tous les Tartares, qui ſont là, portent de petits bonnets de drap, doublez de peau de mouton. Mais comme le bonnet eſt dans toute l'Aſie la plus ordinaire coëffure des Chrétiens, ceux de Caffa ſont obligez d'attacher aux leurs une petite piéce de drap, comme en Allemagne les Juifs en ont à leur manteau. C'eſt pour les diſtinguer des Mahometans.

La rade de Caffa eſt à l'abri de tous les vents, excepté du Nord & du Sud-Oueſt. Les Vaiſſeaux y ſont à l'anchre aſſez proche du rivage, à dix ou douze braſſes, ſur un fond limonneux qui eſt bon & bien aſſuré. Il s'y fait un grand commerce, & plus qu'en aucun port de la Mer noire. Pendant quelque quarante jours que j'ai été là, j'y ai vû arriver & j'en ai vû partir plus de quatre cents voiles,

ſans

ſans conter les petits Bâtimens qui vont & viennent le long de la côte.. Le commerce le plus conſidérable, eſt celui de poiſſon ſalé, & de *Caviar*, qui vient du Palus Meotide, & qui ſe tranſporte dans toute l'Europe, & juſques aux Indes. La pêche de poiſſon, qui ſe fait dans ce Marais, eſt incroyable, pour ſon peu d'étenduë. La raiſon que les gens du Païs rendent de la multitude preſque infinie de poiſſons qu'on y prend, c'eſt que l'eau de ce Palus étant limonneuſe, graſſe, & peu ſalée, à cauſe du Tanaïs qui ſe jette dedans, elle attire, diſent-ils, le poiſſon non ſeulement du Tanaïs, & de la Mer noire, mais encore de l'Helleſpont, & de l'Archipel, & le nourrit & l'engraiſſe en peu de tems. J'ai vû cent perſonnes aſſurer, qu'il s'y prend ordinairement des poiſſons qui ſont longs de vingt-quatre à vingt-ſix pieds, qui péſent huit & neuf cens livres chacun, & dont on fait trois à quatre quintaux de *Caviar*. Le *Caviar* eſt fait des œufs de ce poiſſon, & on l'eſtime beaucoup plus que le poiſſon même, à cauſe du grand trafic que l'on en fait. Je n'ai point vû de ces gros poiſſons en vie à Caffa; mais je ne laiſſe pas de croire ce que l'on en dit par les piéces de poiſſon que j'y ai vûes, & par la merveilleuſe quantité qu'on en tranſporte en mille lieux. La pêche de ce poiſſon, qu'on tient être l'*Eturgeon*, ſe fait depuis Octobre juſqu'en Avril, de cette maniere; on le chaſſe dans des eſpaces entourez de pieux & on l'y tue à coups de dard. C'eſt peut-être le limon de cette eau Meotide, qui lui a fait donner le nom de Marais; car d'ailleurs elle ſeroit mieux nommée Lac, puiſqu'elle porte

des vaisseaux, qu'elle ne hausse ni ne baisse, & qu'elle communique incessamment avec un grand Fleuve & avec la Mer.

Outre le transport de Caviar & de poisson, le plus important qui se fasse à Caffa, est de bled, de beurre, & de sel. Cette ville fournit de cela Constantinople, & quantité d'autres lieux. Le beurre de Caffa est le plus excellent de Turquie. Les Venitiens ont souvent demandé permission de venir négocier en cette ville, on la leur a toûjours refusée. L'an 1672. le Chevalier Quirini fit de grandes dépenses pour l'obtenir, & il l'obtint en effet, mais le Doüannier de Constantinople la fit revoquer. Voici comme la chose arriva.

Tous les Europeans ont dans leurs Capitulations qu'ils ne payeront aucune Doüanne, qu'aux lieux où ils débarqueront leurs Marchandises. En vertu de cet Article, les Venitiens ne vouloient payer à Constantinople aucun droit de celles qui étoient dans un petit vaisseau venu exprès pour aller à Caffa. Le Doüannier le prétendoit. Le Chevalier Quirini obtint du *Defterdar* un ordre au Doüannier de ne prendre point de connoissance, de tout ce qui pouvoit être sur le vaisseau Venitien, destiné pour Caffa. Le Defterdar est le grand Trésorier de l'Empire. Il a toutes les Doüannes en son département. Le Doüannier ayant vû cet ordre, écrivit au Visir, que le Négoce des Venitiens à la Mer noire seroit très-dommageable au Grand Seigneur & à la *Porte*; que le dommage particulier de Sa Hautesse étoit tout visible, en ce que les Marchandises qui sont propres pour la Mer noire,

&

& qui viennent de Venise, payent deux fois la Doüanne, savoir en entrant à Constantinople, & en sortant: qu'il en étoit de même des Marchandises qu'on apportoit de cette mer, & que les Venitiens transportent, & que le Grand Seigneur perdroit tout cela, si les Venitiens avoient la liberté d'y aller; parce qu'en vertu de leurs Capitulations ils ne doivent payer aucune Doüanne, que là où ils déchargent des Marchandises. Qu'outre cela, de permettre aux Venitiens l'entrée de la Mer noire, c'étoit ouvrir aux Princes Chrétiens une nouvelle voye de communiquer, & de se lier avec ceux qui confinent à cette mer, qui sont tous ennemis de la *Porte*. Qu'il y avoit enfin à considérer que cette permission ruïneroit une infinité de gens de mer, sujets du Grand Seigneur, Turcs, & Chrétiens, parce que comme il y a beaucoup plus de sureté dans la Navigation des Europeans, qu'en celle des Turcs, les Venitiens deviendroient les voituriers de la Mer noire, & que chacun voudroit s'embarquer avec ses Marchandises sur leurs Vaisseaux. Le Grand Visir comprit bien tout cela. Il ordonna au Gouverneur de Constantinople, de ne point laisser aller le vaisseau Venitien à la Mer noire.

Le 30. mon conducteur Grec fit transporter mes hardes, mon bagage, & tout ce qui m'appartenoit, de dessus le vaisseau qui m'avoit apporté à Caffa dans un autre qui chargeoit pour la Colchide. Il alla dire au Doüanier de Caffa, qu'il y avoit deux *Papas Francs* sur le vaisseau d'Azac, qui se vouloient embarquer sur un autre, pour aller en Mingrelie, que ces Papas avoient des bagatelles avec

eux, comme des livres, & autres choſes de nulle valeur pour l'uſage d'un Couvent, & que ſi la Doüane les vouloit viſiter, elle envoyât un homme au vaiſſeau. Les Chrétiens Orientaux, & les Turcs appellent *Papas* toute ſorte de gens, qui ſont dans le Miniſtére Eccleſiaſtique, ſoit qu'ils vivent dans le celibat, ou qu'ils ſoient engagez dans le mariage: Mon conducteur nous faiſoit donc paſſer pour Papas, mon aſſocié, & moi.

Nôtre Grec faiſoit acroire, que nous allions trouver les Miſſionnaires Italiens qui ſont en Colchide, & que nous étions de leurs confreres. Le Doüanier envoya à l'heure même viſiter nos hardes. Nôtre conducteur vint avec lui. J'ouvris deux coffres devant le Garde. Il mit la main dedans celui où il n'y avoit que des livres, des papiers, & des inſtrumens de Mathematique, & n'ayant ſenti au fonds, que des choſes pareilles à celles qu'il voyoit au deſſus, il ſe mit à rire, & demanda à l'homme qui l'avoit amené, ſi cela valoit bien la peine d'être porté d'Europe en Mingrelie. Je n'en donnerois pas cinq ſols, répondit finement le Grec, j'ai dit au Doüannier que ces *Papas* n'avoient que des bagatelles, vous voyez que c'eſt la vérité. Là-deſſus il ſe tourna de mon côté, & me dit, *Padri* donnez un *aſlani* à cet honnête homme, pour ſa peine d'être venu ici viſiter vos hardes, & préparez-vous à aller ſur le vaiſſeau de Mingrelie. Je tirai avec un peu de façon cette piéce qui vaut quarante ſols, en homme qui n'en a pas beaucoup, & qui en ſerre cinq ou ſix comme un tréſor. Je la donnai au Garde. Il témoigna d'abord qu'il n'en

n'en vouloit point. Il prit pourtant la piéce, aprés qu'on lui eut dit que c'étoit pour payer le bateau, & qu'il ne la devoit pas refuser. Il s'en alla à l'instant même. Mon conducteur l'accompagna, & entendit le rapport qu'il fit au Doüannier, que nous n'avions que des livres, des papiers, & de certaines choses de cuivre & de bois qui ne valloient pas le port.

Au bout de deux heures mon fidele Grec revint. Il nous dit, que pour achever de nous mettre à couvert des Doüanniers, il falloit donner à l'Ecrivain du vaisseau, autant que j'avois donné au Garde de la Doüanne, parce que l'Ecrivain tient une note exacte de ce qu'on débarque, & la donne tous les soirs au Doüannier, à qui elle sert de controle: je lui dis qu'il fit tout ce qu'il trouveroit à propos. Il appella en même tems l'Ecrivain, & lui dit; Tu vois que le Garde de la Doüanne n'a rien trouvé dans les coffres des *Papas francs*. *Ils en ont* encore un plein de livres, & cinq *ou six* caisses de tableaux pour leur Eglise. *Ils* ne les ont pas ouvert, parce que l'air gâte la peinture, & que les tableaux sont bien empaquetez. Je te supplie de prendre cette piece qu'ils te donnent, & de ne mettre sur ton mémoire que les deux coffres qui ont été visitez sans marquer rien du reste. L'Ecrivain promit de faire ce qu'on lui demandoit, & n'y manqua pas. Il nous laissa emporter tout ce que nous avions, & nous dit de nous en aller *au nom de Dieu*. Nous mîmes tout nôtre bagage en deux bateaux, & le fîmes porter dans le navire qui étoit en charge pour la Mingrelie. Personne ne nous de-

demanda rien. Les gens de la Doüanne & ceux du vaiſſeau où nous étions venus, & de celui où nous nous embarquâmes, crûrent de bonne foi que nous étions *Papas*, & que tout ce que nous avions étoit de fort petite valeur : Que les ſacs que je leur diſois être des proviſions, en étoient remplis, & qu'il n'y avoit autre choſe là-dedans. Il y a de certaines adreſſes qu'on ne ſauroit marquer, qui ſont abſolument néceſſaires pour bien paſſer la Turquie, & avec leſquelles on la paſſe ſûrement & facilement. On évite les avanies & les mauvais traitemens, & l'on ſe tire bien des Doüannes, qui au fonds ne ſont pas fort rudes. Mais après tout il y faut du bonheur : & c'eſt-à-dire, qu'avec une conduite ſage & formée ſur le genie des Turcs, il faut encore le ſecours des conjonctures favorables.

Le 25. Août le vaiſſeau ſur lequel j'étois venu à Caffa, partit pour la Fortereſſe d'Azac. Trois Saïques de ſa grandeur l'accompagnerent. Le nouveau Commandant qui y alloit n'avoit voulu partir qu'après le retour du Courrier qu'il avoit envoyé à cette Fortereſſe, pour ſavoir ſi elle étoit en tréve avec les Moſcovites, & s'il n'y avoit point de Corſaires qui croiſaſſent ſur le Palus Meotide. Les gens de Caffa content 450. milles par mer de cette ville à Azac. Il y a moins par terre. On y va fort à l'aiſe en 12. ou 13. jours. Le détroit du Palus Meotide, je veux dire le Canal qui eſt entre ce Palus & la Mer noire, a cinq lieües. Les Anciens appelloient ce Canal, *Boſphore Cimmerien*. Les Modernes l'appellent *Détroit de Caffa*, & auſſi *Bouche*

de-

de S. *Jean*. Les grands vaisseaux qui vont à Azac s'arrêtent à Palestra, qui est à 40. milles de la Forteresse, & à 20. du Tanaïs ; parce que plus avant il y a de trop bas fonds pour eux. La Forteresse d'Azac est à 15. milles du fleuve. Il y a du danger pour le monde, & pour l'argent qu'on y envoye ; car les Moscovites donnent quelquefois fortement dessus, soit par mer, soit par terre. Les Commandans de cette Forteresse, font toûjours des tréves avec le voisinage, mais elles ne durent pas ; parce que de part & d'autre il y a tous les jours des occasions, & des sujets de rompre. Les Turcs ont deux petites Forteresses, où ils entretiennent garnison, à l'embouchure du Tanaïs & sur ses bords. Ils ferment cette embouchure avec une grosse chaine, & empêchent ainsi les Moscovites, & les Circassiens d'aller en course avec de grandes barques sur le marais & sur la mer. Avant que ces deux Forteresses fussent bâties, & cette chaine mise en travers, ces peuples descendoient le Tanaïs avec leurs bâtimens, & croisoient de tous côtez. Présentement ce passage est fermé pour leurs grosses barques. Ils font quelquefois de nuit, & à force de gens, passer des bateaux légers par dessus la chaine, mais c'est rarement qu'ils s'y hazardent, à cause du risque qu'il y a d'être coulez à fond, par le canon des deux Forteresses. Il y en avoit une autrefois à trois lieuës du Marais, nommée *Tana*, du fleuve Tanaïs : elle est à present ruinée, & ce n'est point Azac, comme quelques-uns le prétendent, qui en est à quinze lieuës. Ce large fleuve du Tanaïs a environ quatre-vingt lieuës

lieuës de longueur, & l'on rapporte que les bouches ou sorties, par où il se décharge dans la Mer, sont de vingt cinq à trente lieuës. Les Anciens l'appelloient *Orxentes*, les gens du pays, qui d'un côté sont les Moscovites & les Cosaques, & de l'autre les Tartares, le nomment *Don*, ou *Ton* & *Ten* selon la maniére differente de ces peuples à prononcer le *T*. & le *D*. lettres s'y aisées à confondre dans les langues Orientales; mais de quelque façon qu'il faille écrire *Don* ou *Ton*, il est clair que c'est de ce terme, que les Grecs ont fait celui de *Tanais* dont ils nomment ce grand fleuve.

Le 30. nôtre vaisseau se mit en mer, & fit voile vers un lieu appellé *Dousla*, c'est-à-dire, *les Salines*. Ce sont de grands marais de sel sur la plage, à 50. milles de Caffa. Nous y arrivâmes le 31. au matin, & aussi-tôt tout l'équipage se mit à charger du sel. Il n'étoit gardé de personne. On assure qu'il s'en charge là tous les ans 200. vaisseaux, & qu'il s'en pourroit faire deux fois autant s'il en étoit besoin. Ces salines s'entretiennent sans dépense. On fait entrer l'eau de la mer en ces marais, dont le fonds est de terre grasse & dure. Elle s'y congele, & fait un sel blanc qui a toutes les bonnes qualitez, & entr'autres celle de bien conserver l'humeur des chairs salées. On paye 40. sols par jour pour chaque homme qu'on employe à charger le sel, sans autre information de ce qu'il en emporte. A un mille du rivage il y a une habitation de Tartares. J'y fus avec quelques uns de mes gens faire des provisions, & ne vis en tout ce lieu-là que dix ou douze mai-

sons.

ſons avec une petite Moſquée ; mais il y avoit autour une grande quantité de pavillons ronds & quarrez, qui étoient pour la plûpart de dix à quatorze pieds de diametre, bien fermez par tout, & des charrétes couvertes & fermées qui ſervent auſſi de maiſons. Les plus beaux de ces pavillons ſont aſſez propres. Ils ſont faits de bâtons ronds croiſez les uns ſur les autres, couverts en déhors de gros feutres griſatres, bien tirez & étendus, & garnis auſſi de feutres par dedans, mais qui ſont plus fins & faits de diverſes couleurs. Ils ont une porte faite de même, & une petite ouverture au haut par où le jour entre, & la fumée ſort comme par une trape laquelle ſe ferme avec un feutre, quand on veut, ou toute, ou à moitié : le plancher eſt couvert de tapis & quelques uns de ces pavillons en ſont auſſi tendus tout à l'entour. Chaque ménage a un pavillon ſemblable, & deux autres, l'un fait d'une groſſe ſerpilliére de laine qui ſert pour le bétail, & pour les chevaux, l'autre comme le prémier, mais bien moins propre, & beaucoup plus grand. Celui-ci a au milieu une foſſe ronde de cinq pieds de profondeur, & large de deux. On y fait cuire tous les vivres. Les eſclaves logent en ce pavillon. On y tient le bagage, & les proviſions de la famille. Les pays voiſins, à la reſerve de ceux qui ſont ſous la domination actuelle du Turc, ou du Perſan, habitent en des Cabanes faites comme ces Pavillons des Tartares, excepté qu'elles ſont bien plus grandes, car ce ſont des enclos de 15. à 20. pieds de diametres, & de plus il n'y a ni fenetres ni cheminées. On fait le feu au milieu : Le jour

jour entre par une porte ou deux, & par un ſoupirail à la cime, qui ſert auſſi à évaporer la fumée, comme je l'ai déja obſervé. Les Tartares enferment leurs grains & leur fourrage, comme font tous les païſans de l'Orient, en de profondes foſſes qu'ils appellent *Amber*, c'eſt-à-dire, *magazins*; qu'ils couvrent ſi uniment, qu'il ne paroît pas qu'on ait remué la terre, de ſorte qu'il n'y a que ceux qui les ont faites qui les puiſſent reconnoître. J'ai vu de ces foſſes, dont l'on ſe ſervoit de pere en fils ſans que l'humidité y eût penetré jamais, ni donné aucune odeur de moiſi ou de rance aux grains renfermés. Les Tartares font ces foſſes, ou dans leurs pavillons, ou à la campagne, & comme je l'ai dit, ils rétabliſſent la ſurface de ces foſſes ſi ſemblable au terrain d'alentour, que l'on ne s'apperçoit point du tout des endroits où l'on a creuſé la terre. Lors qu'ils veulent changer de ſejour, ils le font promptement, & ſans beaucoup de peine, leurs pavillons étant en moins de demi heure détendus & chargez. Leurs voitures ordinaires ſont des bœufs & des chevaux qu'ils nourriſſent en quantité. La Religion de ce peuple eſt la Mahometane, mais fort mêlée de ſuperſtitions, & d'opinions ridicules, ſur le ſortilege & la divination.

Le 2. Septembre avant le jour, il ſe leva un vent contraire ſi fort, que nous fûmes contrains de retourner à Caffa, parce que la plage où nous étions eſt mal aſſurée. Nous fîmes ce retour en dix heures.

Le 7. à minuit nous nous remîmes en mer avec un aſſez beau-tems. Il ne dura pas. Le matin il fit un furieux orage qui nous jetta dans

dans la crainte de perir. Ce qui me causoit le plus d'apprehension est, que nôtre vaisseau étoit furieusement chargé. Non seulement les marchandises le remplissoient, mais il y en avoit encore douze pieds de haut sur le tillac. L'orage ne dura pas, graces à Dieu, & ce qui nous sauva, c'est que le vent fut toûjours favorable.

La charge de nôtre vaisseau consistoit en sel, en poisson, en caviar, en huile, en biscuit, en laine, en fer, en étain, en cuivre, en vaisselle de cuivre & de fayance, en toute sorte de harnois, & toute sorte d'armes; en instrumens d'agriculture, en draps, & en toiles de toutes les couleurs, en habits tout faits pour hommes & pour femmes, en couvertures de lit, en tapis, en cuir, en bottes & souliers, enfin en tout ce qui est de plus nécessaire aux humains. Il y avoit de la mercerie, des épiceries, des aromates, des drogues, des onguens de toutes sortes. C'étoit, pour ainsi dire, une petite ville que ce vaisseau, on y trouvoit de tout. Nous étions cent personnes dessus.

Le 8. au matin nous découvrîmes les Côtes qui bordent le Canal du marais Meotide. Ce sont de hautes terres, nous en étions à trente milles. Les Turcs, par la raison de l'étenduë de ce fameux Marais, lui donnent le nom de Mer, & parce que ses eaux ne sont que peu mêlées de celles de la Mer, ils le nomment *la Mer bleuë*. Le soir nous nous trouvâmes proche du Cap *Cuodos*, que *Ptolomée* appelle *Corocondama*. Il avance beaucoup dans la mer. Les terres en sont fort hautes, & se voyent de fort loin. De Caffa

jus-

juſqu'à ce Cap nous fîmes canal. De là juſqu'en Mingrelie nous navigeâmes toûjours proche de terre.

Il y a ſix-vingt milles de Caffa au Canal du marais Meotide. Le païs entre deux eſt ſoûmis aux Turcs, & habité par les Tartares; mais habité en peu d'endroits, car preſque toute cette côte eſt deſerte. Du canal du Palus Meotide, en Mingrelie, il y a ſix cens milles de côtes. Ce ſont toutes montagnes belles, couvertes de bois, habitées par les Circaſſiens. Les Turcs appellent ces peuples *Cherkés* & *Kerkes*. Les Anciens les nommoient communément *Zageens*, & auſſi *habitans des montagnes*; ce qui revient à la dénomination de *peng-dagui*, que quelques Geographies Orientales donnent à ce peuple; c'eſt-à-dire, *les cinq montagnes*, le nombre certain mis pour l'incertain. *Pomponius Mela* les nomme *Sargaciens*; ils ne ſont ni ſujets, ni tributaires de la *Porte*. Leur climat eſt aſſez mauvais, froid, & humide. Il ne croît point de froment chez eux. On n'y recueille rien de rare. C'eſt pour cela que les Turcs laiſſent ces grands Païs aux gens qui y naiſſent, ne valant pas la peine d'être conquis, ni poſſedez. Les Vaiſſeaux de Conſtantinople, & de Caffa, qui vont en Mingrelie, jettent l'ancre en paſſant, en pluſieurs lieux des ces côtes. Ils demeurent un jour ou deux en chacun, & pendant ce tems, on voit le rivage bordé de ces barbares demi nuds & avides, qui y fondent à troupes de leurs montagnes, avec un air de brigands. On négocie avec les Cherkes les armes à la main. Quand quelques-uns d'eux veulent venir au vaiſſeau,

on

on leur donne des oſtages, & ils en donnent de même, lors que quelques gens du vaiſſeau veulent aller à terre, ce qui arrive rarement, parce qu'ils ſont de très-mauvaiſe foi. Ils donnent trois hommes en oſtage, pour un. On leur porte de toutes les mêmes choſes qu'on porte en Mingrelie, leur païs étant encore plus miſerable. On prend d'eux en échange des perſonnes de tout ſexe, & de tout âge, du miel, de la cire, du cuir, des peaux de *Chacal*. C'eſt un animal ſemblable à un Renard, mais beaucoup plus grand, du *Zerdava*, peau qui reſſemble à la Martre, & d'autres animaux qui ſont dans les montagnes de Circaſſie. Voila tout ce qu'on trouve chez ces peuples. Le Change ſe fait en cette ſorte. La Barque du vaiſſeau va tout proche du rivage. Ceux qui ſont dedans ſont bien armez. Ils ne laiſſent approcher de l'endroit, où la Barque eſt abordée, qu'un nombre de Cherkes ſemblable au leur. S'ils en voyent venir un plus grand nombre, ils ſe retirent au large. Lors qu'ils ſe ſont abouchez de près, ils ſe montrent les denrées qu'ils ont à échanger. Ils conviennent de l'échange, & le font. Cependant il faut toûjours être bien ſur ſes gardes; car ces Cherkes ſont l'infidelité & la perfidie même. Il leur eſt impoſſible de voir l'occaſion de faire un larcin ſans en profiter.

Ces peuples ſont tout à fait ſauvages. Ils ont été autrefois Chrêtiens, à préſent ils n'ont aucune Religion, non pas même la naturelle; car je compte pour rien quelques uſages ſuperſtitieux, qui ſemblent venir des Chrêtiens, & des Mahometans leurs voiſins. Ils habitent en des cabanes de bois, & vont preſque

que nuds. Chaque homme eſt ennemi juré de ceux d'alentour. Les habitans ſe prennent eſclaves, & ſe vendent les uns les autres aux Turcs & aux Tartares. Les femmes labourent la terre. Les Cherkes, & leurs voiſins, vivent d'une pâte faite d'un grain fort menu ſemblable au mil. Ceux qui ont trafiqué le long de ces côtes, racontent mille maniéres barbares de ces peuples. Il n'y a pas toutefois beaucoup de ſûreté à croire tous les rapports qu'on fait d'eux, & du dedans de leur païs, car perſonne n'y va: & tout ce qu'on en ſait, eſt par le canal des eſclaves qu'on en emméne, qui ſont des ſauvages, dont tout ce qu'on peut apprendre eſt fort incertain. C'eſt ce qui m'a empêché d'y marquer plus de lieux que je n'ai fait dans ma Carte de la Mer noire, qui eſt à l'entrée de ce volume, ayant mieux aimé laiſſer l'eſpace des Circaſſiens, & des *Abcas* vuide, que de le remplir ſur la foi de gens ſi rudes, qui ne ſavent pas diſtinguer pour l'ordinaire le Nord d'avec le Midi.

Les *Abcas* confinent avec les Cherkes. Ils occupent cent milles de côtes de mer entre la Mingrelie & la Circaſſie. Ils ne ſont pas tout-à-fait ſi ſauvages que les Cherkes, mais ils ont le même naturel pour le larcin & le brigandage. On négocie avec eux avec les précautions que j'ai marquées. Ils ont beſoin de toutes choſes comme leurs voiſins, & n'ont, comme eux, à donner en échange que des créatures humaines, des fourrures, des peaux de dain, & de Tigre, du lin filé, du buis, de la cire, & du miel. *Procope* nomme ces peuples *Abaſques* dans ſon *hiſtoire de la guerre contre les Perſes*.

Le

Le 10. Septembre nous arrivâmes à Isgaour. C'est une rade de Mingrelie assez bonne pendant l'Eté. Les vaisseaux qui viennent négocier en Colchide s'y tiennent. Il y en avoit sept grands quand nous y arrivâmes. Nôtre Capitaine fit d'abord mettre le sien sur quatre ancres, deux à prouë, & deux à pouppe, & mit à terre les mats & les vergues. Isgaour est un lieu desert, & sans habitations. On y fait des hutes de ramée, à mesure qu'il y vient des Marchands, & lors qu'on se croit en sûreté contre les Abcas, ce qui n'arrive pas souvent. Hors de là il n'y a pas une maison.

Avant que d'entrer dans l'Histoire des travaux que j'ai soufferts, & des dangers que j'ai courus en Mingrelie, je ferai la description du païs & des lieux circonvoisins, sans y mêler rien de douteux, & dont je ne sois très-bien informé.

La Colchide est située au bout de la Mer noire. Du côté d'Orient, elle est enfermée par un petit Royaume qui fait partie de la Georgie; lequel est appellé *Imirette* par les gens du païs, & par les Turcs *Pachatchouc* ou *Pacha kontchouc*, comme qui diroit *petit Prince*; du côté du Midi par la Mer noire, du côté d'Occident par les Abcas, du côté du Septentrion par le Mont Caucase. Sa longueur est entre la mer & les montagnes. Sa largeur s'étend dès Abcas à ce Royaume d'Imirette. Le *Corax* & le *Phase*, fleuves fameux dans les anciens Historiens, à present nommez *Codours* & *Rione*, lui servent là de bornes. Le premier la sépare d'avec les Abcas. Le second d'avec l'Imirette. La longueur

gueur de la Colchide eſt de cent dix milles au plus. Sa largeur eſt de ſoixante. Ce que je ſai non ſeulement de tous les gens du païs qui en conviennent, mais auſſi pour l'avoir traverſée d'un bout à l'autre. Elle étoit autrefois couverte contre les Abcas du côté du Septentrion, par un mur de ſoixantes milles de long; mais il y a long-tems qu'il eſt détruit: ſes forêts ſont aujourdhui ſa défenſe, & ſa plus grande ſûreté. Les Habitans du Caucaſe compoſent cette Nation belliqueuſe, ſi renommée ſous le nom des *Huns*, laquelle eſt aujourdhui ſéparée en differens petits peuples. Ceux qui confinent avec la Colchide, ſont premiérement les *Allanes*, dont le païs faiſoit il y a long-tems la frontiére Septentrionale de l'Arménie, entre le mont Caucaſe & la Mer Caſpiene, où l'on aſſigne le païs des Amazones. C'eſt une Nation renommée, qui ſe joignoit d'ordinaire aux Perſes, contre les Romains, durant les ſept premiers ſiecles du dixiéme. Les autres ſont les *Suanes*, les *Gigues*, les *Caracioles* ou *Cara-cherkes*, peuples plus barbares que leurs noms; qui toutefois ne ſont pas beaucoup changez, comme le remarqueront aiſément les gens verſez dans l'Hiſtoire ancienne, où l'on voit que les *Allanes* ſont nommez *Alains*, les *Suanes*, *Tzaniens*, les *Gigues*, *Zechiens*, & les *Caracherkes*, *Caracioles*. Ces *Cara-cherkes*, comme les appellent les Turcs, c'eſt-dire, *Circaſſiens noirs*, ſont les Circaſſiens Septentrionaux. Les Turcs les appellent ainſi, quoi que ce ſoit le plus beau peuple du monde, à cauſe des brouillards & des nuages qui couvrent ſans ceſſe leur païs. Ils ont été autrefois

Chré-

Chrétiens. On le voit à quelqu'unes de leurs maniéres, & à de certaines céremonies qu'ils obſervent dans leur païs; mais à préſent ils ſont ſans Religion. Ils vivent de brigandages, & ſont pires que les bandits les plus déterminez: ils vont preſque nuds: ils ne ſavent aucun art liberal, & n'ont preſque rien d'humain que la parole. Ils ſont de plus grande taille que les autres peuples, ayant l'air & la voix ſi féroces, qu'on n'a pas de peine à remarquer que leur eſprit & leur cœur le ſont pareillement. Ils font peur quand on les regarde, & ſur tout quand on les connoît, & qu'on eſt bien averti que ce ſont les plus réſolus aſſaſſins, & les plus hardis voleurs du monde. Ces païs ont tous leur idiome aſſez diſtinct, mais de même génie, participant de l'Eſclavon, ou du Georgien, ſelon qu'ils s'aprochent de la Cherſoneſe ou du Phaſe.

L'ancien Royaume de Colchos n'étoit pas un ſi petit Royaume, car il s'étendoit d'un côté juſqu'au Palus-Meotide, & de l'autre juſqu'à l'Iberie. Sa ville capitale nommée Cholcos, étoit à l'embouchure du Phaſe ſur la rive Occidentale, & c'eſt ce qui fait qu'on donne le nom de Colchide à la Mingrelie, parce que la Mingrelie ſe termine à ce fleuve du côté d'Orient. Nos Géographes modernes veulent qu'il y ait une ville nommée *Faſſo* au même endroit où étoit Cholcos, mais c'eſt ce que je puis aſſurer être faux.

Tous les Orientaux appellent la Colchide *Odiſche*, & les Cholches *Mingrels*. Je n'ai pû trouver l'Etymologie de ces deux mots, ni m'aſſurer, autant que j'aurois voulu, de l'o-

l'origine de cette Nation ; que Diodore le Sicilien & d'autres Auteurs font sortir de l'Egypte, & être une Colonie de Sesostris, ce qui n'est pas fort vrai-semblable. Le païs est assez inégal. Il a des colines & des montagues, des vallées & des plaines, ce qui fait une grande diversité, il s'éleve insensiblement du bord de la mer. Il est presque tout couvert de bois, & horsmis les terres labourées, qui ne sont pas en grande quantité, tout est bois épais & hauts ; les arbres se multiplient-là si fort, que si l'on n'ôtoit soigneusement les racines qui s'étendent dans les champs labourez, & dans les grands chemins, le païs deviendroit en moins de rien une si épaisse forêt, qu'il ne seroit pas possible de s'en tirer. L'air est assez tempéré pour le chaud, & pour le froid. Il n'est point sujet aux orages, aux éclairs, & au tonnerre. Il produit rarement la grêle ; mais il est fort incommode & fort mauvais, à cause de son extrême humidité. Il y pleut presque continuellement. En Eté l'humidité de la terre, échauffée par l'ardeur du Soleil, infecte l'air, cause souvent la peste, & toûjours des maladies. Cet air est insupportable aux Etrangers. Il les accable d'abord d'une maigreur hideuse, & les rend, en un an de tems, jaunes, secs, & débiles. Les naturels du païs en sont moins mal-traitez durant leur vie, mais il y en a peu qui la poussent à soixante ans.

J'attribue à cette temperature d'air l'hydropisie, qu'on peut dire être la maladie épidemique des Mingreliens, laquelle ils combattent non seulement par l'exercice continuel qu'ils font à cheval, étant sans cesse par voyes &

par

par champs, sans s'arrêter plus de trois ou quatre jours en un lieu ; mais aussi en mangeant beaucoup de sel, & en se tenant toûjours autour du feu. J'y attribue aussi la vermine dont le païs est fort affligé, tant les hommes, que les bêtes. Les Cochons sur tout, sont pour la plûpart couverts de poux, & ils leur entrent jusques dans la peau. Enfin il faut aussi attribuer à l'air de Mingrelie, que les bêtes venimeuses n'y ont que peu ou point de venin.

La Colchide abonde en eaux. Elles sortent des montagnes du Caucase, & s'écoulent dans la Mer noire. Les principaux fleuves sont le *Codours*, qui est le *Corrax* dont j'ai parlé, le *Socom*, qui est, je croi, le *Tersen* d'*Arian*, & le *Thassiris* de *Ptolomée*; le *Langur* appellé des Anciens *Astelphe*, le *Cobi*, qu'*Arian* nomme *Cobo*, lequel avant que d'entrer dans la mer, se joint à un autre fleuve de même grandeur appellé *Cianiscari*, & qui est le fleuve *Ciande*. Le *Tachur*, qu'*Arian* appelle *Sigame*, le *Sebeniscari*, c'est-à-dire, *le fleuve Cheval*, qu'on nomme ainsi, à cause de la rapidité de son cours, & que les Grecs par la même raison nommérent *Hippus*, & l'*Abascia* à qui *Strabon* donne le nom de *Glaucus*, *Arian* celui de *Caries*, & *Ptolomée* celui de *Caritus*. Ces deux fleuves se mêlent avec le *Phase* à vingt milles de l'endroit où il se décharge dans la mer. J'ai rapporté exprès les noms anciens & nouveaux des fleuves de Mingrelie, parce que tous les Historiens Géographes, principalement *Arian*, & plusieurs modernes, les placent mal. Outre ces fleuves il y en a encore d'autres petits. Je n'en parle point; par-

ce qu'avant qu'ils entrent dans la mer, ils se perdent dans ceux que j'ai nommez. Ces fleuves ont tous des guez, que les gens du païs connoissent, & où ils les traversent; aussi n'y ai-je point vû de ponts, & il n'y a de bâteau que sur quelques-uns; cependant ces fleuves sont rapides. Les gens du païs, pour rompre la force du courant, ont coûtume de se mettre plusieurs ensemble en guayant, & d'avancer serrez l'un contre l'autre, & en s'appuyant encore à de longs bâtons qu'ils coupent exprès.

Le terroir de la Colchide est mauvais, & produit peu de sortes de grains & de légumes. Les fruits sont presque sauvages. Ils n'ont point de goût. Ils engendrent des maladies. Il en croît en Colchide de presque toutes les espéces que nous avons en France. Il y a aussi des melons fort gros, mais ils ne valent rien du tout. Ce qui y vient bien c'est le raisin, qui est par tout en grande abondance. La vigne croît autour des arbres, & monte à la cime des plus hauts. J'ai vû de si gros seps, qu'à peine pouvois-je les embrasser. On taille la vigne tous les quatre ans une fois. Le vin de Mingrelie est excellent. Il a de la force, & beaucoup de corps. Il est agréable au goût, & bon à l'estomach. On n'en peut guére boire de meilleur en aucune part de l'Asie. Si les gens du païs savoient faire le vin comme nous, le leur seroit le meilleur du monde; mais ils n'y apportent aucun des soins nécessaires. Ils creusent de gros troncs d'arbres, & s'en servent de cuve. Ils foulent là dedans le raisin. Ils en prennent en même tems le jus, & le versent dans de grandes pitar-

tarres, ou urnes de terre, qui ſont enterrées dans leurs maiſons, ou tout proche. Ces vaſes tiennent chacun deux ou trois cens pintes. Quand le vaſe eſt plein, ils le bouchent d'un couvercle de bois, & mettent de la terre pardeſſus. Ils couvrent ces urnes de la même maniére que j'ai dit, que les Orientaux couvrent les foſſes où ils ſerrent leurs grains.

La terre eſt ſi humide en Mingrelie dans le tems des ſémences, que pour ne pas trop amolir celle où l'on ſéme le bled & l'orge, on ne la laboure point. On ne fait que jetter le grain deſſus, il vient fort bien de cette maniére, prenant racine un pied en terre. Les Mingreliens diſent, que s'ils labouroient la terre qui porte l'orge & le bled, elle feroit ſi molle, que le moindre vent abattroit les tuyaux, & qu'ils ne s'y pourroient tenir droits. Ils labourent la terre, & ils ſément les autres grains avec des ſocs & des coutres de bois, tirant néanmoins des ſillons auſſi profonds qu'on feroit avec des coutres & des ſocs de fer, à cauſe que la terre eſt fort molle & fort humide, ainſi que je l'ai dit. Comme ces peuples ſont pareſſeux & lâches au delà de l'imagination, ils s'excitent & s'entretiennent à l'ouvrage en chantant & en hurlant ſi fort qu'ils s'entr'étourdiſſent. Il eſt vrai que c'eſt une habitude preſque univerſelle dans tout l'Orient de s'animer au travail par le chant; & ce qui marque que cela naît de pareſſe d'eſprit, auſſi-bien que de molleſſe de corps, c'eſt qu'on obſerve, que cette habitude eſt la plus forte du côté du Midi: aux Indes, par exemple, les Mariniers ne ſauroient remuër une corde qu'en chantant, ni la prendre mê-

me qu'au milieu du chant. Les chameaux & les bœufs ont accoûtumé d'être menez au chant, & selon que leur charge est pesante il faut chanter plus fort & plus constamment.

Le grain ordinaire des Mingreliens est le *Gom*. Ce grain est menu comme la coriandre, & ressemble assez au millet. On le séme au printems de la même maniére qu'on fait le ris. On fait un trou en terre avec le doigt, on met un grain dans ce trou, & on le couvre. Ce grain produit un tuyau de la grosseur du pouce, & de la hauteur d'un homme, au bout duquel il y a un épi qui a plus de trois cens grains. Le tuyau de *Gom* ressemble assez aux canes de sucre. On le cueuille au mois d'Octobre, & aussi-tôt on le pend à des clayes élevées & exposées au Soleil. C'est pour le faire sécher. Après qu'il a été vingt jours sur ces clayes, on le serre. On ne le bat qu'à mesure qu'on le veut faire cuire, & on ne le fait cuire qu'aux heures du manger. Il est insipide & pésant. Il se cuit fort vîte, & en moins de demie heure. Lors que l'eau où on l'a jetté commence à bouillir, on le remuë doucement avec une petite pêle de bois, & pour peu qu'on appuye dessus, il se met en pâte. Quand tous les grains sont dissous, & la pâte bien pétrie, on diminuë le feu, & on laisse ébouillir l'eau, & sécher la pâte dans le chauderon dans lequel on l'a fait cuire.

Cette pâte est fort blanche. On en fait qui l'est autant que la neige. On la sert avec de petites pelles de bois faites exprès. Les Turcs appellent ce pain *Pasta*, les Mingreliens le nomment *Gom*. Il se met en morceaux avec les doigts sans peine. Sa qualité est froide

ex-

extrémement, & laxative; il ne vaut rien froid, ni réchauffé. Les Circassiens, les Mingreliens, les Georgiens tributaires de Turquie, les Abcas, les habitans du Caucase, tous ceux qui habitent les côtes de la Mer noire depuis le détroit des Palus Meotides jusques à Trebisonde, ne vivent que de cette pâte. C'est leur pain, ils n'en ont point d'autre. Ils y sont si fort accoûtumez, qu'ils le préférent au pain de froment. Je l'ai remarqué dans la plûpart de ces païs-là. Je ne m'en étonne pas; car moi-même, quand la néceffité m'eut obligé à vivre de cette sorte de *Pudding Anglois*, car on peut fort bien le comparer à nôtre *plain-pudding*, j'y pris tant de goût, que j'eus après de la peine à le quitter pour reprendre le pain ordinaire. Je m'en trouvois fort bien, & j'en avois le corps mieux disposé qu'auparavant. J'ai vû en Armenie, & en Georgie, beaucoup de grands Seigneurs, Turcs, & Georgiens, entr'autres le Prince de Teflis, & le Pacha d'Acalzické, qui faisoient venir de ce grain, & en mangeoient par délices. Il faut boire du vin pur lors qu'on en mange, pour corriger & temperer sa qualité froide & laxative, & c'est ce que ces *Gomiphages* ne manquent pas de faire.

Outre ce *Gom*, il y a en Mingrelie du mil assez abondamment, un peu de ris, du froment, & de l'orge en fort petite quantité. Les gens de condition seulement mangent par délices du pain de blé, le menu peuple n'en goûte jamais.

Les viandes ordinaires du païs sont du bœuf & du cochon. Le cochon y est en très-grande abondance, & fort bon, on n'en mange

F 5 point

point de meilleur en aucun lieu du monde. Il y a aussi du chevreau, mais qui est maigre, & n'a point de goût. La volaille y est fort bonne, mais fort rare. Lors que j'y étois, on n'en trouvoit presque point, à cause de la guerre qui avoit fait des ravages par tout le païs. Il n'y a point de poisson que le salé qu'on apporte de Turquie, du Thon, & peu d'autre en certain tems de l'année. La venaison, qui se mange en Mingrelie, est de Sanglier, de Cerf, de Biche, de Dain, & de Liévre; elle est très-excellente, on n'en peut manger de meilleure. Il y a aussi des Perdris, des Faisans, des Cailles en quantité, quelques oiseaux de riviére, des Pigeons sauvages, qui sont fort bons, & gros comme les plus gros Poulets de grain. J'en ai vû vuider à qui on tiroit huit ou dix glands tout entiers; j'en étois tout étonné. Les Mingreliens prennent ces Pigeons avec des rets. On en prend beaucoup dans l'Automne, l'Hyver ils se retirent au mont Caucase.

La Noblesse de Mingrelie ne s'occupe qu'à la chasse. Elle chasse principalement avec des oiseaux de proye qu'on apprivoise, & dont on se sert ensuite. On peut dire assurément, qu'il n'y a point de païs au monde si abondant que la Mingrelie en oiseaux de proye, Laniers, Autours, Hobereaux, & autres. Ils font leurs nids dans le mont Caucase. Les petits, dès qu'ils sont éclos, se viennent jetter dans les forêts qui sont au dessous. On en prend en quantité, & on les apprivoise en cinq ou six jours.

De tous leurs vols d'oiseau le plus divertissant est celui du Faucon sur la Gruë. Ils prennent

nent l'oiseau de riviére & le Faisan avec l'Epervier. Ils ont, comme on a en Perse, & en Turquie, un petit tambour à l'arson de la selle. Ils battent dessus pour épouvanter le gibier, & pour le faire lever de l'eau à ce son; alors on lâche l'Epervier dessus. Quand on prend des Herons, on leur ôte les plumes qu'ils ont sur la tête pour en faire des aigrettes, & on les laisse envoler. Les gens du païs assurent, qu'il leur en revient d'autres en leur place tout aussi belles que les premiéres. Comme on fait lever le gibier hors de l'eau par le son du tabourin, on le fait de même sortir des bois; car ce son effraye le bêtes fauves, & les fait courir dans la plaine, où l'on les tire. Les Mingreliens ne manquent pas de chiens pour chasser, mais ils aiment mieux prendre les bêtes à la Course. L'Epaule droite est le droit du Seigneur; la gauche celui de la Dame; le reste se mange avec les Chasseurs.

Outre les oiseaux que j'ai nommez, & qui se trouvent en Mingrelie, on y en voit d'étranges en forme & en plumage, inconnus en nos quartiers. Il y vient beaucoup d'Aigles, & de Pelicans. Le mont Caucase produit tout cela, & une infinité de bêtes féroces, des Tigres, des Leopards, des Lions, des Loups, des *Chacals*; ce dernier animal est une espéce de Renard. Il ne lui ressemble pas mal, excepté qu'il est plus gros, & qu'il a le poil plus épais, & plus rude. C'est, dit-on, l'Hienne des Anciens. En effet, il déterre les morts, & il dévore les animaux & les charognes. On enterre les morts en Orient sans biére, & dans leurs suaires. J'y ai vû en plusieurs endroits fou-

ler de grosses pierres sur les fosses, uniquement à cause de ces bêtes, pour les empêcher de les ouvrir, & de dévorer les cadavres; mais ce n'est pas seulement aux morts à qui le Chacal en veut. Il fait aussi la guerre aux vivans, se jettant sur tout ce qui n'est pas capable de lui résister, comme les enfans. Ce qui est surprenant, c'est l'adresse avec laquelle cet animal perce dans les maisons, & se glisse dans les tentes, d'où il entraine les habits, quand il ne trouve pas d'autre chose, sur tout les bas & les souliez. Cet animal-là a un cri qui effraye; car c'est un hurlement acre, & perçant, & qu'il traine comme un chat qui miaule. Comme ces animaux vont d'ordinaire en troupes, ils hurlent aussi toûjours ensemble, s'entre-répondant, dans une maniere d'accord, l'un faisant la haute, & l'autre la basse; ce qui paroît fort épouvantable les premiéres fois qu'on l'entend. L'Asie, & l'Afrique sont tourmentées de ces animaux, que l'on appelle *Dabul* en Afrique. Quelques uns croyent que c'est l'animal que l'on appelle en Latin *Crocuta*, & en Grec *Cycissa*, & que l'on prenoit autrefois pour un Chien sauvage; la Mingrelie, entre les autres païs de l'Orient, est couverte de ces *Chacals*, & de Loups. Ils assiégent quelquefois les maisons, & font des hurlemens épouvantables. Le pire est, qu'ils font de grands dégâts dans les troupeaux, & dans les haras. Le Préfet des Théatins, qui sont en Mingrelie, m'assura qu'en une semaine les loups lui mangerent trois chevaux, & un poulain tout proche de son logis.

Il y a quantité de chevaux en Mingrelie, &

& d'assez bons. On en entretient beaucoup, parce qu'ils ne coûtent rien à nourrir. Dès qu'on est descendu de dessus, on leur ôte selle & bride, & on les méne paître. On ne les ferre point. On les nourrit du seul pâturage.

La Mingrelie n'a ni villes, ni bourgs, elle a deux villages seulement sur le bord de la mer, toutes les maisons sont éparses çà & là dans le païs, il est difficile de faire mille pas sans en trouver trois ou quatre l'une proche de l'autre. Il y a neuf ou dix Châteaux, le principal s'appelle *Rucs*, c'est où le Prince de Mingrelie se retire. Ce Château a un mur de pierre; mais si mal fait & si mince, que les moindres piéces de campagne le perceroient. Il y a du canon dedans. Les autres Châteaux n'en ont point. Voici comme ils sont faits. Au milieu d'une esplanade, dans un bois fort épais, on bâtit une tour de pierre, haute de trente ou quarante pieds, capable de tenir 50 ou 60 personnes. Cette tour est le donjon, & le lieu fort du Château. On y serre toutes les richesses du Seigneur, & de ceux qui se réfugient chez lui. Proche de cette tour, il y en a cinq ou six plus basses, faites de bois, qui servent de magazins pour les vivres, & pour retirer dans un assaut les femmes & les enfans. Outre cela, il y a dans l'esplanade plusieurs Cabanes faites les unes de charpente, les autres de branches d'arbres, les autres de cannes, & de roseaux. L'espace est fermé par une haye fort épaisse, & par le bois, qui est si épais par tout, qu'il est impossible d'aborder ces retraites que par le chemin taillé, & fait exprès, qui y conduit. Quand on

aprend que l'ennemi est proche, on rompt le chemin, & on le couvre d'arbres, tellement qu'il est comme impossible de le forcer. Les Colchéens ne se tiennent dans ces Châteaux que quand ils ont peur de l'ennemi; dès que le danger est passé, ils retournent à leurs maisons.

Les maisons de Mingrelie sont toutes de charpente: comme on est par tout proche des bois, on bâtit à fort bon marché. Les maisons des pauvres gens n'ont point d'étages, celles des Nobles en ont un seulement. Le bas a toûjours des estrades pour se coucher, & pour s'assoir, à cause de la grande humidité de la terre. Les gens de qualité sont assis sur des tapis, les autres sur des bancs. Les maisons sont fort incommodes, & fort sales, elles n'ont ni cheminées ni fenêtres. Le feu s'y fait au milieu. Le jour y entre par la porte. Elles n'ont point de fondement, les voleurs s'y glissent aussi sans peine. Ils font un trou sous la prémiere poutre qui est au rés de chaussée, & qui porte les autres, & ils se fourrent par là dans le logis. Dès qu'on remuë, ils sortent avec la même facilité. Cet inconvenient oblige les païsans à n'avoir qu'un grand lieu pour chaque famille. Ils retirent dedans tout ce qu'ils ont, excepté le grain, & quelquefois le vin. Ils y habitent tous ensemble, & ils y enferment la nuit leur bêtail. Les maisons du Prince, & des Seigneurs, ont de grandes cours au devant, pour donner les audiences, & juger les differens; mais ces cours, ou ce qu'on appelle ainsi, ne sont qu'une esplanade, entourée de haye, ou de palissades tout au plus.

Le

Le ſang de Mingrelie eſt fort beau, les hommes ſont bien faits, les femmes ſont très-belles. Celles de qualité ont toutes quelque trait, & quelque grace qui charme. J'en ai vû de merveilleuſement bien faites, d'air majeſtueux, de viſage, & de taille admirables. Elles ont outre cela un regard engageant, qui careſſe tous ceux qui les regardent, & ſemble leur demander de l'amour. Les moins belles, & les âgées, ſe fardent groſſiérement, & ſe peignent tout le viſage, ſourcils, joües, front, nez, menton. Les autres ſe contentent de ſe peindre les ſourcils. Elles ſe parent le plus qu'elles peuvent. Leur habit eſt ſemblable à celui des Perſanes. Leur coeffure reſſemble fort à celle des femmes d'Europe, à la friſure près. Elles portent un voile, qui ne couvre que le deſſus, & le derriére de la tête. Leur eſprit eſt naturellement ſubtil & éclairé. Elles ſont civiles, pleines de ceremonies, & de complimens; mais du reſte, les plus méchantes femmes de la terre; fiéres, ſuperbes, perfides, fourbes, cruelles, impudiques. Il n'y a point de méchanceté qu'elles ne mettent en œuvre pour ſe faire des Amans, pour les conſerver, & pour les perdre.

Les hommes ont toutes ces mauvaiſes qualitez, encore plus que les femmes. Il n'y a point de malignité à quoi leur eſprit ne ſe porte. Ils ſont tous élevez au larcin. Ils l'étudient, ils en font leur emploi, leur plaiſir, & leur honneur. Ils content avec une ſatisfaction extrême les vols qu'ils ont faits. Ils en ſont loüez, ils en tirent leur plus grande gloire. L'aſſaſſinat, le meurtre, le menſon-

ge,

ge, c'eſt ce qu'ils appellent les belles actions. Le concubinage, l'adultére, la bigamie, l'inceſte, & ſemblables vices, ſont des vertus en Mingrelie. L'on s'y enléve les femmes les uns aux autres. On y prend ſans ſcrupule en mariage ſa tante, ſa niéce, la ſœur de ſa femme. Qui veut avoir deux femmes à la fois, les épouſe, beaucoup de gens en épouſent trois. Chacun entretient autant de concubines qu'il veut, les femmes & les maris ſont reciproquement fort commodes là deſſus. Il y a entr'eux très-peu de jalouſie. Quand un homme prend ſa femme ſur le fait avec ſon galant, il a droit de le contraindre à payer un cochon, & d'ordinaire il ne prend pas d'autre vengeance. Le cochon ſe mange entr'eux trois. Ce qui eſt ſurprenant, eſt que cette méchante Nation ſoûtient que c'eſt bien fait d'avoir pluſieurs femmes & pluſieurs concubines, parce qu'on engendre, diſent-ils, beaucoup d'enfans qu'on vend argent comptant, ou qu'on échange pour des hardes & pour des vivres. Cela n'eſt rien toutefois au prix d'un ſentiment tout à fait inhumain qu'ils ont, que c'eſt charité de tuer les enfans nouveaux nez, quand on n'a pas le moyen ou la commodité de les nourrir, & ceux qui ſont malades quand on ne les ſauroit guerir. Leur raiſonnement eſt, que l'on ſouſtrait par-là ces innocentes créatures à une miſere qui les feroit beaucoup languir, & qui les engloutiroit enfin. Voilà comme raiſonne ce peuple barbare, qui n'a ni pudeur, ni humanité. Je crains, à dire le vrai, qu'en cet endroit on ne manque de foi pour l'hiſtoire, & que les véritez que je raconte ne paſſent pour des exa-

gé-

gérations. Je proteste qu'elles sont très-certaines, & les faits que je rapporterai le justifiront suffisamment.

Les Gentilshommes du païs ont pouvoir sur la vie & sur les biens de leurs sujets, ils en font ce qu'ils veulent. Ils les prennent, soit femme, soit enfant. Ils les vendent, ou ils en font autre chose, comme il leur plaît. Chaque païsan fournit à son Seigneur tant de grain, de bêtail, de vin, & d'autres denrées, selon son pouvoir. Ainsi, la richesse est selon le nombre de païsans, & c'est par là qu'elle se compte. Chacun est obligé, outre cela, de défrayer son Seigneur, un, deux, ou trois jours l'année; ce qui fait, que tant que l'année dure, la Noblesse va de côté & d'autre, mangeant ses païsans, & quelquefois ceux d'autrui, ce qui est la source d'une infinité de querelles qui dégenerent la plûpart en guerres ouvertes. Le Prince fait la même vie; de maniére qu'on est presque toûjours assez empêché de savoir où il est. Il mene avec lui toute sa famille, femmes, enfans, domestiques, & ses Hôtes, comme les Ambassadeurs, & d'autres étrangers considerables, lorsqu'il y en a; ce qui compose un furieux train, à cause que son bagage est porté à pié par des hommes, & par des femmes, qu'on voit courir demi nuds, chargez sur la tête, & sur les épaules. Les Mingreliens tiennent que cela fait plus d'honneur que d'être suivi à cheval; ce qu'ils pourroient faire, car il ne manque pas de chevaux en ces lieux-là, comme je l'ai déja dit. Le Prince leve ses tributs dans le cours de cette visite annuelle, recevant d'une autre part des présens, où il n'a point de tri-

tributs à lever. Il juge aussi les procès, & autres differens, chemin faisant. On lui donne les requêtes lorsqu'il passe, & souvent il juge l'affaire sur le champ, sinon il assigne les parties au lieu où il doit passer la nuit.

La maniere de presenter sa requête en ces occasions, est de se planter au beau milieu de la route en face du Prince; & lorsqu'il est tout proche, le suppliant met un genou en terre, & donne son papier. Le Prince ne manque point de le prendre, & de le donner au Vizir, qui le lit tout haut. Le Demandeur, & ses assistans, se mettent aussi-tôt à jetter de grands cris. Ils gemissent, levent les mains au ciel, frapent la terre de leurs bâtons, & levent de la poussiere en l'air, pour émouvoir le Prince, qu'ils appellent *mon Empereur*, *mon Dieu*, *mon Seigneur*, & divers autres noms sacrez. Le Défendeur, & ses adherents, dès qu'ils comparoissent, jettent de pareils cris de leur côté, & c'est à qui les poussera plus haut. On produit les témoins de part & d'autre, & puis le Prince donne son jugement décisif. Tout cela se passe chemin faisant, comme je l'ai observé; car le Prince ne s'arrête point; mais il va fort lentement, pour qu'on puisse mieux le suivre. Quand les païsans de divers Seigneurs sont en different, leurs Maîtres les accordent. Quand les Seigneurs sont eux-mêmes en different, la force en décide, celui qui est le plus fort gagne sa cause. Voici comment ils s'y prennent. Ils fondent à main armée sur les bestiaux de leur ennemi, sur ses Vassaux, sur ses maisons, sur ses terres, pillant, brûlant, abattant tout; & enfin, lors qu'ils ne savent plus

plus à quoi s'en prendre, ils arrachent les vignes, les meuriers, & les autres arbres aussi utiles. Que si les parties viennent à se rencontrer durant ces actes d'hostilitez, ils se combatent d'une maniere sanglante. Le plus foible & le plus maltraité ne manque jamais de recourir au Prince, qui sans cela ne prendroit point connoissance de la querelle. Il mande l'accusé par une personne de consideration, selon la qualité des parties, & accommode le different; mais ces sortes de pacifications ne durent d'ordinaire que jusques à une occasion favorable de se venger.

Il n'y a point de Gentilhomme en Mingrelie, qui n'ait querelle, c'est pour cela qu'ils sont toûjours armez, & qu'ils ont toûjours autant de gens auprès d'eux qu'ils en peuvent entretenir. Lorsqu'ils montent à cheval, ils sont armez de toutes piéces, & leurs gens aussi, ils ne se couchent jamais que l'épée au côté. Quand ils s'endorment ils se couchent sur le ventre en mettant leur épée dessous.

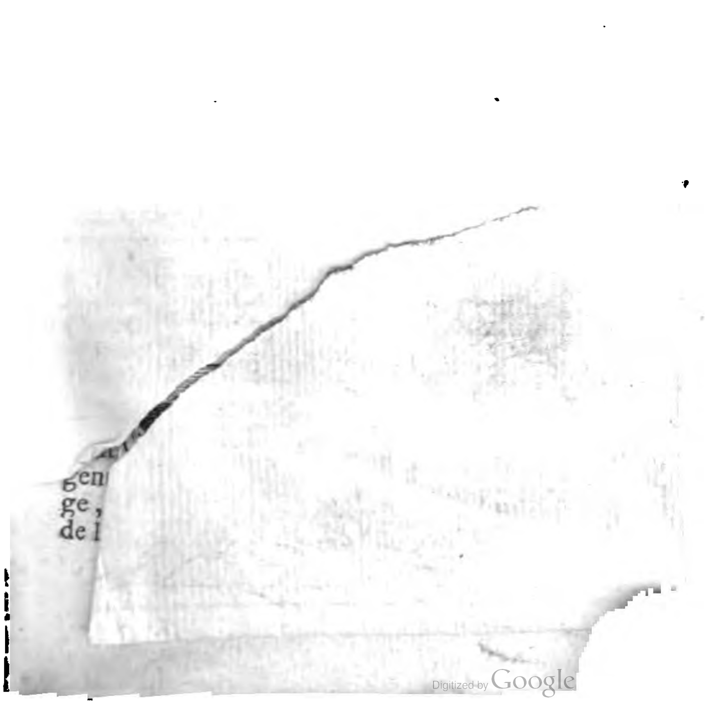
Les armes du païs sont la lance, l'arc, la flêche, le sabre droit, & non courbé, la masse d'armes, & le bouclier; il y en a peu qui se servent d'armes à feu. Ils sont bons Soldats, & montent bien à cheval. Ils manient la lance avec beaucoup d'adresse. Ils apprennent aux enfans à tirer de l'arc dès l'âge de quatre ans, à quoi ils deviennent si adroits qu'ils tirent les Oiseaux les plus legers en volant.

Leur habillement est particulier, ils ont peu de barbe, hormis les Ecclesiastiques. Ils se rasent le sommet de la tête en couronne, & laissent croître jusques sur leurs yeux le reste

de

de leurs cheveux, aussi coupez en rond. *Ils se* couvrent la tête d'une petite calote de feutre fort fin, découpée, & taillée sur les bords en plusieurs croissans. L'hiver ils portent un bonnet fourré. Ils sont si gueux, & si miserables, que pour ne point gâter à la pluye leur calote, ou leur bonnet, ils le mettent dans la poche lorsqu'il pleut, & vont ainsi tête nuë. Ils portent sur le corps de petites chemises qui leur tombènt sur les genoux, & qu'ils enferment dans un pentalon étroit. Il n'y a guére d'habillement au monde plus laid que le leur. Ils portent une corde de plusieurs brasses en ceinture; c'est pour attacher les personnes & le bêtail qu'ils enlévent à leurs voisins, ou qu'ils prennent à la guerre. Les Grands ont des ceintures de cuir large de quatre doigts, couvertes de plaques d'argent, & chacun attache à la sienne un couteau, & la pierre à éguiser, un fusil à faire du feu, trois bourses de cuir pleines, l'une de sel, l'autre de poivre, la troisiéme d'aleines, de fil, & d'éguilles. Les pauvres gens vont presque nuds, leur misere est sans pareille, ils n'ont la plûpart qu'un méchant feutre pour se couvrir. Ils mettent ce feutre, assez semblable à la chlamide des Anciens, en passant la tête dedans; & ils le tournent comme ils veulent du côté que vient le vent ou la pluye; car il ne couvre qu'un côté du corps, & ne descend que jusqu'aux genoux. On en fait de fins qui résistent à l'eau, & ne sont pas si pesans que les communs, lesquels assomment, sur tout quand ils sont mouillez. Qui a une chemise, & un méchant calleçon, est trop riche, presque tous vont nuds pieds; les souliers des

Col-



gen
ge ,
de l



Colchéens ſont d'une ſemelle de peau de buffle, qui n'eſt point préparée. Cette ſemelle s'attache aux pieds, avec une courroye de même peau qu'on lace par deſſus. On n'a pas le pied moins mouillé dans ces ſortes de ſandales, que ſi on l'avoit tout nud. La figure à côté repreſente cet habit, & la chauſſure des Mingreliens, lorſque la neige eſt épaiſſe ſur la terre.

Preſque tous les Mingreliens, hommes & femmes, même les plus grands, & les plus riches, n'ont jamais qu'une chemiſe, & qu'un calleçon à la fois. Cela leur dure du moins un an. Pendant ce tems ils ne les lavent pas trois fois; mais une, ou deux fois la ſemaine, ils les font ſecoüer ſur le feu pour les nettoyer de la vermine, dont ils ſont toûjours pleins. Je n'ai rien vû de ſale & de dégoûtant comme cela. C'eſt ce qui fait que les Dames de Mingrelie ne ſentent guére bon. J'approchois toûjours d'elles fort épris de leur beauté, mais dès que j'avois été un moment à leurs côtez, la méchante odeur qu'elles rendoient, étouffoit l'amour qu'elles m'avoient donné.

Les Grands mangent aſſis ſur des tapis à la façon des Orientaux. Leur nape eſt, ou de toile peinte, ou de cuir, & ſouvent ils n'ont qu'une planche. Les gens du commun s'aſſéyent ſur un banc, on en met devant eux un autre de même hauteur qui ſert de table. Toute la vaiſſelle eſt de bois, les gobelets en ſont auſſi. Les gens de qualité ont un peu d'argenterie. C'eſt la coûtume de ce Païs ſauvage, que tout le monde ſans diſtinction, ſoit de l'un, ſoit de l'autre ſexe, mange enſemble,

ble, le Roi, & toute sa suite, jusqu'à ses pallefreniers. La Reine, ses femmes, ses filles, ses domestiques, & tout ce qui est à son service, jusqu'au dernier laquais. Ils mangent dans des cours, lors qu'il ne pleut point. On se range en rond, ou par files, & l'on se met plus haut ou plus bas, selon sa qualité. Quand il fait froid, on fait de grands feux dans la cour où l'on mange. Le chauffage ne coûte rien là, car ce n'est que bois, comme j'ai dit. Lors qu'on est assis pour manger, quatre hommes, dans les grandes maisons, apportent sur les épaules une grande chaudiere de *Gom*, ce grain cuit, dont j'ai parlé. Ordinairement, un gueux, à demi nud, en sert avec une pelle de bois, à chacun un morceau, qui pese bien trois livres. Deux autres serviteurs, un peu moins mal-faits, apportent un chauderon de ce grain plus blanc que l'autre. On n'en sert qu'aux personnes de condition. Les jours ouvriers, on ne donne que cela au com[illegible] du logis. Les maîtres ont un peu de legum[illegible] ou de poisson sec rôti, ou un peu de vian[illegible] Les jours de fête, ou lors qu'on traite qu[illegible] qu'un, on tuë, ou un cochon, ou un bœ[illegible] ou une vache, à moins qu'on [illegible]it de la ve-naison. Aussi-tôt que l'animal est égorgé, ils l'habillent, & le mettent au feu, sans sel, & sans sauce, dans cette grande chaudiere, où ils font cuire leur pâte. Lors que la viande a un peu bouilli, ils la tirent de dessus le feu, jettent le bouillon, & la servent ainsi demi-cruë, sans aucun assaisonnement. Le maître du logis a toûjours devant lui une fort grande portion de viande. On lui sert aussi la plûpart des legumes, tout le pain, toute la vo-

laille,

laille, & tout le gibier. Il en envoye à ses hôtes, & à ceux qu'il veut caresser. On porte tout à la bouche avec les doigts, & si salement, qu'il n'y a qu'une grande faim qui pût porter à manger à la table de ces barbares, les moins honnêtes gens de nôtre Europe. Quand on a commencé à manger, il y a deux hommes qui donnent à boire à la ronde. Chez les gens du commun ce sont des femmes, ou des filles, qui le font. C'est la même incivilité parmi eux de demander du vin, & d'en refuser; il faut attendre qu'on en presente, & le prendre quand il est presenté. On ne donne pas moins de demi-septier à chaque coup: le tour se fait trois fois dans les repas ordinaires. Aux fêtes, & aux banquets, les conviez, & les personnes considérables, boivent jusqu'à ce qu'ils soient yvres.

Les Mingreliens, & leurs voisins, sont de très-grands yvrognes. Ils surpassent en cela [redacted], & tout le Nord. Ils ne mê- [redacted] jamais leur vin. Hommes, & femmes, [redacted] le boivent pur. Lors qu'ils sont échauf- [redacted], ils trouvent les coupes de chopine trop p[redacted]ites. Ils boivent dans les plats & avec la crûche. J'ai [redacted]gé, près de Cotatis, chez un Gentilhomme [redacted]es plus grands beuveurs du païs. Pendant que j'étois chez lui, il fit un festin à trois de ses amis. Ils s'échaufférent tous quatre si fort à boire, depuis dix heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir, qu'ils bûrent une charge & demie de vin: une charge de vin pese 300. livres. Dans les festins de ces peuples, c'est une coûtume pratiquée de tout le monde de se lever de table, & d'aller à ses besoins autant de fois qu'on en est pressé.

pressé. On s'y remet sans jamais laver ses mains. Ils excitent à boire autant qu'ils peuvent les conviez, & leurs amis, & c'est sur tout à table qu'ils observent des civilitez, & se font des complimens. Leurs entretiens d'homme à homme sont des contes de vols, de guerre, de combats, d'assassinats, & de vente d'esclaves. Ceux qui se font avec des femmes sont assez deshonêtes; car elles se plaisent à tous les discours d'amour, de quelque lubricité, & de quelqu'effronterie qu'ils soient mêlez, & elles n'ont point de honte des mots les plus sales. Leurs enfans aprennent ces mots & ces discours aussi-tôt qu'à parler. Ils n'ont pas dix ans, que tout leur entretien avec les femmes sont plus deshonnêtes qu'on ne l'oseroit dire. L'éducation des enfans est sans exageration la plus méchante du monde en Mingrelie. Le pere les éléve au larcin, la mere les forme à la turpitude.

J'ai observé ci-dessus que les femmes de ce païs-là sont pleines de complimens & de cérémonies. Les hommes le sont aussi. On saluë les gens au-dessus de soi en mettant le genou en terre, & c'est comme en usent, tant les femmes, que les hommes. Lors que celui qui vient faire un message est de consideration, ou qu'il est envoyé par une personne distinguée, on lui étend un tapis à terre, au devant de la personne à qui le message s'adresse. Il y ploye le genouil, & se tient appuyé dessus tout le tems de sa visite, comme je l'ai raporté. La même chose se pratique, lors que l'on apporte quelque bonne nouvelle.

C'est une coûtume fort universelle, en ces païs

païs Septentrionaux, dont je fais la deſcription, de ne délivrer aucune choſe à ſon ſuperieur, preſent, requête, ou meſſage, que le genou en terre. On ne lui parle guere non plus qu'en cette poſture. C'eſt ce qu'on appelloit *l'adoration*, à la Cour des Empereurs Grecs; d'où cette ſorte de reſpect paſſa chez les Princes Chrétiens de la Mer noire, vers la fin du bas Empire. Les Empereurs s'en formaliſoient, prétendant, qu'encore que ces Princes fuſſent ſouverains en leurs petits Etats, ils étoient néanmoins Vaſſaux de l'Empire, & qu'en cette qualité, ils devoient non ſeulement s'abſtenir des ornemens propres & particuliers aux Empereurs, leſquels ils ſe donnoient la liberté de porter; mais auſſi, n'exiger point la genuflexion, & les autres ſuprêmes reſpects qu'ils ſe faiſoient rendre.

La langue des Colcheens eſt dérivée de l'Iberien, ou du Georgien, lequel on croit derivé du Grec. Elle eſt diſtinguée en idiome litteral, & idiome vulgaire. Il n'y a gueres de monumens de l'idiome litteral reſtans, que dans le texte de la Bible, dont même l'on ne trouve que le Nouveau Teſtament, & dans la Liturgie, écrits l'un & l'autre en Lettres majuſcules. Ainſi c'eſt proprement une langue morte que cet ancien Colcheen, où l'étude ſeule peut faire entrer. Les Eccleſiaſtiques n'y entendent pas même l'Office, quoi qu'ils le diſent ou doivent dire chaque jour.

La Mingrelie eſt aujourdhui fort peu peuplée, elle n'a pas plus de vingt mille habitans. Il n'y a que trente ans qu'elle en avoit 80. mille. La cauſe de cette diminution vient de ſes guerres avec ſes voiſins, & de la quan-

tité de gens de tout ſexe, que les Gentilshommes ont vendus ces derniéres années. Depuis long-tems, on a tiré tous les ans par achat, ou par troc, douze mille perſonnes de Mingrelie. Tout cela va entre les mains de Mahometans, Perſans, & Turcs; n'y ayant qu'eux qui les viennent querir. On en emméne trois mille tous les ans à droiture à Conſtantinople; on les a en troc de draps, d'armes, & d'autres choſes que j'ai dit, qu'on apporte en Mingrelie. Il y vient tous les ans quelques douze voiles de Conſtantinople & de Caffa; & plus de ſoixante felouques de Gonié, d'Iriſſa, & de Trebiſonde. Ce qu'elles chargent en Mingrelie, outre les eſclaves, c'eſt de la ſoye, du lin en fil & en toile, de la ſemence de lin, des peaux de bœuf, des Martres, du Caſtor, du buis, de la cire, & du miel. Le miel de Mingrelie eſt fort bon. Il y en a de deux ſortes, du roux, & du blanc: le blanc n'eſt pas en ſi grande quantité que l'autre; mais il eſt beaucoup meilleur & plus doux; le ſucre rafiné ne l'eſt pas plus: c'eſt un manger fort délicat. Il eſt ferme ſous la dent. Outre le miel domeſtique, il y en a un ſauvage, qui ſe trouve dans les trous, & dans les fentes des arbres; il eſt fort abondant. Les vaiſſeaux de Caffa l'emportent pour la Tartarie, où l'on en fait avec du grain un breuvage tout à fait violent. Les Turcs font un grand profit ſur ce qu'ils emportent de Mingrelie, ce qu'ils achetent un écu ils le revendent quatre. Leur grand profit eſt ſur les eſclaves.

C'eſt une choſe qui n'eſt pas croyable que l'inhumanité des Mingreliens, & cette cruauté dénaturée qu'ils ont tous pour leurs compa-

patriotes, & que quelques-uns ont pour leur propre ſang. Ils ne cherchent que l'occaſion de s'emporter contre leurs vaſſaux pour avoir quelque prétexte de les vendre avec leurs femmes & leurs enfans. Ils enlévent les enfans de leurs voiſins, & en font la même choſe: ils vendent même leurs propres enfans, leurs femmes & leurs meres; & cela, non par provocation, ou motif de vengeance, mais uniquement, par l'impulſion de leur naturel dépravé. On m'a montré pluſieurs Gentilshommes qui ont été dénaturez juſqu'à ce point. Un d'eux vendit un jour douze Prêtres. L'Hiſtoire de cette méchanceté a une particularité étrange, & elle merite bien d'être rapportée comme un exemple ſans pareil. Ce Gentilhomme devint amoureux d'une Demoiſelle. Il réſolut de l'épouſer, quoi qu'il eût déja une femme. Il demanda la Demoiſelle, & l'obtint. C'eſt la coûtume en Mingrelie d'acheter les femmes. On les achete ſelon la condition, ſelon l'âge, ſelon la beauté. Le Gentilhomme ne ſavoit où prendre ce qu'il avoit promis pour obtenir ſa maîtreſſe, & ce qu'il lui falloit pour la nôce, qu'en vendant des gens. Ses ſujets qui aprirent ſon deſſein s'enfuirent, & emmenérent leurs femmes & leurs enfans. Réduit au deſeſpoir, il s'aviſa de cette perfidie tout à fait outrée. Il invita douze Prêtres à venir chez lui dire une Meſſe ſolemnelle, & faire un ſacrifice. Les Prêtres y allérent bonnement. Ils n'avoient garde de penſer qu'on les voulût vendre aux Turcs, ne s'étant jamais rien vû de pareil en Mingrelie. Le Gentilhomme les reçût bien, leur fit dire la Meſſe, leur fit immoler un

bœuf, & les en traita ensuite. Quand il les eut bien fait boire, il les fit prendre par ses gens, les fit enchainer, leur fit raser la tête & le visage, & la nuit suivante il les ména à un vaisseau Turc, où il les vendit pour des meubles & des hardes; mais ce qu'il en tira ne suffisant pas encore pour payer sa maîtresse & pour faire sa nôce, ce tigre prit sa femme, & l'alla vendre au même vaisseau.

Tout le commerce de Mingrelie se fait par échange, à des foires qu'on tient de côté & d'autre successivement, où l'on se pourvoit de ce qui est nécessaire, comme à des Marchez. On donne marchandise pour marchandise. L'argent n'a point de prix arrêté entre le peuple. Celui qui a cours, sont les piastres, les écus de Hollande, & les *abassis*, qui sont des piéces faites en Georgie au coin de Perse, de la valeur de dix-huit sols chacune. Le Prince de Mingrelie, qui mourut il y a vingt ans, avoit commencé à faire battre monnoye. Cela ne dura pas, à cause du peu d'argent qu'on apporte dans le païs, & parce que le païs n'en produit point du tout. Il ne produit non plus ni or, ni autre metal. Je ne sai ce qu'est devenu ce gravier, & ce sablon d'or, que les Anciens disent qu'on y recueilloit avec des toisons, & qui a donné sujet à la fable de la Toison d'or. On n'en trouve en Colchide, ni dans les montagnes, ni dans les riviéres, & de quelque côté que l'on se tourne, il n'y a pas moyen d'accorder là dessus l'antiquité avec le tems présent.

La Mingrelie entiére n'a que quatre mille hommes d'armes. A la verité ce sont presque tous gens de cheval. Il n'y a que trois cens

cens piétons avec cette Cavalerie. Ces soldats ne sont point distribuez en Régimens, ni en Compagnies. Chaque Seigneur & chaque Gentilhomme méne ses gens au combat sans ordre, sans rang, sans Officiers, il s'en fait suivre toûjours, aussi bien en fuyant qu'en chargeant l'ennemi.

Les guerres des Mingreliens, & de leurs voisins, ne sont proprement que des courses & des pillâges; & lors qu'ils attaquent l'ennemi, ils le font fort impetueusement: car ils ne manquent pas de courage & de résolution. S'ils mettent l'ennemi en fuite, ils le suivent & courent tout son païs; brûlent, pillent par tout, emménent toute sorte de personnes, & après ils se retirent avec la même impetuosité. Ils prennent le plus de prisonniers qu'ils peuvent, de sorte que dès qu'ils ont abattu quelqu'un de cheval, ils sautent à bas du leur, lient le vaincu de la corde que j'ai dit qu'ils portent en ceinture, & le donnent à garder à leurs valets. Celui qui a pris un prisonnier a sur lui pouvoir de vie & de mort, il en peut faire tout ce qu'il veut. D'ordinaire il le fait esclave, & le vend aux Turcs. Lorsque ces peuples sont assaillis, ils se présentent au passage de quelque riviére, & mettent de la Moûsqueterie en embûscade, tâchant d'empêcher le passage à l'ennemi. Si l'ennemi les force, ils s'enfuïent, & se retirent dans les bois, laissant le païs à sa merci. De cette sorte, les guerres de ces peuples ne durent gueres: en moins de quinze jours cela est fini, l'ennemi est retiré; il a ravagé tout le païs.

Les Entrées du Prince de Mingrelie mon-

tent tout au plus à vingt mille écus par an. Elles proviennent des Doüanes de ce qu'on apporte dans le païs, & de ce qu'on en emporte, des gens qu'il vend, & des avanies qu'il fait. Il met tout ce revenu dans ses coffres, car il ne dépense pas un denier. Ses Vassaux le servent sans gages ; & son domaine lui fournit tant de vivres pour toute sa maison, qu'il en a de reste. Il envoye souvent au Roi de Perse des Faucons, & de toute sorte d'oiseaux de proye. Le Roi lui envoye pour cela des brocards d'or & de soye, des tapis, des armes, de la vaisselle, & plusieurs autres choses, dont un Prince gueux, comme celui de Mingrelie, peut avoir besoin. Il entretient un pareil commerce avec le Cam de Georgie. Sa Cour, dans les fêtes solemnelles, est de deux cens Gentilshommes ; dans les autres jours, il y en a environ six-vingt. Son train est de trois cens personnes, sans les Gentilshommes. Celui de la Princesse est de cent personnes d'un & d'autre sexe. Aux grandes fêtes, elle a une Cour de plus de soixante Dames bien faites & bien vêtues.

La Religion des Colcheens a, je croi, été autrefois la même que celle des Grecs. Des Historiens Ecclesiastiques disent qu'une esclave convertit à la Foi de Jesus-Christ, le Roi, la Reine, & les Grands de Colchide, du tems de Constantin le Grand ; qui envoya à ces nouveaux convertis des Prêtres & des Docteurs, pour les baptizer, & pour les instruire des mystéres du Christianisme. La Tradition Armenienne donne à cette esclave le nom de *Nine*. D'autres disent qu'ils doivent la con-

connoissance du Christianisme à un *Cyrille*, que les Esclavons appellent en leur langue *Chiusil*, qui vivoit environ l'an 860. Les Mingreliens montrent sur le bord de la mer, en un lieu nommé *Pigivitas*, proche du fleuve *Corax*, une Eglise qui a trois nefs, & qui est fort grande. Ils assurent que St. André prêcha à l'endroit où cette Eglise est bâtie. Je l'ai vûë de loin; c'est un ancien bâtiment, autant qu'on le peut juger, d'un mille de distance. Le *Catholicos* y va une fois en sa vie faire l'huile Sainte, que les Grecs appellent *mirone*; on dérive ce terme de *mouron*, qui est le baume blanc d'Arabie. Je n'ai discouru de Religion avec aucun Mingrelien, n'en ayant trouvé aucun qui sût ce que c'est que Religion, que Loi, que peché, que sacrement, & que service divin. Tout ce que j'ai remarqué sur cela, est que les femmes allument quelquefois de petites bougies & les attachent à la porte de leur logis, ou d'une Eglise, font bruler en même tems un grain d'encens, & se tournent vers le soleil, en faisant de grandes inclinations de Corps, & des signes de Croix, de la tête aux pieds.

Comme je n'entendois point la Langue des Mingreliens, ni des Georgiens, pour pouvoir m'instruire de leur Créance en leur conversation, & que je ne trouvai personne parmi eux qui en sût parler d'autre; je croi que je ne saurois faire mieux pour bien donner à connoître quelle est leur Religion, que de rapporter la *Relation* que m'en a donnée le Pere *Dom Joseph Mariezampi*, Italien, Mantouan, Préfet des Theatins, Missionnaires en Colchide, écrite de sa main, qui n'a jamais été

imprimée, & qu'il n'a pas même finie. Ce Pere, qui m'en fit présent pendant que j'étois avec lui, avoit été vingt-trois ans sur les lieux quand il se mit à la composer. Ainsi, il n'en devoit ignorer, ni le Culte, ni la Créance; & j'ai lieu de croire qu'il l'aura fait de bonne foi. La voici traduite mot pour mot.

PRÉFACE.

JE crains que le Lecteur, en lisant ce petit Ouvrage, ne se trouve autant trompé que les Espions du Roi Saül, qui étant allez par ordre de ce Prince, pour se saisir de David, ne trouverent que son phantôme dans son lit au lieu de sa personne. On croira trouver parmi ces Peuples le veritable Christianisme, & l'on n'y en trouvera que l'ombre, & la figure, couverte de beaucoup de superstitions.

Les Mingreliens, dès la naissance de l'Eglise, reçurent la Foi Chrétienne, selon les rites des Grecs, par de très-saints Docteurs, de même que les autres Nations d'alentour, & ils la conserverent pure pendant une longue suitte d'années, jusqu'à-ce que ceux qui la cultivoient dignement parmi eux étant venus à manquer, ils la confondirent avec d'autres Céremonies, & avec des rites des Juifs; s'étant éloignez, en vrais Grecs qu'ils sont, de la Sainte Eglise Catholique Romaine.

Depuis cela, ces malheureux, qui au commencement marchoient dans le chemin du Ciel, sont tombez, faute de Pasteurs habiles, dans l'abysme d'une si épaisse ignorance, qu'ils se trouvent aujourdhui dans un aveuglement pro-

prodigieux. On ne sait parmi eux ce que c'est que Foi ni Religion ; & la plûpart regardent la vie future comme une fable, & une invention humaine. Mais le pire, & ceci est un malheur que nous devons pleurer, comme autrefois le triste Jeremie pleuroit sur la pauvre Jerusalem, c'est que leurs Prêtres, leurs Evêques, & leur *Catholicos*, ou Patriarche, ne savent point quelle est l'obligation de leurs charges ; & ne savent même ni lire ni écrire, si loin d'eux est la connoissance du culte Divin ! Leurs Prêtres, ou *Papas*, (car c'est ainsi qu'ils les appellent,) uniquement attentifs à les tromper, ne font profession que de savoir prédire les choses futures, feignant de les trouver dans leurs livres ; & ces miserables aveugles les croient, comme s'ils étoient des Anges, parce qu'ils sont obligez de vouloir tout ce que leurs Prêtres veulent.

De là il arrive que quand ils sont dangereusement malades, ils ne consultent point de Médecin ; mais qu'ils appellent le *Papas* ; non qu'ils veuillent se confesser ou faire qu'il prie Dieu pour le salut de leur ame ; c'est dequoi ils ne s'embarrassent gueres ; mais afin de savoir de lui si son livre porte qu'ils mourront, ou ne mourront point de cette maladie ; & pour quel sujet elle leur est venuë. Ce *Papas* commence gravement à feuilletter, & refeuilletter son Livre, & il dit ensuite au malade : *qu'il y a une telle Image, qui est en colere contre lui, & qui le veut faire mourir ; qu'il faut pour l'appaiser lui offrir une chevre, ou une vache, ou un bœuf, ou quelqu'autre victime, ou de l'argent, afin qu'elle ne le tuë point !* Les pauvres malades, de peur de mourir,

promettent au Prêtre ce qu'il veut, & ils le donnent. Mais il le prend pour lui-même, & ceux qui le donnent en sont la dupe. Telle est la Science de ces *Papas*, qui succent le sang de ces infortunez Mingreliens, qu'ils abusent avec leurs superstitions.

Ce fut pour remedier à leur déplorable état, que nôtre St. Pere le Pape Urbain VIII. touché d'une compassion vraiment paternelle, & brûlant, comme un digne Pasteur, du zéle de ramener au bercail ces Brebis égarées, leur destina en 1632. quelques Peres Theatins, fort zelez pour le salut des ames ; lesquels, s'étant exposez à mille & mille dangers sur la mer, furent pris par les Turcs, conduits à Constantinople, avec beaucoup de peril pour leur vie ; & enfin délivrez par le crédit du Roi très-Chrétien, qui y intervint.

Mais ce n'étoit pas là la premiere mission des Theatins faite en Mingrelie. Car déja six ans auparavant, le même St. Pere dont nous vous venons de parler, y en avoit envoyé d'autres, lesquels y poserent les premiers fondemens de cette mission, savoir les Rev. Pere *D. Pierre Avitabil*, homme de sainte vie, & *Jaques de Stefani*, homme aussi de sainte vie, avec quelques autres, que Sa Sainteté chargea de Lettres pour le *Dadian*, ou Prince souverain d'*Odisse*, qui est la Mingrelie, pour le *Meppe*, ou Roi d'*Imirette*, pour le Prince des *Gurielliens*, & pour celui des *Cacketiens*, qui sont des parties de la Georgie, situées entre la Mingrelie & la Perse. Tous ces Princes reçurent nos Peres favorablement, & particulierement *Taimoras Can*, Prince du païs de *Gori*, dans la Georgie, où ils

ils fondérent leur premiere habitation ; & dans la suitte des tems, y ayant succedé de nouveaux sujets, d'une vertu singuliere, & d'une rare prudence, ils s'étendirent dans le païs de *Gurielle*, & dans celui de l'Odissée, ou Mingrelie, quoi qu'avec des travaux & des souffrances incroyables.

CHAPITRE I.

En quel tems les Colchéens reçurent la Foi de Jesus-Christ, & qui furent les premiers qui la planterent dans leur Païs.

COMME les *Colchéens* sont en géneral plusieurs Peuples presqu'uniformes dans les saintes Céremonies, savoir les *Abcas*, les *Circassiens*, les *Alanes*, les *Soanes*, & autres ; j'ai crû, qu'avant que de venir au particulier des Colchéens, il étoit nécessaire d'avertir le Lecteur du nom particulier de ces Peuples, qui ne font presque qu'une Nation. On tient par tradition que le glorieux Apôtre St. André prêcha la Foi aux *Abcas* ; qu'il fut en Scythie, qu'il passa en Grece & en Epire, puis chez les *Spdianes*, & chez les *Suictiens* ; & que pour certain il s'arrêta enfin chez les *Abcas*, qui font une partie de la Colchide. Ce qui porte davantage à le croire ainsi, est une ancienne Eglise à trois nefs, bâtie dans un village de cette Province, appellée *Picciota*, en l'honneur de ce Saint, laquelle est Metropole de toute la Colchide ; où chaque *Catholicos*, ou Patriarche, va une fois en sa vie, avec tous ses Evêques, & y fait la sainte Hui-

le, qu'ils appellent *Mirone*. Le Prince y va aussi, & toute sa Cour. Cette Eglise s'appelloit premierement *Sainte Marie de Picciola*; mais la dévotion qu'ont ces peuples pour Saint André, qu'ils tiennent qui l'a fait bâtir, a prévalu, & ils lui ont donné son nom.

On raconte que devant cette Eglise, il y a une colomne de marbre, de laquelle, par un jugement de Dieu, sortit un torrent d'eau bouillante, lors que ce Saint Apôtre y fut mis à mort; duquel torrent plusieurs personnes ont arrêté le cours par l'invocation de ce Saint: d'où vient que depuis ce miracle, les peuples eurent une grande veneration pour ce Saint, & qu'en passant devant cette Colomne ils s'agenouillent, & la baisent. Ce que j'en dis, je le sai d'un de nos Peres, le Pere *Christofle Castelli*, qui fut avec un Catholicos à Picciota, & qui vit la veneration, (quoi que barbare,) que ces peuples avoient pour cette Colomne, pour ce Saint, & pour la croix qu'il porte sur la poitrine.

Quant à la conversion des Iberiens & des Georgiens, nous lisons dans *Baronius*, sous l'an 100. qu'ils se convertirent à la foi Chrétienne par la prédication de Saint Clement, Pape, lors qu'il fut relegué dans l'Isle de Chersonese par l'Empereur Trajan. Je trouve l'opinion du Reverend Pere T. *Thomas de Jesus*, Garme, mieux fondée. Il dit au livre. 4. de la conversion de toutes les Nations chap. 9. folio 190. que la conversion des Iberiens fut l'ouvrage d'une femme Esclave, de laquelle le Martyrologe fait mention le 15. Decembre, sous le nom de *Chrétienne*, avec

avec le titre glorieux d'Apôtre des Iberiens ou Georgiens qui l'appellent *Sainte Ninone*. *Nicephore* parle de cette Sainte au Livre 8. chap. 34. *Thomas de Jesus*, que nous venons de citer, dit qu'elle vêcut toûjours saintement en l'état d'Esclave, jeunant, priant, & s'exerçant en la pieté; ce qui lui attiroit l'admiration de ces barbares, à qui elle répondoit, lorsqu'ils lui demandoient pourquoi elle se mortifioit tant, qu'*Elle se plaisoit dans ce genre de vie, & qu'Elle adoroit son Dieu Jesus-Christ crucifié.*

La nouveauté de ce nom attira leur admiration, & ils commencerent à avoir de la véneration pour cette femme, qu'ils ne consideroient point auparavant. Il arriva qu'un jour, selon la coûtume du païs, que quand il y a quelque Enfant malade, les meres le portent chez leurs voisins, pour y chercher du reméde; Il arriva, dis-je, qu'une Mere, ayant en vain porté le sien dans plusieurs maisons, elle alla chez cette Esclave, avec peu d'espérance néanmoins qu'elle le pût guerir, parce qu'on ne faisoit aucun cas d'elle. L'Esclave lui répondit qu'elle ne savoit point de reméde; mais que le Dieu qu'elle adoroit étoit assez puissant pour rendre aux malades leur premiére santé; sur quoi prenant l'Enfant entre ses bras, elle le couvrit de son *Cilice*, fit sa priere, & le lui rendit après entiérement gueri. Quelque-tems après la Reine, qui souffroit depuis long-tems de cruelles douleurs, ayant oüi parler de cette cure miraculeuse, & étant pleine de foi, fut trouver l'Esclave, & recouvra sa santé par son moyen. Cette guerison miraculeuse

l'ayant portée à se faire Chrétienne, elle exhorta son mari à faire la même chose. Il le lui promit; mais ne l'effectuant point, il arriva, un jour qu'il étoit à la chasse, qu'il fut surpris d'une si horrible tempête, & d'une si grande obscurité, qu'il ne pouvoit voir ceux même qui étoient avec lui. Il en fut étonné, & se souvenant de la promesse qu'il avoit faite à sa femme de se faire Chrétien, sans l'avoir executée, il promit à Dieu dans ce moment-là, qu'il le feroit sans délai, s'il le délivroit du peril où il étoit. Aussitôt l'obscurité se dissipa, & l'air devint serain. Etant revenu vers sa femme, il lui raconte ce qui s'étoit passé, fait appeller l'Esclave, qui après avoir tout ouï, & sû la volonté du Roi, l'exhorte à détester ses Idoles, à se faire baptizer, à adorer le véritable Dieu, Jesus-Christ crucifié, & à lui élever un temple. Ce Prince exécuta tout exactement. Il abjura ses Idoles, il exhorta tous ses sujets à en faire de même, & il se mit à construire un Temple magnifique sur plusieurs Colomnes. Mais comme on en eut élevé deux, & qu'on vouloit en élever une troisiéme, il ne fut jamais possible de la dresser; & tous ceux qui y travailloient, & ceux qui étoient présens, se retirerent tout à fait étonnez & confus. L'Esclave resta seule la nuit dans l'Eglise, & obtint de Dieu par ses prieres que la colomne se dresseroit & placeroit d'elle même au lieu où elle étoit destinée. Les Ouvriers étant tous revenus le matin, ils furent extrêmement surpris de voir la colomne en place. Cela servit au peuple à le confirmer davantage dans la foi Chrétienne.

tienne. Le Roi, qui s'appelloit *Bacurie*, envoya des Ambassadeurs à l'Empereur Constantin pour lui donner part de sa conversion. Ce Prince en fut ravi de joye, & lui donna des Prêtres & des Ministres pour instruire le peuple dans les mystéres de la foi; & le Prince étant allé lui-même au bout de quelque-tems à Constantinople, l'Empereur le reçut fort honorablement, le fit Comte du premier Ordre, Duc des Confins de la Palestine, & Général de deux corps de ses Armées, qu'on appelloit les troupes des *Arcieriens*, & des *Scutariens*. Mais, par l'intrigue de *Rustic*, & de *Jean*, tous deux Ducs de l'Empire, qui étoient jaloux de la gloire de *Bacurie*, il perit. Dieu ne laissa pas ce crime impuni, car il permit qu'une Armée Imperiale de 50000 hommes fût défaite par 30000 Perses, & que *Rustic* & *Jean* eussent la tête tranchée.

Le Cardinal *Baronius*, sous l'an 523. veut que les Colchéens ayent embrassé le Christianisme durant le Pontificat d'Hormisdas, & sous l'Empire de Justin, qui fit beaucoup de caresses à ce Roi *Bacurie* (dont nous avons parlé,) lorsqu'il fut à Constantinople pour se faire baptizer, l'appellant son fils, lui donnant le titre d'Empereur d'Asie avec la Couronne & la Robe blanche Imperiale.

L'opinion de *Tarcagnotte*, au Livre 5. de son Histoire, que les Colchéens, & les Armeniens, reçurent en même tems le baptême, du tems du Pape Jules, & de l'Empereur Constantin, n'est pas vrai-semblable; parce que les Armeniens se firent Chrétiens lorsque l'Archevêque Gregoire, cette éclatante lumiére de l'Armenie, brilloit; & du-

durant le regne de Tiridate, sous l'Empire de Constantin.

Nous lisons dans *Baronius*, que les Colchéens se maintinrent toûjours dans la pureté de leur foi : mais, qu'ayant été instruits des Céremonies des Grecs par Saint Cyrille, & par Methodius, son frere, que l'Empereur Michel leur avoit envoyez, & s'étant unis à des Patriarches Grecs ; ils étoient tombez tous ensemble dans l'ignorance. Ils sont cependant aussi constans dans le Christianisme qu'ils étoient au commencement, quoi qu'environnez de Turcs, de Persans, de Tartares, & de Juifs. *Cobade*, Roi de Perse, voulut avec une puissante Armée les obliger à changer de Religion ; mais ils combattirent avec tant de courage sous la conduite de leur Roi *Gurgene*, qui n'étoit pas moins grand Capitaine que bon Chrétien, qu'avec le secours de l'Empereur Justin, ils remporterent la victoire.

Aiton, Armenien, qui vivoit en 1282. dit que ces peuples sont résolus de mourir plûtôt l'épée à la main, que de se faire Mahometans. C'est *Ramuzio* qui le rapporte ainsi au Livre de ses Navig. 1 Par. chap. 21.

Ketuane, Reine des Cachetiens, mere de *Taimoras Can*, qui fut le premier qui donna une habitation à nos Peres en ce païs-là, a été célebre de nos jours par la constance avec laquelle elle souffrit le Martyre. Cette Princesse, ayant été envoyée par son fils en Perse, à *Scia Abas*, pour traiter une paix avec lui, expira enfin sous la rigueur des tourmens, après que ce barbare l'eut cruellement fait souffrir dans une prison, durant un long-

tems

tems. Les Peres Augustins, qui demeurent à Ispahan, en ont décrit le glorieux martyre.

Ce même *Taimoras Can*, après avoir soutenu plusieurs guerres contre le Persan, son Ennemi, a perdu son Royaume pour la querelle de la foi. Ce Prince aimoit beaucoup nos Peres, qui pour le faire entrer de plus en plus dans leurs interêts, & lui marquer leur reconnoissance, lui firent présent de quelques paremens d'or & de soye.

Comme il discouroit un jour de la foi avec nôtre Pere D. *Jaques de Stephani*, qui lui parloit avec une liberté Apostolique, il en fut si irrité, que portant sa main à son épée, il lui dit, *Vous êtes trop obstinez, vous autres Francs; je défendrai ma créance cette épée à la main contre tous ceux qui me diront qu'elle n'est pas la véritable.* Ce pauvre Pere fut obligé de se taire.

CHAPITRE II.

Du Catholicos, Chef des Ecclesiastiques.

Les Georgiens, & les Imiretiens s'étant faits de la Communion Grecque, comme nous l'avons observé, l'élection du Catholicos dépendoit des Patriarches Grecs, les plus proches du Roi des Georgiens Imiretiens; & c'étoit, ou ceux de Constantinople, ou ceux d'Alexandrie, qui les nommoient. Mais aujourdhui, le Roi des Imiretiens est le maître absolu de cette élection; & de nos jours il a fait Catholicos de toute la Georgie & de toute l'Odissée un *Bere*, ou Moine, nom-

nommé *Ginacelle*. Ces peuples reconoissent ce Catholicos pour leur Souverain Patriarche, ne conservant plus aucune déference pour les Patriarches Grecs. Nous en vîmes un exemple, lorsque le Prince d'Odissée, *Lavandadian*, donna une Eglise à nos Peres sous le titre de *Saint George*. Quelques Moines Grecs, qui se trouverent en ce païs-là, en furent extrêmement indignez, & en écrivirent au Patriarche de Constantinople, qui se plaignit, par des lettres qu'il adressa au Prince, & au Catholicos, de ce qu'ils avoient accordé cette Eglise aux Francs, ce qui étoit tacitement vouloir devenir d'une même communion avec eux; & qui leur ordonnoit de la leur ôter; à faute de quoi, il seroit obligé de proceder par excommunication contre eux. Mais, ni l'un, ni l'autre ne s'en soucia; & cela ne fit qu'augmenter le mépris qu'ils faisoient de ces sortes de Lettres.

Ce Catholicos exerce sa jurisdiction dans l'*Odissée*, dans le pays des *Imiretiens*, des *Gurielliens*, des *Abcas*, & des *Soanes*. Son Eglise Metropolitaine est à Picciota, proche les Abcas, sous le nom de *St. André*, ou de *St. Marie*; nous en avons parlé ci-dessus.

Son revenu consiste en pain, en vin, & en plusieurs sortes de denrées, que chaque famille des ses Vassaux, qui sont en grand nombre, est obligée de lui donner. Son occupation perpetuelle, est de visiter son Diocese. Mais ce n'est point pour instruire, & pour assister les ames, qui sont commises à ses soins; ou pour visiter ses Eglises, & pour savoir comment se gouvernent ses Evêques, & ses

les *Papas*; ou pour examiner de quelle maniere se fait le service Divin. Ces soins l'occupent fort peu; mais ses visites, qu'il fait toûjours accompagné de plus de deux cens personnes, toutes fort avides de bien comme lui, sont pour succer le sang de ces miserables, en mangeant leur bêtail, & leur ôtant des mains ce qu'ils ont, jusqu'à un *sol*. Il faut observer que ce pays est également pauvre & superbe au dernier degré.

La Sainteté de ce Catholicos, que ces peuples estiment si fort, consiste dans son assiduité en oraison, non seulement, le jour, mais aussi beaucoup plus la nuit; étant obligé d'être presque continuellement dans l'Eglise, & d'y vaquer à la priere la plus grande partie de la nuit. Ils considerent aussi son abstinence au manger, & au boire, ne beuvant point de vin pendant le Carême. Aussi quand un Bere devient Catholicos, il commence une vie nouvelle, passant les jours & les nuits dans l'Eglise, s'abstenant de vin, & de la plûpart des mets ordinaires, les jours de *jeûne*, & particulierement la semaine Sainte.

Ils sont si ignorans qu'à peine peuvent-ils lire leur Breviaire & leur Missel, ce qui les rend opiniâtres & entêtez de leurs Ceremonies.

Je n'aurois jamais fait si je voulois ici m'étendre sur la Simonie du Catholicos. Il ne consacre point d'Evêque qu'il n'en tire cinq cens écus. Il ne confesse que pour une bonne somme d'argent; de maniere que le Vizir du Prince, qui ne lui avoit donné une fois que cinquante écus pour s'être confessé, voulant le faire une autrefois qu'il étoit malade,

le

le Catholicos lui refusa la confession, lui disant qu'il devoit auparavant songer à le satisfaire pour la confession précedente. Il ne célebre jamais qu'il ne soit assuré d'avoir cent écus; & plus, quand c'est à des funerailles.

CHAPITRE III.

Des Evêques de Mingrelie.

LA Mingrelie seule a six Evêques, celui des *Dandrelliens*, qui confine avec les *Abcas*; celui des *Moquariens*; celui des *Bedielliens*, qui habitent le long de la Mer noire; celui des *Saiselliens*; celui des *Scalinggicheliens*; & celui des *Scoindeliens*, qui sont vers le Royaume d'Imirette, & les monts du Caucase. Ces Evêques mettent entierement à part tout soin des ames. Ils ne visitent point les Eglises de leurs Dioceses, & ils en laissent les Curez dans une si grande ignorance, qu'ils tombent d'erreurs en erreurs. Ils ne se soucient point si l'on baptise les enfans, ni si un homme épouse deux femmes, ni ce que devient leur fruit. Ce qui fait que des meres dénaturées, envers leurs propres enfans, les enterrent tous vivans dès qu'elles en sont accouchées, ou leur ôtent la vie d'une autre maniere; sans craindre d'en être punies, soit par le Prince, qui ne s'en met point en peine, soit par la sollicitation des Moines, que nos Peres en ont souvent avertis sans grand succès. Le soin de ces Evêques, c'est d'être journellement en fête, s'enivrant plus ou moins, selon qu'ils ont d'excellens vins, & en abondance, avec une gran-
de

de quantité de vivres. Ils vont habillez magnifiquement ; & pour ſubvenir à ce luxe, ils tirent juſqu'au ſang de leurs Vaſſaux, & puis ils vendent aux Turcs ces pauvres miſerables, qui ſont ainſi envoyez dans le ſeminaire du Diable. Tel eſt l'uſage du pays. Ils s'abſtiennent fort exactement, comme font les Grecs, de manger de la Chair, après quoi ils n'ont plus nuls ſcrupules de conſcience, s'imaginant que pourvû qu'ils ſatiſfaſſent à cette obligation, ils ne ſont plus obligez à rien, & que par là ils accompliſſent tous les autres préceptes ; comme auſſi en allant quelquefois la nuit, ou le matin, adorer Dieu dans leur Egliſe Cathedrale. Ces Prelats ont un grand ſoin de leurs Egliſes Epiſcopales. Ils les tiennent fort propres, & les ornent de figures, à la Grecque, revetues d'or, de Perles, & d'autres choſes precieuſes, avec quoi ils croyent appaiſer la colere de Dieu. Ils ne ſe confeſſent point quand ils ont péché ; mais ils penſent qu'en offrant de l'or ou quelque pierre précieuſe aux Images, leurs péchez ſont effacez. Ils penſent auſſi qu'en faiſant cela ils ne ſauroient manquer de paſſer pour Saints dans l'eſprit des Séculiers, de même qu'en gardant un rigoureux Carême, lequel conſiſte chez eux à s'abſtenir de manger du poiſſon, & de boire du vin ; qui eſt ce que font la plûpart, & à ne manger qu'une fois le jour ſur le tard ; ce que les Seculiers font de même.

Comme il y en a pluſieurs entre ces Evêques qui ne ſavent pas lire, ils apprennent une Meſſe par cœur, qu'ils diſent, ſur tout, quand on fait des funerailles. Mais ce n'eſt pour-

pourtant qu'après s'être bien fait payer auparavant ; ne faisant aucune fonction Episcopale que pour de l'argent, à l'exemple de leur Superieur, le Catholicos.

Leur habit est magnifique, comme je l'ai observé. Ils le portent court, à peu près comme les Séculiers, fait de velours couleur d'écarlate, avec des chaines d'or au cou, & aux mains. On les distingue encore à leur longue barbe & à leur calotte noire, qui leur couvre les oreilles. Ils montent de bons, & beaux chevaux de guerre, où ils vont quand le Prince les y mande ; étant les Chefs & principaux Commandans de leurs Vassaux, lesquels sont obligez de se fournir d'armes. Ils investissent & combattent l'Ennemi sans ordre, & sans discipline. Ils vont à la chasse des Cerfs & des Sangliers ; & avec le Faucon ils volent le Faisan & d'autres sortes d'Oiseaux. Plusieurs Moines ont le titre & le revenu d'un Evêché, à eux accordé par le Prince, sans être consacrez. Mais consacrez ou non, ils ne laissent pas de faire des Prêtres pour de l'argent.

CHAPITRE IV.

Des Moines & des Nones.

Outre les Evêques, il y a une espece de Prêlats qu'ils appellent *Cinasquari*, qui sont à peu près comme nos *Abbez*. Ils ont leurs Eglises propres, ils sont riches, & ils vivent comme les Evêques.

Pour les *Moines*, il n'y en a que de *l'Ordre de St. Basile*, lesquels, comme dit *St. Jerôme*,

rôme, (Epit. à Eustoc.) étoient autrefois de trois sortes. Les uns s'appelloient *Cenobites*, parce qu'ils vivoient en commun comme nos *Religieux* d'aujourdhui. Les autres *Anachoretes*, qui habitoient dans les Deserts, & qui s'occupoient à la priere. Et les derniers *Remobothes*, lesquels demeuroient deux ou trois ensemble à la Campagne, vivant en commun de ce qu'ils gagnoient par leur travail; Gens avides des biens de la terre, & peu attachez à ceux du Ciel. Ces Moines affectoient tous de jeûner, & de faire de bonnes œuvres; à l'envi l'un de l'autre. *Cassian*, dans le 7. Chap. du X. Livre de ses Collations, parle d'une quatrieme espece de ces Moines, qu'il appelle *Sarabiates*, fort peu differente de la troisieme espece.

Les Moines, que l'on voit aujourdhui en Mingrelie, sont de la troisieme espece. Ils viennent du mont *Athos*, & sous le prétexte d'amasser des aumônes pour *Jerusalem*, ils s'arrêtent dans le pays, sous la protection du Prince, qui leur donne quelqu'une de ses Eglises particulieres. Quelques uns se retirent dans la maison d'un Moine Georgien, nommé *Nicephore Irbachi*; mais qu'on appelle communément le *Moine Nicolas*, des premieres familles de Georgie; homme de soixante dix-ans, qui a le titre d'*Archimandite*, ou Abbé, & à qui on donne encore celui de *Gieuarismama*, c'est-à-dire *Pere de la croix*. Le peuple en fait une grande estime, & les Princes de Mingrelie s'en servent de Vizir & d'Ambassadeur, entendant fort bien la politique, & ayant été plusieurs fois à Jerusalem. Il a parcouru toute l'Europe. Il a vû l'Espagne,

gne, la France, l'Angleterre, la Pologne, & l'Italie, où nos Peres, l'ont toûjours logé. Il fait plusieurs langues, outre la Georgienne & la Mingrelienne; savoir, la Grecque, la Turque, l'Arabe, la Russienne, la Françoise, l'Espagnole, & l'Italienne. Il a fait profession de la foi Catholique entre les mains du Pape Urbain huitieme. Il estime beaucoup nos Peres.

Ces Moines ne mangent jamais de chair. Ils sont vêtus d'une étoffe de laine noirâtre. Ils portent la barbe longue, & les cheveux longs. Ils jeûnent & ils prient très-exactement; mais du reste, ils ne s'embarrassent point du salut de ce miserable peuple, disant rarement la Messe, parce qu'ils prétendent de grandes aumônes pour la dire.

Les Mingreliens font leurs parens *Beres*, ou Moines, de cette maniere. Ils leur mettent sur la tête lorsqu'ils sont encore enfans une Calotte noire, qui leur couvre les oreilles. Ils leur disent de s'abstenir de chair, parce qu'ils sont *Beres*, chose qu'ils observent inviolablement, sans savoir du tout ce que c'est que d'être *Bere*. Ils les donnent en suite à d'autres *Beres* pour les élever. Ceux qui les donnent à élever à des Moines Grecs y réüssissent le mieux.

Il y a plusieurs sortes de *Nones*, ou *Religieuses*; les unes sont des filles, qui ayant atteint l'âge Nubile, ne se soucient point de mariage; les autres sont des servantes, qui après la mort de leurs maitres, se font *Beres*, avec leurs maitresses. D'autres sont des veuves, qui ne veulent point se remarier. D'autres

tres ſont des femmes, qui après avoir trop goûté du monde, l'abandonnent quand elles viennent ſur l'âge. D'autres ſont des femmes répudiées, comme fit *Tamar*, Princeſſe d'une rare beauté, que le Roi d'Imirette répudia, pour épouſer la fille de *Taymoras can*. D'autres enfin ſe font Nones par pauvreté; & celles-ci vont demander l'aumône dans les Egliſes, qu'on leur donne plus liberalement en conſideration de leur habit. Elles ſont vêtues de noir, la tête couverte d'un voile de la même couleur, & elles ne mangent jamais de viande. Elles ne gardent pas la Cloture, mais vont par tout où elles veulent. Elles ne ſont pas non plus engagées pour toûjours dans cette vie Monaſtique; mais elles la peuvent quitter quand il leur plait.

CHAPITRE V.

Des Papas, *ou Prêtres Mingreliens.*

DIEU ſeul ſait l'état déplorable où ſont ces malheureux *Papas*, pour l'incertitude où ils doivent être ſur leur ſacerdoce. Car ils ſont ordonnez par des *Beres*, ou Evêques, qui peut-être ne ſont point baptiſez; ou bien, qui ſont baptiſez, mais pas conſacrez: & ces Prêtres eux-mêmes quelquefois ne ſont pas baptiſez; ce qui rend la validité de leur ſacerdoce fort douteuſe. Le nom de *Papas* eſt un nom génerique. Le Prêtre qui n'a point d'Egliſe s'appelle *Koſceſſi*; le Chapellain *Ochdelli*, le Curé *Kandalachi*; mais en commun, tous s'appellent *Papas*.

Ces Prêtres ſont en très-grand nombre,

étant tous de pauvres gens qui ne subsistent que des droits de leur Prêtrise. Il ne faut pas être fort savant pour être promu à l'Ordre; il suffit de savoir lire, ou d'apprendre par cœur quelque Messe, qu'on dit toûjours le reste de sa vie. Les Evêques n'examinent point les sujets qui se présentent pour être reçus aux Ordres, étant souvent plus ignorans qu'eux; & comme chaque ordination leur vaut du moins le prix d'un bon cheval, quelque ignorant qu'on soit, on est ordonné sans peine.

Ces Prêtres ne sont point obligez à garder la chasteté; au contraire, selon l'usage des Grecs, ils épousent, avant de recevoir l'ordination, une fille vierge. Mais ce qui leur est particulier, c'est qu'après la mort de la premiere, ils en peuvent prendre une seconde, & puis une troisieme, & puis une quatriéme. Cependant, comme cela est contre les Canons, & les statuts de St. Basile; il faut avoir dispense de l'Evêque, qui l'accorde toûjours, en lui payant le double de ce qu'il faut pour toute autre sorte de dispense.

Ces miserables Prêtres sont très-peu considerez des Séculiers; car ils sont obligez de cultiver non seulement leurs propres terres, comme des Païsans, mais aussi celles de leurs Maîtres ou Seigneurs, dont ils portent aussi les hardes sur leurs épaules dans les voyages, en étant maltraitez de plus en toutes occasions, comme des malheureux esclaves qu'ils sont. La cause du peu de respect que l'on a pour eux, est leur ignorance, leur gourmandise, & l'ivrognerie à laquelle ils s'abandonnent à la table des Séculiers, où ils vont chercher à manger. Ils sont si pauvres qu'ils ne sont

ſont couverts d'ordinaire que d'une chemiſette de groſſe toile, & d'un petit habit court, de groſſe laine, au travers duquel on leur voit la chair. Ils ſont auſſi mal chauſſez que vêtus; & ils ne ſont differens d'avec les ſeculiers, qu'en ce qu'ils ont la barbe & les cheveux coupez en forme de guirlande. Un Prêtre n'eſt reſpecté en Mingrelie, que quand il dit la Meſſe, après laquelle les aſſiſtans lui demandent tous la *Sandoba*, c'eſt-à-dire la *benediction*. Quand on eſt à table, on donne à boire au Prêtre le premier; & perſonne ne boit qu'il ne lui ait dit *Sandoba Patorii*, c'eſt-à-dire *Beniſſez nous*, *Monſieur*. Il répond *Ghinda Gomert*, c'eſt-à-dire, *Dieu vous beniſſe*. Les Mingreliens font encore grand cas des Prêtres quand ils ſont malades; car alors ils croyent tout ce que les Prêtres leur diſent. Ils les font venir, & les prient de voir dans leur livre s'ils doivent mourir, ou non, de la maladie qui les tient allitez; & quelle en eſt la cauſe. Ces *Papas* feuillettent, & refeuillettent leur livre, & à la fin ils leur débitent la premiere fauſſeté qui leur vient à l'eſprit: Ils leur diſent qu'ils ſont malades, parce qu'une telle image eſt en colere contr'eux, & que pour expier leurs péchez, & pour ſe rendre l'Image propice, il faut tuer un veau, ou un bœuf, ou offrir à l'image une taſſe, ou une piece de drap de ſoye; à faute de quoi ils mourront. Les malades promettent avec ſerment de le faire.

CHAPITRE VI.

Quelques remarques.

LEs Prêtres, & les Beres, ou Moines, portent, comme j'ai dit, le même habit que les Seculiers, & ne se soucient gueres de l'habit prescrit anciennement aux Ecclesiastiques. C'étoit une longue robe qui descendoit jusqu'aux talons, & qu'on appelloit *un habit à la Caracalle*, parce que l'Empereur Antonin, appellé *Caracalla*, en apporta la mode chez le peuple Romain. Nôtre Clergé s'en sert encore aujourdhui pour le *decorum* de son état. *Bede, dans son* 7. *Liv. de Rebus Anglor. chap.* 7. & *Baronius*, sous l'an 213. disent, que cet habit dans le commencement n'étoit point noir, mais rouge, tel qu'on le porte aujourdhui à la Cour du Pape, & que le Clergé commença à le porter, comme *Baronius* l'observe sous l'an 393. Or on donna cet habit au Clergé pour le parer, à cause de la bonne vie qu'il menoit. Les Prêtres Mingreliens, qui ne cherchent point tant d'ornemens, se contentent d'un habit à la seculiere,, imitant en cela les Ecclesiastiques Hebreux, desquels *Becanus* dit, au Chap. 5. des Annales du Nouveau Testament. *Levitæ non habent sacrum ornamentum, solum Sacerdotes & Pontifices utebantur illo, nisi eo tempore quo in tabernaculo vel templo ministrabant.* C'est la même chose des Prêtres Mingreliens, qui hors des fonctions sacerdotales, paroissent tout dechirez & en guenilles. Ils portent les cheveux longs, & la barbe fort longue, comme le

le faisoient les Ministres de l'ancienne Loi, suivant le commandement de Dieu, Levitique chap. 19: 27. *Neque in rotundum attondebitis comam, neque radetis barbam.* Mais pourquoi Dieu fit-il cette défense, la coûtume de se raser étant si ancienne dans l'Eglise? Saint *Isidore*, dans le Livre qu'il a fait des Divins offices, dit que celui qui quitte le monde pour se consacrer à Dieu se doit raser la tête en rond, & plus il monte dans la dignité de Prélat, plus il se doit faire la couronne grande, comme nous le voyons dans les Evêques, & principalement dans le Pape; cela étant une marque de Sacerdoce & du Royaume de Dieu. Nous lisons encore dans les Revelations d'*Ezechiel*, chap. 6. qu'il est bien séant de se raser la barbe, y étant commandé au Nazaréen de se raser après le tems de sa consecration. La barbe rase étoit anciennement une marque de Noblesse, tous les Empereurs Romains se faisoient raser; & *Dion* reprend Adrien d'avoir porté de la barbe le premier entre les Empereurs Romains. L'Ecriture veut même qu'on se rase la tête, & la barbe, au tems de l'affliction. Isa. chap. 7. & 15. Gen. 45. & 40. Ezech. 5. Job pleurant ses pertes se rasa, & adora Dieu, prosterné contre terre. Les Mingreliens pareillement se rasent tout le visage & même les sourcils quand ils pleurent leurs morts.

Nous dirons que Dieu défend à ses Ministres Hebreux de se raser, non pas qu'il y ait du mal à le faire, mais afin qu'ils ne fussent pas semblables aux Egyptiens & aux autres Idolatres leurs voisins; qui voyant que leurs Dieux aimoient la figure ronde, comme la

plus parfaite, s'en faisoient une sur la tête, & même ils bâtissoient tous leurs Temples en rond. Ils se faisoient aussi raser la barbe en rond, & particuliérement les Prêtres d'Isis, & de Serapis, qui se rasoient de cette maniere non seulement la barbe, mais tout le corps.

Bede, Liv. 5. de son Histoire, chap. 22. prouve qu'il est bon de porter la Couronne que portent nos Ecclesiastiques, & dit qu'elle représente la Couronne d'Epines qu'on mit sur la tête du Sauveur durant sa passion, & qu'elle est la marque du Chrétien, aussi bien que le signe de la croix. *Nicene* Evêque de Trêves nâquit avec cette Couronne. Dieu, au 19. chap. du Levitiq. commande aux Prêtres, *ne corrumpant effigiem barbæ suæ.* De même les Prêtres Mingreliens laissent croître leur barbe, sans jamais en ôter un poil. *Diogene* disoit qu'il portoit la barbe pour ne pas oublier qu'il étoit homme. *Artemidore* dit, *filios tantum ornamenti Patribus, quantum ori barba decoris addit. Diogene*, voyant un homme sans barbe, lui dit: *Numquid naturam accusas quod te virum, non autem mulierem, fecit.* Dieu défend chap. 6. 5. du Levit. de se couper les cheveux. C'est ce que les Mingreliens, semblables en tout aux Prêtres de l'ancienne Loi, observent exactement.

CHAPITRE VII.

Des Eglises de Mingrelie.

APRES avoir parlé des Temples spirituels, qui sont les Ecclesiastiques, *Templum Dei quod estis vos*; il nous reste maintenant

nant à parler des materiels, qui sont de quatre sortes. Les premiers sont de petites Eglises, ou Chapelles, que les Mingreliens ont presque tous chez eux, dans lesquels ils vont faire un peu de priere: Ils les appellent *Sa Giovari*, ou le Calvaire. Les autres sont celles que les Princes ont dans leurs Palais, & qui ont le même nom de *Sa Giovari*. Les troisiémes sont les Paroisses, & les quatriémes sont les Cathedrales. La plus belle Eglise de toutes, est celle des Mequariens. Ces Eglises sont toutes bâties vers l'Orient, comme étoit le Temple de Salomon. Ils y ont leur *Sancta Sanctorum*, avec un Autel rond, où ils disent la Messe. Elles sont ornées de grandes Images de cuivre doré, ou argenté, garnies de perles, ou d'autres pierres Turquesques, la plûpart fausses. Parmi ces Images, on voit celle de la Vierge, à la Grecque; celle du Pere Eternel de même; le Crucifix; celles de plusieurs Saints Peres Grecs, & autres; lesquelles toutes ils couvrent de Rideaux de soye. Entre toutes ces Images celle de St. George est l'objet de leur plus grande dévotion. Il y a toûjours devant une grande quantité de bougies allumées. On pourroit encore ajoûter une cinquiéme sorte de Temples, aux autres ci-dessus raportez, savoir leur *Marana*, ou Cave, où leurs Papas vont quelquefois célebrer, pour être plus enflammez de l'amour Divin.

Les Eglises de la seconde sorte sont bâties, la plûpart de pierre, & les autres de bois; mais taillées de sculpture au dedans avec des *coupoles* couvertes de lames de cuivre, ou d'ais minces de bois de chêne peint. Les Chapel-

les ont leur *Sancta Sanctorum*, & leurs Autels, pour y dire la Messe à la Grecque, avec leurs Rideaux de soye, quelques-uns brodez d'or. On y voit les Portraits du Prince, de la Princesse, & des Saints, comme dans les autres, & chacune a son Chapellain entretenu, *Papa*, ou *Bere*, pour en avoir soin. Le Prince y vient souvent; & quand il y vient, on y dit la Messe: on y fait aussi la Priere durant le Carême.

Les Eglises de la troisiéme sorte sont faites, partie de pierre, partie de bois. Ils ont soin de les bâtir dans un lieu élevé pour conserver les peintures contre l'humidité. Elles sont environnées de plusieurs gros & grands arbres, dans des enclos de murailles de pierre, ou de pieux. Les racines de ces arbres sont consacrées aux Images, ce qui fait qu'on ne les taille jamais, personne n'osant y toucher, de peur d'attirer contre lui la colére des Images. On enterre les morts dans l'enceinte de ces murailles, mais jamais dans l'Eglise. On voit devant la porte un petit porche, où les femmes se tiennent, quand elles vont à l'Eglise; ce qui n'arrive que le jour de Pâques. Il n'y a que la seule Princesse qui ait droit d'entrer dans l'Eglise; ce qui est selon les rites Grecs. Ce petit Porche sert aussi de Sepulture pour quelques Nobles, & cela, comme dit *S. Augustin* Ser. 22. aux Freres dans le desert, *ut Ingredientes, & Egredientes, mortis admoneantur, & sic ad Deum convertantur.* Les portes de ces Eglises sont toûjours fermées à clef, & le Prêtre, qui demeure proche, ne les ouvre jamais qu'au tems de la Messe, ou de quelque enterrement. Il y a une

une petite chambre au dessus, où ils mettent la Cloche, quand il y en a; mais la plûpart des Eglises n'ont point de Cloches, & ne se servent que d'une tablette de bois d'un pied en quarré, & fort mince, sur laquelle ils frappent pour appeller le peuple à l'Eglise. Ils offrent aux Images, qui sont pendues dans leurs Eglises, des bois de cerf, des machoires de sanglier, des plumes de faisan; des arcs, & des carquois, afin qu'elles leur soient favorables à la chasse. Il y a au milieu de l'Eglise deux Guirlandes, faites de cordons de soye, ou rouge, ou blanche, avec des houpes pendantes, qui servent pour la céremonie du mariage, comme noûs le verrons ci-après; & tout proche, contre le mur, pend la boëte, où est le *Mironne*, ou la sainte Huile. On y voit aussi une méchante Banniere déchirée, dont ils se servent dans leurs Processions, & un fort long Cor de cuivre, plus long que nos trompettes, dont ils sonnent avant les Processions, pour assembler le peuple dans l'Eglise. Il a un son assez haut, à la maniere Judaïque, mais qui n'est point agreable. Nombr. chap. 10. *Cumque increpueritis tubis, congregabitur ad te omnis turba ad ostium Tabernaculi fœderis.* On voit de plus, dans ces Eglises, de gros Livres rongez de la poussiere & des souris. Ce sont des Pseautiers. J'ai honte de parler du peu de soin que ces *Papas* ont de leurs saintes Images. La tigne, les vers, les rats, tout conspire à les rendre pitoyables. Ils ont soin toutefois de quelques-unes, qu'ils ornent, comme nous l'avons dit, de beaux draps de soye, & de perles. Le pavé de leur Eglise n'est quelquefois pas plus pro-

pre qu'une écurie. Les *Courtines* de leur *Sancta Sanctorum* sont toutes déchirées & tachées de vin, parce qu'ils s'en servent quelquefois de purificatoire. Leurs paremens, qui sont d'une étoffe grossiere, & mal travaillée, sont pendus sur une corde dans un coin, & dans un autre, il y a une burette pour y mettre du vin. L'Autel est au milieu de l'Eglise, fait en rond, soutenu d'un pied de pierre, sur lequel il y a des Purificatoires sales & puans, une tasse de bois qui fait mal au cœur, laquelle sert de Calice, une petite planche qui sert de patene, & quelques vieilles guenilles, au lieu de napes. Au milieu de l'Autel il y a une petite Image, devant laquelle ils celébrent; mais jamais ils ne le font qu'ils n'ayent à la main leur encensoir, lequel n'est que de fer. Je passe le reste sous silence, pour ne pas ennuyer le Lecteur, qui croira, s'il lui plaît, qu'il y en a beaucoup plus que je n'en ai écrit. Il faut observer que tout cela doit s'entendre des Eglises Paroissiales des *Papas*.

Les Eglises des Evêques sont faites de pierre tendre, blanche comme le marbre, mais differemment taillées. Elles ont des Porches au devant, de la même fabrique, ornez de peintures & de plusieurs inscriptions Georgiennes. Elles sont fort propres & fort nettes au dedans. On y voit en peinture la vie de Jesus-Christ nôtre Seigneur, & les Images de leurs Saints Grecs. Leurs Psautiers sont bien écrits, & bien couverts, de peur que la poussiere ne les gâte, avec des garnitures, des fermoirs, & diverses figures d'argent. Leurs Images ont des Cadres presque de la grandeur d'un

d'un homme. Les unes sont d'argent & les autres de cuivre. Il y en a plusieurs autres qui ont de petits Cadres ordinaires, représentant l'Image de la Vierge, & celle de St. George, qu'ils ont en grande veneration. Ils ont au milieu de l'Eglise un Lustre de cuivre qui porte beaucoup de bougies. Ils ont aussi plusieurs grosses torches. Leur *Sancta Sanctorum* est fort propre, avec de larges *courtines*, & un Calice d'argent. Plût à Dieu que les Evêques eussent soin de leurs Troupeaux, comme de leurs Eglises! Les pauvres Mingreliens marcheroient dans les sentiers de la Verité & du Salut. Mais toute la perfection, & la sainteté de ces Evêques, consiste à ne pas manger de viande, à jeûner rigoureusement le Carême, à être assidus à l'oraison la nuit, ou le matin, selon le tems, & à tenir leurs Eglises en fort bel état; du reste, ils ne font scrupule de rien. Les *Betes* observent religieusement les mêmes choses. Leurs Eglises ont des Clochers avec de bonnes cloches dedans. Il y a quelques-unes de ces Eglises qui sont fort anciennes, comme on le voit à l'épaisseur des murailles, & à l'architecture de pierre. Mais aujourdhui on n'en fait plus de cette belle architecture, ni de pierres. On fait les Eglises de bois simplement.

CHAPITRE VIII.

Des Cloches qu'ils appellent Zanzaluchi. *De la Tablette sacrée, qu'ils appellent* Ora, *dont ils se servent au lieu de cloche, & de la Trompette appellée* Oa.

LES Cloches sont rares, & petites en Mingrelie, à cause de la cherté du métail. Il y en a deux dans les Eglises des *Beres*, mais il n'y en a qu'une dans celles des *Papas*, & dans les Chapelles du Prince. On ne se sert pas des cloches seules dans l'Orient. *Jean Corona* dit au Chap. 24. de ses Histoires qu'on appelloit le monde à l'Eglise avec un instrument qui s'appelle *Bois* ou *Tablette*, nom qui lui est toûjours resté, comme on le voit par les saints Canons, *ch. dolent de consec. dist.* 1. & par le septiéme Synode, où en racontant les miracles de St. Anastase, martyrisé l'an 627. il dit que ses reliques étant aportées à Cesarée, les habitans vinrent au devant, *Sacra ligna pulsantes*.

Le *Bois sacré* est une planche mince, large d'une paume, & longue de cinq, ou environ, dont on se sert pour assembler les fidéles à l'Eglise, quand ils n'ont point de cloches: mais ceux qui en ont, battent premierement ce Bois sacré, & ensuite sonnent la cloche. Je demandai un jour à un *Bere* pourquoi ils ne sonnoient pas la cloche la premiere ? Il me répondit, que c'étoit l'usage des premiers Chrétiens; & que le son de ce bois faisoit souvenir du bois de la Croix. Que lors qu'on l'en-

l'entend, chacun en fait le signe, & loüe Dieu. Et que, parce que ce son est foible, on se sert de la Cloche, laquelle avertit que le Bois sacré a precedé. Un autre me dit, que ce Bois sacré signifioit la chute de nos premiers Parens, Adam & Eve; & que les fidéles en entendant le son, faisoient pénitence, & demandoient pardon à Dieu de ce peché; de même que le son de la cloche les faisoit souvenir de la misericorde de Dieu envers l'homme dans son incarnation, & de la nouvelle qu'en apporta l'Ange à la Vierge Marie.

On ne sonne de la Trompette, appellée *Oa*, que pour les Processions, ou pour les assemblées, & les affaires de la Paroisse, à l'imitation des Juifs, Nomb. chap. 16. 2. *Quando autem est congregandus populus, simplex tubarum clangor, & non concisè ululabunt : filii autem Aaron Sacerdotis clangent tubis.* Ils en sonnent quelquefois fortement, quand on a dérobé quelque chose de grand prix à l'Eglise, afin, disent-ils, que le son épouvante le voleur, comme si c'étoit la voix de Dieu; & qu'il ait un remords de conscience, pensant que l'Image le châtiera. Ezech. 33. 5. *Sonum buccinæ audivit, & non se observavit, sanguis ejus in ipso erit: si autem se custodierit, animam suam salvabit.*

CHAPITRE IX.

Des Images.

CEs peuples ont une très-grande veneration pour les Images qu'ils appellent *Caté*; & quiconque ne les a gueres pratiquez

croiroit d'abord, en voyant avec quelle ardeur ils les adorent, qu'il n'y a point de dévotion Chrétienne au monde, qui soit aussi enflammée. Mais il est certain que leur dévotion à cet égard tient bien plus du Judaïsme, & du Paganisme, que du Christianisme. Car ils n'adorent point les Images comme des représentations de Jesus-Christ, de la Vierge, & des Saints, qui sont dans le Ciel, comme la vraye Eglise de Christ, Auteur de verité, nous apprend à le faire; mais ils rendent honneur à la figure materielle de l'Image, & cela, ou parce qu'elle est belle, ou parce qu'elle est bien parée, ou parce qu'elle est d'un riche metail, ou parce qu'elle est célebre pour être la plus cruelle, & celle qui tue le plus les hommes: celles-ci, ils les adorent par crainte. C'est de là que la plupart des Images sont faites d'argent, quelques unes étant de vermeil doré, & couvertes de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a pourtant beaucoup de fausses, ainsi qu'il s'en voit dans les Eglises les plus renommées, comme celle de St. George. Le culte qu'ils rendent à celles qui sont dans les Eglises principales, comme dans celles des Evêques, & dans celle du Prince est incroyable. En passant par la rue qui conduit aux Images, ils se mettent de fort loin à les adorer, par des prosternemens, par des signes de croix, & enfin en faisant trois fois le tour de l'Eglise.

D'autres, étant arrivez à l'entrée de la porte de l'Eglise, baisent la terre en s'inclinant trois, ou quatre fois, font plusieurs signes de croix; puis derechef se prosternent profondement en terre, se battent la poitrine, & après

font

font leurs requêtes à l'Image. La premiere & principale de ces Requêtes, est qu'elle ait à tuër leurs Ennemis, & ceux qui les ont volez; & pour derniere marque de veneration, le serment qui se fait dessus en jugement est décisif. L'on n'en appelle point, & la crainte qu'ils ont des Images est si grande, qu'il y a bien des gens qui ne veulent jamais jurer dessus; même dans les cas les plus certains. A la verité ceux-là sont rares, car generalement parlant ils font assez souvent de faux sermens: mais ceux-ci prennent garde de ne jurer que sur les Images qui ont l'air le plus doux, qui ont la réputation de n'être pas cruelles, & qu'ils croyent être les mieux intentionnées pour eux. Tout ce respect-là ne vient point de l'amour qu'ils ayent pour Dieu, & pour ces Images dans l'attente des biens spirituels, & de ceux de la vie future; car ils ne croyent point d'autre vie que celle-ci: cela vient de la peur qu'ils ont d'être tué, de tomber malades, d'être volez, & d'être ruinez par leurs *Seigneurs*, ou vendus aux Turcs. C'est de là, que quand ils sont volez, ils vont à l'Image, à laquelle ils ont le plus de dévotion, avec une offrande composée de deux petits pains, & d'une petite bouteille de vin; & étant devant l'Image, le *Papas* tourne l'offrande autour de la tête de celui qui la fait. Ensuite parlant à l'Image, comme s'il parloit à son Camarade, ou à son égal, car telle est leur maniere de prier, il lui dit. *Tu sais que j'ai été volé, & que je ne puis avoir le Larron dans mes mains. Je te prie donc par ce present, que je te fais, de le tuer, & de l'aneantir*, (en disant ces paroles, il prend un bâton, le plan-

te

te en terre devant l'Image, & le frape avec un maillet, ou telle autre chose, jusqu'à ce qu'il soit entierement enfoncé) *& de lui faire comme j'ai fait à ce bâton.* Ayant fini cette belle priere, il sort de l'Eglise avec le *Papas*, & ils vont boire & manger ensemble le present fait à l'Image. Ils prient toûjours pour la mort de leurs ennemis, & que tout ce qui leur appartient perisse, maisons, terres, & bétail. Lors qu'ils sont malades ils appellent d'abord le *Papas*, auquel ils croyent comme à un Ange, pour en savoir la cause. Ce Papas, comme nous l'avons déja observé, après avoir bien tourné les feuillets de son Livre, forge un mensonge, comme, que telle Image est en colere; sur quoi on l'envoye aussi-tôt pour lui faire des oraisons: on lui porte un present: & on lui en promet bien d'autres, si le malade guerit: Mais, quand ils sont gueris, ils n'accomplissent gueres le vœu, disant qu'ils ne faisoient le vœu qu'afin que l'Image ne les tuât point.

Les Images sur lesquelles les Larrons aprehendent le plus de jurer, crainte de mort, sont St. George, de la famille *Mozimolle*, du village de *Ketas*, appellée *Tuara Anghelos*, & celle de St. *Jobas*, dans le village de *Pudaz*. Ils disent que cette Image là étoit au commencement dans une Eglise proche d'un marais, où il y avoit beaucoup de Grenouilles qui l'étourdissoient, dequoi étant fatiguée, elle s'enfuit sur le haut d'une Montagne. Ils la croyent si terrible, que tous ceux qui s'en approchent sont frapez de la mort sur le champ; ce qui fait que quand les Mingreliens, y vont faire leurs oraisons, ils les font de bien loin, en

lui

lui jettant leurs présens, & ils s'enfuient aussi tôt. Un *Papas* y va célébrer la messe deux ou trois fois l'année; ce qu'il fait avec grande frayeur, & quand il va recueuillir les aumônes pour cette Image, il recommande fort de ne pas jurer dessus, soit justement, soit injustement, de peur d'exciter son courroux.

Entre les Images redoutées de St. George, il y a celle de *Schelissa*, au pié du mont Caucase, & le fameux St. George des *Issoriens*, fort reveré des Mingreliens, des Georgiens, des Abcas, & de tous les Païs circonvoisins. Il y en a encore plusieurs autres; mais celles dont nous avons parlé sont dans le plus grand crédit. Chacun vante & exalte l'Image de sa paroisse à l'envi. Ils disent, par exemple, qu'elle a du courage & de la valeur martiale. Les Mingreliens vont en procession avec leurs Images amasser des aumônes; & quand il s'en fait de considerable en un lieu, chaque Papas y porte son Image pour lui faire donner l'aumône.

Un Gentilhomme, appellé *Ramazza*, étant un jour tombé malade dans un tems où il étoit défendu de manger de la viande, après plusieurs exhortations que son Medecin lui fit d'en manger, & convaincu de la néceſſité, & de la raison, qu'il y avoit à le faire, s'y resolut à la fin. Mais comme il en mangeoit un jour, il vint un *Papas* qui lui aportoit de la part du Catholicos son Image pour le guerir. Il fit aussi-tôt couvrir le plat où étoit la viande, de peur que l'Image ne la vît. Il fit entrer le *Papas*, fit le signe de la croix, dit plusieurs belles paroles à l'Image, & puis la renvoya, avec des complimens pour le Catholi-

li-

licos, & recommença à manger sa viande. Cette dévotion pour les Images vient des Grecs, aussi bien que cette severe interdiction de chair en certains tems. Et pour la mieux recommander, ils peignent la Cene dans leurs Tableaux, comme faite avec du poisson, & non pas avec l'Agneau Paschal; parce qu'il y en a beaucoup parmi eux qui veulent que Jesus-Christ n'ait jamais mangé de chair. Un Prêtre Mingrelien disoit en discourant: chacun sait qu'au tems de la *Kareba*, c'est-à-dire de l'Annonciation, on ne mange que du poisson. Or l'année de la derniere Céne de Jesus Christ, il arriva que l'Annonciation tomboit justement, au samedi saint. Et comme nôtre Seigneur, s'étant assis à table, avec ses Apôtres, se mit à les exhorter, & le fit si long-tems, que la minuit vint, avant qu'ils se fussent mis à manger, sur quoi, ayant consulté s'ils ne pourroient point alors manger de la viande, au lieu de ce poisson froid, qui étoit servi devant eux; & qu'ayant été arrêté qu'ils le pouvoient; il arriva, sur le champ, qu'un grand Poisson fut transformé en un Agneau, lequel ils mangerent. Ce *Papas* tenoit, au contraire des autres, que Jesus Christ avoit mangé de la viande. Du reste les Mingreliens n'honorent point nos Images & n'en font point de cas. Un Mingrelien nous disoit un jour: Pourquoi vos Images ne sont-elles pas plus fortes que les nôtres? puis que vos épées & vos étoffes sont plus fortes que celles des autres Nations, vos Images dévroient être aussi plus vigoureuses. Plaisante boufonnerie.

CHA-

CHAPITRE X.

Des Reliques des Saints.

CEs peuples ont beaucoup de Reliques, qui leur sont venues premierement du tems que la foi Chrétienne florissoit chez eux, & leurs Princes s'allioient avec les Empereurs de Constantinople, qui leur faisoient don de beaucoup de reliques; secondement par plusieurs Prélats dudit lieu qui leur en donnoient aussi, pour les entretenir dans leur dévotion; troisiémement, quand les Turcs prirent Constantinople, il y eut plusieurs Sts. Prélats, qui pour se soustraire à la tyrannie Mahometane, s'enfuirent en Mingrelie, & se disperserent dans les pays voisins. On raconte qu'alors il vint dans la Colchide un Archevêque qui emportoit avec lui un morceau de la vraye croix de la grandeur d'une Paulme, (c'est un peu plus de huit pouces de pied françois,) & une chemise, qu'on dit être de la Sainte Vierge. Nos Peres l'ont vûë. La toile en est de couleur tirant sur le jaune, parsemée de fleurs çà & là, brodées à l'aiguille. Elle a huit paulmes Romaines de long, & quatre de large avec des manches courtes, longues d'une paulme, le cou en étant étroit. Je l'ai vûë aussi dans l'Eglise de *Copis*, où elle est gardée; & où j'ai vû encore une main couverte de chair seiche, dans un reliquaire d'or, enrichi de joyaux, qu'on dit être la main de *Ste. Marine*, & une autre main de *St. Quirice*, & plusieurs autres ossemens enchassez dans de l'or, ou dans de l'argent. La Chemise, dont j'ai

j'ai parlé, eſt dans une caſſette d'ébene, ornée d'ouvrages à fleurs d'argent, dans laquelle il y a de plus un petit Cadre, contenant quelques poïls de la barbe du Sauveur, & des Cordes dont il fut foüeté. La Caſſette eſt ſcelée du ſeau du Prince. Quand on nous montra ces Reliques, on les jetta ſur un tapis, où nous les primes & touchames, avec autant de reſpect, & de dévotion, que les Mingreliens les manient avec peu de façon; eſtimant plus le peu d'or ou d'argent qu'il y a aux chaſſes que les reliques mêmes, à cauſe de la quantité qu'ils en ont. Quant à leurs Livres de Liturgie, ils en ont pluſieurs, en grand volume, & en gros Caracteres, en langue Georgienne; & les Evêques renouvellent les leurs, en le récrivant chacun une fois en leur vie. *Claude Rota*, Religieux Jacobin, dans la Legende qu'il a faite de l'aſſomption de la Vierge, dit que le grand *Damaſcene*, & *St. Germain*, Archevêque de Conſtantinople, rapportent que l'Imperatrice Pulcherie, du tems de l'Empereur Maximin, fit faire une Egliſe en l'honneur de la Vierge, dans la rue dite *Balteme*; où l'Empereur ayant convoqué *Juvenal*, Archevêque de Jeruſalem, & les autres Evêques de la Paleſtine, qui étoient à Conſtantinople, à l'occaſion du Concile de Calcedoine, il leur tint ce langage. *Nous avons appris que le corps de la Ste. Vierge a été enterré au champ de Gethſemané. Nous voulons avoir ce corps ſacré à la garde de nôtre ville Capitale, & pour cet effet qu'il ſoit tranſferé ici avec toute la ſolemnité poſſible.* A quoi Juvenal répondit; *l'Ecriture ſainte porte que ce corps a été élevé dans la gloire, & on ne voit*
dans

dans son tombeau que ses habits, & les linceuls dont son corps sacré fut enseveli. Ce Prêlat envoya à Constantinople ces sacrées reliques, lesquelles on donna à l'Eglise dont nous venons de parler, où elles furent mises en garde.

Ils disent que dans l'Eglise des *Bédielliens* il y a aussi un morceau de la vraye croix, des poils de la barbe de Jesus-Christ, des Cordes dont il fut lié & fouëté, & des langes dont la Vierge l'envelopa étant enfant. La maniére indecente avec laquelle les Mingreliens traitent ces Reliques est une chose qui fait horreur; n'ayant pour elles ni reverence, ni crainte. Ils ne craignent que leurs Images, qui ont des ornemens; lesquels pourtant ils voleroient s'ils pouvoient le faire.

CHAPITRE XI.

Des habits Sacerdotaux des Papas.

S*Aint Jerôme*, Liv. 4. sur Ezech. dit que l'Eglise a préscrit deux sortes d'habits pour les Ministres; les uns dont ils se servent ordinairement, & les autres lorsqu'ils exercent les fonctions de leur Ministere. Les Reverends Peres Mingreliens ne se servent pas des premiers, allant habillez presque tout comme les Séculiers; ni des seconds, n'étant gueres mis, lorsqu'ils célebrent, que comme ils sont ordinairement; ce qui vient de leur grande misere & pauvreté, qui ne leur permet pas d'avoir d'autre habit d'Autel qu'une méchante guenille déchirée sur les épaules. Leurs Prélats ont plus de paremens; comme la chemise, qu'ils appellent *quarti*,

quarti, laquelle n'eſt pas de toile, mais de taffetas ; l'étole, qu'ils appellent *Olare*, mais qu'ils ne paſſent pas en croix ſur l'eſtomach avec le cordon ; deux manipules, ou plûtôt deux bouts de manche, qu'ils appellent *Sanctavi* ; la Chaſuble, dite *pittoni* ; & le pluvial, qu'ils nomment *Baſmachy*. Ces paremens ſont à la Grecque, faits de ſoye, brodez d'or, chez les Evêques, les Abbez, & les Moines. Mais, pour les *Papas*, ou Prêtres, leur extrême pauvreté les reduit pour tout parement, ou habit Sacerdotal, à ſe ſervir de quelque guenille déchirées en guiſe de pluvial. Il y en a pluſieurs qui diſent la meſſe avec une ſimple chemiſe de toile qu'ils mettent ſur leurs habits. Ils ne célebrent jamais nuds pieds, ſelon le précepte de l'Apôtre aux Epheſ. chap. 6. v. 15. *Calceati pedes in præparatione Evangelii pacis*, lequel ils obſervent inviolablement, ayant leur *Chiapola*, ou Sandales ordinaires, ou quelques vieux ſouliers, qu'ils gardent dans l'Egliſe pour ce ſujet-là ; ou faute de cela, ils mettent une planche devant l'Autel, ſur laquelle ils ſe tiennent les pieds en célebrant. Ils ont de plus, conformément aux rites Grecs, leur Calice appellé *Barzemi* ; avec ſa cueillere, dite *Lagari* ; la patene, qu'ils appellent *Peſeuin* ; l'Etoile, nommée *Camara* ; le voile, ou *Daparna* ; la nape, ou *Bercheli* ; le Miſſel, ou *Saccarebi*, comme ils les appellent ; mais le Calice, la cueillere, la patene, & l'Etoile, qui devroient être d'argent, ou de Cuivre, ou d'étain, au moins, ne ſont ſouvent que de bois ſale & puant, chez les pauvres & miſerables *Papas*. Même, ſi le *Papas* ſe rencontre chez quelque Séculier,

lier, qui veuille avoir la Meſſe, il la lui va dire dans ſa *Marane* ou Cave, comme il la ſait par cœur. Ainſi il n'a point beſoin de Livre. Il prend un gobelet, de ceux dans leſquels on boit ordinairement, qui lui ſert de Calice, un plât tout gras pour Patene. Il fait cuire vîtement ſous la Cendre un petit pain pour ſervir d'hoſtie; & pour du vin, il ne lui en manque pas, puis qu'il eſt dans la Cave. Pour Autel il prend un ais, ou quelque planche ſale, & couverte de pouſſiere, il n'importe; & dit la Meſſe là-deſſus; ſe faiſant prêter auparavant, par quelqu'un du Logis, une chemiſe, ou quelqu'autre choſe ſemblable, qu'il ſe met ſur le dos, au lieu de paremens. Il ne ſe ſoucie point de napes, ni de purificatoires, parce que ſes mains lui ſervent de purificatoire. Quand ce vient à l'Evangile, il tire de ſa poche un petit Livre écrit en Georgien, qui eſt une maniére de breviàire, que la plûpart portent tout déchiré, les feuillets mêlez, l'écriture ſouvent toute effacée, & où quelquefois il manque plus de la moitié des feuilles. Le Prêtre cependant, ſans perdre contenance, dit la Meſſe avec ce Livre, tel qu'il eſt, dont il tourne les feuilles, pendant qu'il dit l'oraiſon qu'il cherche, parce qu'il ſait toute la Meſſe par cœur. D'ailleurs, il ne ſe ſoucie point de pierre ſacrée ſur l'Autel, ni de nape. Au reſte, tout ceci s'entend ſeulement des Prêtres, car les Evêques, les Abbez, & les Moines, ont dans leurs Egliſes en fort bon état les choſes requiſes pour célebrer la Meſſe, de même qu'on les trouve auſſi dans les Egliſes des Princes.

CHA-

CHAPITRE XII.

De la Messe.

ILs disent la Messe en langue Georgienne literale, qui est aussi peu entenduë de leurs Ecclesiastiques que la langue Latine l'est de nos Païsans. Les Maisons des Prêtres sont toûjours loin de l'Eglise, parce que les Eglises sont bâties en des lieux reculez. Lors qu'on demande la Messe à un Prêtre, en la payant; ce qui se fait en lui donnant ou deux ou trois Toises de corde, ou une peau de Chevre ou de Brebis, ou un dîner, ou quelqu'autre chose, il la dit. Quelque-tems qu'il fasse, pluye, ou vent, il va à l'Eglise, portant les paremens dans un Sac de peau; le vin dans un pot, ou dans une petite Callebasse; un petit pain cuit sous la braise, marqué au milieu d'un fer, contenant des Caracteres Georgiens, & une bougie. La personne qui fait dire la Messe fournit ces choses.

Le Prêtre s'achemine à l'Eglise avec tout cela. Lorsqu'il en est proche, il commence à dire ses *Oremus*. Etant arrivé à la porte, il met bas ses ustancilles, bat du bois sacré, & sonne quelques coups de cloche. Ce n'est pas pour faire venir du monde; car les Mingreliens ne vont point à l'Eglise, sinon dans des jours solennels. Cela fait, le Prêtre entre dans l'Eglise, alume sa bougie du feu qu'il a aporté avec lui, tout cela sans discontinuer ses prieres qu'il va toûjours disant à haute voix. Il se revêt de ces miserables ornemens. Il se met la Chasuble pliée sur les épaules, comme

comme nous faisons quand on nous donne l'ordination de Prêtrise, s'il en a une, autrement il s'en passe. Il prépare ensuite l'Autel, en étendant quelque toile dessus, pour servir de nape: met du côté de l'Evangile, son petit bassin ou plat, qui lui sert de patene: de celui de l'Epître un gobelet au lieu de Calice: & au milieu le pain qu'il doit consacrer appellé, *Sabisqueri*, disant toûjours l'office. Cela fait il verse du vin dans le Calice en quantité. Il prend le pain de la main gauche, & de la droite un petit couteau, avec lequel il le coupe à l'endroit de la marque, & en met autant qu'il faut dans le petit plat. Il prend après l'étoile nommée *camara*, qui est faite de deux demi-Cercles, & la met en suite sur le pain posé dans la patene; ce qu'il y a de trop de pain, il le met à part. Il couvre ensuite la patene d'un linge blanc, & d'un autre il couvre le vin. Cela fait, il se retire un peu à côté de l'Autel, laisse tomber la Chasuble par derriere, & dit le *Pater noster*, après lequel il lit l'Epître, & puis de suite l'Evangile, & avec le Missel à la main va au milieu de l'Eglise chanter le *Credo*, & lire quelques oraisons pour l'offertoire. En suite, revenu à l'Autel, il prend le voile qui couvroit la patene, & le met sur sa tête; puis il prend cette patene de la main gauche, & la porte au front, & de la droite le Calice qu'il appuye contre l'estomach, & va ainsi à pas lents vers le peuple au milieu de l'Eglise, faisant la procession à l'entour, & chantant une hymne, que l'on appelle *Chambique*. Le peuple, (quand il y en a,) dès qu'il voit aprocher le Prêtre, se jette en terre avec de profondes

inclinations; & quand il passe, il invoque le nom de Dieu, en faisant paroître la plus grande dévotion, encensant les especes, les suivant, & accompagnant avec des bougies allumées à la main. Cette procession faite, le Prêtre retourne à l'Autel; y remet premiérement le Calice, & après la patene; prend le voile qu'il a sur la tête, & le tient à la main devant l'*Oblata*, (ce sont les especes) & fait quelques prieres. Ensuite, à voix haute, en forme de chant, il dit les paroles de la consecration premiérement sur le pain, après sur le vin, prend l'étoile, la porte aux quatre coins de la Patene, & du Calice aussi, comme en forme de croix; & en fait quelques signes sur l'*Oblata*. Après quoi, il prend de la main droite le Pain consacré, qu'il éléve sur la tête, en disant quelques Oraisons; lesquelles finies, il fait trois signes de croix avec ce Pain, & le met dans sa bouche & le mache. Il boit le Vin, tenant le Calice serré de ses deux mains, & s'il reste des mietes du Pain sur la Patene, il les prend de la main, & les met dans sa bouche, & ainsi en mangeant le Pain, & tenant le Calice dans les mains, il se tourne vers le peuple & lui dit *scifcit*, c'est-à-dire *tremblement*. Puis il remet en suite chaque chose à sa place, éteint la bougie, si elle n'est pas finie; car elle ne dure pas quelquefois la moitié de la Messe; se deshabille, remet ses ornemens dans son sac de peau, & retourne chez lui.

Cette maniere de dire la Messe est veritablement de très-saints rites, instituez par saint *Basile*, par saint *Gregoire de Nazianze*, & par d'autres Saints, & approuvée du Pape; mais elle

elle eſt dite par des ignorans Mingreliens, ſans dévotion, & ſans reverence ; gens que Dieu ſait s'ils ſont baptiſez, ou s'ils ſont vrayement ordonnez ; à cauſe de la grande ignorance, & de la grande négligence des Evêques, qui n'ont aucun ſoin de leurs Paroiſſes. Ils celébrent la Meſſe quand on leur donne quelque choſe, & ſi on ne leur donne rien pour la dire, ils ne la diſent point. Durant le tems du grand Carême, ils ne celébrent jamais que deux jours la ſemaine ; le Samedi, & le Dimanche ; parce que ce ſont les jours que le Catholicos, les Evêques, & les Moines, jeûnent, ne faiſant qu'un ſeul repas le jour après Vêpres. Or s'ils diſoient la Meſſe ces cinq jours-là qu'ils jeûnent, ils romproient le jeûne, qu'ils eſtiment conſiſter à ne manger qu'une fois le jour, au ſoir ; ſans qu'il ſoit permis de porter rien à la bouche auparavant. Obſervez que ſi un Prêtre, qui va pour dire la Meſſe dans une Egliſe, la trouve fermée, *il dit la Meſſe à la porte y attachant ſa bougie.* Quand pluſieurs Prêtres veulent dire la Meſſe dans une Egliſe, ils ne diſent pas chacun la ſienne à part, cela n'étant pas en uſage parmi eux ; mais ils en diſent une tous enſemble, ce qu'ils font ſans reſpect, entremêlant l'Office de toute ſorte de diſcours differens.

CHAPITRE XIII.

Du Baptême.

DES qu'un Enfant eſt né, le *Papas*, ou Prêtre, lui fait un ſigne de Croix ſur le

 front ;

front; & huit jours après, il l'oint avec l'Huile sainte, qu'ils appellent *Mirone*. Le Baptême ne se fait que long-tems après, quand l'Enfant a deux ans ou environ; ce qui se fait de cette maniere. Le *Papas* va dans la *Marana*, ou Cave, qui sert d'Eglise, s'assied sur un banc, faisant asseoir sur un autre vis-à-vis le Parrain avec l'Enfant: A côté du Prêtre, il y a un plat, avec de l'huile de noix, & un baquet, ou cuve, ou autre vase de bois, pour servir de Fonts à l'Enfant. Il demande le nom, puis il allume une petite bougie, & se met à lire un long-tems; & quand il est presque à la fin, il ôte sa calote, ou son bonnet, continuë à lire encore un peu; puis se retourne, lit, & après avoir bien lû, demande qu'on apporte l'eau; & comme il arrive souvent qu'elle n'est pas chaude, quand il la demande, il faut qu'il attende. L'eau apportée est versée dans le baquet, & le Prêtre prend l'huile de noix, la verse dans l'eau, en disant quelques prieres, & en chantant. Le Parrain cependant, ayant deshabillé l'Enfant, le met tout nud dans le baquet, & le lave par tout avec ses mains. Le Prêtre n'y touche point; ne prononce aucunes paroles durant cette fonction, mais dès qu'elle est achevée, il prend une corne, où il y a du *Mirone*, ou de la sainte Huile, si dure qu'elle ressemble à de vieux onguent; en coupe un peu avec un petit morceau de bois; & le donne au Parrain, qui en oint l'Enfant au front premierement, puis au nez, aux yeux, aux oreilles, à l'endroit des mammelles, au nombril, aux genoux, aux chevilles des pieds, aux talons, aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux cou-

des,

des, aux épaules, & au sommet de la tête; sans que durant toute cette action, le *Papas* ouvre seulement la bouche. Le Parrain remet ensuite l'Enfant dans la cuvette, prend un peu de Pain beni, le donne à l'Enfant, avec du Vin, & s'il en mange & boit, ils disent que c'est un bon signe, & qu'il sera fort & gaillard; puis il le remet entre les mains de la Mere en lui disant par trois fois, *Vous me l'avez donné Juif & je vous le rends Chrétien.* L'Enfant étant ensuite bercé pour l'assoupir, on le laisse un peu dormir; puis il est lavé avec d'autre eau, non pas par le Parrain, mais par une autre personne, laquelle ne laisse pas de contracter parentage avec la Mere de l'Enfant; mais pas si grand que le Parrain; car il faut observer que le Parrain d'un Enfant est tenu le Parent de sa Mere au degré de Frère ou de Sœur, tellement qu'à toute heure, ou en tout tems, il peut entrer par tout chez elle comme dans sa propre maison. Il faut remarquer que les Prêtres administrent le Baptême sans habits Sacerdotaux, dequoi ils ne se soucient gueres, aussi ne baptiseroient-ils jamais, si ce n'étoit pour y faire grand' chere; faisant consister cette Céremonie sacrée dans un Banquet solemnel, qui dure tout le jour; d'où vient que quand quelques-uns n'ont pas le moyen de donner au moins un Cochon, ils ne font point baptiser leurs Enfans. C'est ce qui fait qu'il arrive souvent, que les enfans de ces pauvres gens meurent sans Baptême.

Les riches au contraire, ne se contentent pas de faire tuer plusieurs Cochons; mais pour rendre le repas splendide, ils font tuer des bœufs & d'autres bêtes, conviant tous

leurs parens & amis au festin, qui dure toute la nuit, jusqu'à ce que la plûpart soient bien yvres. Il semble que les Mingreliens ayent formé leur maniere de baptiser sur le rituel des Grecs, qui administrent trois Sacremens à même tems; à savoir le Baptême, la Confirmation, & l'Eucharistie. Car en lavant l'Enfant ils donnent le Baptême; & ils lui donnent la Confirmation, en l'oignant d'Huile; & l'Eucharistie en lui donnant du Pain béni, & du Vin. Mais je croi que cette façon de donner du Pain & du Vin à un Enfant est plûtôt à l'imitation des Juifs, qui donnoient du vin & du lait à l'enfant, comme dit *St. Jerôme ch. 55.* sur ces paroles: *emite vinum & lac.* Les Mingreliens suivoient à la verité les rites Grecs dans les tems passez, mais ils les ont fort corrompus dans la suite en plusieurs choses. Quelques *Papas*, des plus savans, m'ont conté, que pour plus de dignité, ils lavoient aussi l'enfant dans le vin, & non pas dans l'eau. S'ils n'étoient pas trop ignorans, on les appelleroit *Lutheriens*, parce que Luther étant un jour interrogé sur la matiere du Baptême, il répondit que c'étoit dans toute sorte de choses qu'on pouvoit laver, comme dans du lait, & dans du vin; ainsi que raporte *Bellarm. du saint Baptême chap.* 2. Il arriva un jour qu'on fit venir un *Papas* pour baptiser un enfant fort malade. Ce *Papas*, trouvant l'enfant moribond, ne le voulut jamais baptiser, disant qu'il ne vouloit pas ainsi employer inutilement son Huile sainte; comme si le Baptême consistoit dans l'Onction. Cet enfant étant mort sans être baptisé, il vint un autre *Papas*, ami de la maison, pour vi-

visiter la famille sur son affliction, & sur la perte qu'on avoit faite. Le Pere lui dit les larmes aux yeux, que ce qui le fâchoit le plus dans la mort de son Enfant, c'étoit qu'il n'avoit point reçû le Baptême, parce qu'ayant appellé un tel *Papas*, pour le baptiser, il avoit refusé de le faire, de peur, disoit-il, de perdre son Huile sainte. Ce *Papas*, l'arrêtant, lui répondit: *Ne saviez-vous pas que ce Papas est un avare? ne pleurez point, consolez vous, je le baptiserai moi: un peu d'huile n'est pas si grand' chose.* Cela dit, il tire son cornet de dessous sa veste, en prit un peu d'Huile, & en oignit cet Enfant mort, comme on fait dans l'administration du Baptême. Telle est la stupidité & l'absurdité de ces Reverends *Papas*. Je laisse à considerer au Lecteur si ces enfans sont bien baptisez: C'est pourquoi nos Peres ne manquent point de baptiser *sub conditione* tout autant d'enfans qu'ils rencontrent, sous prétexte de leur donner des remédes, ou de les caresser.

Les noms qu'ils donnent à leurs enfans, sont donnez à l'occasion de quelque accident qui survient, à l'imitation des Juifs, comme nous voyons dans la personne de Benjamin, qui fut appellé *Fils de douleur*, à cause de celle que souffrit Rachel sa mere en le mettant au monde, *Gen. ch.* 35. *v.* 18. Ainsi les Mingreliens appelleront leurs enfans *Objeca*, c'est-à-dire, *Vendredi*, quand ils naissent ce jour-là; *Guianisa*, c'est-à-dire, *tard venu*, quand ils viennent au monde à la fin du jour; *Prevalisa*, c'est-à-dire, *Février*, parce que c'est le tems de sa naissance, & ainsi des autres. Il y en a fort peu qui ayent le nom de quelque

I 4 Saint,

Saint; parce, disent-ils, qu'il n'est point permis de donner à un homme ordinaire le nom d'un Saint, de peur qu'il ne le deshonore, de la maniere que faisoit un soldat qui n'avoit point de cœur, & qui portoit le nom d'Alexandre. Ce Prince, comme nous le lisons dans sa vie, que nous a laissée *Plutarque*, lui dit en courroux, *Ou porte toi en Alexandre, ou change de nom*. Ainsi, les Mingreliens, en ne prenant point de nom des Saints Chrétiens, c'est comme s'ils disoient, *Nos actions ne sont pas des actions de Chrétiens; & pour ne nous point attirer de reproches, nous n'en porterons point les noms*. Saint *Augustin. ch.* 70. *sur saint Jean*, dit, *Christianum castitatis & integritatis nomen est*; mais ces peuples sont extrêmement éloignez de ces deux perfections. Il faut observer encore, qu'à quelque âge qu'ils soient parvenus, on ne laisse pas de les appeller toûjours *fils* ou *enfant de tel*; selon l'usage de l'Ecriture, *puer centum annorum*. Quant au reste, la Forme du Baptême en leur langue est telle.

Natelis — Ighebts sacalitos Mamisata amin. Dazizata amin. Dazuliza Zininda sata Amin.

Il n'y a que fort peu de Prêtres qui sachent ce Formulaire du Baptême. Quelques *Beres* le savent. Ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est qu'il arrive fort souvent que des gens se font rebaptiser.

On ne fait point ici d'article *du Creme*, parce que les Mingreliens n'en ont jamais ouï parler; outre que, selon les rites des Grecs, ce n'est pas le Prêtre qui en oint, mais le Parrain,

rain, comme nous l'avons observé ci-dessus dans le Baptême.

CHAPITRE XIV.

De l'Eucharistie.

ILs consacrent comme ils peuvent dans le Sacrement de l'Eucharistie, sans s'obliger comme les Grecs à consacrer toûjours en pain levé. Ils font un petit pain rond d'un peu plus d'une once pesant, composé de farine, d'eau, de bled, & de vin, sur lequel ils apposent la marque qui est ici dessous.



Le pain, ainsi marqué, s'appelle *Sebisqueri* avant la consecration, & après la consecration *Nazeroba sazerebeli.* Ils appellent *nazili* le viatique qu'ils donnent aux malades; & les Prêtres le conservent dans une petite bourse de toile, ou d'autre étoffe, qu'ils portent toûjours attachée à la ceinture, comme nous le diront plus bas.

Arcudius Concord. Eccles. lib. 3. dit, *qu'il est vrai-semblable qu'au tems des Apôtres on consacroit tantôt avec du pain levé, tantôt avec du pain azyme.* Les Latins imitent Jesus-Christ, qui consacra avec du pain azyme; mais pour les Mingreliens, ils consacrent indifferemment toute sorte de pain. La composition de

leur pain Euchariſtique, avec de la farine, du ſel, du vin & de l'eau, eſt à la Judaïque, parce que Dieu anciennement commandoit qu'il y eût du ſel dans tous les Sacrifices, *Lev. 2. Quidquid obtuleris ſacrificii ſale condies.* Ce n'eſt pas la coûtume de ces Prêtres de mettre dans le Calice un peu d'eau avec le vin. J'en ai pourtant vû quelques-uns qui y en mettoient; & ayant un jour demandé à un *Papas*, pourquoi il ne mettoit point d'eau dans le Calice? il me répondit, *qu'il y en mettoit quelquefois quand le vin étoit trop fort; mais qu'il avoit déja aſſez à faire à porter le vin, le feu, la bougie, & le ſac des ornemens, ſans porter encore de l'eau.* Je lui demandai de plus ce qu'il feroit ſi le vin étoit du vinaigre? il me répondit, qu'il conſacreroit avec, mais qu'il ne le feroit pas avec de l'eau de vie, parce qu'elle n'étoit plus vin. Ces Prêtres, pour imiter les Grecs, qui après la conſecration, & immediatement avant la Communion, ont coûtume de verſer dans le Calice un peu d'eau bouillante, en mémoire du ſang & de l'eau chaude, qui ſortit du côté de Jeſus-Chriſt mort; ces Prêtres, dis-je, prennent une cuilliere de fer qu'ils font chauffer à la bougie qui leur ſert de cierge, ils y mettent en ſuite un peu d'eau, & la jettent ainſi chaude dans le Calice, & communient enſuite. Ils ne ſavent pourquoi ils pratiquent cette Céremonie: ils diſent que c'eſt leur uſage, mais pourtant ils ne le font pas tous conſtamment.

Je me ſuis informé bien des fois avec toute ſorte d'Eccleſiaſtiques touchant la forme de la Conſécration; mais ſans en avoir jamais trouvé qu'un ſeul, lequel étoit un peu moins igno-

ignorant que les autres, qui me l'ait sû dire. Il me dit que les paroles de la Consécration de la chair, dite *marquerit*, étoient telle: *Migbet Chiamet esse ars cors chiemit quentuis chate chili missa tevebelat Zodoat*; & celles de la Consécration du sang, dit *Maguaint*, les suivantes; *Suta Misganqua vesta esse ars Siseli chiemit quentuis chante chiti zodoat*. Je demandai un jour à un de ces Reverends hommes, si après avoir ainsi consacré le pain & le vin avec les paroles susdites, le pain & le vin étoient veritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ? Il me répondit en souriant, comme si je lui eusse dit une plaisanterie, (le terme Italien de l'original est *una facetia*.) *Qui mettra Jesus-Christ dans le pain? comment y pourroit-il venir? comment peut-il être aussi renfermé dans un si petit morceau de pain? pourquoi voudroit-il quitter le ciel pour venir en terre? on n'a jamais vû rien de semblable*. Je lui demandai de plus, si la Messe seroit bonne, en cas que le Prêtre eût oublié les paroles de la Consécration? il me répondit, *pourquoi non? mais le Prêtre qui oublie les paroles fait un grand peché*. A l'égard du point de l'intention, ils ne savent ce que c'est, comme gens qui celébrent par coûtume, & pour quelque émolument; & par consequent, c'est à savoir si la Consécration qu'ils font est valide ou non? je m'en remets aux Docteurs.

Pour ce qui est du *Nazili*, ou Viatique, pour les malades, les Mingreliens font comme les Grecs, en le consacrant une fois seulement l'année, le jour du Jeudi saint, en memoire de la Cene de nôtre Seigneur. Mais au lieu que les Grecs le conservent dans un

Ciboire d'or ou d'argent, ou dans quelqu'autre vaſe décent, comme le raporte *Baronius*, & *Arcudius concord. Eccleſ. liv.* 3. *de la Sainte Euchariſtie*. Ces Prêtres Colcheens le mettent dans une bourſe de toile, ou de peau, qui d'ordinaire eſt graſſe & ſale; la portant toûjours attachée à la ceinture, & par tout où ils vont, & quelque choſe qu'ils faſſent; même là où ils ſe comportent avec le moins de reverence & de reſpect, ni plus ni moins que ſi c'étoit une piece de chair. Et comme ils ſont ſouvent yvres, ils ſe roulent alors à terre avec cette bourſe à la ceinture, ſans y avoir nul égard. Quand ils ſe deshabillent & ſe couchent ils la mettent ſous leur chevet avec leurs habits, ou en un autre endroit. Quand il ſe preſente quelque malade qui demande le Viatique, ils le lui portent, ou bien s'ils ne ſe ſoucient pas d'en prendre la peine, ils l'envoyent par celui-là même qui les eſt venu avertir, ſoit homme, ou femme, ou enfant. Et parce que ce *Nazili*, où Viatique, qu'il envoye, eſt quelquefois un peu trop dur, ſelon qu'il eſt vieux fait; pour le faire avaler au malade, on le prend avec les mains pour le caſſer & reduire en petits morceaux, ſur un plat, ou ſur une pierre; ſans ſe mettre en peine des miettes qui en tombent, & de celles qui s'attachent aux mains, & le mettant dans un peu de vin le donnent à boire au malade, en priant l'Image de ne le pas tuër. Quand ces gens boivent ainſi ce Viatique pulveriſé, il en reſte d'ordinaire la plus grande partie attachée à leur barbe, qu'ils portent fort longue & fort épaiſſe; mais cela ne leur fait point de peine; ils s'eſſuyent avec la main, ou avec la

man-

manche de leur chemiſe, ou avec quelqu'autre choſe.

Peu de gens prennent ce Viatique, parce qu'on le tient de mauvais augure dans la maiſon du malade. C'eſt pourquoi, au lieu de le lui donner à prendre, on le jette dans le vin en une bouteille, ou petite calebaſſe, que l'on met dans un coin ; & l'on obſerve ce qu'il devient ; ſur quoi on juge du ſuccès de la maladie. Car ſi le *Nazili* va au fonds de la calebaſſe, c'eſt mauvais ſigne, & que le malade mourra ; s'il nage au-deſſus, c'eſt ſigne du contraire. Ce *Nazili* eſt fait de farine, de vin, & de ſel. Il n'y a point d'eau comme au pain Euchariſtique, parce, diſent-ils, que s'il y en avoit il ne dureroit pas toute l'année. Or ſavoir ſi ce compoſé eſt matiere propre à conſacrer, & s'il eſt vrai pain, c'eſt de quoi je me raporterai au jugement des Savans. A la fin de l'année, les Prêtres qui ont du *Nazili* de reſte, le portent ſur l'Autel, & le laiſſent là ; où les ſouris le mangent. Ainſi ſe conſume ce ſaint Viatique ; & telle eſt la reverence en laquelle ils l'ont, & avec laquelle ils s'en ſervent : d'où il eſt facile de juger quelle eſt leur Foi & croyance ſur le ſujet du Saint Sacrement.

CHAPITRE XV.

De la Penitence.

CES peuples ont le Sacrement de la Penitence qu'ils appellent *Gandoba*. Ils appellent les péchez *Zoggia*, la contrition *Zodua*, l'attrition *Sinannli*. Ils ſavent tout cela ; mais

cependant ils ne se confessent point, non plus les Seculiers que les Ecclesiastiques; non pas même à l'article de la mort: & si quelqu'un entr'autres se resout à se confesser, il faut que *habeat in bonis* pour payer le Confesseur. Il arriva un jour qu'un Seigneur nommé *Patazoluchia* s'étant confessé au Catholicos, il lui donna cinquante écus, mais comme il voulut se confesser une autrefois, le Catholicos ne voulut point recevoir sa confession, disant, *qu'il lui avoit trop peu donné la premiere fois.* On conte d'un autre Gentilhomme, que s'étant confessé à un Evêque, il lui fit présent d'un cheval & de plusieurs autres choses. Cet Evêque retournant chez lui avec ce présent rencontra le fils de ce Gentilhomme, & le remercia de ce que son pere lui avoit tant donné. *Comment*, lui dit ce fils, *mon Pere a fait de si grands péchez, & il ne donne pas plus de chose à son Confesseur? j'en suis honteux; mais je réparerai sa faute, & je vous promets de vous envoyer bien d'autres choses.* C'est qu'il croyoit que ceux qui font de plus grands péchez, sont aussi obligez à faire des présens plus considerables au Confesseur. Il y a donc très-peu de gens en ce pays qui se confessent, & j'aurois presque dit personne. Et si quelqu'un le fait, ce qu'il fait, est plûtôt un sacrilege, qu'une véritable confession; car il ne se confesse que de ce qu'il lui plaît, & cache la plus grande partie de ses péchez. De là vient, que quand ils font quelque méchante action, qu'ils trouvent eux-mêmes être un grand péché, ils la cachent, mais ils l'expient; selon ce que l'on tient communément chez eux, que quand on fait un grand péché il faut faire

faire une bonne œuvre pour l'expier. Leur bonne œuvre, c'est de consacrer une Image, ou de faire des présens à des Images, comme des draps de soye, ou de l'argent, avec quoi ils croyent que leurs péchez sont effacez, sans autre confession. Cette erreur est originaire des Grecs. Les Evêques pratiquent la même chose, & tout le Clergé dans tout l'Orient : ce qui vient de ce que les anciens Canons suspendant des Ordres, pour toûjours, les Clercs qui vivent en adultere, ils ne se confessent point, de peur de se découvrir leurs péchez les uns aux autres, ou de se rendre suspects, & ensuite d'être privez de leurs benefices. Ils auroient raison de craindre les suites de la Confession, si ces Canons parloient du Tribunal interieur de la Confession; mais ils ne parlent que de l'exterieur.

A présent, ces Reverends Ecclesiastiques, au lieu de se confesser, vont se laver dans la riviere, avant que de célebrer la messe, & prétendent satisfaire avec cela au précepte de la Confession. Et semblablement quand ils doivent faire le sacrifice dit *Sanctos*, où assistent plusieurs *Papas*, ils vont tous se laver auparavant au fleuve; & durant une semaine ils s'abstiennent de voir leurs femmes, avec quoi ils s'imaginent & se flattent qu'ils ont autant fait que s'ils s'étoient confessez. Une autre raison qu'ils ont de ne se pas confesser, c'est que, tant les Evêques, que les Prêtres, ne gardent point le seau de la Confession, mais qu'ils parlent devant un chacun de ce dont l'on s'est confessé, s'en entretenant, même souvent, en présence du Penitent.

Les Mingreliens se persuadent d'ailleurs, que

que pourvû que l'on ait ſon Confeſſeur, ou *Monzguary*, comme ils l'appellent, il n'importe pas de ſe confeſſer du tout; c'eſt pourquoi ils ont tous chacun le leur. Ils vont donc à quelqu'homme d'Egliſe, Evêque, ou *Bere*, ou Prêtre, il n'importe, qui ſoit renommé pour ſa vertu, pour ſon ſavoir, & pour être bon Chrétien. Ils lui portent un preſent, chacun ſelon ſes moyens, & le prient de vouloir être leur Confeſſeur. Quant à lui, il reçoit le préſent, & accepte la charge d'être leur Confeſſeur; mais ils ne ſe confeſſent néanmoins jamais: & s'il arrive qu'ils tombent malades, ils envoyent bien querir ce Confeſſeur, ou bien ils ſe font porter chez lui, mais ils ne ſe confeſſeront pas pour cela. Le plus de ſervice qu'il leur rende, c'eſt de leur faire de l'eau benite, avec laquelle il les aſpergera, puis de laver quelque Image avec de l'eau qu'il donne à boire au malade, en diſant quelques oraiſons. Les Confeſſeurs ont par droit, lors que leurs Penitens meurent, le cheval dont il s'eſt ſervi le dernier, ſes habits, & tout ce qu'il avoit ſur lui quand il l'eſt venu voir.

Ils font bien davantage, ces pauvres gens aveuglez par la cupidité inſatiable de leurs ignorans Evêques. Ils vont, quand ils ſont en ſanté, trouver, ou le Catholicos, ou un Evêque, ou leur Confeſſeur, & ſe font donner par écrit l'abſolution, tant des péchez qu'ils ont commis par le paſſé, que de ceux qu'ils commettront durant leur vie. Ces Ignorans-là leur accordent, & leur délivrent un acte d'abſolution de tous leurs péchez commis & à commettre ſans confeſſion préalable; mais com-

comme ces ſortes d'abſolutions coutent bien cher, il n'y a que les riches qui en obtiennent. Le Patriarche de Jeruſalem en donna une au Prince qu'il acheta beaucoup. Quand quelqu'un a cet Acte d'Abſolution, & qu'il eſt malade à la mort, on le lui met à la main, & ils croyent que cela ſuffit pour être ſauvé ſans confeſſion, ni autre ceremonie, ayant l'abſolution de ſes péchez entre ſes mains. Telle eſt l'ignorance de ce miſerable peuple, qui ne ſe confeſſe point. Quand on leur parle de ſe confeſſer, comme cela m'eſt arrivé pluſieurs fois, ils répondent qu'ils n'ont point de péché. C'eſt qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que péché, & en quoi il conſiſte, n'ayant perſonne qui le leur enſeigne. Il arrivera quelquefois qu'un homme prêt de mourir formera un acte de repentance de ſes péchez en general, ſur tout s'il a quelque Religieux qui le lui ſuggere; mais ils meurent la plûpart comme des bêtes. A quoi il faut ajoûter que les Prêtres ignorent la forme de l'abſolution, & qu'ils ne ſavent faire autre choſe auprès d'un malade, que de prier l'Image, qu'elle ne le tuë point, & qu'elle ne ſoit pas en colere.

CHAPITRE XVI.

De l'Extrême-onction.

JE n'ai jamais pû découvrir que le Sacrement de l'Extrême-onction fût en uſage parmi ce Peuple. Je me ſuis trouvé chez pluſieurs d'entr'eux à l'heure de leur mort, auprès deſquels étoient des Prêtres, mais ils ne leur ad-

administroient point ce Sacrement. J'ai aussi interrogé là-dessus plusieurs de leurs Clercs, tant Moines, que Prêtres; mais ils m'ont tous répondu que l'onction de l'huile sainte ne s'administre que dans le Baptême, duquel ils font consister toute l'essence dans l'onction de cette huile, que le Catholicos fait comme nous l'avons observé ci-dessus. Il y a pourtant quelques Gens, qui étant malades, font appeller un *Bere*, lequel benit un peu d'huile de noix, ou d'olive, & en oint les malades, mais cela n'est pas l'extrême-onction, ni les Saintes Huiles.

CHAPITRE XVII.

De l'Ordre & du Celibat des Prêtres.

LES Evêques Mingreliens ont conservé la mémoire du Sacrement de l'Ordination, à cause du gain qu'ils en tirent; car un Catholicos ne consacre point d'Evêques à moins de cinq-cens écus : Un Evêque n'ordonne point un Prêtre que pour le prix d'un bon cheval; mais je n'ai jamais pû savoir de quelle maniere ces gens sont promus aux Ordres.

La Loi du Celibat a toûjours été en grande estime chez les Grecs, & chez les autres Orientaux; & afin qu'il ne se commît rien de deshonnête entre les Ecclesiastiques, ils ont permis à leurs Prêtres de se marier une fois en leur vie, avec une fille vierge, avant que de prendre les Ordres sacrez; laquelle étant morte ils seroient obligez de vivre en veuvage. Mais ce Reverend Clergé de Mingrelie,

fai-

faisant toûjours mine de suivre les Rites Grecs, a trouvé moyen d'éluder la force de cette Loi austere; car la même fille qu'un homme, qui se veut faire Prêtre, épouse avant son Ordination; il l'épouse de nouveau après l'ordination, sans dispense de l'Evêque; prétendant que l'ordination rompt le mariage. Or si cette femme meurt, ils prétendent, qu'ayant pû se marier par dispense depuis leur ordination, ils le peuvent faire encore; & sur cela ils passent à de secondes nôces, & puis à de troisiemes, & à de quatriemes, & tant qu'ils veulent; les Evêques ne leur en refusant jamais la dispense, mais la leur vendant bien cher; car il faut observer que la dispense pour de secondes nôces coute à un Prêtre le double de ce que la premiere lui a couté, celle pour de troisiémes nôces lui coute le triple, & ainsi de suite; avec quoi l'Evêque, qui ne songe qu'à tirer de l'argent, leur donne la dispense sans difficulté, & sans s'informer si la femme est vierge ou non, si elle est veuve, ou femme *repudiée*. Mais s'il arrivoit qu'un Prêtre prît une seconde femme sans dispense de l'Evêque, il seroit declaré irregulier, on lui raseroit la barbe & la Couronne, & il seroit dégradé de la Prêtrise; car il faut observer, qu'ils ne croyent pas que ce Sacrement imprime de caractere indelebile, bien loin de là ils réordonnent les Prêtres degradez, comme s'ils n'avoient jamais reçu les ordres. Ils agissent à cet égard de même qu'à l'égard du Baptême, que plusieurs se font redonner par des *Beres*, comme si le premier qu'ils avoient reçu n'étoit pas assez bon. Il arriva un jour qu'un Prêtre appercevant un jeune garçon qui lui.

lui enlevoit un cochon, il lui tira un coup de fronde qui le tua. Il fut auſſi-tôt déclaré irregulier, raſé, privé de ſon Egliſe, & de ſon Benefice; mais au bout de quelque tems ſes amis, & les préſens qu'il fit, l'ayant mis dans les bonnes graces du Catholicos, on lui rendit ſon benefice; ſur quoi on l'ordonna de nouveau, tout comme s'il n'avoit jamais été Prêtre.

CHAPITRE XVIII.

Du Mariage.

LE Sacrement de Mariage, qu'ils appellent *Gorghini*, ſe peut appeller en ce Païs, *un contract de vente*, parce que les parens de la femme font marché avec celui qui la recherche, de la lui donner à certain prix, lequel eſt toûjours bien plus grand pour une fille Vierge, que pour une veuve. Le marché étant conclu, l'homme ſe met par tous moyens à amaſſer ce dont il eſt convenu. Il prend les Enfans de ſes Vaſſaux, ou Tenanciers, leſquels ſont non ſeulement ſes Sujets, mais comme ſes Eſclaves. Il les mene vendre aux Turcs afin d'avoir de quoi payer ſa femme, laquelle demeure cependant toûjours avec ſes parens comme auparavant, mais où ſon futur Epoux a la liberté de l'aller voir de tems en tems; d'où il arrive quelquefois qu'elle eſt groſſe avant les Epouſailles. Quand le mari a amaſſé ce qu'il a promis, le pere de l'Epouſe prépare un feſtin ſolennel qui dure juſqu'au lendemain, où ſont conviez ſes parens & ſes amis, & ceux qui ont traité le Mariage. L'Epoux,

poux, accompagné auſſi de ſes parens & de ſes amis, y vient apporter ce qu'il a promis de donner pour avoir ſa Maîtreſſe, qu'il délivre à ſon Pere, ou à ſes parens les plus proches, avant que de ſe mettre à table. Ils lui montrent en même tems le trouſſeau qu'ils ont préparé pour l'Epouſée, lequel eſt d'ordinaire équivalent au prix que l'Epoux donne pour avoir ſa femme. Ce trouſſeau conſiſte en meubles & utenciles de maiſon, en bêtail, en habits, & en quelques Eſclaves pour la ſervir; mais qui appartiennent au mari, auſſi bien que le reſte, à la reſerve des habits & joyaux de l'Epouſée. Après le ſouper, qui ne finit qu'au jour, l'Epouſe, accompagnée de ſes plus proches parens, des Conviez, & des Amis, eſt menée chez ſon Epoux avec les dons que ſon Pere & ſes Parens lui ont faits, & à ſon Mari, ſelon leurs facultez. Ils font tout ce chemin en chantant, & en ſonnant des inſtrumens. Cependant, deux de ceux qui ont traité le mariage, prennent les devants, allant à toute bride au Logis de l'Epoux, annoncer la venuë de l'Epouſe. On leur y préſente auſſitôt un flacon de vin, du pain, & de la viande; & eux, ſans mettre pied à terre, prennent le flacon, & en caracolant dans les Cours, & à l'entour du Logis, ils répandent le vin, en faiſant des vœux pour une bonne paix entre les Epoux. Ils mettent enſuite pied à terre, mangent un peu, puis s'en retournent au devant de l'Epouſe. Quand elle eſt arrivée au Logis de ſon Accordé, on la mene dans la ſale, où toute la famille a coûtume de ſe raſſembler, & où elle eſt alors raſſemblée. Les amis entrent les premiers, puis les parens, puis

puis l'Accordée, qui en entrant fait le salut accoûtumé, qui est de ployer le genou en terre. Après, elle s'avance au milieu de la sale, où est un tapis étendu, & dessus une cruche de vin, & un chaudron de cette pâte cuite qui sert de pain. Elle renverse la cruche de vin d'un coup de pied; & prend à mains pleines de cette pâte, qu'elle jette à gros morceaux, par toute la sale. Cette cérémonie faite, on passe dans une autre chambre, où le festin est aprêté. C'est-là la Noce, chacun s'y assied selon son rang. On boit, on mange, on chante, & on passe ainsi tout le jour, & toute la nuit suivante, jusqu'à ce qu'on soit si yvre qu'on ne puisse plus demeurer assis. La Noce dure ainsi d'ordinaire trois ou quatre jours, sans que les nouveaux mariez couchent encore ensemble, parce que la céremonie du mariage n'est pas encore faite. Elle se fait toûjours en secret, & sans en dire jamais le jour; de peur, disent-ils, que les *Magares* ou Sorciers, ne jettassent quelque sortilege sur les Epoux. Du reste, la céremonie s'en fait en tout tems, soit de jour, soit de nuit, dans la Cave, ou à l'Eglise; non pas dedans, mais à la porte seulement.

Le Prêtre est là avec les Mariez, & le Compere, ou Parrain, qu'ils appellent *Megorghini*. Le Prêtre tient en main une bougie allumée, & se met à lire. Il y a tout joignant sur une table, deux Couronnes faites de fleurs naturelles, ou faites de soye, avec des houpes pendantes de diverses couleurs; une longue tavayolle, ou toillette, avec une aiguille & du fil, pour coudre ensemble les Mariez; & une coupe de vin avec des morceaux de pain.

Le

Le Parrain met la tavayolle sur la tête des Epoux, & les cout tous deux ensemble par leurs habits. Le Prêtre cependant continue toûjours sa lecture sans s'arrêter. Le Compere prend ensuite les deux couronnes, les met sur la tête des Epoux, & de tems en tems, selon que le Prêtre lit certaines oraisons, il les change, & rechange, mettant sur la tête de l'Epouse, la couronne qui étoit sur la tête de l'Epoux, & sur l'Epoux celle qui étoit sur la tête de l'Epouse; & cela par trois ou quatre fois. Le Prêtre ayant fini la lecture, le Parrain prend le pain & la coupe, rompt le pain en morceaux dont il met le premier dans la bouche de l'Epoux, & le second dans celle de l'Epouse, & ainsi l'un aprés l'autre jusqu'à six fois; il prend ensuite le septiéme morceau pour lui, & le mange. Il leur donne de même à boire la coupe l'un aprés l'autre, à chacun trois fois, & boit le reste; & puis ils s'en vont en paix.

Cette tavayolle, ou toillette, sous laquelle les mariez sont debout, est pour marquer la pudicité & l'humilité; ce qui vient des cérémonies des Juifs, comme nous le voyons en Rebecca *Gen.* 24. & comme le remarque *Saint Ambroise*, Ep. 2. Livre d'Abrah. chap. dernier. *Isidore* Liv. des Offices. La couture des Epoux par leurs habits se faisoit anciennement avec deux fils tors ensemble, desquels l'un étoit blanc, & l'autre rouge; & c'étoit pour signifier l'union conjugale, qu'on ne doit jamais rompre par la répudiation, ou par la séparation; comme le remarque *Jaques Banus dans son Traité de la Religion Chrétienne Liv.* 20. *chap.* 146. Mais ces peuples Mingreliens,

liens, en font la couture d'un simple fil, avec quoi ils représentent fort juste le peu de durée de leur union conjugale, se séparant, & se repudiant fort legérement. On voit fort souvent entr'eux un mari avoir deux femmes, & quelquefois une troisiéme; la premiere servant de femme de chambre à celle qu'il prend ensuite: ce qui est une ancienne erreur des Juifs. Le pain & le vin dans le mariage, est une cérémonie fort ancienne parmi les Chrétiens; parce que les nouveaux mariez reçoivent la Communion immédiatement après la benediction nuptiale. Mais ces peuples, qui ont perverti l'usage & le sens de tous les véritables rites des Chrétiens, ont encore corrompu le sens de celui-ci, en donnant toute une autre Interprétation. Et cela parce qu'ils font la céremonie du mariage à toute heure du jour, aussi bien après dîner, que devant, auquel tems ils ne peuvent plus recevoir la Communion. Un Prêtre me dit un jour, que ce vin & ce pain, que les mariez beuvoient & mangeoient ensemble, signifioient qu'ils devoient être également maîtres du boire & du manger; que la toillette dont ils se couvroient la tête, marquoit le lit nuptial; & que le Parrain mangeant & beuvant ce qui en restoit contractoit parenté avec les Epoux par cette action, & que c'étoit à lui à ajuster & composer tous les differens qui survenoient entre les nouveaux mariez; lesquels aussi ont une si grande confiance en ce Parrain, que leur maison lui est ouverte & libre comme la sienne propre; & que quand le mari le trouveroit seul enfermé avec sa femme, il n'en auroit aucun soupçon; tant est grande la pri-

privauté avec laquelle ils vivent ensemble.

Quant à la foi conjugale, ils ne la gardent qu'autant qu'il leur plaît, comme nous l'avons observé, & particuliérement les Grands; comme on l'a vû dans la personne du Roi d'Imirette, qui repudia *Tamar* sa premiére femme, laquelle se maria après peu de tems, avec un autre Seigneur, pour prendre la fille de *Taimuras Can*, Prince de Caket; & dans celle de *Dadian*, Prince de ce païs de Mingrelie, qui repudia sa premiére femme, qui étoit du païs des Abcas, de la famille de Taraffia qui est la Souveraine, après lui avoir *fait* couper le nez & les oreilles, sur quelques faux soupçons, & prit à femme la femme de son Oncle, encore vivant, de la maison des *Libardiens*, l'enlevant par force d'entre ses bras. J'en pourrois encore donner bien d'autres exemples. Et le pis est que l'habitude de repudier ainsi sa femme est en usage, particuliérement parmi le menu peuple. Il y en a qui ont deux ou trois femmes dans une même maison. D'autres les ont dans des lieux differens, afin qu'en quelque part qu'ils aillent, ils se trouvent toûjours avec leurs femmes. Après tout, la plûpart du monde en général se contente d'une femme épousée, si ce n'est dans le cas de sterilité, ou que la femme fût une querelleuse éternelle; car pour lors, ils disent que Dieu n'a point fait ce mariage, & qu'il ne veut point qu'il dure, parce que Dieu fait toutes choses bien. Qu'ainsi, puisque la femme est de méchante humeur, ou qu'elle ne fait point d'enfans, qui sont des choses méchantes, c'est un signe que Dieu

n'a pas fait ce mariage; & par conséquent qu'il le faut rompre, & épouser une autre femme.

CHAPITRE XIX.

De l'Office Divin.

Les Offices Divins, & toute la Liturgie sont en Langue Georgienne, ancienne & literale, fort differente de la Langue Vulgaire qu'ils parlent ordinairement. Les caracteres sont aussi differens, en ayant de deux sortes: les uns appartenant à la Langue Vulgaire, dont ils se servent en tout ce qui regarde les affaires civiles; & les autres avec lesquels ils écrivent la Sainte Ecriture, les Offices Divins, & tout ce qui appartient à la Religion; ce qui fait qu'il n'y a que peu de gens qui l'entendent, & la sachent lire. Ils ne l'entendent pas même entre les Prêtres, qui pour reparer ce défaut, apprennent une Messe par cœur, laquelle ils disent en tout tems & pour tous sujets. Ce ne sont pas seulement les Prêtres, qui ne savent ni lire ni entendre l'Ecriture Sainte, ce sont aussi les Evêques; de quoi le peuple reçoit un très-grand préjudice; parce que, faute d'entendre l'Ecriture, ils tombent dans de grossieres erreurs; non seulement dans les choses de la foi, mais encore dans celles qui regardent les mœurs, étant très-certain, selon *Saint Hilaire*, *de Synodis*, que toutes les heresies sont venues de l'Ecriture mal entenduë. Il y a fort peu de Mingreliens qui sachent lire & écrire. Les femmes en savent beaucoup davantage. Il y en a même

me quelques-unes qui se mêlent de faire les Docteurs, & de parler de ce qui les passe; ce qui leur fait dire mille choses mal à propos. On peut fort justement leur appliquer ce que disoit autrefois *Saint Basile* au Chef de cuisine de l'Empereur Valens, *tuum est de pulmentis cogitare, non dogmata Sacra & Divina decoquere.* Les Prêtres chantent rarement l'Office, ou pour mieux dire ils ne le chantent presque jamais; mais seulement les Evêques, & les *Beres*, ou Moines, le font quelquefois le matin, ou le soir, sur tout dans le Carême. Alors ils ont de coûtume de faire deux Chœurs, entre lesquels il y a un Lecteur, qui prononce à haute voix ce qu'il faut chanter. Ils changent de ton de tems-en-tems à la maniere Grecque. Il faut observer qu'ils chantent ainsi, soit qu'ils soient beaucoup, soit qu'ils soient peu, quand ce ne seroit qu'un seul; ce qui vient qu'ils n'ont point de connoissance de la Musique, n'ayant qu'un chant desagréable, & mal accordant.

Le Chant est fort ancien parmi les Chrétiens, quoique de tout tems il y ait eu divers hérétiques qui l'avoient en horreur, comme entr'autres Julien l'Apostat, au raport *de Rufin* Liv. 10. chap. 31. de son Histoire; mais les Chrétiens en dépit de lui chantoient à haute voix. Moyse avec tout le peuple d'Israël, hommes & femmes, chanta la victoire qu'il remporta au passage de la Mer rouge, où les Egyptiens furent noyez *Exod.* 15: 1, 20. *Saint Basile* Ep. 63. dit que de son tems on chantoit communément dans l'Eglise, dans tout l'Orient; mais l'Eglise de Laodicée ordonna qu'il n'y auroit que les Chantres qui chante-

roient les Pseaumes dans l'Eglise. *Le Concile d'Agat. ch.* 21. ordonne que chaque jour on chanteroit des Hymnes, d'où l'on connoît la nécessité, ou plûtôt l'ancienneté du chant dans l'Eglise. Ces peuples de Mingrelie faute de Maitres pour les enseigner, ont changé l'usage du chant, & en abusent en chantant les Hymnes, & la Messe même dans leurs maisons particulieres, & dans leurs Caves; contre la défense de Dieu; *Deuteron.* 12. *vide ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in loco quem elegerit Dominus ut ponat nomen suum ibi.*

CHAPITRE XX.

Du signe de la Croix, & de la maniere de prier.

COMME les Mingreliens n'ont point de Caractere qui soit propre & particulier à leur langue, ils se servent du Caractere Georgien, pour écrire tant l'Ecriture Ste. que les autres choses appartenant à la Religion; ce qui fait qu'ils savent presque tous le Georgien. Ils font le signe de la Croix comme les Grecs, portant la main du côté droit à l'Epaule gauche: Et en disant ces mots *Zachelita mamizata*, c'est-à-dire *au nom du Pere*, ils mettent la main à la tête; puis disant *d'azizesta*, c'est-à-dire *du Fils*, ils la descendent à l'estomach; & puis disant *dazalisminda zata*, c'est-à-dire *du St. Esprit*, ils la mettent premierement à l'epaule droite, & après à la gauche. Ils se servent de ces termes-ci pour

pour dire la Ste. Trinité, *Mama*, Pere, *Zeda*, fils *Zulismimda*, St. Esprit, *Sameba erti Gomerti*, trois personnes & un seul Dieu. Ils font cette profession de bouche, mais ils n'en entendent point le sens. Ils font donc, comme je l'ai dit, le signe de la croix à la Grecque, portant la main premierement à la droite, & ensuite à la gauche, pour confirmer par là leur heresie, que le St. Esprit est moindre, & qu'ainsi il le faut mettre à la gauche; abusant ainsi du mystere de la Ste. Trinité, démontré en Isaïe chap. 40. *qui appendit tribus digitis molem terræ.*

On peut dire que tous ceux qui croyent & confessent la Ste. Eglise Romaine, font le signe de la croix en portant la main de l'épaule gauche à la droite, pour montrer qu'ils sont passez de la malediction à la benediction; au lieu que ceux-ci, qui se sont retirez de la Ste. Eglise Romaine, ont passé de la benediction à la malediction. Il y en a peu, & peut-être pas un, qui sache que le signe de la Croix, qu'ils font, soit le signe du Chrétien. Ils croyent que ce signe, c'est de manger du cochon; Et veritablement, si c'étoit là le signe du Chrétien, les Mingreliens meriteroient à juste titre le nom de Chrétiens; n'y ayant point de nation au monde qui mange tant de chair de pourceau que celle-là. Il est quelquefois arrivé à nos Reverends Peres d'expliquer le mystere de la très Ste. Trinité à quelques uns, qui sembloient y prendre assez de plaisir. Il y en avoit entr'eux qui le comprenoient comme il paroissoit, tant aux applaudissemens qu'ils donnoient à leurs démonstrations, qu'à diverses questions qu'ils leurs faisoient dans le

discours. Mais tout d'un coup ces étranges Mingreliens se mettoient à demander à ces Peres s'ils étoient Chrétiens? S'il y avoit des Chrétiens dans leur Païs, & si l'on y mangeoit bien du cochon? Comme aussi s'il y avoit du vin, & si nous en buvions, estimant que l'essence du Christianisme consistoit à boire du vin, par opposition aux Mahometans qui n'en boivent point. Ils font toûjours le signe de la Croix, avant que de manger; & s'il y a un Prêtre à la table, ils ne boiront point, sans lui demander sa benediction auparavant, en lui disant, *Sandoba Patona*, c'est-à-dire, *benissez Monsieur*. A quoi il répond *Guida Gomert*, c'est-à-dire, *Dieu vous benisse*. Ils ont ainsi souvent demandé la benediction à nos Peres, non seulement à table, mais en les rencontrant en chemin: & c'est la coûtume de ce peuple, quand ils rencontrent quelques *Beres*, ou Prélat, d'arrêter leur cheval, pour lui demander la benediction.

Ils font encore le signe de la Croix quand ils vont se battre, quand ils entendent sonner la cloche, ou le bois sacré, pour dire la Messe, & quand ils éternuent: C'est alors la coutume que ceux qui sont présens leur disent *Scalobà*, c'est-à-dire *la grace de Dieu*, ou bien, *Dieu vous assiste*, & eux se mettant la main au front, & pliant le genou, comme pour se prosterner, répondent *A fascemi rozeba*, qui veut dire, *je vous rens mille graces*. Quand ils vont en voyage, & qu'ils passent devant quelque Eglise, ils s'arrêtent à la porte, & sans entrer dedans, ils font le signe de la Croix, & se tournant aux quatre coins, ils disent à cha-

chaque tour *Dideba Gomers*, c'eſt-à-dire, *Dieu ſoit loüé*, & continuent leur chemin.

Voici leur maniere exterieure de prier Dieu. Premierement, quand ils ſe lavent la face le matin, ils invoquent, & ils louënt le nom de Dieu en diſant *Dideba Gomers*, & autres ſemblables éjaculations. Après être habillez, ils ſortent de la chambre, & en ſe tournant vers l'Orient, ils font deux ou trois ſignes de Croix, repetant les mêmes choſes, & puis ils font une inclination de tête, avec quoi leur priere eſt finie. Les Chrétiens prioient ainſi anciennement, tournez vers l'Orient, & *St. Baſile*. Liv. du St. Eſprit Chap. 27. dit que les Apôtres l'avoient enſeigné aux Chrétiens. Il faut obſerver que les Mingreliens prient toûjours debout, ce qui n'étoit point en uſage dans toute l'Egliſe ancienne, mais tantôt les Chrétiens prioient debout, & tantôt à genoux, comme le remarque *Baronius*, *ſous l'an* 58. Ils prient auſſi la tête découverte, ainſi que les Gentils, qui adoroient leurs Dieux étant couverts, au rapport de *Plutarque*. St. Paul enſeigne dans l'*Ep. aux Cor.* qu'il faut prier découvert. Ils mettent en priant la main au front, & en même tems ils font une profonde inclination : Après que leurs prieres ſont commencées, ils font trois fois le tour de l'Egliſe, en maniere de proceſſion, toûjours en priant ; ce qui eſt une pratique des anciens fidéles, comme nous le liſons dans *St. Jerôme Ep.* 7. 12. *&* 22. Au reſte, leurs prieres ſont un diſcours familier avec l'Image devant laquelle ils s'arrêtent, ou à laquelle ils ſe ſont d'abord adreſſez, lui diſant *de leur donner une bonne ſanté*, *une bonne recolte*, *qu'elle leur faſſe*

trouver le larron qui les a volez, & autres choses semblables. Mais ce qu'ils leur demandent principalement & avec une grande ardeur, c'est qu'*elle détruise leurs ennemis, & leur donne la mort.*

CHAPITRE XXI.

Des Sacrifices.

LEs Mingreliens ont des Sacrifices, qu'ils appellent *Oquamiri*, qui sont de trois sortes. Dans les premiers, on tuë des bœufs, des vaches, des veaux, ou d'autres bêtes semblables; & on ne le sauroit faire sans un Prêtre, lequel étant venu fait quelques oraisons sur l'animal qu'on doit immoler. Il le brûle, jusqu'à la peau, en cinq endroits, avec une bougie, qu'il tient allumée. Ensuite, il méne la victime à l'entour des personnes pour le salut desquelles se fait le Sacrifice; & puis on l'immole, on la tuë, & on la cuit, ou toute entiere, ou la plus grande partie. Lors qu'elle est cuite, on la met sur une table posée au milieu de la sale. Les gens de la maison, & les conviez, se rangent à l'entour, ayant une bougie allumée à la main; celui pour qui on a immolé la bête, se met à genoux devant cette chair, ayant aussi une chandelle allumée à la main: & le Prêtre fait ses oraisons. Quand elles sont finies, celui qui offre le Sacrifice, & ses Parens avec lui, jettent un peu d'encens sur du feu qui est sur une tuile, ou autre chose, à côté de la victime: & le Prêtre, coupant un morceau de la chair, la tourne sur la tête de celui, ou de ceux qui en font l'of-

l'offrande, & leur en donne à manger. Alors tous les assistans s'aprochent tout à l'entour d'eux, tournent leurs bougies à l'entour de leurs têtes : & puis les jettent dans le feu où est l'encens. Cela fait, ils prennent tous leurs places. Le Prêtre est assis seul. Une bonne partie de la victime lui appartient; car, de ce qui est cuit, il a les intestins entiers; & de ce qui est crû, il a la tête, les pieds, & la peau; Et c'est là son payement pour la Messe qu'il aura dite, pendant que la chair étoit à cuire. Chacun des assistans peut manger de cette chair tant qu'il veut, mais sans emporter rien de ce qu'on en a mis devant lui. Il n'y a que le Prêtre seul, qui puisse emporter outre sa part ce qu'il ne peut manger de ce qu'on lui a servi.

Dans les seconds Sacrifices, où l'on immole seulement du menu bêtail & des Cochons, le ministére du Prêtre n'est pas nécessaire, non plus que les bougies, & que l'encens. On les fait pour la prosperité de sa famille, & de ses parens. Cependant on ne laisse pas d'y inviter presque toûjours le Prêtre, qui dit la Messe, & est du festin en récompense.

Dans les troisiémes, ils offrent du sang, de l'huile, du pain, & du vin. Ce sont les Sacrifices des morts. Ils tuent sur leurs tombeaux, qui sont faits de bois de noyer, des veaux, des agneaux, & des pigeons, & repandent dessus l'huile & le vin mêlez ensemble. Outre ces Sacrifices, ils en font un de vin seulement à table tous les jours; car la premiere fois qu'ils veulent boire, soit chez eux, soit chez leurs amis, ils prennent une

coupe pleine de vin ; & avant que de la boire, ils saluent toute la compagnie, un à un, en faisant des vœux à haute voix, pour la prospe-rité, & le bonheur de chacun. Après, ils se mettent à invoquer le nom de Dieu : & puis en penchant la coupe, ils répandent un peu de vin, ou à terre, ou dans une autre tasse, & l'offrent à Dieu, à l'exemple du Roi David, qui offrit ainsi l'eau de la citerne de Bethléem, qu'il avoit si ardemment desirée de boire, sans en vouloir goûter. *Paralip.* 11. 18.

Tous les autres Sacrifices sont aussi à l'exemple des Juifs ; car les deux premiers sont des Sacrifices pacifiques, & le troisiéme est une Libation. Ils font un autre Sacrifice de vin en l'honneur de *St. George*. C'est qu'au tems des vendanges, ils emplissent une pitarre d'environ vingt flacons, ou plus, ou moins, du meilleur vin, qu'ils offrent à *St. George*, en le mettant à part. Ils l'ouvrent & le boivent au tems ordonné, qui est à la *S. Pierre*, mais pas devant ; & ils boivent plûtôt de l'eau que d'y toucher avant ce tems-là. Lorsqu'il est expiré, le chef de la maison prend de ce vin dans un petit vase, le porte à l'Eglise d'*Issori*, qui est celle de *St. George*, y fait son oraison ; puis revient chez lui avec ce vase, entre dans la cave avec sa famille, & ils prient tous ensemble autour du tonneau consacré, ayant mis dessus auparavant un pain fait avec du fromage & des ciboulles, ou des poireaux. Ils tuent après, ou un veau, ou un chevreau, ou un cochon, dont le pere de famille verse le sang autour du tonneau, & après avoir encore prié, ils vont boire & manger.

Les

Les Mingreliens font divers autres *Oquamiri*, ou Sacrifices de pitarres, ou grands vases de vin, à divers Saints, dont ils ne boivent qu'au tems prescrit. L'un de ces Sacrifices, qu'on appelle *Samicangiara*, est en l'honneur de *St. Michel* l'Archange. Un autre est en l'honneur de *St. Quirice*. Un autre est appellé *Sangoronti*, & se fait en l'honneur de Dieu. Dans le premier Sacrifice de ces trois là, ils tuent un petit cochon, & un coq. Dans le second, ils offrent un petit cochon, & un pain, & invitent des Etrangers à l'un & à l'autre; mais personne n'est invité au troisiéme. Ceux de la maison y assistent, & y mangent seuls ce qu'ils ont sacrifié, qui est toûjours quelque piece de menu bétail.

Enfin, ils ont par-dessus tout cela encore beaucoup d'autres Sacrifices durant l'année, que je passe sous silence, pour n'être pas trop long: & parce qu'ils sont tous semblables en manieres & en Oraisons; leurs Oraisons ne se faisant qu'en beuvant ou en mangeant. Quand le jour d'un de ces Sacrifices est venu, ils disent qu'un grand jour est venu. Mais ce jour-là n'est pas grand à la gloire & à l'honneur de Dieu, puis qu'ils ne l'employent point à aller à l'Eglise, à entendre la Messe, à prier, à faire de bonnes œuvres; mais parce qu'ils le passent à boire & à manger, en priant Dieu qu'il les benisse, & qu'il extermine leurs ennemis. Que s'ils vont à la Messe, ils font d'abord un peu de reverence à l'Image, avec un demi signe de croix, la priant comme ils font à l'ordinaire; après quoi ils caquettent, rient, chantent, & bouffonnent comme s'ils étoient dans la ruë.

CHAPITRE XXII.

Des Fêtes.

LES Fêtes de ces gens ſont de differentes claſſes. Ils obſervent celles de la premiere en s'abſtenant de tout travail, comme de cuire, du pain; & en allant à la Meſſe; Et celles-là ſont le jour de Noël, qu'ils appellent *Chriſte:* le premier jour de l'an, qu'ils appellent *Kalende:* l'Annonciation, qu'ils nomment *Karebat:* le Dimanche des Rameaux, qu'ils appellent *Bajoba:* Pâques, ou *Tanapa:* & le Dimanche ſuivant, auquel ils donnent le même nom. Aux Fêtes de la ſeconde claſſe, ils travaillent juſqu'à l'heure de la Meſſe, que pluſieurs vont à l'Egliſe pour y faire la Proceſſion. Dans cette claſſe ſont les Fêtes qu'ils appellent *Zcaricorchia*, qui eſt l'Epiphanie, auquel jour ils vont en Proceſſion à la Riviere, en memoire du Baptême de Jeſus-Chriſt au Jourdain à pareil jour: *Pertoba Merſoba*, mots qui ſignifient *Oraiſon pour les yeux*, qui eſt la St. Pierre: *Mariſina*, ou l'Aſſomption de la Vierge: *Gigi picchioani*, le jour des Cendres: & *Piavariſa magleba*, l'Exaltation de la Croix. Les Fêtes de la troiſiéme claſſe, deſquelles ils ne font pas grand cas, & où ils travaillent tout le long du jour, ſont *Taviſqueta*, la Décolation de S. Jean Baptiſte: *Perit Zolaba*, la Transfiguration: *Guiercoba*, le jour du miracle du Bœuf de St. George: *Cipias ſoba*, qui eſt la Fête & la Foire de *Siporias*, lieu de nôtre habitation. Outre ces Fêtes, il y a pluſieurs jours dans l'an-

l'année, que ces peuples superstitieux observent avec soin, chacun selon sa devotion particuliere ; étant d'eux-mêmes assez portez à s'abstenir du travail. Un de ces jours est le premier Lundi de l'année, & de chaque mois, qu'ils appellent *Archali tutasca*, Lundis nouveaux.

Mais le jour, que l'on observe le plus solemnellement en Mingrelie, est le premier jour de l'an ; parce qu'ils croyent que de ce jour-là dépend le bonheur des autres durant tout le cours de l'année. Les Ministres, & les Courtisans, qui ont quelque charge auprès du Prince, vont à la Cour le jour de devant, passent la nuit aux environs du Palais ; & le lendemain matin s'étant tous assemblez, le Grand Maître de la maison porte la Couronne du Prince couverte de pierreries. Le Maître de la Garderobe porte dans un bassin les plus beaux Joyaux. L'Echanson la plus belle Coupe. Le Chef de Cuisine la plus grande Marmite. Le Grand Ecuyer meine le plus beau Cheval. Le Chef des Pasteurs le plus beau Bœuf. Et ainsi chacun, selon son office, porte, ou conduit ce qu'il a de plus considerable en sa charge. Ils vont tous en forme de procession au Palais du Prince ; & derriere vont tous les Prêtres, & les Evêques, revêtus de leurs habits Pontificaux, portant les Images dans leurs mains, & chantant à haute voix *Kyrie Eleyson*. Ils se rendent au Quartier du Prince, où est la Princesse, & plusieurs Seigneurs, & Dames, somptueusement vêtus, ayant tous un cierge à la main, lesquels se rangent sur une ligne pour voir passer la Procession, & chacun touche à tout

ce qui est porté & mené dans la Procession, à mesure qu'elle passe devant lui, la Couronne, les Joyaux, la Marmite, le Bœuf, &c. croyant fermement que quiconque ne touche pas bien chaque chose, ne sera pas heureux cette année-là. Ils chantent le *Kyrie Eleyson*, attachant à toutes les portes du Palais une branche de Lierre, & en tous les endroits où ils passent. Le peuple, à l'imitation du Prince, fait par tout des Processions semblables, chacun portant ou menant, quelque chose de ce qu'il a de plus beau, & attachant à sa porte des branches de lierre. C'étoit autrefois une chose infame parmi les Chrétiens d'orner ainsi les maisons de branches d'arbre, comme le remarque *Tertul. de la Couronne du Soldat chap.* 3. *à la fin. Christianus nec domum suam Laureis infamabit. Martin Bracar.* dans la Somme qu'il a faite des Synodes Grecs, nous apprend qu'il fut défendu aux Chrétiens de parer leurs maisons le jour des Calendes, avec des branches de Laurier, de Lierre, ou d'autres arbres. *Gregoire III.* le défendit à Rome : & il y a un Canon qui veut que tous ceux qui observent les Calendes de Janvier fassent trois ans de penitence. Le sixiéme Concile géneral renouvella cette peine. *Tertullien*, *chap.* 15. *de Idol.* dit, que Dieu a défendu de couronner les portes des Fidéles : & qu'il en a connu un que Dieu punit sevérement pour l'avoir fait ; parce que ces sortes de pompes étant bannies du Christianisme, les gens n'avoient pas laissé de couronner ainsi leurs portes. Mais parce qu'il y en avoit qui avoient bien de la peine à s'en empêcher, comme l'observe le même *Tertul. plures jam in-*

invenies Ethnicorum fores, sine lucernis & Laureis, quam Christianorum, on introduisit que ce qui se faisoit superstitieusement par les Gentils, fût sanctifié par les Chrétiens à l'honneur de la veritable religion. *Baronius dans ses Notes sur le Martyrologe Cal. Jan.*

Le jour de l'Epiphanie, qu'ils appellent *Schar coreschia*, ils se mettent à manger une poule de bon matin, & à boire copieusement, en priant Dieu de les benir. C'est d'ordinaire comme ils commencent le jour de toutes les Fêtes, après quoi ils vont à pied, ou à cheval, à l'Eglise. Le Prêtre, vêtu de ses haillons Sacerdotaux, les mene de là en Procession à la plus proche riviere, en cet ordre. Premierement marche un homme portant la Trompette dont nous avons parlé, dont il sonne de tems en tems. Il est suivi d'un autre, qui porte une Banniere, laquelle en quelques Eglises est toute déchirée, & en d'autres en assez bon état. Après celui-ci, il en vient un autre, qui porte un plat d'huile de noix; & une courge, ou calebasse, sur laquelle sont attachées cinq bougies, en forme de croix; & après lui, un autre, avec du feu & de l'encens. En cet équipage, ils courent à la riviere aussi vîte qu'ils peuvent, & sans ordre, chantant *Kyrie eleyson*. Ils vont toûjours si vîte, qu'ils sont souvent obligez d'attendre long-tems le Prêtre, qui pour être d'ordinaire quelque vieillard ne sauroit aller si vîte. Le pauvre Prêtre étant arrivé, tout crotté, & d'ordinaire tout en sueur, ils le saluent avec des huées, en se moquant de lui d'être demeuré derriere, ayant laissé passer sa Proces-

ceſſion. Là-deſſus ils ſe mettent à faire des railleries; & lui, ſans s'en ſoucier, ſe met à lire quelques prieres ſur l'eau: & après avoir lû, il brûle l'encens, verſe de l'huile dans l'eau, allume les cinq bougies qui ſont attachées à la calebaſſe, laquelle il fait flotter ſur l'eau comme une naſſelle. Après il met une croix dans l'eau, & avec quelque goupillon, il aſperge les aſſiſtans, qui courent vîtement ſe laver le viſage, après quoi chacun s'en retourne, emportant une bouteille de cette eau chez ſoi.

Ils font une Fête qu'ils appellent *Marſoba*, pour le mal des yeux, le jour de *Ste. Agnès*, le 21. de Janvier, dans une Egliſe, dite *Moyſe & Aaron*. Ceux qui y vont, portent chacun leur préſent, les uns un peu de cire, d'autres de la corde, d'autres du fil, qu'ils mettent à la main du Prêtre, qui le leur tourne ſur la tête, & puis ils l'offrent à l'Image, afin qu'elle les préſerve du mal des yeux.

Ils font une Fête le Jeudi de la Septuageſime, qu'ils appellent *Caponoba*, auquel jour ils tuent un bon chapon pour la proſperité de la famille, ſelon l'inſtitution de toutes leurs Fêtes, qui ne conſiſtent qu'à bien boire & bien manger. Le Lundi de la Sexageſime, ils s'abſtiennent de chair, ne mangeant que du fromage, & des œufs, juſqu'au jour de la Quinquageſime incluſivement. Ils diſent qu'ils font ce Jeûne pour leurs morts. Le Lundi ſuivant, ils commencent le Carême, & ils fêtent ce jour-là.

Ils font la Fête des quarante Martyrs, qui échoit le 10. Mars. Et comme c'eſt en Carême, pendant lequel ils ne mangent ni chair

ni

ni poiſſon, ils mangent du poiſſon ce jour-là, parce que c'eſt une Fête ſolemnelle. Les *Beres* ont coûtume de chanter dans les Egliſes pluſieurs Hymnes à la loüange des ſaints Martyrs, & pendant qu'ils chantent, ils mettent au milieu de l'Egliſe un Seau plein d'eau dans lequel il y a une Croix quarrée, ſur laquelle ils mettent dix Chandelles allumées de chaque côté, qui font quarante en tout. La Priere faite, le plus ancien *Bere* va au Seau, y fait une profonde reverence; après quoi, il prend une des bougies, & l'éteint dans l'eau, & les autres en font de même, juſqu'à ce que toutes les Chandelles ſoient éteintes.

Ils ſolemniſent le jour de l'Annonciation, & le Dimanche des Rameaux, comme celui des quarante Martyrs, en mangeant du poiſſon ces jours-là. De plus, le Dimanche des Rameaux, le Prêtre bénit des branches de buis, d'olive, ou quelques fleurs, & les diſtribue au peuple; mais cela n'eſt pas général, quelques-uns le faiſant, & d'autres non. C'eſt la coûtume du païs de fêter dans le lieu où une Image doit paſſer, en s'abſtenant de travail. Les habitans revêtus de leurs meilleurs habits vont au devant de l'Image, & lui preſentent, qui, une corde, qui un peu de cire, ou de fil, que le Prêtre fait tourner autour de l'Image, & puis autour de la tête de l'offrant; & là où l'Image paſſe la nuit, on s'abſtient de tout travail dans cette maiſon, & dans tout le village, ou bourg. Il y en a pluſieurs leſquels ſe ſentant la conſcience chargée de quelque vol, font un préſent à l'Image, en implorant ſa miſericorde, afin qu'elle leur par-

pardonne, & qu'elle ne se courrouce point contre leur famille. D'autres, qui ont volé quelque cheval, quelque vache, ou autre chose semblable, apprehendant la punition, ne veulent point que l'Image vienne loger chez eux; & pour cela, ils s'accordent avec ceux qui la portent, & l'ont en leur charge, moyennant un présent, qu'ils ne l'apporteront point chez eux, mais qu'ils la porteront loger ailleurs. Sur quoi, ces Prêtres, ou autres, qui portent l'Image, lesquels sont gens fourbes & adroits, remarquant la crainte dans laquelle est le voleur, ne l'en quittent pas à bon marché; car faisant semblant que l'Image veut quelque chose de bien plus considerable, parce que le péché est grand, (quoi qu'au fond ce soient ceux qui l'ont en garde qui ne se veulent pas contenter de peu de chose pour changer de logis) ils se font donner à peu près ce qu'ils veulent. Ainsi triomphent-ils de ces miserables, ne disant pas un mot de vrai. La Fête de l'Image de *St. George* se fait vers la mi-Carême.

Le Samedi saint, le Prêtre va par les maisons pour les benir, ce qu'il fait en aspergeant les salles & les chambres d'eau benite, sur quoi on lui donne pour son droit un fromage ou des œufs.

Le jour de Pâques, le *Papas*, avec d'autres Prêtres de sa paroisse, passe toute la nuit dans l'Eglise. Minuit étant venu, il commence à sonner la cloche & à batre le bois sacré, & de tems en tems ils sonnent tous. Quand le point du jour approche, ils sonnent de la trompette nommée *Oa*; Et cette nuit là, tant les hommes, que les femmes,

se

ſe levent & s'ajuſtent le mieux qu'ils peuvent, & ſe mettent en chemin avant le jour, pour aller à l'Egliſe, prenant avec eux des œufs rouges, ou d'autre couleur. Mais quoi que ce ſoit avant le jour, les hommes ont déja pour la plûpart fait leurs dévotions ordinaires, qui conſiſtent à manger & à boire copieuſement, mangeant quelques poules & beuvans à être demi yvres. En cet état, ils ſe rendent à l'Egliſe, avec tout le reſte, au lever de l'Aurore. Là le Prêtre donne à chacun une bougie, faite de toille cirée ſeulement, plus ou moins groſſe, ſelon la qualité; mais à la Cour, c'eſt le Prince qui diſtribuë lui même les bougies de ſa main à tous ceux qui ſont venus à l'Egliſe, & aux Evêques mêmes. Après cela, les femmes, ſeparées des hommes, ſe mettent en haye, hors de l'Egliſe, ſous le porche, leurs bougies allumées, & puis le Prêtre, ou le plus digne *Bere*, monte au clocher, & annonce au peuple par trois fois, en criant de toute ſa force, la reſurrection de J. C. par ces paroles, *Iſminde Iſminde Ocazo Ctis omadiri Ctiſo Teuſi zeliſo oria galto qualdga Chriſti Dga gbigbarodes*; & le peuple lui répond *Mardi Macarebels*. En même tems, chacun jette quelques pierres contre la muraille. Cela fait, ils font trois fois la proceſſion autour de l'Egliſe, en l'ordre ſuivant. La trompette, qui ſonne de tems en tems, va devant : la banniere la ſuit : après vient le Prêtre : puis le peuple, les principaux les premiers. Les femmes ne vont point à la proceſſion, mais elles demeurent en haye au milieu du porche devant l'Egliſe. Le Prêtre chante avec tout

le

le peuple l'Hymne ſuivant, qu'ils ſavent tous, parce qu'il eſt court.

Ad Gomaza ſcenza
Chriſte Maſeovarſa
Angeloſi ugualoth
Zeth ſatha ſcina
Da evens maſghirs
Given que Canuſa
Tzeda Sinindis galiza
Di deba ſcenda

Ils repetent cet Hymne pluſieurs fois. Après la proceſſion, ils diſent la Meſſe à laquelle ils aſſiſtent avec auſſi peu de dévotion, & d'attention, que s'ils étoient dans une place, diſcourant, badinant, riant, & ſe donnant des œufs l'un à l'autre. La Meſſe étant finie, ils font de nouveau trois fois la proceſſion autour de l'Egliſe, comme nous l'avons dit chantant d'autres prieres. Ils s'inclinent en ſuite, puis ſortent de l'Egliſe, font un tour devant la porte, & s'en vont au nom de Dieu, ſe donnant les bonnes fêtes les uns aux autres. A la Cour c'eſt la coûtume de porter au Prince; à la fin de la Meſſe, un agneau rôti dans un baſſin, lequel le met en piéces avec ſes mains, & le diſtribue lui-même à toute ſa Cour, donnant à chacun un morceau; & c'eſt là leur communion paſchale.

Le Lendemain de Paques, qui eſt le lundi, ils font la fête pour les morts en cette maniere. Le matin, de fort bonne heure, ceux à qui il eſt mort durant l'année quelque proche parent, vont à ſa ſepulture, portant avec eux un agneau, mais il ne faut point que

que ce ſoit d'autre animal, afin de le faire benir, & de le ſacrifier. Le Prêtre, étant debout ſur la ſepulture, le benit en diſant quelques Oraiſons, & tout auſſi-tôt il l'égorge, & en répand le ſang ſur la ſepulture du défunt, pour le repos de ſon ame. Cet abus s'eſt preſque entierement aboli entre les Mingreliens de la paroiſſe de *Siporias*, proche de laquelle nos Peres Theatins ont leur Egliſe. Et cela, à force de leur faire connoître que cette pratique étoit une ceremonie Judaïque, & non pas Chrétienne. L'agneau étant tué, on en donne la tête & les pieds au Prêtre, & on aporte le reſte chez ſoi, pour le faire cuire. A l'heure de diner, ou un peu plus tard, ils ſe rendent tous à l'Egliſe, faiſant porter avec eux ſur une charette de quoi faire le feſtin, à ſavoir leur table à manger, une chaudiere de leur pâte, un panier plein de pain fait avec des œufs & du fromage, des œufs durs de differentes couleurs, & des fromages. Un autre panier où eſt la viande. Deux gros flacons de vin, plus ou moins. Ils mettent tout cela ſur la ſepulture, le Prêtre y donne ſa benediction, & on lui donne pour ſa part des œufs, du fromage, & du pain. C'eſt la coûtume auſſi de lui donner par famille quelques aunes de toille, ou une ou deux chemiſes. Ceux particulierement à qui il eſt mort quelque parent cette année-là ſont plus liberaux que les autres, & font preſent au Prêtre de telles choſes. Ils vont tous en ſuite dans un pré, qui eſt devant l'Egliſe, où ils ſe diviſent en deux bandes, chacune ſe mettant à une table. Le Prêtre eſt à une table à part. Avant qu'on mange, il donne ſa bene-

diction

diction à haute voix. Ils se présentent les uns aux autres à manger & à boire, & s'en envoyent d'une table à l'autre; Et vers la fin du repas, une troupe se leve, & va en chantant saluer l'autre, qui lui répond en lui envoyant à boire & à manger. L'autre table se leve ensuite, & va saluer la premiere, où l'on fait les mêmes civilitez. Sur le soir, les femmes d'un même quartier dansent & chantent ensemble à leur mode, jusqu'à la nuit, qu'ils s'en vont tous chez eux au nom de Dieu.

Le jour de l'Ascension, qu'ils appellent *Ameghba*, ils font chez eux leur dévotion accoutumée, en tuant des porcs, ou des poules & en faisant bonne chere. Chacun allume sa bougie & met un grain d'encens dans le feu priant Dieu de leur faire voir un autre jour semblable, & qu'il multiplie & benisse les abeilles afin qu'elles fassent beaucoup de cire & de miel. Le jour de la Pentecôte, ils font aussi la fête de tous les Saints, qu'ils célebrent à leur maniere de manger tout le jour; ce qu'ils font extraordinairement ce jour-là, parce que le lendemain commence le jeûne de *St. Pierre*.

A la Fête de ce St. laquelle ils appellent *Petroba*, ils font dès minuit leurs dévotions ordinaires, en mangeant des cochons de lait, ou des poules; & lors qu'ils entendent la trompette, & la cloche, ils vont à l'Eglise. Le Prêtre dit la Messe. Ils portent ce jour-là dans des paniers du pain, des poires, & des noisettes sur la sepulture des morts, où le Prêtre se rend après la Messe, & donne la Benediction aux viandes & aux personnes, lesquelles lui donnent chacun l'aumône: après

quoi

quoi plusieurs vont chez eux boire & manger, & les autres le font, ou dans l'Eglise, ou proche les sepultures. Ils font tous, avant que de se retirer, un demi signe de croix devant l'Eglise. Il faut remarquer qu'ils ne mettent point leurs bœufs à la charuë les Dimanches, ni ne les font travailler à autre chose.

Le jour de l'Assomption de la B. V. lequel ils appellent *Marasima*, ils en commencent la fête au point du jour, par leurs dévotions accoûtumées de boire & de manger. Leur repas est d'une jeune poule de l'année, laquelle ils oignent d'huile de noix, aussi de la même année. Ils ne commencent qu'en ce temslà à manger des noix nouvelles, & des poules de l'année; & comme ils n'en mangent pas plûtôt, ils n'en vendent point non plus avant ce jour-là: disant qu'ils ne peuvent vendre de jeune volaille & de noix nouvelles avant les prieres de *la St. Pierre.* Ces prieres consistent à demander à Dieu de multiplier leurs poules, & ce sont particulierement les femmes qui font ces prieres-là. Ils benissent aussi en ce même jour les champs & les prez; ce qu'ils font en prenant trois feuilles de ce grain qui leur sert de pain, avec une petite branche de fraizier, & un peu de cire dont ils font une maniere de rameau, qu'ils font benir par le Prêtre dans l'Eglise, & qu'ils portent ensuite dans un champ ensemencé, où ils le plantent au beau milieu; croyant que cela préserve surement les champs de tonnerre, de grêle, & d'autres tels desastres. Ils font en le plantant quelques courtes oraisons, recommandant le champ à Dieu & à l'Image; & en-

enfin, ils font un long repas dans ce champ même; car sans repas ils ne croyent pas qu'aucune dévotion soit utile ou efficace.

Ils ont une fête, appellée *Elioba*, qu'ils célebrent en l'honneur de *St. Elie* Prophete, lequel ils invoquent quand ils ont besoin de pluye, & pour avoir une bonne recolte; & pour l'obtenir plus surement ils tuent des chevres en l'honneur du Saint. C'est ce jour-là que l'on immole dans l'Eglise de *Siporias* Paroisse de nos Peres, une chevre que le Prince de Mingrelie y a fondée à perpetuité pour cette fête, avec du pain, & du vin, à suffisance. Douze Prêtres se rendent dans l'Eglise, & y disent la messe ensemble; après quoi, ils mangent ensemble de même la chevre, & le reste, jusqu'à ce qu'ils soient bien yvres presque tous. Cette fête est au 30. Juillet.

Le 14. Septembre il y a une autre fête à *Siporias*, avec une foire appellée *Sipiassoba*, qui dure depuis le lundi jusqu'au Dimanche. Ils portent ce jour-là dans l'Eglise du lieu l'Image de *St. George*, & celle des *Saisselliens*, tous avec des couronnes sur la tête. Comme il se trouve à cette fête un grand concours de peuple à cause de la Foire, & beaucoup d'Etrangers qui sont la plûpart des marchands Armeniens, Georgiens, & Juifs, il s'y fait un grand trafic de toute sorte de denrées, de nipes, & d'étoffes, que l'on troque contre des denrées du païs; ce qui produit beaucoup de présens à ces Images, de la part de ceux qui viennent seulement pour les prier. Mais ces présens ne sont pas de consequence, ne consistant ordinairement qu'en corde, en ci-

re,

re, & en fil. Quelquefois on leur donne auſſi de l'argent. Il n'y a preſque perſonne dans tout le païs qui ne vienne à cette Fête. Il y a des années que les Images emportent plus de dix charettes chargées de préſens. Les Prêtres ſont pour lors bien occupez à dire la Meſſe; mais comme, *more Græcorum*, il ne s'en peut dire qu'une par jour dans une Egliſe, ils ſe trouvent quelquefois plus d'une douzaine à dire la Meſſe, qu'ils diſent tous enſemble, encore que les uns viennent après les autres, & quelquefois lors que la Meſſe eſt à moitié dite.

Le 21. d'Octobre ils font la Fête du miracle que *St. George* fit dans leur pays, en faveur d'un Payen étranger, qui étoit venu de plus de cent lieuës loin, dont voici l'hiſtoire. Du tems que l'Egliſe Grecque étoit unie avec la Latine, & que ce glorieux Martyr faiſoit beaucoup de miracles; ce Payen, à qui on les racontoit, n'en pouvoit rien croire. Et comme les Chrétiens l'exhortoient à n'être pas obſtiné, mais à croire ce que des gens lui en aſſuroient, il leur dit; je croirai les miracles que vous me racontez de vôtre Saint, ſi, avant demain, il me fait apporter chez moi un tel de mes bœufs, qu'il leur marqua. Sur quoi le Saint fit que la nuit ſuivante, ce bœuf ſe trouva porté de plus de cent lieuës loin dans cet endroit-là, qui eſt celui où eſt l'Egliſe qui lui eſt conſacré au village des *Iſſoriens*, & où ce Payen à la grande conſolation des Chrétiens reçut le Baptême. On tua le bœuf, & on le partagea au peuple, qui étoit accouru en foule voir cette avanture miraculeuſe. Les Mingreliens, pour conſer-

ver la mémoire de ce miracle, fait au tems que la foi floriſſoit chez eux, obligent tous les ans un peu avant la fête, un de ceux qui aſpirent à la Prêtriſe, de dérober un bœuf, le plus beau qu'il peut trouver, pour & au nom de St. *George*; qui, à ce qu'ils tiennent, enleve un bœuf tous les ans, à pareil jour, & le poſe au même lieu en mémoire de cet ancien miracle. Ce qui fait que quinze jours auparavant, il faut bien garder ſes bœufs, parce que chacun ſous le nom de *St. George* en dérobe où il peut, & toûjours les plus beaux, en diſant *ſi St. George dérobe bien un bœuf, nous en pouvons bien dérober auſſi*. Sur quoi chacun penſe pouvoir dérober impunément. Il y a pluſieurs Grecs, & quelques uns de nos Peres, qui ont pris ſoin de découvrir de quelle maniere ſe faiſoit ce faux miracle du bœuf, ou pour mieux dire cette fourberie, veillant pour cela toute la nuit, & rodant à l'entour de l'Egliſe. Ils ont trouvé qu'on l'y fait entrer, à l'entrée de la nuit, & qu'on le tire de dedans avec des cordes. La plûpart des Evêques ſavent la fourberie, & que ce prétendu miracle annuel eſt une pure impoſture; mais ils y connivent, pour entretenir la dévotion du peuple, lequel, (choſe qu'il faut obſerver) n'a garde de s'approcher de l'Egliſe la nuit du miracle, parce qu'on lui fait accroire qu'il mouroit, & que le Saint tuë quiconque approche de ſon Egliſe en ce tems-là. Il n'y a que celui qui a volé le bœuf, & ceux qui le font entrer qui ſachent le Myſtere.

Cette Egliſe de *Saint George* eſt dans le village des *Iſſoriens*, proche de la Mer noire, dans

dans l'Evêché de *Bediel*. Les peuples des environs l'ont en très-grande véneration, jusqu'aux Barbares mêmes. De sorte que les plus proches voisins de ce lieu, qui sont les *Abras*, les *Alanes*, les *Gigbes*, & autres Infideles, n'osent l'aller piller, quoi qu'ils sachent bien qu'elle est fort riche, même en joyaux & en argent; les portes de cette Eglise étant couvertes de plaques d'argent, sur lesquelles les Images, tant du Saint, que de ses miracles, sont faites en bosse. Personne cependant, comme je dis, n'ose voler cette Eglise, de peur que le Saint ne les tuë cruellement. Cette crainte vient, entre les autres choses, de ce qu'il y a dans cette Eglise de certaines piques, un pieu de fer à deux pointes, en forme de fléches, si grosses & si pesantes qu'un homme n'en sauroit porter une. Or ils croyent que le Saint se sert de ces armes, & que c'est avec cela qu'il tuë sur le champ quiconque fait un vol. La frayeur qu'ils ont de ces armes est telle que quand le Prêtre de cette Eglise en porte quelqu'une dehors, ceux qu'il rencontre lui font autant d'honneur & de reverence que si c'étoit l'Image même du Saint, tant ils ont peur d'être tuez de ces armes.

La veille de la Fête, le Prince accompagné du Catholicos, des Evêques, & de toute la Noblesse, se rend à l'Eglise, & visite dedans, pour voir s'il n'y a point de bœuf caché, & puis il la ferme, apposant lui-même son seau sur la porte; & le matin il revient avec la même compagnie, reconnoit son seau, ouvre la porte de l'Eglise & y trouve le bœuf qu'ils disent que le Saint a derobé cette nuit-

là, & y a mis. Là-dessus tout le monde fait retentir l'air d'acclamations. Aussi-tôt un jeune homme, destiné à cet Office, ayant une coignée à la main aportée exprès, & qui ne sert à autre chose, traine le bœuf hors de l'Eglise, le tuë, & le coupe en plusieurs parts. Le Prince prend la premiere : & la seconde & la troisiéme s'envoyent par des Couriers, l'une au Roi d'Imirette, & l'autre au Prince de Guriel. On en donne ensuite aux Seigneurs de Mingrelie, aux Ministres du Prince, & aux *Beres*, qui ne le mangent pas, parce qu'ils ne mangent pas de viande, mais qu'ils distribuent à leurs Officiers & à leurs domestiques. Il y a beaucoup de gens qui mangent de cette chair sur le champ, avec grande ardeur, & dévotion, ni plus ni moins que si c'étoit la communion. D'autres la salent & la font secher au feu, esperant d'être gueris de leurs maladies s'ils en mangent lorsqu'ils sont allitez. Quand on tuë le bœuf, on observe soigneusement comment il est fait, & ses mouvemens, pour en tirer des augures. Par exemple, si le bœuf ne veut pas se laisser prendre, s'il se démene & bat des cornes, ils disent qu'il y aura guerre cette année-là. S'il est crotté, c'est signe de fertilité, & d'abondance. S'il est mouillé, c'est qu'il y aura beaucoup de vin. S'il est roux, cela présage mortalité parmi les hommes & les chevaux ; mais c'est un bon signe, s'il est d'autre couleur. Et quoi que tous les ans ils soient trompez à ces prédictions, ils sont toûjours aussi superstitieux & aussi crédules que devant.

Quant à la fête de Noël, ils disent, comme

me nous, ce jour-là une Messe à minuit. Mais c'est plûtôt un festin qu'une Messe; car comme ils ont tous un jeûne durant l'Avent, tant les Séculiers, que les Ecclesiastiques; & que ce jeûne chez eux dure près de quarante jours, ils sont tous fort foibles & fort affamez. C'est pourquoi ils se mettent tous à minuit à tuer des poules & des chapons, à boire & à manger, jusqu'au jour, en priant Dieu de leur faire voir d'autres Noëls; ce qu'ils appellent faire leurs prieres, & commencer les dévotions. Le matin, demi-yvres qu'ils sont, ils vont à l'Eglise en portant avec eux des paniers pleins de pain fait aux œufs & au fromage, du raisin, des pommes, des noix, des noisettes, & d'autres vivres, qu'ils déposent chacun sur sa sépulture, & vont entendre la Messe. Lors qu'elle est finie, & que le Prêtre est deshabillé, il s'en va l'encensoir & le Livre à la main, prier de sépulture en sépulture, sur les fosses & sur les alimens qu'on a apportez. Chacun cependant allume sa bougie, & met deux grains d'encens dans son encensoir, après quoi il donne un pain au Prêtre. Quelques uns portent de plus des pigeons à la sépulture, dont ils répandent le sang sur la fosse à l'intention des morts.

CHAPITRE XXIII.

Des Saints Lieux qu'ils ont à Jerusalem.

CETTE Nation a sa Chapelle à Jerusalem, où l'on fait l'Office en leur langue, mais à la maniére Grecque. Cette Chapelle

renferme le trou dans lequel fut planté la croix de Jesus Christ. Les Cordeliers en avoient premiérement la possession. Mais le Sultan d'Egypte la leur ôta, pour la donner à ces peuples, en récompense des services qu'ils lui ont rendus dans plusieurs guerres. Il y avoit autrefois quarante sept lampes allumées dans cette Chapelle; mais ces gens sont à présent si pauvres, qu'il n'y en a plus aujourdhui. Ils ne souffrent pas que des Catholiques y disent la Messe, mais seulement qu'ils y fassent leurs prieres. Ils ont un autre lieu en garde conjointement avec les Grecs, appellé communément *la prison du Sauveur*; lequel est sous un portique vers l'Orient, avec une Citerne taillée dans le roc vif, qui n'est pas bien profonde. Ce lieu touche à la principale muraille de l'Eglise. Il est de forme carrée, assez obscure, faisant face au mont Calvaire. Ils prétendent que Jesus-Christ attendit en cet endroit, ayant sa croix sur les épaules, que le trou où l'on devoit la planter fût fait. Ces deux Nations de Grecs & de Mingreliens, à cause de leur commune pauvreté, n'entretiennent qu'une lampe en cet endroit. Il y a un Commissaire de Terre Sainte, député par le Patriarche de Jerusalem pour ramasser des Aumônes pour les Saints Lieux susdits, tant dans l'*Odisse*, ou Mingrelie, que dans le païs d'*Imirette*, qui est la Georgie, & dans le païs de *Guriel*. Ce Commissaire, qui est toûjours un *Bere*, est à présent *le Sieur Nicolas Nicephore*, Moine Grec de l'ordre de Saint Basile, ayant le titre de *Jovarismama*, c'est-à-dire, *Pere de la Croix*. Il peut, comme le Patriarche de Je-

Jerusalem, donner à un chacun *la Sandoba*, c'est-à-dire, la benediction, ou l'Indulgence pleniere; ce qu'il fait moyennant cinquante écus par personne. Ces peuples s'imaginent, que par le moyen de ces Indulgences, ils sont absous de tous péchez, tant faits, qu'à faire, durant leur vie. C'est pourquoi, tous ceux qui en ont le moyen, prennent ce *Sandoba*, écrit en Georgien, avec quoi ce Député amasse beaucoup d'argent, qu'il envoye ensuite aux autres *Beres* à Jerusalem.

CHAPITRE XXIV.

Des Commandemens de l'Eglise.

IL est tout-à-fait inutile de traiter ce sujet, car ces peuples vivent selon l'instinct naturel, & selon les commandemens de leur Prince. S'il mange de la viande les jours de jeûne, ils en mangent de même, disant que ce n'est pas un péché, puis que le Prince le fait semblablement, s'il répudie sa femme, ou s'il en prend deux à la fois, chacun le fait aussi. Pour ce qui est d'aller à la Messe les jours de Fête, on a vû comment ils n'observent aucunes Fêtes, & que seulement le Dimanche *ils* s'abstiennent un peu du travail. Ainsi ils ne vont gueres à la Messe ce jour-là; & ceux qui y vont, entrent dans l'Eglise, font un demi-signe de croix, invoquant le nom de Dieu & de la B. Vierge, & puis sortent de l'Eglise, se tenant devant à discourir, & laissent dire la Messe au Prêtre. Cela se passe communément ainsi, excepté le jour de l'Annonciation, celui du Dimanche des Ra-

meaux, & celui de Pâques, que les hommes se tiennent dans l'Eglise, parce que les femmes sont dehors. Ils ne laissent pas de même de parler & rire comme s'ils étoient dans un marché. Ils ont un peu plus de respect à la Messe des *Beres*, & à celles où le Prince assiste . . . .

Ici finit la Rélation du Pere *Zampy*. Je n'y ajoûterai autre chose, sinon que tout ce que j'ai pû remarquer dans les céremonies religieuses, & dans la créance des Mingreliens, est entiérement conforme à ce qu'il en rapporte.

Il faut que je dise un mot de leur deuil. C'est un deuil de desespérez. Lors qu'une femme perd son mari, ou un proche parent, elle déchire ses habits, elle se dépouille nuë jusqu'à la ceinture, elle s'arrache les cheveux, elle s'enleve avec les ongles la peau du corps & du visage, elle se bat le sein, elle crie, hurle, grince des dents, écume, fait la furieuse, & la possedée, dans un excès épouvantable. Les hommes témoignent leur douleur d'une maniére aussi barbare : ils déchirent leurs habits : ils se font raser la tête & le visage : & ils se bâtent la poitrine.

Le deuil dure 40. jours, étant furieux les dix premiers, comme je viens de dire, & diminuant après successivement. Durant ces dix premiers jours, les Proches du Mort, & une quantité d'hommes & de femmes, de toutes conditions, viennent le pleurer. Cela se fait en cette maniére. Ces personnes se rangent en ordre autour du Cadavre, & déchi-

rées;

rées; comme j'ai dit, elles se battent des deux mains la poitrine, criant *Vaib*, *Vaib*. Les cris & le coups sont mesurez, & rendent un son effroyable. Tout cela forme une affreuse image de desespoir, qu'on ne peut regarder sans fremir. Il arrive tout d'un coup qu'on n'entend rien. Le deuil s'arrête & se tient dans un profond silence: & puis tout d'un coup il fait un grand cri, & se rejette dans ses premiers emportemens. Le dernier jour, qui est le quarantiéme, comme j'ai dit, on enterre le Mort. On fait un festin à tous ses proches, à tous ses amis, à tous ses voisins, & à tous ceux qui sont venus le pleurer. Les femmes mangent à part, hors du lieu où sont les hommes. L'Evêque dit la Messe, & après prend de droit tout ce qui servoit à la personne du Mort; son Cheval, ses habits, ses armes, son argenterie, s'il en a, & les autres choses de cette sorte. Les deuils ruinent les maisons en Mingrelie: cependant, on est obligé de les faire solennellement. L'Evêque dit une Messe des Morts, par force, pour le grand profit qui lui en revient. On vient pleurer le Mort par force, afin de vivre quarante jours aux dépens de ce qu'il a laissé. Lors qu'un Evêque meurt, c'est le Prince qui lui fait dire la Messe des Morts, le quarantiéme jour du deuil, & qui prend tous ses biens, hors les immeubles.

Voilà ce que j'ai appris en Colchide sur la nature du païs, sur les mœurs, & sur la Religion des habitans. Leurs voisins vivent, & font comme eux, presque en toutes choses; si ce n'est que ceux qui sont plus proches de Turquie & de Perse, ont les mœurs plus

douces, & les inclinations plus équitables; au lieu que ceux qui sont plus proches des Tartares & de la *Scythie*, ont les mœurs plus barbares, & n'ont ni idée, ni extérieur de Religion, & n'observent aucunes Loix. J'ai parlé des *Abcas* & des peuples qui habitent au bas du Mont Caucase & j'en ai dit tout ce que j'avois appris. Je dirai à présent ce que j'ai vû, & ce que j'ai ouï de plus remarquable des autres païs voisins de Mingrelie. Ces païs sont la Principauté de *Guriel*, & le Royaume d'*Imirette*.

Le païs de Guriel est petit. Il confine du côté du Septentrion avec l'*Imirette*, & du côté d'Orient, avec la partie du Mont Caucase que tiennent les Turcs. Il a du côté d'Occident la Mingrelie, & au Midi la Mer noire. Il s'étend le long de cette mer, depuis le fleuve du Phase, jusqu'à un autre fleuve qui passe à un mille de Gonie, Château tenu par les Turcs, éloigné du Phase de quarante milles seulement. Le païs de Guriel ressemble en tout à la Mingrelie, quant à sa nature, & quant aux mœurs des habitans. L'on y a la même Religion, les mêmes coûtumes, & les mêmes inclinations à l'impureté, au brigandage, & au meurtre.

Le Royaume d'Imirette est un peu plus grand, que les païs dont je viens de parler. C'est l'Iberie des Anciens. Il est enfermé entre le Mont Caucase, la Colchide, la Mer noire, la Principauté de Guriel, & la Georgie. Sa longueur est de six-vingt miles, sa largeur de soixante. Les peuples du Mont Caucase, avec qui il confine, sont les *Georgiens*

giens & les *Turcs* au Midi, & au Septentrion les *Offi* & les *Caracioles*, que les Turcs appellent *Caracherkes*, c'est-à-dire, *Circassiens noirs*, pour les raisons que j'ai dites. Ce sont ces *Caracioles*, ou *Circassiens noirs*, que les Europeans ont appellez *Huns*, & qui firent tous ces ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les Historiens, & entr'autres *Cedrenus*. La langue qu'ils parlent est mêlée de Turc.

L'*Imirette* est un païs de bois & de montagnes comme la Mingrelie; mais il y a de plus belles vallées, & de plus délicieuses plaines. On y trouve plus facilement du pain, de la viande, & des légumes. Il y a des miniéres de fer. L'argent y a cours. On y bat monnoye. On y trouve des Bourgs. Quant aux mœurs, & aux coûtumes, c'est aussi la même chose qu'en Mingrelie. Le Roi a trois bonnes Forteresses, une appellée *Scander*, située sur le bord d'une vallée, & deux dans le Mont Caucase, nommées *Regia* & *Scorgia*; toutes deux de très-difficile accès, étant bâties en des lieux que la nature a ingenieusement fortifiez. Le *Phase* passe devant. Le Prince avoit, il n'y a pas long-tems, une autre Forteresse bien plus importante appellée *Cotatis*, du même nom que tout le païs d'alentour, qui est peut-être celui que *Ptolomée* appelle *la Region Cotatene*. Les Turcs en sont à présent les Maîtres.

Le Royaume d'Imirette a long-tems tenu sous lui les Abcas, les Mingreliens, & les peuples de Guriel, après qu'ils eurent tous quatre ensemble secoüé le joug des Empe-

reurs

reurs de Conſtantinople premiérement, & puis des Empereurs de Trebiſonde, dont l'Hiſtoire remarque qu'ils ſe faiſoient honneur du titre de *Rois du fleuve de Phaſe*. Ces peuples ſe deſunirent le ſiécle paſſé, & depuis leur revolte ils ont toûjours fait la guerre entr'eux. Les plus proches des Turcs ont recherché ſon aſſiſtance. Il les a d'abord protegez, & enfin il les a tous rendus tributaires l'un après l'autre. Le Tribut du Roi d'Imirette eſt de quatre vingts enfans, filles & garçons, âgez de dix à vingt ans. Celui du Prince du Guriel eſt de quarante ſix enfans de même ſorte. Celui du Prince de Mingrelie eſt de ſoixante milles braſſes de toile de lin faite dans le païs. Les Abcas avoient auſſi été mis ſous le tribut, mais ils l'ont payé peu de fois, & à préſent ils ne le payent point. Le Roi d'Imirette, & le Prince de Guriel, envoyent eux-mêmes leur tribut au Pacha d'Akalzike. Un Chaoux vient prendre celui du Prince de Mingrelie. Lorsque je paſſai à Akalzike, on diſoit que les Turcs vouloient ſe mettre en poſſeſſion de ces païs-là, & y mettre un Pacha : ne ſachant point d'autre moyen de remedier aux guerres continuelles qui les détruiſent & les dépeuplent notablement. Les Turcs ne ſe ſont pas ſouciez auparavant d'en prendre poſſeſſion, parce qu'il eſt comme impoſſible d'y obſerver le Mahometiſme, par la raiſon que ces païs n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, dont la Loi Mahometane défend l'uſage; joint que l'air y eſt mauvais, qu'il n'y a point de pain, & que le peuple y eſt épars, de façon qu'en quelque lieu qu'on pût

pût bâtir des Forteresses, chacune ne pourroit contenir dans le devoir que sept ou huit maisons. C'est pour ces considérations qu'ils ont laissé ces Provinces en leur ancien état, & qu'ils se sont contentez qu'elles leur servissent de pepiniére d'esclaves. Ils en tirent sept ou huit mille chaque année. Des égards & des obstacles à peu près semblables, empêchent apparemment les Turcs d'incorporer à leur Empire les vastes plaines de Tartarie & de Scythie, & les païs immenses du mont Caucase. Si les peuples qui les habitent étoient ramassez dans des villes & en des lieux forts, on auroit bien-tôt trouvé la voye de les reduire, & de les tenir sous le joug: Mais le moyen d'y tenir des gens qui changent de lieu tous les mois, & qui courent leur païs toute leur vie. Je ne dois pas oublier que tous ces païs-là, qui ne payent aujourdhui tribut qu'au Turc, le payent de tems en tems à la Perse, selon que les Monarques Persans savent se faire craindre en y envoyant des armées. *Abas* le Grand tira ce tribut exactement, & même sans peine, durant tout son regne, qui parvint jusqu'à l'an 1627. Et ce tribut consistoit aussi en Enfans d'un & d'autre sexe, de même que la Colchide le payoit à la Perse dans les premiers âges du monde. Chose fort remarquable que dans tous les siécles, ces regions maritimes de la Mer noire ayent produit de si beau sang & en si grande quantité.

Le Prince de Mingrelie, qui regne aujourdhui, est le huitiéme, depuis qu'elle s'est revoltée de la domination d'Imirette. Ils s'appellent tous *Dadian*, comme qui diroit *Chef*

de

de la Justice, de *Dad* mot Persien qui signifie *Justice*, d'où la premiére race des Rois de Perse a été appellée *Pich-Dadian*, c'est-à-dire, *la premiére Justice* ; pour nous marquer que ce furent les prémiers hommes que les peuples de ce grand païs établirent pour leur administrer la Justice, & maintenir chacun en la joüissance de son bien. Le Roi d'Imirette se donne le titre de *Meppe*, c'est-à-dire, *Roi*, en Georgien. Le *Meppe* & le *Dadian* se disent tous deux descendus du Roi & Prophete David. Les anciens Rois de Georgie s'en disoient descendus aussi, & le Kan de Georgie en ses Titres se dit de même issu de ce grand Roi par Salomon son fils. Le Roi d'Imirette se donne un autre Titre encore bien plus fastueux, dans les Lettres qu'il fait expédier. Il se qualifie *Roi des Rois*.

Fin du premier Tome.



VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.

TOME SECOND,

Contenant le Voyage de PARIS à ISPAHAN.

SECONDE PARTIE,

Qui comprend le Voyage de MINGRELIE à TAURIS.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, représentans les Antiquitez & les Choses remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.

MDCCXL.



VOYAGE
DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN DE PARIS A ISPAHAN.



Es que nôtre vaiſſeau eut pris port à la rade d'*Iſgaour*, comme j'ai dit, j'allai à terre avec le Marchand Grec qui me conduiſoit. J'eſperois d'y trouver des maiſons, un peu de vivres, & quelque ſecours : cette eſperance n'étoit pas mal fondée, puiſque je voyois ſept vaiſſeaux dans le port ; mais je fus fort trompé, je ne trouvai rien de tout cela. La plage d'*Iſgaour* eſt toute couverte de bois. On y a une eſplanade à cent pas du rivage, un endroit qui en a deux cens cinquante de long, & cinquante de large, c'eſt là le grand marché de la Mingrelie. Il y a une ruë qui a de chaque côté une centaine de petites cabanes faites de branches d'arbres attachées les unes aux autres. Chaque Marchand en prend une. Il y couche & y tient boutique des choſes ſeu-

lement qui se peuvent vendre en deux ou trois jours. Celles qu'on a achetées, & celles qu'on ne voit pas apparence de vendre incessamment se gardent dans le vaisseau, à cause du peu de sûreté qu'il y a à terre. Il n'y avoit autre chose en ce marché, ni pas une maison de païsan aux environs. Mon Conducteur dit à quelques gens qui étoient venus au marché d'apporter le jour suivant du *Gom*, c'est ce grain dont l'on se sert au lieu de pain, du vin, & d'autres provisions. Ces païsans le promirent, mais ils n'en firent rien. Je fus bien surpris & bien affligé de n'en point trouver, car les nôtres alloient finir, & de ne voir en ce marché que des esclaves enchainez, & qu'une douzaine de gueux, nuds, l'arc & la fléche à la main, & qui faisoient peur. C'étoient les Doüaniers. Mais ma surprise & mon affliction augmentérent fort, apprenant que les Turcs, & le Prince de Guriel venoient en Mingrelie, que chacun prenoit les Armes, & commençoit la guerre en pillant les maisons de ses voisins, & en enlevant les personnes & le bétail par tout où ils en rencontroient. J'avois fait un grand fonds sur les Missionnaires Théatins, qui sont en Mingrelie, lors que je pris la résolution d'y venir. Je m'assurois qu'ils auroient une maison où l'on pourroit être en sûreté, & qu'ils me feroient promptement passer en Perse. Leur maison est à quarante milles d'Isgaour par terre. Par mer il y en a cinquante cinq. J'envoyai au Préfet de la Mission un Exprès, avec une lettre où je lui mandois que j'étois venu en Mingrelie, & que j'allois en Perse pour des affaires d'importance. Que j'étois chargé

pour.

pour lui de lettres de recommandation de l'Ambassadeur de France, du Résident de Genes, du Custode des Capucins de Grece, & du Facteur des Théatins à Constantinople, & que je le suppliois instamment d'envoyer quelqu'un qui me donnât les ouvertures nécessaires pour faire mon voyage. Je pensois faire marché en argent avec l'Exprès ; mais il le falut faire en toile. Mon Conducteur accorda avec lui à deux piéces de toile bleuë, à condition qu'il seroit de retour en deux jours & demi. Ces deux piéces coûtoient quatre francs à Caffa. Je retournai au vaisseau fort triste & fort affligé de me trouver dans un païs où il n'y avoit aucuns vivres à acheter, où l'argent n'avoit point de cours, & où l'on ne trouvoit point de logis pour demeurer. Tant d'esclaves, de tous âges, d'un & d'autre sexe, les uns enchaînez, les autres attachez deux à deux, ces Doüaniers, & leur air brigand & assassin, m'avoient rempli l'imagination de frayeur. Je fis ferme pourtant, & m'efforçai autant que je pûs de dissiper toutes ces craintes.

Je n'en parlai ni à mon Camarade, ni à mes gens. Je leur dis qu'on m'avoit promis des vivres, mais qu'il étoit bon néanmoins de ménager autant qu'il se pourroit le peu qui nous en restoit.

Le bruit de guerre, dont j'ai parlé, n'empêcha point les marchands de nôtre vaisseau de se débarquer le lendemain avant jour. Ils allérent à terre, prirent chacun une cabane, & y portérent des marchandises.

Le 18. à midi mon Conducteur vint au vaisseau, m'aporter la réponse du Préfet des

Théatins. Elle étoit courte. Il me mandoit que dans deux ou trois jours il feroit au vaiffeau avec une barque, & qu'il me ferviroit de tout fon pouvoir.

Le 19. fur le foir un nombre de païfans, qui fe fauvoient, pafférent par Ifgaour, & y donnérent une furieufe alarme, racontant que les Abcas, que le Prince de Mingrelie avoit appellez à fon fecours contre les Turcs, pilloient & brûloient tout, & emmenoient les gens & le bétail, & qu'ils n'étoient pas loin du port. Chacun en un inftant fe mit à charger ce qu'il pût dans les barques des vaiffeaux. Il étoit tard, les vaiffeaux font à près d'un mille de terre. On n'y pût faire que deux voyages. Chaque Capitaine fit porter deux piéces de canon en terre. On les dreffa aux avenues du marché, & toute la nuit on y fut fous les armes. Je ne puis exprimer la grande affliction où un fi malheureux, & un fi fubit accident me jetta. Je ne me fentois point de fermeté à tenir contre. Ce qui me defefperoit, c'eft que le Capitaine parla d'abord d'aller négocier chez les Abcas, & chez les Cherkes, & puis de retourner à Caffa. C'étoit pour être trois mois fur mer, & ne fe retirer qu'à la fin de l'année. Le reculement de ma fortune que cette propofition me mettoit devant les yeux, le danger de perir, le manquement de vivres, l'impoffibilité apparente d'en recouvrer; tout cela, dis-je, que je voyois diftinctement, n'étoit pas néanmoins ce qui faifoit ma plus grande peine. C'étoit de voir le bien de mes amis, que je croyois échapé de la Mer noire, & de la Turquie, expofé de nouveau à courir tous ces dangers,

&

& moi reduit à essuyer les reproches & le mépris des gens, à m'entendre imputer pour fautes, les accidens inopinez, & pour imprudence, les mauvaises rencontres du tems. Mon accablement augmenta par l'abatement de mes valets & par leurs imprécations, l'un contre la destinée, l'autre contre le païs où nous étions, l'autre contre les gens qui m'avoient mis en tête la Mer noire; en un mot, j'étois en une si profonde angoisse, que j'y devois abîmer. Dieu néanmoins m'en tira par sa grace. Il me fortifia le courage. Je rafermis mes gens, mais leur patience ne duroit pas, c'étoit toûjours à recommencer; car la faim que nous souffrions les rejettoit de tems en tems dans leurs emportemens brutaux.

Le 20. tous les gens de nôtre vaisseau & des autres qui étoient à la rade se rembarquérent. Ils aimérent mieux abandonner des laines, du sel, de la fayence, & d'autres pareilles marchandises, que de s'exposer à être pris des Abcas, qu'on les assuroit être proches. Ils l'étoient en effet; car à dix heures du soir nous vîmes tout le marché en feu, & le lendemain matin des gens y étant allez, ils ne trouvérent plus que des cendres, & des restes d'embrasement.

Dès que nôtre monde fut à bord, je tâchai d'acheter d'eux du biscuit, du ris, du beurre, des oignons, & des légumes seches. Personne n'en vouloit vendre, apprehendant qu'il ne fallût retourner à Caffa; toutefois, à force d'argent, je tirai de divers marchands soixante livres de biscuit, un peu de légumes, huit livres de beurre, & douze livres de ris. C'étoit bien peu pour six personnes, le bon mé-

ménage le fit durer plus long-tems que je ne croyois. Il y avoit dans nôtre vaisseau du poisson sec en abondance, nous ne mangions presque d'autre chose. J'étois merveilleusement content quand j'avois fait faire à mes gens un repas sans pain, je comptois cette abstinence pour une avanture de jour heureux.

Le 27. voyant que le Préfet des Théatins n'étoit point venu, & ne sachant ce que je devois attendre de sa part, j'exposai à mes gens le besoin qu'il y avoit qu'un d'eux l'allât trouver, parce qu'il n'y avoit que lui qui nous pût garantir des maux qui nous menaçoient, & nous tirer de ceux que nous endurions, & qui redoubloient chaque jour. Nôtre manquement de vivres, & leur desespoir, les persuadérent plus que toutes mes raisons. Un d'eux s'offrit à aller trouver les Théatins. Il y avoit alors à nôtre vaisseau une barque d'*Anarguie*, c'est un village sur le bord de la mer qui n'est qu'à vingt milles de *Sipias*, lieu où demeurent ces Religieux. Cette barque étoit venuë charger du sel. Le valet que j'envoyois se mit dedans. Je lui donnai quatre ducats d'or, de l'argent, de la mercerie, & le chargeai de toutes les lettres que j'avois pour le Préfet des Théatins. J'en usois ainsi, afin que la recommandation de tant de personnes, les unes de qualité, les autres de ses amis, le poussât à nous secourir dans la peine extrême où nous étions. Je la lui mandai fort amplement, le conjurant de m'aider s'il le pouvoit. Je lui mandois aussi que l'homme que je lui envoyois avoit de l'argent, dont je le suppliois de se servir, que je ne désirois

de

de lui que ſa peine, de laquelle encore je ne manquerois pas de lui tenir compte.

Le 4. d'Octobre au matin le valet que j'avois envoyé revint, amenant avec lui le Préfet des Théatins. J'ai déja dit qu'il ſe nomme Don Marie Joſeph Zampi, & qu'il eſt de Mantoüe. Je courus le ſaluër & l'embraſſer. Voici la premiére choſe qu'il me dit. Dieu pardonne, Monſieur, aux gens qui vous ont conſeillé de venir ici, le mal qu'ils ont attiré ſur vous. Vous êtes arrivé dans le plus méchant & dans le plus barbare païs du monde; & le meilleur parti que vous puiſſiez prendre, eſt de vous en retourner à Conſtantinople par la premiére commodité. La joye que le Pere nous avoit cauſée par ſa venuë nous fut ôtée par ce diſcours. Je le menai dans ma cabane, & là avec mon Camarade nous déliberâmes de ce qu'il falloit faire. Nous le remerciâmes d'abord de la peine qu'il avoit priſe de venir de ſi loin. Il me dit qu'il ſeroit venu au tems qu'il avoit promis, mais que la guerre & l'irruption des Abcas avoient rendu les chemins ſi dangereux, qu'il n'avoit oſé s'expoſer. Je lui dis enſuite, que le diſcours qu'il m'avoit tenu, en me faiſant l'honneur de m'embraſſer, me deſeſperoit, & que je le ſuppliois de me dire s'il ne venoit pas nous prendre, & nous emmener en ſa maiſon. Il me répondit, qu'il étoit venu pour nous ſervir en tout ce qu'il pourroit, qu'il nous meneroit chez lui ſi nous le déſirions; mais qu'il étoit bien-aiſe de nous faire connoître la nature du païs où nous voulions paſſer. Qu'il n'y avoit point de pain, & que dans le tems preſent on n'y trouvoit aucuns vivres, que

l'air y étoit mal-ſain, & le peuple ſi méchant, que cela n'étoit pas concevable. Je lui dis que nous avions une Lettre de recommandation pour le Prince de Mingrelie. Il me repliqua, que ce Prince de Mingrelie étoit tout auſſi méchant, un auſſi grand brigand, & auſſi franc voleur que ſes ſujets. Il nous conta là-deſſus qu'il y avoit trois ans, que revenant d'Italie, il apportoit beaucoup de préſens pour ce Prince, pour la Princeſſe ſa femme, pour le Viſir, & pour les principaux de la Cour, qu'il leur diſtribua, donnant preſque tout ce qu'il avoit; que bien loin d'être contents, le Prince envoya enlever le peu qu'il avoit gardé; & qu'encore qu'il ſoit ſon Medecin, & de tous les Grands, le Viſir le fit mettre peu après dans un cachot, la chaine au col, & les fers aux pieds, pour avoir de l'argent, & qu'il ne ſe retira des mains de ce Tigre qu'en lui donnant 40. écus. Ce que je vous dis, Meſſieurs, ajoûta-t'il, n'eſt point du tout pour vous renvoyer, c'eſt ſeulement pour vous informer du danger où vous vous jettez, en mettant le pied en Mingrelie. Si vous y voulez venir après ces avertiſſemens, je ferai tout de mon mieux pour bien conſerver vos perſonnes & vôtre bagage, & pour vous faire paſſer ſûrement en Perſe.

Je ne déliberai point ſur ce que ce Pere nous repréſenta. Les maux dont on me menaçoit en Mingrelie étoient maux à venir, & j'eſperois je ne ſai ſur quoi de les éviter. Ceux que je ſouffrois étoient préſens, j'en avois l'imagination remplie & le cœur abatu. Je repreſentai au Pere Zampi que quelques malheurs qui nous pûſſent arriver en Mingrelie, ils ſeroient

roient toûjours moindres que ceux qui nous arriveroient en retournant à Caffa, & qu'ils nous feroient infailliblement perir. Je lui fis remarquer que nous n'avions ni provisions, ni vivres, que le vaisseau où nous étions étoit vieux, qu'il s'emplissoit journellement d'esclaves d'un & d'autre sexe, & de tous âges, de sorte qu'on ne pouvoit déja plus se remuer dessus. Qu'il y venoit depuis le matin jusqu'au soir grand nombre d'Abcas & de Mingreliens qui l'emplissoient de vermine, & y apportoient une infection qui ne manqueroit pas d'engendrer la peste: que le vaisseau ne feroit de deux mois voile pour Caffa; que ce seroit alors la saison des tempêtes, & le tems que la Mer noire, cette mer si orageuse & si dangereuse, est le plus travaillée de bourrasques: Que supposé que nous arrivassions à Caffa, & s'il vouloit à Constantinople, ce ne pouvoit être de quatre mois, après quoi nous serions à recommencer, c'est-à-dire, à rechercher un chemin pour passer la Turquie, & à courir derechef le risque de ses avanies & de ses doüannes. Qu'enfin, durant toutes ces courses, nous serions tant de fois exposez à perir, qu'il valoit autant en courir le risque en Mingrelie, où il ne pouvoit être plus grand; mais où il pouvoit ne durer guéres, n'y ayant que quatre journées de chemin à faire pour être en païs de sureté.

Le Pere Zampi ne rejetta aucune de mes raisons. Nôtre passage ne pouvoit que lui faire du bien en son particulier & à sa mission. Il ne parla plus que de nous emmener, & nous tirer entiérement du vaisseau. La barque dans laquelle mon valet l'avoit amené,

étoit longue comme une felouque, mais plus large & plus profonde, on l'avoit fretée pour aller & venir. Nous nous y embarquâmes avec tout nôtre bagage, & pour cent écus de denrées que nous achetâmes au vaisseau. Le Pere Zampi en fit l'achat. Je l'en avois supplié, parce qu'il savoit ce qui étoit de débit en Mingrelie, où comme j'ai dit, l'argent n'a point de cours que comme une marchandise. Nôtre bagage ayant été embarqué avant midi, nous fîmes voile à l'heure même. J'étois ravi de joye de me voir hors du vaisseau; dont je ne pouvois plus sentir la puanteur, ni voir la vie & le commerce infame qui se faisoit dessus. C'étoit un Cloaque & un cachot d'esclaves, tous les soirs on enchainoit les hommes deux à deux, & les garçons aussi. Le matin on leur ôtoit les chaines, c'étoit un bruit qui ne me laissoit point reposer, & un objet qui m'enfonçoit toûjours dans la tristesse. On ne manquoit pas tous les matins de voir du feu en terre. C'étoit un signal qu'il y avoit des gens qui amenoient vendre des esclaves, ou d'autres marchandises. On y envoyoit la barque. Ceux qui vouloient venir au vaisseau se mettoient dedans avec leur marchandise, venoient à bord & faisoient leur trafic. La guerre de Mingrelie fut favorable à nos marchands; car les Abcas leur apportoient à vendre le butin qu'ils avoient fait. Il vint un jour à nôtre vaisseau un Abcas de qualité, ayant une suite de sept ou huit hommes qui sembloient tout-à-fait être les plus grands fripons du monde. Il amena trois esclaves. Ses gens étoient chargez de butin, entr'autres choses ils avoient un cadre d'Ima-
ge

ge tout d'argent. Je leur fis demander où étoit l'Image, ils répondirent qu'ils l'avoient laissée dans l'Eglise, & n'avoient osé l'emporter de peur qu'elle ne les tuât.

Nôtre vaisseau avoit quarante esclaves lors que j'en sortis. Le Capitaine, & les marchands, Turcs, & Chrêtiens, les avoient troquez contre des armes, des hardes, & d'autres denrées. Ils donnoient de ce que l'on vouloit, & le comptoient deux fois plus qu'il ne leur avoit coûté. Les hommes âgez depuis 25. ans jusqu'à 40. ne leur revenoient qu'à 15. écus, & ceux qui étoient plus âgez à 8. ou 10. Les belles filles d'entre 13. à 18. ans à 20. écus, les autres à moins; les femmes à 12. les enfans à 3. ou 4. Un marchand Grec, qui avoit une chambre près de la mienne, acheta une femme & son enfant à la mamelle, douze écus. La femme étoit de 25. ans, elle avoit les traits du visage admirablement beaux, & un vrai tein de lys. Je n'ai jamais vû de plus beaux tetons, de gorge plus ronde, de tein plus uni: cette belle femme faisoit tout ensemble envie & compassion. Je disois en moi-même en la regardant tristement: Malheureuse beauté, vous ne me feriez ni compassion ni envie, si j'étois en un autre état, & si je ne me trouvois moi-même sur le point de tomber en de plus grandes miseres, s'il s'en peut de plus grandes que celle d'esclave. Ce qui me surprenoit, c'est que ces miserables créatures n'étoient pas abatuës, & ne paroissoient pas sentir le malheur de leur condition. Dès qu'on les avoit achetées on leur ôtoit les lambeaux dont elles étoient couvertes. On les vêtoit de linge & d'habits

A 7 neufs,

neufs, & on les faisoit travailler. On employoit les hommes & les garçons au service du vaisseau, les femmes & les filles à coudre. Ils paroissoient tous bien satisfaits de l'habillement & de la nourriture qu'on leur donnoit. Le travail étoit leur grande peine, il falloit souvent que le bâton les y portât. Ayant consideré durant plusieurs jours leur naturel paresseux aux uns & aux autres, au delà de ce qu'on peut se l'imaginer, il m'entra dans l'esprit ce que je n'avois pû jusques-là y mêtre, savoir que les Serrails fussent des prisons si paisibles & si délicieuses qu'on le disoit. Je compris alors, que des créatures paresseuses à tel excès que ces femmes Mingrelienes, que je voyois n'avoir pas de plus grand plaisir que d'être assises, la tête panchée sur les genoux tout le jour entier, à moins qu'on ne les forçat de travailler; que ces sortes de femmes, dis-je, ne se pouvoient pas trouver mal à leur aise dans de beaux logis avec de spacieux jardins, où on leur donnoit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, sans les mettre à rien faire. Il est vrai que ce n'est que les plus belles femmes que l'on traite ainsi. On fait au contraire travailler les autres continuellement, & on les y force avec le bâton, comme je l'ai dit. Il me vint aussi dans l'esprit qu'il falloit que du tems des Républiques de Grece, les femmes Mingreliennes & Circassiennes n'eussent pas la même estime de beauté au dessus des Grecques qu'elles ont à présent, puis qu'on ne lit pas qu'autre que Jason soit venu chercher des femmes en cette partie du monde, au lieu qu'on y accourt à présent de tous les en-

endroits de l'Orient ; & que le prix qu'on donne pour ces femmes, les peut faire passer raisonnablement pour des vrayes Toisons d'or.

Nous eûmes assez bon vent. Nôtre petite barque alloit à voile & à rames. Je m'entretins avec le Pere Zampi, durant le voyage, des moyens qu'il falloit tenir pour ne point tomber entre les mains des ennemis, & n'être ni pillé, ni assassiné des Mingreliens. La conversation se tourna ensuite sur les personnes dont je lui avois envoyé les Lettres. Il me dit que celle de l'Ambassadeur de France étoit le duplicata d'une qu'il lui avoit écrit l'année passée, pour avoir des attestations de la Religion des Colchéens : Il me la donna à lire. Je la lus, & je fus surpris, que nous ayant été donnée pour Lettre de recommandation, nous n'y fussions pas seulement nommez. J'apprehendai qu'il ne vint à la pensée du Pere Zampi, que l'Ambassadeur n'avoit pas pour nous autant de bien-veillance & de considération que je tâchois de lui faire croire. Cela m'obligea à lui montrer la Lettre qu'il nous avoit fait l'honneur de nous donner pour le Prince de Mingrelie : en voici la Copie.

TRES-ILLUSTRE PRINCE,

L'Empereur de France, mon Maître, m'ayant commandé d'appuyer de sa protection vos interêts à la Porte Ottomanne dans toutes les occasions qui s'en présenteront, j'ai bien de la joye d'avoir le moyen non seulement de vous en assurer par cette Lettre, mais encore de ce que les Sieurs

Char-

Chardin & Raisin, *qui en sont les porteurs, vous donneront les mêmes assurances de ma part. Vous m'obligerez de les croire, & par la considération que je fais de leurs personnes, de les appuyer & de les proteger en tout ce qui dépendra de vôtre autorité, pendant qu'ils sejourneront en vôtre Cour, & lorsqu'ils voudront sortir de vos Etats pour passer en Perse. J'espére que vous leur accorderez volontiers cette grace, & que vous y ajoûterez celle de me croire,*

TRES-ILLUSTRE PRINCE,

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur.

De NOINTEL,

Ambassadeur pour sa Majesté très-Chrétienne l'Empereur de France à la Porte Ottomanne.

Sur le minuit nous arrivâmes à l'entrée du fleuve *Astolphe*. Les Mingreliens l'appellent *Langur*. C'est un des grands fleuves de Mingrelie. Nous nous arrêtâmes-là, & envoyâmes à *Anarghie* deux de nos mariniers prendre langue des ennemis, & voir si les gens n'avoient point fui, & ce qu'ils faisoient. *Anarghie* est un village à deux milles de la mer. C'est le plus considérable endroit de Mingrelie. Il est grand de cent maisons; mais elles sons si éloignées les unes des autres, qu'il y a deux milles de la premiére à la derniére. Il y a toûjours dans ce village des Turcs, qui achetent des esclaves, & des barques pour les emmener. On dit qu'il est bâti à l'endroit où étoit autrefois une grande ville nommée *Heraclée*.

Le

Le 5. avant le jour, ces deux Mariniers revinrent. Ils firent rapport que les Abcas n'avoient point fait de courses proche d'Anarghie, qu'ils n'en avoient pas approché plus près de 15. milles, & que tout étoit-là à l'ordinaire. Le Pere Zampy fit promptement ramer, afin d'arriver de bonne heure au village, & de tout débarquer sans être vûs de personne. Tout cela réüssit à souhait, nous allâmes loger chez un païsan des mieux accommodés du lieu; nous avions beaucoup de coffres, le plus grand étoit plein de livres. Le Pere Zampi me conseilla de l'ouvrir dès que nous serions au logis, & de le tout vuider, faisant semblant de chercher quelque chose, afin que les gens chez qui nous allions, ne s'ïmaginassent pas qu'il y avoit des tresors dans ces coffres, & publiassent que nous étions Réligieux, & que nous n'avions que des livres. Je suivis cet avis, & m'en trouvai bien. Les gens du logis demeurérent étonnez de ne voir dans un si grand coffre que des livres, & je juge qu'ils se figurérent quelque chose de pareil dans les autres.

Le 9. un Théatin laïc nous vint voir. C'étoit le Médecin & le Chirurgien de toute la Mingrelie. L'accès que son art lui donnoit chez le Prince & chez tous les Grands, lui avoit merveilleusement enflé le cœur. Il ne considéroit ni Peres, ni Préfect, & ses actions, & ses discours avoient un faste insuportable. Je le reçus, & le traitai comme sa vanité le désiroit. Il me donna mille assurances de protection & de secours, & me promit fort de nous apporter des nouvelles du départ des Abcas dès qu'il en seroit bien assuré. Il n'y man-

manqua point, il vint le 13. nous donner cette bonne nouvelle. Il nous dit que le jour précédent il s'étoit trouvé chez le Prince lors qu'on la lui avoit apportée. Il nous conta aussi que les Abcas avoient emmené douze cens personnes, beaucoup de bétail & beaucoup d'autre butin, qu'ils avoient saccagé la maison d'un sujet des Théatins, & pris trois de leurs esclaves. Que le Prince avoit envoyé deux Gentilshommes au Prince des Abcas, lui faire des plaintes, & des menaces sur sa perfidie, de ce qu'étant venu en Mingrelie sous promesse & serment de la défendre contre les Turcs, il avoit employé ses troupes à la saccager & à la piller, & s'en étoit après retourné sans rien faire en sa faveur. Après qu'il m'eut bien conté des nouvelles, il dit au Pere Zampi que nous pouvions tous aller en leur maison à Sipias, & que le Prince & le Catholicos lui avoient ordonné de me dire & à mon Camarade que nous étions les bien venus, & qu'ils nous donneroient des hommes & des chevaux pour nous mener en Georgie. Nous resolûmes de partir le lendemain.

Pendant que je demeurai à Anarghie je ne souffris point de disette, on trouvoit des volailles, des pigeons sauvages, des cochons, & des chévres. Mes gens troquoient cela contre de la toile, des éguilles, de l'encens, des peignes, & des couteaux. Ils avoient les denrées à assez bon marché. Le vin étoit en abondance, c'étoit le tems de vandange, je ne manquois que de pain. Il y avoit à Anarghie une Dame de qualité qui s'étoit depuis peu retirée là. Elle étoit veuve, son mari avoit été Visir du Prince. Le Pere Zampy me

mena

mena chez elle. Je lui fis un présent de ces menuës denrées. Elle pour m'en récompenser, & pour en attirer d'autres, m'envoyoit tous les jours un pain de demi livre, avec quelqu'autre régale. Un jour c'étoit du sanglier, un autre jour un pain de cire, un autre un morceau de miel, un autre un faisan, & m'envoyant cela elle me faisoit toûjours demander quelque bagatelle, couteaux, ciseaux, ruban, papier, ainsi elle se faisoit payer de ses présens au double. Un jour elle me vint voir, & me fit beaucoup de caresses, & encore plus de demandes. Ce commerce me déplaisoit, je l'entretenois néanmoins, pour avoir du pain, ne sachant où en recouvrer ailleurs.

Le Pere Zampy me faisoit passer pour Capucin. Il disoit que j'allois trouver les Capucins qui sont en Georgie. Que je m'étois travesti pour n'être pas reconnu en Turquie, & pour passer avec plus de facilité. Afin d'appuyer ce déguisement il m'avoit exhorté à m'habiller miserablement, & à faire le pauvre en toutes occasions. Je joüois assez bien mon personnage, mais la conduite de mes valets empêchoit qu'il n'imposât. Ils rompoient mes mesures par la cuisine qu'ils faisoient. Ils achetoient tout ce qui se trouvoit bon à manger, quelque prix qu'on en voulût. En un mot ils se payoient avec excès des disettes passées; & cette dépense faisoit penser aux gens, que je n'étois pas si pauvre qu'on disoit.

Le 14. deux heures avant jour nous partîmes d'Anarghie, nous fîmes deux lieuës remontant le fleuve Astolphe, après quoi nous dé-

débarquâmes nôtre bagage, & le mîmes sur six petites charrettes. Des provisions que le Pere Zampy avoit achetées, en remplissoient deux autres. Ces huit charrettes chargées firent un furieux éclat. On n'a pas accoûtumé en Mingrelie de voir tant de bien à la fois. En moins de deux jours tout le païs fut informé qu'il étoit arrivé des Europeans qui avoient plein huit charrettes de bagage. On contoit cette nouvelle avec des particularitez qui nous attirérent beaucoup de malheurs., comme je dirai. Nous fîmes quatre lieuës & demie par terre, & nous arrivâmes à *Sipias* au coucher du Soleil.

Sipias est le nom de deux petites Eglises, dont l'une est Paroisse de Mingrelie, & l'autre appartient aux Théatins. Elle leur a été donnée avec le clos où les deux Eglises sont enfermées. Ce clos est grand, ils y ont bâti plusieurs corps de logis de charpente à la façon du païs. Les uns ont un bas, & un étage, les autres n'ont que le bas. Chaque Religieux a un de ces logemens pour demeurer, de maniére qu'ils sont tous séparez. Les plus petits logis sont remplis de leurs esclaves, & de deux familles de Païsans de leurs sujets.

Les Théatins vinrent en Mingrelie l'an 1627. Il y furent reçûs comme Medecins. Le Prince qui regnoit alors étoit puissant, on lui représenta que c'étoit le bien & l'avantage de son païs, qu'il s'y établit des gens qui savoient un art si utile à la conservation de la santé. Il leur fit accueil, & il leur donna la maison qu'ils ont, des terres, & quantité de Païsans pour les labourer, & pour entretenir leur

leur famille de vin & de grain. Vingt-&-un an auparavant les Jesuites de Constantinople avoient envoyé deux de leurs confreres en ce païs-là; mais ils y moururent si-tôt que cela fit peur aux autres, aucun d'eux n'y a plus voulu retourner. Les Théatins avoient les années passées des maisons en Tartarie, en Georgie, en Circassie, & Imirette. Elles se sont toutes détruites, ils ont abandonné ces lieux, voyant qu'on n'y vouloit pas recevoir la Religion Romaine, & que la Medecine dont ils faisoient profession les accabloit. Ils m'ont assuré plusieurs fois qu'ils auroient il y a long-tems laissé pareillement celle de Colchide, pour les mêmes considérations; mais qu'ils s'y tenoient pour l'honneur de l'Eglise Romaine, qui se faisoit une gloire d'avoir des gens par toute la terre, & pour l'honneur de leur Ordre en particulier, qui n'ayant plus que cette seule mission au monde, déchéroit d'estime s'il ne la pouvoit entretenir.

Il y avoit quatre Théatins à Sipias lors que j'arrivai, trois Prêtres & un Laïc. Les Prêtres exerçoient la Medecine, le Laïc la Medecine & la Chirurgie. Il avoit été dans le monde Chirurgien de profession. Les Théatins disent que le profit spirituel qu'ils font dans ce païs-là est de baptiser les enfans, n'y en ayant point qui soient baptisez, ou qui ne le soient mal. Hors cela, ils avoüent qu'ils ne font rien auprès des Mingreliens, qui bien loin, disent-ils, d'embrasser le rit Romain, croyent que les Europeans ne sont pas Chrétiens, parce qu'ils ne leur voyent pas observer tant de jeûnes, ni si rudes qu'eux, & qu'ils ne craignent pas les Images. Les propres

escla-

esclaves des Théatins ne veulent pas communiquer avec eux dans les cérémonies Religieuses ; & ils m'ont dit qu'ils n'avoient jamais pû en élever aucun à servir la Messe. Je leur ai vû plusieurs fois baptiser des enfans, ils donnent le Baptême à tous ceux qu'ils trouvent dans les maisons, où ils n'étoient venus de long-tems, & où ils ne se souvenoient point d'avoir administré ce Sacrement. J'ai demeuré plusieurs jours avec le Préfet des Théatins en divers lieux de Mingrelie, & j'ai vû plusieurs fois la maniére dont il baptisoit les enfans. Lors qu'on lui en amenoit quelqu'un malade pour le voir, il faisoit venir de l'eau, disant qu'il avoit besoin de se laver les mains. Il les lavoit, & sans les essuyer, il touchoit du bout du doigt le front de l'enfant, en faisant acroire que c'étoit pour reconnoître sa maladie.

Il baptisoit les enfans qui se portoient bien, secoüant sur eux ses mains en les lavant, comme par maniére de badinerie. La prémiére fois que je lui vis faire cela, je remarquai qu'il parloit entre ses dents, soûrioit & me regardoit. Je lui demandai ce qu'il faisoit : Je viens de baptiser ces enfans, me dit-il, c'est leur bonheur que nous soyons venus dans cette maison. Je lui demandai quel nom il leur avoit donné : Je ne leur en donne point, répondit-il, car souvent je ne sai si je baptise mâle ou femelle, le nom n'est pas nécessaire, il suffit de jetter une goute d'eau sur l'enfant, & de faire mentalement la forme du Baptême. Au reste, les Théatins sont très-miserables en Mingrelie, on les pille, on les mal-traite, on n'a pour eux ni respect,

respect, ni considération; sinon quand la maladie, ou quelque blessure reduit à avoir besoin de leur assistance.

Le 18. la Princesse de Mingrelie vint chez les Théatins. Le Préfet l'alla promptement recevoir. On appelle les Princesses de Mingrelie, & celles des païs voisins, *Dedopale*, c'est un mot Georgien qui signifie *Reine*. Elle étoit à cheval, elle avoit environ huit femmes & dix hommes à sa suite, avec des gens à pied autour de son cheval. Ce train étoit fort mal vêtu & fort mal monté, elle dit au Préfet qu'elle avoit apris que la provision qu'on leur envoye tous les ans de Constantinople étoit venuë, & qu'il y avoit des Europeans dans sa maison, qui avoient aporté un grand bagage. Qu'elle s'en réjouïssoit, & desiroit les voir pour leur dire qu'ils étoient les bien venus. On m'appella aussi-tôt pour la saluër. Le Pere Zampi me dit qu'il lui falloit faire un présent, que c'étoit la coûtume de payer de quelque don les visites du Prince & de la Princesse. Je lui dis que je la suppliois de vouloir bien attendre que je lui en portasse un à son Palais. Elle accepta le délai. On lui avoit dit que je parlois Turc & Persan. Elle fit venir un esclave qui savoit bien le Turc, & me fit mille questions sur ma qualité, & sur mon voyage. Je disois que j'étois Capucin, & je parlois & j'agissois toûjours en Religieux; mais il ne me parut pas que Sa Majesté le crût, car la plûpart de ses questions étoient sur l'amour. Elle me faisoit demander si je n'en sentois point, si je n'en avois jamais senti. Comment il se pouvoit faire qu'on n'eût point d'amour, & qu'on se passât de

de femme. Elle pouffoit cet entretien avec un merveilleux plaifir, toute fa fuite s'épanouïffoit là deffus ; pour moi qui me defefperois, j'euffe voulu que la Princeffe & fa fuite euffent été bien loin de moi. Je craignois à tout moment qu'elle ne fît piller le logis, ayant demandé à trois reprifes de voir ce que j'avois aporté, & la provifion des Théatins. On la leur envoye annuellement de Conftantinople, comme j'ai dit ; confiftant en danrées de plufieurs fortes. Ils font obligez d'en faire part au Prince & à la Princeffe, au Vifir & aux principaux Gentilshommes du païs. Le Pere Zampi lui promit de lui porter le lendemain le préfent accoûtumé, & que je lui en porterois un auffi, elle s'en alla graces à Dieu avec cette affurance.

Le 19. au matin elle m'envoya inviter à dîner, j'y fus avec le Pere Zampi & un autre Théatin. Elle étoit à une maifon à deux milles feulement de la nôtre. Elle ne demeuroit pas avec le Prince, il ne la pouvoit fouffrir, & la haïffoit à mort. On la lui a fait époufer par force. Je la trouvai dans un plus bel ajuftement qu'elle n'étoit le jour précédent. Elle étoit fardée, & s'efforçoit bien de paroître belle. Elle avoit des habits de brocard d'or, & des pierreries à fa coiffure, fon voile étoit tout-à-fait galant, & fait d'une façon particuliére. Elle étoit affife fur des tapis, ayant à fes côtez neuf ou dix femmes de chambre. Ses Filles d'honneur étoient, difoit-on, retirées en une Fortereffe à caufe de la guerre. La fale étoit remplie de Gredins demi nuds, qui compofoient fa Cour. On me demanda le préfent que j'avois aporté pour

la Princesse avant que de me faire entrer, un valet le portoit. Il le donna à ses gens. Il consistoit en pâtes de Genes, en rubans, en papier, en éguilles, en étuis de couteaux & de ciseaux assez jolis. Tout cela avoit coûté quelque 23. ou 24. francs : mais il en valoit plus de soixante en Mingrelie. La Princesse en fut fort contente. Elle me fit entrer après l'avoir vû. Il y avoit un banc proche d'elle, sur lequel cet esclave qui parloit Turc me dit de m'asseoir : elle me dit d'abord qu'elle me vouloit marier à une de ses amies, & qu'elle ne vouloit point que je sortisse de son païs, qu'elle me donneroit des maisons, des terres, des esclaves & des sujets ; elle me recommença en suite le discours de la premiére fois, mais il ne dura guére, car on la vint avertir que le dîner étoit prêt.

La maison où elle logeoit étoit au milieu de cinq ou six autres, chacune à cent pas de distance, sans enceinte de haye ou de mur. On voyoit au devant une estrade de bois d'environ 18. pouces de hauteur, couverte d'un petit dome. On étendit des tapis dessus. La Princesse s'y assit, ses femmes se mirent à quatre pas d'elle sur d'autres tapis. Ce nombre de Gredins qui faisoient sa Cour s'assirent en rond sur l'herbe, il y en avoit environ cinquante. Pour les Théatins & pour moi il y avoit deux bancs proche de l'estrade, l'un nous servoit de siége, l'autre servit de table. Quand la Princesse fut assise, son garde-nape étendit devant elle une longue toile peinte, & mit sur un bout le Buffet, qui consistoit en deux grands flacons & deux petits, en quatre plats & huit tasses de diverses grandeurs, en un bas-

ſin & une cueillere à pot, & en une écumoire, & tout cela d'argent. D'autres valets mettoient au même tems devant tous ceux qui étoient là aſſis, des planches de bois pour ſervir de table. On en mit une auſſi devant les femmes. Dès que tout cela fut rangé, on aporta au milieu de la place deux chauderons, un très-grand porté par quatre hommes, & qui étoit plein de *Gom* commun, un autre plùs petit, porté à deux, plein de *Gom* blanc. J'ai dit que ce *Gom* eſt une pâte, dont les Mingreliens ſe nourriſſent, comme nous faiſons de pain. Deux autres hommes aporterent ſur une ſiviére un cochon bouilli tout entier, & quatre autres hommes chacun une grande cruche de vin. On ſervoit de tout cela à la Princeſſe, puis à ſes femmes, puis à nous, puis à la ſuite. On ſervit de plus à la Princeſſe un baſſin de bois, où il y avoit du pain, & des herbes fortes pour exciter l'apetit, & un grand plat d'argent dans lequel il y avoit deux volailles, une bouillie, une rotie, toutes deux avec une méchante ſauce dont je ne pûs jamais manger. La Princeſſe m'envoya une partie du pain & des herbes, & me fit dire que je demeuraſſe à ſouper, & qu'elle feroit tuer un bœuf; c'étoit un pur compliment. Un peu après elle m'envoya deux morceaux de volaille, & me fit demander pourquoi il ne venoit pas en Mingrelie de ces ouvriers Europeans qui travailloient ſi bien les métaux, la ſoye, & la laine, & pourquoi il ne venoit que des Moines dequoi l'on n'avoit que faire, & que l'on ne deſiroit point. Je fus bien étonné de cette queſtion. La Princeſſe parloit tout haut Mingrelien, ſon eſcla-

ve

ve me raportoit aussi tout haut sa pensée en Turquesque. Ainsi je laisse à penser la confusion dont cette demande couvroit les pauvres Théatins qui étoient là. A dire le vrai, j'y pris beaucoup de part, je répondis pour eux & pour moi, à qui cela s'adressoit pareillement, me disant Capucin, que les artisans d'Europe ne travailloient que pour le gain, & qu'ils y en trouvoient assez à faire pour n'avoir pas envie d'en aller chercher ailleurs; mais que les Religieux avoient en vûe la gloire de Dieu, & le salut des ames, & qu'il n'y avoit que ces grands intérêts qui pûssent porter les Europeans à quitter leur païs pour venir si loin.

Le repas dura deux heures. Quand il fut à la moitié, la Princesse m'envoya une tasse de vin, & me fit dire que c'étoit le vin de sa bouche & la tasse où elle beuvoit. Elle me fit trois fois ce même honneur. Elle étoit fort surprise de voir que je mettois de l'eau dans le vin, disant n'avoir jamais vû faire cela. Elle & ses femmes le buvoient pur, & en quantité. A la fin du repas elle m'envoya demander si je n'avois point aporté d'épiceries & de porcelaines. Elle me fit faire six ou sept messages purement pour me demander de semblables choses. Je jugeai de là que cette Gueuse, si j'ose nommer ainsi une Princesse souveraine, ne me caressoit que par intérêt. Toutes mes réponses furent des refus. Elle s'en fâcha à la fin, & dit qu'elle vouloit envoyer visiter mes hardes; je répondis, que ce seroit quand il lui plairoit. Je fis cette réponse ayant peur que le refus, & la resistence, n'échauffât son avidité, & pour cacher

auſſi l'épouvante où me jettoit ſa menace. Elle me fit réponſe qu'elle diſoit cela en riant, je fis ſemblant de le croire ; cependant dès qu'on fut hors de table je ſuppliai un des Théatins qui m'accompagnoit, d'aller en diligence avertir mon Camarade de ce que m'avoit dit la Princeſſe, afin qu'il ſe préparât à tout évenement. Après dîné elle me parla encore de Mariage, & me dit qu'elle me feroit voir en peu de jours la femme qu'elle me vouloit donner, je lui répondis comme auparavant, que les Religieux ne ſe marioient point. Ayant dit cela je fus congedié. La Princeſſe aperçut par malheur en lui faiſant la reverence, que ſous la méchante robe que je portois j'avois du linge plus blanc & plus fin que celui qu'on a en Mingrelie. Elle s'aprocha de moi, me prit la main, me retrouſſa la manche juſqu'au coude & me tint quelque tems par le bras, s'entretenant bas avec une de ſes femmes. J'étois en verité embarraſſé au dernier point, l'action de cette Dame ne me donnoit point de joye. Elle avoit beau me ſoûrire, la peur ne me quittoit point ; ce qui me faiſoit le plus de peine, c'étoit de n'entendre point ce qu'elle diſoit, & de voir néanmoins à ſon geſte qu'elle parloit de moi avec application. Cependant je n'étois juſques là que déconcerté. Voici ce qui me jetta en une extrême conſternation. La Princeſſe s'aprocha du Pere Zampi, & lui dit ; *Vous me trompez tous deux. Je veux que vous reveniez enſemble Dimanche matin, & que ce nouveau venu me diſe la Meſſe.* Le Pere voulut répondre; mais la Princeſſe tourna le dos, & on nous dit de nous en aller.

Je

Je revins au logis fort pensif & fort triste. Le discours que m'avoit tenu la Princesse me faisoit beaucoup apprehender, que son avidité ne la poussât à me jouër un méchant tour. Le Pere Zampi m'avertissoit de l'attendre comme une chose infaillible. Je m'y préparai donc ; & dès la nuit suivante, nous enterrâmes ce que nous avions de plus precieux. Je fis creuser dans la chambre d'un Pere Théatin une fosse profonde de cinq pieds, & y mis une caisse de montres & d'horloges garnies de pierreries & une de Coral. Cela fut si bien enterré, qu'il ne paroissoit point du tout qu'on y eût remué la terre. J'allai après dans l'Eglise pour un semblable dessein. Le Pere Zampi me conseilloit d'ouvrir la fosse d'un Théatin enterré six ans auparavant, & de confier à ses cendres une petite cassette que je voulois cacher. Dieu, qui savoit ce qui alloit bien-tôt arriver à cette fosse, m'empêcha de suivre l'avis. J'aimai mieux creuser à un coin de l'Eglise, derriere la porte. J'y fis faire un trou profond, comme dans la chambre, & j'y mis cette cassette, qui contenoit 12. mille ducats d'or. Je cachai ensuite dans le toit de la chambre où je logeois, un sabre & un poignard de pierreries, & d'autres bijoux. Ce toit étoit couvert de paille. Nous retinmes près de nous mon Camarade, & moi les choses de grand prix & de peu de poids ; & pour ce qui n'étoit pas de si grande valeur, nous le donnâmes à garder aux Théatins.

Le 23. je connus le bien que m'avoit fait la Princesse en me menaçant de faire visiter mes hardes. C'étoit un Dimanche, j'en avois passé une partie en priéres & à gemir dans le senti-

ment des malheurs qui m'accabloient, & des dangers dont j'étois environné, sans voir de porte ouverte pour en sortir. Je me tenois si surement esclave que je n'osois prier Dieu pour la liberté. Je me renfermois à lui demander un bon maître, & dans le choix j'aimois mieux les fers des Turcs qu'une femme Colchéene, & sur tout de la main de cette nouvelle Medée. Quand nous eûmes diné, on vint dire au Préfet qu'il y avoit deux Gentilshommes à la porte qui le demandoient. Ces deux Gentilshommes étoient de leurs voisins. Ils étoient à cheval couverts de chemises de maille, & fort armez. Ils avoient avec eux une trentaine d'hommes, à pied, & à cheval, tous armez aussi. Le Préfet ne s'étonna point de les voir en cet état avec tant de suite, parce qu'on étoit en tems de guerre. Ces deux Gentilshommes dirent au Préfet qu'ils s'étoient arrêtez à la porte pour discourir avec lui, & avec les Europeans qui étoient venus de nouveau. Sur cela ils mirent pied à terre. Le Préfet m'appella & mon Camarade. Nous allâmes les trouver. Je n'avois garde de penetrer leur mauvais dessein; mais je le connus bien-tôt, car dès que nous les eûmes abordez, ils nous firent saisir par leurs gens. Ils dirent en même tems au Préfet, & aux autres Théatins qui les étoient venus saluër, de se retirer, & que s'ils remuoient on les tuëroit. Le Préfet, saisi de peur, s'enfuit. Les autres ne nous voulurent pas abandonner; & le frere Laïc nous servit vivement. Il se sacrifia pour nous, l'épée nuë qu'on lui mit sur le col, ne le pût faire retirer de nos côtez. Nos valets furent incontinent saisis. Un d'eux vou-

voulut faire réſiſtance, & ſe ſervir d'un grand couteau qu'il portoit à la ceinture. Il fut jetté par terre à coups de lance. On le lia, & on l'attacha à un arbre.

Ces aſſaſſins déclarérent après qu'ils vouloient voir ce que nous avions. Je répondis qu'ils en étoient les maîtres; que nous étions de pauvres Capucins, dont tout le bien conſiſtoit en livres, en papiers, & en méchantes hardes. Qu'ils ne nous fiſſent point de violence, & qu'on les leur montreroit. Je n'avois point d'autre parti à prendre que celui-là, étant ſaiſi & lié; & ces aſſaſſins s'étant rendus maîtres du logis, & des gens qui y étoient. Cette voye me réüſſit aſſez bien, graces à Dieu. On me délia, & on me dit d'ouvrir la porte de nôtre chambre. C'étoit un prémier étage, il n'y avoit que ce qu'on vouloit bien qui fût vû. Nous avions retenu ſur nous nos bijoux les plus précieux, comme j'ai dit. Mon Camarade avoit couſu les ſiens dans le colet d'un gros juſt-au-corps fourré qu'il portoit. Pour moi j'avois fait des miens deux petits paquets. Je les avois cachetez, & je les tenois dans le coffre où étoient mes livres. Je n'oſois les porter ſur moi ayant peur d'être ou aſſaſſiné, ou dépoüillé, ou pris pour être vendu: Je dis au frere Laïc, & à mon Camarade, de tirer ces deux Gentilshommes à part, & de les amuſer en négociation, de leur offrir un peu d'argent; & ainſi de me donner le tems de tirer du coffre ces deux paquets précieux, & de les cacher en quelque lieu. Ils le firent. J'entrai dans nôtre chambre, & je fermai la porte ſur moi. Les gens ſe doutérent de mon deſſein. Ils en avertirent les

Gentilshommes qui vinrent eux-mêmes à la porte, elle étoit bien fermée par dedans, j'entendis mon Camarade qui crioit d'embas que je prisse garde à moi, & qu'on m'observoit par les fentes, cela me fit tirer promptement mes deux paquets du toict où je les cachois, dans la crainte qu'on ne m'eût vû faire. Je les mis dans ma poche; & voyant que ces assassins enfonçoient la porte, je me jettai de la chambre en bas par une fenêtre qui donnoit sur le jardin. Dans une nécessité moins pressante je n'eusse pas fait ce saut pour aucune chose; car c'étoit pour se tuer; mais un esprit saisi de crainte ne craint rien que l'objet de sa premiere frayeur. Je courus au bout du jardin, & je jettai ces deux paquets dans des broussailles. J'étois si troublé, que j'observai mal l'endroit où je les mis. Je retournai aussi-tôt à la chambre. Je la trouvai pleine de ces voleurs, dont les uns violentoient mon Camarade, & les autres frapoient à grands coups de masse d'armes sur mes coffres pour les rompre. Je pris courage, sachant qu'il n'y avoit dedans rien de fort considérable. Je leur fis dire de prendre garde à ce qu'ils faisoient, que j'étois envoyé du Roi de Perse; & que le Prince de Georgie tireroit une furieuse vengeance de la violence qu'ils me faisoient. Je leur montrai là-dessus le Passeport du Roi de Perse. Un des Gentilshommes le prit, & le voulut déchirer, disant qu'il ne craignoit, ni ne respectoit aucun homme au monde. L'autre l'arrêta & le retint, l'écriture d'or, & le seau doré, lui imprimérent du respect. Il me fit dire d'ouvrir mes coffres, & qu'on ne me feroit aucun mal;

mais

mais que si je résistois davantage on m'ôteroit la tête de dessus les épaules. Je voulus repliquer au lieu d'obéïr. Il pensa m'en coûter cher. Un des soldats tira l'épée, & la leva pour me la décharger sur la tête. Le frere Laïc lui arrêta le bras. En même tems j'ouvris les coffres, & ce fut un pillage étrange. Tout ce qui plût à ces Messieurs fut enlevé.

J'étois appuyé contre une fenêtre pendant ce pillage. J'en détournois les yeux pour ne pas accroître ma douleur. Comme je les tenois sur le jardin, j'y apperçus deux soldats qui remuoient les broussailles, aux endroits où il me sembloit que j'avois caché mes deux paquets de bijoux. Je courus tout furieux à cet endroit. Un Pere Théatin me suivit, & les deux soldats se retirérent, je ne sais pourquoi, quand ils nous virent entrer. Je me mis aussi-tôt à chercher les deux paquets. Le trouble où j'étois m'empêchoit de bien reconnoître l'endroit où je les avois mis. Je ne les trouvai point, & je crûs certainement qu'on les avoit découverts & emportez. On peut juger par la valeur de ces deux paquets, qui étoient de vingt-cinq mille écus, quel desespoir me saisit. Je serois mort sur l'heure sans le secours de Dieu. Il me soûtint par sa bonté, & me maintint toûjours en un reste de présence d'esprit. Cependant mon Camarade, & le frere Laïc m'appelloient avec de grands cris. Je sortis du jardin, & courus à la chambre. Comme j'y allois deux soldats me saisirent. Ils me tirérent en un coin, & me prirent ce que j'avois dans mes poches, qui n'étoit pas grand' chose. Après, ils me

prirent les mains, & me les voulurent lier. Je criai, je résistai, je fis signe qu'ils me menassent à leurs maîtres, & je fis dire à ces chefs d'assassins qu'il ne me falloit point lier pour m'emmener, ni pour me tuer; que quelque chose qu'ils voulussent faire de moi, j'étois disposé à le souffrir. Ils répondirent qu'ils vouloient nous mener au Prince puisque nous étions Ambassadeurs. Je repliquai que nous y irions sans être liez, & que nous esperions qu'il nous feroit Justice; que nous avions pour lui des Lettres pour lesquelles il auroit sûrement de la considération. Il étoit tard, la nuit aprochoit. Le Château du Prince étoit à quinze milles. On nous relâcha, & on n'emmena que ce valet qui avoit voulu faire résistance. Je le rachetai dix piastres quinze jours après.

Dès que je fus hors des mains de ces voleurs, je m'en allai au jardin. Le Pere, qui m'y avoit suivi, lors que j'allois pour prendre les deux paquets de pierreries que j'y avois cachez, comme j'ai dit, avoit conté à tout le logis le grand malheur que je croyois m'être arrivé. Personne ne doutoit que ces soldats ne m'eussent observé, ne m'eussent suivi, & n'eussent pris ce que j'avois caché dans les broussailles. Un de nos valets, Armenien, nommé *Allaverdi*, (je le nomme parce que plusieurs de mes amis l'ont vû à Paris au retour de mon prémier voyage, & parce qu'il fit alors un coup de fidelité qui merite beaucoup de loüange.) Ce valet, dis-je, me suivit, & je fus tout étonné que je le vis se jetter à mon col le visage couvert de larmes. Monsieur, me dit-il, nous sommes ruïnez.

La

La crainte & le malheur commun nous faiſoient ainſi tous oublier ce que nous étions. J'étois ſi tranſporté que je le pris d'abord pour quelque Mingrelien, qui me venoit égorger. Quand je l'eus reconnu, je fus touché de ſa tendreſſe. Je lui commandai de ne pas pleurer. Mais, Monſieur, me dit-il, avez-vous bien cherché? J'ai tant cherché, lui répondis-je, que je ſuis tout-à-fait aſſuré de mon malheur. Il ne ſe contenta point de cela. Il voulut que je lui montraſſe l'endroit où j'avois mis les paquets, & que je lui contaſſe comme j'avois fait en les cachant, & en les cherchant enſuite. Je le fis par complaiſance pour ce pauvre garçon qui nous témoignoit tant d'attachement. J'étois ſi prévenu que ſa recherche étoit peine perduë que je n'y daignai pas aſſiſter. Il étoit nuit, ma douleur me poſſedoit & me troubloit tellement, que je ne puis dire ce que je fis, où j'allai, ni ce que je ſentois. Mais enfin, je fus tout étonné de me ſentir une autrefois prendre au col par ce pauvre garçon, qui à même tems me fourra dans le ſein les deux paquets que je croyois perdus. On peut juger le changement que fit en mon ame cet agréable retour. La verité eſt, que la conſolation qu'il me donna, ne vint point d'avoir recouvré 25. mille écus que je croyois perdus, mais de voir le ſoin que Dieu prenoit de moi, ſa bonté, ſa préſence, & ſon ſecours. Cette vûe me remit tout en un moment. L'état préſent ne me donnoit plus de peine, ni l'avenir d'inquiétude, & reconnoiſſant manifeſtement que Dieu ſeul pouvoit m'avoir ainſi préſervé, je conçûs cette aſſurance de ne pouvoir perir,

qui m'a ſoûtenu depuis dans toutes les détreſſes où je ſuis tombé.

Ayant ſauvé ces deux riches paquets, je faiſois peu de compte de ce qu'on pouvoit avoir pris dans mes coffres. J'allai à ma chambre, & je dis à mon Camarade l'heureux recouvrement que j'avois fait. Je le trouvai redonnant quelqu'ordre à ce pauvre lieu. Ce qu'on en avoit emporté étoient des habits, des armes, de la vaiſſelle de cuivre, du linge, & d'autres bagatelles. Nous demeurâmes d'accord de ne point faire ſavoir le recouvrement des deux paquets perdus, afin qu'on crût que nous n'avions plus rien à perdre : cela fit un bon effet. Les gens des Théatins crûrent que nous étions entiérement dépouillez ; cependant tout ce que nous avions perdu ne valoit, graces à Dieu, que quelque quatre cens écus.

Le 24. au matin, le Préfect des Théatins, & le frere Laïc, me menérent au Catholicos, & au Prince demander Juſtice. Ils voulurent que je portaſſe à chacun un préſent. J'alleguai en vain qu'il n'y avoit pas de rapport entre faire des préſens, & dire qu'on avoit été pillé, dépouillé, & aſſaſſiné. La coûtume l'emporta, je préſentai au Catholicos un étui de coûteau, de cueuiller, & de fourchette d'argent, & un chapeau qu'il m'avoit fait demander. Je lui montrai le commandement & le paſſe-port du Roi de Perſe, & au Prince auſſi. Je ne rendis point au Prince la Lettre de l'Ambaſſadeur de France, les Théatins ne l'ayant pas trouvé à propos. Ni l'un ni l'autre ne me dunnérent aucune ſatisfaction. Le Prince me dit, que dans le tems de guerre où l'on étoit

étoit alors il n'étoit pas Maître de la Noblesse; qu'en un autre tems il m'auroit fait bonne & prompte justice, qu'il feroit son possible pour me faire restituer ce qu'on m'avoit pris. Le Catholicos me tint le même langage, & au lieu de reméde, il se mit à nous donner des consolations. Ils nomm érent pourtant chacun un Gentilhomme pour aller de leur part demander ce qu'on nous avoit pris.

Ce que j'opérai de plus considérable en cette courvée, fut de découvrir que le Dadian, ou Prince, étoit de part dans l'action du jour précédent, & qu'il avoit touché le tiers du vol. Cette découverte me servit à connoître encore mieux la nature du païs où j'étois, & à me faire paroître plus inévitables les dangers qui nous menaçoient. Les deux Gentils-hommes nommez pour nous servir vinrent coucher chez nous. Il fallut leur faire un présent à leur arrivée. Ils firent semblant de bien courir pour nôtre service le lendemain & le jour suivant; leurs courses ne produisirent rien, ils revinrent le 26. au soir nous dire qu'ils n'avoient rien avancé, & qu'ils ne pouvoient continuer leur poursuite, parce qu'on avoit nouvelle que les Turcs étoient entrez en Mingrelie, brûloient & saccageoient tout, & que cela les obligeoit à se rendre promtement près de leurs Maîtres.

J'étois dans une si grande disposition de souffrir, que cette nouvelle ne m'épouvanta pas davantage. Les Théatins s'en desesperoient, prévoyant que cette incursion des Turcs les alloit achever. Nous nous préparâmes tous à la fuite. Nous entendîmes sur la minuit deux coups de canon. C'étoit le signal que

la Forteresse de *Rucs* donnoit de l'approche des ennemis. A ce signal, tout le monde se mit à fuïr, emportant & emménant dans les bois & dans les lieux forts tout ce qu'ils pouvoient.

Le 27. à la pointe du jour, nous nous mîmes à fuïr comme les autres. Je ne touchai à rien de ce qui étoit ou enterré, ou caché dans les toits, & en d'autres lieux. Je le tenois beaucoup plus en sureté que ce que nous emporterions. Les Théatins avoient pour toute voiture une charrette à bœufs & deux chevaux. La charrette portoit tout le bagage du logis & deux enfans, le frere Laïc montoit un des chevaux, & mon Camarade l'autre. Il étoit malade, cela rendoit nôtre fuite plus difficile, & plus lente. Deux Peres Théatins & moi suivions à pied la charrette. Les esclaves & tous les gens de la maison nous accompagnoient. Il n'y étoit resté qu'un Pere pour la garder. Il y avoit mille choses dedans qu'on ne pouvoit emporter faute de voiture. J'y laissai mes livres, la plûpart de mes papiers, & mes instrumens de Mathematique ; m'imaginant que ni les Turcs ni les Mingreliens ne s'en voudroient pas charger. Le Pere, qui demeuroit à la garde du logis, fuioit dans les bois prochain, dès qu'il entendoit les ennemis, & revenoit le soir au logis. J'ai dit que les guerres des Mingreliens & de leurs voisins, ne sont proprement que des courses & que des pillages, qu'elles ne durent guéres, & qu'en peu de jours les ennemis se retirent : voilà pourquoi on laisse toûjours une personne ou deux en chaque maison pour empêcher que les voisins n'en viennent

nent piller les grains, le vin, & d'autres choses qu'on ne peut emporter. Ces personnes sont quelquefois surprises par l'ennemi, mais cela arrive rarement, parce qu'ils sont au guet, & que les bois sont tout proche, épais, & fort propres à se cacher.

C'étoit une compassion la plus grande du monde de voir tout ce pauvre peuple s'enfuïr. Le femmes étoient chargées d'enfans & de paquets, les hommes l'étoient de bagage. L'un chassoit du bêtail, l'autre tiroit une charrette pleine de meubles. On en voyoit sur les chemins, épuisez de force, & mourans. On voyoit de vieilles gens, & de petits enfans, qui ne pouvoient marcher, & qui imploroient du secours avec des gemissemens pitoyables. C'étoit des cris, une desolation, & des miseres, dont il n'y a que le cœur de ces barbares qui ne se fonde pas. Il est vrai pourtant que je n'en étois point touché; non point par dureté, mais faute de compassion; mes propres malheurs l'ayant tellement épuisée, qu'il ne m'en restoit plus pour ceux d'autrui. Le lieu où nous-nous retirâmes étoit une Fortereffe dans les bois comme celles que j'ai décrites. Le Seigneur du lieu s'appelloit *Sabatar*. C'étoit un Georgien qui s'étoit fait Mahometan, & puis étoit revenu au Christianisme. Il passoit pour moins fripon, & moins brigand que les autres. Nous arrivâmes chez lui, après avoir fait cinq lieuës, dans des bouës & des fanges profondes, dont je croiois que la charrette ne se pourroit jamais tirer: Il la falut décharger & recharger vingt fois. Je ne dirai point que je fus prêt deux fois de la voir piller, & d'être

tre dépouillé & tué, parceque je courois tous les jours ce risque. Quand nous fûmes arrivez à la Forteresse, celui à qui j'ai dit qu'elle appartenoit nous reçût bien. Les Peres Théatins lui dirent que j'étois une personne qu'on n'obligeoit point sans avantage. Il nous logea dans le four [illegible]en une petite & méchante cabane, où nous n'étions guéres plus à couvert que dans la cour : car il y pleuvoit de tous côtez. C'étoit pourtant une grande faveur de l'avoir, & de n'être point mêlé avec une infinité de miserables tous les uns sur les autres. La Forteresse étoit pleine de gens lors que nous y arrivâmes. Il y avoit huit cens personnes presque tous femmes & enfans.

Avant que de continuer le recit de mes disgraces, je parlerai du sujet de l'irruption des Turcs, & je dirai ce que j'ai appris des derniéres guerres des Mingreliens, & des peuples du païs d'Imirette & de Guriel, où leurs formidables Voisins, le Turc, & le Persan, se sont mêlez. On y verra des avantures, qui ne sont peut-être pas indignes de l'Histoire; & c'est assurément quelque chose d'également remarquable & étonnant, que des Etats si petits, & si peu considérables, produisent continuellement des révolutions si tragiques. On ne m'accusera pas d'avoir outré la méchanceté des peuples qui les habitent, quand on lira cet endroit de l'Histoire, & la simple rélation que j'en ferai en les représentant tels qu'ils sont, me justifiera peut-être dans l'esprit de mes lecteurs.

Le plus fameux Prince qu'ait eu la Mingrelie, depuis qu'elle s'est revoltée contre le Roi d'Imirette, a été *Levan Dadian*, Oncle

cle de celui qui regne aujourdhui. Il étoit vaillant & généreux. Il avoit beaucoup d'esprit, assez d'équité, & de bonheur en toutes ses entreprises. Il fit la guerre à ses voisins & les vainquit tous. C'eût été sans doute un excellent Prince, s'il fût né dans un meilleur païs; mais la coûtume qu'on a dans le sien de prendre plusieurs femmes, & même des proches parentes, fit qu'il s'emporta à des excès qui le rendirent indigne de toute sorte d'Eloges.

Il demeura orphelin presque au sortir de l'enfance : son Pere en mourant lui donna pour Tuteur son frere, qui étoit Oncle paternel du Pupille. Il s'appelloit *George*, & il étoit Prince Souverain de *Libardian*, païs qui s'étend fort avant dans le mont Caucase. George s'acquitta fidelement de la tutelle de son Neveu. Il l'éleva bien, & gouverna sagement la Mingrelie durant sa minorité.

Levan, âgé de 24. ans, épousa la fille du Prince des Abcas, dont il eut deux fils. C'étoit une très-belle Princesse, & pleine d'esprit. On l'accuse de n'avoir pas été fidele épouse; c'étoit peut-être pour se venger de l'infidelité que son mari lui faisoit tous les jours ouvertement. Entre les femmes dont il devint amoureux, étoit celle de George, son Oncle, qui avoit été son Tuteur, & à qui il avoit tant d'obligation. Cette Dame s'appelloit *Darejan*, d'une famille considérable nommée *Chilaké*. Comme elle étoit extrêmement belle, mais méchante & ambitieuse au delà de ce qu'on pourroit imaginer, elle ne se contenta pas de violer la fidelité conjugale, &

& d'entretenir deux ans durant un commerce inceſtueux avec le Prince ſon Neveu; elle lui perſuada de plus, au bout de ce tems, de l'enlever, de l'épouſer, & de repudier ſa femme. Levan fit tout cela. Il enleva cette adultére de la maiſon de ſon mari. Il l'épouſa, & huit jours après il renvoya ſa femme honteuſement, & ſans ſuite, au Prince des Abcas, ſon Pere; après lui avoit fait couper le nez, les oreilles & les mains. Le ſujet qu'il prit pour excuſer une cruauté ſi étrange, fut de l'accuſer d'adultére avec le Vizir, qui ſe nommoit *Papona*; & pour le mieux perſuader, il fit mettre ce Vizir à la bouche d'un canon, au même tems qu'il mutiloit ſa femme. Tout le monde aſſure pourtant qu'entre elle & le Vizir il ne s'étoit rien paſſé de criminel, & que ce fut ſeulement à la haine & à la jalouſie de *la Chilaké*, que Levan ſacrifia ſon Epouſe, & ſon Miniſtre.

L'amour de cette méchante femme s'étoit fait immoler ces importantes victimes: ſon ambition en eut encore de plus précieuſes. Levan empoiſonna lui-même les deux fils qu'il avoit eus de la Princeſſe ſa femme. La Chilaké le portant à cette incroyable inhumanité, afin que les enfans qu'elle auroit de lui regnaſſent ſûrement.

Le Prince George aimoit ſa femme, toute adultére & toute ſcelerate qu'elle étoit. Son enlévement le jetta dans un furieux deſeſpoir. Il en fit le deuil durant quarante jours, ſelon la coûtume du païs, de même que ſi elle eût été morte; après quoi il prit les armes, & ſe jetta ſur les terres du Prince ſon Neveu. Levan étoit vaillant; il avoit de bonnes troupes, & Geor-

& George fut contraint de se retirer dans ses montagnes, où il mourut bien-tôt de regret & de douleur.

Le Prince des Abcas voulut aussi venger l'outrage & l'affront qu'il avoit reçû en la personne de sa fille; mais ce fut avec aussi peu de succès. Il assembla ses forces, commença la guerre contre le Prince Mingrelien, & bien que les suites ne fussent pas à son avantage, il ne voulut jamais faire de Paix ni de Tréve avec lui; & ne finit la guerre que quand il fût la mort de ce barbare Gendre.

Un troisiéme ennemi, encore plus redoutable, mais aussi peu heureux s'éleva contre Levan. C'étoit son propre frere, nommé *Joseph*, qui entra si avant dans le juste ressentiment de son Oncle George, & du Prince des Abcas, qu'il se résolut de les venger, en faisant assassiner le Coupable. Il aposta un Garde, Abcas de Nation, pour faire l'assassinat. L'Echanson du Prince étoit de la partie, & le complot étoit fait de cette sorte. Joseph devoit se trouver à dîner au Palais, le Garde Abcas devoit être debout derriére le Prince, la lance à la main, & quand le Prince auroit porté à la bouche une de ces grandes tasses de vin, que les Mingreliens boivent à la fin du repas, l'Echanson devoit faire signe à l'Abcas, qui dans ce moment lui auroit passé la lance dans le corps. Ce complot alla jusqu'au point de l'execution, & échoua-là; la justice de Dieu voulant que les crimes de Levan fussent ses assassins & ses bourreaux, qui le tinssent long-tems sans l'achever. Il apperçut le signe que l'Echanson faisoit; & comme inspiré il se jetta de sa place en bas, de

façon

façon que la lance ne le toucha point: Cependant l'Abcas échappa, mais l'Echanson fut saisi, mis à la torture, & écartelé après avoir confessé tout ce qu'il savoit de la conspiration. Le Prince Joseph eut les yeux crevez, & mourut peu après, laissant un fils qui est aujourdhui le Prince de Mingrelie.

Levan eut trois enfans de son incestueuse union, deux fils & une fille, qui portérent chacun l'iniquité de leurs peres; car ils furent tous trois paralitiques. On fit tout ce qui se peut imaginer pour leur guérison, mais tout fut inutile; leur maladie épuisa l'art des Medecins du pays, des Théatins, & d'un habile Medecin Grec, que le Prince fit venir de Constantinople. Le Cadet & la fille moururent âgez de vingt ans ou environ, le fils aîné nommé Alexandre vécut davantage, & même il se maria, & eut un enfant. Sa femme étoit fille du Prince de Guriel. Il en eut un fils un an après son mariage, & peu après il déceda, son pere Levan étant encore vivant.

Levan mourut l'an 1657. Après sa mort, la Chilaké eut le crédit de mettre en sa place un fils qu'elle avoit eu avec son premier mari, mais dont on assure pourtant que Levan étoit le Pere. Ce jeune Prince, qui s'appelloit *Vomeki*, ne regna pas long-tems. Le Viceroi de cette partie de Georgie qui est sous la domination de Perse, le dépouilla de la Principauté, dont il revêtit le légitime héritier de Levan, après avoir envahi la Mingrelie, & le pays d'Imirette. Comme cette invasion est un incident naturel & nécessaire en ce recit, j'en dirai en peu de mots le sujet.

Le

Le feu Roi d'Imirette, qui s'appelloit Alexandre, & qui mourut l'an 1658. eut deux femmes: la premiére étoit fille du Prince de Guriel, & s'appelloit *Tamar*, qu'il repudia pour ses adultéres, après en avoir eu un fils & une fille. Le fils qu'on nomme *Bacrat Mirza* est aujourdhui Roi d'Imirette. La fille est Princesse de Mingrelie, celle-là même dont j'ai tant parlé, qui vouloit me voler, & me marier. La seconde femme d'Alexandre s'appelloit *Darejan*, une jeune Princesse, fille du grand & célébre *Taymurazkan* dernier Roi Souverain de Georgie. Il n'en eut point d'enfans, & il la laissa veuve après quatre ans de mariage. On parle de sa beauté & de ses attraits comme d'une merveille. Dès que son beau-fils Bacrat fut sur le Trône, elle le sollicita de l'épouser. Bacrat n'étoit âgé que de quinze ans: les charmes de la beauté ne pouvoient pas faire encore de si grandes impressions sur son cœur, & les mauvaises mœurs de son pays ne l'avoient pas tout-à-fait corrompu. Il eut horreur de la proposition, & n'y répondit que par des dédains. Darejan voyant qu'elle ne pouvoit se maintenir sur le Trône, y mit incontinent une jeune personne de douze ans, sa parente, qu'on nomme *Sistan Darejan*, qui est fille de *Datona* frere de *Taymurazkan*. Bacrat l'épousa âgé de quinze ans, comme j'ai dit. Darejan s'assuroit de gouverner toûjours l'Etat, & de tenir le Roi & la Reine continuellement en tutelle. Bacrat, tout jeune qu'il étoit, s'aperçut du dessein de sa belle-mere, & un jour il lui en témoigna du mécontentement. Darejan dissimula, & contenta Bacrat sur l'heure, l'assurant

rant

rant qu'elle ne vouloit garder aucune autorité. Ce Prince a le naturel bon & ſimple, il crût Darejan, & lui redonna facilement ſa confiance, ne penſant à rien moins, qu'à la trahiſon qu'elle méditoit contre lui. Elle fit ſemblant d'être malade, & envoya ſupplier le Roi de la venir voir. Il y alla bonnement. Des gens qu'elle avoit apoſtez dans ſa chambre, s'en ſaiſirent dès qu'il fut entré, & le liérent. Elle le fit mener auſſi-tôt dans la Forteresſe de Cotatis, qui eſt la principale Place du païs, dont le Commandant étoit ſa créature. Elle s'y rendit incontinent après, manda tous les Grands qu'elle avoit gagnez & en qui elle s'aſſuroit, & délibera cinq jours avec eux de ce qu'elle feroit du Roi. Les uns lui conſeilloient de le faire mourir, & les autres de lui arracher les yeux. L'avis des derniers fut ſuivi, & Bacrat fut aveuglé. Cela arriva huit mois après le mariage de ce pauvre Prince, qu'on dit même qu'il n'avoit pas conſommé.

Entre les Seigneurs qui étoient du parti de Darejan, il y en avoit un qu'elle aimoit éperdûment, & qui s'appelloit *Vactangle*. Elle l'épouſa & le fit couronner Roi dans la Forteresſe. Cela irrita les autres Seigneurs, qui ſe crûrent tous offenſez de la préférence. Ils ſe retirérent du parti de Darejan, ſe joignirent au parti contraire, prirent les armes & appellérent à leur ſecours les Princes de Guriel & de Mingrelie, offrant de donner le Royaume à celui des deux qui viendroit le prémier les ſecourir. Vomeki Dadian vint d'abord avec toutes les forces de ſon païs, & il ſe rendit bien-tôt maître de tout ce qui tenoit pour Darejan, à la reſerve de la Forte-
reſſe

resse de Cotatis. On y mit le siége, mais comme faute d'artillerie on ne gagnoit rien sur les assiégez, que la liberté d'aller & devenir; on eût été long-tems à les reduire, sans l'adresse d'un Seigneur du païs nommé *Ottia Checaizé*. Il fit par un tour d'esprit, ce qu'on ne pouvoit faire par force. Il alla à la Forteresse avec un feint desespoir causé par le Prince de Mingrelie, fit acroire à Darejan qu'il en étoit poussé d'une maniére à n'avoir plus de refuge assuré : qu'il venoit se jetter à ses pieds, lui demander pardon, & sa protection contre ce Prince. Darejan donna dans le piége. Elle crût tout ce qu'Ottia lui disoit, & que l'ardeur qu'il lui témoigna pour ses intérêts étoit véritable. Elle l'admit à son Conseil grossi de puis peu de l'Evêque de Tiflis, & du Catholicos de Georgie, que le Viceroi de ce païs là lui avoit envoyez, dans la crainte que ceux en qui elle se confioit, ne lui fissent quelque trahison. Ce Transfuge les leurra pourtant, tout éclairez qu'ils étoient. Il dit en leur présence à Darejan, que dans l'état des choses, il n'y avoit point d'autre voye pour chasser le Prince de Mingrelie, pour lui ôter ce qu'il avoit pris, & pour regner sûrement que d'avoir recours au Turc : qu'il falloit qu'elle envoyât son mari à Constantinople, demander du secours, & faire confirmer son Couronnement : que le Royaume d'Imirette étoit tributaire de la Porte, & que le Grand Seigneur avoit le droit & les forces qu'il falloit, pour le pacifier & pour y mettre un Roi. Darejan fut charmée de l'avis ; & lors que celui qui le donnoit s'offrit de l'executer en partie, & de conduire

re Vactangle à Conſtantinople, elle ſe jetta à ſes pieds, ne trouvant pas que des paroles exprimaſſent aſſez la reconnoiſſance dont elle avoit le cœur plein. Vactangle ne prit avec lui que deux hommes, afin d'aller plus vîte, & plus ſecretement. Son Guide, le fin Ottia Checaizé, le fit ſortir de la Fortereſſe à l'entrée de la nuit; & tirant par des chemins détournez pour aller aux Aſſiégeans, il le mit dans leur camp en moins d'une heure. Le Prince de Mingrelie lui fit à l'inſtant arracher les yeux, & envoya cette nuit-là même faire ſavoir à Darejan, qu'il tenoit ſon mari priſonnier, & qu'il l'avoit fait aveugler. Cette nouvelle la ſurprit tellement, qu'elle en perdit le courage, & la reſolution, & peu après elle rendit la Fortereſſe, qui fut pillée. On aſſure que le Prince de Mingrelie en emmena un fort riche butin, & entr'autre douze charettes de vaiſſelle, & de meubles d'argent. Les Rois d'Imirette avoient amaſſé, à ce qu'on dit, une ſi grande quantité d'argenterie, que dans leur Palais preſque tout étoit d'argent maſſif, juſqu'aux gradins, & aux marche-pieds. Cela n'eſt pas difficile à croire d'un païs qui eſt bon & de commerce, voiſin des païs qui étoient autrefois les plus riches, & où il paroît que la monnoye n'étoit pas alors en uſage, n'étant encore à préſent que fort peu pratiquée. Le Prince de Mingrelie emmena auſſi avec lui le Roi & la Reine d'Imirette, la méchante Darejan, & le malheureux Vactangle ſon mari, & il renvoya honnêtement au Viceroi de Georgie, les deux Prélats qu'il avoit envoyez à cette Princeſſe, pour lui ſervir de Conſeillers.

Le

Le Viceroi de Georgie se nomme *Chanavas-can*. Il est du sang Royal des derniers Souverains de ce païs-là ; mais il s'est fait Mahometan pour en pouvoir être Viceroi sous le Persan. Il n'a que deux femmes légitimes, qui toutes deux sont Chrétiennes, dont l'une s'appelle *Marie*, & est sœur de Levan Prince de Mingrelie, celui par qui j'ai commencé cette histoire. Dès qu'elle eût apris comment la détestable Chilaké avoit exclus le légitime héritier, en faveur du fils qu'elle avoit eu avant qu'elle fût mariée à Levan, elle pressa le Prince son mari de prendre en main le droit de son Neveu, & de le mettre en possession de la Principauté, dont il étoit le vrai & le légitime héritier. Le Viceroi de Georgie ne voulut pas d'abord agir par la force dans cette affaire. La Mingrelie est tributaire du Grand Seigneur : il ne pouvoit y porter la guerre à l'insû du Roi de Perse, & sans son consentement, & il ne savoit comment l'obtenir. Il en eut bien-tôt une occasion favorable ; car dès que le Prince de Mingrelie fut entré dans le Royaume d'Imirette, comme je le viens de dire, Darejan qui est la parente du Viceroi Georgien, & qui a été élevée chez lui, Vactangle son Epoux, & les Grands de leur parti, lui envoyerent offrir de donner le Royaume à *Archyle* son fils aîné, s'il vouloit venir en chasser le Mingrelien. Le Viceroi fit savoir cette offre au Roi de Perse, & l'assura qu'il ajoûteroit ce Royaume, & la Mingrelie à son Empire, s'il vouloit lui permettre seulement de les conquerir. Sa Majesté lui en envoya son consentement. Il assembla aussi-tôt ses forces, & marcha vers l'Imirette.

Comme il entroit dans le païs, il eut nouvelles qu'un Grand de Georgie s'étoit soulevé, & que prenant l'occasion de son absence, il se préparoit à ravager le païs. Il rebroussa chemin, mena ses forces contre le Rebelle, le défit, & le fit mourir, & après retourna vers l'Imirette.

Les Grands de ce Royaume qui l'appelloient, avoient assemblé quatre mille hommes. C'est une grande armée pour un païs aussi borné que celui-là. Elle grossissoit tous les jours de gens dont les uns redoutoient sa puissance, & les autres étoient charmez de sa valeur. Il ne trouva presque aucune resistance en Imirette, & en Mingrelie. Le Prince Vomeki se retira chez les Soüanes, dans les lieux du mont Caucase qui sont inaccessibles à la Cavalerie. Ainsi le Prince Georgien ne fit que piller. Il emporta un très-riche butin de l'un & de l'autre païs. On dit que c'est là qu'il a amassé une bonne partie de la vaisselle d'or & d'argent dont sa maison est remplie. Il établit Prince de Mingrelie son Neveu petit-fils de Levan, à qui la Principauté apartenoit de droit, & le fiança à une de ses Niéces qu'il lui devoit envoyer ; ensuite il fit couronner Roi d'Imirette son fils aîné nommé *Arcbyle* ; mais il ne savoit de quelle maniére se défaire de Vomeki. Car il ne vouloit pas laisser ce fugitif dans les montagnes où il s'étoit retiré, aprehendant qu'après son départ il n'en descendît, & ne donnât de la peine aux Princes nouvellement établis. Un Grand d'Imirette nommé *Kotzia* le tira de peine. Il écrivit aux Soüanes, que le Viceroi de Georgie vouloit absolument se défaire de Vo-

Vomeki, qu'il leur donneroit de grandes recompenses s'ils le tuoient; mais qu'il alloit leur porter la guerre, s'ils refusoient de lui donner cette satisfaction. Les Soüanes firent ce qu'on voulut. Ils tuerent Vomeki, & envoyerent sa tête au Prince Georgien. Il se retira après cette exécution, emmena avec lui les deux Princes d'Imirette aveugles, Bacrat & Vactangle, afin que ni eux ni leurs amis, ne pûssent rien entreprendre en leur faveur après son départ, & laissa à Cotatis les Princesses leurs femmes. Ce fut à la considération de son fils le Roi d'Imirette qu'il fit cette inhumaine séparation. Ce jeune Roi étoit devenu si éperdument amoureux de la femme de Bacrat, qu'il vouloit l'ôter à son mari, & l'épouser.

Après le départ du Viceroi de Georgie, plusieurs Grands d'Imirette conspirérent contre le nouveau Dominateur. Les uns en étoient maltraittez, d'autres ne pouvoient endurer le grand pouvoir de Kotzia, que son pere lui avoit donné pour prémier Ministre, non-plus que sa fierté & ses duretez pour eux. Ils écrivirent au *Pacha d'Acalziké*, (c'est un païs de la domination du Turc qui confine avec l'Imirette,) qu'ils s'étonnoient de le voir regarder avec une si grande indifference, le Viceroi de Georgie saccager un Royaume & une Principauté tributaires des Turcs, se les assujettir, en emmener prisonniers les légitimes Souverains, & mettre à leur place des personnes de son sang. Qu'ils le supplioient de leur faire savoir si c'étoit la *Porte* qui les abandonnoit au caprice des Persans, ou si c'étoit la crainte de leurs forces qui lui lioit

les mains en une affaire où il y alloit de l'honneur & de l'intérêt du Grand Seigneur. Le Pacha leur fit réponse qu'il avoit mandé à la Porte l'invasion faite par le Viceroi de Georgie, qu'il attendoit d'heure à autre des ordres, & que dès qu'il les auroit reçûs il leur en feroit savoir ce qui seroit nécessaire. Peu après il leur écrivit que ces ordres étoient venus, & qu'aussi-tôt que les Troupes que les Pachas d'Erzerum & de Cars, (ce sont des Provinces de l'Armenie,) avoient ordre de lui envoyer, seroient jointes aux siennes, il iroit les délivrer du joug des Georgiens : cependant qu'ils se tinssent prêts à se joindre à lui avec le plus de gens qu'ils pourroient assembler, & qu'ils fissent tuer *Kotzia*, de peur que ses forces, sa prudence, & son crédit, n'arrêtassent l'entreprise; & afin que sa mort laissât sans aucun conseil le nouveau Roi d'Imirette.

Les principaux Conjurez étoient le Grand Maître de la maison du Roi, & l'Evêque Janatelle. Ils mirent de leur complot un Gentilhomme de Cotzia. Ils lui promirent la fille du Grand Maître en mariage, & de lui faire donner par le Pacha Turc les terres de Kotzia son Maître, s'il vouloit le tuer. Ce perfide accepta le parti, il assassina de nuit ce Seigneur, pendant qu'il rendoit une medecine.

Ce coup hardi découvrit la conspiration, fit prendre les armes à tous les Grands d'Imirette, hâta la marche du Pacha d'Acalziké, & jetta le Roi dans un trouble & dans une consternation extrême. Il en donna promptement avis à son Pere le Viceroi de Georgie,

qui

qui lui envoya auſſi-tôt des inſtructions, & des Conſeillers, & l'aſſura qu'il iroit dans peu de tems le ſoutenir avec une armée. Le Pacha d'Acalziké ne lui donna pas le tems de l'attendre : il entra dans l'Imirette avec tant de viteſſe que le jeune Prince eut beaucoup de peine à éviter ſes coureurs, & à ſe ſauver lui troiſiéme. Il alla trouver ſon Pere, où peu de jours après être arrivé on leur aporta nouvelle, que le Pacha d'Acalziké avoit mis garniſon dans la Fortereſſe de Cotatis, Place capitale d'Imirette, comme je l'ai dit, & qu'il étoit Maître de tout le païs. Cela fit rebrouſſer chemin au Viceroi de Georgie, n'oſant rien entreprendre contre les Turcs ſans les ordres du Roi de Perſe.

Ceux que le Pacha avoit reçûs du Grand Seigneur portoient, que puiſque les peuples d'Imirette & de Mingrelie n'employent leur liberté qu'à s'entre-détruire, il leur ôtât le plus de lieux forts qu'il pourroit. Le Pacha avoit tenu ſon ordre fort ſecret, & s'étant adroitement fait mener dans la Fortereſſe de Cotatis, il s'en rendit Maître, & y mit garniſon. Après il fit venir tous les Gentilshommes du païs, & leur fit prêter ſerment de fidelité au nouveau Roi qu'il leur donna. C'étoit le fils du Prince de Guriel. Il étoit *Bere*, c'eſt-à-dire, Moine de l'Ordre de S. Baſile. Il quitta l'habit monaſtique, & fut couronné Roi.

Pendant que le Pacha diſpoſoit ainſi du petit Royaume d'Imirette, le Prince de Mingrelie le vint trouver, & lui dit qu'il venoit lui aporter ſa tête, & la ſoumettre à l'ordre du Grand Seigneur. Qu'il étoit, & vouloit

être Tributaire de la Porte, que le Prince de Georgie en l'établissant, n'avoit fait que lui rendre le patrimoine de ses Ancêtres, qui lui apartenoit de droit. Le Pacha fut apaisé par cette soumission, & par les grands présens que ce Prince lui aporta. Il le confirma dans la Principauté, & après retourna à Acalziké, emmenant avec lui la méchante Darejan, & la Reine d'Imirette que le malheureux Archile n'avoit pû emmener.

Cela arriva l'an 1659. & le Pacha Turc n'eût pas plûtôt le dos tourné, que les Grands d'Imirette, emportez de leur perfidie & legereté naturelle, refuserent d'obeïr à leur nouveau Roi. Ils envoyerent des gens au Viceroi de Georgie porter leurs plaintes contre lui, & le conjurer de leur renvoyer Bacrat tout aveugle qu'il étoit. Le Prince Georgien aprehenda que cette requête ne fût un artifice de leur perfidie, & pour s'en assurer il fit réponse, que si les Grands d'Imirette étoient véritablement irritez contre leur nouveau Maître, & bien resolus de le chasser, qu'ils l'aveuglassent, & qu'ayant cette assurance il leur renvoiroit Bacrat. La condition fut acceptée, & on l'exécuta ponctuellement de part & d'autre. Les Grands d'Imirette creverent les yeux à leur Roi, & le renvoyerent au Prince de Guriel son frere. Celui de Georgie leur renvoya Bacrat, après l'avoir fiancé à une de ses Niéces, sœur de celle qu'il avoit donnée au Prince de Mingrelie.

Ce Prince étoit jeune, & Bacrat étoit privé de la vuë. Leurs principaux Officiers les gouvernoient. Ceux d'Imirette & de Mingrelie avoient des querelles ensemble. Ils y enga-

gagerent leurs Maîtres, & les obligerent à se faire la guerre. Le Mingrelien fut vaincu, & pris prisonnier avec sa femme. Il n'y avoit que deux mois que le Viceroi de Georgie la lui avoit envoyée, & on fit courir le bruit dans la suite, qu'il n'avoit pas encore consommé le mariage avec cette jeune Princesse. Elle est fort belle & fort bien faite. J'ai vû de très-belles femmes en son païs, mais je n'en ai pas vû de plus charmante. Elle est assurément coupable de tout ce qu'on peut sentir pour elle; car on diroit à ses yeux passionnez, tendres & mourans, qu'elle ne regarde que pour demander de l'amour, & pour donner de l'esperance. En un mot tout son air & ses discours tendent les bras aux gens. Ce Janatelle, Evêque, que j'ai dit qui est un des plus considérables Seigneurs d'Imirette, en fut épris dès qu'il la vit. Il est riche. Il lui fit des présens, & la gagna si bien, qu'encore aujourdhui elle est toute à lui, & presque aussi publiquement que si elle étoit sa femme. L'artifice dont il se servit pour retenir toûjours en Imirette cette belle prisonniére, est rare & tout-à-fait plaisant. Il en rendit amoureux le Roi son Maître, le pauvre aveugle Bacrat, par les merveilleux recits qu'il lui fit de la beauté de cette jeune Princesse, & quand il l'eut enflammé, il lui representa qu'il la devoit épouser. Vôtre Majesté, lui dit-il, a perdu sa femme, le Pacha d'Acalziké l'a emmenée, & Dieu sait ce qu'il en a fait. La Niéce du Viceroi de Georgie, à qui on vous a fiancé est un enfant, quand pourrez-vous vous marier effectivement avec Elle? Que Vôtre Majesté épouse la Princesse de Mingre-

lie, c'eſt la ſœur de la femme qu'on vous deſtine, & que vous avez acceptée, la couſine germaine de celle que les Turcs vous ont enlevée, & de plus elle eſt très-belle : vous n'en pouvez pas épouſer une autre qui aît tant de beauté, & tant d'eſprit. Le Roi ſuivit bonnement le conſeil ſans penſer qu'il faiſoit une affaire pour ſon Conſeiller, beaucoup plus que pour lui. La Princeſſe y donna les mains de tout ſon cœur.

On ſavoit que le Prince de Mingrelie l'aimoit extrémement, & qu'il ne conſentiroit jamais à la céder au Roi d'Imirette. On chercha donc un prétexte pour la lui ôter avec quelque apparence de juſtice, & voici quel il fut. Le Roi d'Imirette avoit ſa ſœur avec lui : elle étoit veuve alors comme je l'ai dit : on lui propoſa de la faire Princeſſe de Mingrelie en la place de celle qui l'étoit, pourvû ſeulement qu'elle fît ſurprendre le Prince couché avec elle. Une ſœur de Roi, jeune, artificieuſe, & aſſez bien faite, n'a pas grand' peine à débaucher un Prince jeune, ſimple, & captif. On ſurprit ces deux perſonnes au lit ; & on les fit épouſer à l'heure même ; & dans le même tems le Roi d'Imirette épouſa la Princeſſe de Mingrelie. Ces beaux mariages ainſi faits, on mit en liberté le Mingrelien, & on lui rendit ſon païs, après lui avoir fait jurer ſur toutes les Images, de ne point répudier ſa nouvelle épouſe, & de n'en point épouſer d'autre de ſon vivant.

Dès qu'il fut de retour en ſon païs, l'ardeur de la vengeance le tranſportant, il reclama également le Turc, & le Perſan. Il envoya des Ambaſſadeurs au Viceroi de Georgie, & au Pacha d'Acalziké, ſe plaindre de l'in-

l'invasion que le Roi d'Imirette avoit fait dans son païs, & de l'enlevement de sa femme. Le Pacha étoit déja dans une extrême colére de la perfidie du peuple d'Imirette, de leur rebellion, & de l'indigne traittement qu'ils avoient fait au Roi qu'il leur avoit donné. Le Prince de Guriel frere de ce Roi infortuné, lui en demandoit fortement la vengeance. La cruelle Darejan l'animoit de tout son pouvoir à la prendre dans toute la rigueur que meritoient tant de méchancetez. Elle étoit admirablement belle, comme je l'ai dit, sa beauté donnoit de grands secours à ses raisons. Le Pacha lui promit de remettre sur le Trône d'Imirette elle & son mari, qui étoit comme on a dit, prisonnier en Georgie, si elle l'en pouvoit retirer. L'Archevêque de Gori l'avoit en garde. Darejan eut l'adresse de le faire enlever & amener à Acalziké. Dès qu'il y fut arrivé, le Pacha les mena tous deux avec lui en Imirette. Il y fit des saccagemens & des maux horribles. Le Roi & la Reine s'enfuïrent à une Forteresse nommée *Ratchia*, qui est dans les montagnes en un lieu inaccessible à des armées. Le Pacha mit sur le Trône Darejan & son mari, & leur fit prêter serment par tous les Grands & par tout le peuple, il prit des ôtages & s'en retourna avec un grand nombre d'esclaves, mais fort peu d'autre butin; parce que c'étoit la troisiéme fois en cinq ans, que ce païs avoit été pillé, ravagé & désolé, par les peuples voisins, & par les Persans.

La méchante Darejan étoit destinée à se perdre par un excès de confiance, un Grand de ses sujets ayant leurré sa crédulité, l'avoit

 jet-

jettée, comme je l'ai raconté, dans le plus miserable état où une femme de sa qualité puisse tomber : un autre par la même voye lui fit faire la fin la plus tragique du monde. C'étoit ce perfide même, qui avoit tué Cotzia, prémier Ministre de ce païs-là, en trahison; & il s'appelloit aussi *Cotzia*. L'assassinat qu'il avoit commis l'avoit rendu puissant. Il n'étoit point allé rendre hommage au Pacha; parce qu'il étoit de la faction contraire à Darejan, & qu'il apprehendoit d'être immolé. Il écrivit à cette Princesse après le départ des Turcs, & lui manda que Bacrat & ceux à qui ce Prince se laissoit gouverner, l'avoient tellement outré par mille mauvais tours, qu'il seroit leur ennemi toute sa vie. Que si elle vouloit s'engager à le remettre en grace avec le Pacha, à lui rendre toutes ses terres qu'elle avoit confisquées, & à lui donner celles du Grand Maître de la maison de Bacrat, il lui livreroit ce Prince & la Princesse sa femme. Elle promit tout. Le Traitre vint se rendre à elle. La Princesse voulut bien lui donner les plus certaines marques de reconciliation, d'amitié, & de confiance, qui soient en usage en ces païs-là entre hommes & femmes. Elle l'adopta, & lui donna le bout du teton à succer. C'est une coûtume non seulement de la Mingrelie, de la Georgie, & de l'Imirette, mais aussi des autres païs voisins d'adopter de cette maniére les personnes qu'on ne peut s'unir par alliance. Le Traitre ayant ce gage de la foi de Darejan écrivit à Bacrat de venir avec toute sa faction, & qu'il la lui mettroit entre les mains avec son mari morts ou vifs. Le jour que Bacrat de-

devoit paroître, le perfide Cotzia ſe mit au lit, dit qu'il étoit malade, envoya ſupplier Darejan de le venir trouver pour apprendre une nouvelle de grande importance qu'il venoit de recevoir, & qu'il ne pouvoit dire qu'à ſa Majeſté même. Elle y vint avec ſes Demoiſelles ſeulement. Pendant qu'elle étoit auprès du lit du Traitre, des gens apoſtez en grand nombre ſe jettérent ſur elle. Ses filles la couvrirent d'abord, mais elles furent bien-tôt écartées. Il y en eut une qui prit la Princeſſe entre ſes bras, & la pouſſant dans un coin ne la voulut jamais quitter. Les aſſaſſins les poignarderent toutes deux. Cotzia ſe leva auſſi-tôt, & alla avec ſa troupe au logis du mari de Darejan; c'étoit un aveugle qui ne pouvoit que ſe laiſſer conduire. Il fut pris. Cotzia le fit lier & garder juſqu'à la venuë de Bacrat. Lorſque ce Prince fut arrivé, il demanda inceſſamment le captif, & l'entendant approcher; *Traitre*, lui dit-il, *tu m'as fait arracher les yeux, je te vais arracher le cœur:* en diſant cela il ſe fit mener proche de ce malheureux, & à tâtons lui donna pluſieurs coups de poignard. Ses gens l'achevérent, & mirent ſon cœur entre les mains de ce ſanguinaire Aveugle, qui pendant plus d'une heure le tint en le preſſant, & le déchirant, avec un emportement de rage inouï.

Ces barbares Tragedies arrivérent l'an 1667. Depuis ce tems juſqu'à l'an 1672. il en eſt arrivé cent autres en ces mêmes Païs, toutes pleines de turpitude & d'inhumanité. Je les paſſe ſous ſilence, parce que ce ſont de trop horribles hiſtoires: je dirai ſeulement que le Traitre Cotzia fut tué auſſi en trahiſon, &

que peu après ses assassins le furent aussi à la bataille de Chicaris; qui est un gros village à la vûe de Scander Forteresse d'Imirette, où l'armée de ce païs, & celle du Prince de Mingrelie se rencontrérent; & qu'il y a une Providence toute visible dans les histoires modernes de ces méchans peuples, en ce que Dieu y fait de rudes & briéves justices; les assassins y sont presque toûjours assassinez, & avec des circonstances qui font bien connoître que c'est Dieu qui s'en mêle, & qui employe ainsi les uns pour punir les autres.

L'an 1672. le Pacha d'Acalziké voyant que la guerre ne finissoit point entre ces deux petits Souverains de Mingrelie & d'Imirette, ni par ses accommodemens, ni par ses remontrances, ni par ses ordres, resolut de les exterminer, & de donner à d'autres leurs Païs. Il avoit entre ses mains le véritable & légitime Heritier de Mingrelie: Car lors que Vomeki Dadian fut établi Prince en ce païs-là, la femme d'Alexandre, fils de Levan, ayant peur que l'ambitieuse Chilaké, mere de Vomeki, ne fît mourir le fils d'Alexandre, elle s'enfuit & l'emporta avec elle. Cette Princesse étoit sœur du Prince de Guriel, qui apprehendant aussi que cette furie de Chilaké ne lui fit la guerre, s'il retiroit ce petit enfant, conseilla à sa sœur de le porter au Pacha d'Acalziké. Elle le fit, & ce jeune enfant a été élevé en cette ville d'Acalziké auprès des Pachas. L'on ne l'a point fait changer de Religion. On s'est contenté de lui donner une éducation qui lui laissât une forte teinture des coûtumes & des mœurs des Turcs. Le Pacha d'Acalziké resolut donc de mettre ce jeune Prince

en

en Mingrelie, parce que le païs lui apartenoit de droit, comme on a dit, & parce qu'on pouvoit esperer qu'il le gouverneroit bien, & qu'il le purgeroit des habitudes abominables dont il est tout couvert. Voilà le sujet de la venuë des Turcs en Mingrelie. Le Prince de Guriel joignit son armée à celle du Pacha. Il étoit ravi qu'on allât faire son Neveu Prince. Cette entreprise offroit mille biens à son esperance. Le Pacha vint d'abord en Imirette, se rendit maître du païs & de la personne du Roi Bacrat. La Reine son Epouse ne fut point prise: son Evêque Janatelle donna quinze mille écus au Pacha pour avoir la liberté de se retirer avec elle où il voudroit, & afin qu'on ne brûlât rien sur ses terres. Quand le Pacha fut à Cotatis il envoya dire au Dadian, j'ai dit que c'est le titre qu'on donne au Prince de Mingrelie, de lui venir rendre obéïssance. Le Dadian sachant le changement de maître qu'on vouloit faire en Mingrelie, refusa d'obeïr, & s'enferma dans la Forteresse de Ruchs. Carzia son Visir s'enfuit à Lexicom, qui est une Principauté dans les montagnes habitées des Soüanes, & manda de là aux Abcas de venir au secours du Dadian. Ils vinrent en Mingrelie, mais au lieu de secours ils pillerent les lieux où ils passerent, & se retirerent après comme j'ai dit. Le Pacha ayant attendu vainement pendant un mois que le Dadian vint se rendre & recevoir ses ordres, envoya son armée en Mingrelie. Ce fut le bruit de la marche de cette armée qui m'obligea à fuir.

Le 27. avant jour, le Préfet des Théatins nous laissa pour aller à sa maison tâcher d'em-

porter un peu de vaiſſelle & de proviſions qui y étoient reſtées. J'avois fait deſſein de l'accompagner pour un ſemblable ſujet, mais il partit deux heures avant jour. En entrant dans ſon logis il le trouva plein de Coureurs du Pacha, & du Prince de Guriel, qui le maltraitérent fort à coups de bâton & de maſſes d'armes. Ces Coureurs vouloient qu'il leur ouvrît l'Egliſe, diſant qu'il y avoit caché les biens du logis. Le Préfet en avoit adroitement jetté la clef dans les brouſſailles lorſqu'il avoit apperçu ces troupes, & quelque violence qu'on lui fît, il nia toûjours qu'il l'eût, & ne la voulut jamais donner. Enfin les Turcs ayant quelque conſidération pour ſon caractére, ils ne lui ôterent qu'une partie de ſes habits, & n'emporterent que les choſes legéres, & de quelque valeur, qu'ils trouverent dans la maiſon, ſans toucher ni à mes livres, ni à mes papiers.

Le 29. un Gentilhomme de Mingrelie y vint de nuit avec une trentaine de gens, & y mit tout en piéces. Il découvrit preſque toute ma chambre dans la penſée que j'y avois caché beaucoup de choſes. Il emporta ce qui me reſtoit de vaiſſelle, mes coffres, & mes gros meubles, & enfin tout ce que les Turcs & moi y avoient laiſſé pour être de trop peu de prix & trop peſant: il vint de nuit comme j'ai dit. Ce Tigre n'ayant point de lumiére, fait du feu de mes papiers & de mes livres, après en avoir arraché les couvertures parce qu'elles étoient dorées & armoriées. Car j'avois fait relier fort curieuſement mes meilleurs livres en partant de Paris: il n'en reſta pas un.

Le 30. au matin j'apris ce ſaccagement avec une

une douleur que je ne puis exprimer. Le soir un Chiaoux Turc vint à la Forteresse où j'étois, & fit savoir qu'il venoit de la part du Pacha. Sabatar (j'ai dit que c'étoit le nom du Gentilhomme à qui elle appartenoit) sortit dehors pour recevoir son message. Il portoit que le Lieutenant du Pacha qui étoit devant la Forteresse de Ruchs s'étonnoit, de ce qu'il ne venoit point se soûmettre à lui & lui rendre l'hommage, puisque la Mingrelie appartenoit au Grand Seigneur : que le Pacha avoit ordonné d'en bien user avec ceux qui se joindroient aux Turcs, mais de traiter en ennemis ceux qui refuseroient de le faire : que s'il vouloit sauver ses biens, sa vie, son Château & tout ce qui étoit dedans, il eût à aller recevoir promptement les ordres du Pacha. Sabatar fit réponse qu'il reconnoissoit le Pacha pour son Seigneur, & que de cœur il étoit Turc, & non Mingrelien, qu'il avoit resolu d'aller trouver le Pacha dès qu'il avoit apris qu'il devoit venir, qu'à présent qu'il entendoit que son Lieutenant étoit à Ruchs, il iroit le lendemain matin recevoir ses ordres.

Le 31. ce Gentilhomme avec trente hommes armez alla trouver le Lieutenant du Pacha, il lui porta un présent de quatre esclaves, d'une tasse d'argent, de quantité de soye, de cire & de rafraichissemens. Il arriva le soir au camp, il y trouva plusieurs Seigneurs de Mingrelie, qui comme lui s'étoient venus rendre de peur d'être assiégez, & de voir le saccagement tant de leurs Châteaux que de leurs terres. Le Lieutenant du Pacha lui dit que l'ordre que son Maître avoit reçu du Grand

Grand Seigneur portoit de détruire tous les lieux forts de Mingrelie, mais que toutefois il vouloit bien conſerver ceux des Seigneurs qui ſe montreroient obéïſſans. Que le Grand Seigneur ôtoit la Principauté à Levan qui étoit à Ruchs, & la donnoit au jeune Prince qui avoit été élevé à Acalziké, qu'il falloit qu'il lui fit ſerment de fidelité, qu'il donnât un de ſes enfans pour ôtage de ſa foi, & fit un préſent au Pacha. Le préſent que Sabatar convint de faire fut de dix jeunes eſclaves d'un & d'autre ſexe, & de trois cens écus ou en argent, ou en ſoye.

Le prémier d'Octobre Sabatar revint amenant une ſauvegarde du Turc pour ſon Château, & pour toutes ſes terres. Il fut ſur pied toute la nuit à amaſſer le préſent qu'il devoit porter. Il fit ſavoir à tous ceux qui s'étoient réfugiez en ſa Fortereſſe que les Turcs y avoient donné ſauvegarde, moyennant vingt cinq eſclaves, & 800. écus ; il leva cela ſur tous les gens qui s'y étoient retirez. De chaque famille où il y avoit quatre enfans il en prenoit un, c'étoit le plus pitoyable ſpectacle du monde, de voir arracher les pauvres enfans des bras de leurs meres, les lier deux à deux, & les mener au Turc. Je fus taxé à 20. écus.

Sabatar ne porta de tout cela au Lieutenant du Pacha que ce qui avoit été accordé entr'eux : il s'apropria le reſte. Ses femmes, ſes enfans, & tout le Château, jettérent bien des cris lors qu'ils le virent partir & emmener ſon plus jeune fils. Les enfans que l'on donne en ôtage au Turc ne ſont pas moins ſes eſclaves, ils ne ſortent jamais de ſes mains.

on

on les envoye d'ordinaire à Constantinople grossir la multitude des jeunes garçons bien faits qu'on éléve dans le Serrail. Le Lieutenant du Pacha reçût le présent & l'ôtage, & retint Sabatar avec lui. Il somma trois fois le Dadian de se rendre, ce Prince n'en fit rien. Sa Forteresse étoit bien gardée par des Suanes que son Visir y avoit envoyez, & qui en étoient plus Maîtres que lui-même. Le Visir lui mandoit tous les jours de tenir bon, & qu'il étoit prêt d'aller fondre sur l'ennemi. Enfin les Turcs après avoir demeuré quatre jours devant Ruchs, & après avoir fait plus de deux mille esclaves & beaucoup de butin se retirerent. Ils n'avoient point d'Artillerie, c'est ce qui les empêcha d'attaquer la place. Ils emmenérent tous les Seigneurs de Mingrelie qui étoient venus se rendre, & qui avoient prêté serment au nouveau Prince. Le Catholicos étoit de ceux qui avoient prêté serment, le Pacha manda qu'on le fit Visir du nouveau Prince, & qu'on l'envoyât en son nom au Prince des Abcas demander en mariage la Princesse sa fille.

On croyoit que la venuë du Turc en Mingrelie rétabliroit l'ordre, & raméneroit la paix en faisant mettre bas les armes. Cela n'arriva point, ils vinrent, ils pillérent & ils mirent le pays en plus de troubles qu'il n'étoit auparavant; car ils le diviserent en deux partis, dont l'un s'étoit engagé par serment & par ôtages à un nouveau Prince, & l'autre demeuroit attaché à l'obéïssance de l'ancien. Cette partialité mettoit à chacun les armes à la main. Voyant les choses en ce misérable état, si éloignées d'accommodement, je pris

la

la résolution de passer en Georgie de quelque maniére, & à quelque risque que ce pût être. J'en courois tant tous les jours en Mingrelie, que je ne doutois point que je n'en fusse bientôt accablé. Levan menaçoit d'engloutir les Châteaux, les biens & les terres des Seigneurs, qui avoient été rendre obéïssance aux Turcs. Sabatar étoit encore avec eux, ses fils qui commandoient dans son Château étoient les plus grands assassins du monde, & des fripons achevez. Je perissois tous les jours d'angoisse & de disette. C'étoit une affaire que d'acheter une poignée de grain & une livre de viande, j'essuyois dans mon four toutes les injures du tems comme en rase campagne. Le desespoir de mes valets m'accabloit, enfin je me sentois mourir. Cela me porta à tout hazarder pour me tirer de Mingrelie, tandis que j'avois encore assez de force pour le faire. Je fis chercher par tout des guides, je promis, je conjurai, je donnai, rien ne me servit, personne ne me voulut conduire. Des armées occupoient, disoit-on, tous les passages d'Imirette, pays entre la Mingrelie & la Georgie par où il falloit de néceffité passer; que c'étoit être fou que de s'y présenter, & qu'il étoit assuré qu'on y seroit fait esclave. Voilà toutes les réponses qu'on me donnoit. Je proposois de faire le tour ou par le mont Caucase, ou par le bord de la mer, aucun ne me vouloit conduire.

C'est une chose incroyable combien les Mingreliens ont peur de mourir ou de se perdre; il n'y a point de récompense qui les puisse porter à courre un danger connu quelque petit qu'il soit. Enfin je fus reduit à pren-

prendre la voye de la mer & de la Turquie, c'est-à-dire, à faire un tour de septante lieuës. Je vins à Anarghie, village, & petit port, dont j'ai parlé. J'y trouvai une Felouque de Turcs, je la fretai pour Gonié. Dès que j'eus donné les arthes je retournai à la maison des Théatins & au Château de Sabatar, pour me préparer au voyage.

Le 10. Novembre assez matin je partis de ce Château étant convenu avec mon Camarade des voyes que je tiendrois pour le tirer de Mingrelie, s'il plaisoit à Dieu de me donner un heureux voyage. J'emportai avec moi cent mille livres en pierreries, & huit cens pistoles en or, avec le peu de hardes qui m'étoit resté. Les pierreries étoient enfermées dans une selle faite exprès pour cacher des bijoux, & dans un oreiller. Je pris un valet pour m'accompagner, celui-là même que j'avois racheté d'esclavage. C'étoit un fripon caché, un traitre dont la méchanceté ne m'étoit pas bien connuë. On ne me conseilloit pas de l'emmener crainte d'avanie & de quelque méchant tour, qu'il avoit tout l'air de me jouer. Je n'étois pas moi-même bien résolu à m'en charger, mais la fortune vouloit que je le prisse, & je ne pûs l'empêcher. Les raisons qui me portérent à l'emmener plûtôt qu'un autre, c'est qu'il souffroit son mal en desesperé & en furieux, & que je craignois que le desespoir & l'yvrognerie à quoi il étoit sujet ne nous fit découvrir en Mingrelie. Le Pere *Zampi* Préfet des Théatins m'accompagna comme il avoit toûjours fait. Le Frere Laïc me voulut conduire à Anarghie. Nous marchâmes à pied le Préfet & moi, parce qu'on ne

ne pût trouver qu'un cheval de loüage, quelqu'argent qu'on offrit pour en avoir, sur lequel je mis mes hardes & mon valet. Le Frere Laïc étoit à cheval, il pleuvoit à verse depuis deux jours, le Frere pensa se noyer à une lieuë du Château dans un fossé large & débordé, où son cheval tomba, & dont nous le retirâmes à grand'peine & demi mort. Je ne dirai point les fatigues que j'eus ce jour-là & les suivans : je fus obligé d'aller en divers lieux à pied, en une saison de pluye, dans des bois pleins d'eau & de fange, où j'en avois d'ordinaire par dessus les genoux ; je dirai seulement, qu'on ne peut au monde avoir plus de peines que j'en eus. J'étois épuisé, en verité, il ne me restoit que le courage & la résolution de tout faire & de tout souffrir, pour sauver le bien qu'on m'avoit confié. Le soir nous arrivâmes à Anarghie percez de pluye jusqu'aux entrailles. Anarghie est à six lieuës du Château de Sabatar.

Le 12. je devois m'embarquer, mais j'en fus empêché par une nouvelle qu'on eut que des Barques de Circassiens & d'Abcas croisoient sur les côtes de Mingrelie. Cela étoit vrai, elles avoient enlevé des Barques du Païs, & une entr'autres où j'avois interêt. L'indicible ennui que ces retardemens me causoient ne venoit pas tant de ce qu'ils me tenoient en des dangers & en des maux continuels, que de ce qu'ils sembloient me menacer de n'en sortir jamais.

Le 19. on vint donner avis au Pere Zampi que le jour précédent, de nuit, on avoit enfoncé la porte de son Eglise, pris ce qui y étoit, ouvert le sepulchre qui étoit dedans, &

& emporté tout ce qu'un Pere Théatin, demeuré au logis pour le garder comme on a dit, avoit enfermé dans ce tombeau; qu'on avoit foüi par tout, & qu'il ne restoit rien d'entier que la muraille. On peut croire l'épouvante que je pris à cette nouvelle, ayant laissé plus de sept mille pistoles enterrées en cette Eglise. Je dépêchai aussi-tôt à mon Camarade. On ne le trouva point au Château, il étoit déja allé à la maison des Théatins, pour savoir quelle part nous devions prendre à la mauvaise avanture laquelle il avoit aprise aussi-tôt que moi. Il m'écrivit, que graces à Dieu, l'on n'avoit point touché à nôtre argent, & qu'il l'avoit trouvé au même état où nous l'avions mis en terre. Cette nouvelle me releva merveilleusement le courage, je la regardai comme une nouvelle marque de l'assistance dont le Seigneur me favorisoit, & j'allai encourager les Turcs, qui m'avoient loué leur Felouque, à partir incessamment.

Le 27. je partis d'Anarghie. Ma Felouque étoit grande. Il y avoit près de vingt personnes, la moitié esclaves, & le reste Turcs. Je n'y avois laissé embarquer tant de gens qu'afin de me pouvoir défendre des Corsaires qui couroient la côte. Après une heure de Navigation, nous arrivâmes à la Mer. Le *Langur*, que nous descendîmes, est rapide. On le descend très-vîte. Mais il faut l'avoir bien pratiqué, quand on descend sur ce fleuve, avec des Barques chargées, parce qu'il y a quantité de bas fonds, où elles s'ensablent. Je demeurai tout le jour sur le bord de la mer, le Patron de la Chaloupe m'en pria, il attendoit

doit encore deux efclaves qui devoient arriver fur le foir.

Pendant que je demeurai à Anarghie je fus invité à deux baptêmes, j'y fus pour voir la maniére dont les Mingreliens l'adminiftroient. Je trouvai que le Pere *Zampi* l'avoit décrite affez juftement dans fa Rélation. La voici comme je la vis chez un voifin du logis où je demeurois. Il envoya querir le Prêtre fur les dix heures du matin. Auffi-tôt qu'il fut arrivé, il entra dans la cabane où l'on garde le vin, il s'affit fur un banc, & fans autre habit que le fien ordinaire, il fe mit à lire dans un livre à demi déchiré, gros comme un Nouveau Teftament in 8°. L'enfant n'étoit pas encore devant lui quand il commença la lecture. Le Pere, & le Parrain, l'amenerent au bout d'un quart d'heure. C'étoit un petit garçon de cinq ans. Le Parrain apporta une petite bougie & trois grains d'encens. Il alluma la bougie, & l'attacha à la porte de la cabane, & elle fut brûlée avant que l'enfant fût baptifé. On n'en ralluma point d'autre. Les trois grains d'encens furent mis fur un peu de feu, & confumez. Le Prêtre durant cela étoit occupé à fa lecture, il la faifoit vîte & bas avec fort peu d'application, car il parloit à tous venans qui lui demandoient quelque chofe. Le Pere, & le Parrain, alloient & venoient durant tout ce tems, & l'enfant auffi qui ne faifoit que manger. Après une grande heure de lecture, on apréta un baquet plein d'eau tiéde. Le Prêtre verfa dedans une petite cueillerée d'huile de noix, & dit au Parrain de deshabiller l'enfant. Quand cela fut fait, on le mit tout nud dans le

le baquet. Il y étoit debout ſur ſes pieds. Le Parrain le lava d'eau par tout le corps. Quand il l'eut bien lavé, le Prêtre tira d'une bourſe de cuir, qu'il avoit penduë à la ceinture, la groſſeur d'un pois de *myrone*. J'ai déja dit qu'on appelle ainſi l'huile d'onction. Il le donna au Parrain, & il en oignit l'enfant en preſque tous les endroits du corps. Au ſommet de la tête, aux oreilles, au front, au nez, aux jouës, au menton, aux épaules, aux coudes, au dos, au ventre, aux genoux, & aux pieds. Le Prêtre liſoit toûjours cependant, & ſa lecture ne finit que lors que le Parrain r'habilla l'enfant. Dès qu'il fut habillé, le Pere apporta du pain, du vin, & un morceau de cochon bouilli. Il lui en donna à manger, puis il en preſenta au Parrain, au Prêtre, aux invitez, & à tout le logis. Cela fait chacun alla ſe mettre à table, d'où il n'y eût preſque perſonne qui ne ſortit yvre.

J'ai vû auſſi célébrer la Meſſe en ce même lieu. Elle ſe célébre avec la même inapplication, & la même irréverence, & tout comme on l'a dit au Traité de la Religion des Mingreliens. Il m'arriva un jour d'en voir une plaiſamment interrompuë. J'allois avec un Théatin au Château de nôtre retraite. Nous paſſâmes devant une Egliſe. On y diſoit la Meſſe. Le Prêtre qui la célébroit entendit que nous demandions le chemin à des gens qui étoient ſur la porte. *Attendez*, nous cria-t-il de l'Autel, *je m'en vais vous le montrer*. Un moment après il vint à la porte, en recitant ſa Meſſe entre les dents; & après avoir demandé d'où nous venions, &

où

où nous voulions aller, il nous montra le chemin, & s'en retourna à l'Autel.

Le 28. de fort bon matin nous-nous mîmes en mer. Le tems étoit clair & ſerain. Nous découvrimes les hautes terres de Trebiſonde d'un côté, & celles des Abcas de l'autre; & aſſez facilement, parce que la Mer noire commençant à tourner des côtes des Abcas, Anarghie ſe trouve aſſez avant dans le cercle qu'elle forme de ces côtes-là à Trebiſonde.

La Mer noire a environ 200. lieuës de longueur, tirant Eſt & Oueſt juſte; ce qui ne fait pas la moitié tant d'étendue qu'*Herodote* lui en aſſigne. Car voici comme il en donne la meſure. *Il y a*, dit-il, *depuis l'embouchure du Pont-Euxin, juſqu'au Phaſe, qui eſt la plus grande longueur de cette Mer, neuf jours & huit nuits de navigation; c'eſt-à-dire onze mille cent ſtades.* Cela fait quatre cens ſoixante deux lieuës, de quinze au degré aſtronomique. Je ne ſai comment excuſer cet Auteur d'un ſi terrible mécompte, ſi ce n'eſt en ſuppoſant que ſes meſures ſoient priſes terre à terre, comme on parle, ſur la Mer méditerranée, comme c'étoit la coûtume des Anciens de naviguer. Ils n'oſoient s'éloigner de terre juſqu'à la perdre de vûe, de peur de s'égarer & de faire naufrage. Or à compter de cette maniere, la longueur du Pont-Euxin, depuis le fleuve du Danube juſqu'à celui de Phaſe, qui en marquent les deux bouts, il y a bien le double d'eſpace, ou de navigation. Les Géographies des Arabes ſe méprennent auſſi beaucoup à la longueur de cette Mer, en la marquant de 1200. milles. Sa plus grande largeur eſt Nord & Sud du Boſphore avec

le

le Boristhene environ trois degrez. Cet endroit est le bout occidental de la mer. La partie opposée n'est pas la moitié si large. L'eau de cette mer m'a paru moins claire, moins verte, & moins salée que l'eau de l'Ocean, ce qui vient, je croi, des grands fleuves qui s'y déchargent, & de ce qu'elle est resserrée en elle-même comme dans un cû de sac, de maniére qu'on la nommeroit mieux un lac qu'une mer; de même que la mer Caspienne, avec qui elle a aussi cela de commun que toutes deux n'ont point d'Isles, & qu'elles sont toutes deux fort orageuses. Il ne faut donc point chercher dans la couleur des eaux de la Mer noire la raison de sa dénomination, puis qu'elles sont plus blanches au contraire que celles des autres mers. On l'a ainsi dénommée à cause du danger que l'on court à naviger dessus, les tempêtes y étant plus ordinaires, & plus furieuses qu'ailleurs. Dans le même sens que les Arabes ont nommé le détroit qu'il faut surmonter pour entrer dans la Mer rouge, *Babelmandeb*, c'est-à-dire, *Porte funeste: Porte de malheur*, à cause des frequens naufrages qui y arrivent. La Mer noire portoit premierement le nom d'*Asekenas*, du petit-fils de *Japhet*, mais les Grecs changerent ce nom en celui d'*Euxin*, ou *Pont-Euxin*, terme qui signifie *intraitable*, *& qui ne souffre personne*, à cause des frequentes & furieuses tempêtes qu'il y a sur cette Mer, comme je l'ai observé. Les Turcs pour la même raison la nomment *Cara Denguis*, c'est-à-dire, *Mer furieuse*. *Cara*, qui en Turc signifie proprement *noir*, signifiant aussi *dangereux*, *furieux*, *effroyable*; & servant ordinairement d'é-

d'épithete en cette langue aux forêts épaisses, aux fleuves rapides, & aux montagnes aspres & élevées. Ainsi il y a beaucoup de fleuves qu'ils appellent *cara-son*, eau noire, pour dire que ces fleuves sont sujets à des débordemens, & qu'ils causent beaucoup de dommage en se débordant. Ce qui fait que la violence des tempêtes est plus grande & plus dangereuse sur cette Mer que sur les autres, c'est premiérement, que ses eaux n'ont qu'un lit étroit, & n'ont point d'issuë. L'ouverture du Bosphore ne se devant compter pour rien en ce raisonnement, tant elle est étroite. Quand donc les eaux sont émuës par la tempête, ne trouvant point à s'écouler, & étant repoussées, elles s'élevent haut & en tourbillon, battant un navire de tous côtez d'une vitesse & d'une force insupportable. Secondement, c'est que cette mer n'a que des rades dont la plûpart ne sont point abriées, & où l'on est plus mal qu'en pleine mer. J'ajoûte au sujet du nom de *Cara denguis*, que les Turcs donnent à cette Mer, que c'est le même qu'elle a en Grec *Maurothalassa*, & ainsi ils appellent *Ak denguis*, *Mer blanche*, la *Propontide*, que les Grecs appellent *Asprothalassa*. Les Arabes appellent la Mer Euxine *Bahar Bontos*, *Mer de Pont*.

Toute la Mer noire est sous la domination du Grand Seigneur, on n'y navige que par sa permission, & on y est ainsi en sureté des Corsaires, qui sont, à mon avis, le plus grand danger de la mer.

Le vent nous ayant été contraire tout le jour, nous ne fîmes que 18. milles. Nous entrâmes sur le soir en un fleuve nommé

Kelm-

Kelmbel. Il eſt plus profond, & il eſt preſque auſſi large que le *Langur*, mais il n'eſt pas ſi rapide.

Le 29. deux heures avant le jour, nous partîmes à la clarté de la Lune, nous arrivâmes à midi au fleuve *Phaſe*, & nous le remontâmes environ un mille, juſques à des maiſons, où le Patron de la Felouque vouloit ſe débarquer avec quelques marchandiſes.

Le fleuve de *Phaſe*, que l'on tient être le *Phiſon*, un des quatre grands fleuves du Paradis terreſtre, a ſa ſource dans le mont Caucaſe. Les Turcs l'appellent *Fachs.* Les gens du païs le nomment *Rione*, comme je l'ai obſervé. *Procope* s'eſt mépris à cette double dénomination, & il a crû que c'étoient deux fleuves differens, au lieu que ce n'en eſt qu'un. Je l'ai vû à *Cotatis.* Il court là rapidement dans un lit étroit, & ſouvent il y eſt ſi bas, qu'on le paſſe à gué. Son lit, à l'endroit où il ſe décharge dans la mer, qui eſt éloigné de quatre-vingts dix milles de Cotatis, a un mille & demi de largeur, & de fond, plus de ſoixante braſſes. Pluſieurs petits fleuves qui ſe déchargent dedans le groſſiſſent à ce point-là. Il court d'Orient en Occident. L'eau en eſt fort bonne à boire, quoi qu'elle ſoit trouble, épaiſſe & de couleur de plomb. *Arian* dit que c'eſt à cauſe de la terre qui y eſt mêlée. Il dit encore, & d'autres Auteurs le diſent auſſi, que tous les navires faiſoient eau au *Phaſe* ſur l'opinion que l'eau de ce fleuve étoit ſacrée, ou parce que c'eſt la meilleure eau du monde. Ce fleuve a, à ſon embouchure, pluſieurs petites Iſles, qui paroiſſent fort délicieuſes,

étant toutes couvertes de bois, & divers Islets, en remontant; ce qui en rend la navigation comme impossible aux grands Vaisseaux, qui sont obligez de s'arrêter à trois ou quatre milles de l'embouchure. Sur la plus grande de ces Isles, on voit du côté d'Occident les ruïnes d'une Forteresse que les Turcs ont bâtie. Ce fut le Sultan Murat qui la fit construire l'an 1578. ou, pour mieux dire, le Géneralissime de ses armées, nommé Mustafa, du tems des grandes guerres entre les Turcs & les Persans. Cet Empereur Turc avoit entrepris de conquerir les côtes Septentrionales & Orientales de la Mer noire. Son entreprise n'alla pas au gré de ses desseins. Il fit remonter le Phase à ses Galéres. Le Roi d'Imirette avoit dressé de grosses embuscades au lieu où le fleuve est le plus étroit. Les Galéres de Murat y furent défaites; une coula à fond, & les autres prirent la fuite. La Forteresse du Phase fut prise l'an 1640. par l'armée d'Imirette, grossie de celles des Princes de Mingrelie & de Guriel. On l'a rasée; il y avoit dedans 25. piéces de canon. Le Roi les fit mener à son Château de Cotatis, où elles sont aujourdhui, ayant ainsi repassé entre les mains des Turcs lors qu'ils prirent le Château. J'ai fait le tour de l'Isle de Phase pour tâcher d'y découvrir ces restes du Temple de Rea, qu'*Arian* dit qu'on y voyoit de son tems. Je n'en ai trouvé aucun vestige. Cependant les Historiens assurent qu'il étoit encore en son entier dans le bas Empire, & qu'il avoit été consacré au culte de Jesus-Christ du tems de l'Empereur Zenon. J'en cherchai aussi de cette grande ville nommée *Sebaste*, que les Géogra-

graphes ont placée à l'embouchure du Phase; mais il faut que les ruïnes même de cette ville se soient perduës, comme celles de Colchos; car je n'en aperçûs rien. Tout ce que je remarquai là, de conforme à ce que les Anciens ont écrit de cet endroit de la Mer noire, c'est qu'il y a beaucoup de Faisans. Et qu'ils sont plus gros, plus beaux, & d'un goût plus exquis, qu'en aucun endroit du monde, à ce qu'il me sembla. Il y a des Auteurs & entr'autres *Martial*, qui disent que les Argonautes aportérent de ces oiseaux en Grece qu'on n'y avoit jamais vûs auparavant, & qu'on leur donna le nom de *Faisans*, parce qu'on les avoit pris sur les bords du *Phase*. Ce fleuve separe la Mingrelie de la Principauté de Guriel, & du petit Royaume d'Imirette. Anarghie n'en est éloignée que de 36. milles. La côte est par tout un terraïn bas, sablonneux, chargé de bois si épais, que la vûe a peine de découvrir à six pas dedans.

Le soir, je fis mettre en mer avec un vent tout-à-fait favorable. A minuit nous passâmes devant un port qu'on appelle *Copolette*. Il appartient au Prince de Guriel.

Le 30. après midi, nous arrivâmes à Gonié. Du Phase là, il y a 40. milles. Toute cette côte sont des terres extrémement hautes; & des rochers les uns couverts de bois, les autres nuds. Elle appartient au Prince de Guriel, dont le païs s'étend jusqu'à un fleuve qui n'est qu'à demi mille de Gonié.

Gonié, que *Calchondyle* nomme *Gorea*, est un grand Château quarré, bâti de pierres dures & brutes, d'une masse extraordinaire. Il est situé au bord de la mer sur un fonds sa-

blonneux. Il n'a ni foſſez ni Fortifications. Ce ne ſont que quatre murailles, avec deux portes ; l'une à l'Orient, qui donne ſur la mer, & l'autre au Septentrion. Je n'y ai vû que deux piéces de canon. Des Janiſſaires en aſſez petit nombre le gardent. Il y a dedans trente maiſons, ou environ, petites, baſſes, aſſez incommodes, & faites de planches. Dehors, tout proche, eſt un village qui a autant de maiſons. Preſque tous les habitans ſont mariniers ; &, ſi l'on en croit les gens du païs, c'eſt ce qui a fait donner à cette contrée le nom de *Lazi*, *laz* en Turc voulant dire proprement *un homme de mer*, & dans le langage figuré, *une perſonne rude*, *groſſiére & ſauvage.* Mais pour moi je ſuis d'avis que le nom de *Lazi*, que ce peuple porte, ne vient point de la langue Turqueſque ; mais que c'eſt leur ancien nom. On les appelloit autrefois *Laziens*, & leur Païs *la Lazique*, comme on le peut voir dans les Hiſtoires Grecques, & particulierement dans celle de *Procope*, de la guerre contre les Perſes, où il en fait ſouvent mention, & qui marque ſi bien leur Païs au même endroit où eſt *Gonié*, que l'on n'en ſauroit douter. *Agathias* le repreſente conſiderable & puiſſant par la multitude des hommes, l'abondance des richeſſes, la ſituation commode pour recevoir de toutes parts les munitions néceſſaires. Il dit encore que depuis la frequentation des Romains chez les Laziens, on y avoit admiré l'obſervation de la Juſtice & la Politeſſe des mœurs. Mais tout cela a changé entierement de face depuis les conquêtes des Turcs. Au reſte, les *Laziens* d'aujourdhui ſont la plûpart Mahometans.

tans. Il eſt vrai que les Chrétiens de Georgie & d'Armenie frequentent fort leur païs, mais ils ne s'y arrêtent pas non plus que les Trebiſontains, qui ſont les plus proches voiſins des Laziens.

Il y a à Gonié une Doüanne, qui a la réputation d'être très-rude. Elle ne l'eſt pas tant néanmoins qu'on me le faiſoit apprehender. Les gens du païs y ont un aſſez bon parti ; mais véritablement c'eſt un coupe-gorge pour les Europeans. On n'a là aucune conſidération, ni pour la qualité des perſonnes, ni pour les Paſſeports du Grand Seigneur, ni pour les appuis qu'on peut avoir à la Porte. On prétendroit en vain tirer des ſecours de tout cela. Ceux qui commandent en cette extrémité de l'Empire, ſe croyant ſi éloignez du Grand Seigneur, que ſa main ne ſauroit atteindre juſqu'à eux.

Dès que nôtre Felouque eut pris terre, mon valet s'y précipita avec un emportement de joye tout-à-fait extravagant. Il levoit les yeux au ciel, il baiſoit la terre, il faiſoit mille imprécations ſur la Mingrelie, & mille vœux pour le païs des Turcs. Un moment après il entra dans le Château, me laiſſant là, dans un tems où j'avois plus beſoin de lui que jamais. J'eus lieu de croire qu'il alla dire ce qu'il s'imaginoit que j'étois ; car lors que le Doüanier & le Lieutenant du Gouverneur vinrent pour viſiter ce qu'on débarquoit de la Felouque, & en prendre les droits ; ils me firent d'abord connoître qu'ils ſavoient que j'étois European, les malheurs que je publiois m'être arrivez en Mingrelie, & le deſſein que j'avois de paſſer à Acalziké. Cela me ſurprit ex-

extrémement, & je vis bien que j'étois trahi.. Je ne me troublai point pourtant, & Dieu me fit la grace d'avoir l'esprit present. J'étois bien sûr que mon valet ne savoit point distinctement qui j'étois. Je l'avois pris à Constantinople, il avoit vû que je frequentois particuliérement les Ambassadeurs & les Ministres Europeans, que j'en étois honorablement traité: & que le reste du tems je ne faisois que lire & écrire. Il devoit s'être persuadé que j'étois un voyageur curieux. Je l'avois instruit à dire aux Turcs que j'étois Marchand, & qu'étant venu en Mingrelie à dessein d'acheter des oiseaux de proye pour l'Europe, les gens du païs m'avoient tout volé, & que j'allois demander justice au Pacha d'Acalziké. Je me tins ferme sur cette avance, parce que je ne savois pas d'autre meilleur déguisement, & que je ne voulois pas en le changeant témoigner à mon valet que je m'aperçusse de sa trahison, ni même que je m'en deffiasse seulement. Le Doüanier me fit plusieurs questions. J'y satisfis assez bien. Il commanda qu'on visitât mes hardes, on n'y trouva rien. Il y avoit entr'autres une selle de cheval avec une niche sous le pomeau, faite pour cacher quelque chose de précieux. Elle étoit pleine & pesoit beaucoup. Ce poids la rendoit suspecte, d'autant plus que les selles à la Turque sont fort légéres. Les Gardes la manierent & la tâterent de tous côtez; mais n'y sentant rien que du crin, & de la bourre, ils la laissérent.

Des huit cens pistoles dont je m'étois chargé, j'en portois la moitié sur moi. L'autre étoit dans une besace fermée d'un cadenat, avec

avec quelques bagatelles qui n'étoient pas de prix; mais que je savois bien que les Turcs prendroient, si leurs yeux tomboient dessus. J'avois resolu en partant de Mingrelie de donner cette besace à garder aux Mariniers quand nous prendrions terre à Copolette; ce Port ici proche dont j'ai parlé. On ne visite point leurs hardes & rarement fouille-t-on les Felouques. Le bon vent fit passer ce lieu-là sans s'y arrêter, c'est ce qui empêcha que je n'executasse ma résolution; car il y auroit eu de l'imprudence à le faire dans la Felouque à cause des Passagers qui y étoient.

Les Gardes de la Doüanne bien avertis de ce que j'avois, allérent dans la Felouque & trouvérent cette besace. Ils demandérent à qui elle étoit. Je dis d'abord qu'elle étoit à moi, mais qu'il n'y avoit rien dedans qui dût Doüanne. Le Doüannier me dit de l'ouvrir, je répondis que je le ferois volontiers dans la maison, mais non pas sur le bord de la mer devant tant de gens. Le Doüannier me mena chez lui. Le Lieutenant du Gouverneur y vint aussi. Il prend un pour cent, & le Doüannier cinq. Ils prirent de moi 22. pistoles en or, & tout ce qui leur plût de ces bagatelles qui étoient dans la besace, entr'autres une paire de pistolets qui étoient mes seules armes, à la verité il me la paya, mais à moitié de valeur. Il me dit ensuite de loger chez lui. Je lui répondis qu'il se moquoit de moi de m'offrir son logis après m'avoir pris injustement la doüanne de l'argent que j'avois, puisque l'or & l'argent n'en doivent point. Il me répondit que j'étois mal informé, qu'il ne m'avoit point fait d'injustice,

qu'à Gonié tout payoit doüanne sans rien excepter ; qu'au reste en m'offrant sa maison c'étoit une faveur qu'il me faisoit. Je le remerciai, & lui dis que s'il m'en vouloit faire une extrême, dont je lui serois toûjours obligé, c'étoit de me donner le moyen d'aller trouver le Pacha d'Acalziké. Que tout Gonié alloit apprendre qu'on m'avoit trouvé un sac d'or ; & que je ne doutois point, que pour avoir ce qui m'en restoit, on ne me tuât dans les montagnes où je devois passer. Que j'étois seul, étranger, & sans défense ; lui-même m'ayant ôté les armes qui me restoient ; qu'il eût donc la bonté de me donner quelque secours. Il me répondit que je ne prisse point de terreur panique. Que graces à Dieu, j'étois dans le païs des fideles, (les Turcs se donnent cet épithéte) où je ne devois apprehender ni vol, ni meurtre. Qu'il étoit caution de ma vie, & de mon bien. Que je misse mon sac d'or sur la tête, & le portasse sans aucune apprehension. Qu'au reste, le droit chemin d'Acalziké étoit étrangement rude ; qu'il en falloit faire les deux prémiéres journées à pied, les chevaux ne pouvant aller dans les sentiers étroits & aspres de ces montagnes ; que le lendemain matin il me donneroit des gens qui porteroient mon bagage, & me conduiroient à la premiére traite ; & que de là il me feroit conduire à l'autre, & ainsi de suite jusqu'à Acalziké.

Après m'avoir dit cela, il m'offrit pour la troisiéme fois de venir passer la nuit chez lui. Il m'en pressa même beaucoup. Il me faisoit cette offre de fort bonne foi, & pour mon bien

bien comme je connus depuis. Plût à Dieu que j'en euſſe alors apperçû quelque choſe; mais je n'avois garde de prévoir ce que le deſtin me préparoit. Je craignois que ce ne fût pour viſiter plus exactement mes hardes, & ma ſelle, qu'il ne lui prît envie de fouïller ſur moi. J'y avois un gros ſac d'or, comme j'ai dit, & des perles cachées en trois endroits.

Il étoit preſque nuit quand je ſortis de chez le Doüannier, qui étoit auſſi Gouverneur du territoire de Gonié. Mon valet avoit fait porter mes hardes au lieu où étoient allé loger les gens venus avec moi. C'étoit une méchante chaumiére percée de tous côtez, ſale & puante autant qu'il ſe peut. J'y reçûs bien des complimens de condoleance, ſi j'oſe parler ainſi, & à dire le vrai, je croi, qu'à mon valet près, qui avoit profité de la priſe des 22. piſtoles, tous les gens qu'il y avoit-là en étoient fâchez. Chacun me blâmoit de ne lui avoir pas donné mon ſac à garder. Je contrefaiſois bien le dolent & l'affligé, mais au fond du cœur j'étois ravi d'en être quitte à ce prix, & ne ſouhaitois que de voir le retour du Soleil pour me tirer du coupe-gorge où j'étois.

Pendant que je mangeois un morceau de biſcuit, un Janiſſaire vint dire à mon valet que le Lieutenant du Commandant le demandoit. Le Commandant du Château n'y étoit pas. Son Lieutenant faiſoit la charge. Mon valet y alla, & une heure après le même Janiſſaire me vint querir de la même part. Je trouvai le Lieutenant à table avec mon valet tous deux yvres. Il me fit d'abord boire &

manger par force, & après il me dit, que tous les Chrétiens, gens d'Eglise, qui passoient par Gonié, étoient obligez de donner à son maître deux cens ducats; que j'étois de ces gens-là, & que je devois payer cette somme. Je lui dis que j'étois Marchand, & qu'il se méprenoit. Que j'avois payé la doüanne, bien que contre justice; & que le Doüannier m'ayant laissé libre, il n'avoit point à connoître de ce que j'étois; qu'au reste si je devois payer quelque chose au Gouverneur, cela se feroit le lendemain, & que la nuit n'étoit pas le tems d'une telle discussion. Je voulois sur cela me lever & sortir. Deux Janissaires m'arrêterent, le Lieutenant me fit rassoir, me fit boire à toute force, & me tint deux heures à m'alleguer mille impertinences; entr'autres que le bien des Chrétiens appartenoit de droit aux Turcs, que les Malthois avoient pris deux de ses freres, qu'à un homme comme moi, vingt pistoles de bien suffisoient. Je me trouvois en une méchante occurrence, j'avois affaire à des gens yvres, mon valet au lieu de m'aider étoit à table avec mon juge, & à son tour disposoit de moi, étant mille fois plus mon maître en effet que je n'étois de droit le sien. Je voyois sa perfidie sans oser rien dire de peur de pis. Je le tirai à part, & lui dis de ne perdre pas l'occasion d'augmenter le ressentiment que j'avois de la fidelité avec laquelle il m'avoit servi, qu'il n'y avoit que lui qui pût accommoder l'affaire, que je lui donnois pouvoir d'offrir jusqu'à vingt ducats pour cela. Mon dessein étoit dans cette fausse confiance, qui ne me pouvoit faire que du bien, de retenir la méchanceté de ce

trai-

traître, & de l'empêcher d'aller à l'extrémité. Après je me mis à supplier, à menacer couvertement, à remontrer que personne ne viendroit plus à Gonié, si l'on apprenoit que l'on y traitât les passans avec tant de violence & tant d'injustice. Le Lieutenant me dit en riant, que Gonié n'étoit pas son bien, qu'il n'avoit plus qu'un an à y demeurer, qu'il se soucioit peu qu'après son départ il n'y vînt pas un homme, & que le Château abîmât, qu'il se servoit de l'occasion sans égard à l'avenir; enfin la chose alla si loin, que le Lieutenant, ne pouvant m'obliger de lui donner ce qu'il demandoit, il envoya querir mes hardes. Mon traitre de valet donna la main à ce beau coup. Le Lieutenant me dit de tirer l'or qui étoit dedans. Je n'en voulus rien faire, & je lui répondis que je ne donnerois jamais un sol à quelque extrémité où il se pût porter, parce que je ne lui devois rien; que je ne pouvois m'opposer à sa violence; qu'il prît tout ce qu'il voudroit; mais que je savois bien les voyes de me le faire rendre. Ce voleur fit venir des chaines & un carcan, cela m'ébranla un peu, à dire le vrai, parce que j'avois affaire à des soldats que l'or qu'ils avoient vû, & le vin dont ils étoient souls portoient à tout faire. Un d'eux s'approcha de moi, & me dit, *Plus on pile l'ail, plus il sent mauvais.* Cela vouloit dire, plus on tarde à accommoder une affaire, plus elle se rend difficile. Mon valet prononça en même tems que j'eusse à payer cent ducats. Pour couper court, je les donnai, & quatre encore aux Janaissaires qui avoient servi de sergens. Le bien que j'avois sur moi, & en mon

gifte, le lieu où j'étois, & cent autres bonnes confidérations me firent ployer. En un autre état, je ne me fuſſe pas rendu à des menaces. Je n'euſſe point eu peur des chaines, & je me fuſſe tiré d'affaire quitte, ou du moins à peu de perte. Le Lieutenant me contraignit, en lui comptant les cens ducats, de jurer ſur l'Evangile que je les lui donnois de bon cœur, & que je n'en parlerois à perſonne. Il y eût une nouvelle conteſtation là-deſſus, qui fut auſſi aſpre que l'autre. Je ne voulois point jurer cela, parce que je voulois effectivement m'en plaindre: & je voulois d'ailleurs m'aſſurer pour l'avenir par la réſiſtance préſente. Ce voleur cependant, s'obſtinoit à ne vouloir les cent ducats qu'à cette condition. Il falut que je fiſſe le ferment en ſa préſence tel qu'il voulut, & que je le priaſſe même d'accepter l'argent.

Le lendemain de bon matin, qui étoit le prémier Decembre, les Gardes de la Doüanne vinrent à mon méchant giſte, & m'obſervérent toûjours, juſqu'à mon départ. Ils avoient ordre de reviſiter ma ſelle & de me fouiller. Ils appellérent mon valet, & le lui dirent le plus civilement, & le plus honnêtement qu'ils pûrent. Ils la viſitérent donc derechef. Je tremblois à mourir pendant qu'elle étoit dans leurs mains. Ils ne manioient rien qui ne diminuât leur deffiance. Le poids ſeul l'entretenoit. Voyant qu'ils s'y arrêtoient trop, je leur dis que j'avois fait faire cette ſelle, pour ſervir de bât, en cas de beſoin, & qu'à cauſe de cela, elle étoit ſi lourde. Ils ſe payérent de cette échapatoire. Je remarquai enſuite qu'ils me vouloient fouil-

ler,

ler, car ils me tiroient à part l'un après l'autre, & me disoient que si j'avois quelque chose que la Doüanne n'eût pas vû, je leur fisse un présent, & qu'ils ne me découvriroient pas. Mes amis, leur répondis-je, ne cherchez point de détour pour me fouiller; si vous le voulez faire, faites le hardiment. J'ouvris ma veste en disant cela, & leur présentai aussi mes poches. Cette bravade me sauva. Les Gardes crûrent que j'eusse été moins hardi, si j'eusse eu sujet de craindre. Ils ne me fouillerent point. J'allai avec eux chez le Doüannier, & lui dis, en feignant de pleurer, & d'être mortellement triste, que pour n'être pas venu coucher chez lui j'avois été dépouillé d'une partie de mon or. Je te l'avois bien dit, me répondit-il; je me doutois de ce qui t'est arrivé. Après, il me pressa fort de lui dire ce qu'on m'avoit pris, & qui avoit fait le coup, m'assurant que j'en aurois sûrement justice, & qu'il me le feroit rendre. Je lui répondis qu'on m'avoit menacé de mort, si je le disois. Cela étoit vrai, & j'avois, outre cela, une si forte envie d'être hors de Gonié, & desirois si passionnément de partir, que je n'avois garde de commencer un procès. Je conjurai le Doüannier de me tenir sa parole. Il le fit, & me donna deux hommes pour porter mes hardes jusqu'au soir, & un Turc pour m'accompagner jusqu'à Acalziké. Il commanda à ces deux hommes d'apporter un billet de ma main pour assurance que je serois bien arrivé à la premiére traite, & il donna au Turc un passeport en forme d'ordre, pour servir dans tout le chemin. En voici la traduction.

Gardes des Chemins, Prevôts, Juges, Baillifs, menez de traite en traite à l'heureuse Porte d'Assan Pacha, Jean son Changeur. Donnez-lui pour de l'argent des chevaux & des hommes, autant qu'il en demandera. Sa personne, & ses hardes, sont un depôt qu'on donne en garde à tous les habitans des lieux où il passera, on en répondra sur la vie.

Le Doüannier me dit, en mettant ce billet entre les mains du Turc qui me devoit conduire, qu'il me faisoit passer pour Changeur du Pacha, & que je misse un turban blanc, & mon valet aussi, afin d'être respectez. Je le fis, & partis sur les huit heures du matin, ravi & transporté de me voir hors d'un si méchant & si dangereux lieu, en païs libre, & où je n'avois presque plus rien à craindre. Je commençai alors à respirer & à reprendre quelque tranquilité d'esprit. Il y avoit cinq mois que j'étois en des agitations & des angoisses horribles. Les avanies, le naufrage, l'esclavage, le mariage, la perte des biens, de la liberté, & de la vie; ces effroyables idées me déchirérent l'esprit tour à tour en tout ce tems-là, durant lequel d'ailleurs mille maux réels l'avoient tenu dans l'abattement le plus grand où l'on puisse être. J'en revenois ce jour-là, & je sentois avec un plaisir qu'on ne peut dire, mon cœur se remettre au large & rentrer dans son mouvement paisible. Je montois le mont Caucase avec une legéreté qui surprenoit mes crocheteurs. Qu'on est leger quand on n'a pas le cœur chargé! Je le dis simplement, sans exagération, & sans figure, il me sembloit qu'on m'avoit ôté une montagne de dessus le corps, & que j'allois voler.

Je

Je fis quatre lieuës toûjours dans les rochers, & après je passai en bateau le fleuve dont j'ai parlé qui separe le païs de Guriel & le païs du Turc.

Le 3. je fis cinq lieuës à pied, & trois hommes portoient mes hardes. Nous passions souvent si proche de ces précipices affreux, que j'en étois épouvanté. Nous ne fîmes que monter, & en ces cinq lieuës nous ne fîmes pas deux milles de chemin droit.

Le 4. je demeurai dans un village habité par des Turcs & des Chrétiens, où j'étois arrivé le jour précédent, la pluye, la neige & le vent qu'il faisoit ne nous ayant pas permis d'en sortir.

Le 5. & le 6. je fis onze lieuës. J'avois des chevaux, mais je puis assurer que je ne fis pas trois lieuës dessus, il falloit à tout moment mettre pied à terre, à cause des passages difficiles, roides, & escarpez, où les chevaux pouvoient à peine tenir le pied.

Le 7. & le 8. je fis 16. lieuës, les 4 premiéres à monter & à descendre. Les huit suivantes par un chemin uni, mais qui serpente toûjours. Nous étions arrivez sur le Mont Caucase. Nous fîmes les quatre derniéres lieuës en descendant continuellement. A la moitié de la descente on voit sur plusieurs pointes & sommets, des masures de Châteaux & d'Eglises. Les gens du pays disent qu'il y en a eu là beaucoup, que les Turcs ont détruites. Quand on est au bas du mont, on entre en une belle Vallée, large de trois milles, fertile & abondante, & fort remplie de villages. Le fleuve *Kur* passe au milieu.

On

On ſait que l'Aſie eſt diviſée par une chaîne de montagnes d'un bout à l'autre, dont les trois plus hautes parties ont été nommées. *Taurus*, *Imaus*, & *Caucaſe*. La premiére eſt la plus avancée dans l'Aſie, & on appelle toute cette chaine en général le mont *Taurus*. Je dis en général, parce que chaque partie a ſon nom particulier connu par chaque Nation qui en eſt proche. La derniere partie eſt la plus proche de l'Europe, entre la mer Noire & la mer Caſpienne, la Moſcovie & la Turquie. Beaucoup d'Auteurs confondent ces trois parties. *Pline*, entr'autres, & *Quinte-Curce*, qui mettent le Caucaſe dans les Indes. *Strabon*, qui parle de cette montagne dans le Livre onziéme de ſa *Geographie*, dit que quoi que ces Auteurs s'accordent tous en cela, on ne doit pas néanmoins les en croire; parce qu'ils n'en ont uſé ainſi que par flaterie, afin de mieux louer *Alexandre*, à qui il étoit ſans doute bien plus glorieux d'avoir pouſſé ſes conquêtes juſqu'au delà des montagnes des *Indes*, que d'avoir ſimplement traverſé les montagnes voiſines du *Pont Euxin*. Je croirois que cette mépriſe ſeroit une faute de Géographie que *Quinte Curce* auroit faite de bonne foi; comme lors qu'il fait venir le *Gange* du Midi, & qu'il prend le *Jaxartes*, pour le *Tanaïs*. Je le croirois, dis-je, ſi dans le livre ſixiéme il ne mettoit pas le mont *Caucaſe*, entre l'Hircanie & le fleuve de Phaſe.

Pour revenir à la deſcription du Mont Caucaſe, c'eſt la montagne la plus haute, & la plus difficile à paſſer que j'aye vûe; & on le peut juger par ce que j'en ai dit. Elle eſt pleine de rochers & de précipices affreux. On a beau-

beaucoup travaillé en plusieurs endroits à y caver des sentiers. Elle étoit toute couverte de neige, lors que je la passai; & il y en avoit presque par tout plus de dix pieds de haut. Il falloit en plusieurs endroits que mes conducteurs fissent chemin avec des péles. Ils avoient à leurs pieds une maniére de sandales propres pour aller sur la neige, que je n'ai vûe qu'en ce païs-là. La semelle a la forme & longueur d'une raquette sans manche, mais pas tant de largeur; le rezeau est aussi plus lâche, & le bois est tout rond. Cette chaussure les empêche d'enfoncer dans la neige, car elle n'y entre pas plus d'un travers de doigt. Ils courent fort vîte avec, & ne laissent que de legéres traces, & fort incertaines de la route qu'ils ont tenuë, parce que cette chaussure n'a ni devant ni derriére. Le haut du *mont Caucase* est perpetuellement couvert de neige, & pendant les huit lieuës de chemin qu'on fait à le traverser, il est inhabité. Je passai la nuit du 7. au 8. au milieu de la neige. Je fis couper des sapins, je me couchai dessus, & fis faire grand feu. Lors que nous arrivâmes au haut du Mont, les gens qui me conduisoient firent de longues oraisons à leurs Images, afin qu'elles leur fissent la grace qu'il n'y eût point de vent. En effet, s'il y en eût eu d'un peu fort, nous aurions sans doute été ensevelis dans la neige; car elle est mouvante & menuë comme la poussiére: le vent l'emporte, & en remplit l'air. Graces à Dieu, il ne fit presque point de vent. Les chevaux enfonçoient si avant en des endroits, que je croyois souvent qu'ils n'en sortiroient pas. J'allai presque toûjours à pied

à pied & ſûrement. Je ne fis pas huit lieuës à cheval en traverſant ce Mont affreux, qui eſt de trente ſix lieuës. Je croyois les deux derniers jours être dans les nuës, & je ne voyois pas à vingt pas de moi. Il eſt vrai que les arbres, dont tout le haut du Mont eſt couvert, empêchent fort la vûe de s'étendre. Ces arbres ſont des ſapins. Je n'y en vis point d'autres ; de quoi je fus bien faché. Car comme je m'imaginois d'être ſur la plus haute montagne du monde, ou du moins ſur la plus haute de l'Aſie, j'aurois bien voulu reconnoître ce que diſent des Naturaliſtes, que ſur le ſommet des montagnes de la plus grande exaltation, les feuilles des arbres ſont toûjours au même état, à cauſe que les vents, & les nuées, qui les pourroient faire tomber, ſont toûjours au deſſous, ſans jamais monter ſi haut. C'eſt ce que je n'ai remarqué nulle part. Je ne me ſuis pas aperçû non plus que l'air n'y ſoit pas vital, comme ils le prétendent. Il eſt vrai qu'il eſt très-ſubtil, & très-ſec; mais je croi qu'on y vivroit comme dans les airs plus mêlez, & que la cauſe qu'on n'y trouve point d'habitans, vient uniquement du commerce, & de la correſpondance, qu'il ſeroit trop difficile d'avoir delà avec le reſte du monde. En deſcendant cette affreuſe montagne, je voiois les nuages ſe mouvoir en bas ſous mes pieds à perte de vûe. J'euſſe crû être en l'air, ſi je n'euſſe ſenti que la terre me portoit.

Le Mont Caucaſe eſt, juſques vers le haut, fertile & abondant en miel, en bled, & en *Gom*. J'ai parlé de ce grain, en faiſant la deſcription de la Mingrelie. Il l'eſt encore

en

en vin, en fruits, en cochons, & en gros bétail. Il y a par tout de très-bonnes eaux. On y trouve plusieurs villages. La vigne y croît autour des arbres, & s'éleve si haut, que l'on n'en peut souvent aller cueillir le fruit. On faisoit vendange quand j'y passai. Je trouvois le raisin, le vin nouveau, & le vieux admirablement bon. Le vin y est à si bon marché, qu'en des endroits, l'on en donne le poids de 300. livres pour un écu. Les Villageois n'en pouvant vendre autant qu'ils en peuvent faire, ils laissent le raisin pourrir sur les ceps sans le cueuillir. Les Païsans habitent dans des cabanes de bois. Chaque famille en a quatre ou cinq. Ils font un grand feu au milieu de la plus grande, & se tiennent tous autour. Les femmes moulent le grain à mesure qu'on a besoin de pain. Ils font cuire la pâte dans des pierres rondes, d'un pied de diametre, ou environ, & creuses de la profondeur de deux ou trois doigts. Ils font bien chauffer la pierre, ils mettent le pain dedans, & ils le couvrent de cendres chaudes, & de charbons ardens par dessus. Il y a des lieux, où on le fait cuire dans la cendre même. On balie bien un endroit du foyer, on y met le pain, & on le couvre de cendres & de charbon ardent, par dessus, comme l'autre. Avec tout cela la croûte ne laisse pas d'être assez blanche, & le pain fort bon. Ils gardent le vin comme l'on fait en Mingrelie. Je logeois tous les soirs au logis d'un Païsan qui me louoit des chevaux, ou des porteurs. Le Turc qu'on m'avoit donné me faisoit servir promptement, & bien; autant que le lieu le permettoit. On

nous

nous donnoit des poules, des œufs, & des legumes; le vin, le pain, & le fruit regorgeöient: car chaque maison voisine apportoit une grande cruche de vin, un panier de fruit, & une corbeille de pain, pour sa part de nôtre défrai. On ne me demandoit point à compter, & mon conducteur m'empêchoit même de donner gratuitement quelque chose.

Je mangeois avec une avidité de loup, & ne pouvois me rassasier que pour deux ou trois heures. On peut penser en quelle inanition j'étois tombé en Mingrelie, durant trois mois, que je n'y avois pas eu de pain, & que j'y avois été sous le fleau de la disette, & de la crainte des plus grands maux. J'étois revenu graces à Dieu à la sûreté, & à l'abondance; & du détestable pays, où je ne pouvois avoir à manger pour de l'argent, en un pays où l'on me donnoit à manger pour rien. Il faut avoir été en ces extrêmitez, pour concevoir le plaisir qu'on sent par un si heureux changement.

Les habitans de ces Montagnes sont la plûpart Chrétiens du Rit Georgien. Ils ont le teint fort beau, & j'ai vû parmi eux de très-beaux visages de femmes. Ils sont infiniment mieux accommodez que les Mingreliens, & les autres peuples du Mont Caucase, qui ne sont point sous la domination Ottomanne.

Le 9. je fis cinq lieuës dans la Plaine dont j'ai parlé. Le terroir en est propre au labourage. On voit sur les colines, dont elle est bordée, une fort grande abondance de bétail. Le soir j'arrivai à Acalziké.

ACALZIKE' est une Forteresse, bâtie

dans

dans le Mont Caucase, située en un lieu enfoncé entre vingt tertres, ou environ, de dessus lesquels on pourroit aisément la battre de tous côtez. Elle a un double mur & des tours. Les uns & les autres sont à creneaux à l'antique. Cette Forteresse a peu d'artillerie. Il y a tout joignant un Bourg bâti sur ces tertres, & ces éminences. Il est gros de 400. maisons au plus, presque toutes neuves & construites depuis peu. Il n'y a rien-là d'antique que deux Eglises d'Armeniens. Ce Bourg est peuplé de Turcs, d'Armeniens, de Georgiens, de Grecs, & de Juifs. Les Chrétiens y ont des Eglises, & les Juifs une Synagogue. Il y a aussi un petit Caravanserai neuf, qui est bâti de bois, comme presque toutes les maisons du lieu. Le fleuve *Kur*, qui a sa source dans le Mont Caucase, a quelque douze lieuës de ce bourg, passe proche. *Strabon* en met la source dans l'Armenie. *Ptolomée* la marque en Colchide. Et *Pline* la fait sourdre des montagnes de Tartarie, qui sont au dessus de la Colchide, & qu'il nomme *Coraxici*, à cause de ce fleuve *Corax* qui en sort, & qui va se décharger, comme j'ai dit, dans la Mer noire. Ces sentimens, qui semblent divers, peuvent néanmoins être vrais, & être de plus la même chose; parce que l'Armenie a embrassé la Colchide, & parce que la Colchide a été un grand Royaume autrefois, comme je l'ai déja remarqué. Le Pacha d'Acalziké loge dans la Forteresse. Les principaux Officiers, & la Milice, se tiennent dans les villages qui en sont proche. L'Histoire de Perse porte que cette Forteresse a été construite par les Georgiens, & que les Turcs

Turcs la prirent ſur eux à la fin du dernier ſiécle. Ils y ajoûterent de nouveaux ouvrages, de même qu'à une autre Forteresse à trois journées de celle-ci, nommée *Temame*.

Le 13. à deux heures après minuit, je partis d'Acalziké. Nous marchions vers l'Orient. Au bout de trois lieuës, la Plaine d'Acalziké s'étreſſit, & les montagnes s'approchent, de façon qu'elle n'a plus que demi lieuë de largeur. Il y a là un fort Château des Turcs, bâti ſur une roche à la droite du fleuve *Kur*. Cette roche eſt ceinte en bas d'un double mur; & autour, il y a une petite ville comme Acalziké, qui occupe le terrain qui eſt entre la Forteresse & la Montagne opposée. Ce lieu s'appelle *Usker*. Il y a un Sangiac, de la Milice, des Gardes, & une Doüanne. J'avois beaucoup de peur d'y être arrêté & examiné; mais, graces-à-Dieu, on me laiſſa paſſer ſans me dire rien du tout. Le *Voiturin*, qui me conduiſoit, étoit de *Gory*, ville de Georgie. Le Commandant de la Garde lui demanda s'il étoit de ce lieu-là. Il répondit que oui. On le laiſſa paſſer, & ceux qui le ſuivoient, ſans autre information. Le Kan de Georgie, & le Pacha d'Acalziké entretiennent bonne correſpondance. Elle eſt cauſe du bon traitement que les Turcs font aux Georgiens. Deux lieuës au de-là d'*Usker*, on paſſe une montagne, qui ſépare de ce côté-là la Perſe de la Turquie. Nous allâmes le long de cette montagne après l'avoir paſſée. Il y a beaucoup de villages deſſus. Le *Kur* court au bas, & l'on y voit, en pluſieurs endroits, des ruïnes de Châteaux, de Forteresses, & d'Egliſes. Ce ſont des veſtiges de la grandeur des

des Georgiens, & des conquêtes des Turcs, & des Persans. Après avoir fait dix lieuës, & marché jusqu'à la nuit, nous nous arretâmes à un petit village.

Le 14. nous ne fîmes que quatre lieuës. Le chemin étoit fort rude en ces montagnes. On y rencontre des pas extrémement difficiles, & qui ne se peuvent forcer, & des ruïnes de beaucoup de Forteresses. Nous nous arrêtâmes dans la Plaine de *Surham*, à un gros village proche de la Forteresse, à qui on donne le même nom de *Surham*. Cette Plaine est très-belle, couverte de petits bois, de villages, de colines, de maisons de plaisance, & de petits Châteaux de Seigneurs Georgiens. Tout le païs est labouré. En un mot c'est un très-bel endroit.

Le 15. je fis dix lieuës, neuf en cette Plaine, & l'autre au passage d'une montagne peu haute, qui la sépare de *Gory*. Je ne vis de tous côtez que beaux villages, que belles terres toutes cultivées, & que des endroits fort fertiles. On laisse à main droite, avant que de monter la montagne, une grande ville presque toute ruïnée, & dont il n'y a plus que cinq cens maisons habitées. Autrefois, à ce qu'on dit, il y en avoit douze mille. Il y a un Evêque, & une grande Eglise, bâtie du tems de la liberté des Georgiens.

La nuit me prit en descendant la montagne, & avant que d'arriver à *Gory*, j'allai droit au logis des Capucins Italiens, Missionnaires de la Congrégation *de propaganda Fide*. J'avois des Lettres de recommandation pour eux. Ils avoient, il n'y avoit que trois ans, un hospice à *Cotatis*, & ils pensoient de là s'é-

tendre aussi en Mingrelie, & s'y bien établir. Les continuelles guerres de ces Païs, & les brigandages qui s'y éxercent perpetuellement, sans que le Roi se soucie, ou, pour mieux dire, puisse y apporter du remede, les ont obligez à se retirer en Georgie. Ainsi, il se rencontroit heureusement qu'ils étoient fort capables de me donner le conseil, & les secours dont j'avois besoin. Je me fis d'abord connoître à eux. Je leur dis, que le Roi de Perse m'avoit envoyé en France pour son service, que j'avois ses ordres, & un commandement adressé à tous les Gouverneurs de son Empire, par lequel Sa Majesté leur commandoit de me considérer, & de me rendre tous les bons offices dont j'aurois besoin. Je leur contai ensuite, qu'ayant choisi la voye de la Mer noire, & de la Mingrelie, pour retourner en Perse, j'y avois été surpris de la guerre, & que j'y avois essuyé mille malheurs; de sorte que ne voyant aucun moyen, de transporter seurement les choses que j'avois apportées pour le Roi, je les avois laissées à la garde de mon Camarade, & que j'étois venu en Georgie chercher de l'assistance; que je les suppliois de toute mon affection de me donner le meilleur conseil qu'ils pourroient, & de prendre dans mes peines la part que la charité, & d'autres considérations les obligeoient d'y prendre. Ces bons Peres furent touchez de mes malheurs, & des risques que couroit le bien, & la personne que j'avois laissée en Mingrelie. Ils m'assurérent de faire en cela tout ce qu'il leur seroit possible, dès qu'ils en auroient ordre de leur Préfet, sans la participation duquel ils ne pouvoient agir,

agir, qu'il étoit à *Tifflis*, la Capitale de Georgie, & la Cour du Prince, à deux petites journées, & que je ne pouvois mieux faire que de l'aller trouver. Ils me dirent tant de raisons pour m'obliger à y aller, que je m'y résolus sur le champ, & qu'à l'heure même on loüa des chevaux. Le Superieur ordonna à un Frere Laïc, nommé *Ange de Viterbe*, de se préparer à m'accompagner.

Ce Frere Laïc étoit très-bon & très-honnête homme, habile Médecin & Chirurgien. Son habileté, & le bonheur qu'il a eu en Georgie, & en Imirette, de guerir diverses maladies, & diverses playes qu'on tenoit incurables, l'ont mis par tout ce païs-là, fort en estime & en considération. Il sait bien la langue de ces Païs, & il les a parcourus de tous côtez. Il a beaucoup de courage, de patience, d'humilité, & de bon sens. Je ne pouvois donc avoir un meilleur Camarade de voyage. Il me fit compagnie de la meilleure grace du monde, & lui ayant témoigné que sa personne me seroit d'un grand secours, & d'une grande consolation en retournant en Mingrelie, il me dit, que je n'avois qu'à lui obtenir du Pere Préfet l'obédience pour cela, & qu'il viendroit très-volontiers.

Le 16. je partis de Gory avec ce bon Religieux. Nous fîmes sept lieuës, la plûpart le long du fleuve de Kur. Le chemin en étoit beau par des plaines fertiles, où il y a quantité de villages. On y rencontre une ville presque toute ruïnée nommée *Cali-cala*. On passe au milieu. Elle est à quatre lieuës de Gory.

Le 17. je fis un peu plus de six lieuës. Le

chemin étoit uni, mais un peu pierreux en des endroits. A la moitié de la traitte, nous passâmes vis-à-vis de l'Eglise Patriarchale de Georgie, qui est située sur le bord du *Kur*. La moitié de cette Eglise est ruïnée, l'autre paroît de loin entiére & fort belle. On dit qu'il y a dedans une partie de la Couronne d'Epines, une piéce de la Tunique, & une piéce de la robe du Prophéte Elie. Je n'ai pas vû ces Reliques : des Capucins m'ont assuré qu'ils les avoient vûes. J'arrivai à *Tifflis* sur le soir, la neige qui tomba tout le jour fort épaisse, m'empêcha d'arriver plûtôt. Le Frere Laïc qui m'accompagnoit me mena au logis des Capucins. Je n'avois point de tems à perdre, ainsi dès mon arrivée, je contai au Préfet quel en étoit le sujet. Mes lettres de recommendation me faisoient connoître. Je n'avois besoin que de leur bien faire entendre les grands dangers, que couroit ce que j'avois laissé en Mingrelie, & de quelle importance il étoit, d'aller à toutes risques s'efforcer de le tirer de là. Je dis au Préfet „qu'il y avoit à mon avis deux voyes differentes pour le faire, qui avoient chacune leurs sûretez, & leurs perils. La premiere étoit de me faire connoître au Prince de Georgie ; lui montrer les ordres du Roi son Maître ; & lui demander du secours pour tirer de Mingrelie ce que j'y avois, & qui étoit pour Sa Majesté. La seconde étoit d'aller en ce païs-là secrettement, sans se découvrir, ni dire ce qu'on y alloit faire. Je ne fis point appercevoir au Préfet le penchant que j'avois pour cette seconde voye, de peur de prévenir son jugement. Il me demanda du tems pour me dire son avis, & il

me

me supplia que je voulusse bien faire part de tout ce que je lui avois exposé aux Religieux de la maison; parce que la plûpart, qui avoient été en Mingrelie, & en Imirette, pourroient avoir de bonnes lumiéres pour mon affaire. Il me promit qu'il leur commanderoit le secret par la sainte Obédience. Je contentai le Préfet. Je fis aux Religieux la même relation que je lui avois faite, les conjurant de me donner leurs avis, & tout le secours possible, dans le malheur où j'étois encore engagé.

Le 18. après midi le Préfet me mena dans sa chambre avec tous les Religieux. Il m'étala les réflexions qu'il avoit faites sur mon affaire, & toutes les pensées qui lui étoient venuës sur cela. Les Religieux firent la même chose. Ils arrêtoient presque tous à tenter la voye cachée, & à ne se point faire connoître; en un mot, à aller secrettement en Mingrelie. Ils me dirent, que si l'on communiquoit l'affaire au Prince de Georgie, il me donneroit assurément l'aide nécessaire, qu'il envertoit des gens, & tireroit aparemment tout ce que j'y aurois laissé, parce qu'il étoit fort craint, & fort respecté en ce païs-là, & en Imirette. Mais que ce moyen seroit d'un éclat furieux, qui me perdroit peut-être; qu'on pourroit me dresser à mon retour quelque partie pour m'assassiner, & enlever tout ce que j'aurois; que les lieux, où il me falloit passer, étoient tous païs de brigands & d'assassins les plus déterminez du monde; que les Georgiens étoient très-perfides & méchans, & qu'il en falloit tout apprehender; qu'il n'y avoit pas beaucoup d'années, qu'un Patriarche de Moscovie, passant en Georgie, y avoit été

volé, & qu'on avoit accusé le Prince d'avoir secrettement fait faire le coup, pour avoir les richesses que portoit ce Patriarche; qu'il falloit considérer encore, que le Prince de Georgie n'étoit pas parfaitement obéïssant aux ordres du Roi de Perse; & qu'après tout, supposé qu'il fit office de bonne foi & avec sincérité, il falloit mettre en considération qu'il attendroit de grands présens, & qu'on ne pourroit jamais le contenter, ni sa famille, qui étoit merveilleusement affamée, pour des gens de leur condition.

Je fus ravi que les Capucins prissent mon vrai sentiment, & pensassent presque tout ce que j'avois pensé. Nous resolûmes que je partirois secrettement avec le Frere Ange qui m'avoit accompagné. Qu'on diroit que j'étois Théatin, que j'étois venu de la part de ceux de Colchide, reduits par la guerre à la derniére misére, demander de l'assistance aux Capucins, & qu'ils envoyoient un de leurs Compagnons les querir & les emmener. Dès que cela eut été arrêté, je me préparai au voyage. Je tirai de ma selle, & de mon oreiller les bijoux que j'y avois cachez. Je les enfermai dans une Cassette avec tout ce que j'avois aporté, & le mis sous la garde du Préfet. Nous pensâmes ne trouver jamais de chevaux à loüer, parce que personne ne vouloit aller en Mingrelie. Enfin, à force d'argent, nous gagnâmes deux *Voiturins*, en nous rendant garans de leurs chevaux & de leurs hardes, s'il en arrivoit faute.

Le 20. je partis avec le *Frere Ange*, & un Georgien créature des Capucins, qui étoit de Cotatis, & qui avoit été mille fois en Colchide,

chide, & par tout aux environs. Le Préfet me le donna pour le besoin qu'on pourroit avoir d'une personne de confiance. Nous n'étions que cinq hommes avec quatre chevaux. Le *Frere Ange*, & moi, en montions deux, les deux autres portoient les provisions. Nous disions par tout que nous allions chercher les Théatins de Mingrelie. Je donnai congé à mon valet avant que de partir de *Tifflis*. Ce fripon m'avoit fait mille méchans tours, & tenté plusieurs fois ma perte. J'ai dit ce qu'il me fit à Gonié. Les Capucins me conseilloient de l'emprisonner jusqu'à mon retour pour en faire justice. Le sentiment des graces que Dieu venoit de me faire, me porta à lui pardonner entierement. Je m'imaginai que j'irriterois le Ciel, si dans le même tems qu'il déployoit sa clémence sur moi, je me fusse arrêté à faire punir ce malheureux. Je le payai entierement du tems qu'il m'avoit servi, & le laissai aller, après lui avoir néanmoins étalé toutes ses trahisons que je savois, & l'avoir exhorté à l'amendement. La bonté que j'eus pour lui ne le toucha point. Il se desespera de ce que je lui donnois congé, & il laissa même paroître des marques de la rage qu'il en avoit, assez fortes pour me porter à en craindre quelque chose de funeste. Je fus tenté de le faire mettre aux fers. Je n'avois qu'un mot à dire; les Capucins l'auroient fait faire d'un signe d'œil, ayant assez de crédit à *Tifflis*. Je n'en fis rien, la fatalité qu'il y a en toutes les choses m'en empêcha. J'étois entiérement porté à la misericorde; j'en attendois, j'en demandois trop pour n'en point faire. Dieu l'eut agréable. On verra dans la

fuite de quelle maniére il me le fit connoître, en un très-dangereux piége que m'avoit tendu ce traître.

Je fus de retour à Gory le 21.

Le 22. nous partîmes & allâmes coucher à six lieuës de Gory, à un village qui est sur le chemin d'Acalziké par lequel j'avois passé en venant.

Le 23. nous partîmes à la pointe du jour, & d'abord nous laissâmes à gauche le chemin d'Acalziké. A midi nous arrivâmes à une petite ville nommée *Aly*. Elle est à 9. lieuës de Gory située entre des montagnes. Deux lieuës par-de-là, nous y passâmes un pas étroit qui se ferme d'une grande porte de charpente. C'est la séparation de la Georgie d'avec le Royaume d'Imirette. Nous fîmes encore une lieuë, & nous nous arrêtâmes à un petit village.

Le 24. nous fîmes sept lieuës dans les montagnes. Elles étoient pleines de neige & il en tomboit à gros floccons. Ces montagnes, qui sont du mont Caucase, sont couvertes de bois de haute futaye. Nous nous y pensâmes perdre, car la neige couvroit toutes les traces, & faisoit méconnoître le chemin. Nous logeâmes à un village nommé *Colbaure*. Ce village a quelque deux cens maisons : elles sont toutes sur une ligne, & si éloignées l'une de l'autre, qu'il y a plus d'une lieuë de la premiere à la derniere.

Le 25. nous ne fîmes que trois lieuës. Le mauvais tems, la neige, le froid, & l'obscurité d'air qu'il faisoit en ces hautes montagnes, nous empêchérent d'aller plus avant. Nous logeâmes dans un village de trente maisons.

Le

Le 26. l'air fut plus clair, la neige cessa, & le froid ne fut pas si rude. Nous fîmes six lieuës toûjours dans ces montagnes couvertes de bois. Le chemin y étoit assez égal. Les montées & les descentes n'étoient pas rudes. Nous logeâmes à un petit village qui est sur le bord d'un grand fleuve.

Le 27. nous passâmes en bateau ce fleuve, & fîmes trois lieuës en un païs semblable à celui que nous avions passé les jours précedens. Nous descendîmes de la montagne dans une grande & belle vallée à perte de vûe, & logeâmes à un village, appellé *Sesano*. Cette vallée a presque par tout une lieuë de largeur. Elle est fort fertile, & fort agreable, & arrosée de belles eaux. Elle s'étend jusqu'en Mingrelie. C'est le plus beau païs d'Imirette. Les montagnes, dont elle est ceinte, sont couvertes de bois & de villages, car la plûpart des terres de ces montagnes sont labourées, & ont des vignobles en quantité. Nous trouvâmes en cette vallée un air doux comme au printems, & peu de neige.

Sesano est proche du Château d'une vieille Dame Tante du Roi d'Imirette, qui étoit malade quand nous passâmes-là. Elle sût qu'il étoit arrivé un Capucin au village, & elle l'envoya aussi-tôt querir pour s'en faire traitter. On prend en ces lieux-là tous les Missionnaires pour Médecins, parce qu'ils se mélent tous de donner des remedes. *Le Frere* alla trouver la Dame, esperant d'en tirer quelque secours pour nôtre entreprise. Deux heures après qu'il m'eut quitté, je fus bien surpris de voir arriver à cheval un Capucin de Gory avec un Guide. Le sujet de sa venue

étoit pour m'avertir, que ce valet, à qui j'avois donné congé, étoit venu de *Tifflis* à *Gory*, avoit découvert tout ce qu'il savoit de mon entreprise; en jurant de me perdre, & qu'il étoit parti sans qu'on sût où il étoit allé. Cet avis ne me surprit pas beaucoup. Je me défiois de quelque chose de semblable. Je suppliai le Capucin de demeurer avec moi. Je lui rendis mille remerciemens, & je loüai autant que je pûs le grand zêle, & l'extrême affection que la Communauté témoignoit avoir pour mes interêts d'une maniere si ardente. Véritablement il ne s'en pouvoit donner de plus fortes marques.

Le 28. nous fimes cinq lieuës dans la plaine dont j'ai parlé. Elle est par tout remplie de villages & de bois, & les terres y sont si grasses, que nos chevaux avoient beaucoup de peine à s'en tirer. Après deux lieuës de marche, nous laissâmes sur la droite la Forteresse de *Scander*. Les gens du païs l'appellent *Scanda*, & disent qu'Alexandre le Grand l'a bâtie. On sait que les Orientaux appellent ce Conquerant *Scander*. Ils assurent qu'il a bâti seize places ausquelles il a donné son nom. Celle-ci pourroit être une des seize, & celle dont *Quinte Curce* parle au livre 7. Sa situation me le fait croire, car elle est située au pied de la montagne. Elle n'est pas considerable. Il n'y a que deux tours quarrées, sans enceinte, avec quelque logement autour, & cela ne paroît pas avoir une si grande antiquité. *Procope*, qui en fait mention, la nomme *Liands*. Elle est fameuse dans l'histoire des guerres continuelles qu'il y a eu entre les Romains & les Perses depuis le 7. siecle

de

de la fondation de Rome jusqu'au Mahometisme, pour avoir été cent fois prise par ceux-là & reprise par ceux-ci, détruite & rebatie successivement.

A une lieuë de *Scander* nous passâmes *Chicaris*. C'est un village de cinquante maisons. Il passe pour ville en *Imirette*, quoi qu'il n'ait point de murailles, & rien de plus que les autres villages. Nous logeâmes à une lieuë de là.

Le 29. & le 30. nous y demeurâmes. Nos Voiturins ne vouloient point marcher. Les nouvelles de la guerre, dont chaque passant les entretenoit, leur faisoient perdre courage. Ils disoient qu'on les vouloit mener à la mort, ou à l'esclavage. Ils nous donnoient des peines extrêmes. Je les supportois patiemment. J'exhortois mes deux Capucins à faire de même. Je leur représentois que je m'étois bien mis en tête en partant de *Tifflis*, qu'on ne pourroit sans bien du courage, & une patience extrême, venir à bout de ce que j'entreprenois, & surmonter les grands obstacles qui s'y opposeroient infailliblement. Qu'il falloit ménager doucement nos gens, & les pousser à force de promesses, & de bons traittemens. Que quand on les auroit une fois fait entrer en Mingrelie, & qu'ils ne pourroient plus reculer, le soin de leur salut les feroit alors agir comme nous voudrions. Nous appellâmes ces Voiturins, & le Georgien que le Pere Préfet m'avoit donné. Nous leur dîmes qu'il n'y avoit rien à craindre, que nous en étions bien informez, que nous avions comme eux une vie, & d'autres biens à conserver. Que nous leur avions répondu de leurs

chevaux & de leurs perſonnes. Un d'eux parlant pour les trois me dit de leur donner un écrit, par lequel je m'engageaſſe de les rachetter ſi on les prenoit eſclaves durant ce voyage, ou de donner ſix vingts écus à leurs femmes s'ils y mouroient. Je leur accordai cela volontiers, & leur fis de grandes promeſſes. Cela les diſpoſa à continuer l'entrepriſe.

Le 31. nous nous mîmes en chemin. Il faiſoit fort mauvais tems, & le chemin étoit très-rude. Nous paſſames trois fleuves aſſez larges, & aſſez rapides, & au ſoir nous arrivâmes à *Cotatis*. Nous allâmes loger à la maiſon de l'Evêque *Janatelle*. Il n'y étoit pas, on nous y reçût bien néanmoins. Les Officiers connoiſſoient le *F. Ange*, & ſavoient que le maître du logis l'honoroit d'une bienveillance particuliere.

Cotatis eſt un Bourg, bâti au bas d'une colline, ſur le bord du fleuve de Phaſe: les hiſtoriens Grecs du 6. ſiécle le nomment *Coteze*, & ils en font une place importante. Il n'a préſentement que 200. maiſons. Celles des Grands & le palais du Roi, ſont autour à quelque diſtance. Ce Bourg n'a ni fortifications, ni murailles. Il eſt par tout ouvert, hors-mis aux endroits où le fleuve & la montagne l'enferment. De l'autre côté du fleuve, vis-à-vis du Bourg, & ſur une colline plus haute que celle au bas de laquelle il eſt ſitué, eſt la fortereſſe de *Cotatis*, dont j'ai parlé en racontant les dernieres révolutions d'*Imirette*. Je n'ai pas entré dedans. On la voit pleinement de la colline oppoſée. Elle a des tours, un donjon, & un double mur, qui paroît haut & fort.

Dès

Dès que je fus arrivé à *Cotatis*, je m'informai des nouvelles. Celles qui étoient vrayes, & dont chacun nous assura, étoient que le nouveau Prince de Mingrelie, & le Prince de Guriel s'étoient retirez, voyant que les Turcs ne vouloient plus tenir la campagne. Que la plûpart des Gentilhommes, qui leur avoient prêté serment, les abandonnoient, & que le Visir du *Dadian* se préparoit à descendre des montagnes avec une armée. Qu'aussi-tôt que ce Visir avoit appris la retraite de ces deux Princes & des Turcs, il avoit envoyé 800. hommes au Dadian, lui avoit écrit de sortir de sa forteresse, & d'amasser le plus de gens qu'il pourroit. Qu'il avoit fait publier une Amnistie pour tous ceux qui se réjoindroient à lui. Enfin, qu'il étoit venu à *Cotatis*, où le Roi d'Imirette l'avoit joint avec les Grands de son païs, & qu'ils étoient allez fondre tous ensemble sur le païs du Prince de Guriel. Ils lui en vouloient fortement, parce qu'il étoit en effet cause de l'incursion des Turcs, & de tous les ravages qui se firent en cette guerre. Les armées avoient passé le *Phase*, il n'y avoit que trois jours; ainsi la circonstance étoit assez favorable pour mon entreprise, n'y ayant plus lieu de craindre de rencontrer des troupes.

Le premier Janvier 1673. je m'arrêtai à *Cotatis* par des égards de dévotion. Pendant que nous dinions, mes deux charitables Capucins & moi; ayant mes voiturins & mon guide à table avec nous, selon la coûtume du païs, que les maîtres & les valets mangent ensemble, je vis entrer ce fripon de valet, dont j'ai parlé, avec un Armenien *d'Acalziké*,

kć, & un Prêtre de *Cotatis*, qui lui étoit venu montrer le logis. Je ne fus pas beaucoup surpris de sa venue, car la crainte que j'en avois m'y faisoit penser à toute heure. Je ne fis pas semblant de l'épouvante que j'en pris. Je crus qu'il s'étoit fait Turc, lui voyant un turban blanc à la tête. Ce fripon entra avec un air égaré & furieux, & s'assit auprès de mes gens sans attendre qu'on le lui dît. Cette insolence m'offensa encore plus, & je lui demandai d'où il venoit si échauffé. Il me répondit, qu'il venoit *d'Acalziké*, & qu'il avoit fait le voyage en deux jours. Je lui demandai si le chemin étoit si facile, & si les montagnes étoient si peu chargées de neige, qu'il eût pû les traverser en deux jours. Le chemin est le plus méchant du monde, me répondit-il, & les montagnes sont couvertes de neige, comme celles que nous avons passées en venant de *Gonié*. Vous le verrez, car il faut que vous veniez à *Acalziké*, j'ai ordre du Pacha de vous y mener. Cela sera, repliquai-je, si tu as plus de force pour m'y contraindre que moi pour t'en empêcher; car je n'ai rien à faire à *Acalziké* & je n'y veux point aller. Mon Garçon, continuai-je, tu es mal conseillé. Croi-moi, cesse de te donner de la peine à me procurer du mal, parce que Dieu ne permettra pas que les desseins que tu as de me nuire réüssissent. Je t'ai payé à *Tifflis* de tout ce que tu pouvois prétendre; si tu n'en étois pas content, tu devois exposer là tes prétentions.

Je tins ce discours pour essaïer de ramener ce traitre. Il me répondit, que *Tifflis* étoit un lieu d'injustice, qu'à Acalziké on lui feroit

roit raiſon. Je lui dis que ſans aller ſi loin pour un different de peu d'importance, il ſe trouveroit aſſez de gens à Cotatis capables de le juger. Je parlois avec la plus grande douceur qu'il m'étoit poſſible. Ce coquin n'en fut point touché, il ſe tourna d'un air furieux vers ſon camarade, & lui dit d'aller chercher les Turcs. Celui-là ſortit auſſi-tôt, mais ce n'étoit qu'un artifice pour m'épouvanter; car je connus enſuite, qu'il n'y avoit point de Turcs, qui attendiſſent qu'on les vînt querir. Je fus pourtant extrémement épouvanté & je me crus perdu. Le Prêtre de Cotatis ignoroit ce qui ſe paſſoit, parce que je parlois en Turc qu'il n'entendoit pas. Il s'informa du *Frere Ange* quel étoit le ſujet du different. Le Frere le ſavoit à peu près, il le conta à ce Prêtre. Je lui fis dire enſuite l'offre que je faiſois à ce coquin de me remettre de toutes ſes prétentions, à ce qu'en jugeroient des gens d'honneur, & la mechanceté avec laquelle il vouloit me forcer d'aller à Acalziké.

Le Prêtre & pluſieurs Georgiens, accourus au bruit qui ſe faiſoit, s'intereſſerent dans l'équité de mon offre, ils preſſerent ce miſerable de l'accepter; & plus on le preſſoit, plus il faiſoit l'inſolent, & uſoit de menaces. J'en fus pouſſé à bout, je ſortis hors de moi. Traitre, lui dis-je, c'eſt donc une pure méchanceté qui te meut. Je te répons, qu'avec l'aide de Dieu, tu ne me meneras point à Acalziké. En diſant cela, je me jettai ſur lui l'épée à la main. On me retint le bras, & le perfide, ſur qui je voulois décharger le coup, prit la fuite en deſordre, & tout tremblant. Je n'étois pas fort aſſuré après cela, je voulois

fois m'enfuir. Le Maître d'hôtel de *Janatelle* me retint & m'assura, que je n'avois rien à craindre dans la maison de son maître, & qu'assurément les Turcs ne m'y viendroient point prendre. Je tins conseil avec mes deux Capucins sur ce qu'il falloit faire. Nous résolumes que le Frere Ange partiroit le lendemain matin pour continuer le voyage en Mingrelie, & que le Pere *Justin de Livourne*, (c'est le nom de ce Capucin qui m'étoit venu trouver, comme j'ai dit,) & moi, demeurerions sur les lieux. La principale raison étoit, qu'il ne se pouvoit trouver de chevaux, ni à acheter, ni à loüer. Nous savions qu'on n'en pourroit non plus trouver en Mingrelie; cela m'obligea de demeurer, & d'envoyer des chevaux à vuide, afin que mon camarade s'en pût servir.

Le 2. le *F. Ange* partit, avec tous les chevaux, & tous les gens que j'avois pris à *Tifflis*. Je retournai à *Chicaris* qui est à huit lieuës de Cotatis avec le Pere *Justin*: Nous choisimes ce lieu pour y attendre le succès du voyage du *Frere Ange*, parce qu'il étoit tout contre une maison de campagne de *Janatelle*, où il étoit avec la Reine. Nous en pouvions tirer de l'assistance en cas de besoin.

Le 5. cet Evêque, & cette Princesse nous envoyerent dire de les venir voir. Nous y allâmes & nous dinâmes avec eux ce jour-là, & plusieurs autres ensuite, que nous y fimes visite. Ce n'est pas un grand honneur, puis qu'il s'étend jusqu'aux moindres de leurs sujets & de leurs valets. La Reine est une très-belle personne, comme j'ai dit, mais son air la

gâte

gâte tout; il eſt libre juſqu'à l'effronterie; ſes actions & ſes diſcours ont de l'impudence, il n'y a rien de moins retenu. L'impureté paroît en tout ce qu'elle dit; mais cela n'eſt ni vice, ni ſujet de ſcandale en ſon païs, parce que la diſſolution y eſt un mal commun. Son Evêque *Janatelle* la dévore des yeux. Jamais amour impur n'a été plus découvert & moins retenu. Il ne faut que regarder ces amans pour connoître, où ils en ſont l'un avec l'autre. On ſert la Reine d'Imirette comme la Princeſſe de Mingrelie; mais ſa table eſt mieux garnie de vaiſſelle d'argent, & ſon train eſt beaucoup moins miſerable.

Le 8. un Gentilhomme que le Roi d'Imirette avoit envoyé à *Tifflis* arriva chez *Janatelle*, & alla rendre compte à la Reine du ſuccès de ſa négociation. On l'avoit envoyé pour emprunter huit mille écus ſur la couronne Royale qu'on offroit de mettre en gage. Cette couronne eſt d'or garnie de pierreries, elle peut valoir quatre mille piſtoles. Perſonne ne voulut prêter d'argent deſſus. Le Prince de Georgie apprenant le beſoin qu'en avoient le Roi & la Reine d'Imirette, leur envoya un préſent, ſavoir, au Roi trois chevaux, des armes, & mille écus en argent; & à la Reine des étoffes de brocard d'or & d'argent, de ſatin, de taffetas, & cinq cens écus. Ce Prince en uſe ainſi pour entretenir leurs Majeſtez dans la réſolution qu'elles ont priſe d'adopter un de ſes fils.

Le 12. je fus voir le Roi. On l'avoit ramené de l'armée à cauſe d'une indiſpoſition qui lui étoit ſurvenue. Il nous fit beaucoup d'honneur & de careſſes, nous fit aſſeoir auprès

près de lui, & nous entretint avec grande familiarité. Il se plaignit au Pere *Justin*, de ce que lui, & ses compagnons, avoient quitté Cotatis. Le Pere en jetta la cause sur ces guerres continuelles, qui leur avoient causé beaucoup de dommage. J'en ai bien du déplaisir, répondit le Roi, mais je n'y puis remedier. Je suis un pauvre aveugle, l'on me fait faire ce que l'on veut. Je ne m'ose ouvrir à qui que ce soit, je me défie de tout le monde, & je m'abandonne néanmoins à tous, n'osant offenser personne, de peur de me faire assassiner par quelqu'un. Ce pauvre Prince est jeune, & bien fait de corps. Il a toûjours le haut du visage couvert d'un mouchoir, pour recevoir l'humeur qui coule des trous de ses yeux, & cacher à ceux qui l'approchent un si hideux objet. Il a l'esprit fort doux, il aime la raillerie & les plaisanteries. Il dit au Pere Justin, qu'il falloit qu'il se mariât en son païs. Le Pere lui répondit, qu'il ne pouvoit, & qu'il étoit dans le même vœu que les Evêques & les Moines d'Imirette, qu'il ne pouvoit avoir de femme. Nos Evêques & nos Moines, interrompit ce Prince, avec un grand éclat de rire, en ont chacun neuf, outre celles de leurs voisins.

Le 16. à la pointe du jour, étant encore au lit, je fus agréablement réveillé par mon Camarade. Il me conta, que le *Frere Ange* avec les gens & les chevaux, que je lui avois envoyez, étoient arrivez le 9. à *Sippias*, où ils l'avoient trouvé en un extrême ennui, & au dernier desespoir de n'avoir point eu de mes nouvelles depuis mon départ, & de ne pouvoir trouver à aucun prix, ni hommes,

ni

ni chevaux, pour passer en Georgie. Qu'ayant appris mon heureuse arrivée à *Tifflis*, & que j'étois proche de *Cotatis* à l'attendre, il en avoit eû une joye incroyable; qu'il s'étoit aussi-tôt préparé au voyage, tirant de terre, de dedans les bois, & des toits du logis la moitié de ce que nous y avions caché. Qu'il avoit attendu jusqu'au onziéme à partir pour laisser reposer les chevaux, & qu'il étoit parti ce jour-là; laissant un de nos valets, le plus fidele de tous, à la garde de ce qu'il n'avoit osé apporter, pour ne pas tout risquer en un coup. Après qu'il m'eut fait ce recit, il me dit, ne vous effrayez point de ce que je vais vous raconter; car, graces à Dieu, tout va bien. Samedi 14. nous arrivâmes heureusement à Cotatis sur les 8 heures du soir. Le *Frere Ange* me mena au logis de *Janatelle*. Je n'ai appris qu'hier les menaces que le valet, à qui vous avez donné congé, vous y vint faire le premier jour de l'an. Si j'avois sû cette avanture, je ne me fusse jamais arrêté à Cotatis. Le *F. Ange*, & nos gens, n'y pensant plus, me suppliérent le Dimanche au matin de demeurer-là jusqu'à midi, & de les laisser un peu refaire de leurs fatigues. Je le leur accordai, & leur fis bien préparer à dîner. Etant à table, je vis entrer ce fripon de valet avec vingt Janissaires armez. Où est mon maître, s'écria-t-il, tout furieux. Il m'a voulu tuer, & m'a manqué; mais sûrement je ne le manquerai pas. Il vous cherchoit, en disant cela. Mais ne vous trouvant point, il entra dans une autre chambre, dans la pensée que vous y seriez caché. Je le suivis, je me jettai à ses pieds les larmes aux yeux, & lui

lui dis ces mêmes paroles. Mon ami, que t'ai-je fait, que tu me veuilles perdre? Si mon Camarade t'a maltraité, ou ne t'a pas satisfait, je n'en suis point coupable, demande tout ce que tu voudras, je te le donnerai sur le champ; seulement fai retirer les Turcs que tu as amenez. Soit, répondit ce perfide, je les vais emmener & je viendrai aussi-tôt vous trouver.

En disant cela, il rentra dans la sale, & dit aux Janissaires, en leur montrant le *Frere Ange*, prenez cet homme-là, & allons au Commandant de la Forteresse. En même tems le pauvre Frere fut saisi & emmené. Les Janissaires regardoient de tous côtez pour dérober quelque chose. Ils se jetterent sur les feutres qui nous servoient de manteaux. Ils n'ont emporté que cela, ils n'ont pris aucunes de mes armes, & ce qui est un effet tout visible du soin de Dieu, ils n'ont point touché aux sacs que j'ai apportez, où il y a pour cinquante mille écus en or & en pierreries. Au moment que je vis les Janissaires hors du logis, j'envoyai un valet suivre le *F. Ange*, & je conjurai les voiturins de nous enfuïr incessamment. Nous sellâmes, & chargeâmes en un instant, & prîmes la fuite. Dieu m'a aidé enfin, & par sa grace & bonté je suis arrivé avec toutes les choses dont je me suis chargé en *Mingrelie*. Ce que les Janissaires ont pris vaut à peine deux pistoles.

Je ne parlerai point ici des sentimens de joye & de reconnoissance que ce recit me donna, parce qu'ils sont inconcevables, & ce n'est pas ce que le lecteur veut savoir. Le *Pere Justin* alla aussi-tôt chez *Janatelle* se plain-

plaindre à la Reine, & à lui de l'entreprise des Turcs dans sa maison, & les conjurer de travailler à la délivrance de *Frere Ange*. Le Pere revint à midi, & nous assura qu'on avoit envoyé à cet effet deux Gentilshommes au Commandant de la Forteresse. J'eusse voulu partir alors tant j'avois peur des Turcs, quoique sans aucun fondement. Il fallut reposer les chevaux. L'après-midi, mon Camarade en loua pour retourner en *Mingrelie*, prendre ce qui y étoit resté, & moi je me préparai pour aller à *Tifflis* avec tout ce qu'il avoit apporté.

Le 17. mon Camarade, & moi, prîmes chacun nôtre route, lui vers *Mingrelie* avec cinq hommes & quatre chevaux, moi vers *Tifflis* avec le Pere *Justin*, trois hommes & trois chevaux. Je retournai par le même chemin que j'étois venu.

Le 22. j'arrivai de nuit à *Gori*. J'y demeurai deux jours pour changer de l'or, & pour aider au Pere *Justin* à se préparer à retourner à *Cotatis*, tant pour porter de l'argent à mon Camarade & l'accompagner de là à *Tifflis*, que pour travailler à la délivrance de *Frere Ange*, en cas qu'il fût encore prisonnier.

Le Pere *Justin* partit le 25. au matin pour ce sujet, & moi à même tems pour *Tifflis*. J'y arrivai, graces-à-Dieu, le 26. après midi, avec un Pere Capucin, que le Superieur de *Gori* m'avoit donné, ne me voulant pas laisser aller seul.

Le 6. Fevrier au soir, mon Camarade arriva à *Tifflis* avec les valets que j'avois laissez en *Colchide*, un Pere Théatin & le *Frere Ange*.

Dès

Dès que je les eus tous embraſſez, ce Frere me tira à part pour me compter la ſuite de ſon avanture. Vous avez ſû, me dit-il, de quelle maniére vôtre perfide valet me fit prendre par des Janiſſaires. Le Commandant de la Fortereſſe de *Cotatis* les lui avoit donnez. Il avoit dit à ce Commandant, que vous lui deviez trois cens écus, que vous étiez Ambaſſadeur. Que vous alliez en *Mingrelie* querir beaucoup de richeſſes, que vous y aviez laiſſées, & qu'en vôtre perſonne il pourroit faire une priſe qui l'enrichiroit à jamais. Ce traitre preſſoit les Janiſſaires, qui me menoient à la Forteresſe, de me lier & de me maltraiter, mais ils eurent au contraire de la conſidération pour mon habit. Il y avoit parmi eux un Renegat *Italien*, qui me fit traiter fort doucement. Je cheminois le plus lentement que je pouvois, & j'amuſois ces Coquins pour donner tems à vôtre Camarade de s'enfuir, car je me doutois bien qu'il prendroit ce parti. Lors qu'ils m'eurent mené devant le Commandant, il demanda à ce fripon, qui m'avoit fait prendre, ſi j'étois ſon maître. Il répondit que non, qu'il ne l'avoit point trouvé, mais qu'aſſurément je ſavois où il étoit. Le Commandant m'interrogea là-deſſus. Je lui dis, que je ne ſavois où vous étiez, & que lors que je vous avois laiſſé vous aviez deſſein d'aller à *Tifflis*. Le Commandant me fit enſuite beaucoup de queſtions ſur vôtre qualité, & me dit qu'il falloit que je payaſſe les trois cens écus qu'on diſoit que vous deviez. Je répondis que vous étiez un pauvre Religieux, qui aviez pris la charge de me donner avis du miſerable état de ceux qui ſont en *Mingrelie.*

le. Que l'ayant appris, j'étois allé les visiter; pour le reste, que je ne vous connoissois pas davantage, & n'avois point d'argent. Que tout le monde à *Cotatis* depuis le Roi jusqu'au moindre de ses sujets savoit que je faisois profession de pauvreté.

Le Commandant me fit fouiller sur cela. On me trouva la ceinture que vous m'aviez donné à porter, où il y avoit encore quelque sept pistoles. Je n'avois rien que cela, & par une conduite de Dieu tout-à-fait merveilleuse, vôtre Camarade, ne m'avoit donné aucuns bijoux à serrer, comme vous lui aviez écrit de faire. Le Commandant ne voyant que ce peu d'argent dit à vôtre valet: Où sont les richesses dont tu m'as rempli l'idée, m'amenes tu ce pauvre homme pour te moquer de moi? tu es un fripon, je te vais faire mourir à coups de bâton. Seigneur, répondit-il, tout tremblant, ces richesses sont entre les mains du Camarade de mon maître qui est demeuré chez *Janatelle*. Chien que tu es, repliqua le Commandant, que ne me l'as-tu amené? Disant cela, il le renvoya, avec les mêmes Janissaires, qui m'avoient conduit à la Forteresse, & leur commanda expressément d'amener vôtre Camarade. J'eus toute la crainte imaginable qu'ils ne le trouvassent. Elle fut changée en une extrême joye, lors que les Janissaires retournerent & dirent au Commandant que l'homme s'en étoit fui. Il s'emporta alors contre vôtre valet. Ce scelerat paroissoit agité de crainte & de rage. Il ouvroit les yeux, & appercevoit que Dieu l'avoit confondu, en ne prenant pas vôtre Camarade avec tout ce qu'il avoit. Je contai

là-

là-dessus au Commandant les méchans tours que ce traitre vous avoit faits, & avec quelle liberalité & quelle bonté vous en aviez usé avec lui au payement de ses gages.

Le soir, le Commandant me fit souper avec lui. Il apprit que j'étois Médecin, & il crut aussi-tôt sentir du mal. Je lui fis quelques remedes, & à quelques soldats de la Forteresse. Il me donna en garde au Renégat Italien. Vôtre valet disoit qu'il me falloit mettre aux fers, de peur que je ne me sauvasse. Ce coquin songeoit mille méchancetez pour me faire maltraiter. Le lendemain, la Reine & *Janatelle* envoyerent deux Gentilshommes au Commandant demander ma délivrance, étant leur Médecin, & du Roi aussi. A midi il en vint deux autres d'un grand Seigneur du païs. Sa femme étoit fort malade. On lui avoit dit, que j'étois dans la Forteresse pour dettes. Il envoya supplier le Commandant de me laisser sortir, offrant de payer mes dettes. Il n'y avoit rien de plus clair que je ne devois rien. Il fallut donner toutefois 25. écus au Commandant; avec cela, je fus relâché, malgré les criailleries du valet, qui lui disoit de ne me laisser point aller, & que vous me racheteriez mille écus plûtôt que de me laisser-là. On me mena au logis du Seigneur à qui je devois ma délivrance. J'envoyai de là à *Chicaris* demander de vos nouvelles. Je sûs que vous étiez retourné à *Tifflis*, & vôtre Camarade en *Mingrelie*. Peu de jours après le Pere *Justin* arriva à *Chicaris*, il y apprit le lieu où j'étois, il me vint trouver; nous rendimes de vôtre argent les 25. écus avec quoi l'on m'avoit tiré de prison, & après

nous

nous nous retirâmes à *Chicaris*. Au bout de deux jours vôtre Camarade y arriva avec tout ce que vous aviez de rêste en *Mingrelie*. Il nous conta le chemin qu'il avoit pris sans voir *Cotatis*. Qu'il avoit passé le *Phase* dans un bateau à six lieuës de cette ville-là; que les Batteliers lui avoient dit, que ce méchant homme qui nous tendoit tant de pieges, leur avoit donné deux écus afin de l'avertir de son passage. Que cet enragé étoit gardé de quatre Janissaires, qui avoient ordre du Commandant de ne le pas laisser fuïr. Ce Commandant lui veut faire tenir ce qu'il lui a promis. Vous voyez, ajoûta-t-il, que tout est heureusement arrivé ici, & que Dieu a confondu ce scelerat dans sa méchanceté, sa justice ne permettra pas, sans doute, qu'il sorte des mains du Commandant Turc, sans en recevoir quelque châtiment.

Il étoit tard. Toutefois, mon Camarade, & moi, ne pûmes aller souper, qu'après nous être bien entretenus de l'heureuse issue de nos travaux, & de tous ces malheurs, dont ce que j'ai raconté, n'est en verité qu'une partie; & qu'après avoir dit à Dieu par des soupirs ardens ce que nous sentions pour ses infinies bontez, pour son tout-puissant secours, & pour sa délivrance miraculeuse. Nous n'en attendions point de semblable, lors que nous étions dans l'angoisse. En effet qui eût osé esperer de tout sauver, lors que de tous côtez nous étions en danger de tout perdre? Les jours suivans nous fîmes le compte de ce que nous avions perdu en ce funeste voyage. Nous trouvâmes que cela ne se montoit qu'à environ un sur cent, de ce que nous avions

conſervé & heureuſement apporté à *Tifflis*, ſans rien de rompu, ni de gâté.

LA GEORGIE (j'entens tout le païs ainſi appellé, qui eſt ſoûmis à la Perſe) confine aujourdhui du côté de l'Orient à la *Circaſſie* & à la *Moſcovie*, du côté de l'Occident à l'*Armenie* mineure, du côté du Midi à l'*Armenie* majeure, du côté du Septentrion à la Mer noire & à cette partie de la *Colchide* qu'on appelle *Imirette:* & c'eſt-là, à mon opinion, tout le païs que les Anciens appelloient l'*Iberie*. La *Georgie* s'étendoit autrefois depuis *Tauris* & *Erzerum*, juſqu'au *Tanaïs*, & s'appelloit *Albanie*. Elle eſt reſſerrée comme l'on voit. C'eſt un païs où il y a beaucoup de bois & beaucoup de montagnes, qui renferment quantité de Plaines belles & longues, mais qui ne ſont pas larges à proportion. Le milieu de la *Georgie* eſt plus plein & uni que le reſte. Le fleuve *Kur*, que la plûpart des Géographes appellent *Cyre*, & auſſi *Corus*, paſſe au milieu. Il a ſa ſource dans le Mont *Caucaſe*, à une journée & demie d'*Acalziké*, comme l'on a dit. Il ſe jette dans la Mer *Caſpienne*. Ce fleuve a un avantage par-deſſus tous les autres fleuves de Perſe, c'eſt qu'il porte bateau un aſſez long eſpace de païs; ce qu'on ne voit faire à aucun autre, & qui eſt fort particulier & fort remarquable en un Empire de ſi grande étendue. C'eſt ſur ce fleuve *Kur* que *Cyrus*, le fameux Conquerant de Perſe, ayant été expoſé en ſon enfance ſans y être ſubmergé, il en prit ſon nom de *Cyrus*, au raport des anciens Hiſtoriens, auſquels je croi qu'il faut d'autant plus ajoûter foi en ce point, que dans

tous

tous ces Païs dont je viens de parler, on appelle communément ce fleuve *Kur*, *Cha-bahmensou*, c'est-à-dire, *le fleuve du Roi Bahmen*. Ce nom de *Bahmen* est un de ceux que les Chroniques de Perse donnent au Roi *Cyrus*.

J'ai vû de vieilles Géographies Persiennes, qui mettent la *Georgie* dans l'*Armenie* majeure. Les modernes en font une Province particuliére, qu'ils appellent *Gurgistan*, & qu'ils divisent en quatre parties. L'*Imirette*, dont nous avons tant parlé ; le Païs de *Guriel*, où l'on comprend tout ce qui est dans le Gouvernement d'*Acalziké* ; le Royaume de *Caket*, qui s'étend fort loin dans le Mont *Caucase* ; & qui est proprement l'ancienne *Iberie* ; & le *Carthuel*, qui est la *Georgie* Orientale : & que les anciens Géographes nommoient *Albanie Asiatique*. Le Royaume de *Caket* & le *Carthuel* sont dans l'Empire de Perse. C'est ce que les Persans appellent le *Gurgistan*. Les *Georgiens* ne se donnent point d'autre nom que celui de *Carthueli*. Ce nom n'est pas nouveau. On le trouve, quoi qu'un peu corrompu, dans les écrits de plusieurs anciens Auteurs, principalement dans St. *Epiphane*, qui en parlant de ces Peuples les nomme toûjours *Cardiens*. On dit que ce sont les *Grecs* qui leur ont donné celui de *Georgiens*, du mot *Georgoi*, qui en leur langue signifie *laboureur*. D'autres gens veulent que ce nom vienne de celui de St. *George*, le grand Saint de tous les Chrétiens du Rit Grec ; mais c'est une fausse étymologie, puis qu'on trouve le nom de Georgiens dans des Auteurs bien plus anciens que St. *George*, comme *Pline* entr'autres, & *Pomponius Mela*.

Toute la *Georgie* a peu de villes, comme nous l'avons obſervé. Le Royaume de *Caket* en a eu pluſieurs autrefois. Elles ſont maintenant toutes ruïnées, à la reſerve d'une nommée auſſi *Caket*. J'ai ouï dire, étant à *Tifflis*, que ces villes avoient été grandes & ſomptueuſement bâties, & c'eſt l'idée que l'on en conçoit quand on regarde tant ce qui n'en a pas été tout-à-fait détruit, que les ruïnes même. Ce ſont les peuples Septentrionaux du Mont *Caucaſe*, ces *Alanes*, *Suanes*, *Huns*, & ces autres Nations celébres pour leur force & pour leur courage, & au raport de beaucoup de gens, c'eſt auſſi une nation d'*Amazones* par qui ce petit Royaume de *Caket* a été ravagé. Les Amazones en ſont proche au deſſus, du côté du Septentrion. La Géographie ancienne & la moderne en conviennent. *Ptolomée* place leur païs dans la *Sarmatie Aſiatique*, qui eſt à preſent nommée *Tartarie*, à l'Occident du *Volga* entre ce fleuve & les monts *Hippiques*, & c'eſt là juſtement la partie Septentrionale du Royaume de *Caket*. *Quinte Curſe* dit en un même ſens, que le Royaume de *Taleſtris* étoit proche du fleuve de *Phaſe*. *Strabon* eſt du même avis, en parlant des expeditions de *Pompée* & de *Cannidius*. Je n'ai vû perſonne en *Georgie*, qui ait été dans le païs des *Amazones*; mais j'ai ouï beaucoup de gens en compter des nouvelles: & l'on me fit voir chez le Prince un grand habit de femme d'une groſſe étoffe de laine, & d'une forme toute particuliere, qu'on diſoit avoir ſervi à une Amazone, qui fut tuée auprès de *Caket*, durant les derniéres guerres. On pourra avoir bien-tôt des nouvelles de ces

ces celébres Guerrieres ; car les Capucins de *Tifflis* me dirent, qu'il iroit au printems deux Missionnaires en leur païs ; la Congregation ayant ordonné, qu'on y en envoyât. J'eus une fois à ce sujet un entretien assez long avec le fils du Prince de *Georgie*. Il me dit, entr'autres choses, qu'au-dessus de *Caket*, à cinq journées de chemin, vers le Septentrion, il y avoit un grand peuple qu'on ne connoissoit presque point, & qui étoit continuellement en guerre avec les Tartares qu'on surnomme *Calmac*, ce sont ceux que nous appellons *Calmouques*. Que tous les divers peuples, qui habitent le Mont *Caucase*, sont toûjours en guerre ensemble : & qu'on n'avance rien à faire la paix ou des traitez avec eux ; parce que ce sont des peuples sauvages, qui n'ont ni Religion, ni Police, ni Loix. Ceux qui sont les plus proches de *Caket* y font souvent des courses. Cela oblige le Viceroi, qui est le fils aîné du Prince de *Georgie*, de s'y tenir toûjours pour repousser ces Barbares.

Je rapportai à ce jeune Prince ce que les histoires Grecques & Romaines racontent des Amazones ; & après avoir discouru quelque tems sur ce sujet ; son avis fut que ce devoit être un peuple de *Scythes* errans, comme les *Turcomans*, & les *Arabes*, qui déféroient la souveraineté à des Femmes, comme font les *Achinois*, & que ces Reines se faisoient servir par des personnes de leur sexe, qui les suivoient par tout. Nous comprenions aisément qu'il falloit qu'elles allassent à cheval, comme des hommes, & qu'elles fussent armées, parce qu'en Orient toutes les femmes montent à cheval comme les hommes, & que

même

mêmo quelques-unes y montent aussi-bien, & que les Princesses y portent le poignard au côté. Mais pour la mutilation au sein & d'autres particularitez, qu'on raporte des *Amazones*, nous le mîmes parmi ces contes, dont la menteuse Grece a eu l'impudence de remplir ses histoires, selon le langage d'un Poëte Latin.

La Province de *Carthuel* a quatre villes seulement, *Gory*, *Suram*, *Aly*, & *Tifflis*. Nous ferons ailleurs la description de *Tifflis*. *Gory* est une petite ville, située dans une Plaine entre deux montagnes, sur le bord du fleuve *Kur*; au bas d'une éminence, sur laquelle il y a une Forteresse qui est gardée par des Persans naturels. Elle a été bâtie durant les derniéres guerres de *Gurgistan*, il y a quarante ans, par *Rustan Can*, Général de l'armée Persienne. Un Augustin Missionnaire, qui *étoit* alors à *Gory* en fit le plan. Cette Forteresse n'est pas de grande défense. Sa principale force vient de sa situation. Sa garnison est de cent hommes. La ville, qui est au bas, est petite. Les maisons sont bâties de terre, & les *Bazars* aussi. Les habitans sont tous marchands & assez riches. On trouve là abondamment, & à bon marché, tout ce qui est nécessaire à la vie. On dérive le nom de *Gory* d'un terme qui signifie *cochon*, parce qu'il y est abondant & excellent.

Suram n'est proprement qu'un Bourg la moitié plus petit que la ville de *Gory*; mais la Forteresse, qui est proche, est grande & bien construite. Elle a aussi cent hommes de garnison. Proche de *Suram*, il y a une contrée dite *Sémachbé*. Ce nom, qui est Georgien, signi-

fie

fie *trois Châteaux*. Les gens du païs disent, que *Noé* vint habiter en cette contrée, après qu'il fut sorti de l'Arche, & que ses fils y bâtirent chacun un Château. Je ne dis rien d'*Aly*, parce que j'en ai parlé autre part.

La temperature d'air est bonne en *Georgie*. L'air y est sec, très-froid durant l'hiver, & fort chaud durant l'été. Le beau tems n'y commence qu'au mois de Mai, mais il dure jusqu'à la fin de Novembre. Il y faut arroser les terres, autrement elles sont steriles. Mais étant arrosées elles produisent abondamment toute sorte de grains, de legumes, & de fruits. La *Georgie* est un païs fertile autant qu'il se peut. On y vit délicieusement & à bon marché. Le pain y est aussi bon qu'en lieu du monde. Les fruits y sont excellens, il y en a de toutes sortes. Aucun endroit de l'Europe ne produit des poires & des pommes qui soient ni plus belles ni de meilleur goût; ni aucun lieu d'Asie de plus excellentes grenades. Le bétail y est en abondance & très-bon, tant le gros que le menu. Le *Gibier* est incomparable. Il y en a de toutes sortes, principalement de volatil. Le Sanglier y est en aussi grande quantité, & aussi délicat qu'en *Colchide*. Le commun peuple ne vit presque que de *Cochon*. On en voit par toute la campagne: à dire le vrai, il ne se peut rien manger de meilleur que cette viande. Les gens du païs assurent, qu'on n'en est jamais incommodé quelque quantité qu'on en mange. Je croi que cela est vrai, car quoi que j'en mangeasse presqu'à tous les repas, il ne m'a jamais fait de mal. La mer Caspienne, qui est proche de la *Georgie*, & le *Kur* qui la traver-

ſe, fourniſſent tant de poiſſon de mer & d'eau douce, qu'on peut bien aſſurer, qu'il n'y a point de païs où l'on puiſſe en tout tems faire meilleure chere qu'en celui-là.

On peut bien aſſurer qu'il n'y en a point auſſi où l'on boive tant de vin, ni de plus excellent. Les vignes croiſſent autour des arbres comme en *Colchide*. On tranſporte toûjours de *Tifflis* une grande quantité de vin en *Armenie*, en *Medie*, & à *Iſpahan*, pour la bouche du Roi. La charge de cheval, qui eſt de 300. peſant ne coûte que huit francs: je parle du meilleur vin: car d'ordinaire on a le commun pour la moitié. Tous les autres vivres ſont à proportion. La *Georgie* produit de la ſoye en quantité; mais pas la moitié tant que la plûpart des Voyageurs l'ont écrit. Les gens du païs ne la ſavent pas fort bien travailler. Ils la portent en *Turquie*, à *Arzerum*, & aux environs, où ils ont beaucoup de commerce.

Le ſang de *Georgie* eſt le plus beau de l'Orient, & je puis dire du monde. Je n'ai pas remarqué un viſage laid en ce païs-là, parmi l'un & l'autre ſexe: mais j'y en ai vû d'Angeliques. La nature y a répandu ſur la plûpart des femmes des graces, qu'on ne voit point ailleurs. Je tiens pour impoſſible de les regarder ſans les aimer. L'on ne peut peindre de plus charmans viſages, ni de plus belles tailles que celles des *Georgiennes*. Elles ſont grandes, dégagées, point gâtées d'embonpoint, & extrémement déliées à la ceinture. Ce qui les gâte, c'eſt qu'elles ſe fardent, & autant les plus belles, que celles qui le ſont moins. Le fard leur tient lieu d'ornement.

ment. Elles s'en servent de parure, de même qu'on fait chez nous de bijoux & de beaux habits.

Les *Georgiens* ont naturellement beaucoup d'esprit. L'on en feroit des gens savans & de grands maîtres, si on les élevoit dans les Sciences & dans les Arts: mais l'éducation qu'on leur donne, étant fort méchante, & n'ayant que de mauvais exemples, ils deviennent très-ignorans, & très-vicieux. Ils sont fourbes, fripons, perfides, traitres, ingrats, superbes. Ils ont une effronterie inconcevable à nier ce qu'ils ont dit, & ce qu'ils ont fait; à avancer & à soutenir des faussetez; à demander plus qu'il ne leur est dû; à supposer des faits, & à feindre. Ils sont irreconciliables dans leurs haines, & ils ne pardonnent jamais. A la verité ils ne se mettent pas facilement en colere, & ne conçoivent pas sans sujet ces haines qu'ils gardent toûjours. Outre ces vices de l'esprit, ils ont ceux de la sensualité les plus sales; savoir l'yvrognerie, & la luxure. Ils se plongent d'autant plus avant dans ces saletez, qu'elles sont communes, & nullement deshonnêtes en *Georgie*. Les gens d'Eglise, comme les autres, s'enyvrent, & tiennent chez eux de belles esclaves, dont ils font des Concubines. Personne n'en est scandalisé, parce que la Coûtume en est générale, & même autorisée. Le Préfet des Capucins m'a assuré d'avoir ouï dire au *Catholicos*, (on appelle ainsi le Patriarche de *Georgie*) que celui qui aux grandes Fêtes (comme *Pâques* & *Noël*) ne s'enyvre pas entierement, ne passe point pour Chrétien, & doit être excommunié. Les *Georgiens* sont outre cela extré-

mement usuriers. Ils ne prêtent guere que sur gages ; & le moindre interêt qu'ils prennent est de deux pour cent par mois. Les femmes ne sont, ni moins vicieuses, ni moins méchantes. Elles ont un grand foible pour les hommes, & elles ont assurément plus de part qu'eux en ce torrent d'impureté qui inonde tout leur païs. Pour le reste, les *Georgiens* ont de la civilité & de l'humanité, & de plus, ils sont graves & moderez. Leurs mœurs, & leurs coûtumes, sont un mélange de celles de la plûpart des peuples qui les environnent. Cela vient, je croi, du commerce qu'ils ont avec beaucoup de diverses nations ; & de la liberté que chacun a en *Georgie* de vivre dans sa Religion & dans ses coûtumes, d'en discourir, & de les défendre. On y voit des *Armeniens*, des *Grecs*, des *Juifs*, des *Turcs*, des *Persans*, des *Indiens*, des *Tartares*, des *Moscovites*, & des *Europeans*. Les *Armeniens* y sont en si grand nombre, qu'il passe celui des *Georgiens*. Ils sont aussi les plus riches, & remplissent la plûpart des petites charges, & des bas emplois. Les *Georgiens* sont plus puissans, plus superbes, plus vains, & plus fastueux. La difference qu'il y a entre leur esprit, leurs mœurs, & leur créance, a causé une forte haine entr'eux. Ils s'abhorrent mutuellement ; & ne s'allient jamais ensemble. Les *Georgiens* particulierement ont un mépris extrême pour les *Armeniens* ; & les considérent, à-peu-près, comme on fait les *Juifs* en *Europe*. L'habit des *Georgiens* est presque semblable à celui des *Polonois* ; ils portent des bonnets pareils aux leurs. Leurs vestes sont ouvertes sur l'estomach, & se ferment avec des

des boutons & des ganses. Leur chauſſure eſt comme celle des *Perſans*. L'habit des femmes reſſemble entierement à celui des Perſanes.

Les logis des Grands, & tous les lieux publics, ſont conſtruits ſur le modelle des édifices de *Perſe*. Ils bâtiſſent à bon marché, car ils ont le bois, la pierre, le plaſtre, & la chaux en abondance. Ils imitent auſſi les *Perſans* en leur façon de s'aſſeoir, de ſe coucher, & de manger.

La Nobleſſe exerce ſur ſes ſujets un pouvoir plus que tyrannique. C'eſt encore pis qu'en *Colchide*. Ils font travailler leurs païſans des mois entiers, & tant qu'ils veulent ſans leur donner ni paye ni nourriture. Ils ont droit ſur les biens, ſur la liberté, & ſur la vie de leurs Vaſſaux. Ils prennent leurs enfans, & les vendent, ou les gardent eſclaves. Ils vendent rarement le monde au deſſus de vingt-ans, ſur tout les femmes. La Créance des *Georgiens* eſt à-peu-près ſemblable à celle des *Mingreliens*. Les uns & les autres la reçûrent auſſi en même tems; ſavoir dans le 4. ſiécle, & par le même organe d'une femme d'*Iberie*, qui s'étoit faite Chrétienne à *Conſtantinople*. Enfin, les uns, comme les autres, ont perdu tout l'eſprit du Chriſtianiſme. Ainſi ce que j'ai dit des *Mingreliens*, qu'ils n'ont rien de Chrétien que le nom, & qu'ils n'obſervent, ni ne connoiſſent preſque aucun précepte de la loi de *Jeſus-Chriſt*, n'eſt guere moins veritable du peuple de *Georgie*. Les *Georgiens* toutefois gardent mieux le jeûne, & font de plus longues oraiſons. Les Miſſionnaires envoyérent à *Rome*, pen-

dant que j'étois à *Tifflis*, une Relation de l'état de leur Miſſion, qu'ils me firent voir. Il y avoit dedans une avanture aſſez plaiſante. Je la rapporterai, parce qu'elle fait à mon ſujet & qu'elle y vient aſſez à propos. Il y avoit à *Gory* une femme de mauvaiſe vie qui tomba malade, & qui crût en mourir. Elle envoya querir un Prêtre, ſe confeſſa, lui déclara toutes ſes débauches, & lui fit après de grandes proteſtations de ne plus ſouffrir d'hommes que ſon mari. Le Prêtre lui dit, Madame, je vous connois trop pour le croire. Il vous ſera aſſurément impoſſible de rompre le commerce que vous avez avec tant de Galans. Mais ce que je vous demande, c'eſt, que vous n'en entreteniez que deux, ou trois, au plus, avec ma permiſſion, & à la condition que je vous impoſerai. La femme indignée de la propoſition de ſon Confeſſeur le chaſſa, & à l'heure même fit venir un Capucin, à qui elle conta ce qui venoit d'arriver, & lui fit après ſa confeſſion. La même Relation ajoûte, que les Prêtres ordonnent aux Penitens, qui ſe confeſſent d'avoir pris le bien d'autrui, de le leur donner, & non de le rendre aux proprietaires; de maniere qu'il ne ſe fait jamais de Reſtitution.

Il y a pluſieurs Evêques en *Georgie*, un Archevêque & un Patriarche; qu'ils appellent *Catholicos*. Le Prince, quoique Mahometan de Religion, remplit les Prélatures, & y met ordinairement ſes Parens. Le Patriarche eſt ſon Frere. Les Gentilshommes s'arrogent le même pouvoir chacun ſur ſes terres, non ſeulement en donnant les benefices mais auſſi en empriſonnant & en puniſſant les gens d'E-
glife,

glise, tout comme les autres, & sans distinction. On se sert d'eux à toute sorte de corvées, & on enleve leurs enfans; & non contens de disposer ainsi de ce qui est plus cher aux hommes que la vie, je veux dire leurs enfans, on prive ces pauvres gens d'un bien qui n'est pas moins précieux, à savoir la liberté. Car on les vend pour esclaves aux Mahometans comme je l'ai observé.

Les Eglises de *Georgie* sont un peu mieux entretenues que celles de *Mingrelie*. On en voit dans les villes d'assez propres, mais à la campagne elles sont fort sales. Les *Georgiens*, comme les autres peuples Chrétiens, qui les environnent au Septentrion, ou à l'Occident, ont une coûtume assez étrange de bâtir la plûpart des Eglises sur le haut des montagnes en des lieux reculez & presque inaccessibles. On les voit, & on les salue en cet éloignement, de trois ou quatre lieues; mais on n'y va presque jamais: & l'on peut bien assurer, que la plûpart ne s'ouvrent pas une fois en dix ans. On les bâtit; & ensuite on les abandonne à l'air, à ses injures, & à ses oiseaux. Je n'ai jamais pû découvrir le motif de cette extravagance. Tous ceux à qui je l'ai demandé m'ont toûjours fait des réponses extravagantes. *C'est la Coûtume.* Les *Georgiens* sont prévenus, que quelques péchez qu'ils ayent commis, ils en obtiennent le pardon en bâtissant une petite Eglise. Je croi pour moi, qu'ils l'édifient en des lieux inaccessibles, pour éviter de les orner & de les entretenir. J'ai observé ci-dessus que *St. George* est le grand Saint de ces Chrétiens-là. Ils l'appellent *Mar-Gergis*, & ils le font natif de Capadoce, fils d'un Patriar-

triarche Syrien, & martyrisé sous Diocletien. Les Mahometans ne rendent pas moins d'honneur qu'eux à ce Saint; & ils en font une legende à peu près semblable, où l'on voit entr'autres miracles de *saint George*, qu'il rendit la vie au bœuf d'une pauvre Vieille, chez qui il étoit allé loger. Histoire, ou fable, pareille à celle que les Mingreliens racontent de ce Saint, touchant un bœuf transporté la nuit d'un lieu à un autre, qui en étoit à plus de cent lieuës, comme je l'ai rapporté au traité de la Réligion des Mingreliens.

Tant de Rélations & d'histoires ont décrit la conquête que les Perses ont faite de la *Georgie*, que je m'abstiendrois d'en parler, si les Auteurs s'accordoient, & s'ils avoient été bien informez. Voici briévement ce que j'en ai trouvé dans les histoires de *Perse*.

Le Grand *Ismaël*, (que nos Historiens, ont surnommé *Sophy*,) après la conquête des païs qui sont à l'Occident de la mer *Caspienne*, de la *Medie*, & d'une partie de *l'Armenie*; & après qu'il eût chassé les Turcs de tous ces lieux, fit la guerre aux *Georgiens*, quoi qu'il en eût reçû de puissans secours dans le commencement de son régne. Il la fit avec succès, les ayant reduits à lui payer tribut & à lui donner des Otages. La *Georgie*, outre ses Royaumes de *Caket*, & de *Carthuel*, avoit divers Roitelets, appellez *Eristaves*, comme qui diroit *feudataires*, qui étoient toûjours en guerre ensemble. Ce fut la cause, ou du moins le moyen, qui contribua le plus à la ruine des *Georgiens*. Ils payerent le tribut durant tout le régne *d'Ismaël* & de son successeur *Tahmas*, qui fut un Prince de grand cœur,

&

& assez heureux à la guerre. *Luarsab* régnoit de son vivant en cette partie de la *Georgie*, qu'on nomme *Carthuel*, qui est, comme j'ai dit, la *Georgie Orientale*, & celle qui confine avec la *Perse* du côté d'Orient. Ce Roi laissa deux fils & leur partagea son Royaume. L'ainé s'appelloit *Simon*. L'autre se nommoit *David*. Ils furent tous deux mécontens du partage, & dans la guerre qu'ils se firent, ils demandérent tous deux du secours à *Tahmas*. La demande du Cadet arriva la premiére. *Tahmas* lui fit réponse, qu'il lui donneroit tous les Etats du Roi son pere, s'il se vouloit faire Mahometan. *David* accepta le parti. Il embrassa la Religion Mahometane, & s'alla rendre à l'armée *Persane*, qui étoit entrée dans le païs, & forte de trente mille chevaux. On l'envoya à *Tahmas*, qui séjournoit alors à *Casbin*. Dès qu'il eut ce Prince *Georgien* en son pouvoir, il écrivit à *Simon* la même chose qu'il avoit écrite à son frere; savoir, de se faire de sa Religion, & de le venir trouver, s'il vouloit avoir le domaine de ses Ancêtres. *Simon*, se sentant pressé des armes du *Persan*, se rendit, mais sans vouloir renoncer à sa créance. *Tahmas*, devenu maître des Princes & du païs de *Georgie*, envoya l'ainé prisonnier au château de *Genghé*, proche la mer *Caspienne*, & fit l'autre Gouverneur de la *Georgie*; lui changeant son nom de *David* en celui de *Daoud-Can*, qui marquoit sa profession Mahometane. Il se fit ensuite prêter serment de fidelité par les Grands Seigneurs *Georgiens*, & emmena leurs enfans & ceux de *David* comme des Otages.

Les *Georgiens* secoüérent le joug des *Per*-

sans

ſans après la mort de *Tahmas*, comme faiſoient la plûpart des provinces de *Perſe*; & ils furent en liberté pendant le régne d'*Iſmaël* ſecond, qui ne dura que deux ans, & pendant les quatre premiéres années de celui de *Mahomet*, ſurnommé *Koda-bendé*, c'eſt-à-dire, *ſerviteur de Dieu*; lequel envoya une armée en *Georgie* pour les remettre ſous l'obéiſſance. *Daoud-Can* s'enfuit à ſon approche. Son frere *Simon* priſonnier, comme j'ai dit, proche la mer *Caſpienne*, prenant cette occaſion de rentrer en ſon bien ſe fit Mahometan, & fut fait *Can de Tifflis*, ſous le nom de *Simon-Can*.

Le Roi de *Caket*, nommé *Alexandre*, mourut ſous le régne de *Mahomet Koda-bendé*, laiſſant trois fils & deux filles. L'ainé ſe nommoit *David*, Prince que ſon Courage & ſes Malheurs ont rendu illuſtre par tout le monde, ſous le nom de *Taimuras-Can*, que les Perſans lui donnerent. Il étoit en ôtage à la Cour de *Perſe* quand ſon pere mourut, y ayant été mené par le Roi *Tahmas*, comme l'on a dit. Il fut élevé avec *Abas le Grand*, étant à-peu-près de même âge, avec beaucoup de magnificence & beaucoup de ſoin. On l'avoit imbu des mœurs des *Perſans*, meilleures aſſurément que celles des *Georgiens*. Dès que ſon Pere fut mort, ſa Mere, belle & ſage Princeſſe, nommée *Ketavane* par les *Georgiens*, & *Mariane* dans les Hiſtoires de Perſe, écrivit à *Koda-bendé*: *Sire, mon mari eſt mort, je vous ſupplie de m'envoyer mon fils* Taimuras *pour régner en ſa place. Je vous envoye ſon frere pour être en ôtage en la ſienne.* *Taimuras* fut renvoyé, après qu'on lui eût fait prêter ferment de Feudataire & de Vaſſal.

Le

Le Roi de *Carthuel*, ce *Simon*, dont nous avons parlé, mourut au commencement du régne *d'Abas le Grand*, laiſſant la couronne à *Luarzab* ſon fils ainé encore jeune, ſous la tutelle de ſon premier Miniſtre; homme de grand ſens, mais d'extraction baſſe, nommé *Mebrou* par les *Georgiens*, & par les *Perſans*, *Morad*, qui étoit auſſi Gouverneur de *Tifflis*, & qui avoit une autorité comme abſolue ſur le Royaume. *Mebrou* avoit une fille fort belle, dont *Luarzab* devint paſſionnément amoureux, & dont il ſe fit paſſionnément aimer. Il n'y avoit pas moyen, quoi que fit le pere, d'empêcher ces Amans de ſe voir. Un jour les ayant ſurpris enfermez enſemble, il dit au Prince. *Sire, ne deshonorez ni ma fille, ni ma maiſon. Si elle plaît à vôtre Majeſté, épouſez-la. Si vous ne la voulez pas épouſer, ne ſoyez plus ſeul avec elle.* *Luarzab* lui fit ſerment de n'avoir jamais d'autre femme, & ſur ſon ſerment *Mebrou* la laiſſa vivre avec le Prince, comme avec ſon mari. Le mariage ne ſe fit point pourtant, par l'empêchement de la Reine, & des Dames du païs, qui proteſterent de ne faire jamais les ſoûmiſſions de ſujettes à une perſonne de baſſe naiſſance. *Luarzab*, bien aiſe apparemment de cette oppoſition, dit à *Mebrou*, qu'il ne pouvoit épouſer ſa fille. Les *Georgiens* ſont fort vindicatifs. Je l'ai obſervé. On conſeilla au Roi de prévenir *Mebrou*, & de le faire mourir pour l'empêcher de ſe venger. Le Roi y conſentit. On reſolut de l'enyvrer, & de le tuer enſuite dans le premier feſtin que feroit ſa Majeſté. *Mebrou* fut averti du complot au moment qu'il alloit s'éxecuter. Il étoit demi yvre, un Page du Roi,

Roi, qui étoit de ses Créatures, lui dit en lui présentant la coupe, & faisant semblant de s'incliner par respect; *Seigneur on va vous tuer*. Il ne se troubla point. Il se leve en rendant la coupe comme pour aller faire de l'eau. Cela se pratique sans indécence en ces païs, où les festins durent des demi-journées. Il court droit à son écurie, prend un bonnet & une casaque de Palfrenier qu'il y trouva, & sans être aperçu de ses gens, met un filet au meilleur cheval de son écurie, saute dessus & s'enfuit. Il conduisit si bien sa fuite qu'elle ne fut point découverte, & eut un heureux succès. Il s'alla jetter aux pieds *d'Abas le Grand*, qui retournoit à *Ispahan* victorieux de *Chirvan* & de *Chamaky*, païs voisins de la *Georgie* & de la mer *Caspienne*. Il raconta au Roi comment il avoit servi *Luarzab*, & le feu Roi son pere, & comment il l'en vouloit recompenser; savoir en lui ôtant la vie, après lui avoir débauché sa fille unique sous promesse de mariage. Il dit au Roi, que sa Majesté *Persane* étant le véritable Monarque de la *Georgie*, il lui demandoit justice & la restitution de ses Biens.

Mehrou avoit imaginé un moyen encore plus sûr de se vanger de *Luarzab*, c'étoit de donner de l'amour à *Abas* pour la sœur de ce Prince, une des plus belles personnes de *Georgie*, & de qui la beauté a été celébrée par tous les Poëtes *Persans*. On chante encore aujourdhui en *Perse* les chansons qui ont rendu sa beauté renommée plus qu'aucune de son tems, lesquelles sont un joli Roman d'elle & *d'Abas*. Son nom de baptême étoit *Darejan*. La Fiction *Persane* lui donna celui de

Pehry.

Pehry. *Mehrou* en parloit à toutes occasions à *Abas* avec tout l'artifice capable de l'enflamer. *Abas* l'envoya demander à *Luarzab* par un Ambassadeur, & puis par un autre. Le premier fut renvoyé avec de belles promesses, & le second en lui disant, que la Princesse étoit accordée avec *Taimuras* Roi de *Caket*, qui étoit devenu veuf. *Abas* plus enflammé par les refus, renvoye un troisieme Ambassadeur à *Luarzab*, le chargeant de lui demander sa sœur, avec toute sorte de promesses ou de menaces, & il écrivit en même tems à *Taimuras*, de n'épouser point la sœur de *Luarzab*, & de le venir trouver. *Luarzab*, irrité de ces instances reïtérées & hautaines, outragea l'Ambassadeur pour toute réponse, afin qu'on ne lui en envoyât plus à ce sujet. C'étoit environ l'an 1610. *Abas* n'étoit pas en état d'éxecuter ses projets contre la *Georgie*. Il étoit en guerre avec les Turcs. Il dissimula & chargea un Missionaire *Carme*, qu'il envoyoit en Europe, pour y animer les Princes Chrétiens à la Guerre contre le Turc, de passer par la *Georgie*, & d'exhorter *Taimuras* sur tout à ne se joindre point aux Turcs, & à ne rien faire en leur faveur contre les Persans. *Taimuras* trop credule, ou trop craintif, fit ce qu'on vouloit; & il s'en repentit bien-tôt; car l'an 1613. *Abas* partit *d'Ispahan* à dessein de faire la guerre en *Georgie*. Ce Prince, qui entre ses grandes qualitez avoit extraordinairement celles d'artificieux & d'homme composé, traitoit cette guerre comme une Intrigue amoureuse. Il disoit que la sœur de *Luarzab* l'aimoit, & le vouloit. Qu'elle lui avoit envoyé des lettres par sa Confidente.

dente. Il disoit encore qu'elle lui avoit été promise, & que *Luarzab* étoit un perfide, & un injuste. Cependant il faisoit ses préparatifs pour autre chose que pour combattre un Rival ; & tout le monde voyoit bien, que ce Prince vouloit reduire les *Georgiens* sur le pied de ses sujets. Il avoit beaucoup de *Georgiens* dans ses troupes. Il donnoit pension à plusieurs grands Seigneurs en *Georgie*, & *Mebrou* en débauchoit tous les jours qui s'engageoient à lui. Il avoit deux fils de *Taimuras* en ôtage, & un frere & une sœur de *Luarzab*. Enfin, il avoit même fait rendre Mahometans quelques Princes du sang Royal de *Georgie*, pour avoir des Gouvernemens, & de grandes Charges. Il se persuada qu'il viendroit à bout des *Georgiens* en mettant de la division entr'eux ; chose aisée, sur tout parmi des peuples vindicatifs. Il écrivit à *Taimuras*, que *Luarzab* étoit un ingrat, un rebelle, & un insensé, indigne de régner, à qui il avoit résolu d'ôter la Couronne : & que s'il vouloit le prendre ou le tuer il lui donneroit le Royaume. Il écrivit la même chose à *Luarzab* touchant *Taimuras* ; & ordonna à même tems à *Lolla-beg*, Général de son armée, qui étoit vers la *Medie*, d'entrer en *Georgie* avec trente mille chevaux, & d'y mettre tout à feu & à sang.

Luarzab & *Taimuras* furent conseillez de s'unir. Ils se virent & ils vinrent à se communiquer les Lettres d'*Abas*. Y trouvant tous deux leur perte résoluë, ils se donnerent la foi de perir, ou de se sauver tous deux ensemble : & pour rendre l'union plus étroite & plus forte *Luarzab* donna effectivement sa sœur, l'admirable *Darejan*, à *Taimuras*, qui étoit

Veuf,

Veuf, comme je l'ai dit. *Abas* en pensa enrager, quand on lui en donna la nouvelle. Il vouloit égorger de sa main les deux fils de *Taimuras*, & les autres ôtages de *Georgie*. Il juroit de faire tout mourir. Enfin il se reduisit à hâter sa marche pour punir plûtôt les Rois qui l'avoient offensé.

Taimuras sentant approcher l'armée Persane, voulut se préparer à la défense. Il découvrit qu'une partie des Grands de son Royaume inclinoient à se rendre. Il envoya sa mere à *Abas*. Cette Princesse s'étoit faite Religieuse, aussi-tôt que son malheur l'avoit rendue Veuve. J'ai remarqué au discours de la Religion des *Mingreliens*, qui est la même que celle des *Georgiens*; que se faire Religieuse en ce païs-là, c'est seulement porter l'habit de Religieuse, sans faire de Vœux, & sans quitter sa demeure accoûtumée. *Mariane*, ou *Ketavane*, (car elle étoit appellée de ces deux noms) avoit pris cet habit pour être plus retirée, & plus libre en sa Dévotion. Elle partit avec un grand Train, & de magnifiques Présens. Elle fit tant de diligence, qu'elle trouva *Abas* encore à *Ispahan*. Elle se jetta à ses pieds & demanda pardon pour son fils. Elle fit toutes les soûmissions qu'elle crût capables d'appaiser le Roi.

Cette Princesse étoit alors assez âgée; cependant il est certain qu'elle étoit encore belle. *Abas* en devint amoureux, ou feignit de le devenir le jour qu'il la vit. Il lui dit de se faire Mahometane, & qu'il l'épouseroit. Cette Princesse attachée à la Chasteté, & à sa Religion, encore plus qu'elle ne haïssoit la Clôture des Reines Persanes, refusa le Roi avec une

une vertu & une fermeté inébranlable, & tout-à-fait merveilleuse en une Georgienne. *Abas*, irrité de ce refus, ou le prenant pour prétexte; (car on tient qu'il ne vouloit épouser *Ketavane*, que par un dessein de vangeance contre *Taimuras*,) envoya la Princesse prisonniere en une maison écartée, & fit faire Eunuques & Mahometans ensuite ses deux petits-fils, que *Taimuras* avoit envoyé en ôtage, comme on a dit. Il partit après pour la *Georgie*. *Ketavane* demeura en prison plusieurs années, & après fut transférée à *Chiras*, où elle souffrit enfin un cruel martyre, l'an 1624. bien du tems après qu'*Abas* eut conquis toute la *Georgie*. Il écrivit alors à *Iman-Kouli-Can*, Gouverneur de cette ville, de faire *Ketavane* Mahometane, à quelque prix que ce fût, & d'en venir aux derniers tourmens, si les promesses, les menaces & même les coups ne le pouvoient faire. *Iman-Kouli-Can* montra l'ordre à la Princesse, croyant qu'il opéreroit, mais ce fut sans succès. Les tourmens n'en eurent point non plus sur cette Ame véritablement heroïque & sainte. Elle souffrit le bâton, le fer, & le feu, & mourut sur les charbons ardens, où l'on la tourmentoit; ayant enduré pour *Jesus-Christ* un martyre de huit années, d'autant plus cruel qu'on le changeoit, & qu'on le renouvelloit tous les jours. Son corps fut jetté à la voirie. Les Augustins, qui étoient alors à *Chiras*, l'enleverent de nuit, l'embaumerent, le mirent dans un Cercueil, & l'envoyerent secrétement à *Taimuras* par un de leurs Compagnons.

Pour retourner à la guerre de *Georgie*. *Abas* étant

étant entré en ce païs-là avec son armée, conduite par *Mehrou*, & grossie de *Georgiens*, dont le nombre augmentoit tous les jours; l'esperance & les promesses attirant les uns, la crainte ou des desirs de vangeance poussant les autres; *Luarzab* se résolut de combattre, & esperoit de renfermer les Persans dans les bois, & les y défaire. *Abas* crût lui-même d'y être perdu, & qu'on l'avoit trahi, car son armée étant avancée environ 25. lieuës dans le païs, *Luarzab* sépara ses troupes en deux, & ferma le passage par de grands Abatis de bois; en sorte que l'armée Persane ne pouvoit ni avancer, ni retourner sur ses pas. *Abas* paroissant consterné, & *Mehrou* craignant qu'il ne lui ôtât la vie, comme à un traitre, lui dit, *Sire*, *je vous tirerai d'ici en trois jours sur ma tête*. Il tint parole. Il fit faire un chemin de traverse dans le bois par l'Infanterie; & laissant le Camp, qui étoit bloqué par les *Georgiens*, il prit seulement la Cavalerie. *Abas* voulut la mener lui-même, & ayant passé par les bois, il se jetta sur le Royaume de *Caket*, & y fit de grandes cruautez: jusques-là qu'il fit abattre les arbres qui nourrissent les vers à soye, afin que le païs qui tire de là sa plus grande commodité fût détruit sans ressource. Quand *Luarzab* entendit ces nouvelles, il se crut perdu. Il s'enfuit en *Mingrelie*. *Abas*, qui savoit bien que sa conquête étoit mal-assurée, tant que les Rois de *Georgie* seroient en liberté, écrivit à *Luarzab* en ces mots. *Pourquoi fuyez-vous, c'est à* Taimuras *que j'en veux, à cet ingrat, ce perfide, ce rebelle. Venez vous rendre à moi. Je vous confirmerai la possession du Royaume de* Georgie; *mais*

mais si vous ne venez pas, je la ruinerai entiérement, & j'en ferai un desert.

Luarzab, en considération, & pour l'amour de son peuple, alla se rendre à *Abas*. Le Roi le reçût en ami, & avec mille bons traitemens, le remit sur le Trône dans toute la Pompe, & toute la Solemnité possible. C'étoit pour mieux tromper les *Georgiens*, & s'en rendre maître sans coup ferir. Il lui fit de beaux Présens, & entr'autres celui d'une Aigrette de pierreries, qu'il lui recommanda de porter toûjours, sur tout quand il le viendroit voir. *C'est l'enseigne Royale*, lui dit-il, *Je veux que vous l'ayez toûjours à la tête, afin que le monde sache que vous êtes Roi.* Le jour qu'*Abas* devoit partir de *Tifflis*, il dit à *Luarzab*, *Je m'arrêterai à six lieues d'ici, & je ferai passer mon armée devant. Ne voulez vous pas m'y accompagner?* C'étoit un piége pour tirer doucement le pauvre Roi *Georgien* de sa ville Capitale. Il alla avec lui ne se défiant d'aucun mauvais tour. *Abas* commanda à un fameux Filou, qui étoit dans ses Gardes, le plus adroit du monde à ce métier, de voler l'Aigrette de *Luarzab*. Cela fut fait: & *Luarzab* étant venu voir le Roi, Sa Majesté lui dit; *Luarzab, où est vôtre Aigrette? ne vous ai-je pas recommandé de porter toûjours cette Enseigne Royale?* *Sire*, dit *Luarzab*, *on me l'a volée, j'en suis au desespoir. Je la fais chercher depuis hier par tout mon monde; sans la pouvoir trouver. Comment*, dit le Roi en colere, *dans mon Camp on vole le Roi de* Georgie? *Qu'on me fasse venir le Grand Prevôt, le Guet, le Président du Conseil de justice..* C'étoit-là le second artifice avec lequel on se devoit saisir du

du malheureux *Luarzab* ſans coup ferir. On le prit. *Abas* n'oſoit le faire mourir, depeur d'exciter une revolte en *Georgie*. Il l'envoya en *Maſanderan*, c'eſt l'*Hircanie*, eſperant que le mauvais air du païs le feroit mourir; mais voyant qu'il y réſiſtoit, & qu'il ne mouroit point, il le fit transferer à *Chiras*; & enfin il le fit mourir à l'occaſion de ce que je vais dire.

Le Grand Duc de *Moſcovie* avoit été longtems ſollicité par les Princes *Georgiens*, partiſans de *Luarzab*, d'interceder pour lui auprès d'*Abas*. Il envoya une grande Ambaſſade uniquement pour ce ſujet. Le Roi de Perſe, qui avoit un eſprit & une activité incroyable, donna ordre au Gouverneur de *Chamaki*, ville ſur la Mer *Caſpienne*, par où les Ambaſſadeurs de *Moſcovie* entrent en *Perſe*, de découvrir ſi cet Ambaſſadeur ne venoit que pour les affaires de *Luarzab*: & ſi le *Moſcovite* prenoit tant d'interêt en cette affaire, qu'il y eût quelque rupture à apprehender. On lui manda, que l'Ambaſſadeur ne venoit effectivement que pour cela; que c'étoit un grand Seigneur, & que ſes inſtructions étoient fort preſſantes. *Abas*, qui ne vouloit nullement ni donner la liberté au Prince *Georgien*, ni la refuſer au Grand Duc de *Moſcovie*, écrivit au Gouverneur de *Chiras* de ſe défaire de *Luarzab* captif, d'une maniére que ſa mort parût un ſimple accident. Cela fut executé: & la nouvelle en fut apportée à *Abas*, deux jours avant l'arrivée de l'Ambaſſadeur de *Moſcovie*. Le Roi ſe la fit donner en public, & en fit fort le ſurpris & le fâché. *Ah mon Dieu*, dit-il, *c'eſt dommage*, & *comment eſt-*

il mort? *Sire*, répondit le Courrier, *il étoit allé à la pêche, & en jettant le rets, il est tombé dans l'étang & s'est noyé. Je veux*, dit le Roi, *qu'on fasse mourir tous ses Gardes, pour n'avoir pas eu plus de soin de lui.* L'Ambassadeur de *Moscovie* eut audience; après le festin, & qu'on l'eut bien fait boire, le Roi le fit approcher de sa personne, & lui dit, *Et bien*, Monsieur l'Ambassadeur, *que desire le Roi des Russes mon Frere?* L'Ambassadeur se mit à exposer sa commission; mais dès qu'il eut lâché le nom de *Luarzab*; *Je crois*, répondit le Roi, *que vous savez le malheur qui est arrivé à ce pauvre Prince. J'en ai un extrême regret. Plût à Dieu qu'il ne fût pas mort, je ferois de tout mon cœur ce que desire vôtre Maître.*

Le frere de *Luarzab* fut fait Gouverneur de *Georgie* en sa place, s'étant auparavant fait Mahometan. On l'appelloit d'un titre Persan joint à un titre *Georgien*, *Bagrat-Mirza*, c'est-à-dire, *Prince Royal. Abas* laissa aussi une armée en *Georgie* pour s'opposer à *Taimuras*. Ce Prince fit d'abord la guerre avec les petits secours qu'il tiroit des Turcs, & des Princes Chrétiens, voisins de la Mer noire, sur les terres desquels il se retiroit, selon le besoin de ses affaires; mais voyant que cela ne le rétablissoit point, il alla à *Constantinople* & implora le secours du Turc. Il l'obtint. Une grande armée Turque fut envoyée en *Georgie*, qui défit plusieurs fois les troupes Persannes, & rétablit *Taimuras* en son Royaume de *Caket*. Il n'y demeura pas long-tems; & dès que les Turcs furent retirez, *Abas* retourna en *Georgie*. Il en changea la face. Il y fit bâtir des

des Forteresses qu'il remplit de *Persans* naturels. Il en emmena plus de quatre vingt milles familles, dont il mit la plûpart en *Mazenderan*, païs sur la Mer *Caspienne*, & que j'ai dit être l'*Hircanie*, en *Arménie*, en *Medie* & en la Province de *Perse*; & il transporta en leur place des *Persans* & des *Armeniens*. Il mêla la douceur à ses séveritez pour essaïer si elle tiendroit mieux ce peuple en bride. Il fit un accord avec les *Georgiens*, qu'il confirma par serment pour lui & pour ses successeurs; *Que leur pays ne seroit point chargé de taxes*; *Que la Religion n'en seroit point changée*; *Qu'on n'y abbattroit point d'Eglises, & qu'on n'y bâtiroit point de Mosquées*; *Que leur Viceroi seroit toûjours* Georgien, *de la race de leurs Rois, Mahometan néanmoins, dont un des fils, celui qui voudroit changer de Religion, auroit la charge de Gouverneur, & Grand Prevôt d'*Ispahan, *jusqu'à ce qu'il succedât à son Pere.*

Abas mourut l'an 1628; & dès que *Taimuras* sut sa mort, il rentra en *Georgie*, & fit soulever les *Georgiens*, qui tuerent leur Viceroi, & tous les *Persans* qui pouvoient leur resister. Il se rendit maître des places fortes, à la reserve de *Tifflis*; mais il ne les garda gueres. *Sefy*, successeur d'*Abas*, son grand Pere, envoya l'an 1631. une puissante Armée contre lui, sous le commandement de *Rustan-Can*, *Georgien*, fils de *Simon-Can*, ce Viceroi que les *Georgiens* venoient de tuer. Il étoit Grand Prevôt d'*Ispahan* à la mort d'*Abas*, & s'appelloit *Cosrou-Mirsa*. Le Roi *Sefy*, qui le connoissoit pour fort vaillant, & qui le jugeoit très-irrité, le fit Général de son armée, & Viceroi de *Georgie*, à la place de son

Pere. Il défit les *Georgiens* en plusieurs rencontres, reprit tout le *Cartbuel*, & une partie du Royaume de *Caket*, & donna la chasse à *Taimuras*, qui fut reduit à se cantonner dans les lieux forts du Mont *Caucase*. Ce Prince, également vaillant & malheureux, tint bon dans ces montagnes durant quelques années, plus comme un Fugitif qui combat pour sa vie, que comme un Roi qui défend sa Couronne; mais ne recevant aucun secours, ni des Turcs ni des Chrétiens, il alla le solliciter en *Moscovie*; & n'y réussissant pas, il se retira en *Imirette*, dont sa sœur étoit Reine, à dessein d'y finir sa vie; ne voyant plus de jour à rentrer jamais dans le domaine de ses Ancêtres. *Chanavas-Can* le prit-là prisonnier, lors qu'il conquit ce petit Royaume d'*Imirette*, & qu'il y établit son fils Roi, comme je l'ai raconté. La passion que *Taimuras* a toûjours euë d'être enterré en son païs, l'empêcha de se retirer en *Turquie*, ce qu'il pouvoit facilement; outre qu'il considéroit, qu'étant si vieux, les Turcs le traiteroient encore moins bien que les *Persans*. *Chanavas-Can*, l'ayant amené à *Tifflis*, écrivit au Roi, que le fameux *Taimuras-Can* étoit en ses mains. Le Roi lui fit réponse de l'envoyer à la Cour. Il étoit fort âgé. La Fatigue & ses Ennuis le firent tomber malade. Le Roi le logea en un de ses Palais avec beaucoup de magnificence; & le fit traiter par ses Médecins avec grand soin. Il mourut l'an 1659. Son corps fut porté en *Georgie*, & y fut enterré avec toute la pompe du païs.

Rustan-Can, ayant ainsi reconquis la *Georgie*,

gie, bâtit la Forteresse de *Gory*, comme l'on a dit. Il rétablit la paix & l'ordre par-tout, & gouverna avec beaucoup de Douceur & beaucoup de Justice. Il épousa la sœur de *Levan-Dadian*, Prince de *Mingrelie*, quoi qu'elle fut Chrétienne, & qu'elle fût mariée. Son mari étoit Prince de *Guriel*. *Levan* courroucé de ce qu'il avoit conspiré contre lui, lui ôta la Principauté, le fit aveugler, & lui prit sa femme qu'il maria à *Rustan-Can*, sans que les Ecclesiastiques de *Mingrelie* & de *Georgie* s'efforçassent d'empêcher cette *monstrueuse union*, si j'ose parler ainsi. Cette Princesse s'appelle *Marie*. Nous en avons parlé dans le recit des derniéres Revolutions d'*Imirette*. Elle est aujourdhui femme de *Chanavas-Can*, Gouverneur de *Georgie*.

Rustan-Can mourut l'an 1640. Son corps fut porté à *Com*, où il est enterré. *Chanavas-Can*, parent de *Taimuras*, étoit alors Gouverneur, & Grand Prevôt d'*Ispahan*. *Rustan-Can* n'ayant point d'enfans l'adopta, & l'envoya à la Cour, suppliant le Roi de le considerer comme son fils, & de ratifier l'adoption. Sa Majesté agrea le choix. Elle fit circoncire ce jeune Prince, & lui donna le Gouvernement de la ville. C'est lui qui est presentement Viceroi de *Georgie*. Il est âgé de plus de quatre-vingts ans, & ne laisse pas d'être encore fort vigoureux.

Dès que *Rustan-Can* fut mort, la Princesse *Marie* sa femme apprit, que sur des relations trop avantageuses de sa Beauté, qu'on avoit faites au Roi de *Perse*, Sa Majesté avoit commandé qu'on la lui envoyât. On lui conseilloit de s'enfuir en *Mingrelie*, ou de se cacher.

Elle prit une voye contraire ; car étant bien assurée, qu'il n'y avoit point de lieu dans l'Empire de *Perse*, où le Roi ne la découvrit, elle alla s'enfermer trois jours durant dans la Forteresse de *Tifflis*; ce qui étoit proprement se livrer à la merci de celui qui la vouloit avoir. Elle se fit voir tout ce tems-là aux femmes du Commandant ; & l'ayant mandé ensuite à son appartement, elle lui fit dire, que sur la foi de ses femmes qui l'avoient vûe, il pouvoit écrire au Roi qu'elle n'étoit pas d'une beauté à se faire désirer, qu'elle étoit âgée, & même un peu contrefaite. Qu'elle conjuroit Sa Majesté de lui laisser achever ses jours dans son païs. En même tems elle envoya au Roi un Present de beaucoup d'or & d'argent, & de quatre jeunes Demoiselles d'une extraordinaire Beauté. Dès que le Present fut envoyé, cette Princesse ne voulut plus voir personne. Elle se jetta dans la devotion faisant de grandes aumônes aux pauvres, afin qu'ils priassent Dieu pour elle. Au bout de trois mois il vint un ordre du Roi à *Chanavas-Can* de l'épouser. Ce Prince reçût l'ordre avec joye, parce que *Marie* est fort riche, & il l'épousa, quoi qu'il eut déja une autre femme. Il a toûjours une extrême consideration pour elle, à cause de ses grands biens. Son premier mari Prince de *Guriel* vit encore; mais il est fort vieux & fort cassé. Il est en *Georgie*. La Princesse lui a donné une de ses Demoiselles pour le consoler de l'avoir perdue, & le fait entretenir, à la verité assez miserablement. Elle témoigne pourtant d'avoir encore de la tendresse pour lui : car il y a quelques années qu'étant sur les frontiéres

d'I-

d'*Imirette*, elle le manda & le retint huit jours. *Chanavas-Can* en témoignant de la jalousie, la Princesse se mit à l'en railler. Elle lui dit, qu'il avoit bonne grace d'être jaloux d'un pauvre vieillard, aveugle, dénué, miserable, & tout aussi impuissant qu'il l'étoit lui-même.

La plûpart des Seigneurs *Georgiens* sont exterieurement dans la Religion Mahometane. Les uns ont embrassé cette créance pour obtenir des emplois à la Cour, & des pensions de l'Etat. Les autres pour avoir l'honneur de marier leurs filles au Roi, ou seulement de les faire entrer au service de ses femmes. Il y a de cette lâche Noblesse qui mene elle-même ses plus belles filles au Roi. La recompense qu'on leur donne est une Pension ou un emploi. La Religion Mahometane est toûjours préalablement embrassée. La pension est selon la qualité des personnes; mais d'ordinaire ce n'est pas plus de deux mille écus. Il venoit d'arriver à ce sujet, lors que j'étois à *Tifflis*, une avanture fort pitoyable. Un Seigneur *Georgien* avoit fait savoir au Roi, qu'il avoit une niéce d'une extraordinaire beauté. Sa Majesté commanda aussi-tôt qu'on la lui amenât. Ce méchant homme se chargea lui-même d'intimer l'ordre & de l'exécuter. Il vint chez sa sœur qui étoit veuve, & lui dit que le Roi de Perse vouloit épouser sa fille, & qu'il falloit qu'elle la disposât à cela. La mere ayant fait savoir cette violence à la pauvre Demoiselle, elle pensa se desesperer. Elle aimoit un jeune Seigneur qui demeuroit en son voisinage, & en étoit extremement aimée. La mere le savoit bien. Elles prirent

résolution de lui faire part de leur malheur. On le lui envoya dire par un domestique. Le Cavalier arriva à minuit. Il trouva la mere & la fille enfermées, qui déploroient à larmes communes & avec une vive douleur la dureté de leur sort. Il se jetta à leurs pieds, & leur dit que pour lui il ne craignoit rien tant que de perdre sa maîtresse, & que tout le courroux du Roi de Perse ne lui étoit rien au prix de cet accablement. Qu'au reste il n'y avoit qu'une voye de se tirer d'affaire, qui étoit de se marier ensemble à l'heure même, & que le lendemain on déclareroit au perfide Parent, que la Dame qu'on demandoit n'étoit plus fille. Le parti fut accepté, & la mere s'étant retirée, l'Amant essuïa les yeux de sa Maîtresse, & fit le mariage en un instant. L'oncle découvrit l'intrigue. On la fit savoir au Roi. Sa Majesté en fut courroucée, & donna des ordres exprès d'envoyer à la Cour la mere, la fille, & le mari. Ces personnes s'étoient cachées. Elles fuirent ça & là durant quelques mois. Enfin voyant qu'on les serroit de près, & qu'elles ne pouvoient plus échaper, elles se sauvérent à *Acalziké*, dont le *Pacha* les prit en sa protection.

La crainte qu'on a en *Georgie* de semblables accidens, oblige ceux qui ont de belles filles à les marier le plûtôt qu'ils peuvent, & en leur enfance même. Les pauvres gens sur tout marient les leurs de bonne heure, & quelquefois dès le berceau. C'est afin que les Seigneurs dont ils sont sujets, ne les enlévent pas pour les vendre, ou pour en faire des Concubines. Il est certain qu'ils ont grande retenue pour les personnes mariées, encore

que

que ce ne soit que des enfans, & qu'ils ne se portent pas aisément à les arracher de leurs maisons.

Le Royaume de *Caket* obéït à present au Roi de Perse, comme l'on a dit. *Chanavas-Can* en acheva la conquête. *Archyle* son fils en est Viceroi, s'étant fait Mahometan pour le devenir. Nous avons parlé de lui, & de l'amour qu'il avoit pour *Sistan-Darejan* femme du Roi d'*Imirette*, en racontant les dernieres révolutions de ce petit Royaume. *Sistan-Darejan* étoit demeurée prisonniere à *Acalziké*. Les *Pachas* l'y traitoient avec beaucoup de respect. *Archyle* avoit toûjours pensé à elle, depuis qu'il l'avoit perdue de vûe. Son Pere opera tant par ses Presens, & par ses Intrigues auprès du *Pacha*, qu'il la relâcha l'an 1660. Elle fut amenée en triomphe à *Tifflis*. *Archyle* l'epousa aussi-tôt, & acquit par ce mariage le droit au Royaume de *Caket*, dont il étoit déja Viceroi de fait; car cette Princesse est fille de *Taimuras-Can*, & sœur d'*Heracle*, le seul fils que ce Prince infortuné a laissé capable de lui succeder, tous les autres ayant été rendus aveugles. Cet *Heracle* s'est retiré en *Moscovie* avec sa Mere. On dit que le Grand Duc leur entretient un train sortable à leur qualité. Il y a une avanture de cet *Archyle* Viceroi de *Caket* digne de curiosité. Il avoit été fiancé durant sa jeunesse à une fille des premieres Maisons de *Georgie*. La Demoiselle s'attendoit fort d'être sa femme, étant une chose inouïe en ce païs-là de rompre un Contract de mariage. Lors qu'elle sût qu'il épousoit *Sistan-Darejan*, elle lui envoya demander satisfaction, *du meurtre qu'il commettoit sur son*

bonneur; C'est ainsi qu'on appelle en *Georgie* l'affront qu'on fait à une accordée, de la laisser pour se marier à une autre. Elle prétendit en tirer raison par la Justice; mais cette voye n'ayant pû réussir, à cause de l'autorité & du rang de sa partie, elle vint à la tête de quatre cens hommes presenter le combat à son infidéle. Il le refusa, & lui fit dire qu'il ne se vouloit point battre contre une fille; qu'au reste elle ne fît pas de bruit davantage, autrement qu'il publiroit les faveurs que *Sizi* (c'est un jeune Seigneur de la Cour) s'étoit vanté d'avoir reçûes d'elle. La Demoiselle, outrée davantage qu'on âjoûtat au mépris la calomnie, tourna ses ressentimens contre *Sizi*. Elle l'appella en duel, & n'ayant pû l'y attirer, elle luy dressa une embuscade, où elle le mit en fuite, le poursuivit, & lui tua plus de vingt hommes. Elle avoit un frere. Il prit la querelle contre *Sizi*. Le Prince & toute la Cour firent mille efforts pour les ajuster, mais cela ne s'étant pû faire, on leur permit de vuider leur different par les armes. C'est une coûtume en *Georgie*, que quand la Justice ne sauroit éclaircir une querelle entre des Gentilshommes, ni l'ajuster, on leur permet de se battre en champ clos. Les parties se confessent & communient, & ainsi preparez à la mort ils entrent dans la lice. On appelle cela *aller au tribunal de Dieu*, & les *Georgiens* soutiennent, que cette voye de remettre directement à Dieu la punition d'un crime est très-bonne & très-équitable; quand la Justice humaine ne peut connoître si l'accusé est coupable, ou si l'accusateur le charge faussement. *Sizi* & sa partie arrivez au rendez-vous, une trou-

troupe de soldats les separérent, comme ils mettoient les armes à la main: & la Demoiselle étant morte, peu après, de honte & de douleur, l'autorité du Prince obligea son Frere à s'ajuster avec *Archyle*, & avec *Sizi*.

Avant que de passer au recit de ce qui m'est arrivé à *Tifflis*, il en faut faire la description; quoi que la figure qui est à côté puisse suffire à en donner une idée assez distincte.

Cette ville est une des plus belles de Perse, encore qu'elle ne soit pas fort grande. Elle est située au bas d'une montagne, dont le fleuve *Kur* lave le pied du côté d'Orient. Ce fleuve, qui est le *Cyre*, ou un bras du *Cyre*, a sa source dans les montagnes de *Georgie*, & se joint à l'*Araxe*, vers la ville de *Chamaky*, à un lieu nommé *Paynard*, d'où ils se rendent conjointement dans la mer. La plûpart des maisons, bâties du côté du fleuve, sont sur la roche vive. La ville est entourée de belles & fortes murailles, excepté du côté du fleuve. Elle s'étend en longueur du Midi au Septentrion, ayant une grande Forteresse du côté du Midi, située sur le penchant de la montagne, & dans laquelle il n'y a que des *Persans* naturels, soit pour soldats, soit pour habitans. La place d'armes, qui est au-devant, sert aussi de place publique, & de marché. Cette Forteresse est un lieu d'asile. Tous les criminels, & les gens chargez de dettes, y sont en sûreté. Le Prince de *Georgie* est obligé de passer au milieu, lors qu'il va, selon la coûtume, recevoir hors des portes de la ville les lettres & les présens du Roi; parce que quand on vient de *Perse* à *Tifflis*, l'on n'y sauroit entrer que par la Forteresse: mais l'on

peut bien assûrer, que le Prince n'y passe jamais sans craindre qu'on ne l'arrête, & que le Gouverneur n'ait un ordre secret de se saisir de sa personne. Les *Persans* ont fort judicieusement établi la coûtume parmi les Vicerois de *Georgie*, & les autres Gouverneurs des Provinces de leur Empire, d'aller ainsi recevoir hors de la ville tout ce que le Roi leur envoye ; parce que c'est un moyen facile de se saisir de leurs personnes sans peine & sans risque. Cette Forteresse de *Tifflis* fut bâtie par les Turcs l'an 1576. après qu'ils se furent rendus Maîtres de la Ville & de tout le païs d'alentour, sous le commandement du fameux *Mustafa Pacha*, leur Généralissime, auquel *Simon-Can*, qui étoit alors Roi du Païs, ne pût résister. *Mustafa* conseilla à *Soliman* de faire bâtir diverses Forteresses en *Georgie*, sans quoi il ne pourroit jamais tenir le païs sous son joug ; ce que *Soliman* pratiqua. Et en effet la plûpart des Forteresses de la *Georgie* ont été construites par les Turcs. *Mustafa* éleva plus de cent canons sur le rempart de celle-ci, dont il donna le commandement à un Bassa nommé *Mahamet*. Pour revenir à la ville de *Tifflis*, elle a plusieurs Eglises. L'on en compte jusqu'à quatorze. C'est beaucoup en un Païs où il y a très-peu de dévotion. Six sont tenues & sont servies par les *Georgiens*. Les autres appartiennent aux *Armeniens*. La Cathedrale, qui s'appelle *Sion*, est située sur le bord du fleuve, & toute construite de belles pierres de taille. C'est un ancien bâtiment fort entier, semblable à toutes les anciennes Eglises qu'on voit en Orient, qui sont composées de quatre nefs, & dont le

mi-

milieu eſt un grand dome ſoutenu de quatre gros pilaſtres, & couvert d'un clocher. Le grand Autel eſt au milieu de la nef opposée à l'Orient. Le dedans de l'Egliſe eſt rempli de plates peintures à la Greque faites depuis peu, & par de ſi mauvais peintres, qu'on a toutes les peines du monde à reconnoître ce qu'ils ont voulu repréſenter. L'Evêché joint l'Egliſe. Le *Tibilele* y demeure. On appelle toûjours de ce nom les Evêques de *Tifflis*. Après la Cathedralle, les principales Egliſes de Georgie ſont *Tetrachen*, c'eſt-à-dire, *ouvrage blanc*, qui a été bâtie par la Princeſſe *Marie*, & *Anguescat*, c'eſt-à-dire, *l'image d'Abagare*. Les *Georgiens* appellent *Abagare Angues*, & tiennent que le portrait miraculeux, que la tradition aſſure qu'il reçut de *Jeſus-Chriſt*, a été long-tems en cette Egliſe. On l'appelle auſſi l'Egliſe du *Catholicos*, parce que le palais de ce Prelat y eſt joint, & qu'il ne va preſque jamais ailleurs faire ſes prieres ni officier. Cette Egliſe eſt ſituée ſur le bord du fleuve, & en parallele avec l'Evêché. Les *Georgiens* avoient encore une belle Egliſe au bout de la ville du côté Meridional. Le Prince la prit il y a quelques années pour en faire un magaſin de poudres. A la verité elle ne ſervoit plus; car long-tems avant, la foudre en avoit abatu une partie. Le Prince la fit refaire de nouveau, & ce magaſin porte toûjours ſon ancien nom d'Egliſe de *Metek*, c'eſt-à-dire, *de la rupture*. On lui donna ce nom, à cauſe qu'un Roi de *Georgie* la fonda pour penitence, d'avoir ſans ſujet rompu la paix avec un Prince de ſes voiſins.

Les principales *Egliſes* des *Armeniens* ſont

Pacha-vanc, c'est-à-dire, *le monastere du Pacha.* L'Evêque *Armenien* de *Tifflis* demeure dans ce Monastere. On le nomme ainsi, à ce que racontent les *Armeniens*, parce qu'un Pacha fugitif de Turquie, qui se fit Chrétien en cette ville, le fit bâtir. *Sourph-nichan*, c'est-à-dire proprement, *Signe rouge*, & dans l'usage, *sainte Croix*. *Betkem*, ou *Bethlehem*, *Norachen*, ou *l'ouvrage neuf*, & *Mognay*. *Mognay* est le nom d'un village d'*Armeniens* proche d'*Irivan*, où l'on a gardé long-tems un Crane qu'on assuroit être de St. *George*. Or parce qu'on a transporté une partie de ce Crane en cette *Eglise*, on lui a donné le nom du lieu d'où on l'a tiré.

Il n'y a point de Mosquée à *Tifflis*, quoi que cette ville appartienne à un Empire Mahometan, & qu'elle soit gouvernée, avec toute la Province, par un Prince qui l'est aussi. Les *Persans* ont fait ce qu'ils ont pû pour y en bâtir; mais ils n'en ont pû venir à bout. Le peuple se soulevoit aussi-tôt, & à main armée abattoit l'ouvrage, & maltraittoit les ouvriers. Les Princes de *Georgie* étoient au fond bien-aises des seditions du peuple, quoi qu'ils témoignassent fort le contraire; parce que n'ayant abjuré la Religion Chrétienne, que de bouche, & pour avoir une Vice-Roiauté, ils ne peuvent qu'à contre-cœur donner les mains à l'établissement du Mahometisme. Les *Georgiens* sont mutins, legers, & vaillans, comme l'on a dit. Ils conservent un reste de liberté. Ils sont proche des Turcs. Tout cela empêche les *Persans* d'en venir aux extrémitez, & conserve à la ville de *Tifflis* & à toute la *Georgie* une heureuse liberté de gar-

der

der presque toutes les marques exterieures de sa Religion. Tous les clochers des *Eglises* ont des Croix à leurs pointes, & plusieurs cloches que l'on sonne. Tous les jours on vend la viande de cochon en public & à découvert, comme les autres viandes, & le vin au coin des rues. Il faut que les *Persans* ayent le chagrin de voir tout cela. Mais ils ne sauroient encore y remedier.

Ils ont construit depuis quelques années une petite Mosquée dans la Forteresse, joignant le mur qui la separe de la grand' place de *Tifflis*. Ils la bâtirent en cet endroit, pour accoutumer le peuple à la vûe des Mosquées & des Prêtres, qui du haut de l'édifice appellent à la priere. Les *Georgiens* ne purent empêcher la construction de la Mosquée, parce qu'ils n'osoient entrer les armes à la main dans la forteresse, où l'on faisoit bonne garde; mais dès que le Prêtre monta dessus pour faire la confession de foi, & la Convocation accoûtumée, le peuple s'amassa sur la place, & jetta tant de pierres sur la Mosquée, que le Prêtre fut contraint d'en descendre bien vîte, & depuis cette mutinerie on n'y en a plus fait remonter.

Il y a de beaux bâtimens publics à *Tifflis*. Les *Bazars*, ce sont les lieux de marché, sont grands, bâtis de pierres, & bien entretenus. Les *Caravanserais*, qui sont les demeures des étrangers, sont de même. Il y a peu de bains dans la ville, parce que chacun va aux bains d'eau chaude qui sont dans la forteresse. L'eau de ces bains est mineralle, sulphurée, & très-chaude. Les gens qui s'en servent pour des incommoditez & des

des maladies, ne ſont pas en moindre nombre que ceux qui y vont pour la netteté du corps. Les magaſins ſont encore bien bâtis & bien entretenus. Ils ſont ſituez ſur une Butte, proche de la grande place.

Le palais du Prince fait auſſi ſans contredit un des plus beaux ornemens de *Tifflis*. Il a de grands Salons qui donnent ſur le fleuve, & ſur les jardins du Palais, qui ſont fort grands. Il y a des Volieres remplies de grand nombre d'oiſeaux de differentes eſpeces, un grand Chenil, & la plus belle Fauconnerie que l'on puiſſe voir. Au-devant de ce palais, il y a une place carrée, où il peut tenir près de mille chevaux. Elle eſt entourée de boutiques, & aboutit à un long *Bazar*, vis-à-vis la porte du palais. C'eſt une belle perſpective, que la place & la façade du palais vûe du haut de ce bazar. Le Viceroi de *Caket* a un palais au bout de la ville, qui merite bien auſſi d'être vû & conſideré.

Les dehors de *Tifflis* ſont ornez de pluſieurs maiſons de plaiſance, & de pluſieurs beaux jardins. Le plus grand eſt celui du Prince, il a peu d'arbres fruitiers; mais il eſt rempli de ceux qui ſervent à l'embelliſſement des jardins, & à y conſerver l'ombre, & la fraicheur.

Il y a une habitation de Miſſionaires Capucins à *Tifflis*, comme je l'ai dit. Le Prefet des Miſſions, que cet Ordre a en *Georgie*, & de celles qu'elle eſpere d'y avoir, & dans les païs circonvoiſins, y fait ſa réſidence. Il y a treize ans qu'on les envoya de *Rome*. Le nom de Medecins qu'ils ſe firent donner, & que tout le monde leur donne, les fit bien re-

ce-

cevoir par tout où ils desirerent de s'établir; car la Medecine, & sur tout la Chimique, est fort estimée, & très-peu connue dans tout l'Orient. Ils s'établirent premiérement à *Tifflis*, & après à *Gory*. *Chanavas-Can* leur donna une maison, en chacune de ces deux villes, avec la liberté d'y faire publiquement l'Exercice de leur Religion. Ils apporterent à ce Prince des Lettres du Pape, & de la Congregation *de propaganda fide*, & lui firent en leur propre nom de beaux presens, & à la Princesse, au *Catholicos*, & aux principaux de la Cour, qu'ils continuent depuis de faire de deux ans en deux ans. Celui d'entr'eux qui fait mieux la Medecine est auprès de la personne du Prince, pour entretenir sa protection, qui est leur unique appui contre les persecutions du Clergé *Georgien* & *Armenien*. On tâche de tems en tems de chasser ces Missionnaires, selon qu'on entrevoit les efforts qu'ils font d'attirer des gens à leur Religion; mais comme il n'y a point de Medecins & de Chirurgiens en *Georgie*, ils se rendent necessaires par la pratique de la Medecine & de la Chirurgie, que quelques-uns d'entr'eux entendent fort bien, & exercent avec grand succès. Ils ont permission du Pape de se faire payer de leurs cures, & ils s'en servent utilement, la Medecine les faisant subsister. On les paye ordinairement en vin, en farine, en bétail, & en jeunes esclaves. Quelquefois on leur donne aussi des chevaux. Ils font vendre ce qui n'est pas nécessaire à leur entretien, ou ce qui leur seroit inutile. Sans ce grand secours qu'ils tirent de la Medecine, ils auroient peine à s'entretenir de la pension annuelle,

que

que leur donne la Congregation, qui n'est que de 18. écus Romains pour chaque Missionaire, qui sont soixante & douze livres de monnoye de France. Outre la permission dont on vient de parler, ces Missionaires en ont plusieurs autres, dans le spirituel, & dans le temporel; comme, de dire la Messe, sans personne pour la servir; de la dire en toutes sortes de lieux, & en toutes sortes d'habits; d'absoudre de tous pechez; de se déguiser; d'entretenir chevaux & valets; d'avoir des esclaves; d'achetter & devendre; de donner & de prendre à interêt. En un mot, ils ont des Permissions si amples & si étendues, qu'ils prétendent pouvoir faire, & qu'ils font en effet, tout ce qui est permis aux Ecclesiastiques les plus privilegiez. Ces Missionaires ne font pas neanmoins avec tous ces artifices, & ce relâchement, des progrès sensibles sur l'esprit des Georgiens; car, outre que ce peuple est fort ignorant, & peu occupé du soin de s'instruire, il est si entêté que le jeûne, de la maniere qu'il l'observe, est l'essentiel de la Religion Chrétienne, qu'ils ne croyent pas que les Capucins soient Chrétiens, parce qu'ils ont appris qu'en Europe ils ne jeûnent pas comme eux. Cet incroyable entêtement oblige les Missionaires à jeûner à la Georgienne, & à s'abstenir des animaux, dont les Georgiens ont horreur, comme sont le Lievre, la Tortuë, & d'autres. Ils jeûnent le mercredi, & le vendredi, se réglant sur le vieux Calendrier, & l'on peut dire qu'à l'extérieur ils sont Chrétiens *Georgiens*. Il vint d'abord beaucoup de peuple à leur Eglise de *Tifflis*, attirez par la nouveauté du service, & d'une pe-

petite musique de quatre ou cinq voix, mélées avec un luth & une épinette; à présent, il n'y vient plus que cinq ou six pauvres gens, à qui ces Missionaires font gagner quelque chose. Ils ont dressé une école; mais il n'y a pas plus de sept ou huit petits garçons de pauvres gens qui y viennent; & moins pour être instruits que pour être nourris, comme ces bons Peres le confessoient eux mêmes. Ils m'ont dit souvent, qu'ils n'entretenoient pas leurs Missions par aucun fruit considerable qu'elles fissent, mais *pour l'honneur de l'Eglise Romaine, qui ne seroit pas*, disoient-ils, *l'Eglise Catholique si elle n'avoit des Ministres en toutes les parties du monde habité.* Au reste, ces Missionaires n'ont plus dans toute la *Georgie* que les deux maisons dont j'ai parlé. Les guerres d'*Imirette* & de *Guriel*, & les miseres de ces païs leur ont fait quitter divers établissemens qu'ils y avoient. Leur dessein étoit lors que je partis de *Tifflis*, d'aller au mois de Juin à *Caket*, & en divers autres lieux du mont *Caucase*. Leur Mission étoit forte alors de douze personnes; neuf Prêtres, & trois freres Laics.

La ville de *Tifflis* est fort peuplée. On y voit autant de sortes d'étrangers qu'en lieu du monde. Il s'y fait beaucoup de commerce; & la Cour est nombreuse & magnifique, digne de la Capitale d'une Province, y ayant toûjours beaucoup de Seigneurs de marque. Quant au nom de cette ville, je n'en ai pû savoir l'étymologie. Ce sont les Persans, dit-on, qui le lui ont donné. Il est certain, que les Georgiens ne l'appellent point *Tifflis*, mais *Cala*, c'est-à-dire, *la ville* ou *la forteresse*;

se;

se; car ils donnent ce nom à toutes sortes de grandes habitations ceintes de murailles. Je croi que parce qu'ils n'ont point d'autre ville murée en tout leur païs, ils ne lui ont pas voulu donner d'autre nom que *Cala*. Quelques Geographes l'appellent *Tebilé-Cala*, c'est-à-dire, *la ville-chaude*, à cause des bains d'eau chaude qu'il y a, ou parce que l'air n'y est pas si froid, ni si rude, que dans tout le reste de la Georgie. Je n'ai pû savoir non plus le tems de la fondation de la ville, quelques Auteurs prétendent, mais peu vrai-semblablement, que c'est l'*Artaxate* des anciens. Je ne crois pas qu'elle ait seulement mille ans d'ancienneté. On trouve dans l'Histoire de Perse, qu'environ l'an 850. de nôtre Ere, un Prince Tartare, nommé *Boga le grand*, ayant envahi le Royaume par l'*Hircanie* & par la *Medie Atropatienne* s'étendit en *Georgie*, où il mit tout à feu & à sang; & que *Tifflis* ayant refusé d'ouvrir ses portes, il y fit jetter des pommes de Pin allumées, qui la mirent aisément en feu, à cause de la combustibilité de ses materiaux; & qu'il y perit plus de 50000. hommes. 350. ans après un autre Prince de la *Tartarie des Usbecs*, fils de *Mahammed*, Roi de Careclem, s'en rendit le Maître & y exerça de grandes cruautez. Elle a été en ces derniers siecles deux fois au pouvoir des Turcs. La premiere sous le régne d'*Ismaël* second Roi de Perse, & l'autre sous le régne süivant, *Soliman* s'en étant rendu maître, presque en même tems qu'il prit *Tauris*. Les tables de Perse mettent sa Longitude à 83. degrez & sa latitude à 43. 5. On la surnomme *Dar el Melec*, c'est-à-dire, *ville royale*, parce qu'elle est la Capitale d'un Royaume.

Le

Le 10. le Prefet des Capucins donna nouvelle de mon arrivée au Viceroi. Je l'avois supplié de le faire, dans la vûe, qu'ayant des gens & du bagage, & étant logé chez les Capucins, mon arrivée ne pourroit être cachée à ce Prince, qui sait jusqu'aux moindres choses qui se passent dans *Tifflis*, non plus que les avantures que j'avois eûes en *Mingrelie*, que beaucoup de gens racontoient. J'étois bien-aise d'ailleurs de le voir, & de lui présenter les passeports du Roi de Perse, addressez à tous les Gouverneurs des Provinces, dans lesquels j'étois fortement recommandé. Je ne doutois point que le Prince à la vûe de ces ordres ne me fit fort bon accueil, & ne me donnât l'escorte, dont j'aurois besoin, pour la continuation de mon voyage. *Chanavas-Can*, ayant appris qui j'étois, & que le feu Roi m'avoit envoyé en *Europe* pour son service, il ordonna au Prefet de me dire de sa part, que j'étois le bien-venu, qu'il avoit de la joye de mon arrivée, & que je lui ferois plaisir de l'aller voir le plûtôt que je pourrois. Je n'étois ni en état, ni en résolution, de le faire si-tôt. Je voulois attendre que je fusse prêt à partir, pour n'être pas obligé d'aller tous les jours à la Cour. Je priai le Pere *Raphael* de *Parme*, qui est son Medecin, de lui dire, que j'avois reçû avec beaucoup de joye l'honneur qu'il me faisoit, & que je ne manquerois point de lui aller faire la reverence, dès que je serois équippé; mais que je manquois si fort de tout, que je ne pouvois sortir de dix jours. Je ne sai si le Pere *Raphaël* ne raporta pas bien cela au Prince, ou si le Prince n'en crut rien. Quoiqu'il

en

en soit le 12. au matin, il m'envoya dire par un Gentilhomme; Qu'entrant dans une semaine de réjouïssance, durant laquelle il faisoit tous les jours festin à sa Cour, il desiroit que j'y vinsse. Je fus surpris & fâché du message. Je suppliai le Préfet, & le Pere *Raphaël*, de faire entendre au Prince, que je ne pouvois encore sortir, & de lui faire agréer que j'attendisse au Dimanche suivant, à recevoir l'honneur qu'il me vouloit faire. Les Capucins me promirent de le faire, & n'en firent rien. Ils allerent au Palais, & revinrent un moment après me dire, que le Prince avoit une extrême impatience de savoir des nouvelles de l'*Europe*. La verité est, que c'étoit eux qui en avoient une extrême de me produire. Ils vouloient montrer l'homme du Roi de Perse, qu'ils disoient être de leur Nation, afin qu'on les considérât davantage. Ils nous supplierent, mon Camarade & moi, de mettre les plus beaux habits, & d'augmenter à leur considération le Présent que nous voulions faire au Prince. Je les contentai en cela, & en tout ce que je pus, étant bien-aise de reconnoître les services si considérables que j'en avois reçûs.

Il étoit près de midi, quand nous allâmes au Palais. Le Préfet & le Pere *Raphaël* nous accompagnerent. On attendoit après nous pour servir. Le Prince étoit dans une Sale de 110. pieds de long sur 40. de large, bâtie au bord du fleuve & toute ouverte de ce côté-là. Le plat-fond, travaillé à la *Mosaïque*, étoit posé sur quantité de pilliers peints & dorez, de 35 à 40 pieds de hauteur. Toute la Sale étoit couverte de beaux tapis. Le

Prin-

Prince & les Principaux étoient assis proche de trois petites cheminées, qui avec plusieurs brasiers échauffoient si bien la sale, qu'on n'y sentoit point de froid. *Chanavas-Can* se fait saluer la premiére fois qu'on l'approche, comme fait le Roi de *Perse*. On se met à genoux, à deux ou trois pas de sa personne, & on baisse la tête jusqu'en terre trois fois de suite. Les *Europeans* ont toûjours fait difficulté de saluer de cette maniére les Princes Orientaux. En effet étant impossible qu'on se prosterne plus humblement, il vaut mieux ne se prosterner ainsi que devant Dieu. On les dispense quelquefois de ce salut, en disant qu'ils sont d'un autre monde, & ne savent pas la civilité du païs. Je saluai le Prince en m'inclinant trois fois, mais sans me mettre à genoux. Deux Gentilshommes servans me menerent après prendre place. Je ne voulois point m'asseoir au dessus des Capucins, quoi que les Gentilshommes me pressassent de le faire, de même que le Maître-d'hôtel, qui étoit debout au milieu de la sale. J'étois bien-aise de leur faire honneur, afin qu'on leur en fît. Le Préfet, qui en étoit ravi, voulut que je me misse au dessus de son Compagnon.

Pendant que je faisois la reverence, un Gentilhomme qui avoit pris à la porte de la sale les Lettres patentes du Roi de Perse, que je tenois en la main, & le Présent que j'avois apporté pour le Prince, & les avoit rangez dans un grand bassin d'argent, mit ce bassin à ses pieds. Il prit la Patente, l'ouvrit, la porta à la bouche & au front, en se levant de son siége, puis la donna à son premier Ministre pour lui en dire le contenu. Après

il regarda le Présent avec beaucoup de curiosité & de plaisir. Il consistoit en diverses pièces, savoir :

Une grande Montre, à mouvement de Lune, dans une boëte d'argent cizelé & doré.

Un Miroir de Cristal de roche, monté en argent.

Une Boëte d'or émaillé, à mettre des pilules d'opium; La plûpart des Persans prennent de ces pilules plusieurs fois le jour.

Un Etui de Chirurgien garni de toutes piéces, d'un ouvrage tout-à-fait délicat & beau.

Des Couteaux à manches fort curieux & bien travaillez.

Le premier Ministre après avoir lû la Patente, fit tout bas raport au Prince de ce qu'elle contenoit. Je sus depuis que le Prince & ses fils avoient dit, qu'ils n'en avoient pas vû de plus expresse ni de plus honorable, & qu'ils l'avoient considerée. Tous les Grands en admirerent le caractére doré, & les Moresques dont les marges, qui sont fort grandes, sont embellies. Le Prince la fit copier. En voici la traduction mot à mot.

La Patente est sur une feuille de papier longue de deux pieds & demi, large de treize à quatorze pouces. Elle est écrite en lettres d'or, en lettres bleues, & rouges, & en lettres noires. J'ai marqué en grosses lettres ce qui est écrit en lettres d'or, & j'ai enfermé entre deux crochets ce qui dans l'original est en lettres de couleur. Il faut remarquer sur cela qu'en tous les actes Royaux dans lesquels le nom de Dieu se trouve inseré, comme il l'est en ces Lettres patentes, ce nom est écrit en lettres d'or; & s'il y a joignant le

nom

CELU
4
J

Abas f
victori
du mon
tres va
du de C
Monsa;

nom de quelque Prophete, ou quelque Saint, & après celui du Roi, on écrit le nom des Saints en lettres bleues, & celui du Roi en lettres rouges. Mais quand le nom de Dieu n'y est pas inseré, ni celui d'aucun Saint, c'est le nom du Roi qui est en lettres d'or, ou bien lors qu'il est inseré après le nom de Dieu, & non auparavant. Ils écrivent en lettres d'or, aussi fin & delié, qu'ils font avec de l'encre; & pour cela, ils broyent les feuilles d'or sur un marbre fort long-tems, puis ils ramassent l'or avec un pinceau dans lequel ils trempent la plume comme dans une écritoire; ils font de même du rouge, & des autres couleurs; ce qui fait paroître leurs caractéres comme faits au pinceau, plûtôt qu'à la plume.

1. Il y a dans l'original *Hou Alla sub han hou*. C'est une sentence *Arabe* prise de l'Alcoran. *Hou* dans ce langage est le nom essentiel de Dieu, & non pas *Alla*, qui signifie *très-haut*. Ce *Hou* est le *Jehova* des *Hebreux*, & signifie *lui* ou *celui-là*. Il signifie encore *est*, ou *celui qui est*, par où l'on entend l'Etre incréé, & existant de soi-même. On trouve ce nom dans l'Alcoran, en une infinité d'endroits; & il paroît que l'Imposteur, qui a composé ce livre, faisoit allusion au passage du 3. Chap. de l'Exode: *Celui qui est m'a envoyé*. Les Mahometans mettent ce mot *Hou* au haut de leurs lettres, de leurs arrêts, de leurs ordonnances, de leurs requêtes, & de presque toutes leurs Ecritures. Ils y ajoûtent quelquefois *Alla taàalla*, c'est-à-dire, *Celui qui est, c'est, le Dieu très-haut*; & ils laissent au dessous beaucoup de blanc; ce qu'ils font, di-

ſent-ils, pour marquer que les attributs de Dieu, c'eſt-à-dire les perfections de ſa Nature, & ſes qualitez ſont inexprimables, & que nul homme n'eſt capable de les énoncer. La ſentence au deſſous de celle-là que j'ai traduite ainſi, *La Royauté eſt donnée de Dieu*, eſt tirée de ces mots du Deuteronome chap. 1. verſ. 17. *Le Jugement apartient à Dieu.*

2. Ces mots doivent ſe raporter au bas de la Patente après ceux-ci, *étant un arrêt d'en haut élevé par-deſſus toutes choſes*, comme voulant dire, que Dieu eſt encore par-deſſus. Les Perſans ont cette façon de ne mettre jamais dans un acte le nom de Dieu au bas de la feuille. Ils le mettent tout au haut, à côté, & laiſſent du blanc à l'endroit où il doit ſe raporter. Ils ſe font de cette circonſpection une grande affaire, & croient que ceux qui y manquent, manquent auſſi au reſpect qu'on doit à Dieu. Ils ont le même égard pour le nom du Roi & des principaux Miniſtres, dans les écritures juridiques, dans les requêtes, & dans les actes publics. Ils ne les inſerent jamais dans le corps de l'écrit, mais au haut de la page à côté droit.

3. Ce mot *Prophetique*, mis au haut par la raiſon qu'on vient de marquer, eſt relatif à celui qui eſt au bas de la Patente, *la Ste. fuite*, pour ſignifier que la Supputation du tems, qui commence à la fuite de *Mahomet*, de la *Mecque* à *Medine*, eſt une Epoque d'inſtitution ſainte; & qu'elle a pris ſon origine, & ſon commencement, au tems que cet homme, qu'ils appellent par excellence le *Prophete*, commença ſa miſſion.

4. Pour peu de connoiſſance qu'on ait de

la

la Religion & des coûtumes des Mahometans, on reconnoit bien cette Invocation, puisqu'ils commencent par-là toutes leurs actions & toutes leurs prieres. Les plus fameux Professeurs des langues Orientales disent, qu'il la faut ainsi traduire : *Au nom de Dieu souverainement misericordieux.* En effet le mot Arabe *Rahmen*, qui signifie *Clement*, est un attribut de Dieu incommunicable, & dont on ne se sert qu'en parlant de la Clemence Divine. Tous les Mahometans croient, que cette invocation couvre de grands mysteres, & renferme une infinité de vertus. Ils l'ont toûjours à la bouche. Ils la font en se levant, en s'asseiant, en prenant un livre, un instrument, une plume. En un mot, ils sont persuadez de ne pouvoir rien faire qui leur réussisse, s'ils ne commencent par cette invocation. Ils assurent, que *Salomon* & *Adam* la faisoient avant que de rien commencer. Elle se trouve dans l'Alcoran au haut de chaque chapitre. Il est clair, que c'est encore une imitation du debut des Juifs, & des Chrétiens en leurs prieres ; ceux-là les commençant toûjours par dire, *Nôtre aide soit au nom de Dieu qui a créé le ciel & la terre* ; & les autres par ces mots, *Au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit.*

Nous parlerons ailleurs du sceau qui est appliqué sur cette Patente, & de ce qui est gravé dedans. La figure de dessous s'appelle *Nichan*, c'est-à-dire *signal*, & aussi *paraphe*. Tous les Souverains Mahometans en mettent de pareils dans leurs Lettres patentes & l'appellent d'un nom commun *Togra*, terme venu de l'Hebreu dans la même signification, savoir

pour dire une figure qui contient le nom & les titres d'un Prince Souverain en lettres majuscules; ainsi c'est toute autre chose que nos chiffres, qui ne contiennent d'ordinaire que les premiéres lettres du nom, & que nos *paraphes*. *Togra* est aussi le titre du Secretaire de ce *paraphe*, & pareillement de quiconque le sait bien former; ce qui n'est pas commun. On a tiré ici les lettres du *paraphe* à la régle, mais dans l'original la figure est faite des queuës des lettres, que le Secretaire tire si droites, & si égales, qu'on les prend pour des lignes faites à la régle & au compas. Tout ce *paraphe* est en lettres de couleur, excepté les mots qui signifient *Seigneur du monde*, & ceux que j'ai traduits *commande absolument*, lesquels sont en lettres d'or. Le terme que j'ai traduit *Seigneur du monde*, est *Sakeb Keranat*, qui signifie litteralement *Seigneur des conjonctions favorables*, dans le même sens que nous disons *le maître de la Fortune*; car *Keranat* signifie *la conjonction de plusieurs Planetes en un des Signes du Zodiaque*. Ils tiennent pour grande conjonction celle de Jupiter avec Saturne en trine aspect, qui n'arrive que tous les 240. ans. Pour une plus grande, ou rare, celle de ces deux astres dans le signe du Belier, parce qu'elle n'arrive qu'une fois en 950. ans; & pour plus grande encore celle de toutes les Planetes dans ce signe, laquelle n'arrive qu'à des milliers de siécles de distance. On n'en a, disent-ils, observé que deux, l'une au Déluge, l'autre à la grande Invasion de toute l'Asie par le renommé *Ganguiscan*, Roi de la grande Tartarie; aussi cette conjonction est toûjours le présage formidable,

&

& l'avant-coureur des plus grands malheurs. Ces mots qui ſont *Zels Zonzonmis* ſont de l'ancien Turc encore en uſage en la petite Tartarie. Ils ſignifient proprement *mes paroles*, ou *je parle*. C'eſt *Tamerlan* qui commença de mettre ces mots en ſes Patentes, que les Rois de Perſe ont retenus. Les douze noms qui ſont au milieu du paraphe ſont les noms des douze Chefs, ou Pontifes, veritables & légitimes ſucceſſeurs de *Mahomet*, ſelon la créance des Perſans.

5. On diſtingue en Perſe les Gouverneurs en grands, & en petits. La *Medie* & la *Georgie*, par exemple, ſont de grands Gouvernemens, la *Caramanie* & la *Gedroſie* ſont de petits. On appelle *Begler-beg*, qui ſignifie *Seigneur des Seigneurs*, le Gouverneur d'un grand Gouvernement. Celui d'un petit ſe nomme *Kan*. On appelle auſſi communément ces grands Gouverneurs *Arkondaulet*, c'eſt-à-dire, *Seigneurs de l'Empire*, du mot Hebreu *arki*, qui ſignifie *Prince*, d'où les Grecs avoient fait apparemment le titre d'*Arkontes*, que leurs Républiques donnoient aux Grands Magiſtrats, & d'où nous avons fait le mot d'*Archi*, comme *Archimandrite*, *Archidiacre*.

6. *Deſton*, *Tahem-ten-ten*, & *Feribours*, ſont les noms d'anciens Heros Perſans; ou, ſi l'on veut, d'anciens Geans, à qui la fable, ou le Roman, a donné l'être. Ce ſont les *Alcides* & les *Theſées* des Perſans; & comme l'*Alcide* des Grecs avoit pluſieurs noms, celui des Perſans en a pluſieurs auſſi. Le plus commun, & qui eſt toûjours à la bouche, eſt celui de *Ruſtem*.

7. *Ardevôn* eſt le nom d'un ancien Geant, ou Heros, qui, au dire des Perſans, conquit toute l'Aſie, & établit en Perſe le ſiege de ſon Empire. Leurs Hiſtoires n'ont gardé la mémoire d'aucun de ſes faits; mais leurs Romans en ſuppóſent une infinité qui ſont tout-à-fait fabuleux.

8. Il y a dans l'original *qui dénoüent toute ſorte de nœuds*.

9. On n'eſt en lieu du monde plus ſottement ſuperſtitieux dans l'Aſtrologie judiciaire qu'en Perſe. J'en parlerai amplement ailleurs, me contentant de dire ici, que les Perſans mettent les gens de plume, les livres, & les écritures ſous *Mercure*, qu'ils appellent *Attared*; & qu'ils tiennent, que les gens qui ſont nez ſous cette Planette, ont l'eſprit fin, penetrant, éclairé & ſubtil.

10. *Caagôn* eſt le nom d'un ancien Roi de la *Chine*. Il n'y en a point eu dans tout l'Orient dont la memoire ſoit plus vénerable. Il ſemble par ce qu'on en raconte, qu'il ait été illuſtre particulierement dans la paix, & plus grand dans l'adminiſtration de la juſtice, qu'au manîment des armes. Les Rois de l'Orient ſe donnent ſon nom, comme les Empereurs Romains ſe faiſoient appeller *Ceſars*. Il a encore en Perſien la même ſignification qu'Auguſte en François, car lorſque les Perſans veulent exprimer quelque choſe de grand & de royal, ils diſent *Caagonié*. Voilà tout le fin de la figure; je croi qu'on n'aura pas de peine à l'entendre, ni tout le langage de cette Patente, quoi que l'hyperbole, & la metaphore, y ſoient furieuſement outrées.

11. Le

11. Le terme que j'ai traduit *la fleur des Negocians* signifie proprement *l'exquis*, *le choix*, *l'élite*, ou *le plus excellent*. Les Persans usent ordinairement de cet épithéte pour toute sorte de conditions de gens, grands Seigneurs, Ministres étrangers, Marchands, & gens de mêtier même.

12. Il y a au Persan, *ni par des douceurs importunes*, *ni par des demandes hautaines*.

13. Le mot que j'ai traduit *animer*, signifie proprement *arroser*.

14. Ces mots *en dignité & en vertu* ne sont point dans la Patente. Je les ai mis à la place de ceux qui y sont, qui signifient *le seau de grande qualité ressemblant au Soleil*.

15. Ces mots se raportent aux paroles *commande absolument* qui sont au dessous du paraphe. Elles sont appellées ici *l'ordonnance du Seigneur du monde*. *Tamerlan* s'est servi le premier de ces mots hautains, ou arrogans, dans lesquels les Princes Mahometans conviennent qu'est renfermé le plus grand titre que l'on puisse donner à un Prince souverain. C'est ce que les Persans appellent *Saheb Coran*, ou *Saheb Queironi*, qui veut dire, *Seigneur des victoires*, & qui a été composé à l'imitation du *Dominus Sabaoth*, ce nom de Dieu, le plus ordinaire chez les Hebreux. Le Grand Seigneur & le Roi des Indes s'en servent comme le Roi de Perse. Chacun soutient qu'il lui convient seulement & en fait son plus glorieux Titre. On les peut interpreter aussi *Maître du siécle*, mais l'autre traduction est plus claire & plus intelligible, & decouvre plus pleinement le sot orgueil qui y est contenu.

On dit que les Titres amples & ſuperbes dont les Perſans ſe ſervent viennent des Tartares, & ſont d'un uſage moderne, tellement que l'on ne s'en ſervoit point avant le Mahometiſme; mais que tout le monde, & les Rois même, commençoient leurs Actes & leurs Lettres comme faiſoient les Romains, *Un tel à un tel.*

16. On parlera ailleurs plus amplement de la maniere que les Perſans marquent le tems. Il ſuffit de dire ici pour l'intelligence de la datte, que le mois de *Chaval* eſt le dixiéme; & que les Arabes ont donné des épithétes à tous les mois, comme au premier celui de *ſacré*, au ſeptiéme celui de *louable*, au neuviéme celui de *benit*, à celui-ci ils ont donné l'épithéte d'*honorable*. Par *la Ste. Fuite* il faut entendre la ſortie de *Mahomet* de la ville de la *Mecque*, ou comme diſent les Mahometans, de la Religion idolatre. Le mot d'*Hegire* qu'on a traduit *fuite* vient d'un verbe qui ſignifie *fuir*, & auſſi *ſe retirer.* Ainſi l'*Hegire* des Mahometans eſt la même choſe que l'*Exode des Hebreux*; & ſans doute *Omar* avoit cet *Exode* en vûe, lors qu'il établit l'*Epoque* Mahometane, a tems de la ſortie de *Mahomet* de la *Mecque*, qui étoit le lieu de l'Arabie, où il y avoit plus d'idoles & de culte idolatre.

17. Dans l'original il y a *hambager*, c'eſt-à-dire, *fuiant enſemble.*

18. On vient de dire que les Arabes ont donné des épithetes aux mois, les Perſans en ont donné aux villes principales de leur Empire. *Iſpahan* & *Casbin* ſont ſurnommées, *ſiege de la Monarchie.* Cachan eſt ſurnommée

de-

demeure des fidelles; *Candahar*, *retraite de sûreté*. *Acheref* a eu le surnom d'*annoblie*, à cause qu'*Abas* le Grand y fit bâtir un grand & somptueux Palais, & qu'il y faisoit sa plus ordinaire résidence, quand il étoit en la Province de *Mazenderan*. Cette Province est nommée *Tabar estaan* dans les Actes publics, à la Chambre des Comptes, & à la Chancellerie; mais dans le discours familier on l'appelle *Mazanderoon*. *Tabar estaan* signifie *lieu* ou *place de coignées*. Les Persans ont ainsi nommé cette Province pour signifier qu'elle est pleine de bois ; parce que là où il y a beaucoup de bois , il faut beaucoup de coignées pour le couper. Je remarquerai aussi , que jamais les Persans ne parlent de leur Empire sans le qualifier de quelque titre glorieux , comme par exemple *les benits Royaumes*, *les Royaumes heureux*, *les Royaumes de spacieuse étenduë*, ainsi qu'il se voit dans cette Patente.

19. L'empreinte du Cachet, qui est au bas de la datte en la traduction , est au dos de la Patente, mais tout en bas aussi. C'est le Seau du premier Ministre, qui s'appelloit *Mahomet Mehdy*. Les Persans ne mettent point d'ordinaire leurs dignitez dans leurs seaux , ni aucun titre, capable de les faire connoître. Je ne l'ai vû faire qu'aux Officiers des Chambres des Comptes, dans les fonctions de leurs charges, & non dans les autres occasions; car il faut observer que tous les Orientaux ont divers seaux ou cachets. Il y a seulement leur nom , celui de leurs peres, qui leur sert de surnom, à la façon des Hebreux , & celui de leur race, quand elle a l'honneur d'être descenduë de *Mahomet* par *Fathmé* sa fille. Les Ma-

H 5 ho-

hometans ne reconnoiſſent point d'autre Nobleſſe, que d'être originaires de cette ſouche-là.

J'avois joint à la Patente du Roi de Perſe, un billet de recommandation du Grand Maître de ſon Hôtel. Je voulus que le Viceroi le vit, étant bien aſſuré qu'il opereroit encore plus que la Patente même. Cela arriva en effet, & je ſûs depuis que c'étoit particulierement à ce Billet, que je devois les offices & les honneurs que je reçûs à *Tifflis*; en voici la traduction.

Les Commis des Gouverneurs, les Fermiers Royaux, les Officiers des villes, les Receveurs des peages, & les Prevôts des grands chemins auront [1] l'honneur *de ſavoir que Meſſieurs* Chardin *&* Raiſin, *Marchands* [2] François, *la fleur des Marchands, ayant apporté à la très-haute & ſublime Cour, des raretez couvertes de pierreries, dignes de la* [3] garderobe *des* [4] Eſclaves *du* [5] Diſtributeur *des biens temporels, on les a chargez d'en apporter d'autres, & donné ordre exprès de faire faire en leur païs pluſieurs ouvrages pour le ſervice de ces Eſclaves. On les a honorez pour cet effet d'une Patente au ſeau* [6] ſacré: *& c'eſt pour cet emploi qu'ils voyagent. Il faut donc abſolument que par tout où ils arriveront, on leur porte tout Reſpect, & qu'on leur donne toute l'aide raiſonnable qu'il ſera neceſſaire. Il faut abſolument encore ſe bien garder de leur faire de la peine, ni de témoigner en quelque maniere que ce ſoit, qu'on attende, ou qu'on deſire des droits d'eux, parce que s'il venoit aux oreilles des Eſclaves du Seigneur des humains, qu'on a eu quelque prétention ſur eux, il naîtroit de ce raport un mauvais fruit. Ecrit au mois de*

Cha-

Chaval l'ennobli 1076. de la Ste. fuite, *à laquelle soit honneur & gloire.*

A la marge il y avoit:

L'intention de ce billet est de faire connoître à ceux à qui il s'adresse, qu'il en faut user avec les Porteurs selon la teneur de la Patente à laquelle le monde doit rendre hommage.

Les mots du seau signifient *Maxud* Fils de *Caleb*, les delices des créatures.

1. Il y a au Persan *sont honorez de ce qu'on leur fait savoir.* Les Grands de Perse écrivent ainsi aux bas Officiers, particulierement quand ces Officiers sont de leur dépendance. Ils font cela, afin que la difference que l'autorité & l'emploi met entr'eux, soit toûjours entretenuë, & que la Communication ne la confonde point.

2. Le terme que j'ai traduit par *François*, est *Frengui*, qui est le nom commun, que les Persans, & les autres Orientaux, donnent aux Chrétiens de l'Europe, nez sous une Domination Chrétienne, excepté les Moscovites, qu'ils appellent *Orous*; & ce nom de *Frengui* est venu ou de *Francus* Prince Gaulois, ou de celui de la *nation Françoise*; parce que ç'a été la prémiere Nation Chrétienne de l'Europe qui soit entrée en commerce avec les Mahometans, comme je l'ai déja observé. Il y a toute apparence que ce nom de *Freng*, ou *Franc*, pour denoter les Chrétiens de l'Europe, a commencé d'être mis en usage pendant la Guerre sainte, & qu'ainsi c'étoit un nom de Ligue, & non pas de *Nation*. Il y a des Auteurs qui donnent à ce nom de *Franc* une étymologie Arabesque, le tirant de *Ferhenc*, qui signifie *grand esprit*.

3. Le mot, que j'ai traduit par *Garderobe*, est *Sercar*. Il signifie precisément *Chef d'ouvrage*, & aussi *Magasin*. Le Roi, & les Grands de Perse, ont chez eux des manufactures de toutes sortes d'arts & de métiers. Ils les appellent *Carconé*, c'est-à-dire, *maison de travail*, ou proprement *laboratoire*. C'est comme la Galerie du Grand Duc de *Florence*, ou les Galeries du *Louvre*. On entretient là-dedans un grand nombre d'excellents Maîtres, qui ont pension & leur nourriture toute leur vie. On leur fournit les matieres pour travailler. On leur fait des présens, ou on leur hausse leur paye à chaque belle piéce qu'ils rendent.

4. C'est par faste qu'ils s'expriment en ces termes, *dignes de la Garderobe des Esclaves du Roi*, comme pour dire, que celle de Sa Majesté est remplie de tant de bijoux rares & précieux, qu'on ne peut rien apporter qui soit digne d'y être mis. L'éloquence Persanne se sert beaucoup de ce tour de langage en toutes sortes de sujets: ainsi en parlant d'un Ambassadeur qui a fait la révérence au Roi, ils disent *qu'il a baisé les pieds des Esclaves du Roi*. Pareillement, pour dire qu'un Prince a fait une grande action, ils disent, *les Esclaves de ce Prince ont fait une grande action*, façons de parler qui ne font pas mal connoître la vanité des Orientaux. Je les tiens tirées de l'*Alcoran*, que les Mahometans disent être *la source de la veritable éloquence*. On y voit beaucoup d'expressions semblables; comme par exemple, en parlant des ouvrages de Dieu, ils les appellent *les ouvrages des Anges*. *Les Anges créerent le Ciel & la Terre*, cela exprime mieux, disent les Ma-

Mahometans, la puissance de Dieu, parce que si les Anges ont bien tant de puissance que de créer des mondes, combien en doit avoir celui dont ils sont seulement les serviteurs? Au reste, tous les Orientaux sont de veritables Esclaves, leurs Souverains ayant droit sur leur vie & sur leurs biens, sur leurs femmes & sur leurs enfans. Mais bien loin que cette condition leur fasse horreur, ils s'en glorifient. Les grands Seigneurs même se font un honneur d'être appellez des *Esclaves*; & *Cha-couli*, ou *Coulom-cha*, qui signifie *Esclave du Roi*, est un aussi honorable titre en Perse que celui de Marquis en France.

5. *Valineamet*, que j'ai traduit *distributeur des biens temporels*, est un nom composé. *Vali* signifie *un Lieutenant souverain* & absolu, qui a le même pouvoir au lieu où il est établi, que celui dont il tient l'Empire. Les Persans appellent souvent leur Roi *Vali Iron*, pour donner à entendre qu'il est en Perse, qu'ils nomment *Iron*, le veritable Successeur, le Vicaire, & le Lieutenant d'*Ali*, auquel Dieu donna la Seigneurie de tout le monde après la mort de *Mahomet*. *Neamet* vient d'*Inam*, qui signifie *present*, *faveur*, *grace temporelle*, *largesse de biens*. Ainsi par le nom de *Vali-Neamet*, qui est le plus ordinaire que les Persans donnent au Roi, en parlant à Sa Majesté, ils entendent *qu'il est au monde le Lieutenant de Dieu, pour distribuer de sa part aux hommes tous les biens de la fortune, & comme le Canal par lequel le Ciel communique ses liberalitez à la Terre.*

6. Il y a au Persan *Moubarec-Nichan*. On

a dit que le *paraphe*, dans lequel sont écrits les noms des douze premiers Successeurs de *Mahomet*, s'appelle *Nichan*. *Moubarec* signifie proprement *benit*.

Je ne dis rien au Viceroi en le saluant, & lui aussi ne me dit mot, & ne fit pas le moindre signe. Un moment après qu'on eut servi, il m'envoya sur une assiette d'or la moitié d'un grand pain, qui étoit devant lui, & me fit dire par l'Ecuyer tranchant qui me l'apporta *que j'étois le bien-venu*. Un peu après il m'envoya demander en quel état étoit la guerre des *Turcs* avec les *Polonois*? Au second service, il nous fit verser du vin de sa bouche, dans la tasse où il beuvoit. Le vin étoit dans un grand flacon d'or émaillé. La tasse étoit d'or garnie au dessous de rubis & de turquoises. Le Gentilhomme qui nous versa à boire nous dit de la part du Prince *de nous réjouir & de manger plus que nous ne faisions*. Au troisiéme service le Prince nous fit encore plus de caresses, il nous envoya une partie du roti qu'on avoit servi devant sa personne, savoir un Faisan, deux Perdrix, & un quartier de Biche, & nous fit dire *que le vin faisoit trouver le Gibier bon, toutefois qu'il avoit commandé qu'on ne nous pressât pas de boire*. Je recevois tous ces honneurs avec de profondes inclinations, & sans rien répondre. Les Capucins faisoient de même. C'est la coûtume chez les Persans, de ne point autrement répondre à ces sortes de faveurs.

Je ne dirai point l'ordre ni la magnificence de ce festin. Je dirai seulement, qu'on y bût beaucoup, qu'il y avoit une prodigieuse quantité de viandes, & que l'on servit gras

&

& maigre, à la considération du Patriarche & de l'Evêque qui étoient-là, & qui font abstinence toute leur vie. Nous nous levâmes de table, après y avoir demeuré trois heures. D'autres conviez s'étoient déja retirez. Cependant l'on n'avoit pas encore desservi le rôti. Nous fîmes une grande reverence au Prince en nous retirant. Il m'envoya dire encore une fois *que j'étois le bien-venu*, & nous fit conduire au logis.

Le 14. le Prince m'envoya deux grands flacons de vin, deux Faisans, & quatre perdrix. Le Gentilhomme qui conduisoit le Présent me dit, que le Prince lui avoit donné ordre de s'enquerir *si j'avois besoin de quelque chose, & si les Capucins avoient soin de me bien divertir*; & de me dire, *que si je trouvois bon le vin qu'il m'envoyoit, j'en envoyasse prendre tous les jours à sa sommellerie.* Je répondis, en suppliant le Gentilhomme d'assurer le Prince, *que mes hôtes ne me laissoient manquer de rien, & que nous boirions ensemble à sa santé le vin qu'il m'envoyoit.* On n'en pouvoit boire de meilleur qu'étoit celui-là. Nous en fîmes grande chere le soir, avec un Chirurgien *Polonois*, & deux *Syriens*, qui étoient au service du Prince, qu'on envoya prier à souper.

Le 16. le Prince me fit inviter à la nôce de sa niéce, qu'il marioit au Palais. J'y allai à cinq heures avec le Préfet, & le Pere *Raphaël*. La cérémonie du Mariage étoit presque achevée quand nous arrivâmes. Elle se faisoit dans le grand Salon, où l'on avoit diné le Dimanche précédent. J'avois beaucoup d'envie de la voir, mais parce que la sale étoit remplie de Dames, on n'y laissa entrer nuls au-

tres

tres hommes, que le Prince, & ses proches Parens, le *Catholicos*, & les Evêques.

C'est seulement depuis que les Georgiens ont été soûmis à la Perse, qu'ils ont interdit à leurs femmes le commerce des hommes, & cette interdiction n'est encore que dans les villes; car à la Campagne, & aux lieux où il n'y a point de Mahometans, elles vont sans voile, & ne font nulle façon de voir des hommes, & de leur parler. Mais comme les coûtumes des Mahometans, s'étendent de plus en plus en Georgie avec leur Religion, on voit aussi peu-à-peu la liberté des femmes s'éteindre, & ce beau sexe obligé par bienséance de faire bande à part. Le festin de la nôce se fit sur une terrasse du Palais, entourée d'estrades élevées de deux pieds, & profondes de six. La terrasse étoit couverte d'un grand Pavillon, dressé sur cinq colomnes de vingt-deux pieds de haut, & de cinq pouces de diametre environ. La doublure étoit faite de brocard d'or & d'argent, de velours, & de toile peinte, si adroitement & si proprement mêlées, qu'aux flambeaux cela paroissoit un lambris de fleurs & de moresques. Au milieu de cette espéce de salon étoit un grand bassin d'eau. Il n'y faisoit point froid pourtant, car la nombreuse assemblée, & de grands brasiers allumez, l'échauffoient si fort, que la chaleur commençoit à incommoder lorsque j'en sortis. Le plancher étoit couvert de beaux tapis, & tout le lieu éclairé de quarante grands flambeaux. Les quatre qui étoient proche du Prince étoient d'or. Les autres etoient d'argent. Ces flambeaux pesent ordinairement quarante livres la piéce. Le pied

a quel-

a quelque 15 pouces de diametre. La branche, haute d'un pied & demi, porte un godet rempli de suif pur, qui entretient la lumiére à deux méches. Ces sortes de flambeaux rendent beaucoup de clarté.

La figure qui est ici à côté peut donner une idée assez distincte de l'ordre de ce festin. Les conviez étoient rangez sur les estrades. Le Prince étoit au fond sur une estrade plus élevée que les autres, & couverte d'un dais fait en dome. Son fils & ses freres étoient à sa droite, les Evêques à sa gauche. Le Marié étoit entr'eux. Le Prince me fit asseoir avec les Capucins immédiatement après les Evêques. Il y avoit plus de cent personnes à ce festin. Les joueurs d'instrumens étoient au bas. Un peu après que nous fumes placez, le Marié entra mené par le Catholicos. Aussi-tôt qu'il eut pris sa place, les parens du Prince lui vinrent faire un Compliment & un Présent. La plûpart des conviez firent la même chose, chacun à son rang. C'étoit une espéce de Procession. Cela dura demi-heure. Les présens qu'on lui faisoit, étoient en monnoye d'or & d'argent, & en petites tasses d'argent. Je voulus savoir au juste à combien montoient les présens qu'on lui fit, mais selon que j'en pus juger, c'étoit peu de chose & ils ne montoient pas à plus de deux cens écus.

Cependant on servit le soupé en cette maniére: Premiérement, on étendit des nappes devant tous les conviez, & en trois endroits dans le placitre. Ces nappes étoient de la largeur des estrades, ensuite on apporta le pain. Il y en avoit de trois sortes, de mince com-

comme du papier, d'épais d'un doigt, & de petit ſucré. Les viandes étoient en de grands baſſins d'argent couverts. L'on n'en fait point de ſi grands en Europe. Le plat & le couvercle peſent ordinairement 50 ou 60 marcs. Ceux qui apportoient les plats dans la ſale les rangeoient ſur une nappe à l'entrée, d'autres Officiers les portoient devant les Ecuiers tranchans, qui en rempliſſoient des aſſiettes creuſes, qu'ils faiſoient préſenter aux conviez. On en portoit aux Princes, puis aux autres en leur rang. On ſervoit premiérement une même viande à tout le monde, puis une autre & ainſi de ſuite. Le feſtin fut de trois ſervices, chacun d'environ ſoixante de ces grands plats baſſins. Le premier étoit de toutes ſortes de *Pilo*, c'eſt du ris cuit avec de la viande. On en fait de pluſieurs couleurs & de pluſieurs goûts. Le jaune eſt cuit avec du ſucre, de la canelle & du Saffran. Le rouge eſt cuit avec du jus de grenade. Le blanc eſt le plus naturel & le meilleur. Ce pilo eſt un fort bon manger, fort délicat & fort ſain.

Le ſecond ſervice étoit de pâtez, d'étuvées, de fricaſſées douces & aigres, & de ſemblables ragoûts. Le troiſiéme étoit de roti. Tous les trois ſervices étoient mêlez de poiſſon, d'œufs & de légumes pour les Eccleſiaſtiques. L'on nous ſervit gras & maigre. Au reſte on ſervoit & deſſervoit avec un ordre & un ſilence merveilleux. Chacun faiſoit ſon devoir ſans parler. Trois Europeans à une table font plus de bruit que cent cinquante perſonnes, qui étoient dans la ſale de ce feſtin.

Ce

Ce qu'il y avoit de plus admirable, après ce bel ordre, étoit le buffet. Il étoit composé d'environ 120 vases à boire, tasses, coupes, & cornes, soixante flacons, & douze brocs. Les brocs étoient presque tous d'argent. Les flacons étoient d'or lisse, ou émaillé. Les tasses & coupes étoient les unes d'or lisse, d'autres d'or émaillé, d'autres couvertes de pierreries & d'autres d'argent. Les cornes étoient garnies comme les plus riches tasses. Ces cornes sont de diverse grandeur. Les plus ordinaires sont hautes d'environ huit pouces, & larges de deux en haut, fort noires & fort polies. Il y en a même qui sont de Rhinoceros & de bêtes fauves; au lieu que les communes ne sont que de bœuf & de mouton. L'usage de s'en servir à boire, & de les enrichir est de tout tems chez les Orientaux. Je ne sais pas combien le festin dura; car je n'attendis point la fin. Je sais seulement que nous étant retirez à minuit l'on n'avoit pas encore levé le roti. On ne bût pas d'abord, ce ne fut qu'au troisiéme service qu'on s'échauffa, & on le fit d'une maniére étonnante. On beuvoit les santez en cette façon. On donnoit aux huit personnes les plus proches du Prince, quatre à droit, quatre à gauche, huit tasses de même grandeur, & de même façon, pleines de vin. Ils se levoient & se tenoient debout jusqu'à ce qu'ils eussent bû. Ceux du côté droit beuvoient les premiers à la fois. Ceux du côté gauche faisoient raison, puis tous huit se rasseioient & l'on portoit les mêmes huit tasses aux plus proches, & ainsi de suite jusqu'à ce que la santé eût fait le tour. Après on en recommençoit une nouvelle

avec

avec huit tasses plus grandes. La coûtume du païs est de boire les santez des Grands les derniéres avec les plus grandes coupes. C'est afin d'enyvrer plus fortement les conviez, les engageant par respect & par considération à boire jusqu'à ce qu'ils soient enyvrez. On bût de cette façon pendant les deux derniéres heures que je fus au festin, & à ce que je sûs depuis, jusqu'au lendemain matin. Les premiéres tasses ne tenoient pas plus d'un verre ordinaire. Les derniéres que je vis vuider, tenoient seulement trois demi-septiers. Cependant ce n'étoit-là que celles de moyenne grandeur. Les Capucins & moi étions exempts de boire, & à la verité si j'eusse autant bû que mes voisins, je serois mort sur la place; mais le Prince eût assez de considération pour commander qu'on ne nous portât point de santez. Il y avoit du vin, de l'eau, & une tasse d'or devant nous. On nous donnoit à boire seulement quand nous en demandions. Lors qu'on commença les santez, les Instrumens commencérent de sonner. Ils étoient mêlez de voix. Le concert en plaisoit beaucoup à l'assemblée. Elle en paroissoit ravie: pour moi, je n'y trouvois rien d'agréable, il me sembloit au contraire rude & malconcerté. Le Prince qui s'en divertissoit fort, & en qui la gayeté operoit, fit dire au Préfet de faire apporter son épinette. Lui & son compagnon penserent enrager de la fantaisie du Prince. Ma présence étoit la principale cause de leur déplaisir, parce qu'ils apprehendoient, que je ne fisse une rélation desavantageuse pour eux, de la lâche complaisance qu'ils avoient témoigné en cette rencontre, & qu'un Préfet des

des Missions se fût prostitué jusqu'à faire le métier d'un violon devant un Prince Mahometan, dans une assemblée d'Infidèles & d'Héretiques, de Clercs & de Séculiers, qu'on pouvoit appeller, en l'état où le vin les avoit mis, une troupe d'yvrognes. Quand l'Epinette eut été apportée, on la posa sur un carreau au milieu de la sale. Le Préfet fut obligé d'en jouer; & le Prince lui ayant fait dire de chanter & de jouer tout ensemble, il se mit à chanter le *Magnificat*, le *Te Deum*, le *Tantum ergo*; & puis des chansons, & des airs de Cour, en Italien, & en Espagnol, parce que l'air des hymnes ne réjouïssoit pas assez le Prince. L'épinette étoit fort mal accordée. Le Préfet en jouoït par dépit, & étant tout blanc, & tout cassé d'âge, & de fatigues, on peut juger que son concert étoit un fort méchant divertissement. Il fit pourtant celui du Prince pendant deux heures. Durant ce tems-là, le premier Maître d'hôtel, qui étoit Mahometan de naissance, s'approcha de moi & me demanda, si l'usage des instrumens étoit permis en nôtre Religion? Je lui dis qu'il l'étoit. Il me repliqua, que la créance Mahometane le défendoit bien expressément. Nous eûmes un entretien de demie heure sur ce sujet, dans lequel ce Seigneur me confirma ce que j'avois apris il y a long-tems, que les Instrumens de Musique sont défendus par Mahomet; & qu'encore que l'usage en soit universel dans toute la Perse, il ne laisse pas d'être illicite. Il me dit encore, que les Instrumens étoient sur tout prohibez dans la Religion, n'y ayant que la voix de l'homme avec laquelle Dieu vouloit être loué.

loué. Durant cet entretien un Evêque Georgien se mit à discourir sur le même sujet avec le Pere *Raphaël*. Je ne sai pas tout ce qui y fut dit, car je n'entendois pas leur langage, & ce Pere ne me le voulut pas expliquer. Il me dit seulement, que cet Evêque se scandalisoit de voir le Préfet divertir l'assemblée en un festin, de la même sorte dont il prétendoit louër Dieu à l'Eglise. Le Pere *Raphaël* ajoûta, qu'il avoit un sensible déplaisir de l'autorité que le Viceroi avoit prise sur eux, d'obliger leur Préfet à jouër du lut, & à chanter par tout où il lui en prénoit envie; mais que leur sureté dépendoit si entiérement de ses bonnes graces, qu'ils n'osoient presque lui refuser aucune chose. Nous nous retirâmes à minuit, comme j'ai dit, après avoir pris congé du Prince avec une grande reverence. Il me demanda avant que de me laisser aller, comment se portoit le Roi d'Espagne son parent, & bût à sa santé dans une tasse garnie de pierreries. Il voulut que les Capucins, & moi, bussions la même santé dans cette riche coupe. Je ne sai s'il fit cela par faste, ou pour honorer le Préfet, qu'il savoit être sujet de S. M. Catholique.

Le 17. faisant réflexion sur cette qualité de parènt du Roi d'Espagne que le Prince s'étoit donnée, & trouvant que cela ne revenoit pas mal à ce que disent plusieurs Auteurs, que les Espagnols sont originaires d'*Iberie*; je demandai aux Capucins, comment le Prince entendoit cette Parenté? Ils me répondirent, que *Clement* VIII. ayant traité *Taymuras* en des Lettres qu'il lui écrivoit, de Parent de *Phi-*

Philippe second, & les *Iberiens* & les *Espagnols* de Freres, *Taymuras* depuis, & ses successeurs après lui, s'étoient entêtez de cette imaginaire Parenté. Ils me conterent sur ce sujet beaucoup de choses de l'orgueil & du faste des Georgiens, & du Viceroi en particulier, & me montrerent la copie d'une Lettre qu'il écrivit il y a deux ans au Roi de *Pologne*. J'en insere la traduction dans ce Journal, parce que c'est une piece authentique, propre à faire connoître, que l'Orgueil des Georgiens est grand, & peu déguisé, & parce que l'amas de titres fastueux, dont elle est remplie, decouvre pleinement, que les nations Orientales sont, sans comparaison, plus vaines que toutes les autres.

La loüange, la gloire, & l'adoration, doivent être rendues à Dieu qui est tout puissant, qui a créé & qui conserve toutes choses, qui n'est ni produit ni engendré, exempt de tous maux, Inéfable, Clement envers tous, tant les morts que les vivans, qui commande de plein pouvoir aux plus grands & aux plus petits, & qui les gouverne avec Clemence: Le très-haut & très-puissant Prince le Roi des Georgiens, *des* Lictimeriens, *des* Listameriens, *des* Litiens, *des* Mesiulctiens, *des* Cheviens, *des* Chevouratiens, *des* Suanes, *des* Offi, *des* Bualtiens, *des* Circassiens, *des* Tusciens, *des* Psianetiens, *des* Fidiciens, *des* Jalibusiens, *des peuples qui sont au deçà & au delà des très-hautes Montagnes & de tous les lieux habitez qui s'y trouvent: Seigneur des trois grands Tribuns* (Le terme Georgien est *Eristave*, *Eri* signifie *peuple*, *Tava* signifie *Chef* ou *Prince*) *& du St. siege de* Schette, *ville capitale de toutes les Provinces que Dieu par sa grace nous a don-*

données en heritage, *Roi d'*Iberie, *de* Mucranie, *de* Sabatian, *de* Trialet, *de* Taſchire, *de* Somette, *de* Chianchie, *de* Schianvande, *& de plusieurs autres Royaumes qu'il possede tous avec une Autorité établie & absoluë, & sur lesquels il a une pleine puissance; qui est descendu de* Jeſſé, *de* David, *de* Salomon, *& qui par la grace & par la puissance de Dieu, est comblé de prosperités, le Vainqueur des Vainqueurs, l'invincible, le Roi des Rois, le très-haut Seigneur* Chanavas-can: *A vous* Jean Caſimir *qui êtes comblé d'Honneur & qui en pouvez remplir les hommes, qui êtes fameux dans la paix & bien édifié dans la vertu, qui par la misericorde & par la puissance de Dieu êtes* Auguſte, *heureux, né sous une Constellation favorable, très-grand en magnificence, qui faites toûjours le bien, qui par vôtre rare merite êtes très-digne du Trône, & de la Couronne, très-puissant Souverain, Vainqueur des Vainqueurs, victorieux des ennemis, célèbre exterminateur des Rebelles, Prince né Chrêtien & élevé dans la Religion Chrêtienne, Renommé en faits d'armes, Roi hereditaire de* Pologne, *de* Gothie, *de* Vandalie, *de* Lithuanie, *de* Ruſſie, *de* Pruſſe, *de* Mazovie, *de* Livonie, *de* Samots, *de* Chiovie, *de* Ciarnacovie *& de plusieurs autres Royaumes & Provinces: Serenissime Seigneur dont la renommée est répandue par tout où va le Soleil. A vous, dis-je, grand Roi de* Pologne, *sans égal, très-profond en sagesse & en toute sorte de science, & très-illustre par les justes éloges qu'on vous donne pour avoir appris toutes les plus belles Langues. Nous vous saluons de toute nôtre affection, & vous souhaitons avec autant d'ardeur, que l'engagement de nôtre bien-veillance*

le

le desire, un parfait contentement, une longue paix, & des prosperitez multipliées. Nous rendons graces infinies à Dieu, Createur du Ciel & de la terre, d'avoir appris l'état de vôtre santé, par les Lettres qu'on nous a rendues de la part du très-Illustre & très-excellent Seigneur Jean Lesczunschi, *Comte de* Lesrno, *Grand Chancelier de vôtre Royaume, & Lieutenant General en la haute* Pologne. *Nous prions toûjours sa divine bonté de nous faire apprendre par fois que vôtre parfaite santé continuë, que vous goûtez sans chagrin les fruits d'une heureuse paix, & que vous jouissez d'une parfaite felicité. Vôtre bon serviteur* Burbibug-danbec, *Officier de vôtre Royaume, Gentilhomme non moins illustre en fidelité qu'en noblesse, est venu ici en qualité d'Envoyé de vôtre Royale Majesté, pour renouveller la paix, & ratifier l'amitié, & la bonne correspondance qu'elle a avec le bien-heureux Roi* Sultan Soliman, *de qui la grandeur est élevée jusqu'au Ciel, & affermie sur toute la terre, Prince très-haut, Suprême, Incomparable, Infini en puissance, accoutumé de se faire adorer par force de ses plus redoutables ennemis, de qui l'Univers ne tire pas moins de richesses que de la mer, & qui est digne de plus de loüanges qu'il n'est possible aux hommes d'en donner: Monarque de* Perse, *de* Parthe, *de* Medie, d'Hircanie, *du* Golphe Persique *& des Isles qu'il contient, de* Caramanie, *d'*Aracosie, *de* Margiane *& d'autres innombrables Principautez & Seigneuries. Vôtre dit Envoyé a passé sur nos terres, sans y avoir souffert aucune incommodité, ni reçu nul déplaisir. Il part à présent pour s'en retourner moyennant l'aide & le secours de Dieu vers vôtre Royale Majesté. Je la supplie par la bien-*

bienveillance & l'amitié que nous nous portons mutuellement, que ce bon sujet & mon domestique, soit aussi bienvenu auprès d'elle, qu'il l'a été près de son predecesseur. A la Royalle de Tifflis *le 26. Mars, l'an* 1671. *de la naissance* de Jesus Messie.

Le 20. je suppliai le Préfet & le Pere *Raphael* de rendre graces au Prince des honneurs qu'il m'avoit faits, & de le prier de me donner un Officier pour me conduire jusqu'à *Irivan*, ville capitale de l'*Armenie majeure*. Le Prince agréa le remerciment, & la demande. Il chargea les Capucins de me dire, *qu'il aimoit fort les Europeans, & qu'il auroit souhaitté que je demeurasse plus long-tems à* Tifflis, *pour me le faire encore mieux connoître : mais qu'il n'osoit m'arrêter, non pas même de désir; puisque j'avois des ordres du Roi à executer : que je pouvois continuer mon voyage quand je voudrois : qu'il y avoit toutes sortes de sureté sur ses terres, & qu'ainsi je n'avois point besoin d'escorte; toutefois qu'il me donneroit si je voulois, un de ses Officiers.* Ces Peres me dirent en suite, qu'il les avoit fort entretenus de la passion qu'il avoit de voir des Europeans s'établir en Georgie, & qu'il leur avoit ordonnné de me dire, *que s'il y en venoit pour le commerce, il leur accorderoit toutes les Exemptions, & tous les Avantages qu'ils desireroient. Que son territoire s'étendoit jusqu'à la Mer noire, & qu'ayant beaucoup d'autorité en Perse, & étant fort consideré en Turquie, les Europeans qui voudroient passer de leur Païs aux Indes, ne pourroient prendre de meilleure route que par ses Etats, & qu'il s'assuroit que si on la prenoit une fois, l'on n'en tiendroit point d'autre à l'avenir.* Je dis aux Pe-

Peres, qu'il falloit remercier fortement le Prince de la bienveillance qu'il avoit pour les gens de nôtre païs, & lui faire entendre *que je ne manquerois pas d'en donner avis à nôtre Compagnie des Indes, & que s'il vouloit lui faire l'honneur de lui en écrire, j'envoyerois sûrement la Lettre; qu'au reste il me feroit une extrême faveur de me donner une personne de sa maison pour me conduire jusqu'au plus proche Gouvernement, dont je ne manquerois pas de rendre compte au Roi & aux Ministres, lors que je serois arrivé à* Ispahan.

Le 24. le *Tibilelle*, j'ai dit qu'on nomme ainsi l'Evêque de *Tifflis*, me vint voir. Il me dit, que le Prince l'avoit chargé de me dire, qu'ayant fait réflexion sur ce que je lui avois fait représenter, d'écrire à la Compagnie Françoise pour un établissement de commerce, & de passage en Georgie, il avoit été sur le point de le faire, pour l'informer de ce qu'il y a à profiter à la marchandise en ce Païs; mais qu'il s'étoit retenu, parce qu'étant Vassal du Roi de Perse, il apprehendoit que sa Majesté lui fît un crime d'avoir écrit sans son ordre à des Etrangers pour affaires; & que je pouvois rapporter sûrement, que si la Compagnie vouloit envoyer des Commis en ses Etats, ils y trouveroient à bon marché beaucoup de marchandises propres pour l'Europe, & y recevroient tout le bon traitement possible. Je répondis au *Tibilelle*; en le suppliant d'assurer le Prince, que je m'acquitterois soigneusement de sa commission. Ce Prelat demeura un quart d'heure dans ma chambre. Je lui fis Présent en sortant d'un beau Chapelet de corail. C'est la coûtume de payer ainsi con-

tent les visites des gens de qualité. Les Capucins furent bien-aises & de la visite que j'avois reçûe, & de la maniere dont je l'avois payée; parce que l'Evêque de *Tifflis* n'étoit encore jamais venu chez eux.

Le 25. le Prince m'envoya un Regal de vin, & me fit dire, qu'il avoit nommé un Persan de sa maison pour me conduire, & qu'il avoit commandé qu'on lui expediât une lettre d'ordre, que je pouvois donc me disposer à partir au premier jour.

Le 26. le Pere *Raphael* me fit passer deux heures avec une vieille femme, qui exerçoit la Medecine, à l'aide d'une infinité de secrets; & me fit charger mes tablettes de quelques uns qu'il avoit oüi vanter. Les voici.

Pour guerir l'hydropisie, il faut donner demi dragme de suc de racines de pois chiches, & reïterer le remede de deux en deux jours, jusqu'à la guerison du mal.

Pour arrêter le flux d'urine, il faut donner à manger trois jours durant des peaux interieures de gésier de chapon roties. Il en faut donner cinq par jour.

Contre la morsure du Scorpion, il faut prendre une poule en vie, lui plumer le croupion, & l'appliquer sur la playe. Il arrive qu'elle en tire le venin & en meurt. Dès qu'on la voit en convulsion il en faut prendre une autre & s'en servir de la même maniere, & ainsi consecutivement tant qu'on voye que le remede n'attire plus de venin.

Pour la jaunisse, il faut faire un lit de ris cuit, y coucher le malade, & le bien couvrir, ou bien il faut lui donner le bain de lait, il fait le même effet.

Pour

Pour les Douleurs externes des Jointures, comme la Sciatique, il faut donner, ou la decoction, ou le parfum de trois dragmes d'hellebore.

Pour les douleurs internes de quelque sorte qu'elles puissent être, il faut donner des potions de Momie.

A toutes sortes de Chutes, de Brisures, & de Playes; il faut pareillement donner la Momie en breuvage, envelopper le malade en une peau de vache, & lui tirer du sang. Il faut penser la playe avec la poudre de l'herbe qu'on appelle en François *bouillon* & en Latin *Taurus barbatus*.

Pour les Catharres & fluxions à la tête & à la gorge, il faut employer le parfum d'ambre jaune.

Pour la Dyssenterie, il faut donner une infusion de feuilles & de fruits de Myrthe, ou bien du sang de Lievre rôti infusé dans du vin.

Pour guerir les Hemorroïdes, il faut broyer des feuilles de Plantin & en saupoudrer la partie.

Aux douleurs de Reins, il faut se servir des feuilles & de la graine de Guimauve en décoction.

A la Gravelle, il faut aussi la décoction de Guimauve.

A l'ulcere des Reins, le Lait.

Pour guerir la Pleuresie, il faut prendre deux galettes fort minces de farine ordinaire, les faire bien bouillir dans de l'eau, avec de l'alum de roche, & avec l'herbe qu'on appelle en François *Garance*, & en Latin *Rubea tinctorum*; & puis les appliquer sur le côté, une devant, l'autre derriere, les plus chau-

des qu'on pourra les souffrir. Le remede se doit reïterer journellement jusqu'à la guerison.

Contre la Toux, il faut user de la racine de *Cynnoglossum*, qu'on nomme en François *langue de Chien*.

Un remede assez ordinaire en ce païs-là pour guerir les fievres, dont l'accès prend en froid, est de faire des emplâtres avec de la graisse de queüe de mouton, de la canelle, du cloud de Girofle, & du Cardamome, & de les mettre aux Paroxysmes, sur le front, sur l'estomach, & sur les pieds. Quand le froid est passé, on leve ces emplâtres, & l'on en applique d'autres au front, & à l'estomach, faites avec des feuilles de Chicorée, de Plantin, & de l'herbe appellée *Solatum*. On prend ensuite un Cochon de lait, on le coupe en deux, & on l'applique aux pieds. Le malade est pendant toute sa maladie nourri de pain, & de creme d'amande, sans lui donner rien de cuit.

Le Pere *Raphael* m'a assuré qu'il a vû en ce païs-là guerir des fievres froides, en menant le malade au fort du frisson sur le bord de l'eau, & le plongeant dedans. On aura de la peine à croire cela; &, à dire le vrai, il me paroît tout-à-fait extravagant, à force de me paroître dangereux. L'on remarque toutefois que la difference des Climats & des temperaments de chaque païs, fait produire des effets bien differens aux remedes, de maniére qu'un remede qui tue en un païs, pour ainsi dire, n'émeut pas seulement en un autre.

Le soir, le Secretaire du Chancelier du Prince m'amena l'Officier qui me devoit conduire

duire à *Irivan*. Il lui mit en main, en ma presence, la lettre d'ordre pour cette commission. En voici la traduction.

DIEU.

On charge sous de rigoureuses peines le noble Seigneur [1] Emin-aga, *de faire exécuter exactement la teneur de la patente que le feu Roi, lequel a été ici-bas le maître de la* [2] Fortune, *& qui presentement est au* [3] Ciel, *a donnée à Messieurs* Chardin *&* Raisin, Europeans, François, *en vertu de laquelle les* [4] Juges *des places, les Prevôts des grands chemins, les Receveurs des péages, & toute sorte d'Officiers de l'Empire, sont obligez de leur faire honneur, & se doivent bien garder d'exiger d'eux nul droit que ce soit.*

Le dit Emin-aga *s'appliquera à les conduire à la benite ville d'*Irivan, *sans qu'ils reçoivent en chemin aucun dommage ou déplaisir, afin que rien ne les empêche d'aller contents au Palais de* [5] l'appui du genre humain. *Les gens à qui l'on montrera ce commandement prendront garde de n'y contrevenir aucunement. Fait au mois de* [6] Zialcàdé *le sacré, l'an* de l'Hegire 1083.

1. *Emin* a la même signification que *Mir*, & c'est tout un. Ils signifient *Seigneur*, *noble*, *vaillant*, *Chef de famille*, ou *Tribut*. On peut voir au *Deuteronome Chap.* 2. *vers.* 10. que ce nom est très-ancien en quelques-unes de ces significations. Il signifie proprement *effroyable* en Hebreu.

2. A rendre mot pour mot, il eût fallu mettre *maître de la Conjonction*. Les Persans dans l'entêtement qu'ils ont pour l'Astrolo-

gie judiciaire croyent, que les victoires, & toutes les bonnes fortunes, viennent de la conjonction de deux Astres benins; & sur cette vûe ils disent, qu'on est Maître des conjonctions, lors qu'on n'a que de la prosperité & du bonheur.

3. Il y a proprement au Persien *dont le Ciel est le nid.* Les sectateurs d'*Ali* tiennent les Rois de Perse pour Saints, en qualité de successeurs de *Mahomet*, & de Lieutenants de Dieu. Et ils ont pour Article de Foi, que ces Rois vont au Ciel par une destination nécessaire, & aussi naturelle que les oiseaux se rendent à leur nid.

4. *Homal*, que j'ai traduit par *Juges*, veut dire *petits Regens*, ou *Gouverneurs subalternes*. On comprend sous ce nom le *Daroga*, qui est le Gouverneur & Lieutenant criminel; le *Mustaufi*, qui est l'Intendant; le *Cheic-el-islam*, qui est le Lieutenant civil; le *Visir*, qui est le Receveur général; & le *Kelonter*, qui est le Prevôt des Marchands.

5. L'une des plus ordinaires qualités que les Persans donnent à leur Roi, est *Alempenha*, qui signifie *le soutien & la baze du monde*.

6. Ce mois est le 11. de l'année.

Je donnai une pistole au Secretaire du Chancelier pour le droit qu'il a sur les expeditions de cette nature. Ce droit n'est pas réglé, on le paye à proportion de l'avantage qu'on reçoit de l'expedition, & à proportion aussi de la figure qu'on fait & de la qualité qu'on a. Mon conducteur me fit d'abord entendre qu'il n'avoit point de cheval, & il fallut que je lui donnasse cinq pistoles pour en achetter un.

Je

Je connus bien que c'étoit une pure adresse pour me tirer cet argent d'avance, craignant que quand je serois à *Irivan*, je ne fusse assez mal-honnête pour le recompenser d'une bagatelle, ou ne lui donner rien du tout. Les Persans n'ont pas beaucoup de reconnoissance ; & les Georgiens sur tout sont ingrats. Les plus grands bien-faits ne font gueres d'impression dans leur cœur. Ils les oublient ; & ils font de mauvais tours à ceux à qui ils doivent leur avancement, aussi librement qu'à des inconnus. C'est pour cela qu'ils ont accoûtumé de se faire payer par avance, & ils le font avec assez peu de honte, n'en connoissant point à demander recompense pour le plus petit service qu'ils fassent.

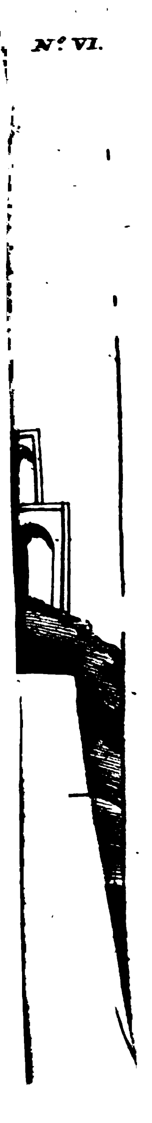
Le 28. je partis de *Tifflis* sur les 11. heures du matin. Le Chirurgien Polonois, dont j'ai parlé, & quelques Georgiens avec qui j'avois fait connoissance, me conduisirent à la traitte. Le Conducteur alloit devant pour empêcher que les Receveurs de certains petits droits, qu'on prend pour tous les chevaux de charge qui sortent de la ville, ne demandassent rien à mes gens. On appelle ces sortes de conducteurs *Mehemandaar*, mot qui signifie, *celui qui a soin d'un hôte*. On en donne aux Envoyez, aux Ambassadeurs, & à tous les étrangers de consideration. Leur devoir est de faire donner aux-mêmes des logemens, des vivres, & des voitures, aux personnes qu'ils ménent ; en un mot, de les décharger du soin du voyage. Ce sont comme des Maîtres d'hôtel, ou pourvoyeurs des gens qu'ils conduisent ; car on se sert en tout & par tout de leur ministére. On les envoye à l'emplette, com-

me on leur fait porter aux Miniſtres les paroles qu'on ne veut pas prendre la peine de leur porter en perſonne. Ces Conducteurs ſont bien payez de leur voyage, auſſi eſt-ce une recompenſe qu'une telle commiſſion. Les villages où ils paſſent leur font des préſens, afin qu'ils levent moins rigoureuſement ce qu'ils font donner pour le défrai des gens qu'ils conduiſent, & qu'ils ne faſſent point de dégât. Ils prennent en leur protection les Marchands qui les veulent ſuivre, & outre qu'ils les aſſurent des vols, ils les exemptent de peages & de Doüanes. Cela leur vaut encore quelque choſe. Leur plus grand gain eſt le préſent qu'il leur faut faire en les renvoyant.

J'eus beaucoup de joye de me voir heureuſement hors de *Tifflis*. J'apprehendois d'y avoir du déplaiſir par deux raiſons. La premiere étoit, que le Prince m'ayant fait dire deux ou trois fois, qu'il avoit grande envie de voir ce que je portois au Roi, je refuſai conſtamment de le montrer, allegant pour excuſe que j'avois ordre de Sa Majeſté de ne l'ouvrir que devant elle. On a remarqué ci-deſſus, que ce Prince n'eſt, ni ſi entierement ſujet du Roi de Perſe, ni ſi ſoûmis à ſes ordres que les autres Vicerois ou Gouverneurs de ſon Empire, & que les Georgiens ſont fort perfides, & fort avides du bien d'autrui. J'apprehendai, que ſi je faiſois voir au Prince les bijoux de prix que j'avois: leur beauté & leur valeur ne le tentaſſent de me les faire enlever, ou que d'autres gens ne m'aſſaſſinaſſent pour les avoir. Cette conſideration m'empêcha de les montrer.

Le ſecond ſujet de défiance que j'avois, c'eſt

N° VI.



c'est que les Capucins pour me faire de l'honneur, dans la vûe de s'en faire à eux-mêmes, m'avoient fait passer pour fort riche & puissant, de sorte qu'il couroit un bruit par toute la ville que j'avois des sommes immenses. Le Doüanier s'en étoit émû, & il prétendoit des droits de moi. Ces droits n'étoient pas ce qui m'inquietoit; car, outre que c'étoit peu de chose, la Patente du Roi m'en exemptoit pleinement. Je craignois que ce ne fût une voye dont le Prince se pût servir pour voir malgré moi, ce que je portois. Voilà ce qui me faisoit craindre, & ce qui me fit insister d'avoir un Officier pour me conduire, parce que dans mon raisonnement cela rendroit le Viceroi plus responsable de tout ce qui me pourroit arriver, & que ce Conducteur assuroit ma personne & mon bien. La plus grande partie de ma peur fut dissipée, dès que je me vis tout-à-fait hors de *Tifflis*; & je conçus aussi-tôt une bonne esperance du reste de mon voyage. Je fis ce jour-là deux lieuës au passage de la petite montagne, qui est au Midi de la ville, & je couchai à un gros village, nommé *Sogan-lou*, c'est-à-dire, *lieu d'oignons*, bâti sur le fleuve *Kur*.

On va voir à quelque distance une maison Royale qu'on appelle *Sefy-abad*, c'est-à-dire, *l'habitation de Sefy*, qui étoit ce Roi de Perse qui commença à regner l'an 1627. Elle est située sur le haut d'une colline, accommodée en larges terrasses, avec des caneaux & des cascades par tout. C'est un lieu charmant au printems, par l'émail & par le parfum des fleurs; & les saisons suivantes, par l'abondance des fruits délicieux. En voici le dessein.

Le 1. Mars je fis huit lieuës en une belle plaine. Le chemin y est assez droit, & tire au Nord-Est. J'arrivai à trois heures à un village de cent cinquante maisons, nommé *Kaprikent*, c'est-à-dire, *le village du pont*, parce qu'il y en a un fort beau tout proche de là, construit sur un fleuve qu'on nomme *Tabadi*. Ce pont est situé entre deux montagnes, qui ne sont separées que par le fleuve. Il est soutenu par quatre arches inégales en hauteur & en largeur. On les a faites d'une forme irreguliére, à cause de deux grandes masses de roche qui se sont trouvées dans le fleuve, sur lesquelles on a fondé autant d'arches. Celles des deux bouts sont creuses, ouvertes d'un & d'autre côté, & servent à loger des passans. On y a accommodé de petites chambres & des portiques, qui ont chacun une cheminée. L'arche qui est au milieu du fleuve est percée de part en part, & a deux chambres aux bouts, & deux grands balcons couverts, où l'on prend le fraix avec plaisir durant l'Eté. On y descend par deux degrez qu'on a menagez dans l'épaisseur de l'arche. Joignant ce beau pont on trouve un *Caravanserai*, qui commence à tomber & à se ruïner. La structure en est magnifique. Il y a plusieurs chambres sur l'eau, dont chacune a un balcon. Je n'ai point vû de plus beau pont, ni de plus beau *Caravanserai*, en toute la Georgie.

Les *Caravanserais* sont de grands bâtimens, faits pour donner le couvert aux voyageurs. Il faut concevoir que dans l'Asie il ne se voit pas à beaucoup près tant de monde étranger dans les villes, & sur les chemins, qu'il se fait en Europe. On en peut donner plusieurs rai-

raiſons. Premierement, l'Aſie n'eſt pas ſi peuplée ſans comparaiſon que l'Europe; j'entens cette partie que les Catholiques Romains, & les Proteſtants, en poſſedent, qui eſt l'endroit le plus peuplé de l'Univers, ſi ce n'eſt peut-être la Chine. Secondement, les Nations de l'Orient habitent un meilleur air que nous. Elles ne ſont pas preſſées de tant de beſoins; ce qui fait auſſi que ces peuples ſont moins actifs, moins inquiets, & moins curieux que nous ne ſommes; & par conſequent, ils ne ſe ſoucient pas tant de commerce. C'eſt à tout cela que j'attribue qu'il n'y a point d'hôtelleries en Orient, ni ſur les chemins, ni dans les villes, ni de maiſons garnies; comme auſſi à la coûtume que les femmes ne ſe laiſſent point voir aux hommes; ce qui oblige ceux qui en ménent en voyage, de les tenir toûjours en particulier, hors de la vûe du monde. Ainſi il faut porter en voyageant de quoi ſe coucher, & de quoi ſe faire à manger. Mais comme on ne ſe ſert point de chalits, de tables, ni de ſieges en ces païs Orientaux, à cauſe que l'on mange, & que l'on couche à terre ſur des tapis, le bagage eſt facile à porter. Deux chevaux portent celui de deux ou trois hommes fort facilement. De cette maniere, il ne faut que du couvert en voyage, & c'eſt pour le donner commodément que ces *Caravanſerais* ſont faits. On n'en trouve gueres ſur les grands chemins dans l'Empire du Turc, parce qu'on n'y voyage qu'en grandes troupes d'environ mille perſonnes enſemble, qui portent chacun leur tente, comme à l'armée; mais il y en a par tout dans l'Empire de Perſe. Il n'y en a point non plus dans

les villes en celui du Mogol, par une raiſon differente ; c'eſt que l'air y étant chaud en tout tems on aime mieux ſe loger à l'air, ſoit à l'ombre des arbres, ſoit ſous des portiques, que dans des chambres. En Perſe les *Caravanſerais* des villes, & ceux de la campagne, ſont faits preſque de même ſorte, ſi ce n'eſt que ceux des villes ſont communément à double étage. Ce ſont de grands édifices carrez, pour la plûpart, de quelque vingt pieds de haut, avec des chambres tout du long ſur une ligne, comme les dortoirs des Moines, voutées & élevées de quatre ou cinq pieds du rez de chauſſée, n'ayant gueres plus de huit piez en carré, & étant toutes ſans fenêtres ; de ſorte que le jour n'y entre que par la porte. Chaque chambre a un petit veſtibule de même largeur, ouvert ſur le devant de quatre ou cinq pieds de profondeur, avec une petite cheminée à côté, dont la couverture eſt en dome ; &, outre ce double logement, un relais, ou corridor, régne tout du long des chambres, étant de même hauteur & de même profondeur. Les Perſans appellent ces corridors *Maatabe*. Derriere les chambres ſont les écuries, baties tout à l'entour de l'Edifice, comme des allées. On y trouve des deux côtez, des portiques élevez & profonds encore plus que les rélais des chambres, avec de petites cheminées au fonds de dix en dix pieds, pratiquées dans la muraille. C'eſt où logent les valets, quand il fait mauvais tems, & où ils font la cuiſine ; car quand il fait beau, ils la font ſur le devant des chambres, & on atache les chevaux dans la cour le long du relais ou corridor,

dor, chacun le ſien devant ſoi. Le milieu de la cour eſt d'ordinaire marqué, ou par un grand baſſin d'eau vive, ou par un perron carré, ou hexagone de vingt à trente pieds de diametre, & haut de ſix à huit pieds. Les Perſans appellent auſſi ces perrons *maatab*, c'eſt-à-dire *expoſez à la Lune*. Ils en ont de même dans leurs jardins, dans les cours de leurs logis, & ſouvent il y a de grands arbres plantez à côté, qui y entretiennent le frais & l'ombre. Ces *Caravanſerais* ſont couverts en terraſſe. Les entrées ſont des portiques, avec des boutiques d'un & d'autre côté, où l'on vend les plus communs alimens. Ils ſont de la hauteur de l'édifice, fermez par de hautes portes, dont les linteaux ſont de charpente faits d'une piéce. Quelques uns n'ont ſeulement de chaque côté qu'une chambre voutée, avec un balcon. Je ne m'étendrai pas davantage ſur la figure de ces édifices, parce que j'en donnerai un deſſein à la fin de ce volume.

On ne trouve rien dans ces ſortes d'hôtelleries que les quatre murailles. Chacun en entrant ſe met dans la premiere chambre qu'il trouve vuide, du côté qu'il lui plaît. Il y demeure tant de jours qu'il lui plaît, & puis il s'en va ſans qu'on lui demande rien. Les gens riches donnent au valet du Concierge quelques ſols en ſortant, autant qu'il leur plait; car on ne ſauroit rien demander pour le louage, à cauſe que ces édifices ſont des œuvres pies, comme on parle; c'eſt-à-dire, des fondations charitables pour le ſervice des Voyageurs; dont le concierge & les valets ſont rentez pour en avoir ſoin. Le Concier-

ge vend d'ordinaire ce qu'il faut pour les chevaux, & les plus communes choses pour la vie, comme du pain, du vin, dans les endroits où il est en abondance, du beurre, des laitages, des fruits, & des volailles, & de quoi faire le feu. On va querir la grosse viande ou au premier village, ou à des camps des Pastres dans la campagne voisine. Voila quels sont les gites communs des Voyageurs en Orient, principalement dans toute la Perse.

Quant aux *Caravanserais* des villes, ils sont de deux sortes. Les uns pour les Voyageurs, & pour les Pelerins, dans lesquels on loge aussi sans payer. Les autres pour les Marchands, & ceux-ci sont d'ordinaire plus beaux, & plus commodes; ayant des portes aux Chambres qui ferment bien; mais comme la plûpart sont occupez par des Marchands négotians actuellement, on y paye le gîte tant par chambre; & ce gîte n'est d'ordinaire que d'un sol ou deux par jour. Mais il y a par dessus cela le droit d'entrée qui est plus considerable, & le droit de ce qu'on vend dans le *Caravanserai*, qui se payent à tant par balle, & qui sont plus ou moins importans selon la nature du négoce. Le droit d'entrée s'appelle *sercolphe*, c'est-à-dire *le Cadenat*. Ces *Caravanserais*-ci appartiennent les uns au domaine, les autres à des particuliers; & il faut observer que dans toutes les villes, chaque *Caravanserai* est particulierement destiné, ou aux gens de certain Pays, ou aux marchands de certaines marchandises. Ainsi, lorsqu'on veut savoir des nouvelles de quelqu'un qui est de *Medie*, ou de *Bactriane*, ou de *Caldée*, on n'a qu'à aller aux *Caravanserais*, où les Caravanes de ces

lieux

lieux viennent loger ; ou bien lors qu'on veut achetter quelque chose aux Magasins comme des étoffes des Indes, du drap, du Lapis, & d'autres choses : on s'en va dans les *Caravanserais* où l'on en vend.

On appelle ces Edifices de divers noms. En Turquie on les nomme communément *Han*, ou *Can* ; en Tartarie, & aux Indes *Serai* ; en Perse *Caravanserai*. *Carvan*, que nous disons *Caravane*, veut dire *une troupe de Voyageurs qui font leur chemin ensemble* ; & c'est ce qu'on appelle en Perse *Cafilé*, c'est-à-dire *compagnie de revenans*, ou *retournans*, les Voyageurs étant appellez des *retournans* par bon augure. *Seray*, qui est un terme de l'ancien Idiome Persan, signifie *Palais*, *grand logis*, d'où est venu le mot de *Serrail*, pour dire *le Palais des femmes du Roi ou des Grands*. Ainsi *Caravanserai* veut dire *Hôtel*, ou *Palais de Caravanes*. Les Persans disent que les Palais & les Hôtelleries s'appellent du même nom, pour faire souvenir les hommes qu'ils sont Voyageurs sur la terre ; sur quoi je me souviens d'un conte que j'ai lû dans un Auteur Persan, d'un *Derviche*, ou Religieux Mahometan, qui voyageoit en Tartarie. Etant arrivé dans la ville de *Balk*, il s'en alla loger dans *le Palais Royal*, le prenant pour un *Caravanserai*. Il y entre, & ayant regardé de tous côtez, il se va placer sous une belle gallerie, met bas son petit sac, & son petit tapis, qu'il étend, & s'assit dessus. Des Gardes l'ayant aperçû en cette posture, lui crierent de se lever, lui demandant en colere *qu'est ce qu'il prétendoit faire* ? Il répondit *qu'il prétendoit passer la nuit dans ce Caravanserai* : les Gardes se mirent à crier plus fort,

qu'il

qu'il s'en allât & que ce n'étoit pas ici un Caravanſerai *mais le Palais du Roi.* Le Roi, qui ſe nommoit *Ibrahim*, étant venu à paſſer là-deſſus, il ſe mit fort à rire de la bevûë du *Derviche*, & l'ayant fait appeller, lui demanda *comment il avoit ſi peu de diſcernement, de ne reconnoître pas un Palais d'avec un Caravanſerai. Sire*, ſe mit à dire le Derviche, *que V. M. daigne ſouffrir que je lui demande une choſe. Qui a logé premierement dans cet édifice-ci, après qu'il a été fini? Ce ſont mes Ancêtres*, répondit le Roi. *Après eux, Sire, qui eſt-ce qui y a logé*, reprend le bon homme; *c'eſt mon Pere*, repondit le Roi: *& après lui qui en a été le Maître? moi*, repliqua le Roi. *Et de grace, Sire, qui en ſera le maître après vous? ce ſera mon fils*, répond le Prince. *Ah! Sire*, reprit le bon Derviche, *un édifice qui change ſi ſouvent d'habitans, eſt une hôtelerie, & n'eſt pas un Palais.*

Le 2. nous fimes neuf lieuës dans des montagnes fort âpres, & fort difficiles à traverſer. Nous employâmes douze heures à les faire, quoi que nous allaſſions aſſez bon train. Nous arrivames ſur le ſoir à un gros village nommé *Melik-kent*, c'eſt-à-dire *village Royal*, qui eſt bâti ſur une pointe de ces hautes montagnes. Cette pointe eſt le mont que *Chalcondyle* appelle *Periardé.*

Le 3. nous fimes huit lieues dans ces montagnes, où nous étions engagez, & où l'on ne fait que monter & deſcendre. Nous couchames à *Chincar*, village auſſi gros que *Melik-kent.*

Le 4. nôtre traite fut de trois lieues ſeulement. Nous arrivames avant midi à un bourg de

de trois cens maisons, nomme *Dilyjan.* Il est situé sur un fleuve qu'on appelle *Acalstapha*, au bas d'une haute & affreuse montagne, laquelle, aussi bien que les autres que nous avions passées les jours précédens, fait partie du mont Taurus. Nous fumes fort incommodez des neiges & du froid en ces hautes montagnes. Il y a par tout abondance d'eaux, & ça & là de petites plaines fort fertiles. On ne sauroit croire la bonté des terres & le nombre des villages qu'on y voit. Il y en a sur des pointes si élevées que les passans les entrevoient à peine. La plûpart sont habitez par des Chrétiens Georgiens & Armeniens; mais non pas confusément : ces peuples étant si ennemis l'un de l'autre, & ayant tant d'antipathie, qu'ils ne peuvent habiter ensemble, ni dans les mêmes villages. On ne trouve en toutes ces montagnes, ni *Caravanserais*, ni lieux publics. On loge chez les païsans assez commodément, & l'on y trouve à boire & à manger avec abondance. Je n'y manquois de rien, car mon Conducteur prenoit les devans à la moitié de la traite, & quand j'arrivois au village, j'y trouvois un grand logis, & des écuries vuides, grand feu allumé, & le souper prêt. Le premier jour du voyage je voulus payer l'hôte. Mais mon Conducteur m'en empêcha, disant que ce n'étoit point la coûtume, & que je lui donnasse plûtôt ce que je voulois donner à l'hôte. Cela fit que les jours suivans je faisois seulement donner quelque chose en cachette aux gens chez qui j'avois logé. On voyage bien commodément avec de tels Conducteurs. Ils font servir fort diligemment. La nuit ma chambre

bre étoit gardée par des gens du village, qui faisoient sentinelle, tant pour éxecuter ce que l'on leur commandoit, que pour veiller à ma seureté, quoi qu'il n'y eut aucune chose à craindre.

La plûpart des maisons de ces villages sont proprement des Cavernes ; car elles sont creusées en terre, & le toit n'arrive pas même au niveau de la campagne. Les autres sont bâties de grosses poutres jusqu'au comble qui est fait en terrasse & couvert de gasons. Ils laissent une ouverture au milieu, c'est par où la lumiere entre, & par où sort la fumée : on bouche ce trou quand on veut. Ces sortes de Cavernes ont cela de commode qu'elles sont chaudes en Hyver & fraiches en Eté, & qu'elles ne sont point sujettes à être percées par les voleurs. L'Hyver la neige couvre tellement ces villages qu'on ne les reconnoît que quand l'on est dedans, ou à leur fumée, qui ne paroit pourtant pas de fort loin ; soit parceque le bois qu'ils brûlent n'en fait pas beaucoup, ni ne la fait pas épaisse, soit à cause que la subtilité de l'air la dissipe incontinent.

Le bourg de *Dilyjan*, & tout le païs qui est autour, à six lieuës loin, au Nord, & au Sud ; & fort avant, à l'Orient, & à l'Occident, appartient à *Camchi-can*, & s'appelle *le païs de Casac*. Il releve de la Perse, & dépend de ce Royaume, de la même maniere que la Georgie, c'est-à-dire qu'il est toûjours gouverné par ses Princes naturels de pere en fils. *Abas* le grand a conquis tous ces païs, en même tems que la Georgie. Les peuples de *Casac* sont des montagnards fiers, & farouches. Ils descen-

descendent originairement de ces *Cosaques*, qui habitent dans les montagnes, au Nord-Est de la mer *Caspienne*.

Le 5. nous fîmes cinq lieuës au passage de cette affreuse montagne, dont l'on a parlé. Il y a deux lieuës du bourg de *Dilyjan*, qui est tout au pied, jusqu'au haut, une autre de plaine au sommet, & deux de descente. Je pensai mourir de la fatigue de cette journée. J'étois travaillé d'une cruelle Dyssenterie, qui m'obligeoit de mettre pied à terre à chaque quart d'heure. Deux hommes me soutenoient, un troisieme menoit mon cheval. Toute la montagne étoit épouvantablement chargée de neige. On ne voyoit autre chose au haut. On n'y apercevoit pas un arbre, ni une plante. Le chemin étoit un sentier étroit de neige durcie par les pieds des chevaux & des voyageurs. Dès qu'on mettoit le pied hors d'un sentier, on enfonçoit jusqu'à demi corps dans la neige. On ne peut passer cette montagne lorsqu'il en tombe, ou quand il vente, parce qu'alors la piste est perdue & qu'il est impossible de trouver le chemin. Il s'y perd toutes les années beaucoup de gens, & d'animaux. Ces neiges ne se fondent jamais, la montagne en est perpetuellement couverte.

Elle separe la *Georgie* de l'*Armenie*. Je m'en fusse douté, après l'avoir traversée, quand je ne l'eusse pas sû, trouvant un tout autre païs; car, au lieu qu'au delà, on voyoit de fort hautes montagnes, avec peu de plaines entre deux, & le païs tout couvert de bois, & fort peuplé, ici l'on appercevoit de grandes plaines, avec de petites colines également couver-

vertes de neige, ſans autre bois que les arbres plantez autour des villages. Nous logeames à *Kara-kéchichs*; c'eſt un gros Bourg, ſitué au bas de la montagne, que nous venions de paſſer, & ſur le bord du fleuve *Zengui*. Ce fleuve arroſe une partie de l'*Armenie majeure*.

En faiſant la deſcription Geographique des païs où j'ai paſſé je ne m'arrête à aucun Auteur, ſoit ancien, ſoit moderne; les trouvant, & oppoſez l'un à l'autre, & tous fort obſcurs & confus. *Strabon* a dit la même choſe des Geographes qui l'avoient précedé; & quiconque voudra comparer ceux qui l'ont ſuivi, ſoit avec les anciens, ſoit entr'eux, en fera le même jugement. J'en donnerai pour exemple, la *Chaldée*, ou *Aſſyrie*. On l'étend à préſent preſque juſqu'à la mer *Mediterranée*; au lieu qu'*Herodote*, *Pline*, *Strabon*, *Ptolomée*, & les autres plus célebres Geographes des Anciens, la renferment entre l'*Arabie deſerte*, & la *Meſopotamie*.

J'ai remarqué une conduite dans le Gouvernement de Perſe, qui m'a fait croire depuis, qu'encore que les Auteurs ayent marqué différemment les bornes & les ſituations des païs, ils peuvent néanmoins tous avoir écrit juſte, & comme les choſes étoient de leur tems; c'eſt qu'on agrandit les Gouvernemens, ou qu'on les reſſerre, ſelon qu'un Gouverneur plaît, ou qu'il eſt néceſſaire: & alors, la Province qui donne le nom au Gouvernement, n'a plus les mêmes limites & la même ſituation qu'auparavant. Je veux donc tracer l'étenduë, & la ſituation des païs où j'ai paſſé, comme je les trouvois; & s'il faut que je ſuive

ve

ve des Auteurs, ce sera seulement ceux de la Geographie Persienne.

Il y en a parmi eux, qui divisent l'*Armenie* en trois parties. La premiére, qu'ils appellent proprement de ce nom; la seconde qu'ils nomment *Turcomanie*; la troisiéme qu'ils nomment *Georgie:* Mais la plûpart la séparent seulement en deux, savoir en *haute*, & *basse*. La *basse*, qu'on appelle tantôt *petite*, quelquefois *Occidentale*, & communément *mineure*, est sous la domination du Turc. La *haute*, qu'on nomme quelquefois *Orientale*, quelquefois *grande*, & d'ordinaire *majeure*, est une Province de Perse. On assigne pour limites à la petite *Armenie*, la grande *Armenie* du côté d'Orient, la *Syrie* au Midi, la *Mer noire* à l'Occident, la *Cappadoce* au Septentrion; & on place la grande *Armenie*, entre la *Mesopotamie*, la *Georgie*, la *Medie*, & l'*Armenie mineure*. Cette situation s'accorde en partie avec celle de ces anciens Geographes, qui renferment l'*Armenie mineure*, entre la *Cappadoce* & l'*Euphrate*; & l'*Armenie majeure*, entre l'*Euphrate* & le *Tygre*; mais elle ne convient pas, comme on voit, avec celle de quelques Auteurs, qui mettent la *Syrie*, les rivages de la mer *Mediterranée*, & les bords de la mer *Caspienne* en *Armenie*, & qui en font *Edesse* la ville capitale. Les Auteurs ne sont pas d'accord non plus sur la dénomination de ce païs; les uns tirant le nom d'*Armenie*, d'*Armene Rhodien* ou *Thessalien*; les autres avec plus de raison d'*Aram*, nom Hebreu, qui signifie *haut & élevé*; soit parce que ce païs est fort haut, & que les plus hautes montagnes de l'Orient en font partie, soit qu'*A-*

ram,

ram, petit-fils de *Noé*, l'ait eu en partage, & lui ait donné son nom. *Hayton*, qui en étoit Roi, derive ce nom d'*Armenie*, d'*Aram-Noé*. Quelque peu de certitude qu'il y ait de cette étymologie, j'aimerois mieux y ajoûter foi, qu'à un point d'Histoire qu'il rapporte de l'*Armenie*; savoir, que ce fut en cette Province, que *Salmanazar* logea la plûpart des Juifs, qu'il fit prisonniers à la conquête de la *Palestine*. L'Ecriture Sainte appelle l'*Armenie*, *Ararat*, par tout où elle en parle. C'est un des plus beaux & des plus fertiles païs de l'*Asie*. Sept grands fleuves l'arrosent; & c'est la raison, à mon avis, qui oblige la plûpart des Interprêtes du Vieux Testament à y placer le Paradis terrestre. Quoi qu'il en soit, l'*Armenie* est illustre d'ailleurs par beaucoup de grands événemens. Il n'y a point d'autre Royaume où il se soit donné de plus sanglantes batailles, ni en plus grand nombre qu'en celui-ci. Il a eu ses Rois particuliers à diverses reprises, mais ils ne savoient pas se maintenir; & les Historiens font foi, que tous les célebres Conquerans qu'on a vûs en *Asie* l'ont soûmis à leur Empire, chacun à leur tour. Il a été le théatre des derniéres guerres entre les Turcs & les Persans. Les Turcs combattoient pour l'avoir tout entier; mais enfin ils se contenterent de le partager avec les Persans, de sorte toutefois qu'ils en ont eu la plus grande part.

Le 6. je continuai le voyage, demi mort que j'étois, du froid, & de la dyssenterie. L'esperance que j'avois de trouver à *Irivan* les secours nécessaires pour ma guerison, me faisoit avancer chemin, malgré les douleurs qui

qui m'accabloient. Nous fîmes quatre lieuës, & arrivâmes à *Bichni*, qui est un bourg assez considérable, situé au bas d'une Montagne sur le fleuve *Zengui*. Nous logeâmes en un beau Monastere d'*Armeniens*, bâti entre le bourg, & la montagne. Ce Monastere est une ancienne fondation de 7 à 800. ans. L'Eglise, qui est encore entiere, & bien entretenue, est toute de pierre & extrémement massive. Le Cloître est bâti à la façon du païs. Il est ceint de murs hauts & épais de pierre de taille. On voit proche de ce Monastere des ruïnes de tours, de châteaux, & de remparts, en si grande quantité, que cela donne beaucoup d'apparence à ce que les gens du lieu content, que *Bichni* a été une des fortes places d'*Armenie*. Je logeai au Couvent. Les Moines me reçurent avec beaucoup d'humanité. Ils me mirent au plus bel appartement, mais il n'y eut jamais moyen de tirer d'eux une volaille pour me faire du bouillon, parce qu'on étoit dans le Carême. Mon Conducteur eut besoin de toute son autorité, & fut même obligé de lever le bâton pour me faire donner des œufs. Sur le soir, il me prit envie de boire du *Cahvé*, ou *Caffé*, comme nous le prononçons, & mon Conducteur m'en apporta de cuit avec du sucre. J'en bûs quatre petites tasses, le plus chaud que je pûs; & après je me couchai devant un bon feu, & me fis bien couvrir. Dieu en ses grandes misericordes donna de la force à ce foible remede; &, pour tout dire, je dormis sans interruption toute la nuit, & me trouvai le matin presque entiérement gueri de ma maladie.

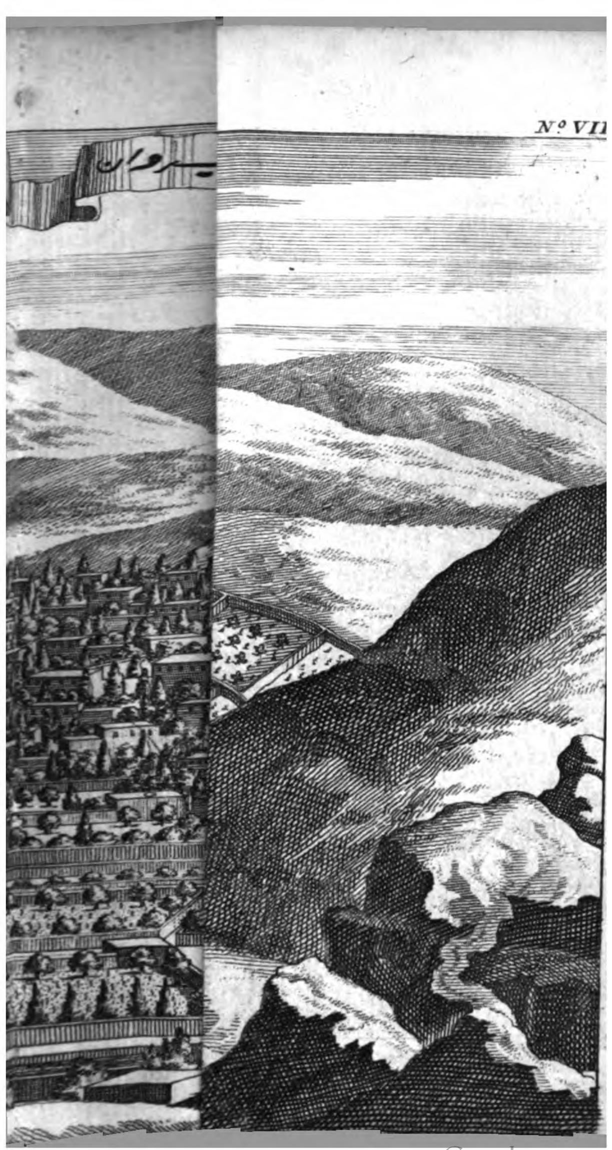
Le 7. je partis à la pointe du jour, après avoir fait un petit présent au Monastere. Je fis neuf lieuës dans des plaines couvertes de neige comme le jour précédent. On a beaucoup de peine, & on court grand risque à voyager dans ces neiges. Le mal est, que tout le jour, les rayons du Soleil, qui donnent dessus, causent aux yeux, & au visage, une ardeur cuisante, qui affoiblit fort la vûe, quelque précaution qu'on prenne, en mettant, comme font les gens du païs, un mouchoir clair de soye verte, ou noire, devant les yeux; ce qui ne fait tout au plus que diminuer le mal. Le danger est, que quand on rencontre des Passans, il faut disputer à qui entrera dans la neige; car le sentier est si étroit, que deux chevaux n'y peuvent passer de front. Quand la rencontre est égale l'on en vient d'ordinaire aux mains, autrement le plus foible cede. On décharge les chevaux, & on les fait entrer dans la neige, où ils enfoncent jusqu'au ventre pour donner passage aux autres. Mon Conducteur obligeoit tous ceux que nous rencontrions de décharger, ce qui me fut un fort grand soulagement. Nous passâmes par beaucoup de villages & de bourgs, & à l'entrée de la nuit nous arrivâmes à *Irivan*.

Il est difficile de dire au vrai la ronte qu'on tient de *Tifflis* à cette ville, parceque l'on ne fait que tourner, que monter, & que descendre, la plus grande partie du chemin. Je remarquai pourtant qu'on tire au Sud-ouest.

De *Tifflis* à *Irivan* il y a 48 lieuës.

Irivan est une grande ville, mais laide, & sale, dont les jardins & les vignes font la plus gran-


IRIVAN
B
A
D
C


Nº VII

grande partie, & qui n'a nuls beaux bâtimens. Elle est située dans une plaine entourée de montagnes de toutes parts. Deux fleuves passent à côté, le *Zengui* au Nord-ouest; le *Queurk-boulak* au Sud-ouest. *Queurk-boulak* signifie *quarante Fontaines*. On dit que ce fleuve a autant de sources. Il n'a pas un long cours. On n'en dira pas davantage de la situation de la ville, & on ne parlera point de sa figure, le plan qui est à côté suffit pour en donner l'idée.

La Forteresse pourroit passer pour une petite ville. Elle est ovale, ayant quatre mille pas de tour, & quelques huit cens maisons. Il n'y demeure que des Persans naturels. Les *Armeniens* y ont des boutiques, où ils travaillent, & trafiquent le long du jour; le soir ils les ferment, & s'en retournent à leurs maisons. Cette Forteresse a trois murailles de terre, ou de briques d'argile à creneaux, flanquées de tours, & munies de remparts fort étroits, selon l'ancienne maniére de fortifier, & ainsi sans regularité, à la façon de l'Orient. Il eût même été difficile de faire l'ouvrage regulier, parce que la Forteresse s'étend au Nord-ouest, sur le bord d'un épouvantable précipice, large & escarpé, de plus de cent toises de profondeur, au fond duquel passe le fleuve. Cet endroit imprenable & inaccessible n'a point d'autres fortifications que de terrasses garnies d'Artillerie. Deux mille hommes sont entretenus pour la garde de la Forteresse. Elle a autant de portes que de murs; & elles sont toutes revétues de fer, & munies de barrieres, de herses, & de corps de garde fortifiez. Le Palais du Gouverneur

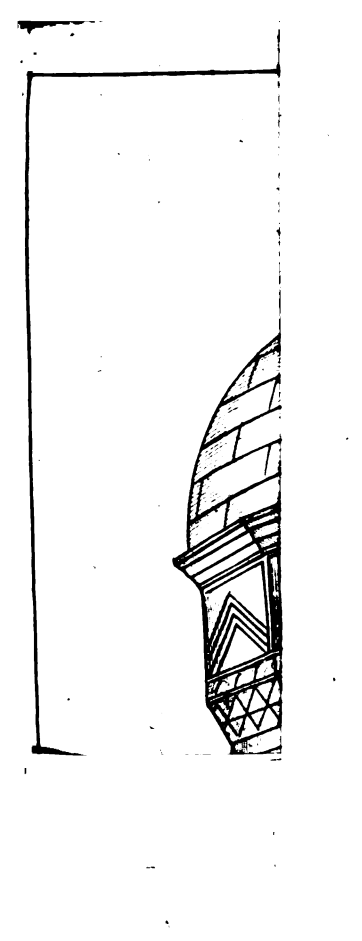
de la Province eſt dans la Forteresſe ſur le bord du précipice, dont on vient de parler. Il eſt beau, & fort grand, & tout-à-fait délicieux en Eté.

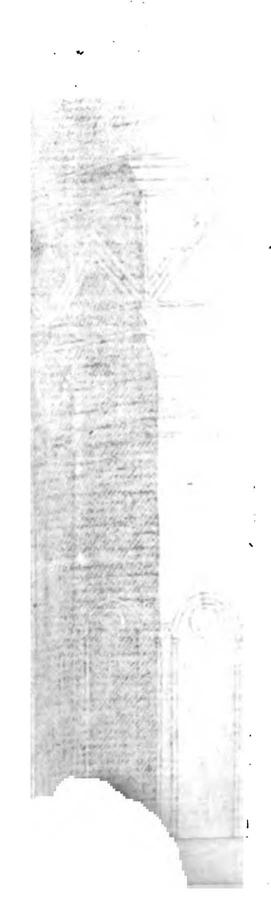
Proche de la Forteresſe, à mille pas ſeulement, du côté du Nord, il y a une butte qui la commande. On en a fortifié le haut d'un double mur & d'Artillerie. On y peut loger deux cens hommes. Ce fortin s'appelle *Queutchy-cala*.

La ville eſt éloignée de la Forteresſe d'une portée de canon. L'eſpace d'entre deux eſt rempli de maiſons & de marchez, mais la conſtruction en eſt ſi mince, qu'en un jour tout cela ſe peut enlever. Il y a pluſieurs Egliſes dans la ville. Les principales ſont l'Evêché, nommé *Ircou-yerize*, c'eſt-à-dire *deux viſages*, & *Catovike*. Ces deux Egliſes ſont du tems des derniers Rois d'*Armenie*. Les autres ont été bâties depuis. Elles ſont petites, enfoncées en terre, & ne reſſemblent pas mal aux Catacombes.

Proche de l'Evêché, il y a une vieille Tour, bâtie de pierres de taille, dont j'ai mis le deſſein ici à côté. Je n'ai pû ſavoir, ni le tems auquel elle a été conſtruite, ni par qui, ni à quel uſage. Il y a au dehors des inſcriptions dont le caractere eſt ſemblable à l'Armenien, mais que les Armeniens ne ſauroient pourtant lire. Cette tour eſt un ouvrage antique, & tout-à-fait ſingulier pour l'Architecture, comme on le peut voir ici. Elle eſt vuide & nuë par dedans. On voit au dehors & tout autour pluſieurs ruïnes, diſpoſées de façon qu'on diroit qu'il y a eu là un Cloître, & que cette tour étoit au milieu.

Au





Au devant, il y a un grand marché; & tout auprès une vieille Mosquée bâtie de brique, & à présent fort ruinée. On l'appelle la Mosquée de *Deuf-Sultan*, du nom du fondateur. A trois cens pas de là est le grand *Maydan*. On appelle en Asie *Maydan* toutes les grandes places. Celle d'*Irivan* est carrée. Elle a 400 pas de diametre, & elle est entourée d'arbres. C'est le lieu des Carousels, des Courses, de la Lute, du Manége, & de tous les exercices un peu forts, qui se font à pied & à cheval.

Il y a beaucoup de Bains dans la ville, & dans la Forteresse, & beaucoup de Caravanserais. Le plus beau de tous est proche du château à 500 pas seulement. Le Gouverneur d'*Armenie* l'a fait bâtir depuis peu d'années. Le portail a 80 pas de profondeur & forme une belle gallerie, qui est remplie de boutiques où l'on vend toutes sortes d'étoffes. Le corps de l'édifice est carré. Il contient trois grands logemens & 60 petits, avec de grandes écuries & avec beaucoup d'amples Magazins: Au devant il y a un marché entouré de boutiques où l'on vend toutes sortes de provisions de bouche, & à côté une belle Mosquée & deux cabarets à Cahvé.

L'élevation d'*Irivan* est de 41. degr. 15. minutes. La longueur est de 78. degrez 20. minutes. L'air qu'on y respire est bon, mais un peu épais & fort froid. L'Hiver y dure longtems. Il y neige encore quelquefois au mois d'Avril. Cela oblige les païsans d'enterrer les vignes au commencement de l'hiver, & ils ne les déterrent qu'au printems. Le païs est assez agréable & très fertile. Les fruits de

la terre y viennent en abondance, ſur tout le vin, qui eſt fort bon & à bon marché. Les Armeniens tiennent par tradition que *Noé* planta la vigne tout proche d'*Irivan*; & il y en a même qui marquent l'endroit, & qui le montrent à une petite lieuë de la ville. Son terroir produit toute ſorte de denrées, & on les y donne à vil prix. Les deux fleuves qui paſſent à côté, & le lac dont on parlera, lui fourniſſent de très-beau poiſſon, entr'autres des Truittes, & des Carpes, merveilleuſement bonnes. Elles ſont renommées en tout l'Orient. J'en ai vû de trois pieds. On mange auſſi à *Irivan* quantité de Perdrix.

Le lac d'*Irivan* eſt à trois petites journées au Nord-Oueſt; les Perſans l'appellent *Deriachirin*, c'eſt-à-dire, *lac doux*, & les Armeniens *Kiagar-couni-ſou*, qui ſignifie la même choſe. On a ainſi nommé ce lac, parce que ſon eau eſt tout-à-fait douce. Il a 25. lieuës de tour & beaucoup de profondeur. On y prend de neuf ſortes de poiſſon; les belles Truittes & les belles Carpes qu'on mange à *Irivan* viennent de ce lac. Il y a une petite Iſle au milieu, où l'on voit un Monaſtére fondé depuis environ 600. ans, dont le Prieur eſt Archevêque, & prend la qualité de Patriarche, refuſant ainſi de reconnoître le Grand Patriarche des Armeniens. Nos Cartes ne marquent point ce lac, & c'eſt une choſe ſurprenante que tous les Voyageurs de Perſe n'en faſſent nulle mention. On peut juger à ce manquement, que les Auteurs s'étoient peu étudiez à rechercher les ſingularitez des païs par où ils paſſoient. Le fleuve *Zengui*, dont on a parlé, a ſa ſource en ce lac. Il traverſe

une

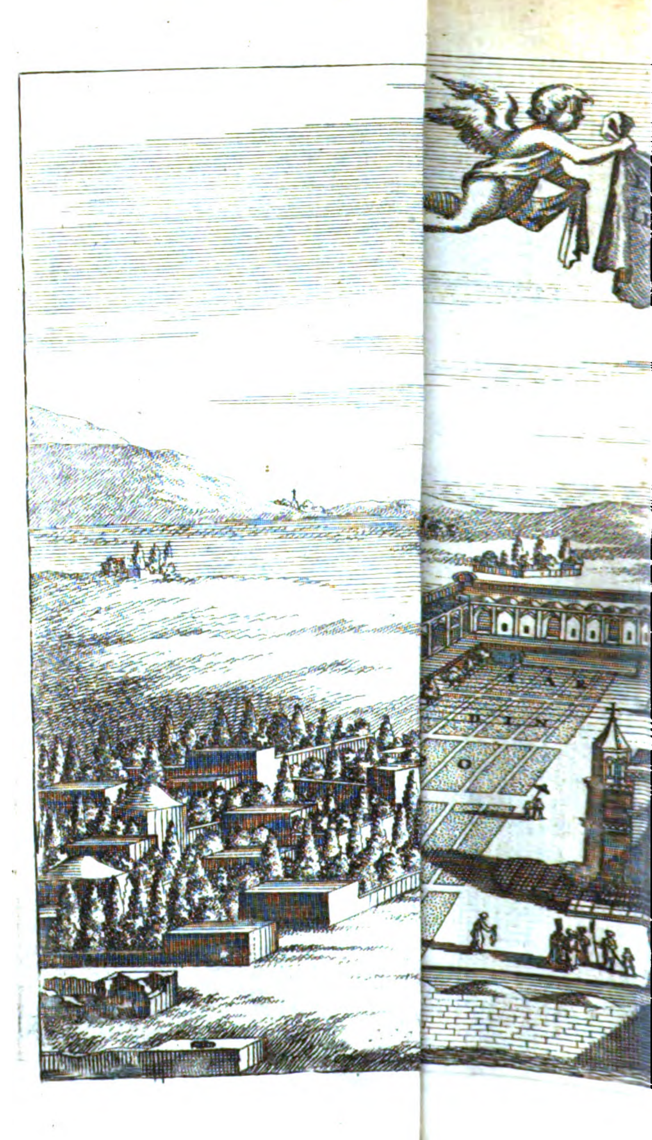
une partie de l'*Armenie*, & s'unit avec l'*Araxe* proche de la mer *Caspienne*, où ils se jettent tous deux. Il y a plusieurs autres Lacs dans cette partie de l'Armenie, & dans celle de la Medie, qui en est la plus proche, dont les Cartes ne font nulle mention. Mais ils ne sont ni si grands que celui-là, ni si poissonneux, y en ayant même quelques-uns dans lesquels on ne trouve point du tout de poisson.

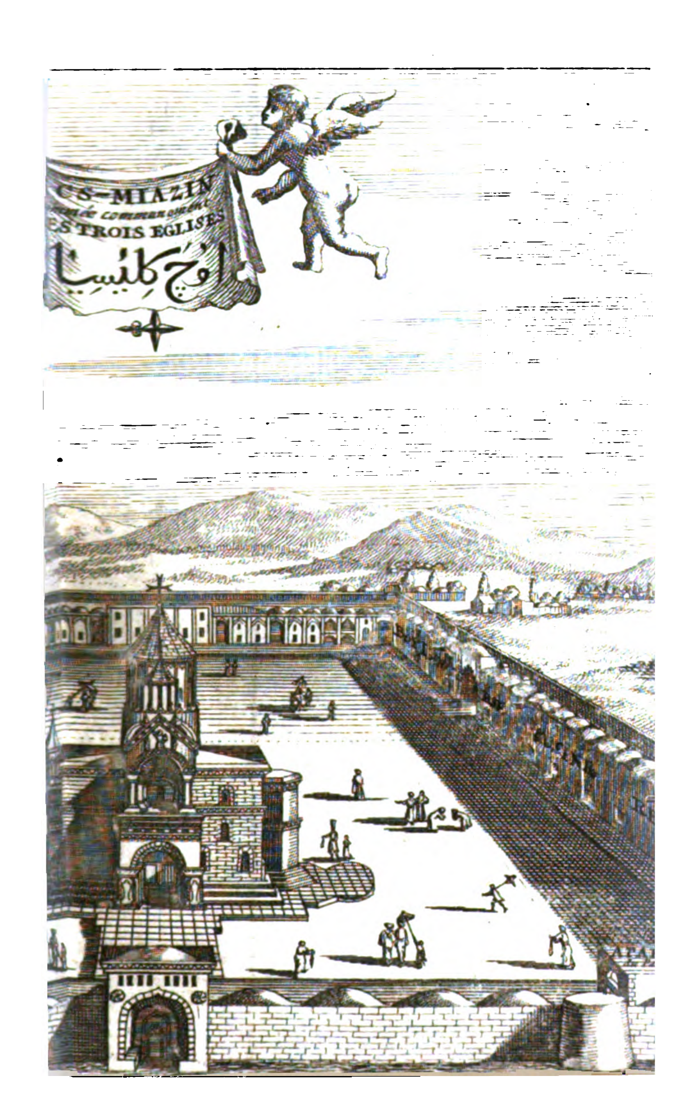
Irivan, au compte des Armeniens, est la plus ancienne peuplade du monde ; car ils raportent que *Noé* & toute sa famille y habitérent, & avant le Deluge, & après qu'il fut descendu de la montagne, où l'Arche s'étoit arrêtée ; & même que c'étoit le Paradis terrestre. Tout cela est fort mal fondé, & avancé par des gens également ignorans & superbes. Il y a des Auteurs qui disent qu'*Irivan* est la ville que *Ptolomée* appelle *Terva*, & qu'il fait la Capitale d'*Armenie*. D'autres tiennent que c'est la Royale *Artaxate*. L'histoire des Turcs la nomme *Eritze*. Celle d'Armenie, qu'on void dans le celébre Monastére des *trois Eglises*, dit que cette ville s'appelloit autrefois *Vagar-Chapat* ; que les Rois y tenoient leur Cour ; qu'elle fut bâtie par un des premiers Princes du païs, qui s'appelloit *Vagar* ; & que c'est de là qu'elle fut nommée *Vagar-chapat*, c'est-à-dire, mot pour mot, *ville-Vagar*. Ce qui doit rendre ces Antiquitez assez suspectes, est que la même Histoire raportant l'étymologie d'*Irivan*, la fait venir d'un verbe Armenien, qui signifie *voir*, & dit qu'on donna ce nom à cette ville, parce que son territoire fut le premier lieu que *Noé* découvrit en descen-

dant de la montagne d'*Ararat*. Cependant chacun ſait que la langue Armenienne eſt une langue moderne, & qui n'étoit pas connue il y a 700. ans. On ne trouve rien dans l'hiſtoire de Perſe ſur l'origine d'*Irivan*. Je ne la crois pas édifiée avant les conquêtes des Arabes en Armenie, & ce qui me le fait croire, eſt que ni dans la ville, ni aux environs, on ne voit aucune trace de grande antiquité. Les Turcs s'en rendirent maîtres l'an 1582. & bâtirent la Forteresſe que l'on y voit. Les Perſans la prirent l'an 1604. & la fortifierent pour ſoutenir le canon. L'an 1615. elle eſſuya un ſiége de quatre mois. Le rempart reſiſta à la batterie des Turcs quoi qu'il ne fût que de terre, & ils furent obligez de ſe retirer. Ils y retournerent après la mort d'*Abas* le Grand, & emporterent la place; mais ils ne la garderent pas long-tems. *Sefy* la reprit l'an 1635. & depuis elle n'a plus été aſſiegée.

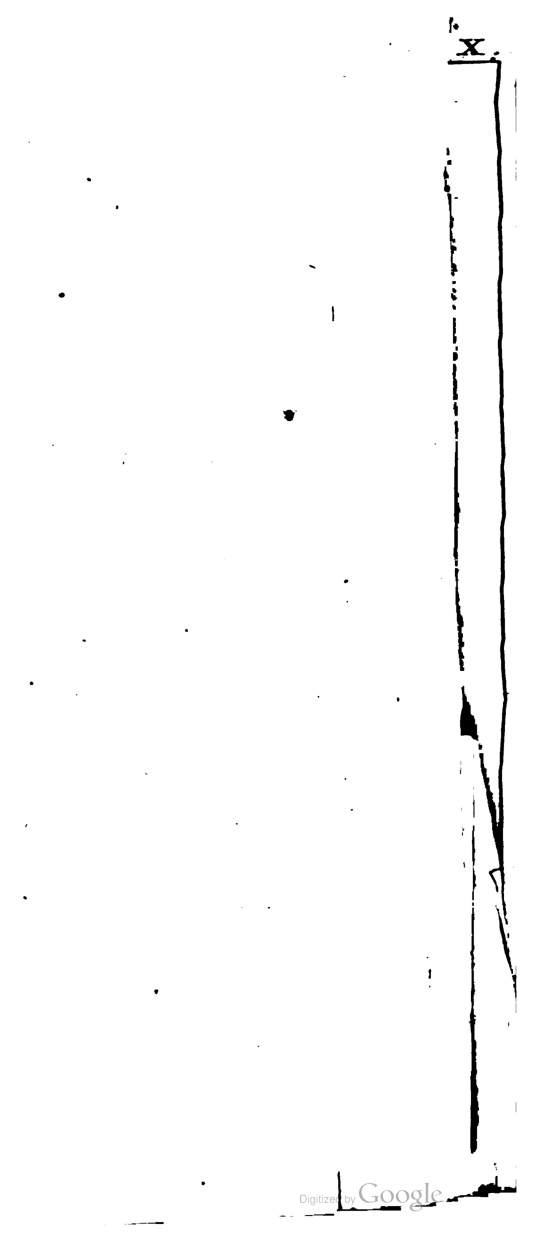
A deux lieuës d'*Irivan* eſt le celébre Monaſtére des *trois Egliſes*; le Sanctuaire des Chrétiens Armeniens, ſi j'oſe parler ainſi, & le lieu pour lequel ils ont le plus de dévotion. J'en ai fait faire un deſſein en grand, comme on le peut voir à côté, & j'y ai fait joindre le Plan Géometrique, & un petit Profil de la principale Egliſe, afin qu'on ſe puiſſe plus aiſément former une idée diſtincte de ce Monaſtére. Les Armeniens l'appellent *Ecs-miazin*, c'eſt-à-dire, *la deſcente du fils unique engendré*, ou *le fils unique engendré eſt deſcendu*; & ce nom, diſent-ils, a été donné à ce lieu, parce que Jeſus-Chriſt s'y fit voir clairement à *St. Gregoire*, qui en fut le premier Patriarche. Les Mahometans le nomment *Utch-*

cliſſie,





Digitized by Google



chiffie, c'eft-à-dire, *trois Eglifes*, à caufe qu'outre l'Eglife du Convent il y en a deux autres affez proche, & qu'en tout elles font au nombre de trois. La premiere & la principale, qui s'appelle *Ecs-miazin*, comme l'on a dit, eft un bâtiment fort maffif & fort obfcur. Il eft tout de groffes pierres de taille. Les Pilaftres, qui ont feptante deux pieds de hauteur, font de lourdes maffes de pierre. Le Dome & les voutes en font auffi. Le dedans de l'édifice n'a aucuns ornemens de fculpture ni de peinture. Les Chapelles font du côté de l'Orient. Il y en a trois tout au fond de l'Eglife. Celle du milieu eft grande & a un Autel de pierre, à la façon des Chrétiens Orientaux affez bien orné. Celles des côtez n'ont point d'Autel, mais une fert de Sacriftie, & l'autre de trefor. La raifon pour laquelle on n'y trouve point d'Autel, c'eft que dans la creance des Armeniens, de même qu'en celle de tous les autres Chrétiens de l'Orient, l'on ne celébre les faints myftéres de la Communion Euchariftique qu'une fois le jour en une Eglife, & lors feulement qu'il s'y trouve quelque fidéle pour y participer; ainfi il n'eft pas néceffaire d'y avoir plus d'un Autel en chaque Eglife.

Les Moines du lieu font voir dans la Sacriftie plufieurs paremens, fort beaux & fort riches, des Croix & des Calices d'or, & des Lampes & des Chandeliers d'argent d'une extraordinaire grandeur. La plûpart de ces richeffes font des liberalitez Papales, & des témoignages de la credulité de *Rome*, autant que de la diffimulation des Armeniens. On voit dans le threfor plufieurs chaffes d'argent

& de vermeil doré. Les principales Reliques du lieu sont, au raport des Moines, qui en ont la garde, le haut du corps de Ste. *Repsime*, un bras & une cuisse de Ste. *Caiane*, un bras de St. *Gregoire*, surnommé *l'illuminateur*, à cause qu'il convertit l'Armenie, une côte de St. *Jacques* Evêque de Jerusalem, un doigt de St. *Pierre*, & deux doigts de St. *Jean Baptiste*. Les Moines de ce Monastére affirment, que le corps de ce Saint est dans l'Eglise d'un Couvent de leur Ordre proche d'*Erzerum*: que *Leonce* Evêque de *Cesarée* le donna à leur premier Patriarche, & qu'après avoir été trois cens cinquante ans à *Echs-miazin*, il en fut transporté au lieu où l'on a dit qu'il est à present. Les Moines d'*Echs-miazin*, qui sont les grands Docteurs des Armeniens, sont si ignorans qu'ils ne savent pas même, à ce que je leur ai entendu dire, qu'il y ait des Histoires qui raportent, que le corps de St. *Jean Baptiste* fut reduit en cendres par le commandement de *Julien l'Apostat*. Je ne dirai rien des autres Reliques qu'on dit qu'il y a en ce thresor, parce qu'elles sont de Saints peu connus ; j'ajouterai seulement que les gens du Convent assurent qu'ils ont eu durant long-tems les deux cloux dont on attacha les mains sacrées de *Jesus-Christ* à la croix, que l'on garde à present, l'un à *Diar-bekre*, & l'autre en *Georgie* ; & qu'*Abas* le Grand a tiré de leur thresor la vraye lance & la tunique sans couture, & en a enrichi celui des Rois de Perse à *Ispahan*.

Au centre de l'Eglise, il y a une grande pierre de taille, carrée, de trois pieds de diametre, & de cinq pieds d'épaisseur. Les Arme-

meniens tiennent comme article de Foi, que c'est l'endroit où St. *Gregoire* leur Apôtre vit *Jesus-Christ*, un Dimanche au soir, étant en oraison, & où il parla à lui. Ils assurent que *Jesus-Christ* fit autour de ce Saint avec un rayon de lumiere, le dessein de cette Eglise d'*Echs-miazin*, & qu'il lui commanda de faire bâtir l'Eglise sur la figure même qu'il avoit tracée. Ils ajoûtent, qu'au même tems, la terre s'ouvrit à l'endroit où est cette pierre: que Nôtre Seigneur jetta par là dans l'abîme les Diables qui étoient dans les Temples d'Armenie, & y rendoient des Oracles, & que St. *Gregoire* fit aussi-tôt couvrir cette ouverture d'un marbre. Ils ajoûtent qu'*Abas* le Grand enleva ce marbre, qu'il le mit au thresor Royal de Perse, & qu'il fit mettre en la place la pierre dont on a parlé. Je me suis soigneusement enquis de ce fait à *Isspahan*, j'en ai demandé des nouvelles à des Intendans même du Thresor Royal; mais je n'ai pû découvrir qu'on en eût aucune connoissance. La tradition Armenienne fait mention d'une autre particularité sur le centre de cette Eglise, que je veux encore rapporter ici bien qu'elle me paroisse aussi fabuleuse que le reste, savoir que c'est le propre endroit où *Noé* bâtit cet Autel, & offrit ce sacrifice dont il est parlé au 8. Chapitre de la Genese.

Le grand Clocher a été nouvellement rebâti. Il y a six Cloches, la plus grosse est de 1200. pesant. Un des petits Clochers fut abatu il y a 40. ans, & depuis on ne l'a point fait relever. Les Moines disent que c'est faute d'argent. Il est certain qu'ils sont fort pauvres. Le premier Monastere de cette Eglise

fut bâti par *Nierses* 29e. Patriarche d'Armenie. Les Tartares le ruïnerent, & si l'on en veut croire la Chronologie du lieu, il a été cinq fois abatu à rès-de-chaussée. Il est à présent bâti de brique. L'apartement du Patriarche est exposé au Levant. Il y a dans le Couvent des logemens pour tous les étrangers qui le viennent visiter, & pour 80. Moines. Ils ne sont d'ordinaire que douze ou quinze. Les Patriarches d'Armenie sont obligez de résider à ce Couvent : mais, à dire le vrai, l'avarice, l'envie, & l'ambition, dont ils sont possedez en ce siécle, leur font tant d'affaires qu'ils employent leur tems à courir la Perse & la Turquie. Le Patriarche d'Armenie a quelque vingt Evêchez sous lui.

Les deux autres Eglises, qui sont proche d'*Echs-miazin*, s'appellent, l'une *Ste. Caiane*, l'autre *Ste. Repsime*, du nom de deux Vierges Romaines qu'on dit qui s'enfuirent en Armenie, durant la neuviéme persecution, & qui furent martyrisées au même lieu, où ces Eglises sont bâties. *Ste. Caiane* est à la droite du Monastére à 700. pas seulement. *Ste. Repsime* est à la gauche à 2000. pas. Ces deux Eglises sont demi-ruïnées, & il y a long-tems qu'on n'y fait plus le service.

Dans le territoire d'*Irivan*, qui s'étend à plus de 20. lieuës de tous côtez, il y a vingt & trois Couvents d'hommes, & cinq de femmes. Ils sont tous pauvres & mal entretenus ; & la plûpart n'ont que cinq ou six personnes, que la misére occupe incessamment du soin de subsister, & qui ne disent l'office que les jours consacrez. Un des plus considerables est *Couer-virab*, nom Armenien qui signifie,
Egli-

Eglise sur le puits; & il lui a été donné, dit-on, à cause que l'Eglise est bâtie sur un puits, où l'histoire d'Armenie raporte, que St. *Gregoire* fut jetté & fut conservé, étant nourri de la même maniere que *Daniel* le fut en la fosse des Lions. Ce Monastére est sur les confins du territoire d'*Irivan*, au Midi d'*Echs-miazin*. Les gens du païs disent qu'on voit là les ruïnes d'*Artaxarte*. Ils appellent cette ville *Ardachat*, du nom d'*Artaxerxes*, que les Orientaux nomment *Ardecher*. Ils disent encore, qu'on voit parmi ces ruïnes, celles du Palais de *Tiridate*, qui fut bâti il y a 1300. ans. Ils disent de plus, qu'il y a une face du Palais qui n'est qu'à demi ruïnée, qu'il y reste quatre rangs de Colomnes de marbre noir de neuf chacun: que ces colomnes entourent un grand Monceau de marbres ouvragez, & que les colomnes sont si grosses que trois hommes ne les sauroient embrasser. On appelle tout le lieu où est cet amas de ruïnes *Tact-terdat*, c'est-à-dire, *le Trône de Tiridate*. Je ne parlerai point des autres Couvents, ni des particularitez que les Armeniens en racontent, ni des Reliques qu'ils disent que l'on y montre, parmi lesquelles ils mettent la *Veronique*, le corps de St. *Thomas*, & de St. *Simon*, parce que tout cela est fade, pour ne pas dire ridicule.

Ce seroit ici le lieu de traitter amplement de la Creance des Armeniens & de leur Culte; mais c'est une matiere que j'aime mieux laisser de côté. Je dirai seulement que ceux qui leur ont enseigné premierement la Theologie étoient des Grecs, & des *Eutychéens*, qui leur expliquerent la procession du

St. Esprit, comme les Grecs la tiennent, savoir, qu'elle est non du Pere & du Fils, mais du Pere par le Fils ; & l'Incarnation, comme le font les *Eutychéens*, qui soutiennent qu'il n'y a qu'une nature en *Jesus-Christ* ; ainsi ils sont toûjours demeurez engagez dans les sentiments des *Monophysites*, qu'on appelle en Orient *Jacobites*, sans les entendre du tout aujourdhui, parce qu'ils sont très-ignorans. Du reste, ils sont Chrétiens Orthodoxes, faisant le Service Divin comme on le faisoit dans le quatriéme siécle, sans qu'ils y ayent rien changé du tout, en lisant la parole de Dieu, & en chantant les Pseaumes en leur propre langue, sans rendre de culte scandaleux aux Images. Quand le mystére Eucharistique se celébre parmi eux, c'est pour toute l'Eglise conjointement, Prêtres & peuple qui communient tous d'un même pain simple & ordinaire, & d'un même Calice de vin pur, jusques aux Enfans mêmes.

Le Clergé Armenien consiste en un Patriarche, des Evêques, des Prêtres, & des Moines qui sont de l'Ordre de St. *Basile* seulement, n'y en ayant d'aucun autre Ordre. Le Patriarche, qu'ils appellent *Califfé*, c'est-à-dire, *Successeur*, & aussi *Pontife* ; & les Evêques, qu'ils appellent *Vertabiet*, sont pris d'ordinaire d'entre les Moines qu'ils appellent *Oppiga*. Je dis qu'ils sont pris d'ordinaire, car il arrive quelquefois qu'un Prêtre Séculier est fait Evêque, selon qu'il a de l'ambition & des moyens. Car il faut observer que cette dignité ne s'obtient que par argent. Desordre lamentable, dans lequel se trouve aujourdhui cette ancienne Eglise d'Orient.

Le

Le Patriarche achette ſon office du bras Mahometan, & puis il vend le Sacerdoce à qui plus lui en offre. On reconnoit les Evêques de l'ordre Monachal au bâton Paſtoral, & à ce qu'ils ſont aſſis en prêchant. Ils paſſent pour plus doctes que les autres Eccleſiaſtiques, & l'on ſe rapporte principalement à leurs déciſions en matiere de Religion. Ces Moines n'ont jamais pouvoir de faire d'autres fonctions Eccleſiaſtiques que de dire la Meſſe. Ils n'ont point de tems reglé pour faire le Noviciat, y en ayant qui ſont juſqu'à huit ans dans le Couvent avant que de recevoir l'habit. Le jour qu'on le leur donne, on leur fait une croix à la tête, en coupant un floquet de cheveux aux quatre coins, & on les ſequeſtre quarante jours, durant leſquels ils doivent paſſer en jeûnes & en prieres, que pour mieux garder on les oblige de ne parler à perſonne, de ne pas voir la clarté du Soleil, & de ne manger qu'une fois le jour; & après ces quarante jours, ils ſont deux ans à s'abſtenir de viande, & puis ils vivent comme les autres Religieux.

Quand les cheveux qu'on leur a coupez en croix à la tête ſont revenus, on ne les coupe plus, mais on leur fait une couronne; & comme tous les Armeniens ſont d'opinion que cette couronne, qu'on leur dit être faite en memoire de la couronne d'Epines, eſt autant la marque du Chrétien, qu'aucune autre marque exterieure qu'ils puiſſent porter, ils portent tous la couronne à la tête, tant les Laïques, que les gens d'Egliſe. Les Clercs ſeculiers ſont tous de l'ordre de Prêtriſe, il n'y en a point d'autres. On les appelle *Derder*. Le ma-

mariage leur est permis comme aux Laïques; mais les sept premiers jours qu'un Prêtre est marié, il ne lui est pas licite de dire la Messe non plus que de voir sa femme les sept jours suivans celui qu'il l'a dite. Mais ensuite il vit toûjours avec elle. Ils appellent tous les Ecclesiastiques d'un mot generique *Baronther*, qui signifie *Ministre*, & *Docteur*, revenant à celui de *Rabi* chez les Juifs.

J'ai déja remarqué que les Armeniens se sont toûjours tenus à leur culte ancien. C'est une chose merveilleuse, ou si vous voulez miraculeuse, que quoi qu'ils soient depuis quelques onze siecles sous la domination Mahometane, qu'ils soient pauvres, & qu'ils soient ignorans, comme on peut s'imaginer que le doivent être des gens reduits dans une telle servitude; néanmoins leur foi est à toute épreuve. Ils la maintiennent sans en vouloir embrasser d'autre, se conservant également & contre les vexations des Mahometans leurs Souverains Maîtres, & contre les Missions de l'Eglise Romaine, qui depuis plus de deux siecles, travaille par ses Missionnaires, Prêtres, & Moines, à les attirer dans sa Communion. On ne peut dire les Artifices & les depenses, que la Cour de Rome a faites pour cela, mais inutilement; car dès que ceux qui se font de sa Religion en Europe, sont de retour chez eux, ils sont plus Armeniens que jamais; & ils se mettent de nouveau à maudire le Pape *Leon*, comme celui qu'ils prétendent avoir rompu l'union qui étoit entre les Eglises d'Orient & d'Occident, & tous ses successeurs; & à detester toutes les opinions de l'Eglise Romaine, qui sont contraires aux leurs.

teurs. La principale pratique qu'on fait jurer à Rome aux Prêtres Armeniens de bien garder, c'est de mettre de l'eau dans le vin du Calice, mais c'est par où ils commencent toûjours à rentrer dans leur Communion; & quoi qu'on pût faire, on ne reduiroit jamais un Prêtre Armenien à mêler volontairement de l'eau dans le Calice.

Cependant, à parler humainement, c'est l'Education simplement qui attache les Armeniens, & tous les autres Chrétiens de l'Orient, à la Religion Chrétienne. Car ils ne sont jamais capables de dire pourquoi ils sont Chrétiens. Ils apprennent dans leur enfance à dire *Christous*; à faire le signe de la Croix; & à jeûner; ce qu'ils font toute leur vie, s'imaginant que c'est être fort bon Chrétien, que de pratiquer cela regulierement, parce qu'on ne leur a pas appris autre chose, si ce n'est à aller à l'Eglise, quand ils sont dans leur propre païs, ou en des lieux où ils ont l'exercice de leur Religion. Leurs jeûnes sont longs, frequents, & rudes, s'abstenant de chair & de poisson, d'œufs & de beurre, de lait & de fromage; & ne faisant qu'un repas par jour, au coucher du Soleil. Le vin leur est aussi interdit aux jours de jeûne par leurs anciens Canons, mais la plûpart du monde ne laisse pas d'en boire, & des Ecclesiastiques même: Aussi ne pourroient-ils pas autrement supporter de si rudes mortifications. Voici quels sont les tems de leurs jeûnes. Premierement, tous les mecredis & les vendredis de l'année, excepté depuis Paques à l'Ascension, qui est le tems de toute l'année, où ils font le plus de rejouïssance, à cause de la Resurrection de Nô-

Nôtre Seigneur. Secondement ils font les dix jeûnes suivans, chacun d'une semaine, excepté le dernier.

1. Celui d'après le premier dimanche de la Trinité, qu'ils appellent jeûne de penitence.

2. Le jeûne de la Transfiguration.

3. Le jeûne de la Nôtre Dame d'Août, dont le dernier jour ils ne s'abstiennent que de viande.

4. Le jeûne de la Croix, qui vient en Septembre, lequel ils observent comme le précedent.

5. Un jeûne de Penitence après le 13. Dimanche de la Trinité.

6. Un autre semblable après le 21. Dimanche.

7. Le jeûne de l'Avent.

8. Celui de Noël, dont ils ne commencent pas la fête à minuit, mais le matin comme les autres fêtes, jeûnant la vigile du matin au soir.

9. Un jeûne de penitence avant le Carnaval, qui dure quinze jours.

10. Le grand Carême qu'ils commencent dès le lundi.

Outre ces jeûnes d'obligation, qui emportent la moitié de l'année, il y en a trois autres de dévotion, chacun de cinquante jours. Le premier est de Pâques à la Pentecôte: le second de la Trinité à la Transfiguration. Le troisieme du vingtieme dimanche de la Trinité à Noël. Ceux qui les observent exceptent le Samedi & le Dimanche, auxquels ils ne font que s'abstenir de viande. Il y a un autre petit jeûne de dévotion, qui est de l'Ascension à la Pentecôte. Je me souviens qu'ayant l'honneur d'entretenir feu Monsieur le Grand

Duc

Duc ſur les Religions des peuples de l'Orient. S. A. S. ſe mit à dire : *Je voi que ces Chrétiens-là ont été bien chargez de jeûnes ; les Mahometans bien chargez de Prieres ; & nous autres Catholiques Romains de beaucoup de fêtes.*

A douze lieues d'Irivan, à l'Eſt, on voit le Mont celébre, où preſque tous demeurent d'accord que s'arrêta l'Arche de Noé, encore que perſonne n'en aît de preuve ſolide. Quand l'air eſt ſerain, ce Mont n'en paroit pas à deux lieues, tant il eſt haut & grand. Je crois pourtant en avoir vû de plus élevez ; & ſi je ne me trompe, l'endroit du Caucaſe, que je paſſai en venant de la Mer noire à Acalziké, eſt plus haut que le mont dont nous parlons. Les Turcs l'appellent *Agridag* c'eſt-à-dire la Montagne élevée ou maſſive. Les Armeniens & les Perſans le nomment communément *Macis*. Les Armeniens tirent ce nom de *Mas* ou *Meſech*, fils d'*Aram*, qui a donné à leur Nation, diſent-ils, la denomination & l'origine. Les Perſans le font venir d'*Azis*, mot de leur langue qui ſignifie *cheri*, *bien aimé* ; & ils veulent qu'on ait ainſi appellé ce Mont, à cauſe du choix que Dieu en fit pour le faire ſervir de port heureux à l'Arche qui portoit le genre humain. Voilà des Etymologies tirées de force, autant qu'aucune autre, & ce ſont bien celles-là qu'on peut comparer au ſon des cloches. Ce mont a encore deux autres noms dans les livres Perſans, ſavoir *Cou-Nouh*, c'eſt-à-dire *Mont-Noé*, & *Sabat-toppus*, c'eſt-à-dire *heureuſe butte*. L'Ecriture Sainte ne lui donne point de nom particulier. Elle dit ſimplement que l'Arche de Noé s'arrêta ſur la montagne d'*Ararat*, qui

qui est l'Armenie, comme l'on dit. Ce sont ces montagnes qui sont si celébres dans les Auteurs Grecs & Latins, qu'ils disent être partie du mont *Taurus*, & qu'ils appellent *Gordiens*, *Cordéens*, *Corduenïens*, *Cardiens*, *Curdes*, & *Carduches*; chaque Auteur changeant ainsi le nom en le voulant tourner selon l'inflexion de sa Langue.

Les Armeniens ont dans leurs Traditions que l'Arche est encore sur la pointe de ce mont *Macis*. Ils ajoutent que jamais personne n'a pu monter jusqu'au lieu où elle s'arrêta. Ils croient cela fermement sur la foi d'un miracle, qu'on dit être arrivé à un Moine d'*Echsmiazin*, nommé *Jaques*, qui depuis fut Evêque de *Nizibe*. On conte que ce Moine prévenu de la commune opinion que ce mont étoit sûrement celui où l'Arche s'arrêta après le deluge, fit dessein de monter au sommet, ou de mourir dans l'entreprise. Qu'il parvint à la moitié; mais qu'il ne pût jamais passer outre; parce qu'après avoir monté tout le jour, il étoit la nuit, pendant son repos, reporté miraculeusement au même lieu d'où il étoit parti le matin: Que cela continua long-tems de la sorte, & qu'enfin Dieu exauça les vœux de ce Moine, & voulut bien remplir une partie de ses desirs: Que pour cela il lui envoya par un Ange une piece de l'Arche, en lui faisant dire de ne se plus fatiguer vainement à monter la montagne, parce que Dieu en avoit interdit l'accès du sommet aux hommes. Voila leur Conte, sur lequel je dirai deux choses. La premiere, qu'il ne s'accorde pas avec le recit des anciens Auteurs, comme *Joseph*, *Berose*, & *Nicolas de Damas*, qui assurent, que

que de leur tems on montroit des restes de l'Arche, & qu'on prenoit comme un preservatif salutaire la poudre du bitume dont elle étoit enduite. La seconde, qu'au lieu qu'on fait passer pour miracle que personne n'ait jamais pû monter au sommet de ce mont, je tiendrois plûtôt pour un grand miracle si quelqu'un y montoit; car ce mont n'a nulle habitation, & du milieu en haut il est perpetuellement couvert de neiges qui ne fondent jamais; de maniere qu'en toute saison il paroît comme quelque prodigieux monceau de neige. Ce que je rapporte de ce mont fera sans doute trouver étrange à ceux qui ont lû le voyage du *P. Philippe*, Carme déchaussé, qu'il se soit avisé de dire, que *le Paradis terrestre y est en quelque plaine que Dieu conserve de froid & de chaud.* Ce sont les termes de son traducteur. La pensée me paroît tout-à-fait plaisante; & je croirois que l'Auteur y a entendu raillerie, s'il ne disoit fort serieusement en ce livre, beaucoup de choses, qui n'ont pas plus de vraisemblance.

Au pied du Mont, il y a dans un village de Chrétiens, un Monastere nommé *Arakil vanc*, c'est-à-dire *le Monastere des Apôtres*. Les Armeniens ont grande dévotion pour ce lieu, croyant que *Noé* y fit sa premiere demeure, & les premiers sacrifices après le Déluge. Ils disent qu'on y a trouvé les corps de St. *André* & de St. *Mathieu*; & que le crane de cet Evangeliste est resté dans l'Eglise du Monastere. Ils content cent autres particularitez de ce lieu, & de tout ce territoire, dont ils font leur terre sainte: mais elles sont toutes si éloignées du vrai-semblable, qu'on mériteroit en les

rap-

rapportant, d'être accusé de conter des songes, ou des contes faits à plaisir.

J'allai descendre à *Irivan* au logis d'un Armenien de mes amis, nommé *Azarie*. C'est un homme que ceux de sa nation ont fort persecuté; pour avoir été à Rome se faire Catholique Romain & Disciple de la *propaganda*, & pour avoir tâché d'établir les Capucins à *Irivan*. Je le trouvai indisposé & au lit. Il se leva néanmoins pour aller donner nouvelles de mon arrivée. Il craignoit qu'on ne lui fit une affaire s'il le remettoit au lendemain. Il alla au Palais; mais il ne pût voir le Gouverneur, qui étoit retiré dans l'appartement de la Princesse sa femme. Un Eunuque fit le message.

Le 8. au matin le Gouverneur m'envoya visiter & me fit dire que j'étois le bien-venu. Le Sr. *Azarie* se chargea d'aller de ma part le remercier très-humblement, & lui faire savoir qui j'étois. Le Gouverneur lui témoigna qu'il avoit grande envie de me voir au plûtôt, & une partie des bijoux que j'avois apportez. Il lui demanda ensuite combien de gens j'avois avec moi, & lui ordonna de s'informer où j'aimerois mieux loger, dans la forteresse, ou au Caravanserai qu'il a fait bâtir, & de le lui faire savoir promptement. Je choisis le Caravanserai, parce qu'il n'y a point de lieu plus seur, & parce qu'on n'y manque jamais de compagnie, à cause qu'il y a des Marchands de tous les endroits de l'*Asie*, & qu'il y aborde chaque jour des voyageurs. Le Gouverneur me fit donner un des plus grands appartemens.

Le 9. de bon matin, je m'y en allai, & je fus

fus occupé tout le jour à m'y établir. A midi, un officier du Gouverneur m'apporta une ordonnance de l'Intendant pour prendre tous les jours à l'office du pain, du vin, de la viande, des truittes, du fruit, du ris, du beurre, du bois, & d'autres denrées néceſſaires pour ſix perſonnes. La quantité de chaque choſe eſt réglée, on ne l'augmente, ni diminue jamais: mais la portion qu'on donne pour une perſonne eſt ſi grande, que deux s'en peuvent fort bien nourrir.

Le 10. le Gouverneur m'envoya dire avec tant d'empreſſement de l'aller voir, & de lui porter une partie de mes bijoux, que je ne pus differer. Je le trouvai en un grand cabinet, fort propre, & bien éclairé. L'Intendant de toutes les monnoyes de Perſe, qui faiſoit alors la viſite à *Irivan*, étoit avec lui, & quatre autres Seigneurs du Païs. Il me fit beaucoup de careſſes, repéta trois fois que j'étois le bien-venu, & fit ſervir des confitures, & de l'eau de vie de *Moſcou*. Je lui préſentai d'abord la Patente du Roi & celle du grand Maître, deſquelles on a parlé. Il en fit beaucoup d'état, & paſſa une heure à me demander les nouvelles de l'*Europe*, tant des dernieres guerres, & de la préſente diſpoſition des Etats Chrétiens, que des ſciences, & des nouvelles decouvertes. Il en paſſa une autre à conſiderer les pierreries & les bijoux que je lui faiſois voir, dont il raiſonnoit en homme qui s'y connoiſſoit fort bien. Il m'aprit que dans les Poëtes Perſans, les Emeraudes de vieille roche ſont appellées *Emeraudes d'Egypte*, & qu'on tient qu'il y en avoit une mine en *Egypte*, qui eſt à preſent perduë. Il mit à

part

part tout ce qui lui agréa, & tout ce qu'il crût pouvoir agréer à la Princesse sa femme, & me retint à diner. Le diné fini il m'honora encore demi-heure de tems de sa conversation, & ensuite il me donna congé, commandant en ma présence à un Officier d'aller au Caravanserai dire au Concierge, qu'on eût soin de bien veiller à ma seureté, & à ma satisfaction. Il eut encore la bonté de dire à cet officier qu'il le faisoit mon *Mehemander*. On me dit qu'un *Mehemander* est comme un Gentilhomme servant, & qu'on en donne à tous les étrangers de condition pour avoir soin d'eux. Le Gouverneur lui commanda de ne me laisser manquer de rien, & de me faire porter de ses offices tout ce que je voudrois manger. Le soir il m'envoya un régal d'eau de vie de *Moscou*.

Ce Gouverneur est *Becler-beg*, c'est-à-dire *Seigneur des Seigneurs*. On appelle ainsi les Gouverneurs des grands Gouvernemens, pour les distinguer des autres, qu'on appelle *Can*, comme on l'a déja dit. Il a aussi le titre de *Serdar*, ou Général d'armée. C'est un des principaux Seigneurs de Perse, & un des plus judicieux & des plus fins Politiques qu'il y ait. Il s'appelle *Sefi-couli-can*. Ce nom signifie *le Duc esclave de Sefi*. Il a eu les plus beaux Gouvernemens de l'Empire du tems du feu Roi: mais, par une intrigue de femmes, il fut disgracié trois ans avant la mort de ce Prince. Celle qu'il a épousée est du sang Royal du côté de sa Mere. Cette Princesse, au commencement du régne du Roi d'aprésent, mit son mari dans les bonnes graces de S.M. dont il obtint peu de tems après le Gou-

ver-

vernement d'*Irivan*; Gouvernement le plus considérable du Royaume, & du plus grand revenu : car il produit trente deux mille Tomans par an, qui sont prês de cinq cens mille écus. Les avanies, les présens, & les voyes indirectes de s'enrichir en produisent encore deux cens mille. Ce Seigneur est sans doute le plus riche de toute la Perse, & le plus heureux. Le Roi l'aime, la Cour le revere, & ses deux fils sont les uniques Favoris de S. M. Les peuples de son Gouvernement le cherissent & le respectent beaucoup, parce qu'il est populaire, qu'il fait justice, & qu'il est moins concussionnaire que les autres. Il merite toute sa fortune; car outre ces bonnes qualitez, il a du savoir, & il aime les Arts & les Sciences.

Le 11. ce Seigneur m'envoya querir pour aller à la nôce du frere de son Intendant, où il étoit. Je le trouvai fort gai & fort content. Il avoit reçû à porte ouvrante un ordre du Roi par un *Coulom-cha*, qui étoit venu d'*Ispahan* en treize jours. Cet ordre étoit pour une affaire importante. Plusieurs Sultans qui sont des Seigneurs de Contrées, & des Gouverneurs de places fortes ayant refusé de recevoir ses ordres, & ayant fait porter contre lui beaucoup de plaintes au Roi & aux Ministres: Lui de son côté avoit fait représenter ses droits, S. M. avoit prononcé en sa faveur, & lui avoit envoyé un ordre de se faire obéïr. Le *Coulom-cha* devoit executer cet ordre, & faire faire satisfaction au Gouverneur.

Coulom-cha signifie *esclave du Roi*. Ce n'est pas que ceux qui portent ce nom ne soient libres, comme les autres sujets naturels, mais

ils le prennent pour marque du parfait dévouement qu'ils ont au Souverain, & parce qu'ils y ont été élevez dès le bas âge. Ces Esclaves du Roi ont à la Cour de Perse à peu près le même emploi, que les Gentilshommes ordinaires ont à celle de France. Ce sont la plûpart des enfans de qualité qu'on engage fort jeunes au service, tant pour l'émolument qu'ils en tirent, que pour leur faire avoir de bonne heure entrée à la Cour. Il y a des Seigneurs qui y mettent leurs fils dès l'âge de cinq ans. Le Roi leur donne des appointemens selon la qualité de leur famille, ou selon le service qu'elle rend au Roi; car cela tient lieu de récompense aux Parens. La paye ordinaire est de vingt tomans par an, avec la nourriture. Vingt tomans font 900 francs. La nourriture prise en argent monte à 500 francs. On l'augmente d'ordinaire, à mesure que ceux qui la reçoivent grandissent & servent bien, ou à proportion de la bienveillance que le Roi leur porte. Ils sont assidus à la Cour, on les employe à executer les ordres d'importance. On les envoye porter aux Gouverneurs les présens du Roi. On en prend pour remplir les charges.

Les ordres pressans se portent en Poste. On appelle les Courriers *Tchapars*. Ce mot vient d'un participe de la langue Turque qui veut dire *galloppant*, d'où vient le mot de *tchapgon*, qui dans la même langue signifie un *coureur*. Ces *Tchapars* font beaucoup de diligence, quoi qu'ils ne trouvent pas toûjours des chevaux quand ils en ont besoin. Il n'y a point de Postes établies en aucun endroit de l'Orient. En Perse, les Courriers

du

du Roi, & des Gouverneurs, prennent des chevaux par tout où ils en trouvent, & ils ont permission de démonter les gens sur les grands chemins. Les Régens des lieux où ils passent sont aussi obligez de leur en fournir. C'est un tout-à-fait mauvais ordre que celui-là, car les petites gens, qui n'ont pas la force ou le courage de resister sont obligez, ou de donner quelqu'argent à ces Courriers, ou de mettre pied à terre, laisser emmener leurs chevaux, & courir après. Ils n'en osent prendre aux gens de considération, aux Officiers du Roi, & aux Etrangers qui vont à la Cour; & ils n'ont garde de le faire, crainte de quelque méchante suite. Ils prennent d'ordinaire des chevaux aux villages où ils passent. Ils n'ont pouvoir de s'en servir qu'une traite. On envoye après eux un valet pour les ramener.

Ces Courriers sont fort reconnoissables à leur équipage. Ils portent un manteau lié derriere eux, & une petite besace qui passe dans le pommeau de la selle & s'attache aux arçons. Ils ont le poignard, l'épée, & le carquois au côté, & un bâton à la main. Ils se passent le corps dedans l'arc, & ont une grande écharpe qui fait deux tours au cou, passe en croix sur le dos & sur l'estomach, & s'attache à la ceinture. Quand on les apperçoit de loin, ceux qui se sentent gens à être démontez, s'enfuyent & se cachent, ou composent pour quelqu'argent, ou leur donnent leurs chevaux. Ces Courriers vont d'ordinaire deux à deux, & quand ce sont des personnes de qualité, il est plus difficile de se tirer de leurs mains, parce qu'il n'y a point à com-

poſer avec eux, & parce qu'ils frapent du bâton & de l'épée, lors qu'on leur fait reſiſtance; ſachant bien qu'ils ſeront approuvez, ce qui eſt une violence que les autres Courriers n'oſent faire.

Une des principales dépenſes extraordinaires que les Grands ſont obligez de faire, eſt lors que le Roi leur envoye des ordres, ou des préſens, par un *Coulom-cha*, ou par quelqu'autre perſonne de qualité; car il faut qu'on l'habille, à ſon arrivée, & qu'à ſon depart, on lui faſſe un préſent convenable à l'emploi & au credit qu'il a. Il faut de plus qu'on le regale & qu'on le divertiſſe bien tout le tems de ſon ſéjour. Le *Coulom-cha*, dont je viens de parler, couta au Gouverneur d'Irivan, à ce que j'ai ſû, 400. tomans, qui ſont dix-huit mille livres, ſans la depenſe du logement & de la nourriture. Fort ſouvent même, le Roi taxe le préſent qu'on doit faire à la perſonne qu'il envoye; & quand cela arrive, on eſt obligé de le payer d'abord comme une dette, & de faire encore des liberalitez au double du préſent. On en uſe avec ces Envoyez ſelon leur famille, leur merite, & leur credit à la Cour. On a égard à tout cela; & lors qu'on ſait que l'Envoyé, ou ſes parens, approchent la perſonne du Roi, on lui fait un traitement bien plus honnête, à deſſein qu'il en faſſe une bonne Rélation. Je me ſouviens à ce propos, que l'an 1669. lors que le Roi donna au fils du premier Miniſtre la charge de Colonel des Mouſquetaires, S.M. lui en fit porter par ſes orfevres les expeditions & l'habit Royal, pour les récompenſer de quelques bijoux qu'ils avoient faits fort à

ſon

ſon gré, & qu'il taxa à 300 Tomans le préſent que le Colonel leur devoit faire. Les quatre principaux d'entr'eux porterent ces expeditions, & cet habit: & au lieu de 300 Tomans, ils en eurent 400. qui ſont dix-huit mille livres, & un autre regal en étofes.

Je demeurai trois heures à la nôce, & me retirai après le dîner, où il n'y avoit que neuf perſonnes, outre le Marié & ſon Parrain, qui étoient magnifiquement vêtus, & qui avoient au Turban des aigretes de pierreries. Le maître de la maiſon, ſes freres, & ſes fils, étoient debout au bas de la ſale, avec pluſieurs Officiers du Gouverneur. Chacun des Conviez étoit ſervi en entrant d'un grand baſſin de Confitures ſeiches & liquides, ſur de petites aſſietes de porcelaine. Les baſſins étoient de bois peint & doré, on ne peut rien voir de plus propre. Le feſtin ſe fit dans une ſale baſſe, aſſez petite pour une telle fête, élevée de deux pieds, ouverte ſur une Cour qu'on avoit accommodée en lice, & qui étoit couverte de tentes, où je trouvai en entrant des Lutteurs & des Gladiateurs qui divertiſſoient la Compagnie. Les Lutteurs ſont nuds, à un petit calçon près, fait de cuir, qui n'a que la largeur néceſſaire, pour couvrir devant & derriere, les parties que la pudeur permet le moins d'expoſer, & qui eſt ſerré tout ce qui ſe peut. Ils ont le calçon, & tout le corps oints d'huile mêlée de poudre de *hanna*, ce qui les fait paroître peints en Orangé. C'eſt afin qu'on ait moins de priſe ſur eux. Les Lutteurs ſont par tout en Orient mis de même, & c'étoit la même choſe dans les premiers tems du monde, entre ceux qui com-

combattoient à la lutte & au pugilat, pour des prix considérables. La Victoire consiste à mettre son ennemi plat à terre à force de corps. Ce qu'ils font d'ordinaire, après que le combat a duré tant de tems qu'il n'en peut plus, en l'élevant & puis l'abbatant sur le dos tout de son long. Un des invitez contoit d'un maître de lutte fort fameux, qu'il avoit reduit son art à 365. tours, qu'il enseignoit à ses disciples, en gardant un pour lui qu'il appelloit *le tour dérobé*, par allusion aux cinq jours surnumeraires du Calendrier solaire dont les mois sont chacun de 30 jours, lesquels cinq jours les Persans appellent *les jours dérobez*. Un Lutteur, qui avoit été son Prevôt, s'étant rendu fameux par son art, en devint si insolent, que de lui faire un défi devant le Gouverneur de la Province, se confiant en sa vigueur & sa force. Le Maître Lutteur, qui sentoit bien la superiorité de son ingrat disciple à cet égard, mais qui se confioit en son coup de reserve accepte le défi. Le Viceroi voulut être présent au duel, & il en donna le jour & le lieu. Les assauts ordinaires s'étant passez à l'admiration de l'assemblée, le maître Lutteur prit subitement son adversaire par le milieu du corps, & le jetta par dessus sa tête à la culbutte. Les spectateurs en grand nombre, qui avoient tous fait des vœux pour lui contre son arrogant disciple, pousserent de grandes acclamations. Celui-ci s'étant rendu selon la coûtume, alla se jetter à genoux devant le Viceroi, criant que son ennemi ne lui avoit jamais montré ce tour. Cela est vrai, répondit le maître Lutteur, je le gardois pour une telle occa-
sion,

sion, d'un suffisant disciple qui défie son Maître; selon la maxime des sages, de ne donner jamais à son ami un avantage dont il se puisse prévaloir en devenant ennemi.

Le divertissement de la lutte ayant duré une heure on fit retirer les acteurs, & la Cour ayant été couverte aussi-tôt de gros feutres & de beaux tapis par dessus, on fit venir la grande bande de Musiciens, & celle des Danseuses, qui furent plus de deux heures sur la Scene sans ennuyer. Le Gouverneur passa le tems à les voir, & à s'entretenir avec l'Envoyé du Roi, & avec l'assemblée, & particuliérement à me faire conter de nouvelles de l'Europe.

Les Gouverneurs des grandes Provinces ont leur train composé des mêmes sortes d'Officiers que celle du Roi; ayant, entre autres, leur bande de Musiciens & leur bande de Danseuses. La Danse étant un exercice deshonnête dans l'Orient, on n'y a point l'habitude de danser, soit pour se divertir, soit pour se donner bonne grace; mais on y a la Danse comme un art, ou comme une profession pour divertir le monde, semblable à la profession du Théatre dans l'Europe: avec cette difference néanmoins, que dans l'Orient l'art de la Danse est non seulement deshonnête, mais même infame, sur tout à l'égard des femmes, parceque les Danseuses sont aussi constamment femmes publiques. La Danse n'est exercée dans la Perse que par des femmes, de même que le jeu des instrumens ne l'est guere que par les hommes. Pour ce qui est du chant, les hommes d'ordinaire sont les meilleurs Chanteurs, tirant une grande voix

du fond de l'estomach, qu'ils font rouler avec beaucoup de force & beaucoup d'éclat. Les Danseuses chantent aussi, mais elles ne le font, ni si bien que les hommes, ni si agréablement même. Mais en revanche elles ont une agillité de corps incomparable, faisant des tours & des sauts si legérement, que souvent elles échapent aux yeux, passant en cela les meilleurs Baladins & Danseurs de corde. Je les ai vû se détordre le corps en plus de postures, que l'on ne fait ces hommes de bois que les peintres appellent *manequins:* car entr'autres elles se renversent le corps en terre jusqu'à toucher de la tête les talons, & marchent en cette posture sans s'aider des mains. Elles dansent sur une main & sur un genouil en cadence, & elles entremêlent leur Danse de cent tours d'agilité surprenans. Les femmes en Orient portent comme les hommes des Pantalons, qui leur couvrent la cheville du pied; ainsi quelques tours qu'elles fassent, & de quelque maniére qu'elles portent le corps, on n'en voit rien à découvert que le visage, les mains, & les pieds, lesquels sont toûjours tenus aussi propres que les mains, & sont souvent ornez de bagues comme les mains.

Les Musiciens, & les Danseuses, sont les Mimes, ou les Comédiens des Orientaux; ou pour mieux dire, ce sont leurs *Opera*; car on n'y fait que chanter des Vers, & la Prose n'entre point dans leurs chants. On ne fait point de fête en Perse & aux Indes sans les y appeller. Les Danseuses sont mandées à tous ces grands festins qu'on appelle *Megelez*, c'est-à-dire, *assemblée*, & à toutes les Audiences des

des Ambaſſadeurs, ſinon la Troupe entiere, au moins les deux tiers; car, tour-à-tour, pluſieurs ſont exemptées de fonction, ſous prétexte d'incommodité. Les piéces qu'elles repréſentent ſont toûjours des ſujets amoureux.

Les plus nouvelles Actrices ouvrent la Scene, qui commence par la deſcription de l'amour, dont elles dépeignent les apas & l'enchantement, & repréſentent enſuite les paſſions, & la fureur, ce qu'elles entremêlent d'épiſodes, qui contiennent des portraits de beaux garçons & de belles filles, vifs & touchans au delà de ce qui ſe peut imaginer; & c'eſt-là d'ordinaire le premier acte. On voit au ſecond la troupe ſéparée en deux chœurs, repréſenter l'une les pourſuites d'un amant paſſionné, l'autre les rebuts d'une fiere maîtreſſe. Le troiſiéme contient l'accord des Amans, & c'eſt là-deſſus que les Actrices ſe paſſent, & qu'elles épuiſent la voix & les geſtes. Les Chanteurs & les Joueurs d'Inſtrumens ſont debout aux endroits paſſionnez, & s'approchent d'elles plus ou moins, quelquefois juſqu'à crier dans leurs oreilles pour les animer, avec quoi elles ſont miſes comme hors d'elles-mêmes, & tranſportées; mais c'eſt-là auſſi, où les yeux & les oreilles, en qui il reſte quelque pudeur ſont obligez de ſe détourner, ne pouvant ſoûtenir ni l'effronterie, ni la laſciveté de ces derniers actes. Cependant cela ne bleſſe point la vertu Perſane, chez qui la continence paſſe pour un défaut, & même pour un peché; leur Religion enſeignant que les hommes ſont obligez de pratiquer l'acte de mariage, dès qu'ils en ſont capables. Néan-

L 5 moins

moins comme parmi ces Actrices, & ces Musiciens, il y a toûjours des gens qui connoissent tout le monde, elles assaisonnent leurs piéces au gout de ceux qui les font venir, ou qui les doivent payer. Mais c'est s'être déja trop étendu sur un tel sujet.

Les Danseuses vont par troupes, comme je l'ai observé. Celle du Roi, par exemple, est de vingt quatre, qui sont les plus fameuses Courtisanes du païs. Elles ont une Superieure, qui est d'ordinaire une des vieilles de la bande, mais sans demeurer pourtant ensemble; au contraire, elles sont d'ordinaire répanduës dans les quatre coins de la ville. La fonction de cette Superieure est de les assembler, & de les mener où l'on demande la troupe, de prévenir les querelles que la jalousie ou l'interêt fait naître entr'elles, ou de les apaiser, de les proteger aux occasions d'insulte, d'avoir l'œil sur leur conduite, & de les châtier lors qu'elles manquent à observer l'œconomie de leurs bandes; ce qui se fait par le foüet, & en cas de recidives, la Superieure les fait casser, & mettre hors de la troupe. Enfin, elle a le soin de leur faire apporter leurs gages, & celui de prendre garde que leurs habits soient riches, leurs meubles propres, & leur train en bon ordre, selon qu'il est reglé dans leur emploi. Le train de ces Danseuses est de deux filles, un laquais, un cuisinier, & un palefrenier, avec deux ou trois chevaux. Quand elles suivent la Cour, elles en ont quatre de plus pour leur bagage; car en Orient il faut porter tout avec soi, comme on fait aux armées. Un des chevaux porte deux grands coffres, un au-

autre deux grandes valises, le troisiéme est pour la cuisine, & le quatriéme pour la nourriture & la cure des autres chevaux. Il n'y a point de tente dans leur équipage, parce qu'on leur en fournit, ou de logement, durant leur route. Leur paye est de dix-huit cens francs par an, avec une certaine quantité d'étofes pour leurs habits, & une ration de tout ce qu'il faut pour la nourriture d'eux & de leur train. Il y en a qui ont jusques à neuf cens écus, le Roi haussant leur paye, selon que les personnes lui plaisent; mais tout cela n'est que la moindre partie de leurs émolumens, y en ayant entre elles qui emportent quelquefois plus de cinquante pistoles d'un lieu où elle n'aura pas été gardée vingt-quatre heures, tant la débauche est desordonnée en Perse, & jettée dans la profusion. Le Roi leur fait souvent des presens considerables, selon que leur danse, & d'autres attraits, le touchent. Les grands Seigneurs en font de même. Je me souviens, qu'étant l'an 1665. en Hircanie, où j'étois aller trouver *Abas* second, je vis un soir à la Cour deux de ces Danseuses, qui avoient chacune pour plus de dix mille écus de pierreries sur elles; & comme j'étois dans l'admiration de les voir si superbement parées, elles m'invitérent de voir leur quartier. J'y fus le lendemain avec mon Interprete, car je ne savois pas encore parler Persan, & avec un Chirurgien François. Leur apartement étoit fort riche & somptueux, & comme les parfums font la grande volupté des païs chauds, il y en avoit dans tout & par tout chez ces Courtisanes.

Une chose commune entr'elles, c'est de les

appeller d'un nom qui marque le prix auquel elles se donnent par visite, *la dix tomans*, *la cinq tomans*, *la deux tomans*. Un *toman* vaut quinze écus de nôtre monnoye : il n'y en a point qui se donne à moins d'un *toman*, & quand elles ne le valent plus, on les met hors de la troupe, & on en met une autre à leur place. Cependant, il n'y a presque point de ces femmes, qui se retire riche de cet infame mêtier; parce qu'elles achettent à leur tour le plaisir qu'elles ont vendu, à quoi elles s'appauvrissent, de maniere qu'il ne leur reste de tout ce gain deshonnête, qu'un repentir de l'acquisition, lequel est plus grand que le regret de l'avoir dissipé. Les troupes des Danseuses des Provinces ne sont d'ordinaire que de sept ou de huit filles.

En Perse, les femmes publiques sont plus reconnoissables qu'en païs du monde, quoi qu'elles aillent vêtues & voilées comme les autres. Mais, outre que leur voile est plus court, & moins clos, leur contenance & leur port les fait connoître au premier regard. Leur nombre n'est pas fort grand dans les Provinces, mais à *Ispahan*, la ville Capitale, il est excessif. On me disoit, l'année 1666. que j'y étois, qu'il y en avoit quatorze mille d'enregistrées; car comme elles payent tribut, & font un Corps, qui a son Chef, & ses Officiers, on les enregître; & le tribut que l'on en tire monte à deux cens mille écus. On m'a assuré qu'il y en a une fois autant d'autres qui ne veulent pas être enregîtrées, pour n'être pas connues, & que les Officiers sont bien aises de n'enregîtrer pas, parce qu'on leur en fait payer beaucoup davantage. Cepen-

pendant, quoi que cette abominable profeſſion ſoit ſi étendue, il n'y a pas de païs, je croi, où les femmes ſe vendent ſi cherement; car durant les premieres années de leur debauche, on n'en ſauroit joüir à moins de quinze ou vingt piſtoles; ce qui eſt incomprehenſible, quand on conſidere, qu'en Perſe la Religion d'un côté, permet à chacun d'achetter des filles eſclaves, & d'avoir autant de Concubines qu'on en veut, ce qui devroit diminuer le prix des femmes publiques; & que de l'autre, la jeuneſſe manie peu d'argent, & eſt mariée d'aſſez bonne heure. Il en faut attribuer la cauſe à la luxure de ces païs chauds, dont l'éguillon eſt plus perçant que dans les autres; & à l'art de ces créatures, qui eſt une eſpece d'enſorcellement. On leur attribue avec beaucoup de juſtice la ruïne des gens d'épée, & de toute la jeune Nobleſſe qui ſuit la Cour. On dit communément dans le païs, que quiconque eſt épris d'une Courtiſane, ne la peut quitter que quand elle le chaſſe; ce qui arrive lors qu'elles ont mis leur Amant au dernier écu. J'ai vû des gens de bon ſens & de probité même, ſi enfoncez dans ces malheureux engagemens, qu'ils ne croyoient pas poſſible qu'ils s'en tiraſſent. Ils diſent pour excuſe qu'ils ſont charmez & enſorcelez, & ils croyent fermement que quand ils s'efforceroient de rompre leurs chaînes, ils n'en pourroient venir à bout, & qu'il n'y a que celle qui les y a mis qui puiſſe les en délivrer. On connoît ces eſclaves d'Amour à des brûlures qu'ils portent ſur le corps, & particulierement aux bras. Ils les font avec un fer rouge, qu'ils ſe mettent ſur la chair ſi fort,

que la brûlure enfonce l'épaiſſeur d'une piéce de trente ſols, ce qu'ils font au tems que leur paſſion eſt la plus ardente, pour témoigner à leur Maîtreſſe, que le feu de leur amour les rend inſenſibles au feu même. Plus on ſe fait de ces marques, plus on paſſe pour amoureux. Il y a des gens qui s'en font en tous les endroits du corps, particulierement aux reins.

C'eſt la coûtume d'envoyer l'argent à ces ſortes de femmes en les envoyant querir. Lorſque c'eſt ſeulement pour les faire danſer, on s'adreſſe à la Superieure, à qui on envoye d'ordinaire deux piſtoles pour chacune autant que l'on en veut, ſix, ſept, ou huit : & ſelon qu'elles danſent bien, on leur fait un preſent de plus. Quand c'eſt par débauche qu'on en fait venir quelqu'une, il faut lui envoyer ſon prix reglé. Elle vient à cheval, avec une ou deux ſervantes, & un laquais, & elle emporte par-deſſus cela du lieu où elle entre tout ce qu'elle peut. Il me ſouvient qu'étant en Hircanie, comme je l'ai dit, il y vint un Sultan de la frontiere, (qui eſt, comme qui diroit chez nous, un Lieutenant de Roi de Province,) lequel ayant ouï parler d'une Courtiſane, lui envoya le lendemain deux chevaux, & cinq écus, la priant de venir à ſon logis. Il penſoit que c'étoit un gros preſent ; mais la Demoiſelle lui fit réponſe qu'il ne la connoiſſoit pas, qu'elle ne ſortoit point de chez elle à moins de trente écus. Il lui en renvoya dix, on les refuſa de même. Il en renvoya quinze, & puis vingt, avec le même ſuccès. Ces refus n'ayant fait qu'irriter ſon deſir, il dit à ſes amis, voila une creature qui fait bien la rencherie : il n'y a pas d'appa-

rence

rence de l'aller enlever, nous nous ferions une affaire; mais il la faut pourtant rendre plus traitable. Sur cela, il lui envoya les dix pistoles. Elle vint, & étant entrée, le Sultan lui demanda si elle avoit reçû ses dix pistoles. Je les ai données à mes servantes, répondit elle; car pour moi je ne me donne pas pour si peu. Je suis venue par consideration pour vous. Le Sultan dit, qu'il ne vouloit sinon qu'elle chantât & dansât devant ses amis. Il la tint dans cet exercice jusqu'à minuit, sans lui donner à boire, ni à manger, quoi qu'ils fissent grand' chere; & après, il la mena dans un cabinet, où il la tint avec ses amis, tour à tour, jusqu'au jour. Le matin venu elle se croyoit hors d'affaires. Mais le Sultan, ayant fait assembler tous ses gens dans sa sale, depuis son maître d'hôtel, jusqu'au pallefrenier, il y mena la Demoiselle, & lui dit: *Ma belle, je suis un pauvre petit Gouverneur, qui n'ai pas moyen de donner dix pistoles pour une nuit; mes gens seront de part de la dépense, mais il faut aussi qu'ils soient de part du plaisir.* Ils la garderent tout le jour & la nuit suivante. Elle fit grand bruit de ce traitement qui pensa causer une grosse affaire au Sultan; mais comme il vit que la chose se poussoit contre lui, il la conta au Roi avec un tour burlesque, & qui le tira de peine, avec autres dix pistoles qu'il fallut donner pour avoir gardé la Courtisane deux nuits au lieu d'une.

Les Prostituées qui payent tribut, se tiennent dans des Caravanserais dont elles se sont emparées, personne ne voulant demeurer en telle compagnie; & celles qui n'en payent pas, demeurent dans leurs propres maisons, car on

on ne ſait ce que c'eſt que de Locataires en Perſe, ni de portion de maiſon, & encore moins de logis garnis. Il y a de plus à *Iſpahan* un Quartier qui en eſt tout plein, qu'on appelle *le Quartier des découvertes*, ou *Dévoilées*. C'étoit autrefois la coûtume dans cette ville Royale, que dès que le ſoir étoit venu, ces Proſtituées, comme des bandes de Corbeaux, ſe répandoient dans toute la ville, & ſur tout dans les Caravanſerais, allant chercher pratique; & ce qui étoit de plus infame, c'eſt qu'on proſtituoit des garçons de même tout publiquement, les promenant en tous endroits dans un ajuſtement particulier. *Saroutaki*, Grand Viſir, au commencement du regne d'*Abas* ſecond, lequel étoit un vieux Eunuque de ſens & de courage, interdit par de ſevéres loix cette proſtitution contre nature; & après lui, *Caliſe Sultan*, qui lui ſucceda dans le Miniſtere, & qui fut ſon Emule, en fit d'autres contre les femmes publiques, qui leur défendoit de ſe produire d'elles-mêmes, & d'aller nulle part ſans y être mandées : & comme il jugea que l'uſage du vin étoit la ſource de ces abominables excès, il défendit d'en vendre ſous de ſevéres peines, en execution deſquelles on vit empaler de ces proſtituteurs de garçons, & précipiter du haut d'une tour une femme qui proſtituoit ſes filles propres, laquelle on fit en ſuite manger aux chiens. On eſperoit alors de voir le païs repurgé, mais il ſe trouva que les plus ſevéres châtimens ne corrigeoient autre choſe que le ſcandale public, & l'effronterie avec laquelle les crimes les plus abominables alloient la tête levée.

Après

Après tout ce que je viens de rapporter, qui se pratique en Perse touchant les femmes publiques, il ne sera pas mal à propos de traiter du Mariage, tel qu'il est établi dans cette Nation-là.

Je dirai auparavant que la Loi Mahometane recommande & enjoint l'acte du mariage, comme une obligation à laquelle l'homme fidéle est tenu, & elle défend le célibat & la continence, qu'elle regarde comme un vice, & un peché contre l'intention & le but de la Nature. Les Persans enseignent sur ce sujet, qu'il est bien vrai, que depuis *Jesus-Christ*, jusqu'à *Mahomet*, le célibat étoit libre, & même loué, & agréable à Dieu, parce que le Prophete de l'Alliance ou la Religion de ce tems-là étoit né d'une Vierge, & avoit vêcu dans le célibat; mais que depuis l'établissement d'un autre Culte, par un Legislateur nouveau, Dieu ne veut plus être servi par la continence, mais qu'il veut au contraire que tout homme pratique l'acte de mariage, de sorte que *Jesus-Christ* même lors qu'il reviendra au monde, vers la fin des siécles, avec *Mahammed Mehdi*, le douziéme *Iman*, ou successeur de *Mahammed*, pour détruire l'Antechrist; *Jesus-Christ*, dis-je, se mariera & aura plusieurs femmes. Ils alleguent sur ce sujet un passage de leur Livre sacré, qui porte, *qu'au jour du Jugement, la terre sur laquelle un homme vivant en célibat avoit accoûtumé de coucher, se levera contre lui, & dira: Quel crime avois-je commis, qu'un homme ennemi de la Nature m'ait foulée, moi qui travaillois incessamment à la géneration & à la production des Etres.* C'est le texte de cette Religion

char-

charnelle & brutale ; & comme le Commentaire va toûjours plus loin que le texte, les Docteurs Persans enseignent sur celui-ci des choses abominables : comme, qu'il faut donner une femme à un garçon dès qu'il ressent la pointe de l'aiguillon charnel : que c'est un peché de resister à l'amour : & que c'est une œuvre meritoire au contraire de soulager les passions amoureuses ; & il y en a de si brutaux que de dire, qu'on peut éteindre son feu avec le premier objet qu'on rencontre, une femme avec son fils, un homme avec sa fille ; ce qui fait horreur, & ce qu'aussi la plûpart des Persans détestent eux-mêmes. Il faut leur donner la gloire d'être les moins brutaux de tous les Mahometans sur le peché de la chair, ce qui paroît en deux cas fort importans. Le premier, c'est qu'au lieu que les Mahometans des autres Sectes tiennent permis le peché contre nature, les Turcs entr'autres qui usent de cette permission dans une grande étendue, les Persans le condamnent, & leur Magistrature le punit quelquefois ; & bien qu'il y ait parmi eux quelques Casuistes trop relachez sur ce sujet, cependant le plus grand nombre est contre cette infame volupté. Le second cas est en ce qu'ils ne permettent point aux gens non Mahometans d'épouser plusieurs femmes, ni de prendre des Concubines, de maniere que quand un homme & une femme, tous deux Chrêtiens, ou Gentils, par exemple, feroient d'accord de vivre ensemble, par le contract d'un bail, comme les Mahometans, & iroient à la justice pour en faire passer l'acte, elle ne l'accorderoit pas, comme on fait en Turquie, mais renvoiroient les par-
ties

ties honteusement. Ils disent pour raison de ce procedé, que les Religions ont toutes leurs austeritez, & leurs voluptez, qu'il ne faut pas séparer. Que la Religion Chrétienne permet de boire du vin à plaisir, & de toutes sortes, mais ne permet qu'une femme ; au lieu que la Religion Mahometane permet tant de femmes qu'on veut, mais interdit le vin jusqu'à une goutte. On enferme les filles dans les Serrails jusqu'à ce qu'on ait occasion de les marier ; mais pour les jeunes hommes, on leur donne une fille esclave, ou une Concubine dès qu'ils sollicitent pour en avoir.

Les Persans ne sauroient comprendre, qu'il y ait des personnes qui volontairement, & par choix, vivent en chasteté. Ils répondent hardiment à ce que nous leur contons qui s'observe dans plusieurs pays Chrétiens sur ce sujet : qu'il y a là quelque énigme dont nous leur cachons le sens, & qu'il ne se peut faire que l'on se passe de femme, à moins que de tomber dans les crimes contre Nature. *Les Europeans*, disent-ils, *ne sont-ils pas faits comme les autres hommes, & ne mangent-ils pas comme eux? s'ils ne se servent point des femmes, il faut qu'ils fassent pis que cela.* Je me souviens là-dessus, que logeant à Ispahan chez les Capucins, un Seigneur savant, & honnête homme, de la Province de Bactriane, qui nous faisoit visite, se mit à dire au Superieur, nommé le *P. Raphael du Maus. Padri, on dit que vous autres n'avez point de femmes, mais que vous vivez à la Turque entre vous:* (cela veut dire se servir des garçons) *Est-il possible que vous soyez habituez à ce vilain Crime? Mon Dieu*, répondit le Pere,

Pere, *bien loin de là, nous faiſons vœu de ne toucher jamais de femme. Quoi* repliqua le Perſan, *vous vivez ſans toucher des femmes? Oui*, dit le Pere. *Mais, Padri*, reprit ce Seigneur fort ſerieuſement, *vivez vous auſſi ſans manger? Vrayement*, pourſuivit-il, *nous ne trouvons pas plus difficile de vivre ſans beſoin de manger, que de vivre ſans beſoin de femme.* Cette comparaiſon eſt ſans doute outrée, mais il ne faut pourtant pas en juger précipitamment; car nous ne ſommes pas conſtituez comme il faut pour en bien juger. Les païs chauds ſont ſujets à une luxure, dont l'ardeur eſt, graces à Dieu, inconnue chez nous, & les alimens de ce pays-là y ſont d'un ſi grand ſuc, que quelque ſobrieté qu'on y garde, & en quelque mortification qu'on y vive, on n'arrache jamais l'aiguillon de la chair.

Nonobſtant ce que je viens de dire, la Fornication eſt tenue pour péché chez les Mahometans, & l'uſage des femmes proſtituées prohibé par leur Religion, & regardé comme infame, ou du moins comme fort deshonnête, par les gens graves & reglez. Les Villes en ſont pleines néanmoins, & les gens eſtimez les plus réguliers, & les plus ſaints, s'en ſervent. Vous voyez tous les ſoirs en vous promenant dans les Colleges, ou dans les grandes Moſquées, des femmes publiques couvertes de leur voile les unes ſuivies de leur ſervante, d'autres ſeules, entrer dans les petits logemens des Prêtres, & des Regens, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. On ferme la porte auſſi-tôt, juſqu'au lendemain, qu'elles ſe retirent au point du jour, ou

ou plus tard, sans que personne s'en offense: & la même chose se voit dans les Caravanserais chez les Marchands étrangers. Comment accorder tout cela? Voici comme les Persans le font. Ils vous disent premierement que les femmes prostituées sont en état de péché, dont elles ne sortent point qu'en faisant penitence, & quittant leur vie dereglée, & que c'est pour cela qu'elles sont chargées de tribut; or les femmes prostituées sont reputées infidelles en ce qu'elles font une profession défendue par la Religion. Ils disent secondement, que tout commerce avec une femme publique est un peché; mais qu'il n'y a qu'à l'épouser pour rendre ce commerce licite. Or c'est ce que font les gens scrupuleux. Ils prennent une Courtisane pour femme à loüäge par un bail d'une heure, d'une nuit, d'un jour, d'une semaine, ou pour ce qu'on veut, comme je m'en vais dire plus amplement qu'il se pratique en Perse; & avec cette précaution, ils pretendent joüir d'une femme publique en bonne conscience, croyant qu'un tel mariage est bon & licite, autant qu'aucun autre. Ils appellent cela *Sike Koudim*, termes qui signifient mot à mot, *j'ai fait le Contract de joüissance*, c'est-à-dire, *je me suis marié*.

Pour venir maintenant au point du mariage des Persans, il faut observer qu'eux, avec tous les autres Mahometans, qui suivent les dogmes d'*Aly*, prennent des femmes en trois façons: ou en les achettant, ou en les loüant, ou en les épousant. Ils tiennent pour licites ces trois mariages d'union, leur Religion l'enseigne ainsi, & la loi Civile reconnoît pour éga-

également légitimes les enfans qui en viennent ; de façon que si un homme a de son Esclave un fils, avant que d'en avoir de son Epouse, le fils de l'Esclave est reconnu pour l'ainé, & jouït des droits d'ainesse, à l'exclusion de celui de la femme légitime, fût-elle Princesse, & du sang Royal. C'est pour cela, qu'en Perse, la qualité & la Noblesse ne se tire que du Pere.

Les femmes Esclaves s'appellent *Canizé*. La Loi permet d'en avoir autant qu'on en peut nourrir, & la Police, ni Ecclesiastique, ni Civile, ne prend point connoissance du traitement qu'on leur fait, parce que dans tout l'Orient chacun a un Souverain pouvoir sur son Esclave. Quiconque a des filles Esclaves, s'en sert à tous les usages qu'il lui plait, & non seulement est le maître de ce qu'on appelle leur honneur, mais aussi de leur vie. Ce n'est point en Orient un deshonneur à une Escave de servir de femme à son maître ; au contraire, c'est le plus grand honneur, & la meilleure fortune qui lui puisse arriver ; car dès qu'on s'en sert au lit, on lui donne un appartement separé des autres Esclaves. On l'habille bien. On lui donne des servantes. On lui fait pension ; & si elle engendre des enfans, on lui augmente tous ces avantages, & elle n'est plus regardée comme Esclave, mais comme mere d'un legitime heritier de la maison.

Les femmes à louage s'appellent *Moutaa d'Amoûad*, qui signifie *Concubine* & aussi *servante*. On en prend tout autant qu'on veut, pour le tems qu'on veut, & pour le prix qu'on accorde. A Ispahan, qui est la Capitale

tale de Perse, on en loüe de belles, & de jeunes, pour quatre cens cinquante livres l'année, avec l'entretien d'habits, de nourriture, & de logement. Cette sorte de Mariage est un Contract purement civil, mais qui se passe par devant le juge, & qui est bon, licite, & honnête, comme tous les autres Contracts de Mariage. On le renouvelle au bout du terme, si les parties en sont d'accord; & l'on est libre de le rompre avant qu'il soit achevé, & de renvoyer la femme qu'on a louée; mais il faut lui donner en la renvoyant tout le gage contenu dans le Contract. Lors qu'une femme à loüage quitte un homme, elle ne peut licitement se loüer, ni se laisser toucher à un autre, qu'après quarante jours. Ce terme s'appelle *les jours de purification*. Ceux du veuvage au contraire sont au nombre de cent trente; & bien que la loi Mahometane soit si favorable à l'incontinence, comme je l'ai rapporté ci-dessus, elle traite d'abominables les femmes, qui après la mort de leurs maris, ne s'abstiennent pas de la compagnie des hommes durant ce tems-là. Ceux qui savent la Loi Ceremonielle Mosaïque, reconnoissent aisément que les Mahometans ont pris des Juifs cette ordonnance, qu'ils ont modifiée. La Loi des uns & des autres se ressemble fort au sujet du Mariage, tant pour l'obligation, dont ils croyent qu'elle est à l'égard de tout le monde, que pour le traitement, qu'on doit faire aux femmes.

Les femmes légitimes s'appellent *Nekaa*. La Religion Mahometane permet d'en épouser quatre; cependant on n'en épouse gueres qu'une, par deux raisons. La premiére, le mau-

mauvais ménage que la multiplicité des femmes légitimes fait dans un logis; car chacune veut y commander, & leur mutuelle jalousie entretient toûjours la maison en desordre. L'autre, l'œconomie, ou épargne, le mariage en Perse étant de grande dépense, & où souvent l'on se ruine, de sorte qu'il n'y a gueres que les gens accommodez qui s'y engagent : les autres se contentent de Concubines ou d'Esclaves. Les gens de condition se marient d'ordinaire dans des familles de leur qualité; & si leur concupiscence ne peut se contenter de l'Epouse qu'ils ont prise, malheur qui ne leur manque jamais d'arriver, ils se servent des femmes Esclaves : la paix de la famille n'en est nullement troublée, parce que l'Epouse est toûjours Dame & Maîtresse. Au reste, qu'elle en soit contente, ou non, ses parens n'y prennent jamais de part. Il n'y a d'ordinaire que les gens de moyen état qui prennent des femmes à loüage : & ils le font pour pouvoir plus facilement s'en defaire. Les petites gens au contraire en prennent rarement, parce qu'ils n'ont pas le moyen de payer le loüage; & les gens de qualité n'en prennent pas non plus, parce qu'ils ne veulent ni le reste d'un autre, ni qu'on jouïsse d'une femme qui leur a servi. S'il arrive par hazard qu'un homme de qualité prenne de l'amour pour une femme, ou publique, ou qui n'est pas de condition à devenir son Epouse, il la louë pour quatre-vingts-dix ans : c'est afin de l'avoir toute sa vie, sans se marier avec elle. Les gens de qualité usent de cet expedient, sur tout lors qu'ils sont mariez à une femme de qualité, ou de grande famille, parce que ses

ſes parens ſe tiendroient outragez, ſi on lui donnoit une compagne de baſſe naiſſance.

On ſe marie en Perſe d'ordinaire par Procureur, à cauſe que les femmes ne ſe font point voir aux hommes. La ceremonie du mariage ſe fait de cette maniere. Les parens des parties s'aſſemblent au logis de la fille. Son pere, accompagné de ſes plus proches, va recevoir le futur époux, l'embraſſe, le conduit au lieu où eſt la Compagnie, & puis il ſe retire. Il ne doit point aſſiſter au Contract. Cela n'eſt pas legal, à cauſe qu'il faut laiſſer le futur Epoux en pleine liberté. Le Contract ſe fait en un lieu particulier, où il n'y a que lui, les Procureurs, & le Prêtre; car c'eſt d'ordinaire un homme d'Egliſe qu'on fait venir pour dreſſer le Contract. Ces Procureurs ſont à peu près comme en Angleterre les *Truſtées* des mariages, qui en gardent les Contracts, & en font executer les clauſes. Quand les parties ſont de la premiere qualité, c'eſt le *Cedre*, qui eſt le grand Pontife, ou le *Cheikeliſlana*, qui eſt le Grand Juge Civil, qu'on invite pour cela. Si ce ſont perſonnes de médiocre condition, ils tâchent d'avoir le *Kazy*, qui eſt le Lieutenant Civil. Et ſi ce ſont de petites gens, ils prennent un *Molla*, ou Prêtre de la Loi. L'Accordée, accompagnée de pluſieurs femmes, ſe rend dans une chambre, ou un cabinet joignant, où la porte eſt à demi ouverte, mais la portiere en demeure abatuë, en ſorte qu'on ne voit perſonne. Alors les Procureurs des parties, ſe levent, & celui de l'Accordée ſe rangeant contre la porte du Cabinet, & y étendant la main dit tout haut; *Moi N. Procu-*

reur, autorisé de vous, N. je vous marie à N. ici présent. Vous serez sa femme perpetuelle, à tant de doüaire prefix, duquel vous êtes convenus. L'autre Procureur répond ainsi. *Moi N. Procureur autorisé de N. je prens en son nom à femme perpetuelle N. qui lui a été baillée pour telle, par N. son Procureur ici present, à condition de tant de doüaire prefix duquel on est convenu.* En suite, le Ministre, ou quiconque est là pour dresser le Contract, se leve, & approchant la tête de la portiere du cabinet, dit à l'Accordée *Ratifiez vous la promesse que N. vôtre Procureur, vient de faire en vôtre nom.* Elle répond, *Oui.*

Après il demande la même chose à l'Accordé, & dresse le Contract, y met le seau, & le fait mettre à l'Assemblée comme témoins & en suite donne le Contract au Procureur de l'Accordée. Le Contract se garde par la femme pour sureté de son doüaire : plus de seaux il y a & mieux c'est, mais il faut qu'il y en ait au moins dix.

Il n'y a autre difference dans la ceremonie des Mariages à tems, qu'on contracte avec les femmes à louäge, sinon que les Procureurs des parties font les promesses en autres termes. Voici ce qu'ils disent : *Moi N. en vertu de la procuration authentique que j'ai de N. je la donne à N. afin qu'il en ait l'usage, pour un tel terme, & à tant de prix.* Et l'autre, *Moi, N. en vertu de la procuration authentique que j'ai de N. je prens, en son nom, N. à femme, je la prens aux conditions qu'on vient de marquer ; je la prens sur mon ame.*

Les petites gens font moins de façons à leur contract, & ne prennent point de Procureur ; la

la femme entre voilée avec ses parentes, dans le même lieu où sont les hommes, & tous étans assis, l'homme lui dit:

Moi N. Procureur de moi même, je prens vous N. à femme perpetuelle à tant de doüaire prefix: je vous prens pour telle sur mon ame.

Ce sont les femmes qui traitent les mariages. Dès que les articles en sont accordez, l'Epoux en assigne le doüaire sur le plus liquide de son bien: & ensuitte envoye l'anneau de mariage, & les présens à son Accordée. Ils consistent en habits, en bijoux, & en argent comptant. L'Accordée lui renvoye des galanteries, comme des mouchoirs brodez, des toilletes, des calottes faites à l'aiguille, & d'autres nipes semblables, que souvent elle a faites elle même.

La Noce se fait chez l'Accordé, & dure dix jours. Le dixiéme, on lui envoye en plein jour ce qu'on appelle le trousseau de l'Accordée. Il consiste en ses hardes, & bijoux, & quantité de meubles, en Esclaves, & en Eunuques, selon sa qualité. C'est sa Dot, on ne lui donne autre chose en la mariant. Des Chameaux le portent, ou d'autres bêtes de charge, au son de plusieurs instrumens. Ses Esclaves, ou Eunuques, sont montez dessus, ou vont à cheval: & il arrive souvent qu'on emprunte des meubles, & du train: & qu'on envoye des coffres, qui sont vuides, tout cela par faste, pour donner dans la veuë, & pour éblouïr les gens. La nuit on conduit la Mariée. Si c'est une fille de qualité elle est montée en *Cagiavat*; c'est une maniere de *Cunes*, ou berceau; un Chameau en porte deux, un de chaque côté. Si

elle eſt de mediocre condition, on la méne à Cheval, ou à pied. Des joueurs d'inſtrumens commencent la marche, un nombre de domeſtiques ſuivent, chacun un cierge à la main: les femmes viennent en ſuite, portant auſſi chacune un cierge alumé. Elle eſt voilée du haut juſques en bas, & a de plus ſur la tête un autre voile, pliſſé comme une juppe, fait de brocard, ou de toile d'or, ou de toile de ſoye, qui la couvre juſqu'à la ceinture, & qui couvre tellement ſa taille, & ſa façon, qu'un Linx ne découvriroit pas comment elle eſt faite. C'eſt pour empêcher, dit on, que les jalouſes & envieuſes ne jettent des enſorcellemens ſur ſa perſonne. Deux femmes la menent par le bras, quand elle eſt à pied, & quand elle eſt à cheval, un Eunuque le méne par la bride. Une heure après être arrivée au logis du Mari, & quand le feſtin de la Nôce eſt achevé, les Matrones la menent à la chambre nuptiale, la deshabillent à la chemiſette & au caleçon près, & la mettent au lit. Peu après le Marié eſt conduit au même lieu, ou par des Eunuques, ou par des vieilles femmes, & il n'y a point de lumiere lors qu'il y entre.

De cette maniere un homme ne voit ſa femme, que quand il a conſommé le Mariage, & ſouvent il ne le conſomme que plusieurs jours après que ſon Epouſe eſt chez lui; la belle fuyant, & ſe cachant parmi les femmes, ou ne voulant pas laiſſer approcher le mari. Ces façons arrivent ſouvent entre les perſonnes de qualité, parce qu'à leur avis cela ſent la débauchée de donner ſi-tôt la derniere faveur. Les filles du ſang Royal en uſent

par-

particulierement de la façon, il faut des mois pour les reduire, & pour leur mettre en tête que leur mari eſt digne de les toucher. On conte de la fille d'*Abas le Grand*, qui fut mariée à un de ſes Generaux d'armée, qu'elle fut long-tems ſans vouloir regarder ſon mari en face. Ce Seigneur s'en plaignit au Roi, lui diſant, *que S. M. lui avoit donné une tigreſſe, & non pas une femme, qu'il n'en oſoit approcher: & qu'elle avoit mis deux fois le poignard à la main contre lui.* Abas ne pût s'empêcher d'en rire, & demanda au Genéral *combien il avoit d'Eſclaves blanches dans ſon Serrail?* Le Géneral répondit au Roi *qu'il y en avoit environ quarante cinq. Faites les coucher l'une après l'autre avec vous*, lui dit le Roi, *je ſuis ſur de cette voye pour reduire vôtre femme.* Le Général n'y manqua point. La Princeſſe s'emporta fort contre cet étrange procedé, demandant *ſi c'étoit la foi Conjugale.* Et voyant que ſon mari continuoit, malgré ſon courroux, elle alla s'en plaindre à ſon pere, en diſant *qu'elle venoit lui demander juſtice de l'audace de ſon mari, qui forçoit toutes ſes Demoiſelles, & ſes Eſclaves.* Le Roi lui répondit avec un viſage irrité, *que c'étoit par ſon ordre qu'il en uſoit ainſi*, & en même tems la renvoya, lui commandant bien expreſſément, *d'inviter elle même la nuit ſuivante ſon mari de venir coucher avec elle.* La Princeſſe le fit, & elle vêcut depuis fort bien avec ſon Epoux. L'on fait à ce propos une aſſez plaiſante hiſtoire d'une des Concubines de *Sefy*, dernier Roi de ce nom. C'étoit une très-belle perſonne. Le Roi l'aimoit infiniment, ce qui l'avoit renduë fiere, & lui faiſoit prendre la liberté de

parler quelquefois trop hardiment au Roi. Un jour, *Sefy*, qui étoit cruel de son naturel, se fâcha si furieusement contre elle, qu'il voulut la faire mourir. Mais la mort ne paroissant pas un assez rude châtiment à sa colere, voici comment il la punit. Il lui ôta premiérement ses femmes, ses Eunuques, & ses meubles; ensuite, il fit brûler tous ses habits, & piler ses pierreries, & ses bijoux, dans un mortier, dont-il faisoit jetter devant elle les morceaux dans un étang; & enfin, pour comble de disgraces, il lui fit épouser un vilain negre, qui étoit un de ses Cuisiniers. La Dame infortunée fut envoyée chez lui avec une seule femme de chambre qu'on lui laissa. La femme de chambre qui étoit belle, & majestueuse, comme sa maîtresse, se mit au devant d'elle, lorsque ce hideux mari en pensa aprocher, & tirant un poignard lui dit, *Chien de Negre, si tu la touches seulement du doigt, je te mettrai ce poignard dans le cœur.* Le pauvre cuisinier se retira fort vite, & l'aventure ayant été rapportée au Roi, l'action lui plut. Il revint à lui, il maria la Dame à un Colonel, & lui renvoya des habits & des meubles selon sa qualité.

Il arrive dans les mariages des petites gens quelque chose de fort contraire; car si l'homme a été obligé de promettre un doüaire qui excede son bien, pour faire consentir les Parens de la femme; il ferme la porte du logis lors qu'on la lui ameine, & dit qu'il n'en veut point à si haut prix. Il se fait alors un débat entre les parens des deux côtez, & ceux de la femme sont obligez de rabatre quelque chose pour la lui faire prendre, parce que ce seroit

le

le dernier deshonneur pour eux & pour elle de la remener à la maison.

Il semble que cette façon d'épouser une femme sans l'avoir vûe auparavant, ne devroit produire que des mariages malheureux, mais cela n'est point, & même l'on peut dire en général que les mariages sont plus heureux dans les païs, où l'on épouse les femmes avant que de les avoir vûes, que dans ceux où elles sont vûes & frequentées; ce qui peut provenir de ce que ne voyant point les femmes d'autrui, on en a nécessairement plus d'attachement pour la sienne. On ne peut pas dire pourtant que les Persans se marient sans savoir du tout à qui; car la mere & les parentes, ou les autres personnes à qui l'on se rapporte du choix d'une femme, en font si souvent & si nettement le portrait, qu'on peut suffisamment juger sur leur rapport, si l'original plaira, & si l'on pourra s'en accommoder. De plus on ne tient les filles enfermées, même celles des Grands Seigneurs, qu'après qu'elles ont passé sept ou huit ans. Elles paroissent dans le logis jusqu'à cet âge: c'est afin qu'elles se fassent à la vûe du monde, & afin que le monde les observe. Ainsi il arrive quelquefois qu'on a vû petite la femme qu'on épouse après.

La Religion Mahometane tient le divorce licite, de quelque maniére qu'il se fasse, & pour quelque sujet que ce soit. Il suffit qu'une des parties soit dégoutée de l'autre, & qu'elles se veuillent démarier, fût-ce d'ailleurs les plus sages & les plus honnêtes gens du monde, ils font divorce. On prend Acte de la séparation devant un Juge, ou devant un

homme d'Eglise. Cet acte s'appelle *Talaac*, c'est-à-dire, *Lettre de divorce*, & dès qu'il est fait, les parties ont la liberté de se marier à qui bon leur semble. Le mari, à la dissolution du mariage, est obligé de donner le Doüaire à sa femme, si c'est lui qui la repudie; mais si c'est la femme qui a recherché la séparation, elle ne le peut prétendre. Les Mahometans tiennent aussi pour licite, le renouvellement des mariages dissous, & qu'on peut les dissoudre & les renouveller jusqu'à trois fois, ce qui est pris positivement des Juifs; mais que s'il arrive, après un triple divorce, que l'homme & la femme veuillent se réjoindre encore, ils ne le peuvent faire qu'à cette étrange condition; c'est qu'auparavant la femme épouse un autre mari, habite quarante jours avec lui, & qu'après elle s'en sépare. Mais néanmoins on regarde cela comme une turpitude parmi les Mahometans, de retourner avec une femme qu'on a répudiée trois fois, & les Persans, généralement parlant, usent rarement de cette ample liberté, qu'ils ont de se demarier. La bourgeoisie s'en prévaut quelquefois, mais les gens de qualité aimeroient mieux mourir, que de repudier leurs femmes, & ils leurs ôteroient plûtôt la vie que de leur accorder le divorce. Le menu peuple n'en vient presque jamais-là non plus. Ils sont trop simples & trop grossiers pour se démarier, & il leur en couteroit trop, à cause du Doüaire qu'il faut rendre en repudiant. Il se fait quelquefois à ce sujet parmi la populace une injustice criante; c'est que se voulant défaire de leur femme, sans leur donner le Doüaire, ils la traitent si mal, qu'elle

qu'elle eſt obligée de demander le divorce, & de tout ſacrifier à ſa Liberté. Au reſte, la Juſtice ne connoît que rarement des differens qui arrivent entre le mari & la femme, des mauvais tours qu'ils ſe peuvent faire, & des ſujets qu'ils ont de ſe ſéparer. Le lieu où les femmes ſont renfermées eſt ſacré, ſur tout chez les gens de condition. C'eſt un crime pour qui que ce ſoit de s'enquerir ſeulement de ce qui s'y paſſe. Le mari y exerce une pleine puiſſance, ſans la participation de perſonne. On aſſure qu'il s'y fait de cruelles executions, & bien étranges, & que le poiſon y dépêche bien des perſonnes, qu'on croit être mortes naturellement.

J'ajoûte ici que les degrez défendus chez les Perſans ſont preſque les mêmes que parmi les Juifs; Mere, & belle-mere, ſœur, & belle-ſœur, tante, & niéce. On peut épouſer la femme de ſon frere, mais cela arrive fort rarement. Les autres Mahometans ont une indulgence execrable ſur ces degrez prohibez, & quand *le grand Mogor* défunt, pere d'Aurang-Zeb Roi des Indes à préſent régnant, devint ſi étrangement paſſionné pour ſa propre fille, qu'on le raconte en ce païs-là; il trouva force Caſuiſtes, qui lui dirent, *un homme peut manger du raiſin de la vigne qu'il a plantée*.

Le 12. je donnai congé à l'Officier du *Can de Georgie*, qui m'avoit conduit à *Irivan*. Je lui fis préſent de huit piſtoles, & le chargeai d'une Lettre pour le Pere *Raphaël de Parme*, dans laquelle je lui mandois le bon ſervice que cet Officier m'avoit fait, le priant d'en faire rapport au Prince, & de lui en faire mes

M 5 très-

très-humbles remerciemens. C'est la coûtume de donner à ces conducteurs de telles Lettres de décharge. S'ils revenoient sans cela auprès de leur Maître, ce seroit une faute dont on ne manqueroit pas de les punir.

Le 13. je fus au Palais une partie du jour, & dînai avec le Gouverneur : le 14. & le 15. j'y dînai aussi. Il me faisoit beaucoup de caresses à dessein que je lui fisse bon marché de ce qu'il vouloit avoir. Il n'est pas concevable combien de bassesses font ces grands Seigneurs Persans, quand il s'agit de quelque interêt, avec des gens sur qui ils n'ont point d'autorité. Ils ne se font point une honte d'employer les supplications pour en tirer ce qu'ils veulent : ils flattent : ils louent : ils promettent. Rien n'est trop bas pour eux de ce qui les peut conduire à leurs fins ; & quand ils y sont arrivez, ils ne regardent plus les gens. On est sujet en Perse, quand on y a des affaires, à y éprouver tous les jours de ces retours d'inégalité.

Le 16. je fus voir le Patriarche d'Armenie. Il se nomme *Jacques*. C'est un vieillard tout blanc, qui a un port fort venerable, mais c'est un esprit leger ; & toute sa conduite justifie les accusations que sa Nation fait contre lui, de manquer de jugement, & d'être plein d'ambition. Il étoit logé à l'Evêché, & avoit la ville pour prison. Les méchantes affaires qu'il s'étoit faites, lui avoient attiré ce malheur. Voici le sujet de celles qu'il avoit alors sur les bras, dont il m'entretint longtems. Le Clergé Armenien est fort Simoniaque, comme je l'ai observé ci-dessus, aussi bien que celui des autres Sectes de l'Orient.

Ce

Ce qu'il vend le plus cher, ce sont les saintes Huiles, que les Grecs appellent *Myrone*. La plûpart des Chrétiens Orientaux s'imaginent que c'est un baume physiquement salutaire, contre toutes les maladies de l'ame; & il y a d'entieres Communions Chrétiennes, qui croyent que la grace de la regeneration, & de la remission des péchez, se communique par l'usage de ces huiles, disant que dans le baptême, par exemple, c'est l'huile, & non pas l'eau, qui est la matiére prescrite. Le Clergé entretient le peuple en cette pernicieuse créance, pour l'avantage qu'il en tire, vendant bien cher chaque onction de cette huile. Le Patriarche a seul le droit de la consacrer. Il la vend aux Evêques & aux Prêtres. Il y a quelque douze ans que celui de Perse se mit en tête d'empêcher les Ecclésiastiques Armeniens de tout l'Orient, de se pourvoir des saintes Huiles ailleurs que chez lui. Ceux de Turquie s'en fournissent depuis longtems à Jerusalem, auprès du Patriarche Armenien qui y reside, & qui est le Chef de tous les Chrétiens Armeniens de l'Empire Ottoman. *Jacques* prétendoit, que les Armeniens de Turquie, ne devoient aller chercher l'huile Sainte à Jerusalem, que dans le tems que la guerre entre le Turc & le Persan les empêchoit de venir à son siége; & il crût qu'en faisant quelque dépense à la Cour du Grand Seigneur, il obtiendroit aisément un ordre de la *Porte*, en vertu duquel les Ecclésiastiques Armeniens de cet Empire seroient obligez de venir prendre en Perse les saintes Huiles comme autrefois. Il falloit le consentement de cette Couronne ici, pour en-

treprendre une affaire de telle importance. *Jacques* l'obtint facilement, & alla ensuite à la *Porte*, où ayant dépensé beaucoup, & demeuré bien du tems, il obtint enfin tout ce qu'il souhaitoit.

Le Patriarche Armenien de Jerusalem, Prélat plus fin & plus habile aux affaires de Turquie, ne se remua point de son siége, tandis que l'autre négocioit à la Cour du G. S. Il le laissa dépenser & s'épuiser, & se fit voir seulement quand *Jacques* pensoit retourner en Perse. Il n'eut pas de peine à faire reconnoître au Divan l'interêt du G. S. en cette affaire, & le dommage que sa Hautesse se faisoit, d'obliger les Armeniens de son Empire, d'aller en Perse querir les saintes Huiles, à cause du grand revenu qu'elles produisoient. Le Divan cassa l'ordonnance donnée en faveur du Patriarche de Perse, & remit les choses comme auparavant.

Jacques, pour son malheur, & pour celui de sa Nation, alla s'obstiner contre sa partie. Il fit revoir le procès, croyant que ses grands presens, & ses sollicitations le lui feroient gagner. Je ne sais point au juste ce qu'il a employé d'argent à cette méchante affaire, on en fait monter la somme à huit cens mille livres. Je sais seulement qu'il en doit cinq cens mille, qu'il a prises à Constantinople, & qu'il a dépensées pour ce beau dessein. Il emprunta premiérement des Armeniens tout ce qu'il pût, & lors qu'il vit qu'il n'en pouvoit plus rien tirer, il emprunta des Turcs. Enfin il fut généralement décredité, & en même tems obligé de quitter prise, & de se retirer de Turquie, où il n'y a rien à faire pour des gens épui-

épuisez. Le Patriarche crût qu'il obligeroit les Armeniens de Perse qui vont & viennent à Constantinople, de payer ce qu'il devoit aux Turcs. Il les pressa de le faire, & l'obtint en partie. Ils payerent des sommes considérables, dans la vûe de tirer d'affaire leur Patriarche, qu'ils croyoient beaucoup moins engagé qu'il n'étoit effectivement; mais voyant qu'à mesure qu'ils payoient pour lui quelque dette, ils en découvroient de plus grosses, ils ne voulurent plus débourser d'argent, quelqu'adresse, & quelque violence qu'on pût employer. Ainsi *Jacques* fit entendre à ses créanciers Turcs, qu'il falloit qu'ils envoyassent des gens avec lui en Armenie, & qu'il les y payeroit. On le laissa aller sur cette parole. Quand il fut chez lui, il trouva les Persans & les Armeniens également irritez de ses dépenses, & de sa folle entreprise. Personne ne lui voulut donner d'argent, & l'on ne voulut point souffrir qu'il touchât au tresor Patriarchal; de maniére que deux Commis du Doüanier de Constantinople, venus avec lui pour recevoir le payement de 80. mille livres qu'il devoit à leur Maître, furent obligez de s'en retourner, trouvant le Patriarche entiérement insolvable.

Le Doüanier voyant sa dette en grand risque, obtint un ordre du G. S. au Gouverneur d'Erzerum, de donner à ses gens qui retournoient en Perse tout le secours nécessaire pour se faire payer. Le Pacha leur donna des Lettres de recommandation pour le Can d'Irivan. Ces Lettres operérent peu, & comme les longueurs des Cours sont extrêmes en Asie, & que la distance des lieux y retarde

fort les affaires, ces Commis Turcs furent un an à Irivan sans avancer. Enfin ils reçûrent de nouvelles Lettres de recommandation du Grand Visir, du Caimacan de Constantinople, & du Pacha d'Erzerum, pour le Gouverneur d'Irivan. Elles étoient si fortes & si pressantes, que le Gouverneur s'en émut. Il envoya querir le Patriarche, & lui dit, qu'il falloit absolument payer les 80. mille livres. Le Patriarche, qui est effectivement insolvable, fit voir son impuissance au Gouverneur le plus clairement du monde, & le supplia instamment de lui obtenir de la Cour une permission de lever cette somme sur les Eglises de Medie & de Georgie. Il fit plusieurs présens au Gouverneur pour l'obliger à la demander. Le Gouverneur y consentit à la fin. Il la demanda, & l'obtint. Dès qu'elle fut arrivée, *Jacques* envoya des Commissaires pour la faire executer. Le Clergé & les Séculiers Armeniens de ces Provinces, qui sont tout-à-fait pauvres, & continuellement vexez d'avanies, de levées de deniers, d'impôts, & de taxes, ne voulurent point payer celle-ci. Les Gouverneurs de Medie, & de Georgie, ayant pris connoissance du fait, défendirent à leurs sujets Chrétiens d'en payer un sou, & dirent que si le Gouverneur d'Armenie avoit tant de bonté pour le Patriarche, il fit faire la levée dans les Eglises de son Gouvernement. Il fallut donc encore récrire à la Cour sur cette affaire, mais le Gouverneur d'Armenie craignant que le Patriarche ne s'absentât, ou ne voulût aller lui-même à la Cour, il lui ordonna de se tenir à Irivan, & de n'en point sortir sans congé. Voila où en étoit ce Pré-

Prélat lors que j'allai le voir. Il faisoit paroître une grande impatience dans l'attente des résolutions de la Cour. Remarquez qu'originairement les Patriarches Chrétiens de l'Asie recevoient des appointemens des Princes Mahometans, ausquels ils étoient sujets. Il n'y a pas encore un siécle que celui de Constantinople avoit 4000. écus. Mais leur imprudente conduite ayant beaucoup diminué le respect que l'on portoit à leur dignité, cette somme fut rabaissée à 2500. La brigue pour le Patriarchat s'étant animée on offrit au Grand Seigneur de les relâcher pour avoir l'office, & les Concurrens le mettant à l'enchere on offrit un tribut. La chose en est presentement à ce point de Simonie que c'est le plus offrant qui obtient ce Patriarchat, & le Patriarche fait annuellement de si gros présens aux Ministres, qu'ils ne trouvent pas d'avantages à donner sa place à un autre.

Le 21. du mois, qui étoit celui de Mars, quarante-sept minutes après le lever du Soleil, & le premier jour du mois *Zilhajé*, qui est le douziéme mois de l'année des Mahometans, laquelle est Lunaire, l'artillerie & la garnison de la Forteresse firent trois décharges, pour annoncer & pour célebrer la Fête du nouvel An. On l'annonce toûjours au moment que le Soleil entre dans le Signe du Belier soit de jour, soit de nuit.

Les Persans ont un grand nombre de Fêtes, tant Religieuses, que Civiles ; c'est-à-dire de ces Jours consacrez, soit à la commemoration des mystéres & des événemens principaux de la Religion, soit à la mémoire des Révolutions importantes. Cependant ils ne

ne gardent & ne célébrent solemnellement que trois Fêtes religieuses ; savoir, le lendemain de leur Carême, qui leur est comme le jour de Pâques aux Chrétiens ; le Sacrifice d'Abraham, & le martyre des fils d'Aly ; & qu'une Fête civile, qui est la solemnité du nouvel An. Mais on peut dire que n'en gardant qu'une de cette sorte, ils la celébrent fort solemnellement. Elle dure trois jours, & en quelques lieux, comme à la Cour, jusqu'à huit, commençant, comme je l'ai dit, au point que le Soleil entre dans le Signe du Belier. On appelle cette Fête *Naurus Sultanié*, c'est-à-dire, *le nouvel an Royal*, ou *Imperial*, pour le distinguer du vrai nouvel An, selon l'Epoque presente de la Perse, lequel commence le jour que le faux Prophete *Mahammed* s'enfuit de la Mecque, dans la crainte que le peuple ne le mît en piéces en haine de sa nouvelle doctrine, duquel jour tous les Mahometans du monde comptent leur nouvelle Année. Ce nouvel An de l'Epoque Mahometane, qui, comme je l'ai déja remarqué, est une Epoque Lunaire, tombe au premier jour du mois de *Maharram*, le premier mois de cette Epoque, laquelle ils appellent l'*Hegire*. Mais pour ne parler à present que de l'ancienne Epoque qui est Solaire, les Persans font *Gemchid*, quatriéme Roi de Perse, le premier instituteur de la Fête du nouvel An ; sur quoi il faut observer que les anciens Perses faisoient fort solemnellement les Fêtes des Solstices & des Equinoxes ; mais particulierement celle de l'Equinoxe Vernal, parce que c'est le retour du beau tems. La Fête duroit huit jours. Le premier jour, le Roi re-

recevoit les vœux de la foule du peuple ; il donnoit le ſecond aux Savans, & particulierement aux Aſtronomes ; le troiſiéme aux Prêtres ; le quatriéme aux Magiſtrats ; le cinquiéme aux Grands du Royaume ; le ſixiéme à ſes Parens ; & les deux autres à ſes Femmes & à ſes Enfans. On continua en Perſe de ſolemniſer ainſi cette Fête juſqu'à l'invaſion du Royaume par les Mahometans, qui ayant apporté avec une nouvelle Religion, une nouvelle Epoque, dans laquelle le premier jour de l'an ne tomboit plus à l'Equinoxe du Printems, mais au premier jour du mois Lunaire appellé *Maharram* ; l'ancienne coûtume de ſolemniſer le premier jour de l'an diminua d'année en année, & vint enfin à ſe paſſer. On ne vouloit pas garder le nouvel an Solaire, par oppoſition au peuple du païs, qui perſiſtant dans ſon ancienne Religion Ignicole, faiſoit une Fête religieuſe du premier jour de l'an, en le conſacrant au Soleil, ce qui paroiſſoit une Idolatrie aux Mahometans, qui abhorroient toute ſorte de réjouïſſance publique ce jour-là. Et quant au premier jour de l'an Lunaire, on n'en pouvoit pas faire un jour de réjouïſſance, parce qu'en Perſe les dix premiers jours du mois de *Maharram*, le premier mois de l'année Mahometane, ainſi, que je l'ai obſervé, ſont des jours de deuil public, conſacrez à célebrer le martyre des fils d'*Aly*. Cela dura de la ſorte juſqu'à l'an 475. auquel le Roi *Jelaleldin* étant venu à la Couronne, le jour de l'Equinoxe Vernal, les Aſtronomes du païs en prirent l'occaſion de lui repreſenter, que c'étoit un coup de la Providence, que ſon avenement à l'Empire fût ar-

arrivé au premier jour de l'an, ſelon l'Epoque ancienne, afin de lui faire rétablir la coûtume du païs de tems immemorial, de célebrer le commencement de l'année par une Fête; que cette Fête ne pouvant être fixée au premier jour de l'an Mahometan, parce que ce jour étoit un jour de deuil, & qu'il ſeroit d'un méchant augure de commencer l'année par la ſolemnité d'un martyre, il s'enſuivoit qu'il la falloit fixer au premier jour de l'an Solaire, qui tomboit toûjours au Printems, le plus beau tems de l'année, & le renouvellement de toutes choſes; au lieu que le premier jour de l'année Mahometane tomboit ſucceſſivement en toutes les ſaiſons, parce qu'elle eſt Lunaire. Les Aſtronomes ajoûterent que s'il rétabliſſoit cette Fête du nouvel an Solaire, il s'y trouveroit quelque choſe de particulier, c'eſt que ſelon une ancienne coûtume des Perſes, qui comptoient les années par le régne de leurs Rois, le premier jour de l'année Solaire ſe trouveroit être le commencement de ſon régne. Ce Prince trouva la propoſition à ſon gré, & rétablit l'ancienne Fête du nouvel an Royal, qu'on a ſolemniſée depuis avec beaucoup de pompe & d'acclamations.

On l'annonce au peuple, comme je l'ai dit, par des décharges d'artillerie & de mouſqueterie, dans les lieux où il y en a, comme dans la Ville capitale, & aux autres grandes villes. Les Aſtrologues magnifiquement vêtus ſe rendent au Palais Royal, ou chez le Gouverneur du lieu, une heure ou deux heures devant l'Equinoxe, pour en obſerver le moment, ce qu'ils font avec l'Aſtrolabe ſur quelque ter-

rasse ou plateforme, & à l'instant qu'ils en donnent le signal on fait les décharges: & les instrumens de musique, les Timbales, les Cors, & les Trompettes font retentir l'air de leurs sons. Ce ne sont que chants & qu'alegresses chez tous les Grands & riches du Royaume. A Ispahan, on sonne des Instrumens tous les jours de la Fête devant la porte du Roi, avec des Danses, des Feux, & des Comedies, comme à une Foire, & chacun passe la huitaine dans une joye qui ne se peut representer. Les Persans entr'autres noms qu'ils donnent à cette Fête, l'appellent *la Fête des habits neufs*, parce qu'il n'y a homme si pauvre & si miserable qui n'en mette un, & ceux qui en ont le moyen en mettent tous les jour de la Fête. C'est le vrai tems de voir la Cour, car elle est plus pompeuse & magnifique, qu'en aucun autre tems; chacun se parant à l'envi, de tout ce qu'il y a de plus beau & de plus riche. La promenade se fait chaque jour de la huitaine en lieux differens hors de la ville, où le concours est tout-à-fait grand. Chacun s'envoye des présens; & dès la veille on s'entr'envoye des œufs peints & dorez. Il y a de ces œufs qui coûtent jusques à trois ducats d'or la piéce. Le Roi en donne comme cela quelques cinq cens dans son Serrail dans de beaux bassins aux principales Dames. J'en ai rapporté quelques-uns de cette sorte. L'œuf est couvert d'or, avec quatre petites figures, ou miniatures, fort fines aux côtez. On dit que de tout tems les Persans se sont donnez des œufs comme cela au nouvel An, parce que l'œuf marque l'origine & le commencement des choses. On ne peut

croire

croire la quantité qui s'en débite à cette Fête. Après le moment de l'Equinoxe passé, les Grands vont souhaiter la bonne Fête au Roi, leur *Tage*, ou Bonnet Royal, en tête, chargé de pierreries, dans l'équipage le plus leste qu'ils se peuvent mettre; & chacun lui fait son present, consistant en bijoux, & en pierreries, ou en étofes, ou en parfums, ou en des raretez, ou en chevaux, ou en argent, chacun selon son emploi, & selon ses biens. La plûpart donnent de l'or, s'excusant sur ce qu'on ne trouve plus rien dans le monde qui soit assez beau pour entrer dans la Garde-robe de Sa Majesté. On lui donne ordinairement depuis cinq cens ducats jusqu'à quatre mille. Les Grands, qui sont en emploi dans les Provinces, font aussi faire leurs complimens & leurs présens. Nul ne s'en exempte, & c'est à qui passera les autres, & soi-même, à l'égard de ce qu'il a fait les années précedentes; de maniére que le Roi reçoit de grandes richesses en cette Fête, dont en suite il dépense une partie dans le Serrail, à donner les Etrenes à tout ce grand monde qui le compose. Le Roi traite magnifiquement les grands Seigneurs tous les jours de la Fête, depuis dix heures, jusqu'à une heure, qu'il rentre dans le Serrail; & les Grands font la même chose chacun chez soi, où ils passent le reste du jour à recevoir les visites & aussi les présens de ceux qui sont sous leur dépendance; car c'est là l'invariable coûtume de l'Orient, l'inferieur donnant au superieur, & le pauvre donnant au riche, depuis le laboureur jusqu'au Roi.

Les gens dévots passent, s'ils peuvent, tout le

le premier jour de la fête en dévotion dans leurs logis. Ils se purifient au point du jour, en se lavant tout le corps dans l'eau : puis ils se vêtent d'habits bien nets, s'abstiennent de femmes, font leurs prieres ordinaires, & les extraordinaires du jour, lisent l'Alcoran, & leurs bons livres ; tout cela à dessein de se procurer par cette dévotion une heureuse année.

D'autres gens, qui sont adorateurs du siecle, font toute autre chose; car ils étalent leurs richesses & leurs biens, & se metent au milieu, passant le jour à les compter, & à les admirer, à se réjouïr, & à prendre toute sorte de plaisirs, dans la pensée que c'est un bon augure pour une douce & abondante année. Une chose aide fort à rendre la fête du nouvel an célébre, autant que solemnelle; c'est qu'on y fait aussi Commemoration de l'inauguration d'*Aly* à la succession de *Mahamed.* Les Mahometans tiennent que ce fut au jour de l'Equinoxe du Printems que *Mahamed* le proclama son successeur, en presence de son armée; ce qui fait, qu'au lieu que toutes les fêtes de la Religion sont dans le Calendrier Lunaire, celle-ci seule & unique, est toûjours le premier jour de l'an solaire; ce qui a donné lieu à ce quadrain.

Le Printems se montre avec une tulipe à la main, qui ressemble à une coupe,

Pour faire une efusion des goutes de l'aurore sur le tombeau du Roi qui est à Negef, [c'est *Ali.*]

En ce même nouveau jour, Ali *s'étant assis sur le siege de la Prophetie,*

Il a rendu la fête du jour de l'an une fête glorieuse.

Le

Le feu Roi *Abas* second avoit ordonné peu avant sa mort qu'on solemnisât toutes les entrées du Soleil dans les douze Maisons, par le bruit des instrumens de musique, comme on dit que les Perses le pratiquoient autrefois. Sa mort prématurée & subite a empêché le rétablissement de cette ancienne pratique.

Le 22. après midi je fus au Palais donner le bon an au Gouverneur. Je lui fis présent d'un poignard, à manche & à gaine d'yvoire, fait au tour garni d'or émaillé. L'ouvrage en étoit antique & fort beau. Le Gouverneur l'admira, & en fut bien content. C'est en Perse une coutume tournée en Loi de n'approcher aucun Grand durant cette fête, sans lui faire un présent. Le Gouverneur me fit asseoir proche de lui, & fit servir la collation en fruits verds & secs, & en excellens vins de Georgie & de Chiras. Le Genéral des Monnoyes & l'Envoyé du Roi, de qui on a parlé, étoient avec lui. J'y demeurai deux heures en conversation.

Le 25. il m'envoya querir, & après plusieurs discours indifferens il me prit en particulier, & me dit, qu'il étoit fâché, pour l'amour de moi, que je fusse venu en Perse, en un tems si miserable: Qu'il n'y avoit rien à faire pour la pierrerie: que le Roi ne l'aimoit point, & n'achetoit rien: Que je ne comptasse nullement sur le tems d'*Abas* second, parce que ce tems-là étoit tout passé, & que j'aurois peine à vendre à la Cour pour trois mille pistoles. Il me dit en suite, que ce n'étoit pas pour m'abatre le courage qu'il me tenoit ce discours; mais afin que je pensasse de bonne heure à ce que j'avois à faire, & ne per-

perdiſſe point l'occaſion de vendre ce que j'avois apporté. Qu'il avoit deſſein d'en achetter pour dix mille écus, ſi je voulois lui en faire un prix raiſonnable. Je connus aiſément où le Gouverneur battoit avec tout ce diſcours, & que cet avis, quoi que bon & veritable, venoit plus de ſon interêt, que d'aucune part qu'il prit en mes affaires. Je l'en remerciai fort, & lui dis que j'avois oui parler du changement dont il me parloit; mais que je ne laiſſois pas d'eſperer de vendre, attendant de l'équité de ſa Majeſté qu'elle conſidereroit que je n'avois fait ce grand voyage, & apporté tant de pierreries, que par l'ordre du feu Roi ſon pere : que j'étois néanmoins bien réſolu de vendre autant que je pourrois le faire ſans perte, & que j'étois ſi reconnoiſſant des bontez & des ſoins qu'il avoit pour moi, que je lui ferois meilleur marché qu'à perſonne.

Le Gouverneur me fit-là deſſus beaucoup de promeſſes de la faveur de ſes fils, & de tout le crédit des amis qu'il avoit à la Cour, m'aſſurant qu'il me recommanderoit fortement à eux, & il fit apporter en ſuite tout ce qu'il avoit mis à part. Il me dit qu'il vouloit commencer par la bijouterie, & par les piéces de peu de prix, à m'acheter quelque choſe, pour connoître ſi je lui tiendrois parole. Cette voye ne me plaiſoit point. Je lui propoſai de traiter de tout en un coup, & de n'en point faire à deux fois, l'aſſurant qu'il y trouveroit mieux ſon compte. Après, je le ſuppliai de commencer par les groſſes piéces, mais il n'y eut pas moyen de lui faire accepter ni l'un ni l'autre parti. Il me ſut ſi adroitement manier, qu'il me perſuada que

ſon

ſon procédé étoit ſincere, & qu'il vouloit voir dans les choſes où il ſe connoiſſoit le mieux, ſi je vendois cher ou non. Nous fimes prix de quarante montres de diverſes façons. Je lui en fis bon marché pour gagner créance, & pour lui vendre plus de choſes. Il m'envoya auſſi-tôt à ſon Tréſorier recevoir de l'argent; & pendant qu'on me le comptoit, il y vint, tenant à la main un grand miroir de criſtal de roche monté en or, qu'il avoit mis à part parmi ceux que je lui avois fait voir. Il me dit que l'heure étoit bonne, & qu'il falloit encore faire marché de cette piéce. Je la laiſſai pour cinq cens écus, qu'il me fit compter avec le reſte. On a dit que les Perſans ſont fort infatuez de l'Aſtrologie Judiciare, & qu'ils rapportent à l'influence des Aſtres tous les bons & les mauvais ſuccès. Quand deux Aſtres, appellez benins, ſont en Conjonction, c'eſt ce qu'ils appellent la bonne heure.

Il n'y a pas de peuple au monde plus ſuperſtitieux, ni qui le ſoit plus ſottement, que les Perſans, pour un peuple ſavant & éclairé, comme ils le ſont. Ils croyent qu'il y a fatalité par tout. Tous les jours de l'année ſont à leur dire heureux, ou malheureux; ou, pour parler comme ils font, *noirs* ou *blancs*, & les heures du jour auſſi. C'eſt par là qu'ils ont tant de crainte de l'enchantement & du charme, tant de croyance aux Taliſmans, & tant de confiance aux amulettes. Ils les compoſent des paſſages de l'*Alcoran* & des *Hadis*, qui ſont les dits des premiers Succeſſeurs de *Mahammed*, de prieres de leurs Saints, mêlées de termes Cabaliſtiques; le tout écrit avec de gran-

grandes circonſpections à l'égard du papier, ſur tout à l'égard du tems & du lieu.

Ils les portent au cou, à la ceinture, mais plus communément au bras, entre le coude & l'épaule, en de petits ſacs de ſoye, ou de brocard de toutes figures, grandes comme un demi-écu, plus ou moins. On les prendroit d'abord pour de petits pelotons. Il y a des gens qui portent juſqu'à ſept ou huit de ces ſachets couſus ſur un ruban en braſſelet, & il y en a d'autres qui portent ces ſortes de papiers ſuperſtitieux en de petites boëtes, ou en de petits étuis, comme ceux des cure-dents, faits d'or ou d'argent, pour les mieux conſerver, & auſſi afin de n'être jamais obligez de les ôter ni jour ni nuit, pas même en ſe mettant dans le bain. J'ai vû des gens porter ainſi tout l'*Alcoran*. Comme ils ont de ces *Amulettes* en papier, ils en ont auſſi gravées ſur des pierres, mais ils n'en ont point en velin, ou parchemin, parce qu'ils réputent les bêtes mortes impures, & tout ce qu'on en tire, comme eſt la peau dont on fait le parchemin. Enfin il y a des gens qui les enchâſſent dans des bagues entre la pierre & le fonds du chaton. Ils appellent les *Amulettes*, *douaa*, c'eſt-à-dire *vœux*, ou *prieres*, & il faut obſerver qu'il y en a pour être gardé contre toute ſorte de maux, & pour obtenir toute ſorte de biens. Par la même ſuperſtition ils en attachent au cou des bêtes, & aux cages des oiſeaux, quelquefois par douzaines; & enfin, ils en pendent aux choſes inanimées, comme aux boutiques, dans la penſée que cela leur fera venir des chalans.

Je traiterai dans la ſuite de ce Journal des

autres ſuperſtitions des Perſans à meſure que l'occaſion s'en preſentera. Je ne parlerai ici que de ces caracteres talimaniſques, entre leſquels j'en ai vû compoſer de cette ſorte. On prenoit une feuille de papier, longue de plus d'une aune, mais large ſeulement de cinq à ſix pouces, laquelle on portoit à quarante perſonnes, l'une après l'autre, celles du pays que l'on croyoit les plus integres & les plus dévotes, les priant d'écrire deſſus une oraiſon à leur gré, ce qu'ils croiroient de plus agréable à Dieu & de plus efficace. Chaque oraiſon n'étoit qu'un ou deux verſets de l'*Alcoran*, & des *Hadis*. Quand le papier étoit achevé, on le plioit, & on l'enfermoit, comme je l'ai dit, & on l'attachoit ſur ſoi. Ils donnent pour raiſon de cette dévotion ſuperſtitieuſe, que de ces quarante perſonnes, il y en aura au moins une d'agréable à Dieu, de laquelle l'oraiſon ſera efficace par conſequent, & fera ſon effet ſur celui qui en eſt muni. Les Moines mandians, & la plûpart des gueux qui demandent l'aumône, portent toûjours à la main, étendu devant eux, un grand papier carré de deux à trois pieds, ſur lequel il y a des prieres pour obtenir de Dieu des graces ſpéciales, au deſſous deſquelles on voit un grand nombre de ſeaux appliquez au lieu & en maniere de ſignature. Ce ſont les ſeaux des plus honnêtes & des plus devots perſonnages du lieu, qu'on y a fait mettre; en diſant que ces gens-là s'uniſſent de cette maniere à celui qui eſt chargé du papier où ſont ces prieres, concourant avec lui à demander à Dieu les graces qu'elles contiennent, & qu'il eſt impoſſible que parmi tant de gens de bien, il n'y en ait quelqu'un d'a-

d'agréable à Dieu, dont le ſuffrage ſoit efficace en faveur de celui pour qui il eſt donné. Quand ces Mandians ſe veulent arrêter quelque part, ils pendent ce papier ſur le devant du lieu où ils s'arrêtent ou gîtent.

Le 27. le Gouverneur me fit l'honneur de me venir voir. Je me fuſſe bien paſſé de ſa viſite, car il m'en couta une boëte d'or de huit piſtoles. Je la lui préſentai pour ſatisfaire à la coûtume du pays, qui eſt de payer d'un préſent les viſites des Grands Seigneurs, comme on l'a dit. Le Gouverneur demeura un quart d'heure dans ma chambre, & après il alla s'arrêter devant celle des gens du Doüanier de Conſtantinople, qui avoient leur logement proche du m'en. Il alla enſuite chez un Marchand Turc, & chez un Marchand Armenien, qui étoient logez dans le même Caravanſerai. On lui faiſoit un préſent par tout où il alloit. A la verité c'étoit des choſes de peu de valeur. Les gens du Doüanier de Conſtantinople lui donnerent deux ducats, le Marchand Turc un ſac de *Cahvé* de la valeur de deux écus, l'Armenien deux aunes de Damas. Ce Gouverneur ſort de la Forteresſe, & vient à la Ville réglément deux fois la ſemaine, le Vendredi & le Samedi; il viſite quelque quartier de la Ville, & y donne les ordres néceſſaires; auſſi n'y a-t'il rien de mieux policé que tout ſon Gouvernement. Lors qu'il s'arrête devant un logis, on ne lui fait point de préſent ſi l'on ne veut; mais s'il entre dedans, la coûtume oblige de lui en faire. Un Officier qu'on appelle *Receveur des préſens* tient compte de tout ce qu'on lui donne de quelque peu de valeur que cela puiſſe être.

N 2 Le

Le 29. & le 30. je dînai avec le Gouverneur, & lui vendis pour cinq cens pistoles de petits bijoux. Nous traitions tête-à-tête, & dès que le marché étoit fait il me faisoit payer comptant. Il gâgnoit sûrement à cette bonne façon de négocier, que jusques-là je n'avois point vûe en Perse; car je lui en faisois beaucoup meilleur marché. Ce jour-là, peu de tems après que je fus de retour au logis, la Princesse sa femme m'envoya querir pour faire le prix de plusieurs bijoux qu'elle avoit choisis. Comme j'étois prêt à monter à Cheval le Général des Monnoyes, & l'Esclave du Roi me vinrent voir, ainsi je ne pus aller au Château ce jour-là. Je n'y voulus point aller les trois suivans, parce que c'étoit les derniers de la Semaine Sainte. J'y fus le 4. Avril. L'Intendant de la Princesse qui étoit un vieil Eunuque, me dit qu'elle s'étoit mise fort en colére de ce que j'avois tant tardé à venir, & que si un homme du païs en avoit fait autant, elle lui eût fait donner deux cens coups de bâton sous les pieds. Cela me fit rire & me fit demander par curiosité à l'Eunuque, si la Princesse faisoit quelquefois de telles justices? Elle est, me répondit-il, la plus fiere Dame du monde, & pour la moindre faute, elle fait châtier sévérement. Quand c'est un homme qui l'a commise, elle l'envoye prendre par des Eunuques. Ils lui lient les mains & les pieds, le mettent dans un sac, le portent dans le Serrail en sa présence, & l'y châtient comme elle l'ordonne, sans le tirer du sac, ni qu'il voye où il est. Je ne savois pas que les grandes Dames de Perse fissent de ces punitions. Je suppliai l'Eunuque,

de

de faire entendre à la Princesse le sujet qui m'avoit retenu au logis, & de l'assurer que je serois toûjours prêt à executer ses commandemens. Je demeurai plus de quatre heures à l'entrée du Serrail, tandis que l'Intendant alloit & venoit. On convint de quatre mille livres de bijoux, & j'en reçûs l'argent le lendemain matin.

Le 3. j'allai voir le Gouverneur & le supplier de me donner congé de partir, étant pressé de me rendre à la Cour. Il me promit de le faire l'après-midi. J'y retournai au point de l'assignation. Il me demanda d'abord, en riant, combien valoit la boëtte d'or que je lui avois donnée, lorsqu'il m'étoit venu voir. Je ne savois à quel dessein il me faisoit cette demande. Je lui répondis qu'elle valoit dix pistoles. Vous m'obligerez, me dit-il, de la reprendre & de m'en donner la valeur en clefs, en ressorts, & en cordes de montre. Je fus surpris de la proposition, qui ne me sembla gueres honnête pour un Seigneur de sa qualité. Je lui répondis, que je ferois ce qu'il lui plairoit; & j'ajoûtai, que j'avois des outils d'horlogeur, que j'avois apportez pour les ouvriers du Roi, & que s'il en vouloit je lui en donnerois. Il me prit au mot, m'assurant que je lui ferois un grand plaisir. Ce Seigneur connoît & aime la méchanique, & sait bien remedier à un horloge qui ne va pas juste. Il fit apporter ensuite tout ce qui lui restoit à moi. Je croyois sûrement qu'il en traiteroit, mais à mon grand étonnement il me rendit tout. J'apperçûs alors que j'avois été sa duppe, & qu'il ne m'avoit leurré d'un grand achát, que

pour me faire donner à bon marché ce qu'il vouloit avoir. Je cachai le déplaisir, & le dépit que j'en sentois, & lui rendis mille remerciemens avec un visage aussi gai, que si j'eusse eu le cœur content. Je le suppliai ensuite de me donner des Lettres de recommandation pour ses fils. Il promît de le faire, & m'invita par deux fois d'aller avec lui à la Campagne, où il alloit le lendemain matin. Je m'en excusai, & l'en remerciai le mieux que je pûs. Je lui demandai en même tems l'agrément pour le *Sieur Azarie*, de me venir accompagner à Tauris. Je le veux bien, répondit ce Seigneur, je lui recommanderai d'être vôtre *Mehemandar* ou conducteur. Cet honnête homme est l'Armenien dont l'on a parlé. Je me retirai après avoir derechef bien remercié le Gouverneur de toutes ses bontez, & lui avoir dit que je ne manquerois point de m'en louër à la Cour. Je ne voulus point le sommer de plusieurs promesses qu'il m'avoit faites; étant sûr que cela ne produiroit rien, parce que selon la coûtume du païs, il me les avoit faites, non pas pour les tenir, mais pour me faire faire plus facilement ce qu'il desiroit.

Le 5, le Gouverneur alla au Camp, qu'il avoit fait dresser à une lieuë de la ville, en une grande & belle prairie toûjours couverte de fleurs, durant la belle saison. Les deux fleuves qui passent autour d'Irivan y serpentent doucement, & y forment plusieurs petites Isles. Le quartier du Gouverneur, celui de la Princesse sa femme, & ceux des plus considérables personnes qui les accompagnoient, étoient séparez, & chacun dans une

Isle.

Isle. Ils communiquoient les uns aux autres par de petits ponts volans. Les Tentes du Gouverneur étoient magnifiques. Il y avoit, en petit, toutes les commoditez d'un Palais, jusqu'aux bains & étuves. Sa maison étoit de plus de cinq cens hommes, sans compter les femmes, & les Eunuques. Les Grands ont coûtume en ce Royaume, d'aller ainsi passer le printems à la Campagne. Ils y prennent les divertissemens de la chasse, de la pêche, de la promenade, des exercices à pied & à cheval. Ils y goûtent l'air, & la fraicheur qu'ils aiment tant. C'est-là le délassement de leur vie; & s'ils n'ont point d'affaires à la ville, qui les obligent de s'y rendre, ils continuent à le prendre, durant l'Eté, dans les plus délicieux endroits des montagnes voisines. Ils appellent cela *Yelac*; c'est-à-dire, *course de Campagne*.

Le 6. l'Intendant du Prince me donna à dîner, le Lieutenant de Roi de la Forteresse étoit au festin. Il est natif de *Dag-estaan*. C'est un grand païs tout de montagnes qui est au Nord-Est de la mer Caspie, & confine à la Moscovie. J'eus beaucoup de plaisir à lui ouïr raconter plusieurs singularitez des mœurs & des maniéres de son païs. Le Roi de Perse y est reconnu pour Souverain Seigneur, mais il n'en est pas absolument le Maître; & les peuples qui l'habitent n'obéïssent pas toûjours à ses ordres. On dissimule leurs desobéïssances, parce qu'il est difficile de les reduire, à cause de l'âpreté, & de la hauteur de leurs montagnes. Ce sont des gens farouches, & des plus barbares de l'Orient. Je crois que ce sont les restes des Parthes. Le soir, ce

Seigneur m'envoya un régal de fruits, de vin, & d'un mouton.

Le 7. le Trésorier me fit un pareil régal qu'avoit fait le Lieutenant le jour précédent. Je payai de petits présens que je fis à ces Messieurs les faveurs que je recevois d'eux. Ils m'avoient rendu service à Irivan, sans avoir osé prendre de moi les droits qu'on est obligé de payer en Perse, aux Officiers des Gouverneurs, de tout l'argent qu'on reçoit à leur trésor, parce que leur Maître avoit défendu de m'en demander rien. C'étoit donc pour m'obliger à leur en donner de gré une partie qu'ils me faisoient tant de caresses, sachant bien que j'étois assez instruit des coûtumes du païs, pour savoir, qu'on n'y fait point ces sortes de courtoisies à un étranger par un pur mouvement de générosité. L'après midi je fus au Camp prendre congé du Gouverneur; il me fit mille honnêtetez, & me donna, en me quittant, deux Lettres de récommandation pour ses deux fils aînez, qui sont les uniques Favoris du Roi, comme on l'a dit. Elles étoient à peu près de même teneur. Voici la traduction de celle qui étoit pour l'aîné.

D I E U.

Je prie le Souverain Auteur de tous les biens de conserver en vie, & en santé, le haut & puissant Seigneur, Nesr-ali-bec, mon très-honoré, & très-heureux Fils, le favori & confident de la Majesté Royale.

Nous faisons de très-parfaits vœux au Ciel pour vôtre heureuse grandeur. Le motif que nous avons de vous écrire cette Lettre, est la

part

part que nous prenons dans les affaires du Seigneur Chardin, qui est arrivé depuis quelque tems en cette ville, & qui en part à present pour aller en diligence au Palais qui est le [a] *refuge de l'Univers. Il faut absolument que vous vous* [b] *informiez à fonds des intentions qu'il a, & des très-humbles requêtes qu'il veut faire à la très-haute Cour, & que les ayant bien conçûes, vous appliquiez vôtre adresse à les faire répondre favorablement. Nous souhaitons d'être bien particulierement informez de l'effet qu'aura eu nôtre recommandation, & de quelle maniere cet Ami illustre aura été reçû & traité. Nous desirons aussi que vous nous donniez des nouvelles de sa santé. Nous prions Dieu de toute nôtre affection qu'il ait la grace & le bonheur d'être bien reçû de nôtre grand Roi, à qui je souhaite que tout* [c] *l'Univers rende hommage, & qu'il puisse avoir en ses affaires un parfait succès. Dieu Eternel vous donne longue vie.*

[a] Le mot Persan que j'ai traduit *par refuge de l'Univers*, est *Alempenha. Alam* signifie *le monde entier, la nature Universelle.* Et *Penha* signifie *retraite, port, recours, lieu de sûreté.*

[b] En l'original il y a *qu'ils s'informent.* Les Orientaux parlant à des personnes qu'ils respectent, se servent pour les designer de la troisiéme personne du plurier, & pour se designer eux-mêmes de la troisiéme personne du singulier. La Langue Sainte ne parle gueres autrement.

[c] Il y a dans le Persien *que toutes les ames puissent servir à son nom, à son nom.* Cette répetition est une figure fort usitée dans toutes les langues Orientales, qui la tiennent indu-

bitablement de la Langue Sainte. Il y en a mille exemples, comme au Pseaume 68. vs. 13 *ils s'en sont fuis, ils s'en sont fuis*, pour dire, *ils s'en sont fuis entiérement*, au Pseaume 87. vers. 5. *l'homme, l'homme*, pour dire, *l'homme parfait*. Les Auteurs Grecs & Latins s'en sont servis de même, & les plus délicats & polis comme *Plaute*, *Ovide*, & *Catulle*.

Je fus ensuite prendre congé des Principaux Seigneurs du lieu: & entr'autres du Général des Monnoyes. Ce Seigneur, nommé *Mahamed-chefi*, m'avoit persuadé d'aller à *Ispahan* par la voye d'*Ardevil*, m'assurant que je vendrois quelque chose en cette ville. Je lui promis de le faire, & pris de lui une Letrre de recommandation pour le Gouverneur d'*Ardevil*, qui est son proche parent. Voici ce qu'elle contenoit.

DIEU.

Très-haut, & Très-noble Seigneur, Glorieuse Majesté, digne d'être appellée Celeste, Elite des Préfets, des Lieutenants & des hommes heureux, Source de grace, d'honneur & de civilitez, Exemplaire de pureté, Modelle de Noblesse, & de beneficence, Cour integre, veritable & fidéle, Défenseur de ses intimes Amis & de ses Parens: Mon très-excellent Seigneur & Maître, je prie Dieu très-haut de vous conserver la santé, & de vous prolonger la vie.

Après vous avoir rendu mes respects & mes hommages, je donne avis à vous, Monseigneur, dont l'esprit est net, & brillant, comme le Soleil, que le Seigneur Chardin, la fleur des Négocians Europeans, ayant eu dessein

ſein d'aller par la ville de Casbin, au magnifique Palais, qui eſt le refuge de l'Univers, moi qui ſuis vôtre véritable Ami, l'ai perſuadé dans l'intention de vous faire ſervice, d'aller par Ardevil la Sainte. Il a de précieuſes marchandiſes qu'il expoſera en la préſence de vôtre très-noble perſonne, je ſuis ſûr qu'elle les acceptera, ſi elles ſe trouvent dignes d'elle, & je me promets que vôtre Grandeur commandera à ſes gens d'avoir bien ſoin de ce Noble Etranger. Je me diſpoſe à partir pour Tiffis avec l'aide de Dieu, à la fin du mois Zilhagé prochain, ſi je puis ſervir vôtre Excellence en ce païs, elle me fera beaucoup d'honneur de me le faire ſavoir. Je la ſupplie de croire qu'on me fait un riche préſent, lors qu'on me donne des nouvelles de ſa ſanté. Dieu conſerve par ſa grace vôtre Illuſtre perſonne juſqu'au jour du jugement.

Je ſuis le vrai ami des très-hauts, & très-nobles Seigneurs, *Geonbec*, *Hiaiabec*, & *Mahamed-bec:* je me perſuade pour mon repos la continuation de leur ſanté.

Le ſceau contenoit un vers dont le ſens eſt tel. *J'ai abandonné mon ſort à Dieu*, *moi Mahamed Chefy ſa Créature.*

Sur le deſſus de la Lettre, à un coin, il y avoit en petit caractére, *Dieu conſerve le bon état de mon ami.*

C'eſt une politeſſe incomparable que celle des Lettres Miſſives des Orientaux, & comme ils nous paſſent en complimens de paroles, ils le font de même en complimens de maniéres. La premiére civilité qu'ils obſervent dans les Lettres eſt à l'égard du papier. Ils en ont de ſept à huit ſortes, du commun

 blanc,

blanc, jaune, verd, rouge & de toutes couleurs: du doré & argenté du haut en bas de la feuille: le plus respectueux est le blanc peint de fleurs d'or, qui sont légerement marquées, afin que l'encre n'en coule & n'en prenne pas moins. La seconde civilité à laquelle ils prennent garde, est d'écrire le nom de la personne, ou ses titres, en Lettres de couleur, ou en Lettres d'or. La troisiéme, est de faire une marge de demi feuille & de ne commencer d'écrire qu'aux deux tiers de la feuille. La quatriéme, est à l'apposition du sceau, qui tient lieu de signature: le profond respect requiert qu'on appose son sceau au dos de la Lettre, en bas à un coin, & de l'imprimer si fort sur le bout que tout le sceau ne soit pas marqué, mais qu'il en manque une partie; c'est pour dire, *je ne suis pas digne de paroître devant vous. Je n'ose par respect me montrer qu'à demi en vôtre presence.* Il y a trois endroits où l'on a coûtume de mettre le sceau aux Lettres; car d'égal à égal, on le place en bas au coin au côté droit à nôtre maniere, qui est le côté gauche à la maniere Orientale; mais si c'est de superieur à inferieur, comme du Seigneur au sujet, ou du Maître au serviteur, on met son sceau en haut, & au contraire si c'est d'inferieur au superieur on met le sceau derriere à demi, comme je l'ai dit. La derniere civilité à laquelle on prend garde dans les Lettres, est à l'envelope dont la maniere la plus respectueuse est de mettre sa Lettre dans un sac de broderie, lié par un filet d'or & de soye, avec de petites houpes de même, & d'y apposer le sceau sur de la cire d'Espagne.

Les Persans ont trois pratiques superstitieu-

ses

ſes ſur leurs Lettres miſſives, dont ils ne ſauroient donner de raiſon, ou n'en ſauroient donner de bonne. La premiere, eſt qu'ils coupent toûjours le coin droit de la feuille avec les ciſeaux, de maniere que ce n'eſt plus un papier carré, & à quatre coins, mais à cinq. Ils diſent qu'on rend ainſi la feuille, qui eſt réguliere, étant carrée, de figure irreguliere en l'écornant, pour témoigner que tous nos ouvrages, & toutes nos actions, ſont marquées d'imperfection, & de défaut, & par conſéquent ſont tranſitoires. La ſeconde eſt, que ſur les lettres qu'ils mettent dans une envelope de papier, ils écrivent près du cachet trois fois le mot de *Cratin*, qui eſt un mot ſans ſignification. Il n'y a rien de plus ridicule & de plus fabuleux que la raiſon que quelques-uns en donnent. Ils diſent que *Cratin* eſt le nom du Chien des *ſept Dormans*, deſquels ils ont la fabuleuſe Legende, comme les Chrétiens Orientaux & les autres qui l'ont priſe d'eux : & que ce Chien preſide aux Lettres miſſives. Ils content que ce Chien étoit dans la caverne des *ſept Dormans*, où il faiſoit le guet pendant les trois ſiécles qu'ils paſſérent à dormir ; & que quand Dieu les enleva en Paradis, le Chien s'attacha à la robe d'un de ces Dormans, & fut ainſi enlevé au Ciel. Que Dieu le voyant là, lui dit, *Kratim*, par quel moyen te trouves-tu en Paradis ? je ne t'y ai point amené, auſſi ne veux-je pas t'en chaſſer ; mais afin que tu ne ſois pas ici ſans patronage, non plus que tes maîtres, tu preſideras ſur les Lettres miſſives, & auras ſoin qu'on ne vole pas la valiſe des Meſſagers pendant qu'ils dorment. La troiſié-

me pratique ſuperſtitieuſe des Perſans ſur ce ſujet, eſt qu'ils ne donnent jamais les Lettres à la main, en les preſentant aux gens qui ſont au-deſſus d'eux, ou leurs égaux, mais ils les mettent devant eux à leurs genoux, & lors qu'ils les donnent aux porteurs, aux couriers, ou à d'autres gens au deſſous d'eux, ils les leur jettent de loin. C'eſt là leur pratique conſtante & ſans exception ; & les plus crédules & ſimples n'en ſauroient donner de raiſon. Ils diſent ſur cette pratique, comme ſur les autres, *caada eſt*, c'eſt-à-dire, *c'eſt la coûtume*.

Pendant que j'étois encore au camp il arriva un courier du Roi, qui apportoit la réponſe de Sa Majeſté ſur l'affaire du Patriarche. J'appris chez le Gouverneur, qu'on lui mandoit que les Miniſtres avoient été d'avis, qu'on vendît le tréſor d'*Ecſmiazin*, avec tous les ornemens, & les richeſſes du Couvent, & que de ce qu'on en tireroit on payât les dettes du Patriarche ; & qu'on eût ſuivi cet avis, ſans que les Armeniens repreſentérent, que tout cela ne ſuffiſoit pas à beaucoup près pour le payement de ſes dettes ; & que ſi l'on ôtoit d'*Ecſmiazin* ſon tréſor & ſes ornemens, l'on ruïneroit un lieu qui attiroit beaucoup de monde en Perſe ; & qui produiſoit annuellement une grande ſomme, par la dévotion & le concours des Chrétiens Orientaux ; que ſur cela le Roi avoit prononcé qu'on levât en Armenie, ſur tous les villages Chrétiens, ce qu'il falloit pour payer les gens du Doüanier de Conſtantinople, qu'il étoit important de ſatisfaire. Le Patriarche eut beaucoup de joye de cette nouvelle : Il fit un préſent à celui qui

qui la lui apporta : mais ce procedé déplut à toutes les honnêtes gens de la ville ; qui voyoient avec dépit, que ce Prélat étoit insensible à la violence qu'on alloit faire à des milliers de pauvres Chrétiens, pour payer les frais de son ambition mal-reglée.

Le 8. une heure avant le jour, je partis d'*Irivan*, je fis quatre lieuës par des côteaux & des vallées. Le païs que je traversai est rempli de villages. Je logeai dans un qui est fort grand & fort beau, nommé *Daivin*.

Le 9. nous fîmes cinq lieuës en un païs fort uni & fort fertile. Il est tout environné de montagnes. Celle qu'on appelle *la montagne de Noé* est à droite. Nous allions Sud-Ouest. Nous logeâmes à un village nommé *Kainer*.

Le 10. nous continuâmes cette route, & fîmes huit lieuës. On laisse sur la gauche, à la moitié du chemin, un grand bourg nomme *Sedarec*. C'est comme la capitale d'une contrée d'Armenie, nommée *Charoür*. Le Sultan de la contrée demeure en ce bourg. Nous eûmes un fort méchant gîte cette nuit-là. C'étoit un Caravanserai ruïné proche d'un village nommé *Nouratchin*.

Le 11. nous fîmes quatre lieuës sur la même route, & en un païs aussi beau, mais moins uni, couvert de pierres & de colines. Nous passâmes un fleuve nommé *Harpasouy*, qui arrose toutes les terres voisines. Il sépare le gouvernement de cette partie d'Armenie, dont *Irivan* est la capitale ; d'avec celui de cette autre partie, dont *Nacchivan* est la capitale.

Le 12. nous arrivâmes à *Nacchivan*, après avoir

avoir fait cinq lieuës, en des plaines fort unies, & fort fertiles.

Nacchivan est une grande ville détruite; ou plûtôt c'est un grand & prodigieux amas de ruïnes, qu'on releve & qu'on repeuple peu à peu. Le cœur de la ville est présentement rebâti & habité, il y a de grands *bazars*; ce sont, comme l'on a dit, de longues galeries, ou ruës couvertes, pleines de boutiques d'un côté & d'autre; où se vendent toute sorte de marchandises & de denrées. Il y a cinq *Caravanserais*, des bains, des marchez, de grands cabarets à tabac, & à cahvé; & deux mille maisons, ou environ. Les histoires Persiennes assurent, qu'il y en a eu autrefois quarante mille. Elles disent aussi, qu'avant que les Arabes prissent ce païs, il y avoit ici cinq villes qui avoient été bâties par *Behron-Tchoubin*, Roi de Perse. On voit, sur les dehors de la ville, les ruïnes d'une grande Forteresse, & de plusieurs Forts, qu'*Abas* le Grand fit détruire, à la fin du siécle passé, ne se sentant pas assez fort pour les garder. Il les fit abatre après avoir pris *Nacchivan* sur les Turcs, & l'avoir aussi ruïnée & dépeuplée. Il en usoit ainsi par tout, pour empêcher les Turcs de s'y fortifier, & d'y trouver des vivres. C'est à la vérité un objet pitoyable que cette ville, en l'état où elle est encore à present.

Les histoires de Perse font foi, qu'elle a été une des plus grandes & des plus belles villes d'Armenie, comme on vient de le dire. L'histoire dont on a parlé, qui se garde dans le célébre Monastére des *trois Eglises*, porte, que cette ville est l'ancienne *Ardaschad*, nommée *Artaxate*, & *Artaxasate*, dans les Historiens

riens Grecs. D'autres Auteurs Armeniens font *Nacchivan* encore plus ancienne, & disent que *Noé* commençà de la bâtir, & qu'il y établit sa demeure après le Déluge. Ils raportent à cette origine l'étymologie du nom de cette ville: car, à leur dire, *Nacchivan* en vieux Armenien, signifie premiere habitation, ou premier hospice. *Ptolomée* fait mention d'une ville, en cet endroit, qu'il appelle *Naxuane*, ce pourroit être *Nacchivan*. Je croi que c'est la fameuse *Artaxate*, ou qu'*Artaxate* étoit située fort proche; car *Tacite* dit, que l'*Araxe* passoit proche de la ville; & nous allons voir qu'il n'est qu'à sept lieuës de *Nacchivan*. La hauteur du Pole sur son Horison est marquée sur les Astrolabes des Persans 38 deg. 40 min. & la long. 81 deg. 34 min. Elle a un *Cam* pour Gouverneur, & elle est capitale d'une partie d'Armenie, comme on l'a dit.

A cinq lieuës de *Nacchivan*, au Nord, il y a un grand village, nommé *Abrener*. Ce nom signifie *champ fertile*. Les habitans de ce village, & des sept autres qui sont proche, sont Catholiques Romains. Leur Evêque, & leurs Curez, sont Dominicains. Ils font le service en langue Armenienne.

Ce fut un Dominicain Italien de Boulogne, nommé *Dom Barthelemy* qui rangea cette contrée sous l'autorité du Pape, il y a quelque 350. ans. Plus de vingt autres villages des environs s'y étoient rangez de même; mais ils retournerent depuis à l'obéïssance du Patriarche Armenien, & à leur prémiere Religion; & pour ceux qui persistent en celle de Rome, ils se diminuent de jour en jour, par la perse-

se-

ſecution de ce Patriarche, & des Gouverneurs de *Nacchivan*. Ces pauvres-gens ſe ſont attirez l'indignation & les violences des Gouverneurs, pour avoir entrepris de ſe tirer de deſſous leur pouvoir & dépendance. Il vint en Perſe à ce ſujet l'an 1664. un Dominicain Italien, en qualité d'Ambaſſadeur du Pape. Il en apporta des Lettres au Roi, & de pluſieurs Potentats de l'Europe. Il fit des préſens à ſa Majeſté, & en obtint effectivement que ces villages Catholiques Romains enverroient tous les ans au Tréſor Royal leurs tailles, & tout ce qu'ils étoient obligez de payer annuellement, ſur le pied de ce qui s'en trouveroit couché dans les regiſtres de l'Intendant & Receveur général de Medie: & que moyennant cela, il ſeroit ordonné à cet Intendant, aux Gouverneurs de *Nacchivan*, & à tous autres gens du Roi, de les reconnoître pour pleinement indépendans de leur juriſdiction; & de ne faire nulle levée en leur territoire. Ce réglement, qui fit peu de bien alors à ces villages, leur a produit dans la ſuite beaucoup de maux; & il ſera un jour la cauſe de leur ruïne. Car les Regens de *Nacchivan* irritez de leur procedé, & des plaintes qu'ils firent d'eux à *Abas*, les ont chargez de mille avanies depuis la mort de ce bon Roi, & leur ont fait enlever trois ou quatre fois l'argent qu'ils envoyoient au Tréſor Royal; de quoi ces pauvres gens n'ont pû avoir juſtice, ſoit par la molleſſe du Gouvernement, ſoit à cauſe de leur baſſeſſe, & de l'autorité de leurs parties. L'Intendant de Medie a fait pis, car il a envoyé, à la Cour, de faux extraits des regiſtres de cette Province; par leſquels

quels il paroît que ces villages doivent payer dixhuit mille livres annuellement ; qui eſt juſtement le double de ce qu'ils prétendent avoir jamais payé. Chaque fois qu'ils portent l'impoſition de neuf mille livres au tréſor, on leur donne un reçû, dans lequel on met que c'eſt à bon compte de ce qu'ils doivent payer ; avec quoi on ſe garde une porte ouverte à l'avanie, & à la chicane, pour les ruïner quand on voudra.

Le Gouverneur de *Nacchivan* n'étoit pas en ville quand j'y arrivai. Son fils, qui tenoit ſa place, eut bien-tôt nouvelles de mon arrivée. Il m'envoya inviter à dîner, & me pria de lui faire voir des montres, & quelques bijoux. Je ne fus nullement ſatisfait de la maniére dont il en uſa avec moi ; car après m'avoir fait des careſſes, & m'avoir donné à dîner, il me laiſſa avec ſes Officiers, qui me forcerent, en quelque maniére, de donner pour cinquante piſtoles, des piéces dont j'avois refuſé 60 à *Irivan*. On m'eût, ſans doute, traité plus mal-honnêtement encore, ſans la Patente & les Paſſeports du Roi que j'avois. Ces ſortes de lieux ſont des écorcheries pour des étrangers, qui ont la réputation d'avoir du bien. Il y faut toûjours payer le paſſage.

Le 13. nous partîmes de *Nacchivan*, & fîmes ſept lieuës : à la premiére lieuë nous paſsâmes ſur un fort grand pont, un fleuve, à qui les gens du païs ne donnent point d'autre nom que celui de fleuve de *Nacchivan*. Le païs que nous traversâmes eſt ſec & ſterile ; l'on n'y voit que des côteaux pierreux. Nous couchâmes ſur le bord du fleuve Araxe, que les Orien-

Orientaux nomment *Aras*, & *Ares*. On le passe à *Esquijulsa*, ou *Julfa la vieille*; ville ruïnée, que quelques Auteurs croyent être celle que les Anciens appelloient *Arriammene*. On l'appelle vieille, pour la distinguer d'une ville de *Julfa*, qui est bâtie vis à vis d'*Isspahan*. On a véritablement raison d'appeller celle-ci vieille, car elle est toute ruïnée & abbatuë. On n'y connoît plus rien, excepté la grandeur qu'elle avoit. Elle étoit située sur la pente d'une montagne, le long du fleuve, & sur ses bords. Les avenues, qui sont naturellement difficiles & fortes, étoient gardées par plusieurs Forts. La ville avoit quatre mille maisons, à ce que disent les Armeniens; cépendant à en juger par les ruïnes, il n'y en pouvoit pas avoir la moitié; encore n'étoit-ce la plûpart que des trous, & des cavernes, faites dans la montagne, plus propres à retirer des troupeaux, qu'à loger des hommes. Je ne pense pas qu'il y ait au monde un endroit plus sterile & plus hideux, que celui de *Julfa la vieille*; on n'y voit ni arbre, ni hèrbe. A la verité il y a dans le voisinage des endroits plus heureux, & plus fertiles, mais toûjours est-il vrai qu'il ne se peut voir de ville située en un lieu plus sec, & plus pierreux. La figure en étoit belle en récompense, ressemblant à un long Amphithéatre. Il n'y a présentement qu'environ trente familles qui sont toutes Armeniennes.

Ce fut *Abas* le grand qui ruïna *Julfa*, & tout ce que l'art avoit contribué à la fortifier. Il le fit par la même raison qu'il ruïna *Nacchivan*, & les autres places d'Armenie, qui étoient sur la même ligne; afin d'ôter les

vi-

vivres à l'armée Turquesque. Ce fin Politique, & grand Capitaine, voyant ses forces inégales à celles de son ennemi, & songeant aux moyens de l'empêcher de revenir tous les ans en Perse, d'y faire des conquêtes, & de les conserver, résolut de faire un desert des païs qui étoient entre *Erzerum* & *Tauris*, sur la ligne d'*Irivan* & de *Nacchivan*; qui étoit la route que les Turcs tenoient d'ordinaire, & où ils se fortifioient, parce qu'ils y trouvoient des vivres suffisamment pour faire subsister leur armée. Il en transporta donc les habitans & le bétail, il ruïna toute sorte d'édifices, il mit le feu par toutes les campagnes, & aux arbres; il empoisonna même plusieurs fontaines, à ce que l'histoire raporte; & ceux qui l'ont lûe savent que cela lui réüssit tout-à-fait bien.

Pour retourner à nôtre gîte, l'*Araxe* est ce fameux fleuve qui separe l'Armenie de la Medie. Il a sa source dans le mont, où l'on tient que s'arrêta l'Arche de *Noé*; & c'est peut-être de ce mont celébre d'*Ararat* qu'il tire son nom. Il se rend de là dans la mer Caspienne. Ce fleuve est grand & fort rapide. Il s'enfle, durant son cours, de plusieurs petits fleuves qui n'ont point de nom, & de beaucoup de torrens. On a bâti diverses fois des ponts dessus à *Julfa*, & en d'autres endroits; mais quelque forts & massifs qu'ils fussent, comme il paroît à des arches, qui sont encore entiéres, ils n'ont pû tenir contre l'effort du fleuve. Il est si furieux, lors que le dégel le grossit des neiges fonduës des monts voisins, qu'il n'y a ni digue, ni autre bâtiment qu'il n'emporte; & à la verité, le bruit de ses eaux, &

& la rapidité de son cours, étonnent les gens. Nous le passâmes dans un grand bateau, fait pour passer vingt chevaux & trente personnes à la fois. Je n'y laissai passer avec moi que mes gens & mon bagage. Quatre hommes le menoient. Ils remontérent environ trois cens pas le long du bord, & peu à peu, s'étant engagez dans le fil de l'eau, ils y abandonnérent la barque, se servant d'un long & fort gouvernail pour l'en tirer, & la faire aborder à l'autre rive. Le courant l'emportoit avec une indicible impetuosité, & lui fit faire cinq cens pas en un instant. Voilà comme les bateliers de l'*Araxe* le traversent. Ils mettent plus de deux heures à aller & venir; à cause des efforts qu'il leur faut faire pour le remonter. L'hiver, que les eaux sont basses, on passe le fleuve sur des chameaux. Le gué est à demi lieuë de *Julfa*, en un endroit où son lit étant fort large, il y court beaucoup plus à l'aise.

On a dit que l'*Araxe* separe l'Armenie de la Medie. Ce Royaume, qui a tenu autrefois l'Empire de l'Asie, ne fait à present qu'une partie d'une Province de Perse, que les Persans appellent *Azerbeyan*, ou *Asurpaican*. Cette Province est une des plus grandes de l'Empire de Perse. Elle confine du côté d'Orient à la mer *Caspienne*, & à l'*Hircanie*; du côté du Midi à la Province des *Parthes*; du côté d'Occident au fleuve *Araxe*, & à la haute *Armenie*; du côté du Septentrion au *Dagestan*, qui est ce païs de montagnes, lequel confine avec les Cosaques Moscovites, comme on l'a dit, & fait une partie du mont *Taurus*. Elle enferme la Medie Orientale, nommée

des

des anciens Auteurs *Azarca*, & la Medie Occidentale, ou mineure, qu'on nomme aussi *Atropatie*, ou *Atropatene*. L'Assyrie est une partie de la haute Armenie. Les Persans disent que cette Province a été appellée *Azer-beyan*, c'est-à-dire, *lieu de feu*, ou *païs de feu*; à cause que le plus célébre Temple du feu y étoit bâti; qu'on y gardoit un feu que les *Ignicoles* croyoient Dieu: & que le grand Pontife de cette Religion y residoit. Les *Guebres*, qui sont les restes des *Ignicoles*, montrent ce lieu à deux journées de *Chamaky*. Ils assurent, comme une verité constante, que le feu sacré y est encore; qu'il ressemble au feu mineral & souterrain; & que ceux qui vont là par dévotion le voyent en forme de flamme. Ils ajoûtent une autre particularité, qui est une bonne plaisanterie, savoir qu'en faisant un trou en terre, & mettant une marmite dessus, ce feu la fait bouillir, & cuit tout ce qui est dedans.

Pour revenir au nom d'*Azer-beyan*, l'Etymologie en est juste, car *az* est l'article du Genitif *Er*, ou *Ur*, qui en vieux Persan, comme en la plûpart des anciens Idiomes Orientaux, veut dire *feu*; & *Paican* signifie *lieu*, ou *païs*. Je n'ignore pas que quelques gens lisent & prononcent, *Asur-paican*, c'est-à-dire, *païs d'Assur*; & disent, que cette grande Province a été ainsi appellée, parce qu'elle contient l'Assyrie, qui, au sentiment de tous les Auteurs, a eu son nom d'*Assur*; mais c'est la même chose à mon avis: car je croi que ce nom d'*Assur* vient de *as Ur*, c'est-à-dire, *du feu*. *Moyse* parlant de *Nimrod*, ce Prince idolatre, qui introduisit le culte du feu, & qui en-

envahit la *Caldée*, le partage & patrimoine de *Sem*, dit, que les fils de ce Patriarche s'en retirérent; & qu'*Assur* en étoit un. Or il est assez vrai-semblable que cet *Assur* fut ainsi nommé pour s'être retiré, ou du culte du feu; ou de *Caldée*, qu'on appelloit alors *le païs du feu*; comme il paroît au Chap. 11 de la Genese, & en tous les anciens Auteurs; qui rapportent unanimement que la *Caldée* s'appelloit *le païs d'Ur*, ou *le païs du feu*. Et *Ptolomée* fait mention d'une ville de ce païs-là, qu'il nomme *Urcoa*, c'est-à-dire, *lieu*, ou *place du feu*; *ga*, par un *a* long, ou double, étant un mot Persan, qui signifie *lieu*, *place*, *endroit*. Les noms anciens ont été si fort changez par la négligence, ou par l'ignorance des Copistes, & par les differences du langage, & de la prononciation des Auteurs, & des Traducteurs, que quand il s'agit de confronter les noms anciens avec les modernes, il ne faut pas rejetter tout ce qui n'a pas une entiére ressemblance. Ce qu'on vient de dire, fait voir l'erreur de ceux qui ont écrit, que l'*Azerbeyan* est la partie Septentrionale de la Syrie, & que ce nom d'*Azer-beyan* vient d'une ville nommée *Ardoebigara*, qui étoit la Capitale du païs. Les Persans le divisent en trois parties, *Azer-beyan*, *Chirvan*, & *Chamaky*. *Strabon* ne le divise qu'en deux, au livre 11. qu'il appelle *majeure* & *mineure*. *Ptolomée*, & les autres Géographes celébres, n'en font aucune division.

Le 14. nous fîmes cinq lieuës par un païs plein de colines sur la même route des jours précédens, savoir au Nord-Ouest, laissant à gauche cette grande Campagne, qui a été le champ

champ des sanglantes batailles qui se sont données ces derniers siécles, entre les Persans & les Turcs. Les gens du païs y font observer un grand monceau de pierres, comme marquant l'endroit où commença celle qui se fit entre *Selim* fils du Grand *Soliman*, & *Ismaël le Grand*. Nôtre traite se termina à *Alacou*. Les Persans disent que ce lieu a été ainsi nommé d'*Alacou*, ce fameux Prince Tartare, qui conquit une partie de l'Asie, & qui fonda là une ville, que les guerres des Persans & des Turcs ont ruïnée.

Le 15. nôtre traite ne fut pas plus longue que le jour précédent, mais le chemin par où nous la fîmes étoit plus uni & plus facile. Nous logeâmes à *Marant*. C'est une bonne ville, composée de deux mille cinq cens maisons; & qui a tant de jardins qu'ils occupent encore plus de terrain que les maisons. Elle est située au bas d'une petite montagne, au bout d'une plaine, qui a une lieuë de large, & cinq de long; & qui est la plus belle & la plus fertile qu'on puisse voir. Un petit fleuve, nommé *Zelou-lou*, passe par le milieu. Les gens du païs le tirent en plusieurs ruisseaux, pour arroser leurs terres & leurs jardins. *Marant* est plus peuplée que *Nacchivan*, & beaucoup plus belle. Il y croît des fruits en abondance, & les meilleurs de toute la Medie. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on cueuille de la *Cochenille* aux environs, mais il y en a fort peu; & on ne la peut recueillir que durant huit jours en Eté, lors que le Soleil est au signe du Lyon. Avant ce tems, comme l'assurent les gens du païs, elle n'est pas en maturité, & plus tard le ver, dont on la

la tire perce la feuille, ſur laquelle il croît, & ſe perd. Les Perſans appellent la Cochenille *Quermis*, de *Querm*, c'eſt-à-dire, *ver*, parce qu'on la tire des vers.

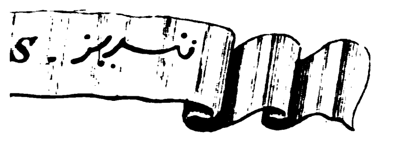
Marant eſt à 37 deg. 50 m. de lat. & à 81 deg. 15 m. de long. ſuivant l'obſervation des Perſans. On croit que c'eſt la ville que Ptolomée appelle *Mandagarana*. Je n'en ai point fait faire de plan, non plus que de la ville de *Nacchivan*, parce qu'elles ne m'ont paru, ni aſſez célébres, ni aſſez belles pour cela. Les Armeniens ont par tradition, que Noé a été enterré à *Marant*, & que ce nom vient d'un verbe Armenien qui veut dire *enterrer*. On voit de *Marant*, quand le tems eſt ſerain, le Mont où s'arrêta l'Arche qui ſauva ce Patriarche du Deluge. On le voit auſſi de *Tauris*, à ce que les gens du païs aſſurent, lors que le Ciel n'a aucuns nuages.

Le 16. nous fîmes quatre lieuës, toûjours tournant entre des montagnes qui s'approchent fort en quelques endroits, mais qui ne ſe joignent nulle part. Nous arrivâmes à dix heures du matin à *Sofian*; c'eſt une petite ville bâtie en une plaine, où il y a beaucoup d'eaux, & de jardins. Le terroir en eſt admirablement fertile. Des Auteurs croient que c'eſt l'ancienne *Sofia* de *Medie*. D'autres tiennent qu'elle a été nommée *Sofian* des *Sofis*, qui y établirent leur demeure, lors qu'Iſmaël premier quitta *Ardevil*, & tranſporta la Cour à *Tauris*.

Le ſoir le Sieur *Azarie*, cet honnête homme Armenien, dont l'on a parlé, prit les devans avec mes paſſeports & les Lettres de recommendation, que j'avois priſes des Gou-

ver-


TAURI
A. Le Tresor Royal
B. La Mosquée de Haßein
C. Le Château du Général Jafer
D. La Mosquée du Genl Haßein
E. La Mosquée du dernier vrai Calife
F. La Mosquée de la Congre
G. La Mosquée ducale
H. Le Magazin Royal
I. La Mosquée des quatre tours
L. La Mosquée d'Ali
M. La Mosquée du Maitre apprenti
N. La Mosquée des deux tours
O. La Mosquée du Roy du monde
P. Le Grand Hôpital
Q. Un Hermitage
T. L'Hospice des Capucins
A. Can-cazan
B. Baba-aßein
C. Jafer Pachacaßlaßi
D. Haßein-Pacha-Metchet
E. Saheb Saman metchet
F. Adina Metchet
G. Can-metchet
H. Caiserie
I. Tchar monar
L. Alicha metchet
M. Ousta chaguird
N. Dou monar
O. Geoncha Metche
P. Ach tu con
Q. Ayn Aly
T.



S
تبریز

verneurs de *Georgie* & d'*Armenie*. Je le chargeai de les faire voir au *Doüannier* de *Tauris*, & de le prier, de ma part, de donner ordre qu'on me laissât passer avec mes gens. Je trouvai le lendemain qu'il s'étoit fort bien acquitté de la commission, & qu'on avoit donné l'ordre aux portes, tel que je le souhaitois.

Ce jour-là 17. nous arrivâmes à *Tauris*, après avoir fait six lieuës sur la même route que les jours précédens, par des plaines belles & fort fertiles, où toutes les terres sont labourées, & où l'on voit quantité de villages. Il y a 53 lieuës Persiennes, qui sont d'environ cinq mille pas chacune, d'*Irivan* à *Tauris*. On les fait facilement en six jours sur ses chevaux. Les Caravanes y mettent le double. Les Chameaux ne font d'ordinaire que quatre lieuës par jour, & portent six ou sept cens pesant. Les chevaux, & les mulets, qui ne portent d'ordinaire que deux cens vingt, & un homme dessus, font cinq à six lieuës.

La figure, qui est ici à côté donne, sans doute, une grande idée de *Tauris*. C'est effectivement une grande & puissante ville, & c'est la seconde de la Perse, en rang, en grandeur, en richesses, en commerce, & en nombre d'habitans. Elle est située au fond d'une plaine, au bas d'une montagne, que les Auteurs modernes veulent être le *mont Oronte*, ou *Baronte*, selon *Polybe*, *Diodore*, & *Ptolomée*. Sa figure est fort irréguliére & difficile à nommer, comme ce plan le fait connoître. Elle n'a ni murs, ni fortifications qui servent. Un petit fleuve, nommé *Spingtcha*, passe au tra-

vers. Il fait souvent de grands ravages, & emporte les maisons qui sont le long de ses bords. Il en passe un autre joignant la ville au Septentrion, qui, depuis le printems jusqu'à l'automne, n'est pas moins large que la Seine l'est à Paris, durant l'hiver. Il s'appelle *Agi*, c'est-à-dire, *salé*, à cause que six mois durant l'eau en est salée, par des torrens qui s'y jettent en passant sur des terres couvertes de sel. On n'y manque pas de poisson. La ville est divisée en neuf quartiers, & partagez comme presque toutes les autres villes de Perse en *Haydar* & *Neamet-olaby*, qui sont les noms des deux factions qui divisoient au 15 siécle toute la Perse; comme en Italie celles des Guelphes & des Gibelins. Elle a 15 mille maisons & quinze mille boutiques. Les maisons, en Perse sont séparées des boutiques, qui sont la plûpart en de longues & larges ruës voutées, de 40 à 50 pieds de hauteur. Ces ruës s'appellent *basar*, c'est-à-dire, *marché*. Elles sont le cœur de la ville: les maisons sont sur les dehors. Presque toutes ont un jardin. Je n'ai pas vû à *Tauris* beaucoup de Palais & de maisons magnifiques; mais il y a d'aussi beaux *Bazars* qu'en lieu de l'Asie; & il fait admirablement beau voir leur vaste étenduë, leur largeur, leurs beaux dômes, & les voutes qui les couvrent; le grand peuple qui y est durant le jour, & la quantité de marchandises dont ils sont remplis. Le plus beau de tous, & où se vendent les pierreries, & les plus précieuses marchandises, est Octogone, & fort spacieux. On le nomme *Kaiserié*, c'est-à-dire, *marché Royal*. Il a été bâti environ l'an 850. de l'hegire, par le Roi Hassen

ſen, qui faiſoit ſa reſidence à *Tauris*. Quant aux autres lieux deſtinez au public, ils ne ſont pas moins beaux, ni moins remplis. On y compte trois cens *Caravanſerai*. Il y en a de ſi ſpacieux, qu'il peut loger trois cens perſonnes en chacun. Les cabarets à Cahvé, à Tabac, & à ces boiſſons fortes, qu'on fait avec le ſuc de pavot; les bains & les Moſquées, répondent bien à la grandeur & à l'éclat de ces autres édifices.

Les Moſquées de *Tauris* ſont au nombre de deux cens cinquante. Les principales ſont marquées dans le deſſein. On ne dira rien de chacune en particulier; parce qu'elles ne ſont pas autrement faites que les belles Moſquées de la ville capitale du Royaume, dont l'on trouvera dans ce volume, des deſcriptions, & des plans. La Moſquée d'*Ali-cha* eſt preſque toute détruite: On en a reparé le bas, où le peuple va à la priére, & la tour qui eſt fort haute. C'eſt la premiére qu'on découvre en venant d'*Irivan*. Cette Moſquée a été bâtie il y a 400 ans, par *Coja-ali-cha*, Grand Viſir de Sultan *Kazan*, Roi de Perſe, qui faiſoit ſa réſidence à *Tauris*, & qui y a été enterré. Son ſépulcre ſe voit encore à préſent en une grande tour rüinée, que l'on appelle de ſon nom, *Monar-can-Kazan*. La Moſquée qu'on appelle *le Maître apprenti*, qui eſt aujourdhui demi ruïnée, a été conſtruite, il y a trois cens vingt ans, par *Emircheik-Haſſen*. Celle qui eſt marquée O dans le plan, eſt la plus belle de *Tauris*. Tout le dedans & partie du dehors eſt doré. Elle a été bâtie l'an 878. de l'hegire, par un Roi de Perſe nommé *Geoncha*, ou *le Roi du monde*. Celle

des deux tours est petite, mais ses deux tours sont d'une architecture particuliére, & fort industrieuse; car elles sont l'une sur l'autre; & celle d'enhaut a beaucoup plus de hauteur, & plus de diametre, que celle d'en bas, qui lui sert de base. Il y a trois hôpitaux dans la ville: ils sont assez propres, & bien entretenus. On n'y loge guére, mais on y donne à manger deux fois le jour, à tous ceux qui y viennent. Les hôpitaux s'appellent à *Tauris*, *Ach-tacon*, c'est-à-dire, *lieux où l'on fait profusion de vivres*. Au bout de la ville, à l'Occident, il y a, sur une petite montagne, un fort joli hermitage, qu'on appelle *Aynali*, c'est-à-dire, *les yeux d'Ali*. Les Persans disent que ce Calife, que leur Prophéte fit son gendre, a été le plus bel homme dont on ait jamais ouï parler. Et lors qu'ils veulent signifier une fort belle chose, ils disent, *c'est les yeux d'Ali*. Cet hermitage est une des dévotions, & une des promenades des *Taurisiens*.

Au dehors de *Tauris*, au Levant, on voit un grand Château, presque tout détruit, qu'on appelle *Cala-Rachidié*. Il fut bâti il y a 400 ans, par *Cojé-Rechid*, Grand Visir du Roi *Cazan*. L'Histoire rapporte, que ce Roi avoit deux Grands Visirs; parce qu'il étoit prévenu qu'un seul ne pouvoit suffire à toutes les affaires d'un aussi grand Royaume, qu'étoit le sien. *Abas* le Grand voyant ce Château ruïné, & jugeant qu'il étoit situé fort avantageusement pour défendre la ville, & pour la commander tout ensemble, le fit rebâtir, il y a cinquante ans; ses successeurs en ont jugé autrement, & l'ont laissé tomber en ruïne.

On

On voit encore en cette ville les restes des principaux édifices & des fortifications que les Turcs y construisirent, durant les divers tems qu'ils en ont été les maîtres. Il y a peu de rochers & de pointes de montagnes joignant la ville, où l'on ne voye des ruïnes de Forts, & des monceaux de masures. J'en ai visité soigneusement une grande partie, mais je n'y ai découvert aucune antiquité. On n'y déterre que de la brique, & des cailloux. Ce qui reste de plus entier parmi ces édifices, de la construction des Turcs, est une grande Mosquée, dont le dedans est incrusté de marbre transparent, & tout le dehors est fait de parquetterie à la Mosaïque. Les Persans tiennent ce lieu souillé, à cause qu'il a été bâti par les Turcs, dont ils détestent la créance. Entre ces masures, dont l'on a parlé, on fait remarquer, sur les dehors de *Tauris*, au midi, celles du Palais des derniers Rois de Perse; & à l'Orient celles du Château, où les Armeniens disent que *Cosroes* logeoit, & où il mit en garde la vraye croix, & toutes les autres dépouilles sacrées qu'il emporta de Jerusalem.

La place de *Tauris* est la plus grande place de ville que j'aye vûe au monde; elle passe de beaucoup celle d'Ispahan. Les Turcs y ont rangé plusieurs fois, trente mille hommes en bataille. Les soirs cette place est remplie du menu peuple, qui vient se divertir aux passe-tems qu'on y donne. Ce sont des jeux, des tours d'adresse, & des bouffonneries, comme en font les Saltinbanques, des luttes, des combats de taureaux & de beliers, des recits en vers & en prose, & des dances de

Loups. Le peuple de *Tauris* prend ſon plus grand divertiſſement à voir cette dance; & l'on y améne de cent lieuës loin des loups qui ſavent bien dancer. Les mieux dreſſez ſe vendent juſqu'à cinq cens écus la piéce. Il arrive ſouvent pour ces loups de groſſes émutes qu'on a bien de la peine à appaiſer. Cette grande place n'eſt pas vuide le jour; c'eſt un marché de toute ſorte de denrées, & de choſes de peu de prix. Il y a encore une autre grande place à *Tauris*, & c'eſt celle qui paroît dans le deſſein au devant de ce Château détruit, qu'on appelle le Château de *Jafer-Pacha*. C'étoit, à ce qu'on dit, la place d'armes de ce Château: c'eſt à préſent la boucherie. On y tuë, & l'on y écorche toutes les groſſes viandes qu'on vend en tous les lieux de la ville.

J'ai fait beaucoup de diligence pour apprendre à combien ſe monte le nombre des habitans de *Tauris*; je ne crois pourtant pas le ſavoir au juſte: mais je penſe qu'on peut dire ſûrement qu'il va à 550 mille perſonnes. Pluſieurs gens de qualité de la ville m'ont voulu faire acroire qu'il va à plus de onze cens mille.

Le nombre d'étrangers qui ſe trouve-là en tout tems eſt auſſi fort grand. Il y en a de tous les endroits de l'Aſie; & je ne ſai s'il y a ſorte de marchandiſe dont l'on ne puiſſe y trouver Magaſin. La ville eſt remplie de métiers en coton, en ſoye, & en or. Les plus beaux Turbans de Perſe s'y fabriquent. J'ai ouï aſſurer aux principaux Marchands de la ville, qu'on y fabrique tous les ans ſix mille balles de ſoye. Le commerce de cette vil-

le

le s'étend dans toute la Perse, & dans toute la Turquie; en Moscovie, en Tartarie, aux Indes, & sur la Mer noire.

L'air de *Tauris* est froid & sec, fort bon & fort sain; & l'on ne se plaint point qu'il contribuë à aucune mauvaise disposition des humeurs. Le froid y dure long-tems, parce que la ville est exposée au Nord, & qu'au sommet des montagnes, qui sont autour, il y a de la neige durant neuf mois de l'année. Le vent y souffle presque toûjours au soir, & au matin. Il y pleut souvent, horsmis en Eté; & l'on y voit des nuages en toutes les saisons de l'année. La lat. est 38 deg. la long. 82. Il y a abondance de toutes choses nécessaires à la vie, & l'on y vit assez délicieusement, & à fort bon marché. La mer Caspienne, qui n'en est qu'à quarante lieuës, lui fournit du poisson. On en prend aussi dans le fleuve d'*Agi*, dont l'on a parlé; mais ce n'est que quand les eaux sont basses. La livre de pain n'y coûte d'ordinaire que deux liards; celle de viande que dix-huit deniers. La volaille, le gibier, les fruits, le vin, & le fourage y sont aussi bon marché à proportion. Les legumes s'y donnent presque pour rien, particuliérement les asperges. L'Eté il y a abondance de daims, & de gibier d'eau; mais, comme les Persans n'aiment pas le gibier, on tue peu de daims, & d'autres bêtes fauves. Il y a aussi des Aigles dans les montagnes; j'y ai vû vendre un aigle cinq sous par des païsans. Les gens de qualité volent cet oiseau avec l'Epervier; ce vol est quelque chose de tout-à-fait curieux, & fort admirable. La façon dont l'épervier abbat l'aigle,

c'eſt qu'il vole au deſſus fort haut, fond ſur lui avec beaucoup de viteſſe, lui enfonce les ſerres dans les flancs, & de ſes aîles lui bat la tête en volant toûjours. Il arrive pourtant quelquefois que l'épervier & l'aigle tombent tous deux enſemble. Les éperviers arrêtent auſſi les biches de cette ſorte, & en rendent la priſe fort facile aux chaſſeurs. Si ceci eſt remarquable, ce que je vais dire ne l'eſt pas moins; c'eſt qu'on aſſure, qu'il croît de ſoixante ſortes de raiſins aux environs de cette ville. Il n'y en a point en Perſe où l'on puiſſe mieux vivre, ni plus délicieuſement, ni à meilleur marché qu'à *Tauris*.

On voit aux environs de la ville de grandes carriéres de marbre blanc. Il y en a une eſpéce qui eſt tranſparent. Il ſe forme, à ce qu'on dit, de l'eau d'une fontaine minerale, qui ſe congele peu à peu. Il y a fort proche auſſi deux mines conſidérables, une de ſel, & une d'or. On ne travaille plus depuis longtems à celle d'or, parce qu'on a toûjours trouvé que ce qu'on en tiroit rendoit à peine les frais du travail. Le peuple eſt prévenu qu'il n'y a nul profit à y travailler. Il y a auſſi des eaux minerales en quantité. Les plus renommées, & les plus fréquentées ſont celles de *Baringe*, à demi lieuë de *Tauris*; & celles de *Seid-kent*, autre village, qui en eſt à ſix lieuës. Ces eaux ſont ſulfurées. Il y en a de froides & de bouillantes.

Je ne ſais s'il y a une autre ville au monde, dont les Auteurs modernes ſoient plus en diſpute, pour en ſavoir l'origine, & le nom qu'elle avoit dans ſes commencemens.

Nous

Nous rapporterons les opinions des plus célébres d'entr'eux ; mais il est bon d'avertir auparavant, que les Persans appellent cette ville *Tébris* ; & qu'en l'appellant *Tauris*, comme font les peuples de l'Europe, c'est seulement pour suivre l'usage, & afin d'être plus facilement entendus. *Teixera*, *Olearius*, & d'autres Auteurs, soûtiennent que *Tauris* est la ville que *Ptolomée*, en la cinquiéme table d'Asie, appelle *Gabris*, le G ayant été mis pour le T, par un changement facile dans la langue Grecque, comme ils prétendent. *Leunclavius*, *Jove* & *Aython* veulent que ce soit la ville que cet ancien Géographe appelle *Terva*, au lieu de *Tevra*, par la transposition d'une des lettres du mot ; mais *Terva* étant placée en Armenie, & étant certain que *Tauris* est en Medie, ces deux noms ne peuvent nullement convenir à une même ville. La ressemblance de nom est sans doute ce qui a trompé ces Auteurs. Le mot de *Tebris* est Persien. Il a été donné à cette ville l'an 165. de l'*Hegire*, comme nous le dirons plus amplement ; & comme il y avoit alors plusieurs centaines d'années que *Ptolomée* avoit écrit, il faut croire que *Terva* & *Gabris* sont des villes fort differentes de *Tauris*. *Niger* dit que c'est *Tigranoama* ; d'autres Auteurs la prennent pour *Tigranocerta* ; quelques-uns ont opinion que c'est la *Suze* de Medie, si célébre dans l'Ecriture ; d'autres Ecrivains soûtiennent que c'est la ville qui est nommée dans le livre d'Esdras, *Acmetha*, ou *Amatha*. Il y en a qui la mettent en Assyrie, comme *Ptolomée*, & son Interprête ; d'autres la placent en Armenie, savoir *Niger*, *Cedrene*, *Aython*,

& *Jove*, comme on l'a dit. *Marc Paul*, Venitien, la place au païs des Parthes. *Calcondile* la porte encore plus loin; car il la met en la Province dont *Persepolis* étoit autrefois la Capitale. Enfin c'est une confusion étrange que la multitude d'opinions qu'on a eües là-dessus. La plus raisonnable, à mon avis, est celle de *Molet*, qui a traduit & commenté *Ptolomée*, d'*Ananie*, d'*Ortelius*, de *Golnits*, de *Teixera*, de *la Valle*, de l'*Athlas*, & de presque tous les autres Auteurs Géographes modernes, savoir que *Tauris* est l'ancienne & la fameuse *Ecbatane*, dont il est fort parlé dans l'Ecriture sainte, & dans les anciennes histoires de l'Asie. *Minadoi*, Auteur Italien, si je ne me trompe, a fait un Traité exprès pour le prouver. J'ajoûte sur ce sujet qu'on ne voit pourtant à *Tauris* nuls monumens de son antiquité, ni aucuns restes du superbe Palais d'*Ecbatane*, où les Monarques de l'Asie passoient l'Eté; ni de celui de *Daniel*, qui servit depuis de Mausolée aux Rois de Medie, dont parle *Joseph* au Livre 10. & qu'il assure avoir été encore entier de son tems. Si ces magnifiques & superbes Palais étoient sur pied il n'y a que seize siécles, au même lieu où est *Tauris*, les ruïnes mêmes s'en sont perdues; car parmi toutes celles qu'on voit dans la banlieue de cette ville, il n'y a que de la brique, de la terre & des cailloux, qui sont des materiaux qu'on n'employoit pas anciennement en Medie, à la structure des Palais des Grands.

Les Historiens Persans marquent unanimement le tems de la fondation de *Tauris*, à l'an 165. de l'*Hegire*; mais ils ne s'accordent

pas

pas bien des autres particularitez. Quelques-uns en rapportent la fondation à la femme de *Haron Rechid* Calife de Bagdad, nommée *Zebd-el-caton*, nom qui signifie *la fleur des Dames*. Ils racontent, qu'étant malade à la mort, un Medecin Mede la guérit en peu de tems; de quoi la Princesse, ne sachant comment le récompenser, fit dire au Medecin de choisir lui-même la récompense; & que le Medecin demanda qu'on fit bâtir en son païs, une ville en son honneur; ce qui ayant été executé avec beaucoup de soin & de diligence, il nomma cette nouvelle ville *Tebris*; pour marque qu'elle devoit son origine à la Medecine: car *Teb* signifie *Medecine*, & *ris* est le participe de *ricten*, qui veut dire *verser*, *répandre*, *faire largesse*. Voilà l'opinion de quelques-uns. Celle des autres a quelque chose de semblable. Ils disent que *Halacoukan* Général de *Haron Rechid* ayant été deux ans malade d'une fiévre tierce, dont il desesperoit de guérir, il en fut merveilleusement délivré, dans l'endroit même où est à present *Tauris*, par une herbe qu'il y trouva; & que pour perpetuer la memoire d'une si heureuse guerison, il fit bâtir cette ville, & la nomma *Tebrift*, c'est-à-dire, *la fiévre s'en est allée*; car *teb* signifie aussi fiévre, & *rift* vient du verbe *reften*, qui veut dire *partir*, *s'en aller*; & que c'est par corruption, ou par adoucissement, qu'on dit *Tebris*, au lieu de *Tebrift*. *Mirza-thaer*, un des plus savans hommes de qualité qu'il y ait en Perse, fils de *Mirza Ibrahim*, Intendant de la Province, m'a donné une autre raison de cette Etymologie; savoir qu'au tems qu'on bâtissoit la ville, l'air y étoit ex-

trêmement bon & favorable contre les fiévres : que cette qualité y attiroit beaucoup de gens, & qu'en vûe de cela on la nomma *Tebris*, comme qui diroit *dissipant la fiévre*. Ce Seigneur m'a assuré qu'il y a au trésor du Roi à Ispahan, des medailles avec l'inscription de cette *Zebd-el-caton*, femme du Calife *Haron Réchid*, qu'on trouva à *Maranthe*, ville proche de *Tauris*, avec quantité d'autres d'or & d'argent, au coin des anciens Rois de Medie ; & qu'il en avoit remarqué avec des figures & des inscriptions Grecques, dont il se souvenoit, que le mot étoit *Dakianous*. Il me demanda si je savois qui étoit ce *Dakianous*. Je lui dis que je ne connoissois point ce nom-là, mais que ce pourroit bien être celui de *Darius*.

L'an 69. de la fondation de *Tauris*, la ville fut presque toute abatue d'un tremblement de terre. *Montevekel*, Calife de Bagdad, de la race des *Abas* qui régnoit alors, la fit relever & agrandir. Cent quatre-vingts dix ans après, le 14. du mois de *Sefer*, un autre tremblement, plus violent que le premier, la ruïna toute entiére en une nuit. La Géographie Persane conte qu'il y demeuroit alors un savant Astrologue de *Chiras*, nommé *Aboutaher*, nom qui signifie *Pere juste*, lequel avoit prédit que le tremblement arriveroit à l'entrée du Soleil au signe du Scorpion, l'an 235. de l'*Hegire* ; qui répond au 849. de l'Epoque Chrétienne, & qu'il renverseroit toute la ville : dequoi voyant que le peuple ne vouloit rien croire, il alla faire instance au Gouverneur, d'employer la force pour mettre le monde hors de la ville. Le Gouverneur, qui étoit

étoit auſſi Lieutenant du Calife en toute la Province, ayant eu toûjours une grande créance en la judiciaire de cet Aſtrologue, ſe rendit à ſes inſtances, & n'oublia rien pour faire aller le monde à la campagne; mais comme le peuple perſiſtoit à traiter de viſion la prédiction de ce tremblement, & ſoupçonnoit de quelque méchanceté cachée l'action du Gouverneur, il n'en ſortit pas la moitié. Le tremblement arriva juſtement à l'heure marquée dans la prédiction, & quarante mille perſonnes en furent accablées. L'année ſuivante *Emir dineveron*, fils de *Mahamed-Roudani-aredi*, Viceroi de Perſe, eut ordre du Calife de faire relever la ville plus grande & plus belle qu'auparavant; & de ſavoir du célébre Aſtrologue *Aboutaher*, ſous quel aſcendant il y falloit travailler. Il marqua celui du Scorpion, & aſſura que la nouvelle ville n'auroit nuls tremblemens de terre à craindre; mais qu'elle étoit menacée de grands débordemens d'eaux. L'évenement, ajoûte l'hiſtoire, a verifié, en toutes maniéres, la verité de la prédiction. *Tauris* devint depuis ce rétabliſſement merveilleuſement grande, celébre, & floriſſante. On aſſure que du régne de Sultan *Cazan*, il y a 400. ans, ſa largeur étoit, Nord & Sud, depuis *Ayn ali*, ce petit mont dont on a parlé, juſqu'à la montagne oppoſée, qui s'appelle *Tchurandog*; & ſa longueur étoit depuis le fleuve *Agi* juſqu'au village *Baninge*, qui eſt à deux lieuës par delà la ville. L'hiſtoire remarque, pour une preuve du grand peuple, dont cette ville étoit alors habitée, que la peſte y étant ſurvenuë, il mourut 40. mille perſonnes en un quartier, ſans qu'il y parût.

L'an

L'an 896. de l'*Hegire*, & 1490. de *Jesus-Christ*, les Princes de la race de *Cheik Sefi*, ayant envahi la Perse, transportérent d'*Ardevil*, qui étoit leur patrie, le siége de l'Empire en cette ville. *Selim* la prit à composition, l'an 1514. deux ans après que le Roi de Perse, qui ne s'y tenoit pas en sûreté, s'en fut retiré, & eut établi sa residence à *Casbin*. *Selim* demeura peu à *Tauris*, mais il en emmena de riches dépouilles, & trois mille familles d'artisans, la plûpart Armeniens, qu'il établit à Constantinople. Peu après son départ, le peuple de *Tauris* se souleva, & s'étant jetté inopinément sur les Turcs, à la faveur d'une armée Persane, il en fit un furieux carnage, & se rendit maître de la ville. *Selim* mourut sans la pouvoir reprendre ; mais son successeur *Soliman* le Grand le fit par le moyen d'*Ibrahim* Bacha Généralissime de ses armées. Il se rendit maître de cette ville puissante, & il y fit faire un grand Château, que l'on assure qu'il munit de trois cens cinquante piéces de canon, & d'une garnison de quatre mille hommes ; mais cela n'empêcha pas le peuple de se soulever encore après son départ. Ce même *Ibrahim* Pacha fut envoyé pour tirer vengeance au bout de trois années, à savoir l'an 955. de l'*Hegire*, & 1548. de *Jesus-Christ*. Il la prit d'une maniere fort cruelle ; car ayant emporté la ville d'assaut, il la donna au pillage à son armée, qui y commit des excès d'inhumanité, & de fureur, auparavant inouïs ; En un mot, tout ce qu'on peut commettre de cruauté, par le fer & par le feu. Le Palais du Roi *Tahmas*, & tous les édifices considérables, furent détruits, jusqu'aux fondemens.

Avec

Avec tout cela, cette ville se souleva encore, au commencement du régne d'*Amurat*, & à l'aide de peu de troupes Persannes, fit passer au fil de l'épée dix mille Turcs, qui y étoient en garnison. *Amurat*, effrayé du courage des Taurisiens, envoya une puissante armée sous la conduite d'*Osman*, son Grand Visir, pour les détruire, & pour les assujettir entiérement. L'armée entra dans la ville, & la saccagea. C'étoit l'an 994. au compte des Mahometans, & 1585. au nôtre. On fit reparer ensuite toutes les fortifications que les Turcs y avoient construites auparavant. Dix-huit ans après cette expedition, savoir l'an 1603. *Abas* le Grand reprit *Tauris* sur les Turcs, avec peu de gens; mais avec une adresse, une diligence, & une bravoure, à peine croyables. Il distribua ses plus braves soldats en plusieurs pelotons, qui en même tems surprirent les corps de garde des Turcs, qui étoient aux avenues; & ils les égorgerent tous si promptement, qu'on n'en eut aucune nouvelle à la ville. Ces pelotons étoient suivis d'un gros de cinq cens hommes, déguisez en marchands. Ils entrerent dans la ville, en disant qu'ils avoient laissé la Caravane à une journée. On les crut, parce que c'est la coûtume des Caravanes, qu'à l'aproche des grandes villes, les marchands prennent les devans, outre qu'on s'imagina que ces gens avoient été reconnus aux corps de garde. *Abas* les suivoit de près, & dès qu'il les vit entrez il fondit dans la ville à la tête de six mille hommes. Deux de ses Généraux à même tems firent la même chose châcun d'un autre côté. Les Turcs surpris, se rendirent à con-

à condition feulement d'avoir la vie fauve. L'hiftoire remarque, que le jour de cette expedition, ce grand Roi fit prendre pour la premiére fois des moufquets à un Régiment qui le fuivoit, & qu'en ayant vû l'effet, il ordonna à une partie de fes troupes de fe fervir toûjours d'armes à feu. Les Perfans auparavant n'en avoient jamais porté à la guerre.

Pour ne laiffer rien à dire fur l'hiftoire de *Tauris* qui merite tant foit peu d'être fû, il faut rapporter ce que les Auteurs Armeniens en ont écrit. Ils difent que cette ville eft une des plus anciennes de l'Afie, & qu'on l'appelloit autrefois *Cha-haften*, c'eft-à-dire, *place Royale*, parce que les Rois de Perfe y faifoient leur fejour: & qu'un Roi d'Armenie nommé *Cofroes* changea ce nom de *Chahaften* en celui de *Tauris*, qui en Armenien literal fignifie *lieu de vangeance*, parce qu'il défit là le Roi de Perfe, qui avoit fait affaffiner fon frere. Le Gouvernement de la Province de *Tauris* eft le prémier du Royaume, il eft attaché à la charge de Generaliffime. Il rend trente mille Tomans par an, qui font un million trois cens cinquante mille livres, fans compter le cafuel, qui eft grand dans les Gouvernemens de l'Afie. Le Gouverneur a titre de *Becler-bêc*. Il entretient trois mille hommes de cavalerie, & il a fous lui les Cams ou Gouverneurs de *Cars*, *Oroumi*, *Maraga*, *Ardevil*, & vingt Sultans, qui tous enfemble en entretiennent onze mille.

J'allai loger à *Tauris* à l'hofpice des Capucins qui étoient venus au devant de moi. Ils n'étoient que deux, je les priai de tenir mon arrivée fecrette une quinzaine de jours. C'étoit

soit, afin de me remettre en équipage, & mes affaires en bon ordre, comme elles étoient avant ma déroute de Mingrelie, & pour mettre en si bon état tout ce que je portois au Roi, que je pûsse le montrer en arrivant à la Cour; mais l'on sçût incontinent mon arrivée. *Mirzathaer* fils de l'Intendant, & Receveur Général de la Province, & reçû en survivance, apprit que les Capucins avoient des hôtes. Il envoya le 22. dire au Superieur qu'il s'étonnoit qu'il ne fût pas venu lui donner avis de l'arrivée, & de la qualité des Europeans qu'il avoit reçûs dans sa maison. Le Pere en alla faire des excuses à ce Seigneur, & lui dit de ma part que je n'eusse pas manqué d'aller le saluër si j'eusse pû sortir, mais que j'étois arrivé en assez mauvais état, & qu'en peu de jours je m'acquiterois de ce devoir.

Le 22. ce Seigneur, de qui j'avois eu l'honneur d'être connu à mon prémier voyage, vint me voir avec le fils du Can de *Guenjé*. Il me fit force caresses. Il fut deux heures entieres assis dans ma chambre à me faire conter les nouvelles de l'Europe, particulierement pour les Sciences & les Arts. Il eut ensuite la complaisance de me conter la fortune de sa maison, & les emplois de ses freres. Il est l'aîné de trois jeunes Seigneurs, tous dans la fortune, & qui remplissent de belles charges. Son Pere est Intendant & Receveur Général du Domaine du Roi en toute la Province d'*Azerbayan*, comme je viens de le dire. C'est ce *Mirza Ibrahim* dont le livre du *Couronnement de Soleiman* raconte divers incidens. Il n'étoit pas alors à *Tauris*; les devoirs de son emploi le tenoient occupé

à *Chir-*

à *Chirvan*, ville proche de la mer Caſpienne. Ce *Mirzathaer* faiſoit ſa charge en ſon abſence. Il a beaucoup de literature Arabeſque, Perſienne, & Turqueſque. Un Capucin lui a enſeigné durant pluſieurs années la Philoſophie de nos écòles, & toutes nos Sciences. C'eſt un Seigneur de grande érudition, & d'un eſprit fort adroit & fort civil. Après deux heures d'entretien il me preſſa de lui montrer des bijoux & de l'horlogerie qu'il pût acheter. Je n'en avois nulle envie, & je n'étois pas bien en état de le faire, pour les raiſons que j'ai dites. Mais il m'en preſſa ſi fort, & de ſi bonne grace, que je ne pûs le refuſer. Je lui fis voir une partie des bijoux de petit prix que j'avois. Il en emporta diverſes piéces.

Le ſoir *Tahmas Bek*, qui fait la charge de Gouverneur d'*Azerbeyan* à la place de *Manſour Can* ſon Pere, qui eſt toûjours à la Cour, m'envoya viſiter par ſon Orfévre, & me fit dire que je l'obligerois de l'aller voir le lendemain, & de lui porter des bijoux & des raretez de peu de prix. Je répondis que je n'y manquerois point, en effet j'allai le voir ce jour-là & *Mirzathaer* auſſi.

Le 25. on eut chez ces Seigneurs la confirmation & le détail de la nouvelle, qu'on avoit appriſe un mois avant, d'un vol fait le mois de Décembre précédent à la grande Caravane qui va d'*Iſpahan* aux Indes par terre. Elle part une fois l'an au mois d'Août, & prend ſa route par *Candahar*, qui eſt dans la Bactriane. Ce vol étoit fort conſidérable, par le nombre de gens, & par la quantité de richeſſes qu'il y avoit dans la Caravane, & par les ſuites qu'il eut. Il ſe fit à trois journées

nées

nées des frontiéres de l'Inde par les *Agvan*, peuple à-peu-près comme les Tartares, & qui sont tributaires de la Perse. Ils eurent avis des journées de la Caravane, & ils la surprirent à un passage avantageux pour un tel coup. Ils n'étoient qu'au nombre de cinq cens hommes, mais tous bien montez & bien résolus. La Caravane en avoit deux cens d'escorte, & étoit forte de deux mille personnes, la plûpart Indiens. L'escorte ne fit presque point de résistance, & se mit à fuïr. La plûpart des gens de la Caravane prenant exemple de ceux qui la devoient défendre, prirent la fuite après eux. Il n'y eut en tout qu'onze hommes de tuez, tant on fit peu de résistance. Il ne faut pas s'en étonner, car les Caravanes, & particuliérement celles des Indes, sont composées en parties d'Armeniens, & d'Indiens, gens à qui pour la plûpart un bâton fait peur. Les autres qui ont du courage se trouvent seuls & abandonnez, chacun fuit de son côté, & c'est un sauve qui peut, & un desordre étrange. Le vol fut estimé plusieurs millions. On n'en put savoir le compte juste, les Marchands en de pareilles rencontres déguisant la verité, les uns afin de ne pas perdre leur crédit, les autres de peur qu'on ne découvre qu'ils cachent une partie de ce qu'ils envoyent, pour en sauver les droits. Le mémoire qui en fut donné au Roi, signé de plus de soixante intéressez, montoit à trois cens mille Tomans: ce sont treize millions, cinq cens mille livres, & cependant on assure que ce n'étoit là que la moitié de la perte. Le Gouverneur de *Candahar* fut accusé d'avoir eu part au vol, & le Roi l'envoya prendre

dre

dre prisonnier, commandant de l'amener à *Ispahan* sur un Chameau, le carquant au cou, avec un seul valet à son choix. On conte que les voleurs qui firent le coup étoient des montagnards, si sauvages & si ignorans des choses du monde, qu'ils ne connoissoient ni l'or, ni les pierreries. Ils partageoient entr'eux la monnoye d'or & d'argent mêlées ensemble au poids sans distinction de métal, & confondoient les perles fines avec les fausses sans y faire de difference. J'ai peine moi-même à croire cela, & je ne l'eusse pas rapporté si tout le monde ne l'assuroit constamment.

Fin du Tome second.



VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER
CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.

TOME TROISIÈME;

Contenant le Voyage de PARIS à ISPAHAN.

TROISIEME PARTIE,

Qui comprend le Voyage de TAURIS à ISPAHAN.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, représentant les Antiquitez, & les Choses remarquables du Païs.



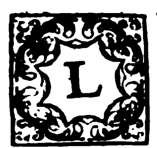
A AMSTERDAM,

Chez JEAN LOUIS DE LORME.

MDCCXI.



VOYAGE DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN DE PARIS A ISPAHAN.



E premier Mai, le Lieutenant du Gouverneur, envoya querir le Superieur des Capucins, pour ſavoir s'il n'avoit nulle connoiſſance de l'arrivée du Patriarche d'Armenie, dont l'on a parlé, & du lieu où il s'étoit caché. Nous le ſavions bien tous, mais on n'avoit garde de le dire, ſachant à quel deſſein on le cherchoit. C'étoit pour l'arrêter, & pour le remener priſonnier à *Irivan*. Il s'en étoit fui ſix jours auparavant, outré de dépit, & de chagrin, de voir que dans le ſoin que le Gouverneur prenoit pour payer ſes dettes, il n'avoit pas tant en vûe de le tirer d'affaire, que de ſe ménager une groſſe ſomme d'argent. Ce Gouverneur, ſuivant l'ordre de la Cour, dont on a rapporté la teneur, avoit envoyé en pluſieurs endroits autour d'*I-*

rivan, lever ſur les villages Armeniens dequoi payer les dettes du Patriarche. Les gens commis à cette levée avoient uſé de beaucoup de violence dans l'éxecution, ſe faiſant donner en chaque lieu le double de la taxe. Le Patriarche apprenoit tout cela, & le ſouffroit pour le bien qu'il ſe promettoit d'en tirer. Les prémiers deniers étant apportez à *Irivan*, il prétendit les toucher; mais le Gouverneur, bien loin de les lui remettre, n'en voulut donner que la moitié aux gens du Doüannier de Conſtantinople, de maniére que de quarante cinq mille l vres qu'on avoit levées pour ſon compte, on n'en vouloit appliquer que vingt trois mille au payement de ſes dettes. Il ſe plaignit de cette injuſtice, & n'en eut point de ſatisfaction. Le Gouverneur lui fit dire qu'il devoit ſe contenter qu'on lui fournit avec le tems dequoi s'acquitter avec le Doüannier de Conſtantinople, & qu'il n'avoit pas à prendre connoiſſance de ce qu'on levoit pour cela. Il ne s'en fût pas inquietté peut-être, ſans les Cris & les Imprécations qu'on faiſoit contre lui. Sa nation s'étoit déchainée contre ſon procédé. Il réſolut de l'appaiſer, & de ſe tirer de l'oppreſſion du Gouverneur d'*Armenie*. Il s'enfuit à deſſein d'aller porter ſes plaintes à la Cour. Le Gouverneur, dès qu'il apprit ſa fuite, envoya des couriers aux Gouverneurs voiſins pour le faire arrêter. Il étoit à *Tauris* quand le Courrier arriva. Les Armeniens de la ville le ſauverent, non pas en le cachant en quelque lieu ſecret ou écarté, mais en faiſant des préſens aux Grands, & comme l'injuſtice que l'on commettoit en ſon affaire étoit d'une no-

to-

torieté publique, on lui facilita les moyens d'aller à *Ispahan*.

Le 6. *Rustan-Bec*, Commissaire des guerres, m'envoya donner nouvelles de son arrivée. Il avoit appris chez le Gouverneur où il logeoit que j'étois à *Tauris*. Je fus le voir le même jour & renouveller l'amitié que j'avois contractée avec lui à mon premier voyage. Ce Seigneur est un des plus beaux esprits de la Cour, & des plus vaillans du Royaume : Il est frere du Gouverneur de *Candahar*, celui qu'on accusoit du vol de la Caravane des *Indes*, dequoi l'on vient de parler. Son pere étoit Gouverneur de l'*Armenie*. *Abas* second aimoit fort ce *Rustan-Bec* à cause de son Erudition, de sa Valeur, & de sa bonne Mine. Il y avoit un an, que le Roi lui avoit donné la commission d'aller en *Azerbeyan*, faire la revûë des troupes & des munitions. Il étoit à la fin de sa commission, & je sûs qu'elle lui avoit vallu 35. mille écus. J'eus beaucoup de plaisir à l'entretenir. Il me fit voir des Cartes de cette Province qu'il avoit nouvellement dressées, & m'en promit des copies. Et ayant pris un grand Planisphere, depuis peu imprimé en *Europe*, il m'y fit remarquer beaucoup de fautes. Je soupai avec lui, il ne me laissa aller qu'à minuit.

Le 7. il me fit l'honneur de me venir voir, & de passer toute l'après dinée dans ma chambre.

Le 8. & les trois jours suivans, je retirai de *Tahmas-Bec* & de *Mirzathaer* tout ce qu'ils ne voulurent point acheter, après avoir fait marché de ce qu'ils vouloient avoir. Je ne leur vendis à tous deux que pour mille écus

& sans profit. J'eus beaucoup de peine à conclure le marché, mais je fus payé dès qu'il eut été arrêté. Ils me mirent en compte, le premier la faveur de son Pere auprès du Roi, & l'autre celle de ses freres & de son oncle *Mirza-Sadec* grand Chancelier, & me forcerent à prendre les Lettres de recommandation qu'ils m'offrirent sur eux, en compensation du profit que je voulois faire. On ne peut croire les caresses, la flaterie, l'engageant & agréable procedé avec quoi les Grands en usent en *Perse* pour leurs interêts, quelque légers qu'ils soient. Ils agissent avec une si grande apparence de sincerité, qu'il faut bien connoître le génie du païs & de la Cour pour n'être pas leur Duppe.

Le 13. je fus prendre congé de *Rustan-Bec*, qui devoit partir deux jours après pour *Ardevil*. Il me fit la faveur de m'accorder un long entretien sur la conduite que je devois tenir à *Ispahan*, pour avoir un heureux succès. Il me donna beaucoup de bons Avis, & des Lettres de recommandation pour ses Parens, & pour *Cosrou-Can*, Colonel des Mousquetaires. C'est un des plus puissans Seigneurs & des plus considerez à la Cour. Voici mot-à-mot la Traduction de celle qui étoit pour ce Seigneur.

D I E U.

On mande au plus illustre Seigneur de la terre, & on fait savoir à son cœur très-noble & très-genereux, que le Seigneur Chardin, *Marchand François, la fleur des Chrétiens, qui avoit été envoyé en* Europe *par le feu Roi, lequel a pre-*

presentement sa [a] demeure *au Ciel, pour aporter de ce païs de riches Ouvrages de Pierrerie, en est revenu depuis quelques jours & vient d'arriver en cette Royale Ville de* Tauris. *L'amitié & la confiance que nous avons autrefois contractée ensemble, l'a porté à me communiquer ses affaires. Il m'a témoigné qu'à cause que le grand Roi, qui l'a envoyé en* Europe, *s'est envolé au Royaume des Esprits, & est devenu Citoyen du Paradis, il desiroit que moi qui suis son intime ami* [b] *l'*adressasse *à une personne considerable par la prudence de la conduite, & par la grandeur de la dignité, & qui sût rendre parfaitement de bons offices, afin de s'en servir d'un Canal pour arriver à la presence du Roi très-Noble, très-Haut & très-Saint. Il s'est aussi particulierement informé à moi, qui suis vôtre Intime, des grandes & royales Qualitez que vous possedez, & l'ayant charmé par le recit que je lui en ai fait, il m'a découvert un extrême desir* d'avoir [c] l'honneur *d'être recommandé à la bonté des* [d] Esclaves *de V. A. Moi, qui en suis le veritable Ami, je le recommande de tout mon cœur à vos Soins glorieux; & tout ce qui concernera ses affaires & ses interêts. Il espere beaucoup de vôtre Royale faveur, & se fait sûr, que V. A. ayant compris ses besoins par la lettre de moi vôtre serviteur, Elle fera en sorte que les bijoux précieux qu'il a aportez auront le bonheur d'aller dans les mains benites du Roi très-noble. Une si genereuse faveur remplira de grandes esperances cet illustre Chrétien & tous les autres Marchands de sa Nation que le commerce attire en ce St. Royaume.*

[a] Le mot que j'ai traduit par *demeure* signifie proprement *Aire d'aigle*. Les Persans en

parlant de leurs Rois défunts ajoûtent d'ordinaire ces mots *Krel-koldachion*, c'est-à-dire, *dont le Nid est au Ciel.*

[b] Il y a dans l'original *l'envoyasse au service.* C'est une Phrase du langage Persan, de dire *mettre un homme au service d'un Grand*, pour dire *le lui recommander si fortement, qu'il ait ses interêts aussi chers, que s'il étoit son Domestique.*

[c] Les Persans, pour dire *avoir l'honneur*, disent *être Annobli.*

[d] On a déja parlé de cette figure de Rhétorique dont les Persans se servent en disant *les esclaves d'un Seigneur*, pour signifier *le Seigneur même.*

Le 18. je pris congé du Lieutenant du Gouverneur & de *Mirzathaer.* Ils étoient tous deux ensemble. L'un & l'autre eurent la bonté de m'offrir un Conducteur. Je les en remerciai fort humblement, & leur dis que s'ils croyoient que j'en eusse besoin pour ma sûreté, je les suppliois d'avoir la bonté de m'en donner. Ils répondirent, que les Passeports du Roi que j'avois étoient une suffisante Escorte, puisque je pouvois en les montrant prendre du monde par-tout où je voudrois, autant qu'il me plairoit; que j'étois en païs de sûreté, & que l'offre qu'ils me faisoient étoit seulement pour témoigner, qu'ils étoient disposez de tout contribuer à mon voyage. Des gens de Qualité qui étoient-là m'ayant dit au même tems, que je n'avois besoin de personne, je me contentai de demander à *Mirzathaer* un Passeport pour les Receveurs de Doüannes & des Peages, afin de n'être pas obligé de déployer ceux

ceux du Roi. Il me le fit aussi-tôt expédier & le plus honnêtement du monde, comme on le peut voir dans la version que voici.

DIEU.

Aujourdhui, second jour du mois de Sefer *le victorieux, l'an* 1084. *Le Seigneur* Chardin, *Marchand, la fleur des Marchands & des* Europeans, *est sur son départ pour la Cour. Il est chargé d'un merveilleux amas de bijoux précieux, & d'autres raretez, dignes du Seigneur du monde; qu'il a eu ordre d'achetter en son païs, & d'apporter aux pieds du trône qui est le vrai St. Siége du* [a] Vicaire de Dieu. *On donne cet avis à tous Officiers subalternes, Regens, Lieutenants de Roi, Juges civils & criminels, Prevôts de villes & de grands chemins, Receveurs de Droits & de Peages, afin qu'ils sachent, que cette personne est de grande considération; & qu'en conséquence d'un ordre d'en-haut, qu'il a en main, il lui faut fournir partout où il ira toutes les choses dont il aura besoin, lui donner toute l'aide & tout le secours raisonnable qu'il demandera, & faire si bien qu'il arrive avec son Train, non seulement sans nul malheur, & nul mécontentement, mais aussi rempli de satisfaction & d'honneur au Palais du très-haut. Il faut aussi bien prendre garde de ne lui pas faire sentir de quelque maniére que ce puisse être, qu'on a quelque prétention sur lui pour nuls droits de peage & de doüanne, & s'assurer qu'il faut absolument rendre compte tant de sa personne & de ce qu'il porte, que des moindres dégoûts & mécontentemens qu'on pourroit lui causer.*

A côté étoit le Seau, dont la marque eſt un paſſage de l'*Alcoran*, qui ſignifie, *ma Confeſſion de Foi eſt au nom de Dieu, qui eſt mon refuge, & de* Machammed *l'Apôtre de Dieu.*

[a] Le mot que j'ai traduit *Vicaire*, eſt *Califе*, & ſignifie proprement *Succeſſeur*. Les premiers Succeſſeurs de *Mahammed* n'avoient point d'autre Titre, & parce que les peuples qui ont ſuivi ſa Loi ont toûjours crû, que Dieu l'avoit établi Roi & Prophete Univerſel, l'avoit créé ſon Vicaire & ſon Lieutenant, & lui avoit donné le droit de gouverner tout le monde au Spirituel & au Temporel, ſes Succeſſeurs ſe ſont entêtez de ces Titres faſtueux; & ont fait croire, qu'ils leur appartenoient par Droit de Succeſſion: Or comme la race des Rois de Perſe qui régne depuis 250 ans prétend tirer ſon origine de *Ali*, Gendre & ſucceſſeur de *Mahammed*, ils s'en ſont attribué les vaines Qualitez & Prérogatives. C'eſt la raiſon de l'épithete *de Vicaire de Dieu* que les Perſans donnent à leurs Rois.

Le 20. *Mirzathaer* m'envoya viſiter par un de ſes domeſtiques, pour ſavoir s'il étoit vrai, que je vouluſſe partir le lendemain ſeul avec mes gens, & pour me dire, que je devois bien m'en donner de garde; que j'attendiſſe compagnie; qu'il y avoit du danger d'aller ſeul alors, ſur tout étant étranger & chargé de beaucoup de bien, parce que c'étoit la ſaiſon que les *Curdes*, les *Sara-nechin*, les *Turcomans*, & tous les autres Bergers, qui habitent en des Tentes à la Campagne, & qui ſont la plûpart Voleurs, quittent les Plaines à cauſe de l'ardeur du Soleil, & vont avec leurs trou-

troupeaux & leurs maiſons chercher dans les montagnes l'ombre & les pâturages. J'étois véritablement réſolu de partir le lendemain, mais je fis réflexion ſur l'avis, & je trouvai qu'en effet je hazarderois trop pour gagner ſept ou huit jours de tems. Je m'imaginai auſſi, que ce Seigneur, en me donnant cet avis, vouloit tacitement ſe tirer d'affaire, & ſe déclarer non reſponſable des mauvaiſes rencontres que je pourrois avoir. Il me vint encore de plus funeſtes penſées dans l'eſprit, tout cela m'obligea à retarder mon départ.

Le 26. il m'envoya donner avis, que le frere du Prévôt des Marchands partoit dans deux jours, que c'étoit un fort honnête Seigneur, & que ſi je voulois avoir ſa compagnie, il me recommanderoit fortement à lui. Je lui fis rendre mille remerciemens du ſouvenir & de l'affection qu'il témoignoit avoir pour moi, & lui fis dire, qu'il ne pouvoit me rendre de meilleur office, que de me mettre en de ſi bonnes mains. Je ſûs le ſoir qu'il l'avoit fait autant bien qu'on le pouvoit deſirer. J'eus une extrême joye de ce ſoin officieux, à cauſe particuliérement qu'il me deſabuſoit des réflexions que j'avois faites, ſur ce qu'il m'avoit envoyé dire deux jours auparavant.

Le 28. je partis de *Tauris* avec ce Seigneur frere du Prevôt des Marchands. C'eſt un de ces Eſclaves du Roi, dont l'on a parlé. Il avoit quatorze Chevaux & dix Valets. Nous fîmes trois lieuës en un païs beau, & uni entre des montagnes, tirant au midi. Nous logeames à *Vaſpinge*, grand bourg de ſix cens maiſons. Quantité de beaux Ruiſſeaux y ſerpen-

tent de tous côtez. Il est rempli de Jardins & de Saussayes qui sont toutes de *Peupliers* & de *Tyls*; on les entretient pour s'en servir à la structure des Bâtimens.

Le 29. nous fîmes cinq lieuës. Nous passâmes d'abord une petite coline, & marchâmes toûjours ensuite par des Plaines admirablement belles, fertiles & couvertes de villages: Celui où nous logeâmes se nomme *Agi-agach*. Ces plaines sont les plus excellens pâturages de la *Medie*, & j'ose dire du monde. Les plus beaux chevaux de la Province y étoient au vert. Il y en avoit quelque trois mille. C'est la coûtume en Perse, de donner l'herbe aux chevaux, trente cinq ou quarante jours durant, depuis *Avril* jusqu'en *Juin*. Cela les purge, les rafraichit, les engraisse, & les renforce. On la leur donne à l'écurie, ou à la Campagne, & l'on ne s'en sert point durant ce tems, ni quelques jours après. Le reste de l'Eté on leur mêle l'herbe & la paille coupée fort menu. Voyant ces beaux pâturages, je demandai à ce jeune Seigneur, avec qui j'allois, *s'il y en avoit de meilleurs en* Medie, & *d'aussi belles & aussi grandes plaines*. Il me répondit, *qu'il en avoit vû d'aussi belles vers* Derbent, (c'est la Medie Atropatiene) *mais non pas de plus vastes*. Ainsi l'on pourroit croire avec assez de fondement, que ces plaines sont l'*Hypopothon* dont parlent les anciens Auteurs, & où ils disent que les Rois de *Medie* tenoient un Haras de cinquante mille chevaux, & que c'est ici aussi où il faut chercher la plaine de *Nyse*, si célébre par les chevaux *Nysains*. Le Géographe *Etienne* dit que *Nyse* étoit dans le païs des *Medes*. Je contai à ce Sei-

Seigneur les particularitez que les Histoires rapportent de ces chevaux, & particuliérement celle que rapporte *Favorin*, que tous les chevaux *Nysains* étoient *Isabelles*. Il me dit, *qu'il ne l'avoit jamais lû ni entendu dire*. Je m'en suis enquis aussi durant tout mon voyage à plusieurs personnes d'érudition & de qualité, mais sans apprendre qu'il y eût aucun endroit dans la *Medie* ni en toute la Perse, où tous les chevaux naissent de couleur *Isabelle*.

Le 30. nous fîmes six lieuës par un chemin assez uni, qui serpente entre des colines. Après deux heures de marche, nous passâmes proche des ruïnes d'une grande ville, qu'on dit qu'il y a eu là autrefois, & qu'*Abas* le Grand acheva de détruire. On voit à gauche du chemin de grands ronds de pierre de taille. Les Persans disent, que ces Ronds ou Cercles sont une marque que les *Caous*, faisant la guerre en Medie, tinrent conseil en cet endroit; parce que c'étoit la coûtume de ces peuples, que chaque Officier qui entroit au Conseil portoit une pierre avec lui pour lui servir de siége. Les *Caous* sont des *Geans* Persans, ainsi nommez de *Kaoùs* Roi de Perse, fils de *Cobad*, fils de *Cosrou*, qui sont des Rois de la seconde race dont les Histoires ont été tournées en Fables comme sont les Romans. *Herodote* raconte quelque chose de semblable d'une armée Persanne, qui alloit contre les *Scythes*. Il dit que l'armée étant en *Thrace*, *Darius* lui montra un lieu, & commanda que chacun y mît une pierre en passant. Ce qui cause le plus d'admiration en considérant ces pierres, c'est qu'il y en a de si grosses,

ses, que huit hommes auroient peine à les remuer, & qu'on n'apperçoit point qu'elles ayent pû être tirées que des montagnes voisines, qui sont à six lieues. Nous trouvâmes sur le chemin trois grands & beaux *Caravanserais*, & logeâmes à un village nommé *Caratchiman*, situé au bas d'une coline. Il n'est pas si grand que *Vaspinge*, mais il est aussi beau.

Le 31. nôtre traite fut de quatre lieuës par des colines & par des vallées, toutes admirablement belles & fertiles. Nous passâmes à mi-chemin, à travers un grand village, plein de Saussayes & de jardins, & fort arrosé. On le nomme *Turcman*, parce qu'il y a dans les Campagnes qui l'environnent quantité de troupes de Bergers ainsi nommez. Nous nous arrêtâmes à *Pervaré*, autre village de la grandeur & de la beauté de *Turcman*, & situé de même en un fond au bas d'une coline, le long des bords d'un petit fleuve.

Le 1. *Juin* nous fimes deux lieuës en un païs plain, & uni comme celui que nous avions traversé les jours précedens, & quatre entre des montagnes où le chemin est fort rude & fort difficile. Un petit fleuve, mais fort rapide, passe au milieu. Il va toûjours en serpentant; & l'on est obligé de le passer plusieurs fois pour accourcir le chemin. Nous mîmes pied à terre à *Miana*. C'est un bourg situé au milieu d'une belle & vaste plaine, entouré de montagnes, qui separent sur cette route la *Medie* du païs des *Parthes*. C'est la raison du nom qu'il porte, car *Miané* veut dire proprement *Mitoyen*. Il y a en ce bourg un bureau de *Doüane*, dont les Commis ont

la

la réputation de fort tyrannifer les petites gens qui y paffent. Ils furent qui étoit le Gentilhomme avec qui j'allois, & qui j'étois auffi, cela leur ôta même la hardieffe de paroître. Il y a ce bon ordre en Perfe, & prefque dans tout l'Orient, que les Receveurs de toute forte de droits, n'ont la permiffion ni l'autorité de rien demander aux perfonnes de Qualité, à aucun Officier du Roi, quelque petit que foit fon office, ni à un étranger de condition. S'ils avoient l'audace d'en approcher pour s'enquerir feulement de ce qu'ils portent, elle feroit punie de baftonnades.

Le 2. nous fûmes tant de tems à guayer le fleuve de *Miana*, à caufe que le pont étoit rompu, & nous trouvâmes fi rude la montagne qu'il faut traverfer au-delà, que nous ne pûmes faire que trois lieuës. Ce fleuve eft à un mille du bourg. Il eft rapide & large, fur tout où nous le paffâmes. On fut plus de deux heures à chercher le guai, & à faire paffer les chevaux de bagage, qui pafferent tous bien, graces à Dieu, & cinq heures à traverfer la montagne, qui eft fort haute & fort roide, & qui fait la féparation entre la *Medie* & la *Parthide*. Ces deux grandes Provinces font feparées par une chaine de montagnes, qui eft une branche du mont *Taurus*; qui s'étend depuis l'*Europe* jufques à la *Chine*, traverfant, comme l'on a dit, la *Mofcovie*, la *Circaffie*, la *Mingrelie*, la *Georgie*, le païs des *Parthes*, la *Bactriane*, la Province de *Candahar*, & les *Indes*. Au haut de la montagne nous vîmes fur une pointe de roche un grand Château ruïné. Les Perfans le nomment *le château de la pucelle*, & difent qu'*Ard-chir*, l'*Artaxerxès*

des

des Grecs le fit bâtir pour servir de prison à une Princesse du sang. *Abas* le Grand le fit ruïner, parce qu'il servoit de retraitte à une troupe de Voleurs, qui faisoient les Souverains dans ces montagnes. On y trouve çà & là de longues chaussées, que ce grand Prince a fait faire aux endroits difficiles à passer durant l'hiver. Au bout de nôtre traitte nous passames sur un beau pont un grand fleuve, nommé *Kesil-heuzé*, c'est-à-dire, *fleuve doré*, & logeâmes à *Sémelé*. C'est un *Caravanserai*, bâti proche le pont, pour loger les voyageurs qui ne peuvent passer outre.

Ce fleuve de *Kesil-heuzé* est plus grand & plus rapide que celui de *Miané*. Il a sa source dans les montagnes de *Derguesin*, tirant vers la *Medie Apopatiane*, au travers de laquelle il se rend dans la Mer Caspienne, aprés avoir passé par la celébre ville d'*Ardevil*. Il sert de bornes à la *Medie* & au païs des *Parthes*. On n'a pas de peine à reconnoître, quand on l'a passé, qu'on a changé d'air & de païs; car au lieu que la temperature de la *Medie* est assez humide & nebuleuse, qu'elle produit beaucoup de vents & de pluyes, & que le terroir du païs est fertile de soi; quoique quelques anciens Auteurs en ayent autrement écrit; l'air du païs des *Parthes* est sec au dernier degré & c'est ce qui fait qu'on n'y voit que rarement durant six mois de l'année ni pluyes ni nuages. Le terrain est sablonneux, & la Nature n'y produit rien toute seule.

Le païs des *Parthes*, qui a tenu à son tour l'Empire de l'Asie, est la plus grande & la premiere Province de la Monarchie Persane. Elle est toute du domaine du Roi, & n'a point

point de Gouverneur, comme la plûpart des autres Provinces. Les Persans lui donnent pour limites, à l'Orient sa Province de *Corasson*, qui est la *Coromitrene*; au Midi celle de *Fars*, qui est la *Perse* proprement dite; l'*Azerbeijan*, qui est la *Medie*, à l'Occident; le *Guilan*, & le *Mazanderaan*, qui sont l'*Hyrcanie*, au Septentrion. Cette Province a deux cens lieuës de longueur, & du moins cent cinquante lieuës de largeur. L'air y est très-sec, comme on l'a dit, & le plus sain du monde presque par tout. Elle contient plus de montagnes que de païs plain. Ces montagnes sont nues, & ne produisent (generalement parlant) que des Chardons & de la Bruiere. Les campagnes sont fertiles & agréables aux endroits où il y a de l'eau, mais où il n'y en a point la terre ne produit rien du tout. Cette grande Province a plus de quarante villes, ce qui est beaucoup en Perse, qui n'est pas un Empire peuplé à proportion de son étendue.

Les Orientaux appellent le païs des Parthes *Arak-agem*, c'est-à-dire, *Arak-persienne*, pour la distinguer de l'Arabie, qu'ils appellent *Arak-arab*. Ils l'appellent aussi *Balad-el-gebel*, c'est-à-dire, *païs de Montagnes*, à cause qu'il y en a beaucoup, comme je le viens de dire. Mon opinion est que ces Scythes, de qui les anciens Auteurs ont écrit que les Parthes tirent leur origine, sont les petits Tartares qui habitent au Septentrion de la Perse, appellez maintenant *Yuz bes*, & autrefois *Bactriens*; & que cet *Arsace*, dont les histoires Grecques rapportent qu'il fonda l'Empire des Parthes, étoit du païs de *Tamerlan*, de *Halacou*, & de ces autres Princes Tartares, qui ont fait de si gran-

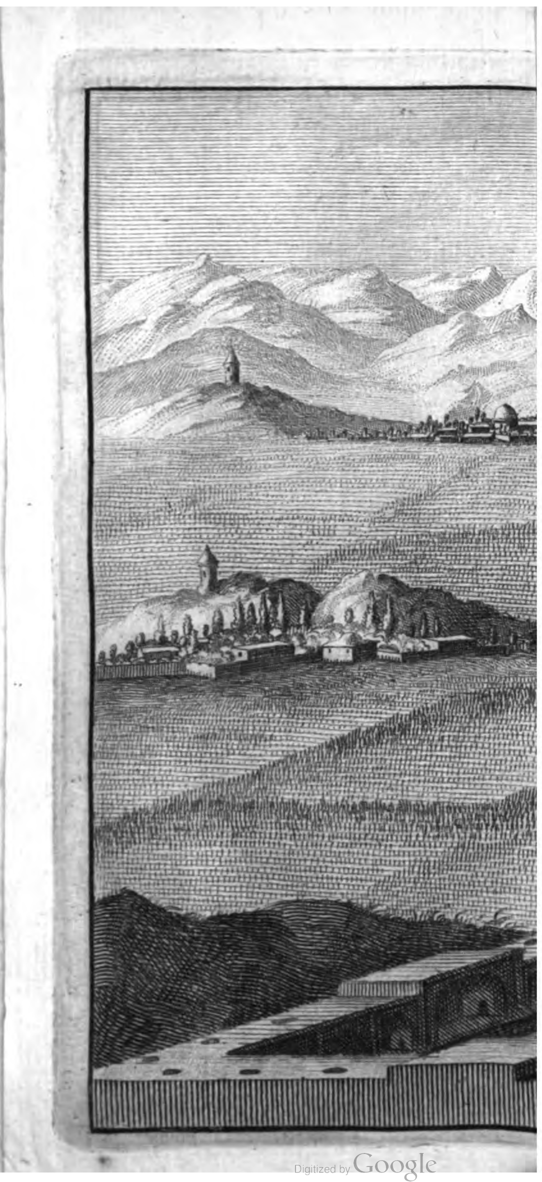
grandes & fameuses conquêtes en Asie les derniers siécles passez.

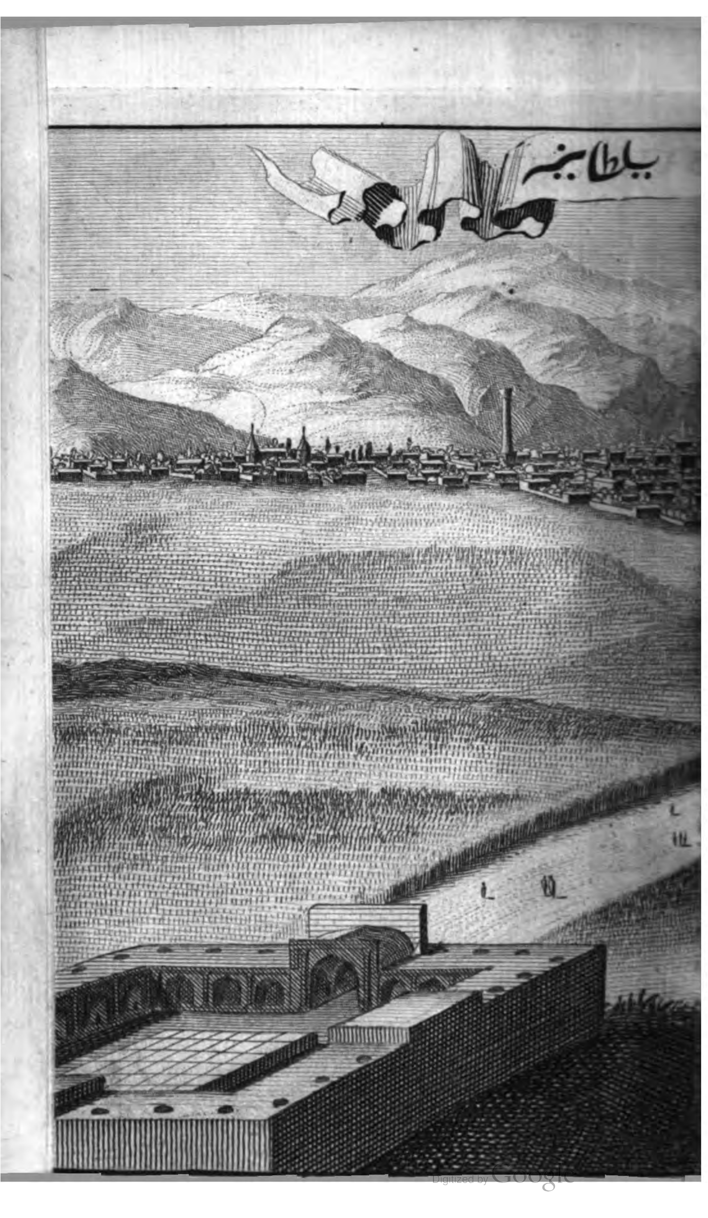
Le 3. nous fîmes quatre lieuës, sur la même route que nous avions tenuë depuis nôtre départ de *Tauris*, savoir, au Midi. Nous allâmes toûjours en beau chemin. Nous avions des montagnes proche de nous à droite & à gauche. Nous logeames à *Sircham*. C'est un grand Caravanserai proche de trois ou quatre petits villages. Il est situé en un terroir fort sablonneux & fort sec. Les Commis, qui tirent les droits de la traitte foraine de la Province, y tiennent leur bureau.

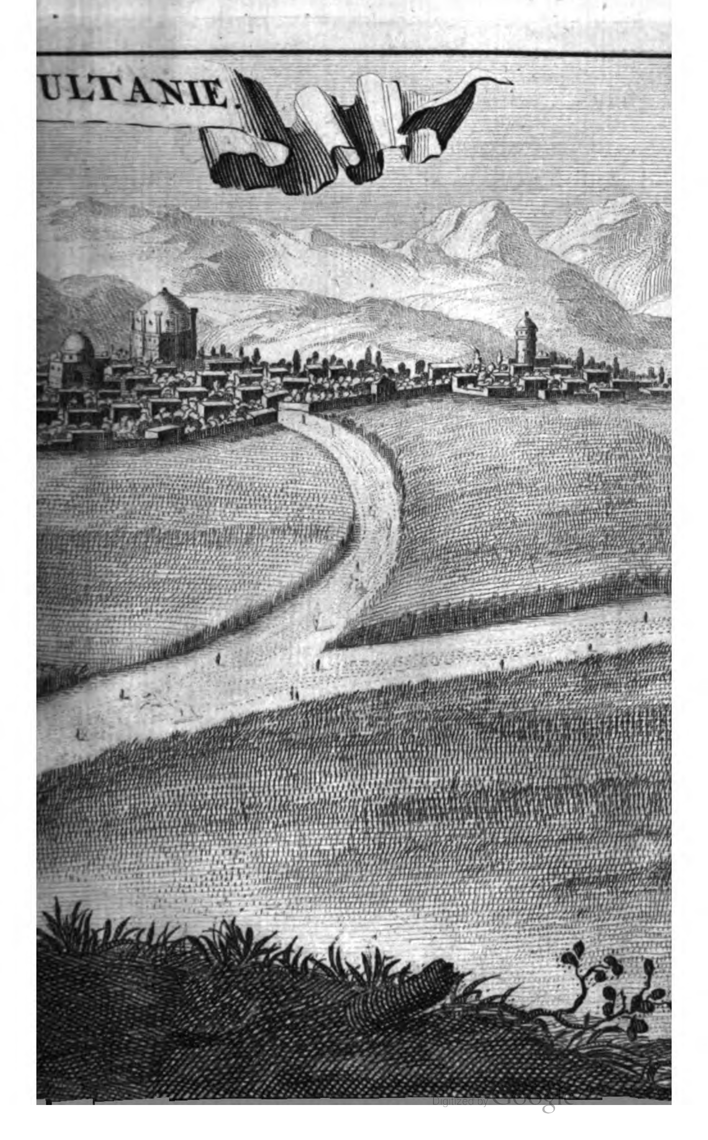
Le 4. nous fîmes sept lieuës par des landes & des sablons. Le chemin y serpente un peu à cause de plusieurs buttes & colines de sable. Il ne laisse pas d'y avoir de côté & d'autre à peu de distance d'assez belles & fertiles campagnes, & çà & là des villages qui font une belle vûe. Le fleuve de *Zenjan* arrose toutes ces campagnes. Nous logeâmes à un grand Caravanserai nommé *Nicbé*, bâti entre cinq grands villages.

Le 5. nôtre traitte fut de six lieuës par des chemins plus beaux & moins tortus, & sur la même route que le jour précedent. Nous logeâmes à *Zerigan*. C'est une petite ville qui n'a gueres plus de deux mille maisons. Elle est située en une plaine assez étroite, les montagnes qui la renferment n'étant qu'à demi lieuë l'une de l'autre. Le terroir de *Zerigan* est assez fertile & agreable; l'air y est bon & frais en Eté. Les dehors sont remplis de jardins, & sont assez divertissans; mais le dedans n'a rien de beau & de remarquable que de grandes ruïnes.

L'hif-






ULTANIE.

L'histoire de Perse met la fondation de cette ville sous le régne d'*Ardechir-bahécon*, plusieurs siécles avant *Jesus-Christ*. Elle remarque qu'elle étoit de vingt mille maisons, ce qui paroît assez vrai-semblable ; car à plus d'un mille aux environs, on voit des ruïnes & des mazures. *Tamerlan* la détruisit entiérement la premiere fois qu'il y passa, mais la seconde, savoir à son retour de Turquie, il en fit rebâtir une partie, ayant appris qu'elle avoit été long-tems florissante par les Sciences, & qu'elle avoit produit plusieurs grands hommes. Elle est célébre pour ce sujet dans les Auteurs Orientaux. Les Tartares & les Turcs, qui ont ravagé la Perse, depuis *Tamerlan*, l'ont saccagée & détruite diverses fois, & ce n'est que depuis le commencement de ce siécle qu'on s'est mis à la rebâtir.

Le 6. nôtre traitte fut en un païs le plus beau & le plus agréable qu'on puisse voir, à travers une belle plaine, où le chemin est fort uni & fort droit. Il y a un grand Haras Royal & d'autres du Gouverneur de la Province. On y trouve plusieurs belles eaux qui coulent de source, & qui rendent ce terroir merveilleusement fertile. On y voit tant de villages, qu'on a peine à les compter, & beaucoup de Saussayes, & de jardins, qui forment d'agreables païsages, & des vûes charmantes. Nous mîmes pied à terre après cinq lieuës de marche à un grand Caravanserai, nommé *Queurq-boulag*, qui n'est éloigné que d'une grande portée de canon de la ville de *Sultanie*.

Cette ville est située au bas d'une montagne, comme on le peut voir dans le profil que j'en donne. Elle paroît de loin fort jolie & bien con-

construite, & fait naître l'envie de la voir de près : mais quand on en approche ce n'est plus la même chose : & elle paroît encore moins belle quand on est dedans. Il y a quelques édifices publics considérables, pour l'architecture & pour la structure, avec trois mille maisons. Les gens du païs disent, que cette ville occupoit autrefois demi-lieuë de terrain du côté d'Occident, plus qu'elle ne fait aujourdhui : & que les Eglises, les Mosquées & les Tours ruïnées, qu'on voit de ce côté-là à cette distance, étoient du corps de la ville. Cela peut bien être vrai, car les Histoires de Perse assurent, qu'elle étoit la Capitale, & la plus grande du Royaume : & il y a peu de villes au monde, où l'on voye de plus vastes ruïnes. Il y a beaucoup de vivres & à bon marché. L'air y est fort bon, quoi que fort changeant. On remarque qu'en toute saison il change presque à toute heure : car le soir, la nuit, & le matin, il est froid, & durant le jour, il est chaud, d'une extrémité à l'autre. *Sultanie* a 36 deg. 18 min. de latitude, & 48 deg. 5 min. de longitude. Un Sultan en a le gouvernement.

Quelques histoires de Perse portent, que cette ville est une des plus anciennes du païs des Parthes, & qu'on n'en sait point le fondateur. D'autres disent au contraire, que les premiers fondemens en furent jettez sous l'ascendant du Lion, par l'ordre & sous le régne d'*Ergon-can*, fils d'*Abkei-can*, & petit-fils de *Halacou-can*, & que n'ayant pû être achevée durant sa vie, son fils *Jangou-Sultan* la fit achever, au commencement du 14e siécle, & la nomma *Sultanié*, c'est-à-dire, *ville*

Roya-

Royale ; car *Sultan* signifie proprement *Roi*, d'où vient *Seltenet*, qui est le terme ordinaire dont les Persans se servent pour dire *Royaume* ou *Monarchie*. Les Monarques de l'Asie, qui ont régné depuis le septiéme siécle, se faisoient la plûpart appeller *Sultans*, d'où nous est venu le mot de *Souldan*, que nos histoires donnent aux derniers Rois d'Egypte, & les Empereurs de Turquie s'appellent *Sultans*. J'ai pourtant oüi dire à des gens doctes, que cette ville n'avoit été appellée *Sultanié* ou *Royale*, que depuis le tems que les derniers Rois de Perse, qui se faisoient aussi appeller *Sultans*, y eurent établi leur demeure. Ce fut *Abas* le Grand qui la transporta à *Ispahan*, à la fin du seiziéme siécle, son Pere *Ismaël Codabendé*, y étoit mort, & y avoit été enterré proche de cette grande Mosquée qui paroît si éminente dans le plan. Si cette ville a été construite des ruïnes de *Tigranocerta*, comme plusieurs Auteurs modernes de l'Europe l'avancent hardiment, on pourroit dire que le nom qu'elle porte a été formé sur son nom ancien : *Certa* en vieux Persan signifiant *ville*, *Tigranocerta* ne voudroit dire autre chose que *ville de Tigranes*, qui étoit Roi d'Armenie, comme chacun sait. Je ne sai pas cependant comment on peut prendre *Sultanié* pour *Tigranocerta* ; *Tacite* disant que *Tigranocerta* étoit à 37. milles de *Nisibe*, ville que chacun sait être dans la Mesopotamie sur le *Tigre*, à 25. lieuës de *Ninive*. Je le dis encore une fois, la Géographie des anciens Historiens est la plus confuse du monde ; on ne les peut accorder, & ils étoient fort mal informez. Je ne le dirois pas si hardiment, si je ne

ne voyois que les relations modernes font d'auffi grandes méprises en tout ce qu'elles publient, ou fur des mémoires ou fur le rapport d'autrui. Il n'y en a point dont je ne puffe tirer des exemples de cette verité. Cette ville a été plufieurs fois détruite; la premiere fois par *Cotza Rechid* Roi de Perfe, que nos Hiftoriographes nomment *Gianfan*, parce qu'elle s'étoit rebellée, & qu'elle avoit pris les armes contre lui; en fuite par *Tamerlan*; puis par d'autres Princes Turcs & Tartares. Les prédeceffeurs d'*Ifmaël Sofy* à commencer de l'an 700. de l'*Hegire*, qui répond au 1300. de l'Epoque Chrétienne, y firent quelque tems leur féjour, & l'on dit que quelques fiécles auparavant, les derniers Rois d'Armenie y avoient auffi tenu leur Cour; & que de leur tems il y avoit plus de quatre cens Eglifes. On en voit plufieurs de ruïnées, comme je l'ai dit, mais il n'y en a point d'entiere, & il n'y habite nuls Chrétiens.

Le 7. nous fîmes fix lieuës en un païs encore plus beau que celui qu'on a décrit. On traverfe un village à chaque mille qu'on fait, & l'on en voit une infinité en éloignement entourez de fauffayes, & feparez par de belles prairies. Celui où nous logeames eft fort beau & fort grand, dit *Hibié*. Il eft proche d'un gros bourg entouré de murs & bien peuplé, qu'on nomme *San-cala*: Ce mot abrégé fignifie, *château de Hafan*.

Le 8. la laffitude de nos chevaux nous empêcha de paffer *Ebber*, qui n'eft qu'à deux lieuës de *Hibié*. Nous les fîmes à travers ces belles & charmantes campagnes, dont l'on a parlé, tirant toûjours droit au Midi. Ce qui rend

rend ces plaines si agréables & si fertiles, est, la quantité d'eaux qui y coulent, & le labour qu'on y fait ; car, comme on l'a dit, le terroir du païs des Parthes est de soi-même sec & sterile, mais par tout où on le peut arroser on y fait venir tout ce qu'on veut, & on le rend fort beau & fort bon.

Ebber est une petite ville, à ne compter que les édifices, car elle n'a pas plus de deux milles cinq cens maisons, mais elle a tant de jardins, & ces jardins sont si grands, qu'un homme de cheval est une demie heure à la traverser. Un petit fleuve, qui porte le nom de la ville, passe par le milieu d'un bout à l'autre. On dit que c'est le même que les Anciens appelloient *Baronthe*. La situation en est riante & agréable, l'air y est fort bon, le terrain abondant en fruits, & en autres vivres. Il y a des bâtimens assez bien faits. Les Hôtelleries, les Tavernes, & les places publiques sont belles pour le lieu. Il y a trois grandes Mosquées. On voit au milieu de la ville les ruïnes d'un château de terre. Elle est éloignée de l'Equateur de 36 deg. 45 min. & des Isles fortunées de 84 deg. 30 min. Cette longitude, & toutes les autres que je marque, sont prises des plus nouvelles tables Persiennes. Un *Darogué*, c'est-à-dire, *Preteur* ou *Recteur*, gouverne *Ebber*. Le *Mirtchecarbachy*, (on appelle ainsi le grand Veneur,) a ses appointemens assignez sur les revenus de cette ville. On appelle ces sortes d'assignations *Tabuil*. On dira amplement ailleurs ce qu'il faut entendre par ce mot.

Les Géographes de Perse disent, qu'*Ebber* a été bâtie par *Kei-cosrou*, fils de *Siabouch*; que

Da-

Darab-keibont, ou *Darius l'infortuné*, fit commencer le château; que *Skender-roumy*, c'est-à-dire *Alexandre le Grand*, le fit achever; & que cette ville a été autant de fois ruïnée & ſaccagée que toutes les autres dont elle eſt proche. Cependant il n'y paroît point à preſent, tant elle a été bien relevée. Ces Geographes remarquent, que cette ville eſt des plus anciennes de la Province. Ce pourroit bien être *Vologoo certa*, ou *Meſſabetha*, ou *Artacana*, dont il eſt ſouvent parlé dans les anciennes hiſtoires de Perſe.

A *Ebher*, on commence à n'entendre plus parler que Perſan dans les villes & à la campagne. Avant que d'arriver-là, le langage vulgaire eſt le Turqueſque, non pas tout à fait comme on le parle en Turquie, mais aſſez peu different. *D'Ebber* juſqu'aux *Indes*, on parle Perſan, plus ou moins purement, ſelon qu'on eſt plus ou moins éloigné de *Chiras*, où eſt la pureté de la langue Perſanne. Ainſi, c'eſt un langage tout-à-fait groſſier & mauvais, dont on ſe ſert à *Ebher*., & aux endroits qui en ſont proche.

Le 9. nous fimes neuf lieuës par ces admirables plaines, où le chemin eſt auſſi beau & auſſi uni, qu'une allée de Jardin. On ne peut voir de plus belles campagnes. Après trois lieuës de marche, nous paſſames un gros bourg preſque auſſi grand qu'*Ebber*, nommé *Parſac*. Plus outre nous laiſſames *Casbin* à gauche, à cinq lieuës de nous. Voici la deſcription que j'en dreſſai l'an 1674. dans un ſejour de quatre mois que j'y fis avec la Cour.

Casbin eſt une grande ville, ſituée en une belle plaine à trois lieues du mont *Alouvent*.

Ce

Ce mont, un des plus hauts & des plus renommez de toute la *Perse*, est une branche du mont *Taurus*, qui passe par les parties septentrionales de la *Parthie*, comme on l'a dit, & la separe de l'*Hyrcanie*. La longueur de cette ville est du Septentrion au Midi. Elle a été autrefois ceinte de murs. On en voit encore les ruïnes. A present elle est ouverte de toutes parts. Elle est composée de douze mille maisons. Elle a six milles de tour, & cent mille habitans, parmi lesquels il faut compter quarante familles de Chrétiens & cent familles de Juifs, tous très pauvres. Les plus beaux lieux qu'on y voye sont l'*Hippodrome*, ou carriere pour la course des chevaux, qu'on appelle *Maydan-cha*, c'est-à-dire, *place Royale*, laquelle est longue de 700. pas, & large de 250. & est faite sur le modelle d'*Ispahan*. Le Palais Royal a sept portes. La principale s'appelle *Alicapi*, c'est-à-dire proprement, *la porte haute* ou *élevée*. Il y a au dessus une inscription en Lettres d'or dont voici le sens. *Que cette triomphante Porte soit toûjours ouverte à la bonne fortune, par la vertu de la confession que nous faisons, qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu.* Les jardins du Palais sont beaux, & bien entretenus, & faits en Echiquier. Le Roi *Tahmas* avoit fait bâtir ce Palais assez petit, sur le plan que lui donna un Architecte Turc. *Abas le Grand* le fit tout changer & l'augmenta de beaucoup. Il y a peu de Mosquées à *Casbin*. La Cathedrale qu'on appelle *Métchidgiuma*, c'est-à-dire, *la Mosquée de la congrégation*, est petite. Elle a été fondée par *Haron-Rechid*, *Calife* de *Bagdad l'an* 170. de l'*Hegire*. La Mosquée Roya-

le, qu'on appelle *Metchid-cha*, est une des plus grandes & des plus belles de *Perse*, étant située au bout d'une rue large, plantée de grands arbres, qui commence à la grande porte du Palais du Roi. Cette Mosquée a été bâtie presque toute entiére aux dépens de *Tahmas*, & de son vivant; son pere *Ismaël* l'avoit fait commencer, mais ses fondemens n'étoient qu'à rez-de-chaussée, lorsqu'il mourut. Il n'y a pas d'autre Mosquée considerable à *Casbin*. Comme les Persans font la plûpart, & presqu'en tout tems, leurs dévotions chez eux, ne croyant pas que les prieres qui se font dans les Eglises, soient plus agréables à Dieu que celles que l'on fait chez soi, ils ne sont pas si empressez à fonder des Mosquées pour son service, que des *Caravanserais* pour l'usage & pour les besoins du public. Après les Mosquées, les plus beaux bâtimens publics sont les *Medrezé*, ou *Colleges*, dont le plus considerable est celui qui porte le nom de *Califé Sulton*, son Fondateur, Grand Vizir de Perse, il y a cinquante ans. Il y a aussi en cette ville plusieurs beaux édifices parmi les *Caravanserais*, qui sont les Hôtelleries pupliques. Celui qu'on appelle l'*Hôtellerie Royale* a 250. chambres, un grand bassin d'eau, avec de grands arbres au milieu de la Cour, & deux portes qui ménent dans la cour par deux rues de boutiques, où l'on vend les plus précieuses Marchandises. Mais ce qui fait le plus grand ornement de *Casbin*, n'est ni ces Hôtelleries, ni les Bains, ni les *Bazars*, ou places de Commerce, ni les Cabarets à tabac, à cahvé & à plusieurs boissons fortes, dont les Persans font débauche; c'est un grand nom-

nombre de Palais des Grands de *Perse*, qu'ils entretiennent de pere en fils, pour les longs sejours que la Cour Persane fait en cette ville de tems en tems. Il n'y a pas tant de jardins qu'en la plûpart des autres villes de la Province, parce que le terroir est sablonneux & sec, & qu'il n'y passe qu'un petit ruisseau, qui est un bras du fleuve *Charoud*, dont l'eau ne suffit pas. On fait venir d'autre eau de la montagne, par des Canaux soûterrains, qu'ils nomment *Kerises*. On la reçoit en des caves profondes de trente pieds. Elle est fraiche, mais elle est pesante & fade. Cette disette d'eau est aussi cause que l'air de *Casbin* est pesant, grossier, & mal sain, sur tout en été; ce qui vient de ce que la ville n'ayant point d'eau courante, n'a point d'égoût pour emporter les immondices. On dit que les Persans ne font pas passer à *Casbin* le fleuve *Charoud*, de peur que la ville ne devienne plus belle qu'*Ispahan*, & que le Roi n'aimât mieux y demeurer. Malgré cette disette d'eau, la ville jouït d'une grande abondance de vivres, & de toute sorte de denrées; parce que les campagnes d'alentour qui regorgent d'eaux, abondent par même moyen en bêtail, en grains, & en fruits. Il y croît le plus beau raisin de *Perse*. On l'appelle *Chaboni*, c'est-à-dire *royal*. Il est doré, transparent & gros comme une petite olive. On en transporte de sec par tout le Royaume. On en fait du vin le plus violent du monde, & aussi le plus delicieux, qui est épais comme tous les vins de liqueur. Cet excellent raisin ne croît qu'à de jeunes ceps. On ne les arrose point, & ils sont cinq mois d'été en un terrain sablon-

neux, & ſous un ciel brulant ſans recevoir une goutte d'eau. Quand la vendange eſt faite, on laiſſe aller le bétail dans les vignes pour les brouter, puis on en coupe le plus gros bois, & on ne laiſſe que de jeunes ceps hauts d'environ trois pieds, qu'on n'a pas beſoin, comme on voit, de faire ſoûtenir par des échalas, auſſi ne s'en ſert-on point. Il croît encore force Piſtaches en ce terroir, & l'air y eſt extrémement chaud l'été durant le jour, à cauſe de la haute montagne qui eſt au Septentrion: mais les nuits y ſont alors ſi fraîches en récompenſe, que pour peu qu'on s'y expoſe deshabillé, l'on ne manque point d'en devenir malade. *Casbin* eſt à 85. degrés & 5. minutes de longitude, & à 36. degrés & 35. minutes de latitude.

La plûpart des Chorographes *Europeans*, qui ont traité des villes de *Perſe*, diſent, que *Casbin* eſt l'ancienne *Arſacie*, qu'on appelloit *Europe*, avant que les *Parthes* lui euſſent donné le nom d'*Arſace*, leur premier Empereur. Que c'eſt celle que les Grecs appelloient *Ragea*, & que l'Ecriture Sainte appelle *Ragés de Medie*. Quelques uns ont opinion que c'eſt la *Casbira*, dont parle *Strabon*. Les hiſtoires de *Perſe* ne la font pas ſi ancienne. Celle qui eſt intitulée *Elbeiʃon*, c'eſt-à-dire, *l'explication*, porte, que *Chapour* fils d'*Ardechir-babecon* l'a fondée, & qu'il lui donna le nom de *Chaepour*, comme qui diroit *la ville du fils du Roi*; Car *Chae*, ſignifie *Roi*, & *pourra* en ancien Perſan veut dire *fils*. De là eſt venu le nom de *Chapour*, que les Auteurs Grecs prononçoient *Sapores*. L'hiſtoire intitulée *Tedsiné* dit que cette ville, qui fut nommée *Chaepour*,

pour, n'eſt pas *Casbin*, & qu'elle n'étoit pas bâtie au même lieu où eſt préſentement *Casbin*; mais à trois lieuës au deſſus, vers l'Occident, au confluant de deux fleuves, l'un nommé *Haroud*, dont l'on a parlé, qui vient du mont *Alouvent*, & l'autre appellé *Ebberroud*, c'eſt-à-dire le *fleuve d'Ebber*.

J'ai ouï dire à pluſieurs Perſans de conſideration, qu'il y a là en effet quantité de ruines, & que tous les Auteurs ſont d'accord que deux bourgs, nommez *Sartché*, qui en ſont proche, ont été batis du tems *d'Ardechir-babecon*. Une autre hiſtoire Perſanne, compoſée par un Auteur, nommé *Ambd alla*, porte que le commencement de *Casbin* fut un château, que ce Roi, qu'on vient de nommer, fit bâtir, pour arrêter les courſes des *Deilemites*, qui deſcendoient du mont *Alouvent*, & faiſoient des ravages en tout ce territoire. Que ce château étoit ſitué au même lieu où eſt maintenant la Place Royale de *Casbin*, & qu'il fut ruiné par les Arabes du tems d'*Osman*, un des premiers Succeſſeurs de *Mahammed*. Preſque toutes les hiſtoires font mention de ce Château, & diſent, qu'après qu'il eut été abatu, on le rebatit plus grand qu'auparavant, & qu'il ſe forma un gros bourg tout alentour. *Mouſaelhady-billa*, fils de *Mahamed Mehdy*, *Caliſe* de *Bagdad*, le fit ceindre de murs l'an 170. de l'Hegire, & fit batir à mille pas de diſtance une petite ville, qu'on nomma de ſon nom *Medine-mouſſi*. Un grand quartier de *Casbin* porte encore ce nom. *Moubarec-yuzbec*, affranchy du *Caliſe* qui avoit le gouvernement de la province, & à qui l'ouvrage avoit été recommandé, en fit bâtir un

autre à pareille distance, & le nomma *Moubarekie*, pour la conservation de son nom. Les Persans quelque tems après appellerent cette ville *Moubarecabad. Moubarec* signifie, *benit*, & *abad*, *habitation*.

Haron-Rechid, frere & Successeur de *Mousa elhady*, joignit ces trois petites villes en une par quantité de beaux batimens qu'il fit construire dans le vuide, mit une grosse garnison dedans, & ordonna qu'on entourât de murs & de fortifications toute la place. On commença d'y travailler l'an 190. de l'*Hegire*. *Haron* avoit dessein d'en faire un rampart contre les *Hircaniens* & les *Deilemites*, & un magazin d'armes pour la guerre qu'il méditoit de porter en *Iberie*, & tout ensemble un lieu de commerce. Mais étant mort peu après l'entreprise, & avant que d'en voir la fin, l'ouvrage demeura imparfait. L'an 245. sous le régne du *Calife Muktadis-billa-Mousa*, fils de *Nusa*, qui avoit secoué le joug de ce Pontife, & usurpé l'autorité Royale dans la *Perse*, fit achever ces murs & ces fortifications, & donna à la ville le nom de *Casbin* ou *Casvin*, car on prononce ce nom tantôt par *b* tantôt par *v*, d'un mot qui signifie *châtiment* ou *peine*; parce qu'il faisoit emprisonner dans le château qui y étoit tous les Grands qu'il vouloit punir. On donne une autre raison de cette dénomination, savoir, que cette ville étoit un *lieu d'exil*. *Acembeg*, Auteur *Armenien*, est d'un avis different, car il tient que la ville de *Casbin* a été ainsi nommée du Roi *Casbin*.

L'an 364. une partie de la muraille de la ville étant tombée, *Saheb Calife Ismael*, premier

mier Miniſtre de *Alié-Fecre-déulet* Roi de *Perſe*, fit relever ce qui s'étoit ruiné; & des guerres civiles l'ayant détruite depuis preſque toute entiere, *Emer Cherifabou-ali Jafer*, eut ſoin de ſon rétabliſſement, & y fit travailler l'an 411. avec tant d'application qu'il n'y paroiſſoit plus de ruines deux ans aprés. L'hiſtoire de *Casbin* fait mention de deux autres furieux deſaſtres, qui lui ſont arrivez par des tremblemens de terre. Le premier l'an 460. qui renverſa tous les murs & un tiers des édifices. *Kebnen* Prince de la race des *Seljouge* les fit reparer trois ans aprés, ſous l'aſcendant de *Gemini*. Le ſecond tremblement, qui ne fit pas tant de mal que le premier, arriva l'an 562. *Mahamed* fils d'*Abdalla-elmegaré* régnoit alors au païs des *Parthes*, & faiſoit ſa reſidence proche de *Casbin*. Il s'y tranſporta pour voir les domages du tremblement, & pour les réparer. Et parce que les murailles, qui n'étoient que de terre, ne lui ſemblerent pas aſſez belles ni aſſez fortes pour une ſi grande ville, il fit abatre ce que le tremblement en avoit épargné, & en fit faire de Brique rouge. Ces murs avoient cent mille & trois-cens pas d'enceinte, & étoient renforcez de Tours à chaque cinq cens pas. Les Tartares & les Turcs ont ruiné entierement ces tours & ces murailles à diverſes repriſes, & celles qu'on avoit rebaties en leur place, à meſure que quelque nouveau ravage les détruiſoit. On en voit les ruines, comme je l'ai dit.

Aprés tout, *Casbin* s'eſt rétablie, comme l'on voit, & depuis plus de trois cens ans elle jouït de la paix & de l'abondance par l'a-

vantage de sa situation, qui la rend si propre pour lier le commerce de l'*Hyrcanie*, de l'*Iberie*, & de la *Medie*, avec les Provinces meridionales du Royaume. L'an 955. de l'*Hegire*, le Roi *Tahmas*, desesperant de défendre *Tauris* contre le grand *Soliman*, se retira à *Casbin*, & fit de cette ville la Capitale du Royaume. Il la trouvoit commode en toute saison. Il y passoit l'hiver; l'été il se retiroit à trois ou quatre lieues à la Campagne, & le passoit d'ordinaire sous des tentes au pied du mont *Alouvent*, où il y a beaucoup de lieux frais, d'eaux, & d'ombrage. Ses successeurs ont passé leur vie de la même sorte, jusques à *Abas* le Grand, qui dès la premiére année de son régne transfera la Cour à *Ispahan*. On allegue diverses raisons de ce changement. Les uns l'attribuent à l'air de *Casbin*, que Sa Majesté, disent-ils, ne trouvoit pas bon; d'autres assurent qu'il fut épouvanté de ce que lui firent savoir les Astrologues, que les astres le menaçoient de plusieurs malheurs s'il demeuroit en cette ville. D'autres veulent, qu'il le fit pour executer mieux le dessein qu'il avoit de bâtir une nouvelle ville, s'étant mis en tête, que c'étoit un plus sûr moyen pour éterniser sa mémoire, que toutes les grandes actions qu'il faisoit. Mais ce qui est plus vraisemblable, c'est ce que j'ai ouï dire à un Seigneur, qui a été fort aimé de ce grand Roi, que dès qu'il eût conçû le dessein des grandes conquêtes, qu'il executa si glorieusement vers l'Orient & vers le Midi, il quitta *Casbin* pour *Ispahan*, afin d'être plus proche des païs qu'il vouloit conquerir.

Quoi qu'il en soit, cette ville est bien déchuë,

chuë, depuis que la Cour s'en est retirée, & qu'elle a perdu tout ce qui accompagne la pompe d'une grande Cour. Les successeurs d'*Abas* y ont été faire de tems en tems des séjours d'une ou de deux années de suite. Le feu Roi étoit en chemin pour y aller quand il mourut. La ville l'en avoit fait solliciter par des présens & des requêtes; & elle eut tant de joye d'apprendre que S. M. y venoit, qu'elle donna trois cens *Tomans* de Présent, (ce sont treize cens pistoles,) à l'Officier qui lui en apporta le *mouch da louc*, c'est-à-dire, *la bonne nouvelle*. Le principal avantage qui lui revient du séjour de la Cour, est la consommation d'une infinité de denrées que le païs produit, & dont il n'y a point de transport, les Provinces voisines n'en ayant nul besoin.

Outre tout ce que l'on a dit qui rend *Casbin* une ville illustre, il ne faut pas oublier qu'il en est sorti plusieurs Auteurs célébres; entr'autres *Locman*, fameux pour les *Fables* qu'il a composées, & qui ressemblent si fort à celles d'*Esope*, que de doctes Auteurs tiennent que c'est un même livre. Le Gouverneur de cette ville a titre de *Darogué*. On y en met un nouveau tous les deux ans. Il tire chaque année six cens Tomans de ce gouvernement, c'est neuf mille écus. On donne à cette ville dans les Actes juridiques, le surnom de *Da-rel-seltenet*, c'est-à-dire, *siége de la Royauté*; parce que les Rois de *Perse*, qui ont régné le 15 & le 16 siécle y faisoient leur résidence, comme on l'a dit. On lui donne aussi l'épithete de *Gemel-abad*, c'est-à-dire, *la belle*, ou la *glorieuse ville*.

Nôtre traite s'acheva à *Kiaré*, bourg gros de cinq cens maiſons. Il y a au milieu un Château de terre ſitué ſur une éminence, & à demi ruïné. C'eſt un reſte des lieux forts de ce païs, qui furent abatus dans le 13 ſiécle. Les invaſions étoient ſi fréquentes & ſi ſubites, & les guerres civiles ſi longues & ſi animées, qu'il falloit ſe fortifier par-tout, & ſe défendre de toute ſorte de gens. On voit de pareils châteaux preſque dans tous les bourgs, & dans les grands villages du reſſort de *Casbin*.

Le 10. nous ne fîmes que quatre lieuës, en un païs uni & agréable, comme les jours précédens, continuant d'aller droit au midi. Nôtre maniére de voyager étoit telle, particuliérement depuis *Miané*, qui eſt aux confins de la *Medie*. Nous partions toûjours le ſoir une heure ou deux avant le Soleil couché plus ou moins, ſelon la traite que nous avions à faire. Nous achevions les traites de cinq ou ſix lieuës à minuit, ou environ. Les grandes de huit à neuf lieuës nous tenoient preſque toute la nuit. On voyage généralement ainſi dans tout l'Orient durant le beau tems, pour être à couvert de l'ardeur du Soleil, qui accableroit à la Campagne les hommes & les animaux. La nuit on marche plus vîte, on eſt plus diſpos, les valets vont à pied de tems en tems ſans peine, & les maîtres même ſont bien-aiſes d'y aller un peu, pour diſſiper le ſommeil & de petits ſaiſiſſemens de froid, que la fraicheur de l'air cauſe. Tout cela ſoulage les chevaux. Quand on eſt arrivé on ſe met au lit, & on regagne ſur le jour pour dormir, ce que l'on avoit perdu la nuit. Un au-

autre avantage qu'il y a à voyager de nuit est, que les bêtes de charge se reposent tout le tems que la chaleur & les mouches les incommodent, & qu'ils sont bien mieux pensez, les valets voyant plus clair à les soigner. De plus on trouve plus aisément durant le jour ce qu'il faut pour les hommes & pour les chevaux. Les hôtes des *Caravanserais*, qui ont dormi presque toute la nuit, parce qu'alors ils n'étoient pas employez, sont debout & prêts à tout ce qu'on leur commande. La premiére chose que font les Pallefreniers en arrivant est de promener les chevaux; on leur met après la couverture, & on leur lâche la sangle. Au bout d'une heure ou deux, on leur donne à manger; & les Pallefreniers se mettent à dormir. Tout le monde se leve à neuf ou dix heures, & l'on fait un léger répas. Les valets d'étable pensent les chevaux ensuite, & le Cuisinier aprête à manger. Le Maître cependant, ou répose de nouveau, ou s'occupe à autre chose. A quatre heures, on donne l'orge, car en tout l'Orient on ne nourrit point les chevaux d'avoine, & l'on selle: à même tems on sert le soupé. Pendant que le Maître soupe, le Cuisinier nettoye la batterie, & le Valet de chambre ferme les *mafras*. C'est une maniére de porte-manteau, où l'on met le lit & les habits, aussi proprement que dans un coffre. Un cheval en porte deux. Les Domestiques soupent ensuite, & pendant cela, le Maître s'habille & se botte. Dès que les valets ont mangé, ce qui est bien-tôt fait parmi les *Asiatiques*, le Cuisinier enferme la vaisselle, le Pallefrenier va tirer la sangle & brider, les autres plient les ta-

pis & font le reste des choses qui sont de leur devoir. On charge après, & l'on s'en va. Ceux qui n'ont pas vû l'Orient auront peine à croire la commodité avec laquelle toute sorte de gens y voyagent. Elle est grande néanmoins, quoique pour ainsi dire, on porte toute une maison avec soi. La raison en est, que les valets ayant chacun leur emploi séparé, tout se trouve fait en un instant. Comme il n'y a non plus de Tavernes que d'Hôtelleries, sur les grands chemins, on porte toûjours avec soi dequoi boire & manger, lorsque l'on en a envie, & cela se fait aussi fort commodément dans de petits coffres que l'on appelle *yactan*. Ce sont des boëtes de bois, carrées, de dix-huit pouces de diametre, & de vingt à vingt deux pouces de profondeur, doublées de feutre, ou de drap par dehors, & de cuir par dedans. Elles tiennent l'une à l'autre comme les besaces que l'on porte en croupe, & l'on les passe sur la selle, sans que cela empêche l'homme d'être assis dessus à son aise. On enferme d'un côté du linge & d'autres utenciles de table & tout ce qu'on veut à manger. De l'autre on met du Caffé, du Sorbet, des Liqueurs, de la glace, & tout ce que l'on veut aussi; & comme l'on ne trouve pas en tous lieux de bonne eau à boire le long du chemin, ce même homme qui a le soin du *yactan*, en porte dans un outre long pendu sous le ventre du cheval, d'où on la tire fort fraiche, sur tout la nuit & le matin.

Nous logeâmes à *Segs-abad*. Ce nom signifie, *l'habitation des chiens*. C'est un bourg grand, comme *Kiaré*. Il est au milieu d'une belle

belle plaine, où il y a quantité de villages. A *Segs-abad*, ni à *Kiaré* l'on ne trouve point de *Caravanserais*: mais il y a en chacun quinze ou vingt grandes maisons, que les proprietaires tiennent ouvertes pour le logement des passans, & qu'ils entretiennent plus nettes que les *Caravanserais*. On y est aussi beaucoup mieux accommodé, mais il en coute plus, parce que l'hôte n'osant demander de loüage, ni sa peine, ce qui n'est pas la coûtume, il s'en fait payer sur le fourrage & les denrées qu'il fournit à ses hôtes, qu'il leur vend à discretion, au lieu que dans les *Caravanserais* tout est taxé.

Le 11. nôtre traite fut de huit lieuës. Nous fîmes les deux premiéres entre des bûtes & des colines, où le chemin est raboteux & mal-uni; les autres en une belle plaine, couverte de villages par-tout, & la plûpart labourée. On dit, que c'est celle où se donna la bataille entre *Lucullc* & *Mithridate*, & que la défaite de *Crassus* a encore rendue si célébre dans l'Histoire Romaine. Nous mimes pied à terre à un *Caravanserai*, nommé *Koskeiron*, un des grands & des beaux qu'on ait jamais bâtis en *Perse*. Il y a tout joignant deux jardins, deux cîternes, un bain, & un petit canal, qui en dépendent. C'est une charité de la principale femme d'*Abas* le grand. Elle fonda ce lieu avec un revenu de mille livres pour les gages de quatre valets, qui logeroient dans le *Caravanserai*, afin de le tenir net & de servir les passans: mais ces mille livres ont été diverties à d'autres usages par l'avarice des Curateurs. C'est ce qui fait, que le *Caravanserai* est fort sale presque par-tout, & que l'or-

dure le ruïne. Il a couté, dit-on, quatre mille Tomans à bâtir, c'est cent quatre vingts mille livres. La *Perse* a çà & là des ponts, des chaussées, des hôpitaux, des *Caravan-ferais*, qui sont des profusions de cette charitable Princesse. Elles ont rendu son nom célébre; & si l'on en croit la voix publique, elle a dépensé cent mille Tomans à ces œuvres pies, c'est quatre millions & demi. Elle s'appelloit *Heinab Begum*.

Le 12. nous fîmes huit lieuës, trois en la belle plaine où est *Koskeiron*, & cinq en un païs enfoncé, où le chemin est un peu tortu & raboteux. Nous arrivâmes deux heures avant jour à *Sava*, & logeâmes au fauxbourg qui est sur le grand chemin.

Sava est une grande ville, située dans une plaine sablonneuse & sterile; à la vûe du mont *Alouvent*. Elle a deux milles de tour, & est ceinte de murs, mais elle n'est gueres peuplée, & horsmis le cœur de la ville le reste se ruïne, faute d'être habité. Les murs aussi sont mal entretenus, & il n'y a rien de remarquable à l'entour. Elle a été belle autrefois, les ruïnes de plusieurs grands édifices le montrent. Il y passe un petit fleuve & quantité de canaux. Son terroir est sec & sablonneux. Il n'y vient rien qu'à force d'art & de travail. Il y a pourtant grand nombre de jardins. L'air qu'on y respire est échauffé & assez mal sain, sa latitude est de 35 deg. 50 min. sa longitude de 85 degrez. Un *Derogué* en est Gouverneur.

Les Histoires de *Perse* disent unanimement, que toute la plaine de *Sava* étoit autrefois un marais ou lac salé, pareil à cette plaine qu'on ap-

appelle *la mer de sel*, qui n'est qu'à vingt lieuës de cette ville en tirant à l'Orient, & que l'on traverse sur une chaussée de trente lieuës, en allant d'*Ispahan* en *Hyrcanie :* mais ces Histoires ne sont pas d'accord du tems que ce marais fut desseiché. Les unes portent fabuleusement que ce fut la nuit que nâquit *Mahamed*; Les autres que ce fut *Haly* son gendre, qui en fit miraculeusement écouler les eaux. Celles-ci ajoûtent, qu'il fit ce miracle sans venir sur le lieu, en prononçant seulement une parole, & qu'il le fit à la considération des habitans de *Com*, qui tenoient son parti contre le beaupere de *Mahamed*. Elles disent aussi, que ce peuple, pour conserver la mémoire d'un si rare événement, bâtit une ville au milieu de ce marais desséché, & en posa la premiére pierre sous l'ascendant de *Gemini*. Les peuples du Septentrion la ruïnerent au 4. siécle du Mahometisme. *Coja-sebid-el-din* fils de *Melec-Cheref-el-din-Sauvegi* la fit rebâtir quarante ans après, plus grande qu'elle n'étoit avant sa destruction, & la fit entourer de murs & paver de briques rouges. Quelque tems après, *Cojé-chems-eldin* la fit agrandir du côté du Nord, y fit conduire l'eau par dix canaux, & y fit bâtir une grande Mosquée à la partie Occidentale, sur le plan de celle que *Saied-esbac* fils d'*Imam-Mousa Cazem* y avoit fait construire plusieurs siécles auparavant. Tout joignant cette Mosquée est un superbe tombeau de *Bercordar bec*, Grand Maître de l'Artillerie de *Perse*, qui mourut d'hydropisie en cette ville il y a dix ans.

Vis-à-vis *Sava*, à l'Occident, à quatre lieuës, est un pelerinage fameux par la dévotion.

tion des Perſans. Ils l'appellent *Echmouil*, c'eſt-à-dire *Samuel*, & ils croyent que ce Prophete y a été enterré. On a bâti ſur ſon tombeau un beau Mauſolée au milieu d'une Moſquée magnifique. A l'oppoſite, ſavoir au Levant, à neuf lieues de la ville, ſous un même parallele, on voit çà & là des veſtiges de la célébre ville de *Rey*, la plus grande ville de l'*Aſie*. Les merveilles que l'on en raconte ſont incroyables, néanmoins elles ſont généralement aſſurées par tous les Hiſtoriens, & par quelques uns comme par des témoins oculaires. La Géographie *Perſane* porte, que du tems du *Caliſe Mehdy-billa-abou Mahamed-Davanick*, qui vivoit au neuviéme ſiécle du Chriſtianiſme, la ville de *Rey* étoit diviſée en 96. quartiers, dont chacun avoit 46. ruës, chaque rue 400. maiſons, & 10. Moſquées; Qu'il y avoit de plus dans la ville 6400. colleges, 16600. bains, 15000. tours de Moſquées, 12000. moulins, 1700. canaux, 13000. Caravanſerais. Je n'oſe inſerer le nombre des maiſons, ne pouvant pas croire qu'il y eût ſeulement la moitié autant d'hommes, & cependant nôtre Géographie eſt en cela ſoutenue de tous les Auteurs Orientaux. Les Auteurs Arabes affirment auſſi, qu'au troiſiéme ſiécle du Mahometiſme, qui eſt juſtement le même tems, *Rey* étoit la ville de l'Aſie la plus peuplée; & qu'on tenoit, qu'après *Babylone*, jamais ville n'avoit été ſi conſiderable, ſoit en nombre d'habitans, ſoit en richeſſes & en biens. Delà lui ſont venus les titres ſuperbes qu'elle a dans les Hiſtoires de *premiere des villes*, d'*Epouſe du monde*, de *Porte des portes de la terre*, & de *Marché de l'Uni-*

l'Univers. L'origine de *Rey* n'eſt pas moins conſiderable. La Chronique des *Mages* en fait *Chus*, petit-fils de *Noé*, fondateur. Elle ajoûte qu'il en poſa la premiere pierre ſous l'aſcendant du *Scorpion*. La commune opinion eſt, qu'elle a été fondée par *Houcheing-pichdadi*, comme qui diroit *premier Juſticier*. Les Orientaux donnent ce nom à tous les Rois de Perſe de la premiere race, parce qu'ils furent les premiers Gouverneurs & Legiſlateurs dont ils ayent eu connoiſſance. *Houcheing* étoit le ſecond Roi de cette race. *Manoutcher*, cinquiéme Roi après *Houcheing*, l'agrandit conſiderablement. Elle ſubſiſta en ſa ſplendeur juſqu'aux conquêtes des premiers Mahometans, qui la détruiſirent. *Mehdy billa*, ſurnommé *Manſour*, ou *le Victorieux*, troiſiéme Calife de Babylone, la releva plus grande, & plus peuplée qu'auparavant, & ce fut ſous ſes ſucceſſeurs qu'elle parvint à cette puiſſance dont nous avons parlé. Sa derniere ruïne arriva par des guerres civiles, au tems que les Tartares étendirent leurs incurſions dans le païs des Parthes. La Religion Mahometane étoit alors diviſée en Sectes comme elle l'a toûjours été. Celle des *Chia*, qui étoit celle des Perſans, & celle des *Sunnis*, que les Turcs ſuivent, partageoient le païs. Ces deux partis ſe firent la guerre ſoixante ans durant, & la Secte des *Chia* ayant ſuccombé, à cauſe du ſecours des petits Tartares, qui ſont *Sunnis*, la Secte victorieuſe ſe partagea en deux autres opinions, qu'on appelle du nom de leurs auteurs, *Chafai*, & *Hanifei*, qui ſont encore aujourdhui en vigueur parmi tous les Mahometans *Sunnis*. Ces guer-

res,

res, jointes aux incurſions des Tartares, dé-truiſirent la puiſſante & fameuſe *Rey*, & la reduiſirent à rien, avant la fin du ſixiéme ſié-cle de l'époque Mahometane. Soixante ans après *Facre-eddin*, Prince Parthe, ayant fait la paix avec *Cazan-Can*, Roi de Perſe, de la race des Tartares, eſſaya de rebâtir cette mal-heureuſe ville, mais il n'en pût venir à bout. *Ptolomée* l'appelle *Raquaja*; les autres Auteurs Grecs l'appellent, comme lui, de noms qui paroiſſent formez ſur celui de *Rey*. Sa lati-tude eſt de 35 deg. 35 min. & ſa longitude de 76 deg. 20 minutes. Le terroir en eſt fertile & agréable, & produit beaucoup de bons fruits. L'air en eſt mal ſain, il jaunit la peau, & il donne la fiévre, & cependant on dit que le monde y vivoit auſſi long-tems qu'ailleurs. Cela eſt merveilleux & donna lieu à ce Diſti-que Perſan, *J'ai vû en ſonge l'ange de la mort nud en chemiſe, qui s'enfuyoit de* Rey *au point du jour, crainte du mauvais air.*

Cette ville a produit beaucoup de ſavans hommes, & a renfermé dans ſon ſein durant pluſieurs ſiécles les plus grandes richeſſes de l'Orient. On dit que durant ſa ſplendeur cent lampes de toute ſorte de metaux éclairoient toute la nuit pluſieurs petites Moſquées & 500. les plus grandes.

Le 13. nous fîmes ſix lieues en un pays beau & uni. Le chemin y ſerpente à cauſe du fleuve, qui y ſerpente auſſi, & des canaux qu'on conduit en divers endroits de la plaine pour arroſer la terre. Nous paſſâmes un grand pont & pluſieurs petits, & logeames en un grand Caravanſerai, bâti en raſe campagne proche de quatre autres plus petits. On le nom-

nomme *Jafer-abad*, c'eſt-à-dire, *l'habitation de Jafer*, du nom d'un grand Seigneur de Perſe, qui a fait bâtir les premieres hôtelleries qu'il y a eu en ce lieu.

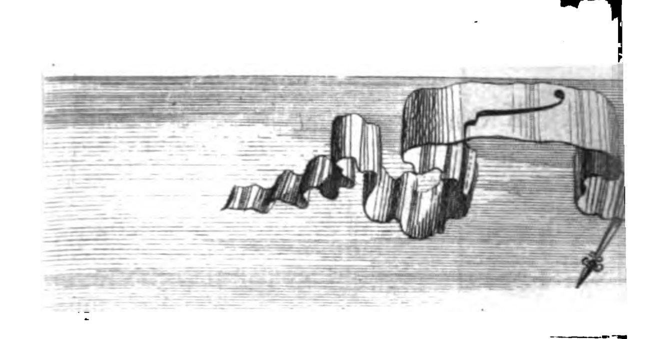
Le 14. nous fîmes cinq lieues dans la plaine dont l'on a parlé. Nous paſſâmes à mi-chemin le long d'un petit mont nommé *Coub-teliſme*. *Coub* ſignifie *montagne*, *teliſme* eſt ce que nous diſons *taliſman*. Ce mont a quelque choſe de fort particulier en ſoi, que je n'avois pû croire juſqu'à ce jour. C'eſt qu'à méſure qu'on s'en approche, il montre une nouvelle forme, & paroît d'une grandeur, & d'une figure differente. Le ſommet, ou la pointe eſt toûjours en face, & l'on diroit qu'elle tourne de même côté, & à meſure qu'on ſe tourne pour la regarder. J'ai regardé ce mont de toutes parts avec le même ſuccès. Cet enchantement naturel peut venir, à mon avis, des diverſes vûes & perſpectives ſur leſquelles on regarde ce petit mont, la nature y ayant fait quelque choſe d'approchant à ce qu'on voit en ces Tableaux ingenieux, qui preſentent divers objets à ceux qui les regardent ſur divers points de vûe. Il eſt d'une terre noirâtre mouvante, ſemblable à ces terres brulées qu'on voit au bas des montagnes qui jettent du feu. Il paroît de près plein de creux & de détours, qui ſemblent faits exprès. Je me ſuis informé de pluſieurs gens du pays ſi ce mont jettoit du feu, mais je n'ai trouvé perſonne qui eût ni vû, ni ouï dire qu'il en jettât. C'eſt une prévention publique, que ceux qui veulent y monter s'y perdent, & enfoncent dans la terre, comme on fait dans l'eau; & l'on conte, qu'un jour *Abas* le Grand

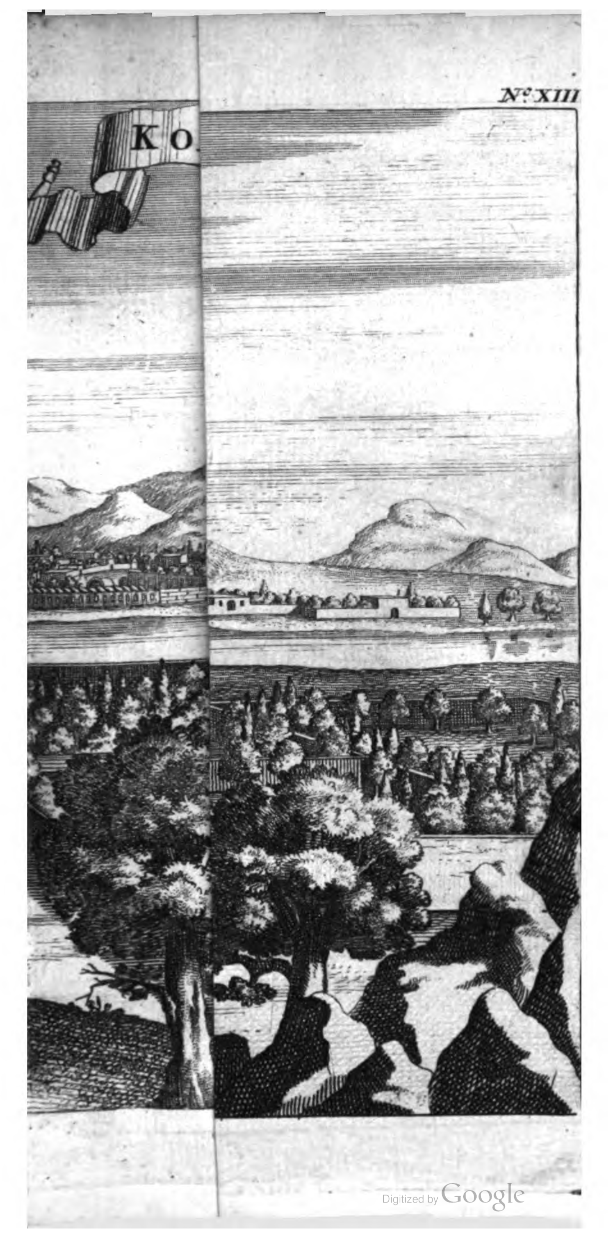
y fit

y fit aller un valet de pied avec un fallot allumé ſur l'épaule ; que le fallot s'éteignit bien-tôt, & que l'homme ne parut plus. Ce mont eſt à gauche quand l'on va à *Com*.

En approchant de cette ville, nous voyions de toutes parts de petits Mauſolées, & de petites Moſquées, où ſont enterrez des petits fils & des deſcendans d'*Aly*. Les Perſans appellent tous les premiers deſcendans de ce Calife *Ymam zade*, c'eſt-à-dire, *fils d'Apôtres*. Ce ſont les Saints des Perſans. Il y en a une infinité d'enterrez en ce Royaume. On en compte quatre cens quarante quatre autour de *Com*. Nous terminâmes nôtre journée en cette ville à dix heures du ſoir, & j'y penſai terminer ma vie par un malheur tout-à-fait imprevû. J'avois mis pied à terre à la porte du Caravanſerai, & tenois mon cheval par la bride, attendant que mon pallefrenier le vint prendre. Un cheval de main qui étoit devant moi, & que je ne voyois pas, me ſentant à ſa queüe, me donna de toute ſa force des deux pieds dans l'eſtomach ; ſi j'euſſe été un peu plus loin le coup m'eût crevé ſans doute. Je ne tombai point, la tête de mon cheval me ſoutint, mais je fus plus de demi quart d'heure prêt d'étouffer, & ſans pouvoir reprendre haleine. Dieu en ſes grandes miſericordes eut pitié de moi, & fit que j'échapai de ce rude coup. Je m'en ſentis pourtant ſeize ſemaines, mais ſans que cela m'empêchât d'agir, preſque à l'accoûtumée.

Com eſt une grande ville ſituée en une plaine le long d'un fleuve, & à demi lieuë d'une haute montagne. Sa figure eſt un carré long, ſa longueur prend de l'Orient à l'Occident, com-

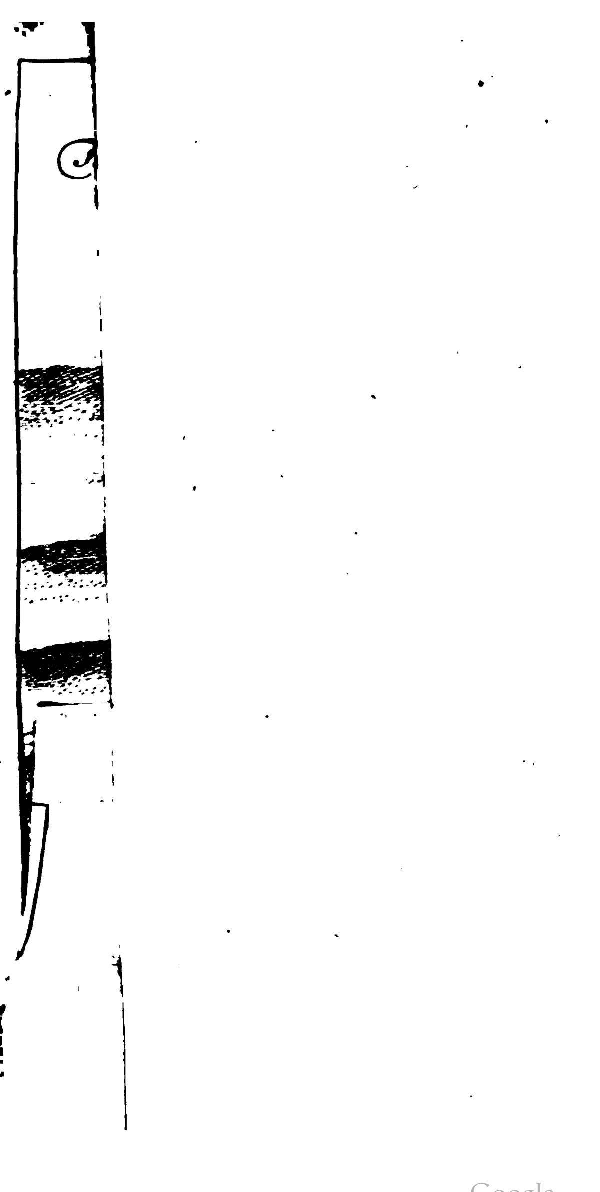



N°. XIII
KO.

comme on le peut voir dans le plan qui eſt à côté. Elle a quinze mille maiſons au dire des gens; car je ne les ai pas comptées. Elle eſt ceinte d'un foſſé, & d'un mur flanqué de tours à demi ruïnées. Elle eſt entourée de jardins. Il y en a de grands de l'autre côté de l'eau. On voit en un des plus beaux qu'il y ait le Mauſolée de *Ruſtan-can*, Prince de la race des derniers Rois de Georgie, qui embraſſa la Religion Mahometane pour avoir le gouvernement de ce Royaume-là. Ce jardin eſt une des plus ordinaires promenades de la populace de *Com*. Il y a deux beaux quais le long du fleuve, auſſi longs que la ville, & au bout à l'Orient un fort beau pont. Il y a auſſi de beaux & de grands *Bazars*, où ſe tiennent les marchez en gros & en détail. *Com* n'eſt pourtant pas un lieu de grand commerce. On en tranſporte des fruits frais & ſecs, principalement des Grenades, beaucoup de Savon, des Lames d'épée, & de la Poterie blanche & verniſſée. Il ne ſe fait point en toute la Perſe de meilleur Savon, ni de plus excellentes Lames d'épée qu'en cette ville. Ce que la Poterie blanche, qu'on en tranſporte, a de particulier, eſt qu'en Eté l'eau s'y rafraichit merveilleuſement bien & fort vite, par le moyen de la tranſpiration continuelle. Les gens qui veulent boire frais, & délicieuſement, ne ſe ſervent d'un même pot que cinq ou ſix jours tout au plus. On l'humecte d'eau roſe la premiere fois, pour ôter la ſenteur de la terre, & puis on le pend à l'air plein d'eau & un linge mouillé autour. Un quart de l'eau tranſpire en ſix heures de tems la premiere fois, puis moins, de jour en jour, tant qu'à

qu'à la fin les pores se bouchent par la matiere crasse & épaisse qui est dans l'eau & qui s'arrête dans ces pores. Dès que la transpiration est empêchée dans ces pots, l'eau s'y empuantit, & il en faut prendre de neufs. Il y a en cette ville quantité de profondes caves où le peuple va puiser l'eau à boire. La plûpart de ces caves ont quarante à cinquante marches de descente, & fort hautes. L'eau en est aussi fraiche, quand on la tire, que celle qui est à la glace. Elle sort par des fontaines qui se ferment au robinet. C'est un grand regal que cette eau, durant l'Eté, qui est furieusement chaud à *Com*, & aux environs. Cette ville a quantité de beaux Caravanserais & de belles Mosquées. La plus belle, est celle où sont enterrez les deux Rois de Perse derniers morts.

Voici le dessein de cette celébre Mosquée, dont l'on parle par tout l'Orient. Elle a quatre Cours, comme le dessein le montre. La premiere est plantée d'arbres & de fleurs, comme un jardin. C'est un carré long. L'allée du milieu est pavée & separée des parterres par une ballustrade. Il y a deux terrasses carrelées aux deux côtez. Elles sont de la longueur de la Cour, & hautes de trois pieds. Sur chacune il y a vingt Chambres voutées de neuf pieds en carré, une cheminée, & un portique. A l'entrée de cette Cour, il y a à gauche une de ces profondes caves, dont l'on a parlé, & à droite une voliere. Le lieu est tout-à-fait recreatif. Un canal d'eau claire, qui en fait le tour, sort d'un bassin d'eau qui est à l'entrée, & se rend dans un autre qui est au bout. Dix Distiques en lettres d'or, sur le haut



haut du portail, font l'infcription de ce Maufolée: En voici la traduction.

La datte du Portail du Tombeau de la très-venerable & pure Vierge de Com, *fur qui föit le falut.*

Au tems de l'heureux régne du Roi Abas *fecond, foutien du monde, de qui les jours foient augmentez.*

Cette Porte de Miféricorde a été ouverte à la face des peuples. Quiconque jette les yeux deffus perd l'idée du Paradis.

Quiconque a traverfé fes cours, dont l'afpect réjouït les cœurs, ne les a point paffées vite comme le vent.

Maffoum, *Vicaire du Grand Pontife; des fages avis duquel le Soleil apprend à régler fon mouvement, a fait faire par* Aga Mourad *, *l'un de fes Subftituts, ce Portail, dont la hauteur & l'excellence furpaffe le Trône celefte.*

C'eft l'entrée du Palais Royal de la très-venerable Vierge pure, qui tire fon extraction de la maifon du Prophete.

Heureux & glorieux le fidéle, qui par reverence profternera fa tête fur le feüil de cette porte, à l'imitation du Soleil & de la Lune.

Tout ce qu'il demandera avec foi de deffus cette porte, fera comme la fleche qui atteint le but. (c'eft-à-dire, *Il fera exaucé.*)

Certes, jamais la fortune n'embarraffera les entreprifes de celui qui pour l'amour de Dieu a élevé ce Portail à la face du peuple.

O fidéle, fi tu demandes en quelle année a été conftruit ce Portail, je te répons, de deffus le Portail, *de Defir* demande tes defirs.

Pour

* *Ce nom fignifie* Defir.

Pour entendre ce dernier Diſtique, il faut ſavoir, qu'au lieu que dans nôtre Alphabet, il n'y a que ſept lettres numerales, ou qui ſervent de chiffre, comme l'*V* qui vaut cinq, l'*X* dix, *L* cinquante, l'alphabet chez tous les Orientaux a l'uſage des nombres Arithmetiques; ainſi par un jeu d'eſprit, à quoi il faut beaucoup d'imagination, ils marquent l'année d'une choſe par des mots qui y ont du raport, & qui ſont compoſez des lettres qui faſſent juſte en leur valeur d'Arithmetique le nombre des années de leur Epoque. Celles-ci font 1061 ans. Je vai en produire un autre exemple.

Le feu Roi de *Perſe* fit faire une tente, qui coûta deux millions. On l'appelle la *maiſon d'or*, parce que l'or y reluit par tout. J'en donnerai ailleurs la deſcription. On peut juger quelle riche piece c'eſt, tant par le prix qu'elle coute, que par le nombre des Chameaux qu'il faut pour la porter, qui eſt de 280. L'Antichambre eſt faite d'un velours à fond d'or, dont la corniche eſt ornée de vers qui finiſſent ainſi; *Si tu demandes en quel tems a été fait le trône de ce ſecond* Salomon. *Je te dirai, Regarde le trône du ſecond* Salomon. Les Lettres de ces derniers mots, priſes pour chiffres, font 1057. ans. Cela tient du *galimathias* en nôtre langue, mais dans les langues Orientales cela a ſa beauté & ſes graces.

La ſeconde Cour n'eſt pas ſi belle que la premiere: mais la troiſiéme ne l'eſt pas moins. Elle eſt entourée d'appartemens, chacun à deux étages, d'une Terraſſe, d'un Portique, & d'un Canal, tout de même que

la

la prémiere. Au milieu il y a un grand bassin. Quatre gros arbres en marquent les coins, & le couvrent de leurs feuillages. On entre de cette troisiéme cour dans la quatrieme, par un escalier de marbre de douze marches. Le Portail, qui est au haut, est tout-à-fait magnifique. Il est revêtu en bas de marbre blanc transparent, semblable à du Porphyre, & à de l'Agathe. Le haut, qui est un grand demi-Dome, est peint de moresques d'or & d'azur, appliquez fort épais. Cette quatrieme cour a des chambres en bas, & aux côtez, avec des terrasses, & des portiques, comme les trois autres. Ce sont les logemens des gens d'Eglise, des Regens, & des Etudians qui vivent des rentes de ce lieu sacré.

En face, est le corps de l'édifice. Il consiste en trois grandes chapelles sur une ligne. Celle du milieu a une entrée de 18. pieds de profondeur, tout à-fait magnifique. C'est un portail de ce beau marbre blanc, dont l'on a parlé. Le haut, qui est aussi un grand demi-Dome, est incrusté par dehors de grands carreaux de fayance, peints de moresques, & par dedans, tout doré & azuré. La porte, qui a douze pieds de hauteur, & six de largeur, est de marbre transparent. Les valves, ou battans, sont tout revêtus d'argent, avec des appliques rapportées, de vermeil doré, de cizelé, & de lisse, qui font une Mosaïque tout-à-fait riche & curieuse. La Chapelle est octogone, couverte d'un haut Dome. Le bas, à la hauteur de six pieds, est revêtu de grandes tables de Porphyre ondé, & peint de fleurs, tirées avec de l'or & des

couleurs, dont la vivacité & l'éclat sautent aux yeux. Le haut est de moresques d'or & d'azur, admirablement vives & éclatantes, & inscrites de sentences & d'aspirations mystiques sur l'amour divin. Le fond du Dome est fait tout de même. Ce Dome est fort gros & admirablement beau, incrusté en dehors comme le portail. Au dessus, s'éléve une grande éguille, ou *Colophon*, surmontée d'un croissant, dont les pointes sont alongées & renversées de la maniere que la figure les represente. Ce *Colophon*, qui est d'une notable grosseur, est composé de boules de diverses grosseurs, posées l'une sur l'autre, & paroît d'en bas avoir plus de vingt pieds de haut, avec le croissant. Le tout est d'or fin. Les Persans disent, que tout est massif. S'il est véritable, cela vaut des millions. Quoi qu'il en soit, cet ornement ne peut être que de très-grand prix. Voici quelques unes des inscriptions dont j'ai fait mention.

Tout ce qui n'est pas Dieu n'est rien.

Dieu, & c'est assez.

Toute louange, non raportée à Dieu, est vaine, & tout le bien, qui ne vient pas de lui, n'est qu'une ombre de bien.

Le Devôt ne doit pas aimer Dieu en vûe de la récompense. L'amant qui se plaint d'être separé de son objet, & voudroit vivre toûjours dans l'union, & la jouissance, n'est pas véritable amant, puis qu'il ne se resigne pas au bon plaisir de ce qu'il aime.

Le comble du plaisir, est d'être uni à l'objet, qu'on aime. Je ne travaille pour moi à autre chose, qu'à me jetter à corps perdu dans cet abyme.

Au

Au milieu de cette Chapelle, eſt le tombeau de *Fathmé*, fille de *Mouſa-Cazem*, un de ces douze Califes, que les Perſans croyent avoir été les légitimes Succeſſeurs de *Mahomed*, après la mort d'*Aly* ſon gendre *Mouza-Cahem* étoit le ſeptiéme en ordre. Ce tombeau eſt long de huit pieds, large de cinq, & haut de ſix, revêtu de carreaux de fayence, peints de Moreſques, & couvert d'un drap d'or, qui tombe juſqu'en bas. Il eſt fermé d'une grille d'argent, haute de dix pieds, & maſſive, diſtante de demi pied du tombeau, & couronnée aux coins de quatre groſſes pommes de fin or. C'eſt afin que le peuple ne ſouille pas le tombeau par ſes baiſers & ſes attouchemens, car on tient le tombeau même une choſe ſainte. Des lès de velours vert, tendus ſur la grille en dedans, en interdiſent la vûe au peuple: & ce n'eſt que par faveur, ou pour de l'argent, qu'on le voit. Le plancher eſt couvert de tapis de laine fort fins. On en étend par deſſus de ſoye & d'or, aux grandes fêtes. Au deſſus du tombeau, à dix pieds de hauteur, pendent pluſieurs vaſes d'argent qu'on appelle *Candil*. C'eſt une eſpece de lampe. Il y en a du poids de ſoixante marcs. Ils ſont autrement faits que les lampes des Egliſes, comme on le peut voir dans les figures qui ſont à côté. On n'y allume jamais de feu, & même il n'y en peut tenir, ni aucune liqueur, parce qu'ils n'ont point de fond. Je ne ſaurois dire la ſignification du mot de *Candil*, mais je croi que c'eſt de ce terme qu'eſt venu celui de *Candi laphty*, duquel les Chrétiens Grecs appellent ceux qui entretiennent le luminaire dans les Egliſes,

& qu'eſt auſſi venu le mot *chandelle*, lequel ſe trouve en preſque toutes les langues de l'Europe dans une même ſignification. Les Mahometans appellent *Candilgi* ces mêmes officiers que je viens de dire, que les Grecs appellent *Candilaphty*.

A la grille, il y a des inſcriptions ſuſpendues. Elles ſont en Lettres d'or, ſur des velins épais, de la grandeur d'une feuille de grand papier. Ces inſcriptions contiennent des éloges de la Sainte & de ſa famille. Celle qui eſt en face en entrant, eſt la priere qu'ont accoûtumé de faire tous ceux qui viennent en pelerinage à ce ſepulchre. Le Pelerin, en entrant, baiſe trois fois le ſeuil, & la grille, & ſe tenant debout, le viſage tourné au tombeau, il vient un *Molla*, de ceux qui ſont là jour & nuit en ſervice, qui lui fait dire mot à mot cette priere. Le Pelerin, après la priere faite, baiſe derechef la grille, & le pas de la porte; puis donne au Prêtre quatre ou cinq ſous, plus ou moins, ſelon ſes moyens, & ſe retire. S'il demande acte de ſon pelerinage, on lui en expedie un authentique, l'expedition coute quatre francs, ou demi piſtole. Ces ſortes d'actes s'appellent *Hiaret namé*, c'eſt-à-dire *Patente de Pelerinage* ou *de Voyage*; *Hiaret* venant de *Har*, qui veut dire *aller*, *voyager*. On met tout l'argent, que les Pelerins, & les autres devots donnent, en un petit coffre de fer, ſemblable à un tronc, qui eſt à l'entrée de la chapelle. On l'ouvre tous les vendredis, & ce qui s'y trouve eſt diſtribué aux gens d'Egliſe, qui ſervent ce lieu conſacré. Il feroit long, & peut-être ennuyeux, d'inſerer ici la Traduction

duction de toutes les inscriptions dont l'on a parlé; voici seulement celle des deux principales Oraisons qu'on fait dire aux Pelerins.

Au nom de Dieu, clement & misericordieux.

JE visite ma Dame, & Maitresse, Fathmé, *fille de* Mousa, *fils de* Dgafer, *sur qui soit le salut & la paix éternellement. Et dans l'ardeur où je suis de m'approcher de Dieu par son intercession, je l'invoque pour moi, pour mon pere, & ma mere, & pour tous les vrais fidelles.*

Au nom de Dieu, souverainement misericordieux, je te souhaite le salut éternel, ô Apôtre de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, ô favori de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, ô Elu de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, ô le meilleur, & le plus parfait de tous les hommes, Mahamed, *fils* d'Abd-alla. *Que Dieu te donne sa misericorde, sa grace, & ses benedictions, & à toute ta famille. Je te souhaite le salut éternel, ô Prince des fidelles. Je te souhaite le salut éternel, ô Seigneur & Chef des vrais Vicaires de Dieu. Je te souhaite le salut éternel, ô toi qui es la Verité même. Je te souhaite le salut éternel, & la misericorde, & les benedictions de Dieu, ô* (Ali) *qui es le veritable Baume pour les playes du peché. Je te souhaite le salut éternel, ô vierge très-pure, très-juste, & immaculée, glorieuse* Fathmé *fille de* Mahammed l'Elu, *femme* d'Ali le bien-aimé, *mere des douze vrais Vicaires de Dieu d'illustre naissance, & je le souhaite aussi, & la misericorde de Dieu, & ses benedictions, à ta mere*

la très-precieuse, très-pure, & très-grande Khadidgé. *Je vous souhaite le salut éternel, & la misericorde de Dieu, & ses benedictions, ô* Hassan, & Heussein, *veritables Directeurs de la voye de verité, flambeaux célestes de la nuit obscure du monde, grands étendars de la vraye pieté, irreprochables témoins de Dieu contre le monde, Seigneurs de tous les jeunes hommes qui sont dans la gloire du Paradis. Je te souhaite le salut éternel, ô* Fathmé, *fille de* Mousa, *Vierge sainte, vertueuse, juste, directrice de verité, pieuse, sanctifiée, digne de toutes nos loüanges, qui aime souverainement les fidelles, & qui en est souverainement aimée : Fille sans tâche, & exempte de toute impureté. Dieu veuille prendre son plus grand plaisir en toi, t'avoir pour agréable, & t'affermir dans le Paradis, qui est ta demeure, & ton refuge éternel. Je te suis venu rechercher, ô Dame, & maîtresse de mon ame, dans la vûe de m'approcher de Dieu très-haut, par cet acte de pieté, & de son Apôtre & de ses Saints enfans. La misericorde de Dieu soit sur lui & sur eux éternellement. J'abhorre, & je déteste mes pechez, dont j'ai fait un malheureux fardeau qui m'accable, & je fais mes efforts pour briser le joug de l'enfer. Daigne m'accorder ton intercession, ô Sainte Vierge, au jour que les bons seront separez d'avec les méchants. Sois moi propice alors; car tu es d'une race, & sortie de parens, qui ne laissent tomber dans le malheur nul de ceux qui les aiment, qui ne refusent jamais rien à quiconque les vient prier, qui détournent toute sorte de mal de dessus ceux qui les chérissent, & de qui les ennemis au contraire ne sauroient jamais prosperer. O Dieu très-haut, les Saints Doc-*

Docteurs de la race de ton Prophete, sur qui tous soit la misericorde éternelle, ta paix & ton salut, nous ont véritablement annoncé & enseigné, que quiconque visitera dévotement Fathmé de Com *aura le Paradis pour son partage. Je suis l'homme, ô mon Dieu, qui la viens visiter de cette façon, persuadé que je suis de sa grandeur, & de son excellence, & de celle de ses glorieux Ancêtres, purs & nets de péché, sur qui tous soit la misericorde & la paix. O Dieu, fais grace à* Mahammed *& à la famille de* Mahammed. *Rens utile à mon salut la visite que je fais à cette Sainte Vierge; confirme-moi dans la grace de son amour. Ne permets point que je sois jamais privé de celle de son intercession, & couronné moi de la gloire du Paradis, comme tu lui as promis de le faire, parce qu'à toi est la Souveraine puissance.*

JE VISITE ma Dame & Maîtresse Fathmé *fille de* Mousa *fils de* Dgafar. *La paix soit sur eux & leur soit souhaitée éternellement de tous les fidelles croyans, que la dévotion porte à s'approcher de Dieu par leur intercession.*

Au nom de Dieu, clement & misericordieux. Le salut soit sur Adam, *l'Elû de Dieu. Le salut soit sur* Noé, *Prophete de Dieu. Le salut soit sur* Abraham, *l'intime Ami de Dieu. Le salut soit sur* Moïse, *la Bouche de Dieu. Le salut soit sur* Jesus, *l'Esprit de Dieu. Le salut soit sur toi, ô la meilleure des creatures de Dieu. Le salut soit sur toi, ô Elû de Dieu. Le salut soit sur toi,* Mahammed, *fils d'*Abdalla, *Seau & dernier des Prophetes. Le salut soit sur toi Prince & directeur des fidelles,* Aly, *fils d'*Abitaleb, *Vicaire des Apôtres du Seigneur des humains. Le salut soit sur toi,* Fathmé, *Dame des*

des femmes du monde. Le salut soit sur vous deux, ô petits fils du Prophete de misericorde, & Seigneur des jeunes hommes habitans du Paradis. Le salut soit sur toi, Ali, *fils de* Heusein, *Seigneur des hommes pieux, Joye des yeux des Saints glorifiez. Le salut soit sur toi*, Dgafar, *fils de* Mahammed *le juste. Le salut soit sur toi*, Mousa, *fils de* Dgafar *le pur. Le salut soit sur toi*, Ali, *fils de* Mousa *l'agréé. Le salut soit sur toi*, Mahammed, *fils d'*Ali *le cheri. Le salut soit sur toi*, Ali, *fils de* Mahammed *le conseiller fidele. Le salut soit sur toi*, Hasan, *fils d'*Ali. *Le salut soit sur toi, Lumiere & Soleil du monde, dernier Apôtre, & sur l'ami de tes amis, & sur le Vicaire de tes Vicaires. Le salut soit sur toi, fille de l'Apôtre de Dieu. Le salut soit sur toi, fille de* Fathmé, *& de* Khadidghe. *Le salut soit sur toi fille du Directeur des fidelles & l'ami de Dieu. Le salut soit sur toi, fille de la race de* Hassan, *& de* Heusein. *Le salut soit sur toi, fille de l'ami de Dieu. Le salut soit sur toi, Tante de l'ami de Dieu. Le salut soit sur toi, fille de* Mousa, *fils de* Dgafar. *La misericorde de Dieu, ses benedictions, & le salut soient sur vous tous. Dieu vous fasse connoître tous l'un l'autre dans le Paradis. Dieu veuille nous assembler dans vôtre compagnie, nous abreuver au bassin de nôtre Prophete, & nous donner à boire de la coupe de vôtre ayeul, par la main d'*Ali, *fils d'*Abitaleb. *Les benedictions de Dieu soient sur nous tous. Je prie Dieu qu'il nous remplisse d'allegresse & de joye, qu'il nous assemble dans la troupe de vôtre ayeul* Mahammed, *sur qui soit la misericorde & la paix de Dieu, & qu'il ne nous prive pas de votre connoissance, car il est un tuteur tout puissant. Je*

m'a-

m'aproche de Dieu à l'ombre de vôtre bien-veillance, détestant vos ennemis, je lui fais l'offrande de moi même, me dévouant pour sa victime, sans honte & sans orgueuil, & de tout mon cœur je confesse que tout ce qu'a prêché Mahammed *est la verité, & j'y donne les mains: C'est pourquoi nous demandons vôtre assistance, ô Seigneur nôtre Dieu, vôtre compassion, & la gloire du jour du jugement. O* Fathmé, *intercede pour moi, parce que tu es en estime auprès de Dieu, & que tu as du pouvoir au ciel. O Dieu, je te prie que tu me fasses avoir une heureuse fin, & ne m'ôte rien de ce que je possede. Certes il n'y a point de pouvoir, & de force, que par la faveur de Dieu très-haut & très-grand. O Dieu, exauce-moi, & aye mon pelerinage agréable, par ta liberalité, ta faveur, ta misericorde, & ta clémence. Fai misericorde à* Mahammed, *& à sa famille, & leur donne le salut & la paix, O Etre souverainement misericordieux.*

Au reste le tombeau de cette *Fathmé* a été rebati trois fois. Son pere l'amena à *Com*, à cause de la persécution que les *Califes* de *Bagdad* faisoient à sa famille, & à tous ceux qui tenoient *Haly* & ses descendans pour seuls légitimes Successeurs de *Mahammed*. Elle fit faire de beaux édifices en cette ville & y mourut. Le peuple croit que Dieu l'enleva au Ciel, & que son tombeau ne renferme rien, & n'est qu'une représentation.

Dans les chapelles des côtez sont les tombeaux des deux derniers Rois de Perse. Les Portails n'en sont ni si hauts, ni si larges, que le Portail de *Fathmé*; mais les battans des portes sont tout de même revêtus de lâmes

d'argent. Elles ſont d'égal diametre, l'une & l'autre au bout d'une galerie, large de douze pieds, & longue de trente cinq. A l'entrée il y a comme une Sacriſtie, où on garde les ornemens & les meubles. La Chapelle où eſt enterré *Abas*, eſt un Dodecagone irrégulier; l'autre où eſt enterré *Sefy*, eſt un Carré irrégulier auſſi. Les ſacriſties, les galleries, & les Chapelles ſont couvertes de riches tapis. Ceux des Chapelles ſont d'or & de ſoye. Il ne ſe peut rien voir de plus beau & de plus magnifique que ces Mauſolées. Le bas eſt incruſté de grandes tables de porphyre, peintes d'or & d'azur; les voutes ſont d'une Architecture ingenieuſe & delicate, tout eſt peint de riches moreſques avec des couleurs vives juſqu'à éblouïr. L'or & l'azur eſt par tout appliqué ſi épais, qu'on diroit que c'eſt du rapport. Le Dome eſt percé en bas d'un double rang de vingt quatre fenêtres. Il y en a une fort grande à fleur de terre, qui donne ſur un jardin, & une autre petite à l'oppoſite, qui donne ſur la grande Chapelle; le Vitrage eſt de glaces de criſtal peint d'or & d'azur, enchaſſées en argent maſſif. De belles ſentences en proſe & en vers, & écrites en caractéres d'or & de couleurs, compoſent un Liſteau au deſſous du cintre. En voici un échantillon.

Le Roi, qui ne rend pas juſtice, eſt comme la nuée qui ne donne point de pluye.

Le Riche ſans charité reſſemble à l'arbre ſans fruit;

Et le pauvre ſans patience au fleuve ſans eau.

L'homme pieux ſans chaſteté eſt comme une chandelle ſans lumiére.

Et



Et la femme sans pudeur comme une viande sans sel.

L'homme Religieux, qui ne méprise pas le monde, ressemble à la terre sterile & infructueuse.

Je renvoye le Lecteur aux desseins qui sont à côté pour prendre une idée plus nette de ces superbes tombeaux, & je me contenterai d'en dire encore ce qu'ils ne peuvent faire connoître. Le tombeau d'*Abas* est haut de quatre pieds, large de quatre, & long de huit. Les trois *candils*, ou lampes, qui pendent au-dessus, sont de fin or massif, la grande est de vingt quatre marcs, les autres sont de douze chacune. Elles tiennent à des verges d'argent qui tombent du fond du Dome. Le tombeau revêtu de briques fayencées est couvert de ce riche brocard de Perse, qui coute huit à neuf cens livres l'aune, le plus précieux qu'on puisse voir, & d'une housse d'écarlate par dessus avec une crépine d'or. Ces housses sont attachées en bas au tapis de pied, avec un Lacet de soye, qui passe en des anneaux d'or massif. Les Agraffes & les crochets des coins sont de même metal.

La gallerie du tombeau d'*Abas* a une frise qui régne tout autour, partagée en cartouches d'azur, où est écrit en gros caractéres d'or, l'éloge fameux de *Haly*, le grand Saint, la grande Idole des Persans, fait par le docte *Hasan-Cazy*. J'en insere la traduction, parce que c'est une piéce d'Eloquence, où l'on peut voir non seulement le génie de la Poësie Persienne, mais aussi le transport de la dévotion Mahometane. La piéce est en sept chants par distiques. Le premier est tout sur *Mahomet*, les six autres sur *Ali*.

Chant premier.

Je te salue, Créature glorieuse, dont le soleil est l'ombre. Chef d'œuvre du Seigneur des humains. Ciel de Majesté & de Puissance. Grand Astre de la Justice & de la Religion.

Infaillible *Expositeur des* [1] quatre livres. *Conducteur des huit* [2] mobiles. *Gouverneur des* [3] sept parties. *Chef des Fidéles.*

[4] Docteur *dans la science infuse des Prophetes. Royal Heros, célebré* [5] par les douze successeurs; *quand même le voile seroit ôté, ma persuasion n'augmenteroit pas. Lumiére de Dieu illuminante. Ame de la Prophetie. Guide des vrais Croyans.*

Premier objet de Dieu, dans la vûe d'envoyer ses ordres en terre, & un Ambassadeur. Centre des secrets divins, touchant tout le passé, & tout l'avenir, qui as fait resplendir la confession,

[1] Le *Pentateuque*, le *Pseautier*, l'*Evangile*, l'*Alcoran*. Les *Mahometans* croyent que ces quatre livres sont les seuls, qui ayent été & qui doivent jamais être la Régle de la Foi.

[2] Les cieux des Planetes du premier mobile.

[3] Les sept Climats, ancienne division de la terre.

[4] Il y a dans l'original *Docteur dans la science des Prophetes qui ne savoit pas leur A. B. C.* Les Mahometans disent, que *Mahammed* étoit si ignorant dans les sciences humaines que même il ne savoit pas lire. C'est pour conclure avec plus de vraisemblance, que ce qu'il savoit étoit surnaturel.

[5] Les douze héritiers & successeurs de *Mahammed*, dont le dernier a été enlevé au ciel, & doit venir confondre le régne des infidéles.

sion d'un Dieu dans les tenebres de l'erreur, comme le Soleil est précedé par l'Aurore, avant qu'il soit monté sur l'horison, même à travers une nuit obscure.

*Archetype des choses créées. Instrument de la création du monde. Le plus relevé de la race d'*Adam. *Ame des grands Apôtres & Envoyez.*

Tu es ce Seigneur, par lequel un verset de l'Alcoran promet l'accomplissement des desirs. Tu es ce Soleil, par lequel un autre verset dit qu'on verra la Souveraine beauté. Lumiére des yeux. Couronne de la Prophetie. Idole de l'Ange Gabriel.

Tu es dans le monde un monde de vertu & de dignité. Tu es sur la terre un soleil de Majesté & de grandeur.

La mer n'est riche & liberale que des dons de tes mains bien-faisantes. L'Ange thrésorier du Ciel fait sa moisson dans les fertiles jardins de la pureté de ta nature.

* Moyse, *le fendeur de la mer, est le portier du trône de ta justice.* Jesus, *le Monarque du quatriéme Ciel, fait la garde devant le voile du trône de ta Gloire.*

Ce Peintre incompréhensible qui a tiré tout d'un seul coup de pinceau † Koun-fikoun, *n'a ja-*

* Les Mahometans aiment à faire aller ensemble *Jesus* & *Moyse*. *Isa*, *Mousa*, signifient, selon la cadence des termes, *le souffle de Jesus*, & la *main de Moyse*, pretendant que le premier operoit ses miracles par l'organe de son *souffle*, & le second par celui de sa *main*.

† Que la chose soit & la chose fut. Verset de l'*Alcoran* du genre sublime, qui avec cet autre,

jamais fait un si beau portrait que le globe de ton visage.

Depuis ta descente dans le berceau, jusqu'au dernier jour de ta vie, les [6] Anges, *qui enregîtrent les paroles, n'entendirent jamais de toi aucun mot qui ne donnât du ravissement à Dieu.*

Nul homme en quelque état que ce soit ne peut tant ressembler à Dieu que toi: mais si Dieu pouvoit avoir une image qui le représentât tel qu'il est, ce ne pourroit être que toi, cet Ambassadeur qu'il a envoyé en terre en sa grande clemence.

Heureux & Saint l'homme, qui croit tout ce que Dieu a dit dans l'Alcoran, au sens marqué par son Prophete dans le livre de ses sentences; si l'on veut le comparer à quelque être relevé, on ne peut trouver de plus parfait exemplaire que Mahammed.

Chant second.

Homme inenarrable qui n'as point d'égal que Mahammed *le Prophete élû. Dieu a assigné sur* [7] *ton amour le doüaire des Dames du Paradis.*

Le

par lequel Dieu est introduit faisant cesser le Déluge, *Terre englouti les eaux*, sont comptez les plus éloquens, ils sont indubitablement imitez du verset 3. de la Genese, *que la lumiere soit faite, & la lumiere fut faite.*

[6] Les Mahometans tiennent, que tout homme a deux Anges inspecteurs, dont l'un écrit le bien qu'il fait, & l'autre le mal.

[7] Les Persans disent, qu'*Aly* étoit le plus bel homme qui fût jamais, & que sa beauté étoit inconcevable, à cause de quoi les Peintres couvrent

d'or-

Le premier mobile ne lanceroit point la bale du Soleil par la sarbatane du Ciel, si ce n'étoit pour servir l'Aurore dans l'amour extrême qu'elle a pour toi.

Qu'est-ce que la puissance des Astres, & du Destin, en comparaison de la tienne? Et qu'est-ce que la lumiére du Soleil comparée avec celle de ton esprit? Le Destin ne fait qu'executer tes ordres. Le Soleil est lumineux des rayons de ta connoissance.

Quand la nombreuse troupe de ta Majesté va en sa pompe, on voit la [a] Sphere *liée à la main du chef, qui la conduit comme une clochette au cou d'un mulet.*

*Qu'*Hercule *ne nous parle plus de la force de son courage: car comment souffriroit-on une mouche piaffer sur les ailes du grand* Phenix *de l'Occident.*

Si Hercule *avoit vû la valeur de ton bras dans une action, assurément l'oiseau* de son ame *auroit de peur rompu la cage* de son corps *pour s'enfuir.*

La mer immense de ton merite jette des vagues par dessus le Ciel. Et sur cette mer de vertu les tempêtes de l'adversité ne font pas plus de desordre, que des fetus dans l'eau.

Si l'on pese ta gloire à la balance des sens relevez, les plus hautes montagnes mises en contre-poids

d'ordinaire son visage d'un voile, & ne le representent point. Ce que le Poëte dit ici d'*Aly*, signifie, que les bien-heureuses dans le Ciel mettent leur plus grande felicité à être aimées de lui.

[a] *La Fortune*: le sens est, tu fais tourner le monde à ton gré comme un Mulet la clochette qu'il a à son cou.

poids ne paroissent pas plus que des semences de lentille.

Dans la grande carriere du bonheur, où l'emportement de ceux qui courent, les fait ressembler à des chevaux, qui prennent le mords aux dents, & jettent bas leur maître.

Et fait qu'à force de coups d'éguillons ils se piquent l'artere, surquoi l'Ange de la mort vient en funeste Médecin leur prendre le bras de l'ame.

Tu sortiras de cette rude carriere comme le Soleil sort de l'Orient. On portera devant toi l'étendard honorable de la Majesté suprême, & derriere toi les dépouilles marques de la victoire.

*Et si dans cette course, tous les habitans du monde étoient chacun aussi brave qu'*Hercule, *le plus intrepide d'eux n'auroit pas le courage de tenir un moment devant toi.*

Dieu formera un corps [9] Aerien, *qui criera de sa part à haute voix* Victoire, Victoire. *Il n'y a de brave qu'*Aly. *Il n'y a point d'épée semblable à* [10] Zulfagar *l'épée à deux pointes de ce Heros.*

Chant troisiéme.

Toi, de la pureté duquel le Ciel de l'impeccabilité tire son éclat. Le Soleil s'est fait une couronne de gloire de l'ombre de ton parasol.

Jesus, *le grand Chymiste, se servoit de la terre*

[9] La Renommée.

[10] *Zulfagar* est le nom de l'épée d'*Aly*. Les Mahometans disent, qu'elle s'ouvroit en deux au bout comme une fourche.

re du portail de ta prudence pour souffre rouge, dont il composoit le* Takfir, *& la* [11] pierre Phale, *avec quoi il connoissoit tout & guerissoit tout.*

Le peintre éternel a peint beaucoup d'images, & mis beaucoup d'idées au jour dans le dessein de produire ton beau visage, mais il en a trouvé peu qui approchassent de sa beauté.

Le Faucon de ton parasol ayant étendu ses aîles, a trouvé les [12] Oiseaux *du septiéme Ciel nichez sous la grosse plume de son aîle gauche.*

Quiconque a [13] scellé *son cœur de ton amour a trouvé que son cœur est devenu une mine de pierreries.*

Le tout puissant Créateur de toutes choses, a admiré au sixiéme jour de la création, cette superiorité d'excellence que tu as par dessus toutes ses créatures.

Au mémorable jour de ta victoire, la sueur de ta main fut à tes ennemis un déluge profond, qui les engloutit comme la mer.

Toi,

* *Souffre rouge* est *l'or pur*, terme chymique des Orientaux. Les Turcs disent aussi agréablement, que sagement, que le véritable *souffre rouge*, c'est l'agriculture.

[11] *Pierre de divination.* Les Mahometans disent, que du tems de *Jesus-Christ*, la Médecine étoit en vogue, & au plus haut degré d'excellence, & que Dieu lui donna tant de secrets en cet art, que même il ressuscitoit les morts, & pénétroit dans les pensées.

[12] C'est-à-dire les plus grands Prophetes.

[13] Figure prise de la coûtume de Perse, de seeller les mines avec les seaux du Roi & de ses Officiers parceque les mines appartiennent en propre au Roi.

Toi, Vautour de la constellation celeste, volois sur le sang comme une canne sur l'eau.

Froid Poëte, qui compare à la mer la sueur de la main de ton Heros. Tu es bien étonné de la pensée qui te vient que la mer à qui cette sueur ressemble est la mer [14] bleüe.

Quiconque a levé la main du besoin vers le portail de ta beneficence, il l'a toûjours ramenée à lui pleine de ce qu'il desiroit.

O, Divin Hôte, qui abreuves les Saints au bassin du Paradis. Pour dire quelque chose à ta loüange, il faut dire que la nature n'est riche & n'est ornée que par toi.

Mille & mille ans durant, le Ciel considerant le prix de ta pure essence, a vû l'eau du bassin du Paradis bourbeuse en comparaison.

Tant Dieu, *que* Mahammed, *ont toûjours trouvé ton opinion la plus juste. L'un t'a donné l'épée à deux pointes, l'autre une* [15] *pucelle incomparable.*

Si ton être parfait n'eût été dans l'idée du Créateur, Eve *seroit éternellement demeurée fille, &* Adam *garçon.*

Chant quatriéme.

Grand Saint, qui es la véritable maison de Dieu, comme le Prophete l'enseigne dans le livre de ses sentences. Tu es aussi le [16] Kebleh *du monde & de la Religion, l'ame du monde de* Mahammed.

Ta

[14] Le Ciel.

[15] Fathmé.

[16] Lieu vers lequel il se faut tourner quand on prie Dieu. Ainsi *Jerusalem* étoit le *Kebleh* des Juifs, comme la *Mecque* l'est des Mahometans.

Ta bouche est le thrésor des sens sublimes. Tu as posé la bouche sur la source de l'entendement & des sciences qui est la [17] bouche de Mahammed.

Tu es le Pontife, qui as été trouvé seul digne d'entrer dans le sanctuaire du grand Prophete, & seul capable de tenir ferme sur le marche-pied de Mahammed.

Les cœurs que ton épée victorieuse ameine continuellement à la véritable Religion, sont les fleurs dont la vapeur de l'Ocean de ta puissance couvre le jardin de Mahammed.

Depuis que la Sphere de la Loi a été illuminée d'Astres divers, la Lune n'avoit jamais paru si claire & éclatante, que depuis que tu as pris l'empire du Ciel de Mahammed.

L'Ange messager de la verité, Gabriel, *baise tous les jours le seuil de ta porte, parce que c'est le seul chemin pour aller au trône de* Mahammed.

Ta grandeur au dessus de la possibilité humaine est une comparaison impossible, mais si elle se comparoit, ce ne seroit qu'à la puissance & à l'autorité de Mahammed.

O Souverain Roi, quoi que pour célébrer tes louanges je m'étudie sur ce que fit une fois le sage Hassan *dans le tems de* Mahammed.

Je n'oserois me vanter de louër ta Majesté, après que Dieu même en a fait l'éloge, par la bouche de Mahammed.

L'é-

[17] Allusion au baiser que les Mahometans disent, que leur Prophete donna à *Aly*, lors qu'il le constitua publiquement son successeur & heritier. C'est une profane imitation de la manière dont *Jesus-Christ* donna le St. Esprit à ses Apôtres.

L'énarration de ton essence ne peut sortir de la langue des hommes mortels, si l'on en excepte ce qu'en a dit Mahammed.

Ce n'est pas de même de l'énarration de nos besoins, mais elle est inutile pour toi. Tu sais ce qui en est, & tu sais aussi que je suis l'esclave dévoué de la maison, & de la famille de Mahammed.

Mon ame desire de s'envoler, pressée des obligations que j'ai aux hommes, fais moi quelque faveur qui me délivre de l'obligation que je suis contraint d'avoir aux hommes, je t'en conjure par l'ame de Mahammed.

Ne detourne pas tes regards misericordieux & favorables de dessus mon visage. O l'Amour de mon cœur, jette un regard tendre sur moi, ô cœur du Cœur de Mahammed!

Chant cinquiéme.

Ministre, specialement élû de Dieu pour maître des fidéles, tu es l'ame du Prophete de Dieu, on ne te doit point donner d'autre nom, ô Maître des fidéles!

Ton bras toûjours victorieux a amené sous son joug les têtes des plus fiers Heros du siécle, ô Maître des fidéles!

Les trésors que la nature cache, & ceux dont elle couvre l'Univers sont sans éclat & sans prix, lorsque tu fais tes Liberalitez, ô Maître des fidéles!

Le brillant rubis se couvre de terre dans le creux de la miniere, honteux de n'être pas assez beau pour être mis en ton trésor, ô Maître des fidéles!

Je ne dirai point quelle difference il y a du Ze-

Zephir du printems au doux souffle de ta bouche, qui rafraichit l'ame & le cœur, ô Maître des fidéles!

Tout ce que Jesus *faisoit avec son haleine, étoit un Emblême, & puis c'est tout. C'étoit un emblême qui signifioit les miracles que devoient operer les paroles de ta bouche*, ô Maître des fidéles!

Comment pourroit un esprit court & confus, comme le mien, représenter l'excellence & le prix de ta Majesté, ô Maître des fidéles!

L'Esprit Universel avec ses connoissances sublimes, ne sauroit encore arriver au portail de ta merveilleuse Essence, ô Maître des fidéles!

S'il y avoit un lieu plus exalté que le très-haut Trône de Dieu, je dirois que c'est-là ta place, ô Maître des fidéles!

Pour te loüer dignement, il faudroit dépeindre ta merveilleuse Essence, mais par cela même, il est impossible de te loüer dignement, ô Maître des fidéles!

Tu es tout ce que tu merites d'être; mais qui comprend ton merite, que ton Dieu, ô Maître des fidéles!

Nous mandions tous comme des pauvres gueux à la porte de ta beneficence, & les Rois de la terre se trouvent entre ces Mandians, ô Maître des fidéles!

Le prix de tes faveurs surpasse la capacité de l'entendement humain. Le poids de ta Majesté, & de ta gloire, est trop pesant pour les épaules humaines, ô Maître des fidéles!

Chant sixiéme.

Etre d'une puissance inconcevable, les commandemens de la Providence s'executent par ton com-

commandement. Le grand tour de la Sphere Celeste, n'est pour toi qu'un tour de main.

Le Soleil, à l'ombre, & sous les auspices de qui roule la nature, n'est qu'un rayon de l'éclat de l'agraffe de ta Ceinture.

La Fontaine éternelle, dont l'Ocean visible n'est pas seulement une goute, est elle même une simple goute de la mer de tes Largesses.

L'esprit humain qui divise le monde en quatre parties, n'est pas davantage auprès de toi qu'un grain de poussiere. Il divise ses connoissances en dix degrez: mais combien de ces degrez faudroit-il pour être un canton de ta science?

[18] *L'*Intendant *du college de la création, l'Ange* Gabriel, *avec tout son art & toute sa science, n'est qu'un petit écolier auprès de toi.*

*Les versets de l'*Alcoran, *qui assurent les hommes de la misericorde & de la faveur de Dieu, ont été envoyez du Ciel en considération de toi.*

C'est une petite loüange pour ton ineffable pouvoir, que de l'appeller le Zenith *de la puissance, vû que le* Zenith *n'est pas davantage que le* Nadir *du pouvoir de ton Portier.*

Ces deux Astres qui sont les yeux du monde, sont deux globes qui n'ayant pas été jugez assez beaux pour entrer dans la structure de ta maison, ont été posez aux avenues.

Le fameux Oiseau qui est posé sur la voute de ton Palais, éleve de terre les neuf voutes des cieux comme un grain de bled.

Tout

[18] Dans la Théologie Mahometane, Dieu a créé le monde par le ministére des Anges: ce qui est tiré de la Théologie des Juifs.

Tout ce qu'enferme l'abyſme de la Prédeſtination, ſes merveilles & ſes prodiges, n'eſt produit en lumiére & ne ſe manifeſte que par ton commandement.

L'humble eſclave de ta grandeur, le pauvre Haſſen, *s'employe nuit & jour tous les ans, tous les mois, dans le païs d'*Amul *à chanter tes loüanges.*

Dévotement proſterné le viſage contre terre, à la porte de ton glorieux Palais, il expoſe à tes yeux un cœur malade dont il te demande la gueriſon.

Peut-on cacher ſa maladie à la vûe d'un remede ſalutaire? Certainement il n'eſt pas judicieux de cacher ſa maladie à la vûe d'un remede infaillible & Souverain.

Chant ſeptiéme.

Glorieuſe ville de Nedgef, *depuis que tu es devenuë le domicile du Soleil de la foy, ton territoire eſt devenu plus honorable que le Païs de* [19] Zemzen & Mecque *la Sainte.*

Nedgef *eſt le veritable* [20] Kabeh *des gens qui cherchent la verité, parce que l'aimant de la Religion y fait ſon domicile.*

Lequel eſt auſſi le Soleil de la pure Creance, le Maître des fidelles, le Gouverneur du Royaume de l'amour de Dieu, le Chef des Citoyens de la Babylone céléſte.

O deſ-

[19] Le puits d'*Abraham*, dont il eſt parlé dans la *Geneſe*, avec l'eau duquel les *Pelerins* de la *Mecque*, ſont obligez de ſe purifier un nombre de fois.

[20] La maiſon d'*Abraham* à laquelle l'*Alcoran* commande d'aller en pelerinage une fois en la vie.

O destructeur de l'heresie, tu es le Secretaire des commandemens de l'inspiration divine, le Juge des choses commandées ou défendues.

Si ton idée, la plus noble dans le sens divin, n'étoit dans le monde, le monde ne seroit qu'une figure imparfaite & sans sens.

Supreme Majesté, qui as augmenté l'éclat du Thrône suprême, toutes les créatures proferent incessamment ton nom avec éloge.

Le Soleil est moindre qu'un atome dans le Ciel des assemblées où tu es honoré, & les atomes sont plus grands que le soleil sur la terre des lieux où tu as fait des miracles.

La Couronne des [21] Gemchid *est sombre, & ternie, devant l'aigrette de ton turban. Le thrône de* Fereydon *est un banc de bois en comparaison de ton siége.*

La gloire de Salomon, *qui étoit la gloire de la terre, étoit peu de chose auprès de toi, parce que ce n'étoit qu'un emprunt de la gloire perdurable de ton valet* Selmon.

L'infaillibilité de la Prédestination dépend de ta conduite. Elle a la modestie de ne mettre jamais le pied devant le tien.

C'est un péché de te comparer à un homme, car quelle comparaison y a-t-il d'un Diamant de la premiere eau, avec une motte de terre?

L'esprit ne peut trouver d'homme pareil à toi, qu'en se tournant vers Mahammed. *C'est là nôtre foi très-ferme, & très-claire, & je n'en dis pas davantage.*

On crie à haute voix sur la porte du Paradis à ceux qui visitent ta Hautesse. Vous qui avez fait

[21] Anciens Rois de *Perse* de la première race & Monarques de l'Orient.

Nº XVI.

EMIER

fait penitence & êtes devenus gens de bien, recevez vôtre salaire en entrant ici pour jamais.

Le Mausolée de *Sefy* premier n'est pas moins superbe que celui d'*Abas*. La lampe qui pend au-dessus est de fin or massif. Le tombeau qui est de même forme & de même grandeur que celui d'*Abas*, est une piéce tout-à-fait rare & merveilleuse. C'est un ouvrage d'ivoire, d'ebene, de bois de bresil, de camphre, d'aloës & d'autres bois de senteur. L'ouvrage est de raport fait à la Mosaïque, & repercé sur un fond de brocard d'or à champ d'or. Les piéces qui composent cet ouvrage, sont tenues & attachées avec de petites rivûres d'or fin. Les enchassures, les crochets, les goupilles, les gons, les fermoirs, en un mot tout ce qui joint les piéces l'une à l'autre, (car cet ouvrage se peut tout démonter) sont de fin or massif. Le pied qui supporte le Tombeau a un listeau au milieu de deux frises, sur lequel est écrit en caractéres d'or de raport le 62. Chapitre de l'*Alcoran*; dont voici la traduction.

Chapitre de l'Assemblée.

Au nóm de Dieu clément & misericordieux.

Tout ce qui est dans les Cieux, & sur la terre, célébre la grandeur de Dieu, Roi très-Saint, & très-sage, sans égal (en puissance.) *Il a envoyé au Peuple de la* Mecque *un Apôtre pris d'entr'eux, pour leur revéler ses témoignages,* (les versets de l'Alcoran) *pour les purifier, & pour leur enseigner la vraye Foi & les véritables*

connoiſſances, parce qu'aſſurément ils étoient auparavant dans un manifeſte égarement. Les autres hommes n'ont point été favoriſez d'une pareille grace; mais Dieu, ſans égal en puiſſance, & en ſageſſe, fait couler à ſon gré l'abondance infinie. L'Exemple de ceux qui ont porté le Vieux Teſtament en leurs mains, mais qui ne l'ont pas porté en leurs œuvres, ſemblables à un âne qui porte une charge de livres, eſt un funeſte exemple pour les gens faux trompeurs, qui ont falſifié les anciens témoignages de Dieu (l'Evangile & le Vieux Teſtament) *& il leur doit apprendre, que Dieu ne conduit point les faux trompeurs. Di leur,* O vous, qui vous êtes rendus Juifs, ſi vous croyez être les amis de Dieu préferablement aux autres hommes, deſirez la mort, deſirez la ſi vous êtes véritables (en vos paroles:) *Mais ils n'ont garde de la deſirer à cauſe de ce que leurs mains ont commis. Or Dieu connoît les injuſtes. Di leur,* la mort que vous fuyez vous attrapera, puis vous retournerez à celui qui ſait également ce qui eſt caché & ce qui eſt découvert. Il mettra devant vous toutes vos actions. *O vous vrais Croyans, lorſqu'on appellera à la priere le Vendredi; Courez célébrer les loüanges de Dieu, & laiſſez-là vos affaires. C'eſt en cela que conſiſte le vrai Bien, ſi vous avez l'eſprit de le connoître. Quand vôtre priere ſera achevée, allez à ce qu'il vous plaira; mais ne recherchez que dans l'abondance de Dieu la ſubvention de vos beſoins, & ayez toûjours Dieu en l'eſprit, peut-être que* (par-là) *vous ſerez rendus heureux. Pour ceux qui attirez par le gain, ou par le divertiſſement, t'ont laiſſé là pour y courir, di leur:* Ce qui eſt chez Dieu

vaut

vaut mieux que le gain & le divertiſſement, & Dieu eſt aſſurément le meilleur pourvoyeur de nos beſoins.

Le Tombeau de *Sefy* a, comme celui d'*Abas*, un Poëſle de ce riche brocard de Perſe, le plus riche qu'on faſſe en lieu du monde, & un autre par-deſſus de fine écarlate avec une crépine d'or autour. Cette ſeconde couverture eſt attachée au tapis de pied par un lacet qui paſſe en des anneaux d'or, comme au Tombeau d'*Abas*. Les pulpitres qui ſont vis-à-vis ſont plians, & faits de bois de ſenteur. Il y a tout proche en des niches quantité de livres de Loi, enfermez en des ſacs de brocard d'or. En verité, il ne ſe peut rien voir de plus beau & de plus magnifique. La propreté, & une certaine modeſtie, y ſont tout-à-fait bien mêlées avec la pompe & la richeſſe. Je n'ai rien vû en Perſe qui m'ait tant agréé.

Toute la vaiſſelle appartenant à ces Chapelles eſt d'or & d'argent. Elle conſiſte en de grands flambeaux de cinquante & de ſoixante marcs la piéce, en plats baſſins, où l'on donne à manger aux pauvres, en crachoirs, en réchauts, en péles à feu, en caſſolettes, en boëtes à ſuif, & à parfum. La vaiſſelle d'or ne ſert qu'aux fêtes. Le ſoir on allume dans les mauſolées & les galleries pluſieurs flambeaux qui brûlent juſqu'au jour. On en fait brûler auſſi dans la Chapelle du milieu, & à l'entrée. On en allume deux fort grands qu'on charge ſur autant de gueridons. Huit Prêtres ſont gagez & entretenus pour y lire tour à tour l'*Alcoran* de jour & de nuit. Ce qu'ils

font avec un merveilleux air de dévotion, ſans détourner aucunement les yeux ſur le monde qui va & vient. Ils obſervent, afin de ſe mieux captiver, de branler la tête, tantôt devant & derriere, tantôt à droite & à gauche; à mouvement reglé, prétendant que cette agitation les rend plus attentifs. Douze autres Prêtres font la même fonction au Tombeau de *Sefy*, & vingt-cinq autres au Tombeau d'*Abas*. Au reſte, je dois obſerver qu'encore que ces Mauſolées ſoient ornez, ſervis, & entretenus, comme contenant les cendres de ces Rois de Perſe, qui ſont les deux derniers morts; il n'eſt pas ſûr, néanmoins, que ces Monarques y ayent été enterrez; car c'eſt une des ſuperſtitions de ce Païs, de cacher les vrais ſepulchres des Rois. Et pour cet effet d'envoyer tout à la fois, lors qu'on les enterre, ſix cercueuils, ou douze, à autant de differens Tombeaux de Saints ou de Saintes, en divers lieux de l'Empire, ſans qu'on ſache dans lequel de tous eſt le corps, ni ſi ce cercueil que l'on met dans la foſſe, ſur laquelle on bâtit le Mauſolée le contient plûtôt que les autres.

Derriere les Chapelles, & à côté, il y a des Cours fort jolies, des Apartemens fort propres, bien meublez, & bien entretenus, & de petits Jardins tout-à-fait agreables. A gauche, il y a un grand Cimetiere de quinze cens pas en carré. On y voit une infinité de Mauſolées vieux & nouveaux. On apporte des corps de tous les endroits de la Perſe en ce Cimetiere, qui eſt veneré comme une terre ſainte. A côté droit de l'édifice il n'y a rien qu'un haut mur de brique, bien large & bien épais; il

il ſert de digue contre les débordemens du fleuve de *Com*, qui coule au pied.

Les Perſans appellent ce celébre lieu *Maſſouma*, c'eſt-à-dire, *l'innocente*, ou, *la pure*, à cauſe de la pretendue Sainte qui y eſt enterrée, qu'ils nomment communément ainſi. Ce mot de *Maſſouma*, dans la Théologie Mahometane, veut dire *une perſonne qui a acquis une Sainteté habituelle, & qui ne péche jamais.* Le lieu a trois mille deux cens *tomans* de revenu, c'eſt cent quarante quatre mille livres, ſavoir quinze cens *tomans* pour le Tombeau d'*Abas*, mille pour celui de *Sefy*, ſept cens pour celui de *Fathmé*. Ce revenu s'employe à l'entretien de l'édifice, pour reparer ce que le tems y uſe, ou aux meubles, à l'entretien des luminaires, & à celui de pluſieurs Eccleſiaſtiques, & d'un grand nombre de Regens, d'Etudians, & de pauvres. On y diſtribue tous les jours des vivres à tous venans, & aux gens gagez. Trois grands Seigneurs de Perſe ont la cure ou l'intendance du lieu, & de tout ce bien legué; chacun d'une Chapelle & de ſon revenu. Leur titre d'office eſt *Turbedar*, c'eſt-à-dire, *Garde de ſepulchre*; & ils nomment les Lecteurs, que l'on appelle *Akond*, terme abregé de *Natocoun*, qui dénote particulierement le Miniſtre, lequel, par le devoir de ſon office, chante tous les Vendredis les loüanges de *Mahammed* & de ſes compagnons: les *Muazims*, qui marquent du haut de la Moſquée les heures de la priere: le *Kandilgi*, qui a le ſoin du luminaire: le *Kamy*, qui eſt le balayeur, & qui arroſe auſſi la Moſquée: & l'*Abkech*, qui a ſoin de l'eau pour les ablutions. Celui qui eſt à preſent Curé de la Cha-

pelle de la Sainte, est un illustre Vieillard qui a été *Courtchibachi*, c'est-à-dire, *Colonel des Courtches*, qui est un corps de Milices gros de trente mille hommes. Il est aussi Gouverneur de *Com*.

Cette ville a beaucoup d'autres édifices fort beaux & somptueux. C'est un agreable lieu, à la chaleur près, qui y est excessive. L'Eté, le fleuve qui y passe, n'est qu'un petit ruisseau de source, au dégel il se grossit si fort des eaux qui tombent des montagnes, que quelquefois il remplit non seulement tout son lit, qui est aussi large que celui de la *Seine* à *Paris*, mais qu'il entre encore bien avant dans la ville. On l'appelle communément *le fleuve de Com*. Son vrai nom est *Jonbadgan*.

La longitude de cette ville est de 85 deg. 48 min. la latitude de 34 deg. 30 min. L'air y est bon, mais extremement chaud, comme je l'ai dit. On y brûle l'Eté, & il n'y a pas de lieu en Perse où le Soleil soit plus ardent. Il y a abondance de toute sorte de vivres & de fruits, particulierement de pistaches. Le peuple y est fort traitable, & fort civil.

La plûpart des Topographes veulent que *Com* soit la même ville que *Ptolomée* appelle *Gauna*, ou *Guriana*. Son Traducteur dit que c'est celle qu'il nomme *Choama*; quelques autres veulent que ce soit, ou *Arbacte*, ou *Hecatompille*. Plusieurs histoires de Perse portent que cette ville est fort ancienne; qu'elle a été bâtie par *Tahmous*, sous l'ascendant de *Gemini*: qu'elle avoit douze mille coudées de tour; & qu'elle étoit aussi grande que Babylone. Il n'y a point de doute qu'elle a été fort grande; car on voit tout autour beau-

coup

coup de ruïnes, & de vestiges d'habitations: mais il est fort douteux qu'elle soit si ancienne que *Tahmous*. D'autres histoires Persiennes en marquent l'origine au premier siécle du Mahometisme, & portent que du tems de *Mahammed* il y avoit là sept grands villages; & que l'an 83. de l'hegire, *Abdalla Saydan*, Calife, étant venu en ce païs avec une armée, il joignit ces sept villages l'un à l'autre par de nouveaux bâtimens; qu'il les enferma d'un mur, & en fit une ville; & que cette ville crût tellement dans la suite, qu'elle étoit grande deux fois comme Constantinople. *Mousa*, fils de cet *Abd-alla*, vint de *Basra* à *Com*, & y apporta les dogmes de *Haly*, qu'on appelle *la religion des Chia*, ou l'*Imamisme*. Elle y a toûjours été professée jusqu'au martyre, & le peuple n'y en a jamais souffert d'autre. *Temur-leng*, qui étoit d'une créance contraire, détruisit entierement la ville. On en releva peu à peu une partie, mais elle n'a commencé de refleurir qu'en ce dernier siécle, & seulement depuis que le Roi *Sefy* y a été enterré. *Abas* second, son fils, & son successeur, y releguoit les disgraciez, afin (disoit-il) qu'ils y priassent Dieu pour sa personne, & qu'ils lui rendissent graces de la vie qu'il leur avoit laissée. *Soliman*, à present régnant, en a usé ainsi envers ceux qu'il a voulu punir par l'éxil, & c'est particulierement le grand nombre d'illustres exilez, qui a rétabli & remis la ville au point où on la voit aujourdhui. L'an 1634. les grosses eaux en ruïnerent mille maisons, & il n'y a que trois ans qu'un même accident faillit à la perdre toute entiere. Deux mille maisons & tous

les anciens bâtimens en furent renversez. Son nom se prononce par une double *m*, comme si l'on écrivoit *Comm*. Elle est surnommée *Darel mouvebeldin*, c'est-à-dire, *la demeure des gens pieux*. Son Gouverneur a titre de *Darogué*.

Le 15. nous demeurâmes à *Com* à faire reposer nos chevaux, & nous en partîmes le 16. à six heures du soir. Nous fimes quatre lieuës dans de belles plaines, unies autant qu'il se peut, fertiles, & remplies de villages. Le terroir de *Com* paroît pourtant assez sec. Nous trouvions par tout qu'on fouloit le grain, la moisson étant déja faite. Nous logeames à *Cassem-abad*, Bourg de trois cens maisons, qui est du domaine de la Mere du Roi.

Le 17. nous fimes cinq lieuës à travers la plaine. Nous la trouvames durant tout le chemin couverte de sables mouvans, seiche, sans villages, & sans eaux. Nous logeames en un lieu dit *Abchirin*, c'est-à-dire, *eau douce*, parce qu'il y a là une source de belle eau, & des citernes, au milieu de six Caravanserais.

Le 18. nôtre traite fut à *Cachan*, nous y arrivames, après avoir fait sept lieuës, en tirant vers le midi comme les jours précedens par cette plaine dont l'on a déja parlé. Au bout de deux lieuës, nous trouvames le terroir beau, & fertile, couvert de grands villages. Nous en traversâmes plusieurs, & à moitié chemin nous laissames proche & sur la gauche, une petite ville nommée *Sarou*, située au pied d'une montagne.

La ville de *Cachan* est située dans une grande


N کاشان

de plaine, proche d'une haute montagne. Elle a une lieuë en longueur, & un quart de lieuë en largeur : Sa longueur eſt de l'Orient à l'Occident. Quand on la regarde de loin elle reſſemble à une demi-lune, dont les cornes regardent ces deux parties. Le plan qui eſt à côté n'en repreſente pas bien la grandeur, ni la figure, ayant été pris hors de la perſpective. Ce qui empêcha qu'on ne le prît, auſſi bien qu'on a fait les autres, fut l'indiſpoſition de mon Peintre, qui s'étant trouvé extraordinairement fatigué tous ces jours-là, n'eût pas la force de ſortir du Caravanſerai où nous étions logez. Tout ce qu'il put faire fut de monter ſur la terraſſe, & de prendre le plan en ce lieu-là.

La ville n'a point de fleuve, mais pluſieurs canaux tirez ſous terre, beaucoup de profondes ſources, comme il y en a à *Com* & des citernes. Elle eſt ceinte d'un double mur flanqué de tours rondes à l'Antique, & elle a cinq portes, une à l'Orient nommée la *porte Royale*, parce qu'elle eſt proche du Palais Royal, qui eſt hors des murs : Une à l'Occident, nommée *la porte Fieu*, parce qu'on ſort par là pour aller droit à un grand village, qui porte ce nom, lequel eſt à demi lieuë de la ville. Une entre l'Occident & le Septentrion, appellée *la porte de la maiſon de Melic*, à cauſe qu'elle eſt proche d'un jardin de plaiſance, qui a été bâti par un Seigneur de ce nom. Les deux autres portes ſont oppoſées au Sud-eſt & au Nord-eſt. Celle-là ſe nomme *la porte de Com* : L'autre *la porte d'Iſpahan*, parce qu'on ſort par là pour y aller. Il y a en tout dans la ville & dans les fauxbourgs,

qui sont plus beaux que la ville, six mille cinq cens maisons, à ce que l'on assure, quarante Mosquées, trois Colleges, & plus de deux cens Sepulchres des Descendans de *Haly*. La principale mosquée est tout contre le grand marché. Elle a une tour qui lui sert de clocher, faite de pierre de taille. La mosquée, & la tour, sont des restes de la splendeur des premiers Mahometans qui envahirent la Perse.

Les maisons de *Cachan* sont bâties de terre & de briques. Il y en a peu de belles; mais les *Bazars*, & les Bains, sont des lieux fort jolis, bien bâtis, & bien entretenus. Il y a aussi plusieurs *Caravanserais*. Celui qu'on appelle Royal, qui est hors la ville joignant la porte qui regarde l'Orient, est le plus beau de *Cachan*, & de toute la Perse. En voici la représentation à côté. Il est carré, chaque face ayant par dedans deux cens pas Geometriques, & deux étages avec une avant-chambre, ou relais, en bas, qui régne le long des faces, élevé à hauteur d'homme sur la cour, & à quatre pouces du niveau des chambres. Il est profond de huit pieds, revêtu de marbre blanc fin transparent presque comme du Porphire. Les étages des côtez ont quinze Apartemens de même figure. Les deux autres n'en ont que dix, & un grand au milieu, qui a cinq chambres. Les autres Apartemens consistent en une chambre de quinze pieds de long & dix de large, haute, voutée, avec une cheminée au milieu, & un portique carré ou avant-chambre sur le devant, qui est de dix pieds d'espace, couvert en demi-dome, où l'on a pratiqué une cheminée

de

de chaque côté: c'est le logement des Valets. Les seconds étages sont faits comme ceux d'en-bas, à un balustre près de quatre pieds de haut, percé à jour, qui régne tout-autour. On voit dans la partie Geometrique du Plan un hexagone au milieu de l'entrée, dont chaque face est une grande boutique, où l'on vend toute sorte de provisions de bouche, du bois & du fourage. L'entrée est sous un haut & magnifique Portail revêtu de parqueterie, comme tout le bâtiment, & sur les côtez régne un Corridor ou Portique, où l'on peut loger de jour aussi commodément, & avec plus de plaisir, que dans le Caravanserai. Le bassin d'eau qui est au milieu de la Cour est élevé de cinq pieds: ses bords sont larges de quatre; pour la commodité de ceux qui veulent faire leurs prieres dessus, après y avoir fait leurs Purifications.

Ce qui ne paroît point dans le Profil, savoir le derriere de ce beau Palais de Caravane, est encore très-digne d'être vû, & rapporté en ce lieu. Il consiste en de grandes écuries, avec des places pour les valets, & le bagage, qui sont à peu-près de même symmetrie comme les appartemens que j'ai représentez; au moins quant à la forme & à la grandeur: en magasins: en plusieurs départemens pour le logement des Pauvres & des Païsans, qui apportent vendre leurs denrées: & en de grands jardins qui sont derriere ce beau *Caravanseray*. C'est *Abas* le grand, qui a fait bâtir ce grand logement, au frontispice duquel on lit ce distiche.

Le monde est un Caravanseray: & nous sommes une Caravane.

Dans un *Caravanseray* n'élevez point de *Caravanseray*.

C'est pour dire que nous ne devons point nous promettre d'habitation stable & solide dans ce Monde, qui n'est qu'un lieu de passage.

Tout proche est le Palais Royal, & vis-à-vis, un autre qui est destiné au logement des Ambassadeurs; l'un & l'autre avec de fort beaux jardins qui sont derriere, ont été faits par ce grand Monarque. Au milieu est la place des Carousels & des autres exercices. Toute la richesse & la subsistance de *Cachan* vient des manufactures de toute sorte d'étoffes de soye & de brocards d'or & d'argent. Il ne se fait en aucun lieu de la Perse plus de satin, de velours, de taffetas, de tabis, de brocard uni, & à fleurs de soye, & de soye mêlée d'or & d'argent, qu'il s'en fait en cette ville & aux environs. Un seul bourg de ce territoire a mille maisons d'ouvriers en soye. Ce bourg s'appelle *Aron*, il paroît de loin comme une bonne ville, aussi est-il grand de deux milles maisons & de plus de six cens jardins. Il est à deux lieuës de *Cachan*.

La ville de *Cachan* a l'air bon, mais extremement chaud. On y étouffe en Eté. La chaleur qu'on y sent, vient de sa situation, car elle est proche d'une haute montagne opposée au midi, dont la reverberation échauffe si fort le lieu qu'on y brûle durant la Canicule. Une autre incommodité encore plus grande, & fort dangereuse, est le grand nombre de Scorpions qu'il y a en tout tems dans ce pays-là, particulierement lorsque le Soleil est dans le signe du Scorpion. On en menace fort les Passans. Néanmoins je n'en ai point

point vû, graces à Dieu, toutes les fois que j'y ai passé, & je n'ai point appris qu'il en arrivât de grands accidens. On dit que les Astrologues d'*Abas* le Grand firent l'an 1623. un Talisman pour en délivrer la ville, & que depuis ce tems-là il y en a moins qu'auparavant. Il ne faut gueres ajoûter de foi à ce conte, ni à un autre qu'on fait, savoir, que les Passans, qui s'arrêtent à *Cachan*, étant soigneux de dire en entrant dans leur logis; *Scorpions, je suis étranger, ne me touchez point*, nul ne les approche. Ce qui est certain c'est que leur piquure est très-dangereuse. Elle a donné lieu à une imprecation assez ordinaire dans la bouche des Persans, *Que le Scorpion de* Cachan *puisse te piquer à la main.* Tout le monde y tient toûjours prêts plusieurs remedes souverains contre cette piquure, & contre celle de certaines araignées, qui sont plus grosses que le pouce, dont cette ville n'est pas moins incommodée. La latitude de la ville est de 35. deg. 35. m. La longitude de 86. degrez. On y trouve peu de bétail & de volaille; mais en récompense il y a une grande abondance de grains & de fruits. On en transporte à *Ispahan* les prémiers melons, & les melons d'eau, qu'on y mange, & tant que la saison des fruits dure on y en porte une grande quantité.

Plusieurs Auteurs Europeans tiennent *Cachan* pour cette même ville, que d'anciens Auteurs Grecs nomment *Ambrodux*, ou celle qu'ils appellent *Ctesiphonte du païs des Parthes*. Les Historiens Persans disent, qu'elle doit son origine à *Zebdle-caton*, femme de *Haron-*

rechid, Calife de *Bagdad.* Ils remarquent que cette Princeſſe étoit fille, lors qu'elle entreprit de faire bâtir cette ville; & que ce fut pour cela, qu'elle en fit poſer la premiere pierre ſous l'aſcendant du ſigne qu'on appelle la Vierge. Elle lui donna le nom de *Caſan*, en l'honneur de *Caſan*, ſon ayeul, petit-fils de *Haly*, qui étoit enterré là, & qui y étoit mort. Le changement de nom eſt venu d'une erreur de ponctuation. Les gens verſez aux langues Orientales ſavent, que cette mépriſe, qui eſt facile, change la Lettre S. en une qu'on nomme *chin* & qui a la même force que nôtre *ch. Tamerlan* s'étant rendu maître de cette ville, l'épargna par un pur caprice, dit-on, & ne la fit point détruire, comme il fit preſque toutes les autres en Perſe. Elle eſt ſurnommée *Darelmoumenin*, c'eſt-à-dire, *le ſéjour des fidéles*, ou à cauſe que les deſcendans de *Haly*, & ſes premiers ſectateurs, s'en firent un azile & une retraite durant les perſécutions des Califes, qui ne voulurent point embraſſer ſes dogmes, & tinrent pour la créance contraire; ou parce qu'il y a un grand nombre des deſcendans de ce Pontife qui y ſont enterrez. Leurs foſſes ſe ſont confondues parmi celles qui étoient à l'entour; les mauſolées élevez deſſus ayant été abattus par les Turcs, & par les Tartares, qui envahirent la Perſe, & qui firent de ces édifices un ſacrifice à l'honneur de leurs Saints, les grands ennemis & les perſécuteurs de ces deſcendans de *Haly.* On recherche ces foſſes depuis que ce Calife eſt redevenu le maître en ce païs-ci, & l'on peut juger combien on ſe peut tromper en cette recherche.

On

On en reconnut une l'année 1667. qui couvrit toute la ville de confusion. Car on verifia que la fosse, sur laquelle cent ans auparavant, on avoit bâti un grand tombeau, dans la créance qu'un descendant de *Haly* y étoit enterré, étoit le sepulchre d'un prédicateur *Tuzbec*. Le peuple outré d'avoir veneré durant un siécle un lieu à son avis digne de toute son execration, alla en furie raser le mausolée, creusa le terrain qui étoit dessous, & à l'entour, & en fit une voirie. Mais ce qui est arrivé depuis, est bien digne de remarque; c'est qu'un des plus grands docteurs de Perse a fait un traité, par lequel il prétend prouver qu'il n'y a jamais eu là de *Tuzbec* enterré. Le peuple indigné de nouveau, de se voir le joüet des fantaisies de ses Pasteurs, a laissé là ce lieu comme indifferent, & l'on n'y va plus, ni pour le reverer, ni pour le salir. Le Gouverneur de *Cachan* a titre de *Darogué*, comme ceux des autres villes de la Parthide. Un Seigneur de mes amis, nommé *Rustanbec*, frere de plusieurs Gouverneurs de Province, avoit le Gouvernement de cette ville, la premiére fois que j'y passai. Les deux années de son gouvernement finies, elle étoit si satisfaite de sa conduite, qu'elle envoya des Députez au Roi supplier Sa Majesté de le continuer deux autres années en charge. Elle fit même des présens pour cela aux Ministres. On rejetta la demande, parce que ce n'est pas la coûtume d'accorder de telles prolongations.

Le 19. la lassitude de nos chevaux fatiguez nous obligea de demeurer à *Cachan*. Nous en partimes le 20. & fîmes sept lieuës. Les deux

deux premiéres furent à travers la plaine où cette ville est bâtie. Les autres furent au passage d'une montagne assez haute, mais assez facile à passer. Nous trouvâmes au haut un fort grand & fort beau *Caravanserai*, & plus avant un grand lac, qui est le reservoir des neiges fondues & des pluyes des environs. On en fait descendre l'eau dans la plaine de *Cachan* à mesure qu'on en a besoin.

Abas le grand a fait bâtir de fortes digues à l'entour, pour le rendre capable de tenir plus d'eau, & pour l'empêcher de la répandre. Il a fait faire là aussi plusieurs chaussées pour la facilité du passage. Après avoir descendu la montagne, on entre dans une valée profonde fort étroite qui a une lieuë de longueur. Tout cet espace est rempli d'habitations, de vignobles, & de jardins, si fort serrez, qu'il semble que ce soit un village d'une lieuë de long. Plusieurs beaux & clairs Ruisseaux y coulent de source, & y entretiennent l'Eté une admirable fraicheur. On ne peut trouver un plus charmant & agréable endroit dans le tems chaud. Le soleil s'y fait si peu sentir que les roses n'étoient pas encore ouvertes alors. Les bleds & les fruits y étoient tout verts, & à demi murs; cependant il y avoit déja un mois qu'on avoit fait la moisson, & qu'on mangeoit des fruits à *Cachan*. Nous logeâmes au bout de cette belle vallée au *Caravanserai* qu'on y a bâti, & que l'on nomme *Carou*.

Des Auteurs modernes de nos païs ont écrit que cette vallée est l'endroit où *Darius* rendit l'esprit. Cela n'est pas sans vrai-semblance, à cause que l'Histoire remarque que *Bessus*

&

& *Nabarzanes* se séparerent après avoir commis sur ce Prince infortuné le lâche assassinat que chacun sait, que l'un tira vèrs l'*Hircanie*, l'autre vers la *Bactriane*; & *Cachan* est justement le lieu où l'on se rend pour aller en ces deux Provinces.

Le 21. nous fîmes huit lieuës, deux au bas des montagnes entre lesquelles est la vallée dont l'on vient de parler, & six en une belle plaine où l'on voit quantité de villages. Il y a aussi plusieurs *Caravanserais* sur le chemin. Nous mîmes pied à terre dans un qui est grand & beau, nommé *Aga-kemal*, du nom d'un fort riche Marchand, qui l'a fait bâtir, & plusieurs autres édifices publics aux environs d'*Ispahan*.

Le 22. nôtre traite ne fut que de cinq lieuës en cette belle plaine où est le Caravanserai d'*Aga-kemal*. Nous les fîmes si vîte, que nous arrivâmes à neuf heures du soir à *Moutchacoun*. C'est un gros village de cinq cens maisons, où il y a plusieurs *Caravanserais*, & des jardins, & des eaux, en abondance.

Le 23. nous partîmes plus tard que nous n'avions fait les jours précédens, afin de ne pas arriver à *Ispahan* avant jour. Nous fîmes les neuf lieuës, dont nous en étions éloignez, dans de belles plaines, & tirant toûjours au midi, comme en nos précédentes traites. Nous passâmes tant de *Caravanserais* & de villages, en approchant de cette grande ville, que nous crûmes être dans ses fauxbourgs, deux heures avant que d'y arriver. Nous y entrâmes à cinq heures du matin le 24e. jour de Juin tous en bonne santé, graces à Dieu, après

après avoir fait 134. lieuës Persanes depuis *Tauris*.

Etant arrivez à *Ispahan*, nous allâmes loger, mon Associé, & moi, au Couvent des Capucins, qui est presque au cœur de la ville, & peu éloigné du Palais Royal. J'y trouvai un sac de Lettres, qui m'étoient adressées de presque toutes les parties du monde. Celles de *Constantinople* m'aprenoient le détail de la Campagne des Turcs en Pologne. L'année précédente, ayant passé, sans presque aucune opposition, le grand fleuve de *Niester*, ils en ravagerent les plus belles Provinces, & prirent cette célébre Forteresse de *Caminiek*, qui étoit le boulevard de la Pologne. On me mandoit, entre les autres choses, que l'armée Ottomanne avoit passé le *Danube*, sur un pont, long de cinq cens pas Géometriques, construit par les soins & aux dépens du Prince de Moldavie; & parce que la fabrique n'en plût pas au Grand Seigneur, il dépouilla ce pauvre Prince de sa Principauté, & le condamna à une amende de cent cinquante mille écus.

Mes Lettres des Indes contenoient la Rélation du Voyage de Monsieur *de la Haye*, Viceroi de Madagascar, qui étoit parti de *la Rochelle*, avec une Escadre considérable, au commencement de l'année 1670. On l'avoit envoyée sur les mémoires de Monsieur *Carron*, Directeur Général de la Compagnie Françoise, pour executer de grands desseins; &, entr'autres, pour se saisir de *Banca*, petite Isle, située à l'Orient de celle de *Sumatra*, & assez proche de *Batavia*. Cette petite Isle de *Banca*, qui est deserte, n'étoit tenue de

de personne avant ce tems-là. Monsieur *Carron* la jugeoit un lieu propre pour être le Magasin principal de la Compagnie Françoise aux Indes, & il projettoit de s'en emparer à l'imprevuë; mais les Hollandois, qui veillent avec grand soin pour la domination qu'ils ont fondée en ce païs-là, donnerent juste dans le dessein de cette Flotte Françoise, dès qu'ils la virent équiper. On publia vainement en France qu'on la destinoit pour les Indes Occidentales: ils ne furent point les duppes de ce prétexte: ils dépêcherent l'un sur l'autre trois Vaisseaux d'avis à *Batavie*, avec ordre au Conseil de prendre possession de *Banca*. ce qui fut executé avant même que Monsieur *de la Haye* arrivât aux Indes. Son voyage fut long; & pour son malheur, il alla relâcher à *Madagascar*, où s'étant entêté de faire la guerre aux peuples de l'Isle, à la sollicitation des François qui y étoient établis, il y perdit six mois de tems & près de mille hommes, qu'on pouvoit emploier plus utilement ailleurs; car il ne gagna rien contre ces Negres; mais au contraire il les irrita si fort, que depuis ils ne voulurent plus de paix, ni de commerce, avec les François, & qu'enfin ils les chasserent de toute l'Isle.

Monsieur *de la Haye* passa de *Madagascar* à *Surat*, & s'y arrêta jusqu'au commencement de l'an 1672. qu'il en partit avec Monsieur *Carron*, contre les avis duquel il avoit ordre de ne point agir. La Flotte étoit forte alors de six grands Navires & de quatre Fluttes. Elle relâcha à *Goa* le 21. Janvier, & y trouva le grand Breton autre Navire du Roi avec deux

deux Fluttes. Ces treize Bâtimens tirerent vers *Ceylan*, & arriverent le 21. de Mars *à la Baye de Cotyari*, communément dite *la Baye de Trinc-male*, qui eſt étroite, mais bonne, à huit degrez trente minutes de latitude Nord, regardant le Nord-Eſt, & ayant bon fonds. Les Hollandois y avoient bâti une petite Forteresse à une lieuë du rivage. Dix hommes ſeulement en faiſoient toute la Garniſon, ils l'abandonnerent dès qu'ils apperçurent la Flotte Françoiſe.

Monſieur *de la Haye* ayant mouillé l'Ancre, envoya des Députez au Roi de *Candy*, le légitime Seigneur de toute l'Iſle de *Ceylan*, qui lui en renvoya d'autres; & après pluſieurs allées & venues, on conclut un traité, par lequel ce Prince Indien donnoit au Roi de France la Baye de *Trinc-male*, & la Forteresse que les Hollandois y avoient abandonnée. Le contract de Donation fut expedié en bonne forme, & on prit poſſeſſion de la Baye & du Fort aux décharges de canon, & avec les autres cérémonies accoûtumées. Peu de jours après, on commença de bâtir une Forteresse à l'entrée de la Baye & une autre au deſſus du rivage.

Pendant ces Négociations, la maladie ſe répandit violemment dans la Flotte. C'étoit pour la plûpart une fiévre ardente. Les Europeans appellent les maladies qu'on prend en Ceylan *le mal de la Canelle*, parce que la forte odeur de ce bois leur enflame les humeurs. Pluſieurs en moururent, la plûpart en guerirent; mais ceux-ci ſe trouverent ſaiſis de la diſette au ſortir de la fiévre; car les vivres manquerent ſur la Flotte au mois d'A-
vril,

vril, nonobstant le bon menage du Viceroi, qui faisoit achetter tous les vivres, & les faisoit revendre, ne permettant à personne de s'en pourvoir chez les gens du païs, de peur de dissipation. La viande la plus commune de *Trinc-male* est le Buffle, mais on n'en mange guere, à cause d'une proprieté qu'a la chair de cet animal fort particuliére, & encore plus étrange; c'est qu'elle engendre des abcès aux mêmes endroits & aussi douloureux, qu'on dit que le font ceux qu'on gagne avec les femmes débauchées, mais ce qu'il y a de fort particulier c'est que rien ne les peut guerir que l'abstinence de la chair qui les cause. On envoya trois bâtimens à la côte de *Coromandel* charger des vivres; mais ces Vaisseaux ayant été pris à leur retour par les Hollandois, la Flotte se trouva reduite à un si grand manquement de vivres, qu'encore que les deux Forteresses qu'on faisoit bâtir ne fussent pas achevées, l'on fut contraint de les abandonner pour ne pas perir de faim. On y laissa trois cens cinquante hommes pour continuer le travail avec un grand vaisseau nommé *le St. Jean*.

Le prétexte dont les Hollandois se servirent pour colorer la prise de ces trois bâtimens, fut qu'ils portoient des vivres à leurs ennemis. Ils appelloient ainsi le Roi de *Candy* & les habitans de *Trinc-male*. Ils offrirent quelque tems après de les rendre, & presserent même Monsieur *de la Haye* de les recevoir, ou d'en prendre d'autres à son choix dans la Flotte Hollandoise. On ne savoit pas encore dans les Indes que la France avoit déclaré la guerre à la Hollande, mais la nouvelle

velle en étant venuë peu après aux Hollandois, ces Navires furent jugez de bonne prise & la Flotte Hollandoise étant allée à *Trinc-male*, elle enleva le Navire, prit les deux Forts & fit tous les François prisonniers.

Mr. de la Haye arriva le 22. Mai sur la côte de *Coromandel* à la vûe de *St. Thomé*. C'est une petite place du Roi de *Colconde*, que les Portugais, qui l'ont tenue près d'un siécle, avoient assez bien fortifiée pour le pays. Les murs sont de pierre de taille, fort hauts, & fort épais, avec des bastions réguliers, mais sans autres fortifications. Le Viceroi envoya au Commandant de la Place lui demander des Vivres pour de l'argent. Il fit refus d'en vendre, s'excusant sur le nombre des Navires de la Flotte, que l'on ne ne pouvoit, disoit-il, fournir de Victuailles sans en dépourvoir la Ville. On ne sait si cette réponse étoit sincere, ou donnée plûtôt à la suggestion des Hollandois, qui faisoient face par tout à cette Flotte, & qui la suivoient par tout, avec une autre Flotte. Le Viceroi, qui n'avoit plus de vivres, se voyant ainsi refusé, fit canonner la ville de telle force, qu'au bout de quatre heures on y vit arborer un pavillon blanc. L'on envoya là-dessus une chaloupe à terre avec ordre de demander si l'on rendoit la Ville. Le Commandant répondit qu'il n'y songeoit pas, mais qu'il étoit prêt de donner des vivres pour de l'argent autant qu'on en voudroit. Le Viceroi renvoya dire au Commandant, que puisqu'il avoit fallu le pousser à coups de Canon à une chose qui étoit si équitable, il prétendoit qu'on lui en payât les fraix.

fraix. Le Commandant demanda combien on avoit tiré de coups, & à quel prix on les mettoit? On lui répondit qu'on en avoit tiré cinq mille trois cens, & qu'on vouloit vint écus de chacun. Le Commandant, pour gagner du tems, & pour penser à loisir à la résolution qu'il devoit prendre, dit qu'il ne pouvoit rien faire, que par l'ordre du Gouverneur de la Province; qu'il alloit lui en écrire; & qu'il feroit savoir sa réponse au Viceroi.

Mr. *de la Haye*, vit bien qu'on ne vouloit que temporiser. Il envoya dire au Commandant qu'il attendroit trois jours la réponse du Gouverneur de la Province; mais que si elle ne venoit dans ce tems-là, il prendroit la Ville. Il n'y manqua point. Il fit descente le troisiéme jour au soir, avec deux cens hommes, & deux piéces de campagne. Il se campa, avec cinquante hommes, vis à vis d'une des portes de la ville, sous des Palmiers qui le couvroient, & il envoya un Officier, avec le reste de la troupe à l'autre côté de la ville. Mr. *Carron* demeura avec lui sans commandement. Le lendemain, à l'aube du jour, il fit battre la porte. Toute la ville accourut sur les remparts de ce côté-là. C'étoit ce que Mr. *de la Haye* demandoit. Il donna le signal aux cent cinquante hommes qui étoient de l'autre côté, qui aussi-tôt attacherent les échelles, & se logerent sur les bastions de leur attaque, sans trouver de résistance; & descendirent dans la ville, où les habitans les trouverent, comme s'ils y étoient tombez des nuës. La garnison, toute effrayée, se jetta en bas des murailles, tant la foule étoit gran-

de

de aux portes, & prit la fuite. Ainsi la place fut prise en deux heures, & sans perte de plus de vint hommes.

Il y a un incident remarquable dans cette partie du Voyage de Mr. *de la Haye*. Il avoit été informé, à ce qu'on assure, de la bouche du Roi son Maître, qu'il déclareroit la guerre aux Hollandois l'an 1671. Le Roi le lui dit ainsi à son départ, l'an 1670. & même, qu'il ne l'envoyoit aux Indes, que dans les vûës de cette guerre-là. Mais en arrivant à *Surat*, à la fin de 1671. il trouva des Lettres qui l'informoient *que la guerre avoit été differée pour des raisons importantes; mais que c'étoit pour peu de tems, & qu'on lui manderoit en bref quand la déclaration s'en devroit faire.* En effet, on lui expedia deux paquets en Août & en Septembre 1671. par lesquels on lui donnoit avis certain que la guerre se déclareroit contre les Hollandois au printems suivant: J'avois fait moi même l'expédition de ces paquets, peu avant mon départ de Paris, m'ayant été apportez par Mr. *Berrier* de la part de Mr. *Colbert*. Mr. *de la Haye* venoit de partir de *Surat*, quand ces Lettres y arriverent. On étoit d'avis de les lui envoyer par une barque expresse, & c'étoit assurément ce qu'il falloit faire; mais Mr. *Blot*, un des Directeurs de la Compagnie, s'imaginant qu'il n'y avoit rien de pressé, dit qu'il n'étoit pas besoin de faire cette dépense, & qu'il y avoit un vaisseau Indien, appartenant au Courtier de la Compagnie Françoise, qui alloit à la Côte de *Malabar*, par qui on les enverroit. L'esprit d'épargne prévalut. Les paquets furent donnez au Vaisseau Indien. Mais voyez la

la fatalité ! les Corsaires *Malabares* rencontrerent ce vaisseau, le prirent, & au bout de six mois, les paquets de la Cour de France, ouverts, & à demi déchirez, tomberent entre les mains des Marchands François de cette Côte, & furent renvoyez ainsi à *Surat* en Février 1673. plus d'un an après qu'ils y avoient été reçus de France. On ne doute point que s'ils eussent été rendus à tems, Mr. *de la Haye* n'eût détruit aisement la Flotte Hollandoise qui couvroit *Ceylan*, & qui étoit toute la force de la compagnie Hollandoise, & qu'il n'eût ensuite conquis ce que cette Compagnie tient dans cette belle Isle. Il eut cent fois envie de se jetter sur cette Flotte Hollandoise, & il disoit de tems-en-tems à Mr. *Carron*, *Mr. Je sai que nous avons présentement la guerre en Europe avec les Hollandois, & vous voyez que nous n'aurons jamais une plus belle occasion de la commencer aux Indes.* Mr. *Carron* l'arrêtoit, en disant *nous n'en avons point encore l'ordre, il faut l'attendre, ou des avis certains que la guerre est déclarée en France. Il est vrai que vous détruirez cette flotte Hollandoise, mais il en reviendra incontinent une autre de Batavia dont nous serons accablez.* Mr. *Carron* parloit prudemment à son ordinaire; mais il se méprenoit pourtant en cette rencontre. Les Hollandois n'avoient point d'autre Flotte à *Batavia*; & si celle de *Ceylan* eût été défaite, la Flotte Angloise de dix navires qui arriva à la fin de l'année sur cette côte de *Coromandel*, & celle de *Mr. de la Haye* agissant de concert, auroient bouleversé la Compagnie Hollandoise, sur tout dans la consternation où les nouvelles de leur Pays la jetterent. Mais

Dieu en avoit autrement ordonné, & ce fut la Flotte Françoise avec toute son entreprise qui alla à rien.

J'employai le jour de mon arrivée à *Ispahan*, & le jour suivant à recevoir les visites de tous les Europeans du lieu, de plusieurs Persans, & Armeniens, avec qui j'avois fait amitié à mon premier voyage, & à prendre conseil sur mes affaires. La Cour étoit fort changée de ce que je l'avois vûë à mon premier voyage, & dans une grande confusion. Presque tous les Grands du tems du feu Roi étoient, ou morts, ou disgraciez. La faveur se trouvoit dans les mains de certains jeunes Seigneurs, sans génerosité, & sans merite. Le premier Ministre, nommé *Cheic-ali-can*, étoit depuis quatorze mois dans la disgrace. Trois des premiers Officiers de la Couronne faisoient sa Charge. Le pis pour moi étoit qu'on parloit de la lui rendre & de le rétablir ; parce qu'étant d'un côté fort ennemi des Chrétiens & des Europeans ; & qu'étant, d'un autre, inaccessible aux recommendations & aux présens ; ayant toûjours fait paroître durant son emploi, qu'il n'avoit rien plus à cœur que de grossir le trésor de son Maître, je devois craindre qu'il ne l'empêchât d'achetter les pierreries que j'avois apportées par l'ordre exprès du feu Roi son Pere, & sur les desseins qu'il m'en avoit donnez de sa propre main. Cette consideration me fit résoudre à faire incessamment savoir au Roi mon retour. Ma peine étoit au choix d'un Introducteur auprès du *Nazir*, qui est le grand & suprême Intendant de la Maison du Roi, de son bien, de ses affaires, & de tous ceux qui

qui y sont employez; je veux dire qui je prendrois pour me donner les premieres entrées. On me conseilla le *Zerguer bachy*, ou Chef des Joüalliers & des Orfevres de Perse. D'autres me proposoient *Mirza Thaer*, Controlleur Général de la Maison du Roi. J'eusse mieux fait de me fier à la conduite du premier; je le reconnus ainsi dans la suite; mais parce que je connoissois de longue main ce Controlleur Genéral, ce fut à lui à qui je resolus de me remettre.

Le 26. le Superieur des Capucins prit la peine de l'aller voir de ma part. Je le suppliai de lui dire qu'une indisposition m'empêchoit de l'aller saluër, mais que les bontez qu'il avoit eûes pour moi, il y avoit six ans, me faisoient prendre la liberté de m'adresser à lui pour me produire au *Nazir* ou Surintendant, sûr que j'étois de n'y pouvoir aller par un meilleur canal; que je le suppliois très-humblement de représenter à ce Ministre l'ordre que j'avois eu du feu Roi d'aller en mon Païs faire faire de riches ouvrages de pierreries, & de les apporter moi même; ce que j'avois fait d'une maniere à oser me persuader qu'il n'étoit pas possible de faire mieux. J'ajoûtai à cela de grandes promesses de recompense, comme je savois qu'il falloit faire. La réponse que j'eus de ce Seigneur, fut *que j'étois le bien venu: que je pouvois compter sur lui, & qu'il rempliroit tout de son mieux l'attente que j'avois en ses bons offices; mais que je devois faire compte que le Roi avoit peu d'amour pour la pierrerie, que la Cour étoit extrêmement dénuée d'argent, & que, pour mon malheur, le premier Ministre, homme*

me si contraire à ces sortes de dépenses, & si degagé de tout interêt, rentroit en grace. Qu'il me faisoit dire cela, non pour me décourager, mais afin de me disposer à donner à bon marché, à faire bien des présens, à prendre bien de la peine, & à avoir beaucoup de patience: qu'au reste il feroit savoir ma venuë au Nazir, de la meilleure maniére qu'il pourroit, & que j'esperasse en la clemence de Dieu. Les Persans finissent toûjours leurs déliberations par ces mots, comme pour dire que Dieu donnera les ouvertures aux affaires qu'on est en peine de faire réüssir.

En même tems, j'appris une nouvelle, qui confirmoit ces avis. C'est que le jour précédent, le Roi s'étant enyvré, comme il avoit de coutume de faire presque tous les jours, depuis quelques années, il se mit en fureur contre un joüeur de Luth, qui à son gré n'en jouoit pas bien, & commanda à *Nesr-ali-bec*, son favori, fils du Gouverneur d'*Irivan*, *de lui couper les mains*. Le Prince, en prononçant cette sentence, se jetta sur une pile de carreaux pour dormir. Le Favori, qui n'étoit pas si yvre, ne reconnoissant nul crime dans le Condamné, crut que le Roi n'y en avoit point trouvé non plus, & que ce cruel ordre étoit une pure fougue d'yvresse. Ainsi, il se contenta de reprimender séverement le joueur de Luth de ce qu'il ne s'étudioit pas mieux à plaire à son maitre. Le Roi s'éveilla au bout d'une heure, & voyant ce Musicien toucher du luth, comme auparavant, il se souvint de l'ordre qu'il avoit donné à son Favori contre lui, & s'étant fort emporté contre ce jeune Seigneur, il commanda au Grand

Grand Maître de leur couper à tous deux les mains & les pieds. Le Grand Maître se jetta aux pieds du Roi pour avoir la grace du favori. Le Roi, extrêmement indigné, & tout furieux, cria aux Eunuques & aux Gardes d'exécuter sa sentence sur tous les trois. *Cheic-ali-can*, ce grand Vizir hors de charge, se trouva là pour le bonheur de ces malheureux. Il se jetta aux pieds du Roi, en les embrassant, & le supplia de leur faire grace. Le Roi s'arrêtant un peu, lui dit: *tu es bien temeraire d'esperer que je t'accorde ce que tu me demandes, moi qui ne saurois obtenir de toi, que tu reprennes la charge de premier Ministre. Sire*, répondit le suppliant, *je suis vôtre Esclave. Je ferai toûjours ce que V. M. me commandera.* Le Roi s'appaisa là-dessus, fit grace à tous ces condamnez, & le lendemain matin, envoya à *Cheic-ali-can* un *Calaat*. On appelle ainsi les habits que le Roi donne par honneur. Il lui envoya outre l'habit, un Cheval, avec la selle, & le harnois d'or, chargé de pierreries, une épée, & un poignard de même, avec l'écritoire, les patentes, & les autres marques de la charge de premier Ministre.

Ce Seigneur avoit été, comme je l'ai dit, quatorze mois dans la disgrace, & durant ce tems-là il n'y avoit point eu de premier Ministre; chose dont l'on n'avoit point d'exemple en Perse. Trois des principaux Officiers de la Couronne faisoient sa charge. Il alloit de tems-en-tems à la Cour, le Roi ne l'ayant ni exilé, ni chassé de sa presence. La cause de sa disgrace étoit, qu'il ne vouloit point boire de vin, s'en excusant toûjours sur sa

vieilleſſe, ſur la dignité de premier Miniſtre, ſur le nom de *Cheic* qu'il porte, lequel revient à celui de *Beat*, & marque un homme conſacré à une étroite obſervance de la Religion, & enfin ſur le pelerinage qu'il avoit fait à la Mecque, qui l'engageoit à vivre plus purement. Le Roi le voyant ſeul, ferme à ne vouloir point boire de vin, le maltraittoit ſouvent de paroles : il lui donna même une fois quelques coups pour cela. Il lui faiſoit jetter des pleines taſſes de vin au viſage, ſur la tête, & ſur les habits, & lui faiſoit dans l'yvreſſe mille indignitez de cette nature. Mais hors de là, il le conſideroit infiniment pour le parfait dévoüement qu'il avoit aux interêts de l'Etat, pour ſa vertu, & ſes grandes qualitez. En effet, c'eſt un Miniſtre fort ſage, tout plein d'eſprit, & fort integre. Sa Religion eſt coupable plus que ſon naturel des duretez qu'il a pour les Chrétiens. C'eſt elle qu'il faut accuſer des rigueurs avec leſquelles on les maltraitte; ſans les emportemens de zéle aveugle qu'elle lui inſpire, les Chrétiens auroient ſujet, comme les Mahometans, de bénir ſon Miniſtére. Il eſt vrai que ceux-ci même ne le beniſſent pas tous; car il empêche le Roi de faire des prodigalitez, & de diſſiper ſes Tréſors comme ſes Devanciers, ce qui ne plaît guéres à la Cour, qui eſt pauvre d'ordinaire, quand le Roi n'eſt pas liberal. Ce Miniſtre étoit âgé de cinquante-cinq ans. Sa taille étoit bien priſe, & fort belle, & ſon viſage auſſi. Il avoit la phyſionomie la plus avantageuſe du monde. Un calme perpetuel, & une douceur engageante, régnoient dans ſes yeux & ſur ſon viſage; & bien loin d'y ap-

appercevoir aucunes de ces marques d'un esprit occupé, qui couvrent celui de la plûpart des grands Ministres, on y voyoit briller toutes celles d'un esprit débarassé, tranquille, & qui se posséde parfaitement : de maniére qu'à le regarder sans le connoître, on ne l'eût jamais pris pour un homme d'affaires. Ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher de fort près, & de pénétrer dans son interieur, disent des choses merveilleuses de sa moderation & de sa modestie. Ils assurent qu'il y avoit aussi peu d'orgueuil dans son esprit, & de presomption dans son cœur, que de fierté sur son front, ou de vanité dans ses manieres. Cela est d'autant plus croyable qu'on ne voioit aucun luxe dans ses habits, point de pompe dans sa maison, nulle profusion à sa table.

Le 27. ce Ministre revêtu de l'habit que le Roi lui avoit envoyé, alla lui baiser les pieds, & reçût ensuite les complimens de toute la Cour sur son rétablissement dans la premiere charge de l'Empire.

Le 30. il traitta le Roi. Le Regal dura vingt-quatre heures. Le Prince y alla à huit heures du matin. Tout le chemin entre le Palais Royal, & celui de ce Ministre, étoit couvert de brocard d'or & d'argent, & bordé par ses Officiers, & ses Domestiques, rangez en haye, tenant chacun une piéce du magnifique Présent qu'il faisoit à Sa Majesté ; qui consistoit en étoffes de laine, de soye, & d'or ; en vaisselle d'or, d'argent, & de porcelaine ; en harnois de chevaux, en selles, & en housses ; en or, & en argent monnoyé. Quand le Roi fut à six pas de la porte du logis, le

premier Ministre, qui l'y attendoit, fit jetter à ses pieds quelques mille livres en or, en argent, & en cuivre monnoyé. Cette maniere pompeuse de recevoir le Prince s'appelle *Pich-endas*. *Pich* signifie *devant*, *endas* est le verbe *répandre* & aussi *étendre*. On n'use de ce faste que pour le Souverain, non plus que de celui de couvrir les ruës d'étoffes. Il faut toutefois remarquer qu'on n'en couvre qu'un côté, l'autre est bien balié, bien arrosé, & tout parsemé de fleurs, sur tout lors que le lieu & le tems en peuvent fournir. Les étoffes, & l'argent qu'on jette, sont pour les valets de pied du Roi. Quelquefois, le Seigneur même qui fait la fête, rachette d'eux les étoffes. *Cheic-ali-can* en usa ainsi, afin de les gratifier davantage, sachant bien qu'ils ne les vendroient pas à beaucoup près ce qu'il leur en fit donner. Cet usage d'étendre des tapis sur le chemin au passage des Rois & grands Princes, est une des plus anciennes coûtumes de l'Orient, & des plus universelles. On en trouve le précepte dans les *Porans*, qui sont les premiers livres de Religion & de Science des *Brachmanes*.

Lors que quelque Grand traitte le Roi, il l'invite seul, lui laissant le choix de la Compagnie qu'il veut avoir. Le Roi se rend sur les huit ou neuf heures du matin au Palais où il est invité, qui est meublé le plus somptueusement qu'il se peut. Dès qu'il y est entré, l'Hôte lui fait un présent qui est toûjours fort considerable. La salle où le Roi est introduit se trouve couverte d'une magnifique collation de confitures seches & liquides, de biscuits & de masse-pains, de sorbets, & de tou-

tes

tes sortes de liqueurs, aigres & douces. On met devant sa personne, & devant les principaux Seigneurs qu'il a amenez, de grandes & riches cassolettes, qui brûlent jusqu'à tant qu'on en soit entêté, & qu'on les fasse emporter. Cependant les Musiciens, & les Danseuses de la Cour, sont dans un lieu proche, attendant que le Roi en veuille prendre le divertissement. Les Musiciens du Roi sont toûjours, non seulement les plus habiles du Royaume à chanter & à toucher des instrumens, mais ce sont aussi d'ordinaire les meilleurs Poëtes du païs. Ils chantent leurs propres piéces, comme on le disoit d'*Homere* & des autres Poëtes Grecs de son tems. Elles sont, pour la plûpart, à la loüange du Roi, & sur plusieurs actions de sa vie, que la flatterie est ingenieuse à exalter quelque dignes de blame ou d'oubli qu'elles soient. Les chansons rouloient ce jour-là sur la rehabilitation du premier Ministre, si j'ose me servir de ce mot. J'en vis une toute pleine de pointes assez fines & assez spirituelles. Le refrain des couplets étoit : *Lui à l'écart, tous les hommes ont paru égaux. Le Soleil cherchoit au ciel sans succès un autre astre, pour être l'astre Polaire.* Allusion ingenieuse au titre d'*Ivon medary*, qu'on donne au premier Ministre, qui signifie *le Pole de la Perse.* Sur les onze heures on sert un dîner assez leger. Toutes les viandes y sont de haut assaisonnement, c'est de la patisserie, du roti, des ragoûts. Tout ce qu'on rotit en de pareils Festins est d'ordinaire farci à l'allemande, comme nous parlons. Après le dîner, le Roi se promene dans les appartemens & dans les jardins de la maison, ou

ſe repoſe, ou ſe divertit à voir des chevaux, à en monter, à tirer de l'arc, & à d'autres pareils exercices. Il entre auſſi, s'il veut, dans l'apartement des femmes. Lors qu'il y va, le Maître de la maiſon ne le ſuit point ſans ſon ordre exprès. Les ſeuls Eunuques de la maiſon l'accompagnent; & bien loin que le Maître en prenne de la jalouſie, il s'en fait beaucoup de gloire, tant le préjugé & la coûtume a de pouvoir ſur l'eſprit de ces gens-là; qui étant d'ailleurs jaloux de leurs propres freres, à qui ils défendent l'entrée de leur Serrail, ſont prévenus qu'il ne peut leur arriver plus d'honneur, ni plus de bonne fortune, que lors que le Roi y entre. La raiſon qu'ils en rendent, eſt que leurs Rois ſont des perſonnes ſacrées & ſaintes de toute autre ſorte que le reſte des hommes, & qu'ils portent par-tout le bonheur & la bénediction. Il ne faut pourtant pas ſuppoſer que lors que le Roi entre dans ces lieux-là il s'y paſſe quelque obſcenité. On aſſure, au contraire, qu'il n'y en a nul exemple, mais qu'il arrive quelquefois, que prenant goût à la beauté, ou à l'eſprit, de quelque fille qu'il y verra, il la demande au Maître de la maiſon. On n'a garde de la refuſer; car on compte pour un grand coup de fortune d'avoir une fille dans le Serrail du Roi, par laquelle on puiſſe faire appuyer ſes interêts, & les avancer.

Sur les quatre heures, on ſert une Collation de fruits; & dès que la nuit eſt venuë, on donne les divertiſſemens des feux d'artifice, d'eſcrimeurs, & de baladins, qu'on prépare toûjours en grand nombre. La maiſon, & les jardins ſur leſquels la maiſon donne, ont

ont des illuminations qui representent mille sujets divers, & qui sont si brillantes, que l'éclat du plus beau jour ne l'est pas tant. On ne sert le soupé que quand le Roi le demande, & c'est toûjours sa cuisine qui aprête ce repas au gré, & sur les ordres de son Maître d'hôtel. C'étoit autrefois la coûtume, que la personne qui traittoit le Roi, fournissoit au premier Maître d'hôtel tout ce qu'il demandoit pour faire le souper. *Abas* le Grand changea cette coûtume, y ayant reconnu trop de friponnerie pour la souffrir. Les Ecuyers de cuisine n'avoient jamais assez, & faisoient emporter deux fois plus de choses qu'ils n'en employoient pour le Festin. Ce Roi ordonna, que quand on le voudroit traitter, on donneroit à son premier Maître d'hôtel, pour le repas du souper, douze *tomans* seulement, qui sont cinquante-quatre pistoles. Au reste, le Maître du logis ne s'assied jamais au Festin: il est toûjours debout proche du Prince à le servir, & lors qu'il se retire, il le reconduit jusques dans le Palais Royal, comme il a été l'y prendre. On appelle en Persan ces sortes de Fêtes *Mageles*, terme qui signifie proprement & primitivement *conversation*.

Le premier Juillet, le Controlleur général envoya querir le Superieur des Capucins. C'étoit pour lui demander de mes nouvelles, & pour me faire savoir qu'il avoit parlé de moi au *Nazir*, qui me mandoit *de l'aller voir le plûtôt que je pourrois; qu'il me connoissoit de mon premier voyage; & qu'il savoit le sujet de celui-ci, & les commissions que le feu Roi m'avoit données; & qu'il feroit son possible pour*

me procurer un heureux succès, autant que l'intérêt du Roi le pourroit permettre.

Le 6. Juillet, tout ce que j'avois apporté étant en état d'être montré, j'allai à l'hôtel du *Nazir*, un peu avant midi. C'étoit l'heure à laquelle il avoit coûtume de revenir de chez le Roi. J'avois grande envie de mener avec moi le Supérieur des Capucins, pour me servir d'Interprête, ne me sentant pas trop fort de mon Persan pour un début de cette importance; & parce aussi qu'il y a des choses qu'il est plus à propos en Orient de faire dire par tierce personne, que de les dire soi-même. Je le suppliai de me faire ce bon office, & tâchai de l'y engager par toutes sortes de raisons; mais ce fut en vain. Il s'excusa sur ce qu'il n'alloit plus chez les Grands comme auparavant, à cause qu'ils n'avoient plus nulles considerations pour les Europeans; autrement qu'il me rendroit avec joye le service que je lui demandois; l'ayant fait pour des gens qu'il consideroit beaucoup moins. Ce que disoit ce bon Pere étoit vrai dans le fonds; cependant le vrai motif de son refus, c'est qu'il croyoit que le Roi ne m'achetteroit rien. J'allai donc seul, avec mon associé, & deux François, l'un Orfévre, l'autre Horlogeur du Roi, qui tous trois ne savoient pas un mot de Persan; mais seulement du Turquesque, que je savois aussi. J'eus le bonheur de trouver le *Nazir* avec peu de gens, & en assez bonne humeur. Après les saluts, le *Nazir* nous fit asseoir tous quatre au bout de la salle, vis-à-vis de lui, à quelques dix pas de distance; & un peu après, il m'envoya demander par un Secretaire si nous étions ceux

dont

dont le Controlleur Général lui avoit parlé. Je répondis que c'étoit nous-mêmes. Il remarqua que je ne m'étois point servi d'Interprête pour répondre, & il s'informa du Secretaire si je parlois la langue du païs ? Le Secretaire lui répondit, que je lui avois parlé Persan. Sur cela, il m'envoya prendre seul, & me fit asseoir à deux pas de lui. Un moment après, il me dit : *Vous êtes le bien venu*, & il me le dit encore deux autres fois ; non pas de suite, mais à intervalles de cinq ou six minutes, pendant quoi il s'entretenoit avec le grand Veneur qui étoit proche de sa personne. Au bout d'un quart d'heure, il envoya prendre par un Eunuque les papiers que je tenois à la main, c'étoit la Patente, & les Passeports du feu Roi, & la Lettre de recommandation du *Nazir*, son Oncle, dont j'ai donné la traduction ci-dessus. Après qu'il eût tout lû, il me demanda quelles choses j'avois apportées. J'en avois le Mémoire en Persan. Il se le fit donner par l'Eunuque, car en ce Païs-là, il faut demeurer à sa place, sans en bouger, & quand quelqu'un se remue chez les Grands, soit qu'il soit debout, soit qu'il soit assis, on dit d'abord, *Voilà un Fou, ou un Franc* ; c'est qu'ils ont observé que les *Francs*, ou Europeans, gesticulent & se remuent naturellement. Le *Nazir* ayant lû le Mémoire, me dit, *qu'il le feroit voir au Roi, & lui presenteroit requête sur mon sujet.* Je me levai pour me retirer, mais il me fit rasseoir, & me retint à dîner.

Le *Nazir*, ou grand Surintendant, s'appelle *Negef-couli-bec*. C'est un Seigneur actif, vigilant, laborieux, expeditif autant qu'on

puisse l'être, & un très-excellent Ministre. On ne peut assez loüer la facilité qu'il y a à l'aprocher, & le soin qu'il prend d'expedier bien vîte toute sorte d'affaires. Il étoit premier Maître d'hôtel, lors que son Oncle, le feu grand Surintendant, mourut, qui n'ayant point laissé d'enfans, ce Neveu-ci fut pourvû de sa charge. Sa famille est nombreuse. Il a cinq Freres, & autant de fils, tous hommes faits, mais encore peu établis, ce qui excuse en quelque maniere l'insatiable avidité de bien dont il est possedé. Il prend par tout où il le peut faire à petit bruit; & si la crainte qu'il a du Roi ne le retenoit, ce seroit le plus grand concussionnaire du monde. Hors de cet esprit d'avarice, c'est un assez honnête homme.

Au sortir de chez ce Seigneur, j'allai faire visite au *Zerguer-bachy*, qui est le Chef des Orfévres & des Joüalliers du Royaume, & l'Intendant de tous les ouvrages d'or, d'argent, & de pierreries, qui se font pour le Roi. Il met le prix à toutes celles que l'on vend à la Cour, sur lesquelles il a un droit de deux pour cent, de même qu'il a droit d'un pour cent sur ce que l'on en vend dans la ville. Il est aisé de juger là-dessus combien sa faveur m'étoit nécessaire en cette rencontre. J'avois été déja deux ou trois fois pour le voir, mais sans le rencontrer. Je lui demandai pardon de n'avoir pas assez cherché l'occasion de le saluër, lui disant, entre les autres choses, que je savois bien que le succès de mon affaire dépendoit de lui. Il me répondit, qu'il eût été bon que je lui eusse fait voir en particulier ce que j'avois apporté pour le Roi, avant que de voir le *Nazir*, parceque nous aurions con-

conferé sur le prix, avec quoi il auroit mieux sû comment le mettre. Toutefois, qu'il n'y avoit rien de gaté pour cela; que le *Nazir* & lui étoient bien amis, & se confioient l'un à l'autre; que pour lui, il n'avoit jamais donné sujet à aucun Marchand de se plaindre de son procedé; qu'il ne m'en donneroit pas non plus; & qu'il ne tiendroit pas à lui que je ne vendisse tout. Je le remerciai fortement, l'assurant que je ne manquerois point à la reconnoissance. C'est une chose qu'il ne faut jamais oublier de dire en Perse, *Je ne prens de dons de personne*, me répondit-il, *pour les services que je leur rends, je suis homme de bien; Je me contente de mon droit de deux pour cent sur ce que l'on vend.* En disant cela, il me fit donner le Cahvé, & des fleurs, & s'entretint avec moi jusques bien avant dans la nuit. Les Grands en Perse se font de fête plus qu'en lieu du monde pour produire les choses qui plairont au Roi, mais il faut prendre garde à bien choisir son Introducteur; car si je me fusse adressé à cet homme-là, par exemple, le *Nazir*, qui est *le voyant du Roi*, c'est-à-dire, son grand Ministre, & son principal Agent, & Surintendant, en auroit été indigné, prétendant qu'il faut lui porter droit tout ce qu'on a dessein de faire voir au Roi.

Le 7. à trois heures du soir, je fis porter dans un coffre chez le *Nazir*, tous les bijoux specifiez dans le memoire que je lui avois délivré le jour précedent. Il étoit chez le Roi qui l'avoit envoyé querir. Il revint à cinq heures. Le Président du Divan, un des principaux Officiers de la Couronne, le Chef des Orfevres, & plusieurs autres Seigneurs de la

Cour

Cour étoient avec lui. Il vit tout piéce à piéce, le confronta sur le mémoire, & ayant tout fait remettre dans le même coffre, il fit appliquer le sçeau sur la serrure, & l'envoya à sa Garderobe. Il fit tout cela d'un air négligent, & avec une indifference fort grande; mais elle étoit affectée, tant à cause de la compagnie qui étoit présente, qu'afin que je ne pusse prendre aucun avantage en discernant le moins du monde ce qu'il trouvoit de plus beau & de mieux fait. Je ne fus ni surpris, ni découragé de cette façon de faire, connoissant la maniere des Persans dans ces sortes d'occasions, & l'adresse & la facilité qu'ils ont de se composer selon que leur interêt le demande. Après que ce Seigneur eut expédié quelques affaires, il me demanda si je n'avois apporté que ce que je lui avois fait voir. Je lui répondis, qu'il me restoit quelque bijouterie que j'avois laissée chez moi, ne la jugeant pas digne d'aller à la vûe du Roi. *Apportez moi*, me dit-il, *tout ce que vous voulez vendre dans ce Royaume: il faut que Sa Majesté en ait la premiere vûe, & si vous en usez autrement, vous vous ferez une affaire, & à moi aussi.* Je répondis, que j'apporterois sans faute le lendemain matin tout ce qui me restoit.

Ce jour là 8. je fus chez ce Seigneur à sept heures du matin. Il étoit déja sorti. Un de ses Officiers m'attendoit, & me mena par son ordre dans un appartement du Palais Royal, qu'on appelle *Chiraconé*, ou *la maison du vin*. Il étoit-là en Conseil avec le premier Ministre & plusieurs autres Grands de la Cour. J'y demeurai près de trois heures à me promener dans le beau jardin au milieu duquel cet appar-

partement est situé, après quoi on me mena dans une sale ouverte sur ce jardin & basse presque à rez de chaussée. Le *Grand Vizir*, & le *Nazir* y étoient assis, accoudez sur le ballustre. Une foule d'Officiers, & de domestiques, étoient dehors debout à côté, & à distance propre à recevoir leurs ordres. Ceux qui me menerent proche du ballustre me dirent de faire la reverence, & d'entrer. Le premier Ministre, dès que je l'eus salué, me demanda où j'avois appris à m'habiller si bien à la Persane, & à parler le langage Persan. Après ces questions obligeantes, on me fit entrer dans la salle, & on me fit asseoir proche de ces grands Seigneurs, mais au milieu de la Salle, & hors de rang. Le *Nazir* me demanda si je savois lire toutes les langues de l'Europe, & à même tems il me presenta une Lettre pliée, & cachettée à nôtre maniere, avec la suscription en François en me demandant si je l'interprêterois bien. Je répondis que j'en donnerois le sens nettement. Sur cette réponse, il me dit de l'ouvrir. Je le fis & la lus en Persan. Le premier Ministre étoit attentif à la Lecture. Dès que je l'eus finie, il se leva & sortit.

Le *Nazir* demeura, & me demanda où étoient les bijoux qui me restoient. Je les lui fis voir, & il les retint, les faisant coucher sur le mémoire. Il me dit ensuite d'un air enjoüé, *avez-vous senti la faveur que je vous ai faite, de vous faire saluer le Grand Vizir? Je l'ai entretenu du sujet de vôtre venuë*, ajoûta-t-il, *& j'en ai aussi parlé à sa Majesté, vous en aurez, avec la Grace de Dieu, un heureux accueil.* Il sortit après avoir commandé à un Se-

Secretaire de coucher en Perſan la Lettre que je venois de lire. Elle étoit d'un Capitaine de la Compagnie des Indes Orientales de France, qu'un accident avoit revêtu du Caractere d'Ambaſſadeur pour les affaires de cette Compagnie. Je veux croire qu'on ne ſera pas fâché qu'avant que d'en dire le ſujet, j'inſere ici quelques particularitez ſur l'établiſſement de cette Compagnie.

Peu de Gens en ignorent le tems, qui fut l'an 1664. tems mémorable en France, par tant de belles conſtitutions à l'accroiſſement des Sciences & des Arts, que la bienveillance du Prince y a fait fleurir, plus qu'en nul endroit du monde. Mr. *Colbert*, Miniſtre éclairé & vigilant, dont le Roi ſe ſervoit pour cela, avoit à cœur les manufactures & le commerce, par deſſus toutes choſes. Celui des Indes Orientales, comme le plus important, fut le premier réſolu. Mais parce qu'on ne ſavoit comment le mettre en train, ſans étrangers qui le connuſſent bien, & qui l'euſſent exercé ſur les lieux; on réſolut d'engager des Hollandois autant qu'il ſe pourroit, & à quelque prix que ce fût. Mr. *de Thou*, qui avoit été les années précedentes Ambaſſadeur en Hollande, fut chargé de l'affaire, & il fut fait Directeur de la Compagnie. On engagea en Hollande pluſieurs ſujets qui avoient ſervi la Compagnie Hollandoiſe aux Indes, mais pas en auſſi grand nombre, ni de tant de capacité que les grands appointemens qu'on offroit donnoient lieu de l'eſperer; à la reſerve, néanmoins, de Mr. *Carron*, homme illuſtre, & de grandes vûës dans le commerce. C'eſt de lui même que je tiens les pié-

piéces que je vais rapporter, que j'ai traduites assez mot à mot de son Hollandois, la langue en laquelle il écrivoit uniquement alors, ne sachant pas encore le François.

A Son Excellence Mr. de Thou, Comte de Meslay, &c. Directeur de la Compagnie des Indes Orientales de France.

MONSIEUR,

J'ai appris avec admiration l'entreprise de nôtre grand Monarque, touchant le commerce des Indes Orientales, qui est le même dessein que le Roi *Henri le Grand*, de Glorieuse mémoire, avoit conçû, & qu'il avoit résolu l'an 1609. & lequel commençoit même de s'exécuter par un Marchand d'Amsterdam, très-habile, & très-experimenté, nommé *Isaac le Maire*, lorsque la mort de sa Majesté l'arrêta. Cela fait beaucoup à la gloire du Roi, de vouloir exécuter le dessein formé par ses glorieux Ancêtres, il y a plus de 50. ans; lequel s'il avoit eu l'effet attendu en son tems, la France seroit à présent maîtresse des lieux où se recueillent les épiceries, lesquels sont dans la possession de la Compagnie de Hollande, mais qui étoient alors en celle des naturels du païs. Ce fut l'an 1615. que cette Compagnie Hollandoise s'appropria l'isle d'*Amboyna* où croît le *Girofle*. Elle fit la même chose de *Benda*, où croît l'arbre qui porte *la Muscade* & le *Macis* l'an 1621. Et elle a conquis depuis, en 10. ans cette partie de l'Isle de *Ceylan*, où croît la *Canelle*, à commen-

mencer de l'an 1635. jusqu'en l'an 1644. inclusivement. Cette Compagnie, avec ces quatre épiceries, fait un négoce dans les Indes & dans l'Europe qui produit des gains si immenses, que quand elle ne négocieroit que de cela, il lui suffiroit pour s'entretenir & se maintenir. Comme au contraire, si elle étoit privée de la possession de ces épiceries, elle ne pourroit subsister, & beaucoup moins s'agrandir; l'experience montrant assez dans les Anglois, & dans les Portugais, que le commerce du poivre, des toiles, des soyes, du salpêtre, de l'indigo, des drogues, & de tout le reste qu'ils apportent en Europe, ne leur sauroit donner de fort considerables profits.

Cela m'oblige à conjecturer (sauf le sentiment des gens plus habiles & plus pénétrans) que la Compagnie Françoise ne pourra faire des profits dignes de son établissement. Elle n'en sera pas privée tout-à-fait, mais bien loin de pouvoir être comparez avec ceux de la Compagnie de Hollande, ils seront peut-être moindres que ceux des Anglois à present, & des Portugais aussi. Ces deux Nations se rafinent depuis long-tems dans le Commerce qu'ils font aux Indes, par l'émulation respective, & par celle des Hollandois qui négocient aussi avec eux par tout où ils sont. Or les François arriveront là-dessus & feront là quatriéme Nation qui se trouvera au marché. Elle sera obligée de prendre le chemin des autres dans son commerce, n'y ayant que ce chemin-là, & apparemment donc elle n'y réüssira pas mieux.

Il y a un autre inconvenient, c'est que le gros du Négoce se devra faire avec l'Or &

l'Ar-

l'Argent qu'on transportera annuellement de France aux Indes, à moins d'avoir le Commerce libre à la Chine & au Japon, qui est ce que je voudrois rechercher principalement, & sur tout. Le moyen de l'obtenir, est d'envoyer une honorable Ambassade au nom du Roi au Grand Cham des Tartares & Roi de la Chine : Et ensuite, à l'Empereur du Japon. Il y a beaucoup d'apparence, & de lieu d'esperer, qu'on obtiendra d'eux ce commerce, pourvû que les Envoyez se comportent sagement & prudemment. Il faudra dresser leurs instructions avec bien du conseil & de l'attention, & qu'on les exécute & suive très-ponctuellement. Il faudra aussi faire exercer le Commerce dans le Japon par des François de la Religion Reformée : (on ne prend garde à la Réligion dans les Européans en nul endroit des Indes qu'au Japon) & si l'on fait le contraire, il est à craindre que le Commerce du Japon ne se puisse, ni obtenir, ni entretenir. On a vû ce qui est arrivé aux Espagnols, & aux Portugais, pour avoir voulu, contre la défense qui leur avoit été faite, étendre & planter la Réligion Romaine parmi les Japonois. Ce fut pour cela qu'ils furent bannis ; les Espagnols l'an 1616 ; les Portugais l'an 1639. sur peine des biens & de la vie, sans pouvoir jamais y retourner ; à quoi les Portugais ayant contrevenu, s'imaginant de se relever de cet Arrêt par voye d'instance & de supplication, toute l'Ambassade & l'Equipage fut mis à mort au nombre de 95. hommes, & le Navire, & tout ce qui étoit dedans fut mis en feu : ce qui arriva l'an 1640. Il faudra donc que le Commerce

du

du Japon s'exerce par gens non Romains, & aussi que les Vaisseaux qui y iront soient destituez de toutes les marques & les enseignes de la Religion Romaine.

Si la Compagnie Françoise obtient le Négoce du *Japon*, elle est bien dans ses affaires, & envoye de grands profits: & en ce cas, il faudra faire tous les ans une cargaison pour la *Chine*, la plûpart en Argent. Il faudra emporter de la *Chine* une autre cargaison en soyes & en étoffes selon l'assortiment prescrit d'entre trois à cinq millions de livres. Cette cargaison sera venduë au Japon Argent comptant à 60. ou 70. pour cent de profit; & de ce provenu, il en faudra tirer le fonds d'un nouvel achat à la *Chine*, savoir environ quatre Millions, & le reste sera employé dans les *Indes* à l'achat du poivre, des toiles, & des autres marchandises, qu'on demandera. On pourra, entr'autres, faire emplette de soyes, & d'étoffes de soye de la *Chine*, & de *Bengale*, pour l'Europe; car elles rendent aumoins cent pour cent. *La Chine* en peut fournir autant qu'on veut: & le Japon en consumer autant qu'on y en portera; & ce négoce est tout ce qui peut enrichir la Compagnie Françoise, pourvû qu'il soit concedé librement, exercé sagement, & aidé de la bénediction du Ciel.

Les Portugais, du tems qu'ils étoient en la fleur de leur Commerce, emportoient annuellement du Japon dix Millions comptant. Les Chinois en emportoient cependant à même tems douze; & les Hollandois trois. Cela fait 25. Millions en Argent comptant; & cependant pour ces grandes traites, l'Argent n'é-

n'étoit point plus rare au *Japon*, ni les soiries plus cheres à la Chine. Il est vrai que ce grand Empire a été ruiné par la guerre & les ravages des Tartares ; mais il sera toûjours à mon avis très-facile d'y employer 3. à 4. Millions, & d'année à autre davantage. Ce Négoce exempteroit d'envoyer tous les ans de l'Argent de France aux Indes, soit à l'achat de ce qu'il faut annuellement rapporter en Europe, soit à suppléer ce qui pourroit manquer par fois au gain des trois Millions proposé de faire par an au *Japon*; à moins que le commerce de la *Chine* n'augmentât en Capital, en sorte que le gain attendu allât toûjours au delà de la somme marquée: & il ne faudroit emporter d'Argent de France que pour le commerce du *Sud*, ce qui n'est pas considerable. En attendant le mouvement de cette rouë de négoce, la Compagnie Françoise doit être bien attentive à ses affaires en ces commencemens, & avoir un grand Capital pour ce Négoce de la *Chine* au *Japon*: pour le Négoce du *Sud*: pour les frais & pour les avances néceſſaires à s'établir dans les places de commerce & dans les entrepôts. La Compagnie en a besoin d'un proche de la Ligne Equinoctiale pour le Négoce du *Nord*, & d'un, ou de deux sur la côte des *Indes*, pour le Négoce du *Sud*. A l'égard de celui du *Nord*, l'Isle de *Banca* paroît la plus propre. On pourroit l'avoir par voye d'achat du grand Mataram Roi de l'Isle de *Java*. Il lui faudra envoyer un Ambassadeur pour cela. Cet achat seroit une affaire fort avantageuse pour la Compagnie, parce qu'apparemment, le poivre, le ris, & toute sorte de provisions de bou-

bouche y affiueront de tous côtez, & plus qu'à *Batavia*, où toutes ces denrées ont toûjours été portées de dehors jusqu'à présent; & parce que les Chinois, Gens de si grand service, & si dociles, qui habitent dans le territoire de *Batavia*, se viendront infailliblement jetter parmi les François, pour se délivrer des insupportables charges & impôts mis sur eux depuis quelques années en ça, par la Compagnie de Hollande, avec une extrême rigueur.

Les entrepôts & rendez-vous à la Côte des Indes pour le Négoce du *Sud*, pourroient être; l'un à la Côte de *Malabar*, l'autre à la Côte de *Coromandel*. Il y a sur cette côte-ci une place nommée *St. Thomé* qu'on pourra avoir sans grande difficulté. Cependant comme l'établissement du Négoce, dans les quartiers du *Sud*, est une grande & importante entreprise, & que le succès dépend d'une sage conduite, il est nécessaire d'envoyer promptement une députation au *Grand Mogol*. Cette députation établira les affaires en ces quartiers-là, & l'on aura en arrivant le commerce libre à *Surat*, à la Côte de *Coromandel*, & à *Bengale*, les trois principaux endroits du commerce. Le poivre & la Cassalinga s'acheteront sans peine assez abondamment à la Côte de *Malabar*, sur tout si l'on en hausse tant soit peu le prix.

Au reste, il faut commettre l'execution de tout cela à gens déja experimentez, tant dans le commerce, que dans la connoissance de ces païs-là. Ils pourront tracer les voyes aux François, leur degrossir le travail, & les mettre en train; après quoi, ceux-ci pourront

ront suffisamment bien & sagement conduire le Négoce proposé. On pourra s'étendre plus amplement sur cette matiére, de voix, ou par écrit, & marquer les lieux en particulier où il faudra s'établir ; ce que je viens de dire n'étant que le projet & le plan sur lequel je pense que la Compagnie de France doit bâtir : & sur lequel elle peut raisonnablement attendre la benediction du Ciel. Je recommande V. E. à sa protection, & je demeure &c.

A Paris le 29. Mai 1665.

Amplification du sujet.

AYant eu l'honneur d'être entretenu le 31. du passé par Monsieur *Colbert* & par V. E. sur les voyes les plus propres de mettre en train le Négoce de la Compagnie : & sur la ferme résolution du Roi de la maintenir de tout son pouvoir, & de la couvrir de sa Royale protection ; j'ai apris, entr'autres choses, ce que j'avois déja ouï dire en Hollande, que la Compagnie a dessein de faire peupler l'Isle de *Madagascar* avec l'aide de Sa Majesté : d'y envoyer un nombre de gens de guerre & d'ouvriers, & de s'en servir d'entrepôt & de rendez-vous. Ce dessein est à la verité bien concerté. Les Vaisseaux, qu'on envoira aux Indes, pourront se fournir promtement & abondamment de vivres en cette Isle, & apparemment la Compagnie en tirera les autres avantages qu'elle s'en promet, & qui pour n'avoir pas été recherchez par la Compagnie Hollandoise, ne lui sont pas connus, ni à moi non plus. Cependant, sauf l'opinion de

V. E. l'Isle de *Madagascar* est un peu éloignée des quartiers du Sud, savoir de la Côte de l'*Inde*, de celle de *Malabar*, de *Bengale*, de *Surat*, de *Coromandel*, & de *Perse*: & l'on pourroit bien, à ce qu'il me semble, trouver une autre place plus propre vers ces quartiers du Sud, qu'on pourroit fortifier plus facilement & mieux, parce qu'elle seroit de petite étenduë.

Monseigneur *Colbert* m'a fait aussi connoître que le dessein de la Compagnie est d'établir son commerce premiérement dans les quartiers du Sud, ce qui étoit bien mon avis aussi; & je trouve qu'on ne sauroit mieux commencer que par l'envoi de deux petits vaisseaux, de 400. tonneaux chacun, à la *Chine*, & au *Japon*, pour demander la liberté du commerce, & pour le mettre en train, après en avoir eu la permission; car il se passera à cela au moins deux ans, & peut-être plus.

Ces Navires, outre les envoyez du Roi, & les présens pour ces païs-là, devront avoir pour commencement de négoce, une petite cargaison, consistant en draps, en ras de Chalons, en étamines, en Sergettes, en *perpetuanes*, & en toute autre sorte de Serges, le tout assorti de couleurs rouge, violet, incarnat, cramoisi, bleu celeste, & autres semblables couleurs, avec un peu de noires, un peu de blanches, & un peu de gris de perle, le tout pour environ 50000 livres. Il faudra y charger aussi pour environ 25000, d'ambre jaune, & de quincaillerie de la sorte, demandée à la *Chine*, & au *Japon*, & que les Hollandois y envoyent depuis quelques années, pour autres 25 mille livres de poivre, que les

les vaisseaux iront acheter à la Côte de *Malabar*: & 250000 livres d'argent comptant.

Cette somme, qui monte à 350000 livres, sera employée en soyes, & en étoffes de soye, propres pour la *France*, & non pour le *Japon*; parce qu'il n'est pas permis de porter aucunes Marchandises au *Japon* qu'après avoir eu audience de l'Empereur, & après en avoir obtenu la liberté du Négoce. Il faut donc que le vaisseau qui ira premiérement au *Japon*, aille à vuide, & ne serve que pour l'Ambassade de Sa Majesté, sans être chargé, ni de Marchandises, ni de Marchands. Il n'y a point d'endroit au monde où la politique, & le point d'honneur soient si scrupuleux. On s'y arrête beaucoup moins dans le reste des Indes. Ce sera une très-bonne affaire pour la Compagnie que la liberté du Commerce à la *Chine* & au *Japon*. Celui du *Japon* pourra être fait avec tout ce qu'on y portera de la *Chine*, avec des soyes, & des étoffes de soye, de *Bengale*, & de *Tunquin*, & avec un assortiment de toute sorte d'étoffes de laine faites en France.

Les présens du Roi pour les Empereurs de la *Chine* & du *Japon*, seront composez de toute sorte d'armes à feu, des plus curieuses de l'Arsenal: de fins & beaux draps les plus exquis qu'on pourra trouver: des plus fines serges, & de quelques riches brocards de soye. Il faudra faire entendre que tout cela est du fruit du païs. On pourra envoyer encore quelques piéces rares par l'usage & par l'invention. Il faudra, entr'autres, qu'il y ait dans le présent pour le *Japon*, trois machines de la nouvelle invention pour éteindre

le feu. On en trouve à Amsterdam, & elles seront agréables au *Japon*, parce que les maisons y sont assez sujettes à l'incendie; plus trois Marbres en forme de Bassins, cizelez sur le bord, aux armes de l'Empereur du *Japon*. Un bassin sera de Marbre blanc, l'autre de Marbre rouge, l'autre de Marbre blanc & noir. On se sert de ces bassins au *Japon* à se laver les mains: & il n'y en a point d'autres que d'un Marbre vert sombre, mêlé de brun. Il les faudra semblables à la figure qui est à la marge: & les enfermer soigneusement dans des caisses de bois pour empêcher toute sorte d'accidens. On ne doit pas faire difficulté de prendre cette peine & de faire cette dépense pour le *Japon*, parce que les étrangers n'y payent nulle sorte de droits ni d'impôts de tout le commerce qu'ils y font, soit d'entrée, soit de sortie, quelque opulent & riche que ce commerce puisse être. Ils sont obligez seulement d'aller tous les ans une fois faire la reverence à l'Empereur & à ses Ministres, & leur faire quelques présens, petits dans le fonds, quoique proportionnez néanmoins à leur commerce. C'est un honneur pour les Nations étrangeres que cette visite; car les vaisseaux de l'Empire sont obligez à la même chose; mais cette visite & ces présens annuels ne se feront pas au nom du Roi, mais au nom de ses Sujets négotians au *Japon*.

Les Lettres pour ces Empereurs seront écrites en caractéres d'or, non sur du parchemin, mais sur de grand papier fort épais, lequel doit être fin pourtant & uni le plus qu'il se pourra. La Lettre sera mise en une boëte d'or

d'or garnie d'un cercle de Diamans, & la boëte enfermée en un ſac carré de drap d'or très-riche & couſu d'or trait; Le ſac en une boëte d'argent de même forme, en laquelle il entre bien juſtement & ſur laquelle il y ait une chaſſe gravée des deux côtez, & on mettra enfin cette boëte d'argent en une Caſſette de bois marbré & poli, le plus beau qu'on pourra trouver. Il faut que la Lettre ait toutes ces parures, & quant à la forme, il la faut d'une bonne grandeur, & de la longueur du papier, prenant bien garde de ne la plier point la moitié, en ſorte que le haut & le bas portaſſent l'un ſur l'autre.

Il faudra donner à l'Envoyé des Inſtructions amples, exactes, & préciſes, & l'engager à les ſuivre dans la derniére exactitude; car tout dépend abſolument de la conduite & des déportements de l'Envoyé. Cela ſe peut obſerver dans les Ambaſſades faites au *Japon*, l'une de la part du Roi d'Eſpagne l'an 1624. par deux Chevaliers de la Toiſon d'or; & l'autre de la part de la Compagnie de Hollande l'an 1628. & dans l'Ambaſſade faite à la *Chine* de la part de la même Compagnie l'an 1656. il ne fut point donné d'audience aux Ambaſſadeurs Eſpagnols ni aux Hollandois au *Japon*: & il ne fut rien octroyé à ceux-ci à la *Chine*; tout cela pour avoir voulu agir à leur fantaiſie, & s'être écartez de leur inſtruction. Les Eccléſiaſtiques de la Religion Romaine ſont fort eſtimez & conſidérez à la Cour de la Chine. Ils pourront aider beaucoup aux affaires de la Compagnie Françoiſe & les mettre en bon chemin. Au reſte, comme d'une part la négociation eſt difficile, & de l'autre

 qu'il

qu'il faut prendre les *Monsons* à point nommé pour le voyage, le retardement d'un mois, ou de vingt jours seulement, en cette occurrence, entraine la perte d'une année. Et comme il peut arriver d'ailleurs que la négociation languisse & soit retardée en ces Cours par des accidens, soit de maladie, ou de mort du Roi, & d'autres, qu'on ne sauroit prévoir; il est très-nécessaire de se hâter, & Vôtre Excellence voit sans doute fort clairement que le plûtôt qu'on mette la main à l'œuvre, ce sera le meilleur, afin qu'on puisse semer à loisir pour recueillir ensuite une ample moisson; jusqu'à ce que l'on puisse avoir le fruit attendu & desiré, il faut faire compte qu'il se passera beaucoup de tems malgré nous. C'est tout-à-fait mon avis que si ce commerce de la *Chine* & du *Japon* réüssit à souhait, il rendra beaucoup plus de profit que celui de tout le *Sud*. Il y a grande quantité de cuivre au *Japon*, & qu'on peut avoir à 6 ou à 7 sols la livre au plus: il peut servir de Lest aux navires destinez pour le retour: & être vendu ici quinze sous la livre.

L'envoi qu'on fera à la *Chine*, doit prendre port en la riviere de *Nanquin*, située entre les 30 & 31 degrez de latitude *Nord*. On y peut cingler à pleines voiles jusqu'à quatorze lieuës de la ville. Il seroit meilleur de prendre port en la riviere de *Pekin*, car elle est plus haute & plus proche de la Cour; mais elle a moins de fonds. Le dernier Ambassadeur de la Compagnie de Hollande ne sachant où il valoit mieux aborder alla jetter l'ancre à *Canton* située vers le 20. degré, mais il échut assez mal, parce que *Canton* est une

Pro-

Province remplie de Tartares. Cependant c'eſt un païs où il ſemble que l'on pourroit faire un débit conſidérable d'étoffes de laine; choſe qu'il faudra obſerver dans la ſuite,

Pour exercer ce commerce de la *Chine* & du *Japon*, qui eſt en effet ſi utile & ſi néceſſaire: & celui des païs des *Malays* & de tout *l'Ouëſt*, & particulierement des *Moluques*, de la Côte de *Ceram* & des quartiers qui en dépendent, & où croît le poivre de *Bantam*, de *Palinbang*, de *Jamby*, de *Benjar-maſſing*, de *Solor*, de *Timor*, tous lieux ſituez à *l'Ouëſt*; pour exercer ce commerce, dis-je, il ſera fort néceſſaire d'un rendez-vous propre; qu'on ne ſauroit mieux choiſir qu'en l'Iſle de *Banca*. La Compagnie de Hollande s'eſt mille fois repentie de n'avoir pas fortifié cette Iſle, & de n'en avoir pas fait la Capitale de ſa réſidence & de ſes forces: & cela à cauſe des grandes guerres & des ſiéges qu'elle a ſoutenus à *Batavie* contre le Roi de *Bantam* d'un côté, & contre celui du *Grand Mataram* de l'autre, qui ne la laiſſeront jamais paiſible & en repos. Il y a de très-beaux & bons endroits en cette Iſle de *Banca* pour l'ancrage des vaiſſeaux, & pour en bâtir, & pour en radouber. Le bois propre pour cela ſe tirera de la Côte de *Java*, & on tirera de là, & de pluſieurs autres endroits, tout ce qui ſera néceſſaire pour les atteliers. Il y faudra bâtir des logemens, & une Forteresse, afin d'être en ſûreté. L'Iſle de *Banca* eſt preſque toute couverte de bois. Il faudra en couper une partie, défricher la terre, & la planter de quelques milliers de Cocotiers. Cet arbre de Coco eſt d'une extrême utilité, & fait beaucoup de pro-

fit. La Compagnie reconnoîtra avec le tems la bonté de cette Isle à l'égard de sa situation, & de tous les avantages qu'on en tirera. Il y faudra établir des Officiers habiles & de merite. Il y a presentement à Amsterdam un certain *Vander-muyden*, qui a été Conseiller ordinaire des Indes & Gouverneur de Ceylan. On y attend l'Eté prochain un nommé *Coyet*, qui a été aussi Conseiller des Indes & Gouverneur de *Formose*. Ces deux hommes rendroient de grands services à la Compagnie. Il y a encore en Hollande un *Denis des Maîtres*, qui a servi la Compagnie de Hollande en qualité de Marchand, & quelques Pilotes très-experimentez dans les mers des Indes, à la connoissance des côtes & des marées, & des endroits perilleux, de laquelle dépend souvent la conservation des navires. Il seroit fort nécessaire d'attirer de ces sortes de gens, & de se fournir pour ce long voyage de gens qui l'ayent fait plusieurs fois; parce que comme l'on ne doit pas donner bataille contre un ennemi puissant, sans des soldats courageux & des Officiers experimentez & sages; il ne faut point non plus entreprendre ce grand ouvrage, ou en esperer d'heureux succès, si l'on n'a des gens pour les conduire doüez d'experience & de capacité. J'ai appris il y a déja du tems que la Compagnie a pris à son service un Hollandois, nommé *Mr. de Ligne*. Il a une grande connoissance de tous les quartiers du Sud, & est habile homme d'ailleurs. Il est bien desirable que la Compagnie engage beaucoup de telles gens à son service, pour le bien & le profit de ses affaires, parce qu'il y a beaucoup de lieux aux Indes, & tous impor-

por-

portans, où il faut s'établir. Je veux croire que quand ils sauront que je suis au service de la Compagnie Françoise, ils se resoudront plus facilement à y entrer.

Il faut avoir un grand soin des marchandises & des victuailles, prenant très-exactement garde que rien ne manque aux emballages & aux futailles ; car autrement les unes & les autres se gâtent, & il arrive que les marchandises, pour être endommagées, ne raportent aucun profit, & que les victuailles pour être gâtez rendent le monde malade & le font mourir, avec quoi la Compagnie tombe dans l'inconvenient d'un cavalier démonté. Un bon cavalier a un soin particulier de son cheval : & ne lui plaint pas l'avoine. La Compagnie doit faire de même envers les matelots, & les soldats, & le reste du commun qui la sert. C'est le cheval qui tire la charruë, on ne sauroit rien faire sans lui. La Compagnie de Hollande l'a bien appris à ses dépens, & avec de grandes pertes, durant plus de cinquante ans qu'il lui a fallu pour remedier aux défauts de son établissement, & pour redresser toutes choses. Les hommes sont chers aux Indes, parce qu'il coûte beaucoup à les y passer : & parce qu'on n'y en peut trouver de frais; les Indiens ne sont nullement propres à naviger sur des vaisseaux Europeans : & ils sont de plus grands voleurs & meurtriers. La Compagnie de Hollande ne s'en sert jamais.

Il faut observer soigneusement d'avoir toutes les bariques & pipes neuves, pour mettre l'eau deux fois au moins, remplies & rafraichies de nouvelle eau une fois par semaine; sans cela l'eau devient noire, & cause de grandes mala-

dies. Il faut obſerver auſſi que toutes les pipes d'eau, de vin, de vinaigre, d'huile, de bœuf, de lard, & de chair, & généralement toutes celles qu'on enferme au fond de calle, ſoient des futailles fortes, neuves, & reliées de cercles de fer. Les cercles de bois ſe rompent durant les chaleurs, & ce qui eſt dedans ſe perd, comme on en a fait pluſieurs & fort dommageables épreuves. Il faut encore plus prendre garde que les ancres, les cables & les cordages ne ſoient ni affoiblis, ni endommagez, ni étouffez, en les eſtivant. Egards qui ſemblent de peu d'importance, & dont cependant l'inobſervance peut cauſer de grands retardemens, & d'autres malheurs, par la raiſon qu'un petit accident empêche ſouvent un grand exploit. La Compagnie doit les conſiderer tous, & d'autant plus que les cargaiſons de ces navires ſeront riches, & les équipages nombreux. Je croi, & l'apparence le dit, qu'on aura en Hollande plus commodement, & à meilleur prix, tout ce qu'il faudra pour l'équipage des navires.

J'ai parlé ci-deſſus des Lettres qu'il plaira au Roi d'écrire aux Indes. Voici un modelle pour celle de Sa Majeſté à l'Empereur de la Chine.

Au grand Empereur des Tartaries Orientale & Occidentale, Roi de la Chine, un perpetuel accroiſſement de bonheur, & longue vie, ſouhaite le Roi de France & de Navarre.

J'ai appris avec joye l'accroiſſement de vôtre Empire, & les Triomphes que vous avez remportez ſur vos ennemis depuis quelques années. Moi, qui marche ſur les traces de mes Ancêtres, Rois de mes Royaumes, Prin-

ces

ces très-glorieux, renommez par tout le monde, j'ai une inclination particuliere de faire connoissance avec Vôtre Majesté, celébre dans tout l'Univers. C'est ce qui m'a porté à vous offrir ma bonne affection, & à vous faire connoître le desir que j'ai de faire tout ce qui pourra donner du contentement à Vôtre Majesté. J'envoye expressément pour cela à Vôtre Majesté le porteur de cette Lettre, N. N. mon Envoyé, avec les présens ici marquez, le tout comme un signe de ma cordiale affection; ils consistent en . . . . J'assûre Vôtre Majesté que je serai ravi qu'il y ait quelque chose dans mes Royaumes qui lui puisse être agreable, & qu'il n'y a rien que je ne fasse très-volontiers pour entretenir une longue correspondance & alliance entre les Royaumes de Vôtre Majesté & les miens. C'est en cette vûe que je prie Vôtre Majesté d'accorder à mes Sujets un libre accès & un libre commerce dans ses Etats avec ses Sujets, sans nul trouble & nul empêchement. Je lui ouvre de tout mon cœur toutes les portes des miens, afin que Sa Majesté en fasse transporter tout ce qu'elle trouvera de propre & d'utile à son service. Ecrit en mon Palais du Louvre.

A Paris.

(L.S.) Le grand Sceau. Le Roi,

LOUIS.

Instruction pour N. N. Envoyé du Roi de France, au Grand Cham, Empereur de Tartarie, & Roi de la Chine, suivant laquelle il se conduira pour l'execution des ordres qui lui ont été donnez.

Sa Majesté ayant agréé & trouvé bon les très-humbles propositions, & très-instantes prieres, qui lui ont été faites par les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, d'aider & de favoriser leur commerce de sa Royale protection; & ces Directeurs lui ayant representé en particulier le desir qu'ils ont d'établir leur commerce à *la Chine*, si la liberté leur en étoit octroyée par le Roi de ce païs-là; Sa Majesté a trouvé bon de la faire demander par une expresse députation, afin de l'obtenir plus aisément du Roi de *la Chine*, & avec plus d'avantages: & afin aussi de donner plus de poids & plus de credit au commerce de la Compagnie. C'est à ce dessein que Sa Majesté a fait choix de vôtre personne pour vous envoyer en son nom au Roi de *la Chine*, avec sa Lettre Royale, & les présens qui sont mentionnez dedans. Vous la delivrerez avec toute sorte de respect & de reverence par les voyes qui vous seront ouvertes & montrées quand vous serez à *la Chine*.

Vous ferez vôtre voyage d'ici aux Indes, suivant l'instruction qui vous sera donnée pour cela par la Compagnie, & vous le poursuivrez de là à *la Chine* lorsqu'elle vous l'ordonnera. Vous ferez vos efforts d'aller à la hauteur de *Macau*, place Portugaise, située entre le 19. & le 20. degré de latitude au dessous du Tropique du Nord. Vous chercherez là des Pilotes Chinois, & tâcherez d'attirer en vôtre compagnie tous les hommes qui connoissent par experience la côte de la Chine, & qui vous pourront conduire à la riviere de *Nanquin*. S'il ne vous est pas possible d'en

d'en rencontrer de tels, ou pas aſſez pour vous confier ſur eux du ſuccès de vôtre voyage, vous monterez plus haut juſqu'au 23. degré vers la riviere de *Chincheu*. Les Hollandois y feront apparemment établis. Vous trouverez infailliblement en chemin beaucoup de vaiſſeaux Hollandois, & de bâtimens Chinois, qui vous fourniront le moyen de faire ſûrement vôtre route, juſqu'en la dite riviere de *Nanquin*, car il y a toûjours des gens ſur ces bâtimens avec qui vous pourrez parler.

Il pourra arriver, qu'avant d'être à la hauteur de *Macau*, vous ſoyez rencontrez par les vaiſſeaux du fameux Pirate *Jacquun*. On dit qu'il fait ſa retraitte dans la grande Iſle d'*Aynan*, & qu'il a de nouveau une autre puiſſante armée de mer. Vous vous garderez de cingler droit où vous verrez pluſieurs voiles, ou de les attendre ſi elles viennent à vous. Vous les éviterez le plus qu'il vous ſera poſſible en continuant pourtant vôtre route. Vous ne devez point avoir peur d'un, ni de deux, ni de trois navires; mais vous devez cependant être toûjours ſur vos gardes, vous mettre en défenſe & en bon ordre, à toutes occaſions. Si vous rencontrez des vaiſſeaux Hollandois, & que vous ayez beſoin de quelques munitions de navire, vous les pourrez demander, en offrant de les payer raiſonnablement. Vous leur cacherez ſoigneuſement vôtre deſſein, & leur direz ſeulement, *nous allons vers le Nord reconnoître ce qui s'y peut faire.*

Etant arrivé, Dieu aidant, en la riviere de *Nanquin*, vous ferez voile avec toutes les circonſpections poſſibles pour éviter les mauvais

accidens. Les sables vous retiendront à environ quinze lieuës de la ville, & là les pecheurs Chinois viendront en grand nombre à vôtre bord. Vous en louerez un, celui que vous jugerez le plus propre, & vous envoyerez avec lui deux de vos gens du commun, au Gouverneur de la ville, avec une Lettre en François, & la traduction en Chinois. Vous lui manderez qu'il est arrivé en ce lieu un Envoyé exprès de la part du Roi de France, avec des Lettres & des Présens pour le grand Empereur de la Chine : & qu'il lui plaise d'envoyer au plûtôt quelqu'un à la Cour savoir l'état des affaires, afin de pouvoir ensuite travailler à executer la députation en toute la diligence & en la maniere convenable, suivant les ordres de l'Empereur. Il faudra attendre patiemment la réponse, étant toûjours sur vos gardes & en défense, ne laissant pas entrer trop de monde à la fois dans vos vaisseaux. Agissez cependant avec toute sorte de courtoisie & de civilité envers un chacun, & que vos gens qui iront par la ville faire emplette des choses nécessaires, en usent de même, se gardant de toute surprise & mauvaise aventure. S'il y a, par exemple, vingt ou trente Chinois à bord d'un vaisseau par visite, ou pour curiosité, & qu'il y en voulût entrer davantage, vous leur ferez dire qu'ils prennent la peine d'attendre que les autres en soient sortis, & qu'alors on les recevra volontiers. Il pourroit arriver aussi que le Gouverneur de la ville, ou le Viceroi de Province, vous priveroient de quelques effets, & vous feroient en cela quelque injustice, fondez sur ce méchant prétexte, que vous ne seriez

riez pas encore en la protection de ſon Roi. Il faudra vous ſervir de toute vôtre prudence en ces facheuſes rencontres : ne refuſez pas tout à plat, & n'accordez pas auſſi tout ce qu'on demandera. Il faudra faire de néceſſité vertu, vous tenant content d'avoir eſſuyé ces importunitez, non comme vous auriez voulu, mais comme vous aurez pû. Vous prierez toûjours & ſans ceſſe le Gouverneur & les autres Magiſtrats d'accelerer l'arrivée de vôtre expedition de la Cour ſelon leur pouvoir, & de vous donner les paſſeports neceſſaires pour aller ſûrement avec vos gens à *Pekin*, qui eſt la réſidence du *Grand Cam.*

Le Gouverneur de *Nankin* vous fera conduire, & remettre entre les mains du Chancelier du Royaume à *Pekin*. Vous le ſupplierez d'abord de vous permettre par grace de porter en perſonne aux yeux de l'Empereur la Lettre & les Préſens de Sa Majeſté, avec toutes les ſolemnitez accoûtumées, & de vous procurer une favorable audience. Quand le jour en ſera venu, & que vous ſerez devant l'Empereur, vous lui declarerez que vous êtes envoyé expreſſément de la part du Roi vôtre Seigneur, pour ſavoir l'état de ſa ſanté, & pour lui ſouhaiter un régne long & heureux. Vous lui preſenterez enſuite vos ſervices, & vous ſupplierez très-humblement Sa Majeſté de vouloir répondre favorablement à la Lettre du Roi vôtre Seigneur. Il eſt indubitable, qu'avant vôtre audience, vous aurez aſſez de tems de vous entretenir avec diverſes perſonnes, pour en tirer le plus de lumieres que vous pourrez, vous le ferez particulierement avec les Eccleſiaſtiques Romains, qui ſont en cette

cette Cour-là, & fort estimez & considerez. Vous avez pour eux des Lettres de recommandation des Prélats de Paris. Vous les engagerez de tout vôtre pouvoir à vous aider en vôtre dessein.

Après avoir délivré la Lettre & les Présens du Roi, vous en ferez d'honnêtes au Chancelier de l'Empire, & aux autres Ministres qui vous pourront servir, à chacun à proportion de son emploi, & selon la coûtume du païs. Vous ne manquerez point de gens qui vous conseilleront justement, à qui, & comment, il en faut faire; parceque tous les Chinois, & particuliérement les Marchands, ravis de vôtre venuë dans le regard du négoce lucratif qu'ils espereront de faire avec les François, s'interesseront dans la liberté que vous en venez demander. Ils vous conseilleront droitement ce qu'il faudra faire pour l'obtenir le plûtôt, & le mieux, & rechercheront sincerement vôtre amitié. Vous serez honnête, civil, & affable à tous, selon que vôtre experience vous aura déja enseigné de l'être, & particulierement aux gens qui sont au change: & à ceux qu'on vous aura donnez pour escorte en chemin, & pour gardes à la Cour, faisant vos efforts d'obliger tout le monde à publier le merite de vôtre personne, & de vôtre nation. Et il faut pour cela tenir sévérement en devoir toute vôtre maison, & les autres gens qui dépendent de vous.

Après avoir eu audience de l'Empereur, & lui avoir fait vos présens, & aux Grands de la Cour, vous solliciterez le Chancelier d'obtenir de sa Majesté, l'Octroi, & la liberté demandée dans vôtre Lettre: & particu-

culierement celle de vendre les marchandises, & d'employer le Capital que la Compagnie vous aura donné. Quand vous l'aurez obtenuë, vous vous en servirez : & vôtre soin principal doit être d'observer très-exactement quelles manufactures de France sont les plus demandées, & quelles sortes de marchandises sont le plus de débit à la Chine & ce qui peut y donner le plus de profit. Vous emploierez ensuite vôtre Capital en marchandises, savoir les deux tiers en fine soye crue, blanche, par assortiment, vous informant toûjours soigneusement s'il n'y en a pas de meilleure sorte que celle qu'on vous montrera; car il est certain que s'il n'y a pas des gens fort connoisseurs commis à cet achat, on ne vous présentera pas d'abord de la meilleure sorte. La Province de *Nanquin* produit la meilleure soye de la *Chine*, mais elle n'est pas toute d'une sorte. Vous emploirez l'autre tiers en étoffes de soye, savoir en Peling blanc, simple, demi-double, & triple, presque tout ouvré, & peu d'uni. Les étoffes de *Nanquin* se vendent presque toutes par assortiment, tant pour l'usage du païs, que pour le Négoce du *Japon*. Elles consistent en *Pelings*, *Linthées*, *Panghfils*, *Gielems*, & *Armosin*. Les Hollandois n'apportent de tout cela que des *Pelings* en leur païs, parce que c'est ce qui donne le plus de profit. Vous apporterez néanmoins cent piéces des sortes nommées pour servir de montre, & à même dessein, quatre vingt ou cent livres de soye de Bogi, de soye de Poil, de soye à coudre, & de soye à broder; & pas plus de châcune, parce que vôtre Cargaison ne sera pas portée au

au *Japon*, mais apportée en France. Il ne se fait ni velours, ni Brocards, ni Damas, ni Satin, ni ¡Pous de soye en la Province de *Nanquin*. Les Portugais en ont établi des manufactures dans celle de *Canton*, vers le Sud. On en pourroit apporter pour servir de montre. Le *Picol* de soye qui est de 125. livres poids de Hollande, se vendoit de mon tems à la *Chine* 200. piastres. La premiere sorte, c'est environ 4. livres 15. sous la livre ; la seconde sorte 4. livres 5. sous ; & la troisiéme sorte 3. livres 10. sous la livre. Sur ce pied la soye de *Nanquin* assortie, coute 4. francs la livre, & se vend au moins sept francs au *Japon*. Il est fort important en l'achat des soyes ouvrées, & des étoffes de soye, d'acheter tout au poids à raison de la bonté. Les unes & les autres donnoient autrefois soixante & quatre vingt pour cent de profit au *Japon*. Les étoffes simples coûtent 4. francs 10. sous à 5. francs la piéce. Les entieres coutent entre 7. a 8. francs. Les doubles entre 12. & 15. Tout consiste à avoir égard au poids, & à la qualité de la soye. Il faut agir avec d'autant plus de circonspection en ce premier achat, que ce sera la leçon où la Compagnie étudiera ici ce négoce, & où les Chinois observeront nôtre capacité.

Vôtre négoce de vente & d'achat doit être exécuté avec toute la diligence possible, pour ne perdre point de tems : & quand il sera achevé, vous ferez demander vôtre congé à l'Empereur par le Chancelier. Vous le supplierez très-humblement de remercier sa Majesté, de l'assûrer que les Agens de la Compagnie ne manqueront pas de revenir l'année pro-

prochaine, & toutes les années enſuite avec un grand fonds d'argent & de marchandiſes : & de requérir humblement en vôtre nom la bien-veillance & la protection de ſa Majeſté pour nôtre Nation.

Enfin tenez un journal exact & juſte de tout ce qui ſe paſſera ſur mer, & ſur terre, tant ſoit peu remarquable. Donnez le à tenir à quelque ſujet capable, curieux, & deſireux d'apprendre, qui faſſe toutes les recherches poſſibles, & mette tout par écrit. Il ſeroit bon de laiſſer à *Pekin*, deux ou trois jeunes, hommes d'eſprit, prudens, & de bonnes mœurs pour apprendre le Chinois. Il en faut avoir permiſſion du Chancelier, & l'on laiſſe à vôtre diſcernement les termes de la demande & le tems de la faire. Il ſera bien le mois d'Octobre avant la fin de vôtre négociation; c'eſt le tems que les vents du Nord commencent à ſouffler, vous vous en ſervirez pour vous rendre au lieu qui vous aura été marqué à vôtre départ des Indes pour la Chine. Dieu veuille donner ſa benediction à vôtre voyage & à vos affaires.

Quand le commerce aura été octroyé au Japon, & qu'il y ſera établi, les navires qu'on y envoyera ſe devront rendre environ la my-mai, vers la ligne, pour pouvoir être à la fin de Juin à la *Chine*, & partir de là au commencement d'Août pour le *Japon*; car c'eſt-là le meilleur tems : & ſi on ne le prend pas, la navigation eſt ſujette à beaucoup de fatigues & à beaucoup de dangers.

Au

Au Souverain, & Très-haut Empereur & Regent du Grand Empire du Japon, dont les sujets sont très-soumis & obéïssans. Le Roi de France souhaitte une longue & heureuse vie, & beaucoup de prosperité en son Régne.

PLusieurs guerres, que mes Ancêtres, les Rois de France, ont faites, & plusieurs victoires qu'ils ont remportées, tant sur leurs voisins, que sur les Royaumes éloignez, ayant été suivies d'un grand repos dont je jouïs à présent; les Marchands de mes Etats, qui négocient en toute l'Europe, ont pris occasion de me supplier très-humblement, de leur ouvrir le chemin de voyager, & de négocier dans les autres parties du monde, comme font les autres Nations de l'Europe. Leur supplication m'a été d'autant plus agréable qu'elle est appuyée & du desir des Princes & Seigneurs mes sujets, & de ma propre curiosité, d'être exactement informez des mœurs & des coûtumes des grands Royaumes hors de l'Europe, dont nous n'avons rien sû jusqu'ici que par les rélations de nos voisins qui voyagent en Orient. J'ai donc résolu, pour satisfaire, & à ma propre inclination, & aux prieres de mes sujets, d'envoyer mes Députez en tous les Royaumes de l'Orient. J'ai choisi pour envoyer à Vôtre Haute & Souveraine Majesté *François Carron*, qui sait la langue Japonnoise, & qui a eu plusieurs fois l'honneur de faire la réverence à Vôtre Majesté, & d'en avoir audience. C'est pour cela que

que je l'ai fait venir exprès en mon Royaume : & parce qu'il eſt, comme je le ſai fort bien, de bonne extraction, déchu de ſa fortune à la verité par le malheur des guerres ; mais rétabli par moi en ſon premier état, & élevé en honneur & en dignité, pour être plus digne d'aborder Vôtre Haute & Souveraine Majeſté, avec le reſpect convenable. Je l'ai choiſi d'ailleurs, de peur qu'un autre, pour ne ſavoir point les ſages ordonnances, & coûtumes, établies par Vôtre Majeſté, ne commît quelque choſe contraire à leur intention, & ne vînt ainſi à déplaire à Vôtre Majeſté : & qu'ainſi mes Lettres & ma demande vous ſoient préſentées par ledit *François Carron* avec les ſolemnitez requiſes, & ſoient par-là mieux reçûes de Vôtre Majeſté : & afin auſſi qu'il lui faſſe connoître ma bonne affection, & le franc deſir que j'ai d'accorder à Vôtre Souveraine Majeſté ce qu'elle me demandera, en reconnoiſſance de l'octroi des demandes que je lui fais ; leſquelles conſiſtent en ce que les Marchands de mes Royaumes & Etats, unis en corps de Compagnie, ayent le commerce libre en tout l'Empire de Vôtre Majeſté, ſans trouble, ni empêchement. Je vous envoye le préſent ici marqué bien que ce ſoit choſe de peu de valeur. . . . . Je ſouhaite qu'il ſoit agréable à Vôtre Souveraine Majeſté & qu'il ſe trouve en mes terres quelque choſe qui lui ſoit utile, je lui en laiſſe volontiers toutes les portes ouvertes & libres.

A Paris la 24. Année de mon Régne.

(L. S.) Le grand Sceau. Le Roi

LOUIS.

In-

Instruction pour François Carron, *Envoyé du Roi de France & de Navarre, à l'Empereur du Japon, pour lui délivrer la Lettre & le présent de Sa Majesté: & suivant laquelle il se conduira pour l'execution des affaires projettées, & qui lui sont commises.*

LA Compagnie vous donnera une Instruction pour vôtre voyage aux Indes, & pour ce que vous ferez vers le Sud. Quand vous en aurez rempli tous les ordres, vous en partirez à la *Mossoum*, pour pouvoir être à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai, sous la ligne. Vous prendrez de là vôtre route à la *Chine*, droit au lieu de l'établissement de la Compagnie; non pour y prendre aucunes marchandises, mais pour apprendre seulement l'état de ses affaires: & afin d'en faire rapport au *Japon*; car il est fort nécessaire que si l'on a obtenu la liberté du Négoce à la *Chine* on le fasse savoir aux Ministres du *Japon*.

Vous irez de là au Nord chercher le *Japon*. Vous prendrez garde sur toutes choses de n'aborder à aucune place hors d'une extrême nécessité, & du peril de la vie: & vous rendrez à la baye de *Nangasaky* située à 33 degrez 40 minutes. Vous y entrerez sans crainte jusqu'à demi-lieuë de la ville. Il est infaillible qu'avant d'arriver à la dite Baye, il viendra à vôtre bord des barques de la garde des côtes. On vous demandera d'où est le Navire, & à qui il est. Vous répondrez que le vaisseau vient de France avec une Lettre & des Envoyez exprès du Roi de France, pour le haut & Souverain Empereur du *Japon*: & qu'il leur plaise de vous montrer l'ancrage,

ge, & d'aller ensuite faire rapport de vôtre arrivée au Gouverneur de la ville: prendre ses ordres & vous les apporter, parce que vous vous réglerez dessus parfaitement. La chose paroîtra nouvelle & rare, & vous saurez promptement ce que vous aurez à faire. Si l'on ne vous méne pas d'abord chez le Ministre de l'Empereur, établi audit lieu en qualité d'Agent, & d'Intendant des affaires étrangeres, à cause que vous êtes l'Envoyé d'un Roi; on députera à vôtre bord des gens de qualité pour Commissaires. Ils auront grand train, & plusieurs Interprêtes, vous ferez couvrir de tapis le lieu où vous les recevrez, & les ferez asseoir dessus. Ces Commissaires vous interrogeront, & feront écrire mot à mot toutes vos réponses, & tous vos discours. Leurs demandes seront quelles affaires vous aménent? d'où vous venez? quel est vôtre païs? de quel Royaume vous êtes? à quel dessein vous êtes venu? & ce que vous avez apporté? Il faudra répondre que vous venez du Royaume de France: que vous êtes envoyé du Roi de France, avec une Lettre & un présent pour les porter (après la permission nécessaire) au très-haut & Souverain Empereur du *Japon*: que vous avez apporté des victuailles & les choses nécessaires pour vôtre voyage seulement: que toute vôtre commission & vôtre ordre consiste uniquement à demander, à la façon accoûtumée dans le *Japon*, audience de l'Empereur, afin de pouvoir délivrer en la forme requise, & avec les solemnitez accoûtumées, la Lettre & le présent de vôtre Roi à sa Haute & Souveraine Majesté du Japon.

Ces

Ces Commissaires vous interrogeront ensuite fort amplement sur diverses choses, & sur celles mêmes dont ils seront instruits, & feront écrire vos réponses comme auparavant : entr'autres quel païs est la France? quelle est son étenduë? quels ses limites : ce qu'il y croît : si le Roi en est Souverain absolu : quelles armées il entretient? contre qui il fait la guerre? qui sont ses alliez, quelle est la police, quelle est la Religion, quelles les coûtumes de son Royaume? & cent questions semblables. Davantage quelle personne vous êtes, vous, son Envoyé, de quelle qualité, & condition, & quel est vôtre emploi? si vous avez des charges? Quelle sorte de Lettre est celle du Roi? Comment elle est écrite, comment elle est cachettée, comment elle est empâquettée, & de quelle façon vous la gardez?

Il vous sera fait bien des semblables questions, tant par les Ministres de *Nangasacky*, que par ceux de la Cour, & par d'autres personnes considérables. Il faut que vous préniez fort garde à vos réponses : qu'elles soient non seulement toûjours prêtes en vôtre mémoire ; mais encore que vous en teniez regître pour l'uniformité, en sorte qu'il ne se trouve pas la moindre varieté en vos discours. Les Japonnois observent naturellement les étrangers de fort près, & sur tout depuis la surprise qu'on leur fit l'an 1628. qu'un Ambassadeur Hollandois leur en fit acroire. La Compagnie de Hollande l'avoit envoyé pour feliciter l'Empereur de son avénement à l'Empire. Il dit qu'il étoit Envoyé du Roi de Hollande : & là-dessus, il reçût le traitement & les

& les honneurs qu'on fait-là à l'Ambassadeur d'un Roi; mais celui-ci ayant mal-gardé son caractére, & s'étant équivoqué dans ses réponses, parce qu'enfin la verité ne se déguise pas long-tems aisément; il fut reconnu pour Ambassadeur de la Compagnie, & on le renvoya avec deshonneur, & sans lui vouloir donner audience. Il faut donc que vous agissiez avec bien de la prudence, & bien de l'attention, pour ne tomber en aucun des piéges qu'on tendra à vôtre langue, & afin que le respect dû au Roi, vôtre Seigneur, soit maintenu, & que ses demandes soient accordées.

Vous répondrez sur tous ces articles franchement & sans déguisement: que la *France* est le premier & le plus considérable Royaume de l'Europe; le plus grand, & situé dans le plus heureux climat, le plus fertile, & le plus riche, qui fournit de plusieurs choses toute l'Europe, à chacun selon ses besoins, qu'il a ses limites à l'*Espagne*, d'un côté, à l'*Allemagne*, d'un autre, & à l'*Italie* de l'autre, étant flanqué de deux grandes mers, l'une la *Mediterranée*, l'autre celle qui entoure l'*Angleterre*.

Que la France a une si grande puissance qu'elle tient en bride toute l'Europe, & tous ses voisins en balance, sans s'agiter pour cela extraordinairement, qu'elle entretient toûjours cinquante mille hommes bien équipez, tant de Cavalerie, que d'Infanterie: qu'elle en peut lever trois fois autant dans les nécessitez pressantes, qu'elle est gouvernée par un Roi Souverain, qui a pouvoir sur la vie & sur les biens de ses Sujets, de quelle quali-

té qu'ils soient; lequel dès son Enfance a fait diverses guerres contre ses voisins, principalement contre l'*Espagne*, l'*Italie*, & l'*Allemagne*, qu'il a encore envoyé de puissantes armées de trente à quarante mille hommes en *Hongrie*, en *Pologne*, en *Moscovie*, & en *Suede*, les unes pour attaquer, les autres pour défendre, selon l'interêt de la France. Que ce grand Prince est à présent en paix avec tout le monde, l'ayant faite & acquise par la puissance de ses armes, & par sa sage politique. Que son Royaume est une école de Sciences, d'Arts, de Loix, & de coûtumes auquelles presque toute l'Europe se conforme, & où on envoye de toutes parts la Noblesse s'instruire & s'élever.

Vous direz sur l'article de la Religion, que celle des François est de deux sortes: l'une, la même que celle des Espagnols, l'autre la même que celle des Hollandois: que Sa Majesté ayant appris que la Religion des Espagnols est desagreable au *Japon*, elle a ordonné qu'on y envoye de ses sujets qui professent la Religion des Hollandois. Que c'est ce qui s'executera ponctuellement: & que les François ne seront jamais convaincus de vouloir contrevenir aux commandemens de l'Empereur. Ils feront une objection, savoir, si le Roi de France dépend du *Pape*, comme le Roi d'Espagne, & d'autres: vous répondrez, qu'il n'en dépend point, le Roi de France ne reconnoissant personne au dessus de lui, & qu'il est facile de voir la nature de la dépendance que Sa Majesté a au *Pape*, en ce qui arriva il y a deux ans, pour un outrage fait à Rome en la personne de l'Ambassadeur de Sa Majesté.

jesté. Car le *Pape* ne l'ayant pas fait réparer assez tôt, Sa Majesté envoya une armée en Italie, dont tous les Princes, & le *Pape* même, ayant été effrayez, le *Pape* lui envoya un *Legat à latere*, chargé de supplications très-humbles & très-instantes; ausquelles Sa Majesté ayant égard rappella ses troupes déja campées sur les terres du *Pape*. Qu'ainsi le Roi n'est pas seulement très-souverain & absolu dans ses Etats; mais qu'il fait encore la Loi à plusieurs autres Potentats, étant un jeune Prince, âgé de vingt-cinq ans, vaillant, sage, & puissant, plus que tous ses Ancêtres; & de plus si curieux, qu'outre une particuliere connoissance de toute l'Europe, il recherche avidement de savoir la constitution des autres païs du monde.

Voilà les plus particulieres questions qui vous seront faites, ausquelles il faut que vos réponses soient toûjours égales, & que vous ajustiez dessus tous vos discours, & tout ce que vous ferez, sans varier aucunement dans la substance de vos paroles.

Vous serez conduit à terre, & logé, pendant que les couriers dépechés à la Cour porteront les nouvelles de vôtre venue. Vous aurez grand soin alors que tous vos gens se comportent sagement, civilement, & humblement avec les Japonnois, & de vous conduire en toutes choses comme le Gouverneur vous prescrira. S'il arrivoit que vous ne fussiez pas tout-à-fait logé & traité à vôtre aise, n'en témoignez ni incommodité, ni chagrin: & pensez toûjours que c'est de l'Empereur que vos aises & vos commoditez doivent venir. Vous garderez vos plus beaux habits, & que

vous n'aurez jamais mis au *Japon*, & ceux de vôtre suitte, pour quand vous serez à la Cour, & pour le jour de l'audience. Dès que vous y arriverez vous ferez chausser vos gens avec de petits escarpins de cuir, & des pantouffles. Les planchers des maisons sont couverts de tapis au *Japon*, c'est pourquoi il faut ôter ses souliers en y entrant, & en avoir sans cartiers afin de les quitter plus facilement.

Dès les premiers ordres qui viendront de la Cour à vôtre sujet, & peut-être avant, on vous demandera à voir la Lettre du Roi, & on en voudra faire la traduction par écrit. Vous ne le refuserez point, & délivrerez une copie de la minute qu'on vous en a donnée. La cassette, où sera la Lettre du Roi, doit être enfermée dans le plus beau de vos coffres, ou en quelque beau cabinet. Vous le porterez en la haute place de vôtre chambre, sur quelque estrade, ou quelque pied haut élevé. Vous n'en devez jamais approcher la tête couverte. Ce n'est point la coûtume du *Japon* d'être couvert près des gens de qualité & des gens de merite, comme on fait assez souvent en Europe. Il faudra suivre en cela la coûtume du païs, & sur tout, quand on ouvrira le cabinet, ou le coffre, où sera la cassette de la Lettre ; quand on la regardera, & quand on la remuera. Si les Japonnois ne vous donnent personne pour la remuer & apporter quand vous le direz, vous choisirez deux Officiers des plus honorez de vôtre suitte, qui tête nuë, & les bras étendus la prendront des deux mains & la porteront là où vous ordonnerez. On mettra cette cassette dans une caisse qu'on emballera bien : & on la fera porter

ter seule dans un *Palanquin*, qui est une sorte de brancard, en vous menant à la Cour. Faites toûjours marcher ce brancard devant vous, & le suivez incessamment. C'est pour témoigner vôtre respect envers la personne du Roi vôtre Seigneur, & de sa Lettre : & pour exciter les Japonnois à en user de même, comme ils ne manquent point de faire aux Lettres & aux Ambassadeurs des Rois. Si vôtre commission & cette Lettre étoient pour feliciter d'un mariage : pour des affaires d'Etat : pour offrir assistance, ou pour la demander, ou même pour une simple congratulation, comme on a dit que les Hollandois en envoyerent faire une l'an 1628. il faudroit observer bien d'autres cérémonies : aller avec plus de train & d'appareil, qu'il n'en sera apparemment nécessaire en cette occasion ; parce qu'il ne s'agit que d'une liberté de Négoce pour un Corps de Marchands : & les Marchands sont beaucoup moins estimez au Japon qu'en Europe : & cependant les Japonnois, selon toutes les apparences, ne vous recevront pas si simplement. Mais s'il arrivoit néanmoins au contraire, que le defrai ne fût ni à vôtre gré, ni assez splendide, il vous faut abstenir très-particulierement d'en rien témoigner, & recevoir & prendre toutes choses avec tous les remercîmens possibles, & tout le contentement apparent que vous pourrez demontrer : & à même tems vous ferez acheter sous main ce dequoi vous ne pourrez vous passer. Ayez soin jusqu'au scrupule de témoigner en toutes rencontres des civilitez & affabilitez extrêmes aux Commissaires qui vous meneront, & à ceux qui vous garderont

à la Cour. Suivez toûjours leur conseil, lors même qu'il est le plus contraire à vôtre humeur, & à toutes les maximes, & les lumieres du raisonnement d'Europe. Leurs mœurs & leurs coûtumes ont mille choses toutes opposées aux nôtres : ils les estiment, & ils méprisent au contraire ce que nous suivons. L'unique moyen d'être respecté & consideré parmi eux, c'est de se faire à leurs manieres, comme une longue experience l'a montré.

Les Présens du Roi pour l'Empereur sont spécifiez exactement dans la Lettre du Roi à l'Empereur. Vous vous informerez de ceux que vous devez faire aux Ministres, & aux autres personnes de qualité. Vous trouverez assez de gens qui vous conseilleront justement ce que vous leur devez presenter : & ils ne vous diront point d'en trop faire, les Officiers étant taxez en ce qu'ils reçoivent des étrangers, & ne se hazardant jamais à prendre par dessus. Vous composerez ces présens des étoffes de laines, qu'on vous aura données pour cela. Lors que vous serez mené à l'audience de l'Empereur, & que vous approcherez de sa personne, on sera bien aise, & on vous en estimera beaucoup, si vous ôtez vôtre épée & la donnez à garder à un de vos gens, avant qu'on vous dise de le faire, comme il arriveroit assurément qu'on vous le diroit. Vous n'aurez rien sur la tête, pas même une calotte, tout le tems que vous verrez le visage de l'Empereur. Ce sera un grand Seigneur qui vous presentera à Sa Majesté, savoir celui qui sera de garde ce jour-là. Il sera à genoux proche des Présens & de la Lettre, au milieu de l'espace qui vous separera de

de l'Empereur. Il recevra vos paroles, & les lui portera, vous lui direz le commandement que vous avez reçû du Roi, d'assurer de sa bonne volonté & affection, Sa Majesté Imperiale, à qui vous souhaittez une longue & heureuse vie, & toute sorte de prosperitez en son regne. Vous la supplierez de vouloir favorablement octroyer les demandes contenues dans la Lettre du Roi vôtre Seigneur; & de vouloir prendre en sa protection la nation Françoise qui viendra au *Japon*. Il pourra arriver que l'Empereur aura avec vous un peu d'entretien, il sera court, sans doute, & s'il a des demandes à vous faire, ce sera par l'entremise du Seigneur qui vous aura mené à l'audience. Ils en usent de même avec toutes sortes d'Ambassadeurs, non par mépris, mais par honneur; & c'est ainsi qu'ils l'expliquent. Vôtre audience vous sera donnée à la nouvelle, ou à la pleine Lune, parce qu'alors tous les Rois, les Princes, & autres Grands du *Japon* viennent à la Cour voir l'Empereur, & lui faire la reverence.

Après vôtre audience, vous irez saluer les Ministres du Conseil, qui auront quelque influence en vôtre négociation. Vous leur ferez des présens: vous les supplierez de vous aider à avoir une favorable & prompte réponse, à la Lettre de sa Majesté. On ne vous fera point languir après. Elle vous sera apportée avec des présens de sa Majesté. Vous recevrez le tout avec beaucoup de reverence & de respect: & ferez porter toûjours la Lettre de sa Majesté comme la Lettre du Roi vôtre Maître. Vous reconnoîtrez, à vôtre retour, par des présens réciproques ceux qu'on

vous aura faits en chemin en allant à la Cour; ne faisant profusion de rien, & ne demeurant redevable de rien. Vous en userez de même envers le Gouverneur de *Nangasacky*, quand vous y serez de retour: & vous le supplierez très-instamment de favoriser la Nation Françoise qui viendra au *Japon*, supportant ses ignorances des manieres & coûtumes du païs: & les lui faisant enseigner le mieux qu'il se pourra. Vous partirez ensuite, & si le tems le souffre, vous passerez par la *Chine*, pour voir ce que fait la Compagnie. Ne vous exposez pas néanmoins aux vents & tempêtes qu'il fait sur la côte de la *Chine* durant la *Mousson* du Nord. Allez en suite, supposé que le libre commerce du *Japon* ait été obtenu, comme l'on espere, à la côte de *Java*, prendre terre à *Bantam*, pour vous transporter de là au grand *Mataram*.

Sur ces Mémoires, la Compagnie fit aller par terre à la Cour de *Perse*, & à celle du grand *Mogol*, trois Envoyez, qui se joignirent à deux Députez du Roi, mais sans caractere, pour préparer ses voyes. Voici la teneur de la Lettre dont ils étoient chargez pour le Roi de *Perse*, comme je l'ai tirée de la traduction qui en fut faite en Persan.

Très-Haut, très-Excellent, très-Puissant, très-Invincible Empereur de Perse, nôtre très-Honoré, & très-Cher ami; Nous avons eu beaucoup de joye de voir plusieurs de nos sujets resolus de faire savoir à vôtre Hautesse l'établissement d'un Commerce qu'ils ont dessein de porter dans ses Etats; en quoi la plûpart des Grands de Nôtre Royaume s'interessent & prennent part. Nous

ne

ne doutons point que V. H. ne conçoive que c'est une entreprise dont nos sujets & les siens pourront remporter beaucoup de fruit. Quant à nous, elle nous est d'autant plus agreable, que c'est un moyen de renouveller l'amitié qu'il y a eu d'anciennetê entre les Empereurs de Perse vos Prédecesseurs, & les Rois nos Dévanciers. C'est pour vous faire paroître combien nous estimons la continuation de cette bonne amitié, & combien nous avons à cœur que vous favorisiez les Marchands de cette Compagnie, qu'ayant appris, qu'avec les Députez qu'elle envoye vers V. H. pour lui représenter leurs intentions, quelques Gentils-hommes se sont joints, curieux de voir Vôtre Cour; Nous les avons chargez de vous en faire les Instances, nous persuadant qu'ils auront près de V. H. toute sorte de favorable accès. Nous finissons en priant Dieu pour la continuation de sa grandeur & prosperité.

A juger de cette Lettre sur nos idées, & sur nos manieres, il n'y a assûrement rien à redire, mais la civilité de cet autre monde, à qui elle s'adressoit, y trouva deux défauts. Le prémier d'être à cachet volant. Ces Souverains en Orient ont des cachets de diverses grandeurs : les plus grands comme un écu, les plus petits comme une piéce de cinq sols; les uns, & les autres, de differentes figures; carrez, ronds, ovales; mais les plus petits ne s'appliquent qu'aux Lettres & aux ordres qui s'adressent à personnes de moindre rang, ou aux sujets. On fait cela depuis long-tems à *Vienne*, à *Venise*, à *Rome*, en *Pologne*, & en *Moscovie*, par le commerce reciproque; aussi toutes les Lettres, qu'on écrit de ces

Pays-là, au Roi de Perse, sont au grand seau & ce seau enfermé dans une boëte d'or; car c'est une autre civilité de l'Orient de mettre les lettres dans de riches boëtes, ou dans des sacs dont l'étoffe est plus ou moins riche, selon la qualité des gens à qui elles sont adressées.

Le second défaut, que la Cour de Perse trouva à la Lettre du Roi de France, c'est qu'elle étoit *envoyée par occasion seulement*, ou par voye d'ami, comme on parle entre les négocians; c'est-à dire, par *deux Gentils-hommes curieux de voyager*, & non pas par un Ambassadeur exprès. On excusa néanmoins tout cela, en disant, pour le premier point, que le *Roi de France* écrivoit ainsi à cachet volant à l'*Empereur*, au *Pape*, & au *Grand Seigneur* même; & pour le second, que le Roi n'avoit osé envoyer un Ambassadeur, parce qu'il falloit passer par les Etats du Turc, mais qu'il en enverroit dans peu de tems par mer.

Ces excuses furent reçuës. *Abas* second, qui aimoit particulierement les Europeans, & qui avoit une forte passion de contracter d'étroites liaisons avec nos Princes, pour se rendre plus rédoutable au *Grand Seigneur*, & au *Grand-Mogol*, reçût fort bien ces Députez, & les combla d'honneur & de caresses. On en trouve les particularitez dans le troisiéme volume de Mr. *Tavernier*; mais, en y renvoyant le Lecteur, je suis bien aise de l'avertir, que ce n'est pas par aucune estime que je fasse des piéces; bien loin de là, je n'en regarde la plus grande partie, que comme un indigne recueuil de débauches & d'avantures de petites gens, la plûpart Hollandois, publié par esprit

de

de flatterie, ou par complaisance pour l'animosité que l'on avoit en France contre cette Nation, lors que cette rapsodie se mit sous la presse.

Pour revenir à l'établissement de la Compagnie Françoise en *Perse*, je trouvai deux de ces cinq Députez à la Cour de *Perse* l'an 1666. l'un de la Compagnie, l'autre du Roi, nommé Mr. *de Lalain*; & je puis dire que ce fut pour leur bonheur, parce que la Cour de *Perse* n'ayant pas eu de bonnes informations en faveur de cette Compagnie, elle étoit résolue d'attendre l'arrivée de ses Vaisseaux avant que d'accorder aux Députez aucune de leurs demandes: mais ce que je représentai au Roi & aux Ministres fut écouté, & ils obtinrent tout ce qu'ils demandoient.

Il y a lieu de croire que la Compagnie Françoise ne connoissoit point du tout le Négoce de *Perse*, quand elle l'envoya demander par des Députez; car ses premiers Directeurs étant arrivez dans les Indes pour la premiere fois l'an 1668. & ayant de là mieux consideré les avantages de ce Négoce de *Perse*, ils jugerent qu'ils n'étoient pas assez considerables pour y envoyer leurs vaisseaux & ils n'y en envoyerent point. D'autres Directeurs étant arrivez aux Indes l'an 1672. à savoir Mrs. *Baron*, *Gueston*, & *Blot*, on parla d'y en envoyer. Il faut observer que de ces trois Messieurs, il n'y avoit que le dernier qui entendît le commerce. Mr. *Baron* avoit été pris pour faire une Ambassade au *Grand Mogol*, & il en avoit la commission & les instructions. Mr. *Gueston*, pensant qu'il n'acquerroit ni gloire, ni profit, à demeurer à *Surat*, se mit en tête une

expedition ſemblable. Les Capucins de *Perſe* lui en fournirent l'occaſion, en renouvellant les inſtances qu'ils faiſoient depuis longtems à ce que la Compagnie envoyât un Ambaſſadeur & des preſens en *Perſe*, qui dégageât la foi des promeſſes que depuis ſix ans ils faiſoient à cette Cour ſur ce ſujet. Les Agens de la Compagnie à *Ormus*, & à *Iſpahan*, faiſoient les mêmes inſtances, en repréſentant, qu'il y alloit de l'honneur de la Nation de faire des préſens au Roi & aux Miniſtres de *Perſe*, en récompenſe de l'exemption des Doüanes qu'il avoit accordées, & dont on avoit joui aux occaſions. Mr. *Gueſton* crût qu'il y avoit-là dequoi juſtifier ſon entrepriſe ; de ſorte que malgré les avis & les remontrances des Marchands de la Compagnie, qui lui repréſentoient que le Négoce de *Perſe* ne valoit pas les frais, il ſe fit Ambaſſadeur de ſon Chef ſans Lettre de créance & ſans inſtructions, attendant de s'en faire à lui-même quand il ſeroit ſur le lieu ; car il ne parut jamais qu'il ſe fût déterminé ſur ce qu'il devoit demander, ni traitter en *Perſe*.

Il s'embarqua à Surat au commencement de Mars 1673. emportant avec lui de beaux préſens pour le Roi & pour les Miniſtres, & beaucoup de Marchandiſes pour fournir aux frais du voyage ; mais il emmena peu de ſuite, & pas un homme capable d'aucune négociation. Il arriva en vint jours à *Ormus*, d'où étant parti avec précipitation, ſans faire les proviſions pour un ſi grand & ſi rude voyage que celui d'*Ormus* à *Iſpahan*, qui eſt de plus d'un mois de marche, il tomba malade dès les premiers jours avec tout ſon monde. On le

le conjuroit de s'arrêter, & de se donner quelques jours de repos, mais c'étoit en vain, il vouloit faire ses journées en Messager, plûtôt qu'en Ambassadeur. Les Gouverneurs des lieux où il passoit lui offrirent des brancards, mais il n'en voulut pas entendre parler non plus, craignant la dépense, tout autant que le retardement. Un autre mal pour lui & pour sa suite, c'est qu'on ne le put porter à suivre le régime du Pays.

Il arriva donc à *Chiras* plus mort que vif, & presque tout son monde de même. Plusieurs ne releverent jamais du lit. Il eût la douleur de voir mourir le premier de tous son fils unique le douziéme jour de son arrivée, & il mourut lui même le dernier au bout de quinze jours.

Les Missionnaires Carmes, dans la maison desquels il étoit mort, prétendant qu'il avoit ordonné en mourant qu'on se conduisit par leur conseil, furent d'avis que cette troupe délabrée, parmi lesquels il n'y avoit aucun homme de mine, ni d'experience, s'en retournât en laissant les présens en dépôt à *Chiras* dans un endroit sûr. Ils disoient pour leurs raisons, que ne se trouvant dans les papiers du défunt, ni Lettre de créance, ni instructions, ni mémoires, ni projet pour l'Ambassade, c'étoit une vraye folie de s'aller exposer à une Cour habile & éclairée comme celle de *Perse*, & de dépenser vint cinq à trente mille écus en se rendant la risée des Nations. C'étoit un bon avis, mais il ne fut pas suivi. L'Interpréte de la Compagnie, un Marchand François, né & élevé à *Ispahan*, lequel étoit en effet l'ame & l'esprit mou-

vant de l'Ambaſſade, ne trouvant pas ſon compte à l'avis des Carmes, porta un Capitaine de Navire, & un Commis, qui étoient les plus conſiderables de la Troupe, à s'opposer à cèt avis. Après pluſieurs débats, on convint de s'en remettre à l'opinion des Capucins d'*Iſpahan*, quoi qu'il fallût bien trois ſemaines pour en être informé. Ces bons Peres Capucins s'étoient trop fait de fête d'une Ambaſſade Françoiſe pour la laiſſer évanouïr, ou la remettre à une autrefois. Leur Superieur, homme de ſavoir & de conduite, nommé le Pere *Raphaël du Mans* écrivit, *qu'on n'avoit qu'à venir, que le manquement de Lettres, d'ordres, & d'inſtructions importoit peu; parce que cela ſe ſuppléeroit, & qu'on n'auroit pas un ſuccès moins heureux que le Défunt l'auroit pû avoir.*

Ces encouragemens plurent beaucoup à la petite troupe Françoiſe de Chiras. Les Chefs, ce Capitaine de Navire, & ce Commis, dont j'ai parlé, s'étoient déja accoûtumez à mettre les habits du défunt, & à être traitez en Ambaſſadeurs, & ils en trouvoient le traitement trop doux pour refuſer le préſent que leur en faiſoit la fortune. Le Capitaine, ſe trouvant être Neveu de Mr. *Berrier*, fut choiſi pour repreſenter l'Ambaſſadeur. Le Commis fut établi pour la ſeconde perſonne. Je ne puis m'empêcher de raporter un incident fort plaiſant dans ce recit; c'eſt que l'Interprête, dont j'ai parlé, qui étoit leur guide, & leur Directeur abſolu, fut ſur le point de ſe faire lui-même l'Ambaſſadeur, plûtôt que de produire deux tels perſonnages à une Cour ſi fine, & ſi polie, que celle de Perſe. Il eſt

vrai

vrai qu'il avoit assez de mine & assez d'esprit pour en soûtenir le Caractere, mais il n'osa le prendre, venant à faire reflexion combien ce seroit une piéce burlesque de le voir à la tête d'une Ambassade, lui sujet du païs, né parmi les Armeniens, qui en sont les plus bas sujets, & qui servoit cette Compagnie depuis le commencement en qualité d'Interprête, qui est un office de serviteur. Il m'a avoüé plusieurs fois que ce qui l'empêcha uniquement de hazarder le paquet, c'est qu'il ne pût se déterminer s'il s'habilleroit à la Françoise, ou à la Persane. Si je m'habille, disoit-il, à la Persane, qui est mon habit naturel, cela sera absurde, & ridicule, de voir un Persan natif, & habillé à la Persane, Ambassadeur François, avec une suitte de François, habillez à leur façon; & si je m'habille à la Françoise, les enfans courront après moi, & toute l'Ambassade passera pour une mascarade. Des Europeans de toutes nations donnent assez souvent en Orient de pareils exemples d'imprudence & d'irregularité.

Lors que cet Ambassadeur fut proche d'*Isspahan*, il écrivit une Lettre au *Nazir*, ou grand Surintendant, pour lui en donner avis, & c'est la Lettre qui a donné lieu à cette digression. Il mandoit qu'à l'arrivée de feu Monsieur *Gueston*, & de lui, à *Bandar-Abassi*, ils lui avoient dépeché un Exprès pour l'en informer, & pour le supplier de leur faire donner un hôtel près de la Cour pour y loger, à quoi n'ayant point eu de réponse, & étant arrivez près de la ville, il renouvelloit ses instances, pour savoir la volonté du Roi touchant le jour qu'il devroit faire son entrée,

&

& touchant le lieu où il mettroit pied à terre.

Le soir je fus chez le *Nazir*, & j'y rencontrai l'Interprête de la Compagnie Françoise, ce même Marchand dont je viens de parler. Le *Nazir* lui dit, qu'il avoit presenté requête au Roi pour l'Ambassadeur François, & que Sa Majesté avoit ordonné de lui donner un hôtel, & de lui faire tous les autres honneurs qu'on a accoûtumé de faire aux Ambassadeurs. Il faut observer que les Orientaux appellent *Ambassadeurs* tous ceux qui viennent de la part d'un Souverain, sans distinction de titre, ni de caractére, comme parmi nous.

Le 9. j'allai saluër *Mir-ali-bec*, & *Nesr-ali-bec*, les favoris du Roi, fils du Gouverneur de l'Armenie, & leur rendre les Lettres de recommandation que j'avois de leur Pere. Ils me promirent toute sorte de secours, mais ils n'en firent rien, comme je le reconnus dans la suite. J'allai rendre visite ensuite ce jour-là, & le suivant, à plusieurs autres personnes de grande qualité, que j'avois connues à mon premier voyage, & particulierement à tous ceux pour qui j'avois des Lettres de recommandation.

Le 11. le *Nazir* m'envoya plusieurs Cavaliers, pour m'amener à son hôtel, quand il seroit de retour de chez le Roi. Il y avoit fait assembler les plus habiles Joüalliers de la ville, Mahometans, Armeniens, & Indiens, au nombre de dix-huit à vingt. Le Chef des Orfévres étoit assis au dessus des Joüalliers Mahometans. Les Armeniens, & les Indiens, étoient dans une autre salle, separée de celle-ci par un balustre, avec des chassis de verre.

Le-

Le *Nazir* étant entré, fit apporter tous mes bijoux. Ce que le Roi en avoit choisi, étoit dans un grand bassin d'or de la Chine à gaudrons. Je fus frappé comme d'un coup de foudre, en jettant les yeux sur ce que le Roi avoit mis à part, qui n'étoit pas le quart de ce que j'avois apporté. Je devins pâle & immobile. Le *Nazir* l'apperçut, & en fut touché. J'étois assez proche de lui. Il se pencha vers moi, & me dit assez bas. *Vous vous affligez que le Roi n'ait agréé qu'une petite partie de vos bijoux. Je vous proteste d'avoir fait plus que je ne devois, pour lui donner envie du tout, & pour lui en faire prendre au moins la moitié; mais je n'y ai pû réussir, parce que vos grandes piéces, comme le sabre, le poignard, & le miroir, ne sont pas bien faits à la mode du pays. Remettez vous, toutefois, vous vendrez, s'il plait à Dieu.* Ces mots, prononcez tendrement, me firent revenir de la consternation où j'avois été jetté sans m'en appercevoir. Je fus bien surpris & bien affligé que le *Nazir* l'eût reconnu. Je me composai le mieux que je pûs, sans pourtant trop déguiser le déplaisir que j'avois, & qui étoit si juste, voyant que les grandes peines que j'avois prises quatre ans durant, bien loin de faire ma fortune, & de me combler d'honneur, comme le feu Roi de *Perse* me l'avoit promis, ne devoient me produire que de la perte & de nouveaux soins.

Le Chef des Orfevres prit devant lui le bassin où étoit ce que le Roi avoit mis à part, & commençant par les petites piéces, il me demandoit tout bas le prix de chaque bijou l'un après l'autre, & puis il le faisoit estimer aux

Joüalliers, premierement aux Mahometans, puis aux Armeniens, puis aux Indiens, à chaque corps à part. Les Négocians en *Perse*, qui traitent quelque marché devant le monde, n'employent jamais la parole, pour se dire le prix : ils le font entendre avec les doigts, en se donnant la main sous un bout de la robe, ou sous un mouchoir, en sorte qu'on n'en puisse voir le mouvement. Fermer la main qu'on prend, c'est dire *mille* : prendre le doigt étendu marque *cent*, & plié par le milieu *cinquante*. On marque le nombre en pressant le bout du doigt, & la dixaine en pliant le doigt. Et lors qu'on veut marquer plusieurs mille, ou plusieurs cens, on repete l'action & le maniement de la main ou des doigts. Cette maniére est aisée & sûre pour exprimer sa pensée sans être entendu. On s'en sert par tout en Orient, & principalement dans les Indes, où elle est universelle.

A une heure après midi, on servit le dîné qui fut grand & propre, & le dîné fait, le *Nazir* donna congé à tous les priseurs, après avoir pris leur estimation par écrit. Ensuite, m'ayant fait asseoir près de lui, il me dit, *qu'il y avoit une si grande difference du prix que je demandois, à celui que les priseurs avoient mis, qu'il n'y auroit pas moyen de faire affaire, si je ne rabattois du moins la moitié : qu'il m'avoit dit, & fait dire, de considérer le rabais dans lequel la pierrerie étoit tombée, parce que le Roi ne s'en soucioit point, & la pauvreté de la Cour, qui n'étoit pas capable de m'en acheter pour un sou : que le tems du feu Roi étoit passé, & que sans ses sollicitations auprès du Roi, il n'auroit pas seulement regardé mes bijoux ;*

qu'ain-

qu'ainsi, je ne devois pas m'attendre à de grands gains, comme je pouvois en avoir fait autrefois; qu'il étoit surpris des prix excessifs que j'osois mettre aux choses, & qu'à considérer ce que les Armeniens les avoient estimées, eux qui alloient & venoient continuellement en Europe, & qui savoient fort bien le cours que les pierreries y avoient, il trouvoit que je voulois gagner deux sur un. Le *Nazir* mêloit son discours de tant d'honnêtetez, & de protestations de me vouloir faire du bien, qu'à ne point mentir, je donnai dans son piége, & pris tout ce tour d'adresse pour une ouverture de cœur. Je me mis à lui parler aussi fort naïvement. Je le remerciai premiérement de toutes ses bontez, protestant de m'en souvenir éternellement. Je lui dis ensuite, qu'à la verité, je ne faisois pas mon compte de perdre sur mes pierreries, ayant fait un si long & si pénible voyage, à travers tant de risques, & de dépenses, par l'ordre, & pour le service d'un Grand Roi; mais qu'aussi, je ne me flattois nullement de l'espoir de grands gains, & qu'en verité je me contenterois qu'ils allassent à vingt-cinq pour cent. Il me prit au mot, & si vite, que je reconnus en même tems que je m'étois trop avancé. Il me dit, „ que „ vingt-cinq pour cent étoit un gain trop rai- „ sonnable pour me le refuser, que je décla- „ rasse donc fidellement & sur ma foi le prix „ d'achat de chaque chose, & qu'on me le „ donneroit avec ce profit.“ J'eusse bien voulu reculer apprehendant quelque tromperie, mais je ne voiois pas de lieu pour le faire. Je répondis, que si l'on me donnoit des assurances de me tenir parole, je déclarerois le

prix d'achat & avec ferment si on le desiroit. Le *Nazir* me dit, „ qu'il me connoissoit as-
„ sez, pour me croire, sans que j'en jurasse,
„ & que pour lui il juroit sur *Aly*, c'est le
„ Grand Saint de la secte Persane, sur l'*Al-*
„ *coran*, sur Dieu, & sur la Religion, de me
„ tenir sa parole." Le Chef des Orfevres l'interrompit, en disant, *que j'avois tort d'exiger des fermens d'un Nazir de Perse.* D'autres Seigneurs, qui étoient présens, se récrierent aussi là-dessus. Je répondis que je ne les exigeois nullement, que sa simple parole me suffisoit. Sur cela, il me fallut déclarer au vrai le prix d'achat de chaque chose, par un nouveau mémoire. On me conseilloit de n'y être pas si exact, mais j'en rejettai la proposition.

Quand le Chef des Orfevres & le *Nazir* eurent vû ce nouveau mémoire, ils se récrierent étrangement sur une partie des articles, & me dirent que je mettois plusieurs bijoux beaucoup plus qu'ils ne valoient. Ce discours me surprit, & m'échauffa. Je ne pûs m'empêcher de dire que c'étoit avec grand tort qu'on revoquoit mon serment en doute, après avoir juré de me croire sur ma simple parole. Le *Nazir* termina le different, en disant, *qu'il présenteroit requête au Roi pour cette affaire*, & en faisant une infinité de protestations, qu'il ne tiendroit point à ses soins, que je ne vendisse; mais que je songeasse à baisser le prix de mes bijoux. Je me levai en remerciant fort ce Seigneur de ses bontez, & notamment, d'avoir été huit heures occupé de mon affaire, ce que je comptois pour une extrême faveur. Il prit goût à ce remerciment,

ciment, qui étoit exactement véritable; car il étoit alors plus de cinq heures du soir.

Le 12. le *Nazir* m'envoya querir de grand matin. J'y fus vîte, croyant que c'étoit pour mes bijoux qu'il me faisoit venir, mais je fus trompé; c'étoit pour voir un diamant brute de soixante & dix carats que le Roi vouloit acheter. Il étoit égrisé, & avoit déja toute sa forme. Le *Nazir* me dit que le Roi voulant acheter ce Diamant, lui avoit ordonné de me le montrer, pour savoir s'il ne manquoit rien à l'eau & à la netteté. Je lui dis que je ne me connoissois pas assez en Diamans pour donner mon avis sur une si grande pierre, mais que mon Associé étoit un fort habile connoisseur. Il le jugea de la premiére eau & parfaitement net. Il apartenoit au Prévôt des *Armeniens* de *Julfa*, qui est le fauxbourg d'*Ispahan*, où ils habitent. Le Roi l'acheta trois mille cent cinquante Tomans comptant; c'est quelque cinquante mille écus. Cette pierre eût valu en Europe cent mille écus. C'est le plus beau Diamant qu'on puisse voir de ce poids.

L'après-midi je retournai chez le *Nazir*. Il me dit, *qu'il n'avoit osé parler au Roi de mon affaire, parce que le prix que je mettois à mes bijoux étoit excessif.* Il recommença ensuite les mêmes protestations, & les mêmes remontrances, qu'il m'avoit faites les jours précédens. J'étois indigné outre mesure d'un tel procedé, qui me paroissoit indigne, & bas, au delà de l'expression. Je n'en tirois pourtant nul mauvais augure, connoissant le génie du païs. Je dis au *Nazir* pour toute réponse, que j'étois au desespoir qu'il ne voulût croi-

croire ni ma parole, ni mon ferment. Il s'emporta à ce mot & demanda brusquement, *est-ce que vous êtes Prophète pour qu'on soit d'obligation de croire vôtre parole?* Il me prit une si forte envie de rire de cette plaisante repartie que je ne pûs m'en empêcher. Le *Nazir* se retournant vers la Compagnie, d'un air irrité, dit en me montrant de la main, *Par Dieu, les Franqui sont tout-à-fait extravagans: ils prétendent que leur parole soit un Oracle, comme s'ils n'étoient pas des hommes pécheurs.* Je répondis sans m'effrayer qu'effectivement nous étions des hommes; mais qu'en nos païs, comme c'étoit une friponnerie de donner de fausses paroles dans le commerce, on ne pouvoit faire un plus grand affront à un négociant que de l'en accuser.

Le 13. je fus de nouveau chez ce Seigneur. Il m'avoit ordonné de venir tous les jours le voir; c'est qu'en effet il avoit tous les jours quelque chose à faire avec moi, quelques bijoux à acheter ou à vendre, pour lui, & pour ses amis. Il me proposa de troquer tout ce que j'avois aporté contre des Diamans ou de la soye. Je le refusai, en disant qu'étant obligé de passer aux Indes, le païs des Diamans & de la soye, l'argent me seroit plus avantageux. J'avois besoin de beaucoup de précautions, pour me donner garde des piéges du *Nazir*, qui ne manquoit point chaque jour de m'en tendre quelque nouveau. Entre les Diamans qu'il m'offroit, il y avoit une pierre de cinquante six carats, dont le Roi avoit fait présent à sa Mere, qui en étoit dégoutée, & la vouloit vendre. On l'estimoit quarante mille écus.

Com-

Comme on déſervoit le dîné, le Prevôt des *Armeniens* & l'Interprête de la Compagnie Françoiſe vinrent trouver le *Nazir.* Il dit au Prevôt, *que le Roi avoit commandé de lui payer ſon Diamant comptant, & de lui donner calate.* On appelle ainſi les habits que le Souverain donne par honneur aux gens à qui il en veut faire extraordinairement : & il dit à l'Interprête, *que le Roi avoit commandé de préparer un logement pour l'Envoyé de la Compagnie : qu'il en pouvoit choiſir un lui-même dans le quartier qu'il aimeroit le mieux, & qu'on le meubleroit de la garderobe du Roi.* L'Interprête répondit que l'Envoyé ne ſouhaittoit que la maiſon ſeulement, & qu'il avoit aſſez de quoi la meubler. Le *Nazir* commanda en même tems à deux de ſes Officiers d'aller avec l'Interprête lui faire ouvrir toutes les maiſons du Roi dans le quartier où l'Envoyé déſiroit loger. Il choiſit celui où demeurent les Capucins, afin d'avoir le Superieur de ce Couvent, qui étoit ſon grand Conſeil, toûjours près de lui, pour la régle de ſa conduite.

Le Roi a plus de trois cens maiſons dans *Iſpahan*, qui lui apartiennent en propre, ayant été dévolues à ſes Prédeceſſeurs, & à lui par droit de ſucceſſion, ou par confiſcation, ou en payement. Ces maiſons, qui ſont toutes grandes & belles, comme l'on peut penſer, le Roi n'ayant rien à déméler avec de petites gens, ſont preſque toûjours vuides & ſe détruiſent faute d'entretien, & de ſuffiſantes reparations. On les donne aux Ambaſſadeurs & aux Etrangers de conſidération qui viennent à *Iſpahan.* Les Commiſſaires des quartiers

tiers où elles sont situées ont les clefs de ces maisons & sont chargez de les tenir nettes.

Le 13. au point du jour un Orfevre du Roi me vint avertir de la part du Chef des Orfevres, que le *Nazir* m'enverroit querir le même jour, ou le lendemain, & me rendroit tout ce qu'il avoit marchandé pour le Roi, & pour lui-même, & pour ses amis, mais que je n'en témoignasse, ni surprise, ni déplaisir, & fisse bonne mine; parce que c'étoit une feinte pour me faire baisser les prix, & qu'on ne laisseroit pas passer huit jours sans tout reprendre. Je fis remercier le plus fortement qu'il me fut possible le Chef des Orfevres de l'obligation que je lui avois d'une si particuliére faveur; mais je l'avois encore bien plus grande au *Nazir*, car c'étoit par son mouvement que l'avis m'étoit donné, comme je l'apris dans la suite. C'est-là un bon échantillon de la fidélité des Ministres d'Etat dans l'*Orient*. On peut dire en quelque sens que tout ce qui se fait dans ces païs-là est une tromperie réciproque.

Sur les dix heures j'allai chez le *Nazir* à mon ordinaire. Après le dîné, il me fit asseoir proche de lui, & me dit fort haut afin que la Compagnie, qui étoit fort grande, l'entendît; *Que le soir précédent le Roi ayant sû par sa bouche, que je tenois mes bijoux à si haut prix, il s'étoit mis fort en colére, & lui avoit ordonné de me rendre tout; sur quoi il avoit très-humblement supplié S. M. de daigner considérer que je n'avois apporté cela que par l'ordre du feu Roi son Pere; que ce Grand Prince ayant eu tant de bonté pour moi, S. M. qui étoit l'Heritier de sa generosité, autant que de sa*

Cou-

Couronne, pouvoit me faire sentir la sienne. Que c'étoit bien peu de chose au plus Grand Roi du monde d'acheter d'un étranger quelques galanteries un ou deux mille pistoles au-dessus de leur valeur. Qu'il lui avoit representé de plus qu'il conviendroit bien à S. M. d'en user ainsi quand ce ne seroit que pour sa gloire, & qu'il lui avoit allegué plusieurs autres raisons semblables, mais que le Roi bien loin de lui accorder la grace qu'il demandoit pour moi s'étoit irrité contre lui, & lui avoit défendu de parler davantage de mes affaires: Qu'il étoit marri de ce fâcheux changement, mais que j'en étois cause. Que ce qu'il pouvoit faire desormais pour moi étoit d'acheter lui-même mes pierreries & de me payer partie en argent partie en marchandise, brocards, turquoises, soye, ou diamans, à mon choix. Je vous parle franchement, me dit-il, *& l'affection que j'ai pour vous est si grande qu'elle me porte à vous la découvrir ainsi à nud.* On ne peut exprimer avec quel serieux le *Nazir* disoit tout cela. J'aurois crû faire un crime en y entendant finesse, s'il ne m'en eût fait avertir lui-même. Je tâchai donc pareillement de bien jouër mon personnage, sur tout ayant devant les yeux tant de Seigneurs, la plûpart aussi fins & aussi rusez que le *Nazir*.

Je lui répondis par bien des remercimens, de s'être exposé au courroux du Roi pour un Marchand étranger. Que son affection m'étoit un nouveau motif d'agir rondement avec lui; mais que je lui protestois d'avoir dit la verité, & que je tenois le Roi un Prince trop équitable, pour vouloir que les risques, les peines, & les dépenses d'un voyage de sept ans ne me produisissent que des pertes. Qu'en

un mot, je ne pouvois donner mes pierreries pour moins que ce qu'il avoit eu la bonté de me promettre. Qu'au reste, il lui plût de me permettre de lui dire, que le Roi les eût prises sans doute, s'il lui eût dit qu'elles étoient à bon marché, comme elles l'étoient en effet. *Comment*, reprit-il, en élevant sa voix, *pouvois-je faire moins? Dois-je mentir au Roi pour vous obliger, & mangerai-je son sel en perfide serviteur? De plus, n'ai-je point une tête à perdre? & si je n'avertis Sa Majesté de la cherté des choses, peut-il manquer qu'il ne le sache, & qu'en venant à le savoir, il ne me l'envoye ôter de dessus les épaules.* Je fus deux heures vis-à-vis de ce Ministre à pousser la contestation sans aucun succès, & je m'étonnois qu'un si grand Ministre, ayant tant d'affaires à traiter, & de si importantes, eût tant de tems de reste pour joüer un personnage si peu sortable à sa dignité; mais tout est geste & fiction, à force d'art & de finesses, dans ces Cours Orientales, comme je l'ai souvent observé.

Ce même jour, un Ambassadeur de Moscovie fit son entrée à *Ispahan*. Tout le monde jugeoit à voir son train que ce n'étoit qu'un pur Marchand, qui venoit principalement pour achetter & pour vendre, comme il vient souvent de Moscovie, de Tartarie, & de divers autres Païs voisins, de grands Marchands, revêtus du caractére d'Ambassadeurs, pour être francs de droits, pour aller avec plus de sûreté & de facilité, & pour faire leur commerce plus avantageusement; mais on découvrit des choses dans la suite, qui firent juger que celui-ci étoit venu négocier aussi des affaires d'Etat. Il avoit pour environ deux cens cin-

cinquante mille écus de marchandises, consistant en draps, en laiton, en vif argent, en or monnoyé, & en fourures. Tout son train consistoit en neuf miserables Moscovites de si mauvaise mine, & si pauvrement vêtus, qu'on les eût pris pour des gueux de l'Hôpital. Le prétexte de sa venuë étoit de rendre une Lettre de civilité du Grand Duc au Roi de Perse, en donnant avis que le *Czar* lui devoit envoyer en peu de tems un Ambassadeur Extraordinaire. Ces sortes de Marchands Ambassadeurs sont traitez & considerez comme tous les autres Ambassadeurs sans distinction; leurs Marchandises passent pour leur bagage. On les defraye, on les loge, & on les conduit en venant & en retournant aux dépens du public; mais il faut qu'ils fassent en récompense tant au Roi & à ses Ministres, que par tout où ils passent, des présens qui soient à peu près aussi considerables que leur dépense. Le Maître des Cérémonies alla par ordre du Roi recevoir cet Ambassadeur Moscovite à la tête de cinquante Cavaliers fort lestes, la plûpart gens de la Cour. Le Prévôt des Armeniens de *Julfa* y étoit aussi, suivi de sept ou huit des principaux Marchands de sa nation. On le logea dans leur Quartier, dans une maison qu'on avoit meublée exprès. Il y fut traité trois jours par le Roi, & au bout de ce tems, on lui ordonna soixante *abassis* par jour pour son entretenement, ce qui fait dix-huit écus de nôtre monnoye.

Le 14. le Roi fit donner deux cens bastonnades sur le derriere au Capitaine de la porte du *Haram*; c'est cette partie du Palais Royal où demeurent les Femmes, que les Turcs

appellent *le Serrail*, & dont l'accès eſt interdit à tout autre homme qu'au Souverain. Ce Capitaine, homme déja d'âge, de qualité, & de réputation, étoit ainſi traité pour avoir ſouffert que quelques valets des Eunuques, qui en ont la garde, approchaſſent juſqu'à la vûe de la troiſiéme porte, juſqu'où l'on ne permet à nul homme d'approcher. La premiere porte du Serrail eſt gardée par des Huiſſiers du Roi: quiconque a affaire au Palais, & les gens de qualité y paſſent librement. La ſeconde porte eſt gardée par le Capitaine de la porte avec pluſieurs Domeſtiques & pluſieurs Gardes, & il n'y a que les Officiers de la maiſon du Roi qui y puiſſent paſſer, à moins d'être mandez exprès. La troiſiéme eſt gardée par des Eunuques, & de celle-ci il n'eſt pas permis d'en approcher à vûe. Veritablement il faut être tout deſſus pour la voir; car elle eſt recognée dans un détour fait exprès, afin qu'on ne puiſſe la découvrir.

Le même jour le premier Miniſtre ayant fait ſavoir au Roi, que de jeunes Seigneurs s'étant enyvrez, avoient fait du deſordre proche du Palais Royal: il fit enjoindre à tous ſoldats & Officiers d'ouvrir le ventre ſur le champ à tout homme qu'ils trouveroient yvres dans les ruës, excepté ceux qui auroient une permiſſion de boire du vin ſcellée du petit ſceau. Le Roi en fit donner auſſi-tôt à tous les Grands qui avoient accoûtumé d'être de ſes débauches.

On dit en Perſe, *ouvrir le ventre*, comme on dit chez nous *pendre*, ou *couper la tête*, parce que le plus commun genre de ſupplice eſt d'ouvrir le ventre, ce qu'on fait en enfon-

çant

çant un large poignard dans le ventre au côté gauche, & le tirant en rond jusqu'au dos; supplice, qui n'est pas si subit que la décollation.

Le 15. ayant dîné chez le *Nazir*, comme à l'ordinaire, avec plusieurs gens de qualité, il se fit apporter tout ce qu'il avoit de pierreries à moi, & me fit asseoir proche de lui: puis me dit: *Voilà vôtre marchandise; si vous voulez la vendre, mettez y un prix raisonnable; tout ce que le Roi a mis à part a été estimé mille quatre-vingt sept tomans seulement, encore vous a-t-on fait faveur à l'estimation. Si vous voulez le donner pour onze cens (c'est quelques cinquante mille livres) je presenterai requête au Roi pour la lui faire prendre à ce prix: vous baiserez ses pieds sacrez, vous aurez un habit Royal, un cheval, & des passeports pour voyager, & pour trafiquer dans tout l'Empire, sans payer, ni doüanes, ni droits, sinon emportez là; mais songez bien à la résolution que vous allez prendre, car la chose le merite. Si vous suivez mon conseil, vous ne balancerez point à la donner.* Toute la compagnie prit aussi-tôt la parole, & me dit, que je devois contenter le Roi & le *Nazir*, & qu'en d'autres affaires je pourrois gagner davantage. Il eût fallu bien de pareils discours pour m'émouvoir. Je répondis, que le *Nazir* m'ayant obligé de donner mes bijoux à vingt-cinq pour cent de profit au delà de ce qu'ils me coûtoient, en quoi je souffrois déja beaucoup de perte, considerant les frais d'un si long voyage, & m'ayant engagé là dessus la parole du Roi, j'esperois qu'on me la tiendroit. Que le Roi & le *Nazir* pouvoient faire de moi, & de tout ce que j'a-

j'avois, ce qu'il leur plairoit, mais que je ne pouvois me relâcher au dessous de l'accord. Le *Nazir*, qui n'avoit pour but avec tous ces gestes, que d'imposer aux gens qui étoient autour de lui, & par leur moyen à la Cour, & particulierement à son Maître, s'emporta contre ma réponse, jusqu'à me dire des injures: Que j'étois indigne des bontez qu'il avoit eûes pour moi, & du bien qu'il avoit pensé de me faire. Mais voyant que sur quelque ton qu'il le prît, il ne gagnoit pas davantage, il me dit de tout emporter, & à même tems, il se mit à déchirer les mémoires, avec un dépit si apparent, si trompeur, si bien imité, que j'avois toutes les peines du monde de m'empêcher de rire. Je repris mes bijoux, je les mis dans une cassette que je fis emporter, & puis je me mis à remercier ce Seigneur de ses bontez, dans l'application qu'il avoit eûe à mon affaire, & à lui faire plusieurs discours propres pour ceux qui nous écoutoient; après lesquels il me donna congé.

Comme j'allois sortir, le *Mehemandar-bachi*, qui est l'Introducteur des Ambassadeurs, entra. Le *Nazir* lui dit, qu'il l'avoit envoyé querir pour lui faire savoir les volontez du Roi sur le sujet de l'Envoyé de la Compagnie Françoise, qui étoient qu'il l'allât prendre le dix-huitiéme, sur les neuf heures du matin, au lieu où il étoit hors de la ville, & qu'il l'amenât à la maison qu'on lui avoit préparée, en se faisant accompagner d'une cinquantaine de Cavaliers, du Prevôt des Armeniens, & de sept ou huit des principaux Marchands de la nation.

Le même jour, le Clergé de *Julfa*, ce grand

grand fauxbourg d'*Ispahan*, la demeure de tous les Chrêtiens Armeniens, qui est de l'autre côté du fleuve au Midi; alla, le Patriarche en tête, presenter requête au premier Ministre, pour être déchargez de l'impôt mis sur les Eglises de ce lieu-là. Ils esperoient que ce Ministre feroit répondre favorablement à leur requête, mais ils furent trompez. Il leur dit, qu'il falloit qu'ils payassent l'impôt dont leurs Eglises avoient été chargées, ou qu'ils les abatissent. Il est de six mille écus par an pour dix Eglises. Le Grand Visir à present dans le Ministére le fit imposer il y a deux ans.

Le 18. l'Envoyé de la Compagnie Françoise fit son entrée. Son train consistoit en douze Gardes avec leur Capitaine vêtus d'une livrée, & six Officiers. Ce qui rehaussoit son train, étoient plusieurs valets de pied, gens du pays, fort bien couverts. L'Introducteur des Ambassadeurs l'alla prendre, accompagné de vint Cavaliers Persans, du Prevôt de *Julfa*, & des principaux Marchands *Armeniens*. Tous les François d'*Ispahan* & beaucoup d'autres Etrangers lui firent cortege jusque dans l'Hôtel qui lui avoit été préparé, où il fut traité trois jours durant par les Officiers du Roi. Ils servirent le diné en cette maniere. On étendit devant toute l'assemblée des napes de brocard d'or, & on mit dessus, tout du long, du pain de trois ou quatre sortes, fort bon & fort bien fait. On apporta aussi-tôt onze grands bassins de cette sorte de mets, qu'on appelle du *pilo*, qui est du ris cuit avec de la viande. Il y en avoit de toutes couleurs, & de toute sorte de goûts, au

ſucre, au jus de grenade, au jus de citron, au ſaffran. Chaque plat peſoit plus de quatre vint livres, & eût ſeul ſuffi à raſſaſier toute l'aſſemblée. Dans les quatre premiers il y avoit douze poulardes en chacun. Dans les quatre ſuivans un agneau en chacun. Dans les autres il n'y avoit que du mouton. Avec ces baſſins, on ſervit quatre marmittes plattes, ſi grandes, & ſi peſantes, qu'il falloit aider à décharger ceux qui les portoient. L'une étoit pleine d'œufs farcis, une autre de potage aux herbes, une autre étoit remplie d'herbages, & de viande hachée, la derniere l'étoit de poiſſon frit. Tout cela étant ſur la table, on mit devant chacun une grande écuelle, haute quatre fois comme les nôtres, remplie de ſorbet aigre-doux, & une aſſiette de ſalades d'hyver & d'Eté, & puis des Ecuyers tranchans ſe mirent à ſervir de chaque plat dans des aſſiettes de porcelaine, à tous les conviez. Nous, François, habituez en Perſe, fîmes bonne chere à ce feſtin, mais les nouveaux venus ſe repurent d'admiration de la magnificence du ſervice, qui étoit tout d'or fin, & qui ſurement valloit plus d'un million. L'Introducteur des Ambaſſadeurs ne voulut ni manger, ni boire, & répondit toûjours aux diverſes inſtances qu'on lui en fit, qu'étant là ſeulement pour prendre garde qu'il ne manquât rien à l'Envoyé, il n'étoit pas ſéant qu'il mangeât. Après le diné, ce Seigneur m'entretint de mes affaires, & me dit au bout d'un entretien aſſez long, *qu'avec l'aide de Dieu, j'aurois à la fin ſatisfaction de la Cour*. Il ſe retira dès que les Ecuyers de Cuiſine eurent remporté toute la vaiſſelle, ſup-

pliant

pliant fort l'Envoyé de lui faire ſavoir tous ſes beſoins, afin de les lui procurer promptement. Il lui préſenta auſſi un *Mehemandar*, ou *garde hôte*, & lui dit qu'il le lui bailloit de la part du Roi, afin de le ſervir en tout ce qu'il lui commanderoit.

Le 21. la nuit, le Roi étant en débauche, & yvre autant qu'on le peut-être, fit préſenter du vin au Grand Vizir *Cheic-ali-can*. Ce Miniſtre le refuſa comme il avoit toûjours fait, au peril de ſa fortune, & même de ſa vie. Le Roi voyant ſa fermeté, dit à l'Echanſon de lui jetter le vin au nez : cela fut fait auſſitôt qu'il fut dit. Le Roi s'étant levé en même tems alla tout contre ce Miniſtre, & l'enviſageant d'un air moqueur lui dit. *Grand Vizir, je ne puis ſouffrir davantage que tu gardes ici ton ſens raſſis, tandis que nous ſommes tous yvres. Un homme yvre, & un homme qui ne boit point, paſſent mal leur tems enſemble : ſi tu veux te divertir avec nous, & nous faire trouver du plaiſir avec toi, il faut que tu boives autant que nous avons fait. Cheic-ali-can* ſe jetta aux pieds du Roi, entendant cet ordre. Le Prince voyant qu'il ſe vouloit excuſer ſur la Religion, lui dit; *ce n'eſt pas de vin que j'entens que tu t'enyvres, boi du Coquenar*. C'eſt une infuſion de ſuc de pavot beaucoup plus enyvrante & entêtante que le vin. Ce Miniſtre ne put s'en défendre. Il en bût pluſieurs coups, & fut bien-tôt yvre, & abattu. Il ſe laiſſa tomber ſur des carreaux. Le Roi éclata de joye de le voir en cét état, & durant deux heures ne fit qu'en rire & en railler avec ſes favoris auſſi yvres que lui. Il commanda enſuite à un d'eux d'apporter une

taſſe de vin à ce Miniſtre, s'imaginant qu'il le boiroit ſans ſavoir ce que c'étoit. On le leva ſur ſon ſeant, mais il ne ſe remuoit non plus qu'un mort. Le Roi, toûjours riant, lui crioit : *Grand Vizir, voila ce qui te fera revenir.* Ce Miniſtre aprenant le lendemain les indignitez que ſon Maître lui avoit faites, & l'état abominable dans lequel il avoit été forcé de ſe jetter, ne voulut voir perſonne, & ſe tint caché tout le jour à digerer ſa confuſion & ſon ennui. Le Roi, qui le ſût, lui envoya un habit Royal, & lui fit commander de venir au Palais à l'accoûtumée.

Le même jour l'Introducteur des Ambaſſadeurs alla voir l'Envoyé de la Compagnie Françoiſe, pour lui offrir de la part du Roi l'entretien accoutumé durant ſon ſejour à *Iſpahan*, c'eſt-à-dire tout ce qu'il faut pour entretenir leur table & leur écurie. On en uſe ainſi avec tous les Ambaſſadeurs & les Envoyez, & il eſt à leur liberté de ſe faire donner leur ſubſiſtance, ou aprêtée dans la Cuiſine du Roi, ou crue & en denrées, ou la valeur en argent. L'Envoyé remercia le Roi de cette offre, comme tous les Europeans ont coûtume de faire par un eſprit de generoſité à la maniere de leur Païs. C'étoit ſur ce modele que l'Envoyé ſe régloit.

Le 23. le *Nazir* lui envoya de la part du Roi, une aſſignation pour recevoir des Pourvoyeurs du Roi, en une, ou pluſieurs fois, à ſa volonté, les denrées ſuivantes.

Soixante quintaux de ris.
Soixante quintaux de farine.
Douze quintaux de beurre.
Vint moutons.

Deux

Deux cens volailles.

Mille œufs.

Six vint quintaux de bois.

Soixante quintaux d'orge.

Quatre cens ſacs de paille broyée.

Pour peu qu'on ait lû des Rélations d'Orient, on ſait que la paille broyée & l'orge y ſont la nourriture ordinaire des chevaux, comme dans l'Europe l'avoine & le foin, & auſſi que toutes les denrées ſe comptent au poids, non à la meſure. L'Envoyé fut obligé d'accepter ce préſent qui valoit environ cent Louïs d'or. Les Pourvoyeurs demanderent à ſes gens s'il en aimoit mieux la valeur en argent. Il leur avoit commandé de prendre les denrées mêmes: une partie fut donnée aux Capucins.

Le 24. le *Nazir* m'envoya dire par un Domeſtique de venir chez lui, & d'apporter toutes les pierreries qu'il m'avoit renduës. Je fis ſemblant de n'entendre pas bien l'ordre. Je fus à ſon Hôtel. Il étoit chez le Roi, d'où étant revenu à midi, il me fit aſſeoir aſſez proche de ſa perſonne, & me fit diner avec lui. Il me demanda après, où étoit ce qu'il m'avoit rendu. Je répondis qu'il étoit dans mon logis. Il ſe tourna ſans me rien dire davantage, & ſe mit à parler d'autres affaires avec des perſonnes qui étoient autour de lui. Au bout d'un quart d'heure, il ſe retourna négligemment vers moi, & comme ſans deſſein, & arrêtant ſes yeux ſur les miens il me demanda ſi j'étois revenu. Je ne voulus pas le contraindre à plus d'explication. Je me levai, & j'allai en hâte querir tout ce que je ſavois qu'il vouloit avoir. Il le reçût, &

après m'avoir laiſſé plus d'une heure à attendre, il me dit de revenir le lendemain & qu'il penſeroit à moi.

Le 28. étant à la Cour, j'appris que le Grand Vizir y avoit reçu du Roi, le ſoir précedent, un affront encore plus rude que tous les autres. C'étoit dans le vin comme à l'ordinaire. On a obſervé que ce Miniſtre eſt tout blanc & fort venerable. Il porte la Mouſtache courte, & le poil des jouës, & du menton, aſſez long, parce qu'il fait profeſſion d'une étroite obſervance de la Religion Mahometane, qui enſeigne que la bienſeance eſt d'en uſer ainſi; mais les Perſans Originaires de Georgie, ſur tout les gens de Cour, & les gens d'Epée, portent au contraire le poil des jouës & du menton fort court, & la mouſtache ſi longue, qu'ils pourroient pour la plûpart la retrouſſer ſur l'oreille. Le Roi ne voyant que ſon premier Miniſtre ſuivre une autre mode, les fumées du vin lui troublant l'eſprit, il commanda de lui faire la barbe à la mode de la Cour. Le Valet de Chambre qui raſe le Roi, ſe mit en devoir d'éxecuter ce bizarre commandement, le Grand Vizir lui dit tout bas de ne pas couper le poil ſi proche de la peau qu'on pût la voir. Le Barbier fut aſſez malheureux, & aſſez mal aviſé, pour lui obéir. Il lui en couta le poing. Le Roi le lui fit couper ſur le champ parce qu'il n'avoit pas executé ſon commandement avec aſſez d'exactitude. Il lui en penſa même couter la vie. Le premier Miniſtre fut percé juſqu'au fonds du cœur d'un affront ſi ſanglant. Il ſe troubla, & ne put ſe poſſeder. La patience & la retenuë lui échaperent. Il ſortit

de

de devant le Roi ſans en demander congé, comme c'eſt la coutume, & ſe retira chez lui, accablé du plus cuiſant ennui qu'il pût reſſentir, à ce qu'il témoigna à ſes amis.

Le Roi revenu à lui, le lendemain matin, ne voyant point ce Miniſtre venir à l'heure accoûtumée, jugea d'abord quelle en étoit la cauſe. Il ſe ſouvenoit de l'Injure qu'il lui avoit faite. Il l'envoya querir. Le premier Miniſtre n'avoit pas encore digeré l'amertume de cette inſulte. Il répondit à l'Officier, qui faiſoit le meſſage, qui étoit un homme de qualité: *Il vaudroit bien mieux que le Roi envoyât querir ma tête, que ma perſonne; non que je ſois las de ſouffrir, mais parce que les affronts qu'il me fait rejailliſſent ſur Sa Majeſté même, & la deshonorent; & c'eſt proprement cette honte là que je reſſens, & qui me perce le cœur. Sa gloire, pour laquelle ſeule j'ai du reſſentiment, m'intereſſe contre moi-même, & je me hais parce que Sa Majeſté m'outrage, & que je ſuis l'occaſion que ſes ſujets, ſes voiſins, & les étrangers, chez qui les continuels opprobres qu'elle me fait ſont publics, ont moins de véneration & de reſpect pour ſa perſonne, que je ne le voudrois. Ces égards, Seigneur, m'ont rendu la vie peſante & ennuyeuſe, & ſi le Roi me l'envoyoit ôter, j'en benirois l'ordre & le moment.* Tout ce diſcours fut raporté au Roi mot à mot. Il en conſidera le bon ſens & la verité, & ayant envoyé une ſeconde fois querir ce Miniſtre, il lui tendit la main, & lui promit de reparer les injures qu'il avoit faites à ſa dignité, en offençant ſa perſonne. Le Miniſtre, ménageant ce bon moment, ſe jetta aux pieds du Roi, & encore émû de la grande agitation qu'il venoit de

ressentir, lui dit, *qu'il étoit son Esclave & sa Creature, & si pleinement dévoüé à Sa Majesté, qu'il ne pouvoit sans un déplaisir mortel voir qu'il outrageât sa propre gloire, ruinât sa santé, & risquât sa vie dans les excès du vin, comme il faisoit continuellement.* Il poussa le discours avec tant de force & de tendresse, que le Roi lui promit avec serment de ne boire plus comme auparavant.

Le premier Août les Agens de la Compagnie Hollandoise obtinrent d'être déchargez de la moitié de la soye, qu'elle est obligée par contract de prendre du Roi tous les ans. Pour mieux faire entendre en quoi consiste ce contract, je ferai en peu de mots la relation de l'établissement de cette Compagnie en Perse.

Ceux qui ont lû l'histoire des derniers siécles, savent les grandes vûes sur lesquelles les Illustres Princes d'Orange porterent les Hollandois à aller aux Indes, dont la principale étoit de combattre les Espagnols dans la source de leur puissance, afin de leur enlever ces immenses richesses, par le moyen desquelles ils accabloient les Provinces Unies, & y renvoyoient tous les ans contr'elles de nouvelles forces. L'entreprise étoit glorieuse, sage, & utile, s'il y en eût jamais. Elle fit bien voir que l'argent est le nerf de la guerre; car dès que l'Espagne se vit attaquée dans ces Païs-là, où elle n'entretenoit, ni armées, ni flottes, ne s'imaginant pas d'y être jamais assaillie, elle se confondit, & ses forces se diminuerent. Les grands avantages qu'il y a au négoce des Indes attacherent extrêmement les Hollandois à cette entreprise. Ce Peuple, na-

naturellement fin & intelligent, né pour le commerce, & qui a les plus favorables dispositions pour le trafic, considerant les grands profits qu'il tireroit des Indes en s'y établissant, ou par des Contracts, ou par des Conquêtes, y mit tous ses soins & y fit tous ses efforts. On peut dire qu'ils y ont réussi au delà de leur attente; car apparemment ils ne s'imaginoient pas au commencement, ni même durant plusieurs années, de devenir les Maîtres de ce que les Indes Orientales ont de meilleur. C'est ce qui fit qu'ils ne formerent pas d'abord une Compagnie. Ils laisserent faire de leur mieux tous les particuliers qui voulurent y envoyer des vaisseaux; mais lors qu'ils eurent bien connu le commerce du païs, & qu'ils se virent en train de prendre racine aux Indes, ils s'unirent ensemble, & formerent ce Corps de Marchands associez, qui a été nommé *la Compagnie des Indes Orientales*. Elle s'établit en *Perse* l'an 1623. & durant plusieurs années son commerce n'étoit pour la plûpart qu'un troc avec le Roi. La Compagnie déchargeoit ses vaisseaux dans les magasins du Roi, qui prennoit la plus grande partie des marchandises, & leur donnoit en payement des denrées du Païs, comme entr'autres des laines, des tapis, des soyes, & des brocards. Cette permutation devint fort onereuse aux Hollandois. On alloit toûjours baissant le prix de leurs marchandises, & haussant celles du Roi. On leur en donnoit de mauvaise qualité, & d'ordinaire plus de celles-là. Enfin, comme c'étoit tous les ans quelque nouvelle avanie, ils envoyerent l'an 1652. un de leurs Conseillers des Indes, nommé

mé *Cunens*, en Ambassade en *Perse*, avec de beaux Présens pour le Roi & pour les Ministres. Le Grand Visir eût, entr'autres choses, onze cens ducats d'or, plusieurs raretez, & plusieurs étoffes d'Europe. Cet Ambassadeur cependant fit un Traité desavantageux pour sa Compagnie. Il contenoit que les Hollandois auroient tous les ans pour un million de marchandises franches de droits, en quelque lieu du Royaume qu'ils voulussent les transporter, mais que s'ils en apportoient davantage ils en payeroient les droits accoûtumez; & qu'à l'encontre ils seroient obligez de prendre du Roi tous les ans six cens bales de soye cruë, du poids de deux cens seize livres chacune, à vingt-quatre *tomans*, qui font quelque onze cens livres la bale, & le tout environ six cens cinquante mille livres. C'est là le Traité de Commerce qu'il y a entre le Roi de Perse & la Compagnie Hollandoise; Traité dont cette Compagnie s'est toûjours plaint, comme dommageable & onereux, parce que la soye qu'ils reçoivent, ne vaut pas sur le lieu la moitié de ce qu'ils la payent. De leur côté ils rendent tant qu'ils peuvent la pareille au Persan, apportant souvent pour plus de deux millions de marchandises, qu'ils font passer pour n'en valoir qu'un. Ils gagnent les Officiers à force de présens, afin de faire passer du clou de giroffle pour du poivre, des toiles fines pour des grosses, & deux bales pour une. Cela n'est pas difficile en Perse, où la friponnerie est un mal commun. La Compagnie envoya l'an 1666. un autre Ambassadeur en *Perse*, nommé *Lairesse*. Il n'avoit point d'autre commission que d'assurer le

le Roi des respects de la Compagnie, lui demander la continuation de sa bien-veillance, & se plaindre du Gouverneur de la Province de *Perse*, qui faisoit beaucoup de méchants tours à ses Commis, & à leurs voituriers. Le Général de *Batavia* chargea le Directeur qui étoit à *Bandar-abassi*, de dresser les instructions de l'Ambassadeur. Cela fut executé; les présens qu'il fit au Roi, & aux Ministres, valoient environ dix mille écus. Ils consistoient en deux Elephans, en oiseaux rares, en draps, en brocards, en porcelaines, en bijouteries, en cabinets du *Japon*, & en or monnoyé un peu de chaque sorte. Cet Ambassadeur fut reçû, traité, & expedié parfaitement bien.

Le feu Roi, qui vivoit encore, ne pouvoit concevoir qu'une Compagnie de Négocians lui envoyât un Ambassadeur avec des présens si considérables, sans quelque dessein particulier. Il s'informa plusieurs fois quelles demandes l'Ambassadeur avoit à faire, & pourquoi il étoit venu. Quand il reconnut, qu'en effet, c'étoit seulement pour lui témoigner le respect & la reconnoissance de ses Maîtres; ce généreux Prince y prit tant de goût, que si l'Ambassadeur avoit eu tout l'esprit & toute la hardiesse qu'un tel emploi demande, il auroit pû dans ce bon moment obtenir de très-considérables avantages pour ses Maîtres. Il fut expédié vîte & avec beaucoup d'honneur, & eût outre les présens ordinaires d'habits & d'étoffes, un cheval, & une épée de Turcoises, de la valeur de quatre cens pistoles.

Pour revenir présentement au sujet de cette

te digreſſion, les Hollandois de *Perſe*, conſidérant l'an 1673. qu'il ne leur étoit point venu de Navires depuis deux ans, à cauſe de la guerre, & craignant qu'il n'en vint point non plus cette année ici, crurent qu'ils ne ſe devoient point tant charger de ſoye, mais garder au contraire le plus d'argent comptant qu'ils pourroient. Ils repréſenterent donc aux Miniſtres qu'ils ne pouvoient prendre de ſoye cette année, & qu'ils n'y étoient pas obligez, parce que le traité portoit qu'ils en prendroient ſix cens balles à l'encontre d'un million de Marchandiſes qu'ils apporteroient franches de Doüannes: qu'il étoit clair là-deſſus, que n'ayant point reçû de Marchandiſes, ils ne devoient point prendre de ſoye. Ils diſoient de plus qu'ils ne le pouvoient faire n'ayant pas de quoi la payer. Après bien des conteſtations, on convint qu'ils n'en prendroient que trois cens balles.

Le 7. étant tombé malade, le *Nazir* me fit l'honneur de m'envoyer viſiter par un Secretaire, qui me dit fort civilement de ſa part, que ſi je deſirois d'être vû des Médecins du Roi, il m'enverroit celui que je voudrois: il ajoûta que ſon Maître lui avoit particuliérement commandé de me dire d'envoyer prendre à ſon hôtel toutes les choſes dont j'aurois beſoin.

Les jours ſuivans, j'eûs l'honneur d'être viſité de pluſieurs perſonnes de marque, & entr'autres d'un des freres du Grand Maître, de celui du Gouverneur de *Candahar*, & du Chef de l'Arſenal d'*Iſpahan*. Celui-ci, voyant que je beuvois de l'eau de ſaule, m'en envoya un flaçon, qui tenoit environ vint pintes.

Le

Le 11. il arriva deux Courriers l'un sur l'autre avec de méchantes nouvelles, savoir que les deux tiers de *Metched* capitale du *Corasson*, qui est la *Choromithrene*, la moitié de *Nichapour*, autre grande ville de la même Province, & une petite ville proche de *Nichapour*, avoient été renversées par un tremblement de terre. Ce qui touchoit le plus les Persans & particuliérement les Dévots, étoit le dommage arrivé à la Mosquée de *Metched*, dans laquelle est le tombeau d'*Iman Reza*, Mosquée magnifique & fameuse dans tout l'Orient. Le Dome en étoit tout abattu, mais le reste de l'édifice restoit, dit-on, assez entier. Le Roi envoya aussi-tôt en Poste une personne de qualité, pour reconnoître plus exactement le dommage. Il fit partir peu après deux autres Seigneurs pour porter ses ordres aux Officiers de la Province dans une si grande calamité.

Le 15. l'Introducteur des Ambassadeurs, & le Receveur des présens qu'on fait au Roi, se rendirent au logis de l'Envoyé de la Compagnie Françoise. Le premier, pour s'enquerir à fond de la part du premier Ministre du sujet de sa venuë, & des demandes qu'il étoit chargé de faire. Le second, pour voir les présens qu'il avoit apportez pour le Roi, les reconnoître, & en faire l'Inventaire. Le Receveur des présens s'appelle *Peskis Nuviez*.

Le 16. il arriva un Envoyé du Bassa de *Basra*, sous le titre de *Salem Chaoux*, c'est-à-dire, *heraut de Paix*, ou pour traduire plus juste, *huissier de Paix*, avec un Arabe de qualité, nommé *Mirhagez*, c'est-à-dire, selon le sens du mot, *Prince des santifiez*. On donne ce

ce nom aux Chefs de ces grandes Caravanes de Pellerins, qui vont à la Mecque, ville de l'*Arabie Petrée*, qui avec les païs d'alentour, à vint lieuës de distance, fait la Terre Sainte des Mahometans. Le dessein de ces Envoyez étoit de supplier le Roi de lever une défense qu'il avoit fait publier d'aller à la Mecque par la voye de *Basra*. C'étoit à cause des vexations & des avanies que les Arabes faisoient aux Pelerins Persans sur cette route-là. Le Bassa de *Basra*, & ce *Mirhagez* souffroient beaucoup de cette défense, les péages que les Pelerins ont coûtume de payer étant fort grands, & le nombre des Pelerius allant quelquefois à dix mille personnes chaque année. Les Lettres du Bassa portoient qu'il avoit fait châtier exemplairement ceux qui avoient molesté les Persans, & qu'il avoit mis si bon ordre pour les bien traiter à l'avenir, qu'ils en seroient très-satisfaits. *Mirhagez* venoit lui-même confirmer ces assurances, enroller les Pelerins, & traiter avec eux de tous les droits qu'ils payeroient, de *Basra*, à la *Mecque*, à aller, & à revenir. En effet dès qu'il eût obtenu ce qu'il demandoit, il fit dresser un grand pavillon dans le vieux *marché* de la ville, & fit publier que toutes les personnes, d'un & d'autre sexe, qui voudroient faire le pelerinage, vinssent se faire enroller, & qu'il traiteroit avec chacun à un prix fort honnête.

Le 18. me trouvant en bonne santé, graces à Dieu, je montai à cheval, & allai remercier le *Nazir* de la bonté qu'il avoit eûe pour moi. J'eûs sept accès de fievres, trois fort violens, quatre assez doux. Je n'usai de nuls au-

autres médicamens que de deux legeres Médecines, & de deux remédes. On me faisoit faire une si grande diette qu'en vint quatre heures je ne prenois que trois ou quatre onces de ris cuit, dans du lait d'amande. On me laissoit boire à discretion, & je beuvois furieusement. Mon breuvage étoit d'eau d'orge, & d'eau de saule, mêlées ensemble.

J'attribuai ma guerison à l'eau de saule, car elle est extremement rafraichissante, & fort agréable à boire. On l'appelle *Arac bid*, *Bid* veut dire *saule*, *Arac* signifie *une liqueur extraite par l'alembic*, & c'est le nom qu'on donne ordinairement en *Perse* à *l'eau de vie*, & à tous les autres extraits. On fait boire en *Perse* de cette *eau de saule*, ou pure, ou mêlée d'eau commune, dans toutes les fievres. Les Europeans entendus à la Medecine, qui connoissent le temperament de ce païs-là, disent que c'est un excellent remede pour les guerir.

Environ ce tems-là, on eût nouvelles de l'arrivée des Portugais dans le sein Persique, avec une flotte, mais qui n'étoit composée que de petits vaisseaux. Ils faisoient courir le bruit qu'ils étoient venus pour aller assiéger *Mascate*, ville de l'*Arabie*, proche d'*Ormus*, avec laquelle ils sont depuis long-tems en une guerre, qu'on peut dire qui se fait des deux côtez de Turc à More; mais il s'en falloit beaucoup que leur flotte ne fût capable de former un tel siége. Tout ce qu'ils firent fut de croiser sur les barques & les autres petits bâtimens Arabes, dont on dit qu'ils firent pour quelques quarante mille livres de prises. Ils vinrent ensuite au port de *Congue*, & y eu-

eurent plusieurs démêlez avec les Persans pour des vaisseaux Arabes, qui étoient dans ce port. Ils y prirent le Présent, qu'on a accoûtumé de leur faire tous les ans, pour le droit qu'ils ont sur la moitié de la Doüane de ce Port. Ils allerent de là à *Bahrin*, Isle célébre du Golphe Persique, pour la pêche des perles, qui s'y fait. Cette pêche étoit autrefois entre les mains des Portugais, qui ont pour cela de vieilles prétentions sur tous ceux qui y pêchent. Ils en tirerent un petit Présent, & reprirent ensuite la route de *Goa*. On faisoit courir le bruit qu'ils vouloient aussi aller à *Basra*, où ils ont de pareilles prétentions, & de même datte, mais ils n'en firent rien : ils savent que pour tirer de là quelque chose, il faut bien du courage & plus de force qu'ils n'en ont.

Les Portugais ont été durant quelque cent ans les Maîtres de presque toutes les Indes. Ils possedoient, non seulement tout ce que possedent les divers peuples de l'Europe, qui pour la sûreté de leur Commerce ont fait des conquêtes en ces vastes Païs, mais encore plusieurs Isles, plusieurs Côtes de mer, beaucoup de Villes, & beaucoup de Forteresses, qui ont été reprises par les anciens possesseurs. Les Isles d'*Ormus*, de *Kichmiche*, de l'*Arecque*, & de *Bahrin*. La Côte Persane du Golphe, les Ports, & les Forteresses d'*Abas* & de *Congue*, sur cette Côte-là, sont des biens qu'ils avoient, & qu'ils ont perdus : & quoi qu'ils n'eussent d'autre droit dessus que celui de conquête & de possession, toutefois ils maintiennent toûjours ce droit, & ils le font valoir dans les occasions. Ce fut entre l'an

10.

10. & l'an 25. du siécle passé qu'ils perdirent les Isles & les Ports que l'on vient de nommer, & comme ils conserverent long-tems après *Mascate*, ville maritime de l'Arabie, à quarante lieuës d'*Ormus*, & que pour la conserver ils avoient un fort grand besoin du commerce de la Perse, ils firent un accord avec le Roi cette année-là (1625.) au moyen duquel ils lui remirent tout ce qu'ils tenoient encore sur la Côte de son Royaume, à condition d'avoir le droit de la pêche des Perles qui se fait à *Bahrin*, & la moitié de la Doüane de *Bandar-congue*, qui est un Port à trois journées de chemin d'*Ormus*. Les Persans, en accordant de si avantageuses conditions aux Portugais, les menageoient par politique, pour en tirer du secours dans le besoin, contre les Anglois & les Hollandois, s'ils venoient à se brouiller ensemble. Cet Accord a été tenu tant que les Portugais ont gardé *Mascate*; mais dès qu'ils l'eurent perdu, ce qui arriva l'an 1649. les Persans ne leur tinrent plus rien de bonne foi. Ils les frustroient de presque tout leur droit, & ne leur donnoient que ce qu'ils vouloient, qui souvent n'alloit pas à cinq mille écus l'an, de plus de soixante mille qu'il leur devoit être fait bon. Enfin ces dernieres années, le Viceroi de *Goa* ayant envoyé un Ambassadeur à la Cour de Perse, il fut convenu que l'on payeroit aux Portugais quinze mille écus par an dans le Port de *Congue*, & que moyennant cette somme ils renonceroient à toutes prétentions sur la Côte de Perse. Cependant, comme le point de la pêche des Perles n'est point mentionné dans ce Traité, les Portugais prétendent

dent toûjours en être les Seigneurs, & que les pêcheurs sont obligez de prendre leurs passeports, lesquels ils font payer environ une pistole la piéce ; mais fort peu de barques en prennent. On compte qu'il y en a environ mille d'entretenues à cette pêche.

Le 20. l'Envoyé de la Compagnie Françoise presenta au Divan une Requête, dont voici la teneur.

DIEU.

[a] *Requête du plus humble de vos serviteurs,* [b] *l'Envoyé de la Chambre generale des Indes Orientales de France.*

„ Il [c] supplie très-humblement, avec toute l'instance possible, qu'on considere le long-tems qui s'est écoulé depuis son arrivée dans le [d] Siége de la Monarchie, & que par faveur on y ait égard. L'ardent desir de cet humble serviteur, est qu'on le fasse venir à l'audience, afin qu'il ait l'honneur & la gloire de baiser les pieds du très-Noble Lieutenant des [e] Prophetes, qu'il puisse exposer le sujet de sa venuë, & qu'il soit après congédié. Le [f] tems propre d'aller de Perse aux Indes par mer s'avance. Les vaisseaux qui ont amené le suppliant au [g] *St. Port Abas*, y restent inutiles : ils perdent beaucoup à l'attendre. Ainsi plûtôt on l'expediera, plus ses affaires, & celles de ses Maîtres y gagneront. Voilà la Requête que son pressant besoin l'a obligé de presenter. Vos [h] commandemens sont pardessus tout.

[a] C'est la coûtume en Perse de traitter par Re-

Requêtes avec le Roi & avec les grands Miniſtres. Ces Requêtes s'appellent *Arzé*, ou *Arizé*, c'eſt-à-dire, *Propoſition*.

[b] J'ai obſervé en un autre endroit que les Orientaux donnent le titre d'*Ambaſſadeur* à tout homme qui eſt envoyé d'un Souverain à un autre, quand il ne feroit chargé que de rendre une Lettre; & la raiſon, à mon avis, pourquoi ils en uſent ainſi, eſt de faire croire au peuple que leur Roi eſt reveré dans tout l'Univers, & que de toutes parts on lui rend hommage par des Ambaſſadeurs & par des Préſens.

[c] Dans la langue Perſane on parle toûjours à la troiſiéme perſonne, quand on veut parler civilement, & au lieu du pronom relatif on employe des termes de ſoumiſſion, comme *bendé*, c'eſt-à-dire, *Serviteur*, *Eſclave*, & *Douagou*, c'eſt-à-dire, *priant*, pour dire *un qui prie toûjours pour vous*.

[d] C'eſt-à-dire, *à Iſpahan*, & les Perſans donnent cette épithéte à toutes les Villes où les Rois font leur ſéjour.

[e] Les Perſans tiennent que c'eſt la volonté de Dieu que le monde ſoit gouverné par des Prophetes, ou par leurs Lieutenans, ou Vicaires, en leur abſence; & c'eſt dans ce ſens que leurs Rois s'appellent par honneur *Lieutenans, ou Vicaires de Mahamed, d'Aly, & des Prophetes en géneral*.

[f] *Mauſſom* eſt le mot Perſan, que j'ai traduit *le tems propre à aller de Perſe aux Indes par mer:* c'eſt le mot dont les Orientaux ſe ſervent pour ſignifier les ſaiſons propres à naviguer d'un lieu à un autre. Ceux qui ont lû la Topographie des Indes, ſavent que les vents

y soufflent constamment de certains côtez par semestre. Ainsi, depuis Octobre, jusqu'en Mai, par exemple, ils soufflent favorablement pour ceux qui veulent toucher la côte Orientale des Indes ; mais durant les autres mois ils leur sont contraires.

s Toutes les Requêtes, les Placets, & les Mémoires qu'on presente en Perse, sont toûjours conclus par ces mots *amr-ala*, dont le sens, comme les Persans le donnent, est, *la réponse que vous ferez à ma requête réglera mes desirs.*

Le 24. fut un jour d'affliction pour tous les Chrétiens d'*Ispahan*, sur tout aux Armeniens, par la revolte de leur Chef, ou Gouverneur, nommé *Aga Piri Calentar*, c'est-à-dire, *Prévôt* de ce grand fauxbourg d'*Ispahan*, où ils habitent. C'étoit un demi-savant, qui ayant lû *Avicenne*, & d'autres Philosophes Arabes, & des Controversistes Mahometans, n'avoit pas sû resoudre leurs objections, de sorte que ce fut l'aveuglement & l'esprit d'erreur qui le seduisirent, plûtôt que l'amour du monde, ni la volupté. Ses amis disoient que c'étoit l'opprobre de *Jesus-Christ*, selon le langage de l'Ecriture, c'est-à-dire, le mépris & les rebuts attachez à la profession du Christianisme, dans les Etats Mahometans. Quinze jours avant son apostasie, il alla trouver le *Nazir*, & l'ayant supplié de l'écouter en particulier, il lui fit présent d'une bourse de six cens ducats d'or, & lui dit, *qu'étant depuis long-tems Mahometan d'esprit & de cœur, il desiroit de faire profession ouverte du Mahometisme; mais qu'ayant à craindre l'aversion de toute sa nation, & le desespoir de sa famille,*

mille, en abjurant leur Religion de son propre mouvement, comme aussi que les Facteurs qu'il avoit en Europe avec de grands biens, n'en prissent occasion de les garder, & de ne revenir jamais, il croyoit necessaire, & il souhaittoit de tout son cœur, que le Roi lui dit de se faire Mahometan, afin que son changement pût passer pour une violence. Le *Nazir* l'embrassa, & lui promit toutes les choses du monde. C'est ce que ses plus proches parens m'ont conté ; quoi qu'il en soit, voici comme son changement arriva. Il avoit fait un an auparavant un beau présent de fruits au Roi, pour lequel on lui avoit envoyé un habit Royal, il y avoit huit jours, & étant allé vêtu de cet habit, & suivi par honneur des plus considerables gens de sa Nation, comme c'est la coûtume, pour remercier le Roi de cette grace, le Roi le fit approcher de lui, & lui dit : *Aga Piri, j'apprens que tu as lû nos livres de Science & de Religion. D'où vient que connoissant presentement la verité, tu ne te fais pas Mahometan?* Il baissoit la tête le visage tourné vers le Roi. Le premier Ministre s'approcha de lui, & lui dit fort haut : *Le Roi vous ordonne de vous faire Mahometan : il faut le contenter.* C'étoit le signal que ce perfide attendoit. Il répondit fermement, & sans être troublé : *La volonté du Roi soit faite : je me déclare Mahometan.* On le mena incontinent aux pieds du Prince, & après y avoir fait les trois prostrations accoûtumées, on lui fit prononcer à haute voix la confession de foi Mahometane. Le Roi dit ensuite au Grand Pontife, qui étoit là present, de le faire *sunnet :* cela vouloit dire, *de le circoncire* ; & pour conclusion, il com-

manda au *Nazir* de lui faire donner un habit Royal de la sorte qu'on donne aux Gouverneurs de Province, avec un cheval, & le harnois de pierreries.

Les avantages de l'esprit, & les biens de la fortune, dont Dieu avoit favorisé ce malheureux Apostat, rendent sa desertion encore plus criminelle; car c'est un des plus riches Marchands du païs, qui possede plus de deux millions de livres, sans avoir ni enfans, ni freres. Les Mahometans triompherent de sa conquête, disant qu'on ne pouvoit attribuer sa conversion à aucun motif humain, ni à l'ignorance; mais que c'étoit l'ouvrage de la Verité toute seule. Pour lui, il voulut faire accroire à ses parens que le Roi l'avoit menacé de mort s'il n'abjuroit, mais il n'y a rien de moins vrai, & personne n'ajoûta foi à ses lâches excuses.

Tous les *Armeniens*, le Clergé, & le Patriarche, qui étoient à lors à *Ispahan* furent consternez de ce malheureux accident. Ils craignoient qu'on ne leur fit quelque violence, qui emportât les plus foibles du Troupeau; mais, graces à Dieu, on ne leur en fit nulle. Le premier Ministre les envoya querir, & leur dit, *que le Roi avoit un grand zele pour leur conversion, & que pour lui, il compteroit pour le plus grand bonheur de sa vie, que du tems de son Ministere, ils voulussent embrasser la véritable Réligion.* Ils répondirent, en tremblant, *que S. M. ayant un Monde d'Esclaves Mahometans, sa bonté pouvoit laisser vivre dans la Religion du Prophete Jesus les plus bas de ses Esclaves, & leur laisser leurs Eglises, où ils ne faisoient rien plus souvent & avec plus d'ardeur*

que

que de prier Dieu pour la vie de S. M. & pour celle de ses Ministres. Ils firent aussi entendre que s'ils se rendoient Mahometans, il arriveroit que leurs Facteurs qui étoient en Europe ne retourneroient point, ce qui feroit perdre à l'Etat des richesses immenses ; de plus que les Princes Chrétiens ne les laisseroient plus trafiquer dans leurs Etats. On ne les pressa pas davantage sur cette matiere.

Les Missionnaires ayant appris toutes ces démarches, firent insinuer au Patriarche qu'il devoit implorer le secours des Princes Chrétiens en faveur de sa Nation & il y prêta l'oreille. On m'en demanda mon avis. Je ne voulus pas lui ôter l'esperance qu'il avoit de ce côté-là. Je me contentai de dire à ceux qui entroient dans le dessein, qu'ils prissent bien garde aux consequences de leur députation, si elle venoit à être sue, soit par l'interception de leurs Lettres, soit par quelque faux frere, soit même par l'Office que les Princes Chrétiens pourroient faire auprès du Roi de *Perse* par des Lettres, ou par des Ambassadeurs, qui pourroient leur nuire, plûtôt que de leur servir. Les Missionnaires faisoient dire aux Armeniens par l'Envoyé de la Compagnie Françoise, que si le *Pape* prioit le *Roi de France* de les proteger, il n'y manqueroit point. Ainsi il ne s'agissoit que de la recommandation du *Pape* ; mais on faisoit entendre au Patriarche, que pour l'avoir, il falloit reconnoître sa souveraine autorité, & s'y soumettre. Le Patriarche répondit que s'il ne falloit que cela pour sauver sa Nation du Mahometisme, il s'y soumettroit. Après plusieurs conferences, il fut résolu que le Pa-

triarche écriroit au *Pape*, à la *Congrégation de la Propaganda*, au *Roi de France*, & au Pere Confesseur, ce qui fut executé peu de jours après.

Les Lettres du Patriarche étoient touchantes & pressantes. Il y mettoit en termes clairs qu'il reconnoissoit la Monarchie du *Pape*, & soumettoit sa personne, & son Troupeau, à l'autorité de l'Eglise Romaine; mais qu'au nom de Dieu on lui donnât des secours promts & efficaces. Cette députation ne produisit rien pour les *Armeniens*, car les Augustins & les Carmes, jaloux & indignez de n'y avoir point eu de part, écrivirent à Rome qu'ils ne voyoient que des motifs humains dans toute cette menée. Les grands Marchands du lieu ayant appris tout ce qui s'étoit passé, en furent fort irritez, craignant que si la Cour en étoit informée elle ne s'en vengeât sur eux. En effet, ils ont sujet de tout apprehender sous le Ministere de ce Grand Vizir *Cheic-ali-can*; car c'est un Mahometan outré, qui hait furieusement la Réligion Chrétienne: jusques-là qu'il croit que le pays-même est pollu & dans un état d'impureté, par le sejour que les Chrétiens y font; à cause de quoi il voudroit en chasser tous les habitans Chrétiens, sans en excepter les Etrangers.

Les principaux Marchands de *Julfa* prirent cette occasion pour presser leur Patriarche de travailler à la reformation du Clergé, & sur tout à celle de la vie débordée des Religieuses, dont la dissolution étoit devenue d'une notorieté publique, & d'un scandale étrange; car elles ne se contentoient pas de se prostituer elles mêmes, elles faisoient métier de cor-

corrompre les autres, & de menager les plus infames intrigues. On trouva le desordre trop genéral & trop enraciné pour y remedier; c'est pourquoi on renvoya les Religieuses chez leurs parens, & on sécularisa le Monastere. Il avoit soixante ans de fondation. Les Carmes m'ont assuré que c'étoient eux qui en avoient dressé le plan & les constitutions.

Le 25. je terminai enfin, graces à Dieu, mon affaire avec *le Nazir*. Le Chef des Orfevres en conclut le marché. Je ne dirai point les fourberies, les ruses, les disputes, les menaces, les promesses, dont l'on me fatigua durant dix jours, & notamment ce jour-là, pour me faire baisser les prix de ce peu que le Roi vouloit avoir. J'étois si las de toutes les mechantes manieres, dont le *Nazir* se servoit pour arriver à ses fins, que j'en avois honte pour lui, & doutois souvent s'il agissoit par feinte ou tout de bon. Je lui dis à la fin que plûtôt que de le voir s'exhaler en cris & en aigreurs contre moi, je le suppliois de me rendre mes bijoux. *Qu'en ferez vous*, me repartit-il brusquement? *j'empecherai bien que vous n'en vendiez pour un sou, ou que vous les emportiez aux Indes.* Je lui répondis que je ne craignois rien de pareil de son équité. Ce qui le fâchoit le plus, comme il disoit, c'est que je me tenois toûjours à l'accord, sans en démordre. Il s'étoit mis si fort en colere une heure avant que de conclure, qu'on eût dit qu'il m'alloit devorer, & j'eusse apprehendé de méchantes suites de cette grande irritation, si je n'avois bien sû les façons de faire des Persans dans de pareilles occasions.

Ce que j'avois le plus de peine à soutenir,

c'étoit les reproches des personnes de la Cour qui étoient là avec lui, qui s'imaginant, qu'à la maniere des Marchands Orientaux, je n'autois pas dit la verité d'abord, trouvoient fort étrange que je me tinsse toûjours à mon premier mot, & ils attribuoient cela les uns à obstination, les autres à une envie de gagner excessivement. Le *Nazir* voyant qu'il ne réussissoit par aucune voye, fit mine de me rendre tout. Il l'envoya querir & me le fit délivrer. Comme je le recevois, on le vint querir de la part du Roi. Il sortit, en disant un mot à l'Oreille au Chef des Orfevres. Celui-ci, qui étoit, comme je l'ai observé, un bon vieillard, honnête homme, me tirant dans une chambre particuliere, me dit, *il est tems de finir cette affaire. Je suis las moi même de ces feintes outrées. Relachez un peu de vôtre droit, quelque juste qu'il soit, & ne poussez pas le Nazir à bout. Considerez qu'il peut vous faire vendre d'autres pierreries. Si on vous laisse les grands ouvrages que vous avez, où les porterez vous? Quel autre Roi que le nôtre peut vous les achetter? Croyez moi, & me laissez terminer le different en le partageant entre vous. Il vous faut, à vôtre compte, quelques dix sept cens tomans. Le Nazir ne vous en veut donner que douze cens. Je conclurai le marché à quinze cens*, (c'est quelques sept mile pistoles) J'avois si grande envie de faire affaire, que je fus ravi de la proposition; mais il falloit se contenir, & faire encore le difficile. Je répondis au Chef des Orfevres en le remerciant des peines qu'il prenoit pour mes interêts; mais que le *Nazir* avoit de fort méchantes manieres, s'emportant jusqu'à me dire des injures.

jures. *Ne prenez pas garde à cela*, me *répondit*-il, avec un geste de rebut & de mépris, *poc y edy*, c'est-à-dire, à traduire honnêtement ces mots *il a maché de l'ordure*, & cela signifie que l'on a tout à fait mal parlé. L'action & la réponse de ce Seigneur me donnerent une grande envie de rire. Je repartis que ce qu'il vouloit me rabattre étoit la moitié du profit que l'on m'avoit promis, & que l'autre s'en iroit en droits, cinq pour cent au Thrésor en recevant l'argent, deux pour cent à lui pour son droit, & ce qu'il faudroit donner au *Nazir*, qui monteroit à plus de deux pour cent. Le Chef des Orfevres me répondit qu'on m'exempteroit des cinq pour cent, & enfin après quelques reparties de part & d'autre je me rendis.

Au bout d'une heure le *Nazir* revint. Le Chef des Orfevres se mit à le supplier tout haut de s'avancer à un prix raisonnable, & de sacrifier un milier de pistoles en consideration des peines que j'avois prises, qui en meritoient beaucoup plus. Le *Nazir*, qui poussoit encore la feinte, s'emporta contre lui, & lui demanda, *s'il vouloit être Caution que mes bijoux valussent cela, & pourquoi c'étoit, que ne les ayant estimez que cinquante mille francs, il lui disoit d'en donner septante. J'ai estimé la Marchandise*, répondit le Chef des Orfevres, *selon le cours qu'elle a présentement dans la ville, & non selon sa véritable valeur. La ruine du Négoce, arrivée depuis la mort du feu Roi, a diminué de moitié la valeur de la pierrerie. J'ai agi sur le pié de cette diminution; sans égard à la beauté, au choix, au rare assemblage des pierres que je vous laisse à*

considerer. Il y eut encore quelques paroles de part & d'autre, sur le présent que je prétendois du Roi. Enfin, le Chef des Orfevres me prit la main, & regardant le Grand Maître, lui dit: *je donne vôtre parole à Aga Chardin pour quinze cens tomans avec un habit Royal*. (On a dit en plusieurs endroits qu'on appelle ainsi les habits que le Roi donne) *& un Cheval, lesquelles choses il accepte pour plein & juste payement des pierreries que le Roi prend de lui*.

Le Nazir me fit donner sur le champ deux piéces de dixhuit sols pour arres, & m'ayant fait signe de m'approcher de lui, il me dit d'un visage gai & serain, changé en un instant du blanc au noir, comme on parle; *Tout sujet de contestation est à présent ôté. Nous vivrons bons amis à découvert. J'ai été obligé d'en user avec vous comme j'ai fait, pour l'avantage du Roi, dont j'ai l'honneur d'avoir les biens en maniment. Si j'agissois autrement, je volerois son pain que je mange. Outre cela, j'ai une tête à perdre: mais je vous aime, & vous le connoîtrez dans la suitte*. Après cet obligeant discours il me demanda, *si je voulois être assigné sur le fermier Général des Doüannes du Golphe Persique. Vous y aurez beaucoup d'avantage*, me dit-il, *puisque vous devez passer aux Indes, car cet argent sera tout porté à Bandar-abassi & vous n'aurez qu'à l'embarquer*. J'avois déja fait réflexion sur l'assignation que je devois demander. Elle m'étoit véritablement fort avantageuse à *Bandar-abassi*, mais je craignois que quand je serois là à cinquante journées de la Cour, on ne me fit quelque chicane, ou quelque avanie, soit pour retarder mon payement,

soit

foit pour avoir un préfent. Je demandai d'avoir mon affignation fur les Hollandois, ce que le *Nazir* m'accorda fans replique, de quoi je me fentis fort obligé. Je fortis de chez lui affez tard, fort fatisfait du fuccès, & loüant Dieu de n'avoir pas été auffi malheureux que chacun le croyoit. Le *Nazir* me dit en fortant, qu'encore que nous euffions fait marché, que je ne laiffaffe pas de le venir voir tous les jours, fur tout à l'heure du diner.

Peut-être que j'aurai été ennuyeux en rapportant ainfi au long ma négociation avec le *Nazir*. Je l'ai fait, parce que ces fortes de Narrations font mieux connoître aux gens intelligens le genie du pays, que les plus exactes defcriptions ne fauroient faire. On procede avec autant de mefquinerie & de baffeffe dans tous les Etats Orientaux, & j'ai vû bien pis que cela à la Cour du *Grand Mogol*, quoi que ce foit le centre pour ainfi dire de toutes les richeffes du monde.

Le 26. le *Nazir* commença la Noce de fon fils ainé, qui étoit premier Maître d'hôtel, avec une fille du *Divan-begbi*, ou Préfident du Divan, une des plus grandes charges du Royaume, nommé *Mahamed Haffen*, homme fort avide de bien, & grand Tyran. Il déchiroit les Chrétiens, les Juifs, & les Gentils qui tomboient dans fes mains, & il n'y avoit point de droit, pour clair & bien établi qu'il pût être, qu'il n'oprimât pour de l'argent. Il étoit du refte plein d'efprit & de feu, & fort bien fait de fa perfonne.

La Noce dura quatorze jours. Les trois premiers, les Parens feuls furent traitez : plufieurs Seigneurs de la Cour le furent le qua-

triéme: les Favoris du Roi le cinquiéme, & le sixiéme les Generaux d'armée: le septiéme les deux Pontifes, & les plus considerables Ecclesiastiques. Le premier Ministre fut traité le huitiéme, & le Roi le lendemain. Le dixiéme fut pour le Chancelier & pour les Secretaires d'Etat. Le onziéme pour les principaux Lettrés. Et les quatre derniers jours on invita d'autres gens notables; de maniere qu'il n'y eût personne de considerable à la Cour & dans la ville qui ne fût à la Noce. On dit qu'elle couta au *Nazir* quatre cens mille livres, la plûpart en présens faits aux Invitez. Ceux qu'il fit au Roi valoient vingt mille écus. Ce jour là même, il eut la bonté de penser à moi; Il m'envoya un regal de fleurs, de confitures, & de fruits, les plus beaux qu'on puisse voir.

Le 31. *Zael-can*, Gouverneur de la Ville & de la Province de *Candahar*, fut amené à *Ispahan*, accusé d'être complice du vol d'une Caravane qui alloit aux Indes riche de plusieurs milions. On le donna en garde au *Kelonter*, ou Prevôt de la ville, qui est comme le Lieutenant Civil. Le prisonnier n'avoit qu'un seul Valet, & étoit au Carcan, lequel en Perse est fait de trois piéces de bois carrées mises en triangle, dont l'une est presque du double plus longue que les deux autres. Le Cou du Criminel est enfermé dans ce triangle, & sa main au bout de la plus longue piéce dans un demi cercle de bois qui y est cloüé.

Le 1. de Septembre *le Nazir* me delivra mon ordonnance de comptant, sur les Hollandois, qui étoit en ces mots.

DIEU.

DIEU.

„ Commandement du Roi du monde, adressé à ses hôtes de la Nation Europeane, „ portant injonction à eux de payer à bon „ compte, & sur le tant moins des soyes, „ qui leur ont été vendues & délivrées [a] *l'an* „ *du Pourceau*, la somme de quinze cens *To-* „ *mans*, monnoye de [b] *Tauris*, aux Seigneurs „ *Chardin* & *Raisin*, Négocians Europeans, „ la fleur des Négocians & des Europeans, „ en payement de joyaux & pierreries cou- „ chées au dos de ce sublime commandement. „ Ces joyaux & pierreries ayant été présen- „ tées par l'entremise du très-haut & très-ex- „ cellent le *voyant* de la maison du Roi à Sa „ Majesté, dont les regards ont la vertu de „ la Chymie, elle les a agrées & elle a com- „ mandé par un ordre sublime & absolu de „ les acheter. En execution de ce Saint Com- „ mandement, la fleur de la Noblesse, favori „ de la très-haute Majesté, le Chef des Or- „ fevres a été commandé pour estimer ces „ joyaux & pierreries, avec l'avis des plus ha- „ biles Joüalliers & des meilleurs connois- „ seurs de la Royale ville d'*Ispahan*. Ils les „ ont apréciés à onze cens quatre vingt six „ *Tomans*, & vingt huit *Abassis*; mais comme „ lesdits Aga *Chardin* & *Raisin*, n'étoient point „ contens de cette évaluation & la rejettoient, „ faisant voir qu'à compter sur le pied de „ l'achat, & d'un profit honnête ils ne pou- „ voient donner lesdits bijoux moins de quin- „ ze cens *Tomans*; il a été arrêté en consé- „ quence de l'ordre du Roi très-haut, qui est „ intervenu là-dessus, que sans avoir d'égard

„ à l'eſtimation des Joüalliers, on donnât „ cette ſomme aux vendeurs afin qu'ils fuſ- „ ſent ſatisfaits à plein. Il a été ordonné en- „ ſuite que ces bijoux & pierreries fuſſent ap- „ portées au tréſor Royal, & délivrées au „ haut & Majeſtueux Seigneur ſublime & „ honorable au delà de toute comparaiſon, „ accompli dans les devoirs de l'amitié, fa- „ vori du Roi très-grand, appui du plus glo- „ rieux trône de la terre, Pelerin des No- „ bles & ſacrez [c] ſaints lieux, le [d] Chef & „ Surintendant du [e] Palais des femmes du „ très-haut & très-excellent Monarque, afin „ qu'il les reçoive & en réponde ſuivant l'en- „ doſſement de cette préſente ordonnance. „ On doit ſavoir que tout cela a été executé „ très-exactement, & que la dépenſe faite à „ cet achat a été aprouvée & paſſée en comp- „ te. Fait au mois de *Gemadi*, le premier, l'an „ mille quatre vingt quatre."

Au dos de l'Ordonnance, qui étoit ſur une grande feuille de papier, au milieu de la feuil- le étoit le mémoire des bijoux, la qualité & le prix au haut, & aux côtez étoient les contreſeins des principaux Miniſtres qui ont l'Intendance des biens du Roi. Celui du pre- mier Miniſtre étoit le premier en ces mots.

DIEU.

Par ordonnance du Roi très-grand . . . . . : *contreſigné de l'endoſſement du très-haut, très-heureux, & très-* [f] *chery Lieutenant de l'Etat*, Cheic-ali-can, *très-excellent, très-glorieux, & très-éclatant, éminentiſſime confident du Roi des-*

des Rois très-clement & très-bon, appui & premier Ministre du plus grand des Royaumes de la terre élevé au dessus de toute grandeur.

Sous la signature, tout contre, étoit le sceau & le paraphe du premier Ministre. Ce paraphe s'appelle *Togra*, comme celui du Roi. C'est un lacs de plusieurs Lettres Arabesques qui composent cinq mots en cette langue, lesquels signifient, *il faut se munir du secours de Dieu très-haut dans toutes les affaires temporelles.*

La seconde signature étoit celle du *Nazir*, en ces mots, *contresigné de l'endossement du très-haut, très-heureux & très-cheri Seigneur* Negef-çouli-bec, *suprême Intendant des biens Royaux, Lieutenant du Roi, favori de S. M. Grand Voyant de sa Maison Royale.*

A la moitié de la page sur le bord à côté droit, étoit le sceau & le contresein de *Mirza Kebir*, Controlleur Général du Domaine, en ces mots, *Cette Ordonnance a passé par la plume du Controlleur des Finances.*

A côté gauche, & aussi sur le bord, étoit le sceau & le contresein de *Mirza-casem*, Controlleur des Regîtres de la Chambre des Comptes en ces mots : *Cette Ordonnance a été vûe.*

Sous ces contreseins, il y en avoit trois autres. Le premier d'*Ismaël-bec*, *Nazir*, ou Controlleur de la Chambre, en ces paroles, *Cette Ordonnance a été homologuée au bureau du Nazir.* L'autre de *Mahammed Jafer*, premier Officier de la Chambre des Comptes, en ces mots-ci, *Cette Ordonnance a été inserée dans les regîtres du Domaine.* Le troisiéme de

de *Mirza-aboul Hassein*, Receveur Général qui étoit ainsi: *Cette Ordonnance a été inserée.*

[a] C'est une des douze années, qui composent l'Epoque dont l'on se sert en *Perse* dans tous les Bureaux des Finances. Les Tartares l'ont introduite dans tous les païs où ils ont porté leurs Sciences, ou leurs armes, comme on le trouvera expliqué plus amplement dans les volumes suivans, au traité de l'Astronomie des Persans.

[b] On specifie toûjours dans les Contracts, que les payemens se feront *monnoye de Tauris*, parce que cette grande ville est en réputation de fabriquer les espéces à plus juste titre, que les autres; mais ce n'est qu'une formalité, la monnoye des autres villes de Perse ayant cours tout de même.

[c] Les lieux saints des Mahometans sont les villes de la *Mecque*, & de *Medine*. Ils les appellent *haraminvé cherifin*, c'est-à-dire, *sacrez & Nobles*.

[d] Le terme original est *richs sefid*, c'est-à-dire, *barbe blanche*. On se sert de cette figure par tout en *Perse* pour dénoter la personne principale & plus éminente d'un lieu, celle qui gouverne les autres, comme un pere de famille dans sa maison, un Capitaine dans sa Compagnie, un Bailli dans le bourg où il commande, & le Chef d'une Caravane. Ce qu'il y a d'absurde dans cet usage, est de donner ce titre à des gens qui n'ont & ne sauroient avoir de barbe comme l'Officier désigné en cet endroit, qui est un Eunuque; mais on fait bien plus, car on le donne aussi à des femmes & à des filles de condition. Cette figure est prise de la déference que les Orientaux,

taux, plus que nuls autres peuples du monde, ont eûe de tout tems pour les vieillards.

[e] L'appartement des femmes en Perse s'appelle *Haram*, c'est-à-dire, *un lieu sacré*, *dont l'entrée est interdite & défenduë.*

[f] Le mot que j'ai traduit par *cheri*, signifie proprement, *qui fait sa charge au contentement du Roi.*

Le *Nazir* me délivra cette ordonnance toute expédiée. S'il m'eût fallu la faire passer moi-même, je n'en fusse pas venu à bout dans un mois, ni pour cinquante pistoles. Comme il m'avoit fait sentir en plusieurs rencontres qu'il ne vouloit point perdre ses faveurs, je lui fis connoître que je sentois bien celle-ci. Il m'en fit une autre le même jour, qui fut de me faire vendre pour sept mille écus de bijouterie aux Grands qu'il avoit invitez. Il avoit gardé tout ce que j'avois de petit prix, & par une vilainie incroyable dans un homme de sa qualité, il le faisoit porter à vendre en mon nom dans les grandes maisons, & lors qu'on lui faisoit un assez bonne offre de quelque bijou, il me l'acheptoit incontinent, à moins que ce qu'on lui en offroit. C'est pour cela qu'il me disoit souvent de ne rien vendre de ce que le Roi avoit vû, de peur qu'il ne le redemandât ; mais je reconnus bien-tôt son intrigue.

Le 3. qui étoit le jour qu'il traittoit le Roi : j'allai chez lui de bon matin pour en voir les aprêts. Son hôtel est tout proche du Palais Royal. On avoit sablé le chemin pour où le Roi devoit venir, dont un côté étoit couvert de brocards d'or & de soye, étendus, & l'autre

tre

tre parsemé de fleurs. Il ne se peut rien voir de plus propre & de plus magnifique que l'Appartement où il traita le Roi. Il donne sur un jardin qui n'est pas fort grand, mais qui est fort beau, au milieu duquel il y a un grand bassin d'eau, incrusté de marbre blanc transparent, dont les bords sont percez pour des jets, à quatre doigts l'un de l'autre. A l'entour du bassin, on avoit étendu des tapis de soye & d'or, & mis des carreaux d'une fort riche broderie pour s'asseoir. Le grand sallon, au milieu duquel est un autre bassin carré, dont le centre est marqué par quatre jets d'eau, étoit couvert de riches tapis de soye & d'or, les plus beaux qu'on puisse voir, & garnis tout autour de carreaux de même façon, mais plus riches d'étoffe & d'ouvrage. Aux quatre côtez du bassin, on voyoit quatre Cassolettes de Vermeil doré d'une extraordinaire grandeur, entre huit cassettes carrées d'yvoire, garnies d'or émaillé, pleines de senteurs. Toute la sale étoit couverte de grands bassins de confitures, & le tour des bassins d'eau de senteur, de bouteilles d'essences, de liqueurs, de vin, & d'eau de vie de plusieurs sortes. Le soir, il y eût un grand feu d'artifice tiré au milieu du jardin. On ne fait jamais de festin au Roi de *Perse*, sans lui donner un feu d'artifice pour divertissement. Le Roi passa toute la nuit au festin, à boire, à tirer de l'arc, & à d'autres exercices. Ses Favoris l'ayant loüé de la force de son bras, il prit tant de plaisir à ces loüanges, que pour montrer mieux combien il les meritoit, il prit des tasses d'or émaillé épaisses d'un écu blanc, & les pressant d'une main il les plia en

deux

deux l'une après l'autre. Cela eſt preſque incroyable. Véritablement ce Prince a une taille & un port d'homme auſſi fort & robuſte qu'on puiſſe voir. Il ſe fit emporter à la pointe du jour, ne pouvant ſe tenir à cheval, ni ſur les pieds, à force de laſſitude, & de bonne chere. Les Grands qui avoient été de la fête étoient ſi las, & ſi yvres, que la plûpart ne ſe pouvant tenir à cheval en retournant chez eux, ſe firent coucher en chemin ſur des boutiques. Le *Nazir*, qui en fut averti ſur le champ, envoya poſer des ſentinelles à l'entour, afin que perſonne n'approchât d'eux, & ne les vît dans un état ſi ſale & ſi indigne de leur qualité.

Le 4. l'Envoyé de la Compagnie des Indes Orientales de France préſenta requête au *Nazir*, pour avoir audience du Roi; & le ſixiéme, par l'avis de ce Miniſtre, il en préſenta une ſemblable au Grand Vizir, dont voici la traduction.

DIEU.

Requête d'une perſonne qui fait des vœux pour vous de tout ſon cœur, l'Envoyé de la Compagnie des Indes Orientales de France.

„ Il repréſente avec tout l'empreſſement
„ au très-haut Seigneur, magnifique en ti-
„ tres, inébranlable baze du Royaume, très-
„ digne Lieutenant ſuprême, excellent, no-
„ ble, magnanime, l'élû de la Couronne,
„ le favori du très-haut & très-puiſſant Maî-
„ tre du Monde; que depuis ſon arrivée en
„ la Royale ville d'*Iſpahan* il a reçû d'extrê-
„ mes

„ mes faveurs & liberalitez de Vôtre Gran-
„ deur, & des autres Hauts & Puiſſans Sei-
„ gneurs de la Cour, particuliérement du
„ *Nazir*, & Grand Surintendant de la Mai-
„ ſon du Roi, qui lui a fait fournir tout ce
„ qui eſt néceſſaire à la [a] ſubſiſtence d'un E-
„ tranger de ſa qualité. Comme ſon très-
„ haut & très-puiſſant Roi eſt en guerre avec
„ le Roi de [b] Hollande, ce qui rend la Na-
„ vigation dangereuſe, & que le Suppliant a
„ pluſieurs demandes à faire à cette Cour,
„ baze & appui du Ciel, il ſupplie que par fa-
„ veur on le faſſe venir en la Royale aſſem-
„ blée des audiences, qui eſt l'image du Pa-
„ radis, & qu'on faſſe ſavoir ſon état & ſes
„ requêtes au très-haut & très-noble Monar-
„ que, à qui le Ciel ſert de [c] marche-pied.
„ Le Suppliant ſe promet de la bonté de Vô-
„ tre Grandeur, qu'il rendra bien-tôt les Let-
„ tres & les préſens dont il eſt chargé, pour
„ celui de qui les regards ont la même force
„ & vertu que la Chymie: qu'il en aura un
„ favorable accueuil; & qu'enſuite il expoſera
„ à V. G. qui eſt la vraye ſource de la No-
„ bleſſe, le ſujet de ſa venuë.

„ Les Commandemens de Vôtre Gran-
„ deur regleront ſes deſirs.

[a] Les mots Perſans ſignifient, *la ſuſtentation de cet atome a été faite de la part des Miniſtres*. *Hoſpitalité* en Perſan s'appelle *la Nourriture de l'Etranger*.

[b] Le Gouvernement Républicain eſt inconnu en *Perſe*, & plus avant, juſqu'au bout du monde. On n'y connoît que le Gouvernement Deſpotique, & on n'y ſauroit conce-

voir

voir ni l'adminiſtration de la Souveraine puiſſance par pluſieurs hommes égaux, ni même cette ſainte & heureuſe autorité des Loix qui ſert de barriere contre la Tyrannie. On eſt accoûtumé dans tout l'Orient au joug d'un homme dont le caprice eſt la Souveraine Loi, & qui fait & défait à ſon gré ſans raiſon & ſans ſens. Les Hollandois, pour ne pas offenſer ces maniéres, parlent toûjours de leur païs comme d'une Monarchie, à la façon des autres païs, & lors qu'ils envoyent quelque Ambaſſadeur en Perſe, les Lettres ſont faites au nom du Gouverneur de *Batavia*, ou au nom du *Prince d'Orange*. Les premiéres Ambaſſades qu'ils ont envoyées aux Indes étoient toutes au nom des Princes d'Orange & avec leurs Lettres.

[c] *Sepeher recab*, que j'ai traduit par *à qui le Ciel ſert de marche-pied*, ſignifie auſſi *monté ſur le Ciel: recab* veut dire proprement *étrier*.

Le premier Miniſtre étoit mal ſatisfait de l'Envoyé, qu'il voyoit s'attacher uniquement au *Nazir*, ſans s'adreſſer à lui. Cependant il ne laiſſa pas de répondre favorablement à ſa Requête. Il dit à l'Interprête *qu'il employeroit ſes offices auprès du Roi en faveur de la Compagnie Françoiſe.*

Le 9. le *Nazir*, avec un de ſes freres, & un des Favoris du Roi, allerent le matin chez le Prévôt de *Julfa*, qui s'étoit fait Mahometan. Beaucoup d'Eccléſiaſtiques des plus conſidérables de la ville s'y étoient rendus. C'étoit pour le circoncire. Un Chirurgien domeſtique du Grand Pontife fit l'operation dans un Cabinet joignant la grande ſale, où étoit l'aſſem-

l'assemblée. On lui donna le nom de *Mahammed Piri* à sa circoncision. On le fit entrer au bain immédiatement après; & au sortir, on le vêtit d'habits blancs neufs. Pendant qu'on faisoit cette cérémonie, l'assemblée poussoit des actions de graces au Ciel pour la conversion d'un si illustre Neophyte, & mille vœux pour celle de tous les Chrétiens de *Perse*, & pour l'exaltation du Mahometisme. Au bout de deux heures, on donna un grand diner à la Compagnie. Il fut apporté de la Maison d'*Agazaman*, Intendant de la Mere du Roi, parce que la famille du Converti n'étant pas encore Mahometane, ce qu'on y eût apprêté eût été pollu. Cet *Agazaman* lui donna sa fille en mariage un mois après. La circoncision est fort douloureuse dans les gens avancez en age, qui sont d'ordinaire quinze jours, ou trois semaines, avant que de pouvoir marcher.

Le 14. j'allai voir *le Cedre*, ou Grand Pontife, qui m'avoit envoyé querir plusieurs fois pour la Princesse sa femme, qui vouloit acheter des bijoux. Il y a deux grands Pontifes en *Perse*; l'un établi sur les biens leguez par les Rois, qu'on appelle *Pontife du Domaine*; l'autre, établi sur les biens leguez par les Particuliers, qu'on appelle *Pontife des Royaumes*. C'étoit le Pontife du Domaine qui m'avoit envoyé querir & à qui j'avois à faire.

Ce Seigneur, après avoir vû piéce à piéce, avec beaucoup de plaisir, tous les bijoux que je lui avois apportez, les fit ranger l'un contre l'autre dans un grand bassin d'argent, & alla lui-même les porter à la Princesse sa femme dans le Serrail. Je voulois prendre congé
&

& me retirer, mais il me fit attendre; & afin que je ne m'ennuyasse point, il commanda à deux Officiers de me faire voir son Palais. On achevoit de le bâtir : deux cens ouvriers y travailloient encore continuellement, mais on voyoit bien que ce seroit un des beaux édifices d'*Ispahan*. Selon la supputation des Architectes, il ne devoit revenir qu'à quatre cens mille francs, mais j'ai sû depuis qu'il a beaucoup plus couté. Je parle seulement de la partie habitée par les hommes; l'autre partie, qui est l'apartement des femmes, ayant plus couté encore, & étant plus grande & plus magnifique. Pendant que je me promenois par le logis, on m'apporta du sorbet, du caffé, & des confitures, & on me traitta en tout avec un excès d'honnêteté, je dis pour le païs même, où l'on sait mieux caresser & flatter qu'en païs du monde. J'en étois fort aise, moins pour le plaisir de ce doux traitement, que pour l'esperance que j'en concevois que la Princesse m'achetteroit des bijoux; car en Perse, on ne fait jamais rien qu'à dessein & par interêt. Au bout de deux heures, les Eunuques me rapporterent dans deux bassins, tout ce que j'avois montré au Pontife, dont l'un contenoit ce que la Princesse vouloit avoir, & que je laissai dans leurs mains après leur avoir donné le mémoire des prix. Comme je montois à cheval, le Pontife me fit rapeller, & m'ayant fait asseoir proche de lui, il me mit sur le discours de l'Europe, & particulierement de nos Sciences & de nos Arts Méchaniques. A une heure de nuit, il me donna congé, & des gens pour me conduire.

Le 15. dès la pointe du jour, on fit vuider

la

la Place Royale de toutes les boutiques & de tous les revendeurs qui y étallent d'ordinaire, afin de rendre plus magnifique l'Audience, & la Fête, que le Roi vouloit donner le lendemain à tous les Ambassadeurs & Envoyez qui étoient à la Cour. On la balaya, & on en ferma toutes les avenues, afin que personne n'y pût passer. Le premier Ministre fit en même tems donner avis à tous les Ambassadeurs, par le *Mehemandar bachy*, ou *Garde-hôte général*, qui est l'Introducteur des Ambassadeurs, de se préparer avec leurs Présens pour avoir audience. L'Envoyé de la Compagnie Françoise, ou, pour mieux dire, son Conseil, fut bien surpris du dessein du Roi, de donner audience à tous les Ambassadeurs à la fois, & particulierement, ayant eu avis qu'un Agent de la Compagnie Angloise, qui étoit à *Ispahan*, devoit aussi avoir audience, & qu'il avoit de longue main ménagé secretement les Ministres pour la préseance sur lui. Il presenta incontinent des Requêtes au *Nazir*, & au *Grand Visir*, pour empêcher qu'on ne lui fît cette injure, dans lesquelles il representoit, *que le droit de la Nation Françoise étoit d'avoir la préseance sur toutes les Nations Chrêtiennes tant en Orient qu'en Occident.* Ces Requêtes ayant été examinées dans le Conseil des Ministres, elles furent répondues au gré de l'Envoyé. Le *Nazir* me le dit au sortir de chez le Roi, & me chargea d'en porter la nouvelle de sa part à l'Envoyé, & de lui dire que c'étoit lui seul qui avoit tenu bon en sa faveur. L'Ambassadeur Moscovite alleguoit pour raison de préseance, la vaste étendue des Etats de son Maître, que tous les Prin-

ces

ces Chrétiens appelloient *Grand* par excellence, en quoi ils témoignoient, disoit-il, de le reconnoître au dessus d'eux. L'Agent Anglois disoit qu'ayant une Lettre du Roi d'Angleterre à rendre, au lieu que l'Envoyé François n'avoit qu'une Lettre de la Compagnie Françoise, une Lettre de Roi devoit aller devant celle d'un Corps de Marchands. Je trouvai toute la maison de l'Envoyé François occupée à délivrer aux Bourgeois du Quartier les présens qu'elle devoit faire; & voici en quel ordre cela se fait. Le *Piskis Naviez*, ou Receveur des Présens, fait savoir au grand Prevôt & Gouverneur de la ville, qu'il lui faut un tel nombre de gens, un tel jour, en tel endroit, pour porter les Présens d'un tel Ambassadeur. Le Gouverneur envoye chercher le Commissaire du Quartier, & lui donne ses ordres conformément, & le Commissaire les délivre aux principaux Bourgeois du Quartier. Le mot Persan pour dire *Bourgeois* est *Ket-Koda*, qui signifie *Image de Dieu*, parce qu'un bon Chef de Famille represente dans sa maison la conduite de Dieu dans l'Univers. Ces Bourgeois, au nombre de huit ou dix, prennent un homme de chaque boutique du Quartier, autant qu'il en faut, & se transportent avec un Commis du Receveur des Présens au logis de l'Ambassadeur, où ils reçoivent ses Présens selon le mémoire, & les consignent à ces porteurs. Chacun en prend une piéce & s'en va. Cinquante hommes portent souvent à l'Audience ce qu'un seul homme porteroit facilement. On en use ainsi pour l'honneur de la personne qui fait le Présent, parce que cela le fait paroître plus

considerable ; & pour la grandeur du Roi, parce que les peuples en voyant les Présens qu'on lui apporte, jugent qu'il est fort considéré des Nations étrangeres. Le Présent est ainsi gardé par les porteurs jusqu'au lendemain matin, qu'ils se rendent au lieu qu'on leur a assigné, chacun avec la piéce qu'on lui a mise en main. Il arrive quelquefois que le Présent est même huit ou dix jours dans leurs mains. Il sembleroit que dans la confusion que fait une troupe de cinq ou six cens hommes du plus petit peuple, (car on en employe quelquefois autant à porter un Présent) on devroit perdre toûjours quelque chose, mais cela n'arrive jamais, & le compte se trouve très-juste. C'est une chose impossible en Perse que de dérober au Roi ; & comme disent les Persans, *la mer même est obligée de rendre ce qu'elle lui prend.*

Les Anglois furent promtement informez de la résolution qu'on avoit prise en faveur des François. Leur Interprête, homme d'intrigue, bien venu chez les Ministres, & qui n'épargnoit rien en de pareilles occasions, fit tant par ses allées & venues, que les Grands étant assemblez le soir chez le Roi, l'affaire de la préseance fut derechef mise sur le tapis & fort contestée : à la fin il fut résolu qu'on en feroit à deux fois, que l'Audience seroit donnée le lendemain aux Moscovites, & que les François & les Anglois seroient remis à huitaine. Le premier Ministre fit régler le different de cette maniere, disant entr'autres choses : *Le Moscovite est nôtre voisin, & nôtre ami, & le Commerce est établi entre nous d'ancienneté & sans interruption : nous nous envoyons des*

des Ambassadeurs reciproquement presque toutes les années, mais nous connoissons à peine les autres. La puissance de leurs Rois peut être aussi grande qu'on le dit, mais elle est si loin de nous qu'à peine en avons-nous des nouvelles. Il faut menager les voisins à quelque prix que ce soit.

Le 16. sur les huit heures du matin on vit la Place Royale arrosée de bout en bout, & ornée comme je vais le dire. A côté de la grande entrée du Palais Royal, à vingt pas de distance, il y avoit douze Chevaux des plus beaux de l'écurie du Roi, six de chaque côté, couverts de harnois les plus superbes & magnifiques qu'on puisse voir au monde. Quatre harnois étoient d'Emeraudes, deux de Rubis, deux de Pierres de couleur mêlées avec des Diamans, deux autres étoient d'Or émaillé, & deux autres de fin Or lisse. Outre le harnois, qui étoit de cette richesse, la selle, c'est à dire le devant & le derriere, le pomeau & les étriers, étoient couverts de pierreries assorties au harnois. Ces chevaux avoient de grandes housses pendantes fort bas, les unes en broderie d'Or & de Perles relevée, les autres de Brocard d'or très fin & très épais, entourées de Houpes & de Pommettes d'or parsemées de perles. Les Chevaux étoient attachez aux pieds & à la tête avec de grosses Tresses de soye & d'or, à des Cloux d'or fin. Ces Cloux sont longs de quinze pouces environ, & gros à proportion, ayant un gros Anneau à la tête par où l'on passe le licou, ou les entraves. On ne peut en verité rien voir de plus superbe, ni de plus Royal, que cet équipage, à quoi il faut joindre douze Couvertures de velours d'or frizé, qui servent à

K 2 cou-

couvrir les Chevaux de haut en bas, lesquelles étoient en parade sur le balustre qui régne le long de la face du Palais Royal. On n'en peut voir de plus belles, soit qu'on considere la richesse de l'étoffe, soit qu'on regarde l'artifice & la finesse du travail.

Entre les Chevaux & le Balustre on voyoit quatre Fontaines hautes de trois pieds, & grosses à proportion, tout comme celles dont on se sert à Paris à garder l'eau dans les maisons. Deux étoient d'or, posées sur des trepieds, aussi d'or massif, deux autres étoient d'argent, posées sur des trepieds de même metal. Tout contre, il y avoit deux grands Seaux, & deux gros Maillets, des plus gros qu'on puisse voir, tout cela aussi d'or massif jusqu'au manche. On abreuve les Chevaux dans ces Seaux, & les Maillets sont pour ficher en terre les Cloux ausquels on les attache. A trente pas des Chevaux, il y avoit des Bêtes farouches dressées à combattre contre des jeunes Taureaux. Deux Lions, un Tygre, & un Leopard, attachez, & chacun étendu sur un grand Tapis d'écarlate, la tête tournée vers le Palais. Sur les bords des Tapis il y avoit deux Maillets d'or, & deux Bassins aussi d'or, du diametre des plus grandes cuvettes rondes. C'est pour donner à manger à ces belles bêtes, lors qu'on les fait paroître en public. Il faut remarquer que toute la Vaisselle d'or, qui est chez le Roi, est de ducat, comme je l'ai éprouvé. Vis-à-vis le grand Portail, il y avoit deux Carosses à l'Indienne, fort jolis, attelez de bœufs, à la façon de ce païs-là, dont les Cochers, aussi Indiens, étoient vêtus à la mode de leur païs. A côté droit,

droit, il y avoit deux Gazelles, (c'est une espéce de biches, de poil tout blanc, avec des cornes droites comme une fléche, & fort longues;) & à côté gauche, étoient deux grands Elephans, couverts de housses de brocard d'or, & chargez d'anneaux aux dents, & de chaines & d'anneaux d'argent aux pieds, & un Rhinoceros. Ces animaux étoient l'un près de l'autre sans aversion & sans peine, quoi que les Naturalistes disent au contraire, que l'Elephant & le Rhinoceros ont une invincible antipathie, qui les tient perpetuellement en guerre. Aux deux bouts de la Place, on promenoit en lesse les Taureaux & les Beliers, dressez au combat; & il y avoit là aussi des troupes de Gladiateurs, de Lutteurs, & d'Escrimeurs, tout prêts à venir aux mains au premier signal qui leur en seroit donné. Enfin, il y avoit en huit ou dix endroits de la Place, des brigades des Gardes du Roi rangez sous les armes.

La Salle preparée pour donner l'Audience, étoit ce beau & spacieux Sallon bâti sur le grand Portail du Palais, qui est le plus beau Sallon de cette sorte que j'aye vû au monde. Il est si haut élevé, qu'en regardant en bas dans la Place, les hommes ne paroissent pas hauts de deux pieds, & regardant au contraire de la Place dans le Sallon on ne sauroit reconnoître les gens. J'en ai mis la figure dans la description d'*Ispahan*. Le Roi y étant entré sur les neuf heures, & toute la Cour, au nombre de plus de trois cens personnes, on vit entrer dans la Place, par le coin Oriental, l'Ambassadeur des *Lesqui*. C'est une Nation tributaire de la Perse, qui habite un Païs

 de

de montagnes, aux confins du Royaume, vers la Moſcovie, proche de la mer Caſpienne. L'Ambaſſadeur étoit un jeune Seigneur, fort beau & fort bien couvert. Il n'avoit que deux Cavalliers à ſa ſuite, & quatre valets de pied, qui marchoient autour de lui. Un Aide des Céremonies le conduiſoit. Il le fit deſcendre de cheval à cent pas environ du grand Portail, & le mena fort vite au Sallon où étoit le Roi. Le Capitaine de la porte qu'on appelle *Icbic agaſi bachi*, le prit là, & le conduiſit *au baiſer des pieds du Roi.* On appelle ainſi le ſalut que lui font ſes ſujets, & les étrangers qui ont l'honneur de l'approcher de quelque qualité qu'ils ſoient. *Pabous* eſt le terme Perſan, qui ſignifie *baiſer les pieds.* On l'appelle auſſi *Zemin bous*, c'eſt-à-dire, *baiſer la terre*, à *Ravi zemin*, c'eſt-à-dire, *le viſage en terre.* Ce ſalut ſe fait en cette ſorte. On méne l'Ambaſſadeur, ou autre, à quatre pas du Roi vis-à-vis de lui, où on l'arrête, & on le met à genoux, & on lui fait faire trois fois un proſternement du corps & de la tête en terre, ſi bas, que le front y touche. L'Ambaſſadeur ſe reléve après, & délivre la Lettre qu'il a pour le Roi au Capitaine de la porte, qui la met dans les mains du premier Miniſtre, lequel la donne au Roi, & le Roi la met à côté droit ſans la regarder. On méne enſuite l'Ambaſſadeur à la place qui lui eſt deſtinée.

Celui de *Moſcovie* parut un quart d'heure après. Il entra du même côté, amené ſur les Chevaux du Roi par l'Introducteur des Ambaſſadeurs; car cet Ambaſſadeur Moſcovite étoit un ſi grand miſerab[illegible] qu'il n'entretenoit pas un Cheval. L'Introducteur mit pied à ter-

à terre, à cent cinquante pas du Palais, & dit à l'Ambaſſadeur de deſcendre auſſi de Cheval. Je ne ſai ſi le Moſcovite avoit été informé que l'Ambaſſadeur *Leſqui* n'étoit deſcendu de Cheval que beaucoup plus proche de l'entrée, ou que par grandeur, & pour l'honneur de ſon Maître, il voulût paſſer & aller plus avant; tant y a, qu'il fit réſiſtance, & donnant des talons à ſon Cheval il le fit avancer trois ou quatre pas malgré l'oppoſition des Valets de pied de l'Introducteur, qui avoient mis la main à la bride de ſon Cheval pour le retenir. On l'arrêta alors tout à fait, & comme il faiſoit encore réſiſtance, & vouloit avancer, les valets de pied donnerent de leurs bâtons ſur le nez du Cheval pour le faire reculer, & l'Ambaſſadeur fut forcé de deſcendre. Il mit donc pied à terre, avec deux de ſes gens, qui le ſuivoient à Cheval, ſavoir ſon Interprete, & ſon Intendant. Les autres Domeſtiques, au nombre de neuf ou dix, alloient à pied, en aſſez pauvre équipage, pour une telle décoration. L'Ambaſſadeur étoit vêtu d'une robe de ſatin jaune, & par deſſus d'une grande veſte de velours rouge fourrée de martre, qui pendoit juſqu'en terre. Il avoit un bonnet auſſi de martre, couvert de velours cramoiſi, fort haut, brodé de petites perles ſur le devant, avec deux treſſes de perles, qui tomboient du derriere ſur le dos, juſqu'à la ceinture. C'étoit un Vieillard tout blanc, de bonne mine & fort venerable. Son Interprête marchoit à ſa gauche portant la Lettre du *grand Duc* dans un ſac de Velours cachetté. On le conduiſit au baiſer des pieds du Roi comme l'on avoit fait

l'Ambaſſadeur des *Leſqui*, & on le plaça vis à vis de lui à la gauche. L'Envoyé de *Baſra* vint en ſuite. On le fit deſcendre à l'entrée de la place Royale, & on le mena dans le même ordre à l'audience du Roi. *Baſra*, que les Europeans appellent auſſi *Balſura*, eſt cette ville célèbre au fonds du Golphe de *Perſe*, à l'endroit où le *Tygre* & l'*Euphrate* ſe rendent dans la Mer.

Les Préſens de ces Ambaſſadeurs étoient cependant au bout de la place, près de la Moſquée Royale. C'eſt toûjours là qu'en eſt l'entrepôt, & d'où on les fait marcher, lors que le Roi donne audience dans ce ſalon ſur la place Royale. Les dévôts diſent qu'en faiſant venir les préſens du côté de l'Orient, & de devant la Moſquée, on veut témoigner que Dieu eſt la ſource & le Donateur de tous les biens temporels, tellement que tout ce que les hommes reçoivent de bien, eſt un préſent de Dieu. On fit paſſer ces préſens un quart d'heure après que les Ambaſſadeurs eurent pris ſéance. Ceux de l'Ambaſſadeur de *Moſcovie* paſſoient les premiers, portez par ſoixante & quatorze hommes, conſiſtant en ce qui ſuit.

Une grande Lanterne de Criſtal, peinte.

Neuf petits Miroirs de Criſtal, peints ſur les bords.

Cinquante Martres Zibelines..

Six vint aunes de drap rouge & vert.

Vint bouteilles d'eau de vie de Moſcovie.

Le Préſent de l'Ambaſſadeur des *Leſqui* conſiſtoit en cinq beaux jeunes garçons, vêtus de brocard, en une chemiſe de maille, & en une armure de Cavalier complette.

Ce-

Celui de l'Envoyé de *Basra* étoit une autruche, un jeune Lyon, & trois beaux Chevaux Arabes.

Il pensa arriver alors une plaisante bévûë: c'est que les gens qui avoient été chargez le jour précedent du Present de l'Envoyé de la Compagnie Françoise, comme l'on a dit, n'ayant pas sû que l'audience de cet Envoyé avoit été remise à une autrefois, l'avoient apporté dans la place, & s'étoient mis à la suite des autres. Le Receveur des Présens s'appercevant de cette lourde méprise, fit charger ces Porteurs de coups de bâton, en leur commandant de reporter le tout jusqu'à la huitaine.

Dès que les Présens eurent passé, les Tambours, les Trompêtes, & plusieurs autres instrumens commencerent à joüer. C'étoit le signal pour les jeux & pour les combats; & au même instant, les Lutteurs, les Gladiateurs & les Escrimeurs, se prirent ensemble. Les Geoliers des bêtes feroces les lâcherent sur de jeunes Taureaux, qu'on tenoit assez proche, & les gens qui gouvernent les Boucs, & les Taureaux, dressez à s'entrebattre, les mirent aux prises. C'est un Carnage, plûtôt qu'un Combat, que ce que les bêtes feroces font avec les Taureaux. Voici comment. Deux hommes tiennent la bête feroce par la lesse, à l'endroit du cou. Le Taureau, dès qu'il l'apperçoit venir, se jette à la fuite; la bête le poursuit, & si vite, qu'en trois ou quatre sauts, elle l'attache & l'acculle. Les Geoliers, qui ont ces bêtes en garde, se jettent alors sur le Taureau, lui abattent la tête à coups de hache, & donnent

ſon ſang à la Bête. La raiſon pourquoi on ne laiſſe pas la Bête & le Taureau ſe battre juſqu'à la mort, & qu'on ſe ruë ainſi ſur le Taureau, c'eſt que le Lyon étant le hieroglyphe des Rois *de Perſe*, les Aſtrologues & les Devins diſent qu'il ſeroit de mauvais augure que le Lyon qu'on lance ſur le Taureau, n'en fût pas entierement le Vainqueur, peu après l'avoir attaqué. Le ſpectacle de ces diverſes ſortes de combats dura juſqu'à onze heures. Ceux qui ſuivirent étoient plus divertiſſans, & plus naturels. Le premier fut de trois cens Cavaliers environ, qui parurent des quatre côtez de la place, fort bien montez, & vêtus auſſi richement & auſſi galamment qu'il ſe puiſſe. C'étoit la plûpart de jeunes Seigneurs de la Cour, qui avoient tous pluſieurs Chevaux de main. Ils s'exercerent une heure au mail à Cheval. On ſe partage pour cet exercice en deux troupes égales. On jette pluſieurs boules au milieu de la place, & on donne un mail à chacun. Pour gagner, il faut faire paſſer les boules entre les pilliers oppoſez, qui ſont aux bouts de la place, & qui ſervent de paſſe. Cela n'eſt pas fort aiſé, parce que la bande ennemie arrête les boules, & les chaſſe à l'autre bout. On ſe moque de ceux qui la frapent au pas du Cheval, ou le Cheval étant arrêté. Le jeu veut qu'on ne la frape qu'au galop, & les bons joueurs ſont ceux, qui en courant à toute bride, ſavent renvoyer d'un coup ſec une boule qui vient à eux.

Le ſecond ſpectacle, fut des Lanceurs de Javelot. On l'appelle *Girid-bas*, c'eſt-à-dire *le jeu du dard*, & voici comme on s'y exerce.

Dou-

Douze ou quinze Cavaliers ſe détachent de la troupe, & ſerrez en un pelotton vont à toute bride, le dard à la main, ſe préſenter pour combattre. Une pareille Troupe, qui ſe détache, les vient rencontrer. Ils ſe lancent le dard l'un à l'autre, & puis ſe rendent à leur gros, d'où il ſe fait un autre pareil détachement, & ainſi de ſuite tant que le jeu dure. Parmi cette belle Nobleſſe, il y avoit une quinzaine de jeunes *Abyſſins* de dix huit à vint ans, qui excelloient en adreſſe à lancer le dard ou le javelot, en dexterité à manier leurs Chevaux, & en viteſſe à la Courſe. Ils ne mettoient jamais pied à terre pour ramaſſer des dards ſur la lice, n'y n'arrêtoient leurs Chevaux pour cela; mais en pleine courſe ils ſe jettoient ſur le côté du Cheval, & ramaſſoient des dards avec une dexterité & une bonne grace qui charmoit tout le monde.

Tous ces exercices, qui ſont les Carrouſels des *Perſans*, finirent à une heure après midi, après le congé donné aux Ambaſſadeurs. Le Roi ne leur dit point une parole, & ne les regarda pas ſeulement. Il paſſa le tems à voir les jeux, les combats, & les exercices, qui ſe faiſoient dans la place, à entendre la ſymphonie qu'il y avoit dans le ſalon, compoſée des meilleures voix, & des plus excellens joüeurs d'inſtrumens qui ſoient à ſes gages, à diſcourir avec les Grands de ſon Etat qui étoient dans l'aſſemblée, & à boire & manger. Dès que les Ambaſſadeurs furent entrez, on ſervit devant tout le monde une collation de fruits verds & ſecs, & de confitures ſéches & liquides de toutes ſortes. Ces collations ſont ſervies ordinairement dans des

K 6 baſ-

baſſins, plus grands que ceux dont l'on ſe ſert dans nos païs, faits de bois lacré & peint fort délicatement, contenant vint cinq ou trente aſſiettes de porcelaine. On ſert de ces baſſins devant chaque perſonne, & quelquefois deux ou trois, ſelon l'honneur que l'on lui veut faire. Au bout du Sallon, vis à vis de l'entrée, il y avoit un buffet, garni d'une part de cinquante grands flaçons d'or de diverſes ſortes de vins; quelques uns de ces flaçons émaillez, les autres couverts de pierreries, & quelques uns de perles; & de l'autre de ſoixante à quatre vingt coupes, & de pluſieurs ſoucoupes de même ſorte. Il y a de ces coupes qui tiennent juſqu'à trois chopines, elles ſont larges & épatées, *montées* ſur un pied haut de deux doigts ſeulement. On ne peut voir en lieu du monde rien de plus pompeux, de plus riche, & de plus brillant. Les Ambaſſadeurs ne burent point de vin: on ſervit ſeulement à celui de *Moſcovie* de l'eau de vie de ſon païs. Je m'étonnai qu'on ne donnât point de vin à cet Ambaſſadeur, puiſque le Roi en beuvoit à longs traits, & la plûpart des Grands. J'en demandai le ſujet à un Seigneur qui étoit là préſent. C'eſt par grandeur, me répondit-il, & pour garder davantage le reſpect de la Majeſté Royale; & puis, ajouta t-il en riant, on ſe ſouvient de ce qu'un de ſes Compatriottes fit à une celébre audience qu'il eut du feu Roi. Je demandai auſſi-tôt ce que c'étoit. Il me répondit que l'an ſoixante-quatre, deux Ambaſſadeurs extraordinaires de *Moſcovie* étant à l'audience du Roi, ils bûrent ſi fort qu'ils s'enyvrerent juſqu'à perdre la connoiſſance. Le Roi bût à la ſanté de leur

leur Maître, & voulut qu'ils fissent raison dans une coupe d'environ deux pintes. L'Ambassadeur, qui étoit le second en rang, ne pouvant digerer tant de vin, fut pressé de vomir, & ne sachant où rendre gorge, il prit son grand bonnet de martre, qu'il remplit à moitié. Les Moscovites portent comme l'on sait des bonnets hauts & larges. Son Collegue, qui étoit au dessus de lui, & le Secretaire de l'Ambassade, qui étoit au dessous, desesperez d'une si vilaine action, faite sous les yeux du Roi de *Perse*, & de toute la Cour, lui firent quelques reproches, & le presserent du coude pour l'obliger à sortir. Lui yvre, ne sachant ce qu'on lui vouloit dire, ni ce qu'il faisoit, mit son bonnet sur sa tête qui lui couvrit à l'instant le visage & les habits d'ordure. Le Roi, & toute l'assemblée, firent un éclat de rire, qui dura demie heure, pendant que les Compagnons de ce salle Moscovite le forçoient à coups de poing de se lever & de sortir. Le Roi ne s'en facha nullement; il rompit seulement l'assemblée, & dit en se retirant, *que les Moscovites étoient les Yusbecs des Francs*. Il vouloit dire, que comme entre les Mahometans, il n'y a point de nation si salle, si mal aprise, & si rustique que les *Yusbecs*, qui sont les *Tartares* du fleuve *Oxus*, il n'y en avoit point non plus parmi les *Europeans* qui eussent ces vilaines qualitez plus que les *Moscovites*.

A midi, on servit le diné. Chaque invité n'eut qu'un bassin, mais d'une grandeur au-dessus de tous ceux dont on se sert dans nos païs. Il y a dans ces grands plats du *pilo* de cinq ou six sortes, au Chapon, à l'agneau,

aux poulets, aux œufs farcis avec de la viande, aux herbes, au poiſſon ſallé, & par deſſus, du roti de pluſieurs façons, en quantité. Quinze hommes ſans exageration épuiſeroient ſur un tel plat la plus ardente faim. Le plat qu'on ſervit devant le Roi fut apporté & poſé devant lui ſur une Civiere d'or. On ſervoit avec chaque plat, une grande écuelle de ſorbet, une aſſiette de ſallade, & de deux ſortes de pain. Le Roi ſe retira ſans dire un mot aux Ambaſſadeurs, & ſans tourner ſeulement la tête de leur côté. Celui des *Leſqui* ſortit le premier, & trouva ſes Chevaux au même lieu où il avoit mis pied à terre. L'Ambaſſadeur de *Moſcovie* le ſuivoit de ſi près qu'il le vit monter à Cheval: il prétendit qu'on lui amenât ſon cheval au même endroit. L'Introducteur des Ambaſſadeurs, qui le reconduiſoit, lui dit qu'il avoit ordre de le faire monter à cheval à la même place où il étoit deſcendu, & que la coûtume étoit d'en uſer ainſi. Le Moſcovite allegua l'exemple du *Leſqui*, & proteſta de ſe reſſentir de l'affront qu'on lui faiſoit. Il menaça, il tempêta durant un quart d'heure, frapant des pieds, & retrouſſant ſon bonnet avec un étrange emportement; mais après tout, il fut contraint d'avancer à pied, & d'aller prendre ſes Chevaux au lieu où il les avoit laiſſez. Voilà comment les Perſans en uſent, pour faire honneur à leur Religion, & les égards qu'ils ont pour ceux qui la profeſſent. Ils avoient ſacrifié à un *Moſcovite*, qui paroiſſoit n'être qu'un ſimple Marchand & n'avoir d'autres interêts en *Perſe* que ceux de ſon petit commerce particulier,

lier, les Envoyez des Compagnies de France & d'Angleterre, & cela ſur des vûes de politique que l'on a remarquées ; ils ſacrifierent par un ſemblable égard, le rang du *Moſcovite*, à l'Envoyé des *Leſqui*, qui ſont leurs Tributaires, des montagnars à demi ſauvages. Ils ménagerent pourtant les honneurs entre ces Envoyez, faiſant mener l'Ambaſſadeur de *Moſcovie* par l'Introducteur des Ambaſſadeurs, & l'autre par un aide de ces cérémonies ſeulement, & faiſant paſſer les préſens du *Moſcovite* les premiers. Mais il eſt facile de voir, que dans ce partage d'honneurs, le *Leſqui* avoit les plus eſſentiels ; car il fut mis à la droite du Roi, & quand l'Ambaſſadeur de *Moſcovie* voulut s'en plaindre ; on lui répondit qu'on avoit donné la droite au *Leſqui*, parce qu'il étoit venu le premier. A dire le vrai c'étoit parce qu'il étoit Mahometan.

Sur le ſoir, l'Introducteur des Ambaſſadeurs alla rendre viſite à l'Envoyé de la Compagnie Françoiſe, pour l'aſſurer qu'en peu de jours le Roi lui donneroit audience. Il envoya auſſi-tôt querir le Superieur des Capucins pour parler pour lui. Ce Pere repréſenta le tort qu'on faiſoit à l'Envoyé, en lui préferant, d'un côté, un *Moſcovite*, un *Leſqui*, & un Député de *Baſra*, & de l'autre en mettant en compromis le droit de la préſeance que la Nation Françoiſe a ſur l'Angloiſe. L'Introducteur répondit avec force bonnes paroles à la façon du païs ; car les Courtiſans Perſans ne ſe fâchent ni ne s'échauffent jamais, quelque ſujet qu'on puiſſe leur en donner. C'eſt ce qui faiſoit dire aſſez agréablement à un Ambaſſadeur de Portugal, en parlant

lant d'eux, *que jamais les Perſans ne vous parlent mal : & jamais ils ne vous font de bien.*

Le 18. j'arrêtai le prix de onze mille francs de bijoux avec le *Nazir*. Je faiſois mon compte de lui en donner trois mille, tant pour ſon droit de deux pour cent de ce que j'avois vendu au Roi, qu'en reconnoiſſance de ſes bons offices ; mais je fus bien étonné de voir qu'il en prétendoit huit mille. Il me le fit dire par ſon premier Secretaire, & par le Chef des Orfevres. Il remarquoit de la place où il étoit de quel air je recevrois cette propoſition. Je dis à ces Meſſieurs, avec les exagerations ordinaires du Païs, que le *Nazir* pouvoit prendre tout mon bien, parce que je ne pouvois aſſez le payer de ſes bontez, mais qu'ayant beaucoup perdu dans l'affaire que j'avois faite avec le Roi, je ne pouvois lui donner ce qu'il demandoit, ſans me ruiner entiérement. On uſe de ces figures en Perſe dans le langage ordinaire, & aux plus legéres occaſions, & c'eſt la coûtume qu'un homme à qui l'on ôte un ſou, crie *qu'on met le feu à ſa Maiſon*. Le Chef des Orfevres, branlant la tête à cette réponſe, me dit tout bas, „ c'eſt en vain que vous penſez vous en „ tirer par des paroles, la perſonne à qui vous „ avez affaire ne s'en paye pas. C'eſt un „ homme qui pour un ſou dépouilleroit un „ gueux des ruës ; à préſent ſur tout, qu'il „ eſt épuiſé par les grandes dépenſes qu'il a „ faites à la nôce de ſon fils. C'eſt pourquoi, „ faites un effort, ſongez que le *Nazir* vous „ a ſervi, & qu'il peut vous faire du bien en- „ core en ce qui vous reſte à vendre. " On peut

peut juger combien ce discours m'importunoit. Le bien que ce Seigneur me pouvoit faire me tenoit au cœur, & je songeois aussi qu'il me pouvoit faire du mal pour peu que l'envie lui en prît. Je dis au Chef des Orfevres de supplier le *Nazir* d'agréer quatre mille francs que je lui donnois de bon cœur. Il n'en fut pas content, & me fit reparler encore, pour m'obliger à prendre cinq mille livres, pour les onze de pierreries qu'il avoit à moi. Comme il vit que j'y resistois il me dit d'un grand sens froid qu'il ne pouvoit ni ne vouloit me forcer, que je reprisse mes pierreries, & que je les emportasse.

Je fus bien empêché de la maniére dont j'en devois user, étant poussé d'un côté de reconnoissance & de crainte, & de l'autre ne pouvant me resoudre à faire de si grands présens. Comme j'étois dans ces doutes, le Chef des Orfevres me tira à part, & me dit de ne pas perdre l'amitié du *Nazir* pour une centaine de pistoles, & qu'il étoit en grande faveur auprès du Roi. Enfin, je me résolus de perdre, & je suppliai le Chef des Orfevres d'accommoder donc l'affaire à cinq mille francs de présent. Cela fut fait & à même tems le Nazir fit venir deux mille écus, & me les fit compter devant lui. Il me fit cent caresses ensuite, me conviant de suivre le Roi au voyage qu'il alloit faire à *Casbin*, qui est l'ancienne *Arsacie*, me promettant que le Prince me donneroit pension & me défrayeroit. Il me dit après, d'aller chez l'Envoyé de la Compagnie Françoise, & de lui dire de sa part qu'il avoit lû au Roi la Requête qu'il avoit présentée pour avoir le pas sur l'Agent

An-

Anglois, & qu'il l'avoit appuyée de si bonnes raisons que le Prince avoit répondu qu'il donneroit audience aux François les premiers: mais le succès ne suivit pas la promesse; car il la donna aux deux Envoyez à même tems comme on le verra dans la suite.

Le 19. la Princesse, Tante du Roi, & femme du Grand Pontife, m'envoya par six hommes quatre grands bassins de confitures, avec des pôts de sorbet, des pains de sucre ambré, des massepains, & d'autres douceurs pareilles. Je fus agréablement surpris de ce beau régal, si galant & si parfumé. J'étois bien empêché quel remerciment je ferois à la Princesse. Le jour suivant, l'Eunuque dont elle se servoit pour me parler se chargea de le faire. Je croi qu'il s'en acquitta bien, car les Eunuques sont pour la plûpart de fines langues, douces, flatteuses, & insinuantes, qui savent merveilleusement bien trouver le chemin du cœur.

Le 20. j'allai visiter le Chef des Orfevres, & lui porter cinq cens écus pour son droit de deux pour cent. Il s'en contenta, & il me dit entr'autres choses, que pour lui il haïssoit les fourberies des Persans; qu'il prenoit ce qui lui apartenoit; & qu'il n'en desiroit pas davantage.

Le 21. l'Envoyé de la Compagnie Françoise eût audience du Roi, au même endroit, & presque tout de la même maniére, qu'on l'avoit donnée le 16. aux autres Envoyez. Il fut amené sur les huit heures par l'Introducteur des Ambassadeurs, qui le fit descendre de cheval à cent cinquante pas du Palais Royal. L'Introducteur marchoit devant lui. Il avoit son second, & son Chirurgien, & son Interprête

prête à ses côtez, celui-ci tenant à deux mains, dans un sac de broderie d'or, la Lettre qu'on avoit contrefaite au nom de la Compagnie pour le Roi de *Perse*. Après venoient deux Domestiques, ses douze Gardes, & plusieurs valets de pied, gens du païs, vêtus à leur façon, en fort bel équipage. On fit asseoir l'Envoyé sur un grand Perron, qui est sous le grand Portail à gauche. L'Introducteur alla querir ensuite l'Agent de la Compagnie d'Angleterre, qu'il amena de la même maniére : il étoit suivi de son second, & de deux Commis, de quatre Interprêtes, & de dix valets de pied, tous bien vêtus à la façon du païs. On le fit asseoir sur le Perron opposé à celui où étoient les François, & tout vis-à-vis. *Mirbagez*, cet Arabe, Capitaine des Caravanes de Pelerins qui vont à la *Mecque*, par la voye de *Basra*, fut amené ensuite par un aide des cérémonies.

Sur les deux heures, on mena à l'audience ces Envoyez, le François le premier, chacun avec son Interprête & deux personnes de sa suite, & un quart d'heure après on fit passer leurs présens. Celui du François consistoit en ce qui suit.

Une Chaine d'émeraudes & de Diamans.
Une bague d'émeraude.
Un anneau, fait d'un rubi ballet.
Une boite de portrait, de diamans & d'émeraudes, avec le Portrait du Roi en émail, rapporté derriere.
Deux grands lustres de cristal.
Quatre miroirs de cristal de cinq pieds de haut, trois avec la bordure de cuivre doré, l'autre avec la bordure de cristal.

Un

Un tableau du Roi de France, à grandeur de corps, en un cadre de bois doré.

Une bourſe d'Ambre gris, du poids de cinquante huit onces.

Deux bouteilles d'eſſence de Girofle.

Quatre piéces de brocard d'or, de vingt aunes chacune.

Trois piéces de ſatin.

Cinq marcs de dentelle d'or & de ſoye.

Sept piéces de toile blanche des plus fines qu'on faſſe aux Indes, de quatre aunes & demie la piéce.

Six piéces de Tapiſſerie de ſoye & d'or, de la Savonnerie.

Deux mille trente trois aunes de drap de Paris.

Quatre Lunettes d'aproche de *trois pieds* de longueur.

Trois cens ſix piéces de Porcelaine de la *Chine*, de diverſes grandeurs.

Soixante & dix livres de Thé.

Quatre grands baſſins remplis de bougies blanches de *Goa.*

Quatre fuſils Damaſquinez, d'un ouvrage fort beau & fort délicat.

Deux paires de piſtolets, de *même* ouvrage.

Quatre Canons de nouvelle invention, ſur leurs affuts.

Deux Coulevrines Cizelées, avec les armes de la Compagnie ſur l'embrazure.

Cinquante balles de poivre, du poids de cent trente livres chacune.

Le Préſent des Anglois venoit après, conſiſtant en ce qui ſuit.

Vingt piéces de Drap d'Angleterre.

Qua-

Quarante Tocques, ou Turbans, de ſoye & d'or de divers prix.

Quarante piéces de Satin de diverſes ſortes.

Trente piéces de Taffetas.

Vingt piéces de Taffetas rayé d'or & d'argent.

Douze piéces de Damas.

Quarante étuis de couteau & de fourchette à manche d'ambre.

Le Préſent de *Mir-bagez* ſuivoit, conſiſtant en cinq beaux chevaux Arabes, & en un harnois complet de vermeil doré, avec la houſſe de drap d'or.

Après ces préſens, on en fit paſſer deux autres, l'un du Gouverneur de *Jaron*, que ſon fils préſenta. C'étoient ſix beaux chevaux, trente piéces d'Indiennes les plus fines, vingt piéces de brocard d'or. L'autre Préſent étoit du Gouverneur de *Guenja*, ville de l'Armenie, & il ne conſiſtoit qu'en chiens de chaſſe.

De l'endroit où le Roi regardoit dans la Place, il étoit impoſſible qu'il diſcernât rien dans ces préſens. Les Rois de *Perſe* ſont ſi accoûtumez à en recevoir qu'ils ne daignent pas les regarder. Les Miniſtres lui diſent de quel endroit le préſent vient, & en quoi il conſiſte; & lors que le Roi demande à en voir quelque choſe de près, on l'envoye dans le Serrail, ou au lieu que le Prince ordonne. Au reſte, c'eſt par faſte qu'ils reçoivent les préſens de ſi loin, & avec tant d'indifference. C'eſt comme pour dire que cela n'eſt pas digne d'aller à leurs yeux. Après que les préſens furent paſſez, on régala les Envoyez comme l'on avoit fait les Ambaſſadeurs de *Moſcovie*,

&

& des *Lesqui*, la semaine précédente, par de pareils spectacles, par de pareils divertissemens, & par un festin tout semblable, excepté qu'on ne leur donna ni vin, ni eau de vie à boire. Un peu avant le dîner, le Roi fit venir le fils du Gouverneur de *Jarron*. Il entra dans la sale, salua le Roi à la façon Persane, & présenta la Lettre de son Pere sans dire une seule parole, & sans que le Prince lui en dit une non plus. Le Roi en use ainsi par grandeur, & pour tenir davantage dans le respect ses sujets, & les Etrangers. Le feu Roi son Pere étoit plus affable aux uns, & aux autres. Il faisoit approcher de lui les Ambassadeurs, & les Envoyez, plusieurs fois durant la fête de leur audience, & les entretenoit de leurs affaires, ou du moins de choses indifferentes. Toutes les fois que j'eus l'honneur de l'approcher, & j'eûs cet honneur cinq fois en dix semaines de tems que je demeurai à sa Cour l'an 1666. il me fit toûjours la grace de me parler. Ce n'étoit pas directement à la verité; il disoit sa pensée au *Nazir*, le *Nazir* la rapportoit à mon Interprête: mon Interprête me la rapportoit, & ayant reçû ma réponse, elle passoit à lui par le même canal. Si j'eusse sû alors le Turc, ou le Persan, comme je l'appris depuis, ce bon Prince sans doute n'y eût pas fait tant de façon.

Le 22. on mit le prix aux présens des Envoyez. C'est la coûtume en *Perse*, de porter le présent qu'on fait au Roi, dans un grand appartement du Palais Royal, nommé *Chiraconé*, c'est-à-dire, *la Maison du vin*, parce que c'est-là le buffet & le Magasin où l'on garde tout le vin qui est pour la bouche du Roi. On

con-

consigne les Présens au Chef du gobelet, qui est le Surintendant de cet appartement-là. On y met le prix les jours suivans, sur l'estimation des Marchands & des Connoisseurs les plus habiles. Chaque piéce du présent est ensuite départie aux Officiers du Roi qui sont établis sur les choses de même nature que ces piéces. La tapisserie par exemple, est livrée au Magasin du lieu où en est la Manufacture Royale. Les armes & les Canons sont mis dans l'Arsenal. Les pierreries sont consignées au Trésor, & ainsi du reste. Les Intendans particuliers de chaque département en chargent leurs livres. On enregître aussi le présent à la Chambre des Comptes du Domaine, & on l'écrit sur tant de regîtres qu'il est impossible que rien s'en perde. Si l'on vouloit savoir un par un tous les Présens qu'on a faits aux Rois de *Perse* depuis deux cens ans, il n'y auroit rien de plus facile, & on le sauroit dans tout le détail.

Je fus appellé de la part du *Nazir* à l'estimation des Présens. J'allai, après en avoir informé les Envoyez, & leur avoir demandé s'ils desiroient qu'on mît le prix aux choses selon la juste valeur, ou plus, ou moins. Je faisois cette demande, parce que les Présens qu'on fait au Roi payent vingt-cinq pour cent de regal en argent comptant, aux Officiers de sa maison, lesquels on prend sur le pied de l'estimation; & qu'elle soit bien ou mal faite, il faut que la personne qui a fait le Présent y acquiesce & paye ces vingt-cinq pour cent. A cet égard là, il y a veritablement du dommage pour un Ambassadeur à estimer son Présent haut, mais l'on regagne aussi d'autre côté

ce

ce que l'on y perd; parce que le Roi & les Miniſtres, ſe faiſant toûjours informer de la valeur du Préſent, pour y avoir égard dans les demandes que l'on leur fait, on trouve là ſon compte à faire eſtimer un Préſent plus qu'il ne vaut. J'allai à l'aſſignation ſur les neuf heures, où je trouvai le Prévôt des Marchands, un Controlleur de chez le Roi, le Chef des Orfévres, les Intendans des Manufactures d'étoffes d'or & de ſoye, le Grand Maître de l'Artillerie, le Chef des Peintres, & dix ou douze des principaux Marchands d'*Iſpahan*. Ils avoient commencé l'appréciation. Les Préſens de l'Envoyé de la Compagnie Françoiſe, non compris les Canons, furent eſtimez près de vingt mille écus. Ceux de l'Envoyé de la Compagnie Angloiſe furent mis à trois mille cinq cens écus. Chaque choſe fut enſuite départie en ſon lieu comme on l'a dit. Les miroirs, les luſtres, les piſtolets, le tableau, & les lunettes d'approche, furent portées au Treſor commun, qui eſt au Château d'*Iſpahan*, où tout cela eſt conſommé par le tems & par la pouſſiere, avec une infinité d'autres piéces de cette nature, que des Europeans, & entre les autres les Moſcovites, les Turcs, & les Armeniens, ont donnez aux Rois de Perſe, depuis deux cens ans. C'eſt que ces choſes-là n'étant point à l'uſage du Païs, on les laiſſe perir dans un coin, croyant qu'il n'eſt pas de la grandeur du Roi de les faire vendre, ni de les donner. On porta le Poivre, le Thé, l'Ambre, & l'huile de Giroffle, au *Cherbet-Kané*, c'eſt *le magazin des liqueurs*. Les Porcelaines demeurerent au buffet, & les Etoffes enfin furent départies

ties en diverſes garderobes du Roi, y en ayant une pour chaque ſorte d'étoffe.

Le même jour, étant à dîné chez le *Nazir*, la converſation tourna ſur les deux Audiences, dont l'on a fait la relation, ſur les Européans, & enfin ſur les conteſtations qui s'étoient élevées entre l'Envoyé de la Compagnie Françoiſe, & celui de la Compagnie Angloiſe, pour la préſeance. On me demanda ſi dans l'Europe l'on ſe faiſoit une affaire de ces vains ſujets. Je répondis en ſouriant, qu'ils avoient raiſon, à mon avis, de traiter ainſi ces ſortes de conteſtations, mais que dans l'Europe, on ne les appelloit pas de même: qu'on les croyoit des choſes eſſentielles, & que non ſeulement les Royaumes combattoient pour des préſeances, mais qu'il n'y avoit guere de particulier qui n'y prît garde, & ne ménageât ſon rang comme ſon plus cher interêt. Le grand Ecuyer, qui étoit là, dit, que les Mahometans étoient bien heureux d'être gueris de ces foibleſſes, & de n'avoir point mis l'honneur dans de ſi importunes & ſi dangereuſes chimeres.

On conta là, entre les autres nouvelles, que le premier Miniſtre avoit fait donner le matin deux cens coups de bâton ſous les pieds à un *Molla*, ou Docteur, parce que de bas Officiers de l'Artillerie lui avoient préſenté des Requêtes, que ce Docteur avoit écrites, où le ſens étoit ſi confus, & ſi embaraſſé de complimens, & de vieux Phebus, qu'on avoit beaucoup de peine à le penetrer, quelque attention qu'on y fît. Après que ce miſerable eut reçû un ſi rude châtiment, le premier Miniſtre le fit porter en ſa preſen-

ce, car il n'étoit pas en état de marcher. *Un grand Visir*, lui dit-il, *a bien d'autres choses à faire, que de lire tes méchans complimens, & de débrouiller le chaos des Requêtes que tu écris. Use d'un stile plus clair & plus simple, ou n'écris point pour le public; autrement je te ferai couper les mains.*

Le 23. ce Ministre remit à un Renegat Portugais, Interprête du Roi, les Lettres que les Envoyez avoient delivrées au Roi & au *Nazir*. Ce Renegat, qui faisoit accroire aux Persans, qu'il entendoit toutes les langues de l'Europe, quoi qu'il ne sût que sa langue naturelle, alla porter ces Lettres aux Augustins Portugais Missionnaires à *Ispahan*, croyant qu'ils les lui expliqueroient, mais il les en trouva aussi peu capables que lui. Ils envoyerent querir l'Interprête des Hollandois. C'est un Arabe qui a demeuré long-tems en Europe, & qui a un grand talent pour les langues. Il fut bien aise d'avoir ces Lettres en main, pour en donner des Copies à ses Maîtres, qui sont fort curieux des affaires d'autrui, sur tout de celles qui ont relation aux leurs, & qui regardent le Commerce; mais il ne put traduire la Lettre du Roi d'Angleterre, n'entendant pas l'Anglois. Il mit les deux autres en Persans.

Le 24. l'Envoyé de la Compagnie Françoise envoya aux Ministres les Présens qu'il avoit preparez pour eux, savoir

A l'*Etmadeulet*, ou Grand Visir,

Dix-sept onces d'Ambre-gris.
Deux *Chals*, ou Ceintures des Indes, très fines.

Six

Six Turbans de Soye d'or & d'argent.
Une petite Horloge.
Une Montre.
Douze livres de Thé.

Au Grand Maître.

Dix-sept onces d'Ambre-gris.
Trois Turbans de Soye d'or & d'argent.
Trois Ceintures.
Trois Montres.
Douze livres de Thé.
Quinze cens écus en argent comptant.

A *Mirzataher*, Controlleur de la maison du Roi.

Deux Turbans.
Quatre fines Indiennes.
Trente-quatre piéces de Porcelaine de la Chine, de diverses grandeurs.
Trois livres de Clou de giroffle.
Trois livres de Canelle.
Trois livres de Thé.
Trois livres de Cardamome.
Cinquante Noix muscade.
Trente livres de Poivre.
Cent cinquante écus en argent comptant.

Le même jour, sur les dix heures du matin, l'Ambassadeur de Moscovie fut amené sur les chevaux du Roi, à un apartement du Palais Royal, où le Grand Visir, & les autres principaux Ministres du Conseil s'étant rendus peu après, il fut deux heures en conference avec eux. On le regala en suite. Le Festin fut splendide en viandes & en liqueurs, mais on n'y servit ni vin, ni eau de vie.

La Négociation de cet Ambaſſadeur fut tenuë aſſez ſecrete. Les Miniſtres publierent que ſa commiſſion conſiſtoit à faire ſavoir au Roi de Perſe que ſon Maître lui enverroit bien-tôt un Ambaſſadeur Extraordinaire; mais on apprit dans la ſuite qu'il étoit venu propoſer au Roi d'entrer dans la Ligue que le Grand Duc avoit nouvellement faite avec les Polonois contre le Turc. Le Roi de Perſe n'y voulut pas entendre. Il promit ſeulement que ſi les Moſcovites & les Polonois étoient une fois bien engagez dans la guerre contre le Turc, & qu'ils vouluſſent après lui donner des ſûretez de ne faire point la paix ſans lui, il prendroit les armes, & ſe jetteroit ſur *Bagdad*. C'eſt la réponſe qu'on donna à l'Ambaſſadeur, & ſur laquelle il fut expedié. Il en demandoit inſtamment une plus préciſe, mais le premier Miniſtre lui ferma la bouche en diſant; que les Chrétiens avoient pluſieurs fois engagé les Rois de Perſe à faire la guerre avec eux contre le Turc, & qu'après ils avoient fait la paix ſans leur participation.

Le 27. le premier Miniſtre m'envoya querir de grand matin fort en hâte. J'étois encore au lit, & mon pallefrenier & mon laquais étoient ſortis. Je dis à ſes gens, qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner, & qu'auſſi-tôt que mes valets ſeroient venus, j'irois à l'hôtel de leur Maître. *Comment Monſieur*, me répondirent-ils en ſouriant, *ne ſavez vous pas que nous n'oſerions retourner ſans vous amener*? En diſant cela, un d'eux courut à l'écurie me ſeller un cheval. Un autre s'offrit de m'habiller, & il fallut que je le ſouffriſſe. Comme je deſcendois, quatre autres Cavaliers arrivoient

voient pour me faire hâter. J'avois de la peine d'aller ſans laquais, la coûtume étant d'en mener toûjours un ou deux par les ruës d'*Iſpahan*, à cauſe de la preſſe. Mais ils me dirent qu'en allant ils me feroient bien faire place, & que pour le retour ils me donneroient des laquais. J'obſerve cela, pour faire connoître avec quelle promtitude on execute en Perſe les ordres des Grands. Un Officier n'oſe dire à ſon Maître qui l'a envoyé querir quelqu'un, qu'il ne l'a pas trouvé, ou qu'il n'étoit pas à la maiſon, ou qu'il ne ſauroit venir; il faut qu'il le trouve & qu'il l'améne, autrement les coups de bâton puniſſent ſur le champ la négligence du meſſager. J'allai auſſi vîte qu'on me mena, tant pour complaire aux gens qui me menoient, que pour ſavoir ce qu'on me vouloit, de quoi j'étois un peu en peine. Le premier Miniſtre me dit, qu'il m'avoit envoyé querir pour traduire la Lettre du Roi d'Angleterre, & celle de la Compagnie Françoiſe. Il me les mit à la main en même tems, & commanda à deux Secretaires de me conduire dans un Cabinet, & de prendre la traduction de ces Lettres. Je ne ſai ſi la premiere Verſion qu'il en avoit fait faire ne l'avoit pas ſatisfait, ou s'il vouloit en avoir diverſes, pour plus grande ſûreté. Je les mis en Perſan, le mieux que je pûs, & j'en pris des copies. Celle du Roi d'Angleterre étoit en Anglois, écrite ſur un grand velin, en lettres d'or & noires, le haut & les côtez à la largeur de ſix doigts, peints en miniature. Le Portrait du Roi, ſes Armes, ſa Deviſe, ſes Chiffres, y étoient enchaſſez dans une friſe de Moreſques. Avant que d'en donner la

copie, je ferai un recit abrégé de l'établissement des Anglois en Perse.

Les Anglois allerent la premiere fois en Perse, environ l'an 1613. Ils furent assez bien reçûs par les Persans à *Bandar-abassi*, mais ils le furent fort mal des Portugais à *Ormus*, Isle qui n'est qu'à trois lieuës de *Bandar-abassi*. Les Portugais, qui étoient alors les Maîtres du Commerce dans toutes les Indes, n'ayant pas dessein d'en faire part à ces nouveaux venus, mais au contraire de les en priver, se mirent à les traverser de tout leur pouvoir; & entre les autres duretez, ils leur faisoient payer à *Ormus*, où étoit le grand Négoce du Golphe Persique, plus de Droits qu'à tous les autres Peuples. *Abas* le Grand, alors Roi de Perse, qui étoit bien informé de ce qui se passoit entre ces Europeans, fit offrir le Négoce aux Anglois dans ses Ports de terre ferme. Il leur envoya des Présens: il attira quelques-uns d'eux à sa Cour, où il leur fit mille caresses, & enfin l'an 1620. il les engagea dans une Ligue pour chasser les Portugais du Sein Persique. Il n'étoit pas moins irrité contr'eux que les Anglois, parce qu'ils chargeoient en toutes rencontres ses sujets d'affronts & d'outrages, & leur empêchoient le Commerce. On ne pouvoit passer aisément aux Indes que sur les vaisseaux Portugais: or quand quelques Marchands Persans alloient à *Ormus* demander passage aux Portugais; le Chef d'*Ormus* leur demandoit ce qu'ils vouloient aller faire aux Indes, & quelle sorte de marchandise ils vouloient achetter; & quand ils le lui avoient dit, il les menoit aux magazins du lieu, & leur faisant voir de grandes par-

parties de ces marchandises, il leur disoit : *Voilà de ce que vous demandez : achettez le premierement, & s'il vous reste de l'argent à employer, je vous ferai passer aux Indes.* Les Portugais, avec cette dureté, obligeoient les Marchands étrangers, ou à retourner sans rien faire, ou à achetter les choses d'eux aux prix qu'il leur plaisoit.

Abas s'en plaignit plusieurs fois au Gouverneur d'*Ormus*, mais toutes les réponses qu'il en recevoit étoient si hautaines & si offensantes, qu'elles donnoient un nouveau sujet de plainte. Ce grand Prince resolut de ruiner un si superbe pouvoir. Il manquoit de vaisseaux pour passer ses troupes à *Ormus*, qui étoit la principale Forteresse des Portugais dans le Sein Persique, & celle qui incommodoit particulierement la Côte de Perse. Il proposa aux Anglois de se joindre ensemble, & ils l'accepterent. Le Traité portoit, „ que l'on „ attaqueroit à frais communs ce que les Por- „ tugais tenoient dans le Golphe. Que les „ Anglois passeroient les Persans dans l'Isle „ d'*Ormus*, & dans les autres voisines, & du- „ rant les siéges, empêcheroient les secours „ par mer. Que les Places qu'on prendroit „ demeureroient à la Perse, mais que la dé- „ pouille, & tout ce qui se trouveroit dedans, „ seroit partagé également. Que le Négoce „ seroit transferé à *Bandar-abassi*, où les An- „ glois seroient non seulement pour toûjours „ exemts de toute sorte de droits, mais qu'ils „ partageroient également avec les Persans „ les entrées & doüanes, à condition toute- „ fois d'entretenir dans le Golphe quatre „ vaisseaux de guerre, ou deux au moins,

 „ afin

„ afin d'assurer la navigation aux Marchands,
„ & de les garentir contre les vaisseaux Por-
„ tugais.

Ce Traité produisit la prise d'*Ormus* sur les Portugais, l'an mil six cens vint trois, & de deux autres Isles tout proche, & depuis cela il a reçu de continuelles infractions de part & d'autre. Les Persans, qui n'observent pas les choses avec assez de bonne foi, & qui usent de fourberies par tout où il y a lieu de le faire, n'ont point tenu parole aux Anglois, qu'ils ont crû assez payez, de ce qu'ils avoient contribué à la prise d'*Ormus*, par le riche butin qu'ils y firent, & par le Négoce qu'ils ne pouvoient avoir auparavant; au lieu de considerer que c'étoit aux Anglois qu'ils devoient la prise de ces importantes places, & la liberté de leurs Côtes & de leur trafic. Ils se sont mis à diminuer, d'année en année, aux Anglois ce qui leur appartenoit de la moitié des Doüannes de *Bandar-Abassi*; & enfin, ils en sont venus jusqu'à leur donner seulement huit ou dix mille écus pour leur moitié, quoi que le total monte d'ordinaire à sept ou huit cens mille livres; & ce qui est tout à fait injuste; ils obligent l'Agent des Anglois de leur donner quitance de la moitié de la Doüanne, à moins de quoi ils ne lui veulent rien donner. Le pretexte dont ils se servent pour colorer cette injustice, est que les Anglois n'ont point entretenu de vaisseaux de guerre dans le Golphe, comme ils y étoient obligez par le Traité. Ils leur imposent aussi de passer sous leur nom des Marchandises qui ne leur appartiennent point, & de transporter de grandes sommes d'or & d'argent hors du Royaume, contre

les

les défenses. Les Anglois ont été obligez durant long-tems d'en passer par tout où les Persans ont voulu, ne pouvant mieux faire; mais songeant au tort qu'on leur faisoit, la Compagnie Angloise s'adressa au *Roi d'Angleterre* l'an 1670. le suppliant d'écrire au *Roi de Perse*, en faveur de leurs légitimes prétentions. L'Envoyé de la Compagnie Angloise obtint des Lettres patentes du *Roi Persan* aux fermiers de *Bandar-Abassi* de payer quarante cinq-mille francs par an aux Anglois, outre la franchise des Doüannes pour tout ce qui leur appartenoit; mais comme la Compagnie Angloise ne fut pas contente de cet accord, elle pria de nouveau S. M. Britannique de lui donner une autre Lettre plus pressante pour le *Roi de Perse*; ce qui fut fait, & c'étoit cette Lettre qu'on me donna à interprêter. En voici la copie.

„ CHARLES Second, par la grace de Dieu „ Roi d'Angleterre, d'Ecosse, de Fran- „ ce, & d'Irlande, Défenseur de la Foi; au „ Haut & Puissant Monarque *Cha Soliman*, „ Empereur de Perse, de Medie, d'Hircanie, „ & de plusieurs autres vastes Païs & Seigneu- „ ries. Nous avons été informez des Direc- „ teurs de la Compagnie des Indes Orienta- „ les de l'élevation de V. M. au Thrône de „ vos fameux Ancêtres, & de la paix & „ tranquilité dont ce Grand & Puissant Em- „ pire *de Perse* jouït sous l'obéïssance de V. M. „ Nous en congratulons avec joye V. M. desi- „ rant fortement que le bonheur & la prospe- „ rité dont elle jouït augmentent & durent „ autant qu'il est possible, & que Dieu tout

„ puissant la conserve couverte de gloire
„ & comblée de tous les biens du corps & de
„ l'esprit. Ladite Compagnie des Indes
„ Orientales nous a très-humblement repré-
„ senté qu'il y a environ cinquante-ans qu'el-
„ le fit un Traitté avec le fameux *Cha Abas*,
„ un des plus renommez predecesseurs de V.
„ M. par lequel ce grand Prince, en vertu
„ des grands & importans services que cette
„ Compagnie lui avoit rendus à ses dépens,
„ & particulierement pour l'aide & le secours
„ qu'elle lui donna pour prendre le Château
„ de *Kichmich*, & le château, la ville, &
„ l'Isle d'*Ormus*, lui accorda entr'autres pri-
„ vileges & avantages la moitié des droits de
„ Doüannes, qui se payent par tous les Mar-
„ chands qui négocient du côté d'*Ormus*,
„ tant par mer que par terre; comme il paroît
„ par l'Article 3. dudit Traité. A présent,
„ cette Compagnie se plaint que depuis plu-
„ sieurs années, les Officiers de V. M. fru-
„ strent ses Agens de la plupart des droits,
„ & leur font une part si modique du revenu
„ de cette Doüane, que c'est d'ordinaire moins
„ de mille *Tomans* qu'ils leur donnent, quoi
„ que ce revenu aille au delà de trente mille
„ *Tomans* par an. Nous desirons sur cela
„ avec beaucoup d'affection, que l'égard de
„ l'ancienne amitié & bonne correspondance
„ qu'il y a entre les deux Nations, étant con-
„ sideré comme il le doit être, l'exposition
„ & la remontrance que nous faisons avec un
„ cœur droit du tort & des dommages qui sont
„ faits à cette Compagnie, lui servent auprès
„ de V. M. pour lui en faire avoir justice;
„ Et que V. M. ordonne qu'on la paye &
„ fa-

„ satisfasse des arrerages de ces droits de
„ Doüanne, c'est-à-dire de ce qui manquoit
„ à ce *qui lui a été* payé-ci devant pour faire
„ sa juste moitié. Nous desirons aussi que
„ V. M. fasse un ferme & inalterable établis-
„ sement là-dessus pour l'avenir, & comman-
„ de absolument à ses Officiers & Ministres,
„ que desormais ils satisfassent les Agens de la-
„ dite Compagnie de la moitié toute entiere
„ de la Doüanne, en une juste mesure & pro-
„ portion, suivant les termes du Traité men-
„ tionné, afin que la sincere amitié & la bon-
„ ne correspondance, qui dure depuis tant
„ d'années entre les deux Nations, continuë
„ sans aucune violation ni alteration. Sur
„ quoi nous récommandons V. M. à la pro-
„ tection du Tout Puissant.

Le premier Ministre eût du chagrin de voir que les Anglois ne se contentoient pas de ce qu'il avoit fait en leur faveur, deux ans auparavant, mais qu'ils revenoient encore à la charge. Il ne put contenir son ressentiment. Il dit à l'Interprête de la Compagnie Angloise, un jour qu'il sollicitoit avec chaleur une plus favorable composition que la premiére fois; *C'est toi qui encourages les Anglois à nous fatiguer de demandes reiterées. Tu mets deux aunes d'écarlate, avec quelque clincan, sur le dos d'un Commis, & nous l'ériges en Ambassadeur. La Perse a mille fois payé aux Anglois le service qu'ils nous reprochent si fort, & qui est l'unique que nous ayons jamais reçu d'eux. Ce n'est point nous qui avons commencé d'enfraindre le Traitté, ce sont les Anglois qui l'ont fait les premiers, & nous serions bien fondez à n'y avoir*

plus aucun égard. L'Agent Anglois ne pût obtenir rien davantage; mais pour ne le pas renvoyer toutefois à vuide, on lui donna une nouvelle expedition des Lettres patentes de l'an 1670. & une Lettre pour le Roi d'Angleterre qui étoit cachettée. A la verité on ne peut pas excuser les Persans sur ce point-là, car il faut toûjours garder les Traitez dans toute leur étenduë; mais il faut avouër néanmoins qu'ils ne laissent pas d'être loüables de continuer à laisser les Anglois négocier francs de toute sorte de droits dans leur Empire, & de leur donner tous les ans cinquante mille livres pour un service rendu cinquante ans auparavant, dont on peut dire qu'ils furent payez dès lors fort abondamment.

Quant aux Lettres de l'Envoyé de la Compagnie Françoise pour le Roi & pour le *Nazir*, c'étoit des piéces trop mal faites pour être publiées. Leur datte étoit du premier Mai 1671. & cependant il y étoit parlé *des grandes victoires du Roi de France contre les Hollandois*, qui n'arriverent que dans l'année suivante, & de leur *fin & destruction totale qui étoit prête d'arriver*; Ce sont les termes; & c'est ainsi que se brouillent & s'égarent les Moines, lors qu'ils se veulent mêler des affaires du monde : car c'étoit le Superieur des Capucins Missionnaires à *Ispahan* qui avoit composé ces Lettres, & qui dirigeoit toute l'Ambassade. Les Anglois & les Hollandois firent bien sentir ces contradictions; & les Persans mêmes reconnurent aisément que ces Lettres étoient supposées, par ceci particulierement, qu'elles faisoient mention de *deux Envoyez égaux en qualité, & Collegues*, & cependant la Lettre

que

que Mr. *Gueston* avoit écrite au *Nazir* à son arrivée à *Bandar-Abassi*, & celles du Gouverneur & des gens du Roi, de ce lieu là, qui donnoient avis de sa venuë, ne faisoient mention que de lui seul pour Envoyé, de sorte que c'étoit une verité de notorieté publique qu'il n'avoit ni Collegue, ni second. Ils savoient bien d'ailleurs, qu'après sa mort tous les gens de sa Suite furent long-tems à resoudre ce qu'ils feroient, & que dans les premiers jours ils dirent à tout le monde & firent dire au Gouverneur de *Chiras*, qu'ils vouloient s'en retourner à *Bandar-Abassi*, n'ayant point de commission pour passer outre.

J'ai oui raconter chez le *Nazir* une chose assez burlesque sur le sujet de ces Lettres; c'est que comme il les lisoit au Roi, il vint à ce Prince une plaisante pensée dans l'esprit sur les noms des Envoyez de la Compagnie. Celui-ci s'appelloit de *Joncheres*, mot qui mal prononcé en Persan, signifie *jeune Lyon*, & l'un des trois premiers Envoyez s'appelloit *Beber*, qui signifie *vieux Tygre*. Le Roi entendant repéter ces noms, arrêta le *Nazir*, en disant, *qu'est-ce qu'ils écrivent ces Marchands François, qu'ils ont envoyé premiérement un vieux Tygre, & qu'à présent ils envoient un jeune Lyon?* Ces Equivoques le firent bien rire & tous ceux qui étoient autour de lui.

Le 28. j'allai donner avis aux Envoyez François & Anglois que j'avois mis leurs Lettres en Persan par l'ordre du premier Ministre. L'Envoyé Anglois me témoigna d'en être fort aise, & m'en remercia, m'assurant que la Compagnie d'Angleterre m'en demeureroit fort obligée. En effet, il avoit sujet

d'être content que j'eusse fait cette traduction, parce que j'avois conservé à l'original toute sa force; chose que les gens du Pays n'osent faire, craignant de s'attirer l'indignation des Ministres en disant quelque chose qui puisse déplaire, quoi qu'ils ne le fassent que par ordre. Pour l'autre je reconnus au travers de ses remercimens, qu'il étoit bien fâché que j'eusse vû ses Lettres, parce qu'il n'étoit pas possible que la supposition n'en sautât aux yeux à un François.

Le premier Octobre, le Roi partit d'*Ispaban* à trois heures du matin pour son voyage de *Casbin*, qui est l'ancienne *Arsacie*, & alla mettre pied à terre à la maison *d'Hazar gerib*, qui est au bout du cours d'*Ispaban*, à demie lieuë de son Palais. Les Astrologues le firent lever à cette heure là pour une traite de demie lieuë, parce que c'étoit le moment d'une constellation favorable pour le commencement d'un grand voyage. La mere & les Favorites partirent à même tems.

Le second, je me rendis du matin au *Chiraconé*, qui est le Buffet du Roi, pour le voir emballer pour le Voyage. L'Intendant, qu'on appelle en Persan *Chi-rachi-bachi*, c'est-à-dire *Chef des pourvoyeurs de vin*, eut la bonté de me faire voir tout ce qu'il a de plus beau en maniment. Ce sont plusieurs douzaines de cueilleres assorties, des Vazes, des Coupes, des Soucoupes, des plats, des bassins, des brocs, des pots à l'eau, des nefs, des bouteilles, des crachoirs, tout cela partie d'or émaillé, partie garni de pierreries, & partie garni de perles. Il n'y a rien là que d'or fin, & travaillé, ou garni. C'est une chose incroya-

croyable que le nombre & la valeur de cette vaiſſelle. Il y a des coupes ſi grandes, qu'on ne les ſauroit tenir d'une main, quand elles ſont pleines. Il y a auſſi de ces taſſes faites comme des cueuilleres à pot, dont on ſe ſert ſouvent à la table du Roi, & qu'on appelle *Azar-peché*, c'eſt-à-dire *mille Chimeres*: c'eſt pour exprimer qu'on eſt ſi yvre, quand on en a bû quelques unes, qu'on a la tête toute troublée. Il y a de ces ſortes de taſſes-là, qui ne tiennent que demi ſetier. Les plus grandes tiennent trois chopines. Les ordinaires ſont d'une pinte. Ce qui me parut le plus royal, ce fut une douzaine de cueuilleres longues d'un pied, grandes à proportion faites pour boire du bouillon, & des liqueurs. Le cueuilleron étoit d'or émaillé. Le manche étoit couvert de rubis. Le bout étoit un gros diamant de quelques ſix carats. Cette douzaine de Cueuilleres pouvoit valoir ſeize mille écus. Il ne faut pas s'étonner qu'elles ayent le manche long d'un pied, parce que comme dans tout l'Orient, on mange à terre, & non ſur des tables, il faudroit trop ſe baiſſer pour prendre du bouillon ſi les cueuilleres n'étoient auſſi longues. La plûpart de toutes ces piéces ſont antiques. A moins de voir ſoi-même la quantité qu'il y en a, on ne ſauroit croire ce qui s'en peut dire. J'ai tâché pluſieurs fois de ſavoir à combien tout cela ſe monte ſur les regîtres, car il eſt marqué, & l'on le fait très-exactement, mais je n'ai pu le découvrir. Toute la réponſe que j'en pouvois tirer, c'eſt qu'il y en avoit pour des ſommes immenſes, & que le compte en étoit infini. Je ſuis perſuadé après ce que j'en ai

vû,

vû, qu'il y en a pour plusieurs millions. Le Chef de Gobelet m'a dit une fois que le buffet du Roi contenoit quatre mille piéces, ou ustenciles, toutes d'or, ou garnies d'or, & de pierreries, comme je l'ai rapporté. Ce Seigneur me donna à diner, & me fit boire de plusieurs sortes de vins & d'eaux de vie, tant que la tête m'en tourna en un quart d'heure ; car ces vins sont violens, & les eaux de vie le sont encore plus. Si l'eau de vie n'est forte comme l'esprit de vin elle ne plaît point en *Perse*, & le vin qu'on y estime davantage, est celui qui est très-violent, & qui enyvre le plus vîte. Il me traitoit en Persan, croyant que c'étoit me bien régaler que de m'enyvrer d'abord. On appelle le vin en Perse *Cherab*, terme qui dénote en son étymologie toute sorte de liqueur. Le nom de Sorbet, & celui de sirop, viennent de ce terme de *Cherab*, que les Mahometans Religieux ont en telle horreur, à cause que le vin enyvre, qu'il est impoli de le proferer seulement en leur présence.

Le 3. je conclus un marché de mille pistoles avec la femme du grand Pontife, qui est sœur du feu Roi, comme je l'ai observé. Le marché fait, elle m'envoya dire qu'étant du Voyage du Roi, elle avoit besoin de son argent comptant, mais qu'elle me donnoit le choix de prendre une assignation à deux mois de terme, ou de l'or en plat. J'acceptai de prendre de l'or, & on me remit au soir. Dès que j'eus comparu à l'assignation un Eunuque, Intendant de la Princesse, apporta un plat bassin du poids de six cens onces, à fort peu près. J'avois amené avec moi un chan-

geur

geur Indien, fort habile en or & en argent. Il toucha le plat en divers endroits, & le jugea à vint trois carats & demi, & me dit qu'il le garentissoit à ce titre. J'en fis le marché à cinquante six francs l'once. J'eusse volontiers achetté tout le bassin à ce prix-là, mais on ne m'en voulut donner que ce qu'il me falloit pour mon payement.

Le soir, étant allé chez le Roi, pour voir plusieurs Seigneurs qui me devoient de l'argent; le premier Maître d'Hôtel du Roi, le Capitaine de la Porte, & le Receveur des présens, qui étoient du nombre, me prierent de voir l'Envoyé de la Compagnie Françoise, & de lui dire, *qu'on s'étonnoit à la Cour qu'il ne voulût pas payer le régale des présens qu'il avoit faits au Roi. Qu'on l'informoit mal en cela des coûtumes de Perse, puisque tous les Ambassadeurs, & généralement tous ceux qui font des présens au Roi, de quelque part qu'ils vinssent, payoient ce régale, qui étoit un droit établi, & le principal émolument de leurs charges, & des autres Officiers qui y avoient part. Que c'étoit vainement qu'il se faisoit une affaire de ne le payer pas, parce que sûrement il faudroit qu'il le payât.* Ces Seigneurs me dirent la chose beaucoup plus fierement que je ne la raporte. D'autres Interessez dans ce même droit me chargerent aussi du même Message, de maniére que je crus être obligé de le raporter à cet Envoyé, afin qu'il pût prendre plus sûrement ses mesures. Je le trouvai prévenu pour sa conduite. Il me répondit, „ qu'il „ avoit fait entendre à ces Seigneurs la pre- „ miére fois qu'on lui avoit parlé de ce droit, „ qu'il étoit venu faire un présent au Roi,

„ mais

„ mais qu'il n'avoit rien apporté pour les Of-
„ ficiers, qu'absolument il ne leur donne-
„ roit rien, & qu'il me prioit de leur porter
„ cette réponse à ma commodité. On fai-
„ soit parler l'Envoyé de cette sorte, & on
„ lui avoit mis en tête que le *Nazir* l'affran-
„ chiroit du droit prétendu. " Ce Seigneur fit effectivement quelques démarches pour cela. Il lût au Roi la Requête que l'Envoyé présenta à cet effet. Les Grands qui étoient interessez présenterent aussi requête à l'encontre, & le different fit bruit. Le premier Ministre ne se déclaroit point. L'Envoyé alleguoit pour ses raisons que son Collegue qui avoit des ordres libres étoit mort; mais que lui n'avoit point le pouvoir de rien donner, outre ce que portoit sa commission. Les Grands alleguoient la coûtume, & que ce droit fait une partie de leurs appointemens. Enfin le Conseil Royal ordonna qu'on informeroit la chose chez les Anglois, chez les Portugais, & chez les Hollandois, & que s'il se trouvoit qu'on eût jamais fait grace de ce droit à quelque Ambassadeur ou Envoyé de ces Nations-là, on la feroit aussi à cet Envoyé. On fit venir les Interprêtes de ces Nations, & on fit apporter les regîtres du Recevêur des présens. Ils demeurerent tous d'accord que nul European n'avoit jamais été affranchi de ce droit, & il fallut que l'Envoyé François en passât par-là. On lui fit pourtant grace de quelque chose, & il en fut quitte pour dix mille huit cens livres.

Ce droit est de quinze pour cent par constitution. Les abus qui s'y sont glissez l'ont fait monter à près de vingt cinq. Le Grand Maî-

tre d'Hôtel en prend dix, lesquels de droit il faudroit qu'il partageât avec les *Tessaouls*, qui sont comme les Gentils-hommes ordinaires de chez le Roi, lesquels sont au nombre de vingt quâtre; mais il ne leur en donne presque rien. Les autres quinze pour cent sont pour les Intendans des Galleries, ou Magasins, où le présent est consigné, comme on l'a dit; ainsi les droits de la pierrerie, dont on fait présent au Roi, sont pour le Chef du trésor, & le Chef des Orfevres, & ainsi du reste.

Le même jour, le Grand Maître vendit aux Armeniens, au nom du Roi, un Diamant de cinquante trois carats, apartenant à la Princesse sa Mere, cent mille francs, à payer en dix-huit mois. Ce Ministre avoit fort tâché de le troquer avec moi contre une partie de ce que j'avois apporté, mais n'ayant pas voulu m'en charger, & la Mere du Roi en étant dégoutée, & s'en voulant défaire à quelque prix que ce fût, on obligea enfin le corps des Marchands Armeniens de l'acheter. Ils se défendirent de ce marché tant qu'ils purent; mais on les sollicita & pressa si fort de faire ce plaisir à la Mere du Roi, qu'ils furent enfin contraints de se rendre. Si d'abord ils eussent fait présent de sept ou huit cens pistoles au *Nazir*, il les eût garentis de cette avanie. Ils m'offrirent huit jours après ce Diamant à un tiers de perte.

Le 4. l'Envoyé de la Compagnie Françoise eut une conference avec le premier Ministre. Il se rendit à dix heures à l'Hôtel de ce Seigneur. Le *Nazir* y étoit & plusieurs autres Ministres. On mit sur le tapis les Lettres

tres

tres qu'il avoit présentées & le mémoire de ses demandes, & on lui demanda qu'est-ce qu'il offroit en échange des exemptions de droits & des autres graces qu'il prétendoit. Il se trouva empêché de répondre, & il supplia qu'on envoyât querir le Superieur des Capucins. On le fit, & ce Capucin étant venu, il répondit au nom de l'Envoyé, *qu'il n'avoit nul pouvoir de traiter, & qu'il n'étoit venu pour autre chose que pour faire un présent au Roi, & pour demander la confirmation des privileges accordez par le feu Roi à la Compagnie, & confirmez par le Roi regnant.* Les Ministres répondirent, „ que les premiers Députez de la „ Compagnie qui étoient venus l'an mil six „ cens soixante cinq, avoient donné parole, „ en recevant ces privileges, qu'au bout de „ trois ans, il viendroit de nouveaux Dépu- „ tez de la Compagnie non seulement appor- „ ter des présens, mais aussi faire un Traité „ de commerce avec la *Perse*, & que c'étoit „ uniquement sur cette parole qu'on leur „ avoit donné ces privileges, & que le Roi les „ avoit confirmez au commencement de son „ régne.“ Le premier Ministre ajoûta ces paroles : *Les Anglois ont les exemptions que vous demandez pour avoir mis Ormus dans les mains des Persans. Les Portugais en jouissent pour avoir cedé à la Perse les terres qu'ils tenoient dans le Golphe.. Les Hollandois les ont aussi en vertu de six cens bales de soye qu'ils prennent tous les ans du Roi, à un tiers plus cher qu'elle ne vaut au marché. Les François que veulent-ils nous donner pour avoir les mêmes exemptions qu'eux ?* Le Superieur des Capucins répondit pour l'Envoyé, „qu'il n'avoit point d'ordre

„ de

„ de traiter aucunes conditions. Que Mon-
„ sieur *Gueston*, qui étoit Plénipotentiaire,
„ en eût traité s'il fût venu; mais qu'étant
„ mort, l'Envoyé ici présent n'avoit d'autre
„ ordre que de faire au Roi le présent qu'il
„ avoit fait, & demander la continuation de
„ l'Octroi accordé à la Compagnie. " Le premier Ministre, se retournant vers les autres Ministres, leur dit avec un faux serieux, *qu'il croyoit que cela étoit vrai, y ayant toute sorte d'apparence que la Compagnie n'auroit pas fait choix pour une négociation d'importance d'une personne si jeune que l'Envoyé.* Il se retourna ensuite vers le Superieur des Capucins, & lui demanda, *comment-il accordoit la réponse qu'il venoit de faire, avec la Lettre que l'Envoyé avoit renduë au Roi de la part de la Compagnie, où il y a que les Sieurs Gueston & de Joncheres sont égaux en qualité, & en pouvoir, & qu'elle envoye deux Députez afin que si l'un meurt l'autre puisse remplir la Députation.* Le Pere Capucin se trouva un peu embarrassé de cette contradiction, & tâcha de l'éclaircir; mais le Divan en fut si mal satisfait, qu'il ne daigna pas y répondre. Le premier Ministre fit là-dessus une longue énumeration „ des bons traitemens qu'on avoit faits
„ à tous les gens de la Compagnie, & en fa-
„ veur de leur commerce, depuis leur éta-
„ blissement en l'an 1664. qu'on les avoit
„ laissé trafiquer sans leur faire payer aucuns
„ droits, & qu'au lieu de tenir la parole que
„ les premiers Députez de cette Compagnie
„ avoient donnée par écrit en son nom; on
„ venoit leur demander la continuation de
„ ces faveurs sans rien offrir en échange. "

Le

Le Conseil de l'Envoyé répondit en promesses & en bonnes paroles. Au bout d'un assez long entretien, le premier Ministre dit, „ qu'on informeroit le Roi de ce qui s'étoit „ passé dans cette conference, & que S. M. „ selon sa générosité ordinaire, ne manque„ roit pas de répondre favorablement les Re„ quêtes de l'Envoyé, & qu'il pouvoit l'es„ perer ainsi. Il le chargea aussi d'écrire à la „ Compagnie que le Roi étoit tout-à-fait bien „ porté pour l'avancement de son Négoce, „ & tous ses Ministres pareillement, & que „ l'on feroit toutes choses raisonnables en sa „ faveur. La Négociation finie, on servit „ le dîné, qui fut tout-à-fait magnifique, & „ un quart d'heure après, on donna congé à „ l'Envoyé.

Le lendemain, l'Agent de la Compagnie Angloise eût une pareille conference avec le Divan, ou Conseil, sur les affaires. Il représenta fort au long l'injustice que l'on rendoit depuis plusieurs années à la Compagnie, en la frustrant de la moitié qu'elle a dans la Doüanne de *Bandar-abassi*, par le contract solemnel fait avec les Rois de *Perse* derniers morts. Ensuite le peu d'égards qu'on avoit pour les Anglois depuis un certain tems, & les duretez qu'on leur faisoit ressentir à plusieurs péages en visitant leurs valises, & leurs meubles. Le premier Ministre répondit, *que l'on avoit fait cela sans ordre, & qu'il en feroit faire justice, quoi que ce ne fût pas tout-à-fait sans sujet, parce que les Anglois avoient la réputation d'emporter tous les ans de grosses sommes de ducats, contre les loix du Royaume, & avoient été surpris en le faisant.* Il répondit en-

ensuite sur le principal, *que pour ce qui regardoit la Doüanne de Bandar-abassi, les choses étoient fort changées depuis la prise d'Ormus, & que si les Persans faisoient des infractions au Traité, c'étoit sur le modelle de la Compagnie Angloise. Que cela paroissoit en ce que ce même Traité portoit qu'ils entretiendroient une escadre de Navires dans le Golphe de Perse pour tenir la Mer nette, & pour assurer le Commerce, & que cependant il y avoit plusieurs années qu'on n'y avoit vû un seul vaisseau Anglois pour ce dessein. Que cela étoit cause que les Portugais & les Arabes l'infestoient étrangement au dommage de la Perse; ceux-là entrainant les vaisseaux par force à d'autres ports que Bandar-abassi, & leur faisant mille avanies.* Cette conference fut longue, & le *Grand Vizir* y fit de rudes reproches aux Anglois, de ce qu'ils faisoient passer sous leur nom des Marchandises qui ne leur apartenoient pas, L'Envoyé assura *que cela se faisoit à l'insçu, & contre les ordres de la Compagnie, & qu'il pourvoiroit qu'à l'avenir cela ne se fit plus.* Il fut traité ensuite splendidement à dîner.

Le même jour, la Princesse femme du grand Pontife me fit montrer un fil de perles, un bijou, & une paire de pendans, qui meritent bien qu'on leur donne un article dans ce Journal. Ce fut à propos de mes bijoux qu'elle me fit cette faveur. Elle m'avoit fait demander les plus beaux qui me restoient, & j'avois fort estimé un colier de perles que je lui envoyai, qui étoit de dix mille écus. Quand la Princesse l'eut vû, & tous mes autres bijoux, elle m'en fit remercier, & m'envoya son tour de perles. Je n'en ai jamais vû

vû de si beau, ni de si gros. Il est de trente huit perles Orientales, de vingt trois carats piéce; toutes bien formées, de même eau, & de même grosseur. Ce n'est pas un fil pour le cou, mais pour le visage à la mode de Perse. On l'attache au bandeau à l'endroit des temples. Il passe sur les jouës & sous le menton. Les deux pendans d'oreille qu'elle me fit voir aussi, sont deux rubis ballets, cabochons, mal-formez, mais nets & de bonne couleur, qui pesent deux gros & demi la piéce. L'Eunuque me dit qu'un Ambassadeur de *Perse* en *Turquie*, envoyé par le Roi *Sefi*, Pere de cette Princesse, les avoit achetez six vingt mille écus à *Constantinople*. Le bijou étoit de Rubis & de Diamans, avec des pendeloques de Diamans. Il ne s'en peut voir de plus beaux pour la netteté, la beauté, & la vivacité des pierres.

Les bijoux de cette Princesse montent à quarante mille Tomans, qui sont dix-huit cens mille livres. L'Eunuque me dit que la Princesse avoit tant de bonté pour moi, qu'elle me les eût fait voir, s'ils n'eussent pas été cousus sur des habits, & accommodez en ceinture la plus grande partie; mais que parmi eux ce n'étoit pas la coûtume que les Dames fissent voir leurs habits. Cela est vrai, la chose passeroit pour une espece d'infamie; & de plus ils disent qu'en voyant les habits d'une Dame, on peut juger dessus de sa taille & de sa façon & faire avec cela des sortiléges sur sa personne. Les Persanes ont l'esprit tout-à-fait foible sur le sujet de l'ensorcellement, elles y croyent comme aux plus grandes veritez, & le craignent plus que l'enfer.

Le

Le 9. je fus à la maison des Orfevres du Roi, qui est dans le Palais Royal, pour voir forger des plaques dorées, en forme de tuille, qu'on faisoit pour couvrir le Dome de la Mosquée d'*Iman-reza*, à *Metched*, qu'un tremblement de terre avoit abattu, comme je l'ai rapporté. Mille hommes, à ce qu'on dit, étoient employez à rétablir cette Mosquée, & ils y travailloient avec tant d'application, qu'elle devoit être achevée à la fin de Decembre. Ces plaques étoient de cuivre, carrées, de dix pouces de largeur, & de seize de longueur, épaisses de deux écus. Il y avoit dessous deux lames larges de trois doigts, soudées en travers, pour enfoncer dans le plâtre, & servir de crampons pour tenir les tuilles. Le dessus étoit doré si épais qu'on eût pris la tuille pour de l'or massif; chaque tuille consumoit le poids de trois ducats & un quart de dorure, & revenoit à près de dix écus. L'ordre étoit donné d'en faire trois mille d'abord, à ce que me dit le Chef des Orfevres, qui en avoit l'intendance.

Le 13. au matin, on porta des *Calates* à tous les Ambassadeurs, & à tous les Envoyez, qui étoient à *Ispahan*. Ce sont ces habits que le Roi donne par honneur, dont j'ai parlé diverses fois. Le premier Ministre leur fit dire de les mettre, & de venir recevoir leur Audience de congé, à la Maison de plaisance, où étoit la Cour depuis son départ d'*Ispahan*.

Nul Ambassadeur ou Envoyé n'a son Audience de congé autrement que revêtu de cet habit; & lors qu'on le lui envoye, c'est une marque certaine qu'il va être congedié. Les

Calates sont de diverses sortes. Il y en a qui valent jusqu'à mille *tomans*, qui sont quinze mille écus. Celles-là sont garnies de perles & de pierreries. Les *Calates*, en un *mot*, n'ont point de prix limité, & l'on les donne, plus ou moins riches, selon la qualité des gens. Il y en a qui contiennent tout l'habillement jusqu'à la chemise, & aux souliers. Il y en a qu'on prend dans la garde-robe particuliere du Roi, & entre les habits qu'il a mis. Les ordinaires sont composées de quatre piéces seulement, une veste, une survesté, une écharpe, & un turban, qui est la coiffure du païs. Celles qui se donnent aux gens de consideration, comme des Ambassadeurs, valent d'ordinaire quatre-vingt pistoles : les autres qu'on donne aux gens de moindre *condition*, ne valent que la moitié. On en donne quelquefois qui ne valent pas dix pistoles, & ne consistent qu'en une veste & une surveste. Enfin, la qualité de la personne régle entierement le prix & la qualité des *Calates*, qu'on lui donne. J'en ai vû donner une l'an 1666 à l'Ambassadeur des Indes, qu'on estimoit cent mille écus. Elle consistoit en un *habit* de brocard d'or, avec plusieurs vestes de dessus, doublées de martre, garnies d'agraffes de pierreries : en quinze mille écus comptant : en quarante très beaux chevaux, qu'on estimoit cent pistoles la piéce : en des harnois garnis de pierreries : en une épée & un poignard qui en étoient tous couverts : en deux grands coffres remplis de riches brocards d'or & d'argent : & en plusieurs caisses de fruits secs, de liqueurs, & d'essences, tout cela s'appelloit *la Calate*.

On

On ne ſauroit croire la dépenſe que fait le Roi de Perſe pour ces Préſens-là. Le nombre des habits qu'il donne eſt infini. On en tient toûjours ſes garderobes pleines. Le *Nazir* les fait délivrer ſelon la volonté du Roi. On les tient dans des magazins ſeparez par aſſortiment. Le *Nazir* ne fait que marquer ſur un billet le magazin dont l'habit que le Roi donne doit être tiré. Les Officiers de ces magazins & garderobes ont un droit fixe & taxé ſur ces habits, qui va à plus de la moitié de la valeur. Ce droit eſt le principal émolument de ces Officiers ; & lors que le Roi commande que quelque habit ſoit délivré gratis, & défend d'exiger ce droit, choſe qui arrive fort rarement, il le fait bon aux Officiers, de maniere qu'ils ne le perdent jamais. Il en eſt de même de tous les préſens que le Roi fait. Si c'eſt en argent comptant, le Surintendant du Tréſor prend cinq pour cent, qui ſe partagent entre pluſieurs Officiers de la Maiſon du Roi. Le *Nazir* en a ſeul deux pour cent pour ſa part : ſi c'eſt de chevaux, le grand Ecuyer a un pareil droit deſſus. Si c'eſt de pierreries, le Chef des Orfévres s'en fait payer deux pour cent, & ainſi des autres choſes. Au reſte, le Roi de Perſe ne congédie jamais un Etranger, qu'après lui avoir envoyé une *Calate*, & aux principaux de ſa ſuite, & à ſon Interprête.

La *Calate* de l'Ambaſſadeur de Moſcovie conſiſtoit en un beau cheval, avec le harnois d'argent doré, la ſelle & la houſſe en broderie ; en trois habits complets de brocard, l'un à fonds d'or, l'autre à fonds d'argent, l'autre à fonds de ſoye : & en neuf cens piſtoles,

moitié comptant, moitié en étoffes. Celle de l'Envoyé de la Compagnie des Indes Orientales de France consistoit en un cheval nud sans harnois, en quatre habits de brocard, deux complets à fonds d'or, & à fonds d'argent : deux à fonds de soye non complets, & en cinq cens pistoles, moitié comptant, moitié en étoffes. L'Agent de la Compagnie Angloise eut pour *Calate* un cheval nud, comme celui de l'Envoyé de la Compagnie Françoise : trois habits comme ceux de l'Ambassadeur de Moscovie ; & une épée garnie de Turcoises de la valeur de trois cens cinquante pistoles. Ces Messieurs se rendirent à la Cour l'après-midi. On y avoit donné congé le matin aux Ambassadeurs Mahometans, dans le grand Salon, qui est au bout du Jardin de ce beau Palais. Les Salles en étoient fort propres. Les cascades joüoient : les eaux faisoient un charmant murmure ; & toute la Cour y étoit dans un ordre & dans une pompe admirable. L'Introducteur des Ambassadeurs mena celui de Moscovie à l'Audience. L'Envoyé de la Compagnie Françoise suivoit, conduit par un Aide des Ceremonies. L'Agent de la Compagnie Angloise venoit après, conduit par un pareil Officier. Ils se joignirent tous trois à l'entrée du Salon, où étoit le Roi & toute la Cour. L'Ambassadeur de Moscovie entra avec son Second & son Interprête, revêtus de *Calate*. Ils allerent jusqu'à quatre pas du Roi, & là l'Ambassadeur, & son Second, s'étant mis à genoux, s'inclinerent trois fois en terre, & se releverent. En même tems, le *Nazir* prit des mains du premier Ministre la Réponse du Roi à la Lettre du

du Grand Duc, & la mit dans celles de l'Ambaſſadeur. Il voulut par honneur ſe l'attacher au front comme un bandeau ; mais elle ne tint pas, & tomba. Il la releva auſſi-tôt, & la porta ſur ſes mains. Cette Lettre étoit enfermée dans un ſac de brocard d'or, fort épais, long d'un pied & demi, large comme la main, avec le ſceau appoſé à des cordons d'or dont le ſac étoit lié. Pendant que l'Ambaſſadeur ſe retiroit, l'Envoyé de la Compagnie Françoiſe avança au même endroit, & fit une pareille réverence. Son Second, & ſon Chirurgien, qui l'accompagnoient, en firent autant que lui. L'Agent Anglois s'avança enſuite à la même place. Il fit ſa réverence à l'Europeane, & ſon Second auſſi, & il ſe retira. Comme il s'inclinoit la troiſiéme fois, le *Nazir* lui paſſa dans les plis de ſon turban la Réponſe du Roi à la Lettre du Roi d'Angleterre. Elle étoit pliée, empacquettée, & cachettée comme celle qu'on avoit donnée à l'Ambaſſadeur de Moſcovie. L'Envoyé de la Compagnie Françoiſe fut le ſeul qu'on expedia ſans réponſe. On le remit à quelques jours. Le Roi le regarda, & tous ces autres Europeans, avec une grande envie de rire, de leur voir porter ſi mal l'habit Perſan. En effet, on ne pouvoit s'empêcher d'en rire, tant cet habit leur alloit mal, & les défiguroit. Le Roi donna congé enſuite à quantité de gens étrangers & du païs qui étoient venus à la Cour, & reçut divers préſens.

Le 14. le Roi partit ſur le ſoir, & alla coucher dans une Maiſon de plaiſance à deux lieuës de celle-ci, à l'autre bout de la ville. Il paſſa par les dehors, les Aſtrologues ayant

trouvé dans le mouvement des étoiles qu'il ne falloit pas passer dans la ville. Les Armeniens l'attendirent en Corps sur le chemin, leur Chef en tête, pour lui souhaiter un bon voyage ; & parce qu'il ne se faut jamais présenter devant le Roi les mains vuides, ils lui firent un présent de quatre cens cinquante pistoles.

Le 17. le *Nazir* me mena parler au Roi. Il étoit en robe de chambre dans un petit Jardin, appuyé contre un arbre sur le bord d'un bassin d'eau. Le Roi me dit de lui faire venir les pierreries mentionnées dans un mémoire que le *Nazir* me donneroit, & que je serois content.

Le 18. le Roi partit pour continuer son voyage, & alla mettre pied à terre à deux lieuës, à un gros bourg, nommé *Dewlet-abad*, c'est-à-dire, *l'habitation de la grandeur*. Les traittes du Roi ne sont jamais plus longues que cela, & il trouve à chacune une Maison qui lui appartient, dans toutes les Provinces de son Empire.

Le 27. l'Interprête de la Compagnie Françoise, qui avoit suivi la Cour, en revint avec les expeditions pour l'Envoyé, consistant en trois Ordonnances du Roi en faveur de quelques demandes de l'Envoyé, en une Lettre du Roi, & en une Lettre du *Nazir* à cette Compagnie. Ce n'étoit pas la moitié de ce qu'il attendoit. On lui fit dire qu'il pouvoit assurer la Compagnie que quand elle envervoit un Député pour traitter du Commerce, on lui accorderoit toutes ses prétentions. Il avoit demandé quelques graces de peu de conséquence pour les interêts des Capucins & des Jesuites, cela fut refusé comme le reste. Voi-

ci

ci la traduction des Ordonnances & des Ordres.

DIEU.

„ Edit du Roi du Monde, adressé au Gou-
„ verneur, à l'Intendant & autres Officiers
„ Royaux de la ville de *Chiras*, le theatre des
„ Sciences, qui doivent se tenir tout sûrs de
„ nôtre bien-veuillance, & de nos faveurs
„ Royales. Les grands Rois qui ont été éle-
„ vez au Ciel après avoir été durant leur vie
„ les veritables Lieutenans du vrai Prophete,
„ qui est en Paradis, savoir le Roi nôtre Pere
„ (dont Dieu veuille écouter les excuses en
„ Jugement) & le Roi nôtre Ayeul (aux
„ cendres Royales, duquel Dieu veuille fai-
„ re misericorde) ayant permis par leurs Let-
„ tres patentes aux Compagnies Hollandoises
„ & Angloises de transporter tous les ans au
„ *St. Port Abas*, & à *Ispahan*, le Siége de la
„ Monarchie, tout le vin nécessaire à leur
„ usage, la Compagnie Françoise a recherché
„ par de très-humbles Requêtes à nous pre-
„ sentées, la faveur de transporter aussi de
„ *Chiras* au *St. Port Abas* autant de vin qu'il
„ faut pour leur boisson. A ces causes, nô-
„ tre très-Noble Majesté leur a fait expedier
„ ces honorables Lettres patentes, à vous
„ adressées, afin que vous permettiez aux
„ Commis de cette Compagnie de faire du
„ vin, dans leur maison, & cela en tout tems,
„ lors même que nous vous défendons de
„ faire du vin dans vôtre Gouvernement, at-
„ tendu que ces défenses ne regardent que les
„ Fidéles. Ainsi prenez soigneusement gar-

„ de que nul n'empêche les Commis de la
„ dite Compagnie de faire du vin, & de le
„ transporter où ils voudront. Vous devez
„ savoir aussi, que cet Edit est fait sur de ri-
„ goureuses peines, & que l'on ne peut *l'en-*
„ *freindre* sans s'exposer capitalement. Fait
„ au mois de *Rejeb*, l'an de l'*Hegire* mille qua-
„ tre-vingt quatre.

DIEU.

„ Edit du Roi du Monde, adressé aux Gou-
„ verneurs, & aux Intendans, des célébres
„ villes de *Lar* & de *Jaron* : Ils doivent sa-
„ voir que présentement l'Envoyé de la Com-
„ pagnie des Indes Orientales de France, a
„ fait entendre par des requêtes répandues
„ dans nôtre Palais Royal qui est la copie du
„ Ciel de Dieu, qu'en venant à *Ispahan*, le
„ siége de la Monarchie, de certains voleurs
„ entre *Lar* & *Jarron* ont pris quelques har-
„ des à ses Domestiques pour la valeur de
„ seize Tomans, monnoye de *Tauris*, à ces
„ causes, nous commandons absolument par
„ ces Lettres patentes, aux Régens & à tous
„ les Officiers Royaux de ces villes, de faire
„ faire une très-exacte & soigneuse enquête
„ de ce vol, de le recouvrer de quelque ma-
„ niere que ce puisse être, & de prendre les
„ Larrons & les châtier suivant l'exigence du
„ crime, après le leur avoir fait confesser par
„ instances ou par tourmens. En cas que le
„ vol ni les voleurs ne se puissent trouver,
„ lesdits Regens & autres Officiers Royaux
„ doivent être responsables du vol & en payer
„ la valeur. Vous devez savoir, &c.

DIEU.

DIEU.

„ Edit du Roi du Monde, adreſſé au Gou-
„ verneur, à l'Intendant, & au Fermier Gé-
„ néral du St. *Port Abas*. Ils doivent ſavoir
„ que l'Envoyé de la Compagnie des Indes
„ Orientales de France a eu ſon congé. Il
„ nous a demandé préſentement, dans une
„ très-humble requête, permiſſion pour ladite
„ Compagnie d'emmener tous les ans quel-
„ ques Chevaux de Perſe en France. Nous
„ lui avons octroyé ſa demande, & avons
„ ordonné & ordonnons par ces preſentes
„ Lettres patentes, qu'on permette aux Fran-
„ çois, une fois l'an d'emmener cinq che-
„ vaux du St. *Port Abas* en leur pays, ſans
„ leur donner là deſſus la moindre peine, y
„ mettre de l'oppoſition, & leur faire de l'em-
„ pêchement, & ſans leur demander ni faire
„ paroitre qu'on prétend d'eux nul droit pour
„ la traite foraine de ces chevaux. Vous de-
„ vez ſavoir, &c.

Les Perſans connoiſſent encore ſi peu le Monde, qu'ils demandent ſouvent, s'il y a des chevaux dans l'Europe, en voyant tous les Europeans en emmener de Perſe tant qu'ils peuvent. Ils croyent que nous les tranſportons dans nôtre pays, mais c'eſt pour s'en ſervir dans les Indes, où il n'y a que de petits chevaux, mal faits, & en petit nombre.

La Lettre du Roi & du Nazir à la Compagnie étoient telles.

„ Aux très-Honorables Seigneurs *Colbert*,
„ *Berrier*, *le Pelletier*, *Chapellier*, *Jabac*,

„ *Chanlatte*, *Cadeau*, très-illuftres Chefs des
„ Négocians Chrétiens, Directeurs du Grand
„ commerce des François : foyez feurs de
„ nôtre grace & bienveuillance Royale, &
„ fachez que les demandes, & les préfens,
„ que vous avez envoyez à nôtre Cour qui
„ eft l'azile de l'Univers, par Meffieurs
„ *Gueflon* & de *Joncheres*, vos Députez, y
„ font heureufement arrivez. Celui-ci, la
„ fleur de fes égaux, a eu le bonheur & la
„ gloire de paroître aux yeux de nôtre très-
„ haute Majefté, & d'en recevoir un regard.
„ Nous, conformément aux Lettres paten-
„ tes, que le feu Roi, de haute & invincible
„ mémoire, vous a octroyées & que nôtre
„ Majefté a confirmées, & renouvellées, avec
„ honneur pour vous il y a quelque tems,
„ avons commandé abfolument qu'on hono-
„ re & confidere les célébres Marchands du
„ Royaume de France, qui vont & viennent
„ dans nos Royaumes, les mieux policez de
„ toute la terre. Ainfi donc, connoiffant la
„ grace & faveur entiére que vous fait nôtre
„ très-haute Majefté qui n'a befoin de rien,
„ appliquez-vous entierement au Négoce, &
„ à la Marchandife, avec toute forte d'efpé-
„ rance & d'attente d'heureux fuccès : faites
„ aller & venir vos Commis & Facteurs dans
„ toute l'étenduë de nôtre vafte Empire, fe
„ confiant pleinement en nôtre bienveuillan-
„ Royale, & s'affurant d'en obtenir toute
„ forte de faveurs. Députez nous auffi un de
„ vos Marchands, & l'envoyez à nôtre haute
„ Cour, qui eft l'azile du genre humain :
„ fur toutes les affaires que vous y aurez à
„ traiter, faites nous préfenter des requêtes
„ &

„ & vous tenez sûrs qu'elles seront honora-
„ blement réponduës, & qu'autant que la Rai-
„ son le permettra vous obtiendrez tout de
„ l'extrême bonté & de la clemence de nôtre
„ Majesté la vive image de Dieu. Dès que
„ la marque de nôtre très-haute Majesté aura
„ été mise sur cette Lettre & que nôtre pa-
„ raphe & nôtre seau très nobles, très saints,
„ & très-hauts l'auront embellie, & remplie
„ d'éclat & de force, il faut qu'on y ajoute
„ toute créance, & que l'on y rende une
„ Obéïssance absoluë. Fait au mois de Rejeb
„ le grand, l'an de l'hegire mil quatre vingt
„ quatre.

DIEU.

„ Eminens & puissans Seigneurs, *Colbert*,
„ *le Pelletier*, *Berrier*, *Chapellier*, *Jabac*, *Chan-*
„ *latte*, *Cadeau*, gens remplis d'honneur & de
„ magnificence, Illustres entre le peuple qui
„ suit la Loi de Jesus, Directeurs en Chef
„ d'une puissante Compagnie de Marchands
„ Chrétiens. Après vous avoir fait nos ci-
„ vilitez, & vous avoir assurez que cette Let-
„ tre est une seure marque de la bienveuil-
„ lance & de l'amitié que nous vous portons;
„ nous vous faisons savoir l'arrivée de vos Dé-
„ putez M. *Gueston*, & M. des *Joncheres*, à
„ qui vous aviez donné Commission de ve-
„ nir à cette Cour. Le premier des deux étant
„ mort M. de *Joncheres*, personne de digni-
„ té, de capacité, & d'honneur, s'est char-
„ gé seul de toute la Commission. Il est ar-
„ rivé ici en un tems bon, heureux, & favo-
„ rable avec les présens & les requêtes dont

„ vous l'aviez chargé pour cette Cour, le
„ réfuge de tout le Monde. Lui, ses pré-
„ sens, & ses requêtes ont été par faveur un
„ regard de nôtre très-haut, très-puissant, très-
„ noble, très-grand, très-sublime, & très-
„ saint Monarque, à qui il ne manque rien,
„ le Roi de l'Univers, & l'image de Dieu;
„ que mon ame, & celle de tous ses autres
„ esclaves, puissent être sacrifiées à la poudre
„ de ses pieds benits. S. M. a fait connoître
„ combien tout cela lui étoit agréable, par
„ les privileges qu'elle a fait expedier à vôtre
„ dit Député, pleins de son ordinaire magni-
„ ficence.

„ Vos premiers Députez, qui vinrent ici
„ du regne du feu Roi, lui présenterent des
„ requêtes, & il leur fit expedier avec une
„ génerosité incomparable de fort honorables
„ Lettres patentes, dont la teneur étoit, que
„ les Fermiers des Doüanes & les Receveurs
„ des droits & peages de *Perse* eussent à re-
„ connoître vos Facteurs & Commis exempts
„ de tous droits, de quelque nature que ce
„ pût être, durant le tems & espace de trois
„ années, prenant bien garde de témoigner
„ le moins du monde de prétendre rien du
„ tout sur leurs marchandises; seulement
„ qu'on tint compte de tous les effets qu'ils
„ apporteroient durant ces trois années là,
„ mais sans en prétendre nullement de Doüane
„ & cela parce que vos dits Députez promet-
„ toient qu'au bout de ce terme, vous enver-
„ riez à cette Cour, le réfuge de l'Univers,
„ de beaux & de riches présens, en équiva-
„ lent & par compensation des droits de Doüa-
„ ne, & des peages qu'ils auroient dû payer,
„ &

„ & que les trois ans expirez on se gouver-
„ neroit de part & d'autre dans la suite selon
„ ce qui seroit accordé dans un traité de com-
„ merce. A même tems que ce réglement
„ fut achevé de dresser, il fut annullé à la
„ requête de vos dits Députez, & par un ex-
„ cès de bonté & de faveur on leur fit expe-
„ dier fort honorablement d'autres Lettres pa-
„ tentes qui portoient injonction à tous les
„ Officiers des Doüanes, des droits, & des
„ peages de Perse, de reconnoître vos Com-
„ mis & Facteurs pour être exemts de toute
„ sorte de taxes & droits, & hors des bornes
„ de leur pouvoir & autorité, sans tems pres-
„ crit ; prenant bien garde d'exiger d'eux
„ nulle chose que ce pût être, moyennant
„ qu'ils en usassent dans les termes de l'obli-
„ gation par écrit qu'ils livrerent aux Officiers
„ de nôtre Cour, l'image du Paradis. Ces
„ Lettres patentes ont par honneur & par fa-
„ veur été confirmées & renouvellées en la
„ même forme & teneur par nôtre très-haut,
„ très-grand, & très-noble Monarque, au
„ bonheur de qui il ne manque rien. Voici
„ près de dix ans aujourdhui que cela s'est
„ fait, sans toutefois qu'il soit venu person-
„ ne de vôtre part. Ce qui embarasse, est
„ que cette obligation de vos premiers Dépu-
„ tez ne se trouve point, parce que *Mac-sud-*
„ *bec*, Nazir, à qui Dieu a donné l'absolu-
„ tion, dans les mains duquel elle avoit été
„ délivrée, s'est démis de sa vie. Ainsi l'on
„ ne peut dire sûrement quelles en étoient
„ les clauses, articles, & conditions. Nous
„ avons eu une conference sur tout cela avec
„ l'éminent M. de *Joncheres*. Toute la ré-

„ ponse qu'il nous a faite c'est qu'il n'étoit,
„ ni vôtre Commis, ni vôtre Député, pour
„ savoir vos affaires. Sur cette réponse nous
„ avons proposé à nôtre très-grand Roi, qu'on
„ vous donnât de nouveau trois ans de tems
„ pour envoyer à cette très-haute Cour un
„ Député faire une autre obligation & un au-
„ tre engagement. Ma proposition a été a-
„ gréée, par bonheur, & l'on s'en est tenu-là.
„ Ne manquez point, éminens Seigneurs, de
„ nommer & d'envoyer à cette très-haute
„ Cour, avant l'expiration de ce terme, un de
„ vos Commis, qui donne une autre obliga-
„ tion, & présente requête sur toutes les de-
„ mandes que vous aurez à faire. La Na-
„ tion Angloise a rendu plusieurs importans
„ services à la Perse, en récompense desquels
„ on lui a accordé beaucoup de privileges,
„ & d'avantages. On attend la même chose
„ de vôtre Nation, & qu'on en recevra de
„ bons offices, en payement des faveurs Roya-
„ les que vous avez reçûës de S. M. & de
„ l'éxemption de toute sorte de droits qu'il
„ a accordez à vôtre commerce. Quant aux
„ huit petitions couchées dans la Lettre que
„ vôtre Envoyé nous a renduë, on vous en
„ a accordé quelques unes, savoir la confir-
„ mation des privileges qu'on vous avoit au-
„ paravant octroyez, & l'on en a expedié
„ de nouvelles Lettres patentes : & pour
„ les autres on en a remis l'octroi & la con-
„ cession à la venuë d'un nouvel Envoyé.
„ Soyez très-surs & pleinement persuadez
„ que la personne que vous députerez au
„ marchepied de l'inebranlable trône de nôtre
„ Monarque, obtiendra toutes ses demandes,
„ &

„ & remportera un succès tout conforme à vos „ desirs. Ne differez point de l'envoyer, & n'en „ usez point d'une maniere que j'aye de la „ confusion de l'accommodement que j'ai fait „ faire, & des paroles que j'ai données de vô- „ tre gratitude & reconnoissance. En toute „ sorte d'affaires que vous aurez ici, faites „ nous connoître vos intentions, & assurez „ vous qu'avec l'aide de Dieu, & par la fa- „ veur de nôtre grand Roi, dont la très-hau- „ te, & la très-solide fortune n'est point su- „ jette au changement, elles auront un suc- „ cès qui remplira & passera même vôtre at- „ tente. Le mois de *Rejeb* le grand, l'an de „ l'*Hegire* mil quatre-vingt quatre.

Les Anglois eurent leur expédition peu de jours après, consistant en une confirmation de leurs privileges, mais ils n'eurent point de satisfaction sur les arrerages de la moitié des Doüannes de *Bandar-abassi*, qu'ils demandoient, ni sur les assurances d'en être payez ponctuellement. Le premier Ministre répondit comme auparavant, que la *Perse* n'étoit pas obligée de garder le traité d'*Ormus*, sur ce point-là, parce que les Anglois l'avoient rompu les premiers, en n'entretenant point de vaisseaux dans le Golphe, pour le tenir net de Portugais, & d'autres Ennemis, & en ne fournissant pas la moitié de la dépense pour l'entretien du Château d'*Ormus*, & des forts de *Bandar-abassi*, comme ils y étoient obligez par ce contract: que les Doüannes d'ailleurs, n'étoient plus au Roi: que S. M. les avoit affermées, & ne s'en méloit plus: qu'elle avoit commandé toutefois au Fermier

mier Général des Doüannes de donner par an quinze mille écus à l'Agent Anglois, & qu'il s'en contentât. Il fallut en effet s'en contenter, & l'on ne put tirer autre chose. Le premier Ministre leur donna aussi un Officier afin qu'il accompagnât l'Envoyé, depuis *Isspahan* jusqu'à *Chiras*, & fit sur tout le chemin une exacte recherche, & une sévere justice des insolences faites aux Anglois par les Commis des Doüannes, & péages. Cette canaille en usoit avec eux, depuis quelques années, d'une maniére si dure & si fiere, qu'ils visitoient leurs Marchandises sur le chemin, & jusqu'à leurs valises, & porte-manteaux, sous prétexte de voir s'il n'y avoit ni or ni argent dedans. L'Officier du Roi alla jusqu'à *Chiras*, mit à l'amende tous les Commis du chemin, & n'en laissa pas échaper un sans lui faire donner des bastonnades sur la plante des pieds, qui est la peine ordinaire du païs.

Le 5. de Novembre je reçûs des Hollandois les septante mille livres que le Roi m'avoit donné à prendre sur eux. Après que l'on m'eût compté l'argent ils me prierent d'aller avec leur Interprête au logis du *Cheic-el-islam*, qui est le principal Tribunal Civil d'*Isspahan*, pour y faire une quittance Juridique; car en ce païs les écrits sous seing privé sont de nulle valeur en justice, il faut que tout soit fait juridiquement. Le Grand Juge me demanda, *si je m'appellois* Chardin, *si j'étois celui qui avoit vendu au Roi les bijoux marquez au dos de l'Ordonnance, & si j'avois reçû à mon contentement la somme qui y étoit contenuë.* Je répondis *oui* à toutes ces de-

demandes ; & comme par bonheur le Grand Juge me connoissoit d'ailleurs, il se contenta de ma réponse. Autrement, il m'eût fallu produire des témoins que j'étois celui dont il s'agissoit. Après mes réponses, il ordonna à un de ses Secretaires de dresser la quittance, où il mit son sceau & son paraphe, ensuite de quoi le Notaire, deux témoins, & moi après tous, mîmes chacun nôtre sceau, voici ce qu'elle contenoit.

DIEU.

„ Par devant nous, le Sieur *Chardin*, Né-
„ gociant European, du Royaume de Fran-
„ ce, la fleur des Négocians Europeans, a
„ confessé & reconnu ce qui suit. C'est à sa-
„ voir, qu'il a été Créancier du Roi très-no-
„ ble, de la somme de quinze cens Tomans,
„ monnoye de Tauris, de bon alloi, au coin
„ de l'invincible Soliman (nous avec une
„ pleine certitude & entiére connoissance pro-
„ nonçons que la * moitié de cette somme-là
„ fait sept cens cinquante Tomans monnoye
„ de Tauris susdite) laquelle somme de
„ quinze cens Tomans lui étoit légitimement
„ duë pour payement de quelques bijoux d'Or-
„ fevrerie & de pierrerie visiblement fines,
„ entiéres, & en bon état, qu'il a venduës
„ aux Nobles Officiers du Roi très-saint. La
„ liste, le prix, le nombre de ces Orfevre-
„ ries & pierreries sont distinctement & sans
„ erreur endossées à l'Ordonnance du Mo-
„ narque, à qui tout l'Univers doit homma-
„ ge & obéïssance, & dont le visage a l'éclat
„ des rayons du Soleil. Par cette Ordonnan-
„ ce

„ ce il est porté que ledit Sieur *Chardin* re-
„ cevra ladite somme des Commis de la Com-
„ pagnie des Indes Orientales de Hollande,
„ à bon compte de ce qu'ils doivent pour la
„ soye à eux venduë & livrée *l'année du* [b] *Co-*
„ *chon*, comme il est plus amplement porté
„ & contenu dans ladite sainte Ordonnance
„ du Roi très-noble. Confesse & reconnoît
„ aussi ledit Sieur *Chardin* d'avoir reçû comp-
„ tant à sa satisfaction ladite somme de quin-
„ ze cens Tomans complets des Sieurs *Bent*,
„ Chef, & *Casembroot*, Second du Comptoir
„ de la Compagnie Hollandoise dans cette
„ ville, la fleur de tous les gens de leur qua-
„ lité, dequoi ledit Créancier donne par ces
„ présentes reçû & décharge Juridique aux-
„ dits débiteurs, de maniére que ledit Créan-
„ cier n'a plus & n'aura à l'avenir nul droit
„ & prétention sur lesdits débiteurs pour &
„ en vertu de ladite somme de quinze cens
„ Tomans, ni pour partie de cette somme.
„ A ces causes, si le Créancier, ou quelque
„ autre en son nom, vient à intenter procès,
„ ou à produire quelques piéces contraires,
„ ou differentes à ce qui est ici contenu, son
„ acte est déclaré faux & nul de toute nullité.
„ Cette quittance a été dressée au sû & du con-
„ sentement desdits Débiteurs pour leur sa-
„ tisfaction & pour leur servir de certificat.
„ Fait le dix-huitiéme du mois de *rejeb* le
„ grand, l'an de l'hegire mil quatre vingt
„ quatre.

Au haut, à la gauche de la page, étoit le sceau & le paraphe du Grand Juge, avec ces mots : *Il est vrai que les parties nommées en cet-*

te

te quittance ont confeſſé devant moi tout ce qui en fait la teneur, en la même forme qu'il y eſt couché. Au deſſous de cette atteſtation étoit celle du premier Aſſeſſeur du Grand Juge en ces mots: *Moi, Mahammed Taher, certifie avec aſſurance qu'on a avoüé devant moi les ſommes ici contenuës, en la forme qu'elles ſont couchées.*

Au bas de la quittance deux autres témoins, ſavoir le Controlleur, & le Greffier du Grand Juge avoient mis ces mots.

Témoignage de David, fils de Mahammed Said, témoin de la verité de ce qui eſt contenu en cette quittance.

Mahammed Mehdy, qui a dreſſé cette quittance, témoigne que ſa teneur eſt la pure verité.

La Chicane des Perſans eſt auſſi embarraſſée que la nôtre, & les termes dont elle ſe ſert auſſi difficiles à reduire dans un ſens uni. Elle l'eſt même plus, parce que leur droit étant en Arabe, leurs procédures ſont pleines d'expreſſions Arabeſques, toutes particuliéres au ſujet, & fort difficiles à expliquer. Les atteſtations ou témoignages ſe couchent tous en Langage, & en Caractéres auſſi particuliers que des chiffres. Il y a ceci de plus que la Lettre de leurs procédures eſt totalement differente de l'autre; de maniére que pour l'apprendre il faut aux Perſans même autant de peine & de longueur qu'à ſavoir lire un Caractére étranger.

[a] C'eſt la coûtume dans tout l'Orient que dans les actes pecuniaires, les billets ſimples, comme les autres, on met après la ſomme que la moitié en eſt tant, & ſouvent on ajoûte

te encore que le quart fait tant. Les Persans disent que c'est pour empêcher la fraude, étant facile d'alterer un mot, ou un chiffre, mais non plusieurs differens.

[b] Une des 12 années de la periode artificielle dont les Tartares se servent. J'en ai traité amplement ailleurs.

Le 9. de Decembre il commença de pleuvoir en cette ville. La pluye dura quatre jours de suite. Il pleut rarement à *Isspahan*, même en hyver, mais lorsqu'il pleut c'est si fort & si continuellement que la terre en est pénetrée à plus de trois pieds, & c'est ce qui l'humecte si bien.

Le 23. il fit une autre pluye qui étoit pleine d'orages, & si furieuse, que je n'en ai jamais vû de semblable. Elle dura vingt quatre heures, & remplit d'eau toutes les ruës, les logis & les jardins. Elle fit du dommage à une grande quantité de maisons, & renversa beaucoup de murailles. Elle grossit si fort le fleuve, que se débordant il abattit une partie des édifices du quai; entra dans cette belle allée qui est le cours d'*Isspahan* entre le pont & le bourg de *Julfa*, & y monta à la hauteur de quatre pieds. Les jardins en cet endroit-là en furent inondez, & les maisons de plaisance renversées. Comme tous les murs d'*Isspahan* sont de brique de terre, pétrie avec de la paille coupée menu, & seichée au soleil, il n'y a qu'à mettre l'eau au pied d'un mur pour le faire écrouler. Si elle y est seulement vingt quatre heures tout ou partie ne manque point de tomber, à moins qu'il ne soit fort épais. Le dommage causé par cet orage alla à plus de deux millions. Le Roi seul

ſeul en ſouffrit pour cent mille écus. Deux jours après l'eau s'étoit toute écoulée, & deux autres jours après il n'y paroiſſoit plus. Le terrain d'*Iſpahan* boit l'eau comme une éponge. Quatre goutes le détrempent, & un quart d'heure de ſoleil, ou de gelée, le deſſéche entiérement.

Fin du Tome troiſiéme.





VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER
CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.

TOME QUATRIE'ME,

Contenant une Description générale de la
PERSE.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, représentant les Antiquitez & les Choses remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.

MDCCXL.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE



VOYAGES
DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN,

Contenant

La Description générale de la PERSE.

CHAPITRE PREMIER.

De la Perse en général.



Es trois premiers Volumes de mon Voyage, sont le Journal de mes Avantures, & de mes Observations, depuis *Paris* jusqu'à *Ispahan*. Ce quatriéme, & les trois suivans, contiennent une Description générale de la *Perse*, où je traite du naturel, des mœurs, & des manieres du Peuple, & de son industrie à se procurer les choses nécessaires : La Description particuliere des Sciences & des Arts liberaux, qui y sont en usage : Celle du Gouvernement

Politique, Militaire, & Civil de ce Peuple: Et enfin, la Description de la Religion qu'il observe, tirée, tant de son Culte public, que des Ecrits les plus authentiques, sur lesquels elle est appuiée.

La *Perse* est le plus grand Empire du monde, à le considerer dans les Descriptions Géographiques des Persans, parce qu'elles le representent dans ses bornes anciennes, qui sont quatre grandes Mers; la *Mer Noire*, la *Mer Rouge*, la *Mer Caspienne*, & le *Sein Persique*: & six Fleuves, presque aussi fameux que les Mers; l'*Euphrate*, l'*Araxe*, le *Tigre*, le *Phase*, l'*Oxe*, & l'*Indus*. On ne sauroit gueres marquer plus précisément les limites de ce vaste Royaume, qui n'est pas en cela comme les Etats des petits Souverains, dont un ruisseau, ou quelque borne de pierre, marque la frontiere. La *Perse* a presque de tous côtez pour confins un espace de trois à quatre jours de chemin, lequel est inhabité, quoique le terroir en soit le meilleur du monde en plusieurs endroits, comme du côté d'Orient & d'Occident. Les *Persans* regardent comme une marque de vraye grandeur de laisser ainsi des Païs abandonnez entre des grands Empires; ce qui empêche, disent-ils, les contestations pour les limites, ces païs deserts servant comme de murs de separation aux Royaumes.

Ces Fleuves & ces Mers, que je viens de marquer, ne sont pas aujourdhui les confins de la *Perse*. Son étendue est resserrée du côté de la *Mer Rouge*, sur le bord de laquelle la *Perse* n'a plus de places. Mais les Géographes Persans ne laissent pas de porter leur Empire, dans leurs Descriptions les plus nouvel-

reil, appellant ce qui est au Midi *Iran*, & ce qui est au Septentrion, *Touran*, comme qui diroit *au deçà du Fleuve*, & *au delà du Fleuve*. Ces noms d'*Iran*, & de *Touran*, se trouvent fréquemment dans les anciennes Histoires de *Perse*; *Key Iran*, *Key Touran*, pour dire *Roi de Perse*, & *Roi de Tartarie*; *Irandoct* & *Tourandoct*, pour dire *les Reines de ces Païs-là*; & encore à present, le Roi de *Perse* est communément nommé *Padcha Iran*, & le Grand Visir de *Perse*, *Iran Medary*, *le Pole de la Perse*.

C'est-là la dénomination moderne la plus ordinaire de ce Païs. Celle dont on se sert le plus en second lieu, c'est le terme de *Fars*, qui est le nom particulier de la Province, dont *Persepole* étoit anciennement la ville Capitale, & qui a donné le nom à tout l'Empire, parce que, sous la seconde race des Rois, cette Province étoit le Chef du Royaume, & le siege des Monarques. Ce mot de *Fars*, pour dire la *Perse*, est très-ancien; & les *Persans* appellent encore l'*ancien Persan*, duquel on se servoit avant le *Mahometisme*, *Saboun Fours*, *la langue de Perse*. Plusieurs hommes doctes tirent l'étymologie de ce terme de celui de *Pherez*, qui en *Hebreu*, & en *Chaldaïque*, signifie *diviser*; parce, disent-ils, que *Cyrus* divisa l'Empire de *Babylone* entre les *Perses* & les *Medes*, après en avoir fait la conquête: & que la *Perse* en fut comme divisée & separée. Ils pourroient ajoûter qu'en *Persan* ce mot a aussi la même signification *fereften*, *diviser*; mais les *Persans* n'ont garde d'approuver cette Etymologie, qui donne l'ancienneté à l'Empire de *Babylone* par dessus le leur;

leur; eux qui tiennent au contraire, que la *Perse* eſt le ſiege de la plus ancienne domination. Mais, quoi qu'il en ſoit, le mot de *Fars*, ſignifie *Cavalier* en *ancien Perſan*, comme en *Arabe*, d'où l'on appelle auſſi en *Perſan moderne*, un Ecuyer, *Faraſch*. Et ce qui me fait croire cette Etymologie la meilleure, c'eſt que tout le Royaume, & particulierement la Province qui porte le nom de *Perſe*, abonde en Chevaux, & en porte les plus beaux du monde, à ce qu'on croit en *Orient*. *Xenophon* dit que *Cyrus* fut le premier qui rendit les *Perſes* Cavaliers, ayant donné à la nobleſſe l'exemple d'aller toûjours à cheval, & l'ayant ordonné à tous ceux qui en auroient le moyen; & que cela devint ſi commun dans le Païs, qu'il n'y avoit plus que les gens de néant qui allaſſent à pied. Il ajoute, pour confirmer ce recit, qu'on apprennoit trois choſes aux enfans en *Perſe*, à dire la verité, à tirer de l'arc, & à monter à Cheval. C'eſt ce qui ſe pratique tout-à-fait aujourdhui à l'égard du troiſieme point. Tout le monde va à cheval, juſqu'aux gens de boutique. Chacun a ſa monture, & les chevaux ſont très-communs dans le Païs. Juſques-là même, qu'avant le dernier ſiécle, il n'y avoit point d'*Infanterie* dans les armées *Perſanes*. Toutes les troupes conſiſtoient en cavalerie. Et il n'y a pas lieu de douter que ce ne ſoit de cette conſtante coûtume des *Perſes*, d'être toûjours à cheval, que les *Grecs* ont formé leurs fables des *Centaures*, du *Sagitaire*, & de *Perſée*.

Les *Arabes*, & les *Turcs* appellent les *Perſans*, *Agem*, & la *Perſe Agemeſtaan*, mot qui

veut dire *Etranger*, & auſſi *Barbare*. C'eſt pour dire que les *Perſans*, quoi que *Mahometans*, doctes & zelés, ne ſont pas deſcendus des *Arabes*, la ſource du *Mahometiſme*, & des Sciences ; dans le même ſens que les *Grecs* appelloient les nations du monde *les Barbares*. Et c'eſt en ce ſens que le *Grand Seigneur* ſe donne le titre de *Sultan Alarab ve Al-Agem*, pour dire toutes les nations du monde ; & que l'on appelle un corps de garde de ſa perſonne, *Agem Oglan*, *fils de Barbares*, pour dire qu'ils ne ſont pas natifs de *Turquie*. Je ne ferai pas mention de tous les autres noms que les anciens Livres, & l'Ecriture ſainte, entre les autres, donnent à la *Perſe*, dont les uns ſont des noms de Princes, ou Perſonnages notables, comme celui d'*Elam* ; d'autres ſont des noms de quelque Province du Royaume, comme *Cuth* ; & les autres ſont pris des villes les plus puiſſantes du Païs, dans ces anciens tems, où il n'y avoit gueres de villes, comme le nom d'*Erec*, ou *Arac*, qui ſe trouve au dixieme de la *Geneſe*, mot qui ſignifie *une ville habitée ſur le bord de l'eau*. Les *Orientaux*, & entre les autres, les *Arabes* & les *Perſans* appellent aujourdhui toute la *Perſe Araken*, ou *Teraken* plurier d'*Arak*. Ils la diviſent en deux parties, *Arak Arab*, & *Arak Agem*, comme qui diroit *les villes des Arabes*, & *les villes des Barbares* ; & ces termes ſont quelquefois employez pour diſtinguer la *Perſe* en *baſſe* & *haute*, celle-ci pouſſée juſqu'à l'*Indus*. Enfin on donne encore aujourdhui trois autres noms aux peuples *Perſans*, ſavoir ceux de *Chia* & de *Raphesi*, quand on traite de leur Réligion, & celui de *Keſilbach*, en par-

parlant de leurs conquêtes. Mais je ne m'y arrête pas davantage, parce que j'aurai occasion d'en traiter dans la suite.

Les *Géographes Persans* divisent l'Empire en vingt quatre Provinces, en comptant pour une le païs que les *Turcs* ont conquis sur la *Perse*, & qu'ils lui détiennent. Ils y font mention de cinq cens quarante quatre Places considerables, Bourgs murez, Villes, & Châteaux, & comptent en *Perse* quelques soixante mille villages, & quarante millions d'ames. Je traiterai aussi dans la suite, des Montagnes & des fleuves du Païs, dont je ne dirai maintenant que ceci. C'est qu'il n'y a pas de païs au monde, où il y ait plus de Montagnes & moins de Fleuves. Il n'y a aucun fleuve qui porte bâteau dans le cœur du Royaume, ni qui serve pour le transport d'une Province à l'autre; ceux que j'ai marquez comme bornes de l'Empire coulent sur les frontieres, sans entrer au dedans.

Le Païs de *Perse* est aride, sterile, montagneux, & peu habité. Je parle en general; la douziéme partie n'en est pas habitée & cultivée: & à deux lieuës loin des grandes villes, vous ne trouvez non plus d'habitations & de monde qu'à vingt lieües. C'est au *Midi* sur tout qu'il manque de peuple & de culture: & qu'il s'y trouve de grands deserts. La cause de cette sterilité n'est autre que le manque d'eau. L'on en manque dans la plus grande partie du Païs, où l'on est contraint de ramasser l'eau du Ciel, ou d'en chercher bien avant dans les entrailles de la terre. Car par tout où il y a de l'eau abondamment, le terroir est fertile & agréable. Cependant la

Perse est un Païs de montagnes, comme je le viens de dire. Il y en a tant, que de grandes Provinces en sont toutes pleines, comme celle qui est à l'*Orient*, qu'on appelle à cause de cela, *Kouhestan*, c'est-à-dire *païs de Montagnes*. C'est dans la *Perse* que sont les plus hautes Montagnes de l'Univers. Le mont *Taurus*, qui traverse le Royaume d'un bout à l'autre, a des pointes dont on ne voit point le sommet, à cause de leur immense hauteur. Les plus hauts endroits de ces Montagnes sont les monts d'*Ararat*, en la *haute Armenie*: la chaine de Montagnes qui separe la *Medie* de l'*Hircanie*, celle qu'il y a entre l'*Hircanie* & le païs des *Parthes*, & particulierement le mont *Damavend*; les montagnes qui séparent la *Chaldée*, de l'*Arabie*; celles qu'il y a entre la *Perse* & la *Caramanie*, dont l'endroit le plus fameux est le *Mont Jaron*. L'un des grands défauts de ces montagnes, c'est qu'elles sont seiches & arides; j'entends en général; car il y a des endroits où les montagnes ne sont que de bois, comme est le *Kourdestan*, dont la plus grande partie est nommée aussi, à cause de cela, *Genguelha*, c'est-à-dire *païs de bois*. Mais pour une Montagne que vous trouvez chargée de bois, il y en a trois qui ne portent rien du tout. Comme je viens de rapporter la cause de la sterillité de la plus grande partie de la *Perse*, au défaut d'eau; & que dans la suite on pourra observer que je dis que les *Persans* se servent pour l'irrigation de l'eau de canaux sousterrains, qu'ils creusent dans tous les païs généralement, & où ils ne manquent point de trouver de l'eau; je suis bien aise de m'expliquer, pour évi-

éviter toute apparence de contradiction; car tout ce que je dis là-dessus est vrai. L'eau fait la fertilité en *Perse*, par tout où il y en a, & l'on en a, généralement parlant, par tout où l'on en cherche sous terre. Mais il n'y a pas assez de peuple par tout pour en chercher & pour en puiser suffisamment; ainsi le manque de peuple dans la Perse ne vient pas précisément de sa sterilité, mais c'est le manque de peuple qui fait qu'elle est sterile; de la même maniere que la plûpart des Païs de l'Empire *Ottoman*, qui quoi qu'ils soient d'eux-mêmes, & par leur nature, les meilleurs & les plus beaux païs de la terre, vous les voyez néanmoins secs comme des landes, faute de peuple. Pour ce qui est de la cause du manque de peuple dans ces grands païs, elle est aisée à comprendre. C'est d'un côté l'étenduë démesurée des Monarchies, & de l'autre le Gouvernement arbitraire qu'on y exerce. Les peuples conquis, ne pouvant supporter d'être gouvernez suivant le caprice d'un étranger, au lieu qu'ils l'étoient auparavant par des Loix constantes émanées de leur constitution, ils secouoient le joug dès que le Conquerant étoit à deux ou trois cens lieuës d'eux. On s'est avisé pour les contenir d'en exterminer la meilleure partie, & de transporter l'autre en des climats éloignez & differens où elle perit peu à peu comme une plante étrangere. C'est ce qu'ont fait les *Persans*, de même que les *Turcs*, dans ces derniers siécles. On remarque déja aux *Indes*, qui est un païs admirablement riche, fertile, & peuplé, l'effet de cette funeste politique; car à mesure que le *Grand Mogol* étend son Em-

 pire

pire par la conquête des Royaumes & des Principautez des *Indes*, le peuple diminuë, & en même tems l'abondance & les richesses. On peut ajoûter à cette raison politique, quelques raisons naturelles de la dépopulation de la *Perse*, & ces trois entre les autres. L'une, le malheureux penchant des *Persans* au péché abominable contre nature, avec l'un & l'autre sexe. L'autre, la luxure immoderée du païs. Les femmes y commencent de bonne heure à faire des enfans, mais elles ne continuent pas long-tems; & dès l'âge de trente ans on les compte pour vieilles, & hors d'âge. Les hommes commencent aussi trop jeunes à voir les femmes, & avec tant d'excès, que quoi qu'ils en ayent plusieurs, ils n'en ont pas pour cela plus d'enfant. Il arrive encore que beaucoup de femmes se font avorter, & prennent des remédes pour ne pas devenir grosses, parce que dès qu'elles sont à trois ou quatre mois de grossesse, leurs maris s'attachent à d'autres, tenant pour turpitude, ou indecence, de coucher avec une femme avancée dans son terme. La troisiéme raison, est qu'il passe depuis un siécle beaucoup de *Persans* aux *Indes*, & des familles entiéres. Comme ils sont mieux faits, plus savans, & plus polis, sans comparaison, que les *Mahometans Indiens*, qui sont descendans des *Tartares* du païs de *Tamerlan*, ils s'avancent tous aux *Indes*. Les Cours des Rois *Indiens Mahometans* en sont toutes pleines, & particuliérement celle de *Colconde* & de *Vijapour*. Dès que quelqu'un y est bien établi, il y appelle sa famille, & ses amis, qui vont volontiers où la fortune les invite, sur tout dans un païs qui est
le

le plus abondant du monde, où l'habillement & la nourriture sont à meilleur marché que par tout ailleurs. On ne s'est point encore avisé en *Orient* de défendre la sortie aux sujets: on laisse chacun aller où bon lui semble, il ne faut point de passeport pour s'en aller librement hors du Royaume. On verra même, dans la suite de cet Ouvrage, que lors qu'on charge trop les Païsans en quelque endroit, ils vont crier en foule à la porte des Gouverneurs, & à la porte du Roi même, qu'ils abandonneront le païs s'ils ne sont soulagez.

CHAPITRE II.

Du Climat & de l'Air.

JE commencerai ce Chapitre par cette remarque, qu'il n'y a peut-être rien de plus reconnoissable aujourdhui dans les écrits des Anciens, que ce que *Xenophon* fait dire au jeune *Cyrus: Le Royaume de mon Pere est si grand, qu'on ne peut durer du froid à un bout, ni du chaud à l'autre.* En effet, on peut dire que l'Hiver & l'Eté se trouvent en *Perse* tout à même tems; puis que d'un côté, comme au *Midi*, il n'y a point d'hiver, & qu'au bout opposé au contraire, il y a peu d'Eté. Comme ce Royaume est si vaste, il est aisé de s'imaginer que l'air y est different, suivant la situation de chaque païs. Il est froid jusqu'à *Chiras*, qui est la ville capitale de la Province de *Perse*: & il est chaud depuis cette ville-là jusqu'au bout du Royaume du côté du *Midi*. Il est sec, par tout où il est froid; mais il n'est pas sec de même, par tout où il est chaud.

Il est chaud & sec tout le long du *Golphe Persique*, à prendre de la *Caramanie*, jusqu'au fleuve *Indus*. Et dans ces Regions-là, il y a des endroits où la chaleur est étouffante, & insupportable, à ceux même qui y sont nez, & qui n'en sont jamais sortis. Il leur faut quitter leurs maisons durant les quatre mois chauds de l'année, & se retirer vers les Montagnes. Et dans ce tems-là ceux qui pour leur malheur sont obligez de voyager en ces Païs brulans, trouvent les Villages deserts, excepté seulement quelques pauvres & miserables Créatures qu'on laisse pour en prendre soin, & ceux qui sont les Archers des Prévôts. L'Air est non seulement chaud insupportablement dans les contrées maritimes, mais il est aussi très-mal sain: & les gens qui n'y sont pas accoûtumez, ne manquent gueres de tomber malades de ce mauvais Air, dès qu'il vient à être ainsi échaufé, & la plûpart à en mourir. Je sai tout cela par ma propre expérience, m'étant trouvé pris de ce mauvais air, pour ne m'en être pas un peu retiré avant le mois de Mai; & en ayant été long-tems malade. Les endroits où l'on se retire sont des vallées, des montagnes, & des bois de *Dattiers*; mais on ne tient pas que ces bois-là soient fort sains.

L'air chaud de *Perse* est encore plus mauvais, où il est mêlé d'humidité, comme le long de la *Mer Caspienne*, & particuliérement en cette partie qu'on croit être l'ancienne *Comisene*, & qu'on appelle *Mazenderan*, qui a beaucoup de rapport avec le Climat de nôtre *Europe*. C'est à la verité un païs admirable que cet endroit-là, depuis Octobre jusqu'en

qu'en

qu'en Mai. Je m'y suis trouvé au mois de Février, & j'y étois comme enchanté ; car tout le païs n'étoit qu'un vrai jardin, ou un Paradis, comme les *Persans* l'appellent. Les levées, & les grand chemins, paroissent des allées d'Orangers qui bordent des parterres. J'y trouvois aussi des fruits excellens de l'espece des nôtres de l'*Europe*, de fort bon vin, force gibier, & sur tout du sanglier le meilleur du monde. Mais en regardant les habitans au teint, & à la contenance, je connus aisément que c'est-là le plus mauvais Air de la terre, car le peuple y est plus jaune, plus défait, & plus languissant, que je ne l'ai vu en aucune autre part. Ce païs de *Mazenderan* étoit presque un desert à cause du mauvais air avant *Abas le Grand*; mais ce Prince, grand Conquerant, & grand Politique, y transporta un prodigieux peuple de l'*Armenie* & de la *Georgie*, tant pour dépeupler ces païs, où les *Turcs* revenoient tous les ans se camper, pour lui faire la guerre, que parce qu'il croyoit ce terroir de plus grand rapport, voyant, entre les autres choses, les vers à soye y venir si bien. Sa Mere, qui étoit de *Mazenderan*, d'où par conséquent le Roi étoit originaire, le sollicitoit d'ailleurs à repeupler son païs natal. Il y transporta trente mille familles de Chrétiens, s'imaginant qu'ils multiplieroient parfaitement bien. *C'est*, disoit-il, *un vrai païs pour les Chrétiens. Il est abondant en vin & en cochon, comme il leur faut. Ils aiment à aller à la mer, ils trafiqueront avec les Moscovites, leurs freres, par la Mer Caspienne.* *Abas* fit bâtir des villes en ce païs-là, & des Palais magnifiques; tout cela pour encourager cet-

te

te Peuplade, mais la malignité de l'air fut si opposée à ses soins, & à ses projets, que lors que j'étois en *Mazenderan* avec la Cour il y a quelque quarante ans, le nombre des Chrétiens étoit reduit à quatre cens familles, de trente mille qu'il étoit auparavant, à ce qu'on m'assuroit. L'Evêque de *Ferhabad*, bon vieux Prêtre *Armenien*, qui savoit assez bien ce païs-là, me disoit souvent, que n'étoit la fécondité de la terre qui attire du peuple des environs, le païs seroit desert par la malignité de l'air; car dès la fin d'Avril il faut se retirer dans les montagnes qui sont à vingt cinq ou trente lieuës loin, & laisser les rivages, à cause de la chaleur insupportable, qui desseiche même les gros ruisseaux; en sorte qu'il n'y a durant l'Eté que la plus méchante eau de la terre. J'y trouvois durant mon séjour l'humidité si grande, qu'en mettant un drap à l'air la nuit, il dégoûtoit le matin, sans qu'il eût tombé de pluye. J'ajoûte à cette Description, qu'on trouve l'air de tout le rivage de la *Mer Caspienne* si mal faisant, qu'on tient pour une disgrace d'y être envoyé en commission. Et quand le Roi fait un homme de quelque réputation Gouverneur du *Guilan*, qui en est la plus considerable & la plus riche partie, ou Intendant, on se demande les uns aux autres, *A-t-il tué, ou volé, qu'on l'envoye Gouverneur du Guilan?* La rouille y est si soudaine & si active, que j'ai vû mes armes rouillées quatre heures après qu'on les avoit huilées & nettoyées. Aussi les peuples du païs ne portent-ils gueres d'autres armes que des haches, parce que la rouille attache les épées au fourreau, & parce que les arcs sont trop mols

mols & trop laches. Sur quoi l'on fait un conte, qu'un Courrier arrivant un jour de *Mazenderan* à *Ispahan*, armé d'un arc & d'un sabre, un jeune Seigneur, qui étoit à la Cour, comme il arrivoit, s'étant mis à prendre l'arc du courrier pour l'essayer, comme c'est assez la façon, il le trouva si mol, qu'il lui dit en riant: *Qu'est ceci, Monsieur le Courrier, vous avez un arc qu'un enfant banderoit? Cela peut être, Seigneur*, répondit-il, *mais si vous êtes si fort tirez mon sabre.* Il vouloit dire que l'humidité qui avoit amoli la corde de son arc, avoit enrouillé son épée dans le fourreau.

Cependant comme il n'y a que les Païs le long de la *Mer Caspienne*, où l'air soit ainsi humide, & qu'il est presque par tout ailleurs sec au plus haut degré, on peut dire en général que l'air de *Perse* est sec: sa seicheresse provenant du peu de Fleuves, & du peu de Lacs, qu'il y a dans la vaste étendue du Royaume; & l'on peut dire pareillement, que cet air là est bon & pur. Il est tel dans tout le dedans du Royaume, comme cela se voit au beau teint, & à la corpulence des habitans, qui sont forts & robustes, d'un sang pur, & jouïssant pour la plûpart d'une santé assez constante. Quant à ses frontieres, il n'y a que les Païs dont je viens de parler qui soient mal sains, & où l'air soit contagieux durant la chaleur.

L'air étant sec, comme je le viens de dire, il s'ensuit qu'il n'y a pas beaucoup de pluye en *Perse*. Elle y est fort rare, sur tout l'Eté, dans le cœur du Royaume; & alors vous ne voyez pas même un petit nuage en l'air: c'est une serenité admirable. Mettez y le soir une feuille

feuille de papier à l'air, vous la trouverez le lendemain seche comme vous l'avez mise. Les feuilles des arbres, ni l'herbe de la terre, n'ont pas la moindre moiteur. On remarque en quelques contrées, comme en celle de *Loureston*, dont *Hamadan*, qui est l'ancienne *Suse*, est la ville Capitale, que même la sueur est reprimée, & retenuë, par cette seicheresse, au lieu qu'à *Babylone*, & dans la *Caramanie*, elle coule du corps comme l'eau qui sortiroit par un crible. On remarque encore là-dessus deux effets naturels fort differents, mais également surprenans. Le premier, que dans les Provinces que je viens de nommer, & en plusieurs autres, quoi que l'air soit déchargé de tout nuage durant l'Eté, il se leve le soir des vents qui rafraichissent l'air, & qui durent jusqu'à une heure & demie de Soleil levé, & qui d'ordinaire sont si frais durant la nuit, qu'il faut mettre une grosse robe sur soi. Le second effet, est qu'encore que dans les autres saisons de l'année, les vents cessent, de sorte qu'il n'en fait point qui soient sensibles, vous voyez néanmoins l'air chargé de gros nuages qui passent doucement d'Occident en Orient, sans qu'il fasse de vent qui les chasse; ce qui fait juger que leur impulsion vient d'une autre cause. C'est une beauté que celle de l'air de *Perse*, que je ne saurois oublier, ni taire. On diroit que le Ciel y est plus élevé & d'une autre couleur que dans nos épais climats de l'*Europe*. Et dans ces païs-là, cette bonté de l'air répand sur toute la nature, sur ses productions, & sur les Ouvrages de l'Art, un éclat, une solidité, une durée nompareille,
sans

ſans parler de la ſerenité que cet air répand auſſi dans la conſtitution du corps, & dans la diſpoſition de l'Eſprit, dequoi j'aurai occaſion de parler encore dans la ſuite. J'ajoûterai ſeulement ici une autre remarque, pour faire connoître ſenſiblement la bonté & la pureté de l'air de *Perſe*. C'eſt qu'en la plûpart du païs, & à *Iſpahan*, entre les autres, on n'a que faire de boucher les bouteilles, crainte que le vin ne s'évente. On vous les ſert avec une fleur, comme un œuillet ou une roſe, dans le goulot, à la place du bouchon, qu'on ne remet même plus deſſus, quand une fois l'on en a verſé. Cependant un reſte de bouteille qui a été vingt quatre heures debouchée & éventée, eſt ſi peu alteré, qu'on ne le connoit pas.

Les variations communes du tems ou des ſaiſons, à parler en général, & ſur tout pour le cœur du Royaume, ſont de cette ſorte. L'hiver commence en Novembre, & dure juſqu'en Mars rude & violent, avec des glaces & des neiges, qui tombent à gros flocons dans les montagnes, mais qui ne tombent pas tant au païs plain & uni. Il y a des montagnes à trois journées d'*Iſpahan*, du côté de l'*Occident*, où la neige dure huit mois de l'année. On dit qu'il ſe trouve dans la neige des vers blancs, gros comme le petit doit, qui ſe remuent vivement ſur le deſſus, & qui, ſi on les écraſe, ſont encore plus froids que la neige. Depuis le mois de Mars, juſqu'à celui de Mai, il régne des vents forts, dont l'arrivée eſt une marque certaine que l'Hiver eſt tout paſſé. De Mai en Septembre l'air eſt ſerain, rafraichi par les vents qui ſouf-

soufflent la nuit, le soir, & le matin; & de Septembre, à Novembre, il fait des vents comme au Printems. Il faut observer ici, qu'en Eté, dans le païs dont nous parlons, les nuits sont d'environ dix heures, & qu'il y a peu de crépuscules; ce qui joint à la fraicheur constante des nuits, modere la grande ardeur qu'il fait durant le jour: de maniére qu'à l'égard de la chaleur, j'aimerois encore mieux passer l'Eté à *Ispahan* qu'à *Paris*. Car s'il fait plus chaud à *Ispahan* le jour, le jour y est bien plus court aussi. On y a divers remedes contre le chaud, & la nuit y est toûjours fort fraiche, au lieu qu'à *Paris* on a souvent des nuits d'une chaleur étoufée. J'ai vû dans des jours d'Eté à *Paris* le Sòleil & l'air si ardens, depuis midi, jusqu'à trois heures, que nous convenions, feu Mr. *Bernier*, mon Illustre ami, & moi, qu'il ne faisoit pas plus chaud à *Ispahan*, ni aux *Indes*. Je parlerai plus amplement de l'air de cette Capitale de *Perse* dans la suite de cet Ouvrage, lors que j'en ferai la Description particuliere. Je dirai seulement de plus en cet endroit, que l'air y est sec au dernier degré, à quoi je ne sai s'il ne faut point imputer ce qu'on y voit à toute heure, que les corps morts, tant des bêtes, que des hommes, s'enflent une heure après la mort, de la moitié de la grosseur naturelle; &, ce qui est bien d'une autre conséquence, que la fin de presque toutes les maladies, est une enflure de jambes douloureuse, & qui est assez de tems à se passer.

La *Perse* n'est guére exposée aux foudres, ni aux tremblemens de terre. Il y a peu de tonnerres, & peu d'éclairs, & de ces autres mé-

méteores dont les vapeurs font la matiere, parce que l'air du Païs eſt ſec, comme je l'ai déja dit. Il s'y forme des grêles durant le Printems ſeulement : & comme dès-lors les moiſſons ſont fort avancées en pluſieurs endroits, ces orages-là en font un fort grand dégât. L'on ne manque jamais d'en être informé au lieu où eſt la Cour ; car on envoye des Païs ainſi deſolez par la grêle, des Députez aux Miniſtres, pour demander des rabais des impôts, & ces Députez font toûjours le mal plus grand qu'il n'eſt. Quant aux tremblemens de terre, ils ſont très-rares en *Perſe*. J'excepte toûjours l'*Hyrcanie*, car il y arrive au contraire des tremblemens de terre furieux, ſur tout durant le Printems ; mais qui ne font qu'épouvanter, & qui n'ont gueres d'effets funeſtes. Pour les autres *Phenomenes* ils ſont pareillement aſſez rares en *Perſe*, particuliérement les *Iris*, parce que la matiere aqueuſe n'y eſt pas aſſez abondante. On voit la nuit, durant l'Eté, comme des verges & rayons qui percent l'obſcurité ; & comme des étoiles qui tombent. Ces ſortes d'exhalaiſons, comme de petites fuſées fort enflammées, tombent tantôt droit, tantôt obliquement, & ſemblent laiſſer après elles de petites fumées, ou vapeurs noires, qui peut-être ne ſont ſeulement que des Halo autour de la Lune, & de principales Planetes, que les yeux trompez croyent être une fumée. J'ajoûte que la ſerenité de l'air eſt ſi grande en *Perſe*, que les Etoiles ſeules donnent la nuit aſſez de clarté pour ſe reconnoître, & pour ſe conduire.

Les vents de *Perſe* ne montent jamais au degré

degré des *Ourocans*, & ſont rarement tempêtueux ; mais d'une autre part il y en a de mortels le long du *Golphe de Perſe*. On appelle ce vent peſtiferé, *Bad-ſamoum*, c'eſt-à-dire, *Vent de poiſon* ; mais ſur les lieux même on l'appelle *Samyel*, mot composé d'*yel*, *vent* en Turqueſque, & de *ſam*, qui ſignifie *poiſon en* Arabe. Il ſe leve ſeulement entre le quinziéme Juin & le quinziéme Août, qui eſt le tems de l'exceſſive chaleur le long de ce *Golphe* : ce vent eſt ſifflant avec grand bruit : paroît rouge & enflammé ; & tue les gens qu'il frappe, par une maniere d'étouffement, ſur tout quand c'eſt de jour. Son effet le plus ſurprenant n'eſt pas même la mort qu'il cauſe ; c'eſt que les corps qui en meurent, ſont comme diſſous, ſans perdre pourtant leur figure, ni même leur couleur, en ſorte qu'on diroit qu'ils ne ſont qu'endormis quoi qu'ils ſoient morts, & que ſi on les prend quelque part la piéce en demeure à la main. L'an 1674. un *chatir*, ou *valet de pied*, nommé *Mahamet Aly*, qui m'avoit ſervi, revenant de *Baſra* à *Ormus*, durant le tems de ce vent mortel, chargé d'un paquet de Lettres, trouva un autre valet de pied de ſa connoiſſance, auſſi chargé de Lettres, qui étoit étendu le long du chemin. Il crut qu'il dormoit, & le tira par le bras pour l'éveiller. Il fut bien étonné que le bras lui demeura à la main, & que l'ayant touché enſuite en d'autres endroits, ſes mains enfonçoient par tout comme dans la pouſſiere. L'an 1675. au mois de Mai, une petite eſcadre Portugaiſe étant venue au port de *Congue*, à trois journées d'*Ormus*, pour ſe faire payer des droits que les Portugais prétendoient leur

être

être dûs, elle arrêta des vaisseaux qui revenoient de la *Mecque*, chargez de passagers Persans, & les retint jusqu'au mois de Juillet, auquel tems ces pauvres gens se hâtant de s'enfuïr du méchant air de ce païs-là, ils furent envelopez de ce vent par le chemin, & plusieurs en moururent, de la maniere que je viens de dire. Lors qu'on sent ce méchant vent, qui se leve avec vehemence comme un tourbillon, il faut promptement s'enveloper la tête, & se jetter en terre sur le ventre, & la face pressée contre la poussiere jusqu'à ce que le tourbillon soit passé; ce qu'on dit qui est fait dans un quart d'heure.

CHAPITRE III.

Du Terroir.

IL faut dire du terroir de *Perse* ce que j'ai dit de l'air. Ce Royaume étant un petit monde pour sa grandeur, dont en même tems une partie est brûlée par l'ardeur du Soleil, & l'autre gelée de froid; il n'est pas possible qu'il n'y ait d'étranges varietez dans la nature du terroir. Mais à parler en général, la *Perse* est un païs sterile, comme je l'ai observé: la dixiéme partie n'en est pas cultivée. J'ai remarqué encore ci-devant, que la *Perse* est le Païs du monde le plus montueux, & dont les montagnes sont les plus steriles, & les plus arides, n'étant la plûpart que des rochers secs, sans bois & sans herbes. Mais entre les montagnes il y a deçà & delà des vallons, & des plaines, qui sont plus ou moins fertiles, & plus ou moins agréables, suivant

la

la ſituation & le climat. Le terroir eſt ſablonneux, & pierreux, en des endroits. En d'autres, il eſt argilleux, peſant, & dur comme la pierre. Mais, ſoit aux uns, ſoit aux autres, il eſt ſi ſec, que ſi l'on n'arroſoit pas les terres, elles ne produiroient rien, pas même de l'herbe. Ce n'eſt pas tout-à-fait manque de pluye, mais c'eſt qu'il n'y en a pas aſſez. Il ne pleut preſque point du tout en Eté: & l'Hiver, le Soleil eſt ſi chaud, & ſi déſſeichant, durant les cinq ou ſix heures qu'il eſt le plus haut ſur l'horiſon, qu'il faut arroſer la terre de fois à autre. Mais au contraire on peut dire, qne par tout où on peut arroſer les terres, elles produiſent abondamment. Ainſi, c'eſt le peu d'eau qui cauſe la ſterilité. Et après tout, c'eſt auſſi le défaut d'habitans, comme je l'ai déja remarqué, n'y en ayant pas dans cet Empire la vingtiéme partie, de ce qu'il y en tiendroit à l'aiſe. On ſe trouve étrangement ſurpris en *Perſe*, lors qu'on y apporte les idées que la lecture des anciens Auteurs en donne, particulierement *Arian*, & *Quinte-Curce*; car à lire leurs recits touchant le Luxe, la Molleſſe, & les Thréſors des Perſes; on s'imagine que c'eſt un Païs tout d'or, & où les commoditez de la vie ſe doivent trouver dans la plus grande abondance, & au plus vil prix. Mais lors qu'on y eſt, on le trouve tout autrement. Cependant, il n'y a pas de doute que la *Perſe* n'ait été un Païs des plus opulens, & des plus ſomptueux, comme ces Auteurs le raportent, puis que l'Ecriture Sainte elle-même le confirme. Comment accorder cette contrarieté viſible? Je le ferai ſans peine, en rapportant les deux

cauſes,

causes, que je trouve, de ce changement si étrange. La premiére vient de la difference de la Religion, & la seconde de la difference du Gouvernement. La Religion des anciens *Perses*, qui étoient *Ignicoles*, ou *adorateurs du feu*, les engageoit à cultiver la terre; car suivant leurs maximes, c'étoit une action pieuse & méritoire de planter un arbre, de défricher un champ, de faire produire quelque fruit à une terre sterile; au lieu que la Philosophie des *Mahometans* tend seulement à jouïr des choses du monde pendant qu'on y est, sans s'en soucier davantage que d'un grand chemin par où l'on a bien-tôt passé. Le Gouvernement de ces anciens Peuples-là étoit aussi plus juste, & plus égal. Le droit de la proprieté des terres, ou des autres biens, y étoit sûr & sacré; mais à present le Gouvernement est despotique, & absolument arbitraire. Cequi me fait croire aussi, que tout ce que je lis de la *Perse* dans ces anciens temslà, est vrai, & qu'elle étoit incomparablement plus fertile, & plus peuplée qu'elle ne l'est à present, c'est ce que nous y avons vû arriver depuis six-vingts ans, à commencer du régne d'*Abas le Grand*. C'étoit un Prince équitable, & qui tendoit uniquement à rendre son Royaume florissant, & son peuple heureux. Il trouva son Empire délabré & usurpé, & pour la plus grande partie, apauvri & saccagé. Mais on auroit peine à croire ce que son bon Gouvernement fit partout. Et pour n'en raporter qu'une preuve, il amena en la ville Capitale une Colonie d'*Armeniens*, gens laborieux & industrieux, qui n'avoient rien au monde en y arrivant; mais qui au bout de

trente ans devinrent si puissamment riches, qu'il y avoit plus de soixante Marchands entr'eux, qui possedoient chacun depuis cent mille écus jusqu'à deux millions de bien, tant en argent, qu'en marchandises. Dès que ce grand & bon Prince eut cessé de vivre, la *Perse* cessa de prosperer. Le peuple se mit peu à peu à passer aux *Indes* durant les deux régnes suivans, & enfin au régne de *Soliman*, qui a commencé en 1667. la richesse & l'abondance se trouverent diminuées dans un grand excès. J'arrivai la premiere fois en *Perse* en 1665. du tems d'*Abas second*, & j'en partis pour la derniere fois l'an 1677. sous *Soliman*, son fils. Les richesses en paroissoient diminuées de la moitié, d'un tems à l'autre, dans cet intervalle de douze ans seulement. La monnoye même étoit alterée. On n'y voyoit plus de bon argent. Les Grands apauvris écorchoient par tout le peuple, pour avoir leur bien. Le peuple pour se garantir de l'oppression des Grands, étoit devenu excessivement fourbe & trompeur; & de là toutes les mauvaises voyes s'introduisirent dans le commerce. L'on n'a que trop d'exemples par toute la terre que la fertilité même du terroir, ainsi que l'abondance d'un Païs, dépend du bon ordre d'un Gouvernement juste, moderé, & selon les Loix. Si la *Perse* étoit habitée par des *Turcs*, qui sont encore plus faineants, & plus détachez du soin des choses de la vie, que les *Persans*, & fort durs dans leur Gouvernement, elle deviendroit encore plus sterile qu'elle n'est; comme au contraire, si elle étoit dans les mains des *Armeniens*, ou de ceux qu'on nomme *Ignicoles*, on y verroit

roit bien-tôt reparoître l'ancienne ſplendeur.

Pour revenir au terroir de *Perſe*, il ne laiſſe pas avec tous ſes défauts d'être en pluſieurs endroits auſſi bon que tout autre; comme par exemple en *Armenie*, en *Medie*, en *Iberie*, en *Hircanie*, en *Bactriane*, qu'on appelle à preſent les *Provinces de Coraſſon*, & de *Candahar*, au Païs de *Koureſtoon*, qui eſt entre la *Perſide*, & l'*Arabie*. L'an 1669. que j'étois en cette Province-là, on comptoit à mes valets dans l'hôtellerie l'orge à un denier & demi la livre, le pain à quatre deniers, le bon mouton à un ſol, les poulets à deux ſols ſix deniers, les groſſes poules à quatre ſols. On peut juger ce que tout cela valoit chez le païſan. Cependant, on dit qu'on a les denrées encore à moitié moins à *Candahar*; mais à l'oppoſite, les bords du *Sein Perſique*, & la *Caramanie* deſerte, ſont plus ſteriles; le bêtail y eſt plus rare, & tout coûte plus de peine à faire venir.

CHAPITRE IV.

Des Arbres, dee Plantes, & des Drogues.

JE traiterai dans le chapitre ſuivant des Arbres, qu'on appelle communément *Arbres fruitiers*. Pour ce qui eſt des autres, les Arbres les plus communs en *Perſe*, ſont le *Platane*, le *Saule*, le *Sapin*, le *Cornouillier*, que les *Arabes* appellent *Seder*, & les *Perſans*, *Conar*, d'où eſt apparemment venu le mot Latin de *Cornus*, qu'on lui donne, duquel nous avons formé celui de *Cornouillier*. Les

Persans tiennent que le *Platane* a une vertu naturelle contre la *Peste*, & contre toute autre infection de l'air : & ils assûrent qu'il n'y a plus eu de contagion à *Isspahan*, leur capitale, depuis qu'on en a planté par tout, comme on a fait dans les ruës, & dans les jardins. Plusieurs autres villes de *Perse* en sont aussi toutes plantées, & particulierement celle de *Chiras.*

L'arbre qui porte la noix de gâlle est commun en plusieurs endroits de la Perse, mais particulierement dans la Province de Courešton. On y trouve en suite

Les Arbres, qui portent les *Gommes*, les *Mastics*, & l'*Encens*, se trouvent en grande quantité en plusieurs endroits du païs. L'arbre de l'*Encens*, qui ressemble à un grand *Poirier*, croît particulierement dans la *Caramanie deserte*, sur des montagnes. Vous y avez aussi, & en plusieurs autres endroits, l'arbre de *Therebinthe*, l'*Amandier*, ou le *Châtaignier sauvage.*

L'arbre qui porte la *Manne* se trouve-là aussi. Il y a de plusieurs sortes de *Manne* en *Perse*. La meilleure est jaunâtre, à gros grain, & vient de *Nichapour*, contrée de la *Bactriane*. Il y en a une autre qu'on appelle *Manne de Tamarisc*, parceque l'arbre dont elle distille s'appelle *Tamarisc*. Il croît en abondance dans la *Province de Sousiane*, & particulierement autour de *Daurac*, place du *Sein Persique*, qui est l'*Araca* de *Ptolomée*. La troisiéme sorte de *Manne*, que j'ai observée, est liquide. On la recueille autour d'*Isspahan*, sur une sorte d'Arbres, plus grands que le *Tamarisc*, dont l'écorce est polie & luisante.

Les

Les feuilles de cet arbre distillent en été cette *Manne liquide*, qu'on prétend qui n'est point une rosée, mais la sueur de l'arbre congelée sur la feuille. Vous en voyez le matin la terre qui est au dessus toute grasse. On l'employe dans les remedes comme la *Manne de Tamarisc*: & elle est aussi douce que les autres.

Il y a deux sortes d'Arbrisseaux en *Perse* qui sont fort remarquables pour leurs funestes proprietez. Ils croissent l'un & l'autre dans la *Caramanie deserte*, vers le *Sein Persique*. Le premier s'appelle *Gulbad samour*, c'est-à-dire *fleur qui empoisonne le vent*. Les *Arabes* l'appellent *Chark*. Il porte des manieres de *Lambruches*, pleines d'un lait acre & picquant, aussi épais que de la crême. On assure que dans les endroits où il y a beaucoup de ces arbrisseaux, le vent durant la plus grande chaleur, passant par dessus ces arbres, prend une qualité mortelle & qui tue ceux qui le respirent, ou qui en sont rudement frapez. L'autre Arbrisseau s'appelle *Kerzébré*, nom qui signifie *fiel d'Ane*, ou *poison d'Ane*, & que l'on donne à tout ce qu'il y a d'amer ou de mortel, parce que l'Ane a la santé la plus vigoureuse, à ce qu'on prétend en *Orient*, ou parce que les Anes & les autres animaux domestiques qui mangent en quelque quantité de ce que cet arbrisseau porte, en meurent en peu de tems. On dit que l'eau qui en a lavé le tronc, est aussi mortelle. Il a le tronc gros comme la jambe, & les tiges pas si grosses que le bras, s'élevant ordinairement à la hauteur de six pieds. L'Ecorce, qui est assez épaisse, est verdâtre, les feuilles sont plûtôt rondes, qu'ovales, avec une pointe

au bout. Cet Arbre porte des fleurs presque semblables aux *Roses simples*, qui sont de couleur de chair, comme celles du *Laurier-rose*; qui est, comme je croi, la raison pour laquelle les *Grecs* ont donné à cet Arbre le nom de *Rhododendron*. Les *Arabes* l'appellent comme les *Persans*, *fiel d'âne* & aussi *de felly*. On dit que c'est le *Nerium* des *Herboristes*, qu'on appelle en François *Rosage*; dont il est traitté dans tous les *Herbiers* de nos païs.

Les Herbages viennent fort bien en *Perse*, particulierement ceux que nous appellons les *herbes fines*, qui y ont une merveilleuse odeur. Les Racines & les Legumes, les laitues Romaines y croissent plus larges, plus blanches & plus douces qu'en païs du monde. On les mange crües, comme les fruits, sans y trouver aucune acreté. Les *Europeans* ont experimenté que les Legumes de nos Païs viennent en *Perse* à merveille, & assurément les *Persans* en auroient en plus grand nombre & de meilleurs que nous, si leur Religion les portoit à les cultiver, comme dans les Païs où la chair est interdite tant de jours de l'année.

La *Perse* est un vrai païs de Drogues Médecinales. Outre la *Manne*, qui y vient, comme j'ai dit, il y croit de la *Casse*, du Sené, de la Reguelisse, de laquelle presque tous les champs sont couverts, & du *Fœnu Grecum*. On appelle ce simple *Kambalec*, qui est le nom *Persan* de la grande *Tartarie*, parce qu'on dit qu'il en vient originairement. La *Noix vomique* croît aussi presque par tout de la grandeur d'une piéce de cinq sols, & de l'épaisseur de deux écus, couverte d'une peau fort unie.

unie. La *Gomme Ammoniac* que les *Persans* appellent *ouscioc*, est en abondance sur les Confins de la *Parthide* au *Midi*. On la tire d'une plante, qui ressemble à la carde d'*Artichaud*. Il y a en ces mêmes endroits, & dans tout le territoire d'*Ispahan*, une plante que nous ne connoissons point en *Europe*, & qui ressemble aux *Cardons d'Espagne*. On l'appelle *livas*. Le goût en est aigrelet, & fort agréable. On la sert cruë au Printems, qui est sa saison. Les *Herboristes* Persans l'appellent *Rivendayvoni*, comme qui diroit *Rhubarbe de Cheval*, parce qu'on s'en sert pour purger les animaux. On tient effectivement que c'est une *Rhubarbe* bâtarde, & le *rubus Arabicus* de nos *Herboristes*. La *Rhubarbe* croît dans le *Corasson*, qui est l'ancienne *Sogdiane*. La meilleure vient du Païs des *Tartares Orientaux*, qui sont entre la *Mer Caspienne* & la *Chine*. L'une & l'autre est appellée *Rivend tchini*, *Rhubarbe de la Chine*. On mange la *Rhubarbe* en *Corasson* comme nous faisons les *Beteraves*: & aussi elle croît de même.

Les autres Plantes remarquables de *Perse*, sont premiérement le *Pavot*. Bien qu'il croisse des *Pavots* en beaucoup d'autres païs, néanmoins ils ne rendent nulle part autant de suc comme en *Perse*, ni si fort. Cette Plante est haute de quatre pieds. Ses feuilles sont fort blanches. Elle est meure au mois de Juin, & alors on en tire le suc. L'incision se fait à la tête, & par superstition, les *Persans* y font toûjours douze incisions en mémoire des douze *Imans*, trois incisions l'une près de l'autre, & à la fois, avec une petite serpe à trois branches, comme des dents de peigne. Il en

ſort une viſcoſité, ou humeur épaiſſe, qu'on va ramaſſer au point du jour, avant que le Soleil donne deſſus, & qui eſt ſi forte, que les gens qui la recueuillent paroiſſent des morts déterrez, étant livides, maigres, & tremblans. Il arrive quelque choſe d'approchant à ceux qui le cuiſent, & qui l'aprêtent à boire, comme on le verra dans le Chapitre ſeizieme. Cette humeur les entête, & leur gele tout le corps. On ramaſſe ce ſuc en pillules, & à meſure qu'il ſort, & que la tête du *Pavot* ſe ſeiche, elle devient noire, & ſa tige, & ſa graine, le deviennent auſſi. Les *Perſans* appellent le ſuc de *Pavot afioun*, d'où eſt venu nôtre mot d'*opium*. Le meilleur du Royaume ſe fait dans le Canton de *Linjan*, à ſix lieuës d'*Iſpahan*, où il y en a des campagnes toutes couvertes. Les Boulangers en ſement la graine ſur le pain, parce qu'elle provoque au ſommeil, qu'on croit être bon en *Perſe* après le repas: Et le menu peuple mange encore cette graine entre les repas. Il y a des gens qui eſtiment davantage l'*afioun de Cazeron*, qui eſt vers le *Sein Perſique*, diſant que celui d'*Iſpahan* engendre des cruditez, & des ſeroſitez, & que l'autre n'en engendre point.

Secondement il y a le *Tabac*, qui croît par toute la *Perſe*, & particulierement dans la *Suſiane* à *Hamadan*, qui eſt l'ancienne *Suſe*, & dans la *Caramanie deſerte* aux environs de *Coureſton*, vers le *Sein Perſique*, où l'on cueuille le meilleur. Il croît aiſement, & ſans autre culture, que l'ordinaire. On le ſeiche, & on le tranſporte en feuilles par bouquets, ou par bottes, comme des bottes de *Poirée*.

C'eſt

C'eſt un vrai *feuille-morte* que ſa couleur, lorsqu'il eſt ſeiché. On ne le ſuë, ni ne le corde point. Cela le rendroit trop fort, & auſſi fort que le *Tabac de Brezil*. Mais les *Perſans* ne le veulent pas comme cela, afin d'en pouvoir fumer tout le jour; outre qu'ils haïſſent la fumée & la ſenteur de ce *Tabac* cordé de *Brezil*, qu'ils appellent *tambacou Ingleſi*, ou *Tabac d'Angleterre*, parce que les premiers *Europeans* preneurs de *Tabac*, avec qui ils ont eu commerce, ſont les *Anglois*. Les *Anglois* débitoient de ce *Tabac de Breſil* en *Perſe*, il y a quelques cinquante ans; mais les *Perſans* l'ayant trouvé, & trop fort, & trop cher, ils ne s'en ſervent plus. Quelques gens qui aiment à s'enyvrer de *Tabac*, y mêlent de la graine de *Chanvre*, qui fait monter la vapeur au cerveau, & l'étourdit en peu de tems.

Je me ſouviens d'avoir vû débatre parmi des gens ſavans en *Europe*, ſi le *Tabac*, & le *Sucre*, étoient originaires du Nouveau Monde, ou s'il en avoit toûjours crû en *Orient*. J'en ai recherché la verité ſur les lieux; mais on ne ſauroit croire le peu de curioſité que l'on a en *Orient* pour ces ſortes d'Obſervations. Perſonne entre leurs Savans ne tient regiſtre des découvertes qui ſe font dans les Arts & dans les Sciences. Pour le *Tabac*, je n'ai pû ſavoir en *Perſe* ſi c'eſt là originairement un fruit du Païs, ou s'il y a été apporté des Païs Etrangers; & je m'en ſuis informé inutilement. Un des plus curieux hommes d'*Iſpahan* m'a dit ſeulement ceci, qu'il avoit lû dans une *Géographie* de la *Parthide*, qu'on avoit trouvé, en relevant les maſures de la ville de *Sultanie*, une grande

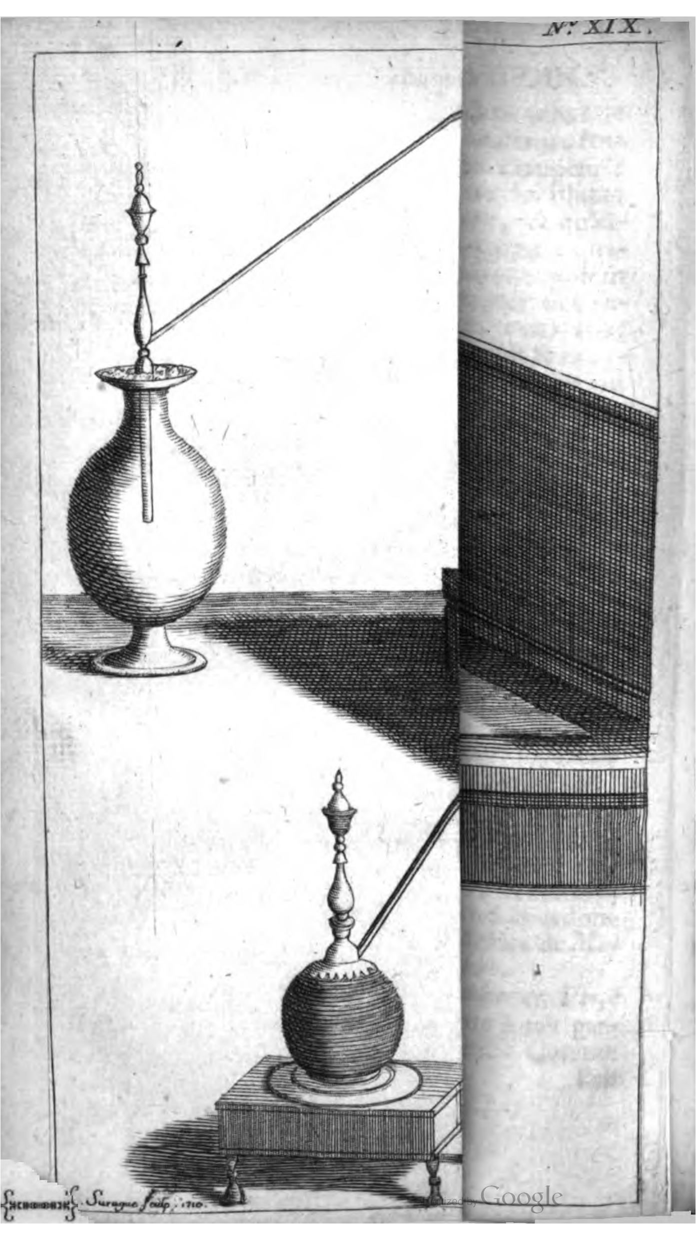
Urne de Terre, où il y avoit des pipes de bois, avec des godets, & du *Tabac* coupé fort menu, qui eſt comme les *Turcs* le coupent à *Alep*; ce qui lui faiſoit croire que la Plante avoit été apportée d'*Egypte* en *Perſe*, & qu'elle n'y devoit être naturelle que depuis quatre cens ans. J'ai vû des gens qui croyoient que les *Portugais* l'y avoient apportée des *Indes* les premiers, il n'y a pas deux cens ans; mais cela n'eſt pas croyable, puis qu'il ſe trouve qu'il y a beaucoup moins de tems qu'on cultive cette herbe aux *Indes*. Car par tout ce que j'en ai pû apprendre, je trouve que ce n'eſt pas depuis plus de cinquante ans; même la meilleure, & la plus grande quantité de *Tabac*, qu'on employe aux *Indes*, s'y porte de *Perſe*, & c'eſt ce qu'on y tranſporte en plus grande abondance par Mer.

Quant au *Sucre*, je croi qu'il y en a eu de tout tems aux *Indes*. Je ſai bien que cela eſt fort conteſté, & que la plûpart des Auteurs tiennent que le *ſucre* eſt un fruit du nouveau Monde, & que les Anciens n'uſoient que de *Miel*. Mais je tiens le contraire, fondé ſur ce que le *ſucre* croît par tout dans les *Indes* abondamment, aiſément, excellemment; & non pas comme les fruits que l'on tire des païs éloignez, qui ne viennent jamais ſi bien, lors qu'ils ſont tranſplantez loin de leur ſol. Une autre raiſon, que j'ai encore plus forte, c'eſt que le *ſucre* ſe trouve nommé & ordonné en cent endroits des anciens écrits de *Medecine*, *Indiens*, *Perſans*, & *Arabes*.

La maniere de prendre du *Tabac* en *Perſe* eſt inconuë dans nos païs, & tout à fait particuliere à la *Perſe*, & aux *Indes*. Comme

l'air




Surugue sculp. 1710.

l'air y eſt plus chaud, & plus ſec, qu'en *Europe* & en *Turquie*, & que les Eſprits ſont plus ſubtils, le Tabac les entêteroit s'ils le prenoient comme nous, parce qu'ils en prennent continuellement. Ils en font paſſer la fumée dans une bouteille d'eau, dont je donne la figure ici à côté. Ils appellent ces ſortes de pipes, *callion*. La bouteille eſt ſurmontée d'un godet de terre, ou de métail, au haut d'une canulle, qui entre dans la bouteille d'eau, comme vous voyez. Au deſſous il y a une platine, comme il y en a à de certains chandeliers, & la cane, ou pipe, par laquelle on tire la fumée, donne dans cette canulle. Lors qu'on veut fumer, on mouille un peu le *Tabac*, qui eſt dans ce godet, & broyé fort menu, afin qu'il ne brûle pas ſi vîte. On met deſſus deux ou trois petits charbons, & on tire la fumée qui entre dans l'eau, y circule, & eſt tirée enſuite à la bouche, non ſeulement fraiche, mais auſſi épurée de ce que le tabac a de plus onctueux & groſſier. On voit qu'en le prennant, ceux qui ont de bons eſtomachs, font faire de gros bouillons, & beaucoup de murmure dans l'eau, par l'attraction de l'air. Ces bouteilles ſont d'ordinaire pleines de fleurs pour la ſatisfaction des yeux. On en change au moins une fois le jour l'eau qui eſt toute corrompuë & toute puante, des eſprits du *Tabac*. J'ai éprouvé qu'une Taſſe de cette eau eſt un prompt remede pour vomir juſqu'aux entrailles.

La manie du *Tabac* eſt une maniére de mauvaiſe habitude qui a enchanté preſque tout le monde. Nos peuples d'*Occident* le prennent

 en

en fumée, en feuille, & en poudre, comme chacun ſait: & quelques-uns, comme les *Portugais*, en ont toûjours le nez plein. Les peuples d'*Orient* ne le prennent qu'en fumée, mais avec la même inſatiabilité, la plûpart, & ſur tout les *Perſans*, ayant toûjours la pipe à la bouche. Les gens de qualité ſe font porter leur pipe, ou *callion* par un homme à cheval: & ſouvent ils s'arrêtent en chemin pour fumer, ou fument à cheval même. Ils ne ſortent jamais autrement, & là où ils font viſite, on leur met devant eux leur bouteille de Tabac dès qu'ils ſont aſſis. Il eſt vrai que cela n'affoiblit, ou ne retarde guere leur action, car ils font leurs affaires en fumant, comme s'ils ne fumoient pas. Allez dans les Colléges, vous trouvez le Régent, & le diſciple, au plus fort de leurs études tous deux la pipe à la bouche. En un mot, ils ſe paſſent de manger plûtôt que de fumer, & cela paroît en ce que dans leur jeûne de *Rahmazan*, qui eſt de dix-huit heures, lorſqu'il tombe en été, pendant leſquelles dix-huit heures de ſuite ils ne prennent rien du tout, non pas même de l'eau; la premiére choſe avec laquelle ils rompent le jeûne, eſt le *Tabac*. L'uſage exceſſif de cette herbe les deſſeiche, les attenuë, & les affoiblit, & ils en conviennent généralement comme de la choſe la plus indubitable; mais quand on leur dit pourquoi donc ils ne le quittent pas? Ils répondent *Aded-chud*, *c'eſt une habitude*, & ils ajoûtent, *il n'y a de joye au cœur que par le Tabac*. *Abas le Grand*, du tems duquel cette habitude gagnoit fortement, tenta diverſes voyes pour la déraciner, mais toutes en vain, quoi que lui-
même

même s'abſtint de *Tabac* alors. On dit entre les autres qu'ayant tous les Grans en feſtin avec lui, il commanda, que les bouteilles de *Tabac* qu'on leur ſerviroit, euſſent le godet plein de crotte de cheval ſéchée & broyée au lieu de Tabac. Cela ne ſe pouvoit connoître à la vûe, le Tabac ſe ſervant auſſi broyé, comme je l'ai dit & un peu mouillé avec du feu deſſus. Le Roi demandoit de tems en tems aux Grands, *comment trouvez vous ce Tabac? c'eſt un préſent de mon Vizir d'Hamadan, qui pour m'en faire prendre, mande que c'eſt le plus excellent Tabac du monde.* Chacun lui répondoit: *Sire, c'eſt un Tabac merveilleux. Il ne s'en peut trouver de plus exquis.* Enfin le Roi s'adreſſant au Général des *Courtches*, qui ſont l'ancienne milice de *Perſe*, lequel paſſoit pour un Seigneur ferme & droit par deſſus les autres, il lui dit: *Seigneur, je te prie, di moi librement, & au vrai, comment tu trouves ce Tabac? Sire*, répondit-il, *je jure par vôtre tête ſacrée, qu'il ſent comme mille fleurs.* Le Roi ſe mettant à les regarder tous avec indignation, *Maudite ſoit la drogue*, dit-il, *qui ne ſe peut pas diſcerner d'avec la fiente de cheval.*

Troiſiémement, il y a le *Saffran*; & celui de ce païs-là eſt le meilleur de tout le monde. Il en croît en divers endroits de la *Perſe*; mais on eſtime par deſſus tous celui qui croît le long de la *Mer Caſpienne*, & après, celui de *Hamadan*, qui eſt l'ancienne *Suze*, ou *Suzan*.

Quatriémement, l'*Aſſafoetida*, qui eſt un ſuc, ou une liqueur, qui s'épaiſſit, & ſe durcit preſqu'autant que les *Gommes*. Elle découle d'une Plante, qu'on appelle *Hiltit*, qu'on

croit être le *Lazerpithium*, ou *Silphium* de *Dioscoride*, qui croît en divers endroits de la *Perse*, particuliérement dans la *Sogdiane*, & dans le païs d'alentour. Elle est bonne à manger, sur tout la blanche; car il y en a de deux sortes, une blanche, & une noire. Le suc qui sort de la blanche est moins fort, & par cela même, moins estimé. Les Orientaux appellent l'Assa fœtida *Hing* & les Indiens en font une grande consommation. Ils en mettent dans tous leurs ragouts, & dans tous leurs mets délicieux. C'est la drogue de la plus forte odeur que j'aye jamais sentie. Le musc n'en approche pas. On la sent de fort loin; & quand il y en a dans une chambre, l'odeur y en demeure des années entieres. Les vaisseaux qui la transportent aux *Indes*, en sont si fort imbus, qu'on ne peut plus y jamais rien mettre qui n'en soit alteré & gâté, comme je l'ai éprouvé malheureusement une fois en des riches étoffes; qui quoi qu'elles fussent envelopées de cotton, & de toile cirée, en plusieurs doubles, l'or & l'argent en furent tout-à-fait ternis, & noircis.

Cinquiémement, il y a la *Mumie*, & il y en a de deux sortes en *Perse*. L'une est la *Mumie* communément dite, qui vient des corps embaumez, & enterrez dans le sable aride, & ardent, où dans la suite des siécles ils se pétrifient, comme cela est connu de tous les curieux. Cette *Mumie*, qui n'est proprement que la petrification des corps embaumez depuis quelque deux mille ans, à ce qu'on assure en *Perse*, se trouve en *Corasson* qui est l'ancienne *Bactrianne*. Un Vizir de la Province nommé *Mirza-chefy*, homme fort savant,

vant, m'a dit plusieurs fois qu'on trouvoit dans le sable, lors qu'on travailloit aux Canaux souterrains, pour le transport de l'eau, de ces *Mumies*, longues de sept à huit pieds, soit que les corps fussent plus grands alors, soit qu'on prît plaisir de les ensevelir, ou emmailloter, plus grands qu'ils n'étoient, pour l'admiration de la posterité. Il ajoûtoit, qu'on trouvoit ces corps encore couverts de poil à la tête, & au menton, avec les ongles aux mains & aux pieds, ayant le visage si peu alteré, que les traits étoient reconnoissables. Il me disoit là-dessus, que nôtre corps ressemble à une éponge, & que si l'on en ôte le sang & les parties nobles qui sont trop humides, & qu'on les seiche, on les conservera plusieurs siécles. Le terroir de la *Bactriane* est un sable chaud & aride, fort propre à conserver, & à petrifier ainsi les corps. L'autre *Mumie* est une *Gomme* précieuse, qui distille de la roche. Il y en a deux mines, ou deux sources, en *Perse*. L'une dans la *Caramanie deserte*, au païs de *Sar*, & c'est la meilleure; car on assure que quelque moulu, brisé, ou fracassé, qu'un corps humain puisse être, une demie dragme de cette *Mumie* le rétablit en vingt quatre heures; de quoi personne ne doute en *Perse*, sur l'experience des cures merveilleuses qu'ils font tous les jours avec cette précieuse drogue. L'autre mine est au païs de *Corasson*, qui est l'ancienne *Bactriane*, où je viens de dire qu'il y a aussi des *Mumies* de corps humain, comme en Egypte. Les roches, dont la vraye *Mumie* distille, appartiennent au Roi; & tout ce qui en distille est pour lui. Elles sont fermées de cinq seaux des princi-

paux

paux Officiers de la Province. On n'ouvre la mine qu'une fois l'an, en présence de ces Officiers, & de plusieurs autres encore, & tout ce qui se trouve de ce précieux mastic, ou la plus grande partie, s'envoye au trésor du Roi, d'où, avec un peu de crédit, on en tire dans le besoin. Le mot de *Mumie* est *Persan*, venant de *Moum*, qui signifie *Cire*, *Gomme*, *Onguent*. Les *Hebreux*, & les *Arabes* se servent de ce nom dans la même signification. Les *Persans* disent que le Prophete *Daniel* leur a enseigné la préparation & l'usage de la *Mumie*.

Parmi les Plantes remarquables de la *Perse*, & fort connuës présentement, il y a le *Hannah*, qui est cette graine, de laquelle on fait une couleur, dont on se teint les mains, les pieds, & quelquefois le visage, tant hommes, que femmes, pour conserver le teint, & la peau. Le Soleil ne les hâle point, quand on en est froté, ni le froid ne pénétre point aussi, comme auparavant, & ne fait plus de crevasses à la peau. On en frotte les jambes aux chevaux par la même raison. Cette graine croît sur un Arbrisseau par touffes comme le *Poivre*, ou le *Genievre*. Il y en a en abondance au païs de *Kirmon*, & à *Siston*. On dit que c'est l'Arbuste que nous appellons *Pastel*. On se sert aussi des feuilles pour le même effet. La maniére de s'en servir, est de le mettre en poudre, & de le détremper avec de l'eau, dans la consistence de mortier. Quand cela est fait, on se mouille les mains, on les frotte de *Hannah*, ainsi détrempé, & on se les emmaillotte toute la nuit, afin que le *Hannah* prenne. Cette teinture s'en va néan-

néanmoins à l'eau, ce qui fait que ceux qui en ont les mains nouvellement frottées, ne les lavent gueres, de peur que le *Hannah* ne s'en aille. Elle dure ordinairement quinze jours, ou trois semaines, sans qu'elle se passe.

Le *Rounas*, que nos Auteurs appellent *Opoponax*, est une racine rougeâtre, qu'on employe à la teinture. Il en croît beaucoup en *Perse*, & c'est d'où les *Indes* qui est le païs des plus belles teintures le tirent.

Le *Cotton* croît dans toute la *Perse*. On en voit des Campagnes couverte. C'est un fruit gros comme une tête de *Pavot*, mais plus rond. On trouve dans chaque fruit sept petites graines, ou feves noires, qui sont comme la semence de ce fruit. Il croît aussi en *Perse*, en divers endroits, un Arbrisseau tout à fait rare, dont le fruit est gros, & long, en figures de *lambruches* vertes, lequel venant à s'ouvrir donne un duvet de soye, fin comme l'oüatte. J'en avois fait faire en *Perse* des matelas & des coussins. On le carde comme le *cotton* sans le gâter.

Je devois mettre au rang des drogues medicinales le *Bezoar*, qui est cette Pierre si fameuse dans la *Médecine*. C'est une Pierre tendre, qui se forme par pellicules à la maniére des *Perles*, ou comme croissent les *Oignons*. On la trouve dans le corps des *Boucs*, & des *Chevres* sauvages, & domestiques, le long du *Golphe Persique*, dans la Province de *Corasson*, qui est l'ancienne *Margiane*, incomparablement meilleure que celle qu'on a aux *Indes* dans le Royaume de *Colconde*, & dans les païs plus reculez. On assure qu'il se trou-

ve

ve auſſi en ce païs-là des *Indes* de fort gros *Bezoars* dans le corps des *Anes*, des *Sangliers*, & des *Porcs-epy*, & dans le corps des *Oyes*. J'en ai vû tirer à *Colconde*; mais parce que les *chevres* avoient été amenées de trois journées de païs, il ne ſe trouva de Bezoar que dans quelques unes, & encore n'étoit-ce que de petits morceaux. Nous gardames de ces *chevres* quinze jours en vie. Elles étoient nourries d'herbe verte communes. On n'y trouva rien en les ouvrant. Je les gardai ce tems-là, pour verifier ce qui ſe dit que c'eſt une herbe particuliere qui échaufant ces animaux produit cette Pierre dans leurs corps. Les *Naturaliſtes Perſans* diſent, que plus cet animal paît en des païs arides, & mange d'herbes ſeiches & chaudes, plus le *Bezoar* eſt ſalutaire & efficace. Le *Coraſſon* & le bords du *Golphe Perſique* ſont de ces païs ſecs & arides naturellement, s'il y en a au monde. On trouve toûjours au cœur de ces Pierres quelque morceau de ronce ou d'autre bois, autour duquel ſe coagule l'humeur qui compoſe cette Pierre. Il faut obſerver qu'aux *Indes* ce ſont les *chevres*, qui portent le *Bezoar*, & qu'en *Perſe* ce ſont les *Moutons*, & les *Boucs*; ce qui fait qu'on eſtime plus en *Perſe* le *Bezoar* du Païs, comme plus chaud & plus digeré, & que même on ne fait pas cas de l'autre, qu'on donne à quatre fois meilleur marché. Le *Bezoar* de *Perſe* ſe vend par *Kourag*, qui eſt le poids de trois *Meſcals*, ou gros, cinquante quatre livres le *Kourag*.

Les *Orientaux* tiennent que le *Bezoar* eſt un contrepoiſon à cauſe de quoi ils l'ont nommé *Pe-zaer*, comme qui diroit *vainqueur de*

de venin, ou *par dessus venin*. Nôtre mot de *Bezoar* vient indubitablement de celui-là : de même que celui de *Civette* vient du mot *Zabad*, qui est le nom *Persan*. On employe le *Bezoar* utilement dans les sudorifiques. On en donne dans les fievres pourprées. On l'employe sur tout dans les Cardiaques, dans les confections, & dans les Philtres. On assure qu'il réchaufe les esprits, réveille la vigueur, & rétablit le temperament. Les *Médecins Orientaux* l'ordonnent quand ils ne savent plus qu'ordonner. Les moins habiles, & les charlatans, l'élevent jusqu'au Ciel; mais au fond, c'est une Drogue, qui perd de son estime dans l'*Orient*, & qui y sera apparemment décriée avec le tems, comme il me semble qu'elle l'est en *Europe*.

La maniere de l'employer en *Perse* est d'en grater avec une pointe de canif, ou de le mettre en poudre sur un marbre : & la dose ordinaire est de deux ou trois grains dans une cueillere d'eau rose. Le *Bezoar* se falsifie fort aisément & communément. Les plus gros morceaux, & les plus polis, sont les plus douteux, parce que le prix de ces morceaux étant fort au delà du prix des morceaux communs, les falsificateurs en font plus de gros que d'autres. Je n'ai jamais vû de vrais *Bezoars* plus pesans que de six gros ; & le vrai *Bezoar* est toûjours plus leger que le contrefait, ce qui est une des marques à quoi les connoisseurs s'arrêtent. Une autre marque encore plus sûre, c'est d'appuyer contre la Pierre une aleine rougie au feu ; car s'il en sort quelque vapeur, ou si l'aleine y entre, c'est une preuve sûre de falsification. La *Resine*, & la *Cire* *d'Es-*

d'Espagne, est la matiere la plus commune dont ces falsificateurs se servent pour contrefaire le *Bezoar*. Il ne faut pas oublier que la belle polissure de cette Pierre est artificielle, sa peau, quand on la tire du corps de l'animal, étant rude & verdatre, comme le dedans.

Comme on m'a fait plusieurs questions à mon retour, touchant le *Musc*, & touchant l'*Ambre-gris*, j'ai crû que je ferois bien de mettre ici ce que j'en ai observé dans mon voyage.

Je croi que la plûpart du monde sait assez que le *Musc* est l'excrement, & le pus, d'une bête qui ressemble à la *chevre* sauvage, excepté qu'elle a le corps & les jambes plus déliées. Elle se trouve dans la haute *Tartarie*, dans la *Chine Septentrionale*, qui lui est limitrophe, & au grand *Tibet*, qui est un Royaume entre les *Indes*, & la *Chine*. Je n'ai jamais vû de ces animaux-là en vie; mais j'en ai vû des peaux en bien des endroits. L'on en trouve des Portraits dans l'*Ambassade des Hollandois à la Chine*, & dans la *China illustrata* du P. *Kircher*. On dit communément que le *Musc* est une sueur de cet animal qui coule & qui s'amasse en une vessie déliée proche le nombril. Les *Orientaux* disent plus précisément qu'il se forme un abcès dans le corps de cette *chevre*, proche l'umbilic, dont l'humeur picotte & démange, sur tout lors que la bête est en chaleur: qu'alors à force de se frotter contre les arbres, & contre les roches, l'abcès perce, & la matiére s'épanche au même endroit, entre les muscles & la peau, & en s'y amassant, y forme une maniére de loupe, ou de vessie: que

la

la chaleur interne & externe échaufe ce ſang corrompu, & que c'eſt cette chaleur qui lui donne cette forte odeur que l'on ſent au *Muſc*. Les *Orientaux* appellent cette veſſie, *le nombril du Muſc*, & auſſi *nombril odoriferant*. Le bon *Muſc* s'apporte de *Tibet*. Les *Orientaux* l'eſtiment plus que celui de la *Chine*, ſoit qu'il ait effectivement une odeur plus forte, & plus durable, ſoit que cela leur paroiſſe ſeulement, arrivant plus frais chez eux; parce que le *Tibet* en eſt plus proche que la Province de *Xenſy*, qui eſt l'endroit de la *Chine* où l'on fait le plus de *Muſc*. Le grand commerce de *Muſc* ſe fait à *Boutam*, ville célébre du Royaume de *Tibet*. Les *Patans*, qui vont-là en faire emplette, le diſtribuent par toute l'*Inde*, d'où on le tranſporte enſuite par toute la terre. Les *Patans* ſont voiſins de la *Perſe*, & de la haute *Tartarie*, ſujets, ou ſeulement Tributaires du *Grand Mogol*.

Les *Indiens* font cas de cette Drogue aromatique, tant pour l'uſage, que pour la recherche que l'on en fait. Ils l'emploient en leurs parfums, en leurs épithemes & confections, & dans tout ce qu'ils ont accoûtumé de préparer pour réveiller l'humeur amoureuſe, & pour rétablir la vigueur. Les femmes s'en ſervent pour diſſiper les vapeurs qui montent de la matrice au cerveau, en portant une veſſie au nombril, & quand les vapeurs ſont violentes & continuelles, elles prennent du *Muſc*, hors de la veſſie, l'enferment dans un petit linge ſimple, fait comme un petit ſac, & l'appliquent dans la partie que la pudeur ne permet pas de nommer.

Le meilleur *Muſc* en veſſie vaut quatre

vingts

vingts dix *Roupies* la livre. Le moindre quarante cinq à cinquante. Une *Roupie* eſt trente ſols monnoye de France. Les *Anglois* & les *Portugais* en font beaucoup d'emplettes aux *Indes* pour l'*Europe*. Les *Hollandois* en tirent de la *Chine*. Les *Armeniens*, les *Perſans*, & les *Patans*, en tranſportent dans la *Perſe*, & dans la *Turquie*, où il s'en fait une plus grande conſommation par les raiſons qu'il eſt facile d'imaginer.

On tient communément que lors qu'on coupe le petit ſac où eſt le *Muſc*, il en ſort une odeur ſi forte, qu'il faut que le chaſſeur ait la bouche & le nez bien bouchez d'un linge en pluſieurs doubles; & que ſouvent, malgré cette précaution, la force de l'odeur le fait ſaigner avec tant de violence qu'il en meurt. Je me ſuis informé de cela exactement; & comme en effet, j'ai ouï raconter quelque choſe de ſemblable à des Armeniens qui avoient été à *Boutam*, je croi que cela eſt vrai. Ma raiſon eſt, que cette drogue n'aquiert point de force avec le tems, mais qu'au contraire elle perd ſon odeur à la longue. Or cette odeur eſt ſi forte aux *Indes*, que je ne l'ai jamais pû ſupporter. Lors que je négociois du *Muſc*, je me tenois toûjours à l'air, un mouchoir ſur le viſage, loin de ceux qui manioient ces veſſies, m'en raportant à mon Courtier, ce qui me fit bien connoître dès lors que le *Muſc* eſt fort entêtant, & tout-à-fait inſupportable, quand il eſt frais tiré.

J'ajoûte, qu'il n'y a drogue au monde plus aiſée à falſifier, & plus ſujette à l'être. Il ſe trouve bien des Bourſes, qui ne ſont que des peaux de l'animal remplies de ſon ſang, &
d'un

d'un peu de *Musc* pour donner l'odeur, & non cette Loupe que la sagesse de la nature forme proche le nombril, pour recevoir cette espece d'humeur merveilleuse & odoriferante. Quant aux vrayes vessies même, lors que le chasseur ne les trouve pas bien pleines, il presse le ventre de l'animal pour en tirer du sang dont il les remplit; car on tient que le sang du *Musc*, & même sa chair sentent bon. Les Marchands en suite y mêlent du plomb, du sang de bœuf, & autres choses, propres à les apesantir, qu'ils font entrer dedans à force. L'art dont les Orientaux se servent pour connoître cette falsification, sans ouvrir la vessie, est premierement au poids à la main. L'experience leur a fait connoître combien doit peser une vessie non alterée. Le goût est leur seconde preuve, aussi les *Indiens* ne manquent jamais de mettre à la bouche de ces petits grains qui tombent toûjours des vessies lors qu'ils en achettent. La troisiéme, c'est de prendre un fil trempé dans du suc d'ail & le tirer au travers de la vessie avec une éguille; car si l'odeur d'ail se perd, le *Musc* est bon: si le fil la garde il est alteré.

L'*Ambre-gris* se prend dans la *Mer des Indes*, le long des côtes d'*Afrique*, qui sont entre le *Cap de bonne Esperance* & le *Golphe de la Mer rouge*. La mer en jette par fois plus loin, jusques au rivage de *Ceylan*, & de la côte de *Malabar*; mais cela est assez rare. J'ai lû dans un Auteur Persan, que les Arabes tiennent que l'*Ambre-gris* est une matiere produite par l'eau des fontaines qui sont au fonds de la mer, comme le *Naphte*, que les vents, & puis les courants, poussent sur le rivage. On tient

tient communément, au contraire, que c'est une écume de la mer, durcie, & congelée, ou bien une semence qui sort des grands poissons, & qui se durcit & se congéle pareillement. Mais ce n'est pas une opinion bien vrai-semblable; car pourquoi la mer, qui a de grands poissons, & de l'écume par tout, ne produiroit-elle pas aussi ce précieux aromate en d'autres endroits des *Indes*, où il y a encore plus de chaleur & plus de seicheresse. Les gens Savans des *Indes* disent, que l'*Ambre-gris* est une gomme odoriferante, comme l'*encens*, laquelle croît en *Arabie*, & qui étant entraînée dans la mer par les pluyes, & par les torrens après le tems des pluyes, (c'est le tems que nous appellons l'*Automne*.) est poussée par les vents & par les courans de *Moussom*, qui la portent alors vers l'*Afrique*, & le long de cette côte, jusqu'à sa grande pointe, que nous appellons *le Cap de bonne Esperance*, où elle est repoussée par un cours de mer contraire, qui se rencontre dès l'Isle de *Madagascar*. Un des plus Savans hommes des *Indes* & des plus grands Seigneurs, nommé *Mirzacherifelmolc*, que le feu Roi de *Colconde* avoit mandé d'*Ispahan* par estime, pour lui donner sa fille en mariage, & qui avoit la derniere fois que j'étois à *Colconde* les plus gros morceaux d'*Ambre-gris* & les plus beaux que j'aye jamais vus, croyoit que c'étoit de la cire & du miel congelez. Il me disoit en m'en montrant des morceaux fort poreux par dedans, & presque comme une éponge; que les abeilles faisoient en *Afrique* leur miel parmi des rochers, dans de vieux troncs d'arbres, comme elles le font en *Orient* dans la plûpart

des

des païs peu habitez, & même en d'autres assez habitez, comme j'ai observé dans mon premier Volume, qu'elles le font en *Mingrelie* & en *Circassie*; Et que les torrens de pluye emportoient des piéces de leur ouvrage brute dans la mer, où la matiere se durcissant, contractoit enfin l'odeur admirable qu'on y estime tant. Il disoit que la difference de l'*Ambre-gris* d'avec l'*Ambre-noir*, qui ne vaut pas tant que l'autre, vient de ce qu'un miel n'est pas aussi bon que l'autre, & qu'on observoit autant de difference dans l'*Ambre-gris*, comme on fait dans le *Miel*, dans tous les païs où le *Miel* est sauvage. Cette drogue précieuse, qui a été inconnue à toute l'ancienne *Pharmacopée*, tant des Grecs, que des Arabes, sent fort mauvais d'abord, à ce que l'on prétend, puis à mesure qu'elle durcit elle perd cette qualité. J'ai remarqué en effet, que l'*Ambre* le plus frais pêché a une odeur forte qui rebute & fait mal, laquelle se passe avec le tems. On assure encore que les oiseaux de mer en sont très-friands & la bequettent, ce que je croi fort vrai; mais je n'ai pourtant point trouvé de pointe de bec d'oiseau en aucune piéce d'*Ambre-gris*, comme on dit que l'on en trouve.

Les *Persans* ne se servent pas beaucoup de *Civette*, qu'ils appellent *Zabad*. Les femmes s'en frottent les cheveux, après l'avoir auparavant bien aprêtée.

Outre toutes les Drogues Médicinales que j'ai dit qui croissent en *Perse*, il y a encore le *Galbanum*, qui croît dans les montagnes, à sept ou huit lieuës d'*Ispahan*; l'*Alkali Vegetable*, qui croît presque par tout; le *Sel armo-*

niac; l'*Orpiment*, dont on se sert pour la depilation, lequel vient en *Medie*, & autour de *Casbin*, où croît particulierement le jaune.

L'on ne dira rien ici de ces dernieres drogues, parce qu'elles ne sont ni si extraordinaires, ni si recherchées que les autres, & qu'elles sont aussi assez connues.

CHAPITRE V.

Des Fruits de la Perse.

JE commence par les *Melons*, qui sont le plus excellent fruit de la *Perse*. On compte en ce Païs-là de plus de vingt espéces de *Melons*. Les premiers sont appellez *Guermec*, comme qui diroit *des échauffez*. Ils sont ronds & petits. C'est un fruit du Printems, assez insipide, qui fond à la bouche comme l'eau. Les Medecins Persans conseillent d'en manger beaucoup : & ils disent qu'il le faut pour se purger, comme on purge les chevaux avec de l'herbe, & dans le même tems; c'est aussi ce qu'on ne manque jamais de faire tous les ans au mois d'Avril. On mange alors pendant quinze jours, ou trois semaines, dix ou douze livres de ces *Melons* chaque jour ; & cela pour la santé, aussi-bien que pour le goût; car on tient pour assuré qu'ils rafraichissent le sang, & qu'ils renouvellent l'embonpoint. Ils content sur ce sujet que deux Medecins Arabes étant venus à *Ispahan* pour chercher de l'occupation, ils arriverent justement au tems de ces *Guermec*; & voyant que les ruës en étoient pleines, ils se dirent l'un à l'autre : *Passons outre, il n'y a rien à faire ici pour nous*; ce

ce peuple a le remede à tous les maux. Cependant des gens sages croyent au contraire que c'est l'usage excessif de ce fruit qui cause les fiévres, qui y sont si ordinaires dans l'Automne. Ils disent que ces *Melons* remplissent l'estomach de flegmes, & que les *Melons* doux & sucrez, & par conséquent très-chauds, qui viennent après ces premiers, cuisent ce flegme & le tournent en bile, d'où s'ensuit la fiévre. Après ces *Melons guermec*, ou *échauffez*, il en vient tous les jours d'autre sorte, & les plus tardifs sont les meilleurs. Les derniers sont les blancs, dont vous diriez que ce n'est que du sucre. Ils sont longs d'un pied, & pésent dix à douze livres. Ce sont ceux qu'on mange durant l'Hiver. On sert des *Melons* presque toute l'année aux bonnes tables, parce que les vieux se conservent jusqu'au retour des *Guermec*. On les garde dans des caves, où il n'entre point d'air: & l'on y entretient une ou deux lampes, suivant la grandeur du lieu, toûjours allumées, ce qui empêche que le froid ne géle ce bon fruit. Les *Melons*, pendant la saison ordinaire, qui dure quatre mois entiers, sont la nourriture du pauvre peuple. Ils ne vivent que de *Melons* & de *Concombres*, mangeans ces derniers sans les pêler. Il y a des gens qui mangent dans un repas jusqu'à trente-cinq livres de *Melon*, sans en être incommodez. Durant ces quatre mois de *Melons*, il en vient une si grande quantité à *Ispahan*, que je ne croi pas qu'il s'en mange autant dans toute la France en un mois, qu'en cette ville-là en un jour. Les ruës sont pleines d'ânes & de chevaux qui en sont chargez, depuis minuit jusqu'au Soleil

couchant. Les meilleurs du Royaume croissent en *Corasson*, près de la *petite Tartarie*, dans un bourg nommé *Craguerde*. On en apporte à *Ispahan* pour le Roi, & pour faire des présens. Ils ne se gâtent point en les apportant, quoi qu'il y ait plus de trente journées de chemin; mais cela n'est pas si merveilleux que ce que j'ai vû à *Surat* aux Indes, où j'ai mangé des *Melons* envoyez d'*Agra*, qui en est à quarante journées. Ils avoient été portez à *Agra* de la frontiere de *Perse* à plus de quarante autres journées loin. Un homme les porte à pied, & n'en porte que deux, tant ils sont grands. Il les porte dans des paniers, un en chaque panier, pendus à un fleau, comme des balances, lequel il met sur les épaules, & qu'il tourne de tems en tems d'une épaule sur l'autre pour se delasser. Ces porteurs font sept à huit lieuës par jour avec cette charge. On apporte aussi de la graine de ces *Melons* de *Tartarie*, qu'il faut renouveller au bout de sept ans; car après ce tems-là elle est entierement dégenerée, & le fruit ne se sent plus du goût précedent.

Avec toutes ces sortes de *Melons*, on a les *Melons d'eau*, ou *Pateques*, par tout le Royaume, qui pesent quinze à vingt livres, dont les meilleurs viennent aussi de *Bactriane*. On a les *Concombres*, dont il y a une sorte qui n'a presque pas de *Pepins*, qu'on sert & qu'on mange cruds sans aucun aprêt: & l'on a aussi ce fruit, qu'ils appellent *Badinjan*, qui est le *Zanthium* de *Dioscoride*, & que nous appellons *Pommes d'amour*. Il a le goût approchant du *Concombre*. Il est gros comme les *Pommes*, & une fois plus long; & quand il est mur,
sa

sa peau devient toute noire. Il croît comme les *Concombres*. Il est fort bon pour diverses sortes de sauces, & pour plusieurs aprêts, car on ne le mange que cuit: il s'en trouve dans les parties Meridionales d'*Italie*.

Il y a un autre fruit en *Perse*, qui croît sur une Plante, & qui est rond & gros comme une pomme commune, mais creux & leger, & qui n'est pas bon à manger. On l'estime seulement pour l'odorat. Il s'appelle *Destembonié*, c'est-à-dire, *Odeur à la main*, parce qu'on le porte à la main comme un bouquet.

Après les *Melons*, les fruits excellens de *Perse*, sont le *Raisin*, & les *Dattes*. Il y a plusieurs espéces de *Raisin*, jusqu'à douze ou quatorze; de *violet*, de *rouge*, & de *noir*. Les grains en sont si gros, qu'un seul fait une bouchée. Celui dont ils font le vin à *Isspahan*, s'appelle *Kich mich*, qui est un petit *Raisin blanc*, pour la plus grande partie, & meilleur que nos *Muscats*. Mais quand on en a beaucoup mangé, il prend à la gorge; & il échauffe si l'on en mange avec trop d'excès. Il est rond & sans pepins; au moins ne s'apperçoit-on pas en le mangeant qu'il y en ait. Mais quand le vin cuve on voit les grains de ce raisin flotter dessus comme de petits filamens déliez, presque comme la pointe d'une épingle, & fort tendres. On garde en *Perse* le *Raisin* tout l'Hiver, le laissant la moitié de l'Hiver attaché à la vigne, chaque grape enfermée dans un sac de toile, pour empêcher les oiseaux d'y toucher. On le cueuille à mesure qu'on le veut manger. C'est l'avantage du bon air que les Persans respirent qui est sec, & qui conserve tout, au lieu que par la qualité de nos

airs humides, tout se gâte & se pourrit chez nous. Ils font le *Raisin* sec en pendant les grapes au plancher, d'où le *Raisin* tombe grain à grain. Au Païs de *Kourdeston*, & vers *Sultanie*, où il y a beaucoup de violettes, on en mêle les feuilles avec le *Raisin* sec ; & l'on dit que cela tient le ventre en bon état : le *Raisin* en a assurément meilleur goût. Le meilleur *Raisin* qu'on mange aux environs d'*Ispahan*, est celui que les *Guebres*, ou anciens Payens Persans cultivent, & particulierement celui de *Negesabad*, qui est un gros bourg à quatre lieuës d'*Ispahan*, où il n'y a que des *Guebres*. Ils cultivent le *Raisin* avec plus de soin que les Mahômetans, parce que le vin leur est permis par leur Religion, comme aux Juifs & aux Chrétiens.

Pour les *Dattes*, qui me paroissent un des meilleurs fruits du monde, elles ne sont nulle part si bonnes qu'en *Perse*. Il en croît dans l'*Arabie* en plus grande quantité que dans la *Perse*; mais, outre qu'elles sont plus petites, elles n'approchent pas de la bonté de celles de *Perse*, qui, soit lors qu'on les cueille, soit long-tems après, sont couvertes d'un suc épais comme un sirop, qui prend aux doigts, & est plus doux & plus sucré que le miel vierge. Les plus excellentes *Dattes* du Royaume se recueuillent en *Coureston*, en *Siston*, *à Persepolis*, sur le bord du *Golphe Persique* & particulierement à *Jaron*, bourg sur la route de *Chiras* à *Lar*. On les transporte seiches, en grapes, ou détachées; mais la plus grande partie se gardent confites dans leur propre jus, & se transportent dans de grosses courges de quinze à vingt livres pesant. On en accommode

mode aussi avec des *Pistaches* dans des pots, comme nous faisons les *Noix confites*. Il n'y a point de manger plus délicieux. Il faut pourtant user moderément de ce fruit, quand on n'est pas habitué à en manger; car lors qu'on en mange trop, elles échaufent le sang jusqu'à faire venir des ulceres par tout le corps, & à affoiblir la vûë, ce qui n'arrive point aux Habitans du païs où ce fruit vient. Les *Dattes* croissent par touffes, ou grapes, au haut du *Palmier* qui est un arbre menu, mais le plus haut de tous les arbres fruitiers, & qui n'a de branches qu'à la cime. Un homme se guinde au haut avec une corde qu'il accroche aux nœuds de l'arbre, à mesure qu'il monte, & dans une heure de tems tout le fruit de l'arbre est cueilli, car ce fruit tient à des grapes qui pesent trente à quarante livres. Les *Dattiers* portent jusqu'à deux cens *Mans* de fruit à la fois, ce qui fait vingt quatre Quintaux. L'arbre ne commence à porter qu'à quinze ans, & il porte après jusqu'à deux cens ans.

Il y a en *Perse* toutes les mêmes sortes de fruits que nous avons en *Europe*, & beaucoup d'autres que nous n'avons point; & assurément, si l'on y entendoit le *Jardinage*, comme nous l'entendons, leurs fruits viendroient encore incomparablement plus beaux & plus délicieux. Mais ils ne l'entendent point du tout. Ils ignorent l'art des *greffes*, ou *entes*, les *espaliers*, les *arbres nains*. Tous leurs arbres sont communément de hauts & de vieux arbres fort chargez de bois. Ils ont des *Abricots* excellents de cinq ou six sortes, & des autres fruits à noyau que nous connoissons;

 dont

dont ils ont de plus de quinze ſortes, qui ſe ſuccedent les uns aux autres. On voit communément en *Perſe* des *Pavis* de ſeize à dix-huit onces, des *Pêches* preſque auſſi groſſes; mais ce qu'on ne ſauroit trouver ailleurs, c'eſt une ſorte d'*Abricots*, qu'ils appellent *tocmchams*, c'eſt-à-dire *graine*, ou *œuf du Soleil*, qui ſont rouges dedans & fort délicieux à la bouche. Cette ſorte d'*Abricots*, & d'autres encore, s'ouvrent fort aiſément. Leur noyau s'ouvre à même tems, ayant une amande douce & d'un goût excellent. On les tranſporte ſecs en mille lieux, & quand on les fait cuire dans de l'eau, le jus qui eſt doux, épaiſſit l'eau & en fait un Sirop comme ſi on y avoit mis du Sucre. J'ai été à des repas à *Iſpahan*, où il y avoit de plus de cinquante ſortes de fruits, & quelques uns apportés de trois à quatre cens lieuës loin. On ne voit rien de ſemblable en *France*, ni en *Italie*. Ce qui paroît le plus en ce païs-là, & qu'on trouve d'ordinaire le meilleur, c'eſt la *Grenade*. Il y en a de diverſes ſortes, de *blanches*, de couleur *de chair*, de couleur de *roſe* & de *rouges*. Il y en a dont le pepin eſt ſi tendre qu'on ne le ſent preſque pas ſous la dent. Et il y en a qui n'ont point de membrane ou pellicule entre les grains. Il vient des *Grenades* de *Yeſd*, qui peſent plus d'une livre. Les *Pommes*, & les *Poires*, je dis les meilleures, viennent de l'*Iberie*, & des environs; Les *Dattes* de *Caramanie*, comme je l'ai obſervé; les *Grenades* de *Chiras*, les *Oranges* de l'*Hyrcanie*. Les *Coins*, entre les autres, ſont très-bons en *Perſe*, ayant le goût doux & agréable, & parmi les fruits, on ſert

par

par curiosité des *Oignons* de *Bactriane*, qui sont gros & doux comme des Pommes. Il en croît aussi de semblables à *Carek*, petite Isle dans le *Golphe Persique*. La *Bactriane* est un des païs du monde qui porte les plus beaux fruits & les meilleurs. Il y a des *Prunes*, comme nos *Prunes de brignole*, mais plus agréables, & plus aperitives. Une demi-douzaine cuites dans l'eau font une douce purgation; & si l'on y mêle une pincée de sené, c'est une medecine complete. On les appelle *alou bocora*, c'est-à-dire *Prunes de bocora*, qui est la ville de *Bactres*, dans la petite *Tartarie*, scituée sur le fleuve *Oxus*.

Il croît des *Pistaches* à *Casbin*, & aux environs, dans le païs des *Medes*, plus grosses que celles de *Syrie*. Il n'en croît en tout le monde que je sache, qu'en ces deux endroits-là. Ils ont d'une sorte de *Pistache*, que je n'ai point vûë ailleurs, qui ne sont pas si bonnes que les autres, & qui sont petites comme des noyaux de cerises. Les Persans les mangent seiches, fricassées avec du sel. L'on en donne à toutes les collations, sur tout où il y a du vin à boire.

Ils ont de plus les *Amandes*, les *Noix*, les *Noisettes*, les *Avelines*, & des *figues* excellentes au plus haut degré. Le plus grand transport de fruits se fait de *Yesde*. Il croît aussi des *Olives* en *Perse*, sur les frontieres de l'*Arabie*, & dans le *Mazenderan*, sur la *Mer Caspienne*, mais ils ne les savent pas bien conserver ni en tirer l'huile.

Je ne parlerai point dans ce Chapitre des *Grains*, que la terre produit pour la nourriture des hommes & des bêtes, parce que j'en

traiterai dans celui des *Arts* & *mêtiers*, sur l'article de l'*Agriculture*.

CHAPITRE VI.

Des Fleurs de la Perse.

IL y a en *Perse* toutes les sortes de *Fleurs*, qu'on a en *France*, & dans les plus beaux païs de l'*Europe*; mais il n'y en a pas dans toutes les Provinces également. Car il y a moins de sortes de *Fleurs*, & en moindre quantité, dans les parties *Meridionales* du Royaume, que dans les autres; la chaleur excessive étant aussi contraire à la plûpart des *Fleurs*, que le grand froid; d'où vient qu'il n'y a pas aux *Indes* tant de sortes de *Fleurs*, qu'en *Perse*, quoi qu'il y en ait également toute l'année. Mais les *Fleurs* de la *Perse*, par le vif des couleurs, sont généralement bien plus belles que celles de l'*Europe*, & que celles des Indes. L'Hyrcanie est un des plus admirables Païs pour les *Fleurs*; car il y a des forêts toutes d'*Orangers*: le *Jasmin* simple & double: toutes les *Fleurs*, que nous avons en *Europe*, & diverses autres que nous n'y avons point. La partie la plus *Orientale* de ce païs-là, qu'on appelle *Mazenderan*, n'est qu'un parterre depuis Septembre, jusqu'à la fin d'Avril. Tout le païs est alors couvert de *Fleurs*, & c'est aussi le meilleur tems pour les fruits; comme au contraire dans les autres mois, on n'y peut durer à cause de la chaleur excessive, & de la malignité de l'air. Vers la *Medie*, & aux frontieres *Septentrionales* de l'*Arabie*, les campagnes produisent d'elles mê-
mes

nes les *Tulipes*, les *Anemones*, des *Renoncules* simples du plus beau rouge, des *Couronnes Imperiales*. En d'autres lieux, comme autour d'*Ispahan*, les *Jonquilles* y croissent d'elles-mêmes aussi : & on y a des fleurs tout l'hyver. On y a dans la saison des *Narcisses* de sept à huit sortes, du *Muguet*, des *Lys*, & des *Violettes* de toutes couleurs, des *Oeuillets* simples, des *Oeuillets* doubles, des *Oeuillets* d'*Inde* d'une couleur qui éblouït, du *Jasmin* simple & double, & du *Jasmin* que nous appellons d'*Espagne*, d'une beauté & d'une odeur qui surpassent de beaucoup ceux de l'*Europe*. Les *Gumarves* sont aussi chez eux d'une belle couleur. Les *Tulipes* ont la tige courte à *Ispahan*, ne montant qu'à quatre pouces de terre. Entre les *Fleurs* qu'on a durant l'hyver, sont le *Sombeal* blanc, & bleu, qui est la *Fleur* que nous appellons l'*Hyacinthe*, le *Lys des vallées*, de petites *Tulipes*, la *Violette*, le *Muguet*, le *Myrrhe*. Ils ont au printems la *Giroflée* jaune, & rouge, en égale abondance, des *Ambrettes* de toutes couleurs, & une *Fleur* que nous n'avons point, que je sache, qui me paroît une des plus belles de la nature. Ils l'appellent *Gulmikek*, c'est-à-dire *fleur de clou de giroffle*, parce qu'elle ressemble tout-à-fait à un *clou de giroffle*. Elle est d'un *ponceau* incomparable. On ne sauroit rien voir de si vif, ni dans la nature, ni dans l'art. Chaque brin porte une trentaine de ces *fleurs*, arrangées en forme ronde, de la grandeur d'un écu. La *Rose*, qui est si commune chez eux, est de cinq sortes de couleurs, outre sa couleur naturelle ; *blanche*, *jaune*, *rouge*, que nous appellons *roses d'Espagne*, d'un *rouge* en-

core plus haut, que nous appellons *ponceau*, & de deux couleurs savoir *rouge* d'un côté & *blanc* ou *jaune* de l'autre. Les *Persans* appellent ces roses *dou rouye*, ou à *deux endroits*. J'ai vû des *Rosiers* chargez dans une même branche de *Roses* de trois couleurs, de *jaunes*, de *jaune* & *blanc*, & de *jaune* & *rouge*. Ils font de grands pots verds au printems, qui réjouïssent fort la vûë, dont ils parent leurs appartements, & leurs jardins, en mettant sur ces pots une couche de terre mince, mêlée de graine de *cresson*, qu'ils tiennent couverte d'une grosse toile toûjours moitte. Les premiers rayons du Soleil font germer cette graine, & vous voyez le pot tout verd, comme une écorce couverte de mousse, mais il n'y a rien de plus beau à voir que les arbres fleuris, & sur tout les *Pêchers*, car les fleurs les couvrent si fort, que la vûë même n'y trouve pas de passage.

J'ai fait mention entre les *fleurs*, qui croissent dans le territoire d'*Ispahan*, de l'*Hyacinthe* qu'ils appellent *somboul*, sur quoi je dirai que *Pietro della Valle* parle en ses *Rélations*, d'une Racine exquise pour son odeur, & par son parfum, qu'il dit que les *Persans* appellent *somboul Catay*, ou *Tartarique*; & comme il n'en dit autre chose, sinon que c'est une *Racine* odoriferante, des gens m'ont demandé à mon retour ce que c'étoit: Je croi que ce n'est autre chose que le *Spica Nardi* de l'*Evangile*, qu'on dit en *François nard d'épy*. Car *somboul* en *Arabe* signifie *épy*, d'où les *Astronomes Arabes* appellent *somboulé*, ou *porte-épy*, ce signe du *Zodiaque*, que nous appellons *la Vierge*, à cause de la gerbe que les peintres lui

lui mettent à la main. Mais je n'ai jamais ouï dire en *Perse* qu'il y croisse une telle *Racine*, & j'oserois dire que *Pietro della Valle* s'y est trompé, comme il a fait en tant d'autres choses, en prenant une composition pour une *Racine*. J'ai remarqué géneralement en *Perse*, comme en *Turquie*, qu'on appelle *Catay*, ou *Tartarique*, plusieurs choses exquises; non pour dire qu'ils en viennent, mais pour en marquer le prix & la rareté ; comme les *Brocards de Venise*, par exemple, qu'ils appellent *Zerbaft Catay*, c'est-à-dire *toile d'argent de Tartarie*.

Après ce que j'ai dit du nombre & de la beauté des *fleurs* de *Perse*, on s'imagineroit aisément qu'il y a aussi les plus beaux *Jardins* du monde; mais cela n'est point du tout. Au contraire, par une régle que je trouve fort génerale, là où la nature est feconde & aisée, l'art est plus grossier & plus inconnu, comme en ce fait des *Jardins*. Ce qui arrive à cause que là où la nature fait *jardiner* si excellemment, s'il m'est permis de parler ainsi, l'art n'y a presque rien à faire. Les *jardins* des *Persans* consistent d'ordinaire en une grande allée, qui partage le *jardin*, tirée à la ligne, & bordée de *Platanes*, avec un *Bassin d'eau* au milieu d'une grandeur proportionnée au *Jardin*, & deux autres plus petites sur les côtez. L'espace entre deux est semé de *fleurs* confusement, & planté d'*Arbres fruitiers*, & des *Rosiers* & c'en est là toute la décoration. On ne sçait ce que c'est que *Parterres* & *Cabinets de Verdure*, que *Labyrinthes* & *Terrasses*, & que ces autres ornemens de nos *Jardins*. Ce qui vient particulierement de ce que les *Per-*

sans ne se promenent pas dans les *Jardins*, comme nous faisons, mais qu'ils se contentent d'en avoir la vûe, & d'en respirer l'air, ils s'asseïent pour cela en quelque endroit du jardin à leur arrivée, & s'y tiennent jusqu'à ce qu'ils en sortent.

CHAPITRE VII.

Des Métaux, & des Mineraux, où il est aussi traité des Pierreries.

COmme la *Perse* est fort montueuse, elle est pleine de *Métaux* & de *Mineraux*, qu'on a commencé de tirer à force, dans ce siécle, & beaucoup plus que dans les siécles précédens. C'est le *Grand Abas*, à qui on en est redevable, & c'est le grand nombre d'*Eaux minerales*, qui se trouvent deçà & delà dans tout le Royaume, qui le porta à faire travailler aux *Mines*. Les *Métaux* qu'on trouve le plus en *Perse*, sont le *Fer*, l'*Acier*, le *Cuivre*, & le *Plomb*. On n'y trouve ni *Or*, ni *Argent*. L'on est pourtant fort assuré qu'il y en a dans les *Mines*, étant impossible que tant de Montagnes qui produisent toute sorte de *Metaux*, & le *Soulfre*, & le *Salpetre* ne produisent aussi de ces *Mineraux* de *Soleil* & de *Lune*. Mais les *Persans* sont trop paresseux pour faire beaucoup de découvertes. On s'arrête chez eux à ce qu'on a toûjours eu, & l'on n'en cherche pas davantage. S'ils étoient aussi actifs, aussi inquiets, & aussi nécessiteux que nous le sommes, il n'y auroit pas une butte de ces montagnes qui n'eût été fouillée di-

diverſes fois. Ce qui marque encore plus qu'il y a de l'*Argent* dans ces *Mines*-là, c'eſt que les affineurs trouvent toûjours que leur *Argent* augmente en l'affinant, ce qui ne peut venir que de l'*Argent*, qui eſt dans le plomb dont ils ſe ſervent pour purifier l'*Argent*, lequel s'unit par la fonte avec l'autre. La principale *Mine d'Argent* où l'on a travaillé, juſqu'ici, eſt à *Kervan*, dans la contrée de *Guendamon*, à quatre lieuës d'*Iſpahan*, à une montagne appellée *Chaconch*, ou *Mont-Royal*. Mais comme le bois eſt fort rare à *Iſpahan*, & le charbon auſſi, & que d'ailleurs la *Mine* n'eſt pas des plus abondantes, la dépenſe a toûjours excedé le profit, d'où vient, que par maniére de proverbe, on dit des entrepriſes infructueuſes, *c'eſt la Mine de Kervan*. On y dépenſe dix pour trouver neuf. Il y a auſſi des *Mines d'Argent* à *Kirman*, & en *Mazenderan*. Il y a tout lieu de croire que le luxe & les richeſſes de l'ancien Empire *Perſan* venoient des mines du Païs, qui ſe ſont épuiſées, ou qu'on a négligé d'entretenir, à cauſe de l'abondance d'*Or* & d'*Argent* que le commerce attiroit dans le Royaume.

Les *Mines* de *Fer* ſont dans l'*Hyrcanie*, dans la *Medie Septentrionale*, au païs des *Parthes*, & dans la *Bactriane*. Il y a du *Fer* en abondance, mais il n'eſt pas ſi doux que celui d'*Angleterre*.

Les *Mines d'Acier* ſe trouvent dans les mêmes païs, & y produiſent beaucoup; car l'Acier n'y vaut que ſept ſols la livre. Cet *Acier*-là eſt ſi plein de *Soulfre*, qu'en jettant la limaille ſur le feu, elle petille comme de la poudre à Canon. Il eſt fin, ayant le grain fort

fort menu & délié; qualité, qui naturellement & sans artifice, le rend dur comme le *Diamant*. Mais d'autre côté, il est cassant comme le verre; & comme les Artisans *Persans* ne lui savent pas bien donner la trempe, il n'y a pas moyen d'en faire des ressorts ni des ouvrages déliez & délicats. Il prend pourtant une fort bonne trempe dans l'eau froide, ce qu'on fait en l'envelopant d'un linge mouillé, au lieu de le jetter dans une auge d'eau après qu'on l'a fait chaufer, sans le rougir tout-à-fait. Cet *Acier* ne se peut point non plus alier avec le *Fer*; & si l'on lui donne le feu trop chaud, il se brûle, & devient comme de l'écume de charbon. On le mêle avec l'*Acier des Indes*, qui est plus doux quoi qu'il soit aussi fort plein de *Soulfre*, & qui est beaucoup plus estimé. Les Persans appellent l'une & l'autre sorte d'*Acier*, *poulad jauberder*, *Acier ondé*, qui est ce que nous disons *Acier de Damas*, pour le distinguer d'avec l'*Acier de l'Europe*. C'est de cet *Acier*-là qu'ils font leurs belles lames Damasquinées. Ils le fondent en pain rond, comme le creux de la main, & en petits bâtons carrez.

Le *Cuivre* se prend principalement à *Sary*, dans les Montagnes de *Mazenderan*. Il y en a aussi en *Bactriane*, & vers *Casbin*. Il est aigre, & pour l'adoucir ils l'allient avec du *Cuivre de Suede* ou de *Japon*; une partie de *Cuivre* étranger sur vingt parties du leur. C'est le *Metail* dont ils font le plus d'usage.

Les *Mines de Plomb* sont vers *Kirman* & *Yezde*, & ces dernieres sont celles qui participent le plus d'*Argent*.

Les *Mineraux* se trouvent aussi abondamment

ment dans toute la *Perse*. Le *Soulfre*, & le *Salpetre* se tirent de la Montagne de *Damavend* qui sépare l'*Hyrcanie* de la *Parthide*. L'*Antimoine* se trouve vers la *Caramanie*. Mais c'est un *Antimoine bâtard*; car après l'avoir fait fondre, on ne trouve dedans que du *Plomb* fort fin. L'*Emery* qui se trouve vers *Niris* est assez dur, mais il perd de sa dureté à mesure qu'on le broye menu; au contraire de celui des *Indes*, qui plus il est menu, plus il tranche, & plus il a de force; à cause de quoi aussi on l'estime beaucoup plus. Pour le *Vitriol*, & pour le *Mercure*, c'est de quoi ils manquent en *Perse* aussi bien que d'*Etain*. On est reduit à le tirer des *Indes*.

Le *Sel* se fait par la nature toute seule, & sans aucun art. Le *Soulfre* & l'*Alum* se font de même. Il y a de deux sortes de *Sel* dans le païs, celui des Terres, & celui des *Mines*, ou de Roche. Il n'y a rien de plus commun en *Perse* que le *Sel*; car d'un côté il n'y a nul droit dessus, & de l'autre vous trouvez des plaines entieres longues de dix lieuës & plus, toutes couvertes de *Sel*, & vous en trouvez d'autres qui sont couvertes de *Soulfre*, & d'*Alum*. On en passe quantité de cette sorte en voyageant dans la *Parthide*, dans la *Perside*, dans la *Caramanie*. Il y a une plaine de *Sel*, proche de *Cachan*, qu'il faut passer pour aller en *Hyrcanie*, où vous trouvez le *Sel* aussi net, & aussi pur, qu'il se puisse. Dans la *Medie*, & à *Ispahan*, le *Sel* se tire des *Mines*, & on le transporte par gros quartiers, comme la *pierre de taille*. Il est si dur en des endroits, comme dans la *Caramanie deserte*, qu'on en employe

ploye les Pierres dans la construction des maisons des pauvres gens.

Le *Marbre*, la *Pierre de taille*, & l'*Ardoise*, se tirent particuliérement dans le païs de *Hamadan*, qui est l'ancienne *Suse*: Pour le *Marbre*, il y en a de plusieurs sortes en *Perse*: du *Blanc*, du *Noir*, du *Rouge*, & du *Marbré* de *Blanc* & de *Rouge*. Il s'en tire de Noir près d'un Bourg de la *Susianne*, nommé *Sary*, qui se fend en écaille, ou tables, comme l'*Ardoise*; mais le plus admirable de tous, est celui qui se tire vers *Tauris*. Il est transparent presque comme le *Crystal de roche*, & on voit à travers de tables qui ont un pouce d'épaisseur & même plus. Ce Marbre est blanc, mêlé de verd, pâle comme une maniére de *Jadde*. Il est si tendre que le couteau l'entame, ce qui fait penser à plusieurs que ce n'est pas un vrai *Mineral*, ni qui ait la consistence d'une vraye *Pierre*.

Les *Persans* ne se servent pas de *Pierre-à-fusil* à leurs armes, ni pour faire du feu. Ils ont un bois qui leur sert de fusil, & qui en fait l'effet; car il s'enflamme, & prend feu étant batu l'un contre l'autre.

Vers les frontieres de l'*Arabie*, du côté de *Babylonne*, il y a des étangs d'où l'on tire cette sorte de *Poix*, qu'on appelle le *Bitume*.

Dans la contrée à l'entour de *Tauris*, on trouve de l'*Azur*, mais qui n'est pas si bon que celui de *Tartarie*; sa couleur s'altere, devient sombre & enfin se passe.

Dans l'*Armenie*, & dans la *Persidé*, on trouve le *Bol*, & le *Marne*, qui est *blanc* comme le Savon, & dont on se sert comme de Savon.

Les

Les femmes s'en servent particuliérement à se laver la tête au bain. On y trouve aussi des *Mines* de *Talc*.

En *Hyrcanie*, dans la partie qu'on appelle *Mazenderan*, on trouve le *Petroleum*, ou *Naphte*. Il y en a de *Noir* & de *Blanc*. On s'en sert de *Vernis*, & à la *Peinture*, & aussi dans la *Medecine*, pour guerir les humeurs froides. On trouve du *Naphte*, encore en beaucoup d'autres endroits, comme dans la *Chaldée*, où le menu peuple brûle l'huile qui s'en fait.

Mais la plus riche *Mine* de *Perse* est celle des *Turquoises*. On en a en deux endroits, à *Nichapour* en *Carasson*, & dans une montagne qui est entre l'*Hyrcanie*, & la *Parthide*, à quatre journées de la *Mer Caspienne*, nommée *Phirous-con*, ou *Mont de Phirous*, qui étoit un des anciens Rois de *Perse*, qui subjugua ce Païs, & y bâtit des villes & des châteaux. *Pline* appelle cette montagne le *Caucase*. La *Mine* de *Turquoises* fut aussi découverte durant le régne de ce *Firous*, & prit de lui son nom, de même que la *Pierre fine* qu'on en tire, que nous appellons *Turquoise*, à cause que le païs d'où elle vient est la *Turquie* ancienne & véritable, mais qu'on appelle en tout l'*Orient*, *Firouzé*. On a depuis découvert une autre mine de ces sortes de Pierres, mais qui ne sont pas si belles, ni si vives. On les appelle *Turquoises nouvelles*, qui est ce que nous disons *de la nouvelle roche*, pour les distinguer des autres, qu'on appelle *Turquoises vieilles*. La couleur de celle-là se passe avec le tems. On garde tout ce qui vient de la *vieille roche* pour le Roi, qui les revend après, ou les troque,

après

après en avoir tiré le plus beau. Les *Mineurs*, & les Officiers prépofez, en détournent autant qu'ils peuvent, & c'eft delà qu'on a fi fouvent de bons hazards de ces Pierres, ou *Turquoifes*.

Je mets après les *Mines* des *Pierreries*, la pêche des *Perles*, qui fe fait dans tout le *Golphe Perfique*, mais particuliérement autour de l'*Ifle de Baherin*. Cette pêche eft abondante, & produit pour plus d'un million de *Perles* par an. J'en ai vû fortir une *Perle*, qui pefoit cinquante grains, ronde en perfection: c'étoit une grande rareté, les plus groffes *Perles* de cette Mer n'étant d'ordinaire que de dix à douze grains. Les pêcheurs font obligez, fous de rudes peines, de donner au Roi les *Perles* au deffus de ce poids, mais c'eft à quoi ils ne fatisfont jamais de bonne foi. Les *Perfans* payoient autrefois un droit aux *Portugais*, afin qu'ils ne leur troublaffent pas cette pêche; mais depuis que la puiffance Portugaiffe a baiffé dans les *Indes*, & qu'elle eft devenuë à ce néant où nous la voyons reduite, les *Perfans* leur ont donné fort peu de chofe, & feulement par maniére de préfent; & même à cette heure ils ne leur donnent plus rien.

La *Perle* a par tout des noms pompeux en Orient. Les Turcs & les Tartares l'appellent *Margeon*, mot qui fignifie *Globe de lumiere*. Les Perfans *Mervarid*, c'eft-à-dire, *production de la lumiere*; & *Loulou*, qui fignifie auffi *lumineux*, & *brillant*. C'eft pour exprimer fon bel œil. Effectivement les *Perles* de *Perfe* ont beaucoup plus d'éclat, & un plus haut coloris que les *Perles Occidentales*. Le terme de

de *Loulou* eſt vraiſemblablement l'origine de celui de *lueur* en François; comme celui de *Mervarid*. Les peuples Méridionaux de l'Europe ont fait le nom de *Marguerites*, dont ils ſe ſervent pour ſignifier les *Perles*. On les prend dans de fort larges *Huitres* près de l'Iſle de *Babarin*, où la mer eſt douceatre, par le mêlange d'une infinité de petits canaux ſouterrains, qui y apportent de l'eau. On dit que les pêcheurs des *Perles* y puiſent de l'eau douce en appliquant la bouche d'un outre au trou par où l'eau ſe décharge dans la mer. On dit même que quand les Portugais étoient les Seigneurs de *Babarin*, comme de preſque tout le *Golphe*, ils faiſoient là leur proviſion d'eau pour leurs navires, la tirant du creux de la mer avec des pompes. Les plongeurs qui pêchent les *Perles*, ſont quelquefois juſqu'à demi quart d'heure ſous l'eau, faiſant paroître une force inconcevable dans ce penible travail.

J'ajoûte à ce Chapitre que les Perſans font une diſtinction entre les *Emeraudes*, comme nous faiſons entre les *Rubis*. Ils appellent la plus belle ſorte *Emeraudes d'Egypte*, la ſorte ſuivante *Emeraudes vieilles*, & la troiſiéme ſorte, *Emeraudes nouvelles*. Avant la découverte du nouveau Monde, les *Emeraudes* leur venoient de l'Egypte, plus hautes en couleur, à ce qu'ils prétendent, & plus dures, que les *Emeraudes d'Occident*. Ils m'ont fait voir pluſieurs fois de ces *Emeraudes* qu'ils appellent *Zemeroud Meſri*, ou de *Miſraim*, l'ancien nom de l'*Egypte*; & auſſi *Zmeroud Aſvani*, d'*Aſvan*, ville de la *Thebaïde*, nommée *Syene* par les anciens Géographes. Mais quoi qu'elles me paruſſent

ruffent très-belles, d'un verd fort enfoncé, & d'un poliment fort vif; il me sembloit que j'en avois vû d'aussi belles des *Indes Occidentales*. Pour ce qui est de la dureté, je n'ai jamais eu le moyen de l'éprouver, & comme il est certain qu'on n'entend point parler depuis long-tems de *Mines d'Emeraudes* en *Egypte*, il pourroit être que les *Emeraudes d'Egypte* y étoient apportées par le Canal de la *Mer rouge*, venant, ou des *Indes Occidentales*, par les *Philippines*, ou de *Pegu*, ou du Royaume de *Colconde*, sur la Côte de *Coromandel*, où on tire journellement des *Emeraudes*. Les Persans veulent qu'on tiroit aussi des *Mines d'Egypte*, le *Rubi* d'Orient, la *Topase*, & pareillement l'*Escarboucle*, cette Pierre nominale, qu'on ne trouve plus, & qui n'est vrai-semblablement que le *Rubi Oriental*, haut en couleur. Ils appellent cette Pierre imaginaire *Icheb chirac*, le *flambeau de la nuit*, à cause de la proprieté qu'on lui attribue d'éclairer tout à l'entour; *Cha Mohoré*, *Pierre royale*, & *Cha jevacran*, *Roi des joyaux*. Ils lui attribuent des vertus surnaturelles, & afin que le recit ne manque pas d'être bien fabuleux, ils raportent que l'*Escarboucle* est produite dans la tête d'un *Dragon*, ou d'un *Griffon*, ou d'une *Aigle royale*, qui se trouve à la Montagne de *Caf*. Les Orientaux appellent de ce nom les *Monts Hyperboréens*. Pour ce qui est du *Rubi*, ils l'appellent *Yacut Ceylani*; & *Yacut* est apparemment la racine du terme de *Jacinthe*, duquel nous appellons le *Rubi tendre*. Il est vrai qu'il y a des mines de pierreries en *Ceylan*; mais ce ne sont toutes que pierres tendres. On l'appelle aussi *Balacchani*,
Pierre

Pierre de Balaccban, qui est le *Pegu*, d'où je juge qu'est venu le nom de *Balays*, qu'on donne aux *Rubis couleur de rose*. Il est naturel que l'Orient étant la source, ou la mine des Pierres fines, leurs noms en soient aussi venus. Le nom de *Joüallier*, qu'on donne à ceux qui en font négoce en est venu semblablement. On les appelle en tous les Païs Orientaux, *Jeuaery*.

CHAPITRE VIII.

Des Animaux domestiques & sauvages.

IL faut mettre le *Cheval* à la tête des animaux domestiques. Les *Chevaux* de *Perse* sont les plus beaux de l'Orient. Ils sont plus hauts que les *Chevaux* de selle *Anglois*, étroits de devant, la tête petite, les jambes fines & déliées à merveille, fort bien proportionnez, fort doux, de grand travail, & fort vifs & legers. Ils portent le nez au vent à la course, & la tête haute en l'air, & c'est comme on les dresse. Mais afin qu'ils ne donnent pas de la tête dans l'estomach du Cavalier, on leur met une espéce de caveçon, qui n'est que de cuir, & comme un licou, mais plus large, & fort brodé & orné, qui leur bride le nez, & passant entre les jambes s'attache comme le poitrail sous le ventre du Cheval par sa sangle. Les *Chevaux* portent la queüe longe, qu'on noüe & relève quelquefois. Ils sont fort doux & maniables, aisez à nourrir, & servent jusqu'à dix-huit & vingt ans. On ne sait ce que c'est que de *Hongres* parmi ces *Chevaux Persans*. J'ai dit qu'ils sont les plus beaux de l'O-

l'Orient ; mais pour cela ils ne ſont pas les meilleurs, ni les plus recherchez. Ceux d'*Arabie* les paſſent, & ſont fort eſtimez en *Perſe*, à cauſe de leur legereté ; car ils ſont quant à la forme ſemblables à de vrayes *Roſſes*, par leur taille ſeiche & décharnée. Les Perſans diſent que pour éprouver les *Chevaux* qu'on vend pour *Arabes*, de la bonne race, qui eſt dans l'*Arabie heureuſe*, il faut leur faire faire trente lieuës d'une haleine, & fort vite ; les pouſſer enſuite dans l'eau juſqu'au poitrail, & puis leur donner l'orge ; car s'ils le mangent avidement, ce ſont de vrais *Chevaux Arabes*. Les Perſans ont auſſi beaucoup de *Chevaux Tartares*, qui ſont plus bas que ceux de *Perſe*, plus groſſiers, & plus laids, mais qui ſont de plus de fatigue, plus animez, & plus legers à la courſe. Les *Chevaux* ſont fort chers en *Perſe*. Les beaux valent depuis mille francs, juſqu'à mille écus. Le grand tranſport qui s'en fait en *Turquie*, & particulierement aux *Indes*, eſt ce qui les rend ſi chers. On ne peut en emmener que par permiſſion ſpéciale du Roi.

La monture la plus commune après le *Cheval*, eſt la *Mule*. On en a de fort bonnes en *Perſe*, qui vont fort bien l'amble, qui ne bronchent point, & qui ne ſe laſſent gueres. Le plus haut prix qu'on vende une *Mule* eſt de cinq cens francs.

Après ils ont l'*Ane*, dont il y a de deux ſortes en *Perſe* ; les *Anes* du Païs, qui ſont lents & peſans, comme les *Anes* de nos Païs, dont ils ne ſe ſervent qu'à porter des fardeaux ; & une race d'*Anes* d'*Arabie*, qui ſont de fort jolies bêtes, & les premiers *Anes* du monde.

Ils

Ils ont le poil poli, la tête haute, les piez legers, les levant avec action en marchant. L'on ne s'en sert que pour montures: les selles qu'on leur met sont comme des bâts ronds, & plats par-dessus, faites de drap ou de tapisserie, avec les étriers & le harnois. On s'assied dessus plus vers la croupe que vers le col. On met à plusieurs des harnois tout argent, tant le maître est content de la legereté & de la douceur de leur allure. Il y en a du prix de quatre cens francs, & l'on n'en sauroit avoir d'un peu bon à moins de vingt-cinq pistoles. On les pense comme les *Chevaux*. Les Ecclesiastiques qui ne sont pas encore dans les charges, ou dans les grands benefices, affectent d'aller montez sur des *Anes*.

On n'apprend autre chose à ces bêtes domestiques qu'à aller l'amble: & l'art de les y dresser, est de leur attacher les jambes, celles de devant à celles de derriere par deux cordes de cotton qu'on fait de la mesure du pas d'un *Ane*, qui va l'amble, & qu'on suspend par une autre corde passée dans la sangle à l'endroit de l'étrier. Des especes d'Ecuyers les montent soir & matin, & les poussent & exercent, tant qu'ils apprennent à aller l'amble. Ce que ces bêtes font, étant poussées par l'Ecuyer, & retenues à même tems par la corde, qui les empêche d'étendre les jambes plus qu'il ne faut pour le pas de l'amble. On fait aller souvent une bête dressée, ou deux, à côté de celle qu'on dresse, afin de la dresser en moins de tems. Ces bêtes vont si vîte qu'il faut galoper pour les suivre. On apprend de plus aux *Chevaux* à s'arrêter tout court sur le cû au milieu de la course.

Les Persans s'entendent bien en *Chevaux*, & ont de bons Palefreniers. J'ai déja parlé de la nourriture des *Chevaux* dans le premier Volume. On leur donne pour litiere leur propre fumier desseché, & mis en poudre, dont on leur fait un lit épais de deux à trois pouces, fort uni, & fort mol. On met tous les matins la fiente de ces animaux seicher dans la cour, & sur le soir on la met en poudre en la battant un peu. Comme elle est tout le jour à seicher au Soleil, elle y perd sa senteur, de sorte que les écuries ne sentent point mauvais. Ils usent encore d'un autre remede pour empêcher cette senteur, qui est de mêler du sel dans l'orge des *Chevaux*, en la leur donnant à manger. Les étrilles du païs n'ont point de manche, les bords sont dentellez & servent de gratoires. On les frotte ensuite avec un feutre. Leurs écuries sont tenues fort propres, & il n'y sent point comme dans les nôtres, ni approchant. Il n'y a point de mangeoire non plus de même qu'en nos païs. Les *Chevaux* mangent leur paille, & leur orge, dans un sac de poil qu'on leur attache à la tête. Les fers de *Cheval* sont plats, sans talon, ou crochet, & plus minces que les nôtres. Cependant ils durent bien plus longtems, ce qui vient de ce que les *Chevaux Persans* ont la corne beaucoup plus dure que les nôtres, & beaucoup meilleure ; étant saine, & se laissant clouër par tout, ce qu'il faut imputer à la bonté de leur climat. Ces fers unis & legers font que les *Chevaux* sont plus vîtes à la course, à ce qu'on assure. On ne met pas aux *Chevaux* durant l'Hiver & lors qu'il gêle, de fers autrement faits qu'en Eté ; mais

on

on les ferre avec des clous qui ont la tête plus grosse & plus pointue. Les fers qu'on met aux autres animaux sont de même que ceux-là, hormis durant l'Hiver, aux lieux où il gèle. Comme les villes de *Perse* ne sont pas pavées, on ne craint point que les *Chevaux* glissent. On a de coûtume aussi en Hiver de teindre les *Chevaux* de *henna*, ce fard jaune, dont j'ai parlé, & dont les hommes & les femmes se servent aussi. On leur en frotte les jambes, & le corps tout du long, jusqu'au poitrail, & quelquefois la tête; quoi qu'on dise que cela les défend contre le froid, c'est pourtant plûtôt par ornement qu'on les teint ainsi; car on le fait en divers lieux en toutes saisons. On fait à ceux du Roi par distinction une dentelle de ce vernis à grandes dents, & à fleurons, comme les fleurons des couronnes; & on ne le fait qu'à ceux du Roi seulement.

Il n'y a aussi que le Roi qui puisse tenir des *Haras en Perse*. Les Gouverneurs & les Intendans des Provinces qui en ont à eux les tiennent sous son nom. Le Roi a de très-grands *Haras* par tout; en *Medie*, dans la Province de *Perse*, & particulierement proche de l'ancienne *Persepolis*, où sont les plus beaux *Chevaux* du Royaume. Il a aussi des écuries dans toutes les Provinces, & dans la plûpart des grandes villes. C'est afin qu'il y ait toûjours des *Chevaux* prêts à distribuer aux Cavaliers, aux Artisans, & à tous ceux qui sont à la solde du Roi, en quelque service que ce soit, & à tous les Officiers; car on n'en refuse à pas un de ces gens qui en demandent; mais quand l'on en a une fois reçû

un, l'on ne peut plus le rendre, il faut le garder & le nourrir. On envoye quelquefois une si grande quantité de *Chevaux* au Roi, soit de ses *Haras*, ou par présent, que ses écuries ne les peuvent contenir; & alors on les distribue chez les particuliers aisez, un en chaque maison. Ils sont obligez de les nourrir jusqu'à ce qu'on les retire; mais ils peuvent aussi s'en servir tant qu'ils les ont en garde. Tous les *Chevaux* du Roi sont marquez d'une grande *Tulipe* ouverte à la cuisse du montoir, & il n'y a que les *Chevaux* du Roi qu'on marque de ce côté-là, tous les autres qui sont marquez le sont de l'autre côté. Les gens à qui le Roi donne des *Chevaux* pour s'en servir, ne les peuvent vendre, mais ils peuvent les troquer entr'eux; & quand le *Cheval* meurt entre leurs mains, il faut qu'ils coupent la piéce de la peau, où est la marque avec un peu de chair dessous; qu'ils la portent au grand Ecuyer du Roi, qui est sur le lieu, & qu'ils se fassent décharger du *Cheval* sur le regître, ce qu'on fait après avoir pris leur serment qu'il est mort naturellement, & non pas faute de foin; & alors s'ils en redemandent un autre, on le leur donne. On assure que les Officiers des écuries du Roi en mettant cette piéce de *Cheval* dans l'eau, jugent au bout de quelques heures dequoi la bête est morte, si c'est de faim, si c'est de fatigue, ou si on l'a tuée; car quelquefois un Cavalier qui ne peut plus nourrir son *Cheval*, est bien aise qu'il creve pour en être quitte, ou celui qui en a un mauvais desire la même chose pour en demander un meilleur. On observe dans la vente des *Chevaux* les mêmes conditions qu'on

qu'on garde chez nous, & l'on a aussi trois jours pour les rendre.

Je ne dirai rien du *Harnois* & des *Selles* de *Perse*. C'est la même chose qu'en *Turquie*, si ce n'est peut-être que leurs *Selles* sont encore plus legeres. Cependant leurs *Chevaux* ne se blessent jamais ou très-rarement; ce qui vient de ce que le coussinet étant separé de la *Selle*, le Palefrenier voit d'abord s'il blesse le *Cheval*, & tous les matins il bat ce coussinet avec un caillou pour l'amolir. Ces coussinets sont richement brodez sur le derriere, & un peu sur le devant. Les Persans montent aussi, court, & à la genette, tout comme les Turcs; mais ils sont encore plus magnifiques que les Turcs en leurs *harnois*.

On fend le nez aux *Anes*, & quelquefois aux *Mules*, afin qu'ils ayent plus de vent, & qu'ils respirent mieux en courant. On purge tous ces animaux-là au Printems, en leur donnant premierement quatre ou cinq jours durant une herbe legére & pleine d'eau, qu'on appelle *Kasil*, qui les purge fortement: & puis on leur donne de l'orge en herbe, cinq ou six autres jours, lequel on mêle ensuite avec leur paille coupée, durant trois ou quatre semaines. On ne monte point les *Chevaux* durant ces premiers quinze jours. On leur fait garder l'écurie, & même, durant les six premiers jours, on ne leur fait point de litiere.

Ces animaux sont sujets à plusieurs maladies, qui presque toutes sont inconnues en nos Païs. Par exemple, en mangeant trop d'orge, les pieds de devant leur enflent; ils deviennent foibles; & il leur vient au poitrail

une espece de gouëtre ou loupe, qu'on guerit, ou en y appliquant le fer chaud, & en leur ôtant l'orge durant quelques jours; ou en perçant cette enflure, & en y passant une petite branche d'osier pour la faire suppurer. Il vient quelquefois au nez des *Chevaux* deux cartilages, un de chaque côté, qui leur ôtent l'appetit, & leur rendent le ventre enflé & dur comme un tambour, qui font que les *Chevaux* veulent toûjours être couchez; & si l'on n'y prend garde, ils en meurent en deux fois vingt-quatre heures. On appelle cette maladie *Nachan*. Comme on la connoît d'abord en prenant la bête au nez, on leur y fait promptement une incision de chaque côté fort longue, & l'on tire ces cartilages le plus entiers qu'on peut; & aussi-tôt ces pauvres animaux deviennent sains, & sont aussi bons qu'auparavant. Outre cela, il leur vient un autre cartilage à côté de l'œuil, dans la chair, qui les met en danger de la vie, & qu'on tire de même en faisant une incision dans la partie, après avoir couché le *Cheval* à terre. Enfin, ces animaux perdent encore l'appetit par une enflure de levres, qu'on guerit en leur perçant une veine dans le palais avec une alesne. Le remede à la plûpart des autres maladies des *Chevaux*, qui leur viennent aux jambes, aux pieds, à la corne, c'est d'y appliquer le feu, ce qui les guerit sur le champ. Le feu ainsi appliqué est aussi un des meilleurs & plus sûrs remedes qu'on fasse aux hommes en Orient, comme je le dirai en son lieu. J'ai vû pratiquer en *Perse* avec beaucoup de succès un secret pour engraisser un *Cheval*, qui étoit de lui donner de la peau de Serpent mê-

mêlée dans de la farine pêtrie, dont on faisoit des boules, grosses comme un œuf, qu'on lui faisoit avaler.

Le *Chameau* est un animal fort estimé chez les *Orientaux*. Ils l'appellent *Kechty krouch konion*, c'est-à-dire, *Navire de terre ferme*, en vûe de la grande charge qu'il porte, qui est d'ordinaire de douze à treize cens pour les grands *Chameaux*; car il y en a de deux sortes, de *Septentrionaux*, & de *Meridionaux*, comme les *Persans* les appellent. Ceux-ci qui font les voyages du *Sein Persique* à *Ispahan*, sans passer plus outre, sont beaucoup plus petits que les autres, & ils ne portent qu'environ sept cens; mais ils ne laissent pas de rapporter autant & plus de profit à leurs Maîtres, parce qu'ils ne coutent presque rien à nourrir. On les méne, tout chargez qu'ils sont, paissant le long du chemin, sans licou, ni chevestre. Le poil tombe tout à cet animal au printems, & si entierement, qu'il paroit tel qu'un cochon échaudé: & alors on le poisse par tout, pour le défendre de la piquure des *Mouches*. Le poil de *chameau* est la meilleure toison de tous les Animaux domestiques, on en fait des étoffes fort fines: & nous en faisons des chapeaux en *Europe*, le mêlant avec le *castor*. On observe le tems qu'il est en amour, afin de le charger plus qu'à l'ordinaire, parce qu'autrement, il feroit indomptable, & souvent même il faut de plus le morrailler. Il saute alors, & fait des bonds par la Campagne, comme le *cheval* le plus leger. On observe aussi, que quand il est en cet état, & il y est toûjours cinq ou six semaines, il mange beaucoup moins que dans

les autres tems. Une chose remarquable en ces animaux, c'est que quand ils s'accouplent, les femelles sont à terre couchées sur le ventre comme quand on les charge. Elles portent leurs petits onze à douze mois durant: & quand elles les ont mis au monde, on les couche sur le ventre, les quatre piez pliez dessous, & on les tient les quinze ou vingt premiers jours, nuit & jour, dans cette posture, pour les accoûtumer à s'y tenir. Ils ne se couchent jamais autrement. On ne leur donne aussi alors qu'un peu de lait, pour leur apprendre à vivre de peu de chose, à quoi on les éleve si bien, qu'ils sont des huit à dix jours sans boire: & pour le manger, cet animal est non seulement celui qui mange le moins de tous, à beaucoup près, mais encore il y a lieu de s'étonner comment un si grand animal peut vivre de si peu de chose. Il y a grande abondance de ces animaux-là en *Perse*, & c'est un des bons négoces du païs avec la *Turquie*, qui en tire une grande quantité. Ceux du païs n'ont qu'une Bosse, mais ceux des *Indes* & d'*Arabie* en ont deux. On éleve dans les parties *Meridionales* & *Orientales* du païs, comme vers l'*Arabie*, & vers la *Tartarie*, vers les *Indes*, & vers le *Sein Persique*, une sorte de *chameaux* pour servir à la course. Ils les appellent *Revahie*, c'est-à-dire, *allant*. Ils vont au grand trot, & si vite, qu'un *cheval* ne les peut suivre qu'au galop. C'est cette sorte de *Chameaux* que les *Hebreux* appellent *gemelafareka*, *chameau volant*. Dans quelques unes de ces Provinces, & sur tout vers le *Sein Persique*, on nourrit ces animaux-là de poisson sec, & de Dattes, & l'on en fait aussi

man-

manger aux *Ânes*. On compte toutes les bêtes de charge en *Orient* par nombre de ſept, qu'ils appellent *Kater*, parce, diſent-ils, qu'un Palefrenier en peut penſer autant. Il y a encore une choſe fort à remarquer ſur les *Chameaux*, c'eſt qu'on leur apprend à marcher, & qu'on les mene à la voix, avec une maniere de chant. Ces animaux réglent leur pas à cette cadence, & vont lentement, ou vîte, ſuivant le ton de voix: & tout de même quand on veut leur faire faire une traite extraordinaire, leurs Maîtres ſavent le ton qu'ils aiment mieux entendre.

Les *Bœufs* de *Perſe* ſont comme les nôtres, excepté vers les frontieres de l'*Inde*, où ils ont la boſſe, ou loupe, ſur le dos. On mange peu de *bœuf* en tout le païs. On ne l'éleve que pour la charge, ou pour le labourage. On ferre ceux dont on ſe ſert à la charge, à cauſe des montagnes pierreuſes où ils paſſent.

Il n'y a de *Cochons* en *Perſe* que dans l'*Iberie*, & dans la *Medie*. Ailleurs on éleve une eſpece de petit *Sanglier*, comme des *Cochons*: & les *Armeniens* de la contrée d'*Iſpahan* en apportent vendre l'hyver chez les *Chrétiens*. La peau en eſt noire, & rude, comme du *Sanglier*, la chair rouge, maigre & ſeiche, & qui n'a pas le goût ſi bon que le *Cochon*, ni que le ſanglier ſauvage.

Je parlerai du menu *bêtail* à l'endroit des Vivres. Je dirai ſeulement ici que la *Perſe* abonde en *Moutons* & en *Chevres*. Il y a de ces *Moutons*, que nous appellons *Moutons de Barbarie*, ou à *groſſe queüe*, dont la queüe peſe plus de trente livres. C'eſt un grand fardeau

que cette queuë à ces pauvres animaux, d'autant plus qu'elle est étroite au haut, & large & pesante en bas, faite en cœur. Vous en voyez souvent qui ne la sauroieut traîner, & à ceux-là on leur met en quelques endroits la queüe sur une petite machine à deux rouës, à laquelle on les attache par un harnois afin qu'ils la tirent plus facilement. Les Provinces de *Perse* les plus abondantes en *bêtail* sont la *Bactriane*, la *Medie*, & l'*Armenie*: j'y ai vû des troupeaux de *Moutons*, qui couvroient quatre à cinq lieuës de païs. Toute la *Turquie* est pourvûe de *bêtail* par ces grands troupeaux jusques à *Constantinople*.

Pour les *Bêtes de chasse*, il n'y en a pas en si grand nombre en *Perse* qu'en nos païs, parce que la *Perse* est en géneral, un païs découvert. Les païs de bois, comme l'*Hircanie*, l'*Iberie*, & la *Chaldée*, & après ceux-là, l'*Armenie*, & la *Medie*, ont abondance de *Cerfs* & de *Gazelles*, de *Daims*, & de *Giraffes*. Dans les païs montagneux, il y a des *Chevres* sauvages, & presque en tout le Royaume on trouve des *Lapins* & des *Lievres*, mais en petite quantité. La *Gazelle*, ou *Gasel*, comme les *Persans* écrivent, est un animal fort commun en tout l'*Orient*. Il est fort joli, plus petit que le *Daim*. Il y en a tant par tout dans l'*Europe*, qu'il seroit superflu de le dépeindre. On croit que c'est l'animal auquel les *Hebreux* donnent le nom de *Chets*, qu'ils écrivent par deux lettres *Caph* & *Tsadé*, duquel l'*Ecriture* fait souvent mention.

Les *Bêtes Feroces* ne sont pas en grand nombre en *Perse*, à parler en général, parce que ce n'est pas un païs de bois, comme je l'ai dit

plu-

plusieurs fois ; mais par tout où il y a des bois comme en *Hircanie* & en *Curdestan*, qui est la *Chaldée*, il y a beaucoup de *Bêtes* sauvages, des *Lions*, des *Ours*, des *Tigres*, des *Leopards*, des *Porc-epy*, & des *Sangliers*. Ce que les anciens ont dit là-dessus de l'*Hircanie*, que c'est le païs des *Bêtes* les plus sauvages, est très-vrai ; & lors que j'y étois, on nous empêchoit de nous écarter hors des villes, & d'aller seuls à cinq cens pas loin, de peur d'être déchirez par quelqu'un de ces animaux. Observez cependant qu'il n'y a gueres de *Loups*, ni en *Hircanie*, ni dans les autres Provinces ; mais qu'il se trouve par tout un animal dont le cri est effroyable, qu'ils appellent *Chakal*, que je croi être l'*Hyenne* ; car il en veut particulierement aux corps morts, qu'il déterre en plusieurs endroits, si l'on ne fait la garde sur la fosse. J'en ai fait la description dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*.

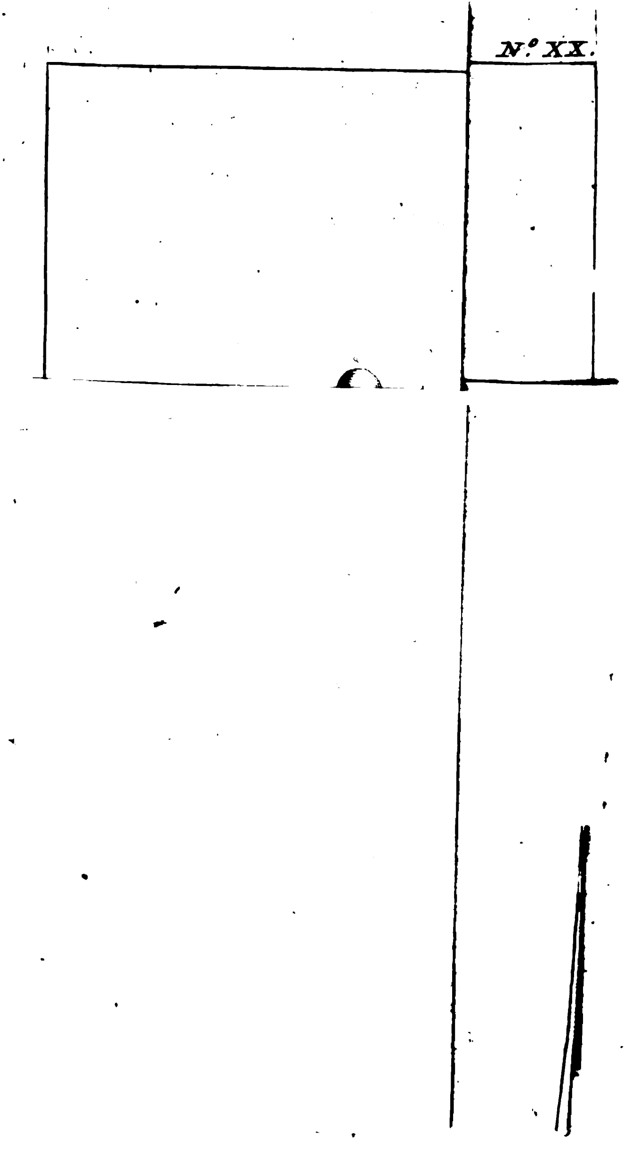
Il n'y a qu'un mot à dire des *Insectes* du païs, parce qu'il n'y en a gueres, ce qu'il faut rapporter à la seicheresse de l'air. Il y a en quelques Provinces des *Sauterelles* en une quantité inconcevable, où vous les voyez aller par nuages si épais, qu'elles obscurcissent l'air. J'aurai occasion d'en parler amplement dans la suite de cet Ouvrage. Il y a dans quelques parties du Royaume des *Scorpions* gros & noirs, si venimeux que ceux qui en sont piquez meurent en peu d'heures ; & en d'autres des *Lezards* horribles par leur longueur, qui est d'une aune, & par leur grosseur, semblable à celle d'un gros crapaut. Ils ont la peau rude & dure comme le *chien-marin*. On dit qu'ils attaquent quelquefois les hommes & qu'ils

les tuent. Il y a dans les provinces *Méridionales* une infinité de *Moucherons*, les uns à longues jambes, comme ceux que nous appellons des *Cousins*, & d'autres blancs & petits comme des *Puces*, qui n'ayant aucun bourdonnement picquent subitement avec tant d'apreté, que leur piquure ressemble à un coup d'aiguille. Entre les *Insectes Reptiles*, ils ont un long *Ver*, carré, qu'ils appellent *bazar-pay*, ou *mille pieds*, parce que tout son corps est herissé de pieds sur lesquels il va aussi fort vite. Il est plus long, & plus menu, qu'une *Chenille*, & sa morsure est dangereuse, & même mortelle, quand ils entrent dans les oreilles.

CHAPITRE IX.

Des Oiseaux Domestiques, & sauvages, & de la Chasse.

LE même *volatile* que nous avons en *Europe* se trouve en *Perse*, mais non pas en si grande quantité. Les *poulets - d'Inde*, y sont étrangers, & rares. Les *Armeniens* en apporterent, il y a quelque trente ans, un bon nombre de *Constantinople* à *Ispahan* qu'ils donnerent au Roi par rareté; mais on leur dit pour récompense, que les *Persans* ne sachant pas la maniere de les élever, on leur en donnoit le soin: & on les mit en diverses maisons un en châcune. Les *Armeniens* importunez du soin & de la dépense les laisserent mourir presque par tout. J'en ai vû qui venoient assez bien dans le territoire d'*Ispahan*, à qua-


N.º XX.

à quatre lieuës de la ville, chez des païsans *Armeniens*; mais pourtant en petite quantité. Il y a des gens qui croyent que cet oiseau vient des *Indes Orientales*, à cause de son nom de *Cocq d'Inde*, mais au contraire il n'y en a point du tout. Il faut qu'il soit venu des *Indes Occidentales*, à moins qu'on ne l'ait appellé *Cocq d'Inde*, à cause qu'étant plus grand que les *Cocqs* ordinaires, il ressemble en ceci aux *Cocqs des Indes*, qui sont plus grands que les *Cocqs* ordinaires de tous les autres païs. Les *Persans* engraissent des *poules* qui deviennent aussi puissantes qu'aucunes de cette sorte que nous ayons. Et les *Armeniens* ont des *Chapons*, qui deviennent pareillement si gros & si gras qu'il faut les tuër pour leur graisse.

On trouve par tout des *Pigeons*, tant domestiques, que sauvages; mais les sauvages en bien plus grande quantité: & comme la fiente de *pigeon*, est le meilleur fumier pour les Mêlons, on éleve grand nombre de *pigeons*, & avec soin par tout le Royaume. C'est, je croi, le païs de tout le monde où on fait les plus beaux colombiers. J'en ai fait mettre un dessein ici à côté. Ces grosses fuyes sont six fois grandes comme les plus grandes que nous ayons. Elles sont bâties de brique, revetuës de plâtre & de chaux par dessus, pleines en dedans de haut en bas de trous pour nicher les *pigeons*. Tous ceux qui veulent en font bâtir, hormis les habitans, qui ne sont pas de la Religion du païs, sans qu'il y ait de condition exclusive du privilege, il n'y a seulement qu'à payer le droit du fumier. On compte plus de trois mille colombiers autour d'*Ispahan*, tous faits moins pour nourrir

rir des *pigeons*, que pour avoir le fumier, comme je l'ai obfervé. Ils l'appellent *tchalgous*, c'eft-à-dire *animant*. On le vend un *bifty*, qui eft quelque quatre fols, le poids de douze livres, fur quoi le Roi léve un petit droit. C'eft un des plaifirs, & un des attachemens de la canaille de prendre des *pigeons* à la Campagne, & même dans les villes, quoi que cela foit défendu. Ils les prennent par le moyen des *pigeons* aprivoifez & élevez à cet ufage, qu'ils font voler en troupes tout le long du jour après les *pigeons* fauvages : & tous ceux qu'ils trouvent, ils les mettent parmi eux dans leur troupe, & les amenent ainfi au Colombier.

Quelquefois les *pigeons* apprivoifez en emmenent auffi d'autres qui font apprivoifez comme eux, en forte que tout d'un coup un Colombier fe trouve vuide & raflé. Il n'y a point de juftice fur cela. Le *pigeon* qui entre dans un autre Colombier, eft reputé *pigeon* fauvage. On appelle ces chaffeurs de *pigeons*, *kefter baze* & *kefter perron*, c'eft-à-dire *trompeurs* & *voleurs de pigeons* : & ces termes, dans le fens moral, font diffamatoires, marquant un *faineant* & un *filou*. En effet, ces voleurs de *pigeons* paffent les jours entiers à ce métier, fans que même la rigueur de l'hyver les en détourne.

Les *Perdrix* de *Perfe* font, comme je croi, les plus groffes *perdrix* du monde, & du goût le plus excellent. L'on en trouve ordinairement de groffes comme des poulets. Pour les *oifeaux de riviere* & de *marais*, *Oyes*, *Canards*, *Pluviers*, *Grues*, *Herons*, *Plongeons*, *Becaffes*, il y en a par tout; mais en plus gran-

de-

de quantité dans les provinces *Septentrionales*, comme l'*Armenie*, la *Medie*, & l'*Iberie*. On y a par tout aussi en Automne & en Hyver des *Auberré*, gros comme des *poulets d'Inde*, dont la chair est grise, & aussi délicate que le *Faisan*. Le plumage en est beau, les plumes longues, & sur la tête il y a un bouquet comme un pennache.

Pour les *Oiseaux* qui chantent, il y en a en *Perse* comme chez nous. Le *Rossignol* chante en toutes saisons, mais plus fort en celle du printems, que dans les autres, le *Chardonneret* a un ramage admirable. La *Calandre* chante sans cesse & apprend toute sorte de chant. Le *Martinet* aussi, à qui l'on apprend à dire tout ce qu'on veut, & une autre espece d'*oiseau*, semblable, qu'ils appellent *Noura*, qui babille continuellement & qui repête plaisamment ce qu'il entend dire.

Parmi les *Oiseaux* sauvages, le plus admirable est cet *Oiseau* à long bec, qu'on appelle en France *Pelican*. Les *Persans* l'appellent *Tacab*, c'est-à-dire, *puiseur* ou *porteur d'eau*, & aussi *Misc*, c'est-à-dire, *brebis*, parce qu'il est gros en Perse comme un *Mouton*. Son plumage est blanc & doux comme celui d'un *Oison*. C'est un monstre par la tête, car elle est très-petite par proportion à son corps, & le bec en est long de seize à dix huit pouces, & gros comme le bras. Sous son bec pend une peau qu'il replie, & qu'il étend, comme un éventail, qui tient un seau d'eau. Il porte d'ordinaire son bec étendu sur son dos, où il le fait reposer. Cet Oiseau vit de pêche & il a un art merveilleux à prendre le poisson, l'attendant sous des courans, & le pre-

prenant en la naſſe de ſon bec, comme dans un rets. Quand il ouvre ce bec, un *Agneau* y paſſeroit. Le nom de *porteur d'eau* que les *Perſans* lui donnent, vient de ce qu'on obſerve en cet animal dans les déſerts d'*Arabie*, & dans les autres lieux où il n'y a point d'eau. On remarque qu'il fait ſon nid loin des eaux, afin d'y être plus en ſûreté, à cauſe que comme il y a peu d'eaux en *Arabie*, le monde campe autour des lieux où il s'en trouve. Or pour donner à boire à ſes petits, on aſſure qu'il leur va chercher de l'eau, quelquefois à deux journées de chemin, qu'il leur aporte dans la poche de ce bec. Les *Mahometans* croyent que Dieu ſe ſert de cet *Oiſeau* en faveur des Pelerins qui vont *à la Mecque*, lors qu'ils ne trouvent point d'eau dans le deſert, comme il ſe ſervit des *Corbeaux* en faveur d'*Elie*. C'eſt de tout cela peut-être que nous avons donné à cet Oiſeau le nom de *Pelican*, à cauſe qu'en effet il ſe tuë de travail pour ſes petits, comme les *Naturaliſtes* nous ont conté de leur *Oiſeau* fabuleux, qui s'ouvre la poitrine pour nourrir ſes petits de ſon ſang.

Il y a une ſorte d'*Oiſeaux* en *Perſe* qui ſont fort curieux & admirables par l'appas qu'a ſur eux l'eau d'une Fontaine, qu'ils ſentent, & qu'ils ſuivent avec un merveilleux attachement, en quelque lieu qu'on la porte. Ils ſont gros comme un *poulet*. Ils ont le plumage noir, & la chair griſe; l'aile large, & vont par bandes comme des *Etourneaux*. Ils vivent de *Sauterelles*, par tout où ils en trouvent: & lors qu'un païs eſt frapé de ces méchans *Inſectes*, on eſt ſûr de l'en délivrer, ſi on

ſi on y peut faire venir une bande de ces Oiſeaux-là. Les *Perſans* les appellent, *ab-melec*, c'eſt-à-dire, *eau de ſauterelle*, pour ſignifier que c'eſt l'*Oiſeau*, qui eſt apaſté par une certaine *eau*, & qui mange les *ſauterelles*. L'eau, qui a ce merveilleux pouvoir ſur eux, ſort d'une Fontaine dans la *Bactriane*. On l'apporte en des phioles non bouchées, qu'il faut toûjours tenir à l'air, & en haut, ſoit par le chemin, ſoit au logis. Les *Oiſeaux*, qui la ſuivent, ſans que pour cela on leur en donne une goute, ſe nichent toûjours autour du lieu où on la poſe, & ſe remettent à voler dès qu'on ſe remet en chemin avec les phioles. Je rapporterai là-deſſus un paſſage d'une vieille *Relation* de *Levant*, intitulée, *Voyage de Villamont*. Ce paſſage eſt à la page 97. il confirme & verifie ce que je rapporte. *En Cypre, au tems que les fromens ſont prêts à cueuillir, la terre produit tant de* cavalettes, *ou* locuſtes, *ou* ſauterelles, *qu'elles obſcurciſſent quelquefois la lueur & la ſplendeur du Soleil. Et par tout où elles paſſent, elles brûlent & gâtent tout, ſans qu'on y puiſſe remedier; car plus on en tuë plus la terre en produit. Dieu leur avoit ſuſcité un moyen pour les faire mourir, qui eſt tel. Au païs de* Perſe, *joignant la Cité de* Cuerch *eſt une Fontaine dont l'eau a la proprieté de faire mourir ces* cavalettes, *pourvû qu'elle ſoit apportée en un flacon, ſans paſſer ſous aucune maiſon, ou voute, & qu'elle ſoit miſe ſur un haut lieu éminent, à l'aſpect & vûe d'aucuns* Oiſeaux *qui la ſuivent, & volent après les hommes qui l'emportent de la Fontaine, & crient ſans ceſſe. Ces* Oiſeaux *ſont roux & noirs, & vont par ban-*

bandes comme les Etourneaux. *Les* Turcs *&* *les* Persans *les appellent* Musulmans. *Ces* Oiseaux *n'étoient pas plûtôt venus en Cypre, où étoient ces* Cavalettes, *qu'ils les faisoient subitement mourir de leur vol & de leur chant; mais si l'eau se perd & se gâte, on ne sait ce que deviennent ces* Oiseaux, *comme il arriva quand les* Turcs *prirent l'Isle; car un d'eux montant au haut du clocher de la Cathedrale de* Famagouste, *trouva le flacon de cet eau, & pensant qu'il fût plein d'or ou d'autre chose précieuse le cassa, & répandit toute l'eau: depuis cela les Cypriens ont toûjours été tourmentez des* Cavalettes.

On prend en *Perse* des *Oiseaux de proye* vers l'*Iberie*, au *Nord* de la *Medie*, & l'on en apporte tant d'ailleurs, que je ne sai s'il y en a tant en aucun païs du monde. La *Perse* est fort bien située pour cela, étant proche du mont *Caucase*, de la *Circassie*, & de la *Moscovie*, d'où viennent les plus beaux *Oiseaux de proye*. On en prend aussi beaucoup dans des montagnes à quinze ou vingt lieuës de *Chiras*, dans la Province de *Perse*; & même on dit que c'est delà que viennent les plus grands *Oiseaux de proye*. On les y fait élever aussi merveilleusement bien à voler. Les *Persans* dressent à voler jusques à des *Corbeaux*. Il y a toûjours huit cens *Oiseaux de proye* entretenus à la venerie du Roi, chacun avec son Officier. Ce sont *Eperviers*, *Faucons*, *Emerillons*, *Gerfauts*, *Tiercelets*, *Autours*, *Laniers*, ou *Sacres*. Tous les grands Seigneurs en entretiennent aussi bon nombre pour la chasse, à quoi les *Persans* sont fort adonnez, dès leur Jeunesse, & même plusieurs gens du Commun;

mun; car chacun a la liberté de chasser à l'*Oiseau*, au *fusil*, & aux *chiens*. Cela n'est défendu à personne. On voit en tout tems, par toute la ville, & à la Campagne les *Fauconiers* aller & venir l'*Oiseau* sur le poing, & comme les *Oiseaux de proye* sont un présent que le Roi fait souvent aux Grands, sur tout aux Gouverneurs de Provinces, on les voit alors des sept à huit jours de suite, l'*Oiseau* qui leur a été donné sur le poing, ou à côté d'eux, qu'ils peignent & caressent, en loüant incessamment sa beauté & son adresse. Ils lui mettent un chaperon de pierreries, & des grelots d'or. Les grands Seigneurs ont aussi des gans à tenir l'*Oiseau*, qui sont bordez de pierreries, & ils mettent à leurs *Oiseaux* des jets & des vervelles d'or. On appelle la *Venerie* en *Perse*, *Baskané* & *Cucbskané*, *maison d'Oiseau trompeur*. On y tient regître des *Oiseaux* qu'on donne au Roi, & que le Roi donne; où le nom des personnes, & le tems sont marquez; & comment l'*Oiseau* étoit fait. La *Volerie* est de grande dépense dans ce Royaume-là: les Oiseaux étant nourris de chair, & rien que de cela; & y en ayant à qui il faut donner tout le long du jour de la volaille sans autre aliment.

Il ne faut pas oublier à faire mention d'un *Oiseau de proye*, qui vient de *Moscovie*, beaucoup plus gros que celui dont j'ai parlé, car il est presqu'aussi gros qu'un *Aigle*. Ces Oiseaux sont rares. Le Roi a tous ceux qui sont dans son Royaume, & il n'y a que lui seul qui en puisse avoir. Comme c'est la coûtume en *Perse* d'évaluer les présens que l'on fait au Roi, sans en rien excepter: ces Oiseaux sont mis

mis à cent *Tomans* la piéce, qui font quinze cens écus : & s'il en meurt quelqu'un en chemin, l'Ambaſſadeur en aporte à Sa Majeſté la tête, & les aîles, & on lui tient compte de l'Oiſeau comme s'il étoit vivant. On dit que cet *Oiſeau* fait ſon nid dans la neige, qu'il perce juſqu'à la terre par la chaleur de ſon corps, quelquefois juſqu'à une toiſe de hauteur : que quand les petits ſont en état de s'envoler, la mere les pouſſe devant elle, tout le long de ce paſſage ; mais que s'ils n'ont pas la force de le paſſer, la mere paſſe par deſſus & remplit le trou de neige, les étouffant dedans comme une race qui dégenere. On aſſure preſque toute la même choſe des *Faucons* de *Moſcovie*, excepté ceci, que de toute une nichée, il n'y a quelquefois qu'un petit qui a la force de s'envoler de ce nid profond ſous la neige : & c'eſt pour cela que les *Faucons* de *Moſcovie* & du mont *Caucaſe* ſont ſi eſtimez.

Ils dreſſent ces *Oiſeaux* en les lâchant ſur des *Grues*, ou ſur d'autres *Oiſeaux*, auxquels ils bouchent les yeux, afin qu'ils ne ſachent où aller, ni comment voler. Après quoi ils ſe ſervent de ces *Oiſeaux* ainſi dreſſez ; premiérement à prendre tous les *Oiſeaux* de paſſage, les *Aigles*, & les *Grues*, les *Canards*, & les *Oyes* ſauvages, les *Perdrix* & la *Caille*. Secondement le *Lapin* & le *Lievre* : on les dreſſe auſſi à arrêter toutes ſortes de *Bêtes fauves*, excepté le *Sanglier* : & la maniére de les y dreſſer eſt d'attacher la viande dont on les repaît ſur la tête d'une de ces bêtes écorchées dont la peau eſt remplie de paille, & qu'on fait mouvoir ſur quatre roües par une machi-

ne,

ne, tant que l'*Oiseau* de proye y mange, afin de l'y accoûtumer. Quand ces *Oiseaux* sont dressez, on les fait chasser ainsi. On court premiérement la *bête* jusqu'à ce qu'elle soit bien lasse, & alors on lâche l'*Oiseau* dessus. Il se plante sur la tête: lui bat les yeux de ses aîles: & la pique de ses serres, & de son bec; ce qui étourdit si fort cette *bête* craintive, qu'elle tombe, & donne le tems aux chasseurs d'y arriver. Quand la *bête* est grande, on lâche plusieurs *Oiseaux*, qui la tourmentent l'un après l'autre. On ne lâche point d'*Oiseau* sur le *Sanglier*, comme je l'ai remarqué, parce qu'il n'est point craintif, mais furieux au contraire, & qu'il déchire l'*Oiseau*. On en a élevé à arrêter les hommes. Cela étoit commun au commencement du siécle passé, & l'on dit qu'il y a encore des *Oiseaux* dressez à cela dans la venerie du Roi. Je n'en ai pas vû; mais j'ai oüi raconter qu'*Aly-couli-Can*, Gouverneur de *Tauris*, que j'ai connu assez particuliérement, ne pouvoit s'empêcher de prendre ce dangereux & cruel divertissement, mêmes aux dépens de ses amis; & il arriva un jour, qu'ayant lâché un *Oiseau* sur un Gentilhomme, comme on n'alla pas assez vîte pour le reprendre, l'*Oiseau* lui creva les yeux, & il mourut de la frayeur & du mal, dequoi le Roi ayant été informé, il en fut si fortement indigné contre le Gouverneur, que cet accident contribua beaucoup à sa disgrace, qui arriva peu après. Cet *Oiseau* attaque les hommes comme il fait les bêtes; il s'abat sur la tête, & il bat & tiraille le visage de ses aîles & de son bec, si l'on ne va promptement reprendre l'*Oiseau*; car alors il n'entend plus la voix,

voix, ni le tambour; & il déchire le visage, sans qu'on puisse l'empêcher. Comme tous les gens d'épée sont chasseurs, ils portent d'ordinaire à l'arson de la selle, une petite timballe de huit à neuf pouces de diametre, & sur tout lors qu'ils sont à la Campagne. C'est pour appeller l'*Oiseau* en frapant dessus. On appelle ce tambour *Tavelabas*.

Pour les grandes chasses, on se sert des *Bêtes feroces* dressées à chasser, *Lions*, *Leopards*, *Tigres*, *Pantheres*, *Onces*. Les *Persans* appellent ces Bêtes dressées *Yourzé*. Elles ne font point de mal aux hommes. Un Cavalier en porte une en croupe, les yeux bandez avec un bourlet, attachée par une chaîne, & se tient sur la route des *bêtes* qu'on relance, & qu'on lui fait passer devant le plus près qu'on peut. Quand le Cavalier en apperçoit quelqu'une, il debande les yeux de l'animal, & lui tourne la tête du côté de la bête relancée. S'il l'apperçoit, il fait un cri & s'élance, & à grands sauts se jette dessus la bête & la terrasse. S'il la manque après quelques sauts, il se rebute d'ordinaire & s'arrête. On va le prendre, & pour le consoler on le caresse, & on lui conte que ce n'est pas sa faute, mais qu'on ne lui a pas bien montré la bête. On dit qu'il entend cette excuse, & en est satisfait. J'ai vû cette sorte de chasse en *Hyrcanie*, l'an 1666. & on me disoit que le Roi avoit de ces animaux élevez à la chasse, qui étant trop grands pour être portez en croupe par un Cavalier, on les portoit dans des Cages de fer sur un *Elephant*, sans avoir les yeux bandez : que le gar-

gardien avoit toûjours la main à la fenêtre de la Cage parce que quand l'animal apperçoit une bête il fait un cri, & il le faut lâcher à l'instant. Il y a de ces bêtes dressées qui font la chasse finement, se traînant sur le ventre, le long des buissons & hayes, tant qu'elles soient proche de la proye, & alors elles se lancent dessus.

Aux *Chasses* Royales, & à toutes les grandes *Chasses*, on entoure de rets un valon ou une plaine, & on relance les bêtes de quinze à vingt lieuës de païs à l'entour, qu'on fait battre par les Païsans au nombre de plusieurs milliers. Quand il y a un grand nombre de bêtes dans ces enclos que des Cavaliers bordent tout à l'entour, le Roi y vient avec sa troupe, comme si c'étoit dans un parc: & chacun se jette sur ce qu'il rencontre, *Cerfs*, *Sangliers* *Hyennes*, *Lions*, *Loups*, *Renards*. On en fait une furieuse boucherie, qui est d'ordinaire de sept à huit cens animaux. On dit qu'il y a eu de ces chasses où l'on a tué jusqu'à quatorze mille bêtes. Dans les chasses ordinaires lors qu'une bête est arrêtée, on attend que le plus Noble de la troupe y arrive. Il lui tire un coup de fleche: & après chacun se jette dessus.

La *Chasse* avec les *Chiens* n'est pas inconnuë aux Persans. Le Roi a des *Chiens de chasse*, & de grands Seigneurs en ont aussi; mais il n'y en a pas beaucoup, parce que cet animal, que les Persans croyent le plus impur, est leur execration: & aussi l'*Oiseau* leur sert pour les rivieres, & pour les marais, allant querir à l'eau comme les *Chiens*.

La *Chasse* des *Chevres* sauvages est fort curieuse. Comme ces bêtes sont très-legéres, &

& qu'on a peine à les approcher, on les tire avec le mousquet; les Persans n'ayant point de fusils : voici comme on fait pour les approcher. On dresse des *Chameaux* à aller après cet animal pas à pas, & à les joindre. Le chasseur se tient caché derriere le *Chameau:* & quand il est proche de la bête il tire. Le *Chameau* la suit à la course, & lors qu'elle tombe, il s'arrête auprès; mais s'il revient sur ses pas, c'est une marque que le coup a manqué.

CHAPITRE X.

Des Poissons.

LE *Poisson* est de deux sortes; celui de mer, & celui d'eau douce. La *Mer Caspienne*, qui est une des mers de *Perse*, est fort poissonneuse. On en transporte le *Poisson* sec par tout, particulierement le *Ton*, l'*Esturgeon* avec le *Caviar*, le *Saumon*, & une espéce de grandes *Carpes*, qu'on appelle *Destpich*, qui est de très-bon poisson. Mais il n'y a point au monde, comme je croi, de mer si poissonneuse que le *Golphe de Perse*. On pêche le long des bords, deux fois le jour, de toutes les sortes de *poissons* de nos mers, qui y est le plus excellent, & le plus délicieux, & dans une très-grande abondance. Les pêcheurs le vendent sur le bord de la mer, & ce qu'ils n'ont pas vendu à dix heures du matin, ou au coucher du Soleil, ils le rejettent dans la mer. On apporte sur les côtes de ce *Golphe* d'un *poisson* dont la chair est rouge, & qui peze deux à trois cens livres, qu'on prend sur

la

la côte d'*Arabie*, & qu'on fale comme le bœuf. On ne le fauroit garder long-tems, parce que le fel de ce lieu-là eft corrofif, & ronge tout. C'eft ce qui fait qu'on feiche feulement au Soleil, ou à la fumée le poiffon qu'on veut garder: & qu'on ne le fale pas. Le *poiffon d'eau douce* n'eft pas fi abondant, parce qu'il n'y a gueres de fleuves en *Perfe:* & qu'on tire tant d'eau des fleuves qu'il ne s'y fauroit engendrer guères de *poiffon*. Il faut excepter de cette régle le fleuve de *Kur*, qui coule dans l'*Iberie*, & qui eft fort poiffonneux. Il y a de trois fortes de *poiffon d'eau douce* en ce grand Empire: celui des lacs, celui de riviere, & celui de *kerifes*, ou canaux fouterrains, qu'on appelle *Kairifer*. Celui des lacs font entr'autres les *Truytes*, les *Carpes*, & les *Alozes*. Il n'y a des *Truites* qu'en *Armenie*. Elles font rouges, & auffi belles & bonnes qu'en lieu du monde. Le *poiffon* de riviere le plus commun eft le *Barbot*, qui eft auffi la forte de *poiffon* des canaux. Ce *poiffon* de canaux eft fort commun. Il y en a de fort gros, mais il n'eft pas bon; & les œufs fur tout en font dangereux. C'eft un fûr & violent vomitif; ce qui vient, ou de ce que ce *poiffon* ne voit jamais le Soleil, & qu'il s'engendre dans des eaux crues, ou de ce qu'on le prend avec la noix vomique. Il y a beaucoup de *Cancres*, ou *Carangaifes*, à *Iffahan*, dans la riviere. Elles montent aux arbres, & vivent deffus entre les branches nuit & jour, où on les va prendre; parce que c'eft un manger fort délicat.

CHAPITRE XI.

Du Naturel des Persans, de leurs Mœurs, & de leurs Coûtumes.

LE *sang* de *Perse* est naturellement grossier. Cela se voit aux *Guebres*, qui sont le reste des anciens *Perses*. Ils sont *laids*, *malfaits*, *pesants*, ayant la *peau rude*, & le *teint coloré*. Cela se voit aussi dans les Provinces les plus proches de l'*Inde*, où les habitans ne sont guere moins *mal faits* que les *Guebres*, parce qu'ils ne s'allient qu'entr'eux. Mais dans le reste du Royaume le *sang Persan* est presentement devenu fort *beau*, par le mélange du *sang Georgien & Circassien*, qui est assurément le peuple du monde où la Nature forme *les plus belles personnes* : & un peuple *brave*, & *vaillant*, de même que *vif*, *galant*, & *amoureux*. Il n'y a presque aucun homme de qualité en *Perse* qui ne soit né d'une mere *Georgienne*, ou *Circassienne*, à compter depuis le Roi, qui d'ordinaire est *Georgien*, ou *Circassien*, du côté feminin : & comme il y a plus de cent ans que ce mélange a commencé de se faire, le sexe feminin s'est *embelli* comme l'autre, & les *Persanes* sont devenues fort *belles*, & fort *bien faites*, quoi que ce ne soit pas au point des *Georgiennes*. Pour les hommes, ils sont communément *hauts*, *droits*, *vermeils*, *vigoureux*, *de bon air*, & *de belle apparence*. La bonne temperature de leur climat, & la sobrieté dans laquelle on les éleve, ne contribue pas peu à leur *beauté corporelle*,

relle. Sans le mélange dont je viens de parler, les gens de qualité de *Perse* feroient les plus *laids* hommes du monde ; car ils sont originaires de ces Païs entre la *Mer Caspienne* & la *Chine*, qu'on appelle la *Tartarie*, dont les habitans, qui sont les plus *laids* hommes de l'*Asie*, sont *petits* & *gros*, ont les yeux & le nez à la *Chinoise*, les visages *plats* & *larges*, & le *teint* mêlé de *jaune* & de *noir* fort desagreable.

Pour l'*esprit*, les *Persans* l'ont aussi beau, & aussi excellent que le corps. Leur *imagination* est vive, prompte, & fertile. Leur *memoire* est aisée & feconde. Ils ont beaucoup de disposition aux *Sciences*, aux *Arts liberaux* & aux *Arts mécaniques*. Ils en ont aussi beaucoup pour les *armes*. Ils aiment la *gloire* ou la *vanité*, qui en est la fausse image. Leur *naturel* est pliant & souple, leur *esprit* facile & intriguant. Ils sont *galants*, *gentils*, *polis*, *bien élevez*. Leur *pente* est grande & naturelle à la *volupté*, au *luxe*, à la *dépense*, à la *prodigalité*, & c'est ce qui fait qu'ils n'entendent ni l'*œconomie*, ni le *commerce*. En un mot, ils apportent au monde des *talens naturels* aussi bons qu'aucun autre peuple ; mais il n'y en a gueres qui pervertissent ces *talens* autant qu'ils le font.

Ils sont fort *Philosophes* sur les *biens* & les *maux* de la vie, sur l'*esperance*, & sur la *crainte* de l'*avenir* ; peu entachez d'*avarice*, ne désirant d'acquerir que pour dépenser. Ils aiment à joüir du *présent* : & ils ne se refusent rien qu'ils puissent se donner, n'ayant nulle inquiétude de l'*avenir*, dont ils se reposent sur la Providence, & sur leur destinée. Ils

croyent fortement qu'elle eſt certaine, & inalterable : & ils ſe conduiſent là-deſſus de bonne foi. Auſſi, quand il leur arrive quelque diſgrace, ils n'en ſont point accablez, comme la plûpart des autres hommes. Ils diſent tranquillement, *mektoub eſt*, *cela eſt écrit*; pour dire, il étoit ordonné que cela arrivât.

C'étoit l'opinion de bien des gens en Europe il y a vingt à vingt-cinq ans, & des perſonnes des plus conſiderables & des plus habiles, que les Perſans embraſſeroient la belle occaſion de toutes ces grandes défaites des Turcs, pour recouvrer *Babylone* ſur le Turc : & qu'ils lui feroient la guerre, le voyant dans un ſi grand deſordre, battu par tout, & toûjours, & perdant de ſi grands Païs. Mais j'ai toûjours dit au contraire, qu'aſſurément ils ne s'en remueroient pas davantage. C'eſt que les Perſans veulent par-deſſus tout vivre, & joüir. L'humeur guerriere les a quittez. Ils ſont uniquement pour la *volupté*, qu'ils ne croyent pas qu'on trouve dans le grand mouvement, & dans les entrepriſes douteuſes, & penibles.

Ces gens-là ſont les plus grands *dépenſiers* du monde, & qui ſongent le moins au lendemain, comme je viens de le dire. Ils ne ſauroient garder de l'*argent*, & quelque fortune qui leur arrive, ils *dépenſent* tout en très-peu de tems. Que le Roi donne, par exemple, *cinquante*, ou *cent mille livres* à quelqu'un; ou que quelque ſomme auſſi bonne lui vienne d'autre part, il l'employe en moins de quinze jours. Il achette des Eſclaves de l'un & de l'autre ſexe ; il loüe de belles femmes ; il fait un bel équipage ; il ſe meuble, ou s'habille

bille ſomptueuſement ; & conſomme le tout ſi vîte, ſans aucun égard à la ſuite, ou combien cela durera, que s'il ne vient pas de nouveaux ſecours, en deux ou trois mois, l'on voit ſûrement, qu'au bout de ce court terme, nôtre Cavalier ſe remettra à revendre tout ce bien piéce à piéce, commençant par ſe défaire de ſes chevaux, renvoyant après ſes domeſtiques les moins néceſſaires, puis ſes concubines, & ſes eſclaves, & enfin vendant juſques à ſes habits. J'ai vû mille exemples de cette conduite, & un qui eſt étonnant, entre les autres, en la perſonne d'un *Eunuque*, qui avoit été long-tems *Mehter*, ou *grand Chambellan*, & durant deux ans le favori reconnu, & tout-puiſſant, diſpoſant & commandant comme s'il eût été le Roi de Perſe, & qui par conſéquent pouvoit amaſſer des tréſors immenſes. Cet *Eunuque* fut diſgracié ſans néanmoins qu'on touchât à ſes biens en aucune façon. Mais deux mois ſe furent à peine écoulez depuis ſa diſgrace, qu'il ſe trouva reduit à emprunter ſur gages, ſon crédit étant déja fini, & ſon argent. Ce n'eſt pas qu'il n'eût acquis une infinité de biens, mais c'eſt qu'il les avoit diſſipez à meſure qu'il les acqueroit.

Ce qu'il y a de plus louable dans les *mœurs* des Perſans, c'eſt leur *humanité* envers les étrangers ; l'*accueuil* qu'ils leur font ; & la *protection* qu'ils leur donnent ; leur *hoſpitalité* envers tout le monde ; & leur *tolerance* pour les Religions qu'ils croyent fauſſes, & qu'ils tiennent même pour abominables. Si vous en exceptez les Eccleſiaſtiques du Païs, qui ſont comme par tout ailleurs, & peut-être encore

plus qu'ailleurs, pleins de haine & de fureur contre les gens qui ne professent pas leurs sentimens, vous trouverez les Persans fort *humains* & fort *justes* sur la Religion; jusques-là qu'ils permettent aux gens qui ont embrassé la leur, de la quitter & de reprendre celle qu'ils professoient auparavant, dequoi le *Cedre*, ou *Pontife*, leur donne un acte authentique pour leur sûreté, dans lequel ces sortes de convertis sont appellez *Molhoud*, c'est-à-dire, *apostat*, mot qui parmi eux est la plus grande injure. Ils croyent que les prieres de tous les hommes sont bonnes & efficaces: & ils acceptent, & même ils recherchent dans leurs maladies, & en d'autres besoins, la dévotion des gens de differente Religion; chose que j'ai vû pratiquer mille fois. Je n'attribue pas cela, au principe de leur Religion, quoi qu'elle permette toute sorte de culte Religieux, mais je l'attribue aux *mœurs douces* de ce peuple, qui sont naturellement opposés à la *contestation*, & à la *cruauté*.

Les *Persans* étant aussi *luxurieux*, & aussi *prodigues*, qu'ils le sont, on n'aura pas de peine à croire qu'ils sont aussi fort *paresseux*; car ce sont choses qui vont ensemble. Ils haïssent le *travail*, & c'est une des causes les plus ordinaires de leur *pauvreté*. On appelle en *Perse* les *paresseux*, & gens sans emploi, *serguerdan*, qui est le participe du verbe qui signifie *tourner la tête de côté & d'autre*. Leur langue a beaucoup de ces periphrases, comme par exemple encore, pour dire un *homme reduit à la mendicité*, ils disent *gouch negui micoret*, *il mange sa faim*.

Les *Persans* ne se battent jamais. Tout leur

leur *courroux*, qui n'eſt pas petulant, & emporté, comme dans nos païs, s'évapore en *injures*. Mais ce qu'il y a de fort loüable, c'eſt que quelque *emportement* qui leur arrive, & parmi quelques débauchez ou gens perdus que ce ſoit, le nom de Dieu eſt toûjours ſacré & reſervé. On ne l'entend jamais outrager. Le blaſphême eſt non ſeulement inouï, mais encore inconcevable à ce peuple-là. Ils ne peuvent pas comprendre que parmi les *Europeans* on renie Dieu, quand on eſt en *colere*. Mais on ne ſauroit les louër de même de ne prendre pas ſon ſaint nom en vain, l'ayant à toute heure à la bouche ſans ſujet & ſans néceſſité. Leurs ſermens ordinaires ſont, *par le nom de Dieu : par les Eſprits des Prophetes : par les Eſprits, ou le Genie des morts*, comme les *Romains* faiſoient par le *Genie des vivans*. Les gens d'épée, & les gens de cour, jurent communément *par la tête ſacrée du Roi*, & ce ferment eſt d'ordinaire ce qu'ils ont de plus inviolable. Les affirmations accoutumées ſont, *ſur ma tête : ſur mes yeux*.

Deux habitudes contraires ſe rencontrent communément dans les *Perſans* : celle de *louër Dieu* ſans ceſſe, & de parler de ſes *perfections* : & celle de *proferer des maledictions*, & des *ordures*. Soit qu'on les voye chez eux, ſoit qu'on les rencontre dans les ruës, allant à leurs affaires, ou à la promenade, on leur entend toûjours pouſſer haut quelque *benediction* & quelque *invocation*, comme, *O Dieu très-grand*, *O Dieu très-louable*, *O Dieu miſericordieux*, *O Pere nourricier des hommes*, *O Dieu*, *pardonne*, *ou aide moi*. Les moindres

 cho-

choses à quoi ils mettent la main, ils les commencent en disant *au nom de Dieu*; & jamais ils ne parlent de rien faire qu'ils n'ajoutent, *s'il plait à Dieu*. Enfin ce sont des plus pieux & des plus assidus adorateurs de la Divinité; mais en même tems, ces mêmes bouches sont aussi des sources d'où il sort mille *ordures*. Les gens de toute sorte de condition sont infectez de ce sale vice. Leurs *paroles sales* sont toutes prises des parties du corps que la pudeur ne veut pas qu'on nomme: & quand ils se veulent *injurier*, c'est en se disant des *ordures* de leurs femmes, quoi qu'ils ne les ayent jamais ni vûes ni entendu nommer, ou en leur souhaittant qu'elles commettent des infamies. Il en est de même parmi les femmes; & quand ils ont épuisé cet *impur* amas d'*injures*, ils se jettent à s'entre-appeller *Athées*, *Idolatres*, *Juifs*, *Chrétiens*; à se dire *les chiens des Chrétiens vallent mieux que toi*; *puisses tu servir de victime aux chiens des Francs*.

C'est parmi les gens de toute sorte de condition, comme je l'ai observé, qu'on entend dire de telles *saletez*; mais ce n'est pas aussi communément, & avec le même excès. Car il faut avoüer que le commun peuple en est comme infecté tout entier. Une des premiéres fois que je fus chez le *Grand maître de la Maison du Roi*, en 1666. la Cour *Persane* étant dans l'*Hyrcanie*, il vint un homme de consideration lui parler d'une affaire. Le *Grand-Maître* lui dit: *que n'allez vous au premier Ministre à qui je vous ai déja renvoyé*. L'autre lui répondit fort humblement. *Seigneur, j'y ai été: Il ma dit que c'étoit à vôtre Majesté* (l'on donne ce titre aux Grands tout comme au Roi)

à ré-

à régler l'affaire. Gaumicoret, lui répartit-il. Je fus bien surpris que le Grand-Maître parlât ainsi du *premier Ministre*; car le mot de *Gau* veut dire *l'excrement qui sort du corps*, & *micoret*, *il mange*. C'est-là leur terme commun pour dire *qu'on parle mal à propos*, ou *faussement*.

Ce ne sont là que les moindre vices des *Persans*. Ils sont d'ailleurs *dissimulez*, *fourbes*, & les plus grands *flateurs* du monde, & avec le plus de *bassesse* & d'*impudence*. Ils entendent fort bien la *flatterie*, & encore qu'ils s'en servent avec peu de *pudeur*, c'est pourtant avec beaucoup d'*art* & d'*insinuation*. On diroit qu'ils pensent tout ce qu'ils disent, & qu'ils en jureroient: cependant, dès que l'occasion est passée, comme quelque vûe d'interêt, ou quelque égard de complaisance, on voit fort bien que tous leurs *complimens*, *tavahzea*, comme ils les appellent, n'étoient rien moins que sinceres. Ils prennent le tems de *louër* les gens lors qu'ils les voyent sortir d'un lieu, ou passer près d'eux, en sorte qu'ils puissent en être entendus, car ils ne veulent rien perdre; mais ils prennent si bien leur tems que la *loüange* paroisse venir naturellement, & n'être point une *flatterie*. Avec ces vices dont les *Persans* sont géneralement imbus, ils sont *menteurs* à l'excès. Ils *parlent*, ils *jurent*, & ils *deposent faux*, pour le moindre interêt. Ils *empruntent*, & ne *rendent* point, & s'ils peuvent *tromper*, ils en perdent rarement l'occasion; étant sans *sincerité* dans le service & dans tous autres engagemens; sans *bonne foi* dans le commerce, où ils trompent si finement, qu'on y est toûjours attra-

pé; *avides* de *bien*, & de *vaine gloire*, d'*estime*, & de *réputation*, qu'ils recherchent par tous moyens. Destituez comme ils sont de la véritable *vertu*, ils s'attachent à se revêtir de son *apparence*, soit pour s'imposer à eux-mêmes, soit pour mieux parvenir aux fins de leur *vaine Gloire*, de leur *ambition*, & de leur *volupté*. *L'hypocrisie* est le déguisement ordinaire sous lequel ils marchent. Ils se détourneroient une lieuë pour éviter une *souillure corporelle*, comme de frotter un *homme d'une autre Religion* en passant : d'en recevoir quelqu'un chez soi *en tems de pluye*, parce que la *moiteur* de ses habits rend *impur* ce qu'il touche, soit les personnes, soit les meubles. Ils *marchent* gravement. Ils font leurs *prieres* & leurs *purifications* aux tems marquez, & dans la dévotion la plus apparente: ils tiennent les plus *sages discours* & les plus *pieux* qu'il se puisse, parlant continuellement de la *gloire* & de la *grandeur de Dieu* dans les plus excellens termes, & avec tout l'exterieur de la *foi* la plus ardente. Quoi que naturellement ils ayent de la pente à l'*humanité*, à l'*hospitalité*, à la *misericorde*, au *détachement du monde*, & au *mépris de ses biens*; néanmoins, ils ne laissent pas de les affecter, à dessein d'en faire paroître beaucoup plus qu'ils n'en ont. Quiconque ne les voit qu'en passant, ou qu'en visite, en fera toûjours le plus favorable jugement du monde; mais qui traite avec eux & qui entre dans leurs affaires, trouvera qu'il y a en eux peu de solide *vertu*, & que ce sont, pour la plus grande part, des *sepulchres blanchis*, suivant l'expression de *Jesus Christ*, dont je me sers d'autant plus volontiers, que c'est

par-

particulierement l'exacte obſervance de la Loi que les *Perſans* affectent. C'eſt-là comme le gros du monde *Perſan* eſt fait. Mais il y a ſans doute de l'exception à cette régle de dépravation génerale ; car on trouve parmi les *Perſans* de la *juſtice*, de la *ſincerité*, de la *vertu*, & de la *pieté*, autant qu'on en trouve dans les *Religions* que nous croyons les meilleures. Mais plus on pratique ce peuple, plus on trouve cette exception de petite étendue, & qu'il y a peu de *Perſans* qu'on puiſſe louër d'une véritable & ſolide *équité* & *humanité*.

Après ce que je viens de dire, on aura peine à croire que *l'éducation de la jeuneſſe* ſoit auſſi bonne en *Perſe* qu'elle l'eſt effectivement ; cependant cela eſt auſſi très-vrai. La *Nobleſſe*, c'eſt-à-dire les gens diſtingués, & les *Enfans* de bonne maiſon, car en *Perſe* il n'y a point de *Nobleſſe* proprement dite, ſont très-bien *élevez*. On donne ordinairement le ſoin de leur *éducation* à des *Eunuques* qui leur ſervent de *Gouverneurs*, & qui les gardent à vûe, les tenant ſous une ſévere diſcipline, & ne les menans dehors que pour viſiter leurs parens, ou pour voir les exercices & les fêtes. Et parce qu'ils pourroient ſe gâter à l'*Ecole*, ou au *College*, on ne les y envoye point, mais on leur donne des *Maîtres* à la maiſon. On a auſſi un extrême ſoin qu'ils ne fréquentent pas les *valets* : qu'ils ne voyent & qu'ils n'entendent rien de *ſale* : & que les *domeſtiques* ſe comportent devant eux avec grand reſpect & retenuë. Les *Enfans* du commun peuple ſont auſſi *élevez* avec ſoin. On ne les laiſſe pas *courir les ruës*, ni ſe débaucher & ſe corrompre dans le *jeu*, dans les *querelles*, &

à apprendre les *tours d'Espiegle*. On les envoye deux fois le jour à l'*école*; & quand ils sont revenus les parens les tiennent auprès d'eux, afin qu'ils prennent l'esprit de leur profession, & de l'emploi auquel on les destine. Les *jeunes-gens* ne commencent à entrer dans le monde qu'après vingt ans, à moins qu'on ne les *marie* plûtôt; car en ce cas-là, ils sont plûtôt émancipez & à eux mêmes. J'entens par *mariez*, avoir une *femme épousée* par contract; car dès seize à dix sept ans, on leur donne une *Concubine*, si l'on découvre qu'ils soient amoureux. Ils paroissent dans leur entrée au monde *sages*, *civils*, *honnêtes*, *revêtus de pudeur*, *parlant peu*, *graves*, *attentifs*, *purs* dans leurs *discours* & dans leur *vie*. Mais la plûpart se corrompent bien-tôt, le *luxe* les entraine; & n'ayant ni du bien ni des appointemens suffisamment pour y satisfaire, ni de ces autres moyens honnêtes, ils se jettent dans les mauvais moyens, qui ne manquent jamais de s'offrir, & de paroître fort aisez.

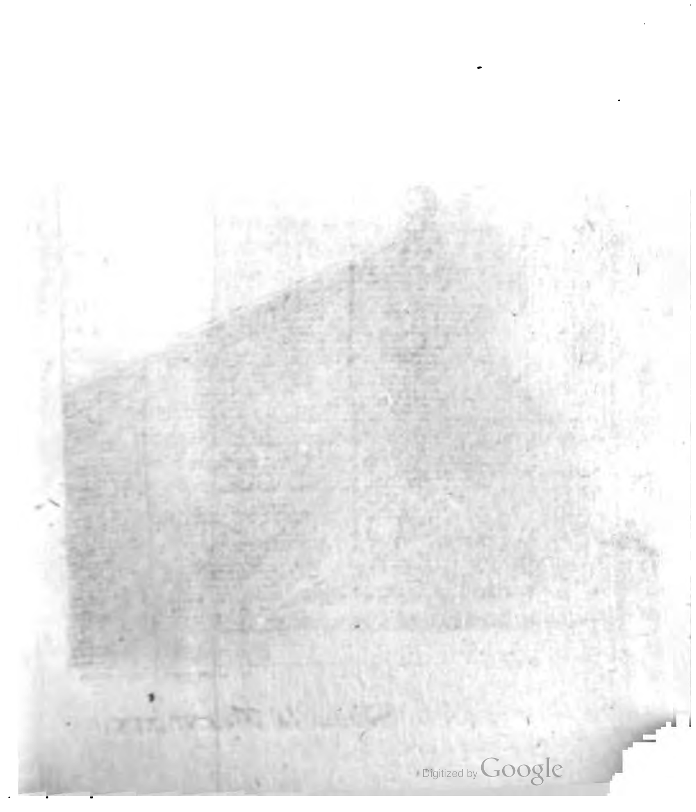
Les *Persans* sont les peuples les plus *civilisez* de l'*Orient*, & les plus grands *complimenteurs* du monde. Les gens *polis* parmi eux peuvent aller du pair avec les gens *les plus polis* de l'*Europe*. Leur *air*, leur *contenance* est la mieux composée, *douce*, *grave*, *majestueuse*, *affable*, & *caressante* au possible. Ils ne manquent jamais de s'entre-faire des *civilitez* pour le *pas* en se rencontrant; mais le *pas* est tout aussi-tôt pris. Deux choses leur paroissent fort extravagantes dans nos manieres. La premiere, de disputer aussi long-tems que nous le faisons à qui *passera devant*. La seconde de se *découvrir la tête* pour faire hon-

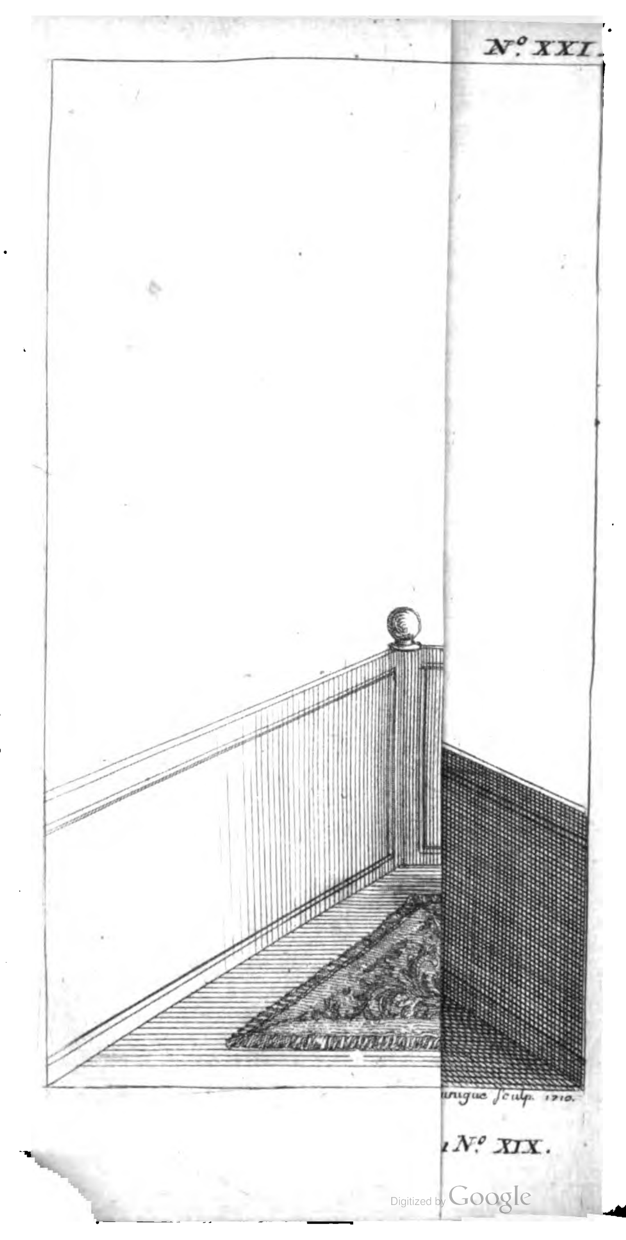
honneur à quelqu'un, ce qui eſt chez eux un grand manque de reſpect, & une liberté qu'on ne prend qu'avec ſes inferieurs ou avec ſes familiers amis. Ils ont la diſtinction de la *droite* & de la *gauche*, mais nôtre main *gauche* eſt leur main *droite*, comme dans tout l'*Orient*. On dit que ce fut *Cyrus* qui commença le premier à mettre les gens au côté *gauche*, pour leur faire honneur, parce que cet endroit-là eſt le plus foible du corps, & où il y a le plus à craindre.

Ils s'*entreviſitent* ſoigneuſement dans toutes les occaſions de joye & de triſteſſe, & aux fêtes ſolemnelles. Les *Grands* attendent alors les *viſites* des gens de moindre qualité, à qui ils la rendent en ſuite. Les *Courtiſans* vont chez les *Miniſtres*, ſoir & matin leur faire la *reverence*, & leur faire *cortege* de leur Palais à la Cour. On les fait entrer dans de grandes ſales, où on leur préſente du *Tabac* & du *Cahvé*, en attendant que le *Seigneur*, qui eſt encore dans l'appartement des femmes, en ſorte. Dès qu'il paroît tout le monde ſe *leve* & ſe *tient debout* droit ſur ſes pieds à ſa place, ſans ſe remuer. Il paſſe, en faiſant une douce *inclination* de tête à toute la Compagnie, que chacun lui rend plus profondément, & il va ſe mettre à ſa place accoutumée. Il fait *ſigne* en même tems de s'aſſeoir, & puis quand il eſt prêt d'aller, il ſe *leve*, ſort le premier, & marche devant, & chacun le ſuit. Les *Grands* reçoivent auſſi ainſi les Inferieurs chez eux; mais on fait plus de *complimens* avec ſes égaux, & avec ſes ſuperieurs. On leur fait la *bienvenuë* avant que de s'*aſſeoir* & l'on obſerve de ne s'aſſeoir pas avant eux, & de ne ſe *le-*

ver qu'après eux, en sortant. Le Maître du logis est toûjours *assis* au haut bout : & lors qu'il veut faire une *civilité* particuliere, il fait signe qu'on vienne se *mettre* auprès de lui. Il n'offre point de donner sa *place*, parce que la personne à qui il l'offriroit le prendroit pour un affront, mais pour témoigner un *respect* extraordinaire, il la quitte, & va se *mettre* à côté de la personne honorée, & au dessous.

Quand la personne qu'on va voir est dans sa sale, & que c'est une personne élevée, voici comme on observe la *civilité*. L'on entre *doucement* & l'on va se ranger près de la premiére *place vuide*, où l'on se tient *debout* les piés serrez l'un contre l'autre, les mains l'une sur l'autre à la ceinture, & la tête un peu penchée devant soi, avec les yeux arrêtés dans une contenance grave & recueillie, en attendant que le maître du logis fasse signe de *s'asseoir*, ce qu'il ne manque pas de faire promptement, avec un signe de la main, ou de la tête. Lors qu'on reçoit *visite* de son superieur, on se *leve* dès qu'on le voit entrer, & on fait semblant d'aller *au devant*. Si on reçoit la *visite* de son égal, on se *leve* à demi : & si c'est de quelque inferieur mais pourtant digne d'honneur, on se *meut* seulement comme si l'on vouloit se *lever*. Ceux qui sont en *visite* ne se *levent* gueres pour les gens qui entrent, à moins que le maître du logis ne le fasse, ou qu'on n'ait quelque motif particulier de respect pour la personne qui entre. Il y a encore bien de la *céremonie* en *Perse* dans la maniere de s'*asseoir*. Devant les gens à qui l'on doit du respect, on s'*assied* d'abord sur




N.º XXI.
...urigue Sculp. 1710.
...a N.º XIX.

ſur les *talons* ayant les *genoux* & les *pieds* ſerrez l'un contre l'autre. Devant ſes égaux, on ſe met plus commodément, car on ſe met ſur ſon *ſeant* les *jambes* croiſées en dedans & le corps droit. On appelle cette ſituation, *Tcharzanou*, c'eſt-à-dire, *s'aſſeoir ſur quatre genoux*, parce que les *genoux* & les *chevilles des pieds* ſont plât à terre. Les amis, & les gens familiers, s'entre-diſent d'abord *aſſeyez vous à vôtre aiſe*, c'eſt-à-dire, *croiſez les jambes comme vous voudrez*; mais, à moins que de paſſer une demi journée *aſſis* en un même endroit, on ne change point de *poſture*. Les *Orientaux* ſont beaucoup moins *fretillans* que nous, & moins inquiets. Ils ſont *aſſis* gravement & ſérieuſement: ils ne font jamais de *geſte* du corps, ou que très-rarement; & ſeulement pour ſe delaſſer, mais ils n'en font jamais pour l'action & pour accompagner le diſcours. Nos habitudes là-deſſus les ſurprennent fort: & ils ne croyent pas qu'un homme qui a l'eſprit raſſis puiſſe *geſticuler*. C'eſt auſſi une très-grande *Incivilité* parmi eux, de faire voir le bout des *pieds* quand on eſt *aſſis*, il faut les cacher ſous l'habit; & afin qu'on entende mieux comment on eſt *aſſis* en *Perſe*, j'ai fait mettre à côté deux *figures* où cela eſt repréſenté exactement.

Les *Saluts* ſe font par une *inclination de Tête*: & c'eſt-là la *civilité* ordinaire: ou bien en appuyant la *main droite* à la bouche, & c'eſt comme on fait parmi les amis, lors qu'on a été long-tems ſans ſe voir. Enfin, l'on ſe donne auſſi un *baiſer*, & une courte *embraſſade*, à des retours de longs voyages, & en des occaſions extraordinaires.

Voilà

Voilà les *civilitez* communes de l'*action*; celles des *paroles* sont encore plus tendres & plus obligeantes. On reçoit les *visites* en disant d'un air engageant, *Kochomedy*, c'est-à-dire, *vous êtes venu en bien*; *Safa a ourdy*, *vous nous purifiez de vôtre présence*; *Giachuma calibut*, *la place que vous avez accoûtumé de tenir chez moi a été vuide*; c'est-à-dire, *il n'a paru personne d'assez de mérite pour suppléer vôtre absence*; & d'autres discours pareils, qu'on multiplie & qu'on recommence par intervalles, selon que l'on a de l'amitié pour les gens. Je le dirai encore une fois, les *Persans* sont assurément les *Peuples* les plus *caressans* du monde. Ils ont les maniéres les plus *touchantes*, & les plus *engageantes*, les esprits les plus *souples*, & qui se composent le plus *vîte* & le plus *aisément*, les langues les plus *douces* & les plus *flateuses*, évitant dans leur conversation de faire des recits, ni de rien dire, qui puisse rapeller ou exciter des idées tristes; & quand le discours, ou l'occasion les porte à le faire, ils se servent de circonlocutions pour éviter du moins les termes funestes. Par exemple, s'il faut dire que *quelqu'un est mort*, ils disent: *Amrekodber chuma bakchid*, *il vous a fait don de la part qu'il avoit à la vie*, c'est-à-dire, *il pouvoit vivre encore longues années*, *mais pour l'amour qu'il vous porte il les a attachées à celles que vous avez à couler*. Je me souviens là-dessus d'un petit conte assez naïf du *Général des Mousquetaires* du tems d'*Abas Second*. Ce Prince, qui étoit d'un esprit vif, avoit donné à garder à ce *Général* un *Ours blanc*, qu'on lui avoit amené de *Moscovie*, croyant qu'il en auroit plus de soin

qu'on

qu'on ne feroit au Parc de ses *bêtes feroces.* Cependant l'*Ours* ne vêcut gueres, & le Roi le sût, & quelque tems après il voulut savoir comment il étoit mort, & demanda au *Général*, *Qu'est devenu mon Ours blanc?* *Sire*, répondit-il, *il vous a fait don de la part qu'il avoit à la vie.* Le Roi, se prenant à rire, lui dit: *Vous êtes vous même un* Ours *de vouloir que les ans d'une bête soient ajoûtez aux miens.* On fait un autre conte, à peu près semblable, de ce même *Général des Mousquetaires*, que je rapporte dans le même dessein de faire connoître les maniéres de parler *Persanes.* Le Roi se promenoit hors d'*Ispahan* le long de la montagne de *Konsopha*, qui n'en est qu'à une petite lieuë. Un nuage épais étant tombé sur une pointe de roc, le Roi se mit à dire à ce *Général. Regardez ce nuage noir sur la pointe de ce roc, il ressemble aux chapeaux des Francs*; c'est le nom que les *Orientaux* donnent aux *Chrétiens* de l'*Europe*. *Cela est vrai, Sire*, répondit le Général, *& Dieu veuille que vous les conqueriez tous*; *comment*, repliqua le Roi en riant, *est-il possible que je les conquere? Ils sont à deux mille lieuës loin de moi, & je ne puis conquerir le païs des Turcs qui sont mes plus proches voisins.* Les complimens de condoleance se font en disant, *Serchuma salamet bachet*, *que vôtre tête soit saine*, ce qui veut dire, *vôtre vie m'est si chere que pourvû que vous viviez il ne m'importe qui meure: vôtre conservation me suffit.*

Les *complimens* qu'on pratique dans les *Lettres Missives*, dans les *Mémoires*, & dans les *Requêtes*, sont encore plus étendus & plus exacts, que ceux qu'on se fait de *bouche* en pré-

présence; mais comme j'aurai occasion d'en parler ailleurs, je dirai seulement ici sur ce sujet, qu'ils ont un Livre exprès, contenant les *Titres* qu'il faut donner aux gens à qui l'on écrit, depuis l'artisan jusqu'au Roi. Ce Livre s'appelle *tenassour*, c'est-à-dire, *methode* ou *Régle*. Les gens d'affaires le savent par cœur. Je n'en donnerai point d'extraits, parce qu'on en peut voir le stile dans les *Lettres* que j'ai inserées dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, & en diverses *Requêtes* qu'on trouvera dans la suite. Une de leurs *Politesses de Langage*, est de parler toûjours à la *troisiéme personne*, tant en parlant aux autres, qu'en parlant de soi, à peu près comme on fait dans la langue *Allemande*.

Tout *civils* que sont ces peuples, ils ne font pourtant rien par *générosité*, qui est une vertu qu'on peut dire inconnuë en *Orient*. Comme les Corps & les Fortunes y sont esclaves sous une puissance tout-à-fait Despotique & Arbitraire, les Esprits & les Courages le sont aussi. On n'y fait rien que par *interêt*, c'est-à-dire par *espérance*, ou par *crainte*. Et ils ont peine à concevoir qu'il y ait des Païs où l'on voit des gens servir ou rendre office par *pure vertu*, & sans autre *récompense*. Parmi eux c'est tout le contraire. Ils se payent de tout, & se payent par avance. On ne leur demande rien qu'un *présent à la main*: & ils ont là-dessus cette maniére de proverbe, *qu'on revient de chez le juge comme l'on y est allé*, c'est-à-dire, que si l'on y va les mains vuides, on revient sans avoir justice. Les plus pauvres & les plus miserables ne paroissent devant les *Grands*, & devant personne à qui ils demandent

dent quelque grace, *qu'en leur offrant* quelque chose, & tout est reçû, même chez les premiers Seigneurs du païs, du *fruit*, des *poulets*, un *Agneau*. Chacun donne ce qui est le plus sous sa main, & de sa profession: & ceux qui n'ont point de profession donnent de l'*argent*. C'est un honneur que de recevoir ces sortes de *présens*. On les fait en public: & même on prend le temps qu'il y a le plus de Compagnie. Cette coûtume est universellement pratiquée dans tout l'*Orient*: & c'est peut-être une des plus anciennes du monde. Comme elle paroît aux peuples d'*Europe* fort *basse* & peu *honnéte*, je n'ajoûterai pas, que c'est peut-être aussi une des plus *raisonnables*, & je n'ai garde de la défendre. Je dirai seulement que les *Persans* font toûjours le service pour lequel on leur fait le *présent*: & qu'ils le font sur le champ, ou le plûtôt qu'il est en leur pouvoir. On fait aussi aux fêtes solemnelles & en d'autres occasions semblables des *présens* à ses patrons, & à ses Bienfaicteurs sans demander rien précisément.

Les *Persans* n'aiment ni la *Promenade*, ni les *Voyages*. Pour ce qui est de la Promenade, c'est une des choses qu'ils trouvent fort absurde dans nos maniéres: & ils regardent des *tours d'allée*, comme des actions de gens hors du sens. Ils demandent serieusement ce qu'on est allé faire au bout de l'*allée*, & pourquoi on ne s'y est pas arrêté, si l'on avoit sujet d'y aller. Cela vient sans doute de ce qu'ils demeurent dans un climat mieux temperé que le nôtre. Ils n'ont pas tant de sang que nous, qui sommes *Septentrionaux*, ni si bouillant. Les parties les plus vives de leur

sang

ſang étant en plus grande tranſpiration que les nôtres, ce qui fait qu'ils ne ſont pas ſujets à ces mouvemens de corps, qui tiennent ſi fort de la legereté & de l'inquietude, & qui paſſent ſouvent juſqu'à l'extravagance, & même juſqu'à la fureur. On ne ſait ce que c'eſt en *Perſe* que le reméde que nous appellons l'*Exercice:* on ſe porte encore mieux en ce païs-là d'être toûjours aſſis, ou poſté, que de marcher. Les femmes & les *Eunuques* généralement parlant ne font jamais d'exercice, & ſont toûjours aſſis ou couchez, ſans que cela nuiſe à la ſanté. Pour les hommes ils vont à cheval, mais ils ne marchent jamais: & leurs exercices ſe font uniquement pour le plaiſir, & non pour la ſanté. Le climat de chaque peuple eſt toûjours, à ce que je croi, la cauſe principale des inclinations & des coûtumes des hommes, qui ne ſont pas plus diverſes entr'elles, que la conſtitution de l'air eſt differente d'un lieu à l'autre. Pour ce qui eſt des *Voyages*, ceux de ſimple curioſité ſont encore plus inconcevables aux *Perſans*, que les *Promenades*. Ils ne connoiſſent point la volupté que nous reſſentons à voir des *Maniéres* differentes des nôtres, & à ouïr un *Langage* qu'on n'entend point. Lors que *la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales* envoya des *Députez* au Roi de *Perſe*, le Roi de *France* en envoya auſſi deux, mais ſans caractére, nommez Meſſieurs *de Lalain* & *de* la *Boullaye*: & la Lettre de créance portoit que *c'étoient des Gentilshommes curieux de voyager, qui ſe joignant à ces Députez des Marchands François, pour voir le monde, le Roi ſe ſervoit de leur occaſion pour écrire à S. M. Perſane, afin de lui re-*

recommander cette Compagnie de Marchands François. J'arrivai à la Cour de *Perse* lors que ces Messieurs y sollicitoient leurs affaires, dont les *Ministres* me parlerent souvent : & je vis d'abord que cette *Lettre* ne leur avoit point plû du tout, pour diverses choses ; comme entre les autres, parce qu'elle étoit envoyée par occasion seulement. Les *Ministres* me demanderent si l'on respectoit si peu les grands Rois dans nôtre monde, que de ne leur envoyer pas leurs *Lettres* par personnes expresses. Mais ils s'arrêtoient particuliérement sur ces mots *de Gentilshommes curieux de voyager*, ce qu'on n'avoit pû traduire en leur langue, sans un air d'absurdité, qu'ont toutes les choses non pratiquées ou même inconnuës. Ils me demandoient s'il étoit possible, qu'il y eût des gens parmi nous qui voulussent prendre la peine de faire deux ou trois mille lieuës, avec tant de risque & d'incommodité pour voir seulement *comment on étoit fait*, & *comment on faisoit* en *Perse*, & sans autre dessein. Ce peuple tient, comme je l'ai observé, qu'on ne sauroit mieux aquerir la vertu ni mieux gouter la volupté que dans le repos & en demeurant chez soi ; qu'il n'est bon de voyager que pour aquerir du bien. Aussi croyent-ils que tout étranger est un *Espion*, s'il n'est pas Marchand, ou artisan, & les gens de qualité croiroient commettre un crime d'Etat que de le recevoir chez eux, ou de le visiter. C'est à cet esprit qu'il faut rapporter sans doute l'*ignorance grossiere* des *Persans* sur l'*Etat* présent des autres *Nations* du monde, & que même ils n'entendent point la *Géographie*, & n'en ont point des *Cartes* ; car cela vient de ce qu'é-

qu'étant peu curieux de voir les autres Païs, ils ne se soucient gueres des distances ni des routes pour s'y rendre. Il n'y a parmi eux ni *Rélations de Païs Etrangers*, ni *Gazettes*, ni *Nouvelles à la main*, ni *Bureaux d'adresse*. Cela paroîtra bien étrange aux gens qui passent leur vie à demander des *Nouvelles*, & qui s'y interessent jusques à y mettre leur santé & leur repos: & à ceux aussi qui étudient avec tant de soin les *Cartes* & les *Rélations*; mais cela est pourtant fort vrai; & comme j'ai representé les *Persans*, il est clair que toute cette connoissance n'est pas requise pour la tranquillité de l'Esprit, ni pour la volupté. Les *Ministres d'Etat*, géneralement parlant, ne savent non plus ce qui se fait en *Europe*, que ce qui se fait dans le *Monde de la Lune*. La plûpart même, n'ont qu'une idée confuse de l'*Europe*, qu'ils prennent pour une *petite Isle* dans les mers du *Nord*, où il ne se trouve presque rien de bon ni de beau, d'où vient, disent ils, que les *Europeans* vont par tout le monde chercher les belles choses, & celles qui sont néceessaires, comme en étant destituez.

Nonobstant ce que je viens de dire, il est pourtant vrai, qu'il n'y a pas de païs au monde, où les *Voyages* soient moins dangereux par la seureté des chemins, à quoi l'on pourvoit soigneusement: ni de moins de dépense à cause du nombre des bâtimens publics qu'on entretient pour les *Voyageurs*, dans tous les endroits de l'Empire, tant aux villes, qu'à la Campagne. On loge dans ces maisons-là, sans qu'il en coute rien, outre qu'il y a des ponts & des chaussées dans tous les endroits

où

où les chemins sont trop mauvais; choses qui sont faites en faveur des *Caravanes*, & de tous ceux qui *voyagent* par des motifs d'interêt.

La coûtume des *Persans*, qui sont dans le trafic, ou dans les emplois est qu'après avoir amassé quelque argent, ils l'employent premiérement à l'acquisition d'un logis qu'ils n'achettent jamais tout fait; mais qu'ils rebâtissent de la grandeur qu'il leur faut; ayant pour Proverbe *qu'une maison qu'on achette toute faite, n'est pas plus propre pour sa famille, qu'un habit qu'on achette tout fait est propre pour son corps.* Il y a peu de personnes en *Perse* qui fassent leur demeure dans des *Maisons de loüage.* Les plus pauvres sont pour l'ordinaire *proprietaires* des logis où ils habitent. Cela vient de deux causes, l'une que les *Persans* n'ont pas naturellement le genie porté au Négoce. La seconde de ce que leur Religion défend de prêter à interêt, ce qui fait que chacun évite de payer des *louages*, & achette des *maisons*, ne sachant comment employer mieux son argent. La seconde acquisition des *Persans*, après la premiere, c'est de ce qu'ils appellent *Bazarga*, ou *lieu de marché*, qui est une *galerie de boutiques* d'un bout à l'autre, couverte ordinairement en voute, qu'ils font bâtir proche de leur logis, ou qu'ils achettent suivant l'occasion. C'est là d'ordinaire le premier bien qu'ils acquierent en fonds de terre. Ils acquierent en suite un *Bain*, puis un *Caravanseray*. L'on penseroit peut-être que ces fonds là se donnent à rente à payer par année, ou par quartier, comme dans nos Païs; mais l'on sera surpris d'apprendre qu'ils louent ces lieux-là par jour,

en

en se faisant payer de la rente tous les soirs, sans faire crédit au lendemain. La confiance ne va pas plus loin, & c'est pour cela que ceux qui acquierent des fonds, & qui font bâtir, le font à leur porte, afin que leurs domestiques reçoivent plus commodément le loüage. Cette pratique n'est pourtant que pour les petites gens, les autres payent par semaine, ou par mois. Mais comme on n'a pas grands meubles dans l'*Orient*, qu'on ne se sert ni de tables, ni de chaises, ni de bois de lits, ni d'armoires, ni à beaucoup près de tant d'utenciles de cuisine, un *locataire* pourroit s'évader bien plus facilement que chez nous. Les plus puissans, après avoir amassé beaucoup de bien pour eux & pour leurs enfans, se mettent à bâtir des édifices publics, des *Colleges* avec des fondations pour un nombre d'étudians, puis des *Caravanserais*, sur les grands chemins, où les passans sont reçûs sans rien payer: puis des *Ponts*, & enfin des *Mosquées*, avec un revenu pour entretenir des Prêtres, & quelquefois pour faire des distributions charitables. Les *Persans*, qui appellent ces fondations *souab a karet*, c'est-à-dire, *merite pour la vie future*, disent aussi que ces beneficences sont *kreir jary*, comme ils parlent, c'est-à-dire, *des biens croissans*; parce, disent-ils, que les prieres qui se font dans ces logemens gratuits, & dans ces Temples, & lors qu'on se sert actuellement de ces autres commoditez, tournent au profit des fondateurs, & leur sont imputées.

Il n'y a d'autres *Voitures* en *Perse* que des *Montures*, & de grandes *Cuves*, ou maniere de *Berceaux* couverts & fermés, où vont les fem-

femmes de qualité, deux ſur un Chameau, dont je ferai la deſcription ailleurs. On n'y a ni *Caroſſes*, ni *Chariots*, ni *Litieres*, ni *Chaiſes*, ſoit parce que la *Perſe* eſt un Païs montueux, ſoit parce que c'eſt un Païs dont les plaines ſont entrecoupées de canaux de toutes parts. Tout le monde va à *Cheval*, ou ſur une *Mule*, ou ſur cette ſorte d'*Anes* qui vont l'amble, & qui portent vîte & à l'aiſe. Les gens de boutique & de mêtier, comme les autres, ont leurs *Montures*, & il n'y a que les plus miſerables qui aillent à pied. Je laiſſe au Lecteur à remarquer encore davantage les mœurs des *Perſans* dans la ſuite de mes *Relations*, ſuivant l'occaſion que j'aurai d'en parler.

Les *Noms* que les *Perſans* portent leur ſont impoſez, ou en venant au monde, ou à la Circonciſion, de même qu'à tous les autres peuples Mahometans: & ces *Noms* ſont pris, ou des perſonnes éminentes de leur Religion, ou du Vieux Teſtament, ou de leurs Hiſtoires, ou ce ſont des *Noms* de Vertu; car chacun prend, ou ſe fait un *Nom* à ſon gré; mais ils n'ont point de *Surnoms* particuliers, ou de *Noms* de Famille & de Race pour *Surnom*. On prend chez eux par honneur le *Nom* propre de ſon Pere, & quelquefois celui de ſon Fils, en diſant, *tel*, *Pere de tel*, ou *tel*, *fils de tel*, comme par exemple *Abraham*, *fils de Jacob*, & *Mahammed*, *pere d'Aly*. C'eſt la coûtume immemoriale de l'*Orient* de ſe faire *nommer* ainſi. On le voit ainſi dans le Vieux Teſtament, où l'on trouve, par exemple, les Rois de *Syrie* nommez *Ben Adad*, c'eſt-à-dire *fils d'Adad*, & ceux de la *Paleſtine* nommez

Abimelec, c'est-à-dire *pere de Melec*, terme qui signifie *Roi*. Il est aussi fort ordinaire parmi eux de porter divers *Surnoms*, l'un pris du *nom* de son Pere, l'autre du *nom* de son Fils, & même de porter le *Surnom* de plusieurs de ses Fils, comme le *Calife Abrachid*, cinquiéme Calife de la Race des *Abassides*, qui est *surnommé*, tantôt *Abou Jafer*, tantôt *Abou Mahamed*, qui sont les *noms* de ses Fils. Enfin, il est fort commun parmi eux de prendre pour *surnom* la profession qu'on a exercée, ou de son Pere, ou de ses Ancêtres, soit liberale, soit mécanique, d'où ils se sont élevez dans le monde, *Mahamed Caian*, *Mahamed le Tailleur*; *Soliman Atari*, *Salomon le Droguiste*; *Jouaeri*, *le Joüallier*; *Stanboli*, *le Constantinopolitain*, pour y avoir acquis du bien; & ce qui est remarquable, comme fort loüable, à mon avis, c'est qu'ils ne se font point un deshonneur de porter ces *surnoms* après être parvenus au faîte des richesses, aux plus hautes dignitez, & aux plus importans emplois. C'est que la consideration naît chez eux des sciences, des emplois, & sur tout des richesses. Il n'y en a que très-peu d'attachée à l'extraction.

Pour ce qui est des *Titres*, ils ne sont point affectez en *Orient*, soit à la naissance, soit à la dignité. Chacun attache à son nom comme il veut les *Titres* superbes, de *Duc*, *Prince*, *Roi*. Les moindres valets les prennent comme les autres, vous en voyez d'appellez *David le Duc*, *Abraham le Prince*. Cela ne signifie rien, mais on y observe cette distinction de ne mettre pas toute sorte de *Titres*, devant ou après le nom indifferemment. Il y

en

en a qu'on ne met point devant le nom, comme *Duc*, *Prince*, *Roi*. Il y en a qu'on ne met point après le nom, comme le *titre* de *Mirza*, qui signifie *Fils de Prince*. C'est afin de distinguer les personnes Royales d'avec le reste du monde, lesquelles attachent ces *Titres* devant ou après leurs noms, tout au contraire, & au rebours des autres. Une chose étrange, & qu'on auroit peine à croire, est que les *Persans* font gloire de porter le *titre* d'*Esclaves*. Je parle des gens élevez à la Cour, & nez dans les emplois. Ils s'appellent par honneur *Esclaves du Roi*, ou *Esclaves des Saints*; par exemple, *le Duc Esclave d'Ibrahim*, ou *de Mahammed*, ou *du Roi*. Ces sortes de noms désignent d'ordinaire un homme qui est dans les charges, ou qui y aspire.

Lors qu'un Enfant mâle vient au monde, c'est la coûtume que son Pere donne tout ce qu'il a sur lui à qui lui en apporte la nouvelle. On vient lui ôter le turban sur la tête en lui disant, *il vous est né un enfant mâle*, & aussi-tôt il faut faire un présent pour la bonne nouvelle, & comme pour rachetter son habit & ce qu'on a sur soi.

CHAPITRE XII.

Des Exercices & des Jeux des Persans.

JE joins ensemble ces deux sortes d'actions, parce que le terme *Persan*, qui signifie l'une, signifie aussi l'autre, & que les *Persans* disent que les *Exercices* sont des *Jeux* honnêtes, comme les *Jeux* sont des *Exercices* deshonnêtes. En effet, les *Exercices* des *Per-*

ſans ſont des *Jeux d'adreſſe*, où l'on a pour but de rendre le corps ſouple & vigoureux, & de faire apprendre le maniement & l'uſage des armes. Mais comme il faut que le corps ſoit déja formé & robuſte pour ces *Exercices*, on ne s'y met gueres qu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans, la jeuneſſe demeurant juſques là ſous la ferule des Maîtres des Sciences, & ſous la conduite des Eunuques. Voici les principaux *Exercices* où les *Perſans* s'occupent.

Premierement, à *bander l'arc*, dont l'art conſiſte à le bien tenir, à le bander, & à laiſſer partir la corde à l'aiſe, ſans que la main gauche, qui tient *l'arc*, & qui eſt toute étendue, ni la main droite, qui manie la *corde*, remuent le moins du monde. On en donne d'abord d'aiſez à bander, puis de plus durs, par degrez. Les Maîtres de ces *Exercices* apprennent à bander *l'arc* devant ſoi, derriere ſoi, à côté de ſoi, en haut, en bas, bref en cent poſtures differentes, toûjours vîte & aiſément. Ils ont des *arcs* fort difficiles à bander, & pour eſſayer la force, on les pend contre un mur à une cheville, & on attache des poids à la *corde* de l'*arc*, à l'endroit où l'on appuye la coche de la *flèche*. Les plus durs portent cinq cens peſant avant que d'être *bandez*. Dès qu'on ſait manier un *arc* ordinaire, on en donne d'autres à *bander*, qu'on rend peſant par le moyen de beaucoup de gros anneaux de fer paſſez dans la *corde*. Il y a de ces *arcs* qui peſent cent livres. Ils les manient, les tendent, & les détendent, comme j'ai dit, en ſautant, & s'agittant, tantôt ſur un pied, tantôt ſur les genoux, tantôt en

cou-

courant : cela fait un bruit incommode par le cliquetis de ces anneaux ; c'eſt à deſſein d'acquerir plus de force. Les Maîtres jugent qu'on fait bien cet *Exercice*, lors qu'en tenant l'*arc* de la main gauche étendue bien roide, ferme, & ſans vaciller, on améne la *corde* avec le pouce de la main droite à l'oreille, comme pour l'y accrocher. Pour mieux faire cet *Exercice*, ils portent un anneau au pouce qui eſt large d'un pouce en dedans, & de moitié en dehors, ſur lequel la *corde* porte. Cet anneau eſt de *corne*, ou d'*yvoire*, ou de *jadde*, qui eſt une eſpéce d'*albâtre* vert. Le Roi en a d'un *os* dur & leger, naturellement varié de jaune & de rouge, qui croît, à ce que l'on dit, comme une houpe ſur la tête d'un gros oiſeau dans l'Iſle de *Ceylan*. Quand ils ſavent bien manier l'*arc*, leur premier *Exercice* eſt de tirer la *flèche* en l'air, & à qui tirera plus haut. On eſtime l'*archer* habile & l'*arc* des meilleurs, lors qu'il tire à l'élevation de quarante-cinq degrez, qui eſt la derniere portée de l'*arc*. En ſuite on *exerce* à tirer au *blanc* ; & ce n'eſt pas le tout de donner dedans, il faut que la *flèche* y donne droit & ferme, ſans vaciller. On apprend enſuite à tirer avec force & peſanteur. On s'*exerce* à cela comme je le vai dire. On fait à la hauteur de quatre pieds un *chaſſis* de deux pieds de diametre, incliné en talut, de cinq à ſix pieds de profondeur, rempli de ſable battu & moitte, comme un *chaſſis* de *fondeur à mouler*. On prend l'*arc* & une *flèche* ſans panneaux, & quand on eſt prêt de tirer, il vient un valet avec un gros caillou à la main, & en aſſenne un grand coup au milieu du *chaſ-*

 ſis,

fis, ce qu'il fait beaucoup moins pour marquer où il faut tirer, que pour durcir le sable. On tire là dedans de toute sa force, & d'ordinaire la *fleche* y entre à moitié. On la retire dehors : & on tire derechef au même endroit, tant que la *fleche* entre toute dedans. On réüssit à cet *Exercice* suivant qu'on le fait entrer en moins de coups, ce qui arrive selon qu'on tire plus droit au même point. Ces *Exercices* sont pour apprendre à tirer de la *flêche*, dont l'art consiste, en un mot, à tirer loin, à tirer juste, & à tirer roide ou fort, afin que la *flêche* entre & perce. On apprend à dire, en tirant le dernier coup, *tir a ker derdil Omer, le dernier coup de flêche puisse entrer au cœur d'Omer*, & cela pour s'entretenir dans l'aversion & dans l'horreur de la Secte des *Turcs*, dont *Omer* est le second Pontife après *Mahammed*. Il faut observer que les *flêches* d'*Exercice* ont un fer rond, menu, & obtus, au lieu que les *flêches* de combat ont le fer comme la pointe d'une lance, ou comme nos lancettes.

Le second *Exercice* est de manier le *Sabre*, & comme l'art de le manier consiste à avoir le poignet robuste & bien dénoué, on apprend la jeunesse à manier le *Sabre* avec deux poids aux mains, en les tournant haut & bas, devant & derriere, vîte & fort ; & pour mieux dénouer les jointures, & rendre les nerfs plus souples, on leur met durant l'*Exercice* deux autres poids sur les épaules faits en fer de cheval pour n'empêcher pas le mouvement. Cet *Exercice* est bon pour la *Lutte*, comme pour se servir bien du *Sabre*.

Le troisiéme est l'*Exercice* à *Cheval*, qui con-

consiste à bien monter, à se bien tenir, à courir à toute bride sans branler, à arrêter tout court le *Cheval* dans sa course, sans s'ébranler, & à être si leger, & si agile, sur le *Cheval*, qu'on puisse dans une course compter vingt jettons à terre l'un après l'autre, & les relever de même au retour, sans ralentir la course. Il y a des gens en *Perse* qui se tiennent si ferme & si legérement à *Cheval*, qu'ils se mettent droits sur leurs pieds sur la selle, & font ainsi courir le *Cheval* à toute bride. Les *Persans* vont à *Cheval* un peu de côté, parce qu'ils se tournent ainsi en faisant leurs *Exercices* à *Cheval*, qui sont de trois sortes, à *joüer au Mail*, à *tirer de l'Arc*, & à *lancer le Javelot*. Leur *jeu de Mail* se fait dans une fort grande place, au bout de laquelle sont des pilliers proche l'un de l'autre, qui servent de *passe*. On jette la *balle* au milieu de la place, & les joueurs, le *Mail* à la main, courent après au galop pour la fraper : comme le *Mail* est court, il faut se pencher plus bas que l'arçon, pour l'atteindre, & dans les régles du *Jeu*, il faut assener le coup au galop. On gagne la partie quand on fait passer la *balle* entre les pilliers. Ce *Jeu* se fait par parties de quinze ou vingt contre autant. L'*Exercice* de l'*Arc* à *Cheval* se fait à tirer par derriere à une *tasse*, posée sur le bout d'un mats de six-vingts pieds de hauteur, où on monte par des courbelets de bois clouez contre, & qui servent de marches. Le Cavalier prend sa course vers le mats l'*arc* & la *flèche* à la main, & quand il l'a passé, il se courbe en arriere à droite ou à gauche ; car il faut le savoir faire des deux côtez, & tire sa *fle-*

 che.

che. Cet *Exercice* eſt ordinaire dans toutes les villes de *Perſe*. Les Rois même s'y exercent. Le Roi *Sephy*, ayeul du Roi régnant, y excelloit. Il abattoit toûjours la *taſſe* du premier ou du ſecond coup. Le Roi *Abas* ſon fils s'en acquitoit auſſi aſſez bien. *Soliman* qui lui a ſuccedé, y réuſſit moins que les autres. Le *Javelot* des Exercices, qu'on appelle *Gerid*, c'eſt-à-dire *branche de palmier*, parce qu'il eſt fait de branches de *palmier* ſeiches, eſt beaucoup plus long qu'une *pertuiſane*, & eſt fort peſant; de maniere qu'il faut une grande force de bras pour le lancer. Il y a des gens en *Perſe* ſi faits, & ſi habiles, à cet *Exercice*, qu'il font porter un *Dard* ſix à ſept cens pas. J'aurai occaſion de rapporter ailleurs plus particulierement comme on agit dans ces *Exercices*, qui ſont les *Carrouſels* des *Perſans*.

La *Lutte* eſt l'exercice des gens de moindre condition, & preſque ſeulement des gens de néant. On appelle le lieu où l'on montre à *lutter Zour Koue*, c'eſt-à-dire *la maiſon de la force*. Il y en a en toutes les maiſons des grands Seigneurs, & particulierement des Gouverneurs de Provinces, pour exercer leur monde. Chaque ville a de plus ſa troupe de *Lutteurs* pour le ſpectacle. On appelle les *Lutteurs*, *Pehelvon*, mot qui veut dire *brave*, *intrepide*. Ils font leurs *Exercices* pour divertir; car c'eſt un ſpectacle, comme je l'ai dit, & voici comme ils les font. Ils ſe mettent nuds, avec des chauſſes ſeulement, faites de cuir fort juſtes, huilées & graſſes, & un linge à la ceinture auſſi gras & huilé. C'eſt afin que l'adverſaire y ait moins de priſe, & qu'il

qu'il ne prenne pas par les habits, parce que s'il y touchoit sa main deviendroit glissante, & perdroit de sa force. Les deux *Lutteurs* étant en présence sur l'arene unie, un petit *tambour* qui joüe toûjours durant la *lutte* pour animer, donne le signal. Ils commencent par se faire mille bravades en Rodomonts: puis ils se promettent bonne guerre, & se donnent les mains. Cela fait, ils se frapent les fesses, les cuisses, & les hanches, à la cadance du *tabourin*: puis ils se redonnent les mains & se refrapent comme auparavant trois fois de suite. C'est-là comme pour les Dames, & pour se mettre en haleine: après cela, ils se joignent en faisant un grand cri, & s'efforçant de renverser leur homme. Il faut, pour être victorieux, l'étendre tout plat en terre sur le ventre tout de son long, autrement c'est n'avoir rien fait.

L'*Escrime* est un autre *Exercice* pour le spectacle & pour le divertissement. Les *Escrimeurs* venus sur le champ en présence, mettent leurs armes à terre à leurs pieds. Elles consistent en un *sabre* droit, & un *bouclier*. Ils s'agenouillent, & les baisent de la bouche & du front: puis ils se relevent, les prenant à la main, & au son du *tabourin*, ils dansent & sautillent, en faisant mille postures & mille mouvemens avec leurs armes d'une fort grande agilité. Ensuite, ils se joignent & se portent plusieurs coups d'épée qu'ils reçoivent sur leur bouclier. Ils frapent toûjours du trenchant, si ce n'est que l'un approche trop de l'autre, car alors il présente la pointe. Ces *Escrimeurs* se frapent quelquefois tout de bon, & se tirent du sang;

 mais

mais si le combat devient trop ardent on les sépare.

Outre ces *Exercices*, qui servent de divertissement au peuple *Persan*, il y a parmi eux des *Danseurs de Corde*, des *Joueurs de Marionettes*, & des *Faiseurs de tours de Souplesse*, aussi adroits & aussi habiles qu'en païs du monde. Leurs *Danseurs de Corde* dansent à pieds nuds. Ils tendent une corde du haut d'une tour de trente à quarante toises en bas, assez roide. Ils la montent, & puis ils la descendent, ce qu'ils font non pas en se trainant sur le ventre, comme on le fait ailleurs, mais marchant à reculons, se tenant par l'Orteil qu'ils passent dans la *corde*, qui ne sauroit par consequent être fort grosse. Il est dificile de regarder cela sans frayeur, sur tout lors que le *Danseur de corde*, pour témoigner sa force, & son agilité, porte un enfant sur les épaules, jambes deça, jambes delà, qui le tient par le front. Ils ne *dansent* pas sur la *corde droite* à la maniere des *Danseurs de Corde de l'Europe*, mais ils y font des sauts & des tours. Leur plus beau tour est celui-ci. On donne au *Danseur* sur la *corde* deux bassins creux, comme un plat potager. Il les met sur la *corde*, le cû des bassins l'un contre l'autre, & s'assied dans celui de dessus ayant le derriere dans le creux du bassin. Il fait deux tours dessus en avant & en arriere, puis au second tour il fait adroitement tomber le bassin de dessous, & demeure sur celui de dessus, sur lequel il fait encore deux tours & puis il le fait tomber par un grand saut, & il se trouve à cheval sur la *Corde*. Il y en a qui font tendre une

chai-

chaine au lieu de *corde*, & qui *danſent* deſſus.

Outre ces *Danſeurs*, il y a des *Voltigeurs*, qui ſautent avec une merveilleuſe agilité. Ils ſautent par un *cercle* garni de pointes de *poignard* entre-deux, qui ne ſont pas à un pied de diſtance, mais qui ſont paſſées de maniere à obéir ſi aiſément, que le corps les fait plier en paſſant. Ils ſautent auſſi par dedans une *corde* que deux hommes tiennent fermée en carré de ſeize à dix huit pouces ſeulement, qu'ils tiennent à cinq pieds haut de terre. Un enfant y paſſeroit à peine; mais ceux qui la tiennent ſavent l'élargir ſi adroitement qu'on ne ſauroit l'apercevoir. Leurs *Voltigeurs* font leurs tours avec des *flambeaux* à la main, allumez par les deux bouts, qu'ils ſe paſſent à tout moment ſur le viſage ſans ſe brûler. Ils ſe font forger une bêche toute rouge ſur une enclume, poſée ſur leur ventre nud, ſe tenant recourbez & renverſez ſur les mains, & ſur les pieds, à quinze ou ſeize pouces de terre, après s'être fait mettre ſous le dos un *poignard*, la pointe en haut, qui n'eſt pas à un doigt du dos : c'eſt pour montrer que les coups de forgeron ne les ébranlent pas, parce que s'ils plioient, le *poignard* leur entreroit dans le dos. Le *Voltigeur* ſe tient en cette poſture juſqu'à ce que les deux forgerons ayent achevé de former leur bêche. Quand ce tour eſt achevé, il vient un autre *Voltigeur* qui ſe met à la place en la même poſture, à qui on met ſur le ventre une pomme, ou un melon, qu'un homme vient fendre en deux d'un coup de ſabre, aſſené de fort haut, ſans toucher ſeulement la peau.

Leurs *Charlatans* se servent d'*œufs* sous leurs *gobelets*, au lieu de boulles, pour faire leurs tours. Ils mettent leurs *œufs* au nombre de sept ou huit dans un *sac*, qu'ils ont pilé aux pieds auparavant, & qu'ils ont fait piler par ceux des spectateurs qui le veulent faire: & un moment aprés ils vous font voir que ces *œufs* sont devenus des *pigeons*, ou des *poullets*. Aprés ils donnent de nouveau à manier & examiner le *sac*, qui est leur *gibeciere*, & quand on est bien demeuré d'accord avec eux qu'il n'y a rien, ils le mettent à terre au milieu de la place, & un moment aprés ils le prennent à la main, & en tirent toutes les *Ustensilles d'une cuisine*.

Leurs *Joueurs de Marionettes*, & de *Tours* ne demandent point d'argent à la porte, comme en nôtre païs, car ils joüent à découvert dans les places publiques, & leur donne qui veut. Ils entremêlent la *farce* & les *tours*, avec des *contes* & avec mille *bouffonneries*, qu'ils font tantôt masquez, & tantôt démasquez, & la font durer deux ou trois heures. Et quand elle va finir ils vont à tous les spectateurs demander quelque chose; & lors qu'ils s'aperçoivent que quelqu'un se met en état de se retirer doucement, avant qu'on aille lui demander de l'argent, le Maître de la troupe crie à haute voix, & d'une maniere emphatique. *Celui qui se levera, devienne l'ennemi d'Ali.* C'est comme qui diroit chez nous *ennemi de Dieu, & des Saints.* On fait venir les *charlatans* dans les maisons pour une couple d'écus. Ils appellent ces sortes de divertissemens, *Mascaré*, c'est-à-dire *jeu*, *plaisanterie*, *raillerie*, *représentations*, d'où est venu nôtre mot de *Mascarade*.

Ou-

Outre les *Charlatans Persans*, qu'il y a dans toutes les villes du Royaume, comme je viens de le dire, il y a des troupes de *Charlatans Indiens* dans les grandes villes, sur tout à *Ispahan*, mais qui n'en savent pas plus que ceux du Païs. J'admire la crédulité de plusieurs *Voyageurs*, qui ont rapporté serieusement que ces faiseurs de tours savoient faire venir en un moment tel *arbre* qu'on vouloit chargé de fleurs & de fruits: faire éclore des *œufs* sur le champ, & mille autres choses surprenantes de cette nature. Mr. *Tavernier*, entre les autres, met cela bonnement dans ses *Rélations*, quoi que de la maniere qu'il le raconte, il fasse assez entrevoir la *Charlatanerie*. Je reconnus qu'il y en avoit dans ces *Tours d'adresse*, dès la prémiere fois que je les vis faire, parce que je m'en defiois & que je les observois exactement. Voici comme ces *Charlatans* s'y prennent. Ils tendent une toile en rond ou en quarré dans la cour, ou dans le jardin, suivant le lieu où on les fait jouër: & ils la tendent toûjours un peu loin des spectateurs. Quand toutes leurs piéces sont prêtes, ils ouvrent la toile sur le devant: puis ils prennent un noyau, ou un pepin de quelque fruit de la saison, & avec leurs façons & leurs piasses accoûtumées, & des récits de leur grimoire, propres seulement à éblouïr les simples, ils le mettent en terre au milieu de leur tente, l'arrosent, & puis ils la referment. Cela fait, ils se mettent entre la tente & les spectateurs, & font d'autres *Tours de passepasse*; pendant quoi un d'eux se glisse adroitement sous la toile, & plante en terre à l'endroit du noyau une petite branche verte d'un arbre

de l'eſpece qu'ils l'ont promis. Chacun cependant eſt attentif à leurs autres Tours. Quand ils les ont fait durer un quart d'heure, ils ouvrent la tente ſur le devant, & avec de grandes exclamations, montrent ce ſurgeon planté. Un d'eux, pour mieux impoſer aux ſots, ſe couche alors deſſus & l'arroſe de ſon ſang, s'inciſant pour cet effet ſous l'aiſſelle ou ailleurs. Tous les autres recommencent leurs invocations, & leur feint enchantement, puis ils laiſſent retomber la toile, & ils reprennent leurs tours comme auparavant. Ils continuent ce *jeu* à cinq ou ſix repriſes, pendant une heure ou deux, & juſqu'à ce qu'ils ayent fait voir une branche haute de trois ou quatre pieds, avec quelques fruits deſſus. Voilà leur miracle, à la vûe duquel eux, les valets, & tous les ſots qui le croyent font de grandes admirations. La premiére fois que je vis ce tour, je voulus m'aprocher de la tente pour les voir mieux faire. Ces *Charlatans* s'y oppoſerent. Je leur dis de n'en approcher pas eux-mêmes, & de repréſenter à quelque pas de là; cela ne ſe put encore; c'étoit les troubler & empêcher leur operation. Je les laiſſai donc faire; mais je les fis épier par deux valets, qui virent tout leur *Jeu*, & je l'entrevoyois moi-même, par l'attention que j'y apportois. J'ai vû ce tour d'arbre en plus d'un lieu, & c'étoit toûjours la même choſe. J'ai ouï aſſurer que quelques uns le font avec du bois contrefait. Il faut concevoir de même maniere tous les tours des *Charlatans Indiens* & *Perſans*; qui aſſurément paſſent de bien loin les nôtres en induſtrie & en ſoupleſſe, & font leur mêtier très-adroitement,

ment, & avec un art merveilleux. J'ai vû à *Colconde* quatre femmes droites sur les épaules l'une de l'autre. La quatriéme tenoit un enfant dans ses bras, & celle qui portoit les autres couroit, car elle alloit ce qu'on appelle *aller plus vîte que le pas*. La seconde montoit d'un saut sur l'épaule de la premiére, les deux autres montoient par un arbre. J'ai ouï raconter à feu *Mr. Carron*, un des habiles hommes que les *Indes* & le commerce ayent jamais formé, une partie de ce qui sortoit de meilleur de la *gibeciere* des *Chinois* & des *Japonois*, qui sont à ce que l'on dît des *Charlatans* du plus haut étage. Il assuroit qu'il y en a qui prennent un enfant, le jettent en l'air, & le font tomber par membres, une jambe, puis une autre, & ainsi de tous les membres dont le dernier est la tête. Que ces *Charlatans* rejoignent ces parties à terre, après quoi l'enfant se relevoit & paroissoit tel qu'auparavant. Si jamais rien a ressenti le *conte* & la *fable*, c'est sans doute ce *Tour*, qu'il n'y a pas moyen de s'imaginer, sinon comme un *Tour d'adresse*, dans lequel la dexterité de l'operation impose par un changement d'objets imperceptibles, & fait ainsi illusion aux yeux des spectateurs. Je n'aurois jamais fait à écrire toutes les piéces que j'ai ouï raconter de ces *Charlatans Indiens* & *Chinois*, où l'on m'a voulu faire accroire qu'il y a du prestige, ou du sortilege, en un mot que le *Diable* s'en mêle. J'ai fait tous mes efforts pour en voir de tels, mais toûjours en vain, la *Magie* blanchissoit dès que j'y regardois de près: & je me suis toûjours vû contraint d'y reconnoître de l'*imposture*.

Les

Les *Perſans* appellent les *jeux de hazard*, *taoum:* leur *Religion* les défend, & la Police autoriſe cette défenſe par des amendes qu'elle impoſe aux *Joueurs*. Le *Mechel darbachi* qui eſt un des grands offices de la Cour, auquel on a attaché celui d'*Inſpecteur* ſur les femmes publiques, & qui tire leur tribut, eſt établi ſur le *jeu*, & en reçoit les amendes. On peut voir combien il eſt aiſé de s'abſtenir du *jeu*, quand on en fait une bonne réſolution, en ce que les *Perſans* ne jouënt point, communément parlant, quoi qu'ils ne regardent le péché du *jeu* que comme leger & veniel, au lieu que l'uſage du Vin eſt aſſez commun parmi eux, quoi que la *Religion* le défende beaucoup plus ſeverement. Il y a même des *Docteurs* qui tiennent que les *Jeux de hazard* ne ſont défendus, que quand on joue pour de l'argent, & non pas ſi l'on ne jouë point d'argent; mais l'un revient à l'autre, puisqu'on ne *joue* jamais à des *jeux de pur hazard*, que pour quelque choſe. Il y a des *Cartes* parmi le menu peuple, qu'ils appellent *ganjaphé*. Elles ſont de bois, fort bien peintes. Le *Jeu* eſt de quatre vingts dix *Cartes* avec huit couleurs. Ils y joüent fort lourdement, & ſans invention. Ils ont encore le *Totum*, les *Dez*, le *Jeu de boule*, la *Paume*, la *Foſſette*; mais il n'y a pas un homme en cent qui y *jouë:* & encore n'eſt-ce que parmi le plus bas peuple. Dans le *Caffé* on vous donne à *joüer* au *Trictrac*, & à un jeu de *Coquilles* que les *Turcs* ont fort en uſage; & ces jeux ont été portez d'*Europe* en *Perſe* par les *Armeniens*. C'eſt la même choſe du *Jeu aux œufs*, qui eſt commun vers le nouvel an. Ils en font de toutes couleurs,

leurs, & de peints & dorez, qui valent une à deux pistoles piéce. Ils en ont dont la coque est plus dure que des œufs ordinaires, ayant un secret pour la faire durcir. Quelques gens de qualité, en fort petit nombre, joüent aux *Echets*. Ils tiennent ce *Jeu* défendu dans le nombre des autres; mais ils ne le tiennent pas deshonnête comme les autres. Ce *Jeu* a été la matiére de plusieurs savantes disputes, sur son Origine, & sur les Etymologies de ses termes. Les *Persans* soutiennent que c'est l'invention de leurs ancêtres, & effectivement les termes du *Jeu* sont originaires de l'ancien *Persan*. Ils l'appellent *Sedreng*, ce qui signifie *cent soucis*, ou *peines*, parce qu'il y faut appliquer toutes ses pensées. D'autres *Chetreng*, ce qui est presque la même chose; car en *Persan* la lettre S, & la lettre CH, sont formées de même. *Chetreng* veut dire *la douleur ou l'angoisse du Roi*, à cause de l'extremité où *le Roi des Echets* est reduit. *Echec* & *Mat*, vient de *cheic*, ou *chamat*, qui est le plus considérable terme de ce *Jeu*, qu'on employe pour dire que le *Roi* va être pris, & signifie *le Roi est consterné*, ou *étourdi*. Les *Persans* estiment fort cet *Exercice*, disant que qui sait bien *joüer* aux *Echets*, est capable de gouverner le monde. Ils disent aussi que pour y bien joüer il faut faire durer une partie trois jours.

Je parlerai du *Chant* & de la *Danse* dans le Discours suivant, au Chapitre de la *Musique*; mais je vais mettre à la fin de celui-ci la description d'un *Divertissement* fort solemnel en *Perse*, qui est la fête du *Chatir*, ou *valet de pied du Roi*. C'est comme le Chef-d'œuvre

vre du valet de pied, qui veut être reçû au service du Roi. Il faut qu'il aille de la porte du Palais, à une Colomne hors de la ville, qui est loin du Palais une lieuë & demie Françoise, querir douze flêches entre deux Soleils, l'une après l'autre. On n'est reçû *Valet de pied du Roi* qu'après cet essai. Quand le Roi *Soliman*, fut monté sur le trône, on lui faisoit voir chaque chose en sa magnificence; & comme on lui fit de grands recits de la fête du *Chatir* il ordonna qu'elle fût solemnisée aussi pompeusement qu'il se pouvoit faire, sans qu'on y épargnât rien; & c'est ce qui fut fait le vingt sixiéme de Mai 1667. jour choisi par la désignation des *Astrologues*, qui jugerent que c'étoit le plus heureux jour pour cette fête. Le *Général des Mousquetaires*, qui étoit alors le favori, avoit mené le *Chatir* la veille en la présence du Roi, qui lui promit de le prendre s'il achevoit sa course, & lui donna un *calaat* ou habit entier, & permission de commencer à quatre heures du matin; c'étoit lui faire grace de près d'une heure; car comme j'ai dit c'est l'ordre qu'il fasse cette course entre les deux Soleils, comme l'on parle: & aussi-tôt on donna ordre de tendre les maisons, de parer les boutiques, & d'arroser les ruës le long du chemin. Cela fut executé à l'envi, & le lendemain tout se trouva paré, orné, & accommodé. La Place Royale d'*Ispahan* étoit vuide & nette, comme une sale de bal. Au devant du grand Portail, on avoit dressé une tente de quatre vingts pieds de long, sur trente de large, haute à proportion, portée sur des pilliers dorez, & tenduë de biais, en sorte qu'elle étoit ouverte, & sur le Portail

tail

tail & sur le coin de la place par où le Coureur venoit. La tente étoit doublée de beau tabis & de brocard, le bas couvert d'un riche tapis tout d'une piéce, avec des carreaux de brocard. Aux pilliers de la tente, pendoit de haut en bas des pennaches, & des aigrettes, que ces *Valets de pied du Roi* portent à la tête, & des ceintures de grelots, qu'ils s'attachent aussi, pour se tenir en action. A un coin il y avoit un buffet de Vases d'or, & de pierreries, de diverses liqueurs; & à un autre vingt bassins d'or de toute sorte de Massepains & de Confitures seiches & liquides. Dix à douze *Valets de pied du Roi*, richement habillez, & chacun de differentes couleurs, & de different ornement, car en *Perse* on ne sait ce que c'est que de livrée, faisoient les honneurs de la tente, à quiconque la venoit voir, qui étoit assez de qualité pour y entrer, comme étant les Maîtres de la fête. Les Huissiers de la garde du Roi étoient aux portes de la tente, & les Gardes du Corps étoient rangez en haye dans la Place en tous les endroits des avenuës. Vis-à-vis le grand Portail du Palais, on voyoit les Elephans au nombre de neuf rangez en haye, couverts de riches housses, & parez de tant de chaines, de ceps, & d'autres ornemens d'argent massif, qu'un autre animal auroit plié sous le poids. Chaque Elephant avoit son Gouverneur vêtu à l'*Indienne*, fort paré. Le plus grand Elephant étoit enharnaché, & prêt à recevoir le Prince, sur un Trône couvert, posé sur son dos, au lieu de selle. Ce Trône étoit assez grand pour s'y coucher tout du long. Des armes, comme *Arc*, *bouclier*, &

fle-

fleche, sont toûjours pendues à un des deux bâtons qui soutiennent le dessus du Trône: & après cela vous voyez au bout Meridional de la place, d'une part les *bêtes feroces* dressées pour la *chasse*, comme le *Lion*, la *Panthere*, l'*Once*, le *Tigre*, & d'autres: & d'une autre part des Chariots des *Indes* attellez de beaux *Bœufs* tous blancs. Et les *Bêtes* de combat comme les *Buffles*, les *Taureaux*, les *Loups*, les *Beliers*, chacun avec un collier garni de petits sachets remplis d'*Amulettes*, ou papiers écrits pour servir de préservatif. Les *Mahometans* pendent de ces *Amulettes* non seulement au col de ces *Bêtes*, mais aussi de toutes les autres, au col de leurs enfans, & de leurs femmes. Ils en pendent même aux choses inanimées. Vous les en voyez quelquefois tous couverts. L'autre bout de la Place, qui est au *Septentrion*, avoit aussi ses troupes pour le divertissement, & pour la parade. C'étoient des *Danseurs de corde*, des bandes de *Danseuses*, des bandes de *Valets de pied*, préparez à danser: des corps de **Bateleurs* de cent sortes de *Tours*: des *Joüeurs de Gobelets*: des *Escrimeurs*: les *Marionnettes*: & de distance à autre des bandes d'instrumens de *Musique* de toute sorte. Les bons *Chatirs*, ou *Valets de pied* savent tous bien danser & voltiger, sur tout ceux des Grands, & on les fait danser pour se divertir; car en *Orient* la *Danse* est deshonnête, ou infame, si vous voulez, & il n'y a que les femmes publiques qui dansent. Je me souviens là-dessus que durant la minorité du Roi de *France* il vint un *Persan* à Paris, que le Roi de *Perse* avoit envoyé en *Europe* avec un Marchand

Fran-

François habitué à *Ispahan*, afin de vendre des soyes, & d'apporter des Marchandises curieuses d'*Europe*. On faisoit tout voir au *Persan*, qui ne savoit pas un mot d'aucune langue d'*Europe*. On le mena entr'autres à un ballet où le Roi dansoit; & quand Sa Majesté dansa on le lui fit remarquer: & après on lui demanda si le Roi ne dansoit pas bien? *Par le nom de Dieu*, répondit-il, *c'est un excellent Chatir*.

Voilà comment la grande place étoit ornée & disposée. Les ruës par où le *Coureur* devoit passer, qui sont la plûpart des marchez couverts, étoient aussi parées à merveille. Les boutiques étoient tendues de riches étoffes, & quelques unes étoient parées d'armes comme une sale d'Arsenal, avec beaucoup d'enseignes mêlées parmi. On arrosoit le chemin chaque fois que le *Coureur* alloit passer, un moment devant qu'il vint, & on le semoit de fleurs. Les fauxbourgs étoient tendus de Pavillons, & les dehors de la ville aussi, jusqu'à la *Tour des fleches*. Un corps d'*Indiens*, au nombre de deux ou trois mille, y étoit en un endroit. Celui des *Armeniens*, en pareil nombre, en un autre. Les *Ignicoles* en un lieu. Les *Juifs* en un autre; tout le monde aussi bien mis qu'il se pouvoit pour plaire au Roi qui l'avoit desiré. Aux portes des plus grands Seigneurs qui étoient sur la route, vous trouviez des tables couvertes de Cassolettes, d'Eaux de senteur, & de bassins de Confitures. Enfin toute la route étoit comme bordée d'Instrumens de Musique, de Timbales, & de Trompettes, qui jouoient par troupes dès qu'ils appercevoient le *Coureur* venir.

Il étoit en chemise, avec un simple bourlet uni, & assez mince, de toile d'argent, qui lui couvroit les fesses. Il portoit un linge en plusieurs doubles, plié sur l'estomach, en croix de *Saint André*, qui lui tenoit les mamelles & la ratte bien serrez, & s'attachoit à la ceinture : & il avoit entre les jambes un autre linge passé & bien serré. Ses bras, ses cuisses, & ses jambes étoient nues frottées d'un onguent couleur d'aurore-brun, fait d'une mixtion d'huile de rose, & d'huile de muscade & de canelle. Il étoit chaussé à nud de souliers de laquais, qui est une chaussure qui leur est particuliere : & quoi qu'il n'eût point de bas, comme j'ai dit, il avoit des jarretieres. Enfin, sa tête étoit couverte d'un bonnet, qui lui venoit jusqu'au bas des oreilles, orné de trois ou quatre petites plumes, legéres comme le vent. Au bonnet, au col, au bras, & sur l'estomach, vous voyiez des *Amulettes*, pendus comme je viens de le représenter il n'y a qu'un moment.

C'est-là comme le *Valet de pié* étoit accommodé. Il faisoit ses courses toûjours en Compagnie nombreuse ; seize à vingt *Valets de pied* des grands Seigneurs couroient à pié devant lui, & à ses côtez, selon le train qu'il alloit, se relayant les uns les autres. Ils étoient précedez par un nombre de Cavaliers d'environ vingt cinq à trente, parmi lesquels il y avoit des plus grands Seigneurs qui couroient deux cens pas devant, plus par pompe, que pour faire faire place. Un Courrier exprès, nommé par le Roi, le suivoit à chaque course pour en être témoin. A tout moment on lui rafraichissoit le visage avec des

eaux

eaux de senteur, &.on lui en jettoit tout le long des cuisses, des bras, & des jambes pour le rafraichir. On l'éventoit continuellement derriere lui & à ses côtez; & tout cela se faisoit avec tant d'adresse & de legéreté, que quoi que le chemin fût toûjours couvert de monde à pied & à cheval, il ne se trouvoit jamais personne devant lui. Tout retentissoit de ses loüanges, & faisoient mille vœux pour lui, invoquant le nom de Dieu, & reclamant les saints avec des cris qui fendoient l'air: & les grands Seigneurs qui se trouvoient à sa course lui promettoient biens & honneurs, exaltoient sa vitesse, son courage, & sa force. Il ne se pouvoit qu'il ne fût enchanté & enlevé, de l'harmonie, & de l'agréable bruit qui se faisoit autour de lui. J'oubliois à dire que sur la colomne qui marque le bout de sa course, & où les flêches qu'il doit aller querir sont passées dans une écharpe, on avoit dressé un Pavillon à moitié grand comme celui que j'ai représenté devant le Portail du Palais, qui étoit orné de même, & garni aussi de divers régals. Lors que ce *Coureur* partit la premiére fois de devant le Palais, il se mit à aller en sautant & faisant des bonds, & en remuant les bras, comme s'il eût voulu s'escrimer, & faire des postures. C'étoit pour se mettre en haleine, il fit comme cela sa premiére course, allant & venant sans s'arrêter; mais aux autres courses, il s'arrêtoit un instant pour prendre haleine. Lors qu'il entroit dans la tente où étoient les fleches, deux *Valets de pied* des plus robustes le prenoient à force de bras, & l'asseyoient en bas sur le tapis, où durant l'espace d'un *Pa-*

ter

ter on lui mettoit quelque ſorbet, ou autre cordial à la bouche, & on lui tenoit des parfums au nez; & à même tems un autre *Valet de pied* prenoit une fleche des mains d'un Officier du Roi, & la lui paſſoit dans le dos. Ces fleches étoient longues d'un pié, pas plus groſſes qu'une groſſe plume à écrire, ayant au bout une petite banderolle comme celle qu'on met aux *pains benits*. Le *Valet de pied* fit ſes ſix premiéres courſes en ſix heures; aux autres il fut un peu plus de tems. Les plus grands Seigneurs de la Cour, comme je l'ai dit, l'accompagnerent tous l'un après l'autre dans ſes courſes. *Cheic-aly-can*, Gouverneur de la plus importante Province de *Perſe*, & alors fort en faveur, fit cinq courſes avec lui, quoi qu'âgé de ſoixante huit ans, changeant cinq fois de cheval. Le premier *Miniſtre*, vieillard preſque auſſi âgé, fit trois courſes. Le *Nazir*, ou *Grand Maître*, Seigneur de pareil âge, à peu près, ne fit que deux courſes, parce que le ſervice du Roi l'appella ailleurs. Mais pour bien faire ſa cour au Roi, il fit faire les douze courſes entieres à ſon fils unique, jeune Seigneur de vingt-deux ans, bien fait, & beau comme un ange, demeurant ainſi à courir, ſans aucun relache, depuis quatre heures du matin, juſqu'à ſix du ſoir, au milieu de tout ce tintamare & ce bruit épouvantable, & ſans rien prendre que quelque cordial. Le Roi avoit ordonné que les douze principaux Atteliers du Palais feroient chacun une courſe avec le valet de pied, & cela fut executé, Je le ſuivis toute la ſeptiéme courſe, en laquelle il commençoit à relâcher ſon train, à cauſe de l'ardeur du Soleil,

leil, & du ſable où il paſſoit. Cependant, il me fallut toûjours galoper. Lors qu'il arrivoit dans la Place Royale, il ſe faiſoit un grand éclat de voix, d'acclamations, d'inſtrumens, & ſur tout de certaines timbales portées ſur des charrettes, plus larges que des tonneaux. Ce bruit étoit ſi grand, que je n'en ai jamais ouï un pareil : & j'appris depuis qu'on l'entendoit à trois lieuës de là. A la ſixiéme courſe, le Roi vint à la porte de la tente, pour voir arriver le *Coureur*, & pour l'encourager. A la huitiéme courſe, on ſervit la tente de trente baſſins d'or maſſif, pleins de bons mets, qui étoient pour régaler les *valets de pied*; & à trois heures après midi, le Roi parut aux fenêtres d'un des pavillons qui ſont ſur la place, au devant du grand Portail, & alors tous les *Divertiſſemens* qui avoient été préparés ſe mirent à jouër, chacun devant ſoi, ſans égard aux ſpectateurs: les *Bêtes* à combattre: les *Danſeurs* & les *Danſeuſes* à danſer, chaque troupe à part: les *Danſeurs de corde* à voltiger : les *Joueurs de gobelets* à faire leurs tours: les *Luteurs* à eſcrimer. C'étoit le plus bizarre ſpectacle du monde que cette confuſion d'*Exercices* & de *Jeux*, où l'on ne ſavoit ſur quoi arrêter ſes yeux; mais preſque tout le monde les arrêtoit ſur les combats des *Bêtes feroces*, qui ſont un des plus raviſſans ſpectacles des Perſans : entr'autres du *Lion*, ou de la *Panthere*, contre les *Taureaux*, & ſur le combat des *Buffles*, des *Beliers*, des *Loups*, & des *Cocqs*. Ces *Bêtes* à corne ne ſe battent pas d'une égale maniere; car les *Buffles* ſe lancent l'un contre l'autre, & ſe prennent aux cornes. Ils ſe pouſſent ſans

ſe quitter que l'un ne ſoit vaincu, & ne s'en ſoit fui hors de la lice : mais les *Beliers* s'élancent l'un contre l'autre, à dix ou douze pas de diſtance, & ſe rencontrent d'un ſi furieux choc contre le front, qu'on en entend le coup à cinquante pas. Après cela ils ſe retirent vîte courant à reculons juſqu'à pareille diſtance, puis retournent à la charge, & ſe rechoquent, & ainſi de ſuite juſqu'à ce que l'un des deux ſoit renverſé, ou que le ſang lui ſorte de la tête. Pour les *Loups*, ils ſe dreſſent ſur les pieds, ſe prennent au corps, & ſe chamaillent juſqu'à ce qu'on les ſepare. Comme cet animal eſt peſant, il faut le mettre en fureur pour le faire battre, & on le fait de cette maniere. On l'attache bien par un pied à une longue corde, puis on lui montre un enfant, ou jeune garçon, dans la place, & on le lâche deſſus. Il ſe met à courir fort pour l'engloutir ; mais comme il eſt prêt de ſe jetter ſur l'enfant, on retient la corde, & on la retire, puis on le relâche un peu, ſur cela il s'échauffe, ſe dreſſe ſur les pieds, rugit, à quoi on l'excite en l'irritant juſqu'à ce qu'il ſoit furieux comme on le veut. Je ne dis rien ici du combat des *Bêtes feroces*, parce que j'aurai occaſion d'en parler ailleurs. Pour achever le recit de la Fête du *Chatir*, je dirai qu'à cinq heures le Roi monta à cheval, & allant au devant de lui, il le rencontra à la porte du Fauxbourg. Quand il entendit que le Roi venoit, il prit un petit enfant qu'il trouva ſur une boutique, & le mit ſur ſes épaules, pour faire voir qu'il n'étoit pas épuiſé ; & cela fit beaucoup redoubler les cris de joye & les acclamations. Le Roi lui cria

en





en passant qu'il lui donnoit le *Calaat*, ou l'habit Royal, des pieds jusqu'à la tête, cinq cens *tomans*, qui sont vingt-deux mille cinq cens livres, & le faisoit Chef des *Chatirs*, ou *valets de pied*, qui est une charge importante pour le revenu. Tous les Grands lui envoyerent aussi des présens. Cependant, on disoit après tout qu'il n'avoit pas bien couru, parce qu'il n'avoit pas apporté les douze flèches en douze heures, mais qu'il en avoit mis près de quatorze. On dit qu'un *valet de pied* le fit du tems de *Cha Sefy*. C'est une belle course à pied, que trente-six lieuës en douze heures.

CHAPITRE XIII.

Des Habits & des Meubles.

LEs *habits* des *Orientaux* ne sont point sujets à la mode. Ils sont toûjours faits d'une même façon, & si la prudence d'une Nation paroît à un usage constant pour les *habits*, comme on l'a dit, les *Persans* doivent être fort loüiez de prudence; car leur *habit* ne reçoit jamais d'alteration, & ils ne sont point changeans non plus, aux couleurs, aux nuances, & aux façons des *étoffes*. J'ai vû des *habits* de *Tamerlan*, qu'on garde dans le trésor d'*Ispahan*. Ils sont taillez tout comme ceux qu'on fait aujourd'hui, sans aucune difference.

J'ai mis à côté divers Portraits d'hommes & de femmes *habillez* à la *Persane*, afin qu'on prenne une idée de leur *habit* plus vîte, & plus distinctement, que par la description.

G 2 Les

Les hommes ne portent point de *haut de chausse*, mais seulement un *caleçon* doublé, qui leur tombe sur la cheville du pied, mais qui n'a point de pieds. Il n'est point ouvert par devant, non plus, de sorte qu'il faut le dénoüer pour faire de l'eau. Vous observerez que les hommes se mettent tout comme les femmes, pour satisfaire à ce besoin de la nature, & en cette posture ils dénoüent le *caleçon*, & le tirent en bas tant soit peu, & puis quand ils ont fait, ils se relevent, & le renoüent. La *chemise* est longue, & leur couvre les genoux, passant par-dessus le *caleçon*, au lieu de se mettre dedans. Elle est ouverte à côté droit sur la mamelle, jusqu'à l'estomach, & en bas aux côtez comme les nôtres, n'ayant point de colet, mais une simple couture comme les *chemises* de femme en *Europe*. Les femmes riches, & quelquefois les hommes, en des solemnitez, rebordent le colet de la chemise, d'une broderie de perles, large d'un doigt. Les hommes en *Perse*, ni les femmes non plus, ne portent rien au col. Les hommes mettent sur la *chemise* une *veste* de *cotton*, qui s'attache par devant sur l'estomach, & tombe jusques sur le jarret, & par-dessus une *robe*, qu'ils appellent *cabai*, qui est large comme un cottillon de femme, mais fort étroite en haut, passant deux fois sur l'estomach, & s'attachant sous le bras; le premier tour sous le bras gauche, & l'autre tour, qui est celui de dessus, sous le bras droit. Cette *robe* est échancrée de la maniere que vous voyez dans la *Figure* qui est à côté. Les *manches* en sont étroites; mais comme elles sont bien plus longues qu'il ne faut, on les plisse

plissé sur le haut du bras, & on les boutonne au poignet. Les Cavaliers aussi portent des *cabai à la Georgienne*, qui ne different des autres qu'en ce qu'elles sont ouvertes sur l'estomach, avec des *boutons* & des *gances*. Quoi que cette *veste* soit fort juste à l'endroit des reins, on l'attache là de deux à trois *ceintures* par dessus, pliées en double, larges de quatre doigts, riches & propres, ce qui fait que la *robe* fait sur l'estomach une *poche* ample & forte, où l'on serre ce qu'on a, bien plus sûrement que nous ne faisons dans nos *poches* de *haut de chausse*. On met par-dessus la *robe* un *justaucorps*, ou court, & sans manches, qu'on appelle *courdy*; ou long, & à manches, qu'on appelle *cadebi*, selon la saison Ces *justaucorps* sont coupez comme les *robes*, c'est-à dire, qu'ils sont larges en bas, & étroits en haut, comme des cloches. On les fait de *drap*, ou de *brocard d'or*, ou de gros *satin*, & on les chamarre de *dentelles* ou de *galons d'or*, ou *d'argent*, ou on les brode. Ils sont fourrez les uns de *Martre zibeline*, les autres de *Mouton de Tartarie*, & de *Bactriane*, dont le poil est plus fin que les cheveux, & annellé pas plus grand que des *paillettes*. Il n'y a pas de plus belle fourrure, & plus chaude, que ces peaux de mouton. Les *justaucorps* fourrez ont un parement de la même fourrure que les dedans, qui prend du cou sur l'estomach, justement comme une *palatine*, & au dessous tout joignant, il y a une rangée de *boutonnieres* à queue, plus pour l'ornement que pour le service, car on boutonne rarement le justaucorps. Les *bas* sont de *drap*, & tout d'une venue, comme on parle, c'est-

 à-

à-dire qu'ils ſont taillez comme un ſac, & non ſelon la figure de la jambe. Ils ne vont que juſqu'aux genoux, au deſſous deſquels on les noue. On y met au *talon* une *piéce* de *cuir rouge* fort proprement couſue, pour empêcher le *talon* du *ſoulier*, qui eſt tranchant, de faire mal, & de percer le *bas*, ce qu'il feroit en trois ou quatre jours. C'eſt ſeulement depuis le commerce que les *Perſans* ont avec les *Europeans*, tant par le moyen de leurs ſujets *Armeniens*, que des *Compagnies Europeanes*, qu'on porte des *bas* de *drap* en *Perſe*. Perſonne n'en portoit auparavant; & le Roi même ſe couvroit les jambes comme font encore à preſent les ſoldats, les voituriers, les valets de pied, les villageois, & beaucoup de gens du commun, en entourant la jambe d'une groſſe *toile* large de ſix doigts, & longue de trois ou quatre aunes, tout comme on emmaillotte un enfant. Cette *chauſſure* eſt fort commode, & fort convenable, aux gens de ſervice. On la fait legere ou épaiſſe ſelon la ſaiſon. Elle tient la jambe ſerrée, & quand elle eſt mouillée ou crottée, on la ſeiche, ou on la nettoye en un inſtant. L'Hiver, on envelope le pied comme la jambe: & l'Eté, on met le pied nud dans le *ſoulié*. Les *ſouliers* de *Perſe* ſont de differentes façons; mais tous ſont ſans oreilles, & ne ſont point ouverts à côté. On les ferre tous ſous le talon, & on garnit la ſemelle de petits clous à l'endroit où la plante des pieds porte, afin de durer plus long-tems. Vous voyez dans les portraits la *figure* des *ſouliers* des gens de qualité, qui ſont faits comme des *pantouffles* de femmes, afin de pouvoir les quitter aiſément

quand

quand on est entré dans le logis ; parce que les planchers sont couverts de tapis. Ces *souliers* sont de *chagrin* verd, ou d'autres couleurs. La *semelle*, qui est toûjours simple, est mince comme un carton, mais c'est le meilleur cuir du monde. Il n'y a que cette sorte de *souliers* qui sont à talons, tous les autres sont plats. Les uns ont le dessus de *cuir*, les autres l'ont d'estame de *cotton*, faite à la broche, comme nos *bas*, mais beaucoup plus forts. On est chaussé fort juste avec ces *souliers*, qu'on appelle *souliers de laquais* : & le pied ne tourne jamais dedans, mais on ne sauroit les mettre sans *chaussepied*, d'où vient que vous voyez toûjours les laquais en porter un de fer ou de buis passé à la *ceinture*. Ils grimpent & courent à merveille avec cette *chaussure*. Les pauvres gens font les *semelles* de leurs *souliers* de *cuir de chameau*, parce qu'il dure beaucoup plus qu'aucun autre ; mais c'est un *cuir* mol, qui ramasse l'humidité comme une éponge. Les païsans font leurs *semelles* de *souliers* de chiffons, & de retailles de toile enfilée côte à côte & fort serrées. Ces *semelles*, quoi que d'un pouce d'épaisseur, sont legeres, & on n'en voit jamais la fin. On les appelle *pabouch quive*, c'est-à-dire, *souliers de guenilles*.

Le *Turban Persan*, qu'ils appellent *Dulbend*, c'est-à-dire, *Lien qui entoure*, & qui est la plus belle piéce de leur *habit*, est une piéce tellement pesante, qu'on ne croiroit jamais le pouvoir porter. Il y en a de si gros qu'ils pésent entre douze & quinze livres. Les plus legers pésent la moitié. J'avois bien de la peine au commencement à porter ce *Turban*. Je

 pliois

pliois sous le faix, & je l'ôtois par tout où j'osois prendre cette liberté; car c'en est une en *Perse*, comme en *Europe*, d'ôter sa *perruque*. Mais avec le tems, je m'accoûtumai fort bien à le porter. Ces *Turbans* sont faits de grosse *toile* blanche qui sert comme de forme, & par dessus d'une fine & riche *étoffe de soye*, ou de *soye & d'or*. Les gens d'Eglise les portent communément de *très-fine mousseline* blanche, par dessus la grosse toile. Ces *étoffes* de *Turban* ont les bouts d'une riche tissure à fleurs, à la largeur de six ou sept pouces, dont on fait en le nouant, comme une *aigrette* au milieu du *Turban*, ainsi qu'on le voit dans le portrait que j'en ai donné. Quoi que cette *coeffure* soit si pesante, on porte cependant sous le *Turban* une *calotte* de *toile cottonnée* & piquée, & quelquefois de *drap*. Il faut croire que le climat de *Perse* demande qu'on ait la tête si fort couverte; car rien n'est generalement pratiqué en aucun lieu qui n'ait sa raison bonne & nécessaire. Les coûtumes constantes & perpetuelles ne sont point l'effet de la bizarrerie & du caprice. Le climat en est assurément l'inventeur, pour ainsi dire, & la cause de tout ce qu'on voit de singulier dans les manieres des Peuples, & peut-être même dans leurs mœurs, comme je ne me lasse point de l'observer. On couvre en *Perse*, géneralement parlant, l'estomach plus que le dos; cependant c'est tout le contraire aux *Indes*. On y couvre le dos davantage, & particulierement le chignon du cou.

Les *étoffes* des *habits* sont de *soye* & de *cotton*. Les *chemises* & les *caleçons* sont de soye. Les *vestes* & les *robes* sont doublées d'une grosse

groſſe *toile* claire & cottonnée entre deux, pour être plus chaude. Il faut que la doublure ſoit ainſi groſſe & claire, & comme un treillis, afin que le *cotton* y tienne, & s'y attache mieux.

On ne porte point de *noir* en *Orient*, ſur tout en *Perſe*; c'eſt une couleur funeſte & odieuſe, qu'on ne ſauroit regarder: ils l'appellent *la couleur du diable*. Ils s'habillent indifferemment de toutes couleurs, à tous âges, & c'eſt un objet fort recreatif que de voir aux promenades, ou dans les places publiques, un grand peuple tout bigarré, couvert d'*étoffes* éclatantes par l'or, par le luſtre, & par la vivacité des couleurs.

Les *Perſans* pour la plûpart laiſſent croître la *Barbe* au menton, & par tout le viſage, mais courte, & qui ne fait que cacher la peau; hormis les Eccleſiaſtiques, & les gens dévots, qui la portent plus longue. Ils ont pour meſure de prendre le menton avec la main, & de couper tout ce qui excede au deſſous. Il en faut auſſi excepter les gens d'épée, & les vieux Cavaliers, qui ne portent d'autre *Barbe*, que deux grandes & groſſes *Mouſtaches*, qu'ils laiſſent croître aſſez longues pour qu'elles puiſſent retrouſſer ſur l'oreille, & s'y tenir comme à un crochet. *Abas le grand* appelloit les *Mouſtaches* l'ornement du Viſage, & donnoit plus ou moins de paye aux ſoldats, ſelon la meſure de leurs *Mouſtaches*. Pour les longues *barbes à la Turque*, elles ſont en horreur aux Perſans, ils les appellent *Balais de privé*. Voila comme eſt fait l'*habit Perſan*, qui paroit être celui-là même qu'on dit que *Cyrus* donna aux *Perſes*, conſiſtant en de longues *Robes*, & en un *Turban*.

L'*Habit* des femmes eſt ſemblable en beaucoup de choſes à celui des hommes : le *Caleçon* tombe de même ſur la cheville du pied, mais les jambes en ſont plus longues, plus étroites, & plus épaiſſes, à cauſe que les femmes ne portent point de *bas*. Elles ſe couvrent le pied d'un *brodeqnin*, qui monte quatre doigts au deſſus de la cheville du pied, & qui eſt fait ou de *broderie*, ou de la plus riche *étoffe*. La *chemiſe*, qu'on appelle *Camis*, d'où eſt peut-être venu le mot de *chemiſe*, eſt ouverte ſur le devant juſqu'au nombril. Leurs *Veſtes* ſont plus longues & pendent preſque juſques ſur le talon. Leur *ceinture* eſt mince & ſeulement d'un pouce de large. Elles ont la tête bien couverte, & par deſſus un *voile* qui leur tombe ſur les épaules & qui leur couvre par devant la gorge & le ſein. Quand elles vont dehors, elles mettent par deſſus tout, un grand *voile* blanc, qui les couvre de la tête juſqu'aux pieds, le corps & le viſage, ne laiſſant paroître en diverſes contrées que la prunelle des yeux ſimplement. Les femmes portent quatre *voiles* en tout. Deux qu'elles mettent dans le logis : & deux qu'elles mettent de plus quand elles ſortent. Le premier de ces *voiles* eſt fait en *couvre-chef*, tombant ſur le derriere du corps par Ornement. Le ſecond paſſe ſous le menton & couvre le ſein. Le troiſieme eſt le *voile* blanc qui leur couvre tout le corps. Et le quatriéme, eſt une façon de *mouchoir* qu'elles paſſent ſur le viſage & attachent à l'endroit des temples. Ce *mouchoir*, ou *voile* a un *réſeau* à l'endroit des yeux comme les vieux *points* ou *dentelles*, afin de voir au travers. Les *Armeniennes*, au con-






Nº. XXIII.
L. Surugue sculpsit 1710



contraire des *Mahometanes*, ont même dans le logis le bas du visage voilé jusques sur le nez, si elles sont mariées. C'est afin que leurs plus proches parens, & leurs Prêtres, qui ont la liberté de leur rendre visite, ne leur puissent voir qu'une partie du visage; mais les filles ne portent ce *voile* que jusqu'à la bouche par une raison contraire, & afin qu'on les voye assez pour juger de leur beauté, & pour en faire recit. Le *voile* des femmes est une des plus anciennes coutumes dont les *Histoires* parlent; mais il est dificile de savoir, si c'est par pudeur, par vaine gloire, ou par fierté que les femmes le prirent, ou par un effet de la jalousie de leurs maris: les femmes ni les hommes ne portent point de *gans*. On ne sait ce que c'est que de se ganter en *Orient*.

La *Coiffure* des femmes est simple. Leurs *cheveux* sont tous tirez derriere la tête, & mis en plusieurs *tresses*; & la beauté de cette *coiffure* consiste, en ce que les *tresses* soient épaisses & tombent sur les talons, au défaut de quoi on attache aux cheveux des *tresses* de soye pour les alonger. On garnit le bout des *tresses* de Perles & d'un bouquet de pierreries, ou d'ornemens d'or ou d'argent. La tête n'est couverte sous le *voile*, ou *couvre-chef*, que du bout d'un bandeau échancré en triangle; & c'est la *pointe* qui couvre la tête, étant tenue sur le haut du front par une *bandelette* large d'un pouce. Ce *bandeau*, qui est fait de couleurs est mince & leger. La *bandelette* est brodée à l'éguille, ou couverte de Pierreries, tout cela selon la qualité des gens. C'est à mon avis la *tiare* ancienne, ou le *Diademe* des Reines de *Perse*. Il n'y a que les

femmes mariées qui le portent, & c'eſt là la marque à laquelle on reconnoit qu'elles ſont ſous puiſſance. Les filles ont de petits *bonnets*, au lieu de *couvrechef* ou de *tiare*. Elles ne portent point de *voile* dans le logis, mais elles font pendre deux *treſſes* de leurs *cheveux* ſur les joues. Le *bonnet* des filles de condition eſt attaché d'une bride de Perles. On ne renferme les filles en *Perſe* qu'à l'âge de ſix ou ſept ans, & avant cet âge-là, elles ſortent quelquefois du Serrail avec leur Pere, en ſorte qu'on les peut voir. J'en ai vû de merveilleuſement jolies. On leur voit la gorge & le col, & on ne ſauroit rien voir de plus beau. L'*habit Perſan* laiſſe beaucoup plus voir la taille que ne fait le nôtre.

Le *poil noir* eſt le plus recommandable chez les *Perſans*, tant aux *cheveux*, qu'aux *ſourcils*, & à la *barbe*. Les plus gros *ſourcils*, & les plus épais, ſont les plus beaux, ſur tout quand ils ſont ſi grands qu'ils ſe touchent l'un contre l'autre. Les femmes *Arabes* ont les plus beaux *ſourcils* de cette ſorte. Celles d'entre les *Perſannes* qui ne les ont point de cette couleur, les teignent. & les frottent de *noir* pour les agrandir. Elles ſe font auſſi au bas du front un peu au deſſous des ſourcils une mouche *noire*, ou loſange, pas ſi grande que l'ongle du petit doigt, & dans la foſſette du menton une autre petite marque *violette*; mais celle-ci ne s'en va jamais, parce qu'elle eſt faite avec une pointe de lancette. Elles ſe frottent auſſi d'ordinaire les mains & les pieds de cette *pommade* orangée qu'on appelle *hanna*, qui ſe fait avec la graine, ou les feuilles de *paſtel* broyées, comme je l'ai décrite ci deſſus,

fus, & qu'on employe pour conserver la peau contre le hâle. Remarquez aussi que parmi les femmes, les petites tailles sont estimées plus belles que les grandes.

Les *Parures* des femmes *Persanes* sont fort diverses. Elles mettent des *aigrettes de pierreries* à la tête, passées dans la *bande* du front: ou des *bouquets de fleurs*, au defaut des *bouquets de pierreries*: elles attachent une *enseigne de pierreries* au *bandeau* qui leur pend entre les Sourcils: un *Tour de perles*, qui s'attache au dessus des oreilles, & passe sous le menton. Les femmes en diverses Provinces passent aussi un *anneau* à la narine gauche, qui pend comme une boucle d'oreille. Cet *anneau* est mince, assez grand pour entrer dans le doigt du milieu, & au bas il y a deux Perles rondes avec un *Ruby* rond entre deux passez dedans. Les femmes esclaves, particulierement, ou nées d'Esclaves, portent presque toutes de ces *anneaux*; & de si grands, en quelques païs, qu'on y passeroit le pouce; mais à *Isspahan* les *Persannes* naturelles ne percent point leur nez. Les femmes font pis en la *Caramanie deserte*. Elles se percent le nez au haut, & y passent un *anneau*, auquel elles attachent une *applique de pierreries*, qui leur couvre tout un côté de nez. J'en ai vû beaucoup comme cela à *Lar*, ville capitale de cette Province, & à *Ormus*. Outre les *bijoux* que les Dames *Persannes* portent à la tête, elles portent des *bracelets de pierreries* larges de deux, & jusqu'à trois doigts, & qui sont fort lâches autour du bras. Les personnes de qualité en portent de *Tours de Perles*. Les jeunes filles n'ont communément que des

menottes d'or, grosses comme un *ferret d'aiguillette*, avec une pierre précieuse à l'endroit de la fermeture. Quelques unes portent aussi des *ceps*, faits comme ces *menotes*, mais cela n'est pas si commun. Leurs *colliers* sont de *chaines d'or* ou de *Perles*, qu'elles se pendent au cou, & qui leur tombent au bas du sein, où est attachée une grande *boëte* de senteur. Il y a de ces *boëtes* larges comme la main. Les communes sont d'or, les autres sont couvertes de Pierreries. Et toutes sont percées à jour, remplies d'une *pâte* noire, fort legere, composée de Musc & d'Ambre, mais d'une forte senteur. On vit & on renaît de parfums en *Orient*, au lieu d'en être incommodé comme nous le sommes en ces païs froids. Pour des *Bagues*, les femmes n'en portent point tant, en nulle autre part du monde: & c'est tout dire qu'elles en ont les doigts chargez.

On peut s'*habiller* à fort bon marché à la *Persanne*. Cependant, il n'y a pas de païs où le luxe & le faste soient plus grands, également pour les hommes, & pour les femmes. Pour ce qui est de l'*habillement* des hommes, vous n'avez pas de *Turban* honnête, à moins de cinquante Ecus. Les plus beaux coutent douze à quinze cens livres: & pour être proprement *habillé*, il en faut acheter de trois à quatre cents francs la piéce. Il est vrai qu'on les porte long-tems, mais il en faut avoir plusieurs pour changer, & c'est de plus la coutume au jour de l'an d'être *habillé* tout de neuf: & aux nôces de ses parens. Les *Robbes* sont assez belles pour vingt à vingt cinq écus, mais il en faut aussi changer tous les jours:

jours : Les gens de qualité n'en mettent gueres deux jours de suite, & s'il tombe dessus la moindre goûte de quoi que ce soit, c'est à leur sens une *Robe* gatée : il en faut mettre une autre à l'instant. Les *ceintures* coutent aussi fort cher : on en met une de brocard qui coute depuis vingt écus jusqu'à cent : & une de poil de chameau par dessus, dont l'ouvrage est si fin & si curieux qu'elle coute presque autant : & si on veut porter la *martre*, il faut bien faire un autre compte ; car on n'en a pas un beau *justeaucorps* à moins de trois mille francs, & les plus beaux valent le double. Tel Officier qui n'a que douze à quinze cens livres d'appointemens, met un *habit* neuf qui lui en coute davantage. Ce luxe des *Persans* est cause de leur ruine, autant qu'aucune autre chose, car encore que les *habits* durent fort long-tems, néanmoins c'est beaucoup d'argent qu'il y faut mettre d'abord. Les gens d'épée portent l'épée & le *poignard* au côté, & tous les gens de Cour ; mais les Ecclesiastiques, les gens de Lettres, & de barreau, les Marchands & les Artisans, n'en portent point. Les Princesses du sang Royal ont le privilege de porter le *poignard.* On ne reprime point le luxe en *Perse*, tout au contraire il est géneralement encouragé & excité ; les Persans ont en commun Proverbe, *corbet ba lebas. L'honneur est selon l'habit.*

Je viens aux *Meubles* des logis, dont la dépense est beaucoup moindre qu'en nôtre *Occident.* Les planchers sont couverts, premiérement d'un gros *feutre* épais, & par dessus d'un beau *Tapis*, ou de deux, selon la grandeur de la Salle. Il y a de ces *Tapis* qui ont

ont soixante pieds de long, & que deux hommes ne sauroient porter. Par dessus ces *Tapis* on étend contre le mur, tout autour de la salle, de petits *Matelats*, de la largeur de trois pieds, qu'on couvre par dessus de *couvertures*, qui ne sont pas plus épaisses qu'un Drap d'*Espagne*, faites de toile de *côton*, piquées de soye blanche, ou de couleur, ou piquées d'or, qui couvrent les *Matelats* en rebordant d'un pied ou un peu plus: par dessus on range tout du long contre la muraille de gros *carreaux* pour s'appuyer contre. On place sur le bord de ces belles *couvertures*, qui sont les lits des anciens, de gros *crachoirs* d'argent, d'espace en espace, qui servent aussi à les tenir en état par leur pesanteur. Ce sont là les *chaises d'Orient*, par maniere de parler, & où l'on s'assied; & quand on a une fois couvert une *Salle* de cette sorte, c'est pour un âge d'homme; car ces *carreaux* sont de bon *velours* ou de gros *brocard*, & ne s'usent jamais, comme ceux qui se servent en nos païs d'*étoffes* de *Perse* l'ont experimenté; quoi que nôtre air d'*Europe* altere & détruise plus les choses que celui de *Perse* & sans comparaison. On ne met pas d'autres *meubles* dans les salles & les chambres *Persannes*; point de *lits*, ni de *chaises*, comme nous en avons; point de *Miroirs*, point de *Tables* ni de *gueridons*: point de *cabinets*: point de *Tableaux*. Les *Persans* s'asseient sur des *Tapis* plus à l'aise que nous ne faisons sur nos *sieges*, au moins je m'y étois si bien accoutumé, que je ne me trouvois point si commodément assis sur une *chaise*, & ne m'en servois point. En effet, vous voyez que tout le bas du corps est reposé

sé

sé sur ces *sieges* des *Persans* : & les jambes, aussi bien que les cuisses ; au lieu que sur nos *chaises*, les jambes sont tout debout. On est aussi beaucoup plus chaudement en cette posture, lors qu'il fait froid ; mais il ne faudroit pas essayer de s'*asseöir* ainsi chez nous ; car l'humidité de nôtre air, qui penetre tout, nous causeroit des maux aux jambes & aux cuisses, étant ainsi *assis* à terre. J'ai plusieurs fois mis ma main sous ces *feutres* des chambres à *Ispahan*, & ailleurs, qui sont posez sur la terre, sans aucun plancher, pensant qu'il n'étoit pas possible que je ne trouvasse la terre moitte ; mais je la trouvois toûjours fort seiche ; si nous couvrions ainsi la terre de *Tapis* en *Europe*, nous les trouverions pourris au bout d'un an, en la plûpart des Païs.

Pour les *lits* à se coucher, ils sont simples, comme les autres *meubles*. Ils consistent en un *Matelas* qu'on étend le soir sur le *Tapis* de la chambre, en un *Drap* qu'on étend par dessus, en une *couverture* cottonnée pour se couvrir, & en deux *Oreillers* de Duvet. Les beaux *Matelats* sont de *Velours* : & les *couvertures* sont de *Brocard de Soye*, ou d'*or* & d'*argent*, de toutes couleurs. Le matin, on plie le tout en une grande *toilette* de *tabis*, où on le met à la garderobe ; & ce sont là les *lits* des *Orientaux*. Ils ne connoissent point les *lits* élevez & dressez sur quatre colomnes. Ils sont accoutumez à coucher ainsi à terre. La bonté de l'air les dispense du besoin de *chalits* & de *tours de lits*, qui sont nécessaires dans les païs humides. Je ne me lasse point de redire le bonheur qu'ont ces peuples de vivre dans un climat peu nécessiteux, en comparaison des nô-

nôtres ; car les besoins temporels étant la source des peines que nous endurons, & pareillement l'occasion des vices & des passions qui nous travaillent ; c'est une grande félicité de vivre dans un païs où ces besoins ne sont, ni si divers, ni si pressans.

J'ai observé ailleurs comment ils *éclairent* leurs logis, à quoi ils ne se servent gueres de *chandelles*, mais de *lampes*, où ils font brûler, au lieu d'*huile*, du *Suif blanc*, pur, & fin, comme la *cire*, & qui ne sent point du tout. On se sert aussi quelquefois de *bougies* : & entr'autres de *bougies de senteur*, faites de *cire* paitrie avec de l'*huile de canelle* ou de *giroffle*, ou de quelque autre *aromate*.

CHAPITRE XIV.

Du Luxe des Persans.

LE *Luxe* des *Persans* est particuliérement grand dans le nombre des *Domestiques*. Il est vrai qu'on en a beaucoup plus aux *Indes* qu'en *Perse* ; mais dix *valets* aux *Indes* ne coutent pas tant que trois en *Perse*. Les *Grands Seigneurs* ont des *Domestiques* de toutes les qualitez qu'en a le Roi : & avec les mêmes titres. C'est la ruine des maisons, que cette foule de *valets*, ayant presque tous des femmes, & leurs gages, quelque gros qu'ils soient, n'étant pas suffisans pour entretenir leur famille, il faut qu'ils trompent, & qu'ils pillent leur Maître.

Le *Luxe* des *Persans* est grand aussi dans les *habits*, dans les *Ornemens de pierreries*, dans les *harnois des chevaux*. J'ai parlé de la *somptuo-*

tuosité des habits. Pour les *Pierreries*, les hommes en portent beaucoup aux doigts, & presqu'autant que leurs femmes. Vous leur verrez quelquefois jusqu'à quinze ou seize *Bagues* aux doigts, cinq ou six à un seul doigt; mais ils n'en portent qu'aux trois doigts du milieu. Les *Bagues* des hommes sont montées en argent, avec un corps fort délié: c'est afin de pouvoir faire leurs prieres sans les ôter, car ils trouvent qu'il est mal-séant de prier Dieu avec tant d'*Ornemens d'or*, à cause qu'il faut se présenter devant Dieu humble & pauvre, pour mieux exciter sa pitié, & pour attirer ses graces; c'est comme ils s'en expliquent: & ils croyent qu'ils se mettent en cet état, en n'ayant point d'*or* sur eux, quoi qu'ils ayent des *Pierreries*, ce qui est néanmoins la superstition la plus absurde. Aussi les gens sensez qui ne sauroient s'accommoder de cette distinction quittent leurs *Bagues*, & tous autres *Ornemens*, quand ils veulent faire leurs prieres. Les femmes ne sont pas si superstitieuses; car toutes les *Bagues* qu'elles portent sont faites d'*or*. Outre les *Bagues* que les hommes portent aux doigts, les gens riches en portent des paquets de sept, huit & plus dans leur sein, pendues à un cordon passé au cou, où leurs *cachets* sont attachez, & une petite *Bourse*. Tout cela ensemble se passe dans leur sein entre leur *Veste* & leur *Robbe*, & ils l'en tirent lors qu'ils veulent mettre le seau à quelque écrit, ou pour se recréer la vûe, en regardant leurs *pierreries*, ou pour les montrer aux gens: car ils font grande parade de leurs *bijoux*, de même que les femmes dans nôtre païs montroient les *cachets* &
les

les autres petits *joyaux* qu'elles pendoient au côté avec leurs *montres*, il y a quelques années. Les *Persans* portent outre cela des *Pierreries* à leurs *armes*, comme à leur *Poignard*, & à leur *Epée*, qui en sont couvertes, lors qu'ils en ont le moyen, ou qui sont d'*or émaillé*, comme le sont aussi le *baudrier*, & les *agraffes*. Ils passent le *Poignard* dans la *ceinture*, & l'y attachent avec un *cordon*; appliquant à l'endroit du nœud une *enseigne ronde de pierreries*, qu'ils appellent *Rose de Poignard*. Après, ils portent des *Pierreries* à la tête, à leurs *bonnets de Sophy*, qu'ils mettent les jours de fêtes solemnelles. Il y a de ces *bonnets* chargez de cinq & jusqu'à six *aigrettes des Pierreries*, comme vous en avez vû dans les *figures* précédentes. Personne n'en peut mettre au *Turban* que le Roi seul, à la reserve des nouveaux mariez, qui ont la permission d'en porter durant leur nôce. Après avoir tant parlé de *Pierreries*, j'observerai que les *Persans* aiment particuliérement les *Pierres de couleur*, & beaucoup plus qu'on ne fait en *Occident*; ce qui vient peut-être de ce que l'épaisseur de nôtre air empêche qu'elles n'ayent cet éclat, qu'on leur trouve dans les Païs chauds & secs comme la *Perse*.

Les *Harnois* des gens de condition sont ou d'*argent*, ou d'*or*, ou de *Pierreries*. Quelques-uns font attacher sur le cuir du *harnois* au lieu d'ouvrages d'*orfevrerie*, des *Ducats d'or* tout du long pour éviter de payer des façons. Les *selles* sont garnies d'*or massif*, devant & derriere, le *coussinet* de la *selle*, qui n'est pas attaché à la *selle*, comme chez nous, & qui reborde de quinze à seize pouces sur la croupe,

com-

comme une petite housse, est en *broderie*, & quelques-uns l'ont en *broderie de Perles*. Ils mettent outre cela à leurs chevaux, soit pour la parade, soit pour le froid, une riche *housse*, qui pend beaucoup plus bas que les nôtres.

Le grand *Luxe* des *Persans* est en leurs *Serrails*, dont la dépense est immense, par le nombre des *femmes* qu'ils y entretiennent & par la profusion que l'amour leur fait faire. Les *riches habits* s'y renouvellent continuellement, les *Parfums* s'y consument en abondance, & les *femmes* étant élevées & entretenues à la plus molle & la plus fine volupté, elles mettent tout leur artifice à se procurer les choses qui la flatent, sans se soucier de ce qu'elles coutent.

Quand un homme de qualité va en *visite*, il fait marcher un ou deux *chevaux* de main, menez en lesse, chacun par un *domestique* à cheval. Deux, trois, quatre *Valets de pied*, plus ou moins, selon sa condition, courent devant son *cheval*, & à côté. Il a de plus derriere lui un *homme à cheval* qui porte sa *bouteille de Tabac*, un autre qui lui porte une *toilette de broderie*, où il y a d'ordinaire un *justaucorps*, & un *bonnet*: & un autre homme qui n'est que pour l'accompagner. S'il va à la *Promenade*, il meine un autre *valet* à *cheval*, avec un *yactan*, qui sont deux petits coffres carrez, où on met dequoi faire une legére collation, avec un *Tapis* par dessus. Lors qu'il s'arrête en quelque lieu, soit un jardin, soit le bord d'une eau, ou quelqu'autre endroit, on étend un *Tapis* sur lequel il s'assied, & se met à fumer. Si cet homme de qualité

va

va à la *chasse*, un *Fauconnier*, ou deux, aussi à cheval, l'*oiseau* sur le poing, se joignent à ce train ; & c'est-là comme vont les gens de qualité en *Perse*.

CHAPITRE XV.

De la Nourriture des Persans.

AVant que de traiter de la maniére dont les *Persans* se *nourrissent*; je croi qu'on apprendra volontiers quel est le *boire* & le *manger* de tous les peuples *Orientaux* en général.

Je dirai d'abord que les peuples de l'*Asie*, mangent beaucoup moins que ceux de l'*Europe*. Nous sommes des *Loups* & des *bêtes carnacieres*, en comparaison d'eux. Je n'en attribuë pas la cause entiérement à leur sobrieté, en prenant ce terme pour la vertu qui dompte la gourmandise. Les raisons en sont plus grossieres, car c'est premiérement qu'ils habitent des climats plus chauds que nous ne faisons. Secondement que leurs climats n'ont pas autant d'aliment, c'est-à-dire ni la varieté, ni l'abondance des nôtres : en troisiéme lieu qu'ils ne s'excitent point l'appetit, par ces exercices du corps, qui nous occupent si fort, comme la Promenade, la Danse, la Paume, le Mail. Ils sont sedentaires comme des reclus, en comparaison de nous. Une quatriéme raison, est le continuel usage du Tabac, lequel amortit encore beaucoup la faim, comme chacun sait, & les *Orientaux* ont toûjours la pipe à la bouche. Une cinquiéme, c'est que le vin, & les autres liqueurs

queurs fortes qui excitent auſſi l'apetit, leur ſont interdites. Une ſixiéme, eſt qu'ils font un uſage immoderé d'*Opium* & de diverſes boiſſons froides & aſſoupiſſantes. Ces raiſons & d'autres ſemblables ſont les cauſes de la frugalité des *Orientaux*. On fait ſouvent une vertu à des peuples, d'une habitude, qui n'eſt qu'un effet de la conſtitution du climat.

Les *Turcs*, les *Perſans*, & généralement tous les peuples *Mahometans* de l'*Aſie*, juſqu'aux extrêmitez des *Indes*, mangent toutes ſortes d'*animaux* que leur *Religion* n'a point déclarez impurs, ſans autre difference d'un païs à l'autre que celle que le climat & l'abondance y apportent. Les *Turcs*, par exemple, qui habitent un païs moins chaud, & plus propre pour le pâturage, mangent plus de *chair*, & ſont auſſi accoûtumez à leurs *Chiorbas*, qui ſont des *potages de grains* & de *legumes*, que nous le ſommes aux nôtres; au contraire des *Perſans*, qui étant ſous un climat plus chaud, & moins abondant, je parle en général, uſent fort de *Fruits*, de *laitages*, & de *Confitures*.

Ce que je dis, que ces peuples *Orientaux* mangent de toutes ſortes d'*animaux* permis, ſe doit ainſi entendre, qu'ils en peuvent manger, & qu'ils en mangent quelquefois; car il eſt très-certain qu'ils ne ſont adonnez, ni au *Poiſſon*, ni au *Gibier*, ni au *Bœuf*, ni au *Veau*; je parle toûjours en général. Le *Mouton*, l'*Agneau*, le *Chevreau*, & la *Poule* ſont leurs mets communs, & plus eſtimez, particuliérement en *Perſe*, où c'eſt le manger ordinaire des pauvres & des riches, ce qu'ils aiment & ce qu'ils aprêtent le mieux.

Les

Les *Turcs* font trois repas par jour, & tous trois de choses cuites & chaudes. Les *Persans* n'en font que deux; car ce n'est pas un repas qu'un verre ou deux de *Caffé*, avec un petit morceau de *pain* qu'ils prennent de fort bonne heure. La raison de cette difference ne vient que du climat, comme je l'ai dit. Le froid en *Turquie* resserrant au dedans la chaleur naturelle cause plus d'appetit, & fait qu'on y consume plus d'*alimens*; d'où vient qu'il faut aux *Turcs* des mets plus nourrissans & en plus grande abondance; outre que par cette même raison de climat, les *Turcs* sont plus en mouvement & s'occupent à plus de sortes d'Exercices, soit à pied, ou à cheval. Il n'en est pas de même des *Persans*, la chaleur & la seicheresse de leur air engourdissent leurs corps, & par conséquent il leur faut moins d'*Alimens*.

J'ai dit que les *Persans* ne font que deux *Repas*. Le premier est de *Fruits*, de *Laitages*, & de *Confitures*. Toute l'année ils ont du *Melon*, huit mois durant du *Raisin:* le *fromage*, le *lait caillé*, & la *creme*, ne leur manquent jamais, ni les *Confitures*. Voilà communément les *mets* de leur *diner*, qu'ils font entre dix heures & midi; excepté les jours de festin, qu'ils servent des *mets de Cuisine*. Leur *Souper* est composé de *Potages* faits aux *Fruits* & aux *Herbes*, de *Roti*, cuit au four, ou à la poile, ou à la broche: d'*œufs*, de *legumes*, & de *Pilo*, qui est également leur *aliment* le plus délicieux, & leur *Pain quotidien*.

Quant à la maniére d'*appréter* & de *cuisiner*, on ne la peut assez loüer; car elle est fort simple. Les *Ragouts*, les *beatilles*, les *salades*, les *vian-*

viandes fallées, & *marinées* font inconnuës à leurs tables. Il n'y a pour réveiller l'apetit que des tranches de *Citron*, & un peu d'*herbes fortes*, dont on met une pincée à côté de chacun, avec une *Rave* ou deux. L'assaisonnement des *viandes* est aussi fort temperé : point de *poivre pilé*, peu de *sel*, peu ou point d'*Ail* : en un mot, rien de ce qu'on recherche chez nous si avidement, & que l'on employe avec tant de profusion pour provoquer l'appetit. Vous observerez qu'ils ne pilent jamais le *poivre* ni les autres *épiceries*. Ils disent qu'en poudre elles sont mauvaises : & ils les mettent entieres dans leurs *alimens*, afin qu'on n'en prenne que le suc & non la matiere, qu'ils tiennent fort indigeste.

Pour parler à présent du *service* de leurs *Tables*, on y sert tout à une fois, ce qui se pratique à la Table du Roi même. Quelque *Régal* qu'on fasse, & de quelque païs que soient les conviez, le *Repas* ne dure que demi heure. J'ai admiré l'égalité de leurs *gouts* dans le manger. On n'entend personne se plaindre pour trop ou trop peu de *sel* à la *viande*, pour l'*aigre*, pour le *doux*, pour l'*épicé*, pour être *trop cuit*, ou *pas assez cuit*. On ne met ni *poivre*, ni *sel*, ni *huile*, ni *vinaigre* à leurs *Tables* : chacun a le *gout* simple & aime les mêmes choses. Voilà leur maniére de vivre. C'est aux gens sages & sensez à juger si cette nourriture simple & frugale doit ceder, ou être préferée, à celle de l'*Europe* où il y a tant de varieté & de profusion.

Les *Chrétiens Orientaux* dispersez parmi les *Turcs* & les *Persans*, ne vivent pas tout-à-fait comme eux ; car ils sont la plûpart friands de

Gibier, de *Poisson*, de *Ragouts*, & de *Viandes noires*, soit que le *vin* & l'*eau de vie*, dont ils usent souvent avec excès, les y porte, soit que ces jeûnes austeres & frequens qu'ils pratiquent par coûtume, les rendent avides & gourmands; soit qu'ils deviennent friands en *Europe*, où ils font de longs séjours, par l'usage de nos *ragouts* & de nos *aprêts de Table*.

Aux *Indes*, jusqu'à la *Chine*, & au *Japon*, soit dans les Isles, soit en Terre ferme, la *Religion* divise les hommes dans le vivre, comme dans le culte, & dans la créance; car tous les *Gentils*, généralement parlant, ne mangent rien qui *ait eu vie*, ou qui l'*ait pû avoir*, qui ait *germe* ou *levain*. Je dis généralement parlant, car il y a quelques *Tributs*, ou *Sectes* (les *Portugais* les appellent *Castes*,) qui se sont licentiées à manger de quelque sorte de chairs Pour les *Mahometans* des *Indes* ils mangent de la *viande*, mais beaucoup moins qu'ailleurs, par la raison du climat, comme je l'ai dit. Le *Chevreau* & les *Poules* sont leur *viande* ordinaire, parce qu'elle fait moins de sang, & parce qu'elle est plus aisée à digerer. Les *legumes*, les *grains*, les *racines*, & les *herbes* sont leur *manger* commun. Ils en corrigent les cruditez avec le *beurre*, qu'ils mêlent par tout, & dont ils tirent leur plus vive substance, aussi-bien que les *Gentils*. L'*Inde*, à la considerer en son tout, est assurément un des Païs du monde le plus fertile, tant en gros *bêtail*, qu'en *grains* & en *beurre*, comme il est le plus sterile en *gibier*, en *poisson*, & en *fruits*.

Le *Ris* est l'*aliment* le plus commun & le plus estimé de toute l'*Asie*, & l'on en trouve

par

par tout en *Orient*. Comme il eſt leger & froid on le préfere au *pain*, & même il ſert de *pain* aux Païs les plus Méridionaux, où il ſert à bien des gens de ſeul & unique *aliment*. Le *Ris* eſt auſſi très-bon aux malades. *Matthiole*, & d'autres ſavans Naturaliſtes de nôtre Europe, ont reconnu de cet excellent *grain* tout ce que j'en dis. On l'apprête en bien des manieres differentes, que je reduirai à trois. La premiere eſt de cuire le *Ris* à l'eau, ſans aucun aſſaiſonnement, & alors ou l'on le réſout en bouillie, pour faire les bouillons des malades, ou l'on le cuit ſec pour ſervir de *pain*. La ſeconde maniere eſt d'en faire des potages avec des *legumes*, ou avec des *laitages*, ou avec de la *viande*. La troiſiéme eſt d'en faire du *Pilo*, & du *Kichery*, ces mets ſi exquis, & ſi vantez des *Orientaux*. Je dirai ci deſſous comment on cuit le *Pilo* & les potages au *Ris*; je parlerai ſeulement ici de la premiere ſorte d'apprêts, & comme elle ſe fait dans les divers lieux des *Indes*, où elle eſt la plus uſitée.

Mais il faut obſerver auparavant que le *Ris* de l'*Aſie* eſt plus tendre, & plus aiſé à cuire, à proportion que les Païs où il croît ſont plus Meridionaux. Aux *Indes* un bouillon ſuffit pour cuire le *Ris*, & même là où il eſt le plus dur. On le lave bien en le frottant avec les mains, on le ſecoue, & on le met dans le pot, où il eſt auſſi-tôt cuit; & même en pluſieurs endroits des *Indes* on n'a point beſoin d'eau pour le cuire, on ne fait que mettre un linge mouillé ſur le pot ſous le couvercle. J'en ai vû cuire dans un *bambou*; c'eſt ce gros roſeau creux & dur, qui croît aux *Indes*, dont

il y en a de gros comme la jambe. Ils ont une pellicule interieure plus ſolide & condenſe que le bois: quand le feu a pénetré juſques-là, on ôte le *bambou* demi-brûlé de deſſus le feu, & on en tire le *Ris* bien cuit. Je raporte ces petites particularitez à cauſe que nôtre *Ris* d'*Italie* eſt ſi dur, & qu'on a tant de peine à le cuire. Lors que je recherchois la cauſe de cette difference dans la cuiſſon du *Ris*, qui étant le même, ne peut pourtant cuire également vîte par tout, à beaucoup près, j'ai appris que les eaux font beaucoup à cette cuiſſon. Les unes étant plus pénétrantes & plus diſſolvantes que les autres, & les unes ramoliſſant ce *grain* en le cuiſant, au lieu que les autres le durciſſent ſenſiblement. Je n'en conçois pas bien la raiſon, mais je ne rejette pas pour cela la choſe, l'experience faiſant voir en ces païs-là dans la peinture des toiles & de la porcelaine, combien l'eau dont on ſe ſert contribue à leur beauté. Je dirai là-deſſus, par maniere de digreſſion, que les plus belles *toiles peintes* ſe font ſur la Côte de *Coromandel*, mais il y a une difference palpable aux connoiſſeurs, entre ce qui ſe fait dans un village, & ce qui ſe fait dans un autre, ſur tout en la vivacité; choſe que l'on attribue conſtamment à l'eau où l'on paſſe ces *toiles*, qui ſuivant qu'elle a plus ou moins de limon, ou de ſalure, ou de vapeur fuligineuſe, ternit ou conſerve l'éclat des couleurs, en étend la couche, ou la conſerve comme le peintre l'a miſe. On raporte la même choſe touchant la *porcelaine*, en diſant que c'eſt par cette même raiſon des qualitez differentes qui ſe rencontrent dans l'eau, d'où dépend

le

le beau vernis de cette terre précieuſe, que l'on n'en fait qu'en peu d'endroits de la *Chine* & du *Japon*; ſur quoi on m'a aſſuré une choſe aſſez remarquable. C'eſt que la *porcelaine* ne ſe fait point ſur le lieu où on prépare la terre, mais ſur les lieux où paſſe l'eau qui eſt propre à lui conſerver l'éclat de la peinture; de façon qu'il ſe trouve qu'on prépare la terre à un endroit du Royaume, & qu'on la met en œuvre en un autre fort éloigné. On dit qu'il n'y a qu'un lieu en tout le *Japon*, où il ſoit permis de cuire de la *porcelaine*: & qu'afin que la fabrique n'en empire pas, on ne peut allumer les fourneaux où on la fait cuire, ni les ouvrir, qu'en préſence du Magiſtrat.

Pour revenir au *Ris* cuit à l'eau, on ſert ſur des aſſiettes celui qu'on prépare ſec, en petits pains, de la forme d'un *chou de patiſſier*. Le menu peuple le ſert dans de grands plats creux, où chacun le prend à poignée. On tient qu'il eſt bien aprêté lors qu'il eſt ſi bien cuit qu'il fond dans la bouche, & que néanmoins il eſt ſi ſec, qu'il tombe grain à grain le grain non écaché; & qu'on ne ſe ſallit aucunement les doigts en le prenant. On s'en ſert de pain aux Païs les plus Meridionaux des *Indes*, comme je l'ai dit, & parmi tous les *Europeans Indianiſez*, comme au Fort *St. George*, à *Batavia*, & à *Goa* particulierement. J'ai éprouvé dans le long ſéjour que j'ai fait en *Orient*, qu'à meſure que l'on s'habitue à l'air du païs, on s'habitue auſſi au *Ris*, & on ſe dégoute du *pain*. Le *Ris* eſt en effet un *aliment* très-délicieux & très-ſain. Il eſt leger, il rafraichit, il eſt doux au goût, il ſe di-

digere très-promptement & sans peine. Il fait peu de sang & peu d'excremens, & n'excite point de vapeurs. Tout cela est excellent dans les climats chauds & épais, comme les *Indes*, mais ailleurs & dans les nôtres, il ne seroit pas trouvé de même, l'air de l'*Europe* demandant des *alimens* solides, piquans, & succulens; chose que je ne me lasse point de redire, parce qu'à mon avis, la diversité de climat étant bien observée, on en juge beaucoup mieux du *vivre*, des *habits*, du *logement* des divers Peuples du monde; comme aussi de leurs *Coûtumes*, de leurs *Sciences*, de leur *industrie*, & si l'on veut encore des fausses *Religions* qu'ils suivent. Ce que j'estime le plus dans le *Ris*, c'est sa proprieté à temperer & à purifier le sang. Pour la *nourriture* des febricitans, & de plusieurs autres sortes de malades, on le pile, & on le fait cuire dans beaucoup d'eau, avec quoi on en fait une *bouillie* plus ou moins liquide, comme on veut. Quand ils sont convalescens, on mêle du *Sucre*, du *lait d'Amande*, & un peu de *Canelle* dans cette *bouillie*, ce qui la rend fort délicieuse & nourrissante. Il n'y a rien de plus aisé, de plûtôt fait, & à meilleur marché. Une écuelle de cette *bouillie* étoit d'ordinaire mon *souper* lors que j'étois las, ou incommodé, & je m'en trouvois toûjours fort bien.

Il y a une sorte de *Ris* aux *Indes*, dont les *Portugais* font grand cas, & qu'ils appellent *Ris odoriferant*. Les grains de ce *Ris* ont la plûpart une ou deux petites rayes rouges sur la peau, & ils rendent une odeur plus forte & plus agréable que le *Ris* commun. Mais c'est en cela seulement que consiste son parfum.

J'ai

J'ai apporté de ce *Ris* en *Europe*, partie battu, partie non battu, ou en paille, mais l'un & l'autre avoit également perdu sa bonne odeur. Les *Persans* appellent ce *Ris*, *Ris de bonne senteur*, ou *Ris fin*. Le *Ris* des *Indes* a le grain presque de moitié plus petit que celui de *Perse* & de *Turquie*; mais il ne s'enfle, & ne s'amolit pas tant que celui de *Perse* & de *Turquie*, & on le tient pour beaucoup moins rafraichissant. Pour le prix, il ne revient qu'à environ deux liards la livre à *Bengale*, & à la Côte de *Malabar*, qui sont les Païs où il y en a en plus grande abondance. A *Surat*, qui est à l'autre bout des *Indes*, le plus excellent *Ris* vaut un sol la livre, le commun huit deniers.

J'ajoute que la bonté du *Ris* ne se connoît ni à la vûe, ni à l'odeur. Elle ne se connoît qu'à la cuisson, & consiste en ce qu'il cuise vîte, qu'il conserve son grain entier, & qu'il s'enfle. Le *Ris* nouveau est moins estimé que l'autre, à cause qu'il ne s'enfle point, mais il ne faut pas le garder trop long-tems, car quand il est vieux de quatre ans, il a perdu son odeur.

Le *pain de froment* est en usage presque par toute l'*Asie*. J'ai traversé la *Turquie* trois fois, par differens endroits, & par tout j'y ai vû manger du pain; car je ne compte pas dans la *Turquie* les côtes de la *Mer noire*, depuis le *Marais-Meotide* jusqu'en *Georgie*, où le peuple vit d'une espéce de *Mil*, & où il y a très-peu de *Ris* & de *Bled*, puis que les *Turcs* n'ont pas pris possession de ces Païs-là, se contentant d'en tirer des tributs, & de les ravager de tems en tems, pour les contenir

 mieux

mieux dans la ſujetion. En *Perſe* il y a divers endroits où l'on mange très-peu de *pain*, ſoit à cauſe de l'abondance de *Ris*, comme le long de la *Mer Caſpienne*, ſoit par la diſette de *Bled*, comme ſur les côtes de l'Ocean; cependant on y trouve du *pain* par tout. Il y en a par tout auſſi dans les *Indes* quoi qu'on en mange beaucoup moins qu'en *Perſe*, & en *Turquie*; & le *Bled* eſt, ou crû ſur le lieu, ou apporté du voiſinage; mais il y en a infiniment moins que de *Ris*, ſoit parce que le *Ris* eſt plus recherché & plus ſalutaire dans les climats chauds, & où l'air eſt peſant. Les Iſles de l'Ocean Oriental & la Terre ferme proche la *Ligne*, ne portent point de *Bled* que je ſache. *Madagaſcar*, qui s'étend au deçà du *Tropique*, n'en a point non plus. Il vient en *herbe*, mais non en *épi*, l'ardeur du Soleil le brûlant avant qu'il monte en grain. Le Commerce en fournit ces Païs-là, & tous ceux qui en ont diſette. On en charge à *Surat* pour *Java* & *Sumatra*, & en beaucoup d'autres endroits. Les *Hollandois* y en font auſſi proviſion pour *Batavia*. Il y a pareillement peu de *Bled* en *Afrique*, hormis aux lieux où il y a des *Colonies Europeanes:* & en géneral il y en a peu entre les *Tropiques*. De grands Païs ne vivent que de *Mil*, d'autres que de *Ris*, d'autres que de *Dattes*, d'autres que de *Caſſave*, comme dans l'*Amerique*. Il croît de fort bon *froment* au *Cap de bonne Eſperance*, par le labeur des *Hollandois*. Les naturels du païs n'en cultivent point par pure pareſſe & par averſion pour le travail. Ces peuples, qu'on appelle *Hotentots*, ſont les plus ſales, les plus lâches, & les plus brutaux *Bar-*

Barbares, que j'aye vûs dans tous mes voyages. Au reste, les *Mahometans*, & les *Gentils* géneralement, font leur *pain* sans levain, que leur Religion interdit.

Quant à leur maniere de faire le *pain*, je parlerai d'abord de celle des *Gentils*, qui est très-simple ; car non seulement ils cuisent leur *pain* chaque jour, mais ils le cuisent au moment même qu'ils le veulent manger. Après s'être lavé tout le corps, selon les préceptes de leur Religion, ils prennent la *farine* dans un bassin de métail ou de bois, la paitrissent, & la couvrent. Ils allument ensuite un peu de feu entre trois pierres, sur lesquelles ils mettent une plaque de fer, mince comme une piéce de quinze sols, ronde, d'un pié de diametre, plus ou moins, selon la quantité de pain qu'il faut. Elle n'est pas haute de terre plus de seize à dix-huit pouces. Quand elle est chaude, ce qui est bien-tôt fait, ils reprennent la pâte, en font une galette à peu près aussi mince que la plaque, & de la même grandeur, & la mettent dessus. Elle cuit pendant qu'ils en aprêtent une autre: & après qu'elle est cuite, ils la tirent, & l'appuyent contre les pierres, le dessus vers le feu, afin qu'elle cuise un peu davantage. Un homme en moins d'une heure pêtrit & cuit du *pain* pour une douzaine de personnes; car pendant qu'il aprête une galette, il en tient une autre sur la plaque, & une autre contre le feu, & ainsi de suite, ce qui va fort vîte, & sans grand attirail, comme on voit. Voilà le *pain* commun des *Indiens*, sur lequel ils jettent toûjours quelque graine forte, ou qu'ils frottent de leur *bing*, qui est l'*assafœtida*, qu'ils aiment

extrémement. Les gens riches ne mangent guére que du *Gateau* au *ſucre* & au *beurre*.

Je n'ai point vû employer de *Muſc*, & d'*Ambre-gris*, dans le manger commun, en aucun Païs de l'*Aſie*, où j'aye été. Les *Turcs* en mettent dans leurs *Sorbets* fins, & particulierement dans celui qu'ils appellent *Sultani*, comme qui diroit *Royal*. Les *Perſans* n'en mettent ni dans le boire, ni dans le manger, mais ils en employent beaucoup en pluſieurs ſortes de *confitures*, & dans leurs *confections*, qui ſont faites les unes pour fortifier ſeulement, les autres pour exciter à l'amour, & dont les gens de condition prennent d'ordinaire devant & après le repas, ſur tout lors qu'ils ſe viſitent, & qu'ils ſe réjouïſſent. J'ai obſervé ci-deſſus combien ils en conſument en leurs pâtes de ſenteurs, dont les femmes portent de grandes boëtes plattes ſur l'eſtomach, pendues au cou à des chaines d'or, ou de pierreries, ſelon leur qualité; leſquelles tiennent ordinairement à peu près trois onces de pâte; car elle eſt fort peſante. Les femmes *Perſanes* ſont en géneral fort prodigues de parfums. Aux *Indes*, on met encore moins le *Muſc* & l'*Ambre* dans les *alimens*, à cauſe de la grande chaleur; mais les hommes & les femmes s'en ſervent avec profuſion, comme ailleurs, & davantage même, le corps étant comme plus débile que dans les païs froids, & ayant plus beſoin d'être ſoûtenu pour les plaiſirs de l'amour. Je me ſouviens qu'étant à la ſolemnité de la Nôce des trois Princeſſes Royales de *Colconde*, l'an 1679. que le Roi leur Pere, qui n'avoit qu'elles d'enfans, marioit en même jour, on donnoit des parfums

fums à tous les invitez à leur arrivée. On les jettoit sur ceux qui étoient vêtus de toile blanche; mais on les donnoit à la main à ceux qui étoient vêtus d'habits de couleurs, parce qu'on auroit gâté leurs habits en les jettant dessus; ce qui se faisoit de cette maniere. On jettoit sur le corps une bouteille d'*Eau-rose* d'environ demi septier, une autre bouteille plus grande d'eau teinte au saffran, en sorte que la *veste* en fût teinte : puis par dessus on frottoit les bras & le corps d'un *parfum* liquide de *labdanum* & d'*Ambre gris*, & on mettoit au cou un gros cordon de *Jasmin*. On m'a parfumé de même (au saffran près) dans plusieurs grandes maisons de ce païs-là, & ailleurs. Cette caresse, & cet honneur, sont d'un usage universel entre les femmes qui ont le moyen de fournir à ce luxe. En *Perse*, & aux *Indes*, on garde les *Sorbets* liquides & en sirop, à cause de la chaleur de l'air, qui les desscheroit trop & les durciroit comme une pierre. Mais en *Turquie*, on les garde en poudre comme la *Cassonnade*. Celui d'*Alexandrie*, qui est le plus estimé dans tout ce grand Empire, & que l'on y transporte par tout, est presque tout en poudre. On le garde en pots & en boëtes; & lors que l'on le veut employer, on en met une cueillerée dans un grand verre d'eau. Il se mêle avec l'eau de lui même sans qu'il le faille battre comme nous faisons nos sirops, & il fait une liqueur excellente. On accommode aussi dans tout l'*Orient* le *sorbet* comme du *Sucre* en plume. J'en ai vû en *Perse* des pains si legers qu'ils ne pesoient que douze onces, étant de la grosseur des pains de *sucre* de huit livres. La sœur

du feu Roi *Abas* second, & Tante de *Soliman* troisieme depuis régnant, Princesse très-génereuse, avec qui j'ai fait beaucoup d'affaires quatre ans durant, comme je l'ai dit ailleurs, m'envoyoit de tems en tems des régals de *confitures*, où il y avoit toûjours de ces *sorbets* en plume, qui étoient exquis & merveilleux, aussi bien que les *confitures*. Je dirai en passant, qu'en *Perse*, en *Turquie*, & aux *Indes*, les gens de condition font le *sucre* chez eux, de même que les *confitures* & les *Sorbets*. Les *Sorbets* sont ordinairement de *violette*, de *vinaigre*, de *jus de grenade*, & particulierement de *jus de citron*. Le mot de *sorbet* se prend en *Orient* pour *Potion* ou *Breuvage mixtionné*.

Les *Orientaux* ont une autre sorte de *sorbet* plus commun. C'est de mêler dans de l'*eau* avec un peu de *Sucre*, ou avec un peu de *sel*, le *jus de citron*, ou le *jus de Grenade*, ou le *suc d'ail*, ou d'*oignon*. Ils appellent cette sorte de *Sorbet*, *Truchi*, c'est-à-dire *aigret*. On en sert toûjours aux repas dans de grandes porcelaines, avec des cueilleres de bois, creusées, & à long manche. Ces *liqueurs* servent à exciter l'appetit, de même qu'à étancher la soif. On en prend des cueillerées durant le repas pendant lequel on n'est pas accoutumé à boire.

On m'a fait souvent la question, si l'abstinence de *chair* fait vivre plus long-tems ceux qui l'observent, que ceux qui ne l'observent pas, sous un même climat. A quoi je répons en un mot que non. Les *Banjans*, qui ne mangent jamais de chair, ne vivent point plus long-tems que les autres *Indiens*, & je remarque de plus, géneralement parlant, que l'on ne pousse point en *Orient* la vie si loin, sur tout

tout aux *Indes*, qu'on le fait en *Europe*; chose que j'attribue à ce qu'ils se servent trop tôt, & trop fortement des femmes; s'excitant, nonobstant la chaleur de leur climat, laquelle est extrême, par des *confections*, qui les consument à mesure qu'elles les animent. Mais il est certain en revenche que les peuples de l'*Orient*, & particulierement ceux qui s'abstiennent de chair, sont sujets à moins de maladies que les autres. Les grandes débauches de *viande* & de *breuvage* sont mortelles aux *Indes* pour peu qu'elles durent : & c'est ce qui fait que les *Anglois* y vivent si peu, l'excès qu'ils font de *chair de bœuf*, & d'*Eau de vie*, de *sucre* & de *Palmier*, les abat en peu de tems. La varieté des *Mets* y emporte aussi beaucoup d'*Europeans*, ou les fait bien languir. La diverse qualité des sucs de tant d'*alimens*, faisant un combat dans l'estomach, que cette partie affoiblie, par la dissipation perpetuelle d'esprits, ne peut soûtenir. La maladie, qui les emporte presque tous aux *Indes*, prouve ce que je dis; car c'est communément la *Diarrhée*, ou le *cours de ventre*, qui dégenere incontinent en *flux de sang*; Maladie si fatale, qu'il n'y a que très-peu de gens qui en échapent. Mais il faut remarquer d'ailleurs, que si l'abstinence de chair fait joüir les peuples d'*Orient* d'une santé plus constante que nous, elle les empêche d'autre part de devenir aussi robustes & aussi vigoureux.

Je reviens présentement à mon sujet, qui est de la *Nourriture* des *Persans*. Ce ne sont pas de grands mangeurs, & quelques uns pensent que cela vient de ce que leur Païs n'est pas fertile, & n'abonde pas en *alimens*, mais je

je ne ſuis pas de cet avis. Je croi au contraire, que leur Païs n'abonde pas en *alimens*, comme les nôtres, parce qu'il n'en faut pas tant au peuple. Si leur frugalité étoit un effet de la disette de leur païs, plûtôt que de leur naturel, il n'y auroit que les gens de baſſe condition qui mangeroient peu, au lieu que c'eſt géneralement tout le monde; & on mangeroit plus ou moins en chaque Province ſelon la fertilité du païs, au lieu que la même ſobrieté ſe trouve par tout le Royaume. Ils font deux *Repas* le jour, comme je l'ai déja obſervé, un de *fruits*, de *laitages*, & de *confitures*, entre dix & onze heures du matin qu'ils appellent *hazeri*, comme qui diroit *le prêt*, à cauſe que comme il ne faut qu'un moment pour l'aprêter, on peut dire qu'il eſt toûjours *prêt*; & un de *viande* à ſept heures du ſoir environ. C'eſt là leur *ſouper*, & leur grand Repas. Le matin, à leur levé, ils prennent du *caffé*, & quelques uns le prennent avec une *croute de pain*. Comme leurs jours ne ſont pas ſi inégaux que les nôtres, ils gardent plus aiſément leur régle de vie. Durant toute l'année, ils ſe couchent entre neuf & dix heures du ſoir, & ſe levent au point du jour. Chez le Roi on fait la *cuiſine* deux fois le jour, parce qu'une partie du grand Serrail fait ſon grand *Repas* le matin, mais on ne ſert de la *viande* à perſonne qu'une fois le jour, ſoit avant midi, ſoit au ſoir. Les Perſans ne font point de *proviſions*, géneralement parlant, mais ils achettent les choſes journellement ce qu'il en faut à chaque jour. Cela fait qu'ils les payent beaucoup plus cher, mais ils y trouvent, à ce qu'ils diſent, encore mieux leur

leur compte, à cause du dégât que les *Domestiques* font de ce qu'ils ont en leur garde. Ils ne préparent point aussi les *viandes* un jour devant, ni ne gardent jamais rien d'un jour à l'autre. On tuë le matin le *Mouton*, & l'*Agneau*, qu'on mangera le soir, & l'on ne tue la *volaille* que quand on la veut mettre au pot. La chair n'est point coriace, comme dans les païs froids, & les *Persans* croyent que la meilleure *chair* est la plus fraiche tuée. On prépare seulement ce qu'il faut pour un *Repas*, & s'il reste quelque chose on le donne aux pauvres. Il n'y a pas une *croute de pain* au logis, lors qu'on s'en va coucher ni aucun autre *aliment* cuit, ou crû.

Les *viandes* dont ils usent communément sont l'*Agneau* & le *Chevreau*, les *Chapons*, les *Poules*, les *Poulets*, & les *Oeufs*. C'est-là leur *aliment* ordinaire & réglé. On ajoute à cela par régal le *Pigeon*, le *Poisson*, la *Venaison*. Il n'y a pourtant gueres que le Roi, & quelques grands Seigneurs, qui en mangent, parce qu'on ne s'en soucie pas. Les pauvres gens dans les Provinces froides du Royaume mangent du *bœuf* & du *veau*, pendant l'hyver; mais on en tuë si peu, si ce n'est parmi les *Chrétiens*, & les *Guebres*, que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Le *cochon* leur est défendu, le *lievre*, & tous les autres *animaux* qui sont interdits par la *Religion Judaique*. Les *Persans* ne peuvent pas seulement entendre nommer le *Lievre*, parce qu'il est sujet à des pertes comme les femmes. Ils estiment le *Mouton* par dessus toutes les *bêtes* de la *Boucherie*, disant qu'il n'a nulle mauvaise habitude, & qu'on n'en peut par consequent contracter

tracter de mauvaise en s'en nourrissant; car leurs *Médecins* tiennent unanimement, que l'homme devient tel que les *animaux*, dont il se nourrit. Ils se louënt fort de leur maniere de vivre, disant qu'il n'y a qu'à regarder leur teint pour reconnoître combien elle est plus excellente que celle des *Chrêtiens*, qui mangent du *Bœuf* & du *cochon*, & qui boivent du *vin*. En effet, le teint des *Persans* est uni. Ils ont la peau belle, fine, & polie, au lieu que le teint des *Armeniens* leurs sujets, sur tout des femmes, est rude & couperosé: & leurs corps larges, & pesants excessivement. On pourroit aussi aisément attribuer la difference d'embonpoint entre les *Persans* & les *Armeniens*, à l'inegalité du *vivre* des *Armeniens*, qui font des jeûnes de trente & quarante jours de suite, durant lesquels ils ne mangent que des *herbes* & de l'*huile*: & puis qui font autant de tems de suite à faire excès d'*œufs* & de *chair*: au lieu que les *Persans* n'ont qu'un jeûne de trente jours, durant lequel encore ils ne changent point de *mets*; mais seulement en mangent moins: & que durant tout le reste de l'année ils vivent toûjours d'égale maniere. On a en *Perse*, depuis Février, jusqu'en Mai, la *viande de chevreau*, qui est, à mon avis, la plus délicieuse *chair* qu'on puisse manger; & depuis Mars, jusqu'en Juillet, celle d'*agneau*, qui est aussi d'un goût très-excellent.

Le Pain des *Persans* est mince generalement, & comme des *Galettes*. On en a de plusieurs sortes. Le *Pain* ordinaire est cuit dans des fours ronds, faits en terre, comme une fosse profonde de quatre à cinq pieds,

& de deux pieds de diametre. Ils appliquent le *Pain* contre le four: & comme ce *Pain* n'eſt pas même ſi épais que le doigt, ſur tout au milieu, il eſt cuit en moins d'un quart d'heure. Ils ont encore le *Pain* qu'ils appellent *lavach*, qu'ils font rond, grand comme une aſſiette creuſe, mince comme un parchemin qu'on cuit ſur une platine : celui qu'ils appellent *Senguck*, c'eſt-à-dire *Pain de caillou*, parce qu'il eſt cuit dans des fours faits comme les nôtres, dont tout le fonds eſt couvert de cailloux gros comme des noix, à deux doigts de hauteur. Ce *Pain* n'eſt pas plus épais que le *Pain* ordinaire. Il eſt fait en long, & peze une livre & demie. Les *Boulangers* le cuiſent ſur les cailloux pour épargner le bois, ces cailloux prenant & gardant mieux le feu, & le donnant plus vîte à la pâte; mais ce *Pain*-là eſt moins cuit en des endroits qu'en d'autres. Le *Pain* eſt géneralement blanc, & bon, en *Perſe*, & tout fait ſans levain. On cuit le *Pain* deux fois le jour dans les bonnes maiſons. C'eſt l'occupation des Eſclaves de moudre le *bled*, de pêtrir la *pâte*, & de la mettre au feu. On peut voir dans *Herodote* que c'étoit auſſi la coûtume au plus ancien âge du monde. On ſeme ordinairement ſur tout le *Pain*, excepté celui qui eſt en feuille, quelque graine aſſoupiſſante, comme de la graine de *pavot*, de la graine de *ſeſame*, de celle qu'on appelle *graine de la mielle*, que les *Herboriſtes* nomment *Melanthium*. Cela endort, & c'eſt ce qu'on veut en *Orient*, où on ſe couche d'ordinaire après le *Repas*, tant le matin, que le ſoir. On apprend dans les anciennes *Hiſtoires* qu'on ſervoit toûjours en

en *Orient* après le *Repas* de la graine de *pavot* blanc, rotie, pour le même effet. D'autres font semer de l'*anis*, ou du *fenouil* à la place.

On sert le matin aux gens de médiocre condition un de ces *Pains* là sur un bassin de bois peint & vernissé, mettant sur un bout du *pain* un carteron de *fromage*, & à côté du *pain* deux porcelaines, l'une de *lait aigre caillé*, l'autre de ce *lait aigre caillé*, delayé dans de l'eau, qui sert de *boisson*, & quelques *fruits*, sur tout du *Melon*. Si l'on a dû monde avec soi, on sert à chacun un bassin garni de même. Le *fromage* en *Perse* ne se fait pas en masses solides. On le garde dans des peaux de chevre, comme nous faisons le *beurre* dans nos pots, & on le coupe, & on le sert presque en poussiere. On mêle d'ordinaire dans le *lait aigre*, & sur tout durant les saisons chaudes, du *Fenouil*, de la *graine de Terebinthe*, & quelquefois de petites *racines*, qui ont le goût de *cardon*. On sert le *lait à la glace*, de même que l'*eau* qu'on donne à boire après qu'on a mangé: & c'est là le *diné* des gens du commun. Chez les gens plus éminens, on sert, outre ces *mets* legers, du *Resiné*, ou *Vin cuit*, du *Paloudé*, qui est une sorte d'*Amidon* cuit au *Sucre*, plusieurs sortes de *Fruits*, des *Confitures*, de petits *Biscuits*, & quelquefois de petits *Pâtez*, ou quelques *viandes hachées*; mais ce n'est gueres qu'aux Nôces, & en des Festins, qu'on donne de la *viande* le matin: & quand cela se fait, on sert aussi des *Potages* de divers gouts, avec de la *viande* dedans, coupée menue. Au reste, personne ne se leve de sa place pour aller se mettre à table. On sert le *manger* devant chacun, au même endroit

droit où il eſt aſſis : & cela ſe pratique auſſi chez les Grands, comme chez les petits. On apporte ce *baſſin* devant vous à la place où vous êtes ſans *nape* & ſans *ſerviette*. On ne ſert de *nape* au dîné qu'aux Feſtins, à cauſe qu'on y ſert plus d'*aſſiettes*, & d'*écuelles*, ou *coupes*, qu'il n'en peut tenir ſur le *baſſin*, & à cauſe qu'il y a des *mets* qui engraiſſent.

Le *Souper* eſt composé de *Potages* avec de la *Viande* hachée mêlée de *pois* & d'autres *legumes* : & puis de *pilo*, qui eſt du *Ris* cuit avec de la *Viande*, & parce que ce *Ris* tient lieu de *Pain*, on ne donne guere à *Souper* que du *Pain* en feuille qui ſert d'*aſſiette* ou de *couvert*, excepté aux feſtins où l'on donne de trois à quatre ſortes de *Pain*.

On ſert à chaçun deux ou trois de ces ſortes de *Pains* en feuille, & par deſſus une poignée d'*herbes* fortes pour ſervir de *Salade*. Quelquefois on donne auſſi une fort petite ſaliere, mais cela ſe fait en fort peu de lieux. On porte le *manger* à la bouche avec les doigts. On déchire auſſi la viande avec les doigts, on l'envelope de *Ris*, comme ſi l'on faiſoit une pelotte. On y met un peu de *Sel* avec le pouce, & on porte ce gros morceau à la bouche, qu'on avale ſans le macher comme nous faiſons le *Potage*. Cela ſe mange vîte, & eſt fort nourriſſant, & ainſi le *Repas* ne dure pas long-tems ; d'autant plus qu'on parle fort rarement en mangeant. On ſert avec les *viandes* des *coupes* de *ſorbets*, avec une *cueillere* de bois, chacune longue d'un pied comme je l'ai dit, afin de la porter plus facilement à la bouche. C'eſt-là la *boiſſon* du *ſouper*. On n'en donne point d'autre durant le Repas. A la fin,

fin, on apporte à laver avec de l'*eau chaude* pour se dégraisser la main que chacun essuye à son mouchoir, & puis on donne de l'*eau à la glace* à qui en demande, ou bien du *sorbet*.

Comme le *Pilo* est le grand *Mets* des *Persans*, je rapporterai comment on l'aprête. C'est proprement du *Ris* cuit au *bouillon de viande*, ou au *beurre*, de maniére que les *grains* demeurent entiers, sans se fendre, & sans être aussi ni secs ni durs, mais si bien cuits qu'en le mettant à la bouche, ou le pressant des doigts, ils se mettent en paste. On fait de ce *Pilo* de plus de vingt sortes, au *Mouton*, à l'*Agneau*, aux *Poulets*. Le Commun l'assaisonne & le fait ainsi. On fait cuire six ou sept livres de *Mouton* en morceaux d'un carteron chacun, avec une *Poule* ou deux: & après on ôte tout le *bouillon*, & toute la *viande* de la *Marmite*: ensuite on prend du *beurre* qu'on met au fonds, & qu'on fait bien rissoler: & on y jette une couche de *Ris* qu'on fait épaisse d'un pouce. On met de l'*Oignon* coupé par tranches, des *Amendes* pelées & coupées en deux, des *Pois* secs frits à la poile, aussi coupez en deux, de ce petit *Raisin*, nommé *Kik-miche*, qui n'a point de pepin, du *Poivre* entier, du *Girofle*, de la *Canelle*, du *Cardamome* pour servir d'assaisonnement: par dessus cela on met la viande & puis on remplit la Marmite de Ris, & on y jette du *bouillon*, jusqu'à ce qu'il surnage. Le *Ris* cuit en un quart d'heure, & lors qu'il est cuit & sec tout le *bouillon* étant consommé, on fait fondre du *beurre* tout bouillant, on le jette sur ce *Ris*: après on couvre bien la *Marmite* avec un linge mouillé d'eau chaude dessous le

le couvercle, pour tenir le *Ris* humide & on le laiſſe mitonner ainſi, & puis on le dreſſe. Comme le *beurre* eſt le principal *ingredient* du *Pilo*, on prend le meilleur pour cela & on le cherche avec ſoin. Le *Beurre* en *Perſe* ſe fait de *lait de Vache*, mêlé de *lait de brebis*, qu'on eſtime beaucoup meilleur qu'aucun. On n'a point en ce païs-là l'uſage du *Beurre frais*, & on n'en mange point ſur le *Pain*. On le garde liquide dans des *outres* comme l'huile gelée; il en a preſque la couleur. Il s'en trouve qui a une ſenteur de *Violette*, & d'autre *Parfum* qui eſt fort agréable, ce qui donne grande envie d'en manger. On aſſaiſonne les autres *Pilo*, les uns de *fenouil* haché menu; d'autres de *jus de Ceriſes*, ou de *Meures*, ou de *Grenades*; d'autres de *Sucres* & de *Saffran*; d'autres de *Tamarins*. L'on en fait de *Ris* ſec, qu'on couvre de *viande* hachée, ou d'*Aumelettes*, ou d'*Oeufs* pochez ſur l'*Oignon* frit, ou ſur des *Laituës* frittes, ou de *Poiſſon* frais ou ſalé, & de diverſes autres façons. Et le *Pilo* eſt toûjours un manger délicat. Un des plus délicieux qu'on faſſe, eſt celui qui ſe cuit ſous la *broche*, la graiſſe d'*Aigneau*, ou de *Chevreau*, & de *Poules* tombant peu à peu ſur le *Ris*, l'imbibe, & lui donne un goût très-agréable. Pour le *Ris*, comme nous l'accommodons, reduit preſque en bouillie, les *Orientaux* ne l'aiment point. Ils le trouvent inſipide, c'eſt un manger de malade. On le leur fait cuire ainſi à l'*eau* ſimple avec des grains de *Poivre* entiers, & un peu de *Canelle*, comme je l'ai déja obſervé; & on leur donne ce potage à manger. Les Pois que j'ai dit qu'on met au *Pilo* ſont rotis,
&

& c'eſt un ragout que ces *Pois*, ſur tout quand ils ſont rotis avec le ſel. La maniére de les rotir eſt telle. On prend une Poile comme pour faire les *Confitures*, on l'emplit à demi de ſable fort fin, & on la met ſur un petit feu. Quand le ſable eſt brulant, on met les Pois dedans & on les remuë: & comme le ſable eſt plus peſant les pois ſont toûjours au deſſus & ſe rotiſſent, ſans alterer leur forme, ni leur couleur. On rotit ainſi les *Amandes*, les *Graines* qu'on appelle les *ſemences froides*, & les *Piſtaches*, & après on les paſſe dans du ſel à la *Poile*, & ainſi on leur donne une autre teinture qui rend ces *Fruits* fort agréables, & appetiſſans.

Le menu peuple ne fait point de *cuiſine* chez ſoi, ſur tout au païs où le bois eſt rare, comme à *Iſpahan*, & en beaucoup d'autres endroits; mais dès qu'ils ont fermé leurs boutiques ils vont aux gargottes, ou *cuiſines* publiques achetter du *Pilo*, & ce qu'ils veulent pour leur *ſoupé*. Il y a par toute la ville un nombre infini de ces *cuiſines*, dont chacune ne vend que d'une ſorte de *Mets*. Leur *cuiſine* eſt en façon de *Boutique*. Vous voyez ſur le devant deux ou trois *chauderons*, de vingt ſix à trente pouces de diametre, ſur des *fourneaux*: & au derriere de la *Boutique*, qui eſt ſéparé d'un *Rideau*, une ou deux petites *Eſtrades*, ou *Perrons*, élevez de trois pieds, couverts de *Tapis*, où l'on s'aſſied pour manger. Le *feu* de ces *fourneaux* eſt rarement fait de *bois* ou de *charbon*, à cauſe que cette matiere eſt trop chere dans la plus grande partie de la *Perſe*. Il eſt fait de *bruiere*, avec des *feuilles ſeiches*. Le commun peuple ſe ſert

par

pareillement d'une maniére de *Tourbe* faite de fiente d'animal & de terre mêlez ensemble, que les païsans qui les font, & qui s'en servent beaucoup, apportent vendre à la ville. Quand la *viande* est cuite, on la garde chaude, en mettant sur la superficie de la *Marmite* une ou deux *Meches*, selon sa grandeur, comme dans une *lampe*. On allume ces mêches, & elles se nourrissent de la graisse de la Marmite. Cela est fort dégoutant la premiére fois qu'on le voit, mais on s'y habituë avec le temps. On peut juger que ces *Cuisiniers*, travaillant à si peu de fraix, donnent à *manger* à bon marché.

Ce que j'ai fort admiré dans le vivre des *Persans*, outre leur *sobrieté*, c'est leur *hospitalité*. Quand on sert à *manger*, bien loin de fermer la porte, on donne à manger à tout le monde qui se trouve au logis, & qui y survient, & souvent aux Valets qui tiennent le cheval à la porte. Quelque nombre de gens qui se trouve à l'heure du *diner* ou du *souper*, cela ne fait point de peine. Comme on *mange* peu, il y en a toûjours assez. Les *Persans* disent à la loüange de l'*hospitalité*, *qu'Abraham ne mangeoit jamais sans hôte*, & que cette heureuse rencontre des trois *Anges*, dont il est parlé dans l'*Ecriture*, lui arriva un jour que n'étant encore venu personne à l'heure du *diner*, il sortit de son pavillon pour voir s'il ne passeroit point quelqu'un de sa connoissance, ou qui fût digne d'être invité. Aussi on *mange* tout chez eux, comme je l'ai observé, sans garder jamais rien pour une autrefois, & on donne le reste aux pauvres, s'il y en a.

Les

Les *Perſans*, qui ſont un peu à leur aiſe, ne *mangent* point d'ordinaire les *entrailles*, ni les *pieds*, ou la *tête* des *Animaux*. Le cœur leur bondit contre. C'eſt le plus pauvre peuple qui les *mange*, les achettant tout aprêtez à des *Boutiques* où on ne fait cuire autre choſe. On appelle les *Cuiſiniers*, qui les aprêtent *Guende-paikon*, c'eſt-à-dire, *Cuiſiniers des pieces pourries*. Mais ce nom ſeroit bien mieux donné à une ſorte de *Cuiſiniers*, qui mettent en ragout la viande qui ſent, & qu'on a déja miſe en trois ou quatre ſauſſes differentes, ſans la pouvoir vendre. Ces *Cuiſiniers*-là la hachent, & l'aſſaiſonnent d'*herbes* & de *jus aigres*. Ils appellent ces *hachis* *ach truch*, c'eſt-à-dire la *ſoupe aigrelette*. Ils font auſſi une autre ſorte de *conſommé*, où la *chair* eſt comme diſſoute en bouillie, ou en pâte liquide. Les *Armeniens* ſur tout, en ſont fort friands, quoi que ce *conſommé* ſoit fait quelquefois de *chair* de *cheval*, de *chameau* & d'*âne*. On dit même, qu'on ne le peut faire d'autres *chairs*, parce que les autres *chairs* ne ſont pas aſſez ſolides. Entre les *Mets* excellents, il y a une ſorte de *conſommé* qu'on appelle *Bourani*, nom qu'on dit qui vient d'une fille d'*Almaimon*, *Caliphe de Babylone*, qui l'inventa. Il eſt fait de *volailles* & d'*Orge mondé* reduits en *bouillie*, avec diverſes ſortes d'*herbes*.

Pour dire quelque choſe de leur *Roti*, celui des *groſſes viandes* eſt fait au *four*, ou à la *poile*: & j'obſerverai d'abord, qu'ils ont une maniére de *Rotir* à la *poile* des *Moutons* entiers, des *Agneaux* & des *Chevreaux* dans leur propre jus, qui ſont fort excellens. Leur

Roti

Roti au *four* se fait ainsi. J'ai dit que leurs *fours* sont des fosses en terre. Ils suspendent un *Mouton*, ou un *Agneau* tout entier dans le *four*, pendu par le cou à une *broche* de fer, qui est sur la bouche du *four*, mettant dessous une *terrine* de terre qui sert de *Lichefritte*. La *bête* s'y cuit également de tous côtez, sans se brûler. Les *poiles* dans lesquelles on fait *Rotir* ressemblent aux *poiles* à confire; & toute cette sorte de *Roti* a fort bon goût. Les *Armeniens* ont une maniére de faire *rotir* des *Moutons* & des *Agneaux*, dans la *braise* en leur propre peau, comme des *Marrons*. Quand le *Mouton* est habillé, ils le remettent en sa peau, qu'ils cousent bien, & puis ils le mettent dans la *braise*, & l'en couvrent. Le *Mouton* est toute une nuit à cuire, & n'est pas fort bon quand il est cuit.

Pour ce qui est du *Roti* fait à la *broche*, il est sec, & ne vaut rien: aussi ne *rotissent*-ils gueres de grosses piéces de cette maniére, leurs *chairs* n'étant pas assez pleines de suc pour y être mises. Leur *Roti* ordinaire est fait de petits morceaux de *Mouton*, ou d'*Agneau*, trempez dans le *vinaigre*, le *sel*, & l'*oignon*, embrochez comme des *Allouettes*. C'est le plus excellent de leurs *Ragouts*, que ce petit *Roti*, & c'est ce qu'ils *Rotissent* d'ordinaire à la *broche*.

Je ne parlerai point ici des *Festins* des *Persans*, en ayant décrit plusieurs dans tout le cours de cet Ouvrage; je dirai seulement que ceux qui se font chez le Roi, sont d'ordinaire à une heure après midi, au lieu que ceux qui se font chez le reste du monde, ne sont qu'à *souper*. Mais cependant les invitez ne laiss-

laissent pas de venir dès neuf à dix heures du matin, & d'ordinaire ils s'excusent en entrant d'être venus si tard, en rejettant la faute sur quelque affaire survenuë. C'est que les *Festins* durent tout le jour en *Orient*, se passant à prendre du *Tabac*, à discourir, à dormir après le *diner*, à prier Dieu ensemble, à lire, ou à ouïr lire, à reciter des vers, & à entendre de belles voix qui chantent, en une maniére de plein chant, les actions des anciens Rois de *Perse* dans des *Poëmes heroïques*, comme celui d'*Homere*. Les gens graves s'en tiennent-là, & ne donnent pas d'autre divertissement: mais les Cavaliers, & gens d'épée, font venir des bandes de *Danseuses*, qui représentent en dansant & en chantant des maniéres d'*Opera*, où tout tend à exciter à l'amour, & où, vers la fin, on représente les plaisirs de l'amour d'une maniére beaucoup trop libre. Ces *Baladines* sont des *Courtisanes*, qui font ce qu'on veut pour de l'argent. Chacune méne sa servante avec elle; & celles qui ne sont pas en état d'être touchées, à cause de ce qui arrive aux femmes tous les mois, portent un *calleçon* de taffetas noir. C'est afin qu'on ne pense pas à elles, & sur tout qu'on ne les touche pas, parce qu'elles sont dans l'état de la souillure légale: & alors on les fait manger à part. Quand on sert le *souper*, on met les grands *plats* devant le principal convié: & après, le maître du logis le regarde, & lui dit, à demi bas, & avec des signes: *Monsieur c'est à vous d'en disposer.* Il répond par les mêmes signes, *qu'il desire que ce soit pour toute l'assemblée.* J'observerai encore deux choses sur ce sujet. La premiere, qu'aux

Festins

Feſtins c'eſt le Fils ou le Parent du logis qui fait l'office de Maître d'hôtel, & qui ſert. La ſeconde, que les enfans du logis ne s'aſſeient jamais au Feſtin que quand ils ſont mariez ; ce qui arrive d'ordinaire avant vingt ans. Les *Perſans* appellent les Feſtins, *Megeles*, c'eſt-à-dire, *aſſemblée*.

On uſe beaucoup de *glace* en *Perſe*, comme je l'ai obſervé. L'Eté, ſur tout, chacun boit à la *glace* ; mais ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'encore qu'à *Iſpahan*, & même à *Tauris*, qui eſt plus Septentrional, le froid ſoit ſec & penetrant, plus qu'en aucun endroit de *France*, ou d'*Angleterre*, la plûpart des gens boivent à la *glace* l'Hiver, comme l'Eté. La *glace* ſe vend ſur les dehors de la ville, en des lieux découverts ; & voici comme ils font. Ils ouvrent une profonde foſſe à fonds de cave, expoſée au Nord ; & au devant, ils font des carrez profonds de ſeize à vingt pouces, comme autant de petits baſſins. Ils les rempliſſent d'eau le ſoir, lors qu'il commence à gêler, & le matin que tout eſt pris, ils le caſſent & mettent en piéces, avec des rateaux, & mettent tous ces morceaux enſemble dans la foſſe, où ils les caſſent de nouveau en petits morceaux le mieux qu'ils peuvent ; car plus la *glace* eſt concaſſée, mieux elle prend. Puis on remplit de nouvelle eau ces carrez, comme le jour auparavant, & le ſoir on va arrouſer avec des callebaſſes emmanchées ces *glaçons*, qui ſont concaſſez dans la foſſe, afin qu'ils prennent mieux enſemble. En moins de huit jours de ce travail continué, on a des *glaçons* épais de cinq à ſix pieds, & alors on amaſſe de nuit le commun peuple du quartier,

qui, avec de grands cris de joye, avec des feux allumez sur le bord du fossé, & aux sons des instrumens pour les animer, descendent dans le fossé, tirent l'une sur l'autre ces masses de *glace*, qu'ils appellent *codrouc*, comme qui diroit *base*, ou *fondement*, & jettent de l'eau entre deux pour les faire prendre ensemble. Il arrive en six semaines de tems qu'une *glaciere* d'une toise, & plus, de profondeur, longue & large comme on voudra, est toute remplie de *glace* jusqu'au haut. La neige interrompt fort l'ouvrage, & donne bien de la peine; mais dès qu'elle survient, on la jette & on la balie avec soin, parce qu'en se fondant elle fondroit aussi la *glace*. Quand la *glaciere* est remplie, on la couvre d'une sorte de jong marin, qu'on appelle *bizour*, qui se trouve en *Perse* sur le bord des eaux. L'Eté, quand on va ouvrir la *glaciere*, c'est une autre fête pour le quartier. On vend la *glace* par charge d'âne, dix-huit sols la charge, qui est faite de deux quartiers de *glace*, chacun de soixante livres pesant. C'est environ deux deniers la livre. Les morceaux & retailles de ces piéces de *glaces*, sont pour le peuple du quartier qui a aidé à travailler, & chacun vient le matin en prendre sa provision; ce qu'il y a de plus remarquable & de plus agréable dans leur *glace*, c'est la beauté & la netteté. Vous n'y voyez pas la moindre saleté ni obscurité. L'eau de roche n'est pas plus claire, ni plus transparente. On conserve aussi de la *neige* dans les lieux où on le peut faire commodément, quoi qu'il y ait de la *glace* en abondance, ce qui se fait par délicatesse; parce qu'ils trouvent la *boisson* plus

plus agréable à la *neige* qu'à la *glace*, & surtout le *Sorbet*.

CHAPITRE XVI.

Des Liqueurs douces & fortes.

ON ne boit d'ordinaire que de l'*eau* & du *Caffé* en *Perse*. Le régal pour la *boisson* est le *Sorbet*, & les *Eaux de fruits* & de *fleurs*. Ils font admirablement bien le *Sorbet* de *Citron*, de *Mûres*, de *Cerises*, de *Grenades*. Ils usent beaucoup d'*Eau de saule brun*, faite des boutons que l'arbre produit au Printems, dont on donne aux malades tant qu'ils veulent, & sur tout aux febricitans, & des autres *Eaux* aussi à leur gré ; il n'y a rien de plus rafraichissant. Ils boivent aussi de l'*Eau-rose* mêlée d'*eau*. L'*Eau-rose* est fort agréable en *Perse*. Elle ne sent point la *drogue*, comme chez nous, soit parce qu'elle est distillée sans *eau*, au contraire de la nôtre, soit par la nature de sa *fleur*. L'on en transporte dans tout l'*Orient*, & l'on en charge des vaisseaux entiers pour les *Indes*. On la tire fort aisément en cette maniere : Ils mettent les *Roses* dans une grande *chaudiere*, & prennent pour *recipient* une autre grande *chaudiere*, mise en terre, & remplie d'*eau*, couverte d'un couvercle de bois, qu'ils luttent bien avec le marc des *Roses*. Le tuyau, qui passe de l'une à l'autre, n'est qu'une cane seiche. Ils mettent sur trois livres de *Roses* deux livres d'*eau*, & ils en tirent deux livres & demi d'*Eau-rose*. Ils tirent aussi un *Esprit* excellent de l'*Eau de saule*, qui sert aux parfums, & à se frotter le corps, &

une *Essence de Roses*, dont ils tirent un carteron d'une livre de *Roses*. Ils tirent de plus une *Huile de Rose*, qu'ils appellent *Atre*, qui est une merveilleuse *Quinte-essence*, pour ainsi dire, & qui est fort chere ; car de quarante livres pesant d'*Essence d'Eau-rose*, on tire à peine une demie dragme de cette *Huile*. On met pour cela l'*Essence de Rose* vingt-quatre heures à l'air dans une pleine cuve, où il vient à la fin sur la superficie une graisse de couleur brune, qui est cette *Huile*, laquelle on ramasse avec une paille. Les *Persans* préférent son odeur à celle de l'*Ambre-gris* préparé : & les *Indiens* aussi, qui l'appellent *Rougangulab*, c'est-à-dire, *Beurre*, ou *Huile d'Eau-rose*. Elle est aussi bien plus chere que l'*Ambre-gris*, & beaucoup plus rare. L'once en vaut quelquefois jusqu'à deux cens écus aux *Indes*.

Pour ce qui est du *Caffé*, c'est un *breuvage* trop connu pour en parler. J'ai rapporté dans mon *Voyage de Paris à Ispahan* quels sont ses effets. J'y renvoye donc le Lecteur, ou plûtôt j'aime mieux le renvoyer à un petit Traité, intitulé, *du Thé*, *du Caffé*, *&* *du Chocolat*, composé par un de mes illustres, & plus intimes amis, Mr. *du Four*, de Lion, homme qui fait honneur à la profession du commerce, par son application aux belles connoissances, & particuliérement à celles qui regardent l'*Orient* : & par un autre excellent Ouvrage qu'il a donné au public, sous le titre d'*Instruction d'un Pere à un Fils* ; mais comme je n'ai point encore parlé des *maisons* où l'on va boire le *Caffé* en *Perse*, je dirai ici comment elles sont faites.

Ces *maisons*, qui sont de grands *salons* spacieux.

cieux & élevez, de differentes figures, sont d'ordinaire les plus beaux endroits des villes, parce que ce sont les rendez-vous & les lieux de divertissement des habitans. Il y en a plusieurs où l'on voit des bassins d'eau au milieu, sur tout dans les grandes villes. Ces *salons* ont à l'entour des *estrades* ou *corridors* d'environ trois pieds de haut, & trois à quatre pieds de profondeur, plus ou moins, selon la grandeur du lieu, faits de massonnerie, ou de charpente, pour s'asseoir dessus, à la maniére *Orientale*. On les ouvre dès le point du jour; & c'est alors, & vers le soir, qu'il y a le plus de compagnie. On y boit le *Caffé*, fort proprement servi, fort vîte, & avec grand respect. On y fait conversation; car c'est là où l'on débite les nouvelles, & où les politiques critiquent le Gouvernement en toute liberté, & sans en être inquietez: le Gouvernement ne se mettant pas en peine de ce que le monde dit. On y joue à ces *jeux* innocens dont j'ai parlé, qui ressemblent au *damier*, à la *marelle*, & aux *échets*: & outre cela, il y a des recits en vers & en prose, que des *Molla*, ou des *Derviches*, ou des *Poëtes*, font tour à tour. Les discours des *Mollà*, ou des *Derviches*, sont des leçons de Morale, & comme nos Sermons; mais ce n'est point un scandale de n'y être point attentif. On n'oblige personne à quitter son jeu ou sa conversation pour cela. Un *Molla* se met debout au milieu, ou à un bout du *Cahué kahné*, & commence à prêcher à haute voix: ou bien un *Derviche* entre tout d'un coup, & apostrophe la compagnie sur la vanité du monde, de ses biens & de ses honneurs. Il y arrive sou-

I 4 vent

vent que deux ou trois perſonnes parleront en même tems, l'un à un bout, l'autre à l'autre ; & quelquefois l'un ſera *Predicateur*, & l'autre un *Faiſeur de contes :* enfin, il y a là-deſſus la plus grande liberté du monde. L'homme ſerieux n'oſeroit rien dire au plaiſant : chacun fait ſa harangue, & écoute qui veut. Les diſcours finiſſent d'ordinaire en diſant : *C'eſt aſſez prêché, allez au nom de Dieu faire vos affaires.* Puis ceux qui ont fait de tels diſcours, demandent quelque choſe aux aſſiſtans, ce qu'ils font fort modeſtement, & ſans importunité ; car s'ils en uſoient autrement le *Maître du Cahué* ne les laiſſeroit plus rentrer, ainſi donne qui veut. Ces *maiſons* étoient autrefois des lieux fort infames. On y étoit ſervi & entretenu par de beaux garçons *Georgiens*, âgez de dix ans juſqu'à ſeize, habillez d'une maniére laſcive, avec des cheveux treſſez comme les filles. On les y faiſoit danſer, & repréſenter & dire mille choſes impudiques, pour exciter les ſpectateurs, qui ſe faiſoient mener ces garçons chacun où il vouloit ; & c'étoit à qui auroit les plus beaux & les plus engageans ; de maniére que ces *maiſons de Caffé* étoient de vrayes boutiques de *Sodomie*, ce qui cauſoit bien de l'horreur aux gens ſages & aux vertueux. *Caliphe Sultan*, Premier Miniſtre d'*Abas ſecond*, l'an 50. du ſiécle paſſé, porta le Roi, tout débauché qu'il étoit lui-même, à abolir cette pratique abominable, ce qu'il fit : & depuis on n'a rien vû de pareil en ces lieux-là.

Le *Vin* & les *Liqueurs enyvrantes* ſont défendues aux *Mahometans* ; cependant il n'y a preſque perſonne qui ne boive de quelque

Li-

Liqueur forte. Les gens de Cour, les Cavaliers, & les débauchez boivent du *Vin* ; & comme ils le prennent tous comme un remede contre l'ennui, & que les uns veulent qu'il les assoupisse, & les autres qu'il les échaufe & les mette en belle humeur, il leur faut du plus fort & violent, & s'ils ne se sentent pas bien-tôt yvres, ils disent, *Quel vin est cela? Damague dared? il ne cause pas de joye*. Cependant, comme ils ne sont pas accoûtumez à boire du *Vin*, ils le boivent en rechignant comme on prend une médecine, & dès qu'ils sont échaufez ils trouvent le *Vin* trop foible, il leur faut de l'*Eau de vie*, & la plus violente est la meilleure.

On fait du *Vin* par toute la *Perse*, hormis dans les lieux où il n'y a personne à qui il soit permis d'en boire, comme aux Païs où il n'habite ni *Chrétiens*, ni *Juifs*, ni *Guebres*, qui sont les *Persans Payens*. On fait le *Vin* excellent par tout où les gens s'entendent un peu à le faire. L'usage en est défendu par la *Loi Mahometane*, comme je viens de le dire. La tolerance qu'on a là-dessus dépend de l'humeur du Souverain, & du caprice, ou de l'avarice des Gouverneurs ; & c'est ce qui empêche qu'on n'apprenne bien à faire le *Vin*, & qu'on n'ait les instrumens propres. Le meilleur se fait en *Georgie*, en *Armenie*, en *Medie*, en l'*Hyrcanie* Orientale, à *Chiras*, à *Yesd*, ville Capitale de la *Caramanie*. Le *Vin d'Ispahan* étoit le pire de tous, avant que les *Europeans* délicats se mêlassent de le faire ; ce qui est arrivé depuis quinze à vingt ans. On le faisoit de ce petit *Raisin* doux qui n'a point de pepins, & il étoit très-fumeux, rude

à boire, & froid à l'estomach, disoit-on. Les *Armeniens* imitent les *Francs*, & le mêlent avec de gros *Raisin*, de quoi ils font de fort bon *Vin*, & qui porte fort bien l'*eau*. Ils ne gardent pas le *Vin* dans des tonneaux, comme nous; cela ne vaudroit rien en *Perse*. La seicheresse de l'air les ouvriroit, & le *Vin* en sortiroit; mais en des *jarres*, ou *pitarres*, qui sont des *urnes* hautes de quatre pieds, qui ont la figure ovale, comme un œuf, & qui tiennent communément deux cens cinquante à trois cens pintes. Il s'en trouve qui tiennent plus d'un muid. Les unes sont vernissées en dedans: les autres sont toute unies; mais celles-ci ont une couche d'une drogue faite de graisse de mouton purifiée, pour empêcher que la terre ne boive le *Vin*. On garde ces *jarres* dans la cave, au fraix, comme nous faisons nos tonneaux, & même on enterre jusqu'au haut celles qu'on veut boire les derniéres. J'ai ouï dire qu'on a en *France*, dans la Province de *Poitou*, de ces *jarres* ou *pitarres*, qu'on appelle *pones*. Les *Persans* les appellent *komr*, mot *Arabe*, qui veut dire *vin*, & qui vient d'un verbe qui signifie *mêler*, parce que le *vin* mêle & confond l'entendement. Les *Arabes* donnent en revenche un nom honorable à la *Vigne*, ils l'appellent *Keram*, c'est-à-dire, *liberal*, parce que le jus qui en sort porte à la *liberalité*, & aux belles actions. Le *Vin* se conserve long-tems dans ces vaisseaux, mais on ne sauroit dire combien il s'y pourroit garder, parce qu'on n'y en garde pas longues années, par la crainte des *Mahometans*, qui, quand il leur en prend envie, font briser les vases de *Vin* par tout, sans distinc-

tion;

tion ; mais, si l'on en croit *Strabon*, le *Vin* se conserve dans ces vases, durant trois generations, ce qui est dire en quelque maniére à perpetuité. On le transporte communément en bouteilles, & en des *outres* poissez: & quand l'*outre* est bon le *Vin* ne se gâte point du tout, & ne prend point du goût de l'*outre*. Comme les *Mahometans* trouvent que le *Vin* le plus fort est le meilleur, ainsi que je l'ai observé, on met dans celui qu'on fait pour leur vendre de la *noix vomique*, du *chenevis*, & de la *chaux*, afin de le rendre fumeux & plus enyvrant.

Pour les gens graves, qui s'abstiennent du *Vin* comme défendu & illicite de soi, quand même on n'en prendroit qu'une goute, ils s'échaufent & se mettent en humeur avec le *Pavot*, quoi qu'il enyvre beaucoup plus fort, & plus funestement que le *vin*. On fait divers aprêts, de cette drogue, apportée premierement dans l'usage en faveur des gens éminentes en dignité, pour temperer l'inquietude des grandes affaires. Le premier est le suc même de *Pavot*, qu'ils prennent en pillules, qu'ils appellent *achem begui*. On commence par en prendre gros comme la tête d'une épingle, puis successivement, & par degrez, jusqu'à la grosseur d'un poids, & on s'en tient-là, parce que d'en prendre davantage, ce seroit se donner la mort. Cette drogue est assez connuë en nos païs. Elle est narcotique au souverain degré, & un vrai poison. Les *Persans* trouvent qu'elle produit dans le cerveau des visions agréables, & une maniere d'enchantement. Ceux qui en ont pris, commencent à en sentir l'éfet au bout

d'une heure. Ils deviennent gais: après ils pasment de rire, & ils font & disent en suite mille extravagances, comme des bouffons, & des plaisans; & cela arrive particulierement à ceux qui ont l'esprit tourné à la plaisanterie; l'operation de cette méchante drogue est plus ou moins longue à proportion de la dose, mais d'ordinaire elle dure quatre à cinq heures, non pas à la verité de la même force. Après l'operation, le corps devient froid, morne, & stupide, & demeure en cet état languissant & assoupi, jusqu'à ce qu'on reprenne une autre pilule. Un Superieur des *Missionnaires Carmes d'Ispahan*, nommé le P. *Ange de St. Joseph*, homme éclairé dans la *Medecine*, comme en beaucoup de *Sciences*, voulant connoître plus particulierement l'éfet de ce jus tant renommé, en prit une pillule du tems que j'étois en cette ville. Il nous contoit après qu'il s'en trouvoit forcé de rire, & de dire malgré lui force sottises; qu'il voyoit des fantômes & mille chimeres lui passer devant les yeux, qui lui paroissoient grotesques & le divertissoient merveilleusement, à ce qu'il nous assuroit, de quoi il ne sentit point de mal en suite. Mais pour peu qu'on s'habitue à ces pillules de *Pavot*, on ne s'en peut plus passer, & si l'on est un jour sans en prendre, il y paroît & sur le visage & à tout le Corps, qui tombe en une langueur qui fait pitié. C'est bien pis pour ceux en qui l'habitude de ce poison est inveterée; car l'abstinence leur en devient mortelle. Sur quoi on rapporte qu'un homme qui y étoit fort accoûtumé depuis longues années, étant allé se promener à cinq lieuës seulement de son logis

gis ſans prendre ſa boëte de pillules, l'heure ordinaire d'en prendre étant venue & ne trouvant point ſa boëte ſur ſoi, il monta à cheval & ſe mit à courir au galop pour arriver plus vite au logis, mais la force lui manqua à mi-chemin, & il mourut. Le *Gouvernement* a taché pluſieurs fois d'empêcher l'uſage de cette Drogue, à cauſe de ſes funeſtes effets dont tout le Royaume ſe ſentoit, mais on n'en a jamais pû venir à bout, car c'eſt une inclination ſi génerale, que de dix perſonnes à peine en trouvera-t-on une exempte de cette méchante habitude. Il en faut pourtant excepter ceux qui boivent du *vin*. On dit qu'il n'y a que le *vin* qui puiſſe ſuppléer l'*Opium*, lors qu'on y eſt accoûtumé; c'eſt pourquoi lors qu'on veut deshabituer quelqu'un de cette funeſte drogue, on lui ordonne le *vin*; mais comme d'ordinaire cela ne ſatisfait pas ces gens, parce que le *vin* n'eſt pas d'une auſſi forte operation, il faut qu'ils reviennent à la drogue, & ils diſent que ſans cela ils n'auroient point de plaiſir au monde: & qu'ils aimeroient mieux en ſortir. Il eſt fort certain que ſi l'on vouloit quitter l'*opium* tout d'un coup, on mourroit. Ceux qui y ſont adonnez ne parviennent jamais à une grande vieilleſſe, & outre qu'ils ſont dès l'âge de cinquante ans incommodez de douleurs dans les nerfs, & dans les os, nées de la malignité de ce poiſon lent, ils ont encore l'eſprit ſi languiſſant qu'ils n'oſent ſe montrer que quand la drogue les agite. Les gens qui veulent ſe faire mourir en prennent un morceau gros comme le pouce, & avalent un verre de *vinaigre* par deſſus. Il n'y a point moyen de ſau-

ver un homme après cela; nul contrepoison n'y sert. On en meurt sans peine, & en riant. C'est aussi la menace ordinaire que font les gens qu'on pousse à bout. *Je prendrai de l'Afium*; ce mot d'*Afium*, que les *Persans* donnent à cette drogue, & dont nous avons fait celui d'*Opium*, signifie dans son origine, *affoibli de sens*, parce que l'usage immoderé de ce suc affoiblit l'*esprit* & les *sens*. On l'appelle aussi *Teriac*, qui veut dire *cordial*, & ceux qui en prennent *Teriaki*, ce qui est une injure en *Perse*, comme chez nous celle d'*yvrogne*.

2. Il y a la *Décoction* de la *Coque* & de la *graine de Pavot*, qu'on nomme *Cocquenar*, dont il y a des *Cabarets* dans toutes les villes, comme de *Caffé*. C'est un grand Divertissement de se trouver parmi ceux qui en prennent dans ces *cabarets*, & de les bien observer, avant qu'ils ayent pris la dose, avant qu'elle opere, & lors qu'elle opere. Quand ils entrent au *cabaret*, ils sont mornes, défaits, & languissans. Peu après qu'ils ont pris deux ou trois *tasses de ce breuvage*, ils sont hargneux, & comme enragez, tout leur déplait, ils rebutent tout, & s'entrequerellent: mais dans la suitte de l'operation, ils font la paix, & chacun s'abandonnant à sa passion dominante, l'amoureux de naturel conte des douceurs à son idole; un autre demi-endormi rit sous cape; un autre fait le rodomont; un autre fait des contes ridicules, en un mot, on croiroit alors se trouver dans un vrai hôpital de fous. Une espece d'assoupissement & de stupidité, suit cette gayeté inégale & desordonnée; mais les *Persans*, bien loin de

la

la traitter comme elle merite, l'appellent une extase, & soûtiennent qu'il y a quelque chose de surnaturel & de divin en cet état-là. Dès que l'effet de la *Décoction* diminuë, chacun sort & se retire chez soi.

3. Il y a l'*infusion* de la *graine de Pavot*, avec celle de *chenevis*, *de chanvre*, & de *noix vomique*. Cette *Infusion*, qu'on appelle *bueng*, & *Poust*, est beaucoup plus forte que les autres. Elle jette, selon la dose qu'on en prend, en une démence boufonne & gaye, & en peu de tems elle hebette tout-à-fait; aussi est-elle nommément interdite par la Religion. Les *Indiens* s'en servent communément sur les *Criminels d'Etat*, à qui on ne veut pas ôter la vie, afin qu'elle leur ôte l'esprit, & sur les enfans du sang royal, qu'ils veulent rendre incapables de regner. Ils disent que cela est moins inhumain que de les faire mourir, comme en *Turquie*, ou de les aveugler comme en *Perse*. Les *Tusbecs* ont trouvé l'invention de prendre de cette graine en fumée, mêlée parmi le *Tabac*; & ils en ont apporté la mode en *Perse*. Elle n'est pas si nuisible de cette sorte.

Le *Bueng* des *Indes* est plus simple que celui dont je parle, mais il ne laisse pourtant pas d'avoir des effets aussi funestes. Ce n'est que le *chanvre* tout pur, la graine, l'écorce & les feuilles broyées & infusées ensemble sans graine de *Pavot*. Souvent même on n'y met que les feuilles, & l'apprêt en est bien facile, car on ne fait que broyer la feuille en un mortier de bois avec un peu d'eau: & quand elle est pulverisée, & l'eau épaissie, on la boit. Les *Mahometans* seuls en usent, & certaines sectes d'*Indiens*; les *Banjans* en tenant l'u-

l'usage interdit, à cause de ses malins effets sur l'esprit. Mais dans toutes les Sectes il n'y a que les gens de néant qui en boivent, particulierement les gueux & les mandians. Ceux-là ne manquent jamais d'en prendre une fois par jour, à moins qu'ils ne voyagent; car alors ils en prennent trois à quatre fois, la vertu de ce *breuvage* les rendant plus vigoureux & plus dispos à marcher. Je viens de dire qu'il y a des *cabarets* en *Perse* pour ce *breuvage*, comme pour le *caffé*; On n'y va gueres le matin, mais sur les trois à quatre heures après midi, vous le voyez pleins de gens qui cherchent dans cet enivrement, une trêve à leurs ennuis, & une trêve à leur misere. L'usage en est mortel avec le tems, comme de l'*Opium*, mais il l'est en moins de tems dans les païs les plus froids; sa qualité maligne y amortissant davantage les esprits. L'usage continuel que l'on en fait pâlit le teint, & affoiblit merveilleusement le corps & l'esprit; & quand l'operation est passée, la personne qui auparavant ne cessoit de rire, de plaisanter, de se mouvoir, tombe de tout son haut, & ressemble à un mourant. Une heure ou deux après, il revient à lui peu à peu. L'habitude de cette drogue est encore aussi dangereuse que de l'*Opium*, les gens qui sont habituez à ce breuvage ne pouvant plus s'en passer, & en étant si dépendans qu'ils mourroient si on les en privoit.

La graine de *Chanvre* a plus de vertu que la feuille, & l'écorce en a plus aussi. L'an 1678. que j'étois à *Surat*, deux Dames *Angloises* étant un jour à la fenêtre, virent un *fakir*, ou *Mendiant*, piler de cete feuille enyvrante. Il leur prit

prit envie d'en goûter, attirées par la couleur de cette drogue, qui eſt d'un beau verd, ou par un de ces appetits extravagants, qui prennent quelquefois aux femmes. Un de leurs ſerviteurs leur en aporta à chacune un petit verre, & pour corriger la force de la drogue il y mêla du ſucre & de la canelle pilée. Elles ſentirent au bout de trois ou quatre heures cette yvreſſe folle & plaiſante, que ce *breuvage* produit immanquablement. Elles rioient toûjours, elles vouloient danſer, & elles firent des contes extravagans juſqu'à ce que la drogue eût ceſſé d'operer.

Il y a une autre *Decoction enyvrante*, qui eſt auſſi interdite par la *Religion Mahometane*, & même plus que les autres, parce que ſon effet eſt encore plus nuiſible, & plus prompt que les *decoctions de Pavot*. Les *Perſans* l'appellent *Tchorié*. Elle eſt faite d'une fleur qui reſſemble à celle de *cheneviere*.

Le *vinaigre* de *Perſe* ne ſe fait pas de *vin*, car le *vin* y eſt interdit, mais de *Raiſin*, de *jus de Grenade*, d'*eau de Saule* & d'*eau de Palmier*, dans les lieux où cet arbre croît.

Je mets l'*huile* au nombre des *Liqueurs*. Il y en a de pluſieurs ſortes en *Perſe*. 1. Il y a celle d'*Olive*, qui eſt rare, à cauſe qu'on n'en fait que dans la Province d'*Hircanie*, & qui ne vaut pas grand' choſe, parce qu'on la fait mal, & qu'elle ſe gâte encore par le tranſport, dans lequel elle devient épaiſſe & noirâtre. Les *Oliviers* de cette Province ſont extraordinairement gros, ce qui vient de ce que le peuple en les plantant en met d'ordinaire trois à quatre joignant l'un l'autre, qui avec le tems s'uniſſent & ne font qu'une tige,

ce

ce qui est une industrie venue de *Mesopotamie*, où l'on plante ainsi divers petits *Oliviers* tordus ensemble, qui en croissant s'unissent & ne font qu'un arbre d'une grosseur prodigieuse. Les *Persans* ne se soucient point d'*huile d'olive*, en ayant de plusieurs autres sortes très-aisément & de fort bonne. La plus délicate est celle qu'ils appellent *ardé*, qui est fort douce, du plus beau jaune du monde & claire comme de l'eau. On la fait d'une graine dite *Koncheck*, dont la fleur est *Orangeatre*, & qu'on tient être le *saffran sauvage*. L'*huile de Chirbac* est plus commune, mais elle n'est pas si bonne que celle d'*Ardé*, & elle devient forte en peu de jours. On la tire d'une graine nommée *gongeth*, que quelques uns croient être le *Sesame*. Outre ces *huiles* à manger, ils ont celles à brûler, qui sont l'*huile de noix*, & l'*huile* d'une graine semblable à une petite feve que les *Persans* appellent *Kechak*, & *Badengil*, qu'on dit être le *Ricinus* ou *Ricinum Americanum*, ou le *Palma Christi filici*. Ce nom de *Kechak*, que les *Persans* lui donnent, est vrai semblablement le même nom que *Kiké*, qu'*Herodote* dit que les Egyptiens donnoient à la graine dont ils faisoient cette sorte d'*huile*, qu'il dit aussi que les *Grecs* appelloient *Pria*. Toute l'*Asie* est pleine de ce *faseole*, lequel vient à une plante communément haute d'un pied, mais qui vient haute au double dans le terroir d'*Ispahan*, où l'on en trouve des champs remplis. Sa couleur est le gris-blanc, tachettée de points & de traits noiratres, qui forment une feuille comme celle de *Persil*. La peau de ce *faseole* est déliée comme celle de la *noix* : & elle s'ouvre en deux

com-

comme les autres *feves* & comme les *amandes*. *Dioscoride*, & ses *Commentateurs*, disent, que cette graine croît sur un arbre; mais c'est une grande erreur; de même que ce que quelques uns de nos livres de voyage nous disent, qu'on en tire l'*huile* en la faisant bouillir. On la tire au moulin qu'un cheval ou un bœuf fait tourner. Le Moulin est composé de deux meules plus petites que les nôtres, & qui n'ont que trois piez de diametre: celle de dessus a un trou par où on jette ces feves, une à une, & celle de dessous un petit tuyau ou canal, pour écouler la liqueur. Cette *huile* de *Ricinum* est épaisse & noiratre, & en la brulant, puante & pleine de fumée. Ce qui est, peut-être, la raison de ce que les *Portugais* l'appellent, *fleur d'Enfer*. Il n'y a que les pauvres gens qui s'en servent.

Enfin, on a en *Perse* l'*huile de Naphte*, que nous appellons *larme de Mastic*, dont les *Persans* se servent à brûler, & dont ils se servent aussi à la *Peinture* & dans le *Vernis*, comme nous faisons. La meilleure vient de l'*Hyrcanie* & de la *Medie Septentrionale*, sur le bord de la *Mer Caspienne*. Cette liqueur distille des Rochers, claire & liquide, comme l'eau, & s'épaissit dans la suite, conservant sa blancheur plus ou moins, selon l'exposition des rochers d'où elle sort; car de ceux qui sont exposez au *couchant* & au *Nord*, l'*huile* en demeure toûjours blanche; au lieu que celle qui sort des autres s'obscurcit avec le tems.

CHA-

CHAPITRE XVII.

Des Arts Mécaniques & Mêtiers.

AVant que de traiter des *Arts* & *Mêtiers*, chacun en détail, je ferai cinq observations générales par rapport au sujet; trois sur le génie des Peuples *Orientaux*, pour faire connoître ce qu'ils savent & ce qu'ils sont capables d'apprendre, en tout ce qui appartient aux *Arts* & à l'industrie des hommes; une autre ensuite sur la methode des *Artisans* de l'*Orient*: & une autre enfin sur la police des *Artisans* de *Perse*.

La premiére Observation, c'est que les *Orientaux* sont d'eux-mêmes mous & paresseux. Ils ne travaillent & n'ont de desir que pour le nécessaire. Tous ces beaux Ouvrages de *Peinture*, de *Sculpture*, de *Tour*, & tant d'autres, dont la beauté consiste dans l'imitation juste & naïve de la Nature, n'ont point de prix chez ces peuples *Asiatiques*. Ils croyent que parce que ces piéces ne sont proprement d'aucun usage pour les besoins corporels, elles ne meritent point d'être recherchées. En un mot, ils ne comptent pour rien la *façon* des beaux ouvrages. Ils n'en considérent que la matiere. Cela fait que leurs *Arts* sont encore si peu cultivez; car au reste ils ont de bons esprits, pénétrans, patiens, & ouverts, qui réüssiroient à merveille, si l'on les payoit liberalement.

La seconde Observation, c'est qu'ils ne sont point avides d'inventions nouvelles & de découvertes. Ils croyent posseder tout ce qu'il

faut:

faut pour les néceſſitez, & pour les commoditez de la vie, & s'en tiennent-là, aimant mieux achetter pluſieurs choſes des étrangers, & dépendre d'eux par-là, que d'apprendre l'*Art* de les faire. On ſait quel emploi les *Turcs* & les *Perſans* font d'*Horlogerie*, particuliérement les *Turcs*: le débit qui s'en fait à *Conſtantinople* ſeulement, n'étant pas moins que pour *cent cinquante mille écus* par an, comme je le ſai très-bien. Cependant les *Turcs* ne ſe mettent point à apprendre ce mêtier, qu'ils voyent ſi lucratif, ni la *Papeterie*, quoi que d'une néceſſité indiſpenſable, ni tant d'autres *Métiers* ſemblables. En *Perſe* non plus, il n'y a pas un homme du païs qui ſache bien racommoder une *Montre*. Ils ont cent fois déſiré en ce Royaume d'avoir des *Imprimeries*. Ils en reconnoiſſent l'utilité, & la néceſſité; ils en voyent l'avantage, & le profit; cependant perſonne ne ſe met à en dreſſer une. Le frere du *Grand-Maître*, homme très-ſavant, & favori du Roi, l'an 1676. me vouloit engager à faire venir des ouvriers pour leur enſeigner ce bel *Art*. Il fit voir à Sa Majeſté des *Livres Arabes* & *Perſans* imprimez, que je lui avois donnez. L'accord étoit fait, mais quand ce vint à compter l'argent tout fut rompu. Aux *Indes* pareillement, on ſe ſert fort de *Canon*. Toutes les places en ſont garnies; toutes les armées en meinent. Les grands Trains même, conduiſent avec eux de l'*Artillerie*, tant de fer, que de fonte. Cependant la *fonderie*, leur eſt encore inconnuë: & ils aiment mieux tirer leurs *Canons* de l'*Europe*, que d'employer tant d'*Europeans* & de *Turcs*, qui ſe préſentent journellement pour en fondre.

La

La troisiéme Observation, c'est que la temperature des climats chauds énerve l'esprit comme le corps, dissipe ce feu d'imagination nécessaire pour l'invention, ou pour la perfection dans les *Arts*. On n'est pas capable en ces climats-là de longues veilles, & de cette forte application, qui enfante les beaux ouvrages des *Arts liberaux*, & des *Arts mécaniques*; de-là vient aussi, que les connoissances des peuples de l'*Asie* sont si limitées, & qu'elles ne consistent gueres qu'à retenir & qu'à repeter ce qui se trouve dans les Livres des Anciens: & que leur industrie est brute, & mal défrichée, pour ainsi dire; c'est seulement dans le *Septentrion* qu'il faut chercher les *Sciences* & les *Mêtiers* dans la plus haute perfection.

L'Observation que je veux faire ensuite sur la méthode des *Artisans* de l'*Orient*; est qu'il leur faut peu d'outils pour travailler. C'est assurément une chose incroyable en nos païs, que la facilité avec laquelle ces ouvriers s'établissent & travaillent. La plûpart n'ont ni *Boutiques*, ni *établis*. Ils vont travailler par tout où on les mande. Ils se mettent dans un coin de Chambre, à plâte terre, ou sur un méchant tapis: & en un moment vous voyez l'établi dressé, & l'ouvrier en travail, assis sur le cû tenant sa besogne des pieds, & travaillant des mains. Les *Etameurs*, par exemple, à qui il faut tant de choses en *Europe* pour travailler, vont en *Perse* travailler dans les maisons sans qu'il en coute un double davantage. Le *Maître*, avec son petit *apprentif*, apporte toute sa *Boutique*, qui consiste en un *sac de Charbon*, un *soufflet*, un peu de

de *soude*, du *sel Armoniac* dans une *corne de bœuf*, & quelques petites piéces d'*Etain* dans sa poche. Quand il est arrivé, il dresse sa *Boutique* par tout où vous voulez, en un coin de Cour, ou de jardin, ou de cuisine, sans avoir besoin de *cheminée*. Il fait son feu proche d'un mur, afin d'y appuyer sa *vaisselle*, quand il la fait chaufer: il met son *soufflet* à plâte terre & en couvre le *Canon* d'un peu de *terre détrempée* & accommodée en voute; & puis il travaille, comme s'il étoit dans la plus grande & la plus commode *Boutique*. Les *Orfevres* en *Or* & en *Argent*, comme les autres, vont aussi travailler par tout où on les mande, quoi qu'il semble que les outils qu'il leur faut, soient moins aisez à remuer. Ils portent une *forge* de terre, faite presque comme un *réchaud*, mais un peu plus haute. Le *soufflet* n'est qu'une simple *peau de Chevreau*, avec deux petits morceaux de bois à un bout, pour fermer l'ouverture par où l'air entre: & quand ils s'en veulent servir, ils attachent un petit *Canon* à l'autre bout, qu'ils fourrent dans la *forge*, & soufflent de la main gauche; ils tirent ce *soufflet* plié comme un sac, hors d'un *sac* de cuir qui leur sert de peau à limer, dans lequel ils serrent aussi une *pincette*, une *lingotiere*, une *filiere*, une *enclume*, un *marteau*, des *limes*, & d'autres petits *outils*. Le *Maître* porte le sac, & l'*apprentif* la *forge*, & on les voit aller en cet état par tout d'où on les envoye querir, & s'en revenir le soir avec leur *Boutique* sous le bras. Quand l'*ouvrier* veut fondre, il fait ses *creusets* à mesure qu'il en a besoin: & quand il veut travailler, il attache sa *peau* à sa *forge*, & met son *enclume*

en

en terre proche de lui ; & travaille sur ses genoux. La raison pour laquelle on fait travailler les *ouvriers* chez soi, c'est parce qu'on ne se fie pas à eux, & afin de voir soi-même s'ils font les choses comme on l'entend.

Quant à la *Police* des *Artisans* de *Perse*, qui sera une cinquiéme Observation ; les *Mêtiers* ont chacun leur *Chef*, pris du corps du *Mêtier*, lequel est mis par le Roi ; & c'est là toute leur *Oeconomie* ou *Police*. Ils ne font pourtant point de *Corps*, à proprement parler ; car ils ne s'assemblent jamais. Ils n'ont ni *Gàrdes*, ni *Visiteurs* ; mais ils ont seulement quelques coûtumes que le *Chef* du *Métier* fait observer, comme celle-ci, qu'il y ait toûjours une certaine distance entre les *Boutiques*, & les *Artisans* de même *Mêtier*, excepté dans les endroits qui sont particuliérement destinez à une sorte d'ouvrage. Quiconque veut lever *Boutique* d'un mêtier, va au *Chef du Mêtier*, donne son nom & sa demeure qu'on enregître, & paye quelque petit droit. Le *Chef* n'examine nullement ni de quel païs est l'*Artisan*, ni de quel *Maître* il a appris son *Mêtier*, ni s'il le fait bien. Les *Mêtiers* aussi n'ont point de bornes marquées, pour empêcher que l'un n'anticipe sur l'autre. Un *Chauderonnier* fait des bassins d'*Argent*, si on lui en donne à faire. Chacun entreprend ce qu'il veut, on ne s'intente point de procès pour cela. Il n'y a point aussi d'engagement d'*apprentissages*, & on ne donne rien pour apprendre le *Mêtier*. Au contraire, les *garçons* qu'on met en *Mêtier* chez un *Maître*, ont des gages, dès le premier jour. On fait marché entre le *Maître* & l'*apprentif* à tant par

par jour la premiére année, deux liards, ou un Sol, par jour, selon l'âge de l'*apprentif*, & la rudesse du *Métier*; & ces gages s'augmentent avec le tems, & selon que l'*apprentif* réüssit. La chose est toûjours, comme je dis, sans engagement reciproque à l'égard du tems; le *Maître* étant toûjours en liberté de mettre son *apprentif* dehors, & l'*apprentif* de sortir de chez son *Maître*. C'est bien-là qu'il faut *dérober la Science*, car le *Maître* songeant plus à tirer du service de son *apprentif* qu'à l'instruire, ne se peine pas beaucoup après lui, mais l'employe seulement par rapport à l'utilité qu'il peut retirer. Les *Métiers* sont obligez aux *corvées du Roi*, c'est-à-dire à travailler pour le service de Sa Majesté, lors qu'on le leur commande, & les *Métiers* qu'on n'employe pas à ces *corvées*, comme les *Cordonniers*, les *Bonnetiers*, les *Chaussetiers*, payent un droit à la place, qu'on appelle *Cargh Padcha*, c'est-à-dire, *la dépense du Roi*.

Je viens à présent aux *Arts* & *Métiers* en détail, commençant par l'*Agriculture*. J'ai observé ci-dessus le mot du jeune *Cyrus*, que la *Perse* est si grande, que l'Hiver & l'Eté y sont à même tems. On n'aura donc pas de peine à croire, ce que je vai dire, qu'on y *seme*, & qu'on y *moissonne* à même tems. Mais ce qui est remarquable, c'est que cette grande diversité se voit à six vingts lieuës de distance seulement. J'observois à loisir cette admirable varieté l'an 1669. venant du *Sein Persique* à *Ispahan*, dans le mois de Février. Après trois ou quatre jours de marche d'*Ormus*, à *Lar*, dans la *Caramanie*, je trouvois qu'on *coupoit* le *bled*. Pas-

ſant plus loin, je le voyois de jour en jour éloigné de la *maturité*: & enfin à vingt jours par delà je le voyois *ſemer*. La *moiſſon* ſe fait *au mois de Juin* à *Iſpahan*, qui eſt comme le cœur du Royaume; mais comme la *fertilité des Terres* dépend principalement de l'eau dans preſque tout le Royaume, je dirai, avant que de paſſer outre, comment les *Perſans* en trouvent & comment ils en font la diſtribution.

On diſtingue en *Perſe* de quatre ſortes d'*Eau*, deux ſur terre, qui ſont celles de riviere, & celles de ſource: & deux ſous terre ſavoir celle des puits, & celle des conduits ſouterrains, qu'ils appellent *Keriſes*. Ils creuſent au pié des Montagnes pour trouver de l'*eau*; & lors qu'ils en ont trouvé un filet, ils le conduiſent par des canaux ſouterrains, huit à dix lieuës loin, & quelquefois bien davantage, les tirant de païs haut en païs bas, afin que l'eau coule mieux. Il n'y a pas de peuple au monde qui ſache ſi bien menager l'*eau* que les *Perſans*. Ces conduits, ou canaux, ſont quelquefois creux de dix à quinze toiſes: j'en ai vû d'auſſi profonds. On les meſure aiſément, parce qu'à diſtance de huit en huit toiſes, on y voit des ſoupiraux, dont le diametre eſt grand comme nos puits. Un de mes voiſins d'*Iſpahan*, fils du *Vizir de Coraſſon*, qui eſt l'ancienne *Bactrianne*, me diſoit ſouvent, que ſon Pere avoit trouvé dans les regiſtres de la Province, qu'il y avoit eu autrefois quarante deux mille *Keriſes*, & qu'il en avoit vû dont les puits étoient ſans fonds, & qu'on diſoit avoir de profondeur ſept cens cinquante *guezes*. La *gueze* eſt l'*aune Perſanne*,

ſaune, qui eſt de trente quatre pouces. Cela feroit trois cens cinquante-quatre toiſes de profondeur, ce qui eſt incroyable. Cependant on peut inferer de là, quel eſt le nombre de ces canaux par tout le Royaume, & l'art admirable que l'on a à les faire. On me contoit auſſi en *Medie*, que depuis ſoixante ans ſeulement, le nombre des canaux ſoûterrains dans la Province étoit diminué de quatre cens. Il n'y a aſſurément point de Nation au monde qui ſache ſi bien miner & faire des chemins ſous terre que les *Perſans*. Ces canaux ſouterrains ſont d'ordinaire de huit à neuf pieds de profondeur, & de deux à trois pieds de largeur.

Outre l'*eau* des fleuves & des canaux, ils ont celle des puits preſque par tout le Royaume. On en tire l'*eau*, avec des bœufs, dans de gros ſeaux de cuir, qui tiennent d'ordinaire le poids de deux cens à deux cens cinquante livres. Ce ſeau a une gorge en bas de deux à trois pieds de long, & de demi pied de diametre, qu'une corde repliée vers le haut du puits tient toûjours élevée, pour empêcher l'*eau* de ſortir par le bout. Le bœuf tire ce ſeau par une groſſe corde, qui tourne ſur une roue planie de trois pieds de diametre, attachée au haut du puits comme une poulie, & l'amene à un baſſin joignant, où il ſe vuide par cette gorge, & d'où l'*eau* eſt diſtribuée en ſuite dans les terres. Il faut obſerver, qu'afin que le bœuf tire plus aiſément, on le fait tirer de haut en bas en une deſcente de quelque trente degrez ſous l'horiſon, le jardinier s'aſſeyant ſur la corde, ce qui le ſoulage lui-même dans ſon travail, & ſoulage également le bœuf;

de maniere que cet art, tout rustique qu'il paroît, est commode & de peu de dépense, ne requerant qu'un homme seul pour en faire l'usage.

Pour ce qui est de la distribution de l'*eau* des rivieres & des sources, on la fait par semaine, ou par mois, selon le besoin, en cette maniere: On met sur le canal qui conduit l'*eau* dans le champ une tasse de cuivre, ronde, fort mince, percée d'un petit trou au centre, par où l'*eau* entre peu à peu, & lors que la tasse va au fonds la mesure est pleine, & on recommence, jusqu'à ce que la quantité d'*eau* convenuë soit entrée dans le champ. La tasse est d'ordinaire entre deux à trois heures à s'enfoncer. Cette invention sert aussi à mesurer le tems en *Orient*. C'est l'*Horloge* & le *Cadran* unique en plusieurs endroits des *Indes*, sur tout dans les Forteresses, & dans les maisons des Grands, où l'on fait la garde. Les jardins payent tant par an pour avoir de l'*eau* tant de fois par mois: l'*eau* ne manque point d'être envoyée au jour nommé, & alors chacun ouvre le canal de son jardin pour y recevoir l'*eau*: comme on arrose tout un canton à la fois, il n'y auroit rien de plus aisé que de faire entrer plus d'*eau* dans son jardin, & de la détourner du jardin d'un autre; mais c'est ce qui fait aussi, que cette sorte de fraude est fort défendue, & que le crime de l'avoir commise est sevérement puni. Pour mieux entendre cette distribution d'*eau*, il faut savoir que chaque Province a un Officier établi sur les *eaux* de la Province, qu'on appelle *Mirab*, c'est-à-dire, *Prince de l'eau*, qui régle cette distribution par tout, avec grande exacti-

exactitude, ayant toûjours ses gens aux courans des ruisseaux pour les faire aller de canton en canton, & de champ en champ, selon ses ordres. C'est un office fort lucratif. Celui d'*Ispahan*, par exemple, tire de sa charge quatre mille *tomans* par an, qui sont soixante mille écus, sans ce que ses subdeleguez amassent pour eux. Les terres & les jardins de cette ville Royale, & des environs, payent vingt sols l'année au Roi par *girib*, qui est leur mesure de terre ordinaire, laquelle est moindre qu'un arpent; ce n'est que pour avoir de l'*eau* de riviere, ou de source; car pour les autres on ne paye rien. Outre ce droit de vingt sols par *girib*, il y a les présens ordinaires, & extraordinaires, qu'il faut faire au *Mirab*. Par exemple, lors qu'on manque d'*eau*, il faut s'en aller plaindre à lui, & il répond d'ordinaire qu'il n'y a point d'*eau* dans le païs; mais dès qu'on lui fait un présent, chose qu'on ne manque pas de faire, pour ne pas perdre les fruits & la moisson, on est sûr d'avoir de l'*eau* suffisamment. Le prix est different de l'*eau* de riviere, & de l'*eau* de source; celle-ci étant à meilleur marché que l'autre, parce qu'elle n'est pas si limoneuse, ni si douce.

Le *labour* se fait avec un *soc* tiré par des *bœufs* maigres; (car les bœufs de *Perse* n'engraissent pas comme les nôtres) attachés non par les cornes, mais avec un arceau, & le poitrail. Ce *soc* est fort petit, & le *coutre* qui ne fait qu'écorcher la terre, pour ainsi dire: à mesure que les *sillons* sont tirez, les *laboureurs* rompent les *mottes*, avec des grosses *maillottes* de bois, & avec la *herse*, qui est petite, & a de petites dents, & puis avec la *beche*,

che, ils unissent la terre, & la mettent en *carrez*, comme des parterres de jardin, y faisant de *rebords* hauts d'un pied, plus ou moins, selon qu'il lui faut donner de l'*eau*. La mesure d'*eau*, qu'il faut donner aux carrez, c'est qu'il y en ait assez pour qu'un canard y puisse nager, & c'est de cette maniére que l'on en donne aux jardins toutes les semaines.

Le *grain* le plus ordinaire en *Perse* est le *froment*, qu'ils ont très-beau & très-pur; l'*orge*, le *ris*, & le *millet*, dont ils font du *pain* en quelques endroits, comme en *Courdestan*, lors qu'il arrive que leur *grain* est fini avant la recolte. Ils ne cultivent point l'*avoine*, ni le *seigle*, excepté où il y a des *Armeniens*, qui font du *seigle* pour les meneſtres de Carême. Le *ris* est l'aliment le plus universel du Païs, & le plus délicieux, comme je l'ai observé. Les *Persans* admirent que nos grands Seigneurs n'en vivent pas, & ils disent là-dessus que Dieu nous a caché le plus pur & le plus délicieux aliment de la nature. Ce *grain* vient en trois mois de tems, quoi qu'on le transplante après qu'il est monté en herbe; car d'abord on le seme comme les autres *grains*, puis on le transplante épi à épi dans une terre fort imbibée & limoneuse. Il faut toûjours entretenir l'*eau* sur les champs de *ris*: & c'est ce qui rend l'air mal-sain aux païs où on le cultive, à cause qu'il s'engendre une infinité d'insectes en cette eau bourbeuse, comme crapauts & autres: & lors qu'on veut faire meurir le *ris*, il faut lui ôter l'*eau*, & mettre le champ à sec: & alors ces insectes meurent & empuantissent l'air extrémement. En huit jours que le *ris* est à sec il devient mûr.

Qu-

Outre l'*Irrigation*, dont les *Persans* se servent à la culture de la terre, ils ont la *Stercoration*, si estimée des *Romains* dans le labourage. C'est avec quoi on engraisse les terres en *Perse*, au lieu de *fumier*, qu'on employe pour la litiere des chevaux, comme je l'ai observé. Les villageois ramassent avec soin les immondices des villes, qu'ils chargent dans des sacs, sur des bourriques, & s'en retournent chez eux, ce qui ne leur coûte pas grand' chose, puis que sans cela ils s'en retourneroient à vuide. Il n'y a point en *Perse* d'égouts publics, chaque maison a le sien, d'ordinaire à côté de son logis, en un trou profond d'un pied. C'est là aussi communément qu'est le privé. Les passans ne s'en apperçoivent pas d'ordinaire, la seicheresse de l'air dissipant la mauvaise senteur. On void les villageois la bêche à la main, après avoir déchargé leurs ânes, ou mules, au marché, curer les égouts à mesure qu'ils passent par devant, & en charger leurs bêtes. Les maisons qui n'ont pas l'égout sur la ruë, sont comme rentées par des païsans affidez, qui font un présent de fruits par an, pour avoir seuls l'entrée de la maison. Ils sont assidus à y venir toutes les semaines, sur tout aux grandes maisons, où ils aiment mieux se charger. Ils fument de *fiente de pigeon* & d'*excremens d'hommes* les melons & les concombres, à quoi il faut du *fumier* plus chaud, & les païsans disent qu'il y a une notable difference aux fruits qui viennent sur les couches *fumées* de ce qu'on emporte des privez des gens qui mangent beaucoup de chair, & qui boivent du vin, comme on fait en *Europe*. On ne

met pas ce *fumier* ſur la terre tel qu'on l'apporte à la campagne, il la brûleroit à force de chaleur. Les païſans le jettent dans une grande foſſe dans leurs cours, tout le long de l'Eté, & quand la foſſe eſt à demi pleine, ils achevent de la remplir de terre : la pluye & la neige qui tombe deſſus pêtrit le tout, qu'ils laiſſent ainſi repoſer deux ans durant, & au bout de ce tems-là, c'eſt le *fumier* dont ils ſe ſervent. Ils diſtinguent trois ſortes de *fumier*, celui qu'on ramaſſe pêle-mêle, celui que les païſans enlevent à la beche dans les égouts, & dans les privez, qui n'eſt point mêlé de terre, & celui de pigeon.

Par le moyen de cette *culture*, la *terre* en *Perſe*, ſoit *ſablonneuſe*, ſoit *dure*, & *argilleuſe*, eſt capable de toutes ſortes de ſemences ; & il y en a qui donnent deux recoltes d'*orge* par an. Proche les grandes villes, la *terre* n'eſt jamais en repos, dès qu'un *fruit* eſt cueilli, l'on en replante un autre. Il arrive qu'au bout de deux à trois ans que la *terre* eſt *fumée*, elle ſe deſſeiche, mais on la *refume* auſſi-tôt, on l'arroſe, & elle reprend ſa vigueur.

Ils ne *battent* pas le *blé* avec des *fleaux* dans des greniers comme nous faiſons, mais ils le tirent de l'épi à la campagne : & voici comment. Ils amaſſent les épics en des monceaux ronds de trente à quarante pieds de diametre, ſans craindre, comme nous faiſons, ni les voleurs, ni les orages : & après ils en tirent une partie en bas avec des *fourches*, & ils font courir deſſus de petits *trainaux* à roues de fer, ſur un eſpace de trois à quatre pieds de large : le *traineau* eſt long d'environ trois pieds, & large de deux. Le haut, qui eſt plus étroit
que

que le bas, sert de siége pour le chartier. Le bas, qui est composé de quatre piéces de bois en quarré, a en travers trois bâtons ronds, & quelquefois quatre, qui lui servent d'essieux: ces bâtons ronds, ou cylindres, sont semblables aux rouleaux de nos patissiers, passans dans des pignons de fer faits à peu près comme nos roues de tourne-broche, excepté qu'ils sont dentellez aigu, presque comme des dents de scies. On attache toute sorte de bêtes à ce chariot, chevaux, ânes, bœufs, & mules, mais seulement un à la fois; & l'on met un petit garçon dessus qui le fait courir au grand trot. Ces rouës brisent & coupent la paille, & tirent le grain hors de l'épi sans l'entamer, parce qu'il glisse entre les dents. Des hommes qui sont à côté repoussent la paille sous les traineaux, & le grain, comme plus pesant, va toûjours au fonds, ainsi que je l'ai déja observé. Ils font rouler jusqu'à sept ou huit traineaux de suite autour d'un monceau, selon qu'il est grand, & chaque bête y court trois ou quatre heures de suite, après quoi ils la dételent & sans la couvrir quoi qu'elle sue, ils lui ôtent ce qu'elle a devant les yeux, & la laissent manger mettant une bête de relais à sa place. Cette paille, ainsi coupée, sert de nourriture à toutes les bêtes de charge; car en *Perse* il n'y a point de *foin*, le païs est trop sec & trop chaud pour en produire, outre que cette paille leur est meilleure & plus fraiche. Il y a des païs où on foule le grain aux pieds des bêtes, chevaux, bœufs & mules, en les faisant courir autour du monceau.

Le *ris* n'est pas si facile à écosser. Les gens qui ont beaucoup d'esclaves le font écosser

dans un mortier de bois; mais communément on se sert d'une *machine*, qui consiste en une grosse *poutre* qui assene son coup sur le *ris* en écosse, lequel est mis dans une petite fosse faite en terre, garnie de brique de quelque trois pieds de diametre & de profondeur. La *poutre* est longue de quatre pieds: un des bouts tient par un pivot, étant attaché comme un axe. L'autre bout porte à sa volée un gros cercle de fer demi tranchant, & fort épais de quelque quatre pouces de diametre. Un homme éleve la *poutre* en marchant sur la culasse, & la volée tombe sur le *ris* par ce cercle, ou *alludel* de fer, qui coupe l'écosse du grain. L'art consiste à épargner le grain & à ne le briser pas. Comme le *ris* le plus blanc est le plus estimé, ils le frottent quand il est battu, avec de la farine & du sel mêlez ensemble.

Ce que j'ai le plus observé dans leur *Agriculture*, est ce qu'on fait aux *Vignes* en *Armenie*, en *Medie*, & aux Païs voisins. Le froid y étant rude & long, ils enterrent la *Vigne* durant tout l'Hiver, & ils la découvrent au Printems; artifice qui réüssiroit peut-être fort bien en *Angleterre*, & dans les autres Païs froids de l'*Europe*. J'ai obfervé dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, qu'en *Georgie* & dans l'*Hyrcanie* Orientale, on ne *cultive* point la *Vigne*. Elle croît autour des arbres de haute futaye, & porte cependant le plus excellent *raisin*, & dont on fait le meilleur *vin* qui se boive. J'observe ici, que généralement par tout le Royaume on ne met point d'*échallas* à la *Vigne*, parce que ce sont de gros *seps de Vigne* de huit pouces de diametre. Le *raisin* qui croît à *Casbin* est le plus gros que j'aye vû,

vû, & des plus excellens du monde. Il croît dans un climat extrémement chaud & brûlant. Cependant, depuis que la *Vigne* est en fleur il ne pleut pas une goute d'eau dessus, ni on ne l'arrose pas.

Lors qu'ils apperçoivent une voye de *fourmis*, & d'autres *insectes*, qui vont ronger le *sep* ou le *fruit*, ils ratissent le pied & mettent de la terre neuve à l'entour. Cela fait perdre le chemin à l'insecte.

Leur maniere de *cultiver* les *Mêlons* est pareillement fort curieuse; aussi-ont-ils les meilleurs *Mêlons* du monde, si ce n'est peut-être ceux de *Balk*, & des autres endroits de la petite *Tartarie*, que quelques gens estiment davantage. Ils les élevent en pleine campagne, afin que l'air donne dessus, & point du tout dans les jardins, trouvant qu'ils y sont trop étouffez. C'est bien loin de se servir de *caisses vitrées* & de *cloches*. Ils *sement* les *Mêlons* dans une terre mêlée de *fiente de pigeons*, & dès qu'ils commencent à être formez, ils élevent les tiges sur des *couches*, afin que l'*eau* qui passe par le champ n'y touche pas. Dès qu'ils sont gros comme une *Noix* ils déchargent le pied de la moitié du fruit, ôtant ceux qui paroissent venir moins bien, & ils succent avec la langue une sorte de petit *poil*, comme du poil follet, qui croît sur la peau, lequel retenant la poussiere que le vent & le soleil élevent dessus, forme avec le tems une *croute caustique*, qui consumant l'humeur du fruit, l'empêche de croître & lui diminue sa douceur. Quand les *Mêlons* sont devenus gros comme des *pommes*, on ne laisse que les plus gros à chaque plante, lequel on éleve de nou-

 veau

veau ſur une pétite butte, pour être plus exposé & plus en ſeureté de la pluye. De tems en tems ils découvrent la terre à l'endroit de la *racine*, quelques deux ou trois pouces de profondeur: & y mettent de la *fiente de pigeon*, qu'ils recouvrent de *terre*, & puis ils y donnent de l'*eau*. C'eſt afin que la *racine* prenne une nouvelle nourriture. Leurs *Mélons* ont tous la peau fine, unie, & non diviſée par côtes comme les nôtres.

La *Culture* du *Datier*, ou *Palmier* eſt auſſi remarquable. Lors que cet arbre eſt jeune de trois ou quatre ans, ce qui eſt une grande jeuneſſe pour cet arbre, qui vit deux ſiécles, comme je l'ai obſervé en un autre lieu, on creuſe à côté de l'arbre, tout proche, mais pas aſſez pour découvrir ſa racine, & après avoir percé vingt ou trente pieds en biais, l'on jette beaucoup de *fumier de pigeon* & d'autre *fumier* dans ce trou-là, & l'on le remplit: c'eſt pour faire porter de bon fruit à l'arbre. Quand les arbres ſont grands, & en état de porter du fruit, on prend dans la ſaiſon qu'ils fleuriſſent des branches de fleurs de *Palmier mâle*, qu'on ente ſur le ſommet des *Palmiers femelles*, à l'endroit où les fleurs croiſſent, & qui eſt comme leur matrice. Cela fait l'éfet d'une *ſemence*, & on dit que ſans cette *culture*, le fruit eſt maigre & mal nourri.

Je viens maintenant à l'*Architecture* des *Perſans*. Je veux dire à leur maniere de bâtir.

Les *maiſons* de *Perſe* ne ſe bâtiſſent point de Pierres, non pas à cauſe que la *Pierre* eſt rare en *Perſe*, mais à cauſe que ce n'eſt pas une matiere propre pour conſtruire les *mai-*

ſons

ſons dans les païs chauds. Elles ne ſont pas de *charpente* non plus, ſi ce n'eſt les *Plats-fonds* des grands *logis*, les *Colomnes* & les *Pilaſtres*, qui les ſuportent. Leur matiere eſt de *Brique*, ou faites au ſoleil, ou cuites au feu; & comme leurs *Maiſons* ne ſont enduites que de ſimple *mortier* au dehors, elles ſont fort éloignées d'avoir ce bel aſpect des nôtres; mais en dedans, elles ont l'air gai, & ſont fort commodes. On n'y fait gueres de beaux *Portails*, ni d'*Ornemens exterieurs*. La façon du Païs eſt tout-à-fait oppoſée à ces pieces d'*Architecture* faites pour l'éclat, bien loin de cela, on voit en la plûpart des *Maiſons* au dedans de la Porte, à quelque cinq ou ſix pieds, un *Mur* de la hauteur & de la largeur de l'entrée, qui eſt comme un *Paravant* pour empêcher les paſſans de voir dans la *Cour*. Les *maiſons* n'ont communément que le *bas*. Celles qui ont des *étages*, n'en ont qu'un ſeul, & ont le *bas* moins exhauſſé. C'eſt la façon de tout l'*Orient* & ce ſeroit apparemment celle de nos païs, ſi l'humidité qui y régne ne nous avoit obligez à nous éloigner du *Sol*, au lieu qu'on ne craint point en *Orient*, & ſur tout en *Perſe*, de faire des *bâtimens* bas; même de les faire en terre, comme cela ſe pratique dans les régions froides du Royaume, parce que l'air étant ſec & pur, le *bas* n'eſt pas moins ſain que le haut. La coûtume que nous avons de loger au premier & ſecond *étage*, nous empêche de juger combien il eſt incommode de toûjours monter & deſcendre; mais ſans cela nous trouverions cette incommodité auſſi inſupportable qu'elle le paroît aux *Orientaux*. Mais il faut parler un peu des *materiaux* dont

 ils

ils se servent à la *Construction* de leurs *édifices*.

Les *Tuilles*, ou *Briques de terre* se font dans des Moules de bois fort mince, de huit pouces de long, de six de large, & de deux & demi d'épais. Les *Maçons* pilent la *Terre* avec les pieds mêlée d'ordinaire de *Paille* broyée, & coupée menu pour lui donner plus de consistance, & afin que les *Motes*, ou *Tuilles* qu'ils en font, ne se cassent pas, & qu'elles durent davantage. Ils passent en suite la main dessus pour les unir, après les avoir trempées dans un baquet d'eau, mêlée de paille plus menue que l'autre. On tire le moûle, & on laisse seicher la *Tuille*, ce qui est fait en deux ou trois heures, & puis on les leve & on les range les unes contre les autres, où elles achevent de seicher. Ces *Tuilles* ne coutent que huit à neuf sols le cent, quand on les fait venir de dehors. Si on les fait faire chez soi, & qu'on fournisse la matiere, on ne donne que deux ou trois sols du cent. Les pauvres gens font leurs *Tuilles* sans paille, ils n'en mettent qu'au dessus.

Pour les *Briques* cuites au feu, on les fait de deux parties de *terre* & d'une partie de *cendres*, bien pêtries ensemble dans des moules de bois, plus grands que celui des *Tuilles de terre*: On les fait seicher plusieurs jours au soleil, & après on les met dans un grand *four*, haut quelquefois de vingt coudées, arrangées l'une contre l'autre, à quelque distance, laquelle on remplit de *plâtre*. On ferme le *four* & on y met le feu trois jours & trois nuits de suite. Ces *Briques* sont rouges & dures, & coutent environ un écu le cent.

Leur

Leur *Plâtre*, qu'ils appellent *guetch*, n'est pas tout-à-fait comme le nôtre. Il n'est jamais si fin, ni si blanc, après la préparation, quelle qu'elle soit. Ils ne le tirent pas des *Platrieres* comme nous faisons, car il n'y en a point chez eux. Ils le tirent des montagnes en grosses pierres, & en fort grande quantité. Ils le cuisent, & puis le broyent, ou l'écrasent, avec une grosse *Meule* de pierre, plus épaisse que celle des moulins, mais qui n'a pas le tiers de diametre. Elle tourne sur le dos, & il faut qu'il y ait toûjours un homme avec une pêle pour repousser le *Plâtre* sous la *Roue*. Les Païsans apportent le *Plâtre*, particulierement durant l'hyver, à cause que c'est le tems qu'ils ont moins de travail aux champs, & qu'ils viennent chercher du fumier. Ils ont aussi de la *chaux* en abondance, & ils la pilent aux pieds, sans en être brûlez. Outre la *chaux*, ils ont une *Terre blanche*, qu'ils tirent des *Carrieres* en petits morceaux, comme le *Plâtre*. Cette *Terre* se dissout dans l'eau dès qu'elle y est mise. Ils s'en servent à blanchir les maisons, ce qu'elle fait incomparablement mieux que le *Plâtre*. Les maisons du commun sont peintes d'une couleur brune qui se fait avec une terre nommée *zerd guil*, c'est-à-dire *Terre jaune*.

Avant que de passer outre, je dirai un mot du *Sol*, tel qu'il se trouve dans la Province de *Parthe*, & dans la plus grande partie de la *Perse*. Il est dur & ferme à la superficie. A trois ou quatre pieds au dedans, on trouve des *rayes* ou *veines*, rougeatres & noiratres, larges de deux à trois doigts. Plus bas la terre est partie de *sable*, partie d'*argile*, & au des-

deſſous c'eſt du *Sable* mouvant. Après, vous trouvez le *Sol* ſolide & dur, & creuſant encore, on parvient à un lit de *caillou*; & ſi vous creuſez au delà, juſqu'à vingt pieds en tout, à compter de la ſurface de la terre, vous trouvez l'*eau*. Les puits ne ſont d'ordinaire profonds que de vingt à vingt-cinq pieds.

A *Iſpahan*, en particulier, qui eſt la ville capitale de l'Empire, le *Sol* eſt naturellement argilleux, & peſant comme un roc, de maniere que ſi l'endroit où l'on bâtit eſt une *terre vierge*, qui n'ait jamais été remuée, les *Perſans* bâtiſſent deſſus ſans faire de *fondement* du tout. Mais ſi la terre a été auparavant remuée, on creuſe quelques trois coudées, juſqu'à ce qu'on trouve la terre ferme, & l'on remplit la fondation de *Briques* de terre, mettant entre chaque couche de *brique* une couche de *Plâtre*. On fait ces *Briques* de la terre même qu'on tire des *fondations*. Après, on commence le *mur* qu'on bâtit de ces *Briques* de terre, & qu'on enduit d'un *argile* mêlé de *paille*, qu'ils appellent *kaguil*, c'eſt-à-dire *bouë eſt paille*, qui eſt faite de la même matiere que les *Briques*. Le *Mur* ſe fait par *couches*, qu'on laiſſe ſeicher avant que d'en remettre de nouvelles, & on le bâtit d'une telle ſorte, que plus il s'éleve moins il eſt épais. On fait la cime du *Mur* d'une *couche* de *Briques* rouges, pour mieux réſiſter à l'eau, ou bien, on la couvre de ces mêmes *Tuilles* cuites au ſoleil, arrangées de maniere qu'elles forment une *cavité*, en dos d'âne, afin que l'eau coule tout du long. Leurs *Murs* ſont tous fort épais, quoi que plus ou moins, à proportion de leur hauteur. Les plus ſolides ont

ont un fondement de *Briques* rouges d'un pié de hauteur sur le rez-de-chaussée. C'est ainsi que l'on fait les *Murs* des *cours*, des *jardins*, & de toute sorte d'enclos. Ceux des *Maisons*, sont enduits de *chaux* & de *Plâtre* courroyez & pilez fort bien ensemble, ce qui fait un ciment qui tient à merveille; parce que le plâtre est un peu pierreux, même quand il est pilé; mais il n'est pas si blanc que le nôtre. Je n'ai vû nulle part au monde de plus hautes *Murailles* qu'en *Perse*. Elles passent celles des monasteres des filles les plus recluses, sur tout les *Murailles* qui font l'enclos des *grandes Maisons*. Et c'est d'ordinaire à cela qu'on reconnoît les *Palais* en ce Royaume.

Le *comble*, ou la *couverture* de l'*Edifice* est toûjours en *voute*. On ne le sauroit faire autrement, à moins qu'on ne le fasse d'un *platfonds* de *charpente*. C'est ce qui a rendu les *Massons Persans* si habiles à faire des *voutes* & des *Dômes*. Il n'y a pas de païs au monde où l'on fasse des *Dômes* si hardis & si beaux. Une marque de leur habileté à cette sorte de *fabrique*, c'est qu'ils ne se servent point d'*échafauts* pour faire les petites *voûtes* & les petits *Dômes*, comme on fait en *Europe*. Les *voutes* des *Maisons* se font basses & plattes, parce que d'ordinaire on fait le dessus en *Terrasse* en remplissant l'espace qui est entre les *coupoles*, & les unissant au niveau, afin de pouvoir prendre le frais dessus & y coucher; mais aux *maisons* du menu peuple, on laisse paroître les *voutes* sans remplir l'espace d'entre deux, & l'on les enduit par dehors ou de *Mortier*, comme les murs ordinaires, ou de *Brique* pour pouvoir mieux résister à la neige
&

& à la pluye. On éleve à l'entour des *Terrasses*, à toutes les bonnes Maisons, un *Parapet* ou *Rebord* de trois à quatre pieds de haut pour s'appuyer contre. Pour ce qui est des *planchers* des logis, ils sont faits, ou de *terre* simplement, ou de *Brique*, ou de *Plâtre*, mais communément ils ne sont que de *Terre*.

Le *Corps de l'Edifice* étant achevé on se met à faire le dedans. On le revêt premiérement de ce *mortier*, qu'ils appellent *Kaguil*. Après on met une *couche de plâtre* fin : puis on le blanchit, ou l'on y passe du *Talk* pilé. C'est une poussiere de la pierre de *Talk* mêlée avec de la *chaux*, qui donne un grand éclat aux *Murs*, & aux *voutes* & à tout ce qui en est couvert ; car on diroit que ces *Murs* sont argentez. Aussi les *Persans* appellent cette poudre *Zervarac*, c'est-à-dire, *argent en feuille*.

Pour ce qui est des *Ornemens*, les plus ordinaires sont de *Peinture*. J'en ai parlé ci-dessus. Ils en font rarement de *sculpture*, & alors ce n'est que des fleurs & des feuillages, qu'ils ébauchent grossierement dans le *Plâtre* avec le *Cizeau*. Le *Relief*, qui est assez plat, demeure blanc, & le fonds est grisâtre. Ils peignent ces ébauches & y mettent ensuite de l'*or* & de l'*azur*, avec quoi ces *Ornements* deviennent fort beaux. J'ai déja observé que les *Moresques* peintes sur les *Edifices*, sont fort belles, & font un charmant objet. La seicheresse de l'air y contribuë extremement ; car elle empêche que les couleurs qui ont déja une vivacité incomparable ne se passent. Je n'ai vû nulle part de si belles couleurs qu'en *Perse*, pour l'éclat, pour la force, & pour l'é-

l'épaiſſeur, tant des couleurs de l'*art*, que de celles de la *nature*. L'humidité de l'air en *Europe* répand un nuage ſur les couleurs qui les amortit & qui en ôte la vivacité, de ſorte qu'on peut dire que ceux qui n'ont jamais été dans les *Païs Orientaux*, ne connoiſſent point l'éclat & le brillant de la *Nature*.

Pour ce qui eſt de la *Figure* & de la diſpoſition des *Maiſons* au dedans, les plus belles ſont d'ordinaire élevées entre deux à quatre pieds du *Rez-de-chauſſée*, diſpoſées à quatre faces, & expoſées aux quatre vents. Un *Parapet* profond de ſept à huit pieds régne autour du corps du logis, lequel conſiſte d'ordinaire en un *Salon* au milieu, & en quatre grandes ſales aux côtez, ouvertes de haut en bas, qui ſont comme de grands *Porches* ou *Portiques*, dans leſquels trente à quarante perſonnes, & quelquefois cent, peuvent être aſſiſes à l'entour ſur une ligne. Ces grands *Portiques* ne ſont ſéparez du *Salon* que par des *chaſſis*, ou par des *Portes* minces, qui ſervent auſſi de *fenêtres*, prenant du *bas* juſqu'à l'*Arcade*. Vous obſerverez que l'*Arcade* commence d'ordinaire à la moitié de la hauteur de l'*Edifice*, & ils ſont tous ouverts ſur le devant, ou fermez ſeulement de *chaſſis*. Aux coins des *Portiques* il y a de petites *Chambres* baſſes, ou *Cabinets*, formez de *Murs* ſans *fenêtres*, le jour y entrant par les *Portes* qui ſont larges, & qui s'ouvrent par des *Valves* ou *battans* briſez, leſquels ſe plient l'un ſur l'autre comme des *Volets*. La beauté des *Maiſons* de *Perſe* conſiſte à être ainſi ouvertes de haut en bas, en ſorte qu'étant aſſis dedans, on ſoit autant au grand air comme ſi l'on étoit

toit dehors. Cette maniére de bâtir paroît fort belle, & fort convenable en *Perse*, où l'hiver est court, & où l'air est chaud, sec & pur. Mais cela ne nous conviendroit pas en *Europe:* l'humidité auroit bien-tôt détruit ces *Edifices d'Argille*. On fait aux *Sales*, ou *Porches* d'hiver, & aux *Chambres* qui y tiennent, de petites *cheminées* dont le *manteau* n'est haut que de trois à quatre pieds, & large de deux à trois, fait en demi rond, & qui vient assez bas pour retenir la fumée. L'on y brûle le bois debout ou droit, & les *cheminées* se font ainsi petites, tant parce que le bois est assez rare en *Perse*, que parce qu'on se chauffe communément à une maniére de *Rechaud*, ou *fournaise*. C'est un grand *creux* qu'on fait en terre dans ces *Sales*, & dans ces *Chambres* d'hiver, dans le *Plancher* de la *Chambre*, profond de quinze à vingt pouces, & de six à huit pieds de diametre, selon la grandeur du lieu. Ces *creux* sont couverts de planches en Eté sous les tapis, en sorte qu'on ne s'en apperçoit point. L'hiver on les découvre, & l'on met dessus une *table* de bois, haute d'un pied, & qui a un pied de diametre plus que le *creux* sur lequel elle est posée, & on étend sur cette *table* une ou deux *couvertures* piquées & épaisses, qui rebordent demi aune de tous côtez. Quand on se veut servir de cette *fournaise*, on y met un peu de *charbon* bien allumé, & couvert d'un peu de cendre, pour le faire durer plus long-tems, puis on s'approche de la *table* tout proche de la *fosse*, tirant la *couverture* sur soi jusqu'à la ceinture. On est là fort chaudement & fort agréablement, & cette chaleur provoque insensiblement un doux

doux ſommeil. On mange l'hiver ſur ce feu, & l'on ſe couche à l'entour. Les *Perſans* l'appellent *courſi*, c'eſt-à-dire, *ſiége*, parce que cette *Table* eſt faite comme ſi c'étoit pour s'aſſeoir deſſus. Dans les *maiſons* du commun peuple les *fenêtres*, qui reſſemblent à nos *jalouſies*, ſont faites de bois de *platane*, qui eſt fort beau; mais chez les *Grands*, ce ſont des *chaſſis* dont les *carreaux*, qui ſont faits d'un *verre* épais & ondé, afin qu'on ne puiſſe pas regarder au travers, ſont de toutes couleurs, confuſément & ſans ordre, un rouge, un verd, un jaune & ainſi des autres. Ils font auſſi une maniére de *vitres*, dont l'enchaſſure eſt de *Plâtre*, leſquelles repréſentent des *Oiſeaux*, ou des *pots*, ou des *corbeilles de fleurs*, & le reſte eſt de morceaux de *verre* enchaſſé de toutes couleurs, pour imiter le naturel de ce qui eſt repréſenté.

Dans toutes les *maiſons*, même juſqu'aux plus ſimples, il y a des *baſſins d'eau*, dont la *conſtruction* eſt fort ſolide, faite avec des *Briques*, qu'ils enduiſent d'un *ciment* appellé *Abacſia*, c'eſt-à-dire, *chaux noire*, lequel avec le tems devient plus dur que le marbre. Ils font ce *ciment* avec de la cendre tirée des foyers des bains, & plus fine que toute autre, avec de la *chaux vive* par moitié, & avec une maniére de *duvet*, qu'ils y mêlent pour faire comme un *amalgame*; ce qu'ils battent bien un jour entier. Ce *Duvet* croît au haut de certains roſeaux, & il eſt ſi délié que le ſouffle l'emporte. Les *Perſans* l'appellent *louy*. On dit que c'eſt la *Tipha* des *Herbiers*. Quelques *Maçons* lient ce *mortier* avec de la *bourre* bien fine, ou du petit *poil de chevreau*. L'un & l'au-

l'autre de ces *materiaux* résistent parfaitement à l'eau, & aussi au feu. Mais la gelée les fend, & les fait tomber par éclats. On prévient cet accident, en mettant l'hiver ces *bassins* à sec, les remplissant de feuilles d'arbres, & les couvrant ensuite de *nattes*, ou de *tapis*. Il faut entendre cela des *bassins* d'eau qui sont dans les *maisons* des gens du commun, car dans les grandes *maisons* les *bassins* sont de *pierre de taille* fort dure, avec des bords de *marbre blanc*.

La *Menniserie* & la *Boiserie* des *Maisons* ne consistent qu'en des *Portes* & en des *chassis*, qu'on attache sans pentures, ou autres ferrures, en cette maniere. On laisse en bas dans la *Porte* deux bouts de bois, & dans la *croisée* ou le *jambage* de la *Porte* (qu'on fait aussi de bois de peur que la *Terre* ne s'éboule) on fait un trou en haut au coin dans le *linteau*, & un en bas dans le *seuil*, où ces bouts de la *Porte* entrent, & deviennent les *Pivots* sur lesquels elle tourne. C'est comme sont faites toutes les *Portes* en *Orient*, même aux *Palais*, comme aux autres *maisons*. Il n'y en avoit point d'autre sorte aux *Edifices* si renommez de *Salomon*. Ainsi, l'on fait les *maisons* en ces Païs-là sans *Serrurier*, comme sans *Charpentiers*. On ne voit point de *ferrures* à leurs *Edifices*, que le *Piton* & la *chaine* qu'on met aux *Portes* pour un *cadenat*. Les *Persans* n'ont point l'usage des *Serrures* de fer. Celles qu'ils ont sont de bois, & les *clefs* sont de bois aussi, faites tout autrement que les nôtres, car la *Serrure* est comme une petite *herse*, qui entre à demi dans une *gâche* de bois, & la *clef* est un *manche* de bois, au bout duquel sont des *poin-*

pointes aussi de bois, differemment disposées, qu'on pousse par dessus dans la *gâche*, & qui lévent cette petite *herse*. Il n'entre point de *Plomb* non plus dans la *construction* des *Edifices*, tout y étant de bois, jusqu'aux *Goutieres*. Les *chassis* sont, ou des *carreaux de verre* ou de *toile cirée* peinte, fort belle, & transparente. J'oubliois à dire qu'on pratique dans les *Murs*, qui sont fort épais, comme je l'ai observé, des niches d'un pied de profondeur, ou environ, qui servent comme des ais de *tablettes*, & des *armoires*. On les taille de diverses figures; on les peint ensuite comme le *Mur*. Cela est tout-à-fait commode, soit pour y mettre des pots de fleurs & des cassolettes, ou des livres, ou telles autres choses.

De la maniére dont je viens de représenter les *Bâtimens Persans*, on voit bien qu'ils ne sont point sujets au *feu*. L'on n'en a point de peur en *Perse*, & lors que le *feu* prend en un endroit, ce qui arrive très-rarement, il ne peut tout au plus que consumer ce qu'il y a dans la *Chambre* où il a pris. On est sûr qu'il n'en sortira point & qu'il s'y éteindra. Mais ces *Bâtimens* sont fort incommodez par l'*eau* en revanche, car si l'*eau* étoit trois jours au pied d'un *Mur* elle le feroit écrouler; de maniére que pour prendre toutes les *Forteresses*, il n'y auroit qu'à les environner d'eau une semaine. Mais cela n'est pas aisé à faire en ce Païs-là, où l'*eau* est rare, & où les *fleuves* se peuvent détourner dans un instant contre leurs cours naturel. C'est ce qui fait aussi qu'on a grand soin en *Perse* de la *Terrasse* ou *couverture* du *logis*, comme la piéce principale d'où dépend sa conservation. Ce qu'on

fait

fait pour l'entretenir, c'eſt de tenir toûjours les *Goutieres* en bas en bon état, & d'en jetter la neige en bas, lors qu'il y en tombe en quantité. C'eſt un divertiſſement pour le quartier de jetter la neige de deſſus les *Maiſons*, car chacun y court avec allegreſſe. Les jeunes gens du quartier vont ſur chaque terraſſe l'une après l'autre, & en peu de tems ils la nétoient toute. Ce qui ſe fait d'ordinaire au ſon des inſtrumens, afin que le bruit les échauffe & les étourdiſſe. Les *Maçons* travaillent à une ſorte de *Chant*, & ce qui eſt encore à obſerver dans leur travail, c'eſt que quand ils ſe jettent l'un à l'autre les *tuilles*, ou *briques* de terre, ils mettent des *gans*, afin que la ſueur de la main ne gâte pas les *tuilles*. Je ne dois pas oublier non plus qu'on ſeme du *ſel* ſur les *poutres* & les *ſoliveaux*, ſur le *plât fonds*, & ſur les autres piéces de *charpente*, pour empêcher qu'il ne s'y engendre aucun ver.

Les *Maiſons* durent auſſi long-tems qu'on veut les entretenir, l'air ſec & pur aidant à les conſerver. Mais, comme je l'ai obſervé ailleurs, les *Perſans* ont du dégoût pour les *Maiſons* de leurs Peres. Ils aiment à s'en bâtir de propres pour eux. Cela eſt de fort bon ſens; car, comme ils le diſent, il y a la même difference, entre ſe bâtir une maiſon, ou en prendre une toute bâtie, comme entre ſe faire faire un habit, ou en achetter un tout fait. Leur coûtume vient, peut-être, en partie du peu qu'il coûte à bâtir; car pour ainſi dire, on bâtit ſa *maiſon* de ce qu'on tire de la fondation; & les pauvres gens qui ne veulent que le *corps du logis*, ſans *ornement*, l'ont bien-tôt achevé. Les *Perſans* mettent le prix

aux

aux *Maisons*, suivant la hauteur & l'épaisseur des *Murs*, qu'ils mesurent à l'aune, comme une étoffe. Le Roi n'a point de droit sur la vente des *Edifices*; mais le *Maître Architecte*, qu'ils appellent *Mamar bachi*, c'est-à-dire, *Chef des Maçons*, prend deux pour cent pour les *lots* & *ventes*; mais c'est bien rarement qu'on les lui paye entiers, chacun en composant avec lui selon son crédit ou son emploi. Cet Officier a aussi droit de cinq pour cent sur tous les *Edifices* que le Roi fait faire. On les aprécie quand ils sont achevez, & le *Maître Architecte*, qui en a conduit la construction, reçoit pour son droit & pour son salaire, autant que la cinquiéme partie de l'*Edifice* a couté à bâtir.

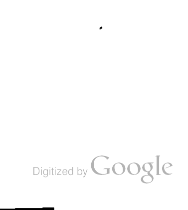
J'observerai encore trois choses sur les *Bâtimens* de *Perse*. L'une qu'on y revêt des Chambres de *carreaux de fayence* comme les *cheminées de Hollande*. L'autre, qu'à la Campagne, on trouve en plusieurs endroits les *Portes* faites d'une grosse *Pierre*, roulant sur ses *Gonds*, ou *pivots*, comme font celles de bois. La troisiéme, que les *bâtimens* en *Perse* se font à très-bon marché, par comparaison aux nôtres. Ils supputent en bâtissant une *maison*, que le tiers de la dépense va à la *brique*, l'autre en plâtre, l'autre en *boiserie*, compris les *Portes* & les *fenêtres*.

Les *Persans* n'ont pas de fort habiles ouvriers en *Charpenterie*, ce qui vient du peu de *bois* qu'il y a en *Perse* & du peu de *charpente* qu'on employe d'ordinaire aux *Edifices*. Ce n'est pas de même à l'égard des *Menuisiers*. Ils en ont de très-habiles, & très-industrieux dans la composition de toute sorte d'*ouvrages*

de rapport & de *Mosaique*, dont ils font particuliérement des *Plát-fonds* admirables. Ils travaillent leurs *Plât-fonds* en bas, tout entiers, & quand ils sont achevez, ils les élevent en haut sur le comble de l'*Edifice*, & sur les *colomnes* qui le doivent supporter. J'en ai vû lever un tout entier de quatre vingts pieds de diametre, par le moyen de plusieurs *machines*, comme celle dont je donne le dessein ici à côté, ne sachant pas si nos ouvriers d'*Europe* en ont de même. Les *Persans* n'en mettent point d'autre en usage, & ils élevent tout à la *Poulie*. Ils font fort bien aussi les *Jalousies* & les *Balustres*. Les *Menuisiers* travaillent assis à terre. Leurs *Rabots* sont differens des nôtres; car ils jettent les coupeaux par les côtez, & non par le milieu, ce qui paroît faire plus de besogne. Leur *Bois* ordinaire étant du *Bois* blanc, qui est fort tendre, & sans nœuds, est fort aisé à travailler. Ils ont du *Bois* admirable, qui leur vient d'*Hyrcanie* en grandes *planches*, comme le *Sapin* nous vient de *Norvege*.

Comme je ne sai pas bien en quel ordre placer les autres *Métiers* je vais en faire deux *Parties*. L'une de ceux où les *Persans* réüssissent le mieux; l'autre de ceux où ils réüssissent le moins.

La *Broderie* est un des *Arts Mécaniques* dans lesquels ils excellent; ils font fort bien toute sorte de *Broderie*, mais particuliérement celle d'*or* & d'*argent*, soit sur le *Drap*, soit sur la *Soie*, soit sur le *Cuir*. Ils nous passent en cet *Art*, & ils passent même les *Turcs* dont nous admirons tant en *Europe* la *couture* & la *Broderie* sur le cuir. Leur *couture de cuir*, comme



me celle des *harnois*, entre les autres, eſt ſi délicate, & ſi bien faite, qu'on diroit que c'eſt de la *Broderie*. Leurs *Seaux de cuir* ſont auſſi fort bien couſus, quoi qu'avec des cordes de *Mouton* aſſez mal tanées. Le fil d'*or* & d'*argent*, dont ils ſe ſervent, eſt ſi beau, qu'on le prendroit pour du *trait*, lorſqu'il eſt employé, la *ſoye* n'y paroiſſent pas le moins du monde.

La *Vaiſſelle d'Email*, ou de *fayence*, comme nous l'appellons, eſt pareillement une de leurs plus belles *Manufactures*. On en fait dans toute la *Perſe*. La plus belle ſe fait à *Chiras*, capitale de *Perſide*, à *Metched*, capitale de la *Bactriane*, à *Yeſd*, & à *Kirman*, en *Caramanie*; & particuliérement dans un bourg de *Caramanie* nommé *Zorende*. La terre de cette *fayence* eſt d'*Email* pur, tant en dedans, qu'en dehors, comme la *Porcelaine* de la *Chine*. Elle a le grain tout auſſi fin, & eſt auſſi tranſparente, ce qui fait que ſouvent on eſt ſi fort trompé à cette *Porcelaine*, qu'on ne ſauroit diſcerner celle de la *Chine* d'avec celle de *Perſe* Vous trouvez même quelquefois de cette *Porcelaine* de *Perſe*, qui paſſe celle de la *Chine*, tant le *Vernis* en eſt beau & vif. Ce que j'entens, non pas de la *vieille Porcelaine de la Chine*, mais de la nouvelle. L'an 1666. un *Ambaſſadeur de la Compagnie Hollandoiſe*, nommé *Hubert de Layreſſe*, ayant apporté des préſens à la Cour d'une quantité de choſes de prix, & entr'autres cinquante ſix piéces de *vieille Porcelaine de la Chine*: quand le Roi vit cette *Porcelaine* il ſe mit à rire demandant avec mépris ce que c'étoit. On dit que les *Hollandois* mêlent cette *Porcelaine*

de *Perse* avec celle de *la Chine* qu'ils transportent en *Hollande*. Il est certain que les *Hollandois* ont beaucoup appris en *Perse* à faire la *fayence*, & ils y réüssiroient encore mieux qu'ils ne font, s'ils avoient-là les eaux aussi pures, & l'air aussi sec qu'il est en *Perse* & à la *Chine*. Les habiles *Artisans* en cette *vaisselle d'Email*, attribuent à l'*eau* la beauté de la couleur, comme je l'ai déja observé, disant qu'il y a des *eaux* qui dissoudent la *peinture*, & la font couler, au lieu qu'il y a des *eaux*, qui la resserrent & la retiennent sans l'étendre. Les piéces à quoi les *Potiers Persans*, qu'on appelle *Kachipez*, ou *Cuiseurs de fayence*, réüssissent le mieux, sont les *carreaux d'émail*, peints & taillez de *Moresques*. A la verité il ne se peut rien voir de plus vif & de plus éclattant en cette sorte d'ouvrage, ni d'un dessein plus égal, & plus fin. La *Porcelaine de Perse* resiste au feu; de sorte que non seulement on fait bouillir l'eau dedans sans qu'elle casse, mais même on en fait des *Marmites*. Elle est si dure, encore, qu'on en fait des *mortiers*, à broyer des couleurs & d'autres matieres, & des *moules* à bâle. La matiere de ce bel *émail* est du *verre*, & de fort petits *cailloux* de riviere broyez très-menu, avec un peu de *terre* mêlée ensemble, & le tout fort broyé & pilé. On ne fait point de *fayence* aux *Indes*. Celle qu'on y consume, y est toute portée, ou de la *Perse*, ou du *Japon*, ou de la *Chine*, & des autres Royaumes entre la *Chine* & le *Pegu*. On fait un conte, que les *Potiers* de la ville de *Yezde*, dans la *Caramanie*, envoyerent un jour aux *Potiers* d'*Ispahan*, comme par défi, un *vase de Porcelaine*

qui

qui tenoit douze livres d'eau, & ne pesoit qu'un gros. Les *Potiers* d'*Ispahan* leur renvoyerent un *vase* de même grandeur, & même figure, qui ne tenoit qu'un gros d'eau, & pesoit douze livres. Il y a une sorte d'Artisans en *Perse*, dont le mêtier est de raccommoder la *Porcelaine*, & le *Verre*. Ils en rejoignent les piéces, les cousent avec du *fil de latton* très-fin, & passent sur la couture une sorte de *craye* ou de *chaux* fort deliée. Un *vase* ainsi raccommodé tient l'eau comme auparavant.

Les *Tireurs* & les *Fileurs d'or* travaillent fort délicatement. Ils filent un *lingot* du poids d'un *mescal*, qui est un *gros*, long de neuf cens *gueses*, ou *aunes* de leur Païs, qui ont chacune trente-cinq pouces de Roi. Leurs outils, de gradations differentes, sont comme nos *fillieres*. Ils devident sur des *bobines*, & sur des *tambours*, achettant à la monnoye le *fil tiré*, de la grosseur d'une épingle. Leur *fil* est le plus beau & le mieux couvert qui se puisse imaginer. Tout l'art qu'ils employent à lui donner cette couleur vive, & qui ne se passe point, c'est de le dorer très-fin & fort épais.

Il faut ranger en suite la *Tannerie des cuirs*, sur tout de celui de *Chagrin*, & de toute sorte de *Maroquin*. Il s'en fait une infinité en *Perse*, qu'on transporte aux *Indes*, en *Turquie*, & dans les autres Païs à l'entour. Le *Chagrin* se fait de *croupe d'âne*, & d'une *graine* qu'on appelle en Perse *tochm Casbini*, ou *graine de Casbin*, laquelle est noire, dure, & plus grosse que la graine de *moutarde*, dont on se sert au défaut de cette *graine de Casbin*. Un même mot en *Persan* signifie *œuf*, & *grai-*

ne, parce que l'*œuf*, & la *graine*, ſont comme une même choſe. Le nom de *Chagrin*, que nous donnons à ces peaux grenetées, vient aſſurément du mot Perſan *Jagri*, qui veut dire *croupe*. Ils appellent ainſi la *croupe* de tout animal qui ſert de monture ; & ils donnent ce nom à cette ſorte de *cuir*, parce qu'il ſe fait de *croupe d'ane*, comme je l'ai dit. Les *Tanneurs* couroyent le *gros cuir*, & le préparent avec la *chaux*. Ils n'ont point l'uſage du *tan*, au lieu duquel ils ſe ſervent de *ſel* & de *noix de galle*, & cela ſuffit à cauſe de la ſeichereſſe de l'air de leur Païs.

Le *Tour* eſt encore un des *Arts mécaniques* dans leſquels les *Perſans* réüſſiſſent. Ils n'ont pas de *métier* pour le *Tour*, comme nous en avons. Le leur n'eſt compoſé que d'un *pivot*, auquel ils attachent ce qu'ils veulent tourner. Une *bande de cuir*, qui fait un double tour à ce *pivot*, & qu'un garçon tient à deux mains, tirant tantôt un bout, & tantôt l'autre, fait mouvoir la *machine*, & fait tourner la piéce. Mais quand ils veulent tourner de petites piéces, l'*ouvrier* n'a que faire d'aide, car d'une main il remuë le *pivot* avec un *archet*, & de l'autre il tient ſa piéce. Ils ne ſe ſervent point de *villebrequin*, comme nous faiſons, mais de *forets* grands & petits, qui leur en tiennent lieu, & qu'ils mettent en uſage de la même maniere que leur inſtrument pour le tour : c'eſt un *fer* plat au bout, finiſſant en pointe, & taillé en côtes pour mieux couper, & emmanché dans un bois rond, chargé de plomb pour mieux aſſener, autour duquel ils paſſent leur *archet*, fait d'une bande de cuir, laquelle y fait deux tours : ils tien-

tiennent ferme ce *forêt* de la main gauche ſur la piéce qu'ils veulent percer, & ils le font tourner de la droite. C'eſt là leur *mecanique* pour tourner, & pour percer. Ils appliquent la *lacre* fort délicatement, le mouvement violent du *tour* la fondant, ſans qu'il ſoit beſoin de feu: ils l'étendent avec du *bois de palmier*; ſe ſervant de ce *bois*, parce qu'il eſt poreux: & avec l'*huile* en ſuite, & un morceau de gros *drap*, ils donnent un luſtre admirable à leur ouvrage, qui ne ſe perd jamais. Cette *lacre* auſſi ſe conſerve toûjours ſans s'écailler. Ils font entr'autres choſes des *berceaux d'enfant* parfaitement bien. Ils tournent les *metaux* auſſi bien que le *bois*. Mais il s'en faut pourtant beaucoup, que leurs Artiſans en ce métier n'ayent l'habileté des nôtres. L'on a porté diverſes fois en *Perſe* & aux *Indes* de ces merveilleux ouvrages d'*Yvoire*, tournez avec une extraordinaire délicateſſe; mais parce qu'ils étoient de nul uſage, & propres ſeulement à faire admirer l'adreſſe de l'ouvrier, on n'y en faiſoit aucun compte. Les *Orientaux* ne ſont pas aſſez délicats pour appliquer leur eſprit à cette induſtrie que nous y admirons; au contraire, ils en font très-peu de cas, à cauſe de l'inutilité de l'ouvrage. Au reſte, les *Tourneurs Perſans* ne ſavent point faire le *tour de l'ovale*. C'eſt une figure qui leur eſt inconnuë dans la pratique.

Après les *Tourneurs* je mets les *Taillandiers* & les *Eſtameurs*, qui travaillent en ce Païs-là avec une grande induſtrie, tant au *marteau* & à la *lime*, qu'au *tour*. Nos *Groſſiers* en *argent* ne font pas mieux que ces *Taillandiers*; ce qui vient, je croi, de ce que la *vaiſſelle de*

 table

table & leur *batterie de cuisine* est communément faite de *cuivre*. Ils ne se servent point de *fer*, ni de *latton*, ni d'*étain*, dans leurs *utenciles de cuisine*, qui sont toutes de *cuivre étamé*. Ils font l'*étamure* fine, blanche, & belle comme de l'*argent*. L'*étain* d'*Angleterre* n'est point si beau. Il est vrai qu'il faut tous les six, ou tous les huit mois, recommencer à l'*étamer*; mais aussi, cela se fait extrémement vîte, & à très-bon marché, une assiette ne coutant qu'un sol à étamer dedans & dehors, & le reste à proportion. Ils s'y prennent tout autrement que nous ne faisons. Ils font premierement bouillir la *vaisselle* dans de la *soude grise*, & après ils la donnent à écurer avec du *sable* à l'aprentif, ce qu'il fait avec les pieds nuds, se mettant droit dessus, & tournant la *vaisselle* deçà & delà, jusqu'à ce qu'elle soit bien écurée. En suite ils la font échauffer sur un feu clair de charbon, mettant le côté creux contre le feu, & lors qu'elle commence à rougir, l'ouvrier prend d'une main la piéce avec des tenailles, & de l'autre, un peu de *cotton* bien battu & fin, qu'il trempe dans le *sel armoniac*, & en frotte bien la piéce. Cela fait, il prend un petit *lingot d'étain* fin & le presse contre la piéce, afin de le faire fondre dessus, & il étend l'*étain* par tout avec son *cotton* couvert de *sel armoniac*: & quand la piéce est étamée, il la jette dans l'eau froide, d'où vous la voyez tirer blanche & vive comme de l'*argent bruni*. Le *sel armoniac*, dont ils se servent à l'*étamure*, est purifié sur le feu avec de l'eau qu'on fait toute évaporer, jusqu'à ce que le *sel* soit reduit en poudre. Ils ont une particuliere dexterité à

ce

ce métier-là, & cette *vaisselle* de *cuivre étamé* a cet avantage sur la nôtre, qu'elle est plus legere, qu'elle ne fond point, & ne se bossue point. Les *Persans* ont du *cuivre* dans leurs Païs, comme je l'ai observé; mais ils ne l'estiment pas tant que celui du *Japon*, ni que celui de *Suede*. J'oubliois à dire qu'ils tirent l'*étain* des *Indes*. Pour ce qui est des *lampes*, des *chandeliers*, & des autres piéces de fonte, les ouvriers *Persans* les tournent sur deux *poupées* avec une *courroye*.

Les *Armuriers* font fort bien les *armes*, sur tout les *arcs* & les *épées*. Les *arcs* de *Perse* sont les plus beaux & les plus estimez de tout l'*Orient*. La matiere est de *bois* & de *corne*, mis l'un sur l'autre, & couverts de *nerfs*, & par dessus d'une peau d'arbre très-lisse & unie. On le *peint* ensuite, & on lui donne le *vernis*, ce qu'ils savent faire admirablement, car on se mire dans ces arcs-là, & l'on ne sauroit voir de plus vive couleur. La bonté d'un *arc* consiste, comme on le dit en *Perse*, en ce que d'abord il soit rude à bander, jusqu'à ce que la *flêche* soit à moitié dessus, & qu'ensuite il soit mol & aisé, jusqu'à ce que le bout de la flêche soit entré dans la corde. Les *cordes* d'*arc* sont de *soye* retorse, de la grosseur d'une boudelle. Les *carquois* sont faits de *cuir* brodé d'*or* ou de *soye*. Leurs *sabres* sont d'un fort beau *Damasquin*, inimitable en nos Païs, à cause, comme je croi, que nôtre *acier* n'est pas plein de veines comme celui des *Indes*, dont ils se servent le plus communément. Ils ont chez eux de l'*acier* abondamment, mais ils l'estiment moins que celui-là, & le nôtre moins encore que le leur.

Cependant, leur *acier* eſt aigre & fort aiſé à caſſer. Ils forgent leurs *lames* à froid, & pour leur donner l'eau, ils les frottent de *ſuif*, d'*huile*, ou de *beurre*, afin d'empêcher qu'elles ne ſe caſſent : puis ils les trempent avec le *vinaigre*, la *couperoſe*, ou le *vitriol*, qui étant corroſif, fait paroître ces rayes ou veines, qu'on appelle *Damaſquin*, & c'eſt là ce qu'on appelle auſſi *acier de Damas*, parce que cette ville étoit l'endroit le plus célébre pour la *fabrique* de ces belles *lames de ſabre*, qu'on y faiſoit de l'*acier*, qui s'y tranſportoit des *Indes* par la *Mer rouge*, dans les ſiécles paſſez. Les *Perſans* font fort bien auſſi les *canons* des *armes à feu*, auſquels ils donnent le *Damaſquin* comme aux *lames*; mais ils les font fort peſants, & ne ſauroient les faire autrement. Ils les percent & les nettoyent à la rouë comme nous faiſons, & les forgent & les percent ſi bien qu'ils ne crevent preſque jamais. Ils les font également forts & épais tout du long; diſant que la *bouche du canon* étant foible, le feu la fait trembler, & que la *bale* participe de ce mouvement chancellant. Cela fait que ſi leurs *canons* ſont plus épais, auſſi ils tirent plus loin & plus droit. Ils ſoudent la *culaſſe* au feu, n'en voulant point *à vis*, diſant pour raiſon qu'une *culaſſe à vis* entrant ſans force, l'impetuoſité de la *poudre* la peut jetter dehors, & qu'on ne peut s'y aſſurer. Ils ne ſavent point bien faire les *reſſorts* ou les *batteries*. Celles qu'ils mettent à leurs *armes à feu* ſont fort differentes des nôtres; car elles n'ont point de *platine*. Le *baſſinet* eſt attaché ſolidement, étant tout d'une piéce, avec le *canon*. La *ſerpentine* jouë par une petite *branche* de fer,

fer, mal limée, qui sort du dedans du *mousquet*, & joüe à rebours, c'est-à-dire, non de devers la *crosse* sur le *bassinet*, mais tout au contraire. Le *bassinet* n'est pas plus grand d'ordinaire que le petit ongle, sans *chien* ou *couvercle*, & la plûpart des *bassinets* sont taillez dedans, comme une lime, afin que l'amorce y tienne mieux. Ils ne savent point monter les *armes*, & n'y observent point les régles de la *Statique*, car ils font la *crosse* petite & legere; ce qui fait que leurs *arquebuses* sont legeres de la *culasse*, & pesantes de la *volée*.

Les autres *Ouvriers en fer* & en *acier* entendent aussi fort bien leur *Métier*. Ils forgent le *fer* & l'*acier* froid & ils y réussissent fort bien à l'égard de plusieurs sortes de pieces & d'outils, comme entr'autres des *Platines* de fer, dont ils se servent à cuire cette sorte de pain qu'ils appellent *lavatché*, qui n'est pas plus épais qu'un parchemin, & des *fours* de Campagne, qui sont deux *demi-cones*, ou *demi-sphéres*, tronquées ou coupées par le haut, qu'on attache ensemble avec de gros *crochets de fer*. Le diametre en est de deux pieds & demi, & la hauteur de trois & demi à quatre pieds. Il sort de ces *Cones* au dedans plusieurs gros clouds, de trois à quatre doits de long, & d'égale grosseur, avec des têtes plâtes, larges comme un demi écu. Lors qu'on se veut servir de ces *fours*, on enduit ces deux pieces d'*argile* dedans & dehors, en la faisant tenir par ces têtes de clouds, & on en fait comme un corps de *Muraille*, contre laquelle on applique le pain: Ces *fours* s'appellent *tendour*, comme les *fours* communs, qui sont de même figure, & qui sont faits en ter-

 re,

re, & ressemblent à des fosses, où l'on applique aussi le pain contre les côtez tout à l'entour, & où il tient aisément, n'étant épais que d'un doigt ou environ. Quand on veut emporter ces *fours* l'on en rompt le *Mur d'argile*, & l'on en charge les deux *demi-cônes* sur un cheval, une piece d'un côté, & une piece de l'autre. Les pieces de *fer* & d'*acier* que ces *ouvriers* font encore le mieux, sont entr'autres les *scies*, qu'ils font d'*acier*, unies & polies comme une *glace de miroir*; Les *Rasoirs* qui sont une fois plus petits que les nôtres, quoi qu'aussi épais par le bout, & qui rasent à merveille; les *Cizeaux*, qu'ils font autrement que nous, car les lames des leurs sont creuses dedans comme des *goutieres*: & ils disent, qu'étant faites ainsi, le tranchant des deux *lames* se joint & se presse mieux. Les *Miroirs* sont ronds presque tous & convexes. Quelques uns sont concaves, de même que les *Miroirs ardents*. Comme l'air est fort sec en *Perse*, suivant que je l'ai observé plusieurs fois, le poliment de ces *Miroirs* ne se passe point, & ils ne prennent jamais la rouille. On se sert aussi de *Miroirs de Verre* en *Orient*, & même en quantité, quoi qu'incomparablement moins que de *Miroirs de Metail*, & cela pour deux raisons: l'une que ces *Miroirs de metail* sont plus durables, & ne se cassent point en tombant; l'autre que quand les *Miroirs de verre* se sont destamez on ne peut plus s'en servir, l'*étamure du verre* étant inconnuë en tout l'*Orient*, & l'*étain* qui est au dos des *Glaces* s'y perdant plus aisément qu'en *Europe*; chose qui arrive en *Perse* à cause de la grande seicheresse de l'air, & aux *Indes* au contraire, à cause

à cause de sa grande humidité. L'on n'a l'usage des *Miroirs de verre* en ces Païs *Orientaux* que depuis le commerce que les *Europeans* y font. Il faut remarquer qu'ils polissent leur *Metail* avec l'*émeri*, fin, broyé, & mis en poudre impalpable, n'ayant point de *Tripoli* de *Venise*, ou en ayant si peu, qu'on peut dire qu'il n'est pas en usage chez eux.

Les autres *Arts Mecaniques* que les *Persans* exercent encore assez bien sont les suivants, l'*Art des feux d'Artifice*, en quoi ils ont des ouvriers aussi bons & peut-être meilleurs qu'en aucune partie du monde.

L'*Art des Bouchers*, lesquels habillent leurs *viandes* fort proprement. Les *Persans* croyent que cè *Mêtier* rend souillé ceux qui l'exercent, à cause du *sang* qu'ils manient. Cependant les *Bouchers* sont répandus deça & delà dans toutes les ruës des villes, & non pas ramassez dans des *Boucheries*, comme dans nos Païs. Lors que les *Bouchers* veulent tuer une *Bête*, ils la menent dans un coin proche leur *Boutique*, où ils font une petite *fosse* pour recevoir le *sang*, & ensuite ils jettent la *Bête* contre terre, ils lui tournent la *Gorge* du côté de la *Mecque*, & s'y tournant aussi eux-mêmes, ils l'égorgent d'un *couteau* qui ne sert jamais qu'à cela tant pour l'avoir plus net, que pour éviter le risque que ce coûteau ne coupât quelque chose défenduë, ou ne touchât celle qui seroit souillée. Le soir, en fermant leur *Boutique*, ils frottent de *Sel* le *billot* où ils découpent la *chair*, de peur que les *chiens* ne le lechent, ce qui le rendroit impur.

L'*Art des Lapidaires*, qui entendent assez bien la *taille* des *Pierres tendres*, & la *Graveu-*

re de ces sortes de *Pierres*. Les *Lapidaires Persans* font leur *roue* de deux parties d'*émeri* & d'une de *lacque* : & ils trouvent qu'il y a beaucoup d'*art* à faire les *roues* ; car il faut pêtrir extrémement bien cette composition, & lui donner le feu dans un degré si juste, que la viscosité qu'ils appellent *chiré*, c'est-à-dire *lait*, ou *crême*, ne se brûle point. Ils tournent ces roües emmanchées sur un *mandrin* rond avec un *archet*, qu'ils tiennent d'une main, & la *Pierre* de l'autre, contre la *roüe*. Il est difficile de faire de cette maniere un *Bizeau* bien droit ; mais en revanche la *taille* est facile & à peu de fraix. Lors qu'ils veulent polir la *Pierre* ils mettent en la place de cette roüe une autre roüe faite de *saule rouge*, sur laquelle ils jettent de l'*étain calciné* ou du *Tripoly*. Les *Graveurs des cachets* se servent de l'*archet*, & d'une fort petite *roüe* de cuivre avec l'*émeri*. Ils ont de l'*émeri de Perse* & de l'*émeri des Indes*, qui est de differentes natures, en ce que celui des *Indes* coupe mieux, plus il est fin & délié, ce qui est le contraire de l'autre.

L'*Art des Teinturiers*, lequel paroît plus avancé en *Perse* qu'en *Europe*, puis que les *couleurs* y ont beaucoup plus de corps & d'éclat, & qu'elles ne passent pas si-tôt; mais c'est moins à leur *art* qu'il en faut donner la gloire, qu'à leur air & à leur climat, qui étant sec & pur, produit cette vivacité de couleurs, comme aussi à la force des ingrediens de la *Teinture*, qui croissant la plûpart dans le païs, sont employez tout frais & pleins de leur *suc*. Leurs *couleurs* de *Teinture* & de *Peinture* sont le *bol* ou la *terre rouge*, le *Rounat*, qui est l'*oppoponax*, deux ingrediens qui sont abondans en

Per-

Perse, le *Bois de Brezil*, qu'on leur apporte d'*Europe*, le *Bois de Japan*, & l'*Indigo*, qu'ils tirent des *Indes*. Ils employent de plus pour la *Teinture* plusieurs *herbes* & plusieurs *simples* de leur terroir, des *Gommes* & des *Ecorces d'arbres* & de *fruits*, comme de *Noix*, & de *Grenade*, & le *Jus de citron*, le *Lapis la zuly* qu'ils appellent *Lagsverd*, d'où nous avons fait le mot d'*azur* se prend dans leur voisinage au païs des *Tusbecs*, mais la *Perse* en est le *Magazin* général.

L'*Art des Barbiers*, & pour celui-ci, ils l'ont en perfection. Ils rasent avec une legereté de main admirable, on ne les sent presque pas, & sur tout quand ils rasent la *tête*. Ils commencent par le *sommet*, & tirent leur *rasoir* en bas, comme s'ils ne faisoient que passer. On a la *tête rasée* en un moment, mais avant que d'y mettre le *rasoir*, ils sont long-tems à la frotter avec les mains, puis ils la mouillent, & c'est, à mon avis, cette longue friction qui facilite la *tonsure*, de maniere qu'on ne la sent presque pas. Ils ne se servent point d'*eau chaude* pour raser, mais de froide; ni ne mettent jamais de *bassin* sous le *menton*. Leur *Bassin* est une *tasse*, pas si grande qu'un *godet de perroquet*. Ils y prennent de l'*eau*, dont ils se mouillent les mains, & puis ils en mouillent le *visage*. Ils sont aussi fort propres dans leur *Métier*, car en *rasant la tête* ils font tomber tout le poil en un endroit. Ils essuyent le *rasoir* sur le *poil* qui reste à raser, & ainsi ils ne mettent jamais de linge à essuyer sur l'*épaule*, ni n'essuyent leur *rasoir* autrement qu'avec le doigt. Je suis persuadé que la chaleur & la seicheresse de l'air contribue beaucoup à la facilité que les *Bar-*

Barbiers ont à raser. C'est la coûtume, quand la *Barbe* est faite, de couper aussi les ongles tant des mains que des pieds, ce qu'ils font non pas avec des *Ciseaux*, mais avec un *fer tranchant*, comme cet instrument que les *Chirurgiens* appellent un *Déchaussoir*. Puis ils détirent les *doigts* & les *bras*, & manient la *tête* & le *Corps*, & sur tout les *Epaules*, comme pour voir si tout est à sa place, de quoi on sent beaucoup de soulagement & de plaisir. Ces *Barbiers* vont tous les matins chez leur pratiques présenter le *miroir*, qui est d'ordinaire rond de quatre pouces de diametre, avec un manche. On ne leur donne rien pour cela; mais lors qu'ils rasent, & font la *tête*, on leur donne trois ou quatre sols. Ceux qui en donnent cinq payent en grands Seigneurs.

L'*Art des faiseurs d'Ecritoires*. Ils font leurs Ecritoires ordinaires, longues de six pouces, hautes & larges de deux pouces, & épaisses d'un teston; une piece dans l'autre, en forme de *Tiroir*. Ils les font sur un *Moule de fer*, avec des feuilles de *Papier* qu'on cole l'une sur l'autre, en passant de la *graisse de Mouton* sur la derniere, & un *vernis* par dessus, qui résiste à l'eau & qui est admirable. Le dedans de l'*écritoire* est garni de *cuir*. Cela fait un corps solide & dur, autant & plus que du bois. La colle dont les *Persans* se servent n'est pas faite de *farine*, mais d'une *Racine* pulverisée qu'ils appellent *Serichon*, qu'on broye entre des *meules*, comme on fait le *bled*, mais pas plus fine que de la *scieure de bois*. On la détrempe dans l'*eau froide*, où elle s'enfle aussi-tôt, & elle tient merveilleusement fort.

L'*Art des Tailleurs*, qui travaillent fort pro-

pre-

prement, & taillent les *habits* si justes, qu'ils ne font pas un pli sur le corps. Pour la *couture*, ils nous passent asseurément. On n'en sauroit faire de plus fine, ni de plus égale. Ils ne cousent gueres en dehors comme nous faisons. Leur *couture* est toûjours en dedans, & la plus ordinaire, est ce que nous appellons *arriere-point*. Ils font des *Tapis*, des *Carreaux*, des *Portieres*, & d'autres *Meubles* de *feutre*, en *compartimens* & à la *Mosaïque*, qui représentent tout ce qu'ils veulent. Cela est si proprement cousu, qu'on diroit que les *figures* sont *peintes* au lieu que ce ne sont que des piéces de raport. La *couture* n'y paroit pas de si près qu'on y regarde, tant la *Rentraiture* en est fine.

Voila les *Arts* & *Métiers* que les *Persans* font assez bien : ceux auxquels ils réussissent mal sont les suivants.

La *Verrerie*. Il y a des *Verreries* dans toute la *Perse*, mais le *Verre* est la pluspart pailleux, plein de vessies & de bulles, & grisatre, ce qui vient sans doute de ce que leur feu ne dure que trois ou quatre jours, & que leur *deremné*, comme ils l'appellent, qui est une sorte de *bruiere*, dont ils se servent pour le faire, ne prend pas tant de chaleur que la nôtre. Le *verre de Chiras* est le plus fin du païs. Celui d'*Ispahan* au contraire est le plus laid, parce que ce n'est que du *verre* refondu. On le fait au printems communément. Ils ne savent point *étamer le verre*, comme je l'ai observé, ce qui fait que leurs *Miroirs de verre* sont apportez de *Venise*, comme aussi leurs *Glaces de chassis*, & leurs belles *Bouteilles à prendre du tabac*. Au reste, l'*art de faire le*

verre

verre a été porté en *Perse* il n'y a pas quatre-vingts ans. Un *Italien*, nécessiteux & avare, l'enseigna à *Chiras* pour cinquante écus. Si je n'avois été bien informé de la chose, j'aurois crû qu'ils devoient aux *Portugais* la connoissance d'un Art si noble & si utile. Je ne dois pas oublier qu'ils ont en *Perse l'art de recoudre le verre* fort adroitement, comme je l'ai touché ci-dessus; car pourvû que les morceaux ne soient pas plus petits que l'ongle, ils les cousent ensemble avec du *fil d'archal*, & passent par dessus la *couture* du *blanc de Plomb*, ou de la *chaux calcinée*, avec du *blanc d'œuf*, ce qui fait que l'eau ne sauroit du tout passer au travers. Entre leurs sentences, il y en a une pieuse qui est prise de l'industrie dont je parle. *Le verre rompu se remet en son entier, combien plus l'homme peut-il être rétabli dans le sien, après que la mort l'a mis en piéces.*

La *Papeterie*, qui s'exerce fort grossierement en *Perse*; ce qui vient de ce qu'ils ne se servent que de *toille de cotton*, dont la plûpart est *teinte & peinte*. Aussi leur *papier* est grisatre, salle, étoffeux, & sans consistence. Ils se servent beaucoup de celui d'*Europe* après l'avoir apprêté : mais ils en tirent de la petite *Tartarie*, qu'ils estiment davantage. L'apprêt de leur *Papier* se fait en passant du *savon* dessus, & le lissant en suite avec un *Verre*, ce qui se fait, afin que leur ancre coule mieux.

La *Babuterie*, qui est aussi fort grossiere & mal faite. Leurs *coffres*, qui sont portez sur quatre *piez de bois blanc* sont fort legers, couverts de *peaux noires* dedans & dehors. Le devant orné de *figures* faites de *cuir de couleurs*. On les met dans des *sacs de poil de chevre*, dont le

le bas eſt garni de *cuir* ; & on les charge commodément ſur des chevaux. Tous leurs *coffres* ſont à *cadenats*, n'ayant pas l'uſage des *Serrures*, comme je l'ai dit.

Les *Relieurs* travaillent fort mal auſſi ; & ce qu'on aura peine à croire, c'eſt qu'ils ne ſauroient faire la *couverture* tout d'une Piéce. Ils la font de deux pieces qu'ils collent ſur le *dos*, lequel eſt toûjours *plât*, ne le ſachant pas faire *rond*. Et quoi qu'ils collent ces piéces fort proprement, la *collure* ne laiſſe pas de paroître avec le tems.

Le *Savon de Perſe* eſt fait avec de la *graiſſe de Mouton*, & de la *cendre d'herbes fortes*. Il eſt mol & ne blanchit pas bien, mais il eſt à fort vil prix. Les *Perſans* en font venir de *Turquie*, & particuliérement d'*Alep* où ſe faït le meilleur de tout l'*Orient*, & peut-être de tout le monde, étant blanc, fin, & ferme, beaucoup plus que celui que nous avons en *Europe* ; ce qu'il faut rapporter entr'autres à la bonté de la *cendre d'Alep*, où toute l'*Europe* va s'en pourvoir pour faire le *Savon*. Cette *cendre* eſt faite d'une certaine *herbe forte* qui croit dans les deſerts, & les lieux ſabloneux & ſecs. On s'en ſert en *Syrie*, & en *Egypte*, à faire le *feu des bains*. La *cendre* eſt la matiere du *Savon*, avec la *chaux* & l'*huile d'Olive*, qui eſt auſſi fort bonne & en abondance à *Alep*. Le *Savon de Perſe* ne ſe fait pas avec l'*huile*, mais avec la *graiſſe de bœuf*, de *mouton*, & de *chevre*. Il s'en faut beaucoup qu'on n'employe autant de *Savon* en *Perſe*, qu'on fait en *Europe* ; ce qui vient de pluſieurs raiſons, & entr'autres de ce que la plûpart du *linge* eſt de *couleur*, & fait de *ſoye*, comme les *chemiſes*,
les

les *caleçons*, les *mouchoirs*: de ce qu'il n'y a que de la *toile de cotton* en *Perse*, laquelle se blanchit à l'*eau froide*, & de ce que l'air & le *Soleil* avec l'*eau froide* font le *blanchissage* sans beaucoup de *Savon*, & sans grande peine. On frotte un peu le *linge*, puis on l'étend sur l'herbe, & on l'arrose durant trois ou quatre heures, de quart d'heure à autre plus ou moins, selon que le Soleil est ardent, ce qui le rend plus blanc que la neige. J'ai gardé dix ans durant du *linge* blanchi aux *Indes* à l'*eau froide* & sans *Savon*; mais en mettant nôtre *linge* auprès, je trouvois que nous n'avions en *Europe* que du blanc obscur & grisatre en comparaison. Cependant on doit juger combien il devoit avoir perdu de sa blancheur pendant dix ans qu'il avoit été dans le coffre.

L'*Orfevrerie*, cet *Art* si répandu & si curieux, est fort mal entendu des *Persans*. Ils ne savent point *émailler* du tout, & sont encore plus éloignez de *peindre en émail*. Ce qu'ils font le mieux, c'est le *filagrame*. Ils gravent passablement, & leur principale *Graveure* est en relief. Ils mettent assez bien les *Pierres en œuvre*; & c'est ce qu'ils font le moins mal en ce *Métier*.

Pour l'*Horlogerie*, l'*Art* en est encore inconnu aux *Persans*. Lors que j'étois dans leur païs, ils n'avoient que trois ou quatre *Horlogers* venus d'*Europe*. J'en attribuë la cause à ce que demeurant dans un climat, où les jours ne sont pas si inégaux que dans les nôtres, & où l'air est toûjours serain, ils voyent au Soleil à peu près l'heure qu'il est, sans dépendre des *Horloges*. Ils ne se servent point non plus de *Cadrans Solaires*.

CHA-

CHAPITRE XVIII.

Des Manufactures.

APrès avoir traité des *Arts Mécaniques* des *Persans*, il faut parler tout de suite de leurs *Manufactures*. Ils en ont de fort bonnes & fort belles en *cotton*, en *poil de chevre*, en *poil de chameau*, en *laine*, & particuliérement en *soye*. Comme la *soye* est une matiere abondante & commune en *Perse*, les *Persans* se sont particuliérement exercez à la bien travailler, & c'est à quoi ils réüssissent le mieux, & en quoi ils ont les plus considérables *Manufactures* de leurs païs. Leurs *ouvriers* ont l'invention des *moulins*, des *fuzeaux* & des *Tours* pour devider la *Soye*, à peu près comme nous. Ils conservent la *Soye grasse*, comme on parle, c'est-à-dire cruë, & non préparée, la tenant en des lieux humides, que même ils arrosent quelquefois, pour entretenir le poids de la *Soye*, parce que c'est au poids qu'on la vend & par la même raison ils gardent celle qui est devidée en des sacs de cuir. Je ne parlerai point d'une infinité de sortes d'*étoffes de Soye pure*, *Taffetas*, *Tabis*, *Satins*, *Gros de Tours*, *Turbans*, *Ceintures*, *Mouchoirs*, ni des *Etoffes de Soye* avec du *cotton*, ou avec du *poil de chameau* ou de *chevre*, qui se font dans toute la *Perse*. Je ne parlerai que de leur *Brocard*. Ils appellent le *Brocard*, *Zerbafe*, c'est-à-dire *Tissure d'or*. Il y a le *simple*, qui est de cent sortes, le *double* qu'on appelle d'*Ouroye*, c'est-à-dire *à deux faces*, parce qu'il n'a point d'*envers*, & le *Machmely Zerbafe*, ou *velours d'or*,

d'or. On fait des *Brocards d'or*, qui valent jusqu'à *cinquante Tomans* la *gueze*, ou *aune*, laquelle étant de deux pieds demi quart de nôtre mesure, c'est environ *trente écus* le pouce, ou *onze cens écus l'aune* que cela revient. Il ne se fait point d'*étoffe* si chere par tout le monde. Cinq ou six hommes à la fois sont employez au *mêtier* où on fait cette riche *étoffe*, & il y a jusqu'à vingt quatre ou trente *navettes* differentes à faire passer, au lieu que d'ordinaire il n'y en a que deux. Malgré le prix increyable de ce précieux *Brocard*, les *Ouvriers* qui y travaillent ne gagnent que *quinze à seize sols* par jour, & n'en peuvent faire que l'épaisseur d'une piéce de trente sols. Ces *Brocards* si chers, se mettent en rideaux & portieres, dont l'usage est universel, & qui sont un des plus ordinaires meubles d'un logis, & en carreaux. Le *Velours d'or* qu'on fait en *Perse* est très-beau, sur tout *le frisé*. Ce qu'il y a d'admirable en ces belles *Etoffes*, c'est qu'on n'en voit jamais la fin, pour ainsi dire, & que l'*or* & l'*argent* ne passe point tant que l'*étoffe* dure, conservant toûjours son éclat & sa couleur. Il est vrai que l'*argent* s'obscurcit à la longue au bout de vingt ou trente ans de service; mais encore alors, il ne passe, & il ne tombe point; ce que je croi qu'il faut autant imputer à la bonté de l'air, qu'à la perfection de l'*ouvrage*. Les plus beaux *mêtiers* de ces *étoffes* sont à *Yezde*, à *Cachan*, & aussi à *Ispahan*. Ceux des *Tapis* sont dans la Province de *Kirman*, & particuliérement à *Sistan*. Ce sont ces *Tapis*, que nous appellons communément en *Europe*, *Tapis de Turquie*, à cause que c'est par la *Turquie* qu'ils y venoient, avant

vant qu'on négociât en *Perse* par le *grand Ocean*. La maniére des *Persans* pour connoître la bonté des *Tapis*, & pour en faire le prix, est de mettre le pouce sur le bord de la piéce, & de compter combien il y a de *fils* en un pouce; car plus il y en a & plus la piéce vaut. Le plus qu'on trouve de *fils* en un pouce, est au nombre de quatorze ou quinze.

Les *Etoffes de poil de chameau* se font particuliérement à *Tesde* & à *Kirman* dans la *Caramanie*. Ils appellent cette *Laine de Chameau Teftik*, & aussi *Kourk*. Elle est bien fine & presque comme du *Castor*, molle, & douce à la main parfaitement; mais on n'en sauroit rien faire de ferme, ni qui ait du corps. Il se fait aussi en ces villes des *Camelots*, des *Etamines*, des *Droguets*, *Soye* & *Laine*. On fait au païs de *Mougan* les grosses *Serges* & épaisses qui sont pour les gens du commun.

Les meilleures *Etoffes de poil de chevre* se font en *Hircanie*. Elles ressemblent au *Bouracan*; mais les plus fines se font le long du *Golphe Persique* à *Dourak*. C'est de-là que viennent ces sortes de *Mantes* qu'on appelle *Habbé*, qui sont des *Soutanes* dont les *manches* ne sont pas plus grandes que celle de *hoquetons*, & qui sont d'une piéce sans couture en aucun endroit. On en trouve de très-fines. Elles sont communément à bandes rayées.

Les *Persans* ne savent point faire le *Drap*, mais ils font des *feutres* très-fins & très-legers, qui sont plus chauds que le *Drap*, & qui resistent mieux à la pluye. Ils en foulent la laine comme font les chapeliers. L'on en fait les *manteaux de pluye*, pour les gens du commun. L'on s'en sert au lieu de *toile cirée*.

rée. L'on en couvre les planchers, ſoit par deſſus les *Tapis*, pour y être plus mollement, ſoit par deſſous, pour les conſerver contre l'humidité.

Ils font auſſi de la *Toile de cotton* à très-bon marché; mais ils n'en font pas de fine, parce qu'ils la tirent des *Indes* à meilleur prix qu'ils ne la pourroient faire. Ils appellent cette toile *Kerbaz*, comme qui diroit *tiſſure d'Ane*, ou *pour Ane*, mot, d'où eſt venu apparemment celui de *Carbaſſon*, & de *Carbœſus*, dont les *Grecs* & les *Latins* ſe ſervent pour ſignifier de *groſſe toile*. Ils ſavent auſſi peindre la *Toile*, mais non pas ſi bien qu'aux *Indes*, parce qu'ils tirent de ces païs-là les plus belles *toiles peintes* à ſi bon marché, qu'ils ne gagneroient rien à ſe perfectionner dans cette *Manufacture*. Un *ouvrage* auquel ils réüſſiſſent fort bien c'eſt d'*Imprimer d'or* & d'*argent* la *toile*, le *Taffetas* & le *Satin*, ce qu'ils font avec des *Moules*. Ils repréſentent deſſus tout ce qu'on veut, *lettres*, *fleurs*, *figures*; & ils le font ſi bien, qu'on diroit que c'eſt de la *broderie d'or* ou d'*argent*. Ils impriment avec de l'*Eau de gomme*.

Ils font fort bien encore les *Nattes* & les *Paniers d'Oſier*, qu'on porte au bras, qui ſe plient, & roulent. On ne peut voir de plus fines & de plus belles *Nattes* que les leurs. La meileure *Manufacture* en eſt à *Siſton*, parce que c'eſt-là où les *Joncs* s'apportent premiérement. Ces *Joncs* croiſſent en des marais proche le *Tigre* & l'*Euphrate*.

CHA-

CHAPITRE XIIX.

Du Commerce, ou du Négoce, où il est traité aussi des Poids, des Mesures & de la Monnoye.

LE *Négoce* est une *Profession* très-honorable en *Orient*, comme étant la meilleure de toutes celles qui ont quelque stabilité, & dont le sort n'est pas si exposé au changement. Il ne s'en faut pas étonner, car cela ne sauroit être autrement dans des Etats, où d'un côté il n'y a point de droit de *Noblesse*, & par conséquent que très-peu d'autorité attachée à la naissance, & où, d'un autre côté, la Nature du gouvernement étant tout-à-fait Despotique, & Arbitraire, l'autorité qui est attachée aux Charges & aux Emplois, ne sauroit durer plus long-tems que les Emplois même, qui sont précaires, & s'ôtent pour la moindre chose. Cela fait qu'on estime fort le *Négoce* en cette partie du monde, comme un état durable & indépendant. Une autre raison qui fait qu'on le considére, c'est que les plus grands Seigneurs l'exercent, & les Rois même. Ils ont leurs Commis, comme les *Marchands* & sous le même nom. Ils ont la plûpart leurs *Navires* de *Marchandises* & leurs *Magazins*. Le Roi de *Perse*, par exemple, vend, & envoye vendre aux païs voisins, de la *Soye*, des *Brocards*, & autres riches *Etoffes*: des *Tapis*, & des *Pierreries*. Le nom de *Marchand*, en *Orient*, est un nom de grand respect, qui ne se donne pas aux gens qui tiennent *Boutique*, ou qui trafiquent de menues *Denrées*, ni à ceux qui n'ont point de *Com-*

merce hors du Royaume. On ne le donne qu'à ceux qui ont des *Commis*, ou *Facteurs* dans les païs les plus éloignez ; & ces gens sont quelquefois élevez aux plus hautes charges, & d'ordinaire on en prend pour les *Ambassades*. Il y a des *Marchands* en *Perse* qui ont des *Commis* par tout le monde : & ces *Commis*, quand ils sont de retour, servent leur maître avec la sujettion des *valets*, se tenant débout en leur présence, & les servant à table, quoi qu'il y ait de ces *Commis* riches de soixante à quatre vingts mille écus. Aux *Indes*, la chose est encore plus avantageuse pour le *Négoce* : car, quoi que ceux qui en font profession, soient en bien plus grand nombre qu'en *Perse*, il ne laisse pas d'y être plus respecté. Ce respect vient encore, outre les raisons alleguées, de ce qu'en *Orient* les *Négocians* sont des gens sacrez, à qui on ne touche jamais, même durant la guerre : eux & leurs effets passant libres au milieu des armées. C'est à leur égard sur tout, que la sûreté des chemins est si grande en toute l'*Asie*, & particuliérement en *Perse*. Le nom de *Marchand*, en *Persan*, est *Saudaguer*, qui signifie *faiseur de profit*.

Ces *Marchands Orientaux* font tout à fait le *Négoce* à la grandeur. Car, outre qu'ils envoyent leurs *Commis*, par tout, sans sortir du lieu de leur sejour, où ils se tiennent comme au cœur de leurs grandes affaires, ils n'en traitent point eux-mémes directement. Il n'y a point de *Bourse*, ou de *Place de change* dans les villes. Le Négoce se fait par *courtiers*, & ces gens sont les plus adroits, les plus dissimulez, les plus souples, complaisans & endu-

durans, & les plus intriguans hommes de la Societé; ayant la langue bien penduë, & étant insinuans au delà de ce qu'on sauroit croire. On les appelle *Delal*, comme qui diroit *grands parleurs*, terme, qui étant le contraire de *lal*, qui signifie *muet*, les *Mahometans* disent en commun proverbe, par allusion au nom de ces gens, qu'au dernier jour *Delal lal*, *les Courtiers*, ou *parleurs*, seront muets, pour dire qu'ils ne pourront s'excuser. C'est quelque chose de curieux de voir comment ils font les *marchez*. Après avoir bien raisonné & discouru, en présence du *vendeur*, & d'ordinaire dans sa maison, ils font le *prix* avec les *doigts*. Ils se tiennent par la *main droite*, couverte de leur manteau, ou de leur mouchoir, & s'entreparlent de cette façon. Le *doigt étendu* vaut *dix*; le *doigt plié*, *cinq*; le *bout du doigt*, *un*; la *main entiere*, *cent*; la *main pliée*, *mille*. Ils marquent ainsi *livres*, *sols*, & *deniers*, en se maniant la main. Pendant qu'ils traitent, ils ont le visage rassis, & immobile à un point, qu'il est impossible d'y connoître aucunement, ni ce qu'ils pensent, ni ce qu'ils disent.

Cependant les *Mahometans* ne sont pas les plus grands *Marchands* de l'*Asie*, quoi qu'ils y soient répandus presque par tout, & que leur *Religion* domine dans les Etats qui en font la plus grande partie. Ils sont trop *voluptueux* les uns, & trop *Philosophes* les autres, pour vaquer au *Commerce*, sur tout au Commerce étranger; c'est ce qui fait qu'en *Turquie*, ce sont les *Chrétiens* & les *Juifs* qui font le principal *Négoce* étranger, & qu'en *Perse* ce sont les *Chrétiens* & les *Gentils des Indes*. Pour ce

M 2 qui

qui eſt des *Perſans*, ils font le *Commerce* de leur propre Païs d'un lieu à l'autre, & la plûpart de celui des *Indes*. Les *Armeniens* font celui de l'*Europe* tout entier, de quoi il y a une raiſon particuliére; c'eſt que les *Mahometans* ne ſauroient garder exactement leur *Religion* parmi les *Chrétiens* à cauſe de la pureté exterieure qu'elle leur commande. Par exemple, leur *Loi* défend de manger de la *chair*, ou apprêtée, ou tuée, par un homme d'autre *Religion* que de la leur, & de boire dans un vaſe où un homme *Non-Mahometan* ait bû. Elle défend de prier *Dieu* en un lieu où il y ait des *figures*; elle interdit même, en certains cas, l'attouchement des perſonnes de differente *Religion*, choſe qu'il eſt comme impoſſible de garder dans le païs des *Chrétiens*.

Un autre obſtacle qu'il y a parmi les *Mahometans* à l'avancement du *Commerce*, c'eſt que leur *Religion*, interdiſant l'*uſure* n'admet point la difference entre l'*uſure* & l'*interêt*. *Mahammed* fonda ſa *Religion* dans un Païs, dont toute la richeſſe, & tout le *trafic*, étoit en bêtail & en haras: où on voyoit peu d'argent: & où le *commerce* ſe faiſoit par *permutation*, comme dans les premiers tems: &, comme il paroit à mille choſes de ſa *Réligion*, qu'il ne ſongeoit pas qu'elle s'étendroit par tout le monde, il ne trouva point d'inconvenient de défendre de prêter à *interêt*. Les anciens *Commentateurs* de ſon *inſtitution* n'ont point expliqué cette défenſe, de maniere qu'elle eſt demeurée en ſa force. Ainſi la *Loi* n'alloüe point d'*interêt*: mais elle admet les *changes*, & ſur tout les maritimes à toute ſorte de

be-

benefice, comme *trente* & *quarante pour cent de benefice*, & plus; & pour l'*interêt* les parties ſavent frauder la *Loi* tout comme ils le veulent. Elles vont chez le *Juge*, & l'*Emprunteur*, tenant un ſac d'argent, dit qu'il y a dedans telle ſomme, quoi qu'il s'en manque l'*interêt* convenu entr'eux. Le *Juge*, ſans s'en informer davantage, fait expedier le contract. Même, ſans tant de précautions, il ſuffit de réconnoître devant des *témoins*, qu'on a tant reçû (quoi qu'on ait reçû moins,) pour rendre la dette authentique.

La grande *Marchandiſe* de *Perſe* eſt la *ſoye*. Il s'en recueuille en la Province de *Georgie*, en celle de *Coraſſon*, en la *Caramanie*, mais principalement en *Guilan* & en *Mezandaran*, qui eſt l'*Hyrcanie*. On compte que la *Perſe* en produit tous les ans *vingt deux mille balles*, du poids de *deux cents ſoixante & ſeize livres la balle*; le *Guilan*, *dix mille*; le *Mezandaran*, *deux mille*; la *Medie* & la *Bactriane*, chacune *trois mille*, la partie de la *Caramanie*, qu'on appelle *Carabac*, & la *Georgie*, chacune *deux mille*. C'eſt entre *dix* à *douze millions de ſoye* vaillant; & ce compte augmente annuellement, parce que la culture de la *ſoye* augmente toûjours. Il y a de quatre ſortes de *ſoye*. La premiére, qui eſt la moindre, eſt dite *Chirvani*, parce qu'elle vient principalement de *Chirvan*, ville de *Medie*, proche la *Mer Caſpienne*. C'eſt une *groſſe ſoye*, épaiſſe & laide, & le plus gros *fil* de la *coque*. C'eſt celle qu'on appelle *Ardache* en *Europe*. La ſeconde, qui eſt meilleure d'un degré, s'appelle *karvari*, c'eſt-à-dire *charge d'âne*, comme pour dire que c'eſt la ſorte qu'achetent

 ceux

ceux qui s'y connoiſſent le moins. Nous l'appellons *legia*, en nos païs, & apparemment du nom de *Legian*, petite ville de *Gilan* ſur la Mer, où il ne ſe fait que de cette ſoye. La troiſiéme eſt nommée *ket codapeſend*, comme qui diroit *la ſorte bourgeoiſe*, qui eſt le nom qu'on donne en *Perſe* à toutes les choſes de moyenne qualité. La quatriéme eſt appellée *Charbaſſe*, comme qui diroit *la ſoye de brocard*, parce qu'il faut la meilleure *ſoye* pour ces riches étoffes. Le tranſport qui ſe fait de la *ſoye de Perſe* eſt trop connu pour en dire beaucoup de choſes. Les *Hollandois* en apportent en *Europe* pour cinq à ſix cens mille livres, par la *Mer des Indes*, & tous les *Europeans* qui ont *commerce* en *Turquie*, n'en rapportent rien de plus précieux que les *ſoyes de Perſe*, qu'ils achettent des *Armeniens*. Les *Moſcovites* en tranſportent auſſi dans leur païs.

On tire de la *Perſe* du *Poil de chameau*, que les *Perſans* appellent *Teſtik* comme je l'ai dit, & nous *Europeans*, *laine de Chevron*. On l'employe en *Europe* à la fabrique des chapeaux. La meilleure *laine* de cette ſorte, vient de la *Caramanie* & de *Casbin*, ville célebre de la *Parthide*.

La *Perſe* envoye aux *Indes* du *Tabac* en quantité, des *fruits* de toutes ſortes, ſecs, confits au vinaigre, & confits au ſucre, & ſur tout des *Dattes*, de la *Marmelade de coin*, des *vins*, des *Eaux diſtillées*, des *chevaux*, de la *Porcelaine*, des *Plumes*, du *Marroquin* de toutes couleurs, dont on tranſporte auſſi beaucoup en *Moſcovie*, & en d'autres païs de l'*Europe*.

Elle envoye en *Turquie* du côté de *Babylone* & de *Ninive*, du Tabac, de la *noix de galle*,

le,

le, du *fillet*, de grosses *étoffes de poil de chevre*, des *Nattes*, & toutes sortes d'Ustenciles, des *Roseaux*, de l'*Acier*, & du *fer*, en *barre*, & travaillé, toutes sortes d'*ouvrages de buis*, & beaucoup d'autres choses. Le transport de l'*Acier* & du *fer* en *barre*, & travaillé, ou en pain, & non travaillé, est défendu dans le païs, mais cela n'empêche pas que ce transport ne se fasse. La *Perse* envoye aussi en *Moscovie* toute sorte d'*étoffes de soye*, & autres, & des *fourrures de Mouton*.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que les *Persans* fassent le *Commerce* avec la méthode, & les regles, dont nous nous servons, ni qu'ils y entendent la moitié autant que nous. Par exemple, le *Négoce par Commission* & le *change par lettres*, ne sont presque pas en usage ; mais, comme je l'ai observé, chacun va soi même vendre sa *Marchandise*, ou bien envoye pour cela ses *Commis* ou *Vikils*, comme ils les appellent, ou ses Enfans. Il y a des *Marchands en Perse*, qui ont des *Commis* par tout le monde jusqu'en *Suede*, d'un côté, & jusqu'à la *Chine*, de l'autre. C'est là la methode de tout l'*Orient*, & c'étoit celle de tout l'*Univers*, avant que l'*Europe*, s'étant si fort remplie de peuple, & de villes, qu'en quelques endroits elles sont pour ainsi dire les unes sur les autres, par comparaison à celles de l'*Asie*, il n'a plus été nécessaire d'aller soi même, ou d'envoyer des exprès, mais on a pû se tendre la main d'un lieu à l'autre, & se faire tenir les choses sûrement. Outre cela, l'*Europe* est un païs de si grands frais par comparaison à l'*Orient*, sur tout dans les voyages, & le *Négoce* y est si nécessaire, & si général,

 que

que si l'on alloit soi même porter ses marchandises d'un lieu à l'autre, il arriveroit que des villes entieres voyageroient, pour ainsi dire. On n'a point non plus de *Postes* en *Orient*. La raison en est que le *Commerce* n'y est pas assez répandu, & qu'on ne le fait pas avec tant d'activité : que la distance des lieux est trop grande, & qu'il coute fort peu à dépêcher un *messager* exprès; car on envoye un *Exprès* à trente journées de chemin pour trente francs : & il fait ces trente journées, qui peuvent être de trois cens lieuës françoises, en dix huit ou vingt jours, & quelquefois en quinze. Aux *Indes*, l'on en a à meilleur marché de la moitié. J'y ai quelquefois envoyé des *Exprès*, à quarante journées de chemin, pour cinq écus. Quand ces *Exprès*, qui sont la plus basse & la plus miserable sorte de gens, sont retenus pour faire un voyage, ils vont vîte avertir deçà & delà qu'on les depêche, afin d'avoir quelques Lettres à porter, & ils les portent pour ce que l'on veut. Ils se prosternent quatre fois en terre, pour vous remercier, si vous leur donnez quinze sols d'un paquet de deux ou trois onces. On appelle ces exprès *Chatirs*, qui est le nom qu'on donne aux *valets de pied*, & à tous ceux qui savent bien *courir* & *aller vîte*. On les connoît en chemin à une *bouteille d'eau* & à un petit *sac* qu'ils ont sur le dos, lequel leur sert de *besace* pour porter de la provision pour trente ou quarante heures qu'il est de besoin. Car, pour aller plus vite, ils quittent les grands chemins, & prennent des traverses. On les connoît encore à leur *chaussure* & à de *gros grelots* qui sonnent comme des *clochettes de Mulets*, & qu'ils portent à la

à la ceinture pour ſe tenir éveillez. Ces gens exercent leur *Métier* de pere en fils. On les apprend à aller au grand pas, tout d'une haleine, dès l'âge de ſept à huit ans. Les ordres des Rois dans les *Indes* ſe portent par deux hommes à pied, toûjours en courant, qui ſont relevez de deux en deux lieuës. Ils portent le paquet ſur la tête, tout à découvert. On les entend venir à leurs *clochettes*, comme on entend le cornet d'un poſtillon, & quand ils arrivent, ils ſe jettent plats à terre, & on leur ôte le paquet, que deux hommes tous prêts emportent de même.

J'ai obſervé ailleurs, qu'en *Perſe*, on ne ſigne point les *billets*, *promeſſes*, & autres *écrits*; mais qu'au lieu de *ſignature* on met ſon *ſeau*. On met au haut du papier ſon *nom* & ſon *ſurnom*, qui eſt toûjours le *nom propre du pere* : & puis le *ſceau* en bas, comme je le dis, avec des *Témoins* qui atteſtent en mettant auſſi leur *ſeau*. C'eſt ainſi que les *Marchands* font leurs *écrits*; & quoi qu'en preſque toutes rencontres, les *actes* qui ne ſont pas faits devant la Juſtice, ſoient nuls, ils ne laiſſent pas d'être valides entre les *Marchands*, le bras ſeculier les fait valoir. L'Uſage des *cautions* eſt fort commun entr'eux, ce qui s'appelle en leur langue, ſe *mettre à la place de l'engagé*. Quand on demande *caution* à des pauvres gens, qui n'en ſauroient donner, ils répondent, l'*Iman Reza*, ou tel autre *ſaint* qui leur vient à la bouche, *eſt ma caution*.

Les *Payemens* ſe font tous en *argent*. L'*or* n'a point de cours dans le *commerce*. Leurs *ſacs d'argent* ſont de *cinquante Tomans* chacun, qui font *deux mille cinq cens abaſſis*, ou *pieces* de

dix huit sols de nôtre monnoye, sans jamais mêler les especes ensemble. Ces *sacs d'argent* sont faits de cuir longs & étroits, pour la facilité qu'il y a de les porter, étant ainsi faits. Ils ne comptent pas l'*argent* mais ils le pesent, par pesées d'un *Toman*, qui sont *cinquante abassis*, ou *pieces de dix-huit sols*. Ainsi ils ne se méprennent jamais au compte, car ils rangent les pesées l'une contre l'autre de cinq en cinq, ou de dix en dix ; de sorte qu'il est impossible de se mécompter, comme l'on voit. Cette méthode me plaisoit fort, parce qu'elle est sure, qu'elle fait gagner du tems, & particulierement parce qu'elle empêche de recevoir de l'argent faux ; car s'il y a une *piece rognée* ou *fausse* dans le sac, le poids la trouve à coup sûr, de cette maniere. Ils prennent la pesée legere, qui est de *cinquante pieces de dix-huit sols*, comme je l'ai dit, & la mettent dans les balances, vingt cinq pieces en chacune ; puis ils partagent en deux le côté leger, en mettant douze pieces de chaque côté, & la piece restante à part ; puis ils partagent la pesée legere encore en six, puis en trois, tant qu'ils trouvent la *piece alterée*, ce qui est immanquable, comme l'on voit, & ce qu'ils font aussi fort vite.

J'ai observé dans un autre endroit que les *Persans* ne déchirent point le *papier*, lors qu'ils retirent leurs *billets* ou autres *actes*. Ils en ôtent le *seau* avec le canif, puis le mouillent en l'eau, & en font un petit peloton, qu'ils fourrent en un trou, où il se dissipe, & s'en va en poudre.

J'ajoûte à ce chapitre la description des *Poids*, des *Mesures* & de la *Monnoye* de *Perse*.

Le *Poids commun* est de deux sortes, *Poids civil*

civil & *Poids legal*. Le *Poids legal*, qu'ils appellent *cheray*, & qui est comme le *Poids du sanctuaire*, selon l'usage des *Hebreux*, est communément le double du *Poids civil*. Ils ont comme nous des *Poids* differens pour la *Médecine* & pour les *Pierreries*, d'avec les *Poids* communs. Leur *Poids civil* est aussi de deux sortes, *Poids de Roi* & *Poids de Tauris*, comme ils parlent. Le *Poids de Roi*, ou le *grand Poids*, est le double justement de l'autre. Ils appellent leurs *Poids* ordinaire, comme nous disons la livre, *Man*, & aussi *Batman*. Le *Man* de petit *Poids* revient à cinq *livres* quatorze *onces*, *Poids* de *Paris*. Les Divisions qu'ils en font sont les suivantes. Le *Ratel* qui est la sixiéme partie d'une *Man*, & comme nôtre *livre* de *Poids*, & le *Derbem* ou *Dragme* qui est la cinquantiéme partie d'une *Livre*. Le *Mescal*, qui est un *demi-Derbem*, le *Dung*, qui est la sixiéme partie d'un *Mescal* & fait huit *grains poids de carat*, & le *grain d'orge* qui est la quatriéme partie d'un *Dung*. Les *Poids* de l'*Orient* se reduisent tous au *grain d'orge*, qui est apparemment le premier *Poids* du monde. On trouve dans leurs livres un *Poids* nommé *Vakié*, qui doit être l'*once*, telle que nous l'avons, & un autre Poids plus grand, qui est nommé *Sab Cheray*, composé de onze cens soixante dix *Derbem*. C'est par ce Poids qu'on s'aquitte des *Dîmes* & des *charitez de Precepte*. Il faut observer que ce terme de *Dung*, signifie non seulement un *Poids*, mais aussi une *monnoye*, qui pese seulement 12 *grains*.

J'observerai ici que les *Persans* ont plusieurs termes de Poids semblables aux nôtres, ce qui me fait croire qu'eux & nous les avons pris des *Ara-*

Arabes également. *Ratel* est le *Poids* nommé en Latin *Rosulus*; *Dinar* en *Persan* & *Denier* en *Européan*, ont la même valeur; *Derhem* en *Persan* qui est la troisiéme partie de l'*once*, est à peu près la même chose que *Drachme* en *François*, qui en est une huitiéme partie. Observez encore que *Derhem* dans les livres *Persans* est pris pour un morceau d'argent de la valeur de trente *Deniers*.

L'*aune* est de deux sortes. L'*aune Royale*, qui est de *trois pieds* moins *un pouce*: & l'*aune raccourcie*, ou *gueze moukesser*, comme ils l'appellent, qui n'est que les *deux tiers* de l'autre. La *Mesure Géometrique* s'appelle *girib*. On ne mesure point autrement les terres, & le *girib* est de *mille soixante six aunes carrées*, de ces *Aunes* de *trente cinq pouces de Roi*; c'est-à-dire que le côté du *girib* est long de *trente deux guezes deux tiers*. Les Tapis qui se vendent à l'*aune* se mesurent aussi par *aunes carrées*, en prenant la largeur pour le multipliant, & la longueur pour le multiplié, ce que les *Persans* appellent *Aune en aune*. Par exemple, si un Tapis de pied a douze *aunes* de long & trois de large, on dit *trois fois douze* font *trente six*. On compte comme cela en plusieurs païs d'*Europe* & apparemment la méthode en est venuë de l'*Orient*, avec la Manufacture des Tapis.

Les *Persans* n'ont point de *Mesure de quantité*, comme le *boisseau*, parce qu'ils vendent tout au *Poids*, & même les *liqueurs*. Ils n'ont point non plus de *Mesure pour le tems*, ne se servant ni d'*Horloge* ni de *Cadrans solaires*, comme je l'ai dit ci-dessus. Ils divisent le jour en huit parties, dont la plûpart sont marquées dans les villes par les cris des *Prêtres Maho-*

hometans, qui invitent le peuple à la priere.

La *Lieuë Persane* s'appelle *fars seng*, terme *Persan* qui signifie *Pierre de Perse*, lequel *Herodote*, & les autres Auteurs *Grecs*, qui ont écrit l'*Histoire de Perse* écrivent *Parasanga*, ce qui n'est pas une grande alteration; la prononciation de l'*f* & du *p* étant si consonante en *Persan*, qu'on prend souvent l'une pour l'autre. Il paroît par la signification de ce mot de *fars seng*, qu'anciennement les *lieuës* étoient marquées par de grandes & hautes *Pierres*, tant dans l'*Orient* que dans l'*Occident*. Tous les gens de lettres savent que dans la langue Latine le mot de pierre est toûjours employé pour dire *lieuë*. *Ad primum vel secundum lapidem. A la premiére ou seconde lieuë. Herodote* dit que la *Parasangue* est de *trente Stades*. Cela reviendroit à *deux lieuës Françoises*, à faire la *lieuë* de *douze mille pieds*. Les *Persans* la font de *six mille pas* ou *endaze*, qui est leur mot pour dire *pas*; & ce mot signifie *jet*; comme pour dire que le *pas* est le *jet* du corps. Le *farseng*, ou *Parasange*, est presque de même *mesure* dans tout l'Empire de *Perse*.

Quant à la *Monnoye* les *Persans* appellent toute sorte d'espece *monnoyée Zer*, mot qui veut dire proprement *Or*; car *Zim* en leur langue est le nom du metail que nous appellons *argent*. Ils expliquent la *monnoye d'argent* par le terme de *Dirhem* ou *Dragme*, & celle d'*or* par celui de *Dinar*, ou *Denier*. Ils comptent par *Dinar bisty*, & *Tomans*, quoi qu'ils n'ayent point de piéces de *Monnoye* ainsi appellées, & que ce ne soient que des dénominations. Le mot de *Dinar* veut dire l'*argent* en général; en particulier un *Dinar* revient à un *Denier* de nô-

nôtre *monnoye*, & sans doute le mot de *Denier* qui se trouve dans la plûpart de nos langues d'*Europe*, en *Grec* & en *Latin*, vient du mot *Dinar* qui est un terme de tous les Dialectes de l'*Orient*, jusques aux *Indes*, comme je viens de l'observer. Il y a le *Dinar commun*, & le *Dinar de loi*, ou *cheray*, comme je l'ai aussi expliqué ci-dessus; & ce *Dinar cheray* signifie le Poids & la valeur du *Ducat d'or*, ou de l'*écu d'or*. On n'use de ce compte de *Denier legal* que dans les livres. Un *Bisty* fait dix *Dinar* ou *Deniers*, & un *Toman* dix mille *Dinar*. Leurs *Monnoyes courantes* sont d'*argent*, lequel est, ou doit être, au *titre* de la *Monnoye d'Espagne*; mais en diverses villes l'on en baisse le *titre*. Le *chayé*, qui est la plus petite *Monnoye d'argent* vaut *quatre sols & demi* de nôtre *Monnoye*. Le *Mamondy*, qui est deux *chayé* fait *neuf sols*. L'*Abassi* fait quatre *chayez*, & le *Toman*, fait cinquante *Abassis* ou *dix mille Dinars*. *Toman* est un terme de la langue des *Tuzbecs*, qui signifie *dix mille*, revenant à celui des *Myriades* chez les *Grecs*. Les *Tartares* comptent leur troupes par *dix mille*, comme nous faisons par *Régimens*. Leurs camps sont aussi départis par *dix mille* hommes effectifs, portant les armes, & ils dénotent la grandeur d'un Prince par le nombre de *Tomanes* qu'il a sous sa puissance. La ville que *Xerxès* bâtit en *Syrie*, à laquelle on donna le nom de *Myuandre*, eut sa dénomination par rapport à ses prodigieuses armées qu'on comptoit par *dix mille*, comme on fait à présent par *Bataillons* & par *Escadrons*. Ils ont aussi d'autres *Monnoyes de cuivre*, savoir le *Kasbequi*, & *demi-Kasbequi*, mot composé de *Kas*, *Monnoye*, d'où est venu le mot de *Kasné*,

qui

qui signifie *Thrésor*, & de *Bek*, *Seigneur*, comme qui diroit *la monnoye du Roi*. Et cette *Monnoye* est la dixiéme partie d'un *chayé*; mais ils n'ont point de *Monnoye d'or*, car ces piéces d'*or* au coin du Roi, qu'on fait fabriquer à son avenement à la Couronne, & au nouvel an, qui sont du poids d'un *Ducat d'Allemagne*, sont comme les *jettons* en *France*, n'ayant point de *cours* parmi le peuple. De plus ces piéces d'*or* n'ont point de nom propre. Les *Persans* les appellent communément *Tela*, c'est-à-dire *des piéces d'or*. On les appelle aussi *Cherrafis*, c'est-à-dire, *des nobles*, à cause de leur prix. Anciennement il n'y avoit point d'autre *Monnoye* dans le Royaume que des *bistis d'argent*, qui font quelques *vingt deux deniers*, & ces piéces de *quatre sols & demi*, qu'on appelloit *chayé*, c'est-à-dire *Royale*. Mais dans la suite & du tems de Sultan *Mahmoud*, il y a quelque quatre cens ans, l'argent se multipliant, on fit des *doubles-chayé*, qu'on appelle *Mamondys*, du nom du Souverain. *Abas le Grand* étant venu à la Couronne, & la *Perse* abondant en *argent*, & en *Commerce*, il fit fabriquer des *doubles-Mamondys*, qu'on appella de son nom *Abassi*, & des piéces de *Mamondys & demi*, qu'on appelle *Abassi de cinq chayez*. On fabrique quelquefois des *doubles cinq chayé*, & des piéces de *cinq abassis*; mais c'est par curiosité, il n'y en a point dans le courant du *Commerce*. Il y a une *monnoye* tout le long du *Golphe Persique*, nommée *Larins*, qui est celle dont on s'y sert le plus dans le *Commerce*. *Larins* veut dire *monnoye de Lar*, qui est le nom de la ville capitale de la *Caramanie deserte*, laquelle étoit un Royaume particulier, avant *Abas*

le

le Grand, Roi de *Perse*, qui la conquit & l'incorpora à son Royaume, il y a quelques six vingts ans. Cette *monnoye* est d'*argent fin* & vaut *deux chayé & demi*, qui font *onze sols trois deniers* de nôtre *Monnoye*. Elle est d'une figure toute extraordinaire, car c'est un *fil* rond, gros comme une plume à écrire, plié à deux de la longueur d'un travers de pouce, avec une petite marque dessus qui est le coin du Prince. Comme on n'en bat plus depuis la conquête du Royaume, on n'en voit plus gueres, mais on ne laisse pas de compter par cette monnoye en tout ce païs-là, & aux *Indes*, le long du *Golphe de Cambaye*, & dans les païs qui en sont proche. On dit qu'elle avoit cours autrefois dans tout l'*Orient*. La *Monnoye* de *Perse* se fait au *marteau*. On n'y connoît point le *moulinet*. Le *Poids* des piéces est par tout très-égal. Il y a des *Monnoyes* dans toutes les Provinces. Le droit de *Monnoyage* y est plus gros qu'en païs du monde: car il y va à *sept & demi pour cent*. L'*Empreinte* de la *Monnoye*, comme celle des *grands sceaux* de l'Etat, contient d'un côté, dans le milieu, la *confession de foi Persane*, en ces mots; *Il n'y a de Dieu que Dieu. Mahammed est le Prophete de Dieu. Aly est le Lieutenant de Dieu.* Avec les noms des douze *Imans*, ou premiers *Successeurs de Mahammed* autour; & de l'autre, le *nom du Roi:* du *lieu:* & de l'*année*. La *Monnoye de cuivre* a d'un côté, le *Hieroglyphe de Perse*, qui est un *Lion* avec un *Soleil levant* sur son dos; & de l'autre, le *tems* & le *nom du lieu*, où la piéce a été frapée.

Fin du Tome quatriéme.

VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER
CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.
TOME CINQUIE'ME,

Contenant la Deſcription des Sciences & des Arts liberaux des Perſans.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, repréſentant les Antiquitez, & les Choſes remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.
MDCCXL.



VOYAGES

DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN,

Contenant

La Description des Sciences & des Arts liberaux des Persans.

CHAPITRE PREMIER.

Des Sciences en général.



E vais commencer ce Livre en remarquant que les *Sciences* sont indubitablement venues des extrémitez de l'*Orient*. On peut juger sur plusieurs évidences, qu'elles sont nées aux *Indes*, dans le sein des *Brachmanes* & des *Gymnosophistes*, d'où elles furent apportées chez les *Chaldéens*, ou *Babyloniens*, par la voye du *Sein Persique*, & ensuite en *Egypte*, & en *Syrie*, soit par le Canal des *Chaldéens*, soit par la voye de la *Mer rou-*

ge. Tout le monde ſait que ce fut en *Egypte*, & en *Syrie*, & premierement en *Phenicie*, qui en eſt tout proche, que les *Grecs* allerent premiérement apprendre les *Sciences*. Entre pluſieurs évidences, pour ne pas dire démonſtrations, que l'on peut rapporter de ce que j'avance ici, je n'en allèguerai que deux, priſes de la *Médecine*, & de l'*Aſtronomie*, qui ſont ſans difficulté les plus anciennes *Sciences* de l'Univers. A l'égard de la *Medecine*, *Eſculape*, qui eſt ſi ancien, & après lui *Hippocrate*, & *Gallien*, compoſent leurs principaux remedes de ſimples, ou drogues, qui ne naiſſent que dans l'*Orient*, particulierement dans les *Indes*, ce qui marque qu'ils avoient tiré de là leur *Theorie* de la guerison des Maladies; & à l'égard de l'*Aſtronomie*, les termes *Arabes*, & *Chaldaïques*, dont elle a toûjours été remplie, font voir que la choſe elle-même vient de chez ces Peuples de *Chaldée*, comme la plûpart du monde en convient d'ailleurs. L'autre indice de l'origine des *Sciences* dans les *Indes*, ce ſont les Voyages que des hommes de la *Grece*, fort célébres, y allerent faire, dans le commencement que la *Philoſophie* ſe faiſoit connoître chez eux, comme entre les autres, *Pythagore*, qui en rapporta l'opinion de la *Metempſychoſe*, qu'il n'avoit pû entendre à ſa ſatisfaction chez les *Egyptiens*. Il faut ajoûter à la doctrine de la *Metempſychoſe*, les *Atomes* de *Democrite*, & d'*Epicure*, qui ſont juſtement les principes des *Philoſophes Indiens*, comme j'eſpere de le faire voir fort amplement dans mes Notes ſur l'*Ecriture Sainte*. L'endroit particulier des *Indes*, où je juge que

que les *Sciences* sont nées, est le Païs au delà du *Tropique du Cancer*, vers le *Gange*, où il reste encore aujourdhui des Ecoles de *Brachmanes*, plus qu'en aucun autre endroit. J'ai crû durant mon premier Voyage, que les *Sciences* étoient nées encore plus loin, savoir dans la *Chine*; mais j'ai changé d'avis depuis, sur ce que j'ai appris de la *Chine*, lors que j'étois dans les *Indes*.

Pour venir à mon sujet, le génie des *Persans* est porté aux *Sciences*, plus qu'à toute autre profession, ou application que ce soit, & l'on peut dire aussi que les *Persans* y réüssissent si bien, que ce sont après les *Chrétiens Europeans*, les plus savans peuples du monde, sans en excepter les *Chinois*; car quoi que bien des gens s'imaginent, que la *Chine* est un Païs de merveilles pour les *Sciences*, & pour les *Arts liberaux*, de même que pour les richesses, pour la puissance, & pour l'étendue, je ne puis croire que ces peuples soient fort savans, quand je considere qu'ils ont une capacité si bornée dans l'*Astrologie*, qui est la *Science* la plus ancienne, & la plus estimée dans l'*Orient*, & sur tout à la *Chine* même. Car il est à remarquer sur ce sujet, que les *Chinois* font plus de cas de l'*Astrologie*, que les autres Nations de l'*Orient*. Les *Persans* aiment & honorent si fort les *Savans*, & ceux qui tâchent de le devenir, qu'on peut bien dire que leur goût dominant, est l'estime & la recherche des *Sciences*. Ils s'y adonnent tout le tems de leur vie, sans que le mariage, le nombre des enfans, l'importance des emplois, ni la pauvreté même les en détournent. Les Artisans, & païsans mêmes, lisent

les livres de *Doctrine*, & en recherchent l'intelligence. Ils envoyent les enfans aux Coleges, & les élevent aux *Lettres*, autant que leurs moyens le peuvent permettre : ce qu'il y a de plus estimable en eux sur ce sujet, est qu'ils ne se font point une honte d'aller au College avec la barbe au menton ; au contraire ils se font un honneur du nom d'*Etudiant*, dans tous les âges de la vie, & l'on voit un assez grand nombre de gens de quarante, cinquante, & de soixante ans même, qui vont prendre leçon avec un portefeuille, & des livres sous le bras, & l'écritoire à la ceinture; & quelquefois il arrive qu'on voit des hommes à cet âge-là, qui ne font que commencer leurs *études*, & qui en sont encore à ce que nous appellons *les basses classes* : plusieurs parmi eux prennent & donnent leçon de suite, & sont tout ensemble Maîtres & disciples ; faisant leçon d'une *Science*, & un moment après prenant leçon de quelqu'autre.

Ils nomment les Etudians *Táleb-elm*, c'est-à-dire, *quelqu'un qui appelle à soi* ou *qui recherche la Science*, ce qui revient assez au mot de *Philosophe :* le nom de *Taleb-elm* est vénerable chez eux : les gens de la plus haute naissance, & ceux qui sont dans les plus grands emplois le portent par honneur. Quant aux Maîtres ou Regens, ils les appellent ou *Molla*, qui est le nom général dont ils nomment les *Prêtres*, & les *Ministres* de leur *Religion*, ou *Akond*, qui veut dire *Lecteur*. Les *Bacheliers*, ou les grands *Docteurs*, sont nommez *Mouchtehed*, du verbe *echtehed*, qui veut dire, *s'appliquer fort*. Nous n'avons point de degré chez nous qui

qui ne ſoit fort au deſſous de celui de *Mouchtehed* : car il marque un homme qui poſſede toutes les *Sciences*, chacune au plus haut degré, qui (dans la *Religion* ſur tout) eſt comme un *Oracle*, & aux déciſions duquel il eſt ſi dangereux de contredire, que cela paſſe pour une impudence, ou pour une impieté : on peut juger de là, que le titre de *Mouchtehed* n'eſt pas donné à beaucoup de gens : il y a des tems qu'on ne connoît perſonne qui ſoit digne de le porter, & le ſiécle le plus heureux n'en voit paroître (à ce qu'ils diſent) que trois ou quatre au plus dans toute ſa durée : ce titre de *Mouchtehed* n'eſt pas un degré qu'on donne, c'eſt une qualité dont le peuple ſeul eſt le diſpenſateur, & qui ne conſiſte proprement que dans l'applaudiſſement, & dans la véneration du public : on l'acquiert à la longue, après avoir fait paroître une *Science* univerſelle, & une parfaite pureté dans l'obſervance de la partie céremonielle de la *Loi*.

Les *Perſans* diſent qu'un *Mouchtehed* doit être ſaint & ſavant au plus haut degré, où l'homme le puiſſe être, que ſa ſainteté doit conſiſter, à être ſans reproche du côté du monde, & ſa *Science*, à ſavoir ſoixante & douze diſciplines ou *Arts liberaux*, plus profondement qu'aucun autre homme : à répondre ſur le champ à toutes les difficultez propoſées : à donner leçon ſi doctement, & ſi facilement, qu'on ait plus de diſciples que perſonne, & à être eſtimé de tout le monde préferablement à tous autres, & ſans oppoſition de perſonne. Ils ne nomment point ces ſoixante & douze *Sciences* qu'il faut ſavoir, & quelques-uns tiennent que ce nombre exceſſif eſt

 mis

mis pour marquer ſeulement toutes les *Sciences*. Je n'ai vû qu'un ſeul Docteur qui paſsât pour *Mouchtehed* dans tout le tems que j'ai été en *Perſe*, encore n'étoit-ce pas d'un conſentement unanime, mais j'en ai vû pluſieurs qui apparemment y aſpiroient; car on diſoit qu'ils en prenoient le chemin; c'étoit des gens d'un exterieur fort bien compoſé, graves, recueuillis, modeſtes, clairs & précis dans leurs expreſſions, courts dans leurs diſcours, affables, humains, & complaiſans au dernier degré; & quant à leurs maniéres, paroiſſant élevez en toutes choſes au deſſus de ce qu'on appelle vanité, & mondanité, ſi ce n'eſt dans la fin où ils tendent, qui eſt de s'attirer l'admiration & l'applaudiſſement de tout le monde, ce qui eſt pourtant le comble de la vanité.

Pour les *Taleb-elm*, ou *Etudians*, ils ſe compoſent tout-à-fait en *Philoſophes*: ils en affectent l'exterieur, étant doux & graves, concis & retenus dans leurs diſcours, modeſtes en leurs habits, ſimples dans tout leur équipage: ils vont d'ordinaire vêtus de blanc, & rarement portent-ils des habits de couleur, d'or ou de ſoye.

Les *Perſans* ne tiennent proprement pour *gens ſavans*, que ceux qui ſavent toutes les *Sciences*, & qui les ſavent toutes également: mais ils ne tiennent pas pour tels, ceux qui ne ſavent qu'une partie de ces *Sciences*, encore que ce ſoit dans un degré excellent; auſſi s'appliquent-ils à toutes en général, tenant qu'elles ſont comme dans un enchainement les unes avec les autres, qui engage à les parcourir toutes, de la premiére à la derniére.

C'eſt

C'eſt peut-être là une des principales raiſons, qui les empêche de pénetrer auſſi avant dans chaque *Science*, qu'on le fait en *Europe*.

Ils ſuivent tous le bon raiſonnement dans leurs études, n'admettant l'autorité que ſur le point des principes de leur Mahometiſme, hors de quoi ils traittent de ſottiſes & de vanité tout ce qu'on appuye ſur le ſentiment d'un Auteur, au lieu de l'appuyer ſur la demonſtration: pour eux, ils vont au fonds & au ſolide, & veulent pénétrer autant qu'il ſe peut. Ils ont là-deſſus ce mot notable : *Le Doute eſt le commencement de la Science; qui ne doute de rien n'examine rien, qui n'examine rien ne découvre rien, qui ne découvre rien eſt aveugle & demeure aveugle.*

Ils ont toutes les *Sciences* auſſi diſtinguées & auſſi étendues que nous les avons, à la reſerve des *Syſtemes* modernes, & des nouvelles découvertes de nôtre *Europe*, qu'ils ne connoiſſent pas ; ce qui n'eſt pas pourtant ſi conſiderable que nous nous l'imaginons, pluſieurs *Theoremes* paſſant chez nous pour nouvelles découvertes, qu'on trouve dans les livres *Arabes* & *Perſans*, quoi que beaucoup plus obſcurément.

Ils commencent leurs études comme nous faiſons, par la *Grammaire* & par la *Syntaxe*, mais de là ils ſautent à la *Théologie*, ſur tout s'ils ſont un peu avancez en âge, puis ils viennent à la *Philoſophie*, & de là paſſent aux *Mathematiques* : ils ſe renferment après ou dans l'*Aſtrologie*, ou dans la *Medecine*, qui ſont les deux profeſſions, dans leſquelles on peut faire la plus haute fortune dans leur Païs.

Quoi qu'ils ayent preſque tous les Auteurs

Arabes traduits en *Persan*, néanmoins l'*Arabe* entre si fort dans toutes leurs disciplines, parce qu'elles sont originaires de cette langue, & parce qu'ils sont obligez de citer en *Arabe*, les textes de l'*Alcoran*, & des *Hadys*, qui sont les livres de *Mahomet*, & de ses douze premiers Successeurs, qu'ils savent tous l'*Arabe*. Quelques-uns l'apprennent d'abord methodiquement, & à l'égard des autres, on peut dire fort sérieusement, qu'ils le savent sans l'avoir appris; parce qu'il se trouve au bout de leurs études, qu'ils l'entendent fort bien à force de textes, & de longues citations qu'ils y ont lûes en cette langue; comme on peut juger, qu'un homme qui auroit fait toutes ses classes, & le cours de chaque *Science* dans nos langues vulgaires, seroit bien prêt d'entendre le *Latin*, si le *Latin* étoit encore plus mêlé qu'il ne l'est, dans nos langues vulgaires.

Les Auteurs des *Persans* sont de trois sortes. 1. Ils ont presque tous ces fameux Auteurs *Grecs* que nous suivons. 2. Ils ont des Auteurs *Arabes*, qui ayant traduit ces Auteurs *Grecs*, il y a plusieurs siécles, les expliquerent, & les étendirent, en y ajoûtant beaucoup de leurs propres découvertes, sans toutefois s'écarter des principes de leurs Auteurs. 3. Ils ont leurs propres Auteurs, qui n'ont pourtant fait autre chose, que de marcher sur les pas des Anciens; ainsi l'on peut dire qu'à l'égard de la *doctrine des Anciens*, les *Persans* en savent autant que nous, & peut-être plus, parce qu'ils cultivent uniquement leurs principes; mais ils n'ont point, comme j'ai dit, ces nouvelles découvertes de nôtre *Europe*, qui ont tant étendu, & perfectionné les

les connoiſſances. Leurs anciens Maîtres de *Philoſophie* ſont *Socrate*, *Platon*, & *Ariſtote*: ceux qu'ils ont pour les *Mathematiques*, ſont *Archimede*, *Euclide*, *Theodoſe*, *Menelaus*, *Apollonius*, *Ptolomée*: pour la *Médecine*, c'eſt *Hippocrate* & *Gallien*; & pour l'*Aſtrologie*, où ils réüſſiſſent le mieux, ils ſont particuliérement guidez par *Ptolomée*. Pour ce qui eſt des Auteurs *Arabes* & des Auteurs *Perſans*, il y en a pluſieurs dont la plûpart ſont d'autant plus admirables, qu'ils ne ſe ſont pas renfermez dans une *Science* particuliere, mais qu'ils ont écrit de toutes, comme j'ai obſervé que c'eſt la methode des Savans de l'*Orient*.

Le plus célébre des Auteurs des derniers ſiécles, & le plus ſuivi, eſt *Cojé Neſſir de Thus*, très-fameux, & très-eſtimé parmi les Savans de l'*Aſie*, qui vivoit il y a environ quatre cens cinquante ans. C'étoit un homme de naiſſance, & de grands biens, célébre pour ſa ſageſſe, & pour ſa ſcience, qui fut durant pluſieurs années le Préſident ou le Chef de toutes les Academies de l'Empire des *Tartares*, alors fort étendu. Ce fameux Auteur étoit natif de *Metched*, ville Capitale de la Province de *Coraſſon*, qui eſt la *Bactriane* des Anciens, & le Païs qui a produit les plus ſavans hommes de l'*Orient*, dans les derniers ſiécles. Cette ville s'appelloit *Thus* auparavant, & juſqu'au tems de cet Auteur; & c'eſt la raiſon pour laquelle on le nomme *Cojé Neſſir de Thus*. On tient qu'il ſavoit fort bien le *Grec*, parce que ſes Ouvrages ont beaucoup de maniéres des *Grecs* dans les argumens, dans les aſſertions, & les dogmes. Il a amplement écrit ſur toutes les parties des *Sciences* Divines & Humaines, la

Theologie, la *Philosophie naturelle*, la *Logique*, la *Theorie des Planetes*, qu'ils appellent *Elm cheirf*, c'est-à-dire, *la Science noble*, en laquelle ils ont le plus pénetré; les diverses parties des *Mathematiques*, la *Medecine*, la *Morale*, & la subdivision des vertus & des passions. Il a traité toutes ces *Sciences*, fort clairement & methodiquement, au lieu qu'elles étoient avant lui obscures & imparfaites parmi les *Mahometans*, & pleines de propositions inintelligibles. Ses Ouvrages sur la *Géometrie* & sur l'*Astronomie* sont estimez par plusieurs Savans, préferablement à ceux des plus Anciens Auteurs, & ceux qui en parlent le moins avantageusement, les y comparent. Ce savant homme fit à *Maraga* ville de sa Province, ce que le Roi Alfonse fit en *Portugal*: il y assembla les plus célébres Mathematiciens de l'*Asie*, sous l'autorité & par les ordres de *Haloucou Can*, qui tenoit alors le siége de l'Empire des *Tartares* Méridionaux, & il composa avec eux ces célébres Tables *Astronomiques*, qu'on appelle *Tables de Cojé Nessir*, & *Tables de Halacou*, parce qu'elles sont inscrites du nom de ce Prince, dans lesquelles les sentimens des plus Anciens Auteurs, se trouvent confirmez pour la plûpart. Il y détruit les *hypotheses* du huitiéme Ciel, que quelques *Auteurs Arabes* avoient enseigné dans les premiers siécles du *Mahometisme*, & il y resout beaucoup de doutes sur lesquels les Auteurs modernes de nôtre monde, ont fait de gros volumes.

Mahomed Chagolgius tient le premier rang après *Cojé Nessir*, sur tout pour l'Astronomie: il vivoit il y a deux cens ans & étoit na-

natif de *Bactriane* : il a augmenté les Tables de *Cojé Neffir* , & l'a fait avec tant de réputation , qu'on dit qu'elles furpaffent en plufieurs chofes, celles de tous les autres Aftronomes.

Mirza Oukoukbec eft mis enfuite entre leurs plus fameux Auteurs de la *Theorie* des *Planetes* : il étoit fils de *Temur Charouc* fils de *Temurleng*, qui eft le grand *Tamerlan*. Il a dreffé des Tables de moyens mouvemens, qui portent fon nom, defquelles les *Perfans* fe fervent pour le calcul des *Ephemerides*. Ce Prince à l'imitation de *Alacou Can*, convoqua les plus célébres Aftronomes de tout l'*Orient*, qui lui fournirent divers Syftêmes du fecond *Mobile*, defquels il choifit celui qui affirme la folidité des *Orbes* & des *Cieux particuliers*, enchaffez les uns dans les autres. Les trois plus fameux Aftronomes qui travaillerent avec lui, lefquels tenoient les mêmes principes, font nommez dans l'Hiftoire, *Moufa gendre du grand Cazy de Turquie: Molla Aly Kouchi*, *&* *Molla Kiafeldin gemchid de Cachan*; de châcun defquels il refte des Ouvrages fort renommez fur l'*Aftronomie* , que les *Perfans* étudient avec grande eftime. Les Oeuvres du premier font intitulées, *Cherac chac mini*. Celles du fecond, *Cherac techrid*, & ce mot de *cherac*, fignifie *lumiere*, & revient à ce que nous appellons, *Explication*. Les œuvres du dernier font encore plus eftimées. C'eft une correction des *Tables de moyens mouvemens des Planetes* de *Cojé Neffir*, dont j'ai parlé ci-deffus, qui dès fon tems, fe trouvoient bien éloignées de la réalité des mouvemens Celeftes, & ne répondoient pas aux

Phenomenes du Ciel. Ces *Tables* ainsi corrigées, s'appellent *zige padchabz Kaagoni*, c'est-à-dire *Tables de moyens mouvemens royales de l'Empire*, & sont fort en usage parmi les *Astronomes Persans*. Ils ont encore sur cette même *Science*, les *Tables* dites *Yelcani*, à cause qu'elles sont dédiées à *Yelcan*, Prince des *Tartares*; les *Tables universelles de Gileiben Katir*; la *somme du Roi de Carechme*, Province de la petite Tartarie, & une infinité d'autres, pour ainsi dire; car comme l'*Astronomie* & l'*Astrologie* sont les *Sciences* favorites de l'*Orient*, c'est surquoi les savans hommes qui y sont nez, ont le plus écrit.

Il est assez remarquable, que les Etats situez entre les fleuves d'*Oxe* & de *Jaxarte*, que j'appelle *la petite Tartarie Orientale*, ont produit depuis 600. ans, les plus habiles *Astronomes*, & en plus grand nombre. Ce que j'impute à la serenité de l'air, qui est si requise aux *Observations Astronomiques*. Un autre Auteur Illustre & fameux, entre tous ceux des *Persans*, c'est *Avicenne*, qu'ils nomment *Ibn Sina*, c'est-à-dire *fils de Sina*, du nom de la famille dont il est originaire; car c'est la pratique des gens doctes de l'*Arabie*, de se faire nommer du nom de sa famille. Cet *Avicenne*, qu'ils surnomment *Abrahi*, c'est-à-dire, *premier en ordre*, a écrit fort doctement, & amplement de toutes les *Sciences*. Il est particulierement suivi pour la *Philosophie*, & pour la *Médecine*, sur lesquelles on rapporte par honneur, qu'il a écrit plus de livres qu'il n'a vêcu d'années, quoi qu'il soit parvenu à une grande vieillesse. On l'appelle communément le *Prince des Médecins*, & le plus grand

des

des *Philosophes*, après *Aristote*. Il étoit de *Bochora* ou *Bactres*, ville capitale de la *Bactriane*, Païs qui produisoit les plus savans hommes de l'*Orient*, il y a quatre à cinq cens ans. *Avicenne* est encore plus ancien, étant venu au monde, dans l'onziéme siécle de l'Ere Chrétienne. On rapporte qu'il fut toute sa vie aussi malheureux que savant, & comme il conserva toûjours sa vertu dans ses plus rudes disgraces, on lui a donné le surnom de *elsa Kereté*, mot qu'on peut traduire également *couvert de pauvreté*, *&* *couvert de gloire*.

Les plus célébres Auteurs des *Persans* qui viennent ensuite, sont, pour les *Mathematiques*, *Maimon Rechid* & *Yacoub benel saba el Kendi*. Pour la *Géometrie*, & les *Forces mouvantes*, *Apollonius Pergeus* & *Ayran*. Pour l'*Optique*, *les Commentaires de Hassein sur Ptolomée Ta Kieldin*. Pour la *Gnomonique*, *Omarel Soufi*. Pour l'*Arithmetique*, *Abououlou-fa* & *Aliel Kouchi*. Pour la *Musique*, *Alfarabi* & *Abouzeltou*. Pour la *Perspective*, *Ebn Heussin*. Pour la *Géographie*, *Ebn Maarouf Abul feda Yacoub Hamavy*. Pour la *Logique*, *Yousouf Mansour* & *Abounesre*. Pour l'*Histoire*, *Mahomed de Balk*, qui est celui-là même qui porte le surnom célébre de *Mirkavend* ou *Mirkond*, & un autre qui a été surnommé *Kaavend Emir*, qui s'appelle en son nom propre *Ferdous de Thus*. Pour la *Judiciaire*, *Aboumeker Yacoub Kaiserié* & *Yacoub Alkendi*, que nous prononçons *Alkindus*. Nous le tenons en *Europe* pour avoir été un des plus renommez de l'*Orient*. Mais comme il en étoit un des plus doctes Astrologues, le peuple crédule imputoit à *Magie* ce qui partoit de la judiciaire uni-

uniquement. Le grand Auteur des Perſans, pour la *Magie* eſt nommé *Gioubera*. Pour la *Medecine* ils ont *la ſomme du Roi de Karachme*, Païs de *Tartarie*, divers Commentaires ſur *Gallien*, & entr'autres *Elpharabi*, Auteur du quatriéme ſiécle de l'*Hegire*, eſtimé un des plus grands *Philoſophes* & des plus grands *Médecins* du monde, à qui on peut croire auſſi ſûrement qu'à *Gallien*, & à *Ariſtote*. Enfin les *Perſans* ont un grand nombre d'Auteurs & de livres. Un *Perſan* auroit dit qu'ils en ont une infinité, mais quand on compare leurs Auteurs avec les nôtres, & leurs Collections de Livres les plus groſſes avec nos Bibliotheques, on peut bien citer le proverbe, *c'eſt une mouche auprès d'un Elephant*. Leurs plus groſſes Bibliotheques ne vont pas à quatre cens Volumes, mais ce ſont tous bons livres, & anciens, qui leur ſuffiſent pour tout apprendre.

On peut juger de là, que les *Perſans* ne font pas beaucoup de livres. Ils ſe tiennent aux anciens, prétendant qu'on n'y ſauroit ajoûter que peu de choſe; mais quoi qu'ils puiſſent dire, c'eſt une marque qu'ils ne font pas beaucoup de découvertes.

Comme ils ne ſe mêlent point du *Gouvernement* dans leurs écrits, ils ne ſavent ce que c'eſt que de demander des *Privileges*, & ils ne recherchent point auſſi des *approbations de Docteurs*. Lors qu'ils compoſent quelque Ouvrage de *Science*, ils ne manquent pas de le dédier au Roi, ou à quelque grand Seigneur, pour en avoir du profit. Mais la Dedicace ne ſe fait pas par un diſcours à part, & à la tête du Livre, comme ſont nos *Epîtres dédicatoires*, mais

mais dans la *Préface*, ou dans le *Prélude*, après l'article qui contient les loüanges de Dieu & des Saints. Car tous les Auteurs Mahometans, anciens & modernes, ont constamment cette loüable coûtume, de commencer leurs Ouvrages par des bénedictions, par la célebration de la grandeur de Dieu, par des acclamations sur leur Prophete, sur *Aly* son gendre, sur *Fatmé* sa fille, & sur les douze *Califes* de leur race, qui sont leurs grands Saints, & qu'ils appellent *les quatorze Purs*; comme je l'ai observé ailleurs. Pour montrer comment ces Piéces sont faites, voici la traduction du commencement de la *Préface* qui est à la tête du Recueuil des Oeuvres de *Cojé Nessir*, dont j'ai parlé ci-dessus.

Louange, service & adoration soit rendue à la Gloire & à la Puissance infinie, de celui qui sait créer la masse des choses sensibles, & qui donne le pain quotidien aux fils & aux filles d'Adam. Etre bien faisant, qui met la nape tous les matins, & sert opulemment la table, autant devant les impies & les desobéissans, que devant les fidéles, comme étant tous également pauvres & misérables. Etre misericordieux, qui, par le conseil de son incomprehensible clemence, fait sonner aux oreilles ces paroles: Mon peuple demande moi ce que tu voudras: Mon peuple fais pénitence de tes mauvaises œuvres. Etre bon, qui couvre ses amis d'une toile d'araignée [1], *plus forte qu'un mur, contre la fureur de*

[1] L'Histoire de *Mahomed* porte, que les Coreis de la Mecque, qui étoient ses Parens, ayant conspiré de le tuer, il arriva comme ils étoient prêts de l'aller attaquer sur le minuit, que l'Ange *Gabriel* vint

de leurs persécuteurs. Etre puissant, qui, du foible aiguillon d'un moucheron[2], *met en fuite l'ennemi furieux. Principe de toutes choses, qui, sans se servir de Ministres, de Conseil, d'Agens ni d'Officiers, qui sans Secretaires & Clercs, sans déliberations & sans reflexions, a créé l'homme, élevé sur tous les animaux par la superiorité de l'esprit, par l'excellence de la parole, & davantage par la distinction du bien & du mal. Etre à la misericorde duquel les crimes des méchans ne font ni tache ni dommage, & à la gloire duquel n'apporte ni lustre ni augmentation le culte volontaire des gens de bien:* Dieu n'ayant point besoin de tous les mondes. *Loüange*

&

vint à lui, & lui dit : *Prophete de Dieu léve toi promptement, fui de la Mecque, fais mettre Aly ton cousin à ta place, & te cache quelque part.* Sur quoi *Mahomed* s'enfuit, & se sentant poursuivi, s'alla jetter dans une étable, au devant de laquelle une toile d'araignée fut tenduë miraculeusement en un instant. Si bien que quand les soldats, qui cherchoient *Mahomed*, passerent devant, ils dirent, ne prenons pas la peine d'entrer là, vous voyez bien à ces araignées que personne n'y est entré de longtems.

[2] C'est encore ici une allusion à un conte qui se trouve dans les Legendes des Mahometans, qui est que *Nimrod*, faisant la guerre au Patriarche *Abraham*, & étant prêt de se jetter sur lui avec ses troupes, il lui envoya dire: *O Abraham, il faut maintenant combattre, où est l'armée de ton Dieu?* Le Patriarche fit réponse, *Elle va venir.* Et à même tems le ciel s'obscurcit, & il vint une nuée de *moucherons*, qui rongerent les soldats de *Nimrod* jusqu'aux os. Ils appellent cette *nuée de moucherons*, *Leskerpechi*, c'est-à-dire, *l'armée de cousins.*

& bénediction soit aussi donnée à celui, qui est au dessus de tous les éloges, la Matiere d'applaudissement sans nombre, de loüanges incomparables, de contentemens infinis, le meilleur de tous les Messagers Divins, le Guide du droit chemin, le Chef de toutes les créatures, la meilleure Essence de ce qui est né, le Premier de tous les Prophetes, le Patron de tous les Docteurs, la Régle des plus saints, Mahomed l'agréable; *que les plus sublimes éloges, & les plus glorieuses loüanges, soient données, tant à lui, la plus parfaite créature de toutes celles que Dieu a regardées favorablement, qu'à sa Famille, & ses Descendans. Sachez, cher ami Lecteur, que Dieu veuille conserver en ce monde, & en l'autre, qu'une nuit entre les nuits, vôtre Esclave foible & chetif, la plus basse des creatures de Dieu très-haut, le moindre de ceux qui esperent en sa miséricorde, & le plus coupable de ceux, qui prient pour le pardon de leurs péchez, l'humble* Aly Hamed Nessir, *fils de* Abi Bekre, *&c.*

CHAPITRE II.

Des Ecoles & des Colleges, & de la maniere d'étudier.

LEs *Persans* envoyent les enfans à l'Ecole, aprendre à prier Dieu, & à lire, à l'âge de six ans, ne leur croyant pas auparavant la tête encore assez forte pour rien apprendre. En effet, leur Païs étant chaud & sec, le cerveau n'y est pas capable de tant d'application que dans nos Païs froids, & il ne faut pas tant le travailler. Ils appellent les Ecoles *Mek-*

Mekteb, mot qui veut dire *entrée*, parce que c'eſt la porte pour entrer dans les *Sciences*, ou dans le commerce du monde, & les Maîtres d'Ecole *Mekteb-dar*. Il y a grand nombre de ces Ecoles en chaque ville, & on peut dire même qu'il y en a beaucoup en chaque quartier de la ville. Les Ecoliers liſent chacun leur leçon haut tout à la fois: l'un commence ſon A. B. C: un autre épelle: un autre lit du *Perſan:* un autre de l'*Arabe:* l'un tourne d'une *Langue* en une autre: un répete des *Vers:* un autre de la *Proſe:* l'un étudie la *Grammaire:* un autre la *Syntaxe:* cependant chacun lit tout haut & fort haut, le Maître l'obligeant de crier de toute ſa force, ce qui fait un bruit que l'on peut appeller un vrai *Sabath*; car aſſurément on ne s'y entend pas ſoi-même, & de vingt pas qu'on approche d'une Ecole l'on en entend le tintamare. Le Maître eſt fait parfaitement à ce bruit, écrivant ou liſant tranquillement tant qu'il dure, & cependant il entend ſi chacun dit bien, s'il continue, s'il parle haut & avec attention, & lors qu'il apperçoit quelqu'un qui ne fait pas ſon devoir, il lui allonge des coups d'une houſſine qu'il a à la main ou ſur ſes genoux, & le remet en train. Les *Perſans* ſoutiennent que les enfans apprennent mieux de cette maniére, que quand on les fait étudier bas: ils diſent que quand on fait étudier bas les enfans, ils regardent çà & là, & penſent à autre choſe au lieu d'étudier, mais que quand on les fait étudier haut, nul ne peut s'arrêter ni ſe détourner, mais eſt retenu par l'action. Ils diſent d'ailleurs une choſe fort veritable, que par ce moyen les enfans apprennent à par-

parler & à prononcer, parce qu'étant obligez de parler à haute voix & clairement, on les redreſſe s'ils le font mal. Le Maître fait venir tour à tour les enfans dire leur leçon devant lui, ce qui ne l'empêche pas, comme j'ai dit, d'avoir l'eſprit à ce que font les autres, & à ce qu'il fait lui-même, qui n'eſt pour l'ordinaire que copier & écrire des livres.

La dépenſe de l'Ecole eſt fort petite en ce Païs-là & chacun paye ſelon ſes moyens, ſans faire de marché en y envoyant ſes enfans : à *Iſpahan* par exemple la groſſe paye de l'Ecole n'eſt que d'un *écu* par mois, & la moindre n'eſt que de *dix ſols* : il y a même bien des Ecoliers qui ne payent *rien*. Les Maîtres ont outre la paye du mois pluſieurs *émolumens*, & au lieu qu'en *Europe*, c'eſt aux fêtes qu'on fait des *préſens* à ſes Maîtres, c'eſt en *Perſe* lors que l'on commence une nouvelle leçon; ou quand on prend un nouveau livre. Le *préſent* eſt toûjours proportionné aux moyens des parens de l'Ecolier, & au degré de ſcience où il monte. Le gros *préſent* eſt quand on fait prendre le texte de l'*Alcoran* qui eſt Arabe, & comme on paſſe bien du tems ſur ce livre, parce qu'il eſt eſtimé non ſeulement comme le centre de la *ſcience revelée* : mais encore comme la plus exacte *ſyntaxe*, la plus pure *Grammaire*, & la plus *ſublime Rhetorique:* on fait des *préſens* au Maître, lors qu'on en vient à certains Chapitres, qu'on tient pour plus forts & plus difficiles que les autres. Si quelque Ecolier manque à faire ſon préſent, le Maître ne le chaſſe, ni ne le châtie pas, mais il excite ſes Camarades

rades

rades à lui faire honte, & à le harceler par des grimaces, & autrement, jusqu'à ce qu'il ait satisfait à la coûtume. Ils y ont tous interêt, parce que quand on fait un présent au Maître, il donne *Campos* aux Ecoliers. J'ai observé dans le premier livre, que les enfans de *condition* ne vont jamais à l'Ecole, mais qu'on les instruit dans la maison.

On procede ensuite à l'Ecriture, j'en ai touché quelque chose en un autre endroit. J'ajoute ici qu'il y a sept caracteres differens chez les *Arabes* & chez les *Persans*, en voici les noms. *Nasch* du terme Grec *niaicrois*, c'est-à-dire *beau*, d'où est venu celui de *nacre de perle Thalic* le caractere du college; *Divané* de pratique; *Kerme*, qui est une sorte de chiffre; *Schillusch Rehamir* du nom de l'Auteur qui étoit un poëte célebre; *Jacouchi* du nom de l'Auteur pareillement.

De l'Ecole, on va au College. Les *Persans* appellent les Colleges *Medresé* mot dont l'Etymologie signifie lieu où *on enseigne la doctrine*, & vient peut-être d'une même *racine* avec le mot de *Misdraschot*, duquel les Hebreux appelloient ces *Academies*, où on enseignoit la Loi & les Prophetes, & qui signifie *Maison de prédication*. Le *Principal* s'appelle *Muderris*, mot qui vient de la même *racine*. Il a un ou deux Regens sous lui au plus, & quelquefois il est seul: de sorte qu'il n'y a pas d'autre Regent dans le College que le *Principal*. Mais qu'il soit seul ou non, il donne leçon à tous ceux qui veulent étudier sous lui, soit Pensionnaires soit Externes.

Tous les Colleges de *Perse* sont rentez; & il y en a qui le sont assez richement. Les plus

plus grands ont cinquante à ſoixante logemens, conſiſtant chacun en deux chambres, & un veſtibule. On les donne vuides & ſans meubles; c'eſt à chacun à les meubler ſelon ſes moyens, ou ſon humeur. Les Colleges les mieux rentez, ont vint ſols par jour, par Ecolier, que chacun dépenſe comme il veut; car on ne vit point-là en commun. Il y a des Colleges qui n'ont qu'un ſol; cependant on ne laiſſe pas de rechercher ardemment *ces places*, à cauſe du logement & de quelques autres émolumens caſuels, ce qui fait auſſi qu'on y trouve des Penſionnaires, qui n'ont pas même les commencemens, & qui ne ſe ſoucient point de *ſcience*, mais qui ne ſont-là que pour l'amour de ce petit *benefice*. On y voit des Etudians qui ont les *ſoixante ans*, comme je l'ai dit, & qui ont femmes & enfans; de maniere que ces *Academies*, ſont quelquefois des lieux d'une extrême ignorance, où l'on ſe fourre, non pas tant pour l'amour des *Sciences*, que pour vivre plus à l'*aiſe* & ſans travailler. On fait ſur cela un *conte* en *Perſe*, qu'un jour un *Paiſan* menoit une charge de brique dans un College, où il faloit deſcendre une marche pour entrer, & ne pouvant faire paſſer ſon *âne*, quelques coups qu'il lui donnât, il le prit par la queüe & par les oreilles, & le tiroit en ſe penchant contre, pour mieux tirer juſqu'à ce qu'il l'eût fait entrer. Un des *Etudians* du College, qui le voyoit faire, lui dit pour ſe moquer; *bon homme qu'as tu dit a l'oreille à ton âne qu'il eſt entré dès que tu lui as parlé, lui qui ne vouloit pas paſſer auparavant*; *je lui ai dit*, répondit le païſan, *qu'il avoit tort de crier qu'il n'entreroit point chargé de briques*, *en*

un lieu où il avoit été sous la forme de Principal, puis qu'avec sa charge, il ne seroit pas encore le plus âne de la maison. Le Principal & les Regens de College qui s'aquitent justement de leur devoir, donnent leçon *gratis* aux Pensionnaires & aux Externes également, mais il y en a d'autres qui en tirent de *l'argent*, quoi qu'ils soient payez du College, & qu'ils n'ayent pas le droit d'en exiger.

Il y a un si grand nombre de Colleges en *Perse*, qu'on assure que leur revenu est de *cent mille tomans*, qui font *quatre millions cinq cens mille livres monnoye de France.* On peut juger de cela, & de ce que j'ai dit que chaque Étudiant a par jour de pension, quel nombre d'Étudians il y doit avoir; aussi peut-on dire qu'ils rongent le Païs par leur nombre & par leur avidité. La *Charité Mahometane* s'étend autant en *Fondations publiques*, qu'elle est resserrée au contraire en fait *d'assistances particulieres*: une de leurs principales *Fondations* est celle des Colleges; car quoi qu'il n'y ait point de Mosquée qui n'ait son College à côté, on trouve des Colleges, jusques dans des villages, & j'en ai vû en plusieurs. La méthode ordinaire de ceux qui en fondent est d'y bâtir premiérement un *Caravanserai*, qu'on dévoüe aux *Passans*, pour y loger *gratis*, puis un Bain, un Caffé, un Bazar, ou marché, & un grand Jardin, lesquels on donne à ferme, & puis un College auquel on assigne pour entretien le revenu de ces édifices-là. Les *Fondateurs* des Colleges font d'ordinaire les Gardiens & Administrateurs du revenu qui y est annexé; ce qu'ils appellent *Moutevely* terme *Arabe*, qui denote un

un homme établi pour avoir la direction de quelque chose & qui revient à ce que nous appellons *Fabricier*. C'est ce *Directeur* qui met le Principal & les Régens du College, & le Principal y reçoit qui il lui plaît pour *Bourciers*. Quand le *Fondateur* est mort son héritier est le gardien à sa place, & lors qu'il arrive que les biens du *Fondateur*, viennent à être confisquez au Roi; c'est le *grand Pontife*, qu'on appelle Cedre, qui devient Curateur du College. Surquoi il faut encore observer que quand on a une fois fait une telle *Fondation*, on n'en est plus le Maître, il faut laisser le revenu au College. Il y a cinquante sept Colleges à *Ispahan*, dont plusieurs sont de *fondation Royale*, ou sont dévolus au Roi, & dans ces Colleges-là, c'est le Roi qui donne les places de Principal & de Regent. Les plus riches Colleges n'ont que *douze mille francs* de revenu, qui quelquefois se partage à cinquante ou cinquante cinq Etudians. Ils ne peuvent être ainsi que fort pauvres, & la plûpart le sont à tel point, qu'ils n'ont pas le moyen de payer les Maîtres, & sont obligez d'aller à ceux qui enseignent pour rien, dont il y a grand nombre comme je l'ai observé. Si quelqu'un leur en dit quelque chose, ils répondent pour couvrir leur pauvreté, qu'ils ont quitté leur Maître, parce qu'il n'étoit pas assez docte. Les Etudians qui ont du savoir & de la vigilance, subsistent en enseignant dans les maisons; soit comme Précepteurs logez & entretenus, soit comme Maîtres qui y donnent leçon, ou bien en transcrivant des Livres; car comme on n'a que des Manuscrits en *Perse*, l'*Ecriture* est un art fort

étendu, & qui donne du pain à une infinité de gens. Un homme y peut gagner dix sols par jour, ce qui est par proportion, une aussi grosse paye que trente sols dans nos païs. Les Etudians parviennent avec le tems aux *Benefices*, & ainsi se mettent un peu à l'aise. Ils ont une grande consideration pour le Principal ; car comme c'est lui qui les fait entrer, il les peut mettre dehors à son gré. Il leur donne leur pension le premier jour du mois, comme je l'ai observé, la recevant du Curateur, & en toutes choses ils dépendent de ses bonnes graces. Il ne faut pas oublier que chaque College a une maniere de Chapelle ou Oratoire pour faire la priere publique.

Outre les Colleges où l'on enseigne publiquement : il y a dans toutes les villes, des gens faisant profession de *Sciences*, comme sont des Grands Seigneurs disgraciez, ou d'autres qui se sont retirez de la Cour & des affaires, lesquels enseignent publiquement, faisant leçon soir & matin, à des heures qu'ils marquent, & souvent ils entretiennent les Etudians de papier & de livres, leur donnant à manger certains jours de la semaine, & même des habits & quelquefois encore de l'argent. On dit qu'il y a des gens qui font cela par vanité, car les Etudians qui viennent en foule à de si génereux Maîtres, sont autant de trompettes, qui vont publiant leur savoir, leur génerosité, & leur vertu. Il est vrai que rien ne donne plus de réputation en *Perse*, que d'instruire à ses dépens beaucoup de disciples, & de favoriser les Savans & la Science. Lors que le premier Ministre d'Etat est homme de Lettres, il est d'ordinaire le Chef des

Etu-

Etudians ou *Taleb-elm*. *Mahamet Mehdi*, Premier Ministre sous *Abas second* & *Soliman premier*, étoit leur Chef quand j'arrivai la premiére fois en *Perse*; autrement c'est quelqu'un des plus Grands Seigneurs du Royaume, & le plus souvent c'est *le Cedre* ou *grand Pontife*, qui est une charge de grande autorité en *Perse*.

Quant à leur maniere d'étudier, il faut dire d'abord que la Classe du College, n'est autre que la chambre du Regent. L'Etudiant s'y rend, & après un profond salut à son Maître, il s'assied sur ses talons, & le Regent lui ayant fait signe de commencer, il lit une periode de deux ou trois lignes dans un Auteur & se taît. Le Maître en fait l'explication, puis le Disciple recommence à lire, ou un autre qui prend la même leçon lit un autre article ensuite, & le Maître l'explique comme auparavant, & ainsi de suite pendant une heure ou deux de tems. Après quoi le Disciple met son livre & son portefeuille à terre devant le Regent, se leve, & se tient debout, la tête inclinée, les mains croisées sur l'estomach, qui est la posture respectueuse en *Perse*, Et si le Regent trouve à propos de continuer la leçon, il lui fait signe de se rassoir, si non il lui donne congé en ces mots *Dieu soit avec vous*. Quand le disciple a pris leçon dans un endroit il la va prendre dans un autre, soit dans son College même, soit à la ville, & quelquefois c'est sur la même *Science* qu'il va prendre leçon d'un autre Maître, mais d'ordinaire c'est sur une autre *Science*; car il faut observer que les Etudians *Persans*, étudient ordinairement diverses *Disciplines*, en même

 tems,

tems, de même que leurs Maîtres, donnent leçon de differentes *Sciences* en tout tems; un Regent n'étant réputé savant homme, comme je l'ai remarqué, que quand il sait toutes les *Sciences*. J'ai vû souvent des Regens donner leçon de quatre *Sciences differentes*, dans une même seance, à differens Etudians, & des Etudians prendre pareillement leçon de *diverses Sciences* en même jour. Je ne sai pas bien, si c'est-là la bonne methode, c'étoit celle de l'Antiquité, & il y a de la difference, entre instruire de la jeunesse, ou des hommes faits; parce que ce qui pourroit confondre l'esprit d'un jeune enfant, ne confond pas l'esprit d'un homme meur.

Lors qu'ils ont fait du progrès dans les *Sciences*, ils se mettent à en disputer, & ils s'assemblent pour cela trois ou quatre & pas davantage, l'un tenant l'*affirmative* & l'autre la *négative*, ce qu'ils font quelquefois devant un Regent, quelquefois entr'eux seuls; mais ils n'ont point de disputes, ni de leçons publiques, comme il y en a en *Europe* pour la *Medecine*, & pour *le Droit*.

C'est-là la maniere d'étudier en *Perse*, mais ce n'est que pour les Etudians de basse condition, car pour les autres & surtout pour les Enfans de Qualité, on les fait étudier dans leurs maisons, en y faisant venir des Maîtres, ou en les y entretenant; chose facile & de peu de dépense, à cause du grand nombre de *gens de Lettres* qu'il y a par tout, qui sont Etudians toute leur vie, & qui sont fort pauvres, comme je l'ai dit.

J'ai observé aussi, dans le premier livre, que les *Persans* ont l'esprit subtil, vif, & poli, & si l'on

si l'on ajoûte à ces talens naturels, les autres excellentes dispositions qu'ils ont *à l'étude*, comme est l'application & l'assiduité, la frugalité & la sobrieté, & l'amour pour les *Sciences*, jusqu'à s'y dévoüer toute leur vie; on jugera qu'il faut de nécessité qu'ils y fassent beaucoup de progrès. Mais ils en feroient beaucoup davantage, s'ils avoient les belles méthodes de nôtre *Europe*, s'ils ne s'appliquoient qu'à une *Discipline* à la fois, s'ils avoient les livres à aussi bon marché, que l'Imprimerie nous les fait avoir: & enfin si leurs Maîtres étoient assez justes, ou assez charitables, pour enseigner de leur mieux, & tout ce qu'ils savent; chose qu'on dit qu'ils ne font que pour leurs Parens, ou pour leurs intimes amis.

Ce qui m'a le plus fait remarquer la vanité des Savans de *Perse*, c'est la jalousie qu'ils ont des *Europeans*, à qui ils voudroient bien cacher le plus beau de leurs *Sciences*, pour pouvoir s'imaginer qu'ils ont quelque chose au dessus de nous, en échange des talens de *Science*, qu'ils voient bien que nôtre Païs a sur le leur. J'ai observé cela chez divers Astronomes, sur tout touchant la structure de leurs Astrolabes, en quoi ils nous passent, comme je le dirai en son lieu.

Mais comme on ne sauroit bien traiter des *Sciences* des *Persans*, sans parler premiérement des Langues dont ils se servent, & de leur Ecriture; j'en entretiendrai le Lecteur dans les Chapitres suivans.

CHAPITRE III.

Des Langues dont les Persans se servent, & particuliérement de la Langue Persane & de la Langue Arabe.

LES *Persans* se servent de trois Langues. Du *Persan* proprement dit, qui est la Langue naturelle de leur Empire. Du *Turquesque* & de l'*Arabe*. On n'en connoît point d'autres en Perse. Les gens de quelque considération, & tous ceux qui fréquentent le Monde, savent ces trois langues également. Les femmes même les aprennent toutes trois, & si on ne les sait, ou qu'on ne sache au moins les deux premiéres, on ne peut pas dire qu'on entende les conversations. Je savois les deux, & j'entendois beaucoup d'*Arabe*, que je savois même lire & écrire. Cependant il n'y avoit pas de jour, que je ne me plaignisse, de ne le savoir pas entiérement, parce qu'il se trouvoit toûjours quelque passage, que je n'entendois point, faute de bien savoir cette *langue*.

Le *Persan* est la *langue* de la *Poësie*, des *belles lettres* & du Peuple en général. Le *Turquesque* est la *langue* des armées & de la Cour, on n'y parle que *Turc*, tant parmi les femmes, que parmi les hommes, sur tout dans les Serrails des Grands, ce qui vient, de ce que la Cour est originaire du Païs de cette *langue*, descendant des *Turcomans* dont le *Turquesque* est la *langue* naturelle. L'*Arabe* est l'Idiome de la Religion & des Sciences relevées. Les

Per-

Persans ont ce dire commun sur les *langues*, pour montrer que ces trois-là sont les seules, qu'il faille tenir pour de vrayes *langues*. *Farsi baliket*; *Arabi fesihet*, *Turki sciaset*, *baky kobabet*; c'est-à-dire, *le Persan est une langue douce*, *l'Arabe est éloquent*, *le Turc est severe*, *les autres langues sont un jargon:* le mot que je tourne *severe* signifie proprement *châtiant & reprenant*, comme qui diroit une *langue* propre à gourmander ou mortifier. Pour faire une comparaison de ces trois *langues*, avec les *langues vulgaires de l'Europe:* il faut dire que le *Persan* a du rapport avec les *langues* qui viennent du Latin, le *Turc* avec *celles* qui viennent de l'*Esclavon*, l'*Arabe* avec le *Grec*; mais l'*Arabe* est beaucoup plus en usage chez les *Persans*, que le *Grec* ne l'est chez nous; cela vient à mon avis de ce que les livres de leur Religion, étant écrits en *Arabe*, & la Religion, qui commande à chacun de les lire, défendant en même tems de les traduire, on est obligé pour l'interêt de son salut de savoir la *langue* en laquelle ils sont écrits.

Ainsi il ne faut pas s'imaginer qu'encore que ces langues, aillent si fort de compagnie en *Perse*, elles soient semblables dans les mots ou dans les racines; car elles ne se ressemblent pas plus que les trois *langues*, auxquelles je les ai comparées, se ressemblent entr'elles: au contraire elles different fort l'une de l'autre, soit dans la Grammaire, soit dans la phrase & dans la façon de parler; mais c'est qu'elles se prêtent une infinité de mots. L'*Arabe* prête aux deux autres *langues* les termes de la Religion, des Sciences, & de la Jurisprudence. Le *Persan* prête au *Turc*, des

termes pour la Poësie, & pour la fleurete. Le *Turc* en donne au *Persan*, pour le commandement & pour la Guerre. Ils ajoûtent à ce que j'ai rapporté un *conte* pour montrer que ces trois *langues* sont aussi anciennes que le monde: ils disent *qu'elles étoient en usage toutes trois dans le Paradis terrestre & en même tems:* que le Serpent qui séduisit nos premiers parens parloit *Arabe*, qui est la *langue* éloquente, forte & persuasive. Qu'*Adam* & *Eve* parloient *Persan* entr'eux, qui est un Idiome doux, flateur, & insinuant, qui réüssit à *Eve*, comme on sait; & que l'*Ange Gabriel*, qui les chassa du *Paradis*, se mit à parler *Turc*, parce que leur ayant fait commandement de sortir du *Paradis* en *Persan*, puis en *Arabe*, sans qu'ils en fissent rien, il s'exprima enfin, dans les termes de cette *langue* menaçante, qui les effrayerent, & qui les firent obéir.

J'ai observé dans mon premier Volume, qu'on parle plus le *Turc* que le *Persan*, dans le Royaume de *Perse*, depuis les frontieres Occidentales, & Méridionales jusques bien avant dans la *Parthide:* & *Persan* dans le reste de l'Empire. J'observerai encore ici, que de même qu'on parle vulgairement le *Turquesque* à la Cour de *Perse*, on parle de même, & plus communément le *Persan* à la Cour du Grand Mogol, & des autres Rois *Mahometans* des *Indes*; dont la raison est que les Grands de *Perse*, étant originaires des peuples belliqueux du *Turquestan*, qui est la petite *Tartarie*, & les Grands des *Indes* étant originaires des hommes de Lettres de la *Perse*, qui sont allez dans la suite, porter aux Conquerans de ces grands Etats, qui sont des

Ma-

Mahometans comme eux, les Sciences & la politesse: chacun a introduit sa *langue* dans la Cour où il s'est attaché. On remarquera cependant, que le *Turquesque*, qu'on parle en *Perse*, & sur tout à la Cour, est un *Turquesque* adouci par des termes, & par le tour de la *langue Persane*, en sorte qu'un Turc de *Constantinople* a peine à l'entendre, comme il a peine aussi d'être entendu en son *Turquesque*.

J'ajoûte à ce qui a été dit de ces trois *langues*, que quoi qu'elles n'ayent ni rapport, ni penchant, vers nos *langues* d'*Europe*, néanmoins elles ne sont pas plus difficiles à apprendre, & à prononcer que l'*Italien* l'est aux Anglois. Mais la lecture de ces *langues*, est un accablement pour les Etrangers; ils n'y sauroient venir parfaitement, parce que les lettres Alphabétiques étant composées de figures & de points: il arrive que la ponctuation, n'étant jamais placée bien juste, & les figures manquant souvent de points, on ne peut jamais lire sûrement.

Ce qu'il y a de plus admirable, & de plus remarquable dans ces *langues*, c'est qu'elles ne changent point, & n'ont point changé du tout, soit à l'égard des termes, soit à l'égard des phrases, & du tour, rien n'y est nouveau ni vieux, nulle bonne façon de parler n'a cessé d'être en crédit. L'*Alcoran* par exemple, est aujourdhui comme il y a mille ans, le modelle de la plus pure, plus courte, & plus éloquente diction. Les Poëtes *Persans*, qui ont écrit il y a quatre ou cinq cens ans, sont aussi les Maîtres du beau *langage*: on y apprend à parler & à écrire. On ne voit rien

paroître qu'on trouve mieux écrit, & il ne monte à l'esprit de personne, qu'on puisse embellir la *langue*, ni la perfectionner. C'est, comme je croi, la même chose pour le *Turquesque*, & si l'on fait reflexion, sur les inconveniens infinis, qui naissent des changemens qu'on apporte sans cesse aux *langues* vivantes dans nos Païs, sur tout à la Françoise: on trouvera que ces peuples d'*Orient*, sont fort sages, & fort heureux, de s'être délivrez d'un si grand inconvenient, qu'est celui du changement, dans la chose du monde la plus importante qui est la parole.

Comme la *langue Arabe* fait une partie de la *langue Persane*, de la maniére que je viens de le représenter, je dirai quelque chose de cette *langue* avant que de parler de la *Persane*.

Les *Orientaux* tiennent, que la *langue Arabe*, est la plus excellente, & la plus riche *langue* du monde, une *langue* incomparable. Ce qui me fait croire que cela est assez véritable, c'est que ceux qui la savent le mieux en *Asie*, aussi bien qu'en *Europe*, sont ceux qui l'admirent le plus. Elle est surtout merveilleuse dans le nombre des termes differens. On compte qu'elle est composée, de douze millions trois cens cinq mille quarante deux mots, & l'Histoire parle d'un Prince *Arabe*, qui avoit un si gros Dictionnaire de cette *langue*, qu'il falloit soixante Chameaux pour le porter. La plus grosse Bibliotheque qu'il y ait aujourdhui en *Orient*, est bien loin d'être aussi nombreuse. Les Livres qui parlent de cette *langue*, disent qu'elle a été si copieuse, qu'il y avoit mille synonymes pour dire un *chameau*, ce qu'il faut entendre de tous les

états,

états, & de toutes les postures, où on le peut représenter. *Firousabad* Auteur *Persan*, compte qu'il y a aussi mille mots Arabes, pour dire une *épée*, ce qui est encore plus merveilleux, puis qu'une *épée* ne se peut concevoir sous autant d'idées differentes, qu'une bête à quatre pieds. On ajoûte qu'il y avoit de même cinq cens termes pour dire un *Lion*, quatre cens pour signifier *la calamité*, deux cens pour dire *du lait*, quatre vingt pour signifier le *Miel*. Je ne sai combien pour dire *des dattes*, & l'arbre que nous nommons *la Palme*, & ainsi de cent autres choses. Particuliérement de celles qui sont les plus abondantes & plus communes parmi les *Arabes*, pour lesquelles il y a plus de noms synonymes que pour les autres; sur quoi on fait aussi parmi eux ce petit conte. Qu'un *Arabe* aprenant qu'un chat avoit plus de cent noms, & n'en ayant jamais vû: il s'imagina que c'étoit quelque bête noble, comme le Lion, ou le Cheval, puis qu'il avoit tant de noms. Les Auteurs *Arabes* & *Persans*, qui rapportent ces merveilles, assurent unanimement, qu'on ne peut apprendre tous les termes de la *langue Arabe* sans miracle, & que nul homme ne l'a jamais suë que *Mahomed*. Que c'est un don de Dieu tout particulier que de la savoir, & pour comble d'éloges pour cette *langue*-là, ils ajoûtent qu'en Paradis on parlera *Arabe*, parce que c'est une *langue* également claire & expressive: en effet il y a plusieurs choses en cette *langue*, qui ont une force singuliere, qu'on ne peut traduire, ni faire entendre que par circonlocution. Ces mêmes Auteurs ajoûtent, que la plus grande partie de cette *langue*, est perie, & qu'on ne peut

plus en connoître la *richesse* & la *beauté*, que dans les éloges des Anciens Auteurs.

On ne peut douter que la *langue Arabe*, & la *langue Hebraïque* ne sortent d'une même souche; car l'une & l'autre ont un tour approchant, & des Phrases & des constructions qui se ressemblent. Beaucoup de gens prétendent, que l'une soit née de l'autre, & quoi qu'en cette production, la plûpart des savans de nôtre *Occident*, veuillent que ce soit la *langue Hebraïque*, qui soit la *mere*, il y en a d'autres néanmoins qui croyent, que c'est la *langue Arabe*. Il me semble en effet, qu'*Abraham* devoit parler la langue de l'*Arabie*, puisqu'il y étoit né; cependant on ne sait sur tout cela que des choses incertaines, tirées par conjectures du Livre de la Genese. Nos gens doctes font communément, Heber ou sa famille, l'Auteur de la langue Arabe, mais les Auteurs *Mahometans*, qui mettent l'*Arabe* bien auparavant l'*Hebreu* en font *Adam* l'Inventeur, ou pour parler plus juste ils disent que ce fut lui qui l'enseigna aux hommes, l'ayant aprise de Dieu, & non seulement la *langue* Arabe, mais aussi l'écriture Arabe. Il faut pourtant que les *Mahometans*, n'ayent pas bien crû que les figures de leurs lettres fussent d'une Origine Divine, puisqu'ils les ont si fort alterées, & avec tant de succès, soit pour la figure soit pour l'ordre & l'arrangement; car l'ancien caractére *Arabe* qu'on appelle le caractére *Cufique*, du nom de *Cufa*, où étoit la grande Academie de l'Arabie au tems de *Jesus-Christ*, est fort laid & sans aucune grace, au lieu que les lettres *Arabes* d'à présent, qui furent inventées, trois cens ans après *Mahomed*,

med, par un savant *Arabe* nommé *Ebn Motab*, & depuis limées encore & ajustées, par un autre savant nommé *Ebn Bouueb*, sont beaucoup plus belles, que ce vilain caractére *Cufique*; comme je l'ai fait voir à plusieurs savans hommes de mes amis, avec des feuilles de vêlin que j'ai apportées, qu'on croit vieilles de mille ans, desquelles je donnerai des ectypes dans la description de *Persepolis*.

La commune opinion des *Mahometans* est qu'*Ismaël*, la souche & la gloire des Arabes, & à qui ils rapportent toutes les choses saintes du premier tems; comme ils rapportent les mauvaises du même tems, à *Nimrod* ou *Nembrot*; qu'*Ismaël*, dis-je, est l'Auteur de la *langue* & de l'Ecriture *Arabe*, qu'ils appellent la langue d'*Ismaël*, soit qu'il l'eût inventée, soit qu'il n'eût fait que la polir & l'enrichir, comme les gens savans de *Perse* le tiennent; car ils disent que *Yarab* fils de *Kahtan*, c'est le *Jerab fils de Joktan*, du dixiéme Chapitre de la *Genese* verset 26. qu'ils font le premier habitant de l'*Arabie heureuse*, changea le langage de *Noë*, qui étoit le *Syrien*, en *Arabe*. Je distingue le *Syrien* qui étoit la *langue* des *Pheniciens*, ou *Chananéens*, d'avec le *Syriaque* qui est une langue née long-tems après parmi les *Juifs* transmigrez en *Assyrie* du mêlange de l'*Hebreu* leur *langue* naturelle, avec le *Chaldaïque* la *langue* de leurs Seigneurs. Ces doctes *Persans* ajoûtent, qu'ensuite *Ismaël* reforma & repurgea ce dialecte Arabe, le reduisant aux régles du langage, qu'il avoit appris dans la maison de son pere, chose néanmoins que quelques Auteurs raportent, non à *Ismaël*, mais à *Homaisa* & à *Kedar* ses fils. Il est vrai

cependant, qu'il y a eu des Ecrivains qui ont avancé, que l'*Idiome Arabe* étoit né peu avant le *Mahometisme*; mais cela est dit sans aucun sens, & sans aucun fondement, à moins qu'on n'entende par là que cet *Idiome* renâquit peu avant *Mahomed*; chose qui paroît assez vraisemblable, puis que les Auteurs Mahometans demeurent d'accord, que peu avant *Mahomed* la *langue Arabe* étoit oubliée pour la plus grande partie, & que la lecture & l'écriture de cette *langue* étoit une connoissance si rare, que quand l'*Alcoran* fut publié, il ne se trouvoit personne qui le sût lire ni copier. Les mêmes Histoires assurent, que lors que les *Arabes* s'émerveilloient de voir cet *Imposteur* parler *Arabe*, si bien & si élegamment, leur faisant entendre mille termes qu'ils n'avoient jamais ouï: Il leur répondit, qu'ils n'en devoient pas être étonnez, puisque c'étoit l'*Ange Gabriel* qui lui avoit appris à parler leur *langue*, comme *Ismaël* la parloit. Les *Arabes* ont appellé depuis cet *Arabe* pur, la *langue* des *Coreichs*, qui est le nom de la Famille de *Mahomed*, soit à cause de lui-même, soit à cause d'*Ismaël*, qu'ils font la souche de cette race malheureuse. L'*Alcoran* lui donne par éloge, je dis à cet *Arabe pur*, le nom de *langue claire*. Mais on reconnoîtra aisément, que tout ce que les *Mahometans* disent sur ce sujet, ne sont que des *impostures*, si l'on le compare avec ce que tous les Auteurs *Arabes* assurent unanimement: Que de tout tems les *Arabes* s'appliquoient à l'étude de leur *langue* avec un amour singulier, & préferablement à toute autre *Science*, & qu'ils se glorifioient de l'excellence de leur *langue*, par dessus les au-

tres

tres *langues* du monde. On trouve dans le célébre *Abounesr* ces paroles, qui viennent fort à propos sur le sujet : *Les Arabes ont toûjours étudié particulierement l'Astronomie & la Médecine, mais par dessus tout leur propre Dialecte, & ils disoient par maniére de proverbe, qu'un Arabe se vantoit de trois choses, de son épée, de son hospitalité, & de sa langue.*

Je finirai ce discours de la *langue Arabesque* par deux observations : La premiere, qui est fort certaine, & nullement contestée, c'est que cette *langue* qui est la *langue matrice*, ou une des premiéres *matrices*, a un *privilege* au dessus de toutes les autres *langues* du monde, lequel consiste en ce qu'il n'y en a point, qui se soit conservée si long-tems pure & sans changement. Elle est encore aujourdhui la *langue vulgaire* de plusieurs vastes Païs, où l'on n'en parle point d'autre; & il n'y en a point qui soit cultivée en tant de Regions, & par des peuples plus studieux, & plus amateurs des Sciences. La raison qu'on en peut rapporter, c'est que les Arabes n'ont jamais été subjuguez, & qu'ils n'ont point été mêlez avec d'autres peuples; mais qu'ils se sont toûjours conservez sans mélange. L'on sait que ce sont là les voyes ordinaires du changement, ou de la perte des *langages*, comme il est arrivé à l'*Hebreu*, qui se perdit en peu de tems, par la transplantation du peuple Juif en *Chaldée*, & en *Arabie*. La seconde observation est, que les *Mahometans* mettent la perfection de cette *langue* dans le livre de l'*Alcoran*, qu'ils croyent être composé sans la moindre faute de Grammaire, & de proprieté de termes, & devoir faire le modelle le plus

plus parfait de cette *langue* ; mais ils disent en même tems qu'il est impossible d'arriver à la perfection de ce *Dialecte*, & que la cause qu'on n'a pas d'abord le droit sens de l'*Alcoran*, c'est qu'on n'en entend pas le *langage*.

Pour venir présentement à la *langue Persane*, c'est une *langue* moderne, née depuis le grand changement de Religion, arrivé en *Perse*. Avec ses mots propres & naturels, elle est composée de grand nombre de mots de toutes les Nations qui ont conquis le Royaume tour à tour depuis ce changement-là, & qui s'y sont établis, comme les *Turcs*, les *Tartares*, & les *Arabes*. Nous y trouvons aussi avec assez de plaisir une infinité de mots qu'on voit incorporez dans nos *langues* d'*Europe*, comme l'*Allemand*, l'*Anglois*, & le *François*, & plus dans l'*Anglois* que dans aucune autre *langue*. Il y en a aussi qu'on trouve dans le *Grec* & dans le *Latin*. Divers Auteurs doctes & célébres entre les *Europeans*, qui ont traité de la *langue Persane*, ont fait des recueuils des mots *Persans*, qui ressemblent à des mots de toutes ces *langues*-là. Je pourrois grossir fort ces recueuils, si cela pouvoit faire du plaisir, ou apporter de l'utilité; mais j'ai déja fait assez d'observations là-dessus dans cette Rélation, pour persuader cette verité au Lecteur. La raison de cette *identité* de mots dans des *langues* de Païs si éloignez, & si opposez, est vrai-semblablement que les mêmes débordemens, qui ont répandu ces mots dans la *Perse*, les ont répandus dans l'*Europe*. J'ai dit qu'il y a quelques mots *Grecs*, mais il y en a une infinité d'*Arabes*, de maniere que quand on sait le *Persan* parfaitement, on se trouve

trouve savoir plus de la moitié de l'*Arabe* comme je l'ai déja observé.

Quant à l'ancien *Persan*, c'est une *langue* perduë, on n'en trouve ni Livres ni Rudimens. Les *Guebres*, qui sont les restes des *Perses* ou *Ignicoles*, qui se perpetuent de pere en fils depuis la destruction de leur Monarchie, ont un *Idiome* particulier ; mais on le croit plûtôt un jargon que leur ancienne *langue*. Ils disent que leurs Prêtres, qui se tiennent à *Tesd*, ville de la *Caramanie*, qui est leur Pirée & leur principale Place, se sont transmis cette *langue* jusqu'ici par tradition, & de main en main ; mais quelque recherche que j'en aye faite, je n'ai rien trouvé qui me pût persuader cela. Ces *Guebres* ont à la verité des livres en caracteres & en mots inconnus, dont les figures tirent assez sur celles des *langues* qui nous sont le plus connues, mais je ne saurois croire que ce soit là l'ancien *Persan*, d'autant plus que le caractére dont j'ai parlé, est entierement different de celui des Inscriptions de *Persepolis*. Je donnerai des *ectypes* de l'un & de l'autre caractére, dans la description du fameux monument qui reste en ce lieu-là. L'ancien *Idiome* s'appelle *Fours*, qui signifie le *Persan*, de même que le mot de *Fars* veut dire la *Perse*. On l'appelle aussi le *Pablouy*, mot qu'on interprête *mâle & genereux*.

Pour ce qui est de la *langue* d'à present, elle est fort adoucie par le mélange de l'*Arabe*, & des autres termes étrangers, le son en est agréable à l'oreille, & la prononciation assez aisée. Les *Persans* l'appellent *Langue salée*, pour dire qu'elle a un bon goût ; elle a aussi beau-

beaucoup de cadence dans les Vers. On la peut comparer avec les *langues* les plus douces que nous connoissions, comme c'est aussi la *langue* de tout l'*Orient*, qui a le plus de raport aux *langues* de l'*Europe*, & qui est la moins chargée de sons durs & rudes; même les lettres dures de l'*Arabe* & du *Turc*, comme le *D*, le *Ts*, le *Kha*, sont affoiblies en *Persan*, qui les prononce en *S*, en *Z*, en *C*; je parle du *Persan* des grandes villes, & non des jargons de la campagne, qui sont rudes en *Perse*, comme dans les autres Païs du monde, & que les gens des villes ont peine à entendre. Ce *Patois Persan* a, outre ces défauts, l'usage excessif des particules copulatives, avec lesquelles ils lient toutes les periodes des plus longs Chapitres, quelque varieté de matiere qu'ils contiennent. C'est un des caractéres à quoi on reconnoît le stile bas.

Quoi que le *Persan* ait bien des differences de construction d'avec l'*Arabe*, comme de n'avoir point de *duël* ou de double personne, néanmoins il se conduit par les mêmes régles. Même la *langue Persane* n'à point de *Grammaire*, ni de *Syntaxe*, mais elle se sert de celle des *Arabes*, les gens apprenant la *Grammaire* & la *Syntaxe Arabe*, pour parler leur *langue*, tant la construction en est semblable.

Les *Persans* ont vingt-neuf *Lettres*, dont la derniere est double, composée de *L* & de l'*A* joints ensemble, comme la derniere *Lettre* de nôtre *Alphabet*, que nous appellons *&*, qui n'est proprement que l'assemblage de la cinquiéme & la dix-neuviéme *Lettre*; ce qui fait que quelques gens ne comptent que vingt-huit *Lettres Persanes*. On rencontre quelque-

fois

fois dans l'écriture jusqu'à quatre *Lettres* de plus, qui ne sont pas pourtant de l'*Alphabet*, comme le *P*, & trois autres qui nous sont difficiles à prononcer; mais ce ne sont pas, comme je dis, des *Lettres* de l'*Alphabet*, de sorte que ceux qui le composent de plus de vingt-huit *Lettres*, se trompent, & instruisent mal les autres; car on n'enseigne point ces quatre *Lettres* aux enfans dans leur *A. B. C.* quoi qu'on les leur enseigne ensuite, & même on ne laisse pas pour cela de dire, que les *Persans* n'ont pas de *P*, ni de *tchin*, comme les *Arabes* & les *Hebreux*. Ces vingt-huit *Lettres* sont toutes *consonnes*, n'y ayant point de *voyelles* dans l'*Alphabet Persan*, non plus que dans l'*Arabe*, quoi que l'*Alif*, qui est la premiere *Lettre*, & qui a la force de nôtre *a* avec un accent, ressemblant à nos accens *graves* ou *aigus*, soit estimé de plusieurs *Grammairiens* être une *Lettre voyele*. Leur *Alif* est l'*Aleph Hebreu*, & il répond à cet *accent* dont les *Grecs* se servent, & qu'ils appellent *esprit doux*. J'ai dit que tout leur *Alphabet* est de *consonnes*: il y a pourtant trois *Lettres*, *Alif*, *Vau*, *Yé*, qui ont souvent la force de *voyeles*, à cause de quoi ils les appellent *Lettres de repos*. Leurs *voyeles* sont proprement des *accens*. Les *Persans* nomment en général les *accens*, *berket*, c'est-à-dire, *mouvement*, parce que les *accens* donnent le branle aux autres *Lettres*. Ils en ont de trois sortes; les plus communs sont ceux qu'ils appellent *zeber*, *zer*, *pich*, c'est-à-dire, *dessus*, *dessous*, *devant*: le *pich* est un *accent* fait comme une *virgule*, les deux autres sont des *accens aigus*. Ils apprennent ainsi à les lire. *B avec zeber Ba*, *avec zer Bi*,

avec

avec pich Bou, & ainsi des autres *Lettres*: ces *accens* sont les mêmes que les *Arabes* appellent *hamza*, *fatha*, *kesre*; mais les *Arabes* ont deux *accens*, plus que les *Persans* n'en employent dans leur écriture.

Les vingt-huit *Lettres consonnes* de l'*Alphabet Persan* ne sont pas toutes des figures differentes, comme les *Lettres* de nôtre *Alphabet*, qui quoi qu'elles soient toutes formées de deux figures seulement, la figure courbe & la figure droite, en sorte qu'on peut dire que d'un *I* & d'un *C* nous formons toutes nos *Lettres* tant *voyelles* que *consonnes*, néanmoins chaque *Lettre* est d'une figure particuliere; au lieu que dans les *Alphabets Persan*, *Arabe*, & *Turc*, qui sont presque les mêmes, les *Arabes* ayant donné les *Lettres* aux *Turcs*, & aux *Persans*, en leur donnant la *Religion*, les *Loix*, & les *Sciences*; une même figure fait diverses *Lettres*, selon le nombre & la situation des points. Le *B*, par exemple, est formé d'une figure qui ressemble à un *C* couché sur le dos, avec un point mis dessous: mais si vous mettez deux points dessous c'est un *I*, si vous y en mettez trois, c'est un *P*; mais si vous mettez les points dessus ce sont encore d'autre *Lettres*: un point seul fera l'*N*, deux points feront le *T*, trois feront une *S*.

Ce sont ces *points* que les Grecs appelloient *diacritiques*, qui causent cette grande *difficulté*, qu'il y a à lire le *Persan*, l'*Arabe*, & le *Turquesque*; car dans l'écriture ordinaire, ils ne les mettent jamais droit sous leur propre figure, mais communément où il y a plus de blanc, soit dessus, soit dessous le *mot*, & d'ordinaire ils mettent ensemble, pour aller plus

plus vîte les points qui conviennent à trois ou quatre *Lettres*, laiſſant au Lecteur à les ſéparer en liſant : ce qu'ils font avec leurs *points*, ils le font de même avec les lignes qui font le corps de leurs *Lettres*. Ils les enchevêtrent l'une dans l'autre, cinq & ſix de ſuite, y mettant ces *points*, comme j'ai dit, & ſouvent n'y en mettant point. Je juge là-deſſus qu'un *Perſan* apprendroit plus à lire en deux jours en nôtre *Langue*, qu'on n'en peut apprendre en un an en la ſienne; car nos *Lettres* étant toûjours diſtinctement marquées, on ne s'y peut méprendre, au lieu que les leurs ſont toûjours mêlées l'une dans l'autre, de maniere qu'il n'y a qu'un long & conſtant uſage, qui puiſſe rendre habile en la lecture de leurs livres ; ce n'eſt pas que quand ils écrivent exactement, il ne ſoit aſſez aiſé de les lire ; car, par exemple, s'ils écrivoient comme nous imprimons, ce ne ſeroit pas une affaire, parce que dans l'imprimé tout eſt diſtinct : s'ils obſervoient même leurs régles qui marquent quelles ſont les *Lettres* qui ſe lient enſemble par devant & non par derriere, celles qui ſe lient par derriere & non par devant, celles qui ſe lient par devant & par derriere, & celles qui ne le font pas, & qu'ils miſſent les *points* & les *accens* en leur place, on pourroit aiſément lire leurs livres ; mais pour aller plus vîte, ils ne prennent point garde à tout cela ; & pour ce qui eſt des *accens* ſur tout, ils n'en mettent preſque jamais, que ſur les *mots barbares*. En effet, on trouve qu'avec l'uſage on peut ſe paſſer tout-à-fait d'*accens*, & que les *voyeles* ſont auſſi inutiles. Je m'imagine que c'eſt la diverſité des *langues* qui a fait

fait naître les *voyeles*, en les rendant néceſſaires, pour marquer les diverſes prononciations; mais je ne voi point de quelle néceſſité elles ſeroient à des gens qui ne ſauroient qu'une *langue*, parce qu'ils prononceroient toûjours conſtamment d'une même ſorte; mais apparemment ce ſont les divers ſifflemens, ou diverſes inflexions des *langues* qui rendent les *voyeles* & les *accens* néceſſaires pour éviter la mépriſe, ou la confuſion. Depuis que j'eus appris à lire le *Perſan*, & que j'eus vû comment ils liſent fort bien ſans *accens* & ſans *voyeles*, j'admirai les diſputes que font nos Docteurs pour & contre les *voyeles* dans la *Loi de Dieu*, & j'aurois bien de la peine à ne pas croire, que ce fût l'habitude d'éducation dans les *langues étrangeres*, qui porta les Juifs à mettre des marques ſur leurs *mots Hebreux* pour en conſerver la vraye *prononciation*, en empêchant qu'on ne les prononçât comme on faiſoit ces *langues* étrangeres, de la même façon que nous voyons les *Anglois* & les *François* prononcer ſi diverſement le *Latin*.

Les *Perſans* non plus que les *Arabes* & les *Turcs*, ne ſe ſervent point de ces marques *disjonctives*, que nous appellons la *ponctuation*, & autrement les *points* & les *virgules*, & ceux de nos gens Doctes dans les *langues Orientales*, qui en ont mis dans des *Grammaires Perſanes*, & en d'autres piéces de cette langue, les y mettent de leur chef. Ils ne ſe ſervent point non plus *d'alinea*, ou *paragraphes* differens, mais tout leur chapitre va d'une ſuite, diſtinguant leurs *periodes*, ou leurs *matieres* par des *vé* qui ſont proprement des *Item*. On

voit

voit quelques uns de leurs livres marquez de *points rouges* à la fin de chaque *matiere* ou de chaque *periode*, mais c'eſt ſeulement pour des gens qui le deſirent & qui le payent bien, ou pour la jeuneſſe qui n'eſt pas encore bien ſtylée.

Je finis ce chapitre par la remarque que le *Latin* & le *Grec* ne ſont point connus en *Perſe* ni en toute l'*Aſie*. Le *Latin* n'y a jamais été auſſi cultivé parmi les ſavans. Le *Grec* y a été connu & étudié juſqu'au tems de *Mahammed*, mais il s'y eſt perdu depuis.

CHAPITRE IV.

De l'Ecriture.

CE que j'ai dit de la langue *Perſane* dans le Chapitre précedent, pourroit auſſi ſervir pour l'*Ecriture*, à l'égard de ce qu'on en peut raporter à la *Science*, comme eſt le nombre & la force des *Lettres* : je vai maintenant traiter de l'*Ecriture Perſane*, comme étant un *Art liberal*. Et pour le mieux faire je décrirai auparavant le *Papier*, l'*Ancre*, & les *Plumes*, dont les *Perſans* ſe ſervent. Ils font du *Papier* par tout en leur Païs, le compoſant comme nous de *Guenillons* de *cotton* & de *ſoye*, mais comme leurs toiles ſont la plûpart peintes à l'huile, & que le cotton n'a pas de force ou de corps, leur *Papier* eſt moins blanc que le nôtre, & il ſe rompt quand on le ploye. Quand leur papier eſt fait ils paſſent du ſavon deſſus, & puis le liſſent avec des poliſſoirs de verre, comme ceux dont nos blanchiſſeuſes ſe ſervent; c'eſt

afin

afin que l'*Ancre* coule mieux dessus : aussi leur papier est plus doux qu'un satin. Ils employent beaucoup de *Papier d'Europe*, après l'avoir ainsi préparé, mais ils ne prennent pour cela que du plus gros : le fin & particuliérement celui de *Genes*, n'ayant pas assez de consistance. Leur beau *Papier* vient de la *Tartarie mineure*, des villes de *Balk*, de *Bocora* & de *Samarcande*. Ils en font de toutes les couleurs, excepté de noir, & ils le marbrent ou le font moucheté d'argent ; ou bien ils peignent dessus des fleurs & des Moresques d'argent fort leger, afin que cela n'empêche pas la formation de l'*Ecriture*, ni d'être lüe aisément. On se sert de ces diverses sortes de papier, sur tout dans les *Lettres Missives*, car on le choisit selon la dignité des personnes & selon le respect qu'on leur porte : le plus noble est le *Papier blanc argenté*.

J'observe ici que le *Papier*, & sur tout celui qui est écrit, est une chose sacrée chez les *Mahometans* : ils tiennent pour *Mecrou*, c'est-à-dire deshonnête & mauvais de le brûler, déchirer ou jetter, & beaucoup plus de s'en servir à des usages sales à cause, disent-ils, que le nom de Dieu peut être écrit dessus, ou celui des Saints, & que si ce n'est pas du *Papier* écrit, il sert à écrire les choses venerables, comme les matieres de la *Religion* & de la sagesse, les loix divines & humaines, & il est fait pour cela. Assurément il y a une grande difference entre le peu d'usage du *Papier* qu'ils font, & celui que nous en faisons, qui est infini en comparaison ; ainsi ils n'en déchirent gueres. Lors qu'ils ont occasion de déchirer du *Papier*, ils le defont dans de l'eau au

lieu

lieu de le déchirer, & ils ramassent ce qui en reste qu'ils mettent dans le trou d'un mur.

Leur *Ancre* est fort noire, faite de noix de gale, de charbon pilé & de noir de fumée. Elle est grasse & épaisse comme nôtre ancre d'Imprimerie, & c'est comme il la leur faut pour former cette varieté de traits gros & menus, qui forment le corps des Lettres; car si elle étoit plus claire elle couleroit, & ils ne feroient rien qui vaille. Ils se servent d'*Ancre* de toutes couleurs, de rouge, de bleüe, & ils écrivent aussi avec de l'*or*, rendant ainsi leurs feuilles fort belles à la vüe.

Leurs *Plumes* sont des *Roseaux*, ou petites *Canes* dures de la grosseur des plus grosses plumes de Cygne, qu'ils taillent comme nous en les fendant, mais ils y laissent un bec bien plus long. Ces *Canes* ou *roseaux* se recueillent vers *Daurac*, le long du *Golphe Persique* dans un grand marais entretenu par le cours du Fleuve de *Hellé*, place de l'*Arabie*, lequel est formé d'un bras du *Tygre*, & d'un bras de l'*Euphrate* mêlez ensemble. La recolte de ces *Canes* se fait en Mars, & quand elles sont cueuillies, on les met par bottes, ou paquets liez ensemble dans le fumier six mois durant, où elles se durcissent & prennent cette belle *polissure*, & cette couleur vive dont elles sont couvertes, qui est un mélange de jaune, & de noir. Il ne se cueuille de ces *Roseaux* en aucun autre endroit : l'on en transporte dans tout l'*Orient*, comme étant les meilleures *Plumes*, il en croît aux *Indes*, mais elles sont plus tendres, & d'un jaune pâle. Ces *Roseaux* là servent de *Plumes* par tout l'Orient comme je l'ai dit.

Les *Perſans*, non plus que tous les autres peuples *Orientaux*, n'ont point l'excellent art de l'*Imprimerie*. On dit même qu'ils ne pourroient commodément s'en ſervir à cauſe de la *ſeicchereſſe* d'air de leur climat, & à cauſe que leur *Papier* eſt trop caſſant : cela fait qu'ils ſont reduits à tranſcrire tous leurs *Livres* à la main, & à n'en avoir point d'autres que de *Manuſcrits*. Or comme ils ſont ſavans, & qu'ils aiment fort la *Science*, il arrive que l'art de l'*Ecriture*, eſt un de leurs plus nobles *Arts Liberaux*, & celui dont ils font le plus de cas. L'on compte de huit ſortes d'*Ecritures* chez eux, ce qui eſt encherir ſur les *Arabes* leurs Maîtres, qui n'en ont que ſept. La premiére ſorte s'appelle *Nesky*, qui eſt la *Lettre de l'Alcoran* & de tout ce qui s'écrit en *Arabe*. La ſeconde *Talik*, qu'on peut appeller une *Ecriture courante*; parce que c'eſt la plus commune. La troiſiéme *Nesk-talik* qui eſt la *Lettre bâtarde*, comme étant mêlée du caractere *Arabe*, & du caractere *Perſan* courant, & c'eſt en cette *Lettre* que s'écrivent les *Livres*. La quatriéme ſorte s'appelle *ché Keſté*, ou lettre rompue, qui eſt l'*Ecriture* des *Regiſtres*, des *Comptes*, des *Finances*, du *Négoce*, de tous les *Bureaux*, & de tous les *Tribunaux* pour les *Comptes*, & les *Finances*. La cinquiéme ſorte s'appelle *Kat ſia*, c'eſt-à-dire *Lettre noire*, qui eſt le caractere des *Lettres Miſſives*. La ſixiéme eſt dite *Sultſy*, qui eſt la *Lettre menue & fine*. La ſeptiéme eſt dite *Kobar*, qui eſt la *Groſſe Lettre*, dont on fait les *paraphes*, comme ceux du Roi dans les *Lettres patentes*, & les autres *actes Royaux*, & ceux des Miniſtres dans leurs expeditions, & par

tout

tout où il faut que leur marque soit apposée. Les premiers *Mahometans Persans* se servoient du *Caractere Cufique*, ou *Cophte*, qui est l'*Ancien Caractere*, auquel l'*Alcoran* fut premiérement écrit. Vous voyez encore en Perse plusieurs *Livres* écrits en cette *Lettre Cufique*: J'y en ai vû divers. Et comme on s'en est toûjours beaucoup servi depuis dans les inscriptions: on le fait encore à présent. Il y en a entre les autres une infinité dans la vieille Mosquée d'*Ispahan*, qui est la Cathedrale, & en bien d'autres endroits.

Il n'y a point de plus belle *Ecriture* au Monde que la *Persane*; leurs *Lettres* sont formées de traits, gros & menus, qui s'appetissent en finissant, avec un tour bien inventé & fort agréable à la vûe: il n'y a point de peuple non plus qui écrive si bien. Vous remarquez dans leur *Ecriture* des queuës de *Lettres* si fines, qu'on ne les peut presque voir: d'autres tournées aussi rondes qu'au compas, & tirées aussi droites qu'à la ligne, quoi qu'elles s'étendent par des espaces de cinq à six doigts. Ils écrivent aussi de la meilleure grace, & le plus proprement du monde, tenant leur *Papier* à la main, & non couché sur une table, comme nous faisons. Quelques uns afin que le *Papier* soit plus ferme, le mettent sur un petit porte-feuille de six ou huit pouces, fait d'un simple cuir sans carton, pour le pouvoir plier à leur gré, mais d'ordinaire, ils le tiennent en l'air à la main, & si leurs feuilles sont grandes, ils les roullent par le bas, les dépliant à mesure qu'ils remplissent le blanc; ainsi ils tournent le *Papier* à tous les mouvemens de la plume, ce qui leur aide à faire les traits si ronds, & si de-

si deliez tout ensemble. Les *Ecritoires* dont ils se servent sont fort petites, & le *cornet* n'a pas le trou plus grand que l'ongle du petit doigt. Ils *écrivent* pourtant si vite avec tout cela, qu'il me semble que je n'ai jamais vû *écrire* si vîte en *Europe*. Ils ne levent pas la plume, & l'on diroit quand on ne regarde pas sur le papier, qu'ils ne tirent que des lignes; aussi disent ils, qu'un homme qui *écrit* bien doit tenir & mouvoir si legerement sa plume, que si une mouche voloit sur le bout, elle le fit tomber de son côté. Ils remuent & tournent leur *Papier* comme leur *Plume*, en sorte que quelquefois c'est le *Papier* qui passe sous la *Plume*, & non la *Plume* sur le Papier; & c'est encore ce qui leur aide à former leurs *Lettres* d'un trait qui est gros en des endroits, & menu en d'autres, comme je l'ai observé.

Ils font des *marges* à leurs feuilles lesquelles ils réglent de lignes de toutes couleurs, & d'or, en mettant jusqu'à douze l'une sur l'autre, toûjours en grossissant: puis quelquefois ils font peindre les *marges* & les *Grandes Lettres*, de belle *Miniature*, comme on voit dans plusieurs de nos *Anciens Manuscrits*.

Ils n'*écrivent* pas comme nous, de la main gauche à la main droite, mais tout au rebours de la main droite à la main gauche, de même que les *Arabes* & les autres *Peuples* de l'*Asie anciens* & *modernes* jusqu'au *Fleuve Indus*. Ils appellent cela *écrire droit*, & disent que c'est nous qui *écrivons à rebours*, ou à l'*Envers* comme vous le pouvez voir dans ce *Distique*.

Le Ciel en use avec moi autant à rebours, qu'est l'Ecriture des Chrétiens.

Il

Il me tient lié & garotté de cordes comme celles des Moines de leur Pais.

Les *Persans* ne font pas leurs *Lignes* droites à la régle comme nous les faisons, si ce n'est dans les *Livres* où elles sont telles pour la plûpart, & sur tout dans les *Gros Volumes*; mais ailleurs, & particulierement dans les *Missives*, ils donnent un tour concave à leurs *Lignes*, les tirant en dessous en *demi cercle*, & puis quand ils ont fini la *Page*, ils *écrivent* à la *Marge*, qui est toûjours à côté droit, & là ils donnent une autre inflexion aux *Lignes*, pour les mieux distinguer. Ils donnent un tout à fait bon air à leurs *Lettres*, & cela est bien plus beau à voir & plus orné & façonné que les nôtres ne le sont.

Les *Livres* sont assez communs en *Perse*, & quoi qu'ils y paroissent chers en comparaison de nos *Livres imprimez*, ils ne sont pas chers pour des *Manuscrits*. Ceux des Anciens Auteurs sont les plus rares, & souvent il les faut commander, parce qu'il ne s'en trouve pas. Lors qu'on fait *transcrire* un *Livre*, on fournit le *Papier*, & l'on fait marché pour l'*Ecriture*. On fait le compte par *mille vers*, qui sont des *vers doubles* que nous appellons *Distiques*. *Cinquante Lettres* font un *Distique*, & ainsi *Mille vers* sont *cinquante mille Lettres d'Alphabet*. La plus belle *Ecriture* est de quatre *Abassis* pour mille vers: c'est quelques *trois livres dix sols de nôtre monoye*, mais il y en a peu à si haut prix. L'*Ecriture commune* est de *six Chaiets pour mille vers* qui font *vint sept sols*. C'est là comme on fait le compte & le prix des *Livres* sans aucun égard au *sujet*, ni à l'*Auteur*, ni à la *réputation*. Quand ce

ce ſont des *Livres* de revente, qu'on achette, l'on a égard à la beauté du *Caractere*, aux *Lignes* des *marges*, aux *vignettes*, & aux *miniatures*, qui coûtent bien cher à faire faire. Pour comprendre mieux ce que c'eſt que *mille doubles vers* ou *mille Diſtiques*, je dirai que la *Bible* contient à ce compte-là *quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante Diſtiques*, & c'eſt *cent ſeize livres* que couteroit à faire écrire en *Caractere ordinaire*, un *Livre* gros comme la *Bible*, ſans compter le *Papier* & un petit préſent qu'on fait à la fin de l'*Ouvrage*, quand il eſt ſi gros.

Les *Copiſtes* ſont en grand nombre en *Perſe*, ſur tout aux grandes villes, mais le *mêtier* leur donne à peine du pain: ils n'y gagnent d'ordinaire que *quinze ſols* par jour, à *écrire* du matin juſqu'au ſoir. Le plus qu'on puiſſe *écrire*, quand on eſt très-expert & qu'on travaille ſans interruption, eſt de *cinq à ſix cens diſtiques* par jour. On peut juger combien cette cherté des livres empêche la *Science* de ſe répandre & les *Doctes* d'aprofondir les *matieres*, & de cultiver les découvertes; mais ce n'eſt pas-là ni le ſeul, ni même le plus grand inconvenient des *Livres Manuſcrits*: il conſiſte en la multiplication des *fautes* qui ſouvent ſont telles, qu'on ne trouve point de ſens à ce qu'on lit. Ces *fautes* arrivent par l'ignorance des *Copiſtes* & par leur inattention à force d'aller vîte, en ne prenant pas garde à leur *Original* & en ne reliſant pas. Or comme pour la plûpart du tems ils n'entendent pas ce qu'ils *écrivent*, ils y font mille *fautes* ſans s'en appercevoir. Cependant il arrive que leurs *Livres fautifs* ſont copiez par d'autres

tres

tres *Scribes*, qui n'en savent pas plus que les premiers, & qui ajoûtent aux *fautes* de leur *Original* leurs propres *fautes*, de sorte que souvent elles se multiplient beaucoup avec le tems. Les *gens de lettres* relisent ou font relire leurs Livres sur de bons Originaux, & par d'habiles gens qui mettent leur sceau au livre comme pour *approbation*. J'ai vû de ces *Correcteurs*, qui de tems en tems faisoient bien des imprécations contre le *Copiste*, dont la plus fréquente étoit, *il faut couper la main à ce belistre*. Je n'ai pas trouvé en *Perse* de *Géographie* dont les nombres des *longitudes* & *latitudes* ne fussent très-differens. J'ai souvent rencontré des *septante deux minutes*, des *quatre vingt seize degrez de latitude*, & d'autres semblables *fautes*, qui viennent uniquement de l'ignorance des *Copistes*. On peut juger delà quel avantage nous tirons de l'*Art de l'Imprimerie*, & combien nous en apprenons plus vîte, plus aisément, & plus sûrement les Sciences & les Faits. On m'a diverses fois proposé à la Cour de *Perse* de faire venir des *Imprimeurs*, & d'établir une *Imprimerie* à *Ispahan*, & cela auroit été executé, si le feu Roi *Abas Second* avoit vêcu; mais son fils n'a pas eu la même considération pour la requête que des *Savans* lui en firent, & les particuliers n'ont pas eu la générosité de faire la dépense nécessaire. Les *Orientaux* ont un éloignement de la nouveauté qui ne se peut dire, & quoi qu'ils voyent les avantages qu'il y auroit dans plusieurs établissemens nouveaux: ils sont si attachez aux maniéres anciennes, & aux biens présens; & ils sont si peu excitez par l'espérance, qu'il n'y a pas moyen de les por-

porter à rien avancer que sur de bonnes assurances de succès.

Je ne dois pas oublier de dire que les *Persans* ont une maniere d'*Ecriture abregée*, qui se sert de *Lettres Alphabétiques*, avec des *Points* pour marquer des *mots entiers*. Ainsi une même *Lettre* marque *vingt mots differens* par la difference de la *Ponctuation*.

CHAPITRE V.

De la Grammaire & de la Rhétorique.

AVant que de passer au détail des *Sciences*, je dirai par maniere d'Avertissement, que je ne prétends pas donner un cours des *Sciences* des *Persans*: je ne les ai pas assez étudiées pour cela ; & il y en a même quelques-unes où je ne suis presque point entré, comme il y en a d'autres au contraire, où je me suis particuliérement appliqué; mais j'entreprens seulement de rapporter ce que j'ai appris & observé sur *Chacune*.

Pour commencer par la *Grammaire* les *Persans* l'appellent *Elm tesrif*, c'est-à-dire, *la Science de convertir les mouvemens*, parce qu'en effet la *Grammaire* enseigne à *convertir* & à *tourner* les termes en differentes façons. Leur *Grammaire* s'y prend à peu près comme fait la nôtre: la *Déclinaison* par exemple est la même dans les *Rudimens Persans*, que dans nos *Rudimens*, étant composée des mêmes *cas*. Mais la *Conjugaison* est differente; car il n'y en a qu'une & elle n'a que trois *Meufs*, *l'Indicatif*, *l'Imperatif*, *l'Infinitif*, & selon la méthode de tous les autres peuples de l'Orient, l'*Opta-*

l'*Optatif* & le *Subjonctif*, sont formez par l'addition des *particules optatives* & *subjonctives*: ils ont *cinq Tems*, *trois Personnes*, & *deux Nombres*, comme le *Latin*. L'*Arabe* en a un de plus comme le *Grec*: mais ce qu'il y a de plus singulier dans leur *Grammaire*, c'est qu'ils n'ont point la difference des *genres* dans leur *langage*: ils forment tous les *Meufs* des *Verbes* avec l'*Infinitif*, & se servent des deux *Verbes Auxiliaires* tout comme nous faisons. Leur *Verbe*, *fait*, n'a que ce seul *tems*: du reste, comme je l'ai remarqué, ils ont à peu près nos mêmes *régles* dans le regime des *Verbes*, & dans celui des *Adverbes*, des *Conjonctions*, des *Prépositions*, des *Interjections*, & dans leur *Syntaxe* qu'ils appellent *Elm ne hom*: de maniére qu'il n'y a pas de *Langue* dans tout l'*Orient* soit moderne soit ancienne qui convienne plus avec nos *Langues Europeanes* à l'égard des *Régles*, ni qui soit renfermée en moins de *Régles*, & qui soit plus sûre. Une des graces de leur *Langue*, est de parler à la *troisiéme personne* quand on traite civilement, de la même maniére que font les *Allemands*, & dans l'ancienne façon de parler, la *troisiéme personne* se termine comme la *seconde*, sans aucune difference.

Quant à la *Rhétorique* ils l'appellent d'un terme *Arabe Elm ne bave*, & aussi en termes *Persans*, l'*Art de parler* & l'*Art excellent*. Ils possedent fort bien cet *Art admirable*, étant fort *Eloquens*: ils mêlent les termes *Arabes* & *Turcs* en leur *Langue*, & les *Vers* avec la *Prose* sans que cela passe pour *irregulier*. Ils sont particuliérement riches en *figures*, donnant à toute heure dans l'*Hyperbole*, & subtils en *Antithe-*

titheses, en *ironies*, & en *pointes*; comme on le peut juger des piéces Originales que j'ai rapportées dans ce Volume, & dans le Volume précedent, & que je rapporterai encore dans le suivant.

CHAPITRE VI.

De l'Arithmétique.

ILs appellent cet Art *endeze elm nazel*, la mesure de la quantité, & aussi *elm eltakir*, c'est-à-dire, *l'Art de couper les nombres*; mais comme je traite ici de l'*Arithmétique*, entant qu'elle est partie de la *Mathématique*, je commencerai par décrire les divers *Chiffres* dont les *Persans* se servent en toute sorte de supputations. Ils en ont de cinq sortes: le premier est composé de *dix figures simples*, dont la premiére semble être la même que celle dont nous nous servons, & presque tout le peuple civilisé. Le *cinq* est formé comme nôtre *Zero*, le *Zero* comme nôtre point, & le *neuf* ressemble aussi à nôtre *neuf*. Ils l'appellent *ragam abged* déclaration ou supputation d'*A B C*: parce que c'est le plus commun & par où on commence, & ce mot *ABGED*, est formé des quatre lettres qui étoient autrefois les premiéres de la langue *Arabe*, comme elles le sont encore de celle des *Hebreux*: on appelle aussi ce compte *Asab Indi*, *comptes*, ou *chiffre* des *Indes*, parce qu'il paroît tout-à-fait semblable au *chiffre* ordinaire des *Indiens*, dont je croi qu'il est tiré aussi: je trouve même que quand on y compare nos *chiffres* de près & avec attention, on trouve qu'ils en sont

ſont auſſi ſortis ; ſurquoi on peut obſerver que le mot *Arabe*, *Syſer*, d'où eſt venu nôtre mot de *chiffre*, eſt *Indien* d'Origine, ce qui donne lieu de croire que les *Arabes* qui ont les premiers ſupputé avec les *chiffres*, au lieu qu'auparavant ils ſupputoient avec les *Lettres Alphabétiques*, comme tous les peuples de l'*Orient*, & comme les *Grecs* & les *Latins*, aprirent cette maniére des Indiens. Les *Perſans* prétendent que le mot *Syſer* eſt *Perſan* d'Origine, & veut dire *voyage*, *progreſſion*, *avancement*, parce que c'eſt la voye des progreſſions numeraires ; mais ils conviennent que les *Indiens* le leur ont donné. Cela ſe trouve ainſi dans leurs Anciens Auteurs, & fort communément ils appellent ces figures *Hazab ell Ind*, *Arithmétique du peuple Indien*.

Le ſecond *chiffre* eſt celui dont on ſe ſert ſeulement à la Chambre des *comptes*, dont les figures ſont des *Caractéres* qui paroiſſent ſortir de la langue *Arabeſque*, qu'on appelle *Aſab ragam*, c'eſt-à-dire *chiffre*, ou ſupputations avec des *Caractéres*. Le troiſiéme eſt composé des lettres *Alphabétiques* au nombre de *vingt huit*. Les *neuf* premiéres ſont les unitez, les *neuf* ſuivantes ſont les *dixaines*, les *neufs* autres ſont des *centaines*, & la *derniere* fait *mille*. Le quatriéme *chiffre* eſt celui des *Aſtronomes*, qui eſt entiérement formé de *Lettres* de l'*Alphabet*. *A* vaut *un*, *b* vaut *deux* & ainſi des autres *lettres*, mais non pas de ſuite ; car par exemple après le *b* qui eſt la *ſeconde lettre*, vient le *g* qui eſt la *cinquiéme*, ce qui me fait croire que ce *chiffre* a été pris des *Hebreux*, où le *g* eſt la troiſiéme *Lettre Alphabétique*. On l'appelle

ragam bendezé, c'eſt-à-dire *Caractére* ou *chiffre* de *Géometrie*. Le cinquiéme *chiffre* eſt auſſi composé de *lettres* de l'*Alphabet* naturelles & ſans alteration en la forme, mais ayant chacune la puiſſance d'un *nombre* ſimple ou composé. *A*, marque *un*, *B*, *deux*, *C*, *cinq cens*, *E*, *cinq*, *I*, *dix*, *K*, *vingt*, *L*, *trente*, *M*, *quarante*, *N*, *cinquante*, *R*, *deux cens*, *S*, *ſoixante*, & ainſi des autres. Celle qui vaut le plus eſt le *g*, car elle fait *mille*. Ce *compte* reſſemble à nôtre *compte* par *Lettres Numerales*, comme nous les appellons, qui ſont les ſept *Lettres* de nôtre *Alphabet* avec quoi nous dattons dans l'*Impreſſion*, & c'eſt avec quoi les *Orientaux*, font leurs mots *Symboliques*. Ils réüſſiſſent fort bien à ce *jeu de mots*, en marquant les *dattes*, & la *ſupputation* par des *mots*, qui ayent du rapport à l'*Oraiſon* qu'on traite. J'ai rapporté dans mon *Voyage de Paris à Iſpahan*, en la *Deſcription de Cachan*, des exemples de l'uſage que les *Perſans* font de ce *Nombre Alphabétique*: j'en rapporterai ici deux de celui que les *Arabes*, & les *Turcs* en font. Quand *Tamerlan* prit la ville de *Damas*, on fit battre des *Ducats d'or* pour en conſerver la mémoire, où d'un côté il y avoit, *Karab Damech Karab*, *la deſtruction de Damas eſt arrivée à ſa deſtruction*. Les *Lettres* de ces mots qui ſont au nombre de *onze* valent *ſept cens nonante*, qui eſt le tems de l'*Epoque* de ce païs-là, que *Tamerlan* ſe rendit Maître de *Damas*. L'autre exemple, pris de chez les *Turcs*, eſt celui de l'*Inſcription* de la monnoye, qui fut battuë à l'avenement à la Couronne du *Grand Seigneur*, qui fut déposé à la fin du ſiécle paſſé: il ſe nomme *Mahomed*, comme on ſait, & eſt fils d'*Ibrahim*.

L'*In-*

L'*Inscription* étoit *nour Mahamed Ibrahim dangelur*, c'est-à-dire, *Mahomed est la resplendeur d'Ibrahim*, par allusion à leur faux *Prophete*, qui se disoit descendu du *Patriarche Abraham*, & son *Successeur*. Le dernier mot de l'*Inscription* marquoit l'année hegirique du Couronnement de cet *Empereur*. Les *Sibylles* marquoient de cette même maniére, que nos Peres auroient appellée un *Rebus*, le régne des Empereurs Romains, & même la venuë de nôtre Seigneur Jesus-Christ.

La méthode de *supputer* des *Persans* est fort longue & fort penible, & ils ne connoissent point nos *régles courtes* & faciles comme sont la *régle* de *trois*, & la *régle* de *compagnie*. Ils se servent du *Canon Sexagenaire* dans leurs grandes *supputations*, & dans les *comptes Astronomiques*, lequel ils nomment *gedvel Setini*, ils dépendent si fort de cet *instrument*, que s'ils ne l'ont toûjours à la main, ils ne sauroient rien faire: cependant ils ne l'ont pas abrégé comme nous dans un *triangle* & *trapeze*, mais en des *tables prolixes* sur le papier: toutefois ils ne se servent d'autre chose pour *multiplier*, & pour *diviser*; aussi dans les *évaluations* & les *reductions*, ils se noyent dans la longueur & dans la peine, & s'il arrive qu'il s'y glisse la moindre erreur, soit faute de soin, soit par la faute de la *Table*: voilà tout leur travail perdu, & c'est à recommencer. Ils n'ont point la *Régle de trois*, comme j'ai dit, & lors qu'il faut resoudre dans la *Science* ou dans le *Commerce* des choses qui se resoudroient vîte & facilement par cette *Régle*, ils sont à languir dans les *supputations* de leur *Canon*.

J'ai mis ici à côté une figure de la *Régle* de *multiplication*, comme ils la font dans l'*Exemple de trente six mille neuf cens quatre vingt cinq, multipliez par six mille quatre cens vingt huit*: lors qu'ils ont tiré les lignes de ce carré irrégulier qu'on prendroit pour un Echiquier, ils écrivent le *Multiplié* le premier, un *Chiffre* à côté de chaque carreau comme vous le voyez dans l'*Exemple*, savoir *trois*, puis *six*, &c. & après ils marquent le *Multipliant* de la même façon: après ils *multiplient* les *Chiffres* les plus proches, le *Multiplié* par le Multipliant: ainsi dans cet *Exemple* les plus proches étant *trois* & *six*, ils disent, *trois fois six*, cela fait *dix-huit*, & ils marquent *dix-huit* dans les *carrez* vis-à-vis du *Chiffre Multiplié*, la *dixaine* en haut & le *Nombre* en bas en carreaux séparez: puis ils continuent de même prenant toûjours le *Multiplié* devant, ainsi après avoir dit, *trois fois six*, ils disent, *trois fois quatre*, puis, *trois fois deux*, puis *trois fois huit*: après quoi ils continuent de compter *six fois six*, puis *neuf fois six*, & ainsi de suite. Quand les carrez sont remplis des *produits* l'*Addition* ou *assemblage* se fait commençant par le carreau d'en bas où est marqué *0*, & continuant en montant, *sommant* ce qui est entre deux lignes paralleles disant *0* est *0*, & mettent *0*, puis *quatre & quatre font huit*, & marquent *huit* à gauche de *0*: puis continuent & disent *un*, & *six* font *sept*, & *six* font *treize*, & *deux* font *quinze*, puis marquent *cinq* à gauche de *huit*, & retiennent *un*, & l'assemblent pour *un* avec les *Chiffres* plus haut disant *un* & *deux* font *trois*, & *deux* font *cinq*, & *un* font *six* & *huit* font *quatorze*, & *sept* font *vingt un*, & *huit* font

ue Persienne

8.

de mille

Multipliant

de mille

font *vingt neuf*, & ainsi de suite: cette *Régle* est véritablement plus sûre, plus claire & plus facile que la nôtre, mais elle est fort longue & devant qu'un *Persan* ait tiré ses *lignes* nous avons fait nôtre *Régle*.

Leurs *Productions* d'*Arithmétique*, ne se font que par *dixaines*, *centaines* & *mille*, sans aller plus avant, & c'est aussi la *Méthode* de toutes les autres Nations de l'*Orient* généralement jusqu'à l'*Ethiopienne*, ou l'*Abyssine*: ils ne *supputent* point par *millier* ni *million*, ce qui fait qu'ils sont fort obscurs & plus embarrassez sur les grandes *productions*. Par exemple en *sommant* une partie dont le *produit* iroit à *douze Chiffres*, ils diroient & ils écriroient ainsi:

mille mille mille 456	mille mille 789	mille 123	456

L'*Algebre*, qui est proprement l'*analyse Mathematique*, est une *Science* née en *Orient*, comme le nom même le marque, qui est *Arabe*, & signifie *rétablir* & *réparer*, parce que le but de cette *Science* est de réduire les *parties* au *tout*, ou, comme on parle dans l'Ecole de cet Art, de *réduire les termes de la comparaison à la forme desirée de l'Equation*. Les Auteurs *Persans* en ont fort bien écrit, & entr'autres le savant *Coja Nessir*.

Pour ce qui est des petites *Régles d'Arithmetique*, les plus habiles *Chiffreurs Persans* dans le Négoce & dans les Finances, sont ceux qui ont été instruits par les *Gentils des Indes*, élevez au négoce & aux affaires, qu'on appel-

appelle *Banians*. Cependant l'*Arithmetique* de ces *Banians* est très-rude & très-imparfaite: ce n'est qu'une pure routine, elle ne consiste point en *Régles* certaines & infaillibles comme la nôtre, & si l'on disoit au plus habile *Banian* de faire la *Preuve* d'une *Multiplication*, ou d'une *Division*, on lui parleroit de choses qu'il n'entend pas. Voici dans un exemple comme ils font toutes leurs *Supputations*. On a achetté *cent dix-sept aunes & demie de drap à quatre roupies & un quart l'aune*, ce qui revient à *six livres deux sols six deniers*: ils disent, *cent aunes à quatre roupies & un quart* font *quatre cens vingt-cinq roupies*: ils posent *quatre cens vingt-cinq*, puis disent: *dix aunes à quatre roupies & un quart* font *quarante-deux roupies & demie*, & ils posent sous les *quatre cens vingt-cinq*, *quarante-deux & demi*: & puis ils font de même pour *cinq aunes*, pour *deux aunes*, & pour la *demie aune* restante, ils assemblent cela; & voilà leur *régle*. Il en est de même de la *Division* & de la *Soustraction*. Pour la *Régle de trois* ils n'en ont nulle connoissance, non plus que les *Persans*, comme je l'ai déja observé; or parce que leur *operation* est courte & assez sûre pour des gens comme eux, qui s'appliquent du corps & de l'ame au Négoce, & parce aussi qu'ils sont ordinairement trois ou quatre à faire un *compte*, pour voir s'ils se rencontrent, cela fait que les gens qui ne les entendent pas, & qui ne considerent que le produit, s'écrient qu'ils sont de grands *Chiffreurs*, comme je l'ai ouï dire plusieurs fois à des *Europeans* qui admiroient leur operation, & l'élevoient au-dessus de la nôtre, faute de la connoître &

de

de ſavoir ce que c'étoit. Il faut dire des *Banjans*, qu'ils ſont fins & ſubtils dans le Commerce; car il eſt vrai qu'ils ont bonne memoire, qu'ils notent tout exactement, & qu'ils ne ſe méprennent gueres, tout cela eſt aſſuré; mais cela ne vient que de l'avide attachement au Trafic, l'unique étude de leur eſprit & de leurs affections, & nullement d'une intelligence plus exquiſe que la nôtre, ni d'un art plus court que celui dont nous nous ſervons. J'ai négocié aux *Indes*, & en *Perſe*, avec les grands Seigneurs & avec les Marchands de toute ſorte de qualitez, long-tems, & par moi-même, ſans interprête & ſans aide de perſonne: j'ai toûjours vû que j'avois fait mes *comptes* le premier, & le plus juſte, généralement parlant, & que l'on admiroit mon *art* pour la *brieveté* autant que pour la *certitude*. Nul voyageur *European* ne peut aſſurer cela de ſoi: j'ai eu l'honneur de les connoître tous, ou de vûe, ou de réputation, mais d'ordinaire les gens qui ont le moins d'experience parlent & décident avec plus d'aſſurance, & pour remplir leurs narrations de belles choſes, ils font paſſer les peuples éloignez pour plus habiles qu'ils ne ſont.

Au reſte, j'ai remarqué dans toute l'*Aſie* que l'on ſe ſert pour toute ſorte d'*évaluations* de nos mêmes *operations numeraires* & *decuples*: il en faut pourtant excepter les Gentils *Indiens*, à qui les *progreſſions décuples* ne ſuffiſent pas pour ſupputer l'infinie durée du monde, par exemple; car ils le font ſi vieux, qu'il vaut autant le faire éternel; ils ont inventé des *progreſſions* de *cent mille*, à qui ils donnent des noms particuliers: *Nil*, par exemple,

ple, qui eſt un de ces noms de *ſomme*, eſt chez eux à l'égard de *cent mille* ce que *mille* eſt chez nous à l'égard du *premier nombre*.

Les *Aſtronomes Gentils*, & tous les *Gentils* qui s'occupent à l'*analyſe Mathematique*, & aux grandes *ſupputations*, ont des *Tables* de même effet, que le *Canon ſexagenaire*, mais ſi prolixes, qu'ils s'abyment dans leurs *reductions*, & qu'ils s'y trompent très-ſouvent.

CHAPITRE VII.

De la Muſique.

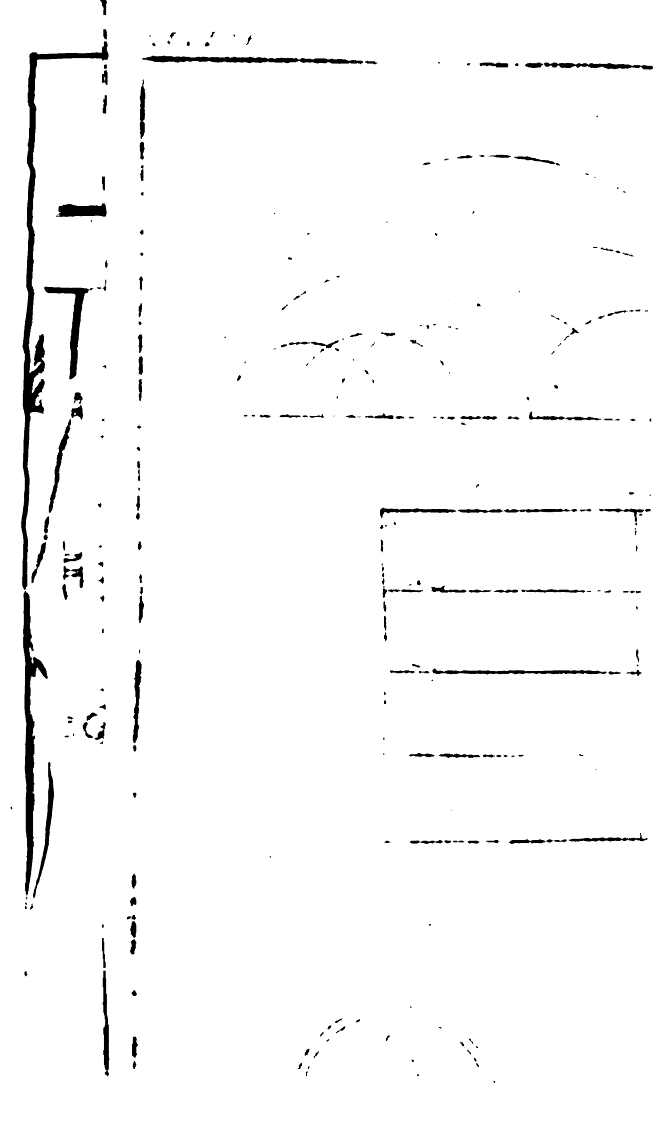
LE mot de *Muſique* eſt *Mouſiki* en *Perſan*, tout comme en *Grec*, & les *Perſans* connoiſſent la *Muſique*, comme vous voyez, non ſeulement entant que partie de la *Mathematique*, qui conſidere les *nombres ſonores*, mais auſſi comme *Art liberal*, qui enſeigne à manier ſa *voix*, & à *toucher des inſtrumens* avec *régle* & *meſure*. Ils ont divers Auteurs qui en ont traité, entr'autres un *Abou Aloufa*, fils de *Sabid*, dont j'ai apporté le livre avec moi, qui traite de la *Muſique*, pour le *chant*, & pour les *inſtrumens*, dont on joüe avec la bouche & les doigts, qui eſt la *diviſion* que l'Auteur en fait; mais à mon grand regret je n'y entends rien, ayant manqué de lire le livre ſur les lieux, avec quelqu'un qui m'en fît entendre le ſens. C'eſt un petit Ouvrage, qui n'eſt que de quelques trois heures de lecture. Ce que j'y découvre ſeulement eſt que les *Perſans* ont *neuf tons*, qu'ils ont des *tablatures* pour le *chant* & pour les *inſtrumens*, beaucoup plus amples que nous n'en avons, & qu'ils

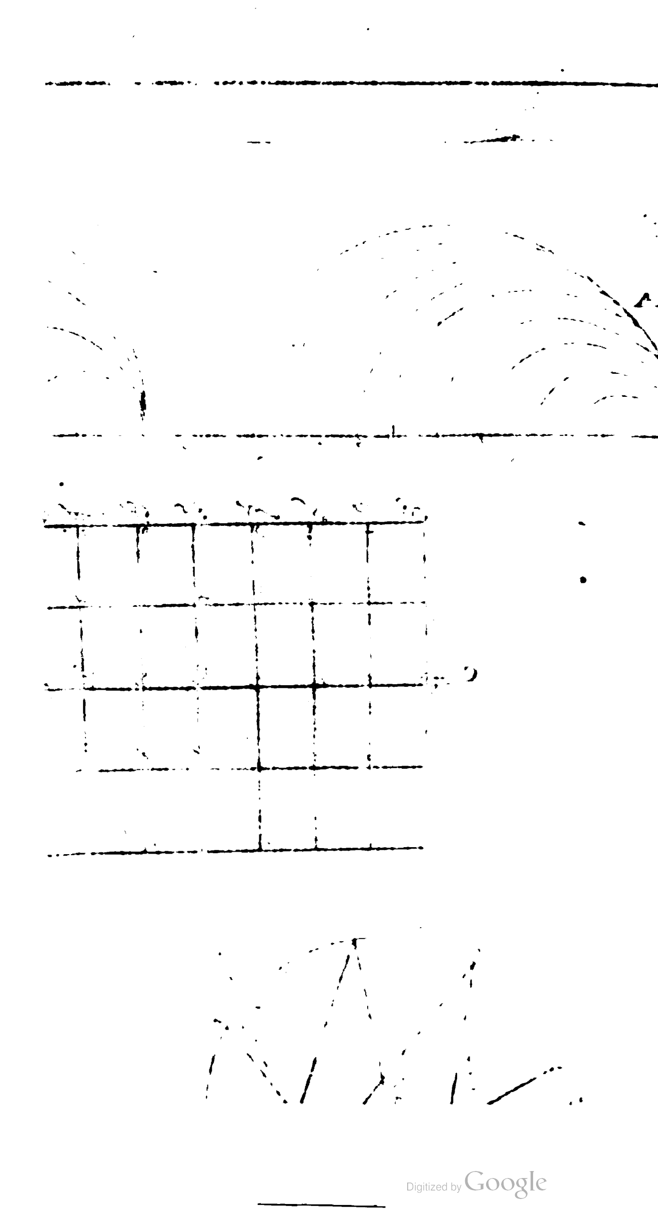
qu'ils apprennent cet Art par une *methode*, qui a bien des *régles*, & de bien grandes, & de bien embrouillées, à ce qui me semble. J'en ai donné cinq exemples en la planche suivante. Les figures qui sont marquées *A. B. C*, sont des premieres du livre, & par consequent les plus simples. Il y en a trente-neuf de la façon d'*A. B. C*, & avec des explications dont je n'entens point les termes : celle qui est marquée *C*, est suivie de trente-cinq autres figures, aussi dans la même *methode* : & celle marquée *D*, est suivie de treize, dont la penultiéme est un *cercle* une fois plus grand, avec quarante-quatre points dans le tour, dont huit sont rouges. J'ai pensé que les gens Savans en l'*Art* de la *Musique* pourroient juger par les seules figures, quelle est la methode *Persane* pour cette Theorie, en attendant ce que j'en pourrai découvrir avec le tems, s'il plaît à Dieu que j'aye quelque jour le loisir d'y étudier. Outre ces *Tablatures* il y en a de faites en échiquier, dont les plus grandes sont divisées en trois cens six *compartimens*, les uns marquez de *Notes*, les autres *blancs*. Je trouve en un endroit de ce Traité que l'Auteur dit, *que la Musique est une ville qui a quarante-deux quartiers*, *chacun de trente-deux ruës*, & à la fin du livre il y a une grande *Table* en figure de *Globe*, divisé en *quatre cercles*, coupez par *quarante lignes*, ce qui fait *cent soixante Notes*. Leurs *Notes* de *Musique* ne sont pas des *syllabes* sans sens & sans signification, mais ce sont, ou des noms de *villes* du Païs, ou des noms des *parties du corps humain*, ou des plus ordinaires choses de la *nature* ; & quand ils enseignent cet *Art*, ils disent pour marquer

quer les *modes*, *allez de cette ville à celle-là*, ou, *allez du doigt au coude:* les noms des *quarante-huit tons divers*, ſont des noms de *ville*, à cauſe, diſent-ils, que ces divers *tons* ſont affectez & particuliers en ces *villes*. Ainſi il y a, comme il me ſemble, beaucoup d'embarras & de confuſion dans leur *Theorie*; cela vient ſans doute de ce que la *Muſique* eſt peu en uſage chez eux; car autrement ils la réduiroient en une *methode* plus courte & plus facile. Leurs habiles & doctes *Muſiciens* ſont tous aux gages du Roi, & ils n'excédent pas le nombre de dix à douze, à ce qu'on m'a aſſure. J'ai donné dans la même Figure joignante un petit *Air Perſan* ſur lequel on jugera auſſi de la nature de leurs petits *Airs*. En voici les autres paroles.

Celle qui tient mon cœur m'a dit languiſſamment, pourquoi êtes vous morne & défait?
Quelles levres de ſucre vous ont mis dans leurs chaînes?
J'ai pris un miroir, je le lui ai preſenté,
En diſant, qui eſt cette beauté qui reſplendit dans ce miroir?
La langueur de vôtre teint eſt l'ambre qui tire la paille.
Pourquoi vos yeux brûlent-ils ce que vos appas attirent?
Maudit ſoit ce compagnon qui ſe pâme ſi vîte.
Apportez des fleurs odoriferantes, pour faire revenir le cœur à mon Roi.

Leur *Chant* eſt clair, ferme & gai, comme on repreſente le *Chant Dorien:* ils aiment les *voix fortes* & *hautes*, le *fredon* & les *grands roulemens:* ils diſent que pour bien chanter il faut





faut faire rire & pleurer par l'harmonie de la voix. *Perdeb* est le terme *Persan* qui signifie *Air de Chanson*, & ils distinguent les *Airs* par des noms de leurs anciens Rois, & par des noms de Provinces. Ils n'ont pas de *Chants* à *parties*, mais ils font *chanter* les *bonnes voix* l'une après l'autre. On *chante* d'ordinaire chez eux avec le *Luth* & la *Viole* : les hommes ont les plus belles *voix*; mais il n'y en a gueres qui sachent bien *chanter* par la raison que le *Chant*, comme la *Danse*, passent pour deshonnêtes en *Perse* : l'un & l'autre sont des Arts qu'on ne fait point apprendre à ses enfans, mais qui sont releguez parmi les femmes prostituées & les Baladins ; de maniere que c'est une indécence parmi eux que de *chanter*, & que l'on se rendroit méprisable en le faisant. Cependant le peuple a une telle pente au *chant*, qu'en plusieurs professions, ils *chantent* tout le jour quoi que fort lentement, pour s'animer & s'exciter. Il ne faut pas s'étonner après cela, que la *Musique* ne soit pas plus débrouillée, & pas plus courte chez eux. Les *Persans*, comme les *Arabes*, appellent les *Chanteurs Kayné*, mot qu'on dit qui vient de *Caïn*, parce qu'on prétend en *Orient* que les filles de *Caïn* inventerent le *Chant* & la *Musique*.

Leurs *Instrumens* de *Musique* sont en grand nombre. Ils ont premierement la *Timbale*, & le *Tabourin*, dont le fonds est de cuivre ou de laton ; après ils ont le *Tambour de basque*, dont ils joüent fort adroitement, & une sorte de *Tabourin* long, qu'ils portent attaché à la ceinture sur le devant, incliné de côté, dont ils touchent les deux bouts avec les mains, une main

main à un bout, une à l'autre. Ils ont des *Timbales* de trois pieds de diametre, & si pesantes que même un chameau ne les peut porter, ils les font trainer sur des charrettes: on diroit d'un muid coupé en deux. Après cela ils ont des *Cornets droits*, qui leur servent de *Cors* & de *Trompettes*, qui sont proportionnez à ces *Timbales*, & qui sont de merveilleusement grands *Instrumens*: les moindres sont plus longs qu'un homme n'est haut. Il y en a de sept à huit pieds, faits de cuivre ou de laton, d'une grosseur inégale, car le fust est fort étroit à un pied de l'embouchure, d'où il s'élargit vers l'embouchure jusques à deux pouces de diametre, mais le bas est large de près de deux pieds. Le *Joüeur* de cet *Instrument* a peine à le tenir élevé, & il plie sous le faix: l'on en entend le bruit fort loin, qui est rude tout seul & sourd, mais mêlé avec d'autres *Instrumens*, il fait assez bien, servant de *Basse*. Ceux qui en sonnent le remuent continuellement pour varier les sons ou pour se délasser. Outre ces *Cors*, où l'on mettroit aisément la tête, ils en ont d'autres, faits les uns comme des *Cors de chasse*, d'autres comme des *Clairons*. Ils ont après cela le *Hautbois*, la *Flute*, le *Fifre*, le *Flageolet*, mais il s'en faut beaucoup, qu'ils n'en joüent avec tant d'*harmonie* qu'on fait chez nous. Ensuite ils ont les *Instrumens à corde*, *Rebec*, *Harpe*, *Epinette*, *Guitarre*, *Tetracorde*, *Violon*, & une maniere de *Poche*; le *Tamboura*, qui est une *Coucourde* ou *Callebasse* au bout d'un manche, dont ils se servent comme de *Luth*, & un autre *Instrument* qu'ils appellent *Kenkeré*, dont vous voyez la figure dans la planche

joignan-

joignante marquée F, telle qu'elle eſt dans mon Livre de *Muſique Perſan*. Vous obſerverez, que les cordes de leurs *Inſtrumens* ne ſont pas des *cordes à boyau*, comme aux nôtres, à cauſe que chez eux c'eſt une impureté legale de toucher aux parties mortes des animaux : leurs *cordes d'Inſtrumens* ſont, ou de *ſoye cruë retorſe*, ou de *fil d'archal*. Ils ont après cela cette ſorte d'*Inſtrumens*, que le Pere *Merſenne*, dans ſon Livre des *Sons*, appelle *Cymbale*, qui ſont deux *baſſins* de *laton en timbre*, dont on joüe en les frappant l'un contre l'autre, & d'ordinaire c'eſt en les tenant élevez au deſſus de la tête, & les remuant de tous côtez. Les Danſeuſes mettent à la main des *Os*, dont elles ſe ſervent, comme les *Bohemiennes* font des *Caſtagnettes*, qui rendent un *ſon* clair & fort : je penſe que les *Caſtagnettes* ont été faites ſur ces *Os*-là. Les Chanteurs en animant les Danſeuſes s'en ſervent auſſi, & ils ſavent pareillement faire *claquer* leurs doigts ſi fort, qu'on diroit qu'ils ont des *Os*, ou des *Caſtagnettes* à la main. Ils font une maniére de *Carillon*, avec des porcelaines, ou des coupes d'airain, de diverſes grandeurs, rangées par ordre, ſur leſquelles on *touche* avec deux petits bâtons, longs & menus ; cela fait une *harmonie* plus agréable que le *Carillon* d'Horloge, & beaucoup plus agitée.

Il en eſt en *Orient* des *Inſtrumens* de même que de la *Muſique* : c'eſt auſſi une indécence d'en *joüer*, & d'apprendre à en *joüer*, & même c'eſt pire ; car la Religion en proſcrit l'uſage : les Eccleſiaſtiques & les gens dévots ne les veulent pas ſeulement entendre, & c'eſt la

la cause que l'*Art* n'en est pas poli ni avancé comme en nos Païs. Les *Joüeurs d'Instrumens* sont pauvres en *Perse*, & mal habillez : il n'y a que ceux que le Roi entretient, qui meritent d'être écoutez. La Bande en est assez bonne, on l'appelle les *Tchalchi bachi*, comme qui diroit, *La Troupe capitale des Joüeurs d'Instrumens & Chanteurs* : les autres ne savent pas grand' chose, comme je l'ai observé. Ils vont joüer dans les maisons pour ce qu'on veut leur donner ; & lors que le Roi donne quelque grand emploi à un Seigneur, ou lors qu'on circoncit publiquement un enfant dans quelque grande maison, ils vont joüer à la porte, pour avoir quelque chose.

La *Danse* en *Perse* est encore plus deshonnête, & plus contraire à la Religion que le *Chant*, & que les *Instrumens*, car elle est même tout-à-fait infame, & ne s'exerce que par les femmes prostituées, & les plus publiques. C'est comme parmi les *Romains*, qui souffroient cet *Art* dans les personnes dévouées à la Turpitude, mais qui le condamnoient dans les autres. Ainsi les hommes ne *dansent* point : il n'y a que les femmes, mais quand les femmes *dansent*, il y a toûjours quelques hommes auprès de la principale Actrice, l'animant de son *chant*, & quelquefois de ses gestes. La *Danse Persane*, comme par tout l'*Orient*, est une représentation : il y a des endroits Comiques & enjoüez, & il y en a d'autres en plus grand nombre graves & recueillis : les Passions y sont représentées dans toute leur force, mais ce qu'il y a de détestable, sont les *postures* lascives & deshonnêtes à voir, les jouïssances & les impuissances dont ces représentations

sont

ſont pleines, & où ils réuſſiſſent d'une maniere fort oppoſée à la vertu; car il ne ſe peut rien concevoir de plus touchant. Une *danſe* dure quelquefois trois à quatre heures ſans finir; l'*Heroïne* en fait ſeule les principaux actes, les autres au nombre de quatre à cinq ſe joignent à elle de tems en tems. D'ordinaire après la *danſe*, les Femmes & les *Muſiciens*, ſe mettent à faire les *ſauts perilleux*. Ces gens-là ne repréſentent point dans un lieu exprès pour le public, comme nos *Comediens*, mais on les fait venir chez ſoi, & outre le préſent de celui qui les mande, c'eſt la coûtume qu'à la fin de la *danſe*, une vieille qui eſt comme la Mere de la bande, ou la principale actrice, va tendre la main à tous ceux de l'aſſemblée pour avoir quelque choſe. Comme ces filles gagnent bien plus à ſe proſtituer qu'à *danſer*, elles s'éforcent de toucher les gens, & elles ſont fort aiſes, qu'on leur donne aſſignation, ou qu'on les tire dans un cabinet, choſe qui a le même air parmi ces peuples-là que chez nous de ſe lever de table, & d'aller au Buffet boire un coup de vin, quand on eſt en débauche.

CHAPITRE VIII.

Des Mathematiques.

LES *Perſans* appellent les *Mathematiques*, *Elm Riazi*, c'eſt-à-dire la *Science penible*, parce que c'eſt en effet la partie la plus difficile des *Arts liberaux*. Les Savans de l'*Orient*, & particulierement les *Arabes*, s'y ſont appliquez de toute ancienneté, & ils ont été cé-

célébres pour le progrès qu'ils y firent, avant que de l'être pour la *Philosophie*, où ils ne s'appliquerent que long-tems après. L'Auteur le plus renommé que les *Persans* ayent en cette Discipline, est le docte *Coja Nessir*, dont j'ai parlé ci-dessus avec tant d'estime: il a fort travaillé entr'autres sur l'*Almageste* de *Ptolomée*, dont il y a un abregé de sa façon, & encore plus sur les *Elemens d'Euclide*, dont il a beaucoup augmenté les propositions: celle où il a le plus admirablement réüssi est la *quarante septiéme* qu'il a augmentée de plus de *trente figures*, qui tendent toutes à faire voir les *adaptations* du *Theorême* fameux qu'elle contient. Les *Persans* appellent cette proposition *chek le arous* c'est-à-dire *la figure de l'Epousée*, parce, disent-ils, que comme du mariage suit la génération & toute sorte d'avantages au genre humain, aussi de cette *quarante septiéme proposition d'Euclide*, il se fait un usage admirable pour les *Démonstrations Geometriques*, tant pleines que solides. Ils tiennent que *Pythagore* ou *Fichagores* comme ils l'appellent est l'inventeur de cette *proposition*: Les *Persans* ont donné des noms propres à presque toutes les *propositions* des *Elemens d'Euclyde*; par exemple, ils appellent la *proposition* suivante *O kre arous*, c'est-à-dire *la sœur de l'Epousée*, à cause de la conformité qu'elles ont ensemble:

Après *Coja Nessir*, l'Auteur le plus estimé dans les *Mathematiques*, s'appelle, *Maimon Rechid*, lequel a aussi travaillé fort heureusement sur les *Elemens d'Euclide*: c'est lui qui trouva la prémiere *proposition* du premier livre des *Elemens*, que les *Persans* appellent

de

de son nom, *la figure de Maimon*, ils disent que c'étoit sa découverte favorite, & qu'il la portoit brodée sur sa manche pour l'avoir toûjours devant les yeux : on rapporte qu'il disoit à la fin de sa vie, *c'est une chose facheuse que des deux Sciences auxquelles les hommes puissent le plus raisonnablement appliquer leur esprit, c'est à savoir les Mathématiques, & la Logique, celle-ci soit une Science fausse & vaine, dont la connoissance ne profite de rien, & que celle-là qui est vraye & sure au contraire soit si difficile à acquerir.*

Ils entendent assez amplement *la Gnomonique* la *Trigonometrie* qu'ils appellent *Elm Monsellesét*, & aussi *Elm reset*, c'est-à-dire *la Science de partage*, & la *Geometrie* qu'ils appellent *Elm Endeze*, c'est-à-dire *la Science de supputation*, & aussi *Tahur en dessiat* l'explication des supputations. Ils ont la connoissance des anciennes *démonstrations* & la pratique des *instrumens* ordinaires de *Mathematique*, comme sont les *Globes*, les *Spheres*, les *Astrolabes*, les *Bilimbati*, & *Analemnatis*. Pour l'*Optique*, qu'ils nomment *Elm Tenassour*, c'est-à-dire, *la Science du regard*, c'est la partie de la *Mathematique* qu'ils étudient le moins: ils ont pour Maître de cette *Science*, un savant *Arabe* nommé *Ebn-heisser* qui en a fort bien traité. Les *Persans* ont encore l'*Almageste de Ptolomée*, Livre qu'ils appellent en leur langue *Magesti*, les *Sphériques de Theodosius*, d'*Autolycus*, & d'*Asclepius Menelaus*, & des *fragmens d'Archimede*, qui sont très-bons, & qu'ils estiment être les meilleures piéces de cet *Auteur incomparable*.

CHAPITRE IX.

De l'Astronomie & de l'Astrologie.

JE joins ensemble ces deux *Sciences* parce que les *Persans* ne les separent jamais, au contraire l'on peut dire qu'ils n'aprennent la premiére, que pour l'amour de la seconde. Ils appellent l'*Astronomie Elm nejoum*, c'est-à-dire la *Science* des *Astres*. Et l'*Astrologie*, *Este Krag*, c'est-à-dire la *révélation* des *Astres*: mais ils n'ont qu'un même nom pour dire *Astronome & Astrologue* qui est *Munegiim*, terme composé de deux mots qui signifient l'un *Globe céleste*, & l'autre *parler*. Ainsi c'est cela même, que les Grecs ont dit en leur langue *Astrologue*. Ces *Sciences* sont les plus reverées & les plus cultivées par les *Persans*, & ce sont celles, où ils égalent plus les Savans de l'*Europe*, & où l'on peut dire qu'ils en savent presqu'autant qu'eux; la raison qu'ils ont de rechercher & de cultiver particulierement ces *Sciences*, c'est qu'ils regardent l'*Astrologie* comme la *clef du futur*, pour la connoissance duquel, eux, & les autres *Orientaux*, sont tous merveilleusement passionnez, & qui est le but principal de leurs *Etudes*. Or ils croyent que l'*Astrologie* y conduit infailliblement, & c'est pour cela qu'ils sont si religieux, ou si superstitieux pour toutes les *productions* de cette *Science Judiciaire*; qu'ils traitent d'ignorans, & de gens stupides, ceux qui traitent l'*Astrologie* judiciaire de *filouterie* & d'autres noms semblables.

Pour mieux concevoir quelle confiance les

Per-

Persans ont dans l'*Astrologie*, on n'a qu'à considerer le nombre d'*Astrologues*, qu'il y a parmi eux; le rang qu'ils y tiennent, & les grosses pensions que le Roi leur fait. On peut dire qu'ils se sont multipliez à *Ispahan* la ville capitale de la *Perse*, comme les étoiles du Ciel, selon le langage sacré. Tous les *Astrologues* de *Perse*, au moins les plus célébres, sont natifs de la Province de *Corasson*, d'une petite ville nommée *Genabed* & d'une famille, Illustre pour être féconde en célébres *Astronomes*. Tous ceux qui ont quelque nom dans cette *Science* depuis six à sept cens ans sont de ce *Païs-là*, & le Roi de *Perse* ne prend point d'Astrologues, qui ne soit natif de ce lieu de *Genabed*, ou qui n'y ait été élevé. On assure qu'il y a une excellente Ecole d'*Astronomie* & d'*Astrologie*, où les Professeurs même dans cette *Science*, envoyent étudier leurs enfans, de tous les endroits de la *Perse*. On dit aussi que ce qui fait que la *Science* d'*Astronomie*, a été plus cultivée & avancée dans cette Province de *Corasson*, qui est la *Bactriane*, & la *Sogdiane ancienne*: c'est que l'air y étant très-sec, & très-pur, l'on a plus de moyen d'observer continuellement les mouvemens des *Astres*; mais *Ispahan* toutefois n'a pas l'air moins pur & le Ciel n'y est pas moins serain: en effet les tables *Astronomiques* qui furent composées sur son *Meridien* environ l'an 1230. par l'ordre du Sultan *Reuen el dauel* de la Dynastie des *Alibouié*, & qui portent le titre d'*Abou Hanifé*, le Président de l'*Observatoire*: ces Tables, dis-je, passent pour fort exactes: j'ai ouï assurer que les *Astrologues* du Roi, lui coûtent plus de quatre millions par an; sur quoi l'on ra-

raconte qu'en 1660. un d'eux qui avoit cinquante mille livres d'appointemens, ayant présenté requête au Roi Abas alors régnant, pour avoir une augmentation, le Roi en fut indigné, & commanda qu'on lui apportât un extrait des Appointemens des *Astrologues*. Cet ordre jetta tout le corps dans la consternation : ils employerent tout leur crédit pour faire faire ce rolle le plus bas qu'il se pourroit, & comme ils ont beaucoup d'amis, le rolle ne montoit qu'à douze cens mille livres : mais j'ai ouï assurer que leurs Appointemens montent au double, & comme c'est en terres, qui rendent trois fois au dessus du prix pour lequel elles sont assignées, on pourroit compter leurs gages seuls à quatre millions. Les présens que le Roi leur fait en certaines occasions, qui reviennent assez souvent, sont encore évaluez à deux millions l'année. La Charge de Chef des *Astrologues* a cent mille livres d'Appointemens. Celui qui la remplissoit de mon tems, s'appelloit *Mirza Chefy*, vieillard fort grave & fort docte, de même que son frere ainé, qui avoit la charge avant lui, & le fils de ce frere qui est à présent second *Astrologue* avec cinquante mille livres d'appointemens : cet ainé fut privé de la charge, ayant été privé de la vûe par ordre du Roi. C'étoit sous le regne de *Sephy* Ayeul du Roi d'à présent. Il arriva un jour d'assemblée publique, à laquelle tous les Grands s'étoient trouvez, selon la coûtume, & le Chef des *Astrologues* comme les autres, que le Roi fit Justice de cinq ou six grands Seigneurs qu'il fit mettre en piéces en sa présence : Le Roi regardoit attentivement l'assemblée durant cette severe
exé-

exécution, obſervant la contenance des gens: il apperçut le chef des *Aſtrologues*, qui clignoit à chaque coup de ſabre comme ne pouvant regarder un ſi horrible carnage. Le Roi qui en fut indigné cria à un Gouverneur de Province, qui étoit aſſis près de lui, *Duc, enlevez les yeux de ce Chien qui eſt à vôtre main gauche: ils lui font mal, il ne sauroit s'en ſervir*, ce qui fut executé à l'inſtant. *Abas* ſecond étant venu à la Couronne prit cet *Aſtrologue* en ſes bonnes graces & lui donna cinquante mille francs d'appointemens : ſon fils a un train de Gouverneur de Province, étant toûjours ſuivi de huit ou dix Cavaliers fort leſtes. Au reſte tous les *Aſtrologues* du Roi ne ſont pas également ſavans : il y en a même qui ne le ſont que fort ſuperficiellement; cependant ils ne laiſſent pas d'entrer au ſervice du Roi par le grand crédit de leurs Parens.

Il y a toûjours des *Aſtrologues* au Palais Royal, attendant les ordres, & toûjours un des premiers *Aſtrologues* auprès de la perſonne du Roi, excepté lors qu'il eſt dans le Serrail, pour l'avertir des jours & des momens heureux ou malheureux ſelon les régles de leur *Judiciaire*. Ils portent chacun ſon *Aſtrolabe* à la ceinture dans un étui fort propre, qui n'eſt pas plus grand que le creux de la main : quelques uns même le portent ſeulement de deux à trois pouces de diametre; on diroit de loin que c'eſt quelque medaille de chapelet qui leur pend à la ceinture, ou quelque medaille de Prince ſouverain, donnée par honneur & pour récompenſe.

On conſulte les *Aſtrologues* ſur toutes les choſes importantes, & quelquefois le Roi les con-

consulte sur les moindres choses, par exemple, s'il doit aller à la promenade, s'il doit entrer dans le Serrail, s'il est tems de faire servir à manger, s'il fera venir un Grand qui attend dans l'antichambre à parler à Sa Majesté & ainsi du reste: alors l'*Astrologue* fort promptement, tire son *Astrolabe*, observe la situation des *Astres*, & avec le secours de ses *tables* ou *ephemerides*, il tire *ses conclusions Astrologiques*, à quoi l'on ajoûte foi, comme à quelque Oracle; ce pauvre Peuple se persuadant que l'évenement de toutes les *vicissitudes sublunaires*, se voit sur la face des *douze maisons du Ciel*, & que par l'*érection* de leur *Theme rationel* ils prédisent seurement tout ce qui arrivera dans le monde: aussi appellent-ils communément leurs *Prédictions* ou pronostics *hokom*, mot qui signifie, *ordre absolu*, *commandement*, *jussion de Souverain infaillible & inalterable*.

Ils operent dans l'*érection du Thême rational*, à peu près comme font nos *Astrologues*, en divisant l'*Equateur* en *douze parties égales*, avec les *douze grands cercles de la Section du Meridien*, ou de l'*Horison* du lieu: vous voyez que pour prendre l'*heure*, bonne, ou mauvaise, & pour prédire le *succès*, bon, ou mauvais d'une chose, ils ne se servent d'autre *instrument* que de l'*Astrolabe*. Je n'ai pas remarqué qu'ils en eussent de plus usité, ni même qu'ils en employassent d'autre, pour l'*application actuelle* de leur *Science Judiciaire*: ils disent que comme il ne faut pour cela que prendre la *hauteur*, ou la *situation* de quelque *point visible du Ciel*, comme est le *Soleil*, de jour, & la nuit les *étoiles fixes*, l'*Astrolabe* leur suffit

suffit entiérement. Le commun peuple a cette sotte manie de croire que la destinée de chacun quelque abjet & miserable qu'il soit, est enregistrée dans le *Ciel* avec ces *Caractéres lumineux*, de même que celle des Empires & des Potentats, lesquels ayant ce *monde sublunaire* en leur disposition, peuvent sans tant d'impertinence croire que les *Cieux* tiennent le compte de ce qui leur doit arriver. Delà vient, que fort souvent lors qu'un *Astrologue*, ou quelqu'autre homme docte, a l'*Astrolabe* à la main, il vient à lui quelque sot la mine soûriante lui dire, *Sabeb taleb mara begou*, Seigneur contez moi mon *aventure:* comme s'il la croioit écrite mot à mot sur l'*instrument*. *Taleb* signifie proprement le *Thême celeste*, mais dans l'usage on le prend pour ce que nous disons *Horoscope:* cet étrange aveuglement du peuple, fait que les plus savans même, comme je l'ai observé, se jettent dans la *Judiciaire*, comme au but & à la fin de la *Science:* & en effet ils n'étudient l'Astronomie, la Géometrie, & les nombres *Mathematiques*, que comme des entrées à l'*Astrologie Judiciaire.*

J'ai parlé des *Auteurs Persans* pour l'*Astronomie*, en traitant des *Sciences* en général. Les Livres dont ils se servent le plus pour l'étude de cette *Science*, sont les *Sperhiques* de *Théodosius*, d'*Autolycus*, de *Menelaüs*, les noms desquels Auteurs ils prononcent presque comme nous. Ils ont depuis près de neuf cens ans l'usage des *Sinus*, *Tangentes & Secantes*, & du *rayon posé de soixante:* ils suivent le *Systême de Ptolomée*, qu'ils appellent *Berlemious*, & celui de *Pirbac* pour le *mouvement*

des Cieux, & l'*Harmonie du cours des Planetes*: c'est sur ces *Hypotheses Celestes* avec les *Spheres Solides*, que leurs tables de *moyens mouvemens* sont tirées : ils appellent ces tables *Zige*, mot que quelques uns croyent *Persan* dans son origine, & signifier une *régle à tirer des lignes paralleles*, & plus précisement l'*Equerre* ou la *ligne*, dont se servent les Charpentiers & les Architectes ; mais que d'autres croient *Arabe* & signifier les bords ou les franges des habits qui étoient bigarrées, & de plusieurs couleurs à la mode *Phrygienne*, & que ce nom a été donné aux *Tables Astronomiques*, à cause des *lignes* de diverses couleurs dont on régle les marges du Papier, pour l'ornement ; comme les *Persans* le pratiquent dans tous les livres curieux qu'ils écrivent, & particuliérement dans leurs *Ephemerides*. J'ai observé dans le Chapitre cinquiéme que les figures des *Chiffres Astronomiques*, sont prises de l'*Alphabet*, j'ajoûte qu'ils marquent les *Signes du Zodiaque*, leurs *mouvemens*, & les *feries* aussi, avec les lettres de l'Alphabet. L'*A* marque la premiére *ferie* ou le *Dimanche*, & le *signe* qu'on nomme le *Taureau*. *B* la seconde *ferie* & le *signe* des *Jumeaux*, & ainsi des autres.

Leurs *Tables Astronomiques* ne sont pas si chargées & embarrassées de diverses sortes de *Prostapherezes*, *d'obliquité du Zodiaque*, de *Processions* d'*Equinoxes*, & de cent autres *anomalies*, comme le sont nos *Tables*, qui accablent un Etudiant de travail, & qui brouillent fort ses Idées. Les *Persans* sans toutes ces diversitez de *Systêmes*, & sans prétendre faire ou supposer de nouvelles *Observations*, font leurs cal-

calculs des *longitudes*, & *latitudes* des *Corps Celeſtes*, des *Oppoſitions*, & *Regards divers*, leſquels *Calculs* quelquefois s'accordent avec les nôtres, & quelquefois en different de quelques *minutes*.

Entre les diverſes *Tables de moyens mouvemens* dont les *Perſans* ſe ſervent, ils font particuliérement cas de celles de *Alacou Can*, & de *Mirza Ouloukbec*, deux Conquerans célébres de la race des *Tartares* & *Mogols*, que l'amour pour les Sciences rendit illuſtres l'un & l'autre non moins que leurs conquêtes. Le premier fit aſſembler en Corraſſon environ l'an 1250. de nôtre Ere Chrétienne, les plus célébres *Aſtronomes* de l'*Aſie* en un Laboratoire merveilleux pour ſa grandeur, & pour ſes commoditez, où il fit apporter de toutes parts des livres & des inſtrumens choiſis. Cette docte Académie mit au jour après dix ans de travail ces *Tables fameuſes*, qui portent le nom d'*Alacou Can*, & plus communément les *Tables* de *Neſſir eddin*, qui étoit le *Préſident* de l'*Obſervatoire*, & le Chef des *Mathématiciens* en tout l'Empire. L'Ouvrage qui eſt fort gros eſt diviſé en quatre parties, dont la premiére eſt un Traité des *Eres* & *Epoques* des Nations: la ſeconde un Traité des *Planetes*, leur *cours*, leurs *déclinaiſons*, leurs *longitudes* & *latitudes* par minutes & ſecondes: la troiſiéme un Traité des *aſcenſions* des *Planetes*: la quatriéme un Traité des *étoiles fixes*. *Mirza Ouloukbec*, qui étoit petit-fils de *Tamerlan*, fit compoſer 200. ans après de la même maniére à *Samarcand*, ville principale de la *Tartarie*, qui eſt renfermée entre les fleuves d'Oxe & de Jaxarte des Tables, leſquelles paſſent pour les plus juſtes

& exactes, & que les *Astronomes* de l'*Occident*, trouvent s'accorder avec celles de *Tycho Brahé*. Ces Tables sont effectivement les plus correctes que les *Persans* ayent, cependant elles manquent de quelques heures dans la précision des *Oppositions* & *Conjonctions*, de maniére qu'il faudroit quelque *Lansberge* aux *Persans* pour leur donner des *équations*, & pour rendre leurs calculs entiérement conformes aux *Phenomenes*.

Il est assez remarquable que les Etats situez entre les fleuves d'*Oxe* & de *Jaxarte*, qui s'appelle la petite *Tartarie Orientale*, ont fourni depuis 600. ans les plus habiles *Astronomes*, & en plus grand nombre, ce qu'il faut raporter à mon avis à la serenité de l'air, favorable aux observations *Astronomiques*.

Ils observent assez juste les *révolutions* des *Eclipses* de *Soleil* & de *Lune*, & rencontrent souvent le moment de l'*obscuration* de ces deux *luminaires*; mais quelquefois ils s'y méprennent de demie heure, sur tout dans l'*Eclipse* du Soleil: mais il faut dire aussi qu'en la supputation qu'ils en font, ils ne s'alambiquent pas le cerveau, comme font les Astronomes *Europeans*, dans le calcul de tant de petits *Arcs paralactiques* de *longitude* & *latitude*. L'endroit où leur calcul differe le plus du nôtre, est à la *supputation* de l'*Equinoxe* du Printems, car quelquefois il y a une heure de difference entre leurs *Observations* & celles de l'*Europe*. Mais d'une autre part ils ne sont pas accoûtumez aux Cometes parce que l'air de leur païs étant sec & serain, n'est pas propre à la génération de ces *méteores enflamez*, qui font grand peur aux *Persans*. Ils croient que

D 7 nom

ap:
de

que

que ces *Phénomenes* présagent toûjours de grands malheurs, mais ils sont fort ingénieux à en renvoyer l'*influence* sur les païs éloignez. Ils ne donnent pas un nom commun à cette sorte de *méteores* comme nous faisons, en les appellant tous des *Cometes*, mais ils leur donnent le nom selon la figure qu'ils représentent. Ils appellent *porte-cheveux* & *porte-queüe*, celles que nous appellons *chevelüës*, & celles qui ont des *queües*, ce qui est la même dénomination : ils nommerent *petite lance* la grande & fameuse *Comete*, qui parut presque par toute la terre l'an 1668. En voici à côté la figure comme elle fut dressée en la *Province de Perse :* mais je n'en ferai point la Rélation l'ayant donnée dans le *Couronnement de Soliman*, à laquelle j'ajoûterai seulement que la couleur de cette *Comete* étoit rouge mêlée de noir & de jaune.

Ils n'ont ni *Globes*, ni *Cartes Celestes*, de même qu'ils n'ont point de *Cartes Terrestres :* ils n'ont point de *Telescopes* non plus pour observer, soit les *Constellations*, soit les *Phénomenes* du *Ciel*, de même qu'on dit que les Anciens n'en avoient point, & tous les *Astronomes* avant *Ticho Brahé*. Je dis cela généralement parlant, car il en faut excepter quelques *Mathématiciens curieux*, qui depuis que les *Europeans* viennent en *Perse*, à qui ils ont vû des *Globes Celestes*, se sont mis à en faire de petits comme j'en ai vû : mais cela est encore fort rude & mal poli. Les *Mathématiciens Persans* ont seulement la représentation des *Constellations* dans un *Livre*, qu'on appelle *les Plans d'Abdul Rahmen*, qui est le

nom de l'*Auteur:* on reconnoît en les regardant de près que ce ſont au fonds les mêmes figures que nous avons ſur nos *Globes.* Mais communément elles ſont ſi mal repréſentées & ſi groſſierement peintes, que ce ſont autant de marmouſets que toutes ces figures d'oiſeaux, d'animaux, & d'hommes. Les *longitudes*, & les *latitudes* des *étoiles* y ſont auſſi marquées; mais un peu differemment de ce qu'elles ſe trouvent dans nos livres, difference qu'il faut rapporter à deux cauſes; la premiére que ces *longitudes* & *latitudes*, ne ſont point marquées ſur des *Obſervations modernes*, ni reformées ſur les Originaux: comme ont fait nos célébres *Aſtronomes* depuis *Ticho Brahé.* La ſeconde cauſe vient de ce que tous leurs livres ſont écrits à la main, ce qui ne ſe pouvant jamais faire ſans qu'il s'y gliſſe des fautes: il arrive que plus il y a de Copies d'un Livre, plus on y trouve de fautes.

Quelques uns des *Aſtronomes Perſans* font *quarante neuf Conſtellations*, au lieu de *quarante huit*, que l'on fait communément; coupant en deux la *quarante uniéme*, qui eſt l'*Hydre.* Les noms qu'ils leur donnent ſont la plûpart les mêmes que nous leur donnons, ou avec peu de difference: voici où il y en a le plus. Les *Conſtellations Boreales* que nous nommons *Bootes* & *Serpentarius*, ils les nomment *Aava*, *la grande*, & *la petite*, qui eſt *Eve*, la Mere du genre humain. Ils appellent celle d'*Hercule*, l'*homme à genoux:* celle de Caſſiopée, *l'homme ſur une chaiſe:* celle de *Perſée*, *l'homme tenant une tête de femme:* celle d'*Erichton*, *l'homme tenant une bride:*
cel-

celles d'*Equiculus*, de *Pegaze*, d'*Andromede partie de cheval*, *grand cheval*, *femme enchainée*. Les noms des *Constellations du Zodiaque*, lequel ils appellent *mentec-elbouroug*, c'est-à-dire, *la ceinture des douze maisons*, à cause que c'est le *Cercle des douze lignes* ou *maisons du Soleil*, sont pareils aux nôtres, à deux près, savoir la *Vierge* & le *Sagitaire*. Ils appellent ce premier signe, *la femme portant un épi*, la seconde l'*arc*. Pour les noms des *Constellations australes*, il n'y en a que trois, qui soient differens de ceux que nous leur donnons, l'*Orion*, l'*Eridan*, & l'*Autel*, lesquels ils appellent *le Violent*, *le Ruisseau*, *& la Cassolette*, le nom d'*Acarnar*, que nous donnons à l'Etoile *Cenobe* vient d'*Aker-el-nabar*, c'est-à-dire, *la derniere du fleuve*, parce qu'elle est au bout de l'*Eridan*. Pour ce qui est des noms de la *Constellation* nommée le *Centaure*, que les *Arabes* & les *Persans* nomment *Kantoures*; de celle que nous nommons la Baleine, que les *Grecs* nommoient *Kitis*, & ces peuples d'*Orient Keitaous*; de celle d'*Antinous*, qu'ils nomment *Kerkous*, & de celle de *Cephée* à laquelle ils donnent le nom de *Fekaous*. Les *Persans* disent que ce sont les noms d'*Anciens Geans*, qui ont été donnez à ces *Phénomenes Celestes*, à cause qu'ils paroissent si grands. Les *Grecs* ont fait là-dessus les fables que chacun sait, desquelles je dirai par occasion que les *Persans* n'ont aucune connoissance, la *Mythologie Grecque* leur étant entierement inconnuë: ils en ont une autre à la place beaucoup plus grossiere, qui consiste en contes de *Taccuims*, comme ils les appellent, qui sont des *Genies* & des *Fées*, qui accou-

couroient aux besoins des hommes dans leurs détresses, & dans leurs dangers, & qui leur reveloient les choses à venir. Il y a divers livres de *Ferie*, qui roulent entre les *Persans*, beaucoup plus que nos vieux *Romans*, ne font chez nous. Le principal est intitulé, *Saberman namesla*, *Chronique de Saberman*, qui étoit un des *Heros* de la premiére race de leurs Rois. Quant aux noms des *Oppositions*, des *Conjonctions* & des *Aspects*, ils sont semblables aux noms dont nous les appellons, & sont tous tirez de la langue *Arabesque*. Au reste les *Astronomes Persans* ne connoissent point les *Constellations australes*, qui sont vers le *Pole antarctique*; & dont nous devons la *découverte* & les *Observations* aux *Astronomes Modernes*, il n'y a aucun Auteur parmi eux qui en ait parlé.

Pour ce qui est des *instrumens*, dont ils se servent dans leurs *operations*, le principal est l'*Astrolabe*, comme je l'ai observé, après lequel ils ont cet *instrument* si connu en *Mer*, qu'on nomme le *bâton de Jacob*; & comme c'est avec ces seuls *instrumens* qu'ils prennent les *élevations* du *Pole*, on peut juger que leurs *Latitudes* ne sauroient être des plus exactes. Ils ont des quarts de nonante fort grands, mais ils ne s'en servent guere, non plus que des *Régles* de *Ptolomée*, des anneaux *Astronomiques*, & de ces autres *instrumens* pareils qu'ils connoissent bien, & dont ils ont des figures, mais qu'ils ne mettent jamais en usage. Et pour ce qui est de ces grands & merveilleux *instrumens fixes*, que les modernes ont mis en usage, pour s'assurer de la situation des *objets* ou des *corps lumineux*, comme le plan *Meridional*, ou

ou *horizontal*, il n'y en a aucun dans la *Perse*. Les *Savans* du Païs disent qu'il se trouve dans les livres des Anciens *Astronomes* qu'ils se servoient de ces grandes *machines immobiles*, comme ils apprennent des Etrangers qu'on s'en sert en Europe ; mais qu'eux ne s'en servent point, parce qu'il y faut trop de péine, & trop de dépense, & parce que les Anciens leur ont laissé les *Phases* si exacts, qu'il n'est pas besoin qu'ils se donnent la peine de les examiner.

Mais comme l'*Astrolabe* est presque l'unique instrument *Astronomique* des *Persans*, on peut dire aussi qu'ils l'ont le mieux fait & le plus exact de tout le monde. Les *lignes* & les *cercles* sont tirez plus net & juste que le meilleur trait de plume, sans faute de trait, ni variation de *Compas*: ils passent en cela les meilleurs ouvriers que nous ayons: on peut l'assurer fort positivement, & qu'on ne voit cet *Instrument* nulle part si curieusement fait, & avec tant d'exactitude & de délicatesse, ni gardé avec plus de soin & de propreté ; car les *Persans* le tiennent toûjours dans des étuis & des sacs, quoi que l'air de *Perse* n'enrouille, ni ne salisse & ne ronge pas les corps, comme il fait dans nos Païs *Septentrionaux*: parmi le commun peuple même chacun garde son *Astrolabe* comme un bijou. Ce qui fait que les *Astrolabes* sont si bien travaillez, c'est que pour l'ordinaire ils sont faits par les *Astronomes* même ; ce n'est pas qu'il n'y ait des Artisans de profession pour les *Instrumens de Mathematique*: mais c'est qu'on n'estime pas tant ceux qu'ils font, que ceux qui sont faits par les *Mathematiciens*, qui ne sont pas si sujets à

sa

ſe méprendre aux *nombres*, & qui marquent plus juſte les *chiffres* & les *figures*.

Il faut ajoûter à cela qu'un *Aſtronome* n'eſt point mis au rang des *Savans*, s'il ne ſait faire tous les *Inſtrumens* lui-même, & s'il n'y travaille mieux qu'un habile Artiſan. Lors que j'étois à *Iſpahan*, l'*Aſtrologue* le plus fameux pour la fabrique des *Aſtrolabes*, s'appelloit *Akound Mahomed Emin*, homme auſſi *Savant* qu'il étoit excellent *Artiſte*: c'étoit le fils d'un autre *ſavant Aſtrologue*, nommé *Molla Haſſen Aly*. Outre qu'il poſſedoit la *Science* à fonds, il avoit la main la plus adroite qu'on puiſſe voir pour la compoſition des *Inſtrumens de Mathematique*. Le Superieur des Capucins d'*Iſpahan*, chez qui je logeois d'abord, homme fort verſé dans les *Mathematiques*, m'avoit donné ſa connoiſſance: il m'y menoit ſouvent, & m'apprenoit à entendre ce que je voyois faire. C'eſt à cet habile *Mahomed Emin* que j'ai vû faire tout ce que je vai rapporter ſur l'Art des *Aſtronomes Perſans*, pour la compoſition des *Aſtrolabes*, après que j'aurai fait quelques *obſervations* ſur les termes dont les *Perſans* ſe ſervent dans la *Science Aſtronomique*.

Ces termes à les conſiderer originairement ſont preſque tous ou *Arabes* ou *Perſans*, ce qui eſt une des raiſons qu'on a de croire que l'*Aſtronomie* eſt née en *Chaldée*, Païs qui a toûjours été poſſedé par les *Arabes* ou par les *Perſans*, ou tout enſemble, ou alternativement, & que c'eſt d'eux que les *Phrygiens* & les *Egyptiens* l'ont appriſe, leſquels enſuite l'ont enſeignée aux *Grecs*, de même que les autres *Sciences*. On pourroit, comme je dis,

en

en être persuadé par les *termes* seuls de cette *Science Astronomique*, que les *Grecs* ont adoptez; car d'ordinaire on reçoit les noms des choses avec les choses même. Quelques gens Savans rapportent l'introduction de cès *termes* d'*Astronomie*, *Arabesques* & *Persans*, dans nos Ecoles, à *Alfonse Roi de Portugal*, lors qu'il dressa les *Tables Astronomiques*, qui portent son nom, avec les plus doctes *Astronomes* de son tems, lesquels il avoit assemblez pour cet illustre dessein, & qui étoient la plûpart des *Arabes* d'*Asie* & d'*Afrique*, parce que la *Science Astronomique* florissoit plus parmi eux incomparablement, que par tout ailleurs. Ils disent donc que ce fut là que ces *termes* se fourerent si bien parmi nous, qu'on n'en a plus connu d'autres; mais il est bien plus vrai-semblable que les mots *Astronomiques*, dont les *Europeans* se servent à present, étoient les mêmes avant cette docte & Royale assemblée de *Portugal*; ce qui me le fait croire, c'est que les *termes* principaux & fondamentaux, pour ainsi dire, de l'*Astronomie* sont *Arabesques* comme les autres; par exemple, *Zenit*, *Nadir*, *Mansion*. *Zenit* est le mot de *zemt*, la lettre *m* ayant été separée en une *n*, & un *i*, pour adoucir le *terme*, le mot signifie *le cours* ou *le passage*. *Madir* signifie *cours opposé*, parce que c'est le cours opposé au cours vertical. *Mansion* vient de *mansel*, qui est le terme commun & usité dans tout l'*Orient*, pour dire *traite*, *journée*, parce que c'est le cours de l'illumination de la Lune. On compte jusqu'au nombre de six cens de nos mots *Astronomiques*, qui sont tant *Persans* qu'*Arabesques* d'origine: je remarquerai les prin-

principaux, à mesure qu'ils se presenteront dans la suite de ce discours.

Je viens à l'*Astrolabe*, & je dirai d'abord que ce nom vient d'*Asterleb*, terme *Persan*, qui veut dire *levres des Etoiles*; parce que c'est par cet *Instrument* que les Etoiles se font entendre. D'autres disent, qu'il faut prononcer *Astir lab*, c'est-à-dire, *connoissance des Etoiles*, & c'est comme les *Persans* appellent d'ordinaire cet *Instrument*-là; mais dans leurs livres & dans leurs leçons ils l'appellent *Veza Kouré*, mot abregé de *Veza el Kouré*, qui signifie *position de la Sphere*, parce que cet *Instrument* est la *projection* des *cercles de la Sphere* en un *plan*. C'est sans doute de ce terme *Veza el Kouré* qu'est venu le terme barbare de *Valzagore*, qui se trouve dans *Regiomontanus*, & dans les Auteurs qui l'ont devancé, pour signifier l'*Astrolabe*.

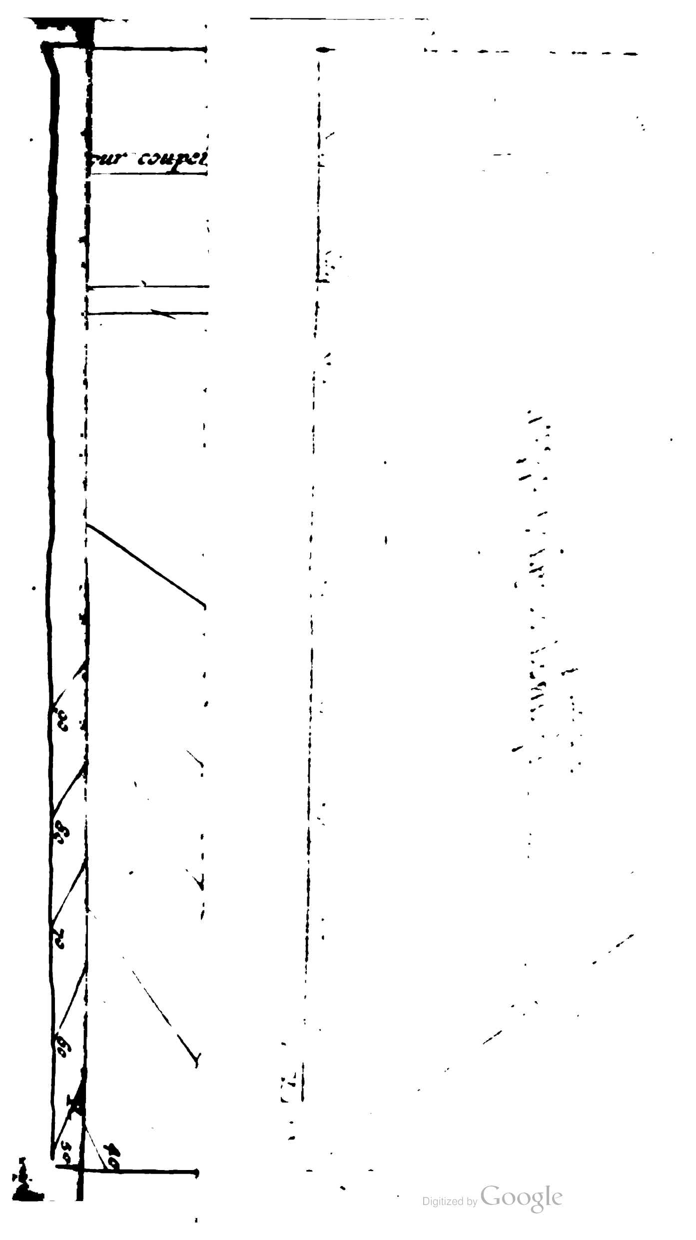
Les *Persans* ont cet *Instrument* de quatre sortes, qu'ils appellent, *entier*, *demi*, d'*un tiers*, d'*un sixiéme*: c'est comme ils les distinguent. L'*entier* est ainsi nommé, parce que les *Cercles paralleles à l'horison* sont marquez dessus de *degré* en *degré*: il est de neuf à dix pouces de diametre, & ce sont les plus grands qui se fassent. Le *demi* est ainsi dit, parce que ces *Cercles* sont marquez de deux en deux *degrez*, & sa grandeur ordinaire est de six pouces. Les *Astrolabes* d'un *tiers* n'ont ces *Cercles* marquez que de trois en trois *degrez*, & ne sont grands que de quatre pouces: & ceux d'un *sixiéme*, qui ne sont grands que de trois pouces, sont marquez de six en six *degrez*. On ne croiroit pas qu'ils fissent des *Astrolabes* plus petits que de trois pouces, mais il s'en voit qui n'en ont que deux. Les

Les outils des *Persans* pour la construction de leurs *Astrolabes* sont de fer & d'acier. La *Regle* est d'acier, large de trois doigts, mince & deliée comme du parchemin. Le *compas* est de fer, & fort materiel, les piéces en sont grosses d'un doigt pour l'ordinaire, & carrées, les bouts sont percez en long d'un trou carré, profond d'un pouce, pour enchasser les pointes, qui sont d'acier très-fin, de la grosseur d'un burin commun, pas plus longues qu'un pouce & demi, taillées l'une en poinçon menu & aigu, l'autre en burin, & la vis, qui tient ces pointes, est d'une circonvolution fort pressée, bien limée, très-juste, & ferme dans son écrou: la tête du *compas* est plate, brute, rivée comme les ciseaux de tailleur, c'est-à-dire, que le clou deborde, pour tenir l'*Instrument* plus ferme. L'*arc* qui tient le *compas* en état, est aussi de fer, large d'un doigt, soudé à une jambe, & passant par l'autre, avec une vis pour arrêter l'ouverture, comme à nos *Compas* ordinaires. Mais ce qu'il y a encore de different, c'est que cet *arc* est attaché à l'extremité du pied du *compas*, à l'endroit où la pointe d'acier y entre. Les *Persans* rapportent à la force & à la fermeté du *compas*, dont les pieds ne branlent, ni ne vacillent le moins du monde, la netteté & uniformité des traits, ou lignes courbes de leurs *Astrolabes*; qui est assurément admirable; ils la rapportent, dis-je, à cela, autant qu'à l'art de celui qui tire les lignes. Tel est le *Compas* ordinaire des *Astronomes Persans*. Ils en ont un d'autre sorte pour tirer les *arcs* des *grands Cercles*, comme les *Azymuths*, qui est fait comme je vais le dire. C'est une verge

ge de fer carrée, groſſe d'un doigt, à un des bouts de laquelle eſt arrêtée une pointe de fer carrée, hormis à l'extremité, où elle eſt ronde & fort aigue. Le long de la verge il y a un pied mobile à *angle droit*, qui s'arrête & ſe ſerre avec une vis, dont le bout porte une pointe carrée à l'extremité, comme un burin de graveur. En quelque ouverture que vous mettiez ce *Compas*, il eſt toûjours à angle droit, & il fait un *trait* fort délié, égal & uniforme en ſes bords, ce qu'un autre *Compas* dont les pointes ſont toûjours à *angle aigu* ne ſauroit faire, particulierement lors que vous le faites paſſer au delà du *ſoixantiéme degré*.

Mais le principal *Inſtrument* qu'ils ayent, pour la conſtruction juſte & exacte de leurs *Aſtrolabes*, & qui eſt une piéce dont je croi qu'ils ſe ſervent ſeuls, à l'excluſion des *Europeans*, c'eſt une *platine*, qu'ils appellent *deſtour*, ou *régle*, qui eſt un nom commun chez eux à toutes les methodes d'operer: cette *platine* eſt de laton, de l'épaiſſeur d'un écu, de la longueur d'un pied, & de la largeur d'un demi pied, bien polie & claire. J'en donne la figure à côté, & je vais y ajoûter la maniére dont ils la compoſent, & celle dont ils ſe ſervent.

A un quart de la *platine*, c'eſt-à-dire, à trois pouces de hauteur, ils prennent le *centre*, marqué *A*, où ils tirent un *demi cercle*, dont le *ſemi diametre* eſt coupé par une *ligne*, qui tire à *angles* droits ſur ſon *diametre*, qui eſt, comme vous voyez, *A. E. M.* par laquelle la figure ſe trouve diviſée en deux quarts de nonante, l'un grand de neuf pouces, qui
eſt


ur coupe

eſt le *ſuperieur*, & l'autre petit, qui eſt appellé ici *quart inferieur*, & n'eſt que de trois pouces. Le *quart ſuperieur* eſt diviſé en *cent huitante parties égales* ou *degrez*, dont les *lignes*, tirées du *centre* à la *circonference*, ſe terminent aux extremitez de la *platine*, ne reſtant de place, que pour marquer les nombres par parties *dixainaires*, à commencer du *ſemi diametre* ſuſdit, marqué *A. E. M.* Le *quart inferieur* eſt auſſi diviſible en *cent huitante parties égales*, comme le *quart ſuperieur*, mais ils ne marquent les *lignes* ou *degrez* que de la moitié, comme l'on voit, & laiſſent la *partie* des autres *nonante degrez* vuide, & ſans y rien tirer, comme ne leur ſervant de rien.

Voilà la ſource où ils puiſent la juſteſſe & la brieveté, avec quoi ils compoſent leurs *Aſtrolabes*, & voici comme ils ſe prennent à les faire. L'*Aſtrologue* tourne premierement au tour le modelle de l'*Aſtrolabe* qu'il veut avoir, & puis il fait jetter ſon *Aſtrolabe* en moule: le Fondeur le lui rend brute, & l'*Aſtrologue* le travaille, & forme lui-même, tant à la lime, qu'au tour, tant la *mere* de l'*Aſtrolabe* que les *feuilles* ou *Tampans*, qui ſont d'ordinaire au nombre de cinq ou ſix pour les *élevations* des lieux, où la Cour a coûtume d'aller: après il polit ces *feuilles*, juſqu'à ce qu'elles ſoient liées & polies au poſſible, puis il les perce, ſe met à graver toutes les piéces de ſon *Inſtrument*, tant les *mobiles* que les *immobiles*, & puis il ſe met à tirer les lignes, ſe ſervant de l'étau à main ou à vis pour tenir les *feuilles* ferme. Les *Perſans* appellent les *Tampans d'Aſtrolabe* *Sapheb* c'eſt-à-dire *feuille d'écriture*, & la *Mere d'Aſtro-*

d'Aſtrolabe, *Am aſterleb* qui veut dire auſſi *Mere d'Aſtrolabe*.

L'*Aſtrologue* prend enſuite ſon *compas*, qu'il accommode ſelon la grandeur de ſon *Aſtrolabe*, c'eſt-à dire ſelon la grandeur de l'*Equateur* qu'il veut lui donner : il détermine par exemple *A. E.* pour être le *ſemi diametre*, puis il tire par *E. perpendiculaire* à *A* aux points marquez depuis *E* juſqu'à *H* pour prendre ſa diſtance, laquelle il prend comme il veut entre *A. E.* ou *E. B*. l'une & l'autre étant égale, & ayant pris cette diſtance pour *ſemi diametre*, il tire le *cercle* entier de l'*Equateur*; les *Perſans* appellent ce *perpendiculaire E. H. Kretel eſlac* c'eſt-à-dire la *ligne des Tangentes:* après il compte depuis *E*. juſqu'au haut *nonante degrez*, puis *vint trois degrez & demi* de *E* terminez en *C* il prend l'eſpace *E. C*. & avec cet eſpace pris du centre de l'*Aſtrolabe*, il décrit le *Cercle* ou *Tropique du Capricorne:* après continuant de même il compte *nonante dégrez*, tirant de *E* vers *D*. il prend cet eſpace *E. D*. avec le *compas* & décrit le *Cercle* qu'on appelle le *Tropique* du *Cancer*, avec quoi il ſe trouve avoir décrit les principaux *Cercles* entiers & paralleles de l'*Aſtrolabe* qui reglent tous les autres, de ſorte que pour tirer tous les *Cercles paralleles* à *l'Equateur*, il n'y a plus qu'à prendre les diſtances ſur l'échelle E. L. des *Tangentes*.

Cela fait l'*Aſtrologue* tire ſur ſon *Tampan* deux *lignes droites*, qui ſe coupant à *angles droits* dans le *Centre*, repréſentent, l'une, la *ligne de douze heures* ou de *Midi*, & l'autre la *ligne* de *ſix heures*, qu'on appelle autrement *l'horiſon droit*. Après il ſe met à tirer l'*horiſon*

ſon oblique avec tous ſes *Cercles paralleles*, leſquels les *Perſans* appellent *Moukan tareh*, c'eſt-à-dire *arche de pont*, terme que nos *Aſtronomes*, ont changé en celui d'*Almicantaras*, qu'ils donnent à ces *Cercles* : l'*Aſtrologue* compte ſur cette *ligne* des *Tangentes*, dans le *quart ſuperieur*, ou *inferieur*, la *latitude* du païs, pour lequel il fait le *Tampan* : ainſi par exemple pour *trente degrez de latitude*, il ſe met à compter cette *latitude* de *trente degrez*, tirant de *M.* vers *R.* ou de *K.* vers *L.* c'eſt-à-dire de *haut en bas*, ou *de bas en haut*, & obſervant où ces *deux lignes* vont couper la *ligne des Tangentes*, ce qui arrive dans les points marquez *F* & *H.* il prend avec ſon *compas* cette *diſtance*, qui eſt aſſurément le *diametre* de l'*horiſon oblique.*

Après il prend la moitié de l'*horiſon oblique* pour avoir *le ſemi diametre*, & mettant une des *pointes* du *compas* ſur l'une des *ſections* de l'*Equateur circulaire* ou *ligne* de *ſix heures* : il fait avec l'autre *pointe* la *ſection* de la *ligne Méridienne*, avec quoi il ſe trouve avoir le *centre* de l'*horiſon oblique* pour *trente degrez de latitude*, & puis reſſerrant ſon *compas* ſur les *deux degrez ſuivans*, il en prend la moitié qui eſt le *ſecond Almicantaras.* Les gens du Mêtier croiroient que l'*Aſtrologue* continueroit cette *mechanique*, juſqu'à *nonante degrez*, mais les *Aſtronomes Perſans*, voyant que de couper ainſi les *diſtances*, en *deux parties égales*, cela conſumeroit trop de tems, & donneroit auſſi trop de peine, ils ont trouvé par *démonſtration* de *Géometrie*, le moyen d'abreger ce long & ennuyeux calcul, en tirant la *ligne N. Z. parallele* à *E. H.* laquelle diviſe celle qui eſt mar-

quée *A. E.* en *deux parties égales*, de sorte qu'il se trouve que les *distances* de *N. Z.* ne sont que les moitiés de *E. H.* & ainsi de suite par *distances* & moitiés de *distances*, avec quoi ils abregent cette laborieuse *mechanique*, & c'est comme ils tirent les *Almicantaras*, en *double proportion*.

L'Astrologue vient ensuite aux *Cercles verticaux* que nous appellons *Azymuths* du mot *Arabe Azîmé*, c'est-à-dire grand, ou de celui d'*Elzemuth*, c'est-à-dire le *sommet*, & pour les tirer, il compte sur l'*échelle E. H.* le double de la *latitude* : ainsi par exemple pour celle de *trente degrez* il compte *soixante degrez*, puis marque par *T* la *secante*, ou *ligne traverse* marquée *A. T.* mise en *A. D.* & par *D.* il tire la *ligne* marquée *D. T.* avec quoi il a une *ligne* ou *Echelle*, dont les *distances*, ou *Tangentes*, lui donnent les *centres* des *Azymuths*.

Par même Calcul il fait les *cercles* des *douze maisons*, les tirant avec le *semi diametre* de l'*horison oblique*, qui est le premier *cercle* des *douze maisons* : ensuite il décrit les *Heures Babyloniques* & la *ligne Crepusculine*. Pour ce qui est des *Heures Planetaires*, comme leurs *arcs* si on les examine à la rigueur de la *Perspective*, ou de la *Géometrie*, ne sont point des *arcs* ou *cercles* parfaits, mais bien des *lignes courbes irregulieres*, l'*Astrologue Persan*, les tire comme nous, par *trois points donnez*, ce qu'il fait *mécaniquement*, sa platine, ou régle, ni toute la *Science* n'arrivant pas à fournir d'autre *methode*, comme chacun le fait.

Quant à la *Volvele*, ou *Rete* que les *Persans* appellent *Enkebout*, c'est-à-dire *araignée*, qui est le nom que nous lui donnons aussi, comme ce

ce n'eſt qu'un *tampan* pour le complément de la grande déclinaiſon, elle eſt faite ſur un *Tampan* diviſé pour *ſoixante ſix & demi degrez de latitude* : *l'Aſtrologue* y poſe les *Etoiles*, ſuivant leurs *longitudes & latitudes* tirées de leurs livres, & entr'autres de celui qui eſt intitulé *Saver Abdul Rahmen*, dont j'ai parlé ci-deſſus.

Voila la *Theorie* de cette *platine Perſane*, pour la conſtruction des *Aſtrolabes*, avec laquelle les *Aſtrologues* du Païs font leurs *inſtrumens*, exacts & précis, ſans beaucoup calculer & ſupputer, comme on fait ailleurs. Le docte Capucin, dont j'ai parlé, qui en admiroit la *methode*, & qui me porta & m'aida à la mettre dans mes mémoires, me diſoit qu'il l'avoit long-tems comparée par les principes *Geometriques*, avec la *methode* laiſſée par *Steflerin*, & *Regiomontanus*, pour la fabrique des *Aſtrolabes*, & qu'ayant bien conſideré d'un côté les *Angles des ſouſtendantes* & *Tangentes* & les autres *Régles* de cette *Platine Perſane*, & de l'autre les *diviſions & partitions* actuelles de ces deux Auteurs, dont on ſe ſert en *Europe* pour la conſtruction ordinaire des *Aſtrolabes*; il trouvoit que les deux *methodes* ſe reſſembloient fort & même qu'on pouvoit dire que l'une étoit l'abregé de l'autre, mais que la *methode Perſane* étoit bien meilleure que l'autre, plus ſure & plus courte. Il faut juger de ces *methodes*, diſoit-il, ou *voyes d'operer* par comparaiſon à deux *Horlogers* qui feroient leurs *rouës*, l'un en ſe ſervant de ſa *platine* pour en diviſer & partager *les dents*, & l'autre en les diviſant actuellement au *compas* avant de les refendre : ſi celui-ci manque en ſes *diviſions* comme il eſt difficile qu'il ne le faſſe pas, il

 man-

manque de beaucoup, à cauſe de la petiteſſe de la *circonference de ſa roüe*, mais quand l'autre qui ſe ſert de la *platine*, viendroit à manquer en ſes *diviſions*, ce qu'il n'eſt pas ſi ſujet à faire, ſon manquement eſt comme inſenſible en ſon *operation* ou ſur ſa *roüe*; mais la grande raiſon de préference, eſt en ce que celui qui ſe ſert de la *platine Perſane*, fait en un moment de tems & ſans peine, ce que l'autre ne ſauroit faire qu'avec beaucoup de tems & de peine; ſans compter que ſon ouvrage eſt toûjours bien moins net, étant comme impoſſible qu'il ne marque bien des *rayes* & des *points* inutiles ſur ſa *roüe*. Il ajoutoit que ſi l'on prenoit garde aux *Tangentes*, & *Secantes*, qui ſe forment des *degrez* de *cette planche*, avec ces *lignes* des *Tangentes*, miſes pour *Sinus Total*: on concevroit aiſément combien l'uſage de cette platine abbregeoit & facilitoit la conſtruction de l'*Aſtrolabe* & la précision exacte dont il le rendoit.

Quant à la diviſion de *la Mere de l'Aſtrolabe*, les *Aſtronomes Perſans* la font avec un très-grand *Baſſin* de cuivre, ou de Laton, à fonds plat, & à bords larges bien unis & polis, diviſé du *centre* à la *circonference*, en *trois cens ſoixante degrez*, *chaque degré* marqué par *dixaines de minutes*: ils mettent au fonds du *Baſſin*, quatre petits morceaux de bois, poiſſez aux bouts de poix noire, de hauteur à élever leur *Mere d'Aſtrolabe*, juſqu'au plan ou niveau des bords du *Baſſin*, ce qu'ils nivellent avec le tranchant de leur *régle*, afin que la *Mere d'Aſtrolabe* & les bords du *Baſſin* ſoient en même *plan*. Cela fait ils prennent deux fils de ſoye la plus déliée, & ils les bandent en croix

ſur

ſur les *quatre diviſions* de leur *Baſſin*, afin de faire ainſi *angle* droit au centre du *Baſſin*, & puis ils le prennent doucement, & ſans que rien remüe, & le poſent ſur un rechaud de feu qui échauffe & fond cette poix, après quoi ils pouſſent & repouſſent peu à peu leur *Mere d'Aſtrolabe*, tant que la Section de cette ſoïe croiſée tombe ſur le *Centre* de la *Mere d'Aſtrolabe*, avec quoi ils ſont aſſurez que leur *diviſion* ſera juſte : alors ils ôtent la machine de deſſus le feu, & laiſſent refroidir ce maſtic; & leur *Mere d'Aſtrolabe* étant ferme & en duë poſition, ils prennent la *regle*, & en portent le bout ſur les bords du *Baſſin*, diviſez comme ils ſont, ils ſectionnent très-également le *limbe* de leur *Mere d'Aſtrolabe.* J'oubliois de dire qu'afin de tourner aiſement leur piéce, ils attachent ſur le bord un *Centrefixe*, avec un clou rond & rivé au *centre de la Mere d'Aſtrolabe.* Ils font de même leurs *Echelles altymetres*, qu'ils appellent *échelle de douze pouces*, avec quantité d'autres *lignes traverſales*, leſquelles ils adaptent à leurs *jours & heures planetaires*, & leurs *dominations* ou *arbitres*, pour tout ce qui doit arriver ſuivant la *Theorie* de leur *Negromancie*; car il faut ainſi appeller leurs prognoſtics. J'ajoûterai que la *Mecanique* de ces *inſtrumens* eſt admirable en ſon genre, autant que la *methode*; car les *cercles* ſont tirez d'un *trait* égal, net, délié & profond comme il faut, ſi hardiment, & ſi uniformement, que la meilleure vûe n'y ſauroit remarquer d'*entrecoupure*, ni *dentelure* & *raye* aucune, en un mot aucun chancellement de *compas*, mais la *gravure* des *nombres* n'eſt pas ſi fine & ſi belle, à cauſe qu'ils ne ſavent pas cet *art*

de *graver*, auſſi bien que les *Europeans* à beaucoup près.

Je paſſe à leurs *Ephemerides* qu'ils appellent *Eſtekrage takuimi*, c'eſt-à-dire, la *révelation*, ou *l'extraction au dehors des Ephemerides de l'année courante*. Ils les tirent comme nous faiſons, par *les Tables des moyens mouvemens*, & par *les Tables d'Equations* ou *proſtapherezes*: ils calculent comme nous auſſi les *Eclipſes*, les *Oppoſitions*, les *Conjonctions*, & les *Regards*, ou *Aſpects* des *Etoiles*, ainſi qu'ils les appellent; mais comme ils n'ont pour ce calcul que les *Tables* Anciennes des *Sinus*, ne connoiſſant pas les *Tables* des *Sinus* naturels, ou artificiels de *Géometrie* ou d'*Algebre*, lors qu'il leur faut reſoudre quelque *Triangle Spherique* par Régle de trois: on les voit embarraſſez à faire leur *calcul* autant que s'ils étoient engagez dans quelque bourbier. Leur unique ſecours eſt le *Canon Sexagenaire*, mais comme ils ne l'ont qu'en de longues *Tables*, & non pas abrégé dans un *Triangle* & trapeze, ſur une feuille de papier comme nous l'avons, ils ne ſauroient ni multiplier ni diviſer bien vîte; mais au contraire ils ſe perdent dans leurs *reductions* & *évaluations* ennuyeuſes, où le moindre manquement, ſoit qu'il provienne de leur *Table*, ou de leur *operation*, rend leur *calcul* faux, comme je l'ai diverſes fois remarqué.

Ce *Takuim* ou ces *Ephemerides*, eſt l'*Almanach Perſan*, & ils n'en ont point d'autre: il contient les *Ephemerides* de l'année courante à compter du premier au dernier jour. C'eſt proprement un composé d'*Aſtronomie* & d'*Aſtrologie Judiciaire*; car cette piéce renferme, avec les

les *Thémes Celestes* de toute l'année, où ils peuvent voir chaque jour les *Conjonctions* & *Oppositions*, les *Aspects*, les *longitudes* & *latitudes*, bref toute la *disposition* du *Ciel*; elle renferme, dis-je, les *Prognostics* sur les plus notables *Evenemens*, comme la *guerre*, la *disette*, ou l'*abondance*, les *maladies*, les *voyages*, & les autres *accidens de la vie humaine*, & la *manifestation des momens bons ou mauvais*, pour les actions de la vie, tant les plus communes que les plus importantes, afin de régler là-dessus la conduite des hommes: les *Fêtes* y sont aussi marquées comme dans nos *Almanachs*, tant celles de Réligion que celles qui sont instituées pour des *évenemens singuliers*; car ils en ont de deux sortes, comme je le dirai. Ces *Ephemerides* ressemblent presqu'en tout aux *nôtres*: la plus notable difference, c'est que nous mettons dans les *nôtres*, *quatre Thémes Celestes* pour les *quatre saisons*, au lieu que les *Persans* n'y mettent que ceux des *deux grandes saisons*, l'*Eté* & l'*Hiver*, lors que le *Soleil* entre dans les *Solstices*. Ils ont divers *Astrologues*, qui font annuellement des *Almanachs*, ou *Ephemerides*, tant dans la ville capitale de *Perse*, qu'aux autres grandes villes du Royaume; mais bien loin de se rencontrer dans les *Prognostics*, ils ne se rencontrent pas même dans les *Calculs Astronomiques*; ce qui vient de ce qu'ils ne se servent pas des mêmes *Tables* de moyens mouvemens, ni des mêmes Auteurs pour la *Régle* de la *Judiciaire*. Ils font leurs Prognostics presque tous par la *Lune*, croyant comme font les autres peuples infatuez de la *Judiciaire*, qu'elle influë beaucoup plus sur ce *Monde* appellé *sublunaire*, que ne

fait le *Soleil*, qu'ils disent en être trop loin. Ces *Astrologues Persans* suivent le même *Art* des autres *Astrologues* dans leurs *prédictions*: ils les font en paroles d'*Oracles*, comme on parle, c'est-à-dire en *expressions louches*, & à *diverses ententes*, afin de pouvoir sauver leurs *Prognostics* quoi qu'il arrive. Comme ils regardent toûjours quand ils les font, plus à la *Terre* qu'au *Ciel*: je veux dire, plus aux *circonstances* des choses, comme pouvant en tirer plus de *lumieres* pour l'*avenir*, que de ces muetes & insensibles *Constellations* du *Ciel*: leurs prédictions se trouvent souvent justes, ce qui vient particuliérement de ce qu'ils les publient à l'*Equinoxe* du *Printems*, où l'*Hiver* est passé & l'année avancée pour les moissons & les recoltes, & comme leur climat n'est pas si variable que ceux de l'*Europe*; on prévoit dès lors sans peine & assez sûrement si l'année sera *abondante* ou *sterile*; & sur cela ils préjugent ensuite la *nature des maladies*, les *humeurs des Peuples*, leurs *succès* dans les *Arts*, le *Négoce*, les *Voyages*, & dans tous les autres *évenemens*. De plus comme les *Astrologues* de *Perse* sont toûjours à la Cour, comme je l'ai dit, & qu'ils ont grande part dans les affaires, & grand crédit dans le monde, il ne leur est pas si mal aisé de faire des *prédictions* sur les *matieres Politiques*: ils voyent l'*humeur* & la *pente* du Maître & des Favoris, l'*établissement* & le *chancellement* des Ministres & des Courtisans, & comme d'ailleurs il n'y a gueres d'années que le Roi ne fasse subitement des executions d'éclat sur quelques Grands du Royaume, il est presque toûjours sûr de faire des *Prognostics* de semblables révolu-

lutions; de maniére qu'en *Perse*, comme ailleurs, c'est une pure charlatanerie que cette *Negromance*, toute reverée & suivie qu'elle est. Les premiers *Astrologues* du Roi sont fort reservez, & fort politiques dans l'exposition de leur *Judiciaire*, mais il s'en trouve toûjours quelqu'un, qui comme un enfant perdu remplit son *Almanach* de Jugemens hardis & remarquables, sans crainte que l'avenir les démente, & sans être retenus aussi par quelque consideration que ce puisse être: à la vérité les *Astrologues* ont toute liberté là-dessus, & se peuvent donner carriere: on n'empêche point la publication de leurs *Prognostics*, comme on fait ailleurs, on leur laisse tout dire, il n'y a pas d'exemple qu'aucun en soit inquieté, ni même qu'on lui fasse honte de ses *fausses prédictions*. Je me souviens là-dessus qu'au commencement du régne du Roi de *Perse Soliman III*. plusieurs *Astrologues* tirerent son *Horoscope* d'une maniére qu'ils crûrent qu'il ne vivroit que six ans, & ils le disoient assez haut: je l'entendis dire à l'un d'eux qui apparemment n'en faisoit pas un grand secret, puisqu'il vouloit bien qu'un Etranger l'entendît: la seconde année de son régne qui étoit l'an 1668. de nôtre compte, il prit un nouveau *Grand Vizir* nommé *Cheic Alican*, homme d'un grand sens & fort renommé pour sa Justice & pour sa Vertu: les *Astrologues* unanimement ne lui donnerent pas une année de Ministere; cependant l'an 1680. que je revins en Europe le *même Roi* étoit sur le Trône, le *même Vizir* dans le Ministere, sans que personne eût pris sa place. Il est vrai que les *Astrologues* se tiroient d'affaire au sujet du premier

mier Miniſtre; en citant ſes diſgraces dont quelques unes furent aſſurément rudes & longues ; mais outre qu'elles n'arriverent qu'après deux ans de Miniſtere, on ne créa point d'autre Grand Vizir à ſa place.

Les *Aſtrologues* ſont toûjours pleins de jalouſie contre les Médecins, comme également puiſſans, riches & recherchez : c'eſt à qui aura la faveur ; les Médecins veulent agir ſelon les *Phénomenes* des maladies & donner là-deſſus les remedes de l'*Art :* les Aſtrologues s'y oppoſent & diſent qu'il faut conſulter les *Phénomenes Celeſtes*, pour ſavoir s'il eſt bon de prendre Médecine, lors qu'on en veut donner, & ſi l'opération en ſera heureuſe.

Les *Almanachs* ou *Ephemerides* ſe publient au commencement de Mars & durant la fête du nouvel an : les *Aſtrologues* de la Cour en portent aux Miniſtres, ce ſont de petits *in folio*, écrits avec la plus grande netteté & enrichis de beaucoup d'ornemens. J'ai aporté avec moi celui qui fut donné au Roi l'an 1668. & c'eſt le premier qui lui eût été préſenté, toutes les pages ſont rayées d'or, d'azur & de couleurs, & celles des *Thémes Celeſtes* ſont toutes couvertes d'or avec des marges de miniature larges & fort curieuſes, & l'écriture en eſt de toutes couleurs, faite la plupart au pinceau. J'en ai obſervé la forme en la figure que je vais en donner ici. Chaque Aſtrologue en préſente une douzaine : on appelle ces préſens *Almenagé*, comme qui diroit la piéce *Aſtrologique*, mot d'où vrai-ſemblablement eſt venu celui d'*Almanach* : & les mêmes Scribes dont les *Aſtrologues* ſe ſervent pour faire écrire les *Almanachs* qu'ils donnent, les débitent

&

Tome V

Pour

T A

Pour connoître les Electio
des S

Elections.	*Aries.*	*Taurus.*
Se présenter devant les Rois & les Grands.	B	I
Se faire saigner.	M	M
Faire la guerre.	B	I
Se faire habiller & se vêtir de neuf.	B	I
Entrer en une nouvelle maison.	M	B
Labourer & jardiner.	M	B
Voir les femmes en particulier.	M	B
Entreprendre des voyages & se mettre en chemin.	B	I
Faire des societez pour le négoce & la Marchandise.	M	B
Planter des arbres.	M	[illegible]

BLE

ons de l'exiſtence de la Lune en chacun
ignes du Zodiaque.

Gemini.	*Cancer.*	*Leo.*	*Virgo.*	*Libra.*	*Scorpio.*	*Sagittarius.*	*Capricornus.*	*Aquarius.*	*Piſces.*
B	B	I	I	I	M	B	M	I	B
I	M	B	M	I	M	B	M	I	M
M	B	B	M	I	B	B	M	M	I
I	B	M	I	B	M	I	I	M	B
I	M	B	B	M	M	B	M	B	B
M	I	B	I	M	I	M	I	B	B
I	I	B	I	I	M	B	M	B	B
B	B	M	I	B	M	B	B	M	B
B	I	B	I	M	M	B	M	B	I
	I	M	B	I	I	M	B	B	I

Tom

Pour

T A

♄ 20:33

☿ 14:56

♃ 33:37

♓

T

De la connoiſſance du T
avec celle de

Ramazan, le benit. 9.	Apparoîtra la nuit de la 6. Ferie.	Septentrionale haute.	Puiſſiez jou
Chaban, le glorieux. 8.	Apparoîtra la nuit de la 4. Ferie.	Septentrionale moyenne.	Le beni cet an, a arrivera l 13. minut vient ave la ſupput Chahrive jour du n Celeſte e
Rajeb, le Venerable. 7.	Apparoîtra la nuit de la 3. Ferie.	Septentrionale haute.	Que ch &
Giumad, le ſecon 6.	Apparoîtra la de la 1. Fe	Septentrion delice.	♍

ABLE

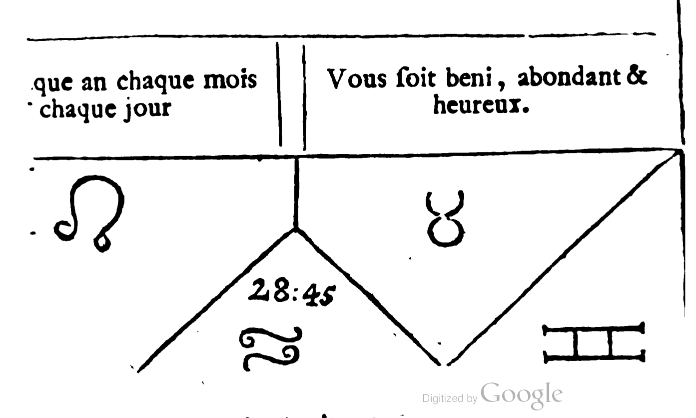
Thême Celeste au commencement de l'an l'apparition des nouvelles Lunes.

vous trouver chaque avec allegresse	Un heureux sort dans cet Almanach jusqu'à son dernier jour.

, le doux, le prospere, & le bienheureux commencement de temps que le Soleil parviendra en l'Equinoxe du Printems, Samedi 13. du mois de Ramasan le beni à 7. heures es accomplies, en l'an de l'Hegire benite 1076. qui con- le 11. jour du mois d'Adar des Grecs (*Alexandrins*) de ation Grecque 1977. & avec le 11. jour du mois dit de l'an 1037. de la supputation ancienne, & au premier ois de Ferverdin Gellaléen de l'an 588. duquel le Thême tel sur le Meridien de la Royale ville d'Ispahan.

DIEU LE SAIT.

que an chaque mois chaque jour	Vous soit beni, abondant & heureux.



		♒	3. 4.	24	4
		♓	n.	25	5
La nuit de la puissance selon les Sunnis la nuit de la 7. Ferie.	5. 23. n.	♓	j.	26	6
		♈	4. 35.	27	7
Premier jour du 6. mois des Turcs le jour de la 2. Ferie.	10.19. j.	♈		28	1
			n.	29	2
		♈	3. 43.		
Nouvel an Cosranique le jour de la 5. Ferie.	n. 10.19.	♉		1	3
		♉		2	4
Le mois de Mehr yezdegirdique le jour de la 6. Ferie.		♊	5. 47.	3	5
		♊	j.	4	6
La separation de la Lune en deux parties la nuit de la 6. Ferie.	j. 10.19.	♊	3. 2.	5	7
		♋	n.	6	1
		♋	6. 19.	7	2
		♌	n.	8	3
	10.19. n.	♌	j.	9	4
		♍	0. 30	10	5
		♍	j.	11	6
		♎	0. 46.	12	7
	10.19. n.	♎	j.	13	1
		♏	1. 24.	14	2

En

De la avec les pré-
cmans.

…s, troubles & dissensions parmi les gens de Loi, … vraye Religion : les Négocians feront de grosses … leur trafic : on entendra de fâcheuses nouvelles au … ptables. Il se répandra aussi de longues maladies … ité tombera sur le sexe Feminin : on entendra par- … on manquera de nouvelles des Caravanes & des … rs gens, & les Trompeurs cachez : mais par la con- … ux accidens se changeront en mieux, non pas tous, … itable, les Caravanes qui aporteront l'abondance, … eront bonnes & agréables.

…AIT.

Mars. H. M.	*Jupiter.* H. M.	*Saturne.* H. M.	*Soleil.* H. M.	Signes du Zodiaque.	Passage de la Lune aux Signes du Zodiaque.	Jours des mois Arabes.	Feries.
V. C.		□ 11. 34.		♎	H.M.		
6. 19.		n.			j.	14	1
n.				♎	3. 10.	15	2
j.	△ 10.16.	j.	n.	♏	n.	16	3
11.56.	j.	✱ 5. 24.	△ 11. 53.	♏	4. 10.	17	4
n.	□ 1. 56.			♐	n.	18	5
□ 2. 43.	n.			♐	8. 22.	19	6
n.	✱ 7. 26.	j.	□ 8. 57.	♑		20	7
7. 14.	n.	☍ 10.18.	j.	♑		21	1
			✱ 12. 0.	♒	j.	22	2
			n.	♒	3. 58.	23	3

Tome V. pag

En ces jours il a& Princes; beaucoup de desordres par le corres intestines: fureurs cachées entre les genmmes. Il arrive aussi beaucoup d'alteration autres biens de la terre: du froid en l'air: comstranges coups de Fortune parmi les Courtioient en état joyeux, afflictions çà & là, russ survenantes à cette Na-

oi, / sses / au / lies / ar- / des / on- / ns, / ce,

T A-

Entre l'Occi- Septen	Le 4. 14. 24is.
Aux Plages rio- le	Le 3. 13. 23is.

L E

nt des Etoiles dites SEKIS
eurs influences.

u'ils nomment *Sekis Yeldous*, qui sont invi-
gle. Ils disent que ce sont des Etoiles mal-
sur ceux qui tournent la face aux parties
r rencontre. Sur quoi leurs Astrologues
yage, qu'on se met en chemin, qu'on va à
rd, & au moment du départ ces Etoiles
e dos: comme aussi de prendre garde lors
e hautes montagnes, ni de ne monter pas
mauvaise influence dessus. Il faut pareil-
rre de ne pas semer, planter & cultiver la
n édifice. Or pour connoître où ces E-
sulter cette Table; chose qu'il est bon de
entreprise.

S A I T.

nta-	Entre le Midi & l'O-rient.	

T

Par l
contrai
mouve
l'an 1c
on se t

T

De la connoissance
à

♈

Jours	Heu.	Min.	Sec.
0	12	0	0
1		2	8
2		4	
3		6	
4		8	
5		10	
6		12	16
7		14	
8		16	24
9		18	
10		20	
11		22	
12		24	
13		26	32
14		28	
15		30	
16		32	
17		34	
18		36	48
19		38	32
20		40	

ABLE

Arcs diurnes pour l'Horiſon d'Iſpahan
:. de 32. deg. 40. min.

Heu. ♉	Min.	Sec.	Heu. ♊	Min.	Sec.	Jo
13	0	8	13	49	26	3
	2	0		50	16	[illegible]
	3	44		51	45	[illegible]
	6	8		52	56	[illegible]
	7	28		54	0	2
	9	25		55	12	2
	11	12		56	16	2
	13	20		57	20	2
	14	28		58	24	2
	16	40		59	20	2
	18	24	14	0	24	2
	20	8		1	12	1
	21	52		2	8	18
	23	36		2	48	17
	25	12		3	36	16
	26	58		4	24	15
	28	40		5	40	14
	30	16		5	52	13
	31	52		6	16	12
	33	28		6	48	11
	35	45		7	20	10

T

des Elevations du Soleil sur l'Hor

		12			11	
		D	M	S	D	M
30	69	80	51	30	73	5
25	5	80	45	48	73	5
20	10	80	28	47	73	4
15	15	80	0	39	73	2
10	20	79	21	45	72	5
5	25	78	32	29	72	2
♊	♌	77	33	22	71	4
25	5	76	25	4	70	5
20	10	75	8	14	69	5
15	15	73	43	29	68	4
10	20	72	12	0	67	3
5	25	70	34	5	66	2
♉	♍	68	50	42	64	4
25	5	67	2	41	63	1
20	10	65	10	46	61	3
15	15	63	15	47	59	5
10	20	61	18	28	58	
5	25	59	19	37	56	1
♈	♎	57	20	0	54	2
25	5	55	20	23	[illegible]	
20	10	53	21	32		
15	15	[illegible]	[illegible]	[illegible]		

ABLE

…son d'Ispahan à la Latitude de 32. deg. 40. min.

	10	9	8	7		5
	2	3	4	5	6	7
M	D M	D M	D M	D M	D M	D M
7	62 7	49 34	36 58	24 32	12 26	0 54
13	62 4	49 32	36 56	24 29	12 23	51
13	61 57	49 25	36 49	24 22	12 15	41
3	61 43	49 13	36 36	24 8	12 0	24
9	61 26	48 57	36 21	23 51	11 41	1 30
6	61 2	48 37	36 0	23 29	11 16	
13	60 32	48 10	35 33	23 1	10 45	
4	59 56	47 39	35 3	22 29	10 16	
6	59 13	47 2	34 27	21 52	9 30	
8	58 24	46 20	34 47	21 11	8 46	
4	57 28	45 33	33 3	20 26	7 58	
4	56 26	44 40	32 14	19 37	7 6	
2	55 15	43 41	31 19	18 43	6 10	
2	54 3	42 40	30 23	17 48	5 14	
3	52 43	41 33	29 23	16 50	4 13	
0	51 21	40 23	28 19	15 49	3 12	
3	49 53	39 9	27 13	14 45	2 8	
5	48 22	37 51	26 4	13 41	1 5	
4	46 48	36 31	24 53	12 35	0 0	
		35 11	24 19	11 28		
		33 47	22 29	10 57		

& vendent enſuite, payant la copie aux *Aſtrologues*, en exemplaires qu'ils leur fourniſſent. Les beaux *Almanachs* coutent trois ou quatre écus, les plus communs un écu, & en ceux-ci le prologue y eſt omis, parce qu'il faut plus d'un jour pour l'écrire: quiconque a le moyen d'avoir un *Almanach* l'achete, & la plûpart du monde ſe gouverne par l'Almanach, comme par l'Ecriture Sainte, ne faiſant rien, qu'ils n'ayent auparavant regardé dans ce livre, quel ſuccès ils en doivent attendre: cette grande veneration des *Perſans* pour l'*Aſtrologie Judiciaire*, auroit aſſurément fait découvrir à leurs Profeſſeurs dans cette vaine Science, beaucoup plus de choſes qu'on ne connoît aux païs d'où elle eſt bannie, par Religion & Politique, s'il y avoit quelque choſe de ſolide à y découvrir; mais il eſt fort certain que les *Perſans* n'en ſavent pas plus que les *Aſtrologues* des autres païs.

J'ai crû que l'on feroit bien aiſe de voir en nôtre langue l'ordre & la forme de ces *Almanachs*, & c'eſt ce qui m'a porté à la donner fort exactement dans les douze feuilles ſuivantes.

L'*Original* que j'ai par devers moi eſt l'*Almanach* de l'an 1077. de l'*Epoche Mahometane*, qui commençoit le 21. Mars 1666. de nôtre compte: il eſt diviſé, comme j'ai dit qu'ils le ſont tous, en deux parties, le *Pronoſtic* & le *mouvement Planetaire*. Le *Pronoſtic* eſt la plus conſidérable partie, car il eſt répandu dans toutes les pages de l'*Almanach*, de maniére qu'il paroît bien que la partie *Aſtronomique* n'eſt faite que pour la *Judiciaire*, comme je l'ai déja obſervé. On trouve d'abord un

long *Prologue*, écrit en ſtile fleuri & pompeux, tant en proſe, qu'en vers, qui eſt un *Pronoſtic général* pour toute la terre, durant le cours de l'année. Il commence par ces mots uſitez, *Au nom de Dieu miſéricordieux aux miſéricordieux*, & au deſſous eſt en groſſes lettres, *Table de Pronoſtic de ce qui doit arriver dans tout le monde*; & ce *Pronoſtic* contient quatre points. Le premier, les loüanges de la Majeſté Divine, par raport à la création des *Cieux*, & des *Globes* merveilleux en grandeur & en mouvement qui y roulent, par raport à ſa Providence, & par raport auſſi à la capacité qu'il donne aux hommes de pouvoir voir journellement dans ces *mouvemens* ce qui leur doit faire *du bien* ou *du mal*. Le ſtile en eſt fleuri & pompeux, comme vous le pouvez voir par ces lignes ſuivantes, qui ſont la traduction litterale du commencement. *Loüanges infinies & gloire immortelle ſoient rendues au Createur & Pere nourricier de toutes choſes grand & reſplendiſſant, qui ſur l'Ocean de ſes très-parfaits ouvrages a lancé le Navire de l'individu humain, rempli de toutes richeſſes, muni des inſtrumens de tous les Arts, des figures de toutes les Sciences, où l'on trouve chargé le mérite de tous les Eloges, les origines de tout ce qu'il y a de divers en ce monde & de glorieux en l'autre : dans ce Navire merveilleux eſt embarqué le tréſor de Dieu* [le cœur de l'homme] *&c.* Le ſecond point contient des bénedictions ſur les Apôtres de la *Religion Mahometane*. Le troiſiéme renferme des vœux pour une bonne Année à chaque condition de peuple, dans l'Empire de *Perſe*, & particulierement au Roi, dans une abondance d'Eloges, & de Termes les plus

plus flatteurs & les plus relevez, comme j'en donnerai des exemples au traité du Gouvernement. Le quatriéme point contient l'*Horoscope* ou l'avanture de tout le monde durant la nouvelle année, & contient treize autres points ou articles; le premier eſt le *Pronoſtic* de ce qui arrivera dans les divers Etats en général, & premierement en *Perſe*, & à cet Etat ici les *Aſtres* promettent toûjours plus *de bien* que *de mal*, au lieu qu'aux autres Etats ils préſagent plus *de mal* que *de bien*. Ces Etats ſont la *Turquie*, où en paſſant l'on touche la *Chrétienté:* les *Indes*, où en paſſant on prononce *le ſort* des Païs qui ſont par delà juſqu'à la *Chine* incluſivement, la Principauté de *Balc*, les Etats de *Mavaranahr*, ceux de *Turqueſtan*, qui eſt la grande Tartarie.

Le ſecond article eſt touchant les gens de Lettres; l'*Almanach* préſage aux Eccleſiaſtiques une année pleine de *ſoucis* & de *tentations au mal:* aux Juriſconſultes *grande pénetration dans les affaires de chicane & épineuſes, beaucoup de facilité à vuider les procès:* & aux Etudians des *lumieres vaſtes & étenduës, & un grand avancement dans les Sciences.*

Le troiſiéme eſt ſur les Miniſtres d'Etat, Gouverneurs de Provinces, Viſirs, Généraux d'armée, Magiſtrats des villes & de la campagne: l'*Almanach* prédit *merveilles* de leur *bonne* & *prompte juſtice*, de leur *grande vigilance*, des *heureux ſuccès* de leurs *entrepriſes*; mais qu'entr'eux il s'en découvrira de *perfides leſquels ſeront mis à mort.*

Le quatriéme *Pronoſtic* eſt touchant les gens d'affaires, Intendans, Secretaires, Receveurs, Commis, Fermiers, & autres, que l'*Almanach*

nach menace de *traverses*, de beaucoup de *mauvaises affaires*, *& de perte de charges & de biens.*

Le cinquiéme regarde les Païsans, & les Hermites & Moines, qu'on appelle *Dervich*, & il promet aux Païsans *grande fertilité & grand repos durant le premier semestre*, mais qu'au second ils seront *rudement traitez*, faute de payer en leur tems les fruits à leurs Seigneurs: & pour les Moines & les Hermites, le présage porte qu'ils seront *tentez de quitter la vie solitaire, & rentrer dans le monde*, & *que plusieurs y succomberont.*

Le sixiéme est touchant le sexe feminin, & ce qui regarde la génération: le *Pronostic* porte, *que toute l'année les femmes seront peu complaisantes, que leur compagnie donnera moins de plaisir qu'à l'ordinaire, qu'elles seront steriles, que leurs accouchemens seront douloureux plus qu'ils n'ont coûtume de l'être.*

Le septiéme s'applique au commun peuple, à qui on promet *de l'aise* & *des biens en abondance:* aux Artisans, à qui l'on promet aussi *grand fruit de leur travail:* aux Ambassadeurs & Envoyez qui sont menacez au contraire *de grandes difficultez dans leurs Négociations:* & aux traîtres, dont l'article porte qu'il s'en découvrira beaucoup, *que nul ne réüssira*, & *qu'ils seront tous découverts & presque tous punis.*

Le huitiéme *Pronostic* est pour les haras & pour les troupeaux, & il est tel qu'on le peut desirer: *les portées des troupeaux seront abondantes, les poulains seront beaux & vigoureux.*

Le neuviéme est sur les maladies, qu'on prédit qui seront *nombreuses*, *malignes*, & *obstinées*, par la raison d'un venin secret qui se répan-

pandra dans la plûpart de celles qui régneront.

Le dixiéme regarde la temperature de l'air & tous ses divers accidens & *phénomenes:* l'Astrologue avertit *de se bien vêtir en Automne, de peur du froid qui sera hâtif de quinze jours plus qu'à l'ordinaire.*

Le onziéme s'étend sur les biens de la terre, la moisson, la recolte, le prix des denrées principales, & entr'autres du Coton, des Melons, des fruits à noyau, des feves & des concombres, du raisin, de l'huile & du beurre, des dattes, du sucre, desquelles denrées l'*Almanach* fait le présage en détail, annonçant *la bonne* ou *la méchante qualité de chacune*; par exemple, il dit du Coton *qu'il sera blanc & fin*, que les Melons seront *délicieux & sains*, il dit des concombres *qu'il faut prendre garde d'en manger avant la saison, parce qu'ils meuriront plus tard cette année que les autres.*

Le douziéme *Pronostic* parle des hardes, & des meubles, des livres, des papiers, qu'il assure *n'être menacez d'aucune mauvaise influence.*

Le treiziéme & dernier *Pronostic* traite des guerres & des séditions, dont l'*Horoscope* est fort mauvaise; car elle menace *que les guerres seront longues & sanglantes*, & *que les séditions seront furieuses & difficiles à appaiser*, *mais qu'en ayant confiance en Dieu, & étant révêtus de patience & de force, on en viendra à bout.* Le *Prologue* est parsemé çà & là de belles Sentences, comme celles-ci, *La Science vient de Dieu. O Dieu! nous n'avons point de Science que la Science que tu enseignes. Le monde est à Dieu.*

Dieu. Dieu le sait. Ce qui se rapporte aux *Pronostics*, & est comme *le Dieu sur tout* de nos *Almanachs*.

Après le *Prologue* viennent les *Tables* au nombre de trente-quatre : dont vingt-six sont les *Ephemerides* des douze mois, & des jours intercalaires, desquelles je ne donne ici que les *Tables* d'un mois, parce que les autres sont toutes de même méthode. J'ai joint à ces neuf *Tables* trois *Tables* des *Arcs diurnes*, & des *élevations du Soleil pour l'horison d'Ispahan*. Je vai ajoûter à cela ce que je croi nécessaire pour l'intelligence des *Tables*, & ce que j'ai recueilli de plus curieux sur le sujet.

Les *Figures* un, deux, trois, sont faites pour marquer les jours selon le cours de la *Lune* dans les *Signes du Zodiaque*, & selon ses *Aspects*, ses *Conjonctions*, & ses *Oppositions* avec les autres six *Planetes*, & pour marquer aussi les choses qui sont bonnes, mauvaises, ou indifferentes, chaque jour. Le *B* signifie *bon*, l'*M mauvais*, l'*I indifferent*. Je ne rapporterai point ici ce que j'ai observé ci-devant, que les *Persans* tirent leurs *Horoscopes* non par l'existence du *Soleil*, mais par l'existence de la *Lune*, & que la plûpart se gouvernent superstitieusement par leur *Almanach*, regardant chaque jour ce qui y est marqué avant que de rien entreprendre. C'est une superstition des *Persans* de compter sur les *Aspects* de la *Lune*, qu'on dit être aussi ancienne que leur Païs. Les *Perses* croyoient de toute antiquité, que les choses du monde étoient administrées par les *Anges*, & que chaque jour avoit ses fatalitez : les *Mages*, qui étoient

étoient les *Astrologues* d'alors, dressoient là-dessus des *Pronostics annuels*, qu'on consultoit chaque jour, comme on fait aujourdhui les *Ephemerides*.

La quatriéme *Figure* contient deux parties: la premiere une *Epoque* des *Tartares* qui sont à l'Orient de la *Perse*, avec les *prédictions* pour l'année presente selon cette *Epoque*, & l'autre partie les six premiéres *Neomenies* de l'année selon l'*horison* du lieu. Pour ce qui est de l'*Epoque* ou *Supputation*, elle est, comme l'on voit, de douze années, dont les noms, qui sont *Turquesques*, & le rang sont marquez dans la *Table*. Les Peuples qui sont nommez *Catay* & *Tegouri* dans le *Pronostic*, sont nommez *Turcan* en d'autres *Ephemerides*, & même plus communément. *Turcan* est le pluriel de *Turc*, & ce terme est dans l'*Orient* le nom appellatif des Peuples qui habitent les parties Septentrionales entre la *Mer Caspienne*, la *Perse*, les *Indes* & la *Chine*; & non pas le nom des Peuples de l'Empire *Ottoman*. Nous appellons ces Peuples *Turcs* de leur nom originaire, parce qu'ils sont venus de ces parties Septentrionales-là, dont le vrai nom est *Turquestan*, mais les *Orientaux* les appellent *Roumi*, parce qu'ils possedent le siége de l'Empire Romain. Les *Catay* sont les *Tartares* les plus voisins de la *Chine*, & *Tegoury* sont les *Tartares de Turquestan*, qu'on appelle autrement *Turcomans*. La maniere de ces Peuples à compter les années par une révolution *duodenaire*, laquelle on peut comparer aux *Olympiades des Grecs*, est apparemment la plus ancienne maniere de compter le tems entre ces Peuples *Tartares*: c'est une supputation Lunaire,

naire, dont je ne ſai pas bien l'origine, mais qui paroît inſtituée avant le *Mahometiſme*, à cauſe qu'il s'y trouve des noms de bêtes que les *Mahometans* abhorrent, comme le nom du pourceau : mais il y a bien de l'apparence qu'elle eſt de beaucoup plus ancienne, & qu'elle eſt née dans la premiere rudeſſe de ces Peuples, confinés au bout du monde. Ce que je tire de ce que pluſieurs Peuples des *Indes* ſe ſervent auſſi de ce même *Cycle duodenaire*, comme les *Malayes*, qui ſont les habitans des parties Meridionales des *Indes*, les Peuples de *Siam*, de *Turquin*, & d'autres, à ce qu'on m'a aſſuré. Les *Turcs* s'en ſervent auſſi, & les *Perſans*, comme vous voyez. Les *Perſans* en font leurs dattes à la Chambre des Comptes : ils mettoient par exemple au commencement de l'année, pour laquelle cet *Almanach* étoit fait, le premier du mois de *Maharram* l'an du *Cheval* 1076. La raiſon en eſt aiſée à donner, c'eſt que les *Perſans*, comme les *Turcs*, ſont originaires de *Tartarie*, & comme des Colonies de ce grand Païs-là, leſquelles continuerent toûjours le train de leurs affaires, quoi qu'elles paſſaſſent en de nouveaux Païs. On pretend que l'*Idolatrie* de ces Peuples leur fit anciennement impoſer des noms de bêtes aux *années*; que même les diverſes diviſions de l'*année* en *mois*, en *ſemaines*, & en *jours*, portoient de pareils noms; & que c'étoit pour entretenir la memoire des victimes qu'il falloit immoler en chaque tems. J'ajoûte à ces remarques, que les *Tartares* font le monde ancien de près de *neuf cens mille ſiécles*. Cependant ils n'ont point de *Regître* qui remonte à *cinquante*. Ils comp-

comptent le *tems* par *myriades*. J'entens des *Cycles*, ou *Révolutions* de *dix mille ans* chacun, qu'ils subdivisent en *siécles* de *cent & quatre vingt ans*; & le *siécle*, ils le partagent encore en trois parts, qu'ils appellent, la premiere *Chanoc vanc*, la seconde *Cunoc vanc*, la troisiéme *Chaven vanc*. C'est sur ces trois *Periodes* qu'ils mesurent le *tems*. Leurs *Années* étoient *Solaires* anciennement, partagées en *vingt-quatre mois*, de *quinze jours* chacun; de sorte qu'au lieu de *semaines*, ils comptoient par *quinzaines*. Ce n'est plus de même depuis que le *Mahometisme* s'est répandu chez eux, & y a pris racine, comme il est arrivé il y a quelque 300 ans. Ils se servent du compte *Lunaire*.

La cinquiéme *Figure* contient les six derniéres *Neomenies* de l'année, & le *Theme celeste*, au point du *nouvel an*, selon les maniéres de supputer anciennes & modernes, que je vai rapporter.

La plus ancienne voye de compter le *Tems* entre les Peuples d'*Orient*, & particulierement entre les *Arabes*, est de compter le *jour* par le *cours du Soleil*, du *lever* au *coucher*, la *nuit* par l'espace de *tems* qui est depuis le *coucher* de cet *Astre* jusqu'à son *lever*: de diviser la *nuit* & le *jour* non en vingt-quatre parties, qu'on appelle *heures*, comme nous faisons; mais en quatre parties de *jour*, & quatre parties de *nuit*, chaque partie de *trois heures*: de compter le *mois* par le cours de la *Lune*, depuis sa premiere *apparition* jusqu'à une autre nouvelle *apparition*; & l'*an*, par douze semblables cours de *Lune*. Je n'ai point remarqué dans mes Voyages qu'aucun Peuple ne comp-

comptât pas par *semaines*, & fit les *semaines* autrement que de *sept jours* : la difference qu'il y a, c'est qu'ils ne la commencent pas tous de même. Les *Mahometans* la commencent le *Vendredi*, les *Juifs* le *Samedi*, les *Chrétiens* le *Dimanche*, & les *Gentils* le *Mardi*. Les noms des jours de la *semaine* s'appellent tous *chambé* par les *Persans*, à la reserve du *Vendredi*, qui s'appelle *le jour de l'assemblée*, ou *de la convocation*, parce que c'est le jour qu'on s'assemble pour le *service Divin* : ils disent *chambé*, puis *chambé premier*, *chambé second*, & ainsi de suite, qui est un terme des anciens *Perses*, venant de *Chams*, qui est le nom du Soleil, nom qui sort d'un verbe lequel veut dire *aëré*. Les *Persans* se servent pour le present de deux *comptes*, le *Lunaire* & le *Solaire*. Le premier est le grand & général, comme je viens de le dire, qui fait l'*an* de *douze cours de la Lune*, pris du *tems* qu'elle est en conjonction avec le *Soleil*, jusqu'à une autre conjonction, ce qui fait leurs *mois*, les uns de vingt-neuf jours, qui sont les *mois mutilez*, comme ils parlent, les autres de trente, qui sont les *mois entiers* ; mais ils ne sont pas alternativement de vingt-neuf, & de trente jours ; car quelquefois il y en a deux de suite de vingt-neuf, & deux de suite de trente. Leur *an* est de trois cens cinquante quatre jours huit heures quarante cinq minutes, ce qui rend leur *siécle* plus court que le nôtre d'environ *trois ans quatre mois*. L'usage de compter par la *Lune* a fait que les *Orientaux* n'ont qu'un terme pour dire *mois* & *Lune*, & peut-être que le mot Grec *Meni* pour dire *Lune*, est venu du Persan

Mae-

Maenan, qui signifie *nouvelle Lune*, & *mois nouveau*. Il faut observer encore qu'ils distinguent les *mois Lunaires*, entre *mois artificiel*, & *mois naturel :* le premier commençant du *point* que la *Lune* est nouvelle dans le Ciel, l'autre du *point* qu'elle paroît visiblement. Ils comptent de cette seconde maniere, c'est-à-dire, depuis le *croissant* vû, ou pour mieux dire, le *jour* qu'ils voyent le *croissant*, est le dernier *jour* du *mois*, & le lendemain ils commencent un *nouveau mois*. Il arrive souvent de la contestation sur ce sujet, parce que la *Lune* ne pouvant paroître que le second *jour* qu'elle est nouvelle, & quelquefois le troisiéme, les uns soutiennent qu'ils l'ont vûe, & les autres affirment qu'ils y ont regardé attentivement, mais qu'ils ne l'ont pû voir. Lors que la chose est ainsi contestée on compte le *mois*, non du lendemain comme à l'ordinaire, mais du *jour* d'après lequel on fait le *premier jour du mois*, & d'où l'on continue à compter jusqu'à ce qu'un *Croissant* nouveau se montre sur l'*horison*. Remarquez qu'à cause de l'incertitude où l'on est souvent sur l'aparition de la *Lune*, les *Persans* ont la methode de ne faire d'Actes que le moins qu'ils peuvent les trois jours que la *Lune* ne paroit point : cependant leur compte ne laisse pas d'être toûjours bien réglé; car si la *Lune* ne paroît pas le vingt-neuviéme *jour*, à *soleil* couché, ils comptent le lendemain pour le trentieme de la *Lune*, & puis recommencent le *mois*, ce qui est la methode prescrite par l'*Alcoran*. Cette supputation seroit fort incommode & fort mal réglée en nos Païs, où l'air est souvent si épais

&

& si couvert de brouillards, que quelquefois on ne voit pas la *Lune* au premier quartier, au lieu qu'il n'arrive rien de semblable en *Orient* à cause de la secheresse & de la serenité de l'air. On a coûtume en plusieurs villes, & sur tout aux *Indes*, où l'air n'est pas si sec qu'en *Perse*, de mettre du monde au guet lors que la *nouvelle Lune* doit paroître, pour en observer l'apparition, & de l'annoncer au Peuple par des décharges de Canon ou de Mousqueterie, mais en *Perse* l'astre ne manque jamais de se faire voir à plein dès le *premier jour*: les Molla ou Prêtres en attendent l'apparition au haut des Mosquées à l'heure de la priere du soir, & ils l'annoncent par des cris de toute leur force, & en faisant aussi leur exhortation plus longue & plus animée. Cette maniere de compter le *tems* est à bon droit la plus ancienne, étant si naturelle & si aisée: on n'a pas besoin de *Science* ni d'*Almanach* pour savoir le commencement du *mois* ni son progrès: on n'a qu'à lever les yeux au Ciel pour le voir. Pour ce qui est du *compte solaire* il n'est usité que par les *Astronomes*, par les *Chrétiens*, & par les *Guebres*, qui sont les *Anciens Perses* qu'on appelle aussi *Ignicoles*.

Ces *mois Lunaires* des *Persans* sont les *mois* communs de tous les *Mahometans*, soit pour le spirituel, soit pour le civil: on les appelle communément pour cela *Mæcherai* c'est-à-dire *mois de la Loi*, ou *de la Religion*, & aussi *mois clairs & apparens*; car ce mot de *cherai* veut dire *clair* & *manifeste* sortant étymologiquement du mot *Hebreu*, *chera*, qui veut dire la *Lune*. Ces mois doivent leurs noms à *Mahomed*, & l'ordre dans lequel ils sont rangez;

gez ; car avant ce *faux Prophete*, ils étoient rangez autrement, ils avoient d'autres noms & de differens chez les differentes Tribus des *Arabes*, pris la plûpart des Idoles qu'ils servoient : mais quand *Mahomed* tira ces Peuples de l'Idolatrie, il imposa de nouveaux noms aux *mois*, qui sont ceux qu'ils portent à présent, en quoi il se conduisit à la maniere de son Païs & de tout l'Orient, imposant des noms par rapport aux proprietez des choses. Il y a pourtant des Auteurs qui disent que ce ne fut pas *Mahomed* qui donna de nouveaux noms aux *mois*, mais son *Trisayeul*, nommé *Keleb* fils de *Morra* : qu'il prit ces noms des choses les plus remarquables qui arrivoient en ces *mois*-là, & que *Mahomed* ne fit que confirmer ces noms & les consacrer. Je rapporterai ici brievement, la signification des noms des *mois* & des épithetes dont on les a qualifiez.

Le premier s'appelle *Maharram*, c'est-à-dire *mois sacré*, parce que c'étoit un des quatre *mois* que les Arabes appelloient *mois de Tréve & sacrez*, durant lesquels toute hostilité cessoit entre les ennemis : c'étoit afin qu'ils pussent vaquer à l'agriculture & au soin de leur bétail sans danger & sans crainte, à cause de quoi on appelloit encore ces mois sacrez d'un mot qui signifie *les mois que les armes sont pendues au Croc*.

Le second mois s'appelle *safar* & il est surnommé *mois de bien & de victoire*, parce que c'étoit un *mois de Guerre*, ou pour mieux dire un *mois* de *brigandage*, à cause que les guerres des Arabes ne sont proprement que des courses & des pillages.

Les

Les quatre mois ſuivans s'appellent *Rebiah premier*, & *Rebiah ſecond: Gemadi premier & Gemady ſecond*. *Rebiah* veut dire radicalement *reverdir*, parce que ce mois échut en automne quand *Mahomed* le dénomma ainſi. Or les Arabes n'appellent pas *Automne* la partie de l'année qui ſuit l'*Eté*, ils l'appellent le *ſecond printems*: ainſi ils ont l'*Eté*, l'*hyver* & *deux printems*, un qui ſuit l'*hyver*, & un qui ſuit l'*Eté*. *Gemadi* vient de *gemed* qui ſignifie *geler*: au reſte la pratique de donner un même nom à *deux mois* eſt ancienne en *Orient*: les *Syriens* s'en étoient ſervis avant les *Arabes*.

Le *ſeptiéme mois* eſt nommé *Regeb* mot qui ſignifie *honneur & beauté*, & ſurnommé le venerable: c'eſt que c'étoit le *mois de jeûne* des *Arabes Idolatres*, & un des quatre *mois* de trêve & ſacrez, à cauſe de quoi on l'appelloit auſſi *le mois de Dieu* & *le mois ſourd*, pour dire qu'on n'entendoit nul bruit de guerre pendant ſa durée.

Le *huitiéme mois* eſt nommé *Chabban*, ce qui veut dire diſperſer, diviſer, & eſt ſurnommé le *louable*, parce qu'il tomboit au tems que les *Arabes* ſe ſeparoient pour aller chercher les paturages.

Le *neuviéme* eſt appellé *Rahmazan*, c'eſt-à-dire extremement chaud, parce qu'il tomboit au cœur de l'*Eté*, lors qu'on lui donna ce nom, & il porte l'épithete de *benit* à cauſe que c'eſt le *mois de Jeûne* de tous les *Mahometans du Monde*. On l'appelle auſſi *le mois de jeûne & le mois de patience*, parce que durant, *ce Jeûne* ils ont coutume de s'abſtenir de l'uſage du Mariage.

Le *dixiéme* ſe nomme *Cheval*: c'eſt-à-dire ſau-

ſauter & *bondir*, parce que les Chameaux étoient alors en chaleur : il eſt ſurnommé l'*honorable*.

Les *deux derniers mois* ſont ſurnommez *ſacrez*, par la raiſon que j'aï dit ci-deſſus. Le premier porte le nom de *zilcade*, c'eſt-à-dire *arrêté*, l'autre celui de *Zilhagé* c'eſt-à-dire *convenir*, parce que c'étoit le mois auquel on s'aſſembloit pour aller en pelerinage.

Obſervez que la *Figure* que j'explique ne marque pas les *Lunes* par le *tems* qu'elles ſont nouvelles, mais par le *tems* qu'elles paroiſſent, & qu'elle marque de quelle grandeur la *Lune* paroîtra, & en quel *jour* de la *ſemaine* afin qu'on y prenne plus garde; ſur quoi on remarquera que la *Lune* peut apparoître en *Perſe* lors qu'elle n'eſt qu'à dix degrez du *Soleil*, qui eſt ce que les *Aſtronomes* du Païs appellent, *paroître deliée : paroître moyenne*, eſt lors qu'elle eſt à quatorze degrez du *Soleil*, & *paroître haute* eſt lors qu'elle en eſt à vint degrez.

Au reſte, quoi qu'on ne compte point en *Perſe* par le cours du *Soleil*, cependant la fête du *nouvel an*, qui eſt la plus ſolemnelle, ſe célébre pourtant *le premier jour de l'an ſolaire*, lors que le *Soleil* entre dans le premier des *Signes du Zodiaque*. *La Religion* n'a pû changer cette pratique, ce qui vient, comme je penſe, de ce que cette fête tombe dans le plus beau tems de l'année, choſe qui n'arriveroit pas toûjours, ſi elle ſe célebroit *au premier jour de l'an Lunaire*, qui retardant tous les *ans* de onze jours, fait que les fêtes qui arrivent en un tems dans l'*Eté* arrivent en *Hiver* quinze ans après.

Tous les *Mahometans* du monde commen-

 cent

cent leur année comme les *Persans*, & je ne ſai que les *Indiens*, qui commencent encore leur année à l'*Equinoxe* de l'*automne*, qui eſt comme les *Egyptiens*, les *Hebreux*, & les plus *anciens peuples du monde* que nous connoiſſions, la commençoient. L'*Epoque Mahometane* s'appelle *Egere*, que nous diſons *Hegire*, mot qui veut dire *retraite & fuite*, & qui a quelque rapport à l'*Exode* des *Juifs*: elle commence au tems que *Mahomed* ayant été contraint de fuir de la *Mecque*, le *lieu de ſa naiſſance*, à cauſe que ſa *Nouvelle Doctrine* y étoit ſi mal reçûe, qu'on vouloit ſe ſaiſir de ſa perſonne & le punir, il ſe mit à prêcher tout publiquement ſes *dogmes* & à combattre ceux qui s'y oppoſoient; ce qui arriva *onze ans* avant ſa mort. Cette *Epoque* eſt donc celle de la durée de la *Religion Mahometane*, depuis ſa publication juſqu'à ce jour. Les *Perſans* l'appellent par honneur *le commencement des tems*, comme pour dire que tout le tems, qui a coulé auparavant, n'étoit qu'un *Cahos*. Cette *Epoque* commença *un Jeudi quinziéme Juillet*, ou *le Vendredi ſuivant*, *l'an ſix cens vingt deux de Jeſus-Chriſt*, & *neuf cens dix ſept d'Alexandre le Grand*. Je traiterai de cette Epoque au long dans le quatriéme Volume: j'ajoûterai ſeulement ici que le mot de *Hegire* ſe prend à la lettre pour dire une *terraſſe* ou *plâte forme*, & qu'il eſt auſſi le nom *appellatif* de deux lieux differens dans l'*Arabie*. Je paſſe aux obſervations ſur les trois autres Epoques marquées dans la *Figure* du *Thême Celeſte* que j'explique.

La premiere, eſt appellée dans cette *Figure*, *Ma Roumi*. *Ma* qui veut dire *mois*, c'eſt le

le terme dont les *Persans* se servent pour dire *Epoque* ils n'en ont point d'autre. Celle-ci est l'*Epoque Alexandrine*, qui commence de la *Naissance d'Alexandre le Grand*, un *lundi*, dans le *cinquiéme siécle* de l'*Epoque de Nabonassar*, qui est la plus ancienne du monde. Cette supputation est *solaire :* on l'appelle *Alexandrine*, parce qu'on la rendit Authentique par autorité publique dans toute cette grande étendue de Païs, qu'on appelloit l'*Empire Alexandrin*, lequel s'étendoit jusqu'aux *Indes*; à cause de quoi les *Juifs* l'appelloient l'*année des Contracts*, parce que les actes publics n'étoient pas valides à moins qu'ils n'en fussent dattez. *Les mois* de cette *Epoque* sont appellez *mois Romains*, à cause que les *Persans* appellent la *Grece*, *Roum*, d'où est venu le nom de Romanie, que l'on donne à la Thrace. J'ai déja observé qu'ils appellent communément aussi les *Turcs*, *Roumi* ou *Romains*, soit à cause que le siége de leur *Empire* est en *Grece*, soit à cause qu'ils tiennent l'*Empire*, dont le siége étoit anciennement à *Rome*, au lieu que les *Turcs* s'appellent eux-mêmes *Osmanlou*, c'est-à-dire le peuple d'*Osman*, qui est un des premiers successeurs du *faux Prophete Mahomed*. Les *mois Alexandrins*, sont appellez aussi communément *Mois Syriens*, parce que les *Chrétiens d'Arabie*, de *Chaldée*, de *Mesopotamie* & de *Syrie*, qui passent tous sous le nom de *Suriany*, ou *Syriens*, s'en servent : ce sont ces Chrétiens que nous connoissons plus particuliérement sous le nom de *Nestoriens* & de *Jacobites*.

Voici comme les *Persans* rangent les *mois de cette Epoque*. *Tecbrin premier*, que nos Auteurs

teurs écrivent mal *Tisri*; *Techrin second*, *Canoun premier*, *Canoun second*, *Chebat*, *Adar*, *Nisan*, *Ayar*, *Heziran*, *Temous*, *Ab*, *Ayloul*; & selon cet ordre, le *premier mois* de l'*année*, qui est *Techrin premier*, commence environ au onziéme d'*Octobre*, selon nôtre compte; de maniére que par rapport au calcul de ces Ephemerides Persanes, le *mois de Nisan*, qui est le septiéme, arrive le vingt deuxiéme jour après l'*Equinoxe* du *Printems*, ce qui revient au onziéme d'*Avril* selon nôtre compte *European*. Ce mois Nisan est marqué en l'Ecriture Sainte pour être le premier *mois* de l'*année*, par l'expresse institution de *Dieu*; car auparavant les *Hebreux* le comptoient pour le septiéme *mois* de même que les *Egyptiens*, & le *mois Techrin*, comme les *Persans* & les *Arabes* l'appellent, étoit le premier *mois*, comme vous voyez qu'il est dans le calcul des *Persans*, & alors aussi les *Hebreux* commençoient leur *année*, comme les autres peuples à l'*Equinoxe* de l'*automne*: mais le peuple *Hebreu* étant devenu, comme un nouveau peuple par sa sortie de l'*Egypte*, Dieu lui commanda de faire une nouvelle *Epoque* à commencer du *jour* de leur sortie, & comme ce *jour*-là étoit au *mois de Nisan*, qui revenoit parmi eux à nôtre *mois* de Mars : ils firent de *Nisan* le premier *mois* de l'*année*. Mais comme ils étoient d'ailleurs accoûtumez à commencer l'*année* par nôtre *Septembre*, ils instituerent deux supputations qu'ils appellerent l'une le *compte sacré*, qui commençoit par *Nisan* ou *Mars*: l'autre le *compte civil*, qui commençoit par *Tisri* ou *Techrin*, selon l'ancien usage. J'ai inseré cette remarque à cause de la peine que donnent les

les dates de l'*Ecriture Sainte* par *mois Alexandrins*.

La seconde Epoque de cet *Almanach*, est celle de *Yazdigerd* Roi de *Perse*, qui commença avec le régne de cet infortuné Prince, un *Mardi*, *vingt deuxiéme du mois* dit *Rebia le premier*, *l'an onziéme de l'Hegire*; & *premier du mois* dit *Canoun le second*, *l'an* 943. *d'Alexandre le Grand*, ce qui revient au *onziéme Janvier* de l'*an* 632. *de Jesus-Christ*. C'étoit la coûtume des *Perses* de compter les *tems* par le régne de leurs Rois, & comme *Yazdigerd* a été le dernier, cette *Epoque* qui porte son nom n'a point cessé, étant en usage depuis plus de *mille ans*. On diroit qu'elle a été instituée exprès pour conserver la mémoire de la destruction de l'*Ancien Empire des Perses par les Mahometans*, laquelle arriva du tems de ce *Prince* environ l'*an* 650. *de Jesus-Christ*; les *Perses* ayant été obligez de ceder aux *Arabes*, qui envahirent leur Païs, ils se retirerent vers le fleuve *Indus* avec leur Roi, après la mort duquel ils ne voulurent plus instituer d'*Epoque*; ou parce qu'ils n'eurent plus de Rois; ce *Yazdigerd* ayant laissé les droits de son *Empire* à des filles faute d'enfans mâles, ou pour conserver plus fortement le souvenir du tems que les *Mahometans* avoient envahi leur Patrie qui se trouvoit être justement celui de l'avenement de *Yazdigerd* à la Couronne. Les mois de cette *Epoque* ont chacun *trente jours*, & on ajoûte *cinq jours après le second mois*, par une maniere d'*embolisme*, comme le pratiquoient les *Chaldéens* & les *Hebreux*. Ce qu'il y a encore de particulier en cette Epoque, c'est que les *mois* ne

 sont

ſont point diviſez en *ſemaines*, mais qu'ils ont leurs *trente jours de ſuite*, appellez chacun d'un nom different. Quant au nom de ces mois, ce ſont les mêmes que ceux de l'*Epoque* moderne ſelon le *compte ſolaire*, mais ils ne ſe rencontrent pas en même ordre, parce que dans cette *Epoque* de *Yazdigerd*, l'an commence à l'*Equinoxe de Septembre*; & ainſi le mois de *Ferverdin*, qui eſt le *premier mois* en rang dans l'une & l'autre *Epoque*, commence dans l'*Epoque moderne*, le *vingtiéme jour du mois de Mehr*, qui eſt le ſeptiéme mois des deux *Epoques*, au lieu qu'il commence dans l'*Epoque* de *Yazdigerd*, le dixiéme de *Mehr* de l'*Epoque moderne:* comme ſi parmi nous quelque Peuple faiſoit du mois de *Juillet* le *premier mois de l'an*, leur mois de *Juillet* tomberoit au mois de *Janvier* commun. Les Aſtronomes, de peur de ſe brouiller, diſtinguent ces mois par le nom adjectif de *mois anciens*, qu'ils donnent aux mois de l'*Epoque* de *Yazdigerd*, & de mois *Gellaleens*, qu'ils donnent aux mois de l'*Epoque nouvelle*.

La *troiſiéme Epoque* eſt celle qu'on appelle *Gellaleene*, inſtituée par un grand Prince & ſavant Aſtronome nommé *Melec Cha Gellaleldin*, mot qui ſignifie *la gloire de la Religion:* c'étoit un des Souverains de la *Parthide* & de la *Tartarie*, qu'on appelle *Yuzbec*, de la race de *Seljouge*, ce fameux Conquerant de l'*Orient:* il y a beaucoup de livres d'*Aſtrologie* de ſa production, & des *Tables* de moyens mouvemens entr'autres, leſquelles portent ſon nom. Les *Aſtronomes* de ſon Païs lui ayant repreſenté les grands mécomptes, qui arrivoient par le moyen de l'*intercalation*, ſelon

lon l'*Epoque* de *Yazdigerd*, dans laquelle les mois n'étoient point naturels, & ne commençoient point à l'entrée du *Soleil* dans les *Signes*, comme il arrivoit dans l'*Epoque Grecque*, & l'ayant requis aussi que l'année commençât à l'avenir par l'*Equinoxe* du Printems, au lieu qu'elle commençoit par celle de l'Automne; ce grand & docte Prince, convaincu de l'erreur du *calcul* qui étoit suivi, & de la raison de ce qui étoit proposé, corrigea avec eux le mécompte arrivé, & mit ordre qu'à l'avenir le *cours du mois* quadrât à celui du *Soleil*. Il changea aussi le commencement de l'*an*, faisant que le jour de l'*Equinoxe* du Printems, qui est communément le vingt-uniéme de *Mars*, selon nôtre compte *European*, seroit toûjours le *premier jour* du *premier mois*. On peut comparer cette correction, à l'égard de la partie *Astronomique*, à celle que fit si long-tems après le *Pape Gregoire*, par la réformation du *Calendrier*. Cette *Epoque Gellaleene* commença l'*an de Christ* 1078. & de l'*Hegire* 466. *un Vendredi*, *l'onziéme du mois de Ramazan*. Les *noms* des *mois*, qui sont pris des *Anges*, que les anciens *Ignicoles* croyoient être établis sur les diverses parties & les differentes choses du monde n'en ont point été changez; on y ajoûte seulement le surnom de *Gellaleen*, comme j'ai dit. Voici les noms & l'ordre que ces *mois* tiennent en cette *Epoque Gellaleene*.

Ferverdin, qui est le nom de l'*Ange de l'air & des eaux*.

Ardi Behecht, qui est le nom de l'*Ange du feu élementaire*, *de la lumiere*, & *de la Medecine*, le *Maître du quatriéme Ciel*.

Cordat, qui est le nom de l'*Ange de la terre & de ses fruits.*

Tir, qui est le nom de l'*Ange des Sciences.*

Mordad, qui est le nom de l'*Ange de la mort* : & c'est de là, comme je croi, que les *Mahometans* se sont imaginez qu'il y a un *Ange* qui préside *à la mort*, lequel ils appellent *Mordad*, mot qui en *Persan* signifie, *qui a donné la mort.*

Cheriour, qui est le nom de l'*Ange vangeur des crimes* : c'est aussi le nom d'un Roi de *Perse.*

Mer, qui est le nom de l'*Ange des Astres*; & c'est aussi le nom du *Soleil.* Ce *mois* étoit le premier dans l'*Epoque* de *Yazdigerd.*

Aban, l'*Ange des Arts liberaux & mécaniques.*

Azer, l'*Ange du feu élementaire*, & de tout ce qui se fait avec le *feu.*

Dye, l'*Ange des voyageurs.*

Bamen, l'*Ange des bêtes à quatre pieds.*

Isfendiar, l'*Ange gardien de la chasteté.*

Outre ces trois *Epoques*, les *Persans* en connoissent quatre autres, dont il est fait mention çà & là dans leurs livres. La premiere est une *Epoque Lunaire*, qui porte le nom de *Nabonassar*, qu'ils prononcent *Baktnassar*, & qui est le *Nabucadnetsar* Roi de Babylone, si renommé dans le Vieux Testament. On le juge ainsi avec raison, à cause que les *Persans* font son histoire fort conforme à ce que le Vieux Testament nous enseigne de ce Prince, & ce mot de *Baktnassar*, qui est *Persan*, signifie *heureux regard*, & dans le sens du mot, *homme d'un heureux sort*, ou *d'une heureuse horoscope.* J'ai déja observé que cette *Epoque* est

eſt la plus ancienne du monde. C'eſt celle dont les *Egyptiens* ſe ſervoient : elle commence du *premier jour du regne de ce Monarque*, *qui fut un Mardi*.

La ſeconde eſt une *Epoque Solaire*, qui commence un *Samedi*, quatre cens vingt-quatre ans après l'autre, & fut nommée l'*Epoque Philippienne*, de *Philippe* frere d'*Alexandre le Grand*, auparavant nommé *Arideus*, lequel ayant été déclaré par l'armée Succeſſeur de ce grand Conquerant, prit à ſon avenement à l'Empire le nom de ſon Pere *Philippe* Roi de Macedoine : cette ſupputation eſt fort embaraſſée en *Orient*, comme en *Occident*, parce que le commencement n'en eſt pas marqué de même par tout. Vous voyez des endroits, où l'on la prend de la naiſſance de ce *Philippe Arideus*, qui eſt ſon vrai commencement, & vous en voyez d'autres en plus grand nombre, où on la prend de la mort d'*Alexandre le Grand*.

La troiſiéme *Epoque* eſt nôtre *Epoque Chrétienne* : les *Perſans* l'appellent *les Ans de Jeſus l'eſprit de Dieu*, les *Chrétiens Orientaux* l'appellent *les Ans de Jeſus le Meſſie*.

La quatriéme *Epoque* eſt une ſupputation *Lunaire*, qu'on appelle *l'An de l'Elephant*, inſtituée en mémoire du *ſiége de la Mecque*, fait par un Roi de l'*Arabie heureuſe*, nommé *Abraeté Ibn Sabab*, l'an 570. de *Jeſus-Chriſt*. Ce Prince avoit dans ſon armée des troupes d'*Abyſſins* & d'*Ethiopiens*, qui avoient amené grand nombre d'*Elephans* : c'étoit à deſſein d'emporter les materiaux du fameux *Temple* de la *Mecque*, après l'avoir détruit, & de rebâtir ce *Temple* à *Saana*, ville Capitale de

l'*Arabie heureuse*, afin d'empêcher le grand concours des *Arabes* qui se faisoit à la *Mecque*, par la dévotion qu'ils avoient à ce *Temple*, & de l'attirer chez lui : ce *siége* dura six mois, & fut levé ensuite, & comme c'étoit un évenement célébre dans tout l'*Orient*, on en fit une *Epoque*.

Outre toutes ces *Epoques* les *Persans* ont une autre supputation, qui se fait par le nombre de quatre années révoluës, comme les *Olympiades Grecques* : les *ans* de cette supputation portent le nom des *mois ordinaires*, & la *révolution*, ou le *siécle* de cette *Epoque*, se fait au bout de *douze révolutions des années*, ou *des quarante-huit ans* ; ils disent, par exemple, *Maharram* premier, second, troisiéme, & ainsi des autres ; & quand le *siécle* de ces *années* recommence, ils disent *Maharram* second, troisiéme, & ainsi de suite ; & afin qu'on ne se méprenne pas aux noms, en prenant pour des *années* ce qui seroit des *mois*, ils ajoûtent après le nom le *titre* de *mois* ou d'*an* ; cependant cette supputation est fort peu en usage, elle commence du régne de *Cheik Sephi*, le premier Prince de la race qui est aujourdhui sur le Trône de la *Perse*.

Ces differentes sortes de supputations, que je viens de dire qui sont en usage chez les *Persans*, n'apportent point de confusion dans la *Chronologie*, car tout se reduit toûjours aux *années Hegyriques*, & beaucoup moins en apportent elles dans le *calcul* ordinaire, car on n'y fait mention que de ces *années*-là. Les *Juifs* avoient de même deux differentes *Epoques*, ou *comptes d'année*, sans que celà fît de confusion, quoi que chacune commencent en diffe-

differens tems, savoir l'*Epoche civile*, & l'*Epoche sacrée*, celle-là commençant avec la *Lune* de *Septembre*, qui étoit leur mois de *Tesri*, & celle-ci par la *Lune* de *Mars*, qui étoit leur mois de *Nisan*; & la raison que cela ne faisoit point de confusion dans leurs *calculs*, c'est que tout se réduisoit au *calcul* des *ans sacrez*, lequel étoit toûjours employé dans toute sorte d'actes Juridiques. Il faut encore ajoûter que les *Juifs* avoient, comme les *Arabes*, deux autres *Epoches*, celle des *bêtes à décimer*, commençant au premier du *mois* qu'ils appelloient *Plul*, qui répond à nôtre *mois d'Août*, & celle *des arbres*, qui commençoit au premier jour de *Shebat*, qui est nôtre *mois* de *Janvier*.

Je passe à la *sixiéme* & à la *septiéme Figure*, qui sont proprement les *Ephemerides* du *mois courant* : les *mouvemens Celestes* y sont marquez selon les supputations differentes que l'on vient d'expliquer. Je ne ferai d'observations que sur la *colomne* qui a pour titre *Evenemens mémorables* : il y en a huit de marquez. *Le nouvel an Sultanique*, comme qui diroit *le nouvel an Imperial*, parce que c'est celui que la *Perse* célébre, qui est à l'entrée du *Soleil* dans le *Belier* : & *le nouvel an Cosranique*, qui étoit le commencement de l'*année* selon une *Epoque* dont les *Tartares* se servoient anciennement, & qu'ils appëlloient *Cosranique*, ou *Royale*, dont l'usage est aboli depuis longtems. *Cosranique* vient de *Cosrou*, qui est le nom d'un des plus fameux Rois de *Perse* dans la vieille histoire. Le *troisiéme Evenement* est appellé *la Nuit de la puissance*, & c'est une Fête de la *Religion*, instituée pour conserver

la mémoire du raviſſement de *Mahomed* au *Paradis*, où il reçut de *Dieu* les inſtructions & les ordres pour la publication de ſa nouvelle *Religion*, comme il le fit accroire aux *Arabes*, qu'il ſéduiſit. *La coupure de la Lune* eſt une autre impoſture ſemblable de ce *faux Prophete*, qui aſſuroit d'avoir fait deſcendre la moitié de la *Lune* en terre, d'où après en avoir fait le tour elle étoit allée ſe rejoindre à ſon autre moitié, & cela pour prouver à une troupe d'Incredules, qui l'étoient venu trouver, la verité de ſa nouvelle Doctrine. Les *Turcs*, qui croient, comme les *Perſans*, à ce prétendu miracle, en marquent le jour, une ſemaine plus tard, ce qui eſt ici obſervé. La Fête ne conſiſte qu'à faire ſi l'on veut quelques prieres particulieres cette nuit-là; car il faut obſerver qu'il n'y a point de *Fête* commandée dans la *Religion Mahometane*, de ſorte que le travail y ſoit défendu, comme je le dirai plus amplement au *Traité de la Religion* dans le Volume ſuivant. Le *mois Turqueſque*, dont le premier jour eſt ici marqué pour un des huit évenemens, eſt un des *mois* de cette ſupputation de *douze années revoluës*, dont j'ai parlé, & *le mois de Mehr de Yazdigerd*, eſt le ſeptiéme *mois* de l'*Epoque de Yazdigerd*, dont j'ai parlé auſſi. *Le commencement du chant des roſſignols* eſt une *Fête* des anciens *Arabes*, pour ſolemniſer le retour du tems chaud. Ils avoient une autre *Fête* pour ſe réjouïr du départ de l'Hiver, laquelle eſt marquée au *douziéme mois* dans cet *Almanach*: elle eſt nommée *la venuë des Cigognes*, parce que cet oiſeau, ſelon leurs obſervations, ne vient que quand le froid eſt paſſé. Toutes ces obſer-

observations de tems sont faites particulierement pour l'instruction de ceux qui étudient l'*Astronomie* ancienne & moderne, & l'*antiquité Arabesque*; car il faut observer, que les *Arabes* ne comptoient point d'abord le tems, comme on a fait depuis, par les passages du *Soleil* dans les *Signes* du *Zodiaque*, ce qui fait à present nos *mois*: ni par ceux de la *Lune* dans les mêmes *Signes*, ce qui fait leurs *mois*; mais par les saisons. Ils divisoient l'*an* en *quatre saisons*, comme on a toûjours fait, lesquelles ils appelloient, *Eté*, *Hiver*, *Printems premier*, & *Printems second*, comme je l'ai observé: après ils subdivisoient ces quatre parties en quatre autres, qu'ils appelloient le *mélange de l'Hiver & du Printems*, le *mélange du Printems & de l'Eté*, & ainsi des autres; après ils distinguoient les tems d'*Hiver* & d'*Eté* en *grand* & en *petit*, ils appelloient le tems du grand froid, *le grand siclé*, & aussi *la quarantaine*, parce qu'il duroit *quarante jours*, & le tems que le froid est moindre, ils l'appelloient *le petit siclé*, qui n'en duroit que *vingt*, & ils appelloient le tems du chaud, *ziemreb premier*, *second*, & *troisiéme*. Ils observoient encore les nuits des *Solstices*, & des *Equinoxes*, qu'ils savoient bien remarquer, sachant en quel jour de la saison elles arrivoient; enfin ils avoient de cette maniere, qui paroît rustique, un *Almanach*, qui les guidoit assez exactement pour les besoins de la vie, & pour leurs occupations ordinaires. Il faut remarquer qu'il y avoit des *Tribus* entre les *Arabes*, où l'on divisoit au contraire l'*année* en *six parties principales*, & non en *quatre*.

Dans l'*Almanach Persan* il y a onze autres *Tables* pareilles, pour les autres *mois* de l'année, & une autre après de *cinq jours*, qui sont les *jours* qu'il y a par-dessus les *trois cens soixante jours de l'an*, & qu'on peut appeller *intercalaires*; cette derniere *Table* est appellée *Kamze Mouzterezé*, c'est-à-dire, *les cinq jours dérobez*; on les appelle aussi en *Persan Andergeat*, comme qui diroit *jours entez sur le tems*. La *Table* de l'*Almanach*, que j'ai traduit, est de *six jours*, au lieu de *cinq*, parce que l'*an* est *bissextil* ou *embolismeen*: elle est de *six jours* tous les *quatre ans*, de même que nôtre *mois* de *Février* est de *vingt-neuf jours* tous les *quatre ans*; mais au lieu que nous entremettons *un jour* dans un de nos *mois*, l'*Epoque Solaire* des *Persans* moderne ayant tous ses *mois* de *trente jours* également, comme j'ai observé que leur *Epoque Solaire ancienne*, ou de *Yazdigerd*, l'avoit; elle ajoûte *cinq jours* au bout, & *six jours* tous les *quatre ans* une fois, pour achever l'*année*, afin de ne la recommencer qu'au vrai *point* de l'*Equinoxe*. Mais il y a là-dessus deux differences entre leur *ancienne* & leur *nouvelle Epoque Solaire*: la premiere est, que dans l'*ancienne Epoque* les *jours additionnels* se mettoient entre le premier & le second *mois*, comme nous le pratiquons; & que dans la *nouvelle* ils se mettent à la fin du dernier. La seconde difference est, que dans la *nouvelle Epoque* le *jour intercalaire* se met tous les *quatre ans* à la maniére des *Grecs* & des *Romains*, au lieu que dans l'*ancienne Epoque* on n'*intercaloit* point: il n'y avoit point d'*an intercalaire* ou *embolismeen*; mais pour ajuster le *calcul* & le nombre des jours au cours

cours du *Soleil*, on faisoit l'*an* de *treize mois* tous les *six-vingt ans*; ce *treiziéme mois* étoit appellé comme le *douziéme*, & alors le premier jour de l'*an* revenoit au vrai *point* de l'*Equinoxe*, au lieu qu'auparavant il en étoit éloigné d'un *mois*. La raison qu'avoient les *Perses* de n'*intercaler* point, c'est qu'ils croyoient que chaque *jour* du *mois* avoit son *Ange tutelaire*, établi sur ce jour-là, & non sur d'autre, à cause de quoi ils apprehendoient, que le *jour intercalaire* n'étant sous la garde d'aucune *Intelligence celeste*, il y arriveroit mille malheurs. Comme le *compte Solaire* ne sert que pour l'*Astronomie*, cette *Intercalation* ne fait point de peine. Les Auteurs *Arabes* rapportent, que du tems de *Mahomed* on *intercaloit* aussi le *mois Lunaire* de *onze jours*, pour conserver l'harmonie entre la supputation commune, & le *cours du Soleil*, c'est-à-dire, afin que les *mois* revinssent toûjours à peu près dans le même tems. Cela se faisoit avec grande raison, parce qu'autrement les *mois* changent de place, étant chaque *année* plus près, ou plus loin de l'Eté, de *onze* ou *douze jours*, & ainsi, par exemple, le Pélerinage qui avoit été premierement institué dans un *mois* d'*Eté*, venoit à tomber dans l'*Hiver*, auquel tems ce Pélerinage étoit non seulement incommode, mais aussi très-dommageable à leurs affaires. Ces mêmes Auteurs rapportent, que cette maniére d'*intercaler* étoit de tems immémorial entre les *Arabes*, comme il paroît par leurs Pélerinages, qui commençoient toûjours au vingtiéme du *mois* de *Zilba*, & toûjours au tems des fruits; de sorte qu'il est difficile de savoir, si les *Arabes* avoient

avoient pris des *Juifs*, ou leur avoient donné les *mois intercalaires*, qu'ils appelloient d'un terme qui veut dire *delai*. Les *Arabes* prétendent, que c'est *Abraham* qui institua le Pélerinage de la *Mecque* en ce tems-là. Mais *Mahomed* en établissant sa nouvelle *Religion*, abolit cette coûtume d'*intercaler*, disant qu'il ne falloit pas régler le *service de Dieu*, sur sa commodité, & sur ses affaires: mais qu'il falloit au contraire reduire toutes choses au *service de Dieu*; qu'ainsi pour faire paroître sa pieté, il falloit faire en *Hiver* comme en *Eté*, le Pélerinage commandé de *Dieu*, & garder le Jeûne en *Eté* comme en *Hiver*, selon qu'il échéoit, sans avoir égard ni à la fatigue des voyages durant l'*Hiver*, ni à l'austerité du Jeûne pendant l'*Eté*.

Outre les révolutions de tems *Solaires* & *Lunaires*, qui sont marquez dans ces *Tables Astronomiques*, & les *Fêtes Civiles*, il y a aussi les *Fêtes de Religion*, comme nous avons les nôtres dans nos *Almanachs*. Je n'en ferai point mention en cet endroit, les ayant exactement observées, jour par jour, dans le Volume suivant.

Après les *Tables Astronomiques*, il y en a deux autres, qui sont les dernieres, dont la premiere, qui est la *Figure* marquée *huit*, est une *Table* du mouvement prétendu, & imaginaire, de *huit Etoiles* inconnues à nôtre monde, & aux *Astronomes Persans* modernes; mais dont l'institution leur est venue des *Tartares*, de main en main, par une très-ancienne tradition. Des gens Savans en *Perse* m'ont dit, que ce sont les *Tartares* du *Cathay*, qui ont les premiers fait une *Table* de ces *huit Etoiles*;

& en

& en ont enſuite infatué les autres *Tartares*, voiſins de la *Perſe*. Soit que cette imagination vînt des *Chinois*, de qui ils ſont ſi proches voiſins, ſoit qu'ils l'euſſent trouvée eux-mêmes : les noms de ces *huit Etoiles* ſont, *Zouel*, *Katrib*, *Aatit*, *Aanim*, *Sermouch*, *Kelab*, *Zouzenab*, *Keid*, *Lehioni*. On les appelle communément *Sekis yeldous*, mots *Turqueſques*, qui ſignifient les *huit Etoiles*. On dit qu'elles ſont errantes, & qu'elles ne ſe voyent que fort rarement, & par hazard. Les *Tartares* comparent leur cours aux ſauts & aux bonds d'un chameau en chaleur, qui va paiſſant çà & là, ſans garder de route. Le chemin que la *Table* de leur mouvement leur fait faire, montre l'abſurdité de leur *Theorie*, étant impoſſible naturellement que des *Globes* faſſent en trois mois ce que la *Table* fait faire à ces *Etoiles* en un jour. Il eſt aiſé de voir que les *Aſtrologues Perſans* ne conſervent cette ridicule *Table*, que pour multiplier leurs *Pronoſtics* & les enchantemens de leur *Science judiciaire*.

La *neuviéme Figure* eſt la *Table* des *Eclipſes de l'année*. Le mot d'*Eclipſe* en *Perſan* eſt *Keſouf*, qui ſignifie *caché*. Les *Almanachs Perſans* ne marquent point au titre de la *Table* ſi l'*Eclipſe* eſt *Solaire*, ou *Lunaire*, parce qu'on prétend que ceux qui regardent leurs *Ephemerides*, jugeront aiſément par l'obſervation même, ſi les *Eclipſes*, qui y ſont prédites, ſont de *Lune*, ou de *Soleil* : à cauſe que l'*Eclipſe* de *Soleil* n'arrive jamais, que quand la *Lune* eſt nouvelle, & l'*Eclipſe* de *Lune*, que lors qu'elle eſt pleine.

Pour ce qui eſt du *Pronoſtic*, je dirai franche-

chement, que d'abord je n'en faiſois pas plus de compte que de tous les *Pronoſtics* de nos *Almanachs :* m'imaginant que les *Aſtrologues Perſans* mettoient, comme les nôtres, des *Pronoſtics* à l'avanture; mais je changeai d'avis, en apprenant la mort d'*Abas ſecond*, âgé ſeulement de trente-huit ans, qui étoit au commencement de l'année, dans une parfaite ſanté; car en effet ce Prince ſemble être montré au doigt dans le *Pronoſtic :* de même que la nature de la maladie dont il mourut, qui fut une apoſtume, cauſée par le mal venerien, laquelle lui perça le goſier, en ſorte qu'il ne pouvoit rien avaler, tout ſortant par cette ouverture, qui lui rendoit la bouche toute de travers; choſe non ſeulement extraordinaire, mais même ſurprenante en un Roi de *Perſe*, qui a toûjours ſon Serrail rempli des plus belles filles de ſon Royaume, qu'on lui envoye de toutes parts avant que d'avoir jamais vû d'hommes.

J'ai ajoûté aux *Tables* de l'*Almanach* deux *Tables* des *Arcs diurnes*, & une *Table* des *élevations* du *Soleil* ſur l'*horiſon* d'*Iſpahan*, ayant crû qu'elles ſeroient agréables & utiles aux gens curieux de *Mathematique*.

CHAPITRE X.

De la Divination.

LEs *Perſans* appellent le ſort *Naſib*, qui veut dire proprement le *deſtin*, la part de bien ou de mal, qui eſt aſſignée à chacun, & qui lui doit arriver immancablement. On a vû dans le Chapitre précédent, combien ils ſont

ſont curieux de l'*avenir*, combien ils ſont perſuadez que les *Aſtres* le découvrent, & que ces corps celeſtes ſont tellement la cauſe, non ſeulement des accidens naturels, mais auſſi des actions morales, qu'on peut prévoir par leur mouvement à quoi les hommes ſe porteront, & quelle ſera leur humeur, & leur conduite envers les autres. Ils croient par un pareil égarement que *Dieu* revéle l'*avenir*, quand on en recherche la connoiſſance par le *ſort*, quel qu'il puiſſe être; de maniére, que ce qui paſſe chez les autres hommes, pour être toûjours des *cas fortuits* & un pur *hazard*, tel que le *jet* des *dez* par exemple, ou le *jet* d'une *piéce* en l'air *à croix ou pile*, lors que cela eſt fait avec quelque préparation, & dans un eſprit de Religion, que ce *ſort*, dis-je, eſt un *Oracle* par lequel *Dieu* revéle & nous déclare ſa volonté, & ſur lequel on ſe peut fier & on peut agir. J'ai rapporté au Chapitre précédent les noms de leurs plus fameux Maîtres en cet art menſonger, dont le principal nous eſt connu ſous le nom d'*Alkindus*. Ils vous font nombre d'Hiſtoires, ou plûtôt de contes des choſes les plus ſecretes qu'ils découvroient chacun en leur tems tout-à-fait miraculeuſement, s'il eſt permis de s'exprimer, comme ils font.

J'en rapporterai un exemple de leur grand devin *Alkindi*; qui étoit *Juif* de Religion & qui profeſſoit l'*Aſtrologie Judiciaire* à *Bagdad*, ville capitale de l'Empire *Mahometan*, ſituée ſur le *Tigre*. Sa réputation allant toûjours croiſſant par les prodiges de ſon art, les Docteurs *Mahometans* ſe ſoulevérent avec furie contre lui, le traitant de *Magicien* & *ſorcier*. Un des plus éminens l'ayant

l'ayant pris un jour à partie en présence de l'*Empereur de Bagdad*, qui étoit le *Calife Almamoum*, il lui demanda arrogamment; qu'est-ce qu'il savoit donc en *Astrologie*, plus que les autres Professeurs de cette *Science*, pour s'élever comme il faisoit & se faire courir? *Je sai*, lui répondit Alkendi, *ce que vous ne savez pas; & vous ne savez pas ce que je sai.* On convint d'en venir à la preuve, & que le Docteur donneroit à deviner à son antagoniste. Ils tirerent leur cercle vis-à-vis l'un de l'autre, au milieu duquel chacun se mit, avec ses livres & ses instrumens. Le Docteur après bien du grimoire, prit un papier blanc, passa assez long-tems la plume dessus, comme s'il y eût beaucoup écrit, & à la fin il le plia fort serré & il le donna à tenir au *Calife*. *Alkindi* se mit à son tour après son grimoire, & après beaucoup d'agitation d'esprit & de corps, il s'écria tout haut parlant au Docteur: *Vous n'avez écrit que deux mots sur le papier, dont le premier est le nom d'une plante, l'autre le nom d'un animal.* Le Calife ouvrant aussi-tôt le papier, trouva avec la plus extrême surprise, qu'il avoit rencontré juste; les deux mots étoient, *Assa Mousa*, *la verge de Moyse*. Le bruit de cette merveille s'étant répandu jusqu'aux extrêmitez de l'Empire, un des Disciples du *Docteur Mahometan*, qui étoit allé étudier à *Balc*, grande ville de la *petite Tartarie*, renommée alors pour ses Ecoles d'*Astronomie*, fut si indigné contre *Alkendi* de l'affront qu'il avoit fait à son Maître, qu'il résolu fermement de le tuer; & pour cet effet il se munit d'un bon poignard, il partit de Balc, & après quelques 400. lieuës de chemin
il

il arrive à *Babylone*. Il prit jour pour l'exécution de ſon noir deſſein qu'*Alkindi* faiſoit leçon publique, & il va à ſon Ecole en habit d'étudiant ſon poignard ſous ſa robe. *Alkindi* s'étant mis à le regarder fixement dès qu'il fut entré, lui dit d'un ton d'inſpiré. *Je ſai qui vous êtes, & ce que vous ſerez, vous vous appellez* Aboumaſar, *& vous deviendrez un des grands* Aſtrologues *du tems; mais il faut pour cela quitter le motif ſanguinaire, qui vous améne, & jetter ici au milieu de l'Ecole le poignard que vous avez apporté pour me tuer. Aboumaſar* frappé d'étourdiſſement de ces paroles, comme d'un coup de foudre, ſe jetta à ſes pieds avec ſon poignard, & il ſe mit à étudier ardemment l'*Aſtrologie*, où il excella dans la ſuite ſelon la prédiction d'*Alkendi*. Il eſt connu à nos grands *Mathématiciens* ſous le nom d'*Aboumaſar de Balk*.

Comme les *Perſans* ſont extrêmement infatuez de la *Divination*, il ne faut pas s'étonner s'ils ont autant de créance, aux *Conjurations*, aux *Amulettes*, aux *Taliſmans*, & à toute ſorte de *Magie*, comme je le vais dire, parce que c'eſt comme une ſuite de cette ſuperſtition.

Ils appellent la *Divination* de deux noms differens, *Aſterleb*, c'eſt-à-dire, *inſpection des Aſtres*, qui eſt proprement l'*Aſtrologie*, & *faal*, mot qui ſignifie dans ſon origine *acte* ou *effet*, mais qui eſt proprement ce que nous diſons la *Magie*, & ce que les *Romains* appelloient l'*Art des Augures*. Ils l'appellent auſſi *Ramle*, & ſous ce mot ils comprennent, l'*Art des ſortileges*, & de la *Conjuration*. Les Profeſſeurs de la *Divination*, ſont les *Aſtrologues* dont j'ai parlé

parlé dans le Chapitre précédent, qui par l'érection du *Thème Celeste*, pronostiquent tout ce qui doit *arriver*. Les Professeurs de la *Magie* sont dits *Ramals*, nom qu'on tient venir de *Ramnis Roi d'Egypte*, qui étoit un *fameux Magicien*. Les gens d'Eglise approuvent communément ces professions, & en exercent diverses parties. Pour ce qui est des gens doctes, quoi qu'il y en ait assez qui connoissent l'illusion & la vanité de ces *Arts Mensongers*, ils ne laissent pas de s'y laisser aller eux-mêmes fort souvent, tant l'esprit humain, sur tout dans ces Païs-là, est porté à la superstition.

Simia est le nom commun dont ils se servent pour dire la Magie, & ce terme vient d'*Ism*, qui veut dire *nom*, parce que la Magie opere particulierement par les nombres, & par des points & des lignes tirées sur le papier, ce qui est proprement la Géomantie. On appelle aussi Simia la Science des noms des esprits, & de l'invocation avec lesquelles ils veulent être attirez.

La premiére sorte des *Divinations Magiques*, les plus employées, est celle qui se fait par les livres & particuliérement par l'*Alcoran*: ils l'appellent *Este Kare*, c'est-à-dire *recherche* ou *consultation*, & ils l'expliquent ainsi, *mech vered ba Koda Kerden*, c'est-à-dire *se conseiller avec Dieu*. Lorsqu'ils sont en peine de quelque chose, s'il la faut faire ou non, si elle aura un bon ou un mauvais succès: ils s'adressent à un Prêtre ou Ministre Ecclésiastique, & le prient de *consulter* la chose, ce qu'il fait avec plus ou moins de préparatifs, selon la qualité de la personne qui *consulte l'Oracle*. Il se purifie par l'*ablution*, met des *habits*

habits nets, fait des *prieres*, puis il prend l'*Alcoran*, & l'ouvre *au hazard*, & si le verset sur lequel il jette les yeux, contient un *commandement positif*, c'est *un bon Pronostic*, il faut faire la chose; mais s'il contient un *commandement négatif*, c'est le contraire, il la faut laisser. Les plus célébres Docteurs sont les plus recherchez pour cet office, le peuple s'imaginant que Dieu revéle l'*avenir*, plûtôt aux hommes Doctes & purifiez, qu'aux autres.

Voici deux autres sortes de *Magie*; la premiére est dite *Kiabetin*, c'est-à-dire, *le sort des dez*, parce qu'il se jette avec huit dez passez en deux *axes*, quatre en chacun: les *dez* sont de laton, gros comme nos plus gros *dez* d'yvoire, & cet *axe*, ou ce pivot est aussi de laton; du reste ces *dez* ont six faces comme les nôtres. Le *Devin* les roule sur une petite table, en *marmottant bas*, des *prieres* & des *invocations*, puis il *explique* le sens des *dez* montrant la *fortune majeure*, & la *fortune mineure*, selon les termes de l'Art. La seconde façon s'appelle *Narrijatchetrin jat*, c'est-à-dire *les peines & les angoisses*, terme par lequel ils entendent un grand Livre *in folio*, contenant environ *cinquante figures*, remplies de *marmousets*, les uns représentant les *Signes Celestes*, d'autres *leurs Prophetes & Saints*. C'est-là proprement le *Ramle*, ou la *Negromancie Persane*, qu'ils appellent *la Science du Prophete Daniel*, qui est leur *Cabale*. Le *Devin* trouve-là dedans tout ce qu'on lui demande, & sur tout l'*explication des songes*, montrant à chacun son *songe* dans quelque *Table*, & lui en disant le sens qu'il lui plaît. Il y a des bu-

bureaux de ces *Devins* en toutes les grandes villes de *Perse*, & à *Ispahan* il y en a en plusieurs quartiers, particuliérement vers le Palais du Roi, où l'on voit toûjours force *badaux*. Je m'y suis arrêté souvent pour avoir le plaisir de voir la gravité du *Jongleur* & l'admiration des *niais*, lors qu'après un *Marmotage* de trois ou quatre minutes, il leur ouvre son livre subitement, avec une contenance d'*Inspiré*, & en montrant ces *grotesques*, leur dit, *regardez vôtre songe & son interprétation*, ensuite de quoi il fait rapporter à leur *songe*, tout ce qui se trouve dans la page. Pour mieux filouter, il vient de tems en tems à la boutique de ces Devins des *fourbes Apostez*, qui leur demandent de *deviner*, ce qu'ils ont dans la main ou dans la poche, & qui font d'autres semblables questions, pour imposer aux *Idiots*, qui s'attroupent en ces lieux-là.

Pour la *Magie* noire les *Persans* croient qu'il y en a une, & ils assurent qu'il y a un livre parmi eux, qui enseigne à faire obéir les *Démons*, lequel a été composé par *Salomon*, car ils croient sur la foi de *Joseph* Historien des Juifs & des Talmudistes, que ce sage étoit un très-grand *Magicien*. Ils sont très-empressez après cette *noire Science*, dont vous pouvez encore juger, combien ils sont infatuez, par le soin qu'ils prennent tous à se garentir des *sortileges*; mais assurément ils n'y savent rien du tout, & tous ceux qui se mêlent de faire *retrouver* les choses perdues, sont autant de fourbes, qui *consultent* seulement la *Physionomie* des gens accusez ou soupçonnez, & qui par quelque adresse *découvrent la verité*.

Ils

Ils appellent les *Sorciers* ou *Fascinateurs* *bedcbechm*, c'est-à-dire *yeux mauvais*, parce qu'ils *ensorcelent* par leurs regards.

Mais les *Persans* sont encore bien plus possedez de la manie des *Talismans*, & des *Amulettes* contre les *sorts* ou *enchantemens*, comme on voudra les appeller. Ils les nomment *Telesin*, c'est-à-dire, *contenu* ou *arrêté*, & c'est apparemment d'où est venu le mot Grec, *telesmai*, & ils les nomment aussi *Teminé* qu'on fait venir du mot *Tummin* des *Juifs*. Je n'ai pas vû d'homme en Perse qui ne portât sur lui des *Amulettes*, & il y en a qui en sont tout chargez; ils les portent aux bras & pendus au col: ils en mettent aussi au col des animaux, & en pendent aux Cages des Oiseaux. Enfin comme la superstition est sans bornes, ils en attachent par tout, & pour toute sorte de sujets. Ces *Amulettes* sont des *inscriptions* sur du *papier* ou du *parchemin*, ou sur des *pierres*, comme des *Onyx*, des *Agathes*, des *Cornalines*, & plus communément sur le *Jadde*, qui est une pierre tendre assez ressemblante au *Jaspe verd*, que les anciens Médecins mettoient parmi les remédes simples comme salutaire contre diverses infirmitez, faites avec de grandes circonspections par égard aux *astres*, *au jour*, *au lieu*, à l'*ouvrier*, & avec d'autres *Observations semblables*, & ils portent ces *papiers pliez* & *enfermez* dans de *petits sacs*, grands comme le bout du pouce. Ces *inscriptions* sont ou des *passages de l'Alcoran*, ou des *sentences* de *Saints*, ou *Prophetes*, ou des *rebus* de la *Cabale:* par exemple, contre le *mal des yeux*, ils portent pour *Amulettes*, un *papier* contenant ce *passage* de l'*Alcoran*, *le Fascinateur des Infi-*

diles est sur le point de te venir crever les yeux. Les Commentaires de ce Livre portent, que du tems de *Mahomed*, il y avoit un *fameux Enchanteur* à la *Mecque*, qui tuoit les gens de son regard, & qu'ayant fait dessein de traiter de même *Mahomed*, l'*Ange Gabriel* avertit le *Prophete* de la venuë de ce *sorcier*, dans les termes de ce *passage*, lequel *Mahomed* repéta contre l'*Enchanteur*, en le voyant entrer & lui creva les yeux à lui-même. Ils ont un Livre qui contient trente méthodes differentes de composer des *Talismans*, entre lesquels il y en a qui servent uniquement pour évoquer *les esprits*, & pour l'usage qu'il en faut faire selon ses desirs: les *Persans* appellent ces méthodes *rouh tabaref*, *esprit de connoissance.*

Ils se servent beaucoup de ces *Remédes Magiques* & d'autres semblables dans les maladies, durant lesquelles ils se voüent non seulement à tous leurs *Saints*, mais aussi à des *Saints* de *toutes Religions*; ils s'adressent aux *Gentils*, aux *Juifs*, aux *Chrétiens*, à *tout le monde.* Les *Chrétiens* lisent sur les malades l'*Evangile de Saint Jean* qu'on dit à la Messe; & les *Missionnaires Latins*, encore plus que les *Chrétiens Orientaux*, font métier de lire cet Evangile, sur les hommes, les femmes, & les enfans; ce qui ne peut passer que pour un *Acte Magique*; car vous concevez bien que les *Persans*, n'entendent pas plus le *Latin*, que les *Europeans* entendent le *Persan*; mais de plus cela doit être regardé, comme une grande profanation, puisque les *Mahometans* ne croient point au *Verbe Eternel* annoncé dans cet *Evangile*, mais ils croient au contraire nôtre *Religion* la plus fausse & la plus damnable. Cepen-

pendant quoi qu'on en fasse honte aux *Missionnaires*, ils ne s'abstiennent point de cette mauvaise pratique, à cause que presque toûjours on leur donne quelque chose pour cet office, ou à cause que cela les rend plus considérables. Les *Persans* pratiquent aussi envers les malades la *superstition* de tourner & retourner une demie heure autour de la tête, *un bassin plein d'alimens*, ou d'*argent* en disant des prieres ; & entr'autres, *que ceci soit le sacrifice expiatoire des péchez de tel, ô Dieu fais que ceci en soit la victime & paye pour ses péchez*, & puis ils donnent le *bassin* aux pauvres. Ils croient que le mal du malade est attiré par ce qui est dans le *bassin*, & que le malade ne s'en ressent plus. Les femmes steriles sont les plus *superstitieuses* de toutes, car comme la sterilité est le dernier malheur en *Orient* : il n'y a chose au monde qu'une femme ne fasse pour en être délivrée. J'en ai vû qui ne sachant plus à quel *Saint* se voüer, s'en alloient en pelerinage à des *Eglises Chrétiennes*.

Outre ces *Talismans*, & ces *sorts Magiques*, ils en ont de plus simples qu'ils nomment *doüa*, c'est-à-dire *des prieres*, & ceux-ci consistent en un ou plusieurs de certains passages de l'*Alcoran*, qui contiennent les *Almeazimé*, comme ils les appellent, c'est-à-dire les *Grands Noms de Dieu*, ou les *Noms Ineffables* ; car ils tiennent que qui sait ces *Noms*, sait tout & peut faire tout, & que les *Miracles* sont operez seulement par la connoissance de ces *Noms* : de maniére que quand *Dieu* vouloit revêtir quelque *Prophete* du don des *Miracles*, il ne faisoit que lui réveler la connoissance de quelqu'un de ces grands *Noms*, & le *Prophete*

 pour

pour se servir de ce don ne faisoit qu'en prononcer quelqu'un. On voit dans les boutiques pendus de ces *sorts-là* en *sachets plats* de plusieurs grandeurs, quelques uns étant semblables aux pelotons que l'on porte à la ceinture. Les gens dévots en portent toûjours sur eux, un ou plusieurs, selon leur entêtement, attachez sur la peau ou sur la chemisette.

Les *Persans* sont *superstitieux* encore sur les *tems*, & sur les *jours* jusqu'à l'extravagance ou à la fureur, la plûpart dépendant des *Astrologues* & autres *Devins*, comme un enfant de sa nourrice: par exemple, quand le Roi est en voyage, les *Astrologues* le feront lever de nuit lorsqu'il dort le plus fort pour le faire partir, le feront marcher durant le plus vilain tems, ou le feront séjourner lorsqu'il en a le moins d'envie, lui feront faire le tour d'une ville au lieu de passer au travers, le feront détourner du grand chemin, & cent autres corvées pareilles pour éviter le *Nehousset*, comme ils parlent, c'est-à-dire le *malheur* ou la *mauvaise étoile*. Je me souviens que l'an 1668. la résolution ayant été prise de mettre une flote sur la *Mer Caspienne*, pour s'opposer aux *Cosaques*, qui s'étoient jettez sur ses côtes, on perdit un mois de tems à l'exécution de ce dessein, parce que la *Lune* se trouvoit dans le *Signe du Scorpion*. Le peuple du Païs crioit au secours, & on leur répondoit de sens froid *Kamerbe akrebest*, *la Lune est en Scorpion*, le Prophete a dit que c'est *un aspect malin*, durant lequel tout est dangereux, il faut suspendre tout, & se bien garder de rien entreprendre. Quant à leurs *jours noirs*, ainsi qu'ils les appellent, c'est-à-dire *malheureux*, ils

ils en ont divers : le plus redouté eſt le *dernier Mecredi du mois de Sephar*, qu'ils appellent *charambé ſoury*, c'eſt-à-dire, *Mecredi de malheurs :* mais en général Mecredi eſt *un jour blanc*, comme ils l'appellent, c'eſt-à-dire un jour heureux, & cela, diſent-ils, parce que la lumiére fut créée ce jour-là : auſſi ne commence-t-on que ce jour-là toute ſorte d'application à l'étude & aux lettres. Il ne faut pas oublier ici la crainte que les *Perſans* ont des *imprécations*, comme produiſant néceſſairement un effet fatal ; j'ai vû en diverſes requêtes préſentées aux Miniſtres d'Etat, & au Roi même pour dernier argument ces mots *mebadé Kebé eſtbed douachevéd* ; de peur que le refus n'attire quelque *méchante priere*, c'eſt-à-dire de peur qu'on ne faſſe des *imprécations* contre vous.

CHAPITRE XI.

De la Philoſophie.

LEs *Perſans* ont la *Philoſophie* dans toutes ſes parties de même que nous l'avons, & ils l'appellent comme nous du mot Grec *Filouſofy*, mais plus communément *Hekmet*, c'eſt-à-dire *la Science par Excellence*. Ils diviſent celle-ci en deux branches, la Metaphyſique du Collége & la Théologie de l'Ecole, comme l'on l'appelle : ils donnent à cette Science ici le nom d'*Elm el Kelam*, c'eſt-à-dire la Science de la parole, parce qu'elle aprend à parler correctement de Dieu & de ſes attributs, & c'eſt ici deſſus que les Théologiens Perſans different merveilleuſement

entr'eux, & qu'ils se persécutent sur des matieres, qui ne sont que de pure spéculation. Ils tiennent pour certain que la Philosophie ancienne étoit divisée en deux sectes, l'une appellée Thebaion, qui ne reconnoissoit point de cause immaterielle: l'autre qui posoit pour principe un esprit moteur de la matiére, & celle-ci étoit appellée *Elaioun*. A présent ils nomment la *Logique* ou *Dialectique*, *Elm-eltekbir*, c'est-à-dire, *la Science de l'Interprétation*, la *Physique*, *Elm tebia*, c'est-à-dire, *la Science de la Nature*, & la *Metaphysique*, *Elm fimabebedeltebia*, c'est-à-dire, *la Science par dessus la Nature*. La *Philosophie* de tout l'*Orient* est la *Peripateticienne* généralement parlant. Les *Arabes*, ni les *Persans*, qu'on peut appeller leurs Disciples, ne connoissent que peu ou point *Platon* ni les autres *Philosophes*, qui l'ont précédé; cependant quoi qu'*Aristote* soit leur grand Maître en *Philosophie*, ils le lisent peu dans le texte, mais ils s'en servent avec la *Glose d'Avicenne*, qu'ils nomment *Abousina*, qui est *Avicenne*, la *Glose* & le *texte* confondus & mêlez ensemble. Bien des gens en *Europe* croient qu'il y a des traitez d'*Aristote* en langue *Arabe*, qui ne se trouvent plus en *Grec*, mais cette opinion est née comme je croi, de ce que nous prenons pour Ouvrages d'*Aristote*, ce qui doit être rapporté à ses *Commentaires*. On m'a montré des livres d'*Aristote* en *Arabe* traduits mot à mot sur le *Grec*, mais comme je l'ai dit il y a peu de Gens qui les lisent dans l'*Original:* la plûpart des gens Doctes les lisant mêlez avec des *Commentaires*. Il faut observer que presque tous les *Arabes* & les *Persans*, qui ont commenté

Aristo-

Aristote, comme entr'autres *Avicenne*, & le fameux *Coja Nessir* dont j'ai parlé; (car pour ce qui est d'*Averroes* les *Persans* en ont fort peu de connoissance; il faut observer, dis-je, que ces Auteurs ne se sont pas attachez aveuglément à ses sentimens, ils en suivent souvent d'autres, & corrigent même ceux de cet Auteur, sous prétexte qu'ils ont été mal copiez ou mal traduits. Un Auteur, nommé *Abousaied Aly*, a plus fait, car il a écrit contre divers passages de sa *Metaphysique*, & prétend prouver entr'autres choses, qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait plus de *sept Cieux*, comme *Aristote* le suppose.

J'ai dit que les *Persans* divisent toute la *Philosophie* en trois parties, la *Physique*, la *Metaphysique*, & la *Logique*. J'ajoûterai ici qu'ils reduisent à ces trois parties, non seulement toute la *Philosophie*, mais aussi toutes les *Sciences*; par exemple, sous la *Physique* ils enferment les *Mathematiques* & la *Medecine*, sous la *Metaphysique* ils comprennent la *Théologie speculative* & *morale*, & la *Jurisprudence*, & sous la *Logique* ils reduisent la *Rhetorique* & la *Grammaire*.

La plûpart de leurs Auteurs ont été, jusqu'à ces derniers tems, de l'*opinion* des Anciens, touchant l'*inhabitabilité de la plus grande partie de la terre*, pour me servir de ce terme; croyant qu'il n'y avoit point d'*Antipodes*, qu'il n'y avoit même que *le tiers de la terre d'habité*, & que *la terre étoit dans la mer*, & y nageoit comme un *Endioné* en un rond d'eau, qui est la comparaison dont ils se servent. *Endioné* est une *Pateque*, ou *Melon d'eau*. C'étoit là l'ancienne *opinion* des *Philosophes*, &

& sur tout des anciens *Chrétiens*. Cependant les *Persans* montrent les *Oeuvres* d'un vieux Auteur, d'environ huit cens cinquante ans, qui étoit d'*opinion* que *le monde étoit habité tout à l'entour*, & qu'il y avoit des *Antipodes*. Mais son *opinion* étoit tenue pour si extravagante, que ses *écrits* ne se fussent jamais conservez, n'étoit qu'ils sont excellens d'ailleurs, & sur tout pour les *Mathematiques*. Les voyages des *Europeans* en leur Païs, par le grand tour de l'*Afrique*, les a fait revenir à la verité de son *opinion*. Les *Persans* tiennent la *pluralité des Mondes*, & c'est à ce *dogme* qu'il faut rapporter le titre qu'on donne au Roi de *Perse* entre ses autres qualitez, savoir *Kebla gehon-vegehanion*: c'est-à-dire, *Centre* ou *Soleil du Monde & des Mondes*, pour dire, *Les Mondes separez de celui où nous sommes*.

La *Philosophie* d'*Epicure* & de *Democrite* n'est point connue en *Perse*, mais bien celle de *Pythagore*, qui est la grande & universelle *Philosophie* des *Indiens*, & de tous les Peuples *Idolatres* de l'*Orient*. Cette *Philosophie* est enseignée entre les *Mahometans*, & sur tout entre les *Persans*, par une Cabale de gens, particulierement qu'on appelle *Soufys*. C'est une *Secte* ancienne & célébre, mais qui est pourtant peu connue, parce que sa *doctrine* est toute *mysterieuse*, & que ceux qui la professent se font une affaire principale, de n'en reveler le fonds que très-discretement, & de telle maniére que la *Religion* ni la *Philosophie* du Païs n'en soit point troublée. Je rapporterai ici ce que je sai de cette fameuse *Secte*.

Le nom qu'elle porte est celui de *Soufy*, dont l'origine est fort contestée: il y a des gens

gens doctes qui prétendent que c'est le nom d'une *Tribu d'Arabes*, de laquelle l'Auteur de cette Secte des *Soufys* étoit originaire. Mais ils ne conviennent pas comment s'appelloit cette *Tribu*: les uns tiennent qu'elle s'appelloit *Alsoufa*, comme qui diroit *race dorée*; & d'autres disent qu'elle s'appelloit *Alsaphan*, c'est-à-dire, *la race des Purs*, parce que cette *Tribu* étoit tenue pour plus dévote & plus Religieuse que toutes les autres, à cause qu'elle s'étoit particulierement consacrée au service du *Kaaba*, qui est une Chapelle à la *Mecque*, que l'on tient avoir été *l'Oratoire du Patriarche Abraham*. Ils ajoûtent que l'on donna ce nom à la *Secte* des *Soufys*, à cause de la ressemblance qu'il y avoit entr'eux, tant sur l'austerité de la vie, & sur la régularité du *Culte*, que sur l'*affectation* de sagesse & de pureté extraordinaire dont ils se revêtoient. D'autres Auteurs font venir ce nom d'un *Portique du Temple de Medine*, bâti par *Mahomed*, pour servir de couvert à certains *dévots*, qui ayant abandonné leurs maisons & leurs biens pour le suivre, se retiroient-là pour mieux étudier sa nouvelle *Religion*. D'autres disent que ce mot de *Soufy* vient de *Soù*, qui est le nom d'un *Bourg* d'*Arabie*, proche d'*Alep*, où l'on fabrique beaucoup de Camelot, & de *Fy*, qui est en *Arabe* nôtre préposition *Dans*; & qu'on nomme ainsi ces *Sectaires*, à cause de la simplicité de leurs habits, tous faits de laine. Quelques-uns encore dérivent ce nom d'un certain *Alsoufy*, Docteur célébre, qui florissoit durant le troisiéme siécle de l'*Ere Mahometane*, & qui fut, disent-ils, l'Auteur de cette rigide & austére *Secte* des *Soufys*.

 Mais

Mais les *Persans* ne conviennent pas de cette Etymologie, prétendant que la *Secte* dont je parle, étoit fondée dès le second siécle de cette *Epoque*. D'autres font venir le terme de *Soufy*, de *Saf*, qui veut dire *ordre*, *rang*, comme pour dire que ces gens-là tiennent le premier rang entre les *Sectes Religieuses*; & d'autres enfin le font venir du terme *Grec Sofos*, qui veut dire *Sagesse*, parce que ces *Soufys* étoient estimez les vrais *Philosophes*, ou les vrais *Sages* du *Mahometisme*.

Mais assurément les deux plus communes Etymologies de *Soufy*, sont les mots de *Safa*, qui signifie *pureté*, & de *Souf*, qui veut dire *laine*, ou plûtôt *poil de chevre* (car il n'y a point de *laine* en *Arabie*:) l'une & l'autre Etymologie a beaucoup de vrai-semblance. Ceux qui tiennent pour la premiere disent, que les *Soufys* prétendant être plus reformez & plus purs que les autres dans leurs *opinions* & dans leurs *mœurs*, on leur donna le nom de *Soufys*, comme qui diroit *les plus purs*; & *Scaliger* entre les savans Critiques de nôtre *Europe*, est fort de cette opinion, se moquant de ceux qui tiennent pour l'autre. Mais si l'Etymologie qu'il approuve étoit juste, il faudroit appeller les gens de cette Secte *Sephis*, & non *Soufys*. L'opinion commune des *Orientaux* est pour l'autre Etymologie, disant qu'on nomme ces gens *Soufys*, à cause qu'ils renoncerent publiquement à toute sorte de *luxe* & d'*aise* du corps, ne s'habillant que de *poil de chevre*, qui est l'étoffe ordinaire des habits en *Arabie*, & où l'on en fait de longues *robes* ou *vestes*, qu'on appelle *haba*, qui sont fort fines. Ce qui me fait croire que cette Ety-

Etymologie eſt plus ſûre que les autres, c'eſt que les *Mahometans* dévots, ſur tout les gens d'Egliſe, & les gens de Lettres, ne s'habillent que d'étoffes faites de ce *poil*, & que les plus grands Seigneurs même quand ils veulent faire leurs *prieres*, ôtent leurs habits précieux d'or & de ſoye, & ſe vêtent de ces *veſtes* de *poil de chevre*. Les *Prophetes* ſous l'Ancien Teſtament, & les *Hermites* & *Cenobites* des premiers ſiécles du *Chriſtianiſme*, ſe vêtoient apparemment comme font ces *Soufys*, & ils en faiſoient gloire comme le font ces *dévots Perſans*.

On eſt auſſi en different ſur le tems de l'*origine* de cette *Secte*; mais la plus commune opinion en marque la naiſſance à l'an 200. de l'*Hegire*, par un *Cheic Abouſahid*, fils d'*Abouelkbair*, qui eût beauçoup de *Sectateurs* & de *diſciples*, parce qu'il étoit grand *Philoſophe*; homme fort auſtére, & qui prétendoit à une plus étroite obſervance de la *Religion Mahometane* que tous les autres Docteurs.

Ils ont un Livre où tous leurs *ſentimens* ſont recueuillis, tant ſur la *Philoſophie* que ſur la *Theologie*, lequel on peut appeller leur *ſomme Theologique*. Ils le nomment *Gulchenras*, c'eſt-à-dire, *Parterre de Myſtéres*, pour donner à entendre que c'eſt une *Theologie myſtique*. Cependant il ne laiſſe pas d'être très-difficile de ſavoir bien préciſément les *ſentimens* & la *diſcipline* de ces *Soufys*, comme je l'ai dit; car c'eſt une *Cabale* où l'on eſt difficilement initié, & où le ſecret eſt le premier & le plus important précepte. Ils diſent ſur cela, que la vraye *ſageſſe* ayant eu pour but le repos & la tranquilité de la ſocieté,

aussi-bien que celle de l'esprit: il ne faut point troubler cette tranquilité publique, en s'élevant contre les dogmes reçûs. *Si vous ne doutez point*, disent-ils, *de l'opinion de vos Peres, tenez vous y, elle vous suffit. Si vous en doutez, recherchez la verité doucement, & sans inquieter les autres.* Ils disent, conformément à ce principe, *que les sentimens des Sages doivent être de trois espéces: La premiere consistant dans les opinions du Païs, comme, par exemple, la Religion dominante, & la Philosophie reçûe. La seconde, dans les opinions qu'il est permis de communiquer à tous ceux qui sont dans le doute, & qui recherchent la verité. La troisiéme, dans celles qu'on garde pour soi, & dont on ne confere qu'avec les gens de même sentiment.* Ils appellent le *doute* la *clef de la connoissance*, sur quoi ils alleguent cette Sentence: *Qui ne doute point n'examine point, qui n'examine point ne découvre point, qui ne découvre point est aveugle & demeure aveugle.*

Mais pour venir au fonds de leur *Philosophie*. On leur impute d'être du sentiment de *Pythagore*, & de croire la grande Ame du monde. On rapporte que leurs principaux Docteurs disoient, en parlant d'eux-mêmes, *Hackmenem, je suis ce qui est*, c'est-à-dire, *l'Etre veritable*; ce que vous voyez est comme un habit qui couvre l'*Essence Eternelle infinie*, que l'on appelle *Dieu*. Les dévots *Mahometans* les accusent nettement d'être *Athées*, ne croyant point de *Dieu*, ni de *resurrection*, & ils font courir entr'eux ce *Distiche*, qu'ils disent être le *mystére des Soufys*.

Yek Vojoud amed vely souret azar.
Kesret souret ne dared abtebar.

C'est-

C'eſt-à-dire:

Il y a une ſeule Eſſence, mais il y a mille formes ou figures.

La forme d'aucune choſe n'a point de conſiſtence ou de réalité.

Ce qui vaut autant à dire, que tout ce qui paroît à vos yeux n'eſt que des *figures diverſifiées* d'une même *Eſſence immuable*. Je me ſouviens d'un Prédicateur à *Iſpahan*, qui prêchant un jour dans une place publique, parla furieuſement contre ces *Soufys*, diſant qu'ils étoient des *Athées* à brûler, qu'il s'étonnoit qu'on les laiſsât vivre ; & que de tuer un *Soufy*, étoit une action plus agréable à Dieu, que de conſerver la vie à dix hommes de bien. Cinq ou ſix *Soufys* qui étoient parmi les auditeurs, ſe jetterent ſur lui après le Sermon, & le battirent terriblement ; & comme je m'efforçois de les empêcher, ils me diſoient, *Un homme qui prêche le meurtre, doit-il ſe plaindre d'être battu?*

Ils ſe défendent cependant fortement de l'*Atheiſme*, & ſe vantent au contraire de communiquer avec *Dieu:* & ils ne parlent continuellement que de *révelations* & d'*unions* avec l'*Etre ſuprême*, à la maniére des *Enthouſiaſtes*, ou des *Inſpirez*. Ils s'aſſemblent les ſoirs pour faire les *Commemorations de Dieu*, comme ils parlent ; & voici de quelle maniére ils font leurs *dévotions*. Ils ſe prennent par la main & tournent en branlant la tête, & criant de toute leur force l'un à l'autre, *Hou hou*, c'eſt-à-dire, *Dieu*, ou l'*Etre par ſoi*. Ils font cela juſqu'à ce qu'ils écument, qu'ils ſoient hors d'haleine, & qu'ils tombent à terre. Quand

ils ſont revenus à eux, ils ſe tiennent aſſis, & puis recommencent leur branlement de tête & de corps, & leur *repetition* du nom de *Dieu*. Ils appellent cela ſe mettre en *extaſe* ou s'*unir à Dieu*. Ils diſent qu'ils entrent encore d'une autre maniére dans le *tranſport* ou le *raviſſement*; qui eſt de ſe tenir la tête droite inclinée, & de ſe regarder fixement le bout du nez; cependant ils ſe ſervent plus communément du *Chant*, de la *Danſe*, & de la *Muſique*, diſant qu'ils produiſent plus ſûrement leur *extaſe*, par laquelle il faut entendre un étourdiſſement, de même qu'en ces *faux Prophetes*, dont il eſt parlé au dixiéme Chapitre du premier Livre de *Samuël*, qui me paroiſſent tout-à-fait ſemblables aux *Soufys*.

Ces *Soufys* enſeignent que par un entier détachement des choſes de la terre, & par l'union ſpirituelle avec *Dieu*, on s'éleve juſqu'à l'*extaſe*, on eſt inſpiré comme les *Prophetes*, on connoît l'avenir, & on ſent par intervalles les felicitez du *Paradis*.

Entre tous les moyens qu'ils propoſent pour s'unir à *Dieu*, ils recommandent le jeûne, & ils en font de ſi auſtéres, qu'on peut dire qu'ils ſont ſans exemple, car ils en font de cinq & ſix jours de ſuite à ne manger que des fruits ſecs; d'autres de vingt-quatre heures, à ne manger rien du tout; & enfin ils en font un tous les ans, qui dure quarante jours. Le tems de le faire n'eſt pas réglé, mais châcun le commence quand il lui plaît: & voici de quelle maniere ils l'obſervent. Ils s'enferment dans une niche durant ces quarante jours, s'empêchent de dormir tant qu'ils peuvent, & ſe reduiſent enfin à ſi peu d'alimens,

mens, que les derniers jours ils ne mangent que douze amandes en vingt-quatre heures. Leur occupation durant ce long terme n'eſt autre choſe que la méditation, penſer à Dieu, & faire des actes d'amour Divin. Mais après tout, le fruit de cette auſtére retraite eſt de revenir remplis de mille chimères formées dans leur pauvre cerveau creux, qu'ils appellent des viſions, en diſant : *Dieu nous a dit cela, nous lui avons fait telle queſtion, & il a répondu telle choſe.* J'en ai vû qui me paroiſſoient tout-à-fait extravagans, & qui ſe croyoient pourtant dans le meilleur ſens du monde. Ils ſe vantent de ſavoir l'avenir, & même de connoître le cœur & les penſées des gens ; mais je n'en ai jamais vû d'experience.

Lors qu'on leur objecte qu'il n'y a rien de ſenſé & de ſuivi dans leurs ſentimens, & que leur ſecte eſt pleine de gens ſtupides ; ils répondent qu'il faut s'en prendre à nôtre incrédulité, que leur *Religion* ſe fait ſentir mieux qu'elle ne ſe fait entendre, que c'eſt une lumiére interieure, qui eſt ineffable, quoi que fort claire ; & qu'en vain nous prétendons traiter de leurs *Myſteres* par la voye de nos *Sciences*, comme *Logique* & *Phyſique*, puiſque ce ſont toutes inventions humaines qui couvrent la lumiére plûtôt que de la découvrir.

Ils entendent ſpirituellement tout l'*Alcoran* & ſpiritualiſent de même tous les préceptes, qui regardent le *culte* & la *Religion exterieure* ; & quoi qu'ils pratiquent les purifications corporelles comme les autres *Mahometans* : ils n'en font nul compte dans le fonds, diſant que

que tout le *culte* de *Dieu* eſt interieur, & c'eſt particuliérement de ce *dogme* que naît la haine que leur portent les Gens d'*Egliſe*.

Pour eux ils font profeſſion d'aimer tout le monde & de ne maudire perſonne, regardant tous les hommes, comme des productions d'un Pere commun, & les diverſes *Sectes* des hommes, comme les divers eſclaves & ſerviteurs d'un même Souverain. Ils enſeignent que les joyes du Paradis, conſiſtent dans une connoiſſance intime de *Dieu*, & dans une union étroite avec lui; comme au contraire les peines de l'*Enfer* conſiſtent en un regret d'en être ſéparé. Ils ajoûtent que les ſens néanmoins auront auſſi leurs joyes ou leurs douleurs, par des objets que *Dieu* créera proportionnez à leur capacité.

Un *Capucin* qui a demeuré à *Iſpahan* près de quarante ans, nommé le *Pere Raphaël* du *Mans*, m'a montré pluſieurs fois un *Souſy*, qui avoit une ſi forte perſuaſion de la verité de ſa *Religion*, & de la fauſſeté de toutes les autres: qu'il lui propoſoit de faire preuve qui d'eux deux étoit dans le bon chemin, par qui ſe feroit le moins de mal en ſe précipitant enſemble du haut en bas de la maiſon. *Raphaël*, lui diſoit-il, *montons tous deux ſur la terraſſe, & nous jettons en bas en nous tenant par la main. Si je me fais le plus de mal je ſerai de ta Religion, ſinon tu te feras de la mienne.*

J'ai dit que les *Gens d'Egliſe* déteſtent ces *Souſis*, les Magiſtrats leur font auſſi la guerre, parce que leurs jeûnes & leurs extaſes les détachent trop du monde, & leur font négliger le ſoin des choſes auxquelles on eſt obligé continuellement dans la ſocieté. Les hommes

mes par la pente naturelle qu'ils ont à la négligence, & à la pareſſe donnent aiſément dans les Idées de Révelation, d'Union avec *Dieu*, d'extaſes, toutes choſes oppoſées à l'application néceſſaire aux beſoins de la vie; c'eſt pourquoi on a interêt que le monde ne s'entête pas de ces ſortes d'*Opinions*, ſi contraires au bien de la ſocieté.

Cette *Secte* a produit divers Auteurs célébres, & entr'autres un certain *el Jonaid*, qui a été ſurnommé *le Roi de la ſecte des Soufis*, non tant à cauſe de ſon grand ſavoir, qu'à cauſe de l'auſterité de ſa vie & de celle de ſes Diſciples; auxquels il enſeignoit principalement le mépris du monde, comme le plus court & le plus ſûr moyen d'arriver à cette contemplation, qui produit le commerce & la familiarité avec *Dieu*. Les Ennemis de ſa *Secte*, l'accuſoient de *ſortilege* & l'appelloient blaſphemateur, à cauſe de cette intime union qu'il prétendoit avoir avec *Dieu*, & que chacun pouvoit avoir auſſi bien que lui par les mêmes moyens dont il ſe ſervoit.

Il y a pluſieurs Ouvrages en *Proſe* & en *Vers*, qui expliquent, commentent, & illuſtrent le livre de *Gulchendras*, qui eſt, comme je l'ai dit, le *Code Sacré* des *Soufis*. Le plus eſtimé eſt le *Menavi*, gros Livre de *Théologie Myſtique*, où d'une part l'*Amour Divin* & l'*union intime avec Dieu*, eſt décrit en termes *extatiques*; & de l'autre la *Vanité du Monde*, la *Dignité de la Vertu*, & l'*Enormité du Vice*, ſe trouvent vivement repréſentées. On y voit que la *vie interieure* conſiſte en trois choſes: la *Connoiſſance*, la *Purgation*, *l'Illumination*. On y lit qu'il y a trois marques de la *Vie de Dieu* dans l'homme:

me: le *Détachement du Monde*, le *Desir continuel de Dieu*, la *Perséverance dans l'Oraison*. On y rencontre ces beaux *Préceptes: N'engagez pas la conversation avec le premier venu; mais tenez vous tourné vers Dieu en toutes rencontres. Ne cessez jamais de pousser des soupirs ardens vers Dieu, ni de publier sa Gloire & ses Graces. Ainsi vous possederez pleinement la véritable vie en ce monde & en l'autre. L'ame éclairée des lumiéres du Ciel est le miroir où se découvrent les secrets les plus cachez.* On trouve en ce *Commentaire* ces merveilleux *Transports. O ardeur de l'Amour de Dieu, venez à mon secours, afin que nous nous brulions sans cesse l'un & l'autre. Car il faut bruler ainsi pour dire l'état d'un cœur enflammé d'Amour. La source du parfait plaisir est dans le sein de l'objet aimable; pour moi je ne travaille à autre chose qu'à me jetter à corps perdu dans cet abime.* O vous, qui me *conviez aux délices du Paradis, ce n'est pas le Paradis que je cherche; je cherche la face de celui qui fait le Paradis.* Au reste, les *Persans* avoüent que l'on a de la peine à distinguer, & à démêler parmi ces *Soufis* les *Athées* ou *Malhed*, comme les *Persans* les appellent, d'avec les *El eltaricat*, qui sont les *Contemplatifs*, ou les *Fanatiques*, qui ressemblent aux *Illuminados d'Espagne*, aux *Molinosistes d'Italie*, & aux *Quietistes de France*. Il y a beaucoup d'apparence que cette *Théologie Mystique* des *Soufys* a passé d'*Orient* en *Occident*, par la voye de l'*Afrique*, & qu'elle a ainsi infecté l'*Espagne* premiérement, & puis le reste de l'*Europe* ensuite.

J'observe pour la fin qu'on distingue en Perse ces *Soufys*, d'avec d'autres *Soufys*, qui sont les

les gardes du Palais du Roi & de sa personne. On appelle ceux-là *Soufys tcherki*, c'est-à-dire *Soufys tourneurs*, de ce qu'ils *tournent* dans leurs dévotions pour entrer dans l'extase, comme je l'ai dit ; & ceux-ci, *Soufys Sefevie*, c'est-à-dire *Soufys de Soufy*, qui est le nom du Prince qui les établit, lequel est la souche de la Race Royale, qui régne à présent. Nous parlerons amplement de ceux-ci dans l'Histoire de *Perse*.

CHAPITRE XII.

De la Morale.

ELm Fekké est le nom que les *Persans* donnent à l'*Ethique* ou *Philosophie Morale* : & l'on peut dire non seulement que de toutes les *Sciences humaines*, c'est celle qu'ils cultivent le plus, mais aussi qu'il n'y a pas de peuple, qui s'y applique avec plus de succès : car généralement parlant, ils ont une vive persuasion de la *Divinité*, de la *Providence*, & d'une *autre vie*. Ils ont une parfaite resignation dans les fâcheux évenemens : & ils parlent de la mort & y vont avec un grand sang froid. On peut dire encore généralement parlant, que la plûpart des *Vertus Morales*, font une grande impression sur leur esprit, comme la *Patience*, la *Force*, la *Temperance* : ils sont ennemis de l'*avarice*, ils pratiquent fort l'*hospitalité*, ils recommandent souverainement la *Justice*, & sur tout aux *Rois*, disant qu'au *jour du Jugement, le procès des Rois s'instruira uniquement sur le point de la Justice.*

Comme ce que j'ai rapporté des *mœurs* de ce

ce peuple, dans le Chapitre onziéme du Traité précédent, & ce que j'observe çà & là de leur *genie* & de leur *conduite*, sert à donner l'Idée en gros de la *Morale Persane:* je reduirai ce que j'ai à en dire dans ce Chapitre à trois points seulement. Le premier contiendra une partie de leurs *Sentences*. Le second leurs principales *Fables*. Le troisiéme quelques extraits de leurs Discours de *Morale*.

Mais avant que de les rapporter, il est bon d'observer, que les Peuples de l'*Orient* ont de tout tems renfermé leur *sagesse* dans des maximes courtes, pour être plus aisées à enseigner & à retenir, conçuës dans un stile d'*Antithèses* pour avoir plus de sel, lesquelles on a appellé des *Proverbes* ou des *Sentences*. Ils enseignoient communément aussi par des Fables les plus graves maximes de la *sagesse*, & sur tout de cette partie de la *sagesse*, qu'on appelle la *Politique*, qui est la partie de la *sagesse* la plus importante; ce que je croi qu'ils faisoient pour deux raisons. La premiére parce que les exemples étant sensibles, ils ont une toute autre efficace pour convaincre & pour persuader, que de simples *dogmes*. La seconde à cause de leur Gouvernement Despotique; car de tout tems les peuples d'Orient ont été gouvernez, comme ils le sont encore aujourdhui par des *Rois*, qui ont un pouvoir illimité, qui jugent sur le champ & sans procedure Juridique, qui d'un seul mot de leur bouche & sans autre forme, font perir ceux qu'ils condamnent, & dont les Ministres, & les Officiers agissent de même maniére chacun selon l'étenduë de son pouvoir. Il est donc dangereux de les choquer par des leçons;

&

& delà eſt venu qu'on enſeignoit la *ſageſſe* par des Fables, & particuliérement qu'on donnoit les conſeils, les exhortations, les refus, les juſtifications avec des Fables, leſquelles adouciſſant la ſéverité de la choſe, & ne la diſant qu'indirectement, évitoient d'irriter les perſonnes éminentes, que la *Moralité* de ces fables regardoit.

Sentences Perſanes.

Les diſcours des *ſages* ſe diſcernent d'avec les diſcours des *fols*, en ce que ceux-là tendent à la *paix*, & ceux-ci à la *diſpute*.

Le commencement de là *ſageſſe*, eſt la *crainte* de *Dieu*.

Qui veut exceller en *ſageſſe*, doit éviter que les *femmes* n'ayent du pouvoir ſur ſon *Eſprit*.

L'*Experience* eſt une augmentation d'*Entendement*.

Un *ennemi ſage* vaut mieux qu'un *ami Fol*.

Le vrai *ſage* eſt celui qui *aprend* de tout le monde.

Trois ſortes de gens ne tirent nul profit de converſer avec trois autres ſortes de gens, l'homme *Noble* avec l'homme *vil*, le *bon* avec le *méchant* le *ſage* avec le *ſot*.

Aimer à interroger les ſages, c'eſt déja la moitié de la ſageſſe.

Un homme merite de paſſer pour ſage tandis qu'il recherche la *ſageſſe*, mais dès qu'il penſe l'avoir acquiſe il eſt un *ſot*.

Le ſage n'eſt pas véritablement ſage, juſqu'à ce qu'il ait dompté toutes ſes paſſions.

Si

Si le *Fou* n'étoit pas étourdi, on ne connoitroit point la prudence du *sage*.

Ce n'est pas être *sage* que de tomber dans le *défaut* qu'on reprend.

Attachez vous à l'abondance & vous abonderez, c'est-à-dire, *converſez avec les gens de bien & vous deviendrez meilleur de jour en jour*.

Un *ſage* interrogé de qui il avoit apris la *ſageſſe* répondit, je l'ai apriſe des *aveugles*, qui ne remuent pas le pied qu'ils n'ayent tâté le terrain.

Un *Arabe* interrogé, comment il ſavoit qu'il y avoit un *Dieu*, répondit, comme je connois par les traces qui ſont marquées ſur le ſable s'il y a paſſé un homme ou une bête.

La *Sageſſe* & le *merite* ſont des choſes *mortes*, ſi elles ne paroiſſent point.

L'*Honneur* conſiſte dans la *Vertu*, non dans les *Richeſſes*, & la *gravité* conſiſte en l'*Entendement*, non aux *années*.

Le plus *ſage* des hommes, eſt celui qui *médite ſa fin*.

La ſageſſe conſiſte en trois choſes; la *dévotion* dans la *Réligion*, la *patience* dans l'*adverſité*, la *prudence* dans *la vie*.

La véritable *Science* eſt celle qui eſt cachée dans le ſein & qu'on produit au dehors quand on veut.

Deux ſortes de gens travaillent en vain, ceux qui amaſſent des *richeſſes ſans en jouïr*, & ceux qui acquierent de la *Science* & *ne la font pas paroitre*.

Le *Savant* connoît l'*Ignorant*, parce qu'il a été *Ignorant*; mais l'*Ignorant* ne connoît point le *Savant*, parce que jamais il n'a été *Savant*.

L'*Igno-*

L'*Ignorance* eſt une *roſſe* qui fait broncher à chaque pas celui qui la monte & qui rend *ridicule* celui qui la meine.

Le *Sot* (*Ignorant*) eſt *ennemi* de ſoi-même, comment pourroit-il être *ami* d'un autre?

Si l'Ignorant découvre en ſoi *une ſeule vertu* il croit en avoir cent, mais quoi qu'il ait *mille imperfections* il n'en apperçoit aucune; au lieu que s'il en aperçoit *quelcune* en un excellent ſujet il lui ſemble en voir *mille*.

Le pire de tous les hommes eſt un *Savant* qui ne fait point de bien par ſa *Science*.

Un homme docte interrogé comment il étoit devenu *ſi ſavant* il répondit, en demandant ſans peine *ce que je ne ſavois pas*.

Deux ſortes de *faim* ne s'aſſouviſſent jamais, celle des *Sciences* & celle des *Richeſſes*.

La *faim* eſt un nuage d'où il ſort une pluye d'*Eloquence* & de *Science*: la ſatieté eſt un autre nuage d'où il ſort une pluye d'*Ignorance* & de *groſſiereté*: quand le ventre eſt vuide le corps devient *eſprit*, mais quand il eſt rempli l'eſprit devient *corps*.

La *Science* eſt le partage des gens *heureux*, la *miſere* celui des *Ignorans*.

Un homme *ſans érudition* eſt comme un corps *ſans ame*.

Malheur à celui *qui ne ſait pas*, mais plus de malheur encore à qui *ne pratique pas ce qu'il ſait* en matiere de bonnes œuvres.

Le ſot (l'*Ignorant*) ſe plait en ſoi même.

Un *Savant banni* eſt plus eſtimable, qu'un *Ignorant entretenu*.

Recherche la *Science* depuis le *berceau* juſqu'au *ſepulchre*.

C'eſt

C'est une *Science* très-difficile à l'homme de *se connoître soi même*.

Qui se connoît *soi-même* connoît aussi *Dieu*, car la premiére réflexion de l'ame ne peut manquer de le convaincre qu'elle est un ouvrage, & consequemment qu'il y a un ouvrier.

Un Savant qui ne *produit rien* est comme une *nuée sans eau*.

Un jour d'un homme *Savant*, vaut mieux que toute la vie d'un *Ignorant*.

La gloire du Marchand est en sa *bourse*, celle du Savant est en ses *livres*.

Qui fait des *questions*, veut *apprendre*.

Si vous possedez la *Science* dequoi pouvez-vous manquer.

L'homme savant ne doit jamais s'assujettir à l'homme riche, parce que le premier a vû *beaucoup* de *Dieu* & l'autre *peu*. Pourquoi donc voit-on souvent des gens savans aux portes des riches, & jamais de riches aux portes des savans? C'est que les *savans* connoissent l'*utilité* des *richesses*, au lieu que les *riches* ignorent pour la plûpart le *prix* de la *Science*.

Celui qui travaille à acquerir la *Science*, tourne en *benediction*, la *malediction* qui condamne tous les hommes au travail.

Si vous voulez chasser loin de vous la *Concupiscence*, prenez le chemin de vôtre Cabinet, lors qu'elle vous attaque.

Qui s'estime soi-même, *Dieu* & les *hommes* le tiennent pour ignorant.

Un célébre Docteur disoit toûjours ces paroles après avoir donné une décision. Ceci est une *opinion*, & toute *opinion* est sujette à l'*Er-*

l'*Erreur*; car il n'y a de *certitude* & de *verité* qu'en *Dieu*.

L'homme *honteux* ne ſauroit bien *apprendre*, ni l'homme *colere* bien *enſeigner*.

Ecoutez & vous apprendrez, tenez vous dans le ſilence & vous ſerez en paix.

Qui augmente ſes *experiences* augmente ſa *Science*, qui augmente ſa *crédulité* augmente ſes *erreurs*.

Il ne faut jamais interrompre les Enfans à l'*Ecole*, non pas même *pour éteindre le feu dans* le voiſinage.

Un homme Docte dans ſa Patrie, eſt comme l'or dans ſa mine.

Donnez vous de garde de l'*homme Honoré* quand vous le *mépriſez*, du *Fou* en *joüant* avec lui, du *ſage* en l'*offenſant*, du *méchant* quand vous ſerez joint d'*Amitié* avec lui.

Ne vous entretenez point avec le *Fou*, & n'ayez nul autre commerce avec lui parce qu'il n'a *bonte de rien*.

A *ſix Caracteres* on peut connoître le *Fou*, à ce qu'il ſe *courrouce ſans ſujet*, qu'il parle *mal à propos*, qu'il ſe confie *à chacun*, qu'il change *ſans raiſon*, qu'il recherche *ce qui ne lui importe pas*, qu'il ne diſtingue pas ſon *ami* d'avec ſon *ennemi*.

Aprenez à vôtre langue à dire, *je ne ſai pas*, ſi vous ne voulez être bien-tôt convaincu de *menſonge*.

Un impertinent fit une queſtion à *Aly* à laquelle il répondit *je ne ſai pas cela*. L'autre repliqua que c'étoit là donner une marque d'*Ignorance*. *Aly* lui dit, ma réponſe donne à connoître que *je ſai des choſes* & que *j'en ignore d'autres* : or il n'y a que *Dieu* qui *ſache tout* & *n'ignore rien*.

Un Prédicateur avouant son *ignorance* en chaire sur le *sens d'un passage difficile*; un étourdy lui dit comme il en descendoit: Le lieu d'où vous descendez n'est pas pour les *ignorans*. Il répondit, j'ai monté là selon la portée de ma *Science*, si j'étois monté à proportion de mon ignorance, je me serois élevé jusqu'au Ciel.

Le savant sçait & s'enquiert, l'ignorant ne sait pas même de quoi s'enquerir.

Un Arabe interrogé, comment il avoit retenu tant de choses il répondit en me faisant semblable au sable de nos deserts qui reçoit toutes les goûtes de pluye qui tombent dessus sans en perdre une seule.

Ce n'est pas l'*age* qui donne le *savoir*, c'est l'*experience*.

Le *Fou* a le cœur sur la langue, mais le *sage* retire sa langue proche du cœur.

Parler peu est précieux comme l'argent: ne parler point est précieux comme l'or.

Si le parler vaut un gros d'or, le silence en vaut deux.

Si la parole est jamais meilleure que le silence, c'est quand elle est dite au besoin.

L'Ame trouve son repos en dormant peu, le cœur le trouve dans le peu d'inquiétude: la langue dans le silence.

Qui retient son secret obtient ce qu'il desire.

Il vaut mieux que vous gardiez vôtre secret qu'un autre.

Qui entasse paroles sur paroles, s'enfonce dans son égarement.

Un *sage* qui se taît vaut mieux qu'un *Fou* qui parle.

Vôtre secret est vôtre esclave si vous le gar-

gardez, mais vous êtes son esclave si vous le déclarez.

Qui vous apporte quelque chose, en emporte autant de vous. *Cette sentence est contre les Rapporteurs & signifie, que comme les Babillards vous revelent les secrets d'autrui, vous devez penser qu'ils ne celeront pas les vôtres.*

Tout secret confié à ses deux familiers amis est divulgué. *Les deux meilleurs amis signifient ici les deux levres, & cela veut dire que tout secret sorti de la bouche n'est plus secret.*

Tant que vous pourrez cacher vôtre secret à vôtre ami, faites-le.

Quand vous parlez à l'oreille contre un mur, prenez garde qu'il n'y ait une autre oreille derriere qui vous écoute.

Par deux voyes les hommes perissent, par l'abondance des Richesses & par l'abondance des Paroles.

Contentez-vous de ce que Dieu vous donne, & vous serez bien riche.

Les richesses consistent à avoir la suffisance, non l'abondance.

Il y a deux sortes d'hommes miserables, celui qui cherche & ne trouve point, celui qui trouve & n'est pas contant.

Il n'y a point de vertu comme la Prudence, point d'Abstinence, comme de s'abstenir de ce qui est défendu, point de bonté comme la bonté du Naturel, point de richesses comme le contentement.

Etre content de peu est la plus grande richesse.

L'Abstinence est un arbre dont la racine est le contentement, & le fruit le Repos.

Dix *Derviches* [1] dormiront sur un tapis, deux Rois ne sauroient durer ensemble dans un quart du monde.

Le trou d'une éguille est assez large pour deux amis, mais le monde ne l'est pas assez pour deux ennemis.

La felicité de ce monde & de l'autre, consiste à faire du bien à ses amis, & à souffrir le mal de ses ennemis.

A trois choses l'on peut connoître si un riche héritier dissipera le bien qu'il herite; s'il s'habille ordinairement de couleur de pourpre, s'il se sert de vaisselle de Cristal, & s'il n'a point l'œil sur les ouvriers lors qu'il fait bâtir.

Quiconque jouït des biens de ce Monde, sans en rendre graces à celui qui en est l'Auteur, fait comme s'il voloit *Dieu*.

Conduisez vous de telle maniere que quand vous vous présenterez devant la porte du *Paradis*, vous ne soyez pas chargé de richesses; car au *Paradis* les pauvres sont mis au premier rang.

Le bien qu'on a de surabondant est autant qu'il faut diminuer de la masse, & le bien mal acquis consume celui qu'on a acquis justement.

Le sel des richesses est l'aumone, si vous n'en salez vos richesses, elles pourriront bien-tôt.

La Prosperité ne se doit pas demander par l'homme pieux, à cause qu'elle meine à l'apostasie.

L'Homme pieux qui ne laisse en mourant qu'une

[1] *Dervicbe*, homme qui a quitté le monde, & s'est consacré à Dieu, ne se reservant que le nécessaire.

qu'une écritoire & des plumes pour tout héritage est assuré du Paradis.

Qui brûle en plein Midi des bougies [a] de senteur manquera bien-tôt d'huile à sa lampe la nuit.

S'habiller plus richement que l'on n'a le moyen de faire, c'est comme farder les joües que le chancre ronge au dedans.

Les Hommes consument les biens du tems, mais le tems consume bien davantage les Hommes eux-mêmes.

Le Riche ne fait visite au Pauvre, que pour lui demander les Cens de son champ ou de son Jardin.

La méchanceté est la perpetuelle [b] ennemie des Richesses.

La pauvreté vaut mieux que les Richesses mal acquises, & que le gain deshonnête.

Le vrai pauvre ne possede rien, & rien ne le possede: la pauvreté volontaire met donc un homme au dessus du monde.

La honte du pauvre empêche la liberalité du riche, *c'est-à-dire, que qui de honte n'ose demander ce qu'il desire, est lui même cause de quoi il ne l'obtient pas.*

Le plus grand mal de la pauvreté, c'est d'être méprisé.

La crainte de la pauvreté est une seure marque de la colere de Dieu sur celui qui en est saisi.

Le principal avantage des Richesses, c'est d'être consideré.

La

[a] *Chamab Kafoury* bougies faites avec de l'huile de canelle.

[b] C'est-à-dire que les méchans détruisent leur fortune ou par leurs vices ou par leurs querelles.

La vie de l'Avare eſt toûjours courte, celle du liberal eſt toûjours longue.

Le don que fait un homme généreux eſt un vrai préſent, mais le préſent d'un autre eſt une demande.

La générofité eſt le ſommaire de toutes les vertus.

Ce que vous mangez ſe tourne en pourriture, ce que vous donnez ſe tourne en joye.

Trois choſes ne ſe connoiſſent qu'en trois lieux, la valeur qui ne ſe connoît qu'à la guerre; le ſage qui ne ſe connoît que dans la colere; l'ami qui ne ſe connoît que dans le beſoin.

Qui ne ſait pas diſcerner le bien d'avec le mal doit être mis au rang des bêtes.

Le vrai ami eſt celui qui fait que ſes amis ſe gardent du mal & qui les conduit au bien.

Qui veut être ami de deux hommes ennemis entr'eux, ne ſauroit manquer d'être ſoupçonné par l'un & par l'autre.

L'ami n'eſt pas ami, s'il n'eſt pas une même choſe avec nous.

Qui veut un ami ſans défaut n'aura bien-tôt plus aucun ami.

Le mot d'ami eſt un terme ſans ſignification.

Ou la mort, ou un ami.

Ce que vous ſentez en vôtre cœur contre vôtre ami, croyez qu'il le ſent dans le ſien contre vous.

Un cœur ſert de miroir à l'autre, vous verrez dans vôtre cœur ſi celui d'un autre eſt rempli d'amour ou de haine pour vous.

Qui fait la paix avec ſes ennemis, fait injûre à ſes amis.

N'aye point pitié de ton ennemi affoibli; car

car s'il reprend vigueur, il n'aura point pitié de toi.

Trois sortes de gens se haïssent mortellement, & pourtant se font civilité à toute heure, les Courtisanes, les Courtisans, les Disciples d'un même Maître.

La Patience est bonne en toutes choses, hormis en celles qui regardent nos amis.

La Patience est amere, mais son fruit est doux.

Un pauvre sans patience est comme une lampe sans huile.

Tu és homme & tu n'as point de patience.

Les Richesses ne demeurent pas plus dans la main d'un prodigue, que la Patience au cœur d'un amant, & l'eau dans un Crible.

La Patience est la porte de la joye, la Précipitation la porte du répentir.

La fin de la Patience est le commencement de la joye.

Qui est trainé dans le chariot de l'Esperance a la Pauvreté pour compagnon.

L'homme est de courte vie, mais de longue Esperance.

L'Espérance est le pain des malheureux.

L'Ame ne perd l'Esperance qu'au moment que la mort vient.

L'Esperance est une excellente compagne, si elle ne vous conduit pas où elle vous avoit promis, elle ne vous abandonne pas pour cela, & elle ne cesse jamais de vous caresser & de vous donner de bonnes paroles.

Si l'Ane de Christ alloit à la *Mecque*, il en reviendroit Ane encore.

Croyez si vous voulez qu'une montagne s'est transportée d'un lieu à un autre, mais

quand l'on vous dira qu'un homme a changé de naturel & d'inclinations n'en croyez rien. *Lucifer* étoit *Ange*, il ne laissa pas de se rebeller contre *Dieu*.

Les meubles les plus simples, valent mieux que la nudité de la maison.

La poule avallant grain à grain remplit enfin son jabot.

Au Roi juste le peuple sert de Gardes.

Un Roi sans Justice est comme un fleuve sans eau.

N'ayez jamais de querelle contre trois hommes à la fois, de peur qu'un ne se fasse partie, & les deux autres témoins.

Encore qu'un petit Chien soit nourri sur les genoux d'un homme, il sera un Loup à un Loup.

Les mœurs suivent le tempérament, & celui-ci ne se change point, quoi qu'on change d'âge & de païs. Le naturel de l'homme se peut comparer à sa figure, car l'un & l'autre demeurent toûjours les mêmes.

Le naturel & les mœurs des hommes en général se peuvent comparer aux métaux, lors que l'on les tire des mines, où l'argent, & le plomb se trouvent mêlez ensemble. Il y a des méchans parmi les *Fidéles* & des gens de bien parmi les *Idolatres*.

Les proches ne sont plus proches dès que l'adversité se montre.

S'il est jamais excusable de mentir, c'est quand on est avec les Menteurs.

Les songes ne forment des choses en dormant, que dans le moule que les pensées ont fait en veillant.

La marmitte d'une Societé n'est jamais ni bouil-

bouillante ni froide : c'est-à-dire, *que chacun des membres d'une societé fait quelque chose pour le bien de la societé, mais n'en fait pas assez.*

Il faut penser à acquerir la Victoire, avant que de songer à se donner la Paix.

Entretien bien le soldat, afin qu'il mette sa tête pour toi.

La Pauvreté marche toûjours à la queüe du Pauvre. C'est-à-dire, *qu'un mal ne vient jamais seul.*

Dans la Mer il y a des biens sans nombre, mais si vous cherchez la sûreté, elle est sur le rivage.

Entretenez & cultivez vôtre fortune, comme si vous deviez vivre éternellement.

C'est être impie que de ne pas conserver les bonnes graces du Roi, quand on le peut faire.

Ne vous fiez point à l'homme qui parle mal d'un autre en son absence, & n'allez point en sa compagnie.

Il y a quatre choses qui sont les meilleures de toutes, quand elles sont bonnes, & les pires quand elles sont mauvaises, le Vin, le Poisson, les Figues, & les Champignons.

Si un Roi cueuille une pomme dans le jardin de son sujet, les Courtisans arracheront l'arbre jusqu'à la racine.

En la compagnie des Pierres précieuses, l'Ambre pâlit ; & la blancheur de la Cire n'a point d'éclat devant les rayons du Soleil.

Les Joüeurs ne doivent être pris ni pour Juges ni pour témoins, parce qu'ils sont leur plaisir de ce qui ne sauroit tourner au bien public.

Il se faut servir du jeu pour se délasser seu-

lement, comme l'on fait du ſel pour relever l'inſipidité.

Trois choſes allongent la vie, de beaux habits, une belle maiſon, une belle femme.

La civilité d'un ruſtre eſt une pure gueuſerie. C'eſt-à-dire, *Qu'elle n'eſt point ſans interêt.*

La raiſon pourquoi les Grands-peres aiment tant leurs petits enfans, c'eſt parce qu'ils ſont les ennemis de leurs ennemis, en ce qu'ils ſouhaitent la mort de ceux qui ſouhaitent la leur.

Ne vous fiez pas aux proteſtations de reconnoiſſance des hommes à qui vous faites des graces, juſqu'à ce que vous leur en ayez refuſé; car s'ils portent génereuſement vôtre refus ils ſont reconnoiſſans, s'ils s'en irritent ce ſont des ingrats.

Il eſt plus facile de diſtraire le méchant de ſa malice, que l'homme triſte de ſa triſteſſe.

Prenez garde à celui que vous ne connoiſſez pas.

Sur la tête de l'Orphelin le Barbier apprend à raſer.

Tout ce que vous planterez dans la terre, vous apportera du profit, mais ſi vous plantez (*c'eſt-à-dire* élevez) un homme en terre, il vous déracinera.

Qui vous flatte vous abhorre.

Le ſerviteur du Roi eſt Roi lui-même; attachez vous à un tel Maître, vous ſerez honoré comme lui.

Servir *Dieu* par interêt, eſt un ſervice de *marchands*; par crainte; c'eſt un ſervice d'*eſclaves*; par amour & par reconnoiſſance, c'eſt un ſervice d'*hommes libres*.

Qui-

Quiconque n'apprend pas une profession à son enfant, ne fait pas autrement que s'il lui enseignoit la filouterie.

Quand un homme est proche de sa fin, chacun empiéte sur lui.

Si le monde étoit bien sage, le monde seroit abandonné.

Laissez-là l'yvrogne, car de lui-même il se détruira.

Pensez au voisin avant que de penser à la maison.

Cherchez un compagnon de voyage, avant que de chercher le chemin.

Faites du bien, si vous voulez qu'on vous en fasse.

Reprenez vous vous-même, pour pouvoir efficacement reprendre autrui.

Ce qu'il y a de plus atroce dans le péché, c'est de le diminuer.

C'est doubler son péché que de le diminuer.

La confession de sa faute est la plus forte des excuses.

C'est le propre des grands hommes de confesser leur propre faute.

Le commencement de la colére est la fureur, & la fin est le repentir.

Quand le pouvoir manque, l'effort est vain.

Il y a quatre sortes de gens qui ne sauroient long-tems subsister; l'homme querelleux, le tyran imprudent, l'usurpateur, & le prodigue.

La pitié envers les méchans est une cruauté envers tous les hommes.

Ne prenez jamais de maison dans un quar-

 tier,

tier, dont le menu peuple eſt tout enſemble ignorant & dévot.

La langue du muet vaut mieux que la langue du menteur.

Qui ne cultive qu'un jardin à la fois mangera des oiſeaux.

Qui cultive pluſieurs jardins à la fois les oiſeaux le mangeront.

Avoir des ſujets affectionnez vaut mieux qu'avoir de vaillans ſoldats.

On ſe trouve ſouvent entaché des vices, qu'on reprend le plus aprement dans ſon prochain.

Il n'y a point de freres pour les Rois, point de repos pour les envieux, point de faveur pour les menteurs.

Le menſonge eſt l'arme du méchant.

Qui ſe juſtifie ſans être accuſé, ſe fait lui-même criminel.

Les bienfaits mal colloquez, tournent également à la honte de celui qui donne, & de celui qui reçoit.

Les hommes ſuivent la Religion & les mœurs de leur Roi.

Qui loüe une action ſale la commet.

Tout ce qui eſt au pouvoir du ſerviteur eſt dans la main de ſon maître.

Ne vous mettez point au rang des hommes, tandis que la colere vous domine.

Celui qui rend viſite ſe ſoumet à la loi de celui à qui il la rend.

La trop grande frequentation produit toûjours du mal à la fin.

Viſitez rarement & vous en ſerez plus aimé.

Le Soleil eſt plus cher en Hiver qu'en Eté.

C'eſt-

C'eſt-à-dire, *que moins il ſe montre plus on le déſire.*

Qui honore ſon pere, ſes jours ſeront prolongez.

Mon cœur eſt ſur mon fils, le cœur de mon fils eſt ſur une pierre. C'eſt-à-dire, *que les peres aiment fort leurs enfans, mais qu'eux le plus ſouvent n'aiment rien moins que leurs peres.*

Un ſage donnoit ce conſeil à ſes enfans, en mourant; apprenez toutes les Sciences, où vos inclinations vous pourront porter, à la reſerve de ces trois, l'Aſtrologie judiciaire, la Pierre Philoſophale, & la Controverſe; car la premiere ne ſert qu'à multiplier les chagrins de la vie, la ſeconde à conſommer le bien, la troiſiéme à engendrer des doutes, & à faire perdre enfin la Religion.

Prenez garde qu'on ne faſſe ſavoir vos querelles, ni à vôtre ennemi ni à vôtre envieux.

N'entreprenez rien ſans y avoir penſé.

Le Soleil ne tient pas à mépris qu'on lui donne un nom feminin, & la Lune ne fait pas la fiére de porter un nom maſculin. *Le Soleil & la Lune ayant divers noms dans les langues* Arabe *&* Perſane, *chacun de ces Aſtres en a de genre maſculin & de genre feminin.*

La liberalité en une femme, eſt de même nature que l'avarice en un homme.

Qui veut des perles qu'il ſe jette en la mer, & qui veut des grandeurs qu'il veille toutes les nuits.

Il eſt difficile d'être ſoupçonné d'une choſe qu'on n'en ſoit coupable; car ſi on ne l'a commiſe toute entiere, on en a commis quelque

partie ; si l'on n'en a rien commis, on aura pensé à la commettre ; si l'on n'y a pas pensé, au moins, on l'a vû commettre, & l'on s'en est réjouï.

Si vous usez mal du vin, vous deviendrez un miserable ; si vous en usez bien, vous deviendrez un homme illustre.

L'os qui vous a été mis à la main est celui qu'il faut que vous rongiez.

Pour s'attirer de nouvelles faveurs, il faut remercier des anciennes.

Si la fortune vous manque, ne vous manquez pas à vous-même.

Ne jettez pas de la boüe dans la fontaine où vous avez puisé.

Il faut manger à *sa table*, *comme on feroit à celle d'un Roi.*

Un homme à qui tout vient à souhait, est comme une femme qui ne porte que des garçons.

La nécessité n'est pas une importunité.

Où vous vous plaignez de ne pas trouver d'hommes, faites qu'on se loüe d'y en avoir trouvé un.

Ne faites faire par personne ce que vous pouvez faire vous-même.

S'il y a un homme dans une maison, une parole y suffit.

Si le serviteur plaît, tout ce qu'il fait plaira.

Si vous allez les mains vuides chez le Juge, vous ne verrez point son visage.

Qui entre en traité avec les Grands répand son propre sang.

Le commerce avec les méchans est une navigation sur la haute mer.

Les

Les gens que vous voyez ne sont pas tous des hommes, la plûpart sont des bœufs & des ânes sans *Dieu*.

Selon que vôtre cœur est prévenu d'amour ou de haine pour chaque chose, il est sûr que selon cela vous y trouverez du bien ou du mal.

Un peu mis sur un peu fait une mer.

Ayez soin de cacher le malheur qui vous arrive, de peur qu'au lieu d'un malheur vous n'en ayez deux, savoir le malheur même, & de voir vos ennemis s'en réjouïr.

Si vous ne jettez l'hameçon, vous ne prendrez point de poisson.

Il faut marcher de nuit pour arriver de jour à la traite.

La justice des Conseils d'un Roi est la fermeté de son Empire.

Caressez les pauvres, de peur qu'ils n'entrainent vos enfans dans leur gouffre.

L'Aumône sortant de la main de celui qui la faisoit, lui dit : j'étois petite, tu m'as fait grande ; j'étois mince, tu m'as multipliée ; j'étois ennemie, tu m'as rendu digne d'amour ; j'étois passagere, me voici domiciliée ; j'étois sous ta garde, te voici sous la mienne.

Le plus grand des attributs de *Dieu* c'est la liberalité, parce que les bienfaits de *Dieu* se répandent sur toutes les créatures, & pénétrent intimement leur substance.

Toutes les fois que vôtre langue prononce contre vôtre pensée, vous meritez qu'on vous enfonce un poignard dans le sein.

Si vous ne prenez de la peine jusqu'à en être ennuyé, vous ne serez point délivré de la melancolie.

Si

Si l'œuvre ne se commence, elle ne se finira jamais.

Le monde n'est aimé que des insensez.

Isa (*Jesus-Christ*) vit le monde en vision sous la figure d'une vieille, il lui demanda: Où est ton mari? Je n'en ai point, répondit-elle. Combien en as tu eu? reprit *Isa*. Sept, dit elle. Sont ils tous morts, ou quelqu'un t'a-t-il répudiée? Non, répondit-elle, je les ai tous mis en terre; mais je suis sur le point de me remarier. C'est une chose étonnante, dit *Isa*, qu'il y ait encore des gens si foux, que sans considerer comment tu traites tes maris, ils deviennent amoureux de toi, & cherchent à t'avoir.

Qui voit l'aveugle s'aller jetter dans une fosse, *sans l'en avertir, il est* meurtrier.

Quoi qu'un *Guebre* (*Ignicole*) serve cent ans le feu, s'il tombe une fois dedans il ne laissera pas d'être brûlé.

Un peu de beauté vaut mieux que beaucoup de richesses.

Quand le jour paroît on éteint la chandelle.

Que sert-il au Berger de crier, quand le Loup emporte le Brebis?

Quand le Loup a trouvé de la chair, il ne se met guéres en peine, si c'est du Chameau du Prophete *Saleth*, (un des Patriarches,) ou de l'Ane de l'*Antechrist*.

Qui a peur du Loup ne garde pas les Brebis.

Quand vous voulez parler du Loup, prenez un bâton à la main, de peur qu'il ne survienne à l'imprévû.

Craignez celui qui vous craint.

Le

Le Chameau mâle eſt devenu Chameau femelle. *On dit cela des gens qui ſe brouillent dans leurs diſcours.*

La Taupe s'eſt égarée de ſon trou. *Cela ſe dit auſſi d'un brouillon qui ſe confond.*

J'entens le bruit de la meule, mais je ne voi pas la farine. *Cela ſe dit d'un vain babil.*

Tous les hommes ſe peuvent ranger en quatre Claſſes à l'égard de la *Religion :* les uns la recherchent & ne la pratiquent pas : d'autres la pratiquent ſans la rechercher ; d'autres la cherchent & la pratiquent, & *ce ſont les gens pieux :* les derniers ne la cherchent ni ne la pratiquent, & *ce ſont les impies.*

Il y a quatre choſes dont l'homme eſt toûjours plus chargé qu'il ne penſe, d'ennemis, de péchez, d'années, & de dettes.

La veritable Nobleſſe eſt d'exceller dans l'intelligence de la *Religion.*

Ce ne ſont pas les paroles qui ſont le fondement, ce ſont les œuvres.

La pratique d'une vertu attire une autre vertu, l'exercice d'un vice attire un autre vice.

Un Novice ayant dit à ſon Superieur, qu'il ne pouvoit prier *Dieu* où il y avoit du monde. Il lui répondit : Vous êtes bien foible ſi vous ſongez encore au monde.

Celui-là eſt près de perir qui laiſſe maîtriſer ſa Raiſon par la concupiſcence.

La pieté éteint la concupiſcence.

S'abſtenir de concupiſcence, c'eſt être riche.

Rendre le bien pour le bien, eſt une action d'Ane. Rendre le mal pour le mal, eſt une action de Chien. Rendre le mal pour le bien, eſt

eſt une action de Demon. Rendre le bien pour le mal, eſt une action du Créateur.

La veritable force conſiſte à dompter ſa concupiſcence.

De même qu'à un malade le manger ne profite point, ainſi à une ame épriſe de l'amour du monde les exhortations ſont inutiles.

On recherche le monde ou par ſes honneurs, ou par ſes richeſſes, ou par ſes plaiſirs: vivez retiré du monde, vous acquerrez de l'honneur: contentez vous de ce que vous avez, vous voilà riche: mépriſez le monde, & vous avez trouvé le veritable plaiſir, qui eſt le repos.

L'amour du monde & des richeſſes eſt la ſource de tous les pechez.

Un Sage, interrogé quelle eſt la choſe du monde la plus frivole & le plus à dédaigner? répondit, le monde même, excepté l'homme qui l'aime & le recherche, lequel eſt encore plus mépriſable.

Penſer à commettre un péché eſt pis que de le commettre.

S'humilier ſoi-même eſt une augmentation de nobleſſe, & un accompliſſement de grace.

Faites vous terre ſi vous voulez porter du fruit. C'eſt-à-dire; *Qu'il faut être humble pour faire de bonnes actions.*

La Verité eſt un poids dont on ne peut jamais avoir ſes balances trop chargées.

Le monde eſt un Echo, qui redit comme on lui dit; c'eſt pourquoi ſi nous voulons qu'on diſe du bien de nous, il ne faut dire que du bien des autres.

Le prix d'un homme ſe compte par les cho-

ſes

ses qu'il estime : s'il estime le monde, il n'est pas estimable, parce que le monde ne l'est pas : s'il estime l'autre vie, le Ciel est son prix : & s'il estime *Dieu* par-dessus tout, il est sans prix.

Amassez des biens que vous puissiez sauver avec vous, lors que le vaisseau (le *corps*) fera naufrage ; car par mille avantures on perd les biens de la fortune, mais les biens de l'âme ne sauroient perir, ni sur l'eau, ni sur la terre, ni par le feu.

Si vous travaillez à une action vertueuse, le travail passe & la vertu demeure : si vous prenez plaisir à une action vicieuse, le plaisir passe & le vice demeure.

Il n'y a de vrai dévot que l'homme gai.

Il y a quatre marques de réprobation, la dureté de cœur, l'amour du monde, la confiance en soi-même & dans les creatures, & l'impudence. Il y a quatre marques d'élection au contraire, la tendresse de cœur, le mépris du monde, la défiance de soi-même & des créatures, la pudeur.

L'homme méchant est mort, quoi que vous le voyiez parmi les vivans ; l'homme de bien est vivant, quoiqu'il soit passé dans le séjour des morts.

La paresse & l'attention aux songes éloignent de *Dieu*, & ménent à la pauvreté.

Quiconque étant interrogé sur quelque verité, la déguise ; *Dieu*, au jour du Jugement, le reprimera d'un mords de feu.

Un riche sans liberalité est comme un arbre sans fruit.

Un pauvre sans patience est comme une lampe sans huile.

Un

Un jeune homme sans repentance est comme une maison sans couverture.

Une femme sans pudeur est comme une viande sans sel.

Le meilleur fruit de la pénitence est de pécher peu.

Malheur au navire qui se hazarde de sortir sans payer les droits, & malheur à l'homme qui part de cette vie sans y avoir senti d'affliction.

Les afflictions temporelles sont comme un flambeau dans la main de l'homme sur qui elles tombent, pour lui faire connoître en quel état il est avec *Dieu* son Créateur.

Les biens du Ciel ne doivent être prétendus que par ceux qui méprisent les biens de la terre.

Que la foule dont vous êtes environné ne vous trompe pas, vous serez seul quand vous mourrez, & seul à vôtre jugement.

Toutes les portes de l'Enfer se peuvent fermer par l'oraison, excepté la porte du larcin.

La parole de *Dieu* s'accommode au cœur de chacun, & donne la paix au cœur de l'homme simple.

Qui aime la felicité de son ame doit être vigilant à l'acquerir, d'autant plus que le séjour perpetuel en cette vie est défendu, & que la sortie est commandée.

Pensez d'où vous êtes venu, où vous êtes, où vous irez.

Le vieux verre rompu se peut réparer, pourquoi non le corps mis en piéces par la mort?

Aujourdhui c'est le monde, demain c'est l'éternité.

On trouvera dans le *Quatriéme Livre de ce Volume* plusieurs autres *Sentences* non moins sen-

ſenſées, leſquelles j'ai vûes dans les grandes Maiſons d'*Iſpahan*, dont je fais la deſcription dans ce Livre-là, mais il eſt fâcheux que la *traduction* leur faſſe tant perdre de leurs *graces*, qu'elles ne me ſemblent plus la même choſe.

Je viens aux *Fables Perſanes*, leſquelles ne ſont pas à beaucoup près de la force de leurs *Sentences*, mais je rapporte ici celles qui portent le nom du ſage & célébre *Locman*, qui eſt l'*Eſope* des *Orientaux*, ou *Eſope* même, au dire des gens ſavans de l'*Europe* en *litterature Arabeſque*, qui prétendent que le *Locman des Orientaux* eſt l'*Eſope des Grecs*. Il eſt certain qu'à conſiderer la vie de ces Hommes illuſtres, telle que les Auteurs nous la donnent : on diroit que ce ſont deux hommes differens; mais quand on examine bien leurs Fables, il paroît que c'eſt le même Auteur ; & c'eſt là une des choſes qui me perſuade, que les *Grecs* ont originairement tiré des Peuples de la *haute Aſie* leurs Sciences & leurs Arts, au moins que c'eſt d'eux qu'ils en ont tiré les premiers rudimens ; dequoi les *Grecs* demeurent eux-mêmes d'accord à l'égard des *Fables*, avoüant de tenir cette érudition des *Orientaux*. Les *Perſans* font *Locman* ſi ancien, qu'il doit avoir été contemporain de *Moyſe* : quelques-uns même le font deſcendre de *Noé* à la troiſiéme géneration; d'autres, qui ne le croyent pas ſi ancien, diſent, qu'il vivoit du tems de *David*, & c'eſt l'opinion de *Mircond*, Hiſtorien *Perſan* très-fameux ; mais chacun convient qu'il a été le premier Philoſophe célébre dont le nom ſoit venu juſqu'à nous. Et comme *Mahomed* a parlé de *Locman* avec éloge dans ſon

son *Alcoran*, cela a porté les Auteurs *Mahometans*, à en faire plus de cas; & quelques-uns d'entr'eux à composer de gros Commentaires, & de belles piéces de *Morale* sur ses *Apologues*. Quelques Auteurs *Arabes* prétendent que le Philosophe Grec *Empedocle* étoit son disciple. On rapporte qu'il vêcut trois mille ans. *Sahdi*, célébre Poëte *Persan*, fait là-dessus ce conte; que *Locman* à la fin de sa vie demeuroit sur le bord d'un marais de roseaux, où il s'étoit dressé une cabane, dans laquelle il s'occupoit à faire des paniers d'ozier. L'*Ange de la Mort* s'apparut là à lui, & lui dit: *Comment est-ce*, Locman, *que depuis trois mille ans que tu es au monde tu n'ayes sû bâtir une maison?* *Locman* lui répondit: *O Esrail*, (c'est le nom de l'*Ange de la Mort*) *on seroit bien fou, sachant qu'on t'a toûjours à ses talons de se mettre à bâtir une maison.*

Comme j'ai dit que les *Fables* de *Locman* sont presque les mêmes que celles d'*Esope*, j'aurois pû éviter de les rapporter ici, mais je l'ai voulu faire pour montrer de quelle maniére *Esope* les a tournées en les donnant aux *Grecs*, avec les autres qu'il y a ajoûtées. Les voici dans l'ordre que les *Persans* les ont aussi bien que les *Arabes*.

Du Lion & de deux Taureaux.

Le *Lion* se mit un jour aux champs contre *deux Taureaux*, qui serrez l'un contre l'autre lui presentoient leurs cornes. Le *Lion* voyant qu'il ne pouvoit les rompre cessa de les attaquer, & leur promit de ne leur faire aucun mal, quand même il les trouveroit separez.

parez. Les *Taureaux* le crûrent & se separerent, mais aussi-tôt le *Lion* les déchira l'un après l'autre.

Du Cerf.

Un *Cerf* étant venu boire à une fontaine se miroit dans l'eau: *ses pieds* lui parurent *trop petits*, & *ses jambes trop deliées*, & il s'en affligeoit, mais il se tenoit fier de la *beauté* & de l'*étendue de son bois*: en même tems des Chasseurs s'étant mis à le courre, il se jetta dans une plaine où ils ne purent l'atteindre; mais l'ayant relancé dans un bois, il n'y pouvoit courir, parce que ses *cornes* l'empêchoient de passer entre le taillis. Comme ils l'eurent pris & qu'ils le tuoient, *Que je suis malheureux*, dit-il, *d'avoir méprisé ce qui faisoit mon salut, & d'avoir fait ma gloire de ce qui me perd!*

Autre Fable du Cerf.

Le Cerf étant tombé malade pria plusieurs bêtes, & des Cerfs entr'autres, de le venir garder durant sa maladie. Pendant qu'ils le garderent, ils consumerent les grains & les herbes, qu'il avoit amassez pour sa provision; comme il fut relevé il demanda à manger, mais il ne trouva rien & mourut de faim.

Le but de cette fable est d'enseigner, qu'il ne faut pas se charger d'un grand train, sans savoir comment le nourrir.

Du Lion & du Renard.

Le Lion étant un jour brûlé du soleil entra dans une caverne pour se mettre à l'ombre,

bre, & s'y endormit. Une Tarentule sauta sur lui & se promenoit sur son dos ; *le Lion* s'étant levé en sursaut, regarda de côté & d'autre tout effrayé & étonné. Un *Renard* qui l'apperçut ainsi effrayé de rien, se mit à éclater de rire. *Le Lion* lui dit, je ne me soucie pas de ce qui m'incommode, mais j'enrage de voir que l'on se moque de moi.

Du Lion & du Taureau.

Le Lion ayant envie un jour de déchirer un *Taureau* n'osoit l'attaquer ouvertement, craignant sa grande force : il résolut de l'avoir par finesse, & l'ayant rencontré il lui dit : cher ami, *j'ai tué un agneau gras*, je t'invite ce soir à souper avec moi. *Le Taureau* le lui promit, & étant venu chez *le Lion*, il vit bon feu allumé, & beaucoup de chaudieres & de marmites ; sur quoi il se mit promtement en fuite. *Le Lion* voyant cela, lui demanda en criant, pourquoi il s'enfuyoit après être venu jusqu'à sa porte ? Le Taureau répondit. *C'est parce que je voi des aprêts pour faire cuire quelque chose de plus grand qu'un agneau.*

Du Lion & du Renard.

Le *Lion* étant devenu vieux & infirme, & ne pouvant plus prendre de bêtes par force, se résolut de vivre d'adresse ; il feignit pour cela d'être malade, & se renferma dans sa Caverne. Plusieurs bêtes alloient l'une après l'autre pour le garder : il se jettoit dessus à l'improviste & les déchiroit. Le *Renard* y étant allé à son tour, s'arrêta à l'entrée de la Caverne

verne & le ſalua en diſant, *comment te portes-tu, Prince des animaux courageux?* Le *Lion* lui répondit, *que n'entre tu, ô Pere de beauté; je me rendrois à une ſi douce invitation*, repliqua le *Renard, ſi je n'obſervois que les pas qui ſont marquez à l'entrée de ton logis ſont tous des pas qui vont dedans & qu'il n'y en a pas un qui vienne dehors.*

Du Lion & de l'Homme.

Le Lion & *l'Homme* s'étant un jour rencontrez, ſe mirent à diſputer entr'eux de vigueur & de force. *Le Lion* loüoit la ſienne par deſſus toute autre, l'*Homme* pour réponſe lui montra ſur une muraille la figure d'un *Homme* déchirant un *Lion*. Le Lion répondit. *Si les Lions étoient peintres comme les hommes; ils feroient toûjours que le Lion déchireroit l'homme dans leurs tableaux.*

Du Cerf & du Lion.

Un Cerf pourſuivi par des Chaſſeurs ſe jetta dans la Caverne *d'un Lion*. *Le Lion* y étant entré le déchira. Le *Cerf* étant aux abois dit en lui-même, *helas miſerable que je ſuis! d'avoir fui les hommes, pour tomber entre les griffes de celui qui eſt plus fort que les hommes.*

Du Cerf & du Renard.

Un Cerf étant alteré vint à un puits profond & y deſcendit; mais il n'en put remonter. Comme il s'efforçoit de le faire: le *Renard* l'apperçut & lui dit, *cher frere, tu devois pen-*

ser comment tu remonterois avant que de descendre.

Des Lievres & des Renards.

La guerre s'étant un jour allumée entre les *Aigles* & les *Lievres* ; ceux-ci allerent aux *Renards* leur demander assistance. *Les Renards* répondirent ; *nous vous donnerions volontiers du secours, n'étoit que nous vous connoissons, & que nous connoissons aussi ceux avec qui vous êtes en guerre.*

De la Femelle du Lievre & de la Lionne.

Une *Haze* ayant un jour rencontré une *Lionne* lui dit, tous les ans je fais plusieurs petits ; mais toi en toute ta vie tu n'en fais qu'un ou deux : *Il est vrai*, répondit la *Lionne*, *mais mon petit vaut mieux seul que sept des tiens.*

De la Femme & de la Poule

Une *Femme* ayant une *Poule*, qui faisoit tous les jours un œuf d'argent : elle dit en elle-même si je double le grain à ma *Poule* : elle fera deux œufs par jour : mais la Poule ayant le double à manger en étouffa & mourut. C'est-à-dire, *que plusieurs pour être trop avides de gain perdent leur Capital.*

Du Moucheron & du Taureau.

Un *Moucheron* s'étant posé sur la corne d'un *Taureau*, crût qu'il le chargeoit beaucoup, & il lui dit, *Si je suis trop pesant, dis le moi*

moi & je m'ôterai. Je ne m'étois pas aperçû, répondit le Taureau, *que tu te fusses posé sur ma corne, & je ne sai qui tu pourrois incommoder.*

De l'Homme & de la Mort.

Un *Homme* portant un jour une charge de bois sur ses épaules n'en pouvoit plus. Il se jetta à terre avec sa charge, & tout accablé il souhaitoit la *Mort*, jusqu'à l'appeller tout haut. La *Mort* vint, & lui dit : *Me voici, que veux-tu*? l'*Homme* lui dit, *Je t'ai appellée pour m'aider à charger mon fardeau.*

Du Jardinier.

Un *Jardinier* arrachant un jour les méchantes herbes d'un parterre : on lui demanda pourquoi l'herbe sauvage paroissoit si belle, quoi qu'elle ne fût point cultivée? *C'est*, dit-il, *qu'elle est élevée par sa mere, au lieu que l'herbe des jardins est élevée par sa marâtre.*

De l'Homme & de l'Idole.

Un *Homme* avoit dans sa maison une *Idole*, à qui il rendoit son culte, en lui offrant tous les jours une victime. Comme il y eût consumé la meilleure partie de son bien, l'*Idole* lui dit : *Ne consume point tes biens à me servir, pour aller en suite m'accuser auprès d'un autre Dieu, & blasphemer contre moi.*

Cette Fable est contre les gens qui dépensent leur bien dans la débauche & dans le peché, & qui après accusent Dieu de leur pauvreté & de leur misére.

Du Negre.

Un *Negre* ſe lavoit un jour pluſieurs heures de ſuite dans une fontaine. Un Paſſant lui dit : *Ceſſe, mon ami, de troubler cette eau, car tu ne ſaurois jamais acquerir la blancheur.*

De l'Homme & du Poulain.

Un *Homme* étant en voyage monté ſur une cavale pleine, elle mit bas ſa portée en chemin. Le *Poulain* ſuivit ſa mere quelque tems, mais n'en pouvant plus, il dit à ſon Maître : *O mon Seigneur, tu vois que je ne ſaurois ſuivre : ſi tu me laiſſes, je perirai ; mais ſi tu me prens avec toi, & m'éleves juſqu'à ce que je devienne fort, je te porterai ſur mon dos où tu voudras.*

Cette Fable eſt pour enſeigner, qu'il ne faut pas abandonner une œuvre glorieuſe, à cauſe de la peine qu'elle fait à la pourſuivre.

De l'Homme & du Pourceau.

Un *Homme* portoit au marché ſur ſon Cheval une brebis, une Chevre, & un *Pourceau* pour les y vendre : la Brebis & la Chevre ſe tenoient en repos ſans fatiguer le Cheval, mais le *Pourceau* ſe démenoit ſans ceſſe & le haraſſoit. *L'Homme*, lui dit, *O le plus méchant des animaux ! ne te ſaurois-tu tenir en repos comme la Brebis & la Chevre, ſans te démener ſi furieuſement ? chacun ſait ſes affaires*, répondit le *Pourceau* : *On achéte la Brebis pour ſa laine, & la Chevre pour ſon lait : mais moi on ne m'achéte*

chête que pour me manger & je suis sûr que du marché on m'enverra à la boucherie.

De la Tortue & du Lievre.

Une *Tortue* & un *Lievre* s'étant mis à disputer à qui marcheroit le mieux, ils firent gageure à qui seroit le plûtôt à une montagne, qui étoit vis-à-vis d'eux. Le *Lievre* se confiant en sa legereté se mit à dormir en chemin. La *Tortue* connoissant sa pesanteur naturelle ne s'arrêta pas un moment, elle arriva à la montagne, comme le *Lievre* se réveilloit, qui se voyant vaincu se repentit, mais trop tard.

Du Loup.

Un *Loup* emportoit un Cochon de lait: un Lion le rencontra & le lui ravit, le *Loup* étonné de l'avanture, dit en lui-même. *N'est-ce pas une chose surprenante que je ne puisse garder ce que j'ai pris.*

Cette Fable enseigne qu'on ne garde gueres le bien acquis injustement, & qu'on le perd ordinairement de la même maniere qu'il a été gagné.

De la Ronce & du Jardinier.

La Ronce, dit un jour au *Jardinier*, *si j'avois quelqu'un qui prît soin de moi, me transportant en bonne terre, m'arrosant & me cultivant; certes les Rois me souhaiteroient dans leurs Jardins, & prendroient plaisir à mes fleurs & à mon fruit.* Le *Jardinier* la crût, il la mit au milieu du Jardin dans la meilleure terre & la cultiva

ſoigneuſement ; mais ſes épines s'étendirent à l'entour & au deſſus des arbres & couvrirent tellement tout le jardin qu'on ne pût plus y entrer.

La morale de cette Fable eſt que la peine qu'on prend ſur un méchant naturel l'irrite, & que plus on honore & on traite bien un méchant homme, plus il fait de mal.

Du Negre.

Un *Negre* ſe dévêtit un jour & ſe mit à prendre de la neige & à s'en frotter par tout le corps : on lui demanda pourquoi ? C'eſt, répondit-il, que peut-être je blanchirai. Un homme aviſé lui dit, ne te tourmente point toi-même, car encore que ton corps noirciſſe la neige il n'en perdra pourtant rien de ſa noirceur.

De l'Araignée & des Mouches à Miel.

L'*Araignée* dit un jour à la *Mouche à Miel : ſi tu me prenois avec toi je ferois du Miel, comme tu en fais & même plus :* l'*Abeille* la crut, mais comme elle vit que l'*Araignée* ne faiſoit rien qui vaille, elle la piqua de ſon aiguillon. L'*Araignée* ſe ſentant mourir dit en elle-même *je merite bien la mort*, moi qui ne pouvant faire de la poix, ai voulu faire du Miel.

D'un jeune Garçon.

Un *jeune Garçon* ſe jetta un jour dans un Fleuve ſans ſavoir nager, où peu s'en fallut qu'il ne fût ſuffoqué. Comme il ſe noyoit il ſe

se mit à crier. Un homme qui passoit l'entendit, & s'étant approché se mit à lui faire des reprimandes : *Sauvez moi premiérement*, répondit le garçon, *puis reprenez moi.*

De l'Enfant & du Scorpion.

Un *Enfant* chassant un jour des sauterelles, il se jetta sur un petit *Scorpion* le prenant pour une grosse sauterelle ; comme il avoit la main dessus il reconnut son erreur & se retira promtement : le Scorpion lui dit, *Si tu m'eusses pris avec la main tu te fusses assurément abstenu de chasser des sauterelles.*

La morale de cette Fable est d'apprendre à ne faire rien inconsidérement : de même que le sens de la suivante est pour prévenir les conduites précipitées.

De la Colombe.

Une *Colombe* pressée de soif, cherchant à se desalterer, vit de l'eau en peinture sur une paroi : elle la prit pour de vraye eau, & y vola si rudement le bec ouvert qu'elle se rompit la tête contre la muraille : elle dit en expirant, *Miserable que je suis ! de m'être perduë moi-même à force de me hâter d'éteindre ma soif.*

Du Chat.

Un *Chat* entrant un jour dans la boutique d'un Serrurier trouva une lime à terre, il se mit à la lecher & la lechoit si fort qu'il mit sa langue tout en sang : le *Chat* croyant que ce sang sortoit de la lime, l'avaloit & continua jusqu'à ce que sa langue fût toute consumée.

La vérité de cette Fable se trouve dans le Prodigue qui dépense son bien sans besoin, sans y prendre garde, & même avec plaisir, jusqu'à ce qu'il se soit tout épuisé.

Du Forgeron & du Chien.

Un *Forgeron* avoit un *Chien*, qui dormoit pendant que son Maître travailloit, mais dès qu'il cessoit la besogne, & qu'il se mettoit à table avec ses Compagnons pour manger, le Chien ne manquoit point de se réveiller: le *Forgeron*, lui dit, *méchant animal comment est-ce que le son des marteaux qui ébranle la terre ne t'éveille point, & que tu entends le mouvement des machoires qui fait si peu de bruit?*

Le but de cette Fable est de corriger les hommes qui sont endormis aux exhortations, & qui ne se reveillent que pour satisfaire leur sensualité.

Des Chiens & du Renard.

Des *Chiens* trouverent un jour une peau de Lion & se mirent à la ronger. Le *Renard* les voyant faire leur dit: *Si le Lion étoit en vie vous verriez ses griffes encore plus longues que vos dents.*

La Moralité de cette Fable est contre ceux qui médisent d'un Grand homme après sa mort, & quand il ne se peut plus défendre.

Du Chien & du Lievre.

Un *Chien* ayant long-tems poursuivi un *Lievre* & l'ayant pris, il se mit à le mordre vive-

vivement pour lui faire sortir le sang qu'il léchoit ensuite. *C'est une chose étrange*, lui dit le *Lievre*, que tantôt tu me mordes comme étant ton ennemi, & ensuite que tu me baises, comme si tu étois mon ami.

C'est contre les ennemis cachez, qui déchirent en secret & caressent devant le monde.

Du Ventre & des Pieds.

Le Ventre & les Pieds disputoient un jour ensemble savoir qui soûtenoit le corps: les Pieds disoient: *C'est nous qui par nôtre force portons le corps.* Le Ventre dit, *Si je ne vous nourrissois vous n'iriez gueres loin avec ce que vous portez.*

Des Aigles & des Poules.

Les *Aigles* ayant apris que les Poules étoient malades, ils se couvrirent des plumages du Pan & vinrent les voir en leur disant: *Bon-jour les poules comment vous portez vous?* Elles répondirent, *Nous nous portons bien quand nous ne vous voyons pas.*

Du Soleil & du Vent.

Le *Soleil* & le *Vent* disputoient un jour ensemble à qui feroit plûtôt quitter les habits à un voyageur: le Vent se mit à souffler impetueusement toute la nuit, mais l'homme sentant la force du Vent s'enveloppa de tous côtez & se serra bien dans ses habits. Le jour venu, le Soleil commença de répandre doucement ses rayons, dont l'homme ne pou-

vant supporter l'ardeur, il ôta ses habits & les porta sous son bras.

Cette Fable enseigne que la douceur obtient plus que la violence.

De deux Cocqs.

Deux *Cocqs* se battant un jour ensemble, celui qui fut vaincu s'alla cacher dans un lieu écarté, l'autre se percha sur le haut de la maison, & se mit à étendre ses aîles, & à chanter sa victoire: un vautour l'apperçut, qui fondit sur lui & l'emporta.

Des Loups.

Des *Loups* cherchant la proye trouverent des peaux de bœufs, qui trempoient dans un canal sans qu'il y eût personne à les garder. Ne sachant comment les avoir, ils résolurent de boire l'eau du canal pour l'épuiser, mais avant que d'avoir pû en boire assez pour atteindre aux peaux, ils creverent.

De l'Oye & de l'Hirondelle.

L'*Oye* & l'*Hirondelle* ayant fait societé alloient ensemble chercher leur vie. Il arriva que des Oiseleurs vinrent où elles étoient, l'*Hirondelle* les ayant apperçus, s'envola legérement, mais les Oiseleurs prirent l'*Oye* & la tuerent.

Voilà les *Fables* qu'on attribue à *Locman*, lesquelles les *Persans* ont en leur Langue, & qu'ils donnent à lire à leurs enfans, mais fort amplifiées par des raisonnemens, & par des

Dia-

Dialogues, propres à étendre & à fortifier les enseignemens de chaque Apologue : ils ont encore un Livre d'autres *Fables* de ce style diffus, dont voici quelques-unes.

De l'Homme & du Serpent.

Un *Homme* passant près d'un marais plein de roseaux, où l'on mettoit le feu, vit un *Serpent* qui y alloit être brûlé, il le tira avec un bâton, & le mit avec des roseaux dans un sac : ayant fait quelque chemin, il dit, *Je veux voir si la pauvre bête n'est point morte* ; il ouvrit le sac : le *Serpent* s'élançant dehors, dit à l'*Homme : Il faut que je te lance mon venin & que je te tue. Quoi*, répondit l'*Homme*, *pour me récompenser de t'avoir sauvé la vie tu me veux donner la mort ? rend-on ainsi le mal pour le bien ? Oui*, dit le *Serpent*, *c'est la coûtume, mais que m'importe-t-il, je te veux tuer, parce que cela me fera du bien.* Un Bœuf survenant là-dessus, ils dirent : *Raportons nous-en à ce que dira le Bœuf. Il est vrai*, dit le Bœuf, *qu'on rend presque toûjours le mal pour le bien ; j'ai servi long-tems & vigoureusement mon Maître, & j'ai vieilli à son service, mais dès que je n'ai plus été capable de travailler, il m'a chassé de chez lui.* Il passa après un Lion, ils dirent : *Il faut que nous consultions aussi le Lion. Est-ce la coûtume*, lui demanderent-ils, *de rendre le mal pour le bien ? Oui sans doute*, répondit-il, *car je vis dans les bois & ne vais point chercher les hommes ; cependant ils ne cessent de me venir faire la guerre avec des pieux, des lances, & toute sorte d'armes, & me cherchent par tout pour me tuer.* Comme le Lion parloit enco-

re, il ſurvint un Renard. L'*Homme* dit au *Serpent: Conſultons encore ce Renard, & puis je me rens.* Ils l'appellerent, & lui dirent: *Nous nous rapportons à toi, s'il eſt vrai que ce ſoit la maniére des hommes de rendre le mal pour le bien?* Le Renard fin & fourbe, répondit: *Cela eſt vrai, le Serpent a raiſon, c'eſt la coûtume du genre humain; mais contez moi le fait, parce que les circonſtances peuvent avoir quelque choſe de particulier.* Le Renard l'ayant entendu: *Je ne crois point*, dit-il, *que le Serpent ait été dans le ſac: le Serpent eſt long d'une aune, & ce ſac n'a pas deux pieds de long. Il n'y a pourtant rien de plus vrai*, répondit le *Serpent*, *& pour vous le faire voir, je vais m'y remettre.* Dès qu'il fut dans le ſac, le Renard dit à l'*Homme: Liez vîte le ſac, & tuez le Serpent; il ne s'en doit pas plaindre, puiſque, ſelon ſa maxime, on rend le mal pour le bien.*

De la Tortuë & des Moineaux.

Une *Tortuë* entra en ſocieté avec des *Moineaux*, & ils vivoient tous enſemble proche d'un marais. L'Eté venu le marais ſe ſeicha, & les Oiſeaux ſongerent à ſe retirer, ils le dirent à la *Tortuë*, qui leur répondit: *Que c'étoit rompre la ſocieté, & que ce ſeroit une choſe bien deshonnête à eux de la laiſſer là, qu'il falloit donc qu'ils l'emmenaſſent avec eux.* La difficulté n'étoit pas petite, la *Tortuë* ne ſachant point voler. Ils s'aviſerent de prendre tous un long bâton par le bec, & ſe mirent à voler; la *Tortuë* s'y tenoit attachée à belles dents. Ils paſſerent en volant au deſſus d'un autre marais où il y avoit force *Tortuës*: elles

les apperçurent ce joli train, & toutes surprises s'écrierent : *Voilà une de nos sœurs qui vole.* La *Tortuë*, qui étoit en l'air, toute enflée d'orgueuil, vouloit s'applaudir, elle ouvrit la bouche pour répondre; mais à même tems elle tomba, & s'écrasa.

La moralité de cette Fable est contre les babillards.

D'un Tailleur.

Un *Tailleur* qui avoit beaucoup volé dans son métier, fut porté en songe au Jugement de *Dieu*, où on lui présenta une grande Enseigne, faite de tous les morceaux d'étoffe qu'il avoit volez : cela l'étonna fort, il cria miséricorde, promettant de n'y plus retourner. Le matin étant venu à la boutique il conta son songe à ses garçons, & la ferme résolution qu'il avoit faite de ne plus voler. *Mes amis*, leur dit-il, *si vous me voyez jamais mettre quelque piéce à côté*, *criez moi*, *Maître l'Enseigne.* Au bout de quelque tems sa peur se passa, il oublia & le songe & la résolution; & s'étant mis à tailler un habit d'une riche étoffe, il en prit un grand morceau : ses garçons lui crierent incontinent, *Maître l'Enseigne.* Lui prenant la parole, leur répondit : *Taisez vous; j'y pensois moi-même, mais je me souviens fort bien qu'il n'y avoit point de cette sorte d'étoffe-là dans l'Enseigne.*

Je viens au troisiéme point de ce Chapître, qui consistera dans l'extrait d'un des Livres de Morale des *Persans*, & ce Livre est le recueil des Oeuvres du fameux Poëte *Cheic Sabdy*. Je me suis attaché à en faire la traduction

duction d'une maniére que ce fût tout-à-fait du *Persan* en *François*, afin de faire connoître à même tems le tour de la *Langue Persane*, & en quoi consistent ses graces.

Lettre d'avis aux Rois pour le bon gouvernement.

Loüange à celui qui suffit à tout, qui tient un compte pour toutes les créatures, & qui le tient selon ses misericordes infinies. Je le prie de tourner sa misericorde sur moi, qui confesse qu'il n'y a d'autre *Dieu*, que ce *Dieu* qui a été confessé d'ancienneté, qui confesse que *Mahomed* est le Serviteur & le Prophete envoyé en terre, & à present exalté au dessus des Cieux. Or après avoir donné au *Dieu* des Mondes la gloire qui lui doit être rendue, nous donnons nos loüanges à la plus intelligente & la meilleure de toutes les creatures vivantes, au [1] Patron du Royaume, & Seigneur des Royaumes.

J'écris cet avis par l'ordre d'un de mes plus chers amis, & des plus relevez, qui a desiré un Cahier de ma façon sur ce sujet, dont le sens fût facile à entendre, & qui ne fût pas difficile à pratiquer, sans contenir de préceptes au dessus de la puissance humaine. J'ai fait réponse qu'à une bonne heure est arrivé [2] l'enfant très-cher : que son [3] être soit toûjours orné de toutes sortes de cultes pieux, & de bonnes œuvres.

Qu'on

[1] Le Roi régnant.
[2] La demande.
[3] A mon ami.

Qu'on ſache que comme il convient principalement au Seigneur des Mondes de donner des conſeils aux Rois du monde : il ſe trouve commandé dans le ♦ livre ſublime & glorieux par ce *Dieu* très-haut, *exercez la juſtice & faites du bien.* Et il y a dans un autre endroit, *toutes les fois que vous faites des ordonnances, faites les en juſtice, & ſelon la droiture de Dieu.*

Ne dis pas, je m'en vais élever ma grandeur juſqu'au Ciel.

Di, je m'en vais abaiſſer ma face en toute humilité en la pouſſiere.

Mets la tête en terre ſur le ſeuil de la porte de *Dieu.*

Car c'eſt-là le commencement de la voye des hommes droits.

Si tu es l'Eſclave de *Dieu*, incline la tête ſur ce ſeuil.

Poſe deſſus la Couronne Imperiale.

Mais lors que tu fais ta dévotion, ne la fais pas en tes habits Royaux ; Revêts l'habit d'un pauvre ¶ *Dervich*, & dis en gemiſſant, O Dieu, Pere nourricier des hommes, c'eſt Toi qui es veritablement puiſſant.

Car tu nourris les puiſſans, & les miſerables.

Je ne ſuis ni le Maître de cet Empire, ni le Gouverneur.

Je ſuis un des gueux qui ont la tête en terre à ta porte.

Que pourroit-il ſortir de la main de mon habileté

Si

♦ *l'Alcoran.*

¶ Homme qui a quité le monde, comme les *Cenobites* anciens.

Si la main de la grace ne me sert d'associé?

Tu es le bras droit des gens bons & droits.

Autrement que pourroit-il venir de la main de personne?

La nuit sois en prieres, & fonds en larmes, comme un pauvre reduit à l'extremité.

Et le jour fais l'exercice de la Royauté.

Les grands Seigneurs les reins ceints, le bâton à la main sont debout devant ton Trône.

Toi presente toi devant *Dieu* dans un état semblable.

Il est convenable que celui qui est Seigneur de tant d'Esclaves, se mette en état d'Esclave devant *Dieu*.

C'est-là une des grandeurs du Roi d'être la nuit abattu aux pieds du Trône de *Dieu*, & d'exercer le jour la Royauté sur ses Peuples.

On fait un conte du Roi *Kasvin*[a] *Mahmoud*, fils de *Sobouktekenin*, que quand la nuit étoit venuë, il tiroit ses habits Royaux de dessus lui, il se revêtoit des haillons d'un *Derviche*; puis à la porte du Trône de *Dieu* très-haut, il mettoit la tête en terre en toute humilité, & se couvrant le front de poussiere à force de se prosterner sur la terre en adorant, il disoit tout abattu: *O Seigneur du Royaume, le Royaume est à toi, & moi pauvre Esclave, je suis ton esclave. Ce n'est point par la puissance de mon bras ni par les coups de mon épée qu'il m'a été acquis, c'est ton don gratuit. O Dieu, donne moi la force & la sagesse de le conduire.*

On

[a] *Roi de Perse*, qui vivoit dans le septiéme siécle.

On en fait un autre de *Homer*, fils de *Hebdel baziz* (serviteur du bien aimé, c'est à dire, de *Dieu*,) qu'au point du jour dès qu'il étoit levé, après avoir fait les dévotions réglées envers *Dieu*, savoir les actions de graces au Seigneur des humains, il prioit *Dieu* très-haut éternellement loüable, qu'il pût maintenir son peuple en tranquilité, le gouverner en droiture, le faire vivre en abondance, & qu'il disoit entr'autres: *O Seigneur, la capacité de conduire un Royaume est une grace relevée. Tu as mis le Royaume dans les mains de ton Esclave, qui sont foibles: cette capacité est au dessus de ma capacité. Revêts moi de l'affabilité qui rend ton Trône gracieux, & que je fasse la charge qui m'est donnée, d'administrer la droiture, en marchant sur les pas de ceux qui sont droits en ton chemin; donne moi la grace d'administrer la Justice en bonne conscience, & me garde d'iniquité & de cruauté. Garde moi d'être mal dans l'esprit de mon peuple, & que mon peuple soit mal dans mon esprit. Ne permets point que le cœur des pauvres [gens bons & simples] s'irrite contre moi, & qu'après ma mort on se plaigne de mon injustice.*

Fable sur le sujet.

On fait un conte d'un personnage éminent dans la *Religion*, de ces gens qui voyent la verité d'un regard sûr & droit.

Qu'un jour ce docte Homme montoit un Tygre,

Qu'il menoit à l'amble; se servant d'un Serpent pour foüet;

Un Passant lui dit: *O homme qui es dans la voye de Dieu,*

Aprens

Aprens moi à tenir la même voye que toi;
Comment as-tu fait que l'animal déchirant s'est soumis à toi?
*L'anneau enchanté * a été mis à ton doigt.*
Il répondit: *Je ne fais pas de cas du Tygre ni du Serpent,*
Et quand tu me verrois monter l'Elephant ou l'Aigle, ne t'en étonne point.
Ne retire point ton col de dessous le joug de Dieu non plus que moi,
Et nulle chose vivante ne retirera son col de dessous ton joug.
Tant qu'un grand Gouverneur sera assidu à observer les ordres du Ciel,
Le Ciel sera son protecteur & son compagnon.
La destruction & la mauvaise réputation naissent de la tyrannie,
Et celui que cet avis rend intelligent les préviendra.
Fai du bien à tes sujets & à tes serviteurs pour l'amour de toi-même;
Parce qu'un homme à journée bien payé est plus allegre, & fait plus d'ouvrage.
Il n'y auroit pas de conscience de faire mal à quelqu'un,
De qui tu auras reçû beaucoup de service.
La sagesse sera utile à celui
Qui voudra la rechercher dans les paroles de Sahdy.

C'est la sagesse des Rois d'être favorables aux pauvres, & de ne pas toucher aux biens meubles & immeubles des riches. La felicité de l'Etat dépend de la prudence & de la bonté

* L'anneau de *Salomon.*

té du Souverain. La fûreté de fon Païs dépend de la juftice qu'il y exerce : la profperité fuit la fûreté : celle-là ne fera que par tout où fera celle-ci. Quand la fûreté fera ainfi dans un Païs, les négocians & les voyageurs feront aifes d'y venir : les marchands s'y trouveront en grand nombre. Le gain s'y fera abondamment, & toutes les autres commoditez temporelles y abonderont auffi : or le Royaume abondant ainfi en tous biens, les tréfors du Roi feront preffez ; [il n'y aura pas de place pour les contenir] fes troupes feront étendues [c'eft-à-dire, il y en aura çà & là pour ne pas fouler le peuple, ou bien il y en aura par tout]. Le Monarque fe créera une récompenfe finale, qui au dernier jour fera payée ; mais qui fe conduira au contraire, le contraire lui arrivera.

Envifage la fuite des crimes fortis de la main du méchant.

Le monde eft demeuré : mais lui avec fes crimes s'en eft allé.

Hiftoire.

Combien agréablement il fut dit par des Marchands, affiegez d'une troupe de voleurs la flêche à la main.

(*Lors que les voleurs veulent agir vigoureufement,*

Ils fe jettent fur une troupe de foldats comme fur un troupeau de femmes.)

Le Roi qui laiffe faire injure aux Marchands,

Ferme la porte du bien à fes peuples, comme à fes armées.

Com-

Comment les gens ſages iroient-ils plus en ce lieu-là,

Où ils entendent dire que le gouvernement eſt mauvais ?

L'homme de bien doit auſſi avoir une bonne renommée.

Fais du bien pour cela aux Marchands & aux Envoyez.

Que toûjours l'étranger ſoit favorablement traité,

Afin qu'il emporte la bonne renommée de ton nom en ſon païs.

Ce Royaume-là tombera bien-tôt en ruïne,

Où les cœurs des étrangers ſeront affligez.

Sois ami aux étrangers & aux voyageurs,

Parce que le voyageur porte ton nom par tout avec lui.

Augmente la grandeur de tes vieux ſerviteurs,

Parce que jamais tu ne ſeras trahi par de telles gens.

Lors que ton ſerviteur deviendra vieux,

N'oublie point le merite de ſon long ſervice.

Ta main ſoit toûjours la main de miſericorde qui l'avoit pris à ton ſervice.

Un Prince doit toûjours avoir devant les yeux que le Régne appartient à *Dieu*, & que ſa durée dépend de lui, toûjours ſe ſouvenir que le Païs qu'il gouverne a été donné de *Dieu* au peuple qui l'habite, afin qu'il ne ſoit pas trompé par de fauſſes idées, dans ce lieu qui n'eſt qu'à loüage, en mettant ſon cœur ſur un monde lequel ne dure que cinq jours.

On rapporte que le Calife *Aron Rechid* dit un jour au célébre *Beloul* ſon frere : *Donnez moi*

moi quelque bon avis. Il répondit : *On n'emporte de ce monde en l'autre que les bonnes & les mauvaises œuvres : là dessus vous avez la liberté.*

Sur les bons & les mauvais, & sur leur fin.

Jamais ne puisse-t-il arriver de mal à l'homme de bien.

Jamais personne ne puisse-t-il faire de mal, afin que bien en arrive.

Celui qui fait du mal, trouvera du mal dans le mal qu'il aura fait,

Comme le Scorpion qui est obligé de se tenir caché dans les masures. C'est-à-dire, *que personne ne le veut tenir en sa maison.*

Si tu n'és pas enclin à bien faire de ton naturel,

Ton naturel & une pierre noire est tout un.

Je me suis trompé, ô ami de bon naturel,

Une pierre noire est meilleure, & un morceau de fer.

Or à un tel homme il est desirable de mourir de honte

De valoir moins qu'une pierre.

Un homme d'entendement vaut mieux qu'un homme de force,

Je dis non seulement un homme qui se jette sur les gens comme une bête feroce,

Mais aussi celui qui ne sait faire que manger & dormir,

Car ce n'est pas tout homme qui est meilleur qu'une bête féroce,

Au contraire une bête féroce vaut mieux qu'un homme méchant.

Ce *Beloul* étoit un fort savant homme, qui pour

pour mieux se donner à l'étude, ne se voulut jamais marier. Le Calife son frere lui dit une autre fois : *Donnez moi encore, je vous prie, vos bons & salutaires avis, pour le gouvernement de mon Empire, & de ma conduite particuliere.* Il lui répondit : *Faites que les jugemens que vous prononcez soient selon les Loix, & non les Loix selon vos jugemens & volontez.* Puis il ajoûta : *Prévenez les demandes, donnez peu à qui demande, pensez à donner à qui ne demande point : les grands hommes demandent rarement, les autres demandent souvent ; mais les premiers sont dignes, & les autres non. Le Roi est la tête du peuple, lequel est le corps : si le Roi est ignorant ou inique, il déchire son corps avec ses dents.*

A ces premiers conseils il ajoûta ceux-ci : „ Que le Roi répande sa faveur sur les gens „ éminens dans les *Sciences* & dans la *Reli-* „ *gion* ; qu'il les fasse asseoir au haut bout dans „ les Assemblées, & qu'il se conduise par leur „ avis, afin que la *Monarchie* soit obéïssante „ à la *Loi écrite*, & non que la *Loi écrite* soit „ soumise au *Gouvernement.*

„ Que le Roi sache que les *Temples*, les „ *Hôpitaux*, les *Colleges*, & les autres lieux „ de *dévotion*, les *Edifices* pour l'usage du pu- „ blic, les *Ponts*, les *Chaussées*, les *Citernes* „ sont des piéces importantes du Royaume „ dont il faut qu'il prenne grand soin.

„ Le Roi, homme d'esprit, doit faire gran- „ de attention au mérite & à la capacité des „ gens, traiter leurs œuvres chacune selon „ sa dignité, & ne pas prêter l'oreille aux de- „ mandes des solliciteurs, qui épuisent les „ trésors sans assouvir leurs desirs. Les grands „ Hom-

„ Hommes, ſages & génereux, n'abaiſſent „ pas les yeux de leur grandeur ſur ceux qui „ font leur éloge en ſe recommandant eux- „ mêmes, ou qui avec artifice cherchent des „ interceſſeurs; mais ſans donner la peine de „ le demander, ils donnent ce qui eſt conve- „ nable & ſuffiſant; car les gens de cœur ne „ demandent rien & encore qu'ils deſirent, „ ils ne viennent pas demander.

„ Qu'il n'établiſſe point pour Gouverneurs „ du peuple des Hommes tyrans & violens, „ de peur qu'il ne faſſe naître des impréca- „ tions à cauſe de leurs excès.

„ *Aron Rechid* ayant trouvé qu'un de ſes „ domeſtiques lui avoit fait tort d'un ducat, „ le mit hors de ſon ſervice: les gens de la „ Cour au bout de quelques jours lui deman- „ derent ſa grace, en lui diſant entr'autres „ qu'un ducat étoit ſi peu de choſe. Il répon- „ dit: *Je le ſai bien, & ce n'eſt pas pour la va-* „ *leur de la choſe que je l'ai mis dehors, mais* „ *pour la conſéquence; car ſi à moi il fait tort* „ *d'un ducat, il prendra le ſang de mes ſujets.*

Hiſtoire.

Un Collecteur de tailles tomba dans un lieu ſi dangereux,

Que de crainte un Lion mâle ſeroit devenu femelle.

(Le malfaiteur n'a jamais vû que du mal,

Il n'a pas vû de plus malheureux ni plus ruïné que lui,

Il ne dort aucune nuit, à cauſe des pleurs & des cris des gens qu'il a oppreſſez.)

Quel-

Quelqu'un lui donna d'une pierre par la tête, & dit :

Toi as-tu jamais eu d'égard aux pleurs de personne,

Qui desires aujourdhui qu'on ait égard à tes pleurs,

Et qu'à ton cœur blessé on mette une emplâtre,

Toi qui as fait tant de blessures que les cœurs en pleurent encore,

Tu me tendois continuellement des piéges pour y prendre mon pied sans faute :

Tu as toi-même donné sans faute de la tête en ce piége.

Deux sortes de gens creusent des fosses pour le peuple & pour les particuliers.

Les uns une bonne fosse, les autres une méchante ;

La fosse de ceux-là est un puits pour étancher la soif des gens :

La fosse de ceux-ci est un trou pour faire tomber le monde.

Si tu fais du mal n'espere pas d'en tirer du profit,

Parce que jamais on ne cueuille du raisin sur une ronce.

Je ne pense pas que toi qui as semé du mil en Automne,

Recueuilles du bled au tems de la moisson.

Si tu cultives une racine amere dans ton cœur,

Ne pense jamais en manger du fruit doux.

Les Rois attendent ceci de leurs Successeurs, que le Fils conserve l'honneur des amis & des favoris du Roi son Pere & son Prédecesseur, & qu'il ne permette point qu'il leur arrive de mal,

Que

Que le Roi n'établiſſe ſur ſes ſujets, ni ignorans, ni gens violens, de peur qu'il ne déchire ſon corps avec ſes dents.

Les choſes que le Roi voudra tenir ſecretes, il ne faut pas qu'il les diſe à ſes favoris & à ſes amis, quelque intimes qu'ils puiſſent être : de peur que ceux-là ne les diſent de même à leurs favoris & à leurs amis intimes, & qu'à la fin on ne les écrive [c'eſt-à-dire, qu'elles deviennent publiques.]

Ne dis pas toûjours toutes choſes à ton ami,

Parce que ton ami ne ſera pas toûjours ton ami.

Qu'avec un viſage rude le Roi ne jette pas les Grands hors de leurs emplois, mais qu'avec grace & agrément il parle à tout le monde, & qu'il écoute tout le monde, & que le Maître des commandemens leur aſſigne le pardon au bout d'un tems, afin que leurs bonnes qualitez & leur experience ne periſſent pas par une perpetuelle diſgrace. Qu'il ne laiſſe pas auſſi de pourvoir à leurs beſoins, dans leur diſgrace ſelon qu'il ſera convenable. Qu'il conſidere qu'un Roi n'eſt pas digne de ſa qualité qui a l'action rude & le viſage aigre.

Un Roi ne rendant pas de réponſe à un pauvre qui lui demandoit juſtice ; le pauvre s'en alla en diſant, celui-ci veut être plus grand que *Dieu*. Cela ayant été rapporté au Roi, il le fit appeller, & lui dit : *Pourquoi as-tu dit cela*? Il répondit : *Dieu a parlé à Moyſe avant qu'il fût fidelle, mais toi, tu ne veux pas parler au fidelle peuple de Dieu.* Le Roi fut touché de ce mot, & lui fit juſtice.

Le Seigneur du Païs, Maître des Villes & de l'Empire,

Ne doit pas se courroucer pour des clameurs,

Le châtiment qu'il faut faire à celui qui impose des crimes à l'homme sans appui, doit être le même qu'on fait à son mortel ennemi, & doit durer tant que la justice soit faite selon le cœur de l'offensé, afin de servir d'exemple de la justice du Roi contre les méchans.

Que l'on envoye d'abord les gens d'affaires d'emploi en emploi, & de lieu en autre, chacun pour un certain tems, afin que s'ils sont de naturel à brouiller, ou à tromper, cela soit plûtôt connu.

La reception des présens qu'on fait au Roi, comme fruits nouveaux, curiositez précieuses, & autres biens, doit être telle: il faut les prendre avec honnêteté & bon accueuil, & avec reconnoissance, & il faut aussi-tôt recompenser le présent par l'octroi des demandes de celui qui le fait, sans le priver de la justice qui lui est duë, par des difficultez ou des delais.

Il est convenable que le Roi fasse paroître devant les étrangers beaucoup de Majesté & de grandeur; mais dans le particulier avec les gens familiers, il est convenable qu'il ait un visage ouvert & riant, des manieres aisées, & la personne accessible.

Il ne faut point mettre dans le gouvernement d'un même lieu deux hommes liez d'amitié ou d'interêt, de peur qu'ils ne concourent en malversation.

Le Roi prudent ne vexera point ses sujets, afin que quand les voisins ennemis lui feront de

de la peine il n'ait point d'ennemi au dedans qui l'inquiete.

Lors que l'homme * à deux mains n'a point malversé,

Il ne faut pas établir de controlleur sur lui.

Fais vivre dans la prosperité l'homme craignant *Dieu*,

Et non pas celui qui ne craint que toi seulement.

Les gens dans l'emploi doivent être retenus de mal faire par la consideration de *Dieu*,

Non par celle des procès, de la disgrace, ou de la mort.

Suppute, compte, & mets toi en repos.

Entre cent à peine en trouveras tu un fidelle.

Il ne faut point envoyer pour agir ensemble,
Deux hommes amis de longue main,
Car qui sait s'ils ne se donnent pas la main,
L'un volant, l'autre recelant.

Lors que les voleurs ont de la jalousie l'un contre l'autre,

La Caravane passera au milieu en sûreté.

Pardonne au bout de quelque tems à l'homme,

Que tu auras pour sa faute privé de son emploi.

Subvenir aux besoins d'un homme qui espere en toi,

Vaut mieux que de rompre les chaînes de mille esclaves.

* Ils appellent gens à deux mains les gens d'affaires, soit parce qu'ils en font plus que les autres, soit parce qu'ils prennent de tous ceux qui leur donnent.

Si le Miniſtre, qui eſt comme une colomne en ton Palais,
Tombe, il conſerve pourtant toûjours l'eſperance.
Un Roi juſte ne ſe doit courroucer contre ſes grands Officiers,
Que comme un pere fait contre ſes enfans,
Il les frappe quelquefois juſqu'à ce qu'ils en ſoient malades;
Après il eſſuye les larmes de leurs yeux.
Si tu te comportes foiblement, ton ennemi rehauſſera ſon courage.
Si tu deviens colere, le monde s'ennuiera de toi.
Il faut entremêler la rudeſſe & la douceur,
Comme le Chirurgien qui fait des inciſions & met des emplâtres.
Sois vaillant, affable en diſcours, & liberal.
Sache que comme on parle de tes Prédeceſſeurs on parlera de toi;
Lis leurs avantures, parce que tu y verras comme on racontera les tiennes.
Celui-là n'eſt pas mort qui a laiſſé ſur pied après lui
Ou des ouvrages d'eſprit, ou des Edifices pour l'uſage du public *;
Mais qui ne laiſſe rien après ſoi pour mémorial,
Reſſemble à un arbre qui ne porte point de fruit.
Si tu veux que ton nom reſte en bonne odeur dans le monde,
Ne laiſſe pas le nom des Grands caché & ſans réputation.

N'écou-

* Ponts, Chauſſées, Caravanſerais.

N'écoute point avec plaisir le mal qu'on dit d'autrui;

Et lors qu'on t'en fait rapport, examine s'il est vrai.

Ne néglige ou n'oublie la justification de personne.

Et comme chacun veut qu'on ait patience avec lui, aye là avec chacun.

Si un homme pécheur se vient jetter dans ton azile:

Il ne faut pas l'immoler pour son premier péché.

S'il n'a pas la premiére fois prêté l'oreille au conseil:

Il faut lui donner sur les oreilles & le mettre en prison.

Mais si le Conseil & la Prison ne font aucun effet:

L'arbre est méchant, arraches-en la racine.

Lors que les fautes de quelqu'un te mettent en colére,

Pense à plusieurs supplices avant que d'en choisir aucun;

Car le brillant rubis est aisément mis en piéces;

Mais quand il sera rompu on ne peut plus le mettre en œuvre.

Pour se tirer sauf de la Mer de Perse:

Il faut avoir couru beaucoup de terres & de Mers.

Si un Ministre d'Etat par la confusion d'une faute, quoi que legere, s'enfuit de la présence du Roi, il ne faut point oublier le merite de ses services passez.

Aux Officiers qui ont rendu au Roi ou à ses prédecesseurs des services considérables,

ou desquels les Peres ou les ayeuls l'ont fait, il faut pardonner beaucoup de fautes & d'iniquitez en cette considération.

Si quelqu'un des Ministres, ou des Domestiques a commis une faute digne de mort, il le faut faire mourir, mais il ne faut pas détruire sa famille, ni la déjetter,

Il faut avoir soin des Enfans & des familles des Officiers, & des moindres Soldats de l'armée, qui sont les armes à la main en Païs ennemi, & n'être pas difficile à leur fournir leurs besoins.

Que le Roi ne fasse pas tant d'accueuil & de civilité aux étrangers & à son propre Peuple, que sa dignité en souffre; mais qu'il en fasse, tant qu'on l'aime.

Lors que le Roi veut pardonner des fautes, qu'il double toûjours la peine de la reprimende, mais que les reprimendes soient faites de telle maniére, que les Grands là présens, soient encouragez à interceder pour le Criminel; sur quoi le Roi après sa remontrance, & après la pénitence du Coupable, lui remettra ses fautes.

Lors que le Roi envoye les Grands en Prison, qu'il ne retire pas pour cela sa clemence de dessus eux, qu'il leur fasse non seulement la faveur de les bien nourrir & vêtir: mais qu'il leur accorde aussi leurs femmes & leurs amis, parce que ce sont des choses également nécessaires pour la conservation de la vie.

Histoi-

Histoire.

J'ai ouï conter que * Chapour sur le point de † retirer sa langue,

Lors que le Roi Cosroës prenoit du dégoût pour ses ouvrages,

Se voyant reduit en un miserable état :

Il composa ces Vers un jour qu'il se trouva proche du Roi à la *Mosquée :*

O! Roi qui as couvert de ta justice la face de la terre,

Quoi que je sois reduit à néant, tu demeureras en prosperité,

Puis que je t'ai donné ma jeunesse.

Ne me rejette pas loin de toi au tems de ma vieillesse.

Si un Etranger est querelleux & impertinent,

Et qu'on le punisse, on ne le met pas après hors de la ville,

Mais si c'est quelqu'un né dans le Païs & qui ait sa famille,

Combien moins faut-il le chasser en *Arabie*, ou en *Turquie.*

Je suis né dans ton Païs, j'y suis depuis le matin jusques vers la fin du jour.

Pourquoi voudrois tu envoyer un malheureux en un autre Païs ?

Où cela feroit dire, que perisse le Royaume

D'où il vient de telles gens que celui-ci.

* Fameux Poëte, fort estimé du Roi *Cosroës*, durant plusieurs années, puis disgracié.

† Cesser de composer.

Au lieu de foudroyer sur lui ta colere:

Laisse-le à son mauvais naturel, qui est un ennemi qui ne le quitte jamais,

Si tu veux foudroyer quelqu'un, que ce soit le Puissant & l'Eloquent;

Mais pour le miserable il ne merite pas la foudre du Souverain.

Lors que le miserable baisse la tête entre ses deux épaules,

Tu n'en peux plus rien tirer que des larmes.

Entre tous les meilleurs avis qu'on puisse donner au Roi, il faut considérer celui-ci. De ne s'engager point dans des querelles avec un ennemi plus fort que soi, ni de donner la bataille à un ennemi plus foible, car l'un n'est pas prudent, & l'autre n'est pas glorieux.

Donner de la fâcherie à ses amis, c'est remplir les desirs de ses ennemis: punir cruellement les fautes des Grands de sa Cour, c'est battre son propre corps. Et traiter cruellement son Peuple, c'est se couper le col.

Un Roi est comme un grand & fort mur; dès qu'il panche, & se détourne de la droiture, il est proche de sa ruine.

La premiére experience des sages est celle-ci. Que si ceux qui reprimendent & qui punissent leurs Inferieurs pour des fautes, commettent pourtant ces fautes eux-mêmes: leur reprimende & leur châtiment ne produisent aucun effet.

Sache que le moyen de bien conserver ton Royaume,

C'est que le peuple t'obéïsse, & que tu obéïsses à *Dieu*.

Le Roi qui ne soûmet pas son ame aux loix écrites de *Dieu*,

N'est

N'est pas digne d'être Roi, & ses Ordonnances n'auront pas de durée.

On ne peut garder les loix de *Dieu* que par la Science, ni garder le Royaume que par la douceur, & avec cela il sera facile de s'abstenir de péchez ; mais si la crainte de *Dieu* ne plaît pas au cœur & s'en va : les crimes prendront l'Empire du cœur ; il faut alors tuer le mal par les bonnes œuvres & par les Aumones, peut-être que par ce retour *Dieu* pardonnera à l'homme ses péchez.

Le Roi doit pardonner l'offense qu'on lui fait en disant du mal, soit de sa personne, soit de son régne.

Demain est le jour du Jugement, tous le craindront excepté ceux qui le craignent aujourdhui.

Ne dis point qu'il n'y a de condition assurée que celle du Roi.

Car je vous dis moi, qu'il n'y a point d'Empire aussi bien établi que celui d'un *Dervich*.

Les *Derviches* attachez à des occupations toûjours égales coulent le tems sans desirs.

Assurément qui porte le plus leger fardeau, court le plus vîte & le plus gaiement.

C'est la verité & les gens d'entendement le connoissent,

Que le *Dervich* de main laborieuse mange du pain,

Au lieu que les Maîtres du monde ne font que jetter des sauces & des ragoûts dans leur estomach.

Le pauvre qui travaille du midi au soir pour gagner son souper, le mange avec plaisir,

Et dort plus doucement que le Roi de Damas.

L'homme serieux & l'homme rieur s'en vont tous deux hors du monde,

Et au jour de la mort tout s'oublie, tant la tristesse que la joye,

Tant la Couronne qu'on a eu sur la tête,

Que les fardeaux qu'on a portez sur son dos.

Soit le Roi qui est assis au haut bout du monde;

Soit le miserable resserré dans les prisons;

Lors que la mort donne sur la tête des deux,

Vous ne pourez plus distinguer l'un de l'autre.

Histoire.

On rapporte qu'un Officier, homme de bien & droit, fit un discours vehement contre l'orgueuil devant *Alexandre* * de *Grece*, *Alexandre* lui dit: *Est-ce que tu ne me crains pas?* Il répondit: *Non. Quiconque va droit ne craint pas le Dieu très-haut; la crainte de ton serviteur ne pourroit venir que d'avoir fait mal, ou exercé quelque violence; or ton serviteur est en sûreté de ces côtez-là.*

Histoire.

On rapporte qu'*Aron Rechid* ayant surpris un des Ministres du Conseil qui commettoit une injustice assez legere, il lui ôta son emploi, & lui prit ses biens. Les Grands au bout de quelques jours intercederent pour lui, disant que c'étoit-là une trop petite faute pour être punie de la disgrace, & de la perte de ses biens. Le *Calife* répondit: *Je ne suis pas de* ces

* *Le Grand.*

cet avis. Mais le disgracié étant venu à mourir : là-dessus le *Calife* revint à lui, & fut touché de grand regret, il versa des larmes, & ayant fait venir les enfans du défunt, il leur baisa les yeux & la tête, & les ayant pris à quartier, il leur dit : *Je n'aurois pas la force de soûtenir au jour du Jugement la severité que j'ai exercée contre vôtre pere.* Il leur rendit tous ses biens, & leur établit une pension jusqu'à ce qu'ils fussent en âge d'être mis dans l'emploi.

Que le Roi exerce toûjours les actes de la liberalité, si ce n'est que sa dépense excedât son revenu ; parceque la prodigalité & l'avarice sont également détestables.

Conseil aux Rois sur la Beneficence & la Justice.

Ne donne jamais ton consentement à la mort de personne,

Sans être touché auparavant d'un vif ennui de faire mourir,

Et si tu découvres que la race de cet infortuné te porte une haine meurtriere,

Pardonne leur, & leur fais du bien.

L'homme pécheur qui a fait le mal, est mort.

Quelle part a au crime la veuve & les orphelins ?

Quoi que tu sois vaillant, & que ton armée soit puissante,

Toutefois ne te jette point fort avant dans le païs de ton ennemi,

De peur qu'il ne se renferme en quelque château inaccessible,

 Et



Et que de dépit tu ne décharges ta colere fur un peuple innocent.

O Roi! examine avec foin les accufations des prifonniers,

Parce qu'il peut être qu'il y en ait d'innocens entr'eux.

Si quelque Marchand étranger eft mort en ton païs,

Ne fouffre pas qu'on porte fur fon bien une main dure & injufte;

De peur qu'après qu'il aura été fort pleuré

Par fa famille, & par fes parens, ils ne difent entr'eux:

Le pauvre homme eft mort en païs ennemi,

Le bien qu'il avoit un homme violent l'a emporté.

Songe à faire du bien à l'orphelin fans appui;

N'entre point dans la caufe des foupirs qu'il jette pour fes pertes.

Il vaut mieux une bonne réputation durant cinquante ans,

Que des tréfors qui ruïneroient la bonne odeur de ton nom.

Ce font des biens précieux que le bon renom éternel,

De n'avoir pas étendu fur le bien d'autrui la main du pillage.

Si le Roi de l'Univers

Prend le bien des grands & des petits, c'eft un gueux.

L'homme de bien vit étroitement & meurt pauvre,

Dédaignant de remplir fon ventre à la table du méchant;

Chofe qui eft auffi baffe aux yeux des grands hommes,

Que

Que d'être vaincu par un Lutteur jetté plusieurs fois par terre.

N'allez pas de travers en marchant sur les pas des gens droits ; & si vous recherchez la verité, aprenez-la de Sabdy.

L'homme de bien est toûjours ferme, & demeure inébranlable; mais les méchans sont toûjours étonnez & émûs.

Quiconque veut être reputé homme de bien, ne doit pas souffrir que des gens sans conscience soient impunis dans leur iniquité; car cela ne passeroit pas pour une action de conscience, mais pour une action de pauvre esprit.

La liberalité est loûable, pourvû qu'elle soit faite avec retenue, & sans préjudicier à l'aise des plus bas sujets, & il faut toûjours répandre des dons, mais en telle mesure que la Cour & les armées n'en souffrent pas de retardement en leur paye.

La joye & les plaisirs sont nécessaires aux Rois; mais non en telle mesure qu'on dise, que c'est une méchante habitude, & qu'elles leur attirent des maledictions; comme aussi la conversation agréable & les bons mots conviennent fort bien à leur caractére; mais non pas à un point qu'on en puisse justement les taxer de legereté d'esprit.

La pénitence & l'abstinence sont requises dans les Rois; mais à un degré tel, que le soin de leur vie & le soin de leur peuple n'en soit pas diminué.

Que le Roi étudie si bien l'histoire des Rois ses dévanciers qu'il en retire de grands profits. Un de ces profits doit être de suivre & pratiquer leurs bonnes maximes; un autre est de comparer leur tems avec le sien, & un au-

tre de confiderer comment ils s'en font tous allez de fuite, en laiffant chacun une reputation conforme à leur conduite, afin que fes grandeurs, fa gloire & fa puiffance ne lui faffent point d'illufion; mais qu'il agiffe & qu'il parle d'une maniere, que les gens pieux & les gens fages foient forcez de le trouver bon.

Si un efclave de *Dieu* plie la tête fous le poids de fa condition,

Et fi un autre leve la tête au deffus des nuées,

Les bons & les méchans s'en vont de même forte.

Il fuffit de laiffer un bon nom après foi.

Etabli des gens craignans *Dieu* fur le peuple,

Parce que l'homme pieux rend l'état riche & abondant.

Celui-là penfe mal de toi qui tire le fang du peuple,

Puifqu'il veut faire ton profit aux dépens du bien public:

C'eft un crime d'établir de tels Officiers,

Que par la dureté de leurs mains on leve fes mains à *Dieu*.

Punis le mauvais Agent en lui prenant fon bien,

Parce qu'en ôtant la racine il faut que l'arbre féche.

Ne fois point lent à punir l'homme extorfionnaire,

Car aux bêtes graffes on arrache la peau.

Il faut d'abord couper la tête au loup,

Et non après qu'il a déchiré les hommes comme des brebis.

Le jeu d'Echets, le Chant, la Mufique, la Dan-

Danſe, les Mimes, & toute ſorte de repréſentations ne doivent point être à l'entour du Roi, parce que ces choſes pervertiſſent le cœur; mais il pourra par accident s'en divertir une fois en chaque ſaiſon, ſoit en des occaſions extraordinaires, ſoit pour diſſiper quelque chagrin.

On raconte que *Cheic* * *Chably* étant entré en un Feſtin que faiſoit le Roi, il le vit joüant aux Echets avec le grand Vizir, il les regarda en ſouriant, & leur dit: *On vous a établis pour agir tout de bon, & vous vous mettez à joüer.*

Le gouvernement d'un Empire eſt une affaire qui requiert un eſprit attentif & recueilli, & un cœur qui tourne toûjours les yeux vers le *Dieu* très-haut, & qui l'invoque continuellement pour de bons conſeils, afin de bien conduire ſes pieds, ſa main, ſa langue, ſa plume, & tant que le Roi agira ainſi, *Dieu* lui fera la grace de lui conſerver l'Empire & la Pieté.

Conſeil du Roi † Nouchirevon le Juſte, *à ſon fils* Ormous.

J'ai appris que *Nouchirevon* prêt de rendre l'eſprit,

Parla ainſi à *Ormous* ſon ſucceſſeur:

„ Sois

* Homme célèbre pour ſon grand ſavoir, qui vivoit du tems de *Mahomed Jaferſadek*, dans le troiſiéme ſiécle du *Mahometiſme*.

† Ancien Roi de Perſe, ſurnommé *le Juſte*, à cauſe de ſa grande Juſtice, duquel la *Morale Perſane* tire la plûpart de ſes amplifications & de ſes exemples.

„ Sois le Protecteur du droit des gens de
„ bien ;
„ Et ne convoite les biens de personne.
„ Il n'y aura personne à son aise dans ton
„ Empire,
„ Si tu ne songes qu'à tes aises, comme si
„ c'étoit assez ;
„ C'est une chose qui ne plaira point à un
„ sage,
„ Qu'un berger endormi, & le loup man-
„ geant les brebis.
„ Va-t'en vîte prendre soin du droit du
„ pauvre peuple,
„ Car c'est pour prendre soin du peuple
„ qu'on a la Couronne sur la tête.
„ Le peuple est les racines & le Roi le
„ corps de l'arbre;
„ Le corps de l'arbre, mon Enfant, sub-
„ siste par ses racines.
„ Ne blesse point tant que tu pourras le
„ cœur du peuple;
„ Car si tu le fais, tu arraches tes propres
„ racines.
„ Si tu choisis le chemin battu des gens
„ droits,
„ Appren que le chemin des gens pieux
„ est entre l'esperance & la crainte.
„ Que si tu trouves le Roi dans cet heu-
„ reux milieu,
„ Sache qu'il a trouvé la sûreté & la féli-
„ cité de l'Empire.
„ Les faveurs se font par des gens qui espe-
„ rent
„ Les faveurs, & le pardon de l'Auteur de
„ toutes choses.
„ On se fera une habitude de sagesse,

„ En

„ En eſperant le bien & craignant le mal.
„ Les injures des gens ne plairont point à
„ celui
„ Qui craint que ſon Royaume ne ſe rem-
„ pliſſe d'injures;
„ Et le Roi en qui cette crainte ne ſe trou-
„ ve point,
„ Verra que le repos ne trouve point de
„ lit dans ſon païs.
„ Si tu te rends eſclave de *Dieu*, cela te
„ réüſſira;
„ Si non monte à cheval & fui où tu vou-
„ dras.
„ Ne crains point les gens courageux &
„ graves;
„ Crains ceux qui ne craignent point *Dieu*.

C'eſt une viſion que de croire qu'un Païs puiſſe être en proſperité,

Dont le Roi ſe ruïne dans l'eſprit du peuple.

Qu'on ne donne jamais la commiſſion des grandes affaires à gens non éprouvez dans les affaires, de peur d'employer quelqu'un qui prenne le bien des ſujets ſans remords, & qui repande leur ſang ſans s'en ſoucier.

Quiconque ne ſe tient pas aſſuré de vous, ne vous tenez pas aſſuré de lui, car un ſerpent, de peur que l'homme ne le touche, picque l'homme & le tuë. Or tailler le pied d'un mur, puis dormir contre ſans crainte, & tuër le petit d'une couleuvre & ſe tenir aſſis proche ſans crainte, n'eſt pas une choſe digne de gens d'eſprit.

Ne vous fiez point à celui qui parle mal d'autrui en ſon abſence, & ne le tenez point en vôtre compagnie.

Les



Les bons mots des Rois sont les Rois des bons mots; mais il ne faut tenir pour de tels mots que ceux qui étant redits par d'autres gens çà & là en conversation, les railleurs n'y trouveront rien à redire, & les gens sages en seront recréez.

Le *Dervich* de cœur Royal & genereux se connoît à ceci, qu'il ne languit pas dans son cœur après les dons ni les biens du Roi; & le Roi de cœur gueux & misérable se connoît à ceci, qu'il languit après les biens de ses sujets.

Il n'est non plus honnête au Roi de faire violence à ses petits sujets:

Qu'à un Pelican d'aller prendre les grains de la fourmi.

La sagesse du Roi d'un grand Etat consiste entr'autres choses à ne laisser point prendre de force à son ennemi quelque petit qu'il soit, ni d'occasion avantageuse contre soi à son ami quelque attaché qu'il soit, de peur que s'il devient ennemi, il ne se serve de cette occasion pour nuire.

Il est d'un grand esprit de ne pas faire aujourdhui ce qu'il ne faut faire que demain, ni de renvoyer à demain ce qu'il faut faire aujourdhui.

Le droit des grands sur les petits est de se faire servir par eux, & l'honneur des grands est de dire du bien de ceux qui les servent, & de recevoir leur service comme si c'étoit une faveur.

Si l'homme est doüé de vertu,

Que la vertu parle de l'homme, & non l'homme de la vertu.

Les vieux serviteurs & domestiques que l'âge

l'âge rend incapables de plus servir, doivent être payez & entretenus comme auparavant, sans exiger d'eux autre service que de se lever matin pour prier Dieu pour le Roi.

Que le Roi soit soigneux d'entretenir les anciens monumens de ses Ancêtres, afin que les monumens élevez sous son régne, soient aussi entretenus.

Qu'il prenne pour ses Ministres, & pour ses familiers amis, des hommes qui songent plus à l'honneur & à la justice du Roi, qu'à l'accroissement de ses biens, & qui prennent plus le parti des sujets du Roi, que le parti du Roi auprès des sujets.

Conseil du Roi * Ormous *à* Chiroué *son Fils & Successeur.*

J'ai ouï conter que *Ormous* dit à *Chiroué*,
Au tems que le dernier sommeil lui alloit fermer les yeux:
„ Quoi que tu fasses pense sur tout à ceci,
„ De conserver cherement la bienveuillance
„ de ton peuple.
„ Il ne faut pas injustement écorcher le
„ sujet,
„ Lequel est la force & l'appui du Royau-
„ me.
„ Fais des graces, en pensant que ce n'est
„ pas par guerres & par querelles,
„ Que tu ameneras le peuple sous le joug
„ de ton commandement;
„ Car si le peuple verse des larmes à cause
„ de l'injustice du Maître:
„ Le

* Fils de *Nouchirevon le Juste*, Roi de Perse, de la derniere race avant *Mahomed*.

„ Le fruit d'un tel arbre ſera la mauvaiſe
„ réputation.
„ En peu de tems celui-là détruira ſon
„ être,
„ Qui met ſon être à faire de méchantes
„ choſes.
„ La deſtruction que fait l'épée d'un puiſ-
„ ſant ennemi eſt grande,
„ Mais pas tant que la colere du cœur d'u-
„ ne vieille femme.
„ La chandelle qu'une femme veuve a allu-
„ mée,
„ A été ſouvent le feu qui a mis une ville
„ en cendres.
„ Il n'y a en ce monde plaiſir ni interêt pa-
„ reil,
„ A celui d'un Roi qui vit & régne avec
„ conſcience,
„ Afin que quand le tems ſera venu d'être
„ † étranger en ce monde,
„ Les gens de bien faſſent des prieres ſur
„ ſa foſſe;
„ Puiſque le bien ou le mal qu'on a fait
„ demeure, & qu'on n'en emporte que le nom:
„ Il vaut mieux emporter un bon nom qu'un
„ mauvais.
„ Etabli ſur tes ſujets des gens craignant
„ Dieu,
„ Car il n'y a que les gens pieux qui puiſ-
„ ſent être de bons Architectes du Païs.
„ C'eſt l'ennemi du Royaume auſſi bien
„ que le meurtrier du peuple,
„ Qui en cherchant de faire ton profit fait
„ mal au peuple.
„ C'eſt

† mourir.

„ C'eſt un grand crime de mettre la Ma-
„ giſtrature en de telles mains,
„ Que pour leur dureté on leve les mains
„ à Dieu.
„ Celui qui entretient à ſon ſervice des gens
„ bien faiſans, ne verra point de mal;
„ Mais ſi tu entretiens le mal, tu es enne-
„ mi de ton cœur.
„ Pille le concuſſionnaire comme il a pil-
„ lé les autres,
„ Parce qu'il faut arracher ſa racine de
„ deſſous la terre.
„ Ne donne point de lieu à l'iniquité d'au-
„ cun Officier,
„ Car c'eſt lors qu'il eſt gras qu'il faut lui
„ arracher la peau.
„ Il n'eſt pas permis de boire une taſſe d'eau
„ ſans le conſentement de la Loi:
„ Mais avec ſa permiſſion on peut verſer
„ le ſang.
„ Ne tire pas, mon cher Fils, tes pieds du
„ droit chemin,
„ Et les peuples ne retireront pas leurs pieds
„ de la voye de ta puiſſance.

Le Roi eſt par l'inſtitution de Dieu le pere des orphelins, & il leur doit être un ſecourable * ami; particulierement à ceux qui ſont pauvres, afin qu'ils trouvent quelle difference il y a entre avoir pour pere ou un pauvre ou un Roi.

On raconte qu'un homme ayant laiſſé un fils unique, & beaucoup d'or & d'argent, le Gouverneur du lieu envoya des gens dire au tu-

* *Kamkour*, c'eſt-à-dire, *mangeur de déplaiſirs*; parce que l'ami digere les déplaiſirs de ſon ami.

tuteur, de lui aporter tout le bien de son pupile; le tuteur prit l'enfant, & lui attachant le bien à la ceinture & sur le corps, il le fit ainsi porter devant le Gouverneur, & lui fit dire: *Ce bien n'est pas à moi, il est à cet enfant. Si tu le veux prendre, prens-le de lui-même jusqu'au jour du Jugement.*

Il n'est pas permis aux Rois de se courroucer sans grand sujet, ni lors qu'ils se courroucent justement de sortir des bornes & d'exceder, parce qu'en excedant le tort se rangeroit de leur côté, & la juste plainte du côté du prévaricateur.

Qu'on se comporte toûjours envers les amis & envers les ennemis d'une maniére bien faisante, parce que par ce moyen l'amour des amis augmentera, & la haine des ennemis diminuera.

Le trésor doit être toûjours rempli, & la dépense ne doit jamais en empêcher l'abondance; parce que les ennemis de l'Etat sont toûjours au guet pour quelque occasion, & les malheureux accidens toûjours en chemin.

Qu'en tous états on soit toûjours en garde contre la tromperie & les méchans tours; & qu'on n'oublie jamais que les Princes sont plus souvent empoisonnez que les autres; c'est pourquoi il faut bien connoître la famille & les voyes de ses domestiques, & en être assuré de la plus forte maniére, afin que les ennemis, les espions & les assassins ne trouvent jamais de lieu à un mauvais coup.

Il faut établir des espions secrets autour des Grands de l'Etat & des plus privez Courtisans, afin de connoître le bien & le mal de chacun, & afin d'éventer toute sorte d'intrigues.

De

De tems en tems il faut commander aux Prévôts des Prisons d'exhorter les Créanciers à donner du délai à leurs Pauvres Débiteurs, & de leur quitter partie de la dette selon leur pouvoir; & si le Créancier & le Débiteur sont tous deux Pauvres, & que le trésor Royal soit plein, le Roi peut commander qu'on en prenne pour accommoder ces affaires; même quand cette sorte de bienfaits-là emporteroit quelque chose de considérable hors du trésor du Roi: il ne faudroit pas les discontinuer, parce qu'encore qu'il semble que la voye de conserver l'Empire, & la gloire soit les armes & les richesses; néanmoins dans la verité ce sont les vœux des Pauvres, qu'on a secourus, qui en sont les moyens les plus efficaces.

Que le Roi s'informe particuliérement des malheurs, qui arrivent à ses sujets, comme des Caravanes volées, des vaisseaux peris, & d'autres pareils dommages. Qu'il plaigne les malheureux, & qu'il les secoure de ses biens, croyant que c'est-là une des grandes bénéficences qui lui est recommandée.

Les Administrateurs soit du Domaine Royal, soit des Entrées, & leurs Cautions, qui font paroître que leur Commission n'a pas tant produit qu'ils avoient promis de la faire valoir, doivent être considérez à la reddition de leurs comptes, & recevoir quelque faveur; ou bien il leur faut donner quelque Commission plus lucrative afin qu'au bout d'un long service ils se retirent avec profit.

Que les gens vertueux soient honorez, afin que ceux qui aiment l'honneur, sans aimer la vertu, soient desireux de la vertu pour l'A-

mour

mour de l'honneur, & qu'ainsi le Royaume prenne le chemin de la perfection.

Le sujet qui étant tombé en faute, ou qui ayant été négligent dans son emploi, a été puni par la disgrace: doit être rétabli au bout de quelque tems; c'est assurément une meilleure action de rétablir des Disgraciez, que de délivrer des Prisonniers.

Employez les gens qui ont été sous la rude punition de la disgrace, parce qu'assurément la crainte de retomber dans ce miserable état les fera servir avec plus d'application & plus de précaution.

Que le Roi fasse des graces de diverses sortes à sa Cour, & à ses armées tour à tour, afin que comme les ennemis sont toûjours d'un avis pour faire du dommage à leurs ennemis: les amis concourent aussi à faire du bien à leurs amis.

Le Soldat qui au jour du Combat est effrayé à la vûe de l'ennemi & s'enfuit, doit être tué, comme ayant dérobé le prix dont il avoit été acheté.

Il ne faut point avoir en sa Compagnie ordinaire des gens dont la pieté ne soit pas reconnue, de peur que leur libertinage ne fasse impression sur l'esprit, ou quand il n'en feroit pas, de peur de scandale; car on ne peut pas honnêtement reprimer le Libertinage ou l'improuver, lors qu'on a des Libertins près de soi.

Qu'on ne donne jamais plus de créance aux rapports qui sont faits, sinon de faire examiner quelle en est la verité, mais qu'on ne porte jamais de Jugement dessus, qu'après l'examen fait.

Qu'il

Qu'il n'y ait jamais d'interceſſion, qui faſſe retarder la punition des Voleurs & la mort des Meurtriers.

Entretenir des gens de mauvaiſes mœurs à ſon ſervice & des fornicateurs, c'eſt ſe rendre coupable des mêmes crimes, & ſe faire condamner à leur derniere punition.

Les Larrons ſont de deux ſortes, les uns volent l'arc & la flêche à la main ſur les grands chemins, les autres volent ſubtilement parmi le monde, mais la deſtruction des uns & des autres eſt également commandée.

Le Roi * *Nouchirvan* ſurnommé le juſte, qui vivoit du tems de l'*Infidélité*, apparut en ſonge à un des *Califes* l'air riant, le viſage content & charmant: on lui demanda comment avez-vous fait pour obtenir une condition ſi agréable, que celle où vous paroiſſez être, il répondit, *je n'ai fait nulle grace aux Coupables, & nulle peine aux Innocens.*

Le Roi ne doit pas executer ſur le champ tout ce qu'il conçoit être convenable pour le Royaume: mais premiérement il le doit examiner en lui-même, puis il le doit faire examiner au Conſeil des gens les plus aviſez, & s'ils l'approuvent il l'executera au nom de *Dieu* très-bon & très-grand, & en lui en recommandant le ſuccès.

Que le Roi prenne conſeil avec les vieillards experimentez, & qu'il aille à la guerre avec les Jeunes gens éveillez.

Que le Roi faſſe Juſtice des gens violens, de peur que ſa nonchalance n'enflame la fureur; car comme l'on a fort bien dit, le Roi qui n'extermine pas les voleurs des grands che-

* Un des anciens Rois de Perſe.

chemins, eſt celui-là même qui pille les Caravanes de ſa main.

Le deſir & l'attente des ſujets touchant le Roi, c'eſt qu'il écarte les Loups d'autour des Brebis; mais ſi le Berger ne peut écarter le voleur [le Loup] que ſera-ce, ou s'il le peut & qu'il ne le veuille pas.

Hiſtoire.

Le Poëte Loualnon du grand Çaire, dit au Roi, „ j'ai apris qu'un tel que vous avez „ envoyé en Emploi dans le Païs, traite avec „ hauteur & dureté les ſujets, & laiſſe paſſer „ journellement beaucoup de violences & „ d'injures. “ Le Roi répondit, *il viendra un jour que je le punirai ſévérement.* Il répondit, „ Oui vous attendrez qu'il ait pris tout le „ bien des ſujets, & alors à grands coups vous „ le lui arracherez, & en remplirez vôtre tré„ ſor, mais quel reméde ſera-ce aux maux „ de vôtre pauvre & miſerable Peuple ? “ Le Roi en fut honteux & ordonna ſur le champ la punition du Coupable.

Il faut couper la tête au Gouverneur auſſitôt qu'il agit en Loup, non après qu'il a dévoré les ſujets, comme des Brebis.

Le châtiment des Voleurs, & de toute ſorte de méchans plaît merveilleuſement au Peuple, lors qu'il eſt fait par le ſouffle de la bouche d'un Roi, qui s'abſtient lui-même de toute ſorte de violences.

Hiſtoire.

Un Roi commanda d'aller mettre en piéces dans toutes les caves les vaſes dans leſquels on

on gardoit le vin; mais la nuit ne fut pas plûtôt venuë, qu'il commanda d'aller cueuillir du Raisin en tel lieu, & de faire du vin. Un sage qui étoit-là se mit à dire: *O vous qui défendez de mal faire ne faites pas de mal.*

Le Soldat qui reçoit la paye du Roi la reçoit pour prix de son ame, c'est pourquoi s'il s'enfuit dans l'occasion, que son sang soit répandu.

Que le Roi ne donne jamais d'offices, qui tendent à oppresser le Peuple, de peur que l'effet des imprécations qu'il fera ne passent jusques sur l'Auteur de leur mal.

Entre les choses sur lesquelles les Rois attendent que leurs successeurs leur fassent Justice, il y a celle-ci que le Roi régnant ne fasse tort ni peine aux Ministres, aux Officiers & aux particuliers amis du Roi son Prédécesseur; & si le Roi agit ainsi, il sera Roi en ce monde & en l'autre, mais s'il agit autrement il sera miserable en tous les deux.

Le Roi qui ne fait pas Justice, & qui cependant aspire à une bonne reputation, ressemble à un Laboureur qui semeroit du mil, & voudroit recueuillir du froment.

O toi! qui aimes le Trône pour le plaisir, que donnent les grandeurs, sois civil, & sois généreux, parce qu'il n'y a point de grandeur, qui égale celle de faire du bien, & que la plus douce harmonie pour toi est de combler tes amis de bienfaits, & qu'eux te comblent de loüanges.

Il vaut mieux avoir le ventre vuide, que le ventre plein, quand on se trouve en la compagnie des Pauvres.

Quoi que l'oye meure de faim,

Elle n'ira pas chaſſer des Moineaux pour ſe nourrir.

Vous êtes à la place de ceux qui s'en ſont allez, & de ceux qui doivent venir: ne mettez pas vôtre application à établir un ſéjour ferme entre * deux néants.

La vraye vaillance ne conſiſte pas à prendre le monde entre ſes bras, mais à le conſerver: l'homme ſage ne veut point du monde, l'homme fol le met ſur ſes épaules.

Que les Rois quand ils rendent Juſtice s'aſſeient ſi haut que s'il y a quelque voix, qui crie juſtice, ils la puiſſent entendre; afin que ce ne ſoit pas toûjours la voix baſſe des Miniſtres & Officiers, qui portent les plaintes des ſujets à l'oreille du Souverain, mais que leurs cris y puiſſent arriver à droiture.

On rapporte que le Roi Nouchirevon le juſte avoit deux Cloches; l'une dans ſa ſale, & l'autre au chevet de ſon lit, dont les cordes paſſoient au travers des planchers, dans les galeries du Palais: quand quelqu'un avoit beſoin de ſecours il ſonnoit la cloche & le Roi le faiſoit venir devant lui.

Les Rois d'*Arabie* alloient déguiſez parmi le peuple pour obſerver ce qui ſe paſſoit, & pour apporter du reméde à ce qui ſe faiſoit de mal, & ils faiſoient faire la même choſe par des gens affidez dans les Provinces, & dans les villes, afin que ſi quelque oppreſſion ſe commettoit, ils en fuſſent auſſi-tôt informez, & qu'ils en fiſſent la punition.

Les hommes ſans ſoin doivent être regardez comme des morts; mais les hommes vigi-

* Le paſſé & le futur.

gilans, & justes quoi qu'ils meurent demeurent en vie.

La gratitude des Grands envers Dieu les oblige à pardonner aux petits leurs offenses, & le devoir de leur condition est d'empêcher qu'on n'opprime le Peuple.

Lors que vous êtes devenu Grand, comportez-vous de maniére que si la Fortune change, vous puissiez endurer le même traitement que vous aurez fait endurer aux autres.

Les atteintes des gens de pauvre & basse condition doivent être plus appréhendées, que celles des Lutteurs dont le bras est le plus robuste.

On ne supporte jamais patiemment les tems fâcheux, c'est pourquoi en tout tems il faut faire Justice aux oppressez, & casser les dents des méchants. O toi! qui jouïs d'un doux sommeil, songe à ceux que l'oppression empêche de dormir. O toi! qui marches allaigrement, pense à ton Camarade qui ne sauroit suivre. O toi! qui es à l'aise, fais faveur à celui qui est à l'étroit. Vous voyez ce que ceux qui vous ont devancé ont fait, & ce qu'ils ont trouvé. Ils s'en sont allez la tête chargée du pesant fardeau de leurs crimes, & de l'oppression faite aux Innocens. Assurément il vaut mieux s'en aller pauvre à sauveté, que Roi à la réprobation.

Les Ancêtres parlent à leurs successeurs en cette sorte:

Si vôtre esprit a des oreilles, nous lui dirons à l'oreille,

Nous avons été des hommes comme vous, mais nous n'avons pas connu le prix du tems

de la vie, car nous l'avons enfoncée dans le trouble, & dans la confusion.

Si vôtre vie est emportée, comme la nôtre dans le trouble, & dans un mouvement excessif,

Retenez en souvent des momens pour considérer combien il s'en passe, & à quoi elle est employée.

Quiconque n'offense personne, ne craigne personne. Le Scorpion qui ne pique point, ne craint point, s'il s'enfuit c'est par l'impulsion de sa nature, mais il est en sureté dans la maison tant qu'il n'y fait point de mal. Le Loup dans les Campagnes court aussi çà & là à cause de son inclination vorace & déchirante, mais dans les villes où il ne sauroit faire de mal il est en repos; & les Voleurs de même se tiennent cachez dans les valées & dans les montagnes, à cause de leur méchanceté.

Quelque foible que soit vôtre ennemi ne le méprisez point, mais soyez en garde contre lui, de peur que si quelque accident, vous affoiblit & abat, il ne se jette sur vous dangereusement; car quoi qu'un chat soit un chetif animal, cependant s'il se jette à l'imprevû sur un Lion, il lui arrachera les yeux de ses griffes avant que l'autre ait songé à se parer.

Qu'on fasse accueuil aux petits aussi bien qu'aux Grands, & qu'on ne pense pas sottement, c'est moi qui protege, & qui suis Roi, parçe que si un méchant ou un fou vous assassine, la vie ne vous sera pas renduë, encore que le Roi successeur fasse passer au fil de l'épée un des climats du monde pour venger vôtre mort. Con-

Conduisez vous de sorte qu'on parle de vous par Justice en vôtre absence, comme on en parle par crainte en vôtre présence.

Efforcez vous durant vôtre vie d'être élevé au dessus des autres, en justice, en piété, en liberalité, parce que dans la mort les Mendians, & les Rois sont de même qualité, & si on ouvre le tombeau d'un Roi, ou d'un gardeur de Chiens: on n'y pourra trouver de difference, parce qu'il n'y en a point en la mort.

Si vous ne pouvez empêcher vos ennemis de se liguer ensemble: sachez qu'il en faut gagner quelqu'un en le contentant, comme il voudra: mettez aux mains entr'eux vos ennemis & vos envieux, afin que de quelque côté que soit le gain de la bataille, vous y gagniez ceci, que vôtre ennemi a été défait.

Ne laissez point vôtre ennemi s'élever, car si vous jettez un pion d'échets parmi les figures, il ira à la tête & se fera renommer.

Histoire.

Que c'est agréablement qu'il a été dit
Par un Marchand voyageur assailli de Voleurs;
Si tu veux être demain un grand Seigneur,
Ne souffre pas ton ennemi s'élever au dessus de toi,
De peur que demain ne soit égal au grand *Cosroës*,
Un miserable qui auparavant ne valoit pas un grain d'orge.
Ne t'appuye point sur des secours impuissans,

De peur que ces appuis te manquant tu n'en ſois honteux.
C'eſt un mal aux yeux des grands hommes ſages,
D'être rebutté par de miſerables affranchis de la Fortune.
Les grands perſonnages de cœur généreux, d'ame droite & d'heureux ſort,
Par leurs ſervices humbles ont porté la Couronne, & ſe ſont aſſis ſur le Trône.
Ne va point de travers à la queüe des gens qui vont droit,
Et ſi tu aimes le droit chemin apprens le de * *Sabdy.*
Favoriſez les gens en de petites choſes, afin qu'ils vous ſervent dans les grandes.
Quand les Rois que la débauche, & les plaiſirs privent de connoiſſance, & de bonne conduite dans le Gouvernement du Royaume, s'en remettent ſur les Miniſtres, il arrive que les Miniſtres à leur exemple s'exemptent de ſoin & d'application, pour s'adonner au gain & à la volupté; mais il ne ſe paſſe gueres de tems que le Royaume ne ſoit détruit.
Ne vous mettez point en colere à cauſe des mauvaiſes langues qui parlent de vous, pourquoi ne feriez-vous pas toûjours, comme ceux de qui on dit du bien?
Lors que vôtre interieur eſt en émotion
Songez que les gardes d'une ville ſont ſous les armes en tems de guerre, c'eſt-à-dire, *que c'eſt alors qu'il faut le plus prendre garde à ſoi.*
Avant que de vous réjouïr de la mort de vos ennemis,

Soyez

* L'Auteur de ce Traité.

Soyez assuré que vous ne mourrez de long-tems.

Il faut manger quand l'appetit est devenu devorant, parler quand la nécessité en est grande, se coucher quand on dort débout, & s'approcher d'une femme, quand la passion d'Amour est au suprême degré.

Ne comptez pas pour peu de chose d'offenser un homme de basse condition, car un tas de fourmis mettent à bout le Lion déchirant, & une multitude de moucherons avec leur éguillon, reduiront l'Elephant à se jetter par terre.

Il faut se comporter d'une maniére dans le Commandement, que s'il arrive qu'on soit renversé en bas du Théatre, on ne reçoive de la part de personne, ni confusion ni peine, comme les frelons, qui quand on les trouve tombez à terre on met le pied dessus.

Que le Roi ne prenne pas plus de plaisir à la voix de la flatterie, qu'il en prend aux cris des affligez, des infortunez & des oppressez.

Le Sultan *Casvin* sur qui soit la misericorde de *Dieu*, disoit, je n'ai pas tant de peur des Lances des hommes, que des quenouilles des femmes.

Il ne faut pas tant craindre les mauvais esprits qui sont sous la terre, que les mauvais esprits qui sont dessus.

Si vous voulez que les foiblesses humaines, ne prennent pas d'empire sur vous, prenez empire sur elles, avant qu'elles soient renforcées.

N'aprenez pas vos fautes par la bouche de vos amis, de peur qu'on ne vous dise demandez à vos ennemis, qui vous êtes, pour voir ce qu'ils en disent.

Lors que vous avez quelque grace à accorder, ne le faites pas avec des paroles rudes, car le foüet est pour les bêtes à quatre pieds, & lors que vous avez quelque Censure à faire, ne la faites point avec des paroles flatteuses; car de donner du sucre à prendre au lieu de Medécine ne profite de rien.

On a dit sagement, lors que l'on a peur de celui qui commande, il faut faire grace à celui qui obéït.

Pensez toûjours en vous-même, l'ennemi est à ma porte, afin que s'il arrive qu'il paroisse quand vous n'avez pas lieu de l'attendre, vous ayez lieu de le repousser. Ne mettez point vôtre confiance en personne avant que de l'avoir éprouvé en divers emplois.

Il est nécessaire aux Maîtres des Empires, que lors qu'il survient de méchantes affaires, capables de troubler le Païs, eux, la nuit, quand le Peuple prend son repos, portent aux pieds du Trône de Dieu très-haut, leurs demandes pour le secours, & que par leurs prieres, & par leurs larmes, ils implorent ses lumiéres & son assistance; il est bon & convenable en cette occasion de demander grace, & aide en toute humilité, avec piété & dévotion véritable; il est bon & à propos d'aller en pelerinage aux nobles Tombeaux des Saints pour requerir l'assistance des ames pures; il est bon & propre en cette occasion de juger la cause des oppressez, & de considérer les griefs des Pauvres, de mettre en liberté les Prisonniers les plus qualifiez: bon & propre de promettre à *Dieu* de faire des aumones; puis après il faut faire des liberalitez à ses Troupes, à toute sa maison, & à tous ceux qui sont ca-

pa-

pables de porter les armes, & leur promettre dans un bon tems des récompenses qui les animent; puis il faut avec ses amis gens d'esprit, de sagesse & de Conseil, prendre les voyes de repousser le mal qui se présente: & lors que les choses auront réüssi selon leur desir, il en faut rendre gloire & loüange à *Dieu* très-haut, sans en rien attribuer à sa sagesse ni à sa force. Or quiconque après la victoire tient les promesses qu'il a faites, & rend les graces duës: il s'ouvre le chemin à une nouvelle victoire, si l'occasion s'en présente, en attirant les cœurs à soi, & en gagnant tout le monde à son parti & pour sa conservation. L'homme heureux & plein d'esperance penchera l'oreille de son esprit aux Conseils de *Sabdy*, & se conduira par leur direction, & par la bénédiction de *Dieu* grand & glorieux. Sa mort lui sera & salutaire & heureuse: & sa Posterité fleurira, jusqu'à la fin des siécles, & comparoitra pleine de confiance au dernier jour.

CHAPITRE XIII.

De la Géographie & de l'Histoire.

LES *Persans* appellent la *Géographie Elm Mesahat*, *la Science de la délineation*, ou *représentation*. Ils ont divers Auteurs qui en ont écrit, cependant ils n'y connoissent que très-peu de chose, sur tout à l'égard de la partie de cet Art, qu'on appelle *la Carte*; ce qu'il faut rapporter sans doute à l'humeur sedentaire des *Persans*, qui est l'humeur générale de tout l'*Orient*. Il n'y a que les *Européans* au monde qui voyagent par curiosité.

La raiſon s'en doit tirer, à mon avis, de la nature de nôtre climat; car j'ai toûjours recours au climat en cherchant la raiſon des habitudes, & des maniéres des hommes, & même de leur génie; parce que j'y trouve plus de ſolidité qu'en toutes les autres cauſes qu'on en allegue. L'air de nôtre *Europe* nous expoſe par ſa rigueur à plus de beſoins, que les hommes des climats *Orientaux*; il exige plus d'alimens, plus de vêtemens, plus de remedes, & plus de préſervatifs; & comme nôtre air concentre davantage la chaleur naturelle, il rend le ſang plus bouillant: ce qui communique à nos eſprits ces mouvemens inquiets dont ils ſont agitez. Or c'eſt à nos beſoins d'un côté, & de l'autre à nôtre inquietude naturelle, que je rapporte nôtre inclination à voyager, & de quelque beau nom qu'on la qualifie; qu'on l'appelle loüable curioſité, envie de ſavoir, de connoître, & de ſe faire connoître: toutefois c'eſt mon ſentiment que ſi l'on en recherche bien la ſource, on la trouvera dans nos beſoins & dans nôtre inquiétude naturelle. Une des obſervations qu'on peut faire là-deſſus, c'eſt qu'entre tous les Peuples de l'*Europe*, ce ſont ou les plus néceſſiteux, ou les plus inquiets qui voyagent le plus. Mais pour les *Orientaux*, à qui il faut peu de choſe, parce qu'ils ont peu de beſoins, & qui ont le ſang moins bouillant, ils ne ſont point pouſſez à aller courir le monde, & ils ſe ſoucient moins par conſéquent de connoître ſes diviſions & ſes routes, comment il eſt cultivé, par qui c'eſt, & généralement tout ce que les diverſes parties de la *Géographie* enſeignent.

Ils

Ils étudient la *Sphere*, & ils en ont d'assez bien faites; mais ils n'ont point de Globe terrestre ni maritime, ce qui vient de la longue erreur dans laquelle ils ont croupi, que le monde n'étoit habité qu'en une partie, & que le reste étoit enfoncé dans l'eau comme une Orange qui nage sur un bassin plein d'eau. Ils n'ont point aussi l'usage des *Cartes* & *Planisspheres*, comme je viens de l'observer, & ils ne savent rien là-dessus que par routine.

Ils marquent communément la situation des lieux dans leurs *descriptions Géographiques*, & autres par *climats*, plûtôt que par *degrez*; parce que cela est plus aisé, la latitude ou les élevations qu'ils prennent, leur faisant connoître juste en quel climat est chaque lieu, & aussi parce que les latitudes & les longitudes sont devenues fausses dans leurs Livres, par les méprises des Copistes, qui se sont si fort trompez dans leurs transcriptions; soit faute de connoître les figures ou nombres, soit faute d'y regarder d'assez près, & de comparer les Copies avec les Originaux; si bien qu'en plusieurs endroits on ne sait où on en est. Ils ne comptent que *sept climats* de la *Ligne* au *Pole*, au lieu de *douze* que nous faisons. Mais au lieu que nous ne distinguons les climats que vers le Midi & le Septentrion, les *Persans* les distinguent encore vers l'Orient & vers l'Occident, ce qui leur donne la connoissance de plusieurs lieux qui nous sont inconnus. Ils divisent le monde en autant de parties ou degrez que nous faisons, mettant la *Ligne équinoxiale* par les mêmes mesures, & ils comptent leurs longitudes des *Isles Fortunées*, comme nous faisons aussi, lesquelles ils ap-

L 7 pel-

pellent *Gezire Kraledat*, *Isles de l'autre Pole.* Ils prétendent par ce calcul qu'ils ont le centre de la terre habitable en leur Empire dans la Province de *Siston*, qui est le *Parapomisse* ou l'*Arachosie* des anciens Géographes, & dans la ville Capitale de la Province, qui est aussi appellée *Siston*, laquelle ils prétendent être à nonante degrez du *premier Meridien* susdit, & à trente-trois degrez d'élevation du Pole. C'est ce qui se trouve dans leurs Livres de Mathematique; cependant ma *Géographie Persane* & plusieurs autres que j'ai examinées, mettent cette ville dans le troisiéme *climat* à trente degrez trente-cinq minutes de latitude, & à huitante-sept degrez dix-huit minutes de longitude. Il n'y a que l'observation réelle qui pourroit faire connoître de quel côté est l'erreur.

Pour ce qui est de l'*Histoire*, c'est aussi une Science peu connuë & cultivée chez les *Persans*; chose qui n'est pas difficile à imaginer, après ce que je viens de dire sur la *Géographie*; car s'ils ne savent pas quels sont les Peuples éloignez d'eux, beaucoup moins sauront-ils ce qui s'y est passé. On ne croiroit jamais que cette ignorance fût aussi outrée qu'elle l'est, & je ne l'aurois pû croire moi-même, si je ne m'en étois convaincu par un long usage : par exemple, il n'y a pas dix hommes en *Perse* qui sachent que la *Hollande* est une République ; quoi que depuis quatre-vingt ans la Compagnie des *Indes Orientales* de *Hollande* soit établie en divers lieux du Royaume, & nommément dans la ville Capitale : ce qu'on ne peut imputer qu'à une très-grande ignorance de l'*Histoire*. Il est vrai que

que dans ce fait particulier il y a beaucoup de la faute de cette Compagnie, qui donne une fausse idée de son Païs à ces Peuples éloignez de nous; c'est que cette Compagnie sachant bien que les Gouvernemens de l'*Orient* sont trop arbitraires pour aimer les Républiques: & que ce Gouvernement Républicain est entierement inconnu en *Asie*, n'y ayant jamais eu de Republique, ils ne font jamais mention des Etats Généraux, & quand ils envoyent quelque Ambassadeur en *Perse*, la Lettre de créance est ou du Général de *Batavia*, ou du Prince d'*Orange*, ou en son nom, comme s'il étoit le Souverain du Païs. Les *Persans*, sans s'en informer davantage, croyent là-dessus que la *Hollande* est un Royaume comme les autres. Il est certain qu'ils ne sauroient rien de tout ce qui se passe en *Europe*, n'étoit qu'il va chez eux des Ambassadeurs & des Marchands de plusieurs Etats *Europeans*, qui leur en disent quelque chose; mais pour ce qui est de l'Histoire du Païs, & des Païs de leurs voisins avec qui ils ont des affaires, les Livres qui en traitent ne sont clairs & sûrs, & ne se suivent que depuis la naissance de la *Religion Mahometane*; de maniére qu'on ne se peut fier à rien de ce qui est rapporté des siécles précedens, sur tout en matiere de Chronologie, où ces gens commettent les plus grossieres erreurs, confondant les siécles, & mettant tout pêle-mêle sans se soucier du tems. Leurs principaux Historiens sont *Mirkond*, *Emir Kauvend*, le *Chanabmé*, c'est-à-dire, *le Chant Royal*, qui est l'Histoire des Rois, & *Rousset elsaphà*, c'est-à-dire, *Journal* ou *Diaire des Saints*, par où ils entendent les grands Hom-

Hommes, pour ne pas parler de quelques Auteurs modernes desquels je ferai mention dans mon quatriéme Volume. Mais toutes ces *Histoires*, jusqu'au tems de *Mahamed*, sont des piéces ou fabuleuses ou Romanesques, remplies de mille contes où il n'y a rien de vrai-semblable, & sur tout la derniere, qui commence par des recits de ce qui se passa devant *Adam* & *Eve*; car ils prétendent, comme je le dirai au discours de la Religion, que le monde a été créé un grand nombre d'années avant *Adam*, qu'il étoit premierement habité par des Démons & Esprits, qui étant venus à se rebeller contre Dieu, furent précipités dans les Enfers: que Dieu mit à la place de ces Démons *Adam* & la race du genre humain. L'*Histoire Persane* est apparemment tirée des Livres ou des Recits des *Guebres*, qui sont les anciens *Perses*: fort peu de gens la lisent, & il n'y en a presque point qui l'étudient pour en découvrir les fautes & pour les rectifier.

Le *Chanahmé* ou l'*Histoire des Rois* est en vers, & c'est une excellente piéce de Poësie estimée dans tout l'*Orient*, comme Homere & Virgile chez nous. L'Auteur s'appelloit *Ferdous de Tus*, ville de la *Bactriane* frontiere de la *petite Tartarie Orientale*, qui a produit tant de savans hommes en toute sorte de Disciplines: il vivoit au commencement du cinquiéme siécle de l'*Ere Mahometane* sous le Régne de *Sultan Mahamed Kasnevy*, qui étoit Prince Souverain de cette partie de la Perse. On dit qu'il fut quarante ans à composer cet Ouvrage, lequel contient soixante six mille vers, qui sont proprement des distiches, le

vers

vers *Persan* contenant deux vers ou lignes rimées, & que le *Sultan* lui payoit chaque distiche un gros d'or fin, ce qui étoit plus en ce tems-là que deux Pistoles en celui-ci.

CHAPITRE XIV.

De la Poësie.

LEs *Persans* assurent que dans les premiers tems les *Philosophes* de l'*Orient*, en étoient aussi les *Poëtes*, & qu'ils couchoient leur sagesse en *Vers* pour la rendre plus venerable, & plus aimable, & afin aussi de la faire aprendre plus aisément au monde. C'est presque la même chose aujourdhui en *Perse*, la *Poësie* y étant toute morale, pour la plûpart, & contenant tous les enseignemens de la véritable *Philosophie*.

La *Poësie* est le talent propre, & particulier des *Persans*, & la partie de leur Litterature où ils excellent; ils y ont un grand naturel, car leur génie est gai & ouvert, leur imagination vive & feconde : leurs mœurs sont douces & polies, leur tempérament est amoureux, & leur langue a la douceur propre & requise pour les vers. Un homme qui ne sait pas un mot de *Persan*, ne laissera pas en entendant reciter des vers *Persans*, d'être épris du son & de la Cadence, qui y est très-sensible. Ils appellent la Prose *Nesr*, & les Vers *Nesm*. Les *Persans* font entrer leur *Poësie* par tout, & leurs Ouvrages de *Prose* en sont mêlez, ou pour parler plus juste ils en sont remplis. Ils aiment fort aussi à faire entrer les *Vers* dans leur conversation; estimant que la *Versification* donne plus de grace à leurs poin-

pointes & à leurs belles penſées, & que c'eſt le moyen de les mieux imprimer dans la mémoire. Les peuples *Orientaux*, comme je l'ai obſervé au Chapitre de la Morale, ont de tout tems renfermé leur ſageſſe dans des Fables, & dans des Sentences & Proverbes, & ces Fables & ces Sentences étoient *rimées*, comme le ſont encore aujourdhui les Fables des *Perſans*. Ils enſeignoient auſſi leurs *Sciences* en *Vers*, & c'eſt ce qui fit dire aux *Arabes*, que *Dieu* les avoit favoriſez de quatre avantages, entr'autres, par deſſus les autres peuples, ſavoir des Turbans avec leſquels on avoit meilleure mine, qu'avec les Tiares des Monarques: des Tentes qui étoient plus belles que des maiſons: des Sabres ou Cimeterres, qui les défendoient mieux que les Châteaux des autres Peuples: & des *Poëmes* qui étoient plus excellens, que les Livres & les Pandectes des Nations d'alentour.

Un des moyens dont on ſe ſervoit dans les premiers ſiécles pour conſerver la mémoire des grandes actions, étoit d'en compoſer des chanſons, qu'on chantoit dans les aſſemblées & dans les feſtins, comme cela ſe pratique encore fort univerſellement en Perſe. L'uſage en commença en *Arabie*, & cela m'a fait penſer pluſieurs fois, que l'invention des anciens Auteurs *Grecs*, de décrire les Hiſtoires amoureuſes en *Vers Bucoliques*; & par des perſonnages de Bergerie, étoit venuë des *Arabes* & des *Tartares Orientaux*, qui vivoient à la Campagne, ſans quitter jamais leurs grands troupeaux, qui font tout leur bien & toute leur ſubſiſtance. Vous voyez en *Orient* de ces Bergers pour parler à nôtre maniére, qui marchent

chent tout-à-fait en Princes, dont le camp ressemble à une ville, y ayant de toute sorte d'artisans, & de toute sorte de denrées. Et comme les premiers Souverains de l'*Asie* vivoient de cette maniére, leurs Histoires font toûjours mention de leurs Troupeaux, à cause que c'est toûjours par rapport à leurs Troupeaux, que tous leurs mouvemens se faisoient alors, comme à présent, ne changeant jamais de lieu que pour leur donner du paturage.

Les vers *Persans* sont composez de *rithmes* & de *mesures*: il y en a de cinq sortes pour la *mesure*, laquelle consiste en *longues* & en *breves*, comme les *Vers Latins*, & la *césure* en est marquée fortement & pourtant fort doucement. Leurs piéces de *Poësie* sont de beaucoup d'espéces: ils ont le demi *Vers* qu'ils appellent *Kothé*, mot qui signifie proprement *piéce de terre*, le *Vers* qu'ils appellent *Mesre*, le *distiche*, le *quadrain*, le *sixain*, le *huitain*, le *dixain*, la *piéce de douze Vers*, & puis les *grandes piéces* où le nombre de *Vers* n'est pas observé; mais est limité & ne sauroit exceder. On les distingue en *Kasel* & *Kesidé*, dont le premier signifie *toutes sortes de piéces au dessus de douze Vers*, & *au dessous de trente*, la débauche & le libertinage sont le sujet ordinaire de ces piéces; mais il faut remarquer que des *Poëtes* plus sages, comme *Afez* entr'autres traite dans ses *Kasel* des plus sublimes matiéres de la *Théologie affective* sous les termes de libertinage & par allegorie. Le *Kesidé* est un petit *Poëme* qui doit être de plus de cent *Vers*, mais pas au dessus de deux cens: il est consacré à loüer les hommes illustres & élevez. On y entremêle des Histoires, des recits & des

des contes. Une des beautez de ces piéces, c'eſt qu'elles ſoient ſur deux rimes ſeulement ou jointes enſemble ou entremêlées. Les piéces de longue haleine ſont rares chez eux, on n'en rencontre gueres dans leurs livres de plus de quatre vingt à cent *Vers*; j'entens des piéces qui ſoient de ſuite & ſans pauſe, ou interruption; car d'ailleurs ils ont des Ouvrages de *Poëſie* plus gros qu'aucune Nation, comme leur *Chanomé* ou l'*Hiſtoire des Rois*, qui contient *ſoixante ſix mille Vers*, ainſi que je l'ai rapporté; mais ces Ouvrages ſont coupez en une infinité de Chapitres. Ils appellent ces grands *Poëmes Divan*, mot qui ſignifie *aſſemblée de Sages* ou d'*Anciens*, ou de *Senateurs*, & qui en cet endroit veut dire *recueuil*, parce que ce ſont des aſſemblages de diverſes piéces, qui contiennent des Conſeils, pour la conduite de la vie.

Leur *Poëſie* a des régles fort differentes des nôtres, comme par exemple; un même mot finit deux *Vers* de ſuite & quelquefois pluſieurs *Vers*, ce qu'ils appellent *Kafié mokerrer*, *rime d'un même mot*; mais cette repetition fait toûjours une grace dans la piéce. Bref leur *Poëſie* eſt pleine de ces irrégularitez, qu'on appelle *licences Poëtiques*. Mais pour le reſte elle eſt par tout noble, haute & relevée dans les penſées, douce dans les expreſſions, & juſte dans les termes, qui ſont toûjours les plus propres: & qui peignent la choſe à l'imagination auſſi vivement qu'un Ouvrage materiel. Auſſi diſent-ils par *Métaphore* un *Poëte peintre*, un *Poëte ſculpteur* pour exprimer la force de ſes *Vers*. Cette *Poëſie* prend ſouvent un vol ſi haut, qu'on la perd

perd de vûe, pour ainsi dire, à moins qu'on n'ait beaucoup de Science & une imagination vive, tant ses *pointeȥ sont fines*, ses *allusions délicates*, & ses *figures hyperboliques*. Le nombre des figures, dont cette *Poësie Persane* se sert, est presqu'infini, mais cependant elles sont toutes sublimes : nôtre langue affecte trop de retenuë pour les représenter, aussi bien que leurs expressions vives & pompeuses ; d'ailleurs comme les comparaisons, dont ils se servent, sont prises de choses particulieres à leur Païs, cela fait que nous autres Etrangers avons grande peine à les entendre, & plus grande peine encore à conserver une partie de leurs graces dans la traduction, comme les gens doctes le savent très-bien.

Si l'on compare la *Poësie Persane*, qui est la plus estimée dans tout l'*Orient*, & qui y est si répandue, avec la nôtre, on trouvera que celle-ci n'est pas même de la *Prose* en comparaison. Les *Persans* se font entretenir dans leurs festins, & dans leurs autres divertissemens de ces grands *Poëmes*, dont j'ai parlé ci-dessus, particuliérement de celui de l'Histoire des anciens Rois : leurs *Musiciens* les récitent ou les lisent à plein chant. Je ne dois pas omettre qu'une des graces, ou des rafinemens de leur *Poësie*, c'est l'omission affectée de quelqu'une des lettres de l'*Alphabet*, dans tout le cours de la piéce, comme l'*A.* le *B.* ou autre : sur quoi l'on fait le conte d'un *Poëte*, qui lisoit à un Prince des *Vers* de sa façon, où il ne se trouvoit d'*A.* en aucun mot, comme il le faisoit observer au Prince pour exciter son admiration : lui tout au contraire lui répondit, vous auriez encore mieux fait de n'y met-

mettre pas les autres lettres non plus. C'étoit lui dire que sa piéce ne valoit rien.

Le sujet le plus commun de leur *Poësie* est la *Morale*, ensuite c'est l'Amour, qui excite le plus leur veine; mais comme on ne fait pas l'Amour en *Perse* à nôtre maniére, à cause qu'on n'y voit, ni les femmes mariées, ni les filles à marier, & qu'on n'a de Commerce, qu'avec celles dont on est en possession ou avec celles qui sont communes à tout le monde: toute leur *Poësie Amoureuse* consiste, en jouïssances, en plaintes de n'être pas aimé de ce qu'on posséde, en descriptions de beautez. Et comme dans les Païs chauds, on a l'imagination plus échauffée, & les sentimens plus vifs, il ne se peut que la *Poësie* ne se sente beaucoup de ce feu d'imagination. Ils ont un *Poëme* entr'autres où toutes les passions sont poussées au plus haut degré, il porte le titre de *Yousouf* Selica, qui est le *Patriarche Joseph*, & la *femme de Potiphar*. Une chose en quoi elle est loüable, c'est qu'elle ne recommande point le vin ni la bonne chere, & que la Crapule ne se trouve nulle part mentionnée dans ses *Vers* que pour la détester.

Il y a une Histoire des *Poëtes Persans*, composée par un homme illustre & Gouverneur de Province, nommé *Sami*; il en fait le nombre assez grand, mais comme ils ne sont pas de la même force, ils n'ont pas aussi la même réputation. Aujourdhui les plus fameux *Poëtes Persans* sont *Afez* & *Sahdy*, le premier pour la beauté des *Vers*, le second pour la *pointe* & pour le *sens*. *Afez* est si estimé pour la *Poësie*, qu'on appelle par excellence les gens qui font bien des *Vers* du nom *d'Afez*.

Et

Et *Sabdy* l'est tant pour la sagesse, qu'on le fait lire à tous les jeunes gens, & que c'est leur principal livre de Morale. Ces Auteurs ne sont pas fort anciens, comme je l'ai observé ailleurs. Les œuvres du dernier furent compilées l'an 626. de l'*Hegire*, qui revient à l'an 1222. de nôtre compte. Au reste c'est dommage que les femmes *Persanes*, ne soient pas élevées à la *Poësie*, car étant beaucoup plus susceptibles de passion que les hommes, on apprendroit d'elles des choses tout-à-fait nouvelles, & extraordinairement vives; mais les hommes ont trop de peur de leur esprit pour leur laisser rien apprendre, & sur tout en matiére de *Poësie*: il y a parmi eux, ce terrible proverbe sur ce sujet: *Si la Poule veut chanter, comme le Cocq, il lui faut couper le gosier.*

Comme j'ai mêlé çà & là en ce Volume, & dans le précédent, beaucoup de *Poesie Persane* traduite en nôtre langue, cela m'empêchera d'en mettre ici autant que j'aurois fait; mais je m'en vais en donner assez pour faire connoître, avec ces autres piéces, l'esprit de cette *Poësie*, ses graces & son tour.

Traduction des Vers, qui sont au commencement des Oeuvres de *Cheic Sabdy*.

Au nom de Dieu Créateur des mondes,
Ce savant qui crée la parole sur la langue,
Dieu conducteur qui meine les hommes à ses dépens,
Clement, pardonnant les péchez, se plaisant à les ouïr confesser,
Doux; que si jamais à sa porte on n'a obtenu de secours,

On

On ne trouvera de secours à la porte de personne. *
Chef sur le marchepied duquel les Têtes le plus glorieusement couronnées
Mettent la tête en terre aux pieds de son Trône;
Qui ne surprend pas les Pécheurs sur le fait,
Ni ne jette cruellement en terre les Pécheurs qui confessent.
Que s'il se courrouce contre ceux qui font mal,
Dès qu'ils se sont retournez il efface leurs fautes du livre.
Les deux mondes sont comme une goute dans l'Ocean de sa Science,
Il apperçoit tous les péchez, & il tire doucement le voile de dessus.
Si les Officiers du Roi font mal leur devoir,
Le Roi Maître de ces Officiers les cassera,
Et si l'Esclave de Sa Majesté ne court vite à ses ordres,
Il ne le tient nullement pour son tendre ami;
Mais encore que Dieu soit en haut, en bas, & aux côtez,
Il ne ferme à nul des Pécheurs la porte de [a] *l'Office,*
La face de la terre est la Nape de ses Créatures,
Et à cette table de largesse regarde t'on l'ami ou l'ennemi. †
Que si quelque malfaisant étoit saisi par sa main victorieuse,
Qui est ce qui se tireroit sain & sauf de la main de sa colére?

Sa

* C'est-à-dire, *Que qui n'est aidé de Dieu, ne le sera point.*

a Lieu où l'on garde le manger.

† On reçoit tout le monde.

Sa haute Essence est hors de la supposition du pour ou du contre,
Sa domination n'a besoin du service des Esprits ni des Corps,
Tous les êtres, vont parfaisant ses ordres,
Tant Fils des Hommes, qu'Oiseaux, Fourmis & Mouches,
Et à la table de sa bénéficence à l'heure du manger
L'Oiseau Simourg *vient du mont de* [b] Kaf *prendre sa refection.*
Sa gracieuse misericorde qui est l'ouvriere de toutes choses,
Est la Gardienne des Créatures & la Conservatrice du néant,
De lui provient la grandeur & les loüanges,
Son Royaume, est de tout tems, son Essence sans besoin,
Il pose à l'un une couronne de gloire sur la tête,
Il jette l'autre en bas du Thrône dans la poussiere:
Il pare l'un d'un manteau de felicité,
Il couvre l'autre d'un sac de malheurs,
Il rend le feu dans lequel [c] Abraham *est jetté un rosier,*
Il consume le peuple ennemi dans un feu [d] *tiré des eaux du* Nil,
S'il fait le premier, c'est une manifestation de son soin paternel,

S'il

b Montagne au bout du monde, où leurs Fables portent qu'il y a un Oiseau gros comme un Chameau.

c L'*Alcoran* porte qu'*Abraham* ne voulant pas embrasser la *Religion* de *Nembroth*, il le fit jetter en un feu ardent, mais que le feu ne le toucha point.

d Allusion à la septiéme playe d'*Egypte*.



S'il fait l'autre, c'est pour établir la main de son pouvoir.
Il perce pleinement le voile dont on couvre les actions mauvaises;
Mais il étend dessus ces actions le voile de sa misericorde.
Si pour réveiller sa crainte dans les ames il tire l'épée de sa justice,
Les Anges qui en sont les Ministres [e] *deviennent sourds & muets;*
Mais s'il profere un octroi de misericorde:
Le petit [f] Hezazil *criera, j'en veux faire la proclamation.*
Devant le Trône de sa grace & de sa gloire:
Les Grands mettent bas toute la grace de leur gloire:
A ceux qui s'abaissent dans la poussiere sa grace est proche,
Et à ceux qui crient en cet état, la demande est accordée.
Dans les choses qui ne sont point, sa connoissance est distincte,
De celles dont on n'a jamais parlé son oreille est remplie.
Par sa force il conserve les choses hautes & basses.
Dieu est seul Roi & Juge au jour du Jugement,
N'ayant besoin pour son service que le dos de personne ploye,
Ni que pour observer ses saintes Loix on prenne à la main le Livre sacré.
De la plume de la prévision il trace les lineamens dans la matrice,

Du

e N'écoutent point les plaintes des hommes.

f Oiseau plus petit qu'un Moineau, renommé en *Perse* pour son plumage & pour son ramage.

*Du bout du doigt il porte le Soleil d'*Orient *en* Occident.
D'un souffle il fait aller les grands navires sur les flots enfoncez.
La terre desobéissante & tremblante comme ayant la fiévre,
Il l'a cloüée ferme avec les montagnes enfoncées dans ses entrailles.
Il rend une goute de semence une Nymphe Celeste,
Qui pourroit concevoir qu'on fit un corps solide avec de l'eau.
La masse des cailloux il l'a semée de Rubis & de Turcoises,
A des fils d'Emeraudes il pend des g *Escarboucles.*
Il prend deux goutes d'eau, l'une dans la nuë qu'il lance en la mer,
L'autre dans le corps humain qu'il porte en la matrice,
De celle-là il fait le Globe brillant de la Perle,
De celle-ci une figure mouvante & raisonnante droite comme un Pin.
Quelle chose seroit obscure à sa connoissance,
Puis qu'à sa connoissance le caché & le découvert est tout un.
Il aprête la nourriture pour les serpens & pour les fourmis,
Et il la presente toute prête à ce qui n'a ni pied ni main ni mouvement.
Par sa force l'Etre a été tiré du Neant,
Qui peut hors lui faire quelque chose avec rien.
Il reduira ce qui est dans les espaces de ce qui n'est pas,
Et derechef de l'abyme du Neant il fera revenir dans les pleines de l'Etre:

M 2 *Tout*

g La rose attachée aux branches du rosier.

Tout le monde est d'accord sur sa Divinité, & qu'elle est,
Tout le monde succombe sous l'idée de ce que c'est.
On n'a rien apperçû au delà des bornes de sa gloire,
On n'a rien senti au delà de l'étendue de ses bontez,
Ni à sa haute essence peut arriver l'oiseau de la pensée,
Ni la main de la conception atteindre au giron de son excellence.
En cet Ocean mille navires ont coulé bas,
Dont on n'a pas trouvé une planche sur le rivage,
Quel profit de passer les jours & les nuits la tête inclinée sur cet abyme,
Sa main me tire continuellement par la manche, en me disant, leve toi.

Suite du sujet.

Le contour de la terre entre dans la connoissance de l'Ange,
Mais il ne sauroit y faire entrer le contour de ta connoissance, ô Dieu!
L'esprit ne peut être conçû par le corps,
Ni ton Essence glorieuse par la pensée.
On peut aborder l'éloquence de [h] Saebon,
Non l'Essence de l'incomprehensible mais très-loüable.
Le cheval des particuliers amis de Dieu a poussé le plus avant en ce chemin de sa connoissance;
Toutefois [je ne puis [i] *compter tes grandeurs] & ainsi chacun donne du nez en terre.*

On

h Nom d'un *Arabe*, célébre pour son éloquence & pour sa science.

i Mot de *Mahomed*, avec quoi le Poëte veut dire que quoi que les *Prophetes* ayent plus avancé que les

On ne peut galoper par tout en cette apre carriere,
Ni il ne faut pas que le cœur jette par terre le [k] *bouclier qui le couvre.*
S'il arrive à un homme pieux d'être tiré par l'amour de Dieu à la connoissance de ses secrets :
On ferme sur lui la porte pour ne pas [l] *retourner.*
Et si en cette assemblée des mortels on [m] *donne à quelqu'un à goûter la coupe de délices,*
C'est après lui avoir fait boire un philtre ravissant.
A un de ces oiseaux de Paradis, on couvre les yeux comme à un Faucon,
Et à celui à qui on laisse les yeux ouverts les [n] *aîles sont coupées.*
Personne n'a trouvé le chemin pour aller au trésor de [o] Karoun,
Car si quelqu'un l'a trouvé il s'est perdu.
Je me sens enfoncer dans ces flots fameux en naufrages,
Hors desquels nul n'a ramené son navire entier.
Si tu pries Dieu à présent de passer cet espace inconnu qui meine à lui,
Songe auparavant à trouver un cheval pour revenir.

En-

les autres dans la connoissance de Dieu, néanmoins puis que *Mahomed*, qui est le plus grand de tous, a dit cela ; c'est une marque qu'aucun d'eux n'est arrivé au but.

k La retenue.

l Il ne peut exprimer ce qu'il en sent.

m Si quelqu'un est favorisé de la connoissance de Dieu plus qu'un autre, il perd l'esprit en cette connoissance comme un homme enyvré.

n Ceux qui ont vû Dieu ne reviennent point pour en parler.

o C'est le *Cresus* des *Mahometans*, qui à leur dire gardoit son trésor dans un Labyrinthe enchanté.

Envisage toi bien avant dans le miroir de ton cœur,
Tu y trouveras peu à peu les traits Divins,
La seule odeur de l'amour Divin t'enyvrera,
Tu te souviendras de l'accord fait avec Dieu au commencement du monde,
Du pied de l'oraison éleve toi à la contemplation,
Et là tu prendras des Aîles, qui te ᵽ porteront à l'Amour de Dieu.
La verité déchirera à ton bord le voile des doutes.
Il n'y aura plus de voile étendu devant toi, mais tu seras frapé de la lumiére.
Et si le Cheval de l'Esprit se sent emporté,
Prens la bride tout surpris disant : arrêtons-nous.
Sur cette Mer nul ne s'est embarqué, qui ne fût transporté d'Amour,
Et personne ne s'y est sauvé qu'en allant à la queüe du Prophete ;
Mais tous ceux qui ont couru hors de cette piste,
Ils n'ont fait qu'errer çà & là en gens égarez,
Si quelqu'un choisit un chemin autre que celui marqué par le Prophete,
Jamais il n'arrivera au gîte.

De l'excellence du Prophete sur qui soit la grace de Dieu & sur sa Race.

Magnifique en dons excellens & éclatans :
Prophete des Créatures éclairées, Intercesseur du Peuple Fidéle,
Avocat de tous les humains, Médiateur en la Résurrection,
Guide de ceux qui montrent le chemin, Président du Jour du Jugement.
Doyen des Prophétes & Apôtres, Premier des Guides infaillibles

Dé-

ᵽ Quand tu le connoîtras, tu l'aimeras.

Dépositaire des volontez de Dieu, Ambassadeur dont l'Ange Gabriel étoit le Messager.
Intercesseur des Peuples, grand Prophete,
[q] *Pardonnant les péchez, Elevé d'une hauteur excellente, homme éleu,*
Sage, qui embrasse dans sa Science le cours des cieux, & tous les mouvemens des Astres,
Dont les lumiéres de tous les hommes sont des émanations de ses lumiéres,
Qui avant que l'Alcoran fût achevé,
A effacé les livres de mille sectes diverses,
Qui du mouvement de son doigt, en [r] *fendant la lune en deux,*
A percé les cœurs de la crainte de Dieu, comme une épée flamboyante,
Qui à sa naissance a fait évanouïr les choses renommées de ce monde.
Le Palais du Grand [s] Cosroës, *les fondemens de leur Empire,*
Qui de la parole [t] il n'y a, *a renversé* Lat & *les autres Idoles,*
Et en étallant les beautez de sa Loi, a dépouillé [v] Hohzi *de sa beauté,*
Et les a brisez, menu comme la poussiere.
Mais c'est bien encore plus, d'avoir aboli la Loi & *l'*Evangile.

Qui

q Ministeriellement.
r Miracle prétendu de *Mahomed.*
s Les *Legendes Mahometanes* portent, qu'à la naissance de *Mahomed* le Palais Royal de *Perse* tomba par terre d'un tremblement subit.
t C'est le commencement de la confession de foi Mahometane, *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu.*
v *Lat* & *Hohzi*, deux Idoles de la *Mecque*, adorées avant la venue de *Mahomed.*

Qui une nuit ayant mis le [x] *pied à l'étrier monta à un lieu plus sublime que les Cieux,*
En gloire, en puissance, en splendeur, laissant les Anges beaucoup au dessous de lui,
Qui dans ce voyage Celeste, fit sa premiére traite si longue,
Qu'il ne s'arrêta pas, où l'Ange Gabriel a été contraint de [y] *s'arrêter.*
Là lui dit le [z] *Seigneur du Temple de la Mecque,*
Toi chargé de mes Oracles, que ne viens-tu encore plus près,
Puisque tu as acquis mon amitié parfaite?
Pourquoi [a] *laches-tu la bride de mes conversations?*
Il répondit, il n'y a point de lieu plus outre où je puisse parvenir,
Je me suis arrêté, où mes Aîles ont plié sous moi.
Si je vole plus haut seulement de la grosseur d'un fil,
Les rayons de la gloire éclatante, fondront mes Aîles.
Nul homme ne demeurera engagé par ses péchez,
Qui a un tel Prophete pour Chef, le plus grand des Etres créez
Quels éloges pourrois-je te donner qui fussent dignes de Toi.
Je te salue Prophete des humains:
La misericorde de Dieu soit sur ton cœur,
Et sur tes amis, & sur tes Sectateurs.

O Dieu

[x] Autre fable qu'on fait de *Mahomed*, qu'il monta au Ciel sur un Cheval nommé *Borac*.

[y] C'est à dire, que les Anges n'approchent pas si près de Dieu que lui.

[z] Dieu.

[a] Puisque tu connois que tu es mon parfait ami, pourquoi ne pousses-tu jusqu'à moi.

O Dieu pour l'Amour du Prophete, & pour l'Amour de [b] *Fatmé,*

Dirige la fin de mes discours dans la droite voye:

Que si tu rejettes mes prieres, comme indignes d'être octroyées,

Je me jetterai à corps perdu dans le sein de la famille du Prophete

Quel dommage seroit-ce, O Pontife brillant de gloire?

A ta grandeur élevée jusqu'au trône de Dieu:

Qu'il y ait une poignée de pauvres gens à cheval derriere toi.

Tous s'attendent à toi en ce monde, & au Jour du Jugement,

C'est à Dieu à faire ton éloge, & il l'a faite ainsi,

Qu'il a mis l'Ange Gabriel, au nombre de ceux qui mettent la tête en terre devant ton Trône.

Les cieux les plus hauts, font soumission à ta gloire,

Toi qui étois créé, lors qu'Adam étoit encore eau & terre.

Tu es l'Origine de toutes les choses créées,

Les Créatures sont les branches, & tu es la Racine.

Je ne puis m'empêcher de parler de ta gloire, mais je ne saurois trouver de paroles pour le faire,

Parce que tu es au dessus de toutes les paroles.

L'éloge de ta gloire est parfaite dans le verset [c] Toulak,

Et celui de ta bonté, dans le Chapitre [d] Faha & Yesim.

Quels

b Fille de *Mahomed.*

c Verset de l'*Alcoran*, où Dieu est introduit loüant *Mahomed.*

d Chapitres du même Livre, où il est aussi loüé.

M 5

Quels éloges après ceux-là oseroit faire Sahdy *miserable mortel?*
La misericorde de Dieu soit sur toi, ô Prophete & la paix.

Préface contenant le sujet du Livre.

J'ai fait plusieurs fois le tour des parties du monde,
J'en ai consideré à loisir les divers Habitans,
Il n'y a point d'endroit où je n'aye fait quelque profit:
En chaque grange j'ai pris un épi pour l'aporter,
Mais je n'ai trouvé de gens humbles & purs nulle part comme à [e] Chyras.
La misericorde de Dieu soit sur un tel Territoire,
Pour les aimables gens de ce Territoire pur.
J'ai perdu l'affection que j'avois, pour le Grand Caire *& pour l'*Asie Mineure.
Mais faisant reflexion sur les charmans parterres de ce lieu,
J'ai senti de l'ennui d'y retourner les mains vuides voir mes amis.
J'ai pensé que qui vient du Caire *apporte du sucre,*
Et qu'on fait présent à ses amis des choses rares, des lieux où on a été;
*Mais que si ma main n'étoit pas pleine de ce sucre d'*Egypte,
Elle le devoit être de choses plus douces que le sucre;
Non de ce sucre que les hommes gourmands mangent en substance:
Mais de celui que les Maîtres de la Science, portent enfermé dans le papier.
Dès qu'à ce [f] *Palais Royal j'ai donné l'agencement,*

Je

[e] L'Auteur étoit natif de *Chyras*, & y finit ses jours.
[f] Le Livre.

Je lui ai fait dix portes de belles sentences:
La premiere, est la porte de la justice & du conseil,
Comment il faut conserver son Païs, & craindre Dieu.
La seconde, comment il faut traiter son peuple;
Que les Puissans du monde doivent donner gloire & louange à Dieu.
La troisiéme porte, est de l'amour & de l'ardente passion,
Non de l'amour, qui attache à soi-même, & qui le force.
La quatriéme est, de l'honnêteté & de la civilité.
La cinquiéme, de la resignation à la volonté de Dieu.
La sixiéme, est l'éloge de l'homme content de peu.
La septiéme, de la sagesse morale.
La huitiéme, de la pieté, & de l'humilité dans la prosperité.
La neuviéme, est de la repentance & de la bonne voye.
La dixiéme, des choses qu'il faut demander à Dieu, & c'est la fin
Du tems d'un vrai Homayon [g], *qui est une Epoque agreable,*
En une année heureuse entre les deux Fêtes [h],
La six cens cinquante cinquiéme.
Ce livre, qui est un thresor de pierreries, a été achevé.
Aye du respect pour ce Livre, vertueux & integre Lecteur:
Je n'ai jamais ouï dire qu'un homme vertueux fût inquisiteur des défauts d'autrui.
Il faut toûjours qu'une robe soit garnie de cotton,
Soit

g Un des anciens Rois de Perse.
h *Corban* & *Rahmazan*.

Soit que l'étoffe soit de soye, soit qu'elle soit de laine.
Si une veste de laine ne te plait pas :
Excuse, & couvre le cotton dont elle est garnie.
Je ne fais point le vain & le délicat sur ma capacité,
Je représente cet Ouvrage avec la contenance d'un pauvre :
J'ai apris qu'au jour de l'esperance & de la crainte,
Le clement Eternel fera misericorde aux méchans comme aux bons.
Toi de même, pour toutes les fautes que tu trouveras en mes discours,
Uses-en comme le Créateur du monde en use envers nous,
Et si une ligne te plaît entre mille :
Retire genereusement de dessus le Livre la main de calomnie.
Crois qu'en Perse *mes écrits n'ont pas plus de prix,*
Que le [i] Musc *au grand* Tybet *en* Tartarie ;
Ma réputation, comme le son d'un tambour, fait du bruit au loin,
Tant que j'étois enfermé chez moi sans paroître, mon incapacité étoit cachée.
Sahdy *a aporté une fleur en un parterre* [k] *de fleurs incomparable,*
Comme si quelqu'un portoit aux Indes *du poivre ou des singes.*
Ma pensée n'est pas en cet Ouvrage,
Qu'en instruisant les Rois, j'aye décrit leurs attributs.

Elo-

[i] Comme qui diroit que des pommes en *Normandie.*

[k] Allusion de son Livre, publié en un Païs de Savans, à une fleur apportée à *Chyras*, qui est le plus abondant Païs en fleurs.

Eloge * d'Aboubekre fils de Sahady.

Le bonheur soit sur ses veilles & sur son repos.
Cependant j'ai fait des Vers *au nom d'un grand homme,*
Afin que les gens d'esprit disent en les recitant:
Sahdy *qui a enlevé la* [a] *boule de l'éloquence,*
*Vivoit au tems d'*Aboubekre *fils de* Sahady.
Il est convenable que je fasse autant de bruit de vivre du tems de son régne,
Que ceux qui vivoient du tems de [b] Nouchirevon.
Il est le Chef des Chefs, la Couronne des Rois,
Du tems de sa justice, le monde fait le glorieux & le fier.
Si quelqu'un échapé de la violente oppression se refugie sous son Sceptre,
Il trouvera qu'il n'y a de repos & de sûreté qu'en son ombre.
Qu'il est doux de prendre son refuge au Sanctuaire de Dieu,
En ce [c] *Palais, où il est dit,* qu'on y vienne de toutes parts avec véneration:
Il recherche le bien, il met sa confiance en Dieu,
Toi, ô Dieu! *conserve à jamais l'ombre de ce Trône auguste.*
Il a baissé vers moi humblement & courtoisement,
Cette Tête couverte d'une Tiare qui touche le Ciel:
Qu'est-ce? si un pauvre s'abaisse même jusqu'en la poussiere;

Mais

* Prince souverain de *Chyras.*
a Figure prise du Jeu de mail.
b Ancien Roi de Perse très-renommé.
c Comparaison du Temple de la *Mecque* au Palais du Roi.

M 7

Mais un Grand qui s'humilie c'est un homme de Dieu.
Les meilleurs discours se perdent & s'envolent ;
Mais la renommée de generosité court le monde.
D'Homme comme lui, de grand genie, de sens droit, d'entiere équité ;
Le monde depuis qu'il est monde, n'a de souvenir.
On ne voit de son tems craintes ni fâcheries,
Ni que personne gemisse sous les coups d'une main inique.
On n'a point vû tel naturel, telle droiture, telle façon d'agir,
Fereidon [d] *en son immortelle gloire n'en avoit une telle ;*
C'est ce qui fait que son Etat est affermi devant Dieu,
Parce qu'il fait que les mains foibles sont affermies par sa justice.
Comme l'ombre des corps est répandue par tout,
De son tems [e] Zali *ne se seroit pas soucié de* [e] Rustam.
De tout tems les hommes se sont plaints du tems, & du sort, & du Ciel, & des Astres,
Mais de ton tems, ô Roi ! *je voi le repos & l'aise des creatures ;*
Mais après toi, je ne sai comment les hommes feront,
C'est aussi un effet de ton bonheur si grand & si étendu,
Que le tems de Sahdy *est de ton tems ;*
Car tant que le Soleil & la Lune dureront,

Ton

d Roi de Perse de la premiere race.

e e Personnages célébres dans l'Histoire des premiers tems de *Perse*, l'un petit comme un Pygmée, l'autre grand comme un Geant. Le sens est, que le petit n'a pas peur du grand.

Ton nom sera éternel en ce Livre,
Tous les Rois qui sont ornez de grands noms
Se sont formez sur l'exemple de leurs Dévanciers,
Mais toi en la gloire de ton régne,
Tu emportes le prix de tous ceux qui ont été avant toi.

Continuation du même Discours.

Le Prophete Alexandre *avec son mur de métail & de pierre,*
A rendu à [f] Yagoug *l'entrée du monde impossible.*
Les biens que Dieu *t'a donnez sont un rempart contre l'infidelité,*
*Plus précieux & plus fort que ce mur d'acier d'*Alexandre.
L'homme Eloquent qui parle de la Force & de la Justice;
S'il en parle autrement que toi, il merite d'être sans langue.
Je vois à plein les innombrables excellences de ce Roi,
Mais ma bouche est un trop petit espace pour les contenir.
Que si je voulois mettre en ce Livre ces excellentes qualitez,
Il faudroit que je fisse après un autre Livre pour mon sujet.

Je

f L'*Alcoran* fait une fable de *Yagoug* & *Magoug*; qui doivent venir ruïner le monde, & le remplir d'infidelité; & cette fable, qui a été composée sur ce qui est dit de *Gog* & *Magog* dans l'*Apocalypse*, porte qu'un Prophete *Alexandre* a fait un mur d'airain du côté qu'ils doivent venir, pour les empêcher de passer.

Je demeure accablé sous la reconnoissance que je lui dois,
Pour tant de faveurs que j'ai reçuës:
Au lieu d'ouvrir la bouche, je ferai mieux de lever les mains. g
Que le monde concoure à tes desirs, que le Ciel soit ton camarade,
Que tu sois conservé par la main qui soûtient l'Univers:
Que ton Etoile soit un Soleil éclatant & éternel dans le monde;
Mais que les Etoiles de tes ennemis soient des Cometes qui se brûlent & se dissipent.
Que nul des accidens de ta vie ne te cause de déplaisir,
Que jamais il ne s'éleve de poussiere en ton esprit,
Que ton cœur soit en une ferme tranquilité, ton palais en une tranquile fermeté.
Que de tes Etats le trouble, & la crainte soient infiniment loin,
Que ton interieur soit entretenu, assuré & gai, par les influences de Dieu.
Qu'en tout ton Empire on posséde son cœur heureux, on exerce sa Religion joyeusement;
Car si dans le cœur du Roi il y a du chagrin & de l'ennui:
Le cœur du peuple sera miserable.
Que ta santé ne reçoive pas plus d'alteration que ta foi,
Et que qui a l'esprit si renversé, que de te vouloir du mal, ait le cœur de même:
Bref que le Créateur du monde étende sa misericorde sur toi,
Et après cela que puis-je dire, qui ne soit vent & vanité;

Car

g Prier Dieu.

Car c'est assez que Dieu *très-grand,*
Etende sa grace sur toi par une continuelle augmentation.
Sahdy [h] *fils de* Zengui *n'a pas quitté le monde avec douleur*
Ayant laissé un Enfant renommé tel que toi.
O Dieu! *que sur son tombeau fameux,*
Ta bonté fasse pleuvoir la misericorde en chaque saison,
Et si la mémoire de Sahdy, *fils de* Zengui, *est si heureusement renommée.*
Aboubekre *fils de* Sahdy, *ait le Ciel pour son parfait ami dans tous les âges,*
Et que l'ait aussi [i] Atabek Mahomed *Prince heureux,*
Seigneur de la Couronne & du Trône.

A la gloire du Prince Atabek Mahomed, fils d'Aboubekre.

Jeunesse heureuse, brillante aurore, cœur généreux,
Qui sur un visage jeune, portes une gravité ancienne,
Qui joins un cœur brave à un esprit savant, & à un jugement formé
Jeune homme d'un bras vaillant, & d'un sens sage,
Que la terre est une bonne & heureuse mere,
Qui a élevé un tel enfant sur ses genoux.
De sa main liberale il a inondé le monde,
Et en gloire & en grandeur il a passé [k] Soreia,
C'est une merveille sans pareille, que ce regard Royal qui est sur ton visage :

O Chef

h *Sahdy*, le Pere du Roi.
i Le Fils du Roi.
k Etoile de la premiere grandeur.

O Chef[l] *des Grands Gouverneurs! élevez en puissance,*
L'huitre qu'on voit pleine de perles,
N'a pas la valeur d'une seule perle;
Mais toi tu possedes cette perle unique & sans pareille,
Qui est digne de faire la gloire de la Couronne.
Conserve, ô Dieu! *par ta bonté, ce jeune Prince,*
Contre le mal des mauvais regards,[m]
Rens le ô Dieu! *le plus renommé Prince du monde,*
En Justice, en pieté, en magnificence, en gloire.
Environne-le de sûreté & de paix, & que pour Centre il ait la bonne conscience.
Que ses desirs soient remplis en cette vie, & qu'en l'autre il soit au dessus des desirs.

Vœux pour le Roi.

Puisses tu ô Roi! *ne recevoir jamais de déplaisir d'un odieux ennemi.*
Que les revolutions du monde ne te blessent jamais.
Puisses-tu porter du fruit comme les [n] *Arbres celestes:*
Que du Pere célébre en tous âges il sorte des enfans renommez.
Soit à jamais loin de bien & de secours,
Qui médira de cette noble famille.
Merveilleuse est ta pieté & ta sagesse, merveilleuse ton équité & ta justice:
Merveilleuses sont tes richesses & ta puissance, que tout cela soit perpetuel;
Le nombre de tes faveurs, l'excellence de ta justice ne se peut exprimer.

Quel

l Le Roi.
m Envie, jalousie, haine.
n Gens excellens.

Quel service te pourroient rendre les loüanges de ma bouche?
O Dieu! *prens soin de ce Roi, qui prend soin des Pauvres:*
Que son Peuple soit heureux sous son ombre!
Que cette ombre soit long-tems conservée sur leur tête,
Entretien son cœur dans la grace de la Pieté:
Que l'arbre de son espérance aille toûjours croissant:
Que par ta misericorde sa tête soit toûjours verte, son visage toûjours blanc.
Ne te précipite point ô Sahdy! *à lui donner force conseils:*
Si tu as quelque bon avis, dit le Roi, *vien vite me le donner,*
Tu sais où il faut aller & le Roi est prudent,
Tu dis la verité, & le Roi aime & entend la verité.
A quel bien ô Grand Roi! *mettrois tu les neuf cieux*
Sous les pieds de Kasel ° Arsolan.

La piece qui suit est du Poëte Afez & le reste du Poëte Sahdy.

Fable d'un homme pieux, & d'un crane pourri.

J'ai oui dire qu'un jour sur les bords du Tygre,
Un crane pourri parla de cette sorte à un homme pieux:
J'ai été autrefois un grand Monarque
Qui me couvrois ma tête d'une couronne:
Le

° Nom d'un premier Ministre célébre chez les *Tartares*; c'est-à-dire, *il faut gouverner soi-même.*

Le Ciel m'aidoit & la Fortune aussi.
Ayant conquis la Perse par mon bras puissant
Je desirai de devorer de même la Caramanie
Mais *les vers* devorerent ma Cervelle.
Ote le p coton des oreilles de ton entendement,
Et le sage conseil d'un mort arrivera à tes oreilles.
La pointe de ce dixain consiste dans l'allusion du mot de Kirman qui signifie la Caramanie & aussi des vers.

F A B L E.

Un homme du Pais de Parthe proche Casbin,
M'est venu aborder monté sur un Tygre.
A cette vûe une telle crainte m'a saisi,
Que d'étonnement je ne pouvois ni fuir, ni me remuer:
Lui au contraire se mordoit les doigts pour s'empêcher de rire:
Puis il m'a dit, ô Sahdy! *ne sois pas surpris de ce que tu vois,*
Toi aussi ne retire point ton cou de dessous le joug de Dieu,
Et rien ne retirera son cou de dessous ton joug.
Tant que le Roi *sera obéissant aux ordres de* Dieu,
Dieu *sera son conservateur & son aide.*
La voye de régner c'est de ne point détourner ses pas de la voye Royale;
Et alors tu auras l'accomplissement de tous tes desseins:

Ce-

p On met du coton en *Perse* dans les oreilles contre les maux de tête; & par figure on dit, *ôter le coton de ses oreilles*, pour dire, *écouter*.

Celui-là profitera beaucoup des conseils qui lui sont donnez
A qui les discours de Sahdy *plairont*
Le monde, mon ami, n'est permanent pour personne,
Fixe ton affection sur l'Auteur du monde & c'est assez.
Ne t'endors point dans les bras caressans du monde,
Car il en a engraissé beaucoup comme toi & puis les a immolez.
Lors qu'une ame pure a dessein de s'envoler hors du monde,
Qu'importe de prendre son vol de dessus le trône ou de dessus le fumier:
Chaque feuille d'un arbre vert aux yeux d'un homme éclairé,
Est le feuillet du livre qui enseigne la connoissance du Créateur:
Les branches seiches de l'arbre venant à reverdir à chaque Printems,
Donnent du Fruit de differentes couleurs par la beneficence de Dieu.
Si l'on donne à un pauvre craignant Dieu *la moitié d'un pain,*
Il en fera part de la moitié à un pauvre tel que lui.
Si un Conquerant s'empare d'un Royaume,
Le voilà saisi de convoitise pour un autre Royaume.
La Nûe, les vents, la terre, le Soleil & le Ciel sont occupez:
A te mettre le pain à la main, & t'exempter de disette,
Tout est employé à ton service, en executant ponctuellement les ordres donnez pour cela,
Y auroit-il de la conscience à toi, de n'executer pas les ordres qui te sont donnez?

Bon

Bon & liberal Souverain qui aux splendides tables de ton Palais,
Reçois comme Pensionaires les Infidéles, les Idolatres & les Athées,
Comment pourrois-tu en repousser rudement tes chers amis:
Toi qui prens garde chaque jour qu'il y ait de la place pour tes Ennemis.

CHAPITRE XV.

De la Médecine.

LES Persans appellent les *Médecins Hakim*, mot qui vient du terme *Hebreu*, *Hakaym*, qui signifie *conservateur de la vie*, & ils ont estimé de tout tems l'art de la *Médecine*, par dessus tous les arts. Il ne faut pas douter que les *Orientaux* ne soient les premiers, & les plus anciens Médecins du monde; cela paroît, entr'autres choses, aux noms ou termes des remédes, qui sont la plûpart *Arabes*, comme je l'ai déja remarqué. Mais il est certain qu'il n'y a pas aujourdhui de Païs dans tout l'*Orient*, où l'on estime plus la *Médecine*, que l'on fait en *Perse*, ni qui produise plus de *Médecins*. On dit communnément en *Perse*, que les *Médecins* & les *Astrologues* devorent le Païs, & cela est vrai. Le Roi en a un grand nombre à ses gages, dont la dépense ordinaire est de plus de deux millions cinq cens mille livres, sans l'extraordinaire, qui consiste en présens, en charges, & en autres bienfaits. On a raison de joindre ensemble les *Médecins* & les *Astrologues*, puisque ceux-là dépendent fort de ceux-ci; les *Persans* ayant un si ri-

ridicule entêtement pour l'*Astrologie*, qu'à moins que l'*Astrologue* ne les assure que la constellation est bonne pour être *saigné*, ou pour prendre *Médecine*: ils n'executeront point l'Ordonnance du *Médecin*, quoi qu'il puisse dire. Mais si ces Docteurs se traversent ainsi durant la maladie, ils se rendent service en revanche à la mort des personnes éminentes, l'*Astrologue* l'attribuant à l'incertitude de l'art du *Médecin*; le Médecin la rejettant sur ce que l'*Astrologue* n'avoit pas bien pris l'heure pour donner ses remédes. Les Astrologues disent là-dessus assez plaisamment, *que leur sort est bien rude au prix de celui des Médecins, parce que si l'Astrologue fait une faute* (c'est-à-dire, s'il se méprend au calcul) *le Ciel la découvre*; *mais que si le Médecin fait une faute la terre la couvre*, c'est-à-dire, qu'on met le mort dans la fosse sans qu'il en soit plus parlé. Les *Persans* font comme l'on voit de petits contes sur les *Médecins*, comme on en fait ailleurs: j'en raporterai encore un. Les Cimetieres en *Perse*, sont la plûpart hors des villes, cependant il y en a quelques uns deçà & delà dans l'enceinte des murailles & sur tout à *Ispahan*. Ils disent qu'il y avoit un *Médecin* de cette ville-là, qui ne passoit jamais par le Cimetiere de son quartier, sans se couvrir le visage de son mouchoir; on lui demanda pourquoi il se cachoit ainsi; *c'est*, répondit-il, *qu'il y a ici bien des gens qui y sont arrêtez par mon Ordonnance, & j'ai peur que quelqu'un ne me reconnoisse, & ne me prenne au collet.* Cependant il faut observer que quoi que la Médecine soit la *Science* la plus cherie & la plus recherchée en *Perse*, & en-

entr'autres celle qu'on appelle la *prophilactique*, ou *la conservation de la santé*; c'est néanmoins celle qu'on y acquiert avec le plus de difficulté, aussi bien que dans les autres parties de l'Orient; ce qui vient non seulement de ce qu'ils n'en font point de leçons publiques, non plus que de la Jurisprudence; mais aussi de ce qu'ils ne découvrent pas volontiers aux autres les connoissances qu'ils y ont acquises. J'ai joint ensemble la Jurisprudence & la *Médecine*, comme compagnes d'un mauvais sort. Il y a des Docteurs *Mahometans*, qui bien au contraire reduisent toutes les Sciences à ces deux-là, l'une pour l'*ame*, l'autre pour le *corps*, definissant la *Jurisprudence*, la *connoissance des choses duës à Dieu*, *& duës à l'homme*.

Ils jugent des maladies en tâtant le *poux*, ou seulement en observant les *urines*; car ils aprenent tous à traiter les maladies sans les voir, à cause du sexe feminin: les *Persans* ne laissant jamais voir leurs femmes pour quelque cause, & pour quelque occasion que ce soit. Quand le *Médecin* demande à leur toucher le *poux*, elles donnent le bras couvert d'un crêpe ou linge très-fin au travers d'un rideau, & il leur touche le poux. Les *Médecins Persans* font aussi des Consultes, comme on fait dans nos Païs, mais ils saignent beaucoup moins que nous, guerissant la fiévre qui est la plus ordinaire maladie du Païs, avec des émulsions & autres breuvages, dont ils font prendre jusqu'à quatre ou cinq pintes à diverses reprises dans une matinée, & puis ils rétablissent le malade par des confections & par des cordiaux. Ils n'ordonnent jamais

ces

ces ſortes de remédes qu'on appelle des lavemens, quoi qu'ils ſachent bien ce que c'eſt, & qu'il en ſoit parlé dans leurs livres; l'uſage n'en eſt nulle part chez eux, ce qui vient, comme je penſe, d'un excès de retenue à l'égard des parties du corps que la pudeur nous empêche de découvrir; car dans leur *Religion*, il eſt défendu d'être jamais découvert dans ces endroits-là, ni au bain, ni dans le lit même; ce qui fait qu'hommes & femmes couchent toûjours avec le calçon. Une choſe que je n'aurois pû croire, ſi je ne l'avois vûe, c'eſt l'aſſurance avec laquelle les *Médecins Perſans* promettent la ſanté, & la promettent promptement dans les maladies même les plus deſeſperées & aux dernieres extrêmitez. Ils diſent avec un grand ſerieux aux pauvres mourans; *il n'y a nul danger, vous ſerez gueri dans deux ou trois jours, le remède que je vous ordonnerai vous tirera d'affaire incontinent.* C'eſt ce que j'ai apris par experience dans une fiévre continue que j'eus dans la *Caramanie deſerte.* Je ne pus arriver que le ſixiéme jour en lieu, où il y eût des *Médecins*, & je croiois être prêt à mourir; mais le *Médecin* étant venu me voir le matin: il me dit gravement: *cela n'eſt rien, je vous ferai paſſer la fiévre dans deux heures.* Un Chirurgien François, que j'avois avec moi, regardoit ce *Médecin* comme un fol; mais la choſe réüſſit tout comme il le diſoit, comme je le raconterai dans le Volume ſuivant.

Leur *Médecine* eſt la *Galenique*, qu'ils exercent differemment ſelon les differens climats; mais toûjours en ſuivant religieuſement *Galien.* Ils appellent Galien *Galenous*, & ils en

raportent plusieurs contes fabuleux, comme entr'autres ils le font contemporain de *Jesus-Christ*; quoi qu'il n'ait vêcu que plus de cent soixante ans après, & ils prétendent qu'il y avoit beaucoup de Commerce entr'eux. Ce conte est pour appuyer une reverie des Théologiens *Mahometans*, qui porte que lors que *Dieu* envoyoit des Prophetes au monde, il leur donnoit entr'autres dons qui servoient de marque & de preuve de leur mission, celui de faire miraculeusement les choses, qui étoient les plus connuës & les plus estimées dans leurs tems; par exemple, disent-ils, quand *Moyse* vint au monde, la Magie étoit l'art auquel on excelloit & dont on étoit le plus curieux, & *Dieu* donna à *Moyse* le talent de produire surnaturellement les plus merveilleux effets de la *Magie*. Ainsi quand *Jesus-Christ* vint au monde l'art de la *Médecine* étoit monté au plus haut periode, car c'étoit le tems de Galien, & à cause de cela *Dieu* donna à *Jesus-Christ*, entr'autres dons miraculeux, celui de guerir les maladies sur le champ. Les Légendes *Mahometanes* ajoûtent que *Galien* ayant oüi parler des guerisons que *Jesus-Christ faisoit*, dit, ce ne peut être là un homme naturel, ce doit être un Prophete, & que là-dessus il lui envoya son neveu avec une Lettre en ces termes: *Moi Galien homme très-vieux*, *Médecin des Corps*, *à vous le Médecin des Esprits*. *Ce que j'entends dire de vous & de vos œuvres me ravit d'admiration & m'est inconcevable: ne pouvant vous aller trouver à cause de mon âge, je vous envoye mon Neveu afin que vous lui disiez ce qui est pour mon bien & pour le bien du monde*. Ces Légendes assurent que ce Neveu

veu de *Galien* eſt *Saint Philippe*, lequel *Jeſus-Chriſt* retint auprès de lui, & en fit un de ſes Apôtres.

Les autres grands Maîtres des *Perſans* en *Médecine* ſont *Hermes Triſmegiſte*, qu'ils appellent *Ormous*, Avicenne ou *Abou-ſina* ce Grand & célébre *Philoſophe* & *Médecin*, le plus célébre de l'*Aſie*; ils ne connoiſſent guere Averroës, comme ayant vêcu dans un païs trop éloigné d'eux, ſavoir en Eſpagne, où il fleuriſſoit à la fin du ſixiéme ſiécle de leur Epoque. Leur grand cours de *Médecine* s'appelle *la Somme du Roi de Careſchm*, Prince qui régnoit ſur la partie Septentrionale de la *Perſe*, où il compoſa ſon Ouvrage, il y a environ cinq cens ans.

Il n'y a preſque point de Chirurgie chez eux: leurs Chirurgiens ne ſont que de ſimples Barbiers, dont la plûpart ne ſavent que ſaigner. Les raiſons principales que l'on peut alleguer de ce que cet art eſt ignoré en *Perſe* ſont premiérement que l'on ne ſe bât pas en ce Païs-là, comme on fait en Chrétienté, qu'on y va fort rarement à la guerre, & qu'on s'y ſert plus d'armes blanches que d'armes à feu. Secondement que la ſechereſſe & la chaleur de leur air les exempte de ces maladies, qui naiſſent de fluxion, & de corruption d'humeurs, ſi communes dans nos Païs, & auxquelles il faut appliquer le fer & le feu; & en troiſiéme lieu de ce que cet air par ſa pureté guerit les playes de lui-même preſque ſans emplâtre & ſans autres apareils. Je ſuis ſûr qu'il n'y a pas un *Médecin* dans tout l'*Orient*, qui ait vû faire une diſſection, & il ſeroit auſſi fort difficile d'y en faire ſi ce n'étoit ſur des

corps encore chauds, car la chaleur & la ſecheresse de l'air font qu'ils s'enflent, & qu'ils ſentent mauvais tout auſſi-tôt. J'ai pourtant vû chez les *Médecins* du *Roi* des Livres d'*Anatomie*, qu'ils me diſoient être des Livres fort anciens, mais dont néanmoins les figures, qui étoient en aſſez grand nombre, étoient ſi mal faites, qu'on avoit peine à y rien comprendre; je leur ai vû auſſi des herbiers à ſec, où ils aprennent à connoître les ſimples, & tous les *Médecins* en ont. Il y en a parmi eux qui ont connoiſſance de la *circulation du ſang*, & qui m'aſſuroient qu'il y avoit long-tems qu'on connoiſſoit cela dans leur Païs; je ne ſai s'ils ne le diſoient pas par un ſimple mouvement de vanité. Ce qui pourroit faire croire le contraire, c'eſt ce que j'ai remarqué dans tous leurs Caſuiſtes, qu'en traitant des animaux purs & des impurs, ils aportent par tout la diſtinction de ceux qui ont le ſang circulant, & de ceux qui ne l'ont pas.

Les *Médecins de Perſe* ſont auſſi *Droguiſtes* & *Apotiquaires*, & ont chacun leur Boutique dans laquelle ils ſe tiennent, ſoit durant tout le jour, ſoit à certaines heures ſeulement, ſelon qu'ils ont plus ou moins de pratique; ayant leur frater ou Compagnon Droguiſte à côté d'eux. On leur méne-là les malades, qu'on porte ſur un cheval dans les bras d'un homme monté en croupe pour les tenir. On connoît à cela en *Perſe* qu'un homme eſt malade, & à une groſſe toile blanche au cou qui paſſe ſur l'eſtomach, s'attachant à la ceinture. Les gens des champs viennent en cette maniere montez ſur des Anes conſulter le Médecin. L'on en rencontre tous les matins beau-

beaucoup qui paroiſſent dans une extrême foibleſſe & la plûpart moribonds. Le *Médecin* ſans ſe remuer de ſa place demande d'abord à voir l'*urine* ; car on en porte toûjours une phiole: après il fait *tirer la langue*, enſuite il ſe léve & va tâter le *poux*, puis il s'informe du commencement de la *maladie*, des douleurs, & des autres ſymptomes; & après il prend un morceau de papier de trois doigts en carré, & y écrit ſon *Ordonnance* ou *Noska*, comme ils l'appellent, laquelle il donne à ſon Compagnon Apotiquaire, qui met les drogues en divers cornets, & les préſentant dit, *il faut tant*. Pendant que l'*Apotiquaire* peſe les drogues le *Médecin* preſcrit le regime, qu'il délivre auſſi ſur un morceau de papier, & donne ſa bénediction au malade, en ces mots, *Koda chafa midecd*; c'eſt, *Dieu qui donne la ſanté*. On donne quelquefois cinq ou ſix ſols au *Médecin*, pour ſon ordonnance, mais il ne demande jamais rien pour cela, parce que le payement de ſon ordonnance ſe trouve dans la vente des remédes qu'il fait prendre à ſa boutique, leſquels ne ſont pas prêts à prendre, comme la plûpart de ceux de nos *Apotiquaires:* ce ne ſont ſimplement que des Ingrédiens ou drogues; chacun fait les préparations de ces drogues chez ſoi, ſur tout les pauvres gens & les gens du commun. Pour ce qui eſt des autres ils font venir le *Médecin* chez eux: les plus grands *Médecins* ont dix *chayets* pour la premiére viſite, & la moitié pour les autres: dix *chayets* font environ *quarante cinq ſols de nôtre monnoye*. Entre ces *Médecines* qui ſe préparent ordinairement chez le malade, comme j'ai dit, les plus chéres reviennent

 à ſix

à six ou sept sols, & les communes à dix-huit deniers. C'est de cette maniere que les *Médecins Persans* exercent leur art, qui paroîtroit bien foible s'ils l'exerçoient dans un Païs, dont l'air fût aussi rude que le nôtre; mais l'air sec de ce Païs-là aide plus à rétablir & à conserver la santé que leur Science & tous leurs remédes. J'oubliois à dire que les *Médecins*, qui ont des étudians en *Médecine* les tiennent près d'eux à la boutique, comme des apprentifs, leur donnant à lire leurs ordonnances & la diete qu'ils prescrivent.

J'ai observé que les *Persans* saignent beaucoup moins que nous; cependant ils font si peu de cas de la saignée, qu'ils se font saigner d'eux mêmes & sans avis de *Médecin*, comme lors qu'ils se sentent quelque démangeaison, quelque altération, quelque pesanteur & quelqu'autre mal semblable. La saignée se fait sans façon parmi eux. J'ai rencontré mille fois dans les rues des gens que l'on saignoit. Le Barbier meine le malade contre la muraille; car comme je l'ai observé les Barbiers sont Chirurgiens: tous deux se mettent en bas le corps droit sur les pieds, & le Barbier tire une courroye de cuir, dont il lie le bras fort serré, & puis sans le froter ni chercher la veine, il tire sa lancette qui est grande trois fois comme les nôtres, ayant un manche gros, comme un manche de couteau, & il perce la veine adroitement & fort surement: il fait courir le sang à terre, & lors qu'il juge, qu'il en a assez tiré, il ôte la ligature & arrache d'un coin de sa veste un peu de cotton, dont elle est garnie: il le met sur la playe, & prenant le mouchoir du patient il le lie dessus, & voi-

là

là la ſaignée faite, pour laquelle on donne ordinairement deux ſols. On tient chez les *Mahometans*, comme chez les Juifs, que le ſang eſt impur, & qu'il ſouille les perſonnes qui le touchent & les choſes qui en ſont tachées, & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle les *Médecins* ne le font jamais garder, & ne ſont pas inſtruits à y faire des obſervations. J'avouë que j'eus grand peur un jour que je vis avec quelle lancette on me vouloit ſaigner; cependant la ſaignée ſe fait fort bien, & l'on n'entend jamais dire qu'il en arrive d'accident; ce qu'il faut attribuer peut-être à ce que ces gens ſaignent au grand jour, & que les vaiſſeaux ſont plus apparens. Ces Barbiers *Perſans* raſent à merveille & j'ai vû de leurs aprentifs agez ſeulement de dix ans qui raſoient auſſi bien que les Maîtres: ils ont la main ſi legére qu'on ne ſe ſent pas raſer, & ils n'y font pas plus de façon qu'à la ſaignée. Leur baſſin à raſer eſt un godet grand comme le creux de la main, ils en tirent l'eau qui eſt toûjours froide dont ils ſe mouillent les mains, & en frotent la tête bien fort & aſſez de tems, & après cette friction ils raſent avec un raſoir qui eſt petit, comme je l'ai décrit ailleurs: on diroit qu'ils ne font que faire couler le raſoir, ainſi cela eſt fait dans un inſtant: ils raſent le viſage de même maniere, puis ils coupent les ongles des mains, après ils manient la tête & tout le corps tirant les bras & les doigts, comme s'ils vouloient reduire des dislocations, & puis ils préſentent le miroir pour ſe regarder, tout cela pour deux ou trois ſols. Ils font un conte d'un *Perſan*, qui étoit raſé par un Barbier *Européan*;

pean; le *Persan* trouvant qu'il lui faisoit de la douleur baissoit la tête tant que le Barbier en avoit encore plus de peine à le raser : il lui demanda pourquoi il baissoit ainsi la tête & la retiroit ; *c'est*, dit-il, *que vous Europeans rasez si adroitement que par reconnoissance je voudrois vous baiser les pieds*.

Quoi qu'il y aït beaucoup de *Médecins* en *Perse*, comme je l'ai observé, néanmoins à parler en général, c'est un Païs fort sain, de sorte qu'excepté les contrées maritimes, on y jouït par tout d'une aussi bonne santé qu'en lieu du monde. Je raporte cela à deux causes, l'une que l'air de la *Perse* est fort sec, & comme cette temperature est la meilleure pour la conservation de la santé, il s'ensuit qu'en ce climat-là, on doit être moins sujet aux maladies : l'autre est la sobrieté de ce Peuple-là, & la tranquillité de leur esprit.

On ne connoît point en *Perse* cette maladie meurtriere que nous nommons la peste, ni ces douleurs si violentes qu'on appelle la *gravelle*, & la *pierre*, la *goute*, & la *Sciatique*, le mal de *dents*, & le mal de *tête*, & tous les autres maux qui procédent des mêmes causes ; & quant à ce fleau si universel dans nos Païs froids je veux dire le mal *vénerien*, il ne produit pas en *Perse* de si funestes effets que dans nos regions Occidentales. On n'y est point sujet non plus aux maladies de *poumon*, à l'*apoplexie*, au *mal caduc*, à la *petite verole*; mais j'aurai plûtôt fait de dire les maladies auxquelles les *Persans* sont le plus sujets. C'est premiérement l'*Eresipelle*, le *pourpre*, la *Colique*, la *pleuresie* & la *dyssenterie*, que les *Persans* appellent les *maux de l'Eté*, & qui pro-

proviennent d'un excès de chaleur causé par l'usage immoderé de la glace : les Persans boivent non seulement à la glace, mais même la glace fonduë & cela en Hiver comme en Eté. Secondement ce sont les *fiévres intermittentes*, & particuliérement celles qui commencent par frisson, qu'ils appellent les *maux de l'Automne*, étant à observer que l'*Eté* & l'*Automne*, sont les saisons les plus maladives en *Perse*, & qu'il y a peu de malades l'Hiver & le Printems. En troisiéme lieu il y a l'*Hydropisie*, la tigne aux enfans, & la *verole volante* à toute sorte d'âge, qui sont des maux, qui naissent aussi en toutes saisons. Outre ces maladies qui sont les plus communes, & qu'on peut dire universelles, il y a les maladies epidémiques ou *régionales*, comme les *vers* aux jambes le long du *Golphe Persique*, l'*Ictericie* ou la *jaunisse* le long de la Mer *Caspienne*, où cette maladie est assez générale : on l'appelle *jallou el bandon*, d'où peut être venu le mot de *yallow yander* que les Anglois donnent à ce mal.

La premiére maladie à laquelle les Enfans sont sujets est la *tigne*, qui les tient souvent jusqu'à dix ou douze ans, & qui leur arrive vrai-semblablement de ce qu'on leur rase la tête des l'âge de six mois ; ou peut-être de ce que le rasoir des Barbiers n'étant pas assez net, à cause qu'ils rasent toute sorte de gens avec les mêmes instrumens, il excorie & enleve l'épiderme qui est tendre & délicat, dans un tel âge. On a raison de le croire ainsi, à cause que les enfans des *Armeniens*, à qui l'on fait la tête au Ciseau & non pas au rasoir, ne sont point sujets à ce mal ; on ne l'estime

pourtant pas honteux en *Perse*, parce qu'il eſt commun & que la ſechereſſe de l'air empêche, qu'il ne ſoit infect & de mauvaiſe odeur. Cette même ſechereſſe d'air aide fort auſſi à ſa gueriſon: on ſe ſert pour cela d'une calote de goudran qui s'ôte & ſe remet, comme un bonnet, par la même raiſon de l'air que je viens de toucher; mais ceux qui ont eu la tigne ont d'ordinaire la pelade après en être gueris; un grand nombre de gens contractent ce mal qui paroît l'Eté en ſe découvrant la tête laquelle on aperçoit marquée de grandes taches blanches, qui eſt le ſigne de ce mal.

Les *fiévres* viennent d'indigeſtions d'eſtomach par l'uſage immoderé des fruits, & c'eſt pour cela qu'il y en a beaucoup plus en Automne que dans les autres ſaiſons.

L'*Hydropiſie*, qui eſt la maladie la plus mortelle du Païs, naît de trop de remédes, & de trop d'alimens rafraichiſſans.

Quant à la vilaine maladie de la *Verole*, elle s'eſt ſi fort enracinée en *Perſe*, que plus de la moitié du monde en eſt infecté, ſoit en couchant avec des femmes publiques, qui preſque toutes en ſont gâtées, ſoit par la fréquentation & par le commerce avec des gens infectez de ce mal, qu'on ne connoît pas ſi aiſément que dans les païs, où les ſignes en ſont ſi viſibles. Cependant en beuvant, & en mangeant avec eux, en ſe baignant enſemble aux bains publics, même en ne faiſant que s'entretenir familierement enſemble on gagne ce mal, tant il eſt ſubtil & actif, & toute l'habitude du corps diſpoſée à le recevoir par la chaleur & par la ſechereſſe de l'air. Comme ce mal eſt preſque général en *Perſe*

per-

personne n'en rougit : les gens disent sans honte, qu'ils ont pris la verole, comme ils disent qu'ils ont la fiévre : plusieurs jeunes garçons l'ont avant l'âge de huit ou dix ans, & personne n'en seroit exempt si l'air étoit moins sec, & moins pur qu'il n'est, cependant il est certain que ce mal devient avec le tems la racine de tous les maux.

Les *Persans* disent que c'est la vertu de l'arbre platane qui les exempte de la *Peste*, & Calife Sulton Grand Vizir de Sephy premier lui disoit souvent, comme je l'ai ouï compter, que c'étoit depuis que le Roi son Pere avoit fait planter tant de ces arbres dans la ville, & dans le territoire d'Ispahan que la Peste n'y venoit plus.

Ce sont là les principales maladies du Païs, qui est exempt comme l'on voit d'une infinité d'autres dont nos climats sont affligez, tant par la bonté de l'air du Païs, que par la sobrieté qu'on y pratique, qui est fort grande & fort générale; car on ne boit communément que de l'eau en *Perse*, & on y mange fort peu, & toûjours les mêmes alimens. Une marque de combien leur sobrieté contribue à leur santé, c'est qu'on remarque qu'au lieu qu'on n'a jamais ouï parler de gravelle entre les Persans Mahometans, il y a des Persans Chrétiens, qui sont les Armeniens, lesquels sont sujets à ce mal; mais on ne le peut imputer qu'au vin qu'ils boivent, quoi que ce soit le vin le mieux cuit du monde & qui a le moins de verdeur. J'ai observé ci-dessus qu'il y a peu d'impotens & d'estropiez en leur Païs, & j'en ai aussi fait remarquer la cause, qui est qu'ils ne se battent pas entr'-

eux, & qu'ils ne s'exposent pas aux coups de leurs ennemis.

Je viens aux remédes dont on se sert. Ils ne sont pas en grand nombre, mais en échange ils sont pleins d'esprits & operatifs, comme pris sur le lieu: les principaux sont les semences froides & les simples: ils ont la *manne blanche* & la *jaunâtre*, dont la meilleure se recueille à *Nichapour*. On recueille aussi à *Ispahan* une espece de manne, que les Droguistes appellent *Sekenjamin*, plus douce que le miel & le sucre, dont on se sert fort en *Médecine*: elle croît durant le Printems, & l'Eté sur les feuilles d'un arbre, où elle se congele assez dure, & où elle paroît, comme un parchemin étendu. La Myrrhe se trouve dans la Province de *Perse*: l'*Opium* en divers endroits, principalement autour d'*Ispahan*, *la Casse & le Sené* dans la Province de *Corasson*. Il croît aussi de la *Rhubarbe* en *Perse*; mais la plûpart vient du País voisin, qui apartient aux petits *Tartares*. Ils ont la *noix Vomique* en beaucoup d'endroits du Royaume, qu'ils employent en plusieurs remédes, quoi qu'on dise que ce soit un promt & assuré poison pour toutes les bêtes, selon la dose qu'on en donne. Quant au *reglisse* & au *fenu* Grec ils croissent dans les Campagnes, comme l'herbe chez nous. Les *Persans* employent aussi le *Galbanum*, *l'Alkaly Végetable*, le *sel Ammoniac*, *l'Orpiment* & divers *Végétaux*, comme je l'ai observé plus amplement ailleurs. Ils se servent encore beaucoup de la *Mumie*, dont ils font prendre pour les fractures, les contusions & les humeurs froides, contre lesquelles on dit que ses effets sont merveilleux.

C'est-

C'eſt-là la plus grande partie des drogues, dont les *Perſans* compoſent leurs *médicamens*, outre ceux qu'ils employent dans la compoſition des Cardiaques, dont ils uſent beaucoup, & qui ſont ſans doute meilleurs que dans les autres Païs, comme en ayant chez eux les principaux ingrédiens, tels que ſont les perles & le Bezoar, ou les tirant des Païs voiſins, comme les rubis & l'Ambre-gris. Leur *Bezoar* eſt le meilleur du monde & beaucoup plus eſtimé que celui des *Indes*, ainſi que je l'ai obſervé en un autre endroit.

Il y a beaucoup d'eaux minerales en *Perſe*, comme il eſt aiſé de le juger, puiſqu'il y a tant de métaux & de mineraux dans le païs. Mais on ne parle pas plus de ces eaux que s'il n'y en avoit point du tout; les *Médecins Perſans* ſe tenant à *Galien* & à *Avicenne* ſans ſe ſoucier de nouvelles découvertes, ni de ce qu'on pratique dans un autre monde, ne font point la recherche de ces eaux, parce qu'ils n'en ſavent pas l'uſage; peut-être qu'il n'eſt pas néceſſaire dans un climat ſec tel que le leur, & chaud en la plûpart des lieux. J'ai vû de ces eaux tant froides que chaudes en *Georgie*, en *Parthide*, en la *Bactriane*, vers le ſein *Perſique*, & à douze lieuës d'*Iſpahan*. On obſerve deux choſes fort ſingulieres dans ces *eaux minerales* proche d'*Iſpahan*: la premiere que la terre y eſt ſi aſtringente, qu'en la mettant ſur la langue elle s'y attache & la brûle pour ainſi dire: l'autre que ces ſources d'eaux ſont ſi pleines de ſerpens, qu'on n'en ſauroit preſque aprocher: c'eſt au reſte par la même cauſe que je viens de raporter qu'ils n'uſent point de remédes chimiques, com-

me nos émetiques, d'Antimoine & d'autres.

Leurs *Médecines* sont de diverses sortes selon la disposition du malade & selon l'espece du mal : les communes & ordinaires, soit pour préparer les humeurs, soit pour les purger sont composées de *semences froides majeures & mineures*, comme parlent les *Médecins*, de *fleurs cordiales*, de *graines pectorales* : la doze ordinaire des *Ingrédiens* d'une *Médecine* est de *cinquante mescals*, qui sont près de *demi livre*, dont ils font une potion du poids d'environ trois livres, qu'ils donnent au malade & qu'ils appellent *jouchondé*, c'est-à-dire un *bouillon*, ou *Julab*, c'est-à-dire *eau bouillie*, mot d'où il y a assez d'apparence qu'est venu celui de julep, dont nous nous servons. Ils en donnent de cette maniere non seulement plusieurs jours de suite; mais quelquefois deux & trois en un jour : ce breuvage opere plus par la quantité que par la qualité, & en effet il faut rendre la *Médecine* ou en crever. La verité est que d'ordinaire ils tuent la fiévre tout d'un coup pour ainsi dire, & on croiroit alors ces *Médecins* des *Esculapes*, mais l'on en fait bien tôt un autre jugement; car on trouve qu'après avoir pris de leurs Médecines, les parties nourrissieres ne font plus leurs fonctions accoûtumées & demeurent sans vigueur, que les vaisseaux se remplissent d'un sang séreux, que les jambes font grand mal & s'enflent, que les tumeurs surviennent aux aines & ailleurs, & qu'enfin on tombe dans une *Hydropisie* qui acheve bien-tôt de perdre le pauvre malade, sur tout lors qu'il est un peu avancé en âge. Pour les jeunes gens qui échapent

pent l'*Hydropisie*, ils sont un fort long-tems à se remettre, & il faut qu'ils usent de *cordiaux* plusieurs mois: j'en ai vû qui étoient longues années à guerir de douleurs de jambes qui leur étoient venues après des maladies. Les *Persans* donnent encore dans les fiévres des *émulsions*, qu'ils composent d'une maniere à servir de reméde & d'aliment tout ensemble. Ils purgent de plus avec des *Electuaires*, des *poudres*, des *pilules* & des *trochisques*, mais ils ne se servent que peu de *Scammonée*, de *Rhubarbe*, de *Sené* & de la *Casse*. Leurs derniers remédes sont le *Bezoar* & la *decoction* de bois d'*Esquine*, dont ils se servent pareillement pour renouveller le temperament affoibli. C'est un reméde fort universel en *Orient* & sur tout en *Perse*, que la decoction de ce bois, & une infinité de gens en prennent au Printems durant un mois de suite: quelquefois ils le font infuser au Soleil dans de l'eau de vie quinze jours durant, mais plus communément ils en font l'infusion au feu en mettant le poids de deux livres à la fois pour boire huit jours durant.

Quoi que la *Verole* soit un mal si commun chez eux, comme je l'ai observé, néanmoins personne ne la fait traiter & quiconque est affligé de ce mal le garde toute sa vie: il est vrai qu'il n'est ni douloureux, ni rongeant comme dans nos païs, les bains continuels l'empêchant de prendre si fort racine, & la secheresse de l'air d'étendre son venin & de former des pustules sur la peau, mais le tenant pour ainsi dire enfoncé dans les os, où tous les changemens de tems le mettent en fermentation de même que dans nos Païs froids.

Ils

Ils se servent fort de *canteres*, de *ventouses* & particulierement *du feu*, contre les maux de colique, & contre diverses autres maladies : on ne void gueres d'hommes qui n'ayent plusieurs brûlures aux bras, aux reins, aux jarrêts, & quelques unes au cou. C'est leur dernier reméde contre les vents qui sont dans le corps : ils s'en servent aussi sur les bêtes, dont on void la plûpart incisées & brûlées par tout le corps & sur tout aux jambes : un des remédes qu'ils employent pour guerir la colique, c'est de donner à manger de la viande de cheval.

Les plus commun reméde contre la *dyssenterie* est le *lait aigre*, avec du *ris* cuit dans l'eau égouté & tout sec mêlez ensemble : & le plus usité contre les *Hémorroïdes*, est l'*huile de naphte*, dont ils frottent la partie quand elles sont exterieures, & lors qu'elles sont internes, ils mettent dedans du *cotton*, qui en est trempé. Les *Persans* hommes & femmes se frottent les yeux & les sourcils tous les matins de *collyre* noir, & passent dans les paupieres un poinçon d'acier fin bruni, disant que cela fortifie la vûe, mais ce *collyre* est plûtôt pour la bonne grace & pour la beauté, & ce sont aussi les femmes qui s'en servent le plus.

La *friction* est encore un de leurs grands remédes, dès que quelqu'un se sent mal il s'étend tout de son long sur le dos, & le Barbier ou un serviteur qui se met sur son ventre le manie & pile par tout le corps, & sur tout au ventre, puis à l'estomach, puis aux membres, & il les frotte ensuite des heures durant, mêlant de tems en tems une onction d'huile de noix pour amolir & étendre mieux les nerfs.

Ils

Ils ne mettent gueres les malades au lait, excepté les *Hydropiques* à qui ils font prendre le lait de chamelle, je veux dire la femelle du Chameau.

Le régime qu'ils font garder aux malades est premiérement, de ne changer point de linge ni d'habits tant que dure la maladie, c'est-à-dire qu'on fait garder au malade les habits dans lesquels il est tombé malade, jusqu'à ce qu'il soit gueri. On peut juger delà que les malades doivent sentir bien mauvais, le païs étant si chaud. Le pain leur est d'abord interdit: on nourrit les malades de ris cuit à l'eau liquide, & quand le mal diminue on y mêle du lait d'amende, & puis avec le tems on leur donne de petits poulets cuits au ris avec des herbes, y mêlant du poivre entier & de la canelle en quantité qu'on laisse succer, mais non pas avaller. On fait tout autrement sur les bords du sein *Persique:* on nourrit les malades de beaucoup de Citron & d'Orange, & des patéques ou mêlons d'eau autant qu'ils en veulent. Les *Persans* appellent les Oranges *nareng*, c'est-à-dire contre la *bile* ou la *colére*, car ces mots sont synonymes chez eux: ils ne défendent point aussi les confitures.

Comme les Bains sont un des grands remédes des Orientaux contre la plûpart des maladies, aussi bien qu'un moyen de conserver la netteté corporelle, j'en parlerai en cet endroit. L'usage des Bains non seulement est universel & frequent en *Perse*, mais il l'est plus qu'en aucun autre lieu de l'*Orient*, car les peuples qui sont au *Septentrion*, & à l'*Occident* habitant un climat plus froid n'ont pas tant

tant besoin d'aller au bain, & ceux qui sont à l'opposite ont les rivieres & les marais, où ils se baignent. Ils vont au bain par trois motifs, pour la *Religion*, pour la *Santé*, & pour la *netteté*. La *Religion* prescrit à tout homme souillé de se laver le corps entier, ce qui se fait dans le lavoir du bain, & comme la *Cohabitation* charnelle est une des souillures legales, il y a des superstitieux qui vont au bain plus d'une fois le jour. A l'égard de la santé il faut concevoir, que le *bain* est fort nécessaire pour dissiper toutes les impuretez des humeurs, qui prennent cours par les pores de la peau, que la chaleur du climat & le bain tiennent ouverts. Il faut aller souvent au bain pour entretenir cette évaporation; car quand elle est empêchée comme il arrive lors que les pores sont retrécis & bouchez, il vient d'insupportables démangeaisons, lesquelles on ne peut mieux représenter que par l'engourdissement du pied ou de la main: le reméde promt & assuré pour cela est le bain, & si un *Persan* étoit huit jours sans aller au bain, il seroit rongé de demangeaisons causées par ces vapeurs qui ne sauroient sortir autrement. Pour ce qui est de la netteté du corps on voit bien que les humeurs s'habituant à sortir par les pores, comme je le viens de dire, le corps se sallit plus vîte que dans les païs, où on n'évapore & ne suë pas tant.

Les Bains de *Perse* consistent en trois chambres bien fermées de tous côtez, qui reçoivent le jour par de petits carreaux de verre ronds au dessous de la voute; la premiére est grande avec des estrades de bois autour, où l'on quitte & l'on reprend ses habits: la se-

ſeconde qui eſt ordinairement carrée eſt de ſix à huit pieds de diametre, dans laquelle il y a une foſſe de trois à quatre pieds en carré, couverte d'une platine de fonte au rez du plancher; c'eſt où l'on chauffe l'eau & par où l'on échauffe le bain par un feu qu'on fait au dehors avec des broſſailles, mêlées de feuilles ſeches & de mottes faites de fumier mêlé avec de la terre. Il eſt défendu de faire le feu des bains avec du bois à cauſe qu'il n'y en auroit pas aſſez dans le païs, mais quand il n'y en auroit point de défenſe on ne s'en ſerviroit pas davantage, parce qu'il eſt trop cher, & parce qu'il faut ici une chaleur continuelle, que les mottes entretiennent mieux. La troiſiéme chambre eſt celle du lavoir. Le matin avant le jour un valet du Bain monte au deſſus du logis & ſonne d'une *conque* de mer pour avertir que le bain eſt prêt: on ſe deshabille dans la premiére chambre, & après avoir mis autour de ſoi un drap, qui couvre de la ceinture aux genoux, on entre dans l'étuve, où quelques moments après un ſerviteur vient verſer de l'eau en abondance ſur les épaules, & après prend à la main une mitaine de gros bouracan & frotte de la tête aux pieds ſi rudement que ceux qui n'y ſont pas accoûtumez croient qu'on va les écorcher. On appelle cela en *Perſan*, *timar kerden*, c'eſt-à-dire *étriller*: enſuite on raſe la barbe & la tête ſi la perſonne le deſire, on coupe les ongles des doigts & des pieds, on employe le *dépilatoire*, on manie le corps, on fait la *friction*, on étend les parties du corps, ou l'on les détire pour ainſi dire avec force un quart d'heure durant plus ou moins; & quand on a

été

été ainsi bien frotté & manié, on se va plonger dans le lavoir, au sortir duquel on prend du linge blanc, & l'on retourne dans la premiére chambre où l'on reprend ses habits.

L'ordre qu'on observe au bain est que les hommes y vont depuis le matin jusqu'à quatre heures du soir, & les femmes le reste du jour jusqu'à minuit ; & lors que le bain est prêt pour elles, les serviteurs du bain s'en vont, & des servantes viennent en leur place. Chacun y porte son linge & sa toilette ; les gens de consideration y vont avec deux ou trois valets, tant pour les servir que pour garder leurs habits, quoi qu'il arrive rarement qu'on y vole. On donne du linge aux gens qui n'en aportent point, ce qui arrive fort rarement aussi, tant pour se couvrir le corps dans le bain que pour s'essuyer. Les femmes sur tout sont magnifiques au bain, c'est où elles étallent leurs toilettes, leurs parfums & essences, & leur plus grand luxe.

Le *dépilatoire*, qu'ils appellent *nouré*, est comme chez nous une composition de *chaux* & d'*orpiment :* il ne faut pas manquer de l'ôter aussi-tôt qu'il a fait son opération en lavant d'eau froide les parties qui en sont frottées, car autrement il enleve la peau & fait venir des gales qui ne se passent pas en deux mois.

Le lavoir du bain se nomme *collatin*, qui est toûjours si grand que plus de dix personnes s'y peuvent laver à la fois & fort à l'aise ; mais si l'on n'y va de bonne heure, on trouve la superficie couverte d'une graisse ou matiere épaisse comme de l'écume de savon : cela vient de la crasse des corps qui se lavent,

&

& cela eſt fort dégoutant, mais les *Perſans* y ſont accoutumez, & lors qu'ils veulent plonger la tête dans l'eau, comme ils y ſont obligez, quand ils ſe baignent pour ſe purifier de quelque ordure legale: ils ſe contentent d'écarter cette ordure avec la main, & puis ils y plongent la tête. Comme toute ſorte de gens ſe baignent là indifferemment, les malades comme les ſains, les verolez, & d'autres infectez de maladies contagieuſes: il arrive ſouvent que l'on contracte les mêmes maux à ce lavoir, & il y a pluſieurs jeunes gens qui en ayant été infectez avant que d'avoir couché avec d'autres, ne peuvent être ſoupçonnez d'avoir pris de mal que dans ce lieu-là.

Les grands Seigneurs ont des bains pour eux dans leurs maiſons: ceux d'un moindre rang en ont joignant leur logis, dont ils ont l'uſage pour eux en particulier quand il leur plait: la dépenſe d'un bain chez ſoi eſt grande; car on trouve que les bains ſont mal ſains ſi l'on n'y entretient le feu ſans ceſſe. Les gens qui en ont ainſi proche de leur lògis les loüent d'ordinaire à condition de les entretenir toûjours de feu ce qu'ils font aiſément avec les mauvaiſes herbes qui croiſſent en leur jardin & le fumier de leur écurie.

Avant que de finir ce Chapitre, il faut dire un mot de la *Chymie*: les *Perſans* l'appellent *Simiave kimia*, deux termes qui quoi qu'ils ſignifient des choſes differentes, ſont toûjours mis enſemble parmi eux pour ſignifier la *Chymie* en général, qu'ils définiſſent une operation faite par le feu ſur les plantes & ſur les animaux, ſur les metaux & les mine-

neraux. J'ai obſervé que *Simia* a un autre ſens chez eux, qui eſt celui de *divination*. *Kimia* en a auſſi un autre, qui eſt celui de ſcience ſuperſtitieuſe qui tire ce qu'il y a de plus ſubtil dans les corps terreſtres, pour s'en ſervir aux uſages *magiques*. Obſervez qu'ils font Cairoun qui eſt le Coré du *Pentateuque*, inventeur de cette noire ſcience, qu'ils prétendent qu'il apprit de *Moyſe*. On ſait que la *Chymie* eſt ordinairement diviſée en deux parties, l'une deſtinée à préparer les remedes du corps, l'autre à chercher la *pierre philoſophale*. A l'égard de la premiere, les *Perſans* ne connoiſſent point les remedes *chymiques*, & ne donnent pas même leurs *medicamens* en forme de *pilules*, ni des *poudres*, & quand nous leur parlons de la quantité de leurs *émulſions*, & de leurs *potions* qu'ils donnent à pleines terrines, & que nous leur oppoſons nôtre méthode, ils diſent que nôtre climat eſt different du leur, & que chaque païs a ſes manieres.

Pour ce qui eſt de l'autre partie de la *Chymie*, les *Perſans* la connoiſſent comme nous, & ils en ſont encore plus infatuez ; mais la plûpart s'y ruïnent en *Perſe* auſſi bien qu'on fait en *Europe*, & on peut dire qu'ils n'y réüſſiſſent pas mieux que nous.

CHAPITRE XVI.

De la Peinture.

C'Eſt particulierement à cet Art qu'il faut rapporter ce que j'ai inſinué dans ce Livre & dans le précedent, qu'en *Perſe* les Arts tant Liberaux que Mécaniques ſont en géné-
ral

ral presque tous rudes & brutes, pour ainsi dire, en comparaison de la perfection où l'*Europe* les a portez, de quoi j'aï raporté les causes, au Chapitre qui traite du naturel des *Persans*; car ils entendent fort mal le *dessein* ne sachant rien faire au naturel, & ils n'ont aucune connoissance de la *perspective*, quoi qu'ils ayent des Auteurs qui en ayent écrit, & entr'autres un *Ebne Heussein* Auteur *Arabe*, dont j'ai vû l'abrégé en *Persan*, mais c'est un Livre que personne n'étudie. La raison pour laquelle les *Persans* ont perdu la connoissance de la *perspective* & du *dessein*, eux qui ont été de si excellens Sculpteurs, dans les premiers âges du monde, & peut-être les premiers habiles en cet Art, comme on le peut juger par les anciens monumens du Païs; la raison, dis-je, n'est autre que leur *Religion*, qui défend de faire des *portraits* des creatures humaines, & dont le scrupule est si grand parmi quelques Docteurs, qu'ils interdisent même la représentation de toutes les creatures animées. A présent ils n'exercent plus la sculpture, n'ayant chez eux ni *Statuaires*, ni *Fondeurs*: ils ne font rien du tout en bosse, & pour ce qui est de la *plate peinture*, il est vrai que les visages qu'ils représentent sont assez ressemblans, ils les *tirent* d'ordinaire de profil, parce que ce sont ceux qu'ils font le plus aisément: ils les font aussi de *trois quarts*, mais pour les *visages en plain* ou *de front*, ils y réüssissent fort mal n'entendant pas à y donner les *ombres*: ils ne sauroient former une *attitude* & une *posture*. Les *figures* qu'ils font sont estropiées par tout, tant celles des oiseaux & des bêtes que les autres, & leurs *nuditez* sur tout:

tout : il n'y a rien de plus mal fait, de même qu'il n'y a rien de plus infame que leurs *représentations* ; mais en échange, ils excellent dans les *moresques*, & à la *fleur*, ayant sur nous l'avantage des *couleurs*, *belles*, *vives* & qui ne passent point. Ils ne font rien à l'*huile*, ou fort peu de chose, toute leur *peinture* est en miniature : ils travaillent sur du velin qui est admirable, c'est un carton mince plus qu'aucun autre que nous ayons, dur, ferme, sec & licé, où la peinture ne coule point. Leur *pinceau* est fin & délicat, & leur *peinture vive & éclatante*, il faut attribuer à l'air du Païs la beauté des couleurs : c'est un air sec qui resserre les corps, les durcit & les polit, au lieu que nôtre air humide étend & dissout les couleurs, & répand dessus une certaine crasse qui en empêche l'éclat. Ils ont aussi la plûpart des matieres pour la *peinture* plus fraiches & nouvelles, que nous ne les avons, comme le *lapis l'azul*. Ce *vernix* qu'ils ont si beau, & que nos Maîtres admirent tant, n'est fait que de *sandarac* & *d'huile de lin*, mêlez ensemble, & reduits en consistence de pâte ou d'onguent : lors qu'ils s'en veulent servir, ils le dissolvent avec l'*huile* de *nafte*, ou au défaut avec de l'*esprit de vin rectifié* plusieurs fois ; cependant quoi que j'aye dit de leur *peinture*, il y a une sorte d'ouvrage que les *Persans* font mieux que nous ; c'est les *moresques* ou la *taille de Flandres*, comme on l'appelle, tant ce qui est sur le plâtre que sur la vaisselle d'émail.

Fin du Tome cinquiéme.

VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER
CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.

TOME SIXIEME,

Contenant une Description du Gouvernement Politique, Militaire, & Civil, des Persans.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, représentant les Antiquitez & les Choses remarquables du Païs.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.
MDCCXI.



VOYAGES DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN,

Contenant

Une Description du Gouvernement Politique, Militaire, & Civil, des Persans.

CHAPITRE PREMIER.

Des sentimens des Persans sur le Droit du Gouvernement.



LEs *Persans*, presque généralement, & sur tout les Ecclesiastiques, tiennent que le droit du Gouvernement appartient aux *Prophetes* seuls, & à leurs *Lieutenans* ou *Successeurs* directs. Ils disent, que de tout tems *Dieu* a gouverné le Peuple fidéle par des *Prophetes*, qui étoient les *Juges* & les *Chefs suprêmes* pour le Spirituel, & pour le

Temporel tout ensemble, comme *Abraham*, *Moyse*, *Samuel*, *David*, *Salomon*, & enfin, *Mahomed*, que *Dieu* revêtit *des deux glaives*, comme il avoit fait ses autres *grands Prophetes*; qu'ainsi, le Gouvernement du Peuple de *Dieu* n'appartient de droit, & selon l'intention de *Dieu*, qu'à un *Prophete*, ou au défaut de *Prophete* à des *Imans*, qui sont des *Lieutenans de Prophetes*, établis par le *Prophete* même, ou par ceux qui sont établis par lui successivement, comme *Ismael* & *Isaac*; *Esaü* & *Jacob*; *Joseph*, & les autres *Patriarches*, qui étoient les *Imans* d'*Abraham*; comme *Josué* & les *Juges*, qui étoient les *Imans* de *Moyse*; & enfin, ajoûtent-ils, comme *Aly* & ses onze *Successeurs*, qui ont été les *Imans* de *Mahomed*. La *Surintendance* de la *Religion* & de l'*Etat* a été de même souvent rassemblée en un même sujet chez les *Romains* & chez les *Grecs*, témoin *Hipparque* à *Athenes*.

Tous les *Persans* conviennent de cette maxime, mais ils ne conviennent pas de même de la qualité de celui qui doit regner & tenir le siége du *Prophete*, lors que le *Prophete* vient à manquer, ou son *Successeur* legitime, sans avoir établi de *Successeur* en sa place; & ils en disputent avec d'autant plus d'animosité, qu'ils se trouvent, disent-ils, en ce triste cas presentement: car ils croyent que le douziéme & dernier *Iman* ou *Successeur* de *Mahomed*, disparut soudainement l'an 296. de l'*Hegire*, (qui est, comme on sait, l'Epoque d'où l'on compte dans leur *Religion*, commençant à l'an 622. de *Jesus-Christ*,) sans établir de *Successeur*, & qu'il fut enlevé de *Dieu*, & transporté on ne sait où: Qu'il n'est pas.

pas mort pourtant, ni élevé dans le Ciel, mais qu'il eſt en quelque lieu inconnu dans l'Univers; d'où au tems marqué de *Dieu* il reviendra parmi le genre humain, & en reprendra le Gouvernement. Il en convertira tous les Infidéles, & les amenera à la *Religion Mahometane*, telle qu'ils la profeſſent eux-mêmes, & il ſera *Monarque univerſel*, tranquillement, & ſans oppoſition, juſqu'à la fin du monde. Les *Perſans* ſont donc partagez entr'eux, touchant celui à qui il appartient de tenir ſa place, & d'être *Souverain*, tant pour le Spirituel, que pour le Temporel. Les *Gens d'Egliſe*, & avec eux tous les Dévots, & tous ceux qui profeſſent l'étroite obſervance de la *Religion*, ſoutiennent qu'en l'abſence de l'*Iman*, le ſiége Royal doit être rempli par un *Mouchtehed Maſſoum*, termes qui ſignifient *un homme pur de mœurs, & qui a acquis toutes les Sciences à un ſi parfait degré, qu'il puiſſe répondre ſur le champ, & ſans ſuggeſtion, à toutes les queſtions qui lui ſont faites ſur la Religion & ſur le Droit civil.* Mais l'opinion la plus reçuë, & qui a prévalu, c'eſt qu'à la verité ce droit-là appartient à un *deſcendant* des *Imans* en droite ligne, mais qu'il n'eſt pas abſolument néceſſaire que ce *deſcendant* ſoit ni pur, ni ſavant, à un ſi grand degré de perfection, comme n'en étant pas moins le vrai *Lieutenant de Dieu*, & le vrai *Vicaire du Prophete*, & des *Imans*. C'eſt, comme je viens de le dire, l'opinion dominante, parce que c'eſt celle qui établit & qui affermit le droit du *Roi* regnant; mais il eſt certain que *Cheic Sephy*, la ſource de la *Race Royale* de *Perſe*, qui régne aujourdhui, & le premier de cette

race qui ait porté le Sceptre, n'étoit pas lui-même de cette opinion. Ce *Prince* étoit Seigneur d'un petit Canton de *Medie*, proche de la *Mer Caspienne*, vers le milieu du quatorziéme siécle. Il vivoit en réputation de sainteté, sans participer au luxe & aux voluptez du siécle ; mais sous ce feint détachement du monde, il aspiroit à en avoir l'*Empire*: car, après qu'il eut preparé les choses pour ce dessein, il se mit à prêcher, que c'étoit un grand peché, de laisser les Fidéles sectateurs des *Imans* sous la tyrannie de gens, les uns voluptueux & cruels, les autres d'une secte hérétique, comme les *Princes Turcs* & *Tartares*, & tous sans aucune connoissance de la *Loi*; Que le *Gouvernement* de leurs *Etats* appartenoit de droit à un *descendant* de ces *Imans* en ligne directe, qui fût pur à l'égard de l'observance céremonielle de la Loi, & assez éclairé pour en resoudre tous les doutes ; & que comme il se trouvoit lui-même de ce caractére-là, au jugement des plus grands Docteurs du Païs, il étoit résolu de délivrer le Peuple de *Dieu* de l'oppression où il gemissoit, & de prendre le siége de l'*Iman* absent, qui est ce *Mahamed Mehdy*, enlevé du monde, dont j'ai parlé au commencement de ce Chapitre. Ce faux Dévot, mais *Prince* habile, réüssit si bien dans son entreprise, qu'il jetta les fondemens de ce vaste Empire de *Perse*, que ses *descendans* tiennent aujourdhui.

Mais comme le droit des *Princes* ses *descendans* a été uniquement fondé sur leur naissance, sans prétendre comme lui, ni à la science, ni à la sainteté, ils font de leur naissance, ou de leur origine, le principal & le plus glo-

glorieux titre de leur *Royauté*, ajoûtant à leur nom, par tout où ils le mettent, ces mots suivans, *de la race de Sephy*, (qui est ce *Cheic Sephy*, leur Ayeul & Devancier,) *de la race de Moussa*, *de la race de Heussen*, qui sont les Petits-fils de *Mahomed*, par *Fatmé* sa Fille unique, & par *Ali* son Neveu, que *Mahomed* de son vivant établit son *successeur* hereditaire, selon la créance des *Persans*. Ces Peuples tiennent donc communément leur *Roi* pour *le Lieutenant de Mahomed*, *le successeur des Imans*, *ou premiers Successeurs legitimes de Mahomed*, *& le Vicaire du douziéme Iman*, *durant son absence*. Ils lui donnent tous ces titres, & de plus celui de *Calife*, par lequel ils entendent encore le *Successeur* & *Lieutenant du Prophete*, à qui appartient de droit le *Gouvernement universel du monde*, tant au Spirituel qu'au Temporel, durant l'absence de l'*Iman* seulement; car ils disent, que dès que cet *Iman* enlevé reviendra sur la terre, le *Roi* sera obligé de lui remettre toute son autorité, & que s'il ne le faisoit pas sur le champ, on l'assommeroit: Qu'il sera le *Gelaudar* de l'*Iman*, c'est-à-dire, *son Ecuyer*, & lui tiendra l'étrier. Les *Rois* de *Perse* ne se tiennent point offensez de cet article de Foi; au contraire, ils y souscrivent eux-mêmes, se disant par honneur *les Lieutenans & Agens de l'*Iman *absent*, *& ses Esclaves*. J'ajoûterai à cet article six *Remarques* dignes d'observation sur ce sujet.

La premiere, qu'encore que l'opinion dominante sur le droit du *Gouvernement*, soit celle que je viens de raporter, qui donne ce droit aux *Descendans d'Aly* en droite ligne

masculine, sans examiner s'il est saint & savant au suprême degré, & qu'encore qu'il faille croire qu'il importe au *Gouvernement* que cette opinion soit universelle, on souffre néanmoins que les *Gens d'Eglise* enseignent assez ouvertement l'opinion contraire, qui est que le *Vicaire de l'Iman* doit être non seulement de sa race; mais qu'il doit aussi être sans tache, & être savant au suprême degré. *Comment seroit-il possible*, disent les gens d'Eglise, *que ces Rois* (*Namoukaied*, ou *impies*, pour user de leurs propres termes) *beuveurs de vin, & emportez de passion, fussent les Vicaires de* Dieu, *& qu'ils eussent communication avec le* Ciel, *pour en recevoir les lumieres nécessaires à la conduite du Peuple fidelle? comment peuvent-ils resoudre les cas de conscience & les doutes de la Foi, de la maniere que le doit faire un* Lieutenant de Dieu, *eux qui par fois savent à peine lire? Nos* Rois *étant des hommes iniques & injustes, leur* domination *est une* tyrannie, *à laquelle* Dieu *nous a assujettis pour nous punir, après avoir retiré du monde le legitime* Successeur *de son* Prophete. *Le* Trône *suprême de l'Univers n'appartient qu'à un* Mouchtehed, *ou homme qui posséde la sainteté & la science au dessus du commun des hommes. Il est vrai que comme le* Mouchtehed *est saint, & par conséquent homme pacifique, il faut qu'il y ait un* Roi *qui porte l'épée pour l'exercice de la Justice; mais ce ne doit être que comme son Ministre & dépendemment de lui.* La premiere fois que j'arrivai en *Perse*, l'an 1666. on venoit de se défaire secretement d'un *Molla*, ou *Prêtre Mahometan*, qui avoit long-tems enseigné ce dogme publiquement. Il se nommoit *Molla Ka-*

Kasem, & n'avoit été d'abord que Maître d'École. Il s'étoit retiré dans un petit hermitage au fauxbourg d'*Ispahan*, où vivant en réputation de sainteté, il attiroit un peuple infini à ses Sermons, Grands & petits, chacun y couroit. Le *Président du Divan*, qui est une des plus grandes charges du *Royaume*, étoit un des plus dévots de ce faux *Prêtre*, jusques-là qu'il lui envoyoit tous les jours à manger de sa cuisine. Cet homme s'emportoit en public contre le *Gouvernement*. Il disoit *que le* Roi *& sa Cour étoient des abominables*, *des infracteurs de la Loi*; *que* Dieu *vouloit l'extermination de cette maudite branche*, *& le rétablissement d'une autre branche pure des* Imans. Il publioit cela hautement tous les jours, presque aux oreilles du *Roi* & de ses *Ministres*; & quand on lui demandoit où l'on trouveroit *cette branche pure*. Il répondoit qu'il falloit élire le fils du *Cheic Elislam*, qui étoit premier *Juge* du *Droit Civil & Canon*. Ce *Juge* étoit frere du *Grand-Vizir* alors dans le *Ministere*; & son fils, dont ce séditieux parloit, lui étoit né d'une fille d'*Abas le Grand*, qu'on lui avoit donnée en mariage, à cause de sa grande integrité & de sa profonde Science; & par conséquent, c'étoit le Cousin du *Roi* régnant. Il étoit âgé de vingt ans. On ne lui avoit point arraché les yeux, ce qui passe encore pour une merveille en *Perse*; car on y arrache les yeux à tous ceux qui viennent du sang Royal, soit par les femmes, soit par les hommes; ou l'on les laisse mourir quand ils naissent, en ne les allaitant point, comme je le dirai ci-dessous. Ce jeune Seigneur avoit été exempté de cette coûtume par l'Amour

singulier que le *Roi Sephy* avoit pour sa mere, qui étoit sa tante. On laissa plus de six mois, par négligence, ou par mépris, ce *Molla* publier & soûtenir son opinion, qui étoit secretement favorisée de tout le Clergé; mais la Cour ayant vû que cela alloit trop loin, on l'envoya prendre comme pour le mener prisonnier à *Chiras*, & l'on fit commandement au *Cheis Elislam* de garder son fils prisonnier dans son Palais. Comme on n'entendit plus parler du *Prêtre*, après cet ordre, on crût qu'il avoit été précipité en chemin dans quelque creux de rocher, & pour le *Cheic Elislam*, il prit son fils avec lui au moment qu'il reçût l'ordre de le renfermer, & étant allé attendre le *Roi* à la porte du Palais, ils se jetterent à ses pieds l'un & l'autre, le Pere protestant de leur innocence, & priant le *Roi*, s'il en doutoit, ou s'il y avoit de justes soupçons contr'eux, de les faire mourir. Mais le *Roi*, au contraire, les renvoya chez eux, en leur faisant donner l'habit Royal, qui est la marque de ses bonnes graces. On ne fit pas la moindre recherche des Devots, ou fauteurs du *Prêtre* séditieux, ni même on n'en parla pas non plus au *Président du Divan*, qui avoit été son bienfaiteur déclaré & perpetuel. J'ai vû aussi des *Gens d'Eglise*, & des *Gens de Lettres*, & de fort élevez en dignité, tenir le même sentiment, le publier & le soutenir comme une opinion probable.

La seconde *Remarque* à faire, est que nonobstant ce que je viens de dire, les *Persans* ont une soumission sincere & qui vient du fonds du cœur, pour les ordres de leur *Roi* & plus grande peut-être qu'aucun autre Peuple qui soit

soit sur la terre. Ils croient que les *Rois* sont naturellement violens & injustes, qu'il les faut regarder sous cette idée ; & cependant, que quelques injustes & violens que soient leurs ordres, on est obligé d'y obéïr, excepté les cas de la Religion, ou de la conscience ; comme si le droit de la *Royauté* étoit de pouvoir commettre toute sorte d'injustice. Une de leurs manieres de parler est de dire *faire le Roi*, pour dire, *opprimer quelqu'un & violer la justice*. *Pad chai mikonet*, c'est-à-dire, *il fait le Roi* : & quand quelqu'un leur ôte leur bien, & les opprime d'une maniere bien tyrannique, ils s'écrient, *Maguer Pad chai tou* ? *est-ce que vous êtes Roi* ? & même devant les *Magistrats*, quand on veut se plaindre de quelque outrage excessif qu'on a reçû de quelqu'un, on crie pour comble d'aggravation, *il a fait le Roi avec moi*. Cependant, comme je le dis, c'est le Peuple du monde le plus soumis, & l'on n'a point ouï parler de soulevement, ou de revolte, en *Perse*, depuis deux cens ans. J'attribue cette paisible soumission au temperament des *Persans*, qui ne sont pas bouillans, comme on l'est dans nos Païs froids, ainsi que je l'ai observé dans le livre précédent.

Ma troisiéme *Remarque* est que cette opinion si fortement établie, qu'il faut être pur de mœurs & savant au suprême degré, aussi bien que de la race des *Imans*, pour remplir justement leur siége, qui est le *Trône Imperial* ; que cette opinion, dis-je, est la cause de la Politique dénaturée, dont je parlerai dans la suite, de faire mourir les enfans du *sang Royal*. On a peur que quelqu'un d'eux ne

ne s'érige en *Cheic Sephy*, & n'y réüssisse comme lui.

La quatriéme est, qu'il faut attribuer à cette prétention d'être le *Vicaire de Mahamed*, & en cette qualité le *Maître du monde*, à l'égard du droit divin, la haine que les *Empereurs de Turquie*, de *Perse* & des *Indes* se portent reciproquement, parce que chacun d'eux prétend être le vrai *Successeur* de ce faux *Prophete*. Chacun d'eux se donne ce titre, & ne le donne qu'à soi. Chacun d'eux ne traite les deux autres que du nom de *Vely*, qui signifie un *Substitut*, ou *Lieutenant d'un Souverain régnant*. J'ai ouï conter que du tems d'*Abas second*, un puissant Marchand *Persan* étant allé à la Cour du *Grand Mogol*, ce Prince lui demanda entre les autres choses *quelles nouvelles y a-t-il de vôtre Païs*, *que fait le* Valy *de* Perse? Le Marchand, soit qu'il n'entendît pas ce mot de *Valy*, soit qu'il feignît de ne le pas entendre, fit l'étonné & baissa la tête. Le *Roi* reprit, *Je vous demande ce que fait* Abas, *le* Valy *de* Perse, *le Grand de vôtre Païs, celui qui vous gouverne*. Le Marchand continuant de faire l'ignorant, répondit qu'*il ne savoit ce que c'étoit*; de maniere que le *Grand Mogol* fut obligé de lui dire, *je vous dis celui que vous appellez le* Roi Abas? *Ah Sire*, dit-il, *j'entens à present. Le* Roi Abas *se porte bien, je l'ai laissé dans la ville capitale en bonne santé*. Ce conte ayant été raporté au *Roi Abas*, il en témoigna beaucoup de satisfaction à ce Marchand, lors qu'il fut de retour.

Ma cinquiéme *Remarque* est, qu'il y a beaucoup d'apparence que cette opinion *Mahometane*

tane touchant le droit du *Gouvernement*, ſavoir qu'il appartient à un *Prophete* ou à ſon *Vicaire:* qu'un même homme doit être Chef pour le Spirituel & pour le Temporel, & que les *Rois* ne doivent être que les *Miniſtres* de ces *Prophetes*-là & de leurs *Vicaires*; qu'il y a beaucoup d'apparence, dis-je, que cette opinion étoit l'opinion générale dans les premiers âges du monde. On en voit de grandes traces dans les Païs les plus reculez de nous, tels que la *Chine*, & le *Japon*, & chez les autres *Idolatres* des *Royaumes* voiſins. Comme leur *Religion* & leur *Gouvernement* ſubſiſtent depuis un tems immemorial, ſans avoir été ſujets aux mêmes revolutions que les autres, on peut tirer ſûrement de leurs maximes & de leurs pratiques des conſequences de ce qui s'eſt paſſé autrefois. Or il paroît dans leurs *Hiſtoires*, & dans leur *Gouvernement* préſent, que le *Grand-Prêtre* eſt le premier homme de leur *Etat.* C'eſt ainſi que cela ſe pratique au *Japon* & à la *Chine*, où l'*Empereur* lui rend des hommages de Vaſſal. Les *Indiens* aſſurent que c'étoit la même choſe chez eux avant les conquêtes des *Mahometans*; & chacun ſait qu'il en étoit auſſi de même chez les *Romains*, dont les *Empereurs* étoient auſſi *Souverains Pontifes*, juſqu'au tems de *Gratien*. L'*Ancien Teſtament* nous enſeigne fort clairement que cette maxime étoit la baze du *Gouvernement Judaïque*, tel que *Moyſe* l'inſtitua. Mais le *Nouveau Teſtament* nous gouverne par d'autres principes, en nous enſeignant que le *Régne* de *Jeſus-Chriſt* n'eſt pas de ce monde, que ſes *Succeſſeurs* doivent porter la houlette & non le Sceptre, & que les

Puissances Temporelles sont établies de *Dieu* immédiatement, & sans dépendance d'aucun homme mortel sur la terre, quelque titre magnifique qu'il puisse, ou qu'il ose se donner.

La sixiéme *Remarque* est, que les *Persans* croyent que leur *Roi*, en qualité de *Successeur*, & de *Vicaire* des *Imans*, posséde des Vertus surnaturelles, comme le don de guerir les maladies. J'ai vû des malades se trainer à ses pieds, & sur le chemin par où il passoit, qui tenoient une tasse d'eau à la main, & le prioient de tremper les doigts dedans, protestant à haute voix d'avoir cette foi, que l'eau recevroit par cet atouchement une vertu suffisante pour leur guerison. Je vis cela une fois l'an 1666. en *Hyrcanie*, où le *Roi* étoit. Il prit la tasse qui lui fut presentée par la main du *Grand-Portier*, qui est comme le *premier Maître d'hôtel*. Il y trempa les deux doigts de la main droite, les plus proches du pouce, & un peu après, il y mit le pouce, & remua l'eau; laquelle ayant été redonnée au malade, il la but avec avidité. Chacun n'est pas favorisé d'un pareil remede. Il n'y a que les gens de considération à qui l'on fasse la grace de l'accorder, & encore est-ce fort rarement.

CHAPITRE II.

De la nature du Gouvernement.

DEpuis l'abolition de l'ancienne *Monarchie Persane* par les *Mahometans*, jusqu'au régne du *Roi Abas*, ce qui comprend un espace de quelque neuf siécles, la *Perse* a été

a été un Païs fort rempli de confusions & de desordres, & où l'on changeoit très-souvent de Maître ; & quand ce *Prince* fameux vint à la Couronne, c'étoit un *Empire* tout délabré, & en piéces, pour ainsi dire ; car il étoit partagé entre plus de vingt *Princes*, qui s'étoient rendus *Souverains* chacun dans ce qu'il avoit usurpé, sur lesquels par conséquent il falloit qu'il conquît ce *Royaume*, comme si c'eût été un Païs étranger. Or jusqu'à ce tems-là, le *Gouvernement* de *Perse* étoit assez doux & assez juste. Les *Rois* n'y vivoient pas à discretion, pour parler ainsi, ou sans aucune retenue, comme ils le font à présent, sur tout à l'égard des *Grands*. L'armée les tenoit en échec, comme on voit qu'elle les y tient en *Turquie*, déposant souvent les *Souverains*, & quelquefois les faisant mourir. Mais *Abas* usa tout-à-fait du droit de Conquête ; car, sous prétexte d'empêcher que le *Royaume* ne se divisât de nouveau, comme il avoit fait par le passé, il résolut de l'asservir & le subjuguer entierement, en détruisant d'un côté les vieilles Troupes, & de l'autre en ruïnant les anciennes Familles du Païs. Ces Familles étoient toutes également de la race des *Courtches*, qui sont ces *Turcomans*, ou *Sarrasins*, si célébres par leurs grandes invasions, & par leurs fameuses conquêtes ; & elles étoient fort unies ensemble pour leur mutuelle conservation : de maniere qu'on pouvoit dire que cette race des *Courtches* étoit la Maîtresse du *Royaume*. *Abas le Grand* se prit de cette maniere à l'abaisser. Il remplit sa Cour & ses Troupes de ces Peuples qui habitent aux extremitez Septen-

tentrionales de la *Perse*, qu'on appelle la *Georgie*, & l'*Iberie*, & aux autres Païs d'alentour, lesquels étant *Chrétiens* de naissance, haissoient ces *Courtches* à la mort, comme de vieux & zelez *Mahometans*, quoi qu'étant natifs d'un même *Empire*, ils fussent par conséquent leurs Compatriotes. Il attiroit ces Peuples *Chrétiens* par ses bienfaits, & en les avançant. Ceux qu'il mettoit dans les grands emplois étoient la plûpart ses Esclaves, lui ayant été envoyez par présent, ou ayant été pris à la guerre. Il en élevoit aux charges tout autant qu'il s'en trouvoit de beaux & bienfaits, de gens d'esprit & courageux. Il fit plus, il en institua un corps de douze mille pour la guerre; & commençant en suite à lever le masque, il n'avançoit plus qu'eux dans toutes les charges de la Guerre, & dans celles du *Gouvernement* politique, où il n'étoit pas nécessaire de savoir la *Loi*, & le *Droit Canon*. Cependant, à mesure que le nombre de ces Etrangers grossissoit, il affoiblissoit les vieux & naturels *Persans*, cassant les uns, releguant les autres, donnant de l'emploi aux plus braves, & aux plus sages, aux extremitez du *Royaume*, afin de les séparer, & de les disperser, & puis en faisant mourir tout autant qu'il osoit. Quand *Abas* eût ainsi mis le pied sur la gorge à cette race valeureuse, qui étoit comme la Noblesse de *Perse*, il se mit aussi à asservir les *Gens d'Eglise*, qui sont tout ensemble les *Gens de Judicature*; la *Religion* & la *Jurisprudence* n'étant qu'une même chose dans tous les Païs *Mahometans*. Et enfin, il vint au Peuple, qu'il abaissa aussi à son tour, premierement en le mêlant d'Etrangers & de

Gens

Gens de *Religion* tout-à-fait oppoſée ; & ſecondement, en détruiſant les Frontieres, & les rendant deſertes, ſous prétexte d'empêcher par ce moyen l'ennemi de les paſſer. Il en tranſportoit des Colonies de vingt à trente mille ames à la fois à deux ou trois cens lieuës de leur Païs natal. Elles étoient preſque toutes de *Chrétiens Georgiens* & *Armeniens*. *Abas le Grand* avança de cette maniere le *Gouvernement Deſpotique* & *Arbitraire*, mais il n'oſa pas y mettre la derniere main, qui conſiſtoit à faire mourir les plus éminens hommes du Païs, parce qu'étant engagé en de grandes guerres, il avoit beſoin du ſecours des *Grands Seigneurs*; mais *Sephy*, ſon *ſucceſſeur*, le fit, en ôtant la vie aux gens les plus notables de l'armée, & du *Gouvernement civil*, dont il fit couler des ruiſſeaux de ſang durant tout ſon régne. C'eſt ainſi que les *Rois de Perſe* ſont montez à ce point de puiſſance abſoluë, que je vais montrer, & où ils s'entretiennent ſans grande peine, & ſans grand art; car les *Georgiens*, & les *Iberiens*, à qui l'on donne l'*Etat* à gouverner, étans preſque tous Eſclaves d'origine, & de véritables étrangers dans le *Gouvernement*, ils n'ont nulles liaiſons, ſoit dans le *Royaume*, ſoit entr'eux-mêmes; & la plûpart ne ſachant d'où, ni de qui ils viennent, il arrive d'une part qu'ils ne ſont pouſſez d'aucun deſir pour la liberté, & que de l'autre ils ſont incapables de faire des Ligues & des Conſpirations. Car des hommes qui n'ont aucune rélation entr'eux ne ſe rebellent pas les uns pour les autres, ſoit pour leur ſauver la vie, ſoit pour les faire monter ſur le Trône. Les derniers *Rois* de *Perſe* continuant

dans

dans la Politique de leur Ayeul, tiennent toûjours cette ancienne Milice de *Perse* éloignée des Emplois, & entretiennent la naturelle & juste antipatie qui est entr'elle & la nouvelle Milice composée de *Georgiens*. Les vieux *Persans* particulierement, haïssent mortellement ces Esclaves *Georgiens* nouveau-venus dans le Païs. Ils les appellent *Kara ogli*, comme qui diroit *race de Serfs*.

Pour le présent donc, le *Gouvernement* de *Perse* est *Monarchique*, *Despotique*, & *absolu*, étant tout entier dans la main d'un seul homme, qui est le *Chef Souverain*, tant pour le spirituel, que pour le Temporel, le Maître à pur & à plein de la vie & des biens de ses Sujets. Il n'y a assurément aucun Souverain au monde si absolu que le Roi de *Perse*; car on execute toûjours exactement ce qu'il prononce, sans avoir égard ni au fonds, ni aux circonstances des choses, quoi qu'on voye clair comme le jour, qu'il n'y a la plûpart du tems nulle justice dans ses ordres, & souvent pas même de sens commun. Si-tôt que le *Prince* commande, on fait sur le champ tout ce qu'il dit, & lors même qu'il ne sait pas ce qu'il fait, ni ce qu'il dit, comme lors qu'il est yvre; excès dans léquel ces derniers *Rois* de *Perse* tombent fort fréquemment depuis un siécle. Rien ne met à couvert des extravagances de leur caprice, ni probité, ni merite, ni zéle, ni services rendus, un mouvement de leur fantaisie, marqué par un mot de la bouche, ou par un signe des yeux, renverse à l'instant les gens les mieux établis, & les plus dignes de l'être, les prive des biens & de la vie; & tout cela, sans aucune forme
de

de procès, & sans prendre aucun soin de vérifier le crime imputé. Il s'en faut beaucoup que le *Grand-Seigneur* ne soit aussi absolu que l'est le *Roi de Perse*; & quoi qu'en général on puisse dire que le *Gouvernement* des *Turcs* & des *Persans* est à peu près le même, comme étant les uns & les autres de même *Religion*, & venant originairement d'une même souche; néanmoins l'autorité des *Souverains* en *Perse* & en *Turquie* n'est pas également indépendante, puisque, par exemple, l'*Empereur* des *Turcs* ne fait mourir aucune personne considérable, sans consulter le *Muphty*, ou *Grand-Pontife* de la *Religion*, & que celui des *Persans*, au contraire, bien loin de consulter personne, ne se donne pas seulement le loisir de penser la plûpart du tems aux ordres de mort qu'il prononce. Cependant il semble qu'il en devroit être tout autrement, à cause que l'*Empire* des *Turcs* étant composé de parties moins unies & moins jointes ensemble, que celui des *Persans*, ils pourroient mieux prétexter de nécessité les promptes executions qu'ils feroient faire.

Ce que je viens de dire, que le *Roi de Perse* fait ôter les biens & la vie à ses sujets, sur le moindre caprice, doit s'entendre seulement à l'égard des *Grands* de sa Cour, & plus particuliérement de ses *Favoris*, & de ses *Mignons*; parce qu'autant que parmi les gens de ce rang, il arrive souvent des avantures tout-à-fait cruelles & sanglantes, autant en arrive-t-il peu parmi le commun Peuple, le caprice du *Souverain* ne s'étendant pas jusques-là. Je me souviens qu'un jour, un Seigneur, nommé *Rustan Can* m'étant venu voir au sortir de chez

le

le *Roi*, il entra d'un air gai, prit un miroir, se mit à ajuster son turban en souriant; & puis il me dit, *toutes les fois que je sors de devant le* Roi, *je tâte si j'ai encore la tête sur les épaules, & j'y regarde même dans le miroir, dès que je suis revenu au logis.* En effet, quand le *Roi* est en colere, ou dans le vin, personne autour de lui n'est sûr de ses biens ni de sa vie. Il disgracie *Ministres* & *Favoris* d'un moment à l'autre. Il fait couper les mains & les pieds, le nez & les oreilles, il fait mourir, tout cela au moindre caprice, & tel est la victime de sa fureur, à la fin de sa débauche, qui au commencement en étoit le plus cher Compagnon. Les *Persans* ont là dessus un *Distique* qui merite d'être raporté.

Qu'un souris que vous fait le Roi *ne vous rende pas plus fier.*

Ce n'est pas proprement un souris; c'est vous faire voir qu'il a les dents d'un Lion.

Mais après tout, hors du rang des *Courtisans*, & des plus *Grands Seigneurs*, je n'ai jamais vû, ni entendu dire, que le *Roi* ait fait aucun outrage personnel sur le champ, & sans procedure.

Cependant, en quelque danger que soient ces *Courtisans*, ils ne courent pas moins après la faveur que dans les Païs où l'autorité est moins absoluë & illimitée. Comme ils sont nez sous cette miserable servitude, ils la supportent comme on fait les autres miseres humaines, & sans la sentir davantage. Ce n'est pas qu'ils ne soient capables de connoître le prix de la liberté. Au contraire, quand les *Grand Seigneurs Persans* entendent parler de ces heureux Païs de l'*Europe*, où l'autorité des

Loix

Loix garentit la vie & les biens de chacun, contre toute ſorte de violence, ils admirent & envient la felicité de ce Païs-là. Mais il en eſt d'eux comme de la plûpart des gens à qui l'on parle de l'autre vie, qu'on ne ſauroit pourtant détacher de celle-ci.

Au reſte, il ne faut pas s'étonner que le *Gouvernement* de *Perſe* ſoit *Deſpotique* & *Arbitraire*, puis qu'il eſt proprement Militaire. La *Perſe* eſt depuis plus de mille ans un Païs de conquête, c'eſt-à-dire depuis la ruine de la *Monarchie Perſane* par les *Mahometans*. Les *Arabes* la conquirent peu après. *Mahomed*, les *Turcs*, ou *Tartares*, l'ont conquiſe enſuite, ceux qui la poſſedent préſentement ſont partie originaires des *Arabes*, comme eſt le Roi, partie originaires des *Tartares*, comme l'ancienne Milice & les vieux habitans du Païs, partie originaires des *Georgiens*, comme la nouvelle Milice. Or chacun ſait que les *Gouvernemens* militaires ſont par tout *arbitraires & abſolus*.

J'ai touché un mot ci-deſſus de la pleine ſoumiſſion du Peuple *Perſan* à l'autorité Royale, & j'ai remarqué que c'eſt une ſoumiſſion de conſcience, le Peuple croiant qu'il faut obéir au *Roi* en toutes choſes, hormis en celles qui attaquent la *Religion*, qu'il faut donner ſes biens & ſa vie au moindre mot prononcé par le *Souverain*, & s'imaginant que c'eſt *Dieu* même qui le demande directement par ſa bouche. J'ajoute-ici, que conformément à cette étrange créance ils tiennent que les ordres du *Roi* ſont au deſſus du *Droit naturel*, & qu'ainſi, le fils doit être le bourreau de ſon pere, ou le pere de ſon fils, lors que le

le *Roi* lui commande de le faire mourir. Mais ils tiennent d'une autre part, comme je l'ai touché, que ses ordres sont au dessous du *Droit Divin*, & que s'il arrive par conséquent que le *Roi* commande quelque chose contre la *Religion*, il ne faut point lui obéir, mais que l'on doit souffrir tout plûtôt que de violer la *Loi de Dieu*. Le premier *Ministre du Royaume*, qui occupe dignement cette Charge depuis près de vingt ans, après avoir été plus de trente ans *Général d'armée*, & *Gouverneur* des plus importantes Provinces, s'est vû durant les premiéres années de son *Ministere* exposé à la persécution du *Roi*, à l'égard de la Conscience, sans jamais succomber. Le Roi vouloit l'obliger à boire du vin, lui disant, *pourquoi voulez vous seul à la Cour refuser de boire avec moi*? en effet, il étoit le seul qui resistât au *Roi* là-dessus, tous les autres Courtisans s'étant rendus à la reserve des *Gens d'Eglise* qui avoient été exceptez. Il répondoit, *Je suis Agy*, c'est-à-dire, *j'ai fait le Pelerinage de la Mecque, & je ne puis boire de vin, sans violer la Loi de Dieu*. Le *Roi* repliquoit, *mille gens, qui ont fait le Pelerinage comme vous, en boivent. Faites le par le Souverain commandement de vôtre Roi*. Mais ce sage *Ministre* persista toûjours constamment dans les sentimens de sa *Religion*. J'ai vû quelquefois que le *Roi* le faisoit demeurer à table des six à sept heures de suite, à lui faire mille outrages. Il lui faisoit jetter du vin sur la tête, sur le visage, dans le cou de sa chemise, il lui en faisoit mettre par force dans la bouche. Tout cela se faisoit comme en riant & dans l'emportement de la débauche; mais

mais ce *Ministre*, sans s'étonner, repoussoit doucement ces excès, & refusoit toûjours de boire. Il arriva deux ou trois fois que le *Roi* le menaça de la mort, alors chacun se jettant à ses pieds lui disoit, *Seigneur, ne vaut-il pas mieux boire une tasse de vin, que de se faire tuer*. Pour lui, il répondoit, *le* Roi *a droit sur ma vie, mais il n'en a pas sur ma* Religion; *c'est pourquoi j'aime mieux qu'il me fasse mourir que de me faire boire:* Ce sage *Ministre* fut disgracié, & suspendu de sa charge, diverses fois; mais enfin, son zéle pour sa *Religion* l'emporta sur la fureur de son Maître. Il fut rétabli glorieusement, & avec l'estime, tant du Public, que du *Souverain* même: & après cela il ne fut plus sollicité de boire du vin.

On appelle communément chez nous, & avec beaucoup de raison, les *Gouvernemens Orientaux*, des *Gouvernemens Tyranniques*, & particuliérement celui de *Perse*, & celui de *Turquie*. Je ne parlerai point de celui-ci, mais pour l'autre, il l'est assurément beaucoup moins, & je m'en raporte à ceux qui liront cette Rélation. Je dirai cependant, qu'à mon avis, ce qui est principalement cause qu'on a traité le *Gouvernement Persan* de *Gouvernement Tyrannique*, est la coûtume qu'on y a de passer par dessus les formes de Justice dans les procedures contre les *Gouverneurs* & les *Intendans des Provinces*, & d'autres *Officiers* de l'*Etat*. Mais le *Gouvernement* prétend qu'il ne s'en dispense que dans certains cas, où il y auroit du danger pour l'*Etat* d'agir avec les formalitez & les procedures regulieres, comme lors qu'on envoye executer sur le lieu un *Gouverneur de Province*, aux

Fron-

Frontieres du *Royaume:* ces *Gouverneurs* ſe trouvant à la tête d'un corps d'armée, à trois ou quatre cens lieuës de la Cour, il ſeroit dangereux de les accuſer, & de les citer, dans les formes, parce que ce ſeroit leur donner le tems de ſe revolter ou de s'enfuir: La Politique du Païs ſoûtient que la vaſte étenduë de l'*Empire*, demande de promptes executions, & dont on n'ait pas le tems de donner de ſecrets avis, parce qu'autrement il ſeroit comme impoſſible de punir les méchans *Miniſtres*, & de prévenir les ſoulevemens. Quand on n'eſt pas ſûr du crime dont on accuſe un *Gouverneur*, ou un *Intendant*, on envoye d'ordinaire le prendre priſonnier, & on lui fait ſon procès à la Cour; mais quand on croit en être ſûr, on le condamne ſur l'accuſation, & on l'envoye executer ſur le lieu où il eſt. Hors des cas extraordinaires, le *Gouvernement Perſan* ſe régle par les *Loix* du *Droit* civil, & obſerve ſes coûtumes, auxquelles les Sujets prétendent qu'il ſe tient conſtamment attaché; exceptez-en néanmoins, comme je l'ai dit & rédit, ce qui arrive par les emportemens du *Souverain* contre les *Gens de ſa Cour*, avec leſquels il ne croit pas être obligé d'agir par les voyes ordinaires, les regardant moins comme ſes ſujets, que comme ſes Eſclaves achettez. C'eſt autant en *Perſe* qu'en aucun autre Païs du monde, que la condition des *Grands* eſt la plus expoſée, & celle dont le ſort eſt le plus incertain, & ſouvent le plus funeſte; comme au contraire, la condition du Peuple y eſt beaucoup plus aſſurée, & plus douce, qu'en divers *Etats Chrétiens*.

CHA-

CHAPITRE III.

De l'Economie Politique.

LA *Politique* de *Perse* n'a point de methode assurée. Tout y est reglé selon les circonstances, & chaque grande affaire se decide par une raison propre & particuliere. C'est afin de tenir toûjours les *Ministres* dans la dépendance de *l'Oracle souverain.*

Il n'y a point de *Conseil* d'*Etat* en *Perse*, établi, & reglé, comme dans les *Gouvernemens* de l'*Europe*. Le *Roi* agit ordinairement selon la direction du premier *Ministre*, & des principaux *Officiers* de l'*Etat*. Mais dans les occasions de guerre, soit pour en commençer, soit pour en soutenir une importante, le *Roi* assemble ses principaux *Officiers* de tous les ordres, & l'on consulte d'abord le Livre nommé *Karajamea*, c'est-à-dire, *le Recueuil des Révolutions futures*, (Livre, qui est aux *Persans*, ce qu'étoient autrefois les *Oeuvres des Sybiles* parmi le peuple Romain,) afin d'y trouver des lumieres pour les occurrences présentes. Ce livre est gros de neuf mille vers, chaque vers comprenant une ligne de cinquante lettres. Il a été composé par le célébre *Chéic Sephy*, l'ayeul de la *Race Royale*, qui porte présentement la Couronne; & on croit fortement en *Perse* que ce livre contient une partie des principales Révolutions de l'*Asie*, jusqu'à la fin du monde. Il est gardé dans le *Tresor Royal*, avec très-grand soin, comme un *Original* dont il n'y a point de copie, ni de double; car on ne permet

pas que le peuple en ait la connoiſſance. Ce Conſeil géneral s'apelle *Ichengui*, comme qui diroit *Conſeil de guerre*.

Mais, quoi qu'il n'y ait pas de *Conſeil* fixe & régulier, les *Grands* ne laiſſent pas de conferer des affaires enſemble, ce qui ſe fait journellement ſoir & matin à la porte du *Serrail*, dans un appartement deſtiné à cela, qu'on appelle *Kecbic Kane*, c'eſt-à-dire *la maiſon de la Garde*. Les *Grands* s'y rendent, attendant que le *Roi* ſorte du *Serrail*, ou que l'heure qu'il a coûtume de ſortir ſe paſſe, qui eſt entre onze heures & midi; & là ils conferent de tout ce qui arrive d'important, & à quoi il faut que le *Roi* donne ordre. Le *Roi* envoye-là d'ordinaire les *Requêtes* qu'il a reçûes, afin d'avoir l'avis des *Miniſtres* ſur ce qu'on y doit répondre, & les *Mémoires* des affaires ſur leſquelles il veut auſſi avoir leur avis.

Ce qui fait le plus de peine aux *Miniſtres* de *Perſe*, c'eſt le *Serrail*, qui eſt le *Palais des femmes*, où il ſe tient une maniere de *Conſeil privé*, qui l'emporte d'ordinaire par deſſus tout, & qui donne la loi à tout. Il ſe tient entre la mere du Roi, les *Grands Eunuques*, & les *Maîtreſſes* les plus habiles & les plus en faveur. Si les *Miniſtres* ne ſavent bien accorder leurs *Conſeils* avec les paſſions & les interêts de ces perſonnes cheries, & qui, par maniere de parler, poſſedent le *Roi* plus d'heures, qu'eux ne le voyent de momens, ils courent riſque de voir leurs *Conſeils* rejettez, & ſouvent tournez à leur propre ruine.

Le *Royaume* eſt *ſucceſſif*, & ne va qu'aux *enfans mâles*, mais nez indifferemment par les bom-

hommes, ou par les *femmes*; c'eſt-à-dire qu'on a le même droit au *thrône*, étant ſorti du *ſang royal* par une *femme*, que par un *homme*; ce qui eſt fondé ſur ce que la *ſucceſſion* de *Mahomed* eſt venuë par les *femmes* : car les *fils* de ce faux *Prophete* moururent jeunes & ſans enfans, & il ne lui reſta qu'une *fille*, nommée *Fatmé*, qu'il maria à *Aly* ſon neveu, dont ſont deſcendus les douze *Imans*, ou *Succeſſeurs* du *Prophete*, comme les *Perſans* les appellent. Mais ce qu'il y a de très-ſingulier dans le Droit *Perſan*, c'eſt que la *Loi* de l'*Etat* porte qu'il ne faut point élever ſur le *Trône* d'homme aveugle. Cette *Loi*, que pluſieurs ſoûtiennent néanmoins qu'il faut entendre dans un ſens moral, a ſervi de fondement à la coutume qui régne en *Perſe* d'aveugler les *Enfans mâles* du *ſang Royal*. Et comme j'ai dit que ceux qui naiſſent par les *femmes* ſont auſſi habiles à ſucceder, que ceux qui viennent par la *branche maſculine*, cette cruelle politique s'étend également ſur les enfans des *femmes* de la *Race Royale*. On les prive de la vûe, à quelque âge que ce ſoit, & cela ſe fait de cette façon. Le *Roi* donne un *ordre* par écrit d'aller aveugler un tel enfant, & cet *ordre* ſe donne au premier venu (car en *Perſe* il n'y a point de *Bourreau* en titre d'office.) Il va à la porte du *Serrail* où eſt cet enfant, & dit *qu'il vient de la part du* Roi, *pour voir & pour parler à un tel jeune* Prince *pour ſon bien*. L'*ordre* porté dans le *Serrail* y eſt bien-tôt compris, & il y excite des pleurs & des cris; mais enfin il faut laiſſer aller l'enfant. Les *Eunuques* l'ameinent au cruel meſſager, qui leur jette l'*ordre*, ou, comme

vous diriez, la *Lettre de cachet*; & puis se mettant en terre, il saisit l'enfant, l'étend de son long sur ses genoux, le visage tourné en haut, en lui serrant la tête du bras gauche. Puis d'une main il lui ouvre la paupiere, & de l'autre il prend son poignard par la pointe, & tire les prunelles l'une après l'autre, entieres, & sans les gâter, comme on fait un cerneau. Il les met en son mouchoir, & va les porter au *Roi*. Le pauvre enfant cependant est reporté dans le *Serrail*, où on le pense le mieux qu'on peut, avec des poudres caustiques, ou des cauteres; & quand l'operation, & la cure, sont bien faites, les trous des yeux ne coulent point, mais autrement ils pleurent toute la vie; ce qui est une grande incommodité, qui les oblige, étant en Compagnie, de sortir de tems en tems, pour s'aller essuyer, & pour mettre un bandeau net. Le bandeau que ces *Princes* aveugles portent devant les yeux, est un mouchoir de soye, plié en doubles, de deux pouces de largeur, ou seulement un taffetas vert.

Ce n'est que depuis le *Regne* d'*Abas second* qu'on aveugle ainsi, en ôtant la prunelle. On le faisoit auparavant, en passant une lame de cuivre rouge ardente devant les yeux ouverts; ce qui n'éteignoit pas si entierement la faculté de voir, qu'on n'aperçût bien la lumiere; & quelquefois l'operation étoit faite si favorablement, qu'il restoit encore plus de vûe. Il arriva pendant le *regne* de ce *Roi Abas second*, qu'un des freres de ce *Prince* étant allé voir sa Tante, & ses Cousins, dont le *Palais* est joignant le logis des *Hollandois*, il leur prit envie d'aller se divertir chez

chez ces Etrangers. Ils le firent savoir & on les invita d'y aller passer une après diné, & d'y souper. Le frere du *Roi* y mena avec lui plusieurs autres *Princes* aveugles ; & comme on apporta les flambeaux on remarqua qu'ils les appercevoient. On leur demanda s'ils voyoient quelque chose, le frere du *Roi* répondit que *oui*, *& que quelquefois il voyoit assez pour aller sans bâton*. Malheureusement cela fut entendu par un de ces espions de Cour, dont on se sert pour observer toutes les démarches des *Grands*, selon la coûtume de ces gens-là, il en fit au *Roi* un rapport malin, & tel qu'il le falloit pour irriter le *Souverain*. *Comment*, dit-il, *ces aveugles se vantent de voir. J'y mettrai bon ordre*; & aussitôt il leur envoya ôter les yeux de la maniere que je l'ai dit.

Le *Droit de succession* appartient au *fils aîné*, à moins qu'il ne soit aveugle. Mais le *Roi* fait d'ordinaire passer le *sceptre* dans les mains de qui il veut en faisant aveugler ses freres aînez. Les histoires rapportent que *Cha Ismael Codabondé* avoit été aveuglé avec une lame ardente. Mais c'est une erreur, provenue de ce qu'il avoit effectivement la vûe tendre, & qu'il étoit chassieux ; sur quoi les *Turcs* firent courir le bruit qu'on l'avoit aveuglé avec un fer chaud, & que c'est ce qui lui faisoit couler les yeux. Les *Persans* croient que leur politique envers les *enfans du sang Royal* est humaine, & fort loüable, de ne faire que les aveugler, au lieu de les faire mourir, comme font les *Turcs*. Ils disent qu'il est licite d'ôter la vûe à ces *Princes*, pour assurer la paix de l'*Etat*; mais qu'il ne les faut

pas faire mourir, pour deux raiſons : la premiere, c'eſt que la *Loi* défend de répandre le ſang innocent ; la ſeconde, qu'il pourroit arriver que les ſurvivans vinſſent à mourir ſans enfans ; & s'il n'y en avoit point d'autres, la race légitime défaudroit.

Les *Enfans* du *ſang Royal* ſont tenus dans une perpetuelle Captivité, ſur tout les *mâles*, qui ne voient jamais d'autres hommes que leurs parens enfermez avec eux, & les *Eunuques* qui les gardent. Les *Enfans* ſont élevez ſous les yeux de leur Mere, & inſtruits par les *Eunuques*, juſqu'à l'âge de ſeize ou dix-ſept ans. Alors on leur donne un appartement ſeparé, une belle fille à leur choix, & des Domeſtiques, qui ne ſont autres que des filles & des *Eunuques*. C'eſt tout ce que j'en ai appris ; & je ſuis ſûr qu'on n'en peut ſavoir davantage, pluſieurs *Grands Seigneurs*, avec qui je parlois fort librement tous les jours, m'ayant dit qu'ils n'en ſavoient rien eux-mêmes que par conjectures. Leurs femmes qui vont quelquefois faire viſite dans le *Serrail* n'approchent pas ſeulement des lieux où ces *Princes* ont leurs appartemens. Ainſi, ce ſont des ſecrets impenetrables, que tout ce qui ſe paſſe dans le *Serrail* ſur ce ſujet. On ne ſait jamais ce que le *Roi* fait de ſes *enfans*, ni de ſes *freres*, ni de leurs *enfans*.

Une choſe qui à peine eſt croyable, & qu'on aſſure pourtant géneralement, c'eſt qu'on ne dit point au *fils ainé* du *Roi*, qu'il eſt l'*héritier préſomptif de la Couronne*. Quelquefois même on ne lui dit point qu'il eſt *fils* du *Roi*, mais ſeulement qu'il eſt du *ſang Royal*. De maniere qu'il ne ſait jamais à quoi le Ciel l'a

destiné, que lors qu'il lui met le sceptre à la main. On peut juger de là si l'éducation qu'on lui donne est digne de sa destinée. On apprend à ces jeunes *Princes* à lire, & à écrire, les prieres, & le Catechisme. On leur apprend à tirer de l'arc, & à faire quelque chose de la main; mais pour les Sciences, & les Arts liberaux, ils n'en apprennent que ce qui regarde la *Religion*, c'est-à-dire ce qui sert à l'explication de l'*Alcoran*. *Abas second* savoit tourner, dessiner, & écrire assez nettement. Son fils *Soliman*, qui lui succeda n'avoit rien appris de particulier, à ce qui me parut. Pensez maintenant quelle capacité, & quelle experience ces *Rois de Perse* apportent au *Gouvernement* de leur *Empire*, n'ayant jamais eu occasion de former leur Jugement, ni d'apprendre le monde, élevez comme ils le sont dans la sensualité, sans correction, & parmi une douzaine de femmes & d'*Eunuques* qui n'ont jamais vû que le *Serrail*, où ils sont enfermez. Ces nouveaux *Monarques* entrent dans le monde comme tombez des nües; & comme ils se trouvent malheureusement environnez aussi-tôt d'esclaves flatteurs, qui les idolatrent, pour ainsi dire, en applaudissant à toutes leurs actions, quelque injustes, & quelque extravagantes, qu'elles puissent être, il ne faut pas s'étonner s'ils vivent déreglément, & s'ils se conduisent avec tant d'inégalité, comme je l'ai rapporté. Le plus grand mal est que ne connoissant point le prix de la vertu & du merite, ni le merite même, ils n'y ont nul égard en donnant les emplois.

Pour ce qui est des *Princesses du sang Royal*,

lors qu'elles sont assez bien dans les bonnes graces du *Roi*, pour qu'il se porte à leur donner un Epoux, on les marie à un *Ecclesiastique* bien fait, & de bonne famille; mais jamais à un *homme d'épée*, ni à un *homme d'Etat*, de peur que cette grande alliance ne lui fit former des desseins contraires au *Gouvernement*. L'on en use aussi de cette maniere, parce que ces *Princesses* étant élevées dans un esprit de fierté, & de domination, un *homme d'Eglise* se soumet mieux à leur humeur imperieuse. On donne à cet *Ecclesiastique* la plus considerable charge de l'*Eglise*, comme celle de *Pontife*, si elle est vacante, afin qu'il ait du bien convenablement, & la *Princesse* est envoyée à son *Palais*, avec des millions de bien. Le sort de ses *enfans mâles* dépend de la volonté du *Roi*, comme je l'ai dit; & par cette raison, on s'afflige chez elle lors qu'elle met des *garçons* au monde, & l'on en est plus affligé qu'on ne l'est ailleurs quand on n'a point d'enfans. Dès que la *Princesse* est accouchée, l'on en va porter la nouvelle au *Roi*, en lui demandant ce qu'il lui plait qu'on fasse de l'*enfant*, & le *Roi* en ordonne selon la consideration qu'il a pour les Parens, ou selon l'humeur où il se trouve. *Sephy premier* aimoit si tendrement sa Tante, qui étoit mariée au premier *Magistrat Ecclesiastique*, qu'on appelle l'*ancien de la Loi*, qu'il ne fit aveugler aucun de ses fils : J'en ai vû trois, dont l'ainé avoit au contraire une telle aversion pour la sienne, qui étoit la sœur unique de son Pere, qu'il défendoit de donner le lait à tous ses *enfans*, soit *filles*, soit *garçons*, que cette malheureuse Mere n'avoit jamais la con-

consolation de voir vivans, & pour la mortifier davantage, il commettoit cette cruauté envers ses *enfans*, quoi qu'ils fussent ses *Cousins Germains*, à même tems qu'il laissoit la vie & la vûe à d'autres enfans du *sang Royal*, qui ne lui étoient pas si proches.

Quand le *Roi* vient à la Couronne, il commence d'ordinaire par s'assurer de la personne de ses *freres*. Il les fait resserrer, ou aveugler, ou mourir, comme il lui plaît, eux & leurs *Enfans*. C'est à quoi on n'a garde de mettre d'obstacle, puis qu'on ne sait point quand la resolution en est prise, ni quand elle s'execute ; & que même on ne sait presque jamais combien le *Roi* a de *fils*, de *freres*, ni de *sœurs*.

Le *Païs* de *Perse* se divise en *Païs d'Etat*, & *Païs de Domaine*, ce qui s'appelle sur les lieux *Mokoufat*, & *Kasseh*, c'est-à-dire *le General* & *le Particulier*. Le terme de *Mokoufat* veut dire, *serré*, *mis à part*, & celui de *Kasseh*, veut dire *proprieté*. On appelle aussi le *Païs d'Etat*, *Memalec*, c'est-à-dire *les Royaumes*. La difference consiste en ce que le *Païs d'Etat* est sous l'administration du *Gouverneur*, qui est comme un petit *Roi* dans sa *Province*, & qui en consume le principal revenu ; lui, ses Officiers, & particuliérement les Troupes qu'il entretient, n'en donnant au *Roi* qu'une petite partie en présens, & pour le payement de quelques droits, comme je le dirai ; au lieu que le *Païs de Domaine* est sous l'administration du *Vizir*, ou *Intendant*, qui en reçoit les revenus pour le *Roi*. Cette distinction étoit inconnuë avant le régne de *Sephy premier*, il n'y a gueres que quatre vingts ans.

Son *Grand Vizir Saroutaky*, qui étoit *Eunuque*, homme habile & sage, mit le premier cette politique en usage. Il représenta au *Roi*, que le feu *Roi* son Pere, s'étant trouvé engagé dans de grandes guerres durant tout son régne, il avoit fort bien fait de maintenir dans toutes les *Provinces* des *Gouverneurs*, qui en dépensassent le revenu à entretenir quantité de Troupes, parce qu'il en faloit beaucoup à l'*Etat*; mais que lui n'ayant point de guerre à soutenir, ni de dessein d'en entreprendre, il pouvoit s'exempter de faire consumer le bien de son *Empire* par des *Gouverneurs*, qui avoient chacun une Cour aussi nombreuse que celle d'un *Roi*. Cette Politique fut approuvée; & parce que le *Gouvernement* de la *Province* de *Perse* étoit d'un côté le plus considérable de l'*Empire* en étenduë & en richesse, & de l'autre celui où il étoit moins nécessaire d'entretenir des Troupes, comme étant presque au cœur de l'*Etat*, on confisqua ce *Païs* au *Roi* pour parler ainsi: c'est-à-dire qu'on le donna à un *Intendant* pour le regir; ce qui augmenta le revenu du *Roi* de plus de huit millions, à ce qu'on assure. *Abas*, son fils, se tenant à cette même politique, abolit les *Gouverneurs* des *Provinces* du dedans du *Royaume*, & de toutes celles où l'on ne craignoit point la guerre, comme *Casbin* en *Parthide*; *Guilan* & *Mazenderan*, qui sont l'ancienne *Hyrcanie*; *Yezd* & *Kirman*, qui font partie de la *Medie Atropatienne*; le *Corasson*, qui est la *Bactriane*; *Azerbeian* ensuite, qui est la *Medie*. J'ai vû tous ces *Païs-là* sans *Gouverneurs*; & j'y en ai vû remettre ensuite, lors qu'il y a eu quelque crainte

de

de guerre ou d'irruption de voisins, comme au commencement du régne du *Roi Soliman*, en 1668. & 1669. Les *Cosaques* étant venus, au nombre de quatre à cinq mille, se jetter sur les bords de la *Mer Caspienne*, on envoya promtement des *Gouverneurs* dans les deux parties d'*Hyrcanie*. Les *Turcs*, & les *Tartares*, ayant donné lieu de craindre de pareilles irruptions, on établit des *Gouverneurs* sur la *Medie*, & sur la *Bactriane*; & parce qu'on crût qu'il falloit remettre le *Royaume* tout entier en état de défense, on établit aussi un *Gouverneur* sur la *Perside*; mais la tranquillité publique ayant été rétablie peu d'années après; on se remit à pratiquer la Politique de *Sephy premier*.

Les *Persans* trouvent cette Politique fort mauvaise, disant que les *Intendans* sont des sangsues insatiables, qui épuisent les Sujets pour remplir le *Trésor Royal*, & qui pour cet effet négligent les plaintes des Peuples sur l'oppression qui leur est faite, prétendant que l'interêt du *Roi*, ne leur permet pas d'y avoir égard, comme ils le voudroient, quoi qu'en effet ils ne pillent que pour s'enrichir eux-mêmes; au lieu que les *Gouverneurs*, regardant la *Province*, comme si c'étoit un *Royaume* qui leur appartint, ils y consument ce qu'ils y levent, en entretenant quantité d'*Officiers*, & une nombreuse Cour. Les *Persans* disent de plus, que cette conduite-là énerve & affoiblit l'*Empire*, parce qu'elle empêche qu'il ne s'y éleve plus tant de bons soldats, & qu'il n'y ait plus tant de *Grands Seigneurs* entretenus, parmi lesquels on trouvoit dans le besoin de braves *Chefs*, & bien instruits dans la discipli-

ne militaire ; ce qui est exposer le *Royaume* aux premieres incursions de leurs ennemis ; au lieu que les *Gouverneurs* en étoient la défense & la force. Enfin, ils disent que cette conduite nouvelle appauvrit aussi le *Royaume*, parce qu'elle porte dans les Coffres du *Roi* l'argent qui devroit circuler dans tout le Païs ; ce qui est la même chose que si on l'enfouïssoit de nouveau dans les entrailles de la terre. Lors que la *Perside* avoit un *Gouverneur*, cette *Province* valoit un *Royaume* ; & *Chiras*, la ville Capitale, étoit belle, riche, & peuplée comme une capitale de *Royaume*. Mais depuis le changement de *Gouverneurs* en *Intendans*, les habitans sont diminuez de plus de quatre-vingt mille ames.

Les *Gouverneurs* de *Province* s'appellent *Caans*, ou *Khans*, (car on l'écrit de deux façons,) mot dérivé du terme qui signifie *Force*, *Puissance*, & qui est le titre ancien des *Souverains* de l'*Asie Majeure*. On peut voir dans *Quinte Curce*, Livre neuviéme, deux *Rois* des *Indes*, qui portoient ce titre, *Portican* & *Musican*, mettant le titre non pas devant le nom, selon la pratique de nôtre *Occident*, mais après le nom, justement comme on fait aujourdhui dans tout l'*Orient*. Les *Souverains* de toute cette vaste étendue de terre, qui est depuis la *Mer Caspienne*, jusqu'à la muraille de la *Chine*, portent aussi ce titre de *Can*. On dit le *Cacaan*, ou le *Grand Caan*, qui est l'*Empereur de la Tartarie australe* ; le *Caan* de *Balke*, de *Samarcande*, de *Bochora*, qui sont les *Tartares Yuzbecs*. On dit aussi *les Caans des Hordes Tartares*, qui sont ces *Tartares* voisins de *Pologne*. Les *Caans* ont toute autorité.

té dans leur *Province*. Ils y sont comme de petits *Rois*, car leur *Province* est gouvernée de la même maniere que le *Royaume* entier l'est ; ayant jusqu'à des *Chambres des Comptes*, & ayant tous les mêmes *Officiers* que dans la Cour du *Roi*, & sous les mêmes noms, sans autre difference, que dans le nombre, & dans les appointemens. Ils ont aussi dans leurs *Palais* des atteliers, ou des galeries, pour toute sorte d'arts & d'ouvrages, comme le *Roi* en a. C'est sans doute quelque chose de grand & de beau à voir que la Cour d'un *Caan* de *Perse*, & de passer trois ou quatre Cours si magnifiques, & si nombreuses, avant que d'arriver à celle du Roi. Le *Can*, ou *Gouverneur*, s'occupe particulierement à bien entretenir les troupes de sa *Province*, qui sont des milices dont la paye est assignée sur des terres de la *Province*, & qui vivent chacun chez soi, comme je le dirai dans la suite, prenant garde que chaque soldat ait des armes luisantes, & un bon cheval, & qu'il s'entretienne aux exercices de la Guerre. Les *Gouverneurs* des *Provinces* y sont mis à vie, & s'ils se conduisent si bien qu'ils ne soient point déposez, leurs enfans sont mis en leurs places, soit après leur mort, soit quand ils parviennent à de plus grands emplois.

Ces *Caans* sont distinguez en *Grands*, & en *Petits*. Les *Grands* portent le titre de *Beglerbec*, c'est-à-dire *Seigneur des Seigneurs*, parce qu'ils ont un rang au dessus des autres *Caans*, qu'ils regardent comme subalternes, & qu'ils appellent entr'eux *Koulombec*, c'est-à-dire *Seigneur des Esclaves*. On donne aux grands *Gouverneurs* dans les occasions de guerre, le

titre de *Serdar*, ou *Géneral d'armée*, parceque leur Emploi consiste en partie à assembler les Troupes des autres Gouvernemens avec les leurs & de les commander toutes. Les *Gouverneurs* des *Provinces* frontieres sont la plûpart des *Beglerbec*, ou *Seigneurs des Seigneurs*. Ainsi le *Can* d'*Armenie* est *Seigneur des Seigneurs*, & dans les occasions de guerre les *Caans* de *Cars*, de *Maraga*, & d'autres, reçoivent ses ordres, & sont obligez d'amener leurs forces sous ses Enseignes. Le *Caan* d'*Esterebat*, Païs à l'*Orient* de la *Mer Caspienne*, est aussi *Seigneur des Seigneurs*, & il a sous sa dépendance les *Cans* de *Simnon* & de *Mongam*. Il y a une singularité à observer sur ce sujet; c'est que le *Gouverneur* de la *Province* de *Siston* est honoré par privilege special d'un titre encore plus grand que celui de *Seigneur des Seigneurs*, & ce titre est celui de *Valy*, qui signifie un *Lieutenant absolu* & *plenipotentiaire*.

Outre les *Gouvernemens* des *Caans*, qui sont proprement des *Vice-Royautez*, il y a de petits *Gouvernemens* dont les *Chefs* sont appellez *Sultons*, & qui d'ordinaire, & selon les maximes de l'*Etat*, sont dépendans du *Gouverneur* de la *Province*; mais quelquefois le *Roi* les rend independans, & les fait relever de lui immediatement, sans aucune relation au *Can*, ou *Gouverneur* du Païs le plus proche, si ce n'est pour les affaires de la Guerre. Tels sont les *Gouvernemens* de *Bander-Rhigue* sur le *Golphe Persique*, & de l'*Isle de Bharin*, qui est proche de ce lieu-là, lesquels relevent du *Can* ou *Gouverneur* de *Behebon*. Ce titre de *Sulton*, que nous prononçons *Sultan*, ne se donnoit autrefois qu'aux *Souverains*, & même aux plus

Grands

Grands, comme le *Grand Seigneur*, qui le porte par diſtinction, & qui n'a pas de plus illuſtre titre. Le *Roi* de *Perſe* en eſt auſſi quelquefois qualifié, & cependant c'eſt le titre commun des *Gouverneurs* inferieurs de ſon *Royaume*.

Il y a en chaque *Province*, avec le *Gouverneur*, trois *Officiers* mis de la main du *Roi*; un *Lieutenant du Caan*, qui a le titre de *Janitchin*, c'eſt-à-dire *Vice-gerent*, ou *ſeant en la place d'un autre*, lequel eſt toûjours dans la *Capitale* de la *Province*, & toûjours proche de la perſonne du *Gouverneur* pour éclairer ſa conduite; un *Vizir* ou *Intendant du Roi*; un *Vakanuviez*, ou *Secretaire*, dont l'office conſiſte principalement à rendre compte à la Cour de tout ce qui ſe paſſe. Ces *Officiers* ſont pour obſerver les actions du *Gouverneur*, & auſſi pour s'oppoſer à ce qu'il pourroit entreprendre contre le bien de l'*Etat*.

Outre ces grands *Officiers* des *Provinces*, tous Indépendans l'un de l'autre, les Forteresſes & les Villes ont leurs *Gouverneurs* particuliers qu'on appelle *Daroga*, mot qui ſignifie *Recteur*, & qui revient à ce qu'étoit la charge de *Preteur* parmi les *Romains*. Ils ſont mis par le *Roi* directement, & chacun a un *Lieutenant* qui eſt mis auſſi par le *Roi*, independemment de ces *Gouverneurs* particuliers. C'eſt la même politique que le *Royaume* gardoit autrefois de nommer ainſi aux *Gouvernemens* des *Villes*, de même qu'à ceux des *Provinces*, & de ne donner jamais à un même ſujet le *Gouvernement* d'une *Ville*, & le *Gouvernement* de la *Forterreſſe* qui y étoit bâtie. On garde encore plus de circonſpection aujour-

jourdhui dans ce *Païs*, puisque par tout on met avec le *Gouverneur* plus de deux personnes qui en sont indépendentes ; & c'est sans doute ce qui fait qu'on voit si rarement arriver des soulevemens, & des trahisons, dans ce *Royaume*-là, parce qu'un *Gouverneur* trouve toûjours une prompte & forte opposition à tous ses desseins criminels. C'est non seulement dans les *Gouvernemens* des *Villes* & des *Provinces*, qu'il y a des *Controlleurs* préposez par le *Roi*, il y en a même dans tous les *Offices* & dans tous les *Emplois* de l'*Etat*. Les *Ministres*, les *Généraux d'armée*, les *Magistrats* grands & petits, ont chacun un *Lieutenant*, ou *Intendant*, mis par le *Roi*, pour veiller sur leurs actions, & pour les controller dans l'occasion. Il faut qu'ils donnent communication de toutes les affaires importantes, de maniere que si un *Grand* se laisse entrainer dans quelque malversation, il s'aperçoit d'abord qu'il a à ses côtez un homme qui le retient, & l'empêche ; mais hors les crimes d'*Etat*, & particulierement la trahison dont on n'a presque pas de connoissance en *Perse*, l'*Officier*, & son *Lieutenant*, ou *Controlleur*, sont toûjours de bonne intelligence, & s'accordent si bien, que le *Roi* n'est pas moins volé ou trompé que s'il s'en raportoit à un seul homme. On appelle un *Traitre*, en *Perse*, *nemec haram*, c'est-à-dire, *voleur du sel qu'on a mangé*, comme pour dire qu'*on a dérobé ce qui étoit donné pour salaire au lieu de le gagner*. C'est une injure des plus atroces, & qui veut dire proprement *ingrat*.

Les *Magistrats* des *Villes* sont distinguez en *Grands*, & en *Petits*. Les *Grands Magistrats* sont

font le *Daroga*, ou *Gouverneur*; le *Vizir*, ou *Intendant*; le *Vakaneuis*, ou *Secretaire*, qui a un *Subſtitut*, nommé *Mocaib*, c'eſt-à-dire *Ecrivain des rolles*. Les *petits Magiſtrats* ſont le *Cazy*, qui eſt comme en *France* le *Lieutenant Civil*. Il y a toûjours des *Cazy* dans les armées, qu'on appelle, pour les diſtinguer, *Cazy lasker*, le *Juge de l'armée*; le *Maire* ou *Prevôt des Marchands*, qu'on appelle *Melicel-toujar*, c'eſt-à-dire, *le Roi des Marchands*; le *Chevalier du Guet*, qu'on nomme *Atas*; le *Chef de Police*, qui a le titre de *Naib*. Dans les *Bourgs*, & les grands *Villages* il n'y a d'autre *Juge* & *Magiſtrat* que le *Cazy*, outre le Chef du lieu, qu'on appelle *Reys*, qui eſt comme un *Baillif*. Les *Scribes* du *Cazy*, qui ſont comme nos *Notaires*, ont titre de *Catib*. On appelle en *Perſe* les *Sergens*, *Muzir*, c'eſt-à-dire *Citateur*. Le *Roi* met les *grands Magiſtrats* par tout, & les *petits* dans les *Païs de Domaine*, excepté les *Cazy* de la Campagne, qui ſont mis par le *Cedre*. Les *Reys* & *Baillifs* des *Bourgs*, & des grands *Villages*, ſont auſſi mis directement par le *Roi*; & tous ces *Magiſtrats*, & *Officiers*, tant des *Villes*, que de la Campagne, ont des appointemens aſſignez, ſuffiſans pour ſoutenir leur rang.

Les *Gouverneurs* des *Villes* font auſſi la charge de *Lieutenans Civils*, & *Criminels*, & leur *Tribunal* eſt la premiere Juſtice de la *Ville*. Le *Gouverneur* juge & decide comme il lui plaît, ne prenant conſeil de perſonne que de ſon *Vizir*, ou *Lieutenant*, qui d'ordinaire eſt mis auſſi par le *Roi*, & il peut infliger toute ſorte de peines, hormis celle de mort. On fait rarement mourir les Criminels en *Per-*

Perse pour quelque cause que ce soit, & nul *Tribunal* n'a droit de vie & de mort. Il faut que l'arrêt en soit prononcé par le *Roi* même. La punition ordinaire est l'amende, & les amendes sont toûjours applicables au *Roi* toutes entieres; mais cependant, le *Roi* n'en retire rien, parce que les *Gouverneurs*, & leurs *Controlleurs* prennent les amendes à bon compte de leurs appointemens, car encore qu'ils reçoivent trois fois plus qu'il ne faut, ils font néanmoins si bien leur compte que le *Roi* leur est toûjours redevable au bout de l'an. Par exemple, le *Gouverneur* d'*Ispahan* a trois cens *tomans* d'appointemens, qui font treize mille cinq cens livres, & le *Controlleur* cent *tomans*. Il arriva l'an 1676. que les Banquiers *Indiens* établis à *Ispahan* donnerent une requête contre lui, en laquelle ils montroient, article par article, qu'il avoit fait payer deux cens mille écus d'amende en cinq ans de tems aux gens de leur nation.

On donne aux *Gouverneurs*, aux *Intendans*, & aux autres *Ministres* qu'on envoye dans les *Provinces*, une instruction qui contient la nature de leur office, la qualité du lieu, les ménagemens qu'il est obligé d'avoir, la methode selon laquelle il se faut comporter. Cette instruction s'appelle *Destourel hamel*, c'est-à-dire, *Régle de conduite*. Si c'est pour un *Gouverneur*, par exemple, l'instruction contient de plus, une ample description de l'étenduë du *Gouvernement*, du revenu qu'on en a tiré durant les tems précedens, jusqu'à l'année courante, la maniere dont il doit traiter les Peuples, & chaque ordre de gens; & ces instructions sont fort étendues. On en don-
ne

ne aussi aux *Ministres* dans les grandes charges de la Cour. Ces instructions furent toutes composées de nouveau durant le régne d'*Abas le Grand*, tant parce que la politique changea beaucoup sous son régne, que parce que ses Prédecesseurs n'avoient qu'un petit *Etat* à gouverner en comparaison du sien.

Lors qu'un *Grand* de l'*Etat* vient à la Cour, ce que vous jugez bien qu'il ne fait qu'avec ordre, ou avec permission expresse, c'est la coûtume qu'il s'arrête à l'entrée du lieu où est le *Roi*, sans oser y entrer. Il fait dire par quelcun de ses amis qu'il est à la porte du *Palais*, attendant l'ordre de Sa Majesté, pour venir se jetter à ses pieds. On lui envoye dire d'entrer; mais comme quelquefois on ne le mande à la Cour que pour lui ôter la vie plus aisement, c'est-à-dire, à moins de frais, & à moins de risque, la réponse que l'on fait à son message, c'est en un mot qu'on lui va envoyer couper la tête.

La Politique *Persane* a encore un autre moyen d'ôter la vie facilement & sans résistance aux *Grands* qui sont dans les *Provinces*, c'est en leur envoyant un *habit royal*, qu'on appelle *Calaat*, accompagné d'une épée, & d'un poignard, enrichis de pierreries. On donne ordinairement ce present à porter à quelque Courtisan considérable, qui méne avec lui six ou sept Domestiques, & lors qu'il est arrivé à une journée du lieu, il envoye en poste en donner avis à l'*Officier* à qui le present est envoyé, ou bien il y va lui-même *incognito*, pour lui donner la bonne nouvelle, laissant le present dans les mains de ses gens à quelque village prochain. On convient du tems

tems qu'on viendra recevoir ce present Royal qu'il faut toûjours aller recevoir hors de la ville. On consulte pour cela les *Astrologues*, afin de prendre le moment d'une favorable constellation. Alors l'*Officier* à qui le present est destiné, soit le *Gouverneur*, ou l'*Intendant* de la *Province*, ou autre, vient le recevoir avec un grand cortege, dont tous les *Magistrats* du lieu font partie, afin qu'orné de cet habit il rentre après dans la ville en Cavalcade, & comme en Triomphe. Il met pied à terre à une maison destinée à cet usage, où il entre avec ses valets, se deshabille, & revêt l'*habit royal*; & alors, s'il y a un ordre du *Roi* de le faire mourir, l'*Envoyé*, avec son monde tirant son ordre qu'il jette au milieu de la salle, ils se jettent à même tems sur lui, & ils l'exécutent sans résistance.

Comme la reception de ces *Calaat*, ou *habits Royaux*, est une des principales occasions dans lesquelles la pompe & le luxe des *Persans* éclatent le plus, je la décrirai un peu plus en détail. L'endroit où on les va recevoir est à trois ou quatre milles de la ville, & c'est partout une maison avec un jardin bâti exprès pour ce sujet, qu'on appelle à cause de cela, *la maison des Calattes*. Quand c'est pour un *Officier* du lieu que le present est envoyé, on fait publier dans la *ville* qu'il est venu une *Calatte* pour un tel, & que chacun ait à se trouver à la reception, qui sera à une telle heure. Mais quand le présent est pour un particulier, comme un *Grand Seigneur*, soit à la *Cour*, soit dans la *ville Capitale*, il en fait seulement avertir tous ses amis. Les Danseuses, qui sont des femmes publiques, magni-

gnifiquement vêtues, y sont particuliérement mandées au nombre de quinze à vingt, aussi bien que des Joüeurs d'instrumens. Les *Magistrats* s'y trouvent, tous les principaux *Molla*, ou *Prêtres*, & les autres *gens d'Eglise*. Quand le *Seigneur*, pour qui la fête se fait, est entré dans la *Maison des Calattes*, il s'assied dans une sale tapissée exprès, où l'on sert la collation à la Compagnie; & au moment marqué par les *Astrologues* pour le bon succès de l'action, l'Envoyé apporte le *présent Royal*. Chacun se leve, ce *Seigneur-là* le premier, qui fait une inclination jusqu'à terre, & puis se met à genoux, & toute la Compagnie avec lui, pour prier *Dieu* pour la santé & pour la prosperité du *Roi*. La priere faite, qui ne dure que quatre à cinq minutes, il se deshabille & revêt l'*habit Royal*, & pendant cela il ne fait que louër *Dieu*, qu'exalter le *Roi*, qu'admirer le bonheur qu'il a d'être ainsi dans le souvenir du *Souverain*, & d'en recevoir de si glorieuses marques. Dès qu'il est habillé, il se rassied, & alors chacun vient lui dire, *Moubarec bached. Seigneur que ce présent vous tourne en bénediction*. Il les reçoit chacun fort civilement, & selon son rang, s'efforçant de paroître transporté de joye. Cependant les *Astrologues* viennent lui dire qu'il faut partir, sur quoi il monte à cheval. Ce n'est qu'au retour qu'on est obligé de faire cortege, & ainsi tout le chemin est bordé de Peuple, & la foule grossit à mesure qu'on approche de la ville. Dès que la troupe y entre les Canons tirent, les Compagnies de Soldats font des décharges, la maison des Instrumens de Musique fait retentir l'air de ses

ſes trompettes, & tymbales. Il y a une autre bande de Muſiciens qui marchent à la tête du cortege, & qui eſt ſuivie de la troupe des Danſeuſes leſquelles en ſautant, & faiſant cent ſortes de geſtes, chantent à pleine voix les loüanges du *Roi*. Les ruës ſont arroſées d'eau, & ſemées de fleurs. Si les femmes avoient part à ces fêtes on peut juger que les ruës ſeroient incomparablement plus belles; mais on ſait que les femmes ne ſortent point en *Perſe*. Toute la Troupe va droit à la maiſon du *Roi*; car le *Roi* en a une dans la plûpart des grandes *villes*, ou à la grande *Moſquée*; & là, la perſonne pour qui ſe fait la fête met pied à terre, baiſe le ſeuil de la porte, & fait debout une priere éjaculatoire pour le *Roi*, puis remonte à cheval, & va à ſon *Palais*, où les principaux de la troupe entrent & ſont régalez magnifiquement. La Fête ſe termine par le diner, ou par le ſouper, ſelon le tems que l'entrée s'eſt faite, & le reſte du jour ſe paſſe à recevoir les complimens des gens qui n'ont pû ſe trouver à l'entrée. Ces complimens ſont, comme je l'ai déja raporté, *que ce préſent vous tourne en bénediction*; & puis on ſe met à admirer, & à louër le préſent. Le ſoir, le logis eſt orné d'illuminations du haut en bas, dedans & dehors. Quand on reçoit *Calaat* à la Cour, on va en remercier le *Roi*; & ſi le *Roi* eſt dans le *Serrail*, de maniere qu'on ne le puiſſe voir ce jour-là, on va baiſer le ſeuil de la porte. La même choſe ſe pratique auſſi à *Iſpahan*, quand le *Roi* eſt en voyage. Ce ſeuil eſt une grande pierre de porphyre, verte, épaiſſe de ſix pouces, qui traverſe la porte. C'eſt un lieu

lieu ſacré ſur lequel on n'oſe mettre le pied.

Le nom de *Calaat*, qu'on donne à ces *habits Royaux* ſignifie *entier*, ou *parfait*, parce que ce doit être, & que c'eſt quelquefois un *habit complet*; mais quelquefois auſſi ce n'eſt qu'une ſimple veſte. Le *Calaat* eſt communément de quatre piéces, une *Robe de deſſous* & *une de deſſus*, qui eſt longue comme une robe de chambre, une *ceinture*, & un *Turban*, le tout de cinq ou ſix cens livres de valeur. Les *Calaats* des *Grands Seigneurs*, comme des *Gouverneurs de Province* & celles des *Ambaſſadeurs*, valent le double; & ſi la caſaque eſt doublée de *martre*, le prix en eſt beaucoup plus grand, car les belles fourures de *martre* valent cinq à ſix cens piſtoles. Ces *Calaats* des *Grands Seigneurs* contiennent auſſi d'ordinaire un *ſabre*, & un *poignard*, qui ſont des piéces grandes & lourdes, d'or maſſif, & garnies d'ordinaire de pierreries, & on y joint auſſi en diverſes rencontres un *Cheval* avec le *harnois* d'or. On eſtime ces beaux *Calaats* complets ſix ou ſept mille écus.

Nonobſtant ce que j'ai raporté, que l'envoi de ces *préſens* peut toûjours couvrir quelque ordre funeſte, & qu'il en couvre en effet quelquefois, les *Grands* ne laiſſent pas de les rechercher avec ſoin, & même avec dépenſe, & par de gros préſens; ce qu'ils font pour trois raiſons. La premiére pour faire leur Cour au *Roi*, par cette ardeur qu'ils témoignent pour les marques publiques de ſa bienveillance. La ſeconde, pour la reputation que ces faveurs donnent dans le *Royaume*. La troiſiéme, pour ſe rendre par là plus conſidé-

ra-

rables & plus redoutez aux sujets de la *Province*. Mais à ceux-ci ces présens déplaisent extrêmement; car comme ceux qui les reçoivent les payent cherement par d'autres présens qu'on est obligé d'envoyer peu de tems après au *Roi*, & aux *Ministres*; & qu'il faut de plus récompenser magnifiquement l'Envoyé; le Peuple sait bien qu'il en fera les fraix, tôt ou tard, & il arrive toûjours qu'on le vexe & pille davantage, selon qu'on reçoit plus de ces faveurs de la Cour. Il ne faut pas grand crédit pour s'attirer un *Calaat* du *Roi*. Il n'y a qu'à lui faire un présent bien à propos, quand il ne vaudroit pas cent pistoles, on obtient le *Calaat* en récompense. Je parlerai en un autre lieu des droits qu'il faut payer pour ces habits aux *Officiers* qu'ils portent.

Tous les *Gouverneurs*, & les autres *grands Officiers* qui sont dans les *Provinces* sont obligez d'entretenir un *Agent* à la Cour. On appelle ces *agens*, *Vikil*, c'est-à-dire *Commis*; nom qui est le même que les *Marchands* donnent à leurs *Facteurs*. Ils sont-là pour rendre compte de ce qui se passe de considérable dans le *Gouvernement* de leur *Maître*, lors que la Cour demande d'en être informée, pour recevoir les ordres qui leur sont donnez sur de petites choses dont on ne se veut pas donner la peine d'écrire exprès, & pour solliciter les affaires du *Gouverneur*, & de la *Province*. Ces *Seigneurs* entretiennent aussi d'ordinaire à la Cour un ou plusieurs de leurs enfans, ou de leurs Parens, ce qui sert au *Souverain* de gage certains de la fidelité des Peres; & ces jeunes *Seigneurs* de leur côté se font connoître par cette voye, entrent dans les affaires, & tachent

chent de se rendre capables & dignes de la survivance. Le grand but est d'être aux écoutes, pour donner avis aux gens qu'ils servent de ce qui se dit à la Cour, tant sur leur conduite particuliere, que sur ce qui se passe dans le *Gouvernement*. C'est aussi pour leur apprendre qui sont les Favoris le plus en crédit, & à qui il faut faire des présens; & enfin, c'est pour faire évanouïr les plaintes qui sont aportées contre leurs Maîtres ou leurs Parens, soit en fermant la bouche par quelque présent, ou en promettant toute sorte de satisfaction sur les lieux, soit en donnant aux plaintes, qu'ils ne peuvent empêcher d'être présentées, un air de mutinerie & d'impatience.

Voilà quelle est l'Oeconomie politique du *Païs d'Etat*; & pour *celui de Domaine*, il est gouverné par des *Intendans*, comme je l'ai dit, qui sont proprement des *Oeconomes*, & *Administrateurs*, dont le but est de grossir le revenu, & d'amasser de l'argent pour le *Roi*. On les appelle d'un nom général que nous prononçons *Vizir*, & eux *Vazir*, terme qui signifie *porte-fardeau*, comme pour marquer qu'ils sont les *Atlas Persans*. Ces *Intendans* des petites *Provinces* n'ont pas d'autre titre; mais pour ceux des grandes, on les appelle ordinairement *Asef*, terme qui signifie *Grand*, & qui est le nom que les *Mahometans* donnent par excellence au *Secrétaire de Salomon*. Comme on ne craint d'eux aucune entreprise contre l'*Etat*, on ne leur donne pas des *Lieutenans* pour les contenir, mais on met auprès d'eux un *Controlleur*, qu'on appelle *Nazir*, ou *Surveillant*, & un *Vakanuviez*, qui est ce

Secrétaire d'Etat, qui tient regître de tout ce qui se passe d'important, & qui en donne avis à la Cour. Le *Roi* met de plus des *Daroga*, ou *Prévôts* pour *Gouverneurs* dans toutes les *villes*, & dans les autres places considérables de la *Province* qui administrent la Police, & des *Officiers* sous le titre *de Bek* ou *Seigneur*, pour avoir inspection sur la Milice. Les uns & les autres ont leur commission indépendemment de l'*Intendant*, mais il ne laisse pas d'être par dessus eux, & d'agir comme il lui plaît; car, par exemple, quand quelqu'un est dans les mains du *Gouverneur* de la *ville* pour quelque procès, ou pour quelque crime, l'*Intendant* l'en tire s'il veut, envoyant dire que cet homme-là est le débiteur du *Roi*, qu'il a des affaires avec lui, & qu'il l'employe actuellement: c'en est assez pour avoir le Prisonnier. On n'entre point en conflit avec l'*Intendant*, parce que tant qu'il fait bien les affaires du *Roi*, on lui donne toûjours le droit à la Cour, & toûjours le tort aux autres; outre qu'il n'y a jamais de sureté à contester avec le *Chef* de la *Province*.

Le *Gouvernement* de ces *Intendans* est tenu en *Perse* pour très-dommageable au *Royaume*, comme je l'ai déja observé, & capable de le ruiner avec le tems par les exactions insupportables dont ils accablent les *Provinces*, se comportant par tout en gens que rien ne peut assouvir. Ils obtiennent leur emploi à force de présens aux *Ministres d'Etat*, aux *Eunuques*, aux *Favorites*, & particulierement à la *Mere du Roi*, entre les autres, & en s'engageant à faire valoir la recepte de la *Province*, plus qu'auparavant. C'est par ces engagemens qu'ils

qu'ils y entrent, & quand ils y ſont parvenus il faut tenir ſa parole, entretenir ſes Patrons à la Cour, & puis travailler pour ſoi. On a fait des avances, qui ſont la plûpart du tems d'emprunt, & à gros interêt, deſquelles on veut s'aquitter; & puis il faut s'enrichir & amaſſer pour ſoutenir l'orage de la diſgrace, dont on court toûjours le riſque; mais comme c'eſt au Peuple de la *Province* à fournir à tout cela, on ſe met à le piller de telle maniere qu'il n'y a point de véxation qu'on ne ſe hazarde de faire, & perſonne ſur qui on ne l'étende. Cependant les plaintes en ſont bien-tôt portées à la Cour, mais le *Roi* eſt ſouvent long-tems ſans les entendre, tous les accès ſont bouchez indirectement aux plaignans, par l'artifice des *Miniſtres*, qui ont part au butin. Il y a pourtant cette bonne Politique dans le *Gouvernement Perſan*, qu'on ne refuſe les requêtes de perſonne, & que les *Gouverneurs*, ou les *Intendans*, n'oſeroient empêcher hautement qui que ce ſoit d'aller ſe plaindre à la Cour; mais quand ils voyent que les *Contrées*, ou *Cantons*, veulent envoyer des *Députez* à la Cour, ou que des particuliers y veulent aller, ils leur font parler ſous main. On leur repréſente qu'ils feront un voyage long & de dépenſe qui non ſeulement n'aura point de ſuccès, mais qui encore irritera l'Intendant & le portera à faire pis. Mais ſi cela ne peut retenir ceux qui ſont opprimez d'aller porter leurs plaintes, l'*Intendant* écrit & fait écrire en ſa faveur à la Cour, pour prévenir les *Miniſtres*, afin qu'on arrête les plaintes qu'on eſt allé porter contre lui, ſans qu'elles parviennent juſqu'au *Roi*, ou afin

qu'on les rende inutiles. C'est aussi ce qu'on s'éforce de faire à la Cour contre ces pauvres opprimez. On essaye de les renvoyer avec de bonnes paroles, & beaucoup de promesses. On leur dit que l'*Intendant* a beaucoup d'amis, que le *Roi* le cherit, que s'ils donnent leurs requêtes au *Roi* elles n'aboutiront qu'à des reprimendes, qui rendront leur *Intendant* ennemi irreconciliable; au lieu que s'ils suppriment leur requête, & se retirent, il leur en sera obligé, & ils s'en trouveront mieux traitez. Voila comme se passent les premieres années du *Gouvernement* des *Intendans*; mais si l'oppression devient si insupportable, qu'on ne puisse appaiser, ni retenir, les plaintes, on leur écrit de la Cour de ne faire pas tant crier le Peuple, qu'on ne pourra les défendre, & que le *Roi* est déja fort irrité. Il arrive quelquefois, que le *Vizir* s'étant enrichi, agit avec plus d'équité, & qu'ainsi les plaintes sont étouffées; mais si au contraire, elles viennent à redoubler, sans qu'on puisse y mettre d'obstacle, alors on change l'*Intendant*, & s'il arrive que l'on soit mécontent de lui jusqu'à le vouloir perdre, on le mande pour venir rendre compte; c'est autant que si on lui disoit *vous êtes perdu*; car on lui saisit ses papiers, & ses effets, jusqu'à ce que les comptes soient rendus, & c'est ce qu'il ne peut jamais faire par les raisons que je vais rapporter.

Quoi que je vienne de dire des vexations des *Intendans*, il ne faut pas croire qu'il ne s'en fasse que dans les *Provinces* qu'ils gouvernent seuls. Il s'en fait aussi dans celles qui sont regies par des *Gouverneurs* & des *Intendans*

dans tout ensemble ; mais il s'y en fait beaucoup moins, & l'on en peut donner ces trois raisons. La premiere, c'est que l'interêt d'un *Gouverneur* étant que la *Province* soit dans l'abondance, à cause que c'est son domaine particulier, au lieu que l'interêt d'un *Intendant* est d'en tirer tout ce qu'il peut, sous prétexte de faire le profit du *Roi*, ces interêts opposez servent de contrepoids l'un à l'autre. La seconde raison est que les *Gouverneurs* ne sont pas engagez à envoier tant de présens à la Cour, ni à faire aller en augmentant d'année en année le revenu de la *Province*, pour faire valoir leur service, comme font les *Intendans*. La troisiéme, que le *Roi* souffre moins les vexations des *Gouverneurs* que celles des *Intendans*, parce qu'il ne revient aucun profit de celles-là au *Tresor Royal*.

J'ai voulu savoir diverses fois à quoi pouvoit monter le nombre des plaignans qui se trouvoient à la Cour, & l'on m'a assuré une fois qu'il y en avoit plus de dix mille, & qu'il y en a toûjours sept à huit mille. Beaucoup de ces plaignans y viennent, moins dans l'esperance d'obtenir justice sur ce qu'ils demandent, que pour arrêter la persecution qui leur est faite ; car tant qu'on est à la Cour à demander justice sur une procedure du *Gouverneur*, ou de l'*Intendant*, ils n'oseroient pousser l'affaire plus loin, sans une permission expresse de la Cour, ou à moins que leur *agent* ne leur mande de la part du *premier Ministre*, ou du *Surintendant*, que le *Roi* n'écoutera point le plaignant, chose qui arrive fort rarement, sur tout lors que les plaignans ont dequoi dépenser, ou quelque ami puissant,

ou lors que le *Ministre*, de qui l'on se plaint a quelque ennemi à la Cour, ou qu'on a quelque vûe sur sa charge; car en tous ces cas-là ces plaignans sont écoutez & on leur fait justice selon la nature de la plainte.

Les plaintes des particuliers se font par des requêtes qu'on fait présenter au *Roi* par quelques *Ministres*, & si l'on est assez miserable pour ne trouver personne qui veüille s'en charger on la porte soi même au *Roi*, lors qu'il va par la ville, ou à la promenade. Pour ce qui est des plaintes que font les Peuples contre leurs *Gouverneurs*, comme une *Corporation*, un *Bourg*, un *Canton*, elles se font par des Troupes de plusieurs centaines de personnes, & quelquefois de mille qui vont à la porte du *Palais* la plus proche du *Serrail*, parce que c'est où le *Roi* se tient le plus souvent; & là, ils se mettent à jetter des cris horribles, à déchirer leurs vétemens, & à jetter de la poussiere en l'air en demandant justice. Si la plainte est touchant quelque affaire qui regarde les rentes ou revenus du *Roi*, comme quand on veut faire payer à des Païsans autant de rente dans une méchante année que dans une bonne, & qu'on ne veüille pas leur accorder les rabais qu'ils demandent, ils portent avec eux des branches d'arbres pour faire voir qu'ils sont dessechez, ou que les insectes ont mangé le verd. Le *Roi* entendant ces cris, envoye s'informer du sujet. Le Peuple donne sa requête par écrit, & le *Roi* leur envoye dire qu'il remettra leur affaire à tel ou tel. La derniere fois que je vis faire cette plainte, l'an 1676, c'étoit contre le *Mirab*, ou *Prince des eaux*. Un *Canton* à sept lieües d'*Ispa-*

d'*Ispahan* lui avoit donné neuf mille livres pour avoir de l'eau dix jours de ſuite, mais il ne leur en avoit fourni qu'un jour durant. Les Païſans vinrent demander juſtice, portant des branches d'arbres à la main. C'étoit pour faire voir qu'en effet tout mouroit faute d'eau. Le *Mirab* fut mis à l'amende. Un autre *Roi* l'auroit fait mourir.

Les punitions des *Intendans* vont fort rarement à la mort. On les change quand il n'y a qu'une vexation exceſſive dans leur cas, en les exhortant d'agir plus doucement. Mais, s'ils ont trompé le *Roi*, on les mande pour rendre leurs Comptes, ou on les envoye prendre priſonniers, & le carcan au cou, ſelon le degré de leur malverſation. Auſſitôt, ceux qui ont été trop foulez ſe mettent à les pourſuivre, & leurs *Intendans*, & autres *Officiers* pour leur faire rendre ce qu'ils leur ont pris injuſtement. Cependant, comme cela les ruineroit entierement n'ayant pas d'ordinaire le moyen de rendre le quart de ce qu'ils ont pillé, parce qu'ils l'ont dépenſé en préſens à la Cour ; la Cour fait proclamer que perſonne n'ait à leur rien demander, ni à leur *Intendant*, ni à aucun de leurs Domeſtiques, ſans avoir premiérement prouvé la juſtice de leur prétention devant le *Préſident du Conſeil*. Pour ce qui eſt des *Gouverneurs*, lors qu'ils ſont coupables de crime d'*Etat* on les fait amener le carcan au cou, comme je le dis, ou on leur envoye couper la tête.

Quand le *Roi* envoye prendre la Tête d'un *Grand*, ſoit à la Cour ſoit dans les Provinces, il fait expedier un ordre pour cela, par le *premier Miniſtre*. Le ſeau du *Roi* y eſt mis,

celui du *premier Ministre*, & celui d'un des *Magistrats Civils*, ou *Ecclesiastiques*, & on en charge le premier venu. D'ordinaire c'est un des *Couloms*, qui est chargé d'executer l'ordre. On appelle ainsi les *Georgiens* de naissance, ou de race, qui sont établis à la Cour & dans les Troupes. Il prend la poste, & quand il est arrivé, il va chez le *Lieutenant de Roi*, ou chez le *Secretaire d'Etat*, ou au premier de la ville, selon qu'il juge plus à propos. Il lui fait voir en particulier l'ordre qu'il a du *Roi*, afin qu'il le reconnoisse, & qu'il en autorise l'éxecution par sa presence, & il l'emmeine avec lui chez le Proscrit, où étant arrivé, il met pied à terre & tout botté, va droit à lui, & tirant du sein son ordre, il le donne à l'officier qu'il a été prendre. Il tire son sabre, il se jette sur le *Gouverneur* en criant *par l'ordre du Roi*, & il lui abat la tête du mieux qu'il peut. Si le condamné est dans le *Serrail* à l'arrivée du Courier, on lui envoye dire qu'il est venu un Exprès de la Cour. Il sort à l'instant; car ce seroit un crime d'y manquer, & il vient dans la salle, où l'ordre s'execute de la maniere que je le rapporte. Il ne serviroit de rien de faire résistance; ce seroit tout de même que si un *Grand* condamné en *France* à avoir la tête tranchée se vouloit défendre sur l'échafaut; car à la vûe de l'ordre du *Roi* tout est contre lui. On ne le regarde dans sa maison que comme un malheureux qui va être executé à mort. Il y a pourtant des exemples de *Gouverneurs* qui ont ou retardé, ou empêché, de ces exécutions. Ils avoient eu avis qu'on avoit résolu de les perdre de cette maniere, & ils avoient mis
des

des gens en embuſcade pour enlever le Courier, ou pour lui prendre l'ordre du *Roi*, en le volant. Mais les exemples de ces coups hardis ne ſont pas en grand nombre, & ces ordres de mort s'expedient ſi bruſquement, & ſi ſecretement, que les amis du Condamné n'en ſavent rien; & ſouvent, pour le mieux ſurprendre, on lui envoye huit jours auparavant un *habit Royal*, qui eſt la marque ordinaire des bonnes graces du *Souverain*.

Toute diſgrace en *Perſe* emporte infailliblement avec ſoi la confiſcation des biens, & c'eſt un revers prodigieux & épouvantable que ce changement de Fortune; car un homme ſe trouve dénué en un inſtant ſi entierement qu'il n'a rien à lui. On lui ôte ſes biens, ſes Eſclaves, & quelquefois juſqu'à ſa femme, & ſes enfans. Tout cela eſt mis à l'inſtant en ſequeſtre dans un coin de ſon *Palais*, & lui eſt enfermé dans un autre ſeul, & ſans autres hardes, que ſes propres habits qu'il a ſur le dos, non pas même une chemiſe à changer. Toute la nature, pour ainſi dire, ſe ſouleve contre lui; car ſouvent on lui refuſe une pipe de tabac, & quelquefois un verre d'eau, ſous prétexte que l'on ne ſait pas encore ſi le *Roi* veut ſouffrir qu'il vive. Son ſort s'adoucit dans la ſuite. Le *Roi* déclare ſa volonté ſur ſon ſujet. On lui rend preſque toûjours ſa famille, partie de ſes Eſclaves, & ſes meubles; & d'ordinaire, on lui laiſſe aſſez de bien pour vivre & aſſez ſouvent il revient au bout d'un tems à être retabli dans les bonnes graces de la Cour, & à rentrer dans les emplois. Mais lors qu'on ne lui veut faire grace que de la vie, on permet au bout de quel-

ques ſemaines à ſes Parens & à ſes amis de l'aſſiſter.

Une choſe fort remarquable dans la Politique de *Perſe*, c'eſt qu'elle n'a point de jalouſie des ſujets qu'elle met dans les plus grandes charges. Elle donne le *Gouvernement* d'un *Etat* conquis, à celui qui en étoit le Maître & en poſſeſſion. On employe de nouveau les *Grands* que l'on a ruinez, accablez, traittez avec la plus outrageante indignité, ſans rien apprehender de leur reſſentiment. On y donne même de l'emploi aux Princes Etrangers qui viennent ſe refugier dans le *Royaume*, quoi que de Païs voiſins, & d'ordinaire ennemis. Ainſi, j'ai vu des *Princes Tusbecs* faits *Gouverneurs* & *Sultans* de *Province*; & dans ces derniers tems, le Fils du *Grand-Mogol Orangzeib*, à preſent ſur le thrône des Indes, s'étant enfui en *Perſe*, le *Roi* lui a donné un des plus grands *Gouvernemens*. La Politique *Perſane* n'en craint point d'inconvenient, pour deux raiſons. L'une, que l'on met ces Sujets là en des Païs ſi éloignez de ceux où ſont leurs habitudes, qu'ils ne pourroient pas y lier ni entretenir de correſpondance quand ils le voudroient. L'autre, c'eſt que quand ils projetteroient quelque trahiſon, les gens que l'on met autour d'eux l'auroient bien-tôt découverte. On trouve dans l'ancienne *Hiſtoire de Perſe* que l'on agiſſoit à cet égard avec la même confiance, mais auſſi avec la même précaution; comme par exemple, quand *Cyrus* eut conquis l'*Empire de Perſe* ſur *Darius*, qui étoit ſon parent, & qu'il eut ſa perſonne en ſon pouvoir, bien loin de l'enfermer dans quelque Donjon, il lui

lui donna un des principaux *Gouvernemens* de l'*Etat*; mais c'étoit celui de *Caramanie*, vers le fleuve *Indus*, c'est à-dire, dans la partie du *Royaume* la plus éloignée de la *Medie*, le Païs de *Darius*.

La *Perse* n'entretient point d'*Ambassadeurs* residens dans les Cours des *Rois* voisins, & il n'y en a point aussi de tels à la Cour de *Perse*. Les Rois de l'*Asie* s'entr'envoient même très-rarement des *Ambassadeurs*, parce que ces *Rois* ne se donnent pas reciproquement les titres qu'ils prétendent; mais le *Gouvernement* permet en échange aux *Cans*, ou *Gouverneurs* des *Provinces* frontieres, d'entretenir commerce directement avec les *Gouverneurs* voisins de la Domination limitrophe, de leur envoyer des *Ambassadeurs*, avec des presens; d'en recevoir d'eux, & de traitter ensemble de ce qui concerne leurs *Provinces*. J'ai vû des *Ambassadeurs Turcs* à *Kirmoncha*, en *Chaldée*, & à *Irivan*, en *Armenie*; & j'ai vû aussi à *Babylone* des *Ambassadeurs Persans*, envoyez par le *Can* de *Kirmoncha*, & par *Manoutcher Can*, *Gouverneur* de *Loureston*. On peut bien penser que ces députations ne se font jamais sans les instructions expresses de la Cour, quelque permission en géneral qu'elle donne de les faire.

Par une pratique, qui paroît opposée, les *Ministres d'Etat* n'écrivent jamais sur les sujets sur lesquels le *Roi* écrit lui même; & quand il leur arrive de faire réponse à une Lettre qui leur a été renduë par quelque *Ministre* étranger, qui en ait apporté au *Roi*, c'est avec un très-profond respect pour la *Majesté Royale*, ne s'attribuant jamais la moindre part

dans l'affaire, mais donnant l'honneur, & rapportant la conduite de tout au *Roi*, à qui ils présentent d'abord la Lettre qu'ils ont reçûe, avant que de l'ouvrir, lui demandant la permission de la lire, & celle d'y répondre; & après lui portant la réponse pour en avoir l'approbation. Lors qu'*Abas second* me donna des Lettres patentes de *Marchand du Roi*, qui est un titre considérable en *Orient*, & me chargea de diverses commissions pour l'*Europe*, je ne pus jamais obtenir du grand *Sur-Intendant* des Lettres de recommandation pour les *Gouverneurs* des *Provinces* par où je devois passer, quoi qu'il eût beaucoup de bonté pour moi, & que j'en eusse obtenu diverses faveurs. Il me répondoit : *Que voulez-vous faire des Lettres d'un Esclave du Roi, ayant celles du Roi même? Vôtre demande seroit punie en la personne d'un homme du Païs.* Je lui fis entendre que c'étoit par respect pour les Lettres patentes du *Prince*, afin de n'être pas obligé de les déplier à toute occasion: Mais il repartit qu'il en faudroit faire une Copie authentique. Cependant, comme je n'étois pas encore content, il me satisfit à la fin, mais ce fut en me donnant sa recommandation par forme de certificat, portant que c'étoit pour déclarer que j'étois chargé des ordres du *Roi* par des Lettres patentes, qui ordonnoient à tous les *Gouverneurs*, *Intendans*, & *Receveurs de Droits*, de n'en exiger aucuns de moi, mais de m'honorer & de me secourir au contraire en tout ce que je requererois.

Il n'y a point de noblesse en *Perse*, non plus que dans tout l'*Orient*, & l'on n'y porte de respect qu'aux charges, aux dignitez, au me-

rite

rite extraordinaire, & particulierement aux richesses. On a quelque considération pour les gens sortis du sang de *Mahomed*, & des *Imans*, qui portent par distinction d'honneur un *Turban vert*, & à qui l'on donne des noms fort relevez, comme *Seyd*, & *Mir*, termes *Arabes*, qui signifient *Noble*, & *Prince*; d'où les *Espagnols* ont fait leurs mots de *Cid* & d'*Amiral*. Mais comme ce sont presque tous des gens sans bien, & sans emploi, le nom qu'ils portent est presque le seul avantage qu'ils retirent de leur naissance.

Les Courtisans de *Perse* font leur Cour avec autant & plus d'assiduité qu'on la fait en aucun endroit du monde. Ils vont à la Cour soir & matin, quoi qu'ils n'esperent pas la plûpart du tems de voir le *Roi*, parce qu'il est quelquefois plusieurs jours de suite sans sortir du *Serrail*. Les *Grands* tiennent nuit & jour un valet de pied à la porte du *Palais*, afin de les venir avertir promtement des moindres choses qui arrivent, & sur tout quand le *Roi* sort de l'apartement des Femmes, ce qu'il fait quelquefois fort inopinement, tant la nuit que le jour.

J'ajoûte encore ici en passant, que le *Gouvernement Républicain* est tout-à-fait inconnu en *Perse*, de sorte que les *Persans* ne savent pas qu'il y ait au monde de tel *Gouvernement*, & qu'ils ne peuvent pas même comprendre quel il peut être. Cela fait que quand les *Hollandois* envoyent des *Ambassadeurs* au *Roi* de *Perse*, ils agissent ou au nom du *Général de Batavie*, ou au nom du *Prince d'Orange*, comme je l'ai déja observé ci-dessus.

CHAPITRE IV.

Des Forces du Royaume, & de la Discipline militaire.

J'Ai observé au commencement de ce Livre, que la *Perse* n'étoit pas peuplée à proportion de son étendue, de maniere que ce *Royaume* manque de ce qui fait la plus considérable force des *Etats*. Il n'est pas muni non plus de Places fortes, sur lesquelles il se puisse reposer. On peut dire au contraire que la *Perse* est ouverte de tous les côtez; car la Forteresse de *Candahar*, qui est son boulevard du côté du *Nord* contre les invasions des *Indiens*, ne peut défendre qu'un seul passage; & pour les autres Forteresses du Païs, comme celle d'*Erivan*, en *Armenie*, celle qu'on appelle *les Portes Caspiennes*, celle de *Lar*, en la *Caramanie deserte*, & quelques Châteaux vers la *Bactriane*, & la *Medie*, ce sont de méchantes fortifications à l'antique, & qui ne sont considérables la plûpart que pour être situées sur des éminences. Il en est de même dans toute l'*Asie*, où l'on ne connoît point du tout l'*Art des Fortifications modernes*, & où l'on ne rencontre aucune Place forte qui soit considérable, hors celles que les *Portugais* y ont construites dans le tems de leurs conquêtes. Cependant, la *Perse* est un *Empire* considérable par sa vaste étendue, par sa situation, & par la qualité de ses voisins. J'ai parlé de son étendue, qui est de quelques sept cens lieuës en carré. Sa situation est ce qui fait sa principale force, car de tous côtez ses frontie-

tieres ſont remparées, pour ainſi dire, ou de mers, ou de deſerts, ou de hautes montagnes, qui en rendent l'entrée fort difficile; & pour ce qui eſt de ſes voiſins, il n'y a que les *Turcs* que la *Perſe* ait ſujet de craindre. Les *Indiens* ſont des ennemis qu'elle mépriſe, les ayant toûjours battus. Les *Tartares* ſont diviſez en pluſieurs *Principautez* ſeparées, & ne font la guerre que par des courſes ſans ſe mettre jamais en état de donner bataille. Il y a même ceci à dire à l'égard des *Turcs*, qu'ils ont trop d'affaires avec les Peuples *Chrétiens* pour ſe tourner contre les *Perſans*. Il eſt vrai que les *Turcs*, & les *Perſans*, ſe ſont fait la guerre pluſieurs années de ſuite, juſques vers l'an 40. du ſiécle paſſé, que ceux-ci ayant perdu *Bagdad*, ou *Babylone*, leurs querelles finirent, & la paix ſe fit entr'eux, laquelle a duré ſans interruption juſqu'ici. Mais, comme on peut dire que cette *Ville* étoit la pomme de diſcorde entre ces deux grands Peuples, les *Perſans* ſont aſſurez de n'avoir rien à demêler avec les *Turcs*, tandis qu'ils leur laiſſeront *Babylone*. Cette *Ville*, qui eſt une des plus belles de l'*Orient*, & des plus abondantes, eſt fort difficile à conquerir pour les *Perſans*; car elle eſt éloignée de trente lieuës de toute habitation du côté de la *Perſe*, & il faut paſſer ce deſert pour y aller, au lieu que les *Turcs* peuvent y aller & y porter facilement toutes choſes par le fleuve du *Tygre*, ſur lequel cette fameuſe ville eſt bâtie.

Les *Perſans* ſont naturellement braves & belliqueux, l'honneur & la fleur, pour ainſi dire, des Peuples *Aſiatiques*, les fondateurs de la *Monarchie* la plus ancienne, & la plus éten-

étendue, car elle étoit dans ses commencemens la Maîtresse de tout l'*Orient*, comme cela se prouve par le quatorziéme Chapitre de la *Genese*, où il est dit que les *Rois* qui faisoient la guerre à *Kedor Labomer*, avoient été ses vassaux. Les conquêtes d'*Abas le Grand*, un des derniers *Rois* de *Perse*, sur tous les Peuples voisins, sans le secours d'aucunes troupes étrangeres, font voir que la *Perse* est capable de faire de grands progrès par la puissance & par le courage de son peuple; mais la longue paix dont elle joüit depuis la mort de ce grand Roi, arrivée il y a plus de 80. ans, & le *Gouvernement* sanguinaire de ses successeurs, ont fort abatardi ce courage, & presque anéanti cette puissance. Le luxe, la sensualité, & l'oisiveté, d'une part; l'étude, & les Lettres, de l'autre, ont été aussi des moyens pour effeminer les *Persans*, si j'ose ainsi parler. Mais rien n'y a plus contribué que cet esprit de jalousie & de domination arbitraire, qui trouvoit toûjours des prétextes pour verser le sang des *Grands* du *Royaume* les plus distinguez, soit pour leur valeur, soit pour leur sagesse. Ce fameux *Roi Abas* avoit été élevé parmi les Troupes, & c'est où il avoit si bien pris le genie de la guerre, & y étoit devenu si habile; mais sa politique le fit agir tout autrement dans l'éducation de ses Enfans. Il les faisoit élever parmi ses femmes, apprehendant que les *Courtches*, ce corps de Troupes qui renfermoit toute la Noblesse du Païs, & la meilleure partie de l'armée, n'en élevât quelqu'un à l'*Empire*, pour le prévenir dans le dessein qu'il avoit formé dès qu'il se sentit affermi sur le Trône, de dé-
truire

truire entierement ce puiſſant Corps, afin de régner plus abſolument, quoi qu'il fit accroire à ſes favoris qu'il étoit menacé d'en être détruit lui-même. Cette jalouſie lui fit mettre à mort ſon Fils aîné, parce qu'un jour qu'il l'avoit fait venir hors du *Serrail*, il s'apperçût que la plûpart des *Grands* jettoient les yeux ſur lui avec plaiſir : action exécrable, dont il eût enſuite beaucoup de remords, comme il le témoigna durant tout le reſte de ſa vie, & particulierement à ſa mort, en diſpoſant de la Couronne en faveur du fils de ce Prince infortuné. Les *Rois* de *Perſe* ont eu tous depuis la même jalouſie de leurs Enfans, de maniere que ceux qui ſont deſtinez au Trône reçoivent, comme je l'ai déja obſervé, l'éducation la moins Royale, & la moins noble, que l'on puiſſe imaginer ; & lors que ces Princes y parviennent, après la mort de leurs Peres, il arrive d'ordinaire que leurs femmes, & les *Eunuques* qui les ont élevez, les obſédent & les gouvernent toute leur vie. Ces perſonnes qui ne connoiſſent autre choſe au monde que le *Serrail* où ils ſont renfermez, tenant pour un grand malheur de perdre le *Roi* de vûe, ſeulement pour quelques heures, s'oppoſent de toute leur puiſſance à toute ſorte de projets de guerre qu'on pourroit former ; & penétrant par milles artifices dans le cœur du *Prince*, ils en arrachent promtement les ſentimens de gloire qu'ils y voyent naître, & le *Miniſtre* qui a le courage de lui en inſpirer, eſt bien-tôt immolé à la jalouſie de ces ames foibles. Cependant, quoi que l'eſprit de la guerre ſe ſoit preſque tout-à-fait perdu entre les *Perſans*, le *Royaume* ne laiſſe pas d'entre-
te-

tenir de grandes forces, comme je vai le dire.

Mais il faut obſerver auparavant, que dans les ſiécles précedens, jusqu'au régne d'*Abas premier*, les *Rois* de *Perſe* n'entretenoient point de *Troupes* à leurs propres dépens. Ils n'en avoient point d'autres que celles du *Royaume*, qui ſont entretenues par les *Provinces*, & chaque *Province* en entretient un nombre reglé, à proportion de ſon étendue, de ſes habitans, & de ſes richeſſes. *Abas le Grand*, ce Conquerant célébre, leva deux *Corps* de *Troupes* nouvelles, par le motif dont j'ai fait mention au Chapitre premier, pour être entretenus à ſes dépens. L'un de ces *Corps* eſt composé de *douze mille Fantaſſins*. On l'appelle *Corps des Mouſquetaires*, parce qu'au lieu de l'arc & de la flêche, qui étoient alors les armes ordinaires des *Perſans*, *Abas* leur donna des mouſquets; & comme ce fut le premier *corps d'Infanterie* qu'on eût vû en *Perſe*, où, comme dans le reſte de l'*Orient*, la guerre ne ſe faiſoit auparavant qu'à cheval, ce fut auſſi le premier *Corps* qui ſe ſervit d'armes à feu. *Abas* établit cette *Infanterie* pour l'oppoſer aux *Janiſſaires Turcs*, dont il éprouvoit ſouvent que l'*Empire Ottoman* ſe ſervoit avec grand ſuccès. Il penſa que comme les *Turcs* avoient trouvé néceſſaire dans le cours de leurs Conquêtes, de former ce grand *corps d'Infanterie*, auquel ils donnerent le nom de *Tenguitchery*, ou *Janiſſaires*, qui en *Turqueſque* ſignifie *nouvelle Armée*, ou *nouvelles Troupes*, il pouvoit en former un ſemblable pour leur oppoſer. Les *Troupes d'Infanterie* ne ſont pas plus anciennes en *Perſe* que le régne de ce Prin-

Prince-là; ce qui ne monte qu'à quelque six-vingts ans. Les Païs qui sont au delà de la *Perse* n'en ont point encore pris l'usage, comme par exemple les *Tartares*, parmi lesquels il n'y a point de *Fantassins*. L'autre *Corps de Troupes* qu'*Abas le Grand* forma pour être entretenu à ses dépens, est un *Corps de Cavalerie* de *dix mille hommes*; & ces deux *Corps* sont toûjours complets & beaucoup au delà.

Les *Troupes* de *Perse* sont à présent divisées en *Troupes de l'Etat*, & en *Troupes du Roi*. L'*Etat* paye & entretient les unes, & le *Roi* les autres. Les *Troupes de l'Etat* se divisent encore en deux ordres, les *Milices reglées*, & les *Troupes reglées*. Les *Milices reglées* sont les *Troupes* que les *Gouverneurs* de *Province* sont obligez d'entretenir, & qu'ils entretiennent effectivement; & les *Troupes reglées* sont le *Corps* qu'on appelle *les Courtches*, qui par la reduction qu'en fit *Abas le Grand*, doit être encore de *trente mille hommes*, presque tout *Cavalerie*, & qui n'est jamais de moins; mais qui durant les siécles precedens alloit au double, & quelquefois si fort au delà, qu'on assûre que ce Prince en avoit jusqu'à quatre-vingt mille durant ses plus fortes guerres.

Les *Courtches*, ainsi appellez d'un mot qui veut dire *chasser*, & *écarter*, sont donc encore le plus puissant *Corps* de la *Perse*, quelques échecs qu'il ait souffert. Les *Troupes* de ce *Corps* sont des *Turcomans*, ou *Tartares* originaires, une vieille race de bons soldats, gens robustes & œconomes, qui vivent à la campagne entr'eux, sans se mêler avec les autres hommes, & qui sont ces *Pastres* ou *Bergers* *Sar-*

Sarrasins, qui ont tant de fois changé l'Etat de la *Perse*, & qui lui ont toûjours été redoutables, jusqu'au commencement de ce siécle, beaucoup plus que les *Janissaires* ne le sont en *Turquie*. Ce sont eux proprement qu'on appelle *Kesil bachs*, ou *têtes rouges*, ainsi nommez, depuis qu'ayant aidé *Cheic Sephy*, le premier *Prince* de la race Royale dans ses Conquêtes, il leur donna pour recompense cette marque d'honneur de porter un bonnet de velours rouge, d'une forme particuliere, comme il le portoit lui-même, qu'on appelle *le Tag*, ou *la Couronne*; ce qui fut l'institution d'une maniere de *Chevallerie* à l'honneur de la *Religion* d'*Aly* & des *Imans*. La pointe de ce bonnet, dont on voit la forme dans la figure d'un *Cesil bach*, que j'ai fait mettre à côté, est cousue de maniere qu'elle fait douze petites pointes, grosses comme un pepin de coin. Ces *Kesil bachs* demeurent sous des tentes, en tems de paix, comme en tems de guerre, s'entretenant du bêtail qu'ils élevent & vendent. Le secours qu'ils donnerent à *Cheic Sephy*, aussi bien que leur zele pour la *Religion Imamique*, leur ayant acquis une grande autorité, ils eurent les premieres Charges de la Cour, & la conduite de la guerre, & c'est d'eux que tous les soldats *Persans*, & ensuite toute la Cour, & par abus tout le peuple *Persan*, a été appellé *Kesilbach*, nom formidable aux *Turcs*, aux *Indiens*, & aux *Tartares*, dans le siécle passé. C'est par ce Peuple aussi que la Langue *Turquesque* s'est si fort introduite dans la partie Septentrionale de *Perse*, & sur tout à la Cour, qu'on y parle beaucoup plus *Turquesque* que *Persan*. Ces *Ke-*





Kesils-bachs ont continué à tenir le premier rang dans le *Royaume*, jusques vers la fin du régne d'*Abas le Grand*, qui entreprit leur ruine, à cause de leur puissance, & à cause qu'ils s'opposoient à sa maniere de gouverner violente & arbitraire, quoi qu'il prît pour prétexte qu'ils s'étoient rebellez contre son Pere, qu'ils avoient ôté la vie à des *Princes* de son sang, & qu'ils projettoient de lui faire le même traitement. Ce grand Roi, leur mortel ennemi, après avoir érigé les deux autres *Corps de Troupes* pour leur opposer, & pour les tenir en échec, les abâtit peu-à-peu, autant que l'état de ses affaires le lui permit, en privant ces braves *Turcomans* des charges; & enfin, il les reduisit sous le joug, en faisant couper la tête à leur *Général*, & en les envoyant par pelottons en divers endroits du *Royaume*. Ces Troupes servent à cheval, portant pour armes offensives l'arc & la fléche, l'épée & le poignard, la lance, & une hache sous la cuisse, passée dans la sangle du cheval, & pour armes défensives, un bouclier sur le dos, & le pot en tête, avec des piéces de maille qui tombent sur les joües. Il y a quelques *Regimens* qui portent des mousquets, & ceux-là servent à pied, quoi que dans la marche ils aillent à cheval comme les autres: on les tient encore aujourdhui, tout affoiblis qu'ils sont, pour les meilleures *Troupes* du *Royaume*, & pour les vieux *Persans* nobles & courageux. Ils combattent toûjours à part sous le commandement de leurs propres *Officiers*. Leur *Général* s'apelle *Courtchibachi*, *Chef des Courtches*. Il est toûjours pris de leur corps; car ils n'obéïroient pas à un autre.

Les

Les *Courtches*, & les *Milices reglées*, qui sont dans les *Provinces*, ont leur solde en Terres de la Couronne, qui passent d'eux à leurs enfans mâles, à moins qu'ils ne refusent de porter les armes. Ils doivent se rendre sous leurs enseignes à douze heures d'avertissement, & tous les ans ils passent en revûe génerale devant un *Député* de la *Cour*, ou du *Gouverneur* de la *Province*, selon le lieu de leur ressort.

Les *Troupes du Roi* sont les *Mousquetaires*, & les *Coular*, ou *Esclaves*, dont les *Géneraux* s'appellent *Tufingtchi agasi*, & *Coular agasi*. Les *Tufingtchi*, ou *Mousquetaires*, servent à pied, mais ils vont à cheval. Ils sont élevez à la campagne, parmi les gens les plus laborieux, & les plus robustes. Ils portent le sabre, le poignard, & le mousquet. Leur bandoliere est à leur ceinture, à la maniere *Turquesque*. Ce *Corps* est de *douze mille hommes*, & comme ils sont levez la plûpart à la campagne, on leur donne congé d'y demeurer & de faire le labour lors qu'il n'y a point de guerre.

Les *Coular* servent à cheval, armez presque comme les *Courtches*, excepté qu'ils portent un mousquet à la place de la lance. Ce nom de *Coular* signifie *Esclave*, non que ces hommes ne soient aussi libres que les autres *Persans*; mais parce qu'ils sont originaires des Païs d'où l'on tire les Esclaves, comme la *Georgie*, la *Circassie*, l'*Iberie*, la *Moscovie*. Ainsi ils sont originaires de *Chrétiens*. Les uns sont envoyez au *Roi* en present, étant encore jeunes, les autres sont descendus des Peuples de ces Païs-là, qui se sont ha-

habituez en *Perse*. Comme ils embrassent presque tous la *Religion Mahometane*, ce sont tous des *Renegats*, ou des enfans de *Renegats*. On les peut fort bien comparer aux fameux *Mammelucs* d'*Egypte*, qui furent les Maîtres de ce *Royaume-là*, durant près de trois cens ans. Les *Mammelucs* (nom qui signifie aussi *les Esclaves du Roi*;) composoient le *Corps* de la *Garde* des derniers *Rois Mahometans* de l'*Egypte*; & c'est peut-être sur leur modelle que ces *Coular Persans* ont été établis, car il se trouve beaucoup de raport, entre les uns & les autres, comme par exemple, que ces *Mammelucs* étoient tous des *Renegats Chrétiens*, qu'on ne mettoit qu'eux dans les charges, & qu'ils avoient été instituez pour balancer la puissance des Troupes *Arabesques*, qui déposoient à leur gré les *Princes*, & les *Ministres* de l'*Egypte*, & les faisoient mourir, quand il leur plaisoit, de la même maniere que les *Janissaires* le font dans le *Gouvernement Ottoman*. *Abas le Grand* avoit une affection particuliere pour ce *Corps d'Esclaves*, & il n'y mettoit que des gens d'élite. Il l'appelloit ses *Janissaires à cheval*. Ce sont en effet tous gens bienfaits, braves & courageux, & sur qui le *Royaume* compte le plus pour le service, & le *Roi* pour la fidélité; car comme ce sont gens sans interêt, & sans liaisons entr'eux, la plûpart ne se connoissant pas l'un l'autre, il n'y a point à craindre qu'ils s'unissent pour former une rebellion. Le sang des *Georgiens* s'est fort répandu dans la *Perse*, non seulement à cause que les plus belles femmes en viennent, & que chacun en veut avoir, mais parce qu'*Abas le Grand*, & ses Succes-

seurs,

ſeurs, ont pris plaiſir à mettre les *Georgiens* dans les Emplois; & que depuis qu'ils ont conquis la *Georgie*, ils en ont tiré une infinité de gens, qu'ils ont ſi bien avancez qu'à préſent la plûpart des Charges ſont dans la main de gens originaires de la *Georgie*.

J'obſerverai ſur le nom d'*Eſclave* que ces *Troupes* portent, que c'eſt un nom dont on ſe fait honneur en *Perſe*, & que c'eſt proprement un titre. *Rayet*, qui eſt le terme qui ſignifie *ſujet*, eſt au contraire un terme bas, qu'on ne dit que des Païſans, & de gens qui ſont encore moins qu'eux. On dit *Coulomcba*, un *Eſclave du Roi*, comme on dit en *France* un *Marquis*; & c'eſt parce que tous ces Eſclaves du Roi ſont pouſſez dans les Emplois. Ces *Troupes d'Eſclaves* ſont la même Fondation que celle des *Enfans de Tribut*, en *Turquie*; mais ces *Eſclaves* ne ſont, ni en ſi grand nombre, ni élevez en commun, ni ſi bien. Le *Roi* n'en a guéres que mille ou douze cens, qu'on diſtribue chez ſes principaux *Miniſtres*, chez les grands Officiers de guerre, & parmi les ouvriers du *Palais*, chacun étant appliqué à des emplois differens, ſelon ſa capacité & ſon genie. Ils portent la qualité de *Tabouna*, c'eſt-à-dire *ſerviteur*, on dit tel, *Eſclave du Roi*, & *ſerviteur* d'un tel Seigneur. A meſure qu'ils viennent en âge, on les tire de ſervice, ou d'aprentiſſage, pour les mettre en des emplois ſelon leur capacité; & on met de nouveaux venus en leur place.

Outre ces *Corps*, il y en a deux autres, qui ſont beaucoup plus petits, l'un fort ancien, qui eſt celui des *Souphys*, ordonnez à la *Garde* de la perſonne du *Roi*, inſtitué par *Cheic Se-*

phy. Ce Corps n'eſt que de *deux cens hommes*, qui portent le bonnet de *Sophy* en tête, & pour armes, le ſabre, le poignard, & une hache qu'ils portent ſur l'épaule.

Le ſecond *Corps* s'appelle les *Ziezairi.* Il eſt de *ſix cens hommes* tous grands, bienfaits, jeunes, & vigoureux, inſtitué l'an 1654. par *Abas ſecond* pour la *Garde* de ſa perſonne. Le *Roi* de *Perſe* n'avoit point avant ce tems-là de *Gardes*, ni quand il ſortoit, ni au dedans de ſon *Palais.* Ceux-ci furent établis à l'occaſion d'une querelle entre le *Grand-Vizir*, & le *Préſident du Divan*, leſquels ayant entrepris de ſe ruiner reciproquement, le *Grand-Vizir* fit lever ce *Régiment* en ſecret, & un jour qu'il ſavoit que le *Roi* devoit ſortir, il le poſa en haye aux avenues du *Palais.* Le *Roi*, qui étoit encore aſſez jeune, fut fort ſurpris de voir ces nouvelles *Troupes*, il demanda ce que c'étoit, & pourquoi elles étoient poſées en cet endroit. Le *Grand Vizir* lui répondit qu'il l'avoit fait pour aſſurer ſa perſonne ſacrée contre les perfides machinations du *Divan begui*, de qui tout étoit à craindre, ſans exception. Ce *Régiment* a ſubſiſté depuis; & c'eſt l'honneur des *Troupes* de *Perſe.* Ils portent des bonnets de drap en pointe, ſemblables à des capuchons, de larges ceintures de drap rouge, garnies de plaques d'argent, dans la doublure deſquelles ils ſerrent leur petit pecule, & ce qu'ils ont de plus précieux. Leurs armes conſiſtent en un mouſquet, dont le Canon eſt d'un calibre bien plus gros que les Mouſquets des autres *Fantaſſins.* Le canon tient au fût par des bandes d'argent; & leur ſabre, & leur poignard, en ſont auſſi gar-

nis, de même que leur boite à poudre. Lors qu'ils sont en haye, ils n'ont pas le mousquet sur l'épaule, mais appuyé en terre sur la crosse, ayant à la bouche du canon une petite banderole, comme celle qu'on met sur les pains-benits, dans l'Eglise Romaine. Quand ils marchent autour du *Roi*, ils portent le mousquet sur l'épaule, avec cette banderole aussi au bout. On leur donne ces belles armes en entrant au service. Le Corps de *Ziezairi* est sous le Commandement du *Colonel Général des Mousquetaires*. Il y en a toûjours un petit détachement en garde à la porte du *Palais des Femmes*; à cause de quoi on appelle aussi ce *Corps*, *Kéchictchis*, c'est-à-dire, *Gardes du Palais*. On comprend toutes les *Troupes de Perse* sous ces deux noms, *Coul*, *Cortchi*, c'est-à-dire, *Esclaves & Pastres*, par où l'on entend les *vieilles* & les *nouvelles Troupes*. On use de ces termes lors qu'on convoque généralement tous ceux, qui par quelque titre que ce soit, sont obligez de porter les armes, de même que nous disons *Ban*, & *Arriere-Ban*. Ces quatre *Corps de Troupes* du *Roi* ont leur solde en argent, assignée d'ordinaire sur le Domaine, ou sur les revenus du *Roi*. La paye d'un *Coular* est de huit à neuf *Tomans*, qui fait trois à quatre cens livres. Celle des *Mousquetaires* est de la moitié. On donne les armes aux *Troupes*, & comme ce sont des armes de choix, faites aux atteliers du *Roi*, elles ont toutes la marque de l'attelier, & une autre marque qui empêche que les Soldats ne les puissent changer; mais on ne leur donne point d'habits, chacun s'habille comme il lui plaît; ce qui vient, à mon avis, de ce qu'en

Per-

Perse, ni dans tout l'*Orient*, on n'a point l'usage des livrées.

J'ai vû abolir sous le régne d'*Abas second* un *Corps de Troupes*, qui étoit encore fort considérable; c'est celui de l'*Artillerie*, qui du tems de son ayeul, *Abas le Grand*, étoit de *douze mille hommes*. On appelloit son *Chef*, *Topchi bachi*, c'est-à-dire, *Chef des Canoniers*. Ce *Corps* alla toûjours en diminuant, depuis la perte de *Babylone*; & le *Chef*, qui étoit un vieux Seigneur de grand courage, & d'une honnête reputation, nommé *Hossein couli Can*, étant mort l'an 1655. de nôtre compte, sans laisser aucuns enfans, on n'a donné sa charge à aucun autre.

Les *Troupes* sont commandées par des *Officiers*, qui prennent leur nom du nombre de gens sur qui ils sont préposez, les Colonels sont nommez Chefs *de mille hommes*, les Capitaines *Chefs de cent hommes*, les Sergens *Chefs de dix hommes*: ils disent en Persan, *min bachy: yuz bachy: on bachy*.

L'*Armée Persane* a été bonne & bien entretenuë jusqu'à la fin du régne d'*Abas le Grand*. On assure qu'elle étoit forte à sa mort de *six vingt mille hommes* effectifs; & c'est ce que j'ai souvent ouï dire à plusieurs Seigneurs *Persans*, qui s'en souvenoient fort bien. Les trois Corps de Troupes du Roi faisoient *cinquante mille hommes*. Les *Troupes des Provinces*, *soixante dix mille hommes*, sans compter la *Maison du Roi*, qui alloit bien à *dix mille hommes*. Cette grosse *armée* diminua beaucoup sous le régne suivant, & elle déperit encore davantage sous le régne d'*Abas second*. Ce Prince voulut faire une revûe générale en 1666. mais il re-

connut que les mêmes armes, les mêmes chevaux, & les mêmes hommes auſſi, repaſſoient dix à douze fois devant lui, ce qui l'obligea d'y mettre ordre; & comme l'eſprit de la guerre lui étoit venu, il auroit rétabli l'armée, s'il eût vêcu plus long-tems. Les incurſions qui ſurvinrent les années ſuivantes ſous ſon fils *Soliman*, fit qu'on y travailla encore au commencement de ſon régne; mais ces incurſions ayant bien-tôt ceſſé, les *Soldats* ſont tout-à-fait retombez dans leur premiére moleſſe. Ce n'eſt pas que le Roi & l'*Etat* ne payent l'*armée* tout de même que durant la guerre; mais, c'eſt que les *Soldats*, qui n'ont jamais fait ce mêtier, & qui ne s'imaginent pas que de leur vie il ſe trouve occaſion de le faire, reçoivent cette païe comme une gratification pour laquelle on n'eſt pas obligé de ſervir; & moyennant un petit préſent aux *Commiſſaires* qui ont l'inſpection ſur eux, on les ſouffre tels qu'ils ſont, & tels qu'ils veulent être.

On enrole les Enfans, dès l'âge de deux ans. On les couche d'abord ſur l'état pour *demi Toman* par an, qui eſt vingt deux livres dix ſols; & cela va en augmentant d'une année à l'autre. Quand on veut entrer au ſervice, on ſe fait préſenter au *Général*, qui donne les places vacantes; mais s'il n'y en a point, il faut être préſenté au *Roi*, qui crée une paye exprès, & elle dure à perpetuité pour ſoi, & pour ſes deſcendans; ce qui éclaircit l'obſervation que j'ai faite ci-deſſus, que les *Corps* ſont toûjours complets; car dès qu'un *Soldat* meurt, un de ſes Parens entre en ſa place, pour avoir ſa paye, & par deſſus cela, le *Roi* crée, de tems à autre, de nouvelles pla-

places. Le luxe est la principale cause de la destruction des *Troupes Persanes*; car bien qu'on ne donne aux *Cavaliers* qu'environ quatre cens livres de paye, ils en dépensent le double en habits seulement.

Il ne faut pas s'imaginer que la *Discipline Militaire* soit observée parmi ces *Troupes Persanes*, comme elle l'est dans nos Païs: car faction, sentinelle, corps de garde, exercice, évolutions, tout cela, & presque tout ce qu'il y a de plus recommandable dans ce grand art de la guerre, est inconnu en *Orient*. Les *Soldats* demeurent chacun chez soi, & quand on en fait la revûe, ce qui arrive seulement tous les six mois, ou tous les ans, on les mande au rendez-vous, où chacun se trouve avec ses armes & son cheval. On les fait passer un à un devant un *Commissaire*, en faisant voir leurs armes piéce à piéce, & puis ils s'en retournent chez eux: ainsi, tout l'exercice Militaire de ces *Troupes Persanes* durant la Paix, consiste à passer en revûe, comme je l'ai dit. Il se fait tous les trois ans une revûe générale en chaque *Province*.

Ces Peuples font la guerre en voltigeant autour de l'Ennemi, en se jettant inopinement par Troupes sur ses Quartiers, en lui enlevant les vivres, en lui coupant les eaux, & quand il est bien fatigué ils se jettent dessus. Mais si l'Ennemi leur fait tête, ils fuyent, & retournent après sur les plus avancez, & les combattent. C'est ce que les *Histoires* raportent des *Parthes*, qu'ils ne combattent qu'en fuyant, & qu'ils tirent leurs fleches par dessus l'épaule. Ce n'est pourtant que contre les *Turcs*, que les *Persans* combattent ainsi, &

contre les *petits Tartares*; car ils sont plus résolus contre les *Indiens*. Les *Armées* en *Perse* ne savent ce que c'est que de camper dans des camps retranchez. Leur retranchement est, ou une montagne, ou un passage couvert, ou un long défilé. Pour les siéges, leur art est de les avancer par tranchées, & de prendre la place par mines. Je croi qu'il n'y a pas de Peuple au monde qui sache mieux miner & faire des chemins sous terre. La ville d'*Irivan*, capitale d'*Armenie*, que les *Turcs* avoient prise sur les *Persans*, après la mort d'*Abas le Grand*, fut reprise ainsi sur eux à la sape. La ville en fort peu de tems se trouva toute minée.

Quand on meine les *Troupes* à la *Guerre*, il faut qu'elles se pourvoient de vivres. On ne leur en donne point, ni aucune autre assistance. On ne les fournit que de munitions de guerre, comme poudre, méche, & armes. Il n'y a point de vivandiers entretenus dans les armées, mais il n'y manque pourtant jamais rien, parce qu'on a soin d'y faire aller volontairement une infinité de vivandiers qui vendent tous les jours dans le Camp toute sorte de denrées.

Lors que les *Persans* sont à la veille de quelque grande invasion, leur methode est d'enlever tout le peuple qui se trouve sur la frontiere menacée, & de faire le dégât eux-mêmes, d'une si étrange maniere, que l'ennemi n'y trouve pas un brin d'herbe, pour ainsi dire: les Païsans enferment auparavant leurs grains, leurs fruits, leur fourage, & la plûpart de leurs ustenciles, dans des fosses écartées, & qu'ils savent si bien couvrir, qu'il est im-

impoſſible de les reconnoître. Comme l'air du Païs eſt ſec, tout cela ſe conſerve fort bien un an & plus dans la terre: c'eſt même-là leur maniere ordinaire de garder les grains. Le dégât ſe fait ſi entierement, que non ſeulement on brûle tout, mais qu'on déracine même les arbres, & qu'on détourne les ruiſſeaux & les fleuves. L'*armée* aïant ainſi ruiné un païs à huit journées d'eſpace, elle ſe campe en deçà, diviſée en divers petits *Corps* ſur les paſſages de l'Ennemi, & épie l'occaſion de ruiner ſes partis. Ces petits *Corps* tombent de nuit ſur le *Camp ennemi* tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & tachent ainſi à le deffaire, & s'il arrive qu'il avance malgré tous ces obſtacles, l'armée ſe retire toûjours au dedans du Païs, en chaſſant le peuple devant elle, & faiſant le dégât tel que je le dis. C'eſt ainſi que les *Perſans* ont détruit les plus grandes armées des *Turcs*. Lors que l'Ennemi s'eſt retiré, les Païſans retournent incontinent chacun chez ſoi. J'ai vû une de ces deſolations de Campagne en 1665. & 1666. que l'armée *Turqueſque* fut à la priſe de *Baſra*, ville à l'embouchure des fleuves de *Tygre* & d'*Euphrate*, dans le *Golphe Perſique*. Dès que l'armée fut proche, & que le *Souverain*, nommé *Hoſſein Pacha* n'eut plus d'eſperance d'éloigner la perte de ſon Païs, il fit publier qu'on eût à ſe retirer dans trois jours de tems hors de la ville Capitale, & à tout emporter, parce qu'il y mettroit le feu, ce qu'il executa ſelon ſa proclamation, en reduiſant la ville en cendres, & ſe retirant en *Perſe* avec le Peuple du Païs, qui au bout de ſix mois retourna ſur le lieu & ſe mit ſous la protec-

tion du *Turc*, comme il étoit auparavant sous celle de *Hussein Pacha*. Les *Persans* fondent cette étrange Politique sur ce dilemme; ou l'ennemi vient en grand nombre, ou il vient en petit nombre. S'il vient en grand nombre, il faut qu'il perisse faute de vivres & de fourage; car on n'en sauroit porter pour long-tems pour une grande armée; s'il vient en petit nombre, nous le battons, & le deferons entierement.

Les *Persans* se servent adroitement de l'Arc & du Mousquet; pour tirer plus surement du Mousquet, ils attachent au fût, à un pied du bout, une fourchette de buis, de deux pieds & demi de long, recourbée en dehors, qui va en élargissant jusqu'aux bouts, & qui tourne sur un pivot. Quand ils veulent tirer, ils abaissent vers la terre cette fourchette, sur laquelle le Mousquet se trouve élevé de terre de quelques vint pouces, & de cette maniere ils tirent leur coup.

Leurs *Enseignes* sont coupées en pointes, comme nos *Guidons*, & faites de toutes couleurs, & de toutes sortes de riches étoffes. Ils n'ont point d'autres *Enseignes*, tant pour la *Cavalerie*, que pour l'*Infanterie*. Ils y mettent pour mot & comme pour devise, ou leur *Confession de foi*, ou quelque passage de l'*Alcoran*, ou le *sabre à deux pointes d'Aly*, ou un *Lion*, avec un *Soleil levant* sur son dos. Un des principaux *Offices Militaires* de la *Perse* est celui de *Grand-Enseigne*, qu'ils appellent *Alemdar bachi*, c'est-à-dire, *Chef des Porte-enseignes*.

Jusqu'au regne précedent il y a eu un *Generalissime* en *Perse* portant le nom de *Sepé Sa-*

Salaar. Celui qui avoit cette charge, étoit d'ordinaire *Can*, ou *Gouverneur de la Medie*. Mais dans ce siécle pacifique, on a aboli cette grande charge. Lors qu'il survient quelque occasion de faire la guerre, on crée un *Serdar*, qui est *Géneralissime* durant la guerre, mais il n'exerce la charge que lors qu'il est present à l'armée, & encore ne le fait il que dans le *Corps* où il se trouve. Il y a ceci d'admirable dans le *Gouvernement Militaire* de *Perse*, que les soldats ont une bonne solde, & qu'elle ne passe point par les mains des *Officiers*; car soit les *Generaux*, soit les *Officiers* principaux, ou les subalternes, soit les *Soldats*, *Cavaliers* & *Fantassins*, chacun reçoit sa paye également par une assignation particuliere que donne la *Chambre des Comptes* sans passer par les mains de payeurs de l'*armée*, ou par celles des *Officiers*. La paye des *Officiers* est grosse. Celle des *Generaux des Mousquetaires* & des *Coular*, qui est la *Cavalerie nouvelle*, ont mille *tomans* de paye chacun, ce sont quinze mile écus; mais comme cette paye est assignée sur des Terres qui ont été évaluées fort bas, il arrive que leur paye monte à quatrefois davantage.

La seconde fois que je retournai en *Perse*, qui étoit l'an 1673. je trouvai que l'on faisoit une revûe generale par tout le *Royaume* par des *Commissaires Députez* dans les *Provinces*. Un d'eux, qui étoit fort de mes amis, homme curieux & savant, me disoit: *nous avons une belle armée pour les revues, mais nous n'avons qu'une méchante armée pour la guerre*. Il vouloit dire que les *Troupes* n'avoient point l'air de soldats. Il ajoûtoit que les *Troupes*

 payées

payées dans les *Provinces*, & par le *Roi* montoient à *quatre vint mille hommes*, & que la *Maison du Roi* en faisoit *dix mille* dans le besoin. Ce que j'ai vû de toute l'armée c'est seulement la *Maison du Roi*, & les *Troupes* de la frontiere du côté du *Turc*, qui me paroissoient toutes fort bonnes. Celles du *Gouverneur de Chaldée*, dont la residence est à *Kirmoncha*, Païs proche de l'*Arabie*, vers *Babylone*, montoient à *six mille hommes*, dont *mille* étoient sous un *Colonel* tout au bord de la frontiere. Celles du *Gouverneur d'Armenie* montoient à environ *cinq mille hommes*, & celles du *Gouverneur de Georgie* à pareil nombre. Comme ces *Troupes* sont tenues en action beaucoup plus que les autres, tant par diverses corvées que par les courses des Peuples Voisins, par exemple du côté de *Chaldée*, que les *Arabes* se jettent sur la frontiere avec des Bandes de cinq à six cens hommes à la fois, il n'est pas possible qu'elles ne soient bonnes & bien aguerries. Du côté de *Corasson*, qui est l'ancienne *Bactriane*, il y a jusqu'à huit mille hommes pour garder la frontiere contre les courses des *Tartares*; & de plus, il y a l'armée de *Candahar* aux Frontieres septentrionales de l'*Inde*, qu'on dit forte aussi de huit mille hommes. C'est-là ce qu'il y a de Troupes en *Perse*, sur lesquelles on puisse compter. Les autres frontieres n'ont point d'hommes aguerris, comme toute la côte du *Golphe Persique*, la frontiere vers le fleuve d'*Indus*, & les bords de la *Mer Caspienne*; ce qui s'est vû trop funestement pour eux l'an 1667. qu'une troupe de *Cosaques*, qui n'alloit pas à douze cents hommes, ravagea cette côte avec tant de facilité, &

avec

avec si peu d'opposition, qu'ils s'arrêtoient des deux & trois jours à piller de bonnes villes.

Le *Commissaire*, dont j'ai parlé ci-dessus, me disoit sur ce sujet, que la destruction de l'armée *Persane* venoit entr'autres causes de la sotte superstition de la Cour pour l'*Astrologie Judiciaire*. Les *Astrologues*, me disoit-il, sont des gens que leur profession rend timides & sans cœur. Ils savent qu'à la guerre il faut consulter l'occasion, & non pas leurs *Almanachs*, sans quoi la fortune ne manque pas de démentir leurs heureux pronostics. De plus, ils ne se soucient que de leurs aises & que d'amasser de grands biens, ainsi, ils dissuadent de la guerre tant qu'ils peuvent. Leurs predictions portent toûjours que la guerre aura de mauvais succès; & c'est ce que les femmes & les Eunuques insinuent aussi de tout leur pouvoir, haïssant par dessus tout les entreprises militaires, par la crainte qu'ils ont que quelqu'un des hazards de la guerre ne leur enleve leur *Prince*, dont la perte les priveroit de bien & de joye pour jamais.

C'est là l'état auquel étoit l'armée de *Perse* à mon depart, l'an 1677. Le luxe qui y regne achevera de la ruiner; car d'un côté leur paye qui n'est que d'environ deux cens cinquante francs pour un soldat, & d'environ quatre cens francs pour un Cavalier, est diminuée d'un quart par les friponneries de ceux qui gouvernent les Finances; & de l'autre la dépense qu'il faut faire pour subsister, & pour paroître, va toûjours en croissant. Cela fait, que depuis quelques années, les hommes de

merite, Soldats & Officiers, se mettent à deserter, cherchant parti ailleurs, ou abandonnant le mêtier, en contrefaisant les invalides; ce qui leur est facile de faire, les Troupes ne logeant point par Compagnies en des Quartiers, comme je l'ai dit; & au lieu d'élever leurs enfans dans le service, & de les y faire enroller, ils en font des gens de mêtier. La Cour, d'où l'esprit de la guerre s'est envolé, pour ainsi dire, & que le luxe & la débauche pervertissent, regarde cette desertion comme un gain, croyant sauver une dépense superflue & ne se souciant presque plus d'avoir des Soldats. On peut juger de là, si c'est le moyen de former de grands Capitaines. Ces vieux Braves *Persans* sont tous peris, & il ne s'en éleve point d'autres à la place, sous un Roi qui ne se signale qu'à boire par excès, & à faire ensuite des outrages, & des indignitez, à ceux de sa Cour, qui ne veulent pas se laisser entrainer dans ces excès, ni le flatter, ou lui applaudir.

La *Perse* n'a nulles forces maritimes, quoi qu'elle soit comme flanquée de deux grandes mers, & que du côté de la *Mer Persique*, qui est une des riches & des fécondes mers de l'Univers la Côte soit de plus de trois cens lieuës. Le *Roi* n'a pas un bateau à lui sur ces mers-là, ni pas un seul Officier de Marine, que je sache; & cependant, j'ai été d'un bout à l'autre sur l'une & sur l'autre mer. On a commencé, il y a quinze à vint ans, d'équiper des barques sur la *Mer Caspienne*, pour s'opposer aux *Cosaques*; mais cela ne merite nullement de porter le nom de flotte, ni d'Escadre; car dès que le danger est passé, on démonte la

flotte

flotte & les barques, & l'on congedie les gens de mer qui ne sont que des Pêcheurs louez par mois. Les *Persans* n'ont point le genie de la Navigation : leurs voyages de mer se font tous sur la *Mer Caspienne*, où ils sont seuls à naviger, sans qu'aucune autre nation s'en mêle, mais sur le *Golphe Persique*, ils n'élevent point de matelôts. Les vaisseaux qui en font le commerce sont ou *Europeans*, ou *Indiens*, ou *Arabes*. Les barques qui font le trajet de *Perse* en *Arabie* sont aussi *Arabes*; & il n'y a d'autres bâtimens *Persans*, que les bâteaux qui servent à charger & à décharger les navires. C'est la raison pour laquelle les *Portugais* ont tenu avec si peu de forces l'Empire du *Golphe Persique* durant plusieurs années, lequel ils n'ont perdu que par les *Anglois* & par les *Hollandois*, qui détruisirent la puissance *Portugaise* en cette mer-là, pour en partager entr'eux la dépouille. Je trouve deux raisons principales pourquoi la *Perse* n'a nulles forces sur mer. La premiere, est le manque de ports en bon air, & en bon païs. Ses Côtes de mer en géneral sont en des Païs où l'air est mauvais; si non en tout tems, du moins durant l'été, que les Chaleurs les rendent inhabitables, jusques-là que la plûpart du monde s'en retire. Même les Côtes qui ont les meilleurs Ports, sont dans l'air le plus mauvais. La seconde raison, c'est que tous les ports de *Perse* ne sont proprement que des rades. Ce Royaume n'a point de havres où l'on puisse mettre en fureté les vaisseaux. Les *Portugais* tenoient la Côte *Persane* sous le joug, par le moyen des retraites qu'ils avoient dans *l'Arabie heureuse*. Il faut observer aussi

 que

que les *Persans* ne se soucient point du Commerce de mer, disant qu'ils ont le commerce par terre avec les *Indes*. Il est vrai que cette voye est beaucoup plus courte pour eux, mais en échange elle est de fort grande dépense, & si l'on prend garde aux richesses immenses qui se sont amassées dans leur Païs depuis leur commerce avec les *Indiens*, par la voye de la mer, on trouvera qu'il n'y a que leur mole paresse jointe à une excessive vanité qui les fasse parler de cette maniere.

Les Barques de la *Mer Caspienne*, sont fortes. Elles sont faites de bois, & de fer, à cause que cette mer est orageuse & rude, & parce qu'ils ont là le bois & le fer dans la plus grande abondance, mais elles sont pesantes & mal bâties, faute de bons Charpentiers, & mal enmatées, faute de connoissance de la Navigation. Les Barques du *sein Persique*, au contraire sont très-legeres, & sans fer. On n'y met pas un seul cloud; & c'est par cette raison, à mon avis, qu'on fait si peu d'usage de fer, & qu'il y a si peu de forgerons tout le long du Golphe, où l'on manque aussi de bois pour bâtir de grandes barques. Les Charpentiers joignent les aix ensemble par une couture de cordes, faites d'une maniere de chanvre, qui se tire du *Cocos*, que nous appellons la *noix* d'*Inde*, avec quoi ces barques ne laissent pas d'être assez fortes, & de resister à la mer dans leurs plus longs voyages, qui sont d'un bout du Golphe à l'autre, & de *Perse* en *Arabie*, & jusqu'au fleuve *Indus*. La couture des aix est si juste, & si serrée, que ces bâtimens se passent de goudron, & ne font point eau. La premiere fois que je fus dans ces

ces Barques, j'avois un bon gros matelot, qui me dit fort plaisamment un matin, *Seigneur, il faut aller à terre recoudre le navire ; il a le ventre tout décousu.* On dit communemeut que les *Indiens* bâtissent avec l'arbre qui porte cette noix-là un vaisseau tout entier, & le mettent en mer. Je ne sai ce qui en est, n'ayant rien vû de semblable en aucune part, & le bois de ce noyer me paroissant trop poreux, trop leger, & trop étroit, pour en faire des planches propres pour le bâtiment d'un vaisseau. Mais je conçois bien que cela se pourroit faire avec un autre arbre ; car dans ces Barques *Persanes* tout est de bois. Les cordages en sont, comme je le dis ; & l'on en fait les voiles, qui paroissent comme de très-fines nattes. Leurs rames ne sont pas tout d'une piéce, comme chez nous ; mais elles sont faites d'une perche, avec un aileron de deux pieds de long, en forme de cœur, attaché au bout, ou cousu, comme le reste, avec cette ficelle de noyer. Ce qui m'a fort plû dans leur Navigation sur l'une & sur l'autre mer, c'est que tout l'équipage est plein non seulement d'honneteté, mais de dévotion à leur maniere. Ils ont toûjours à la bouche le nom de *Dieu*, & les noms des Prophetes, en les reclamant ; & ils se traitent les uns les autres avec beaucoup de civilité & d'humanité. Les Patrons de leurs Barques s'appellent *Reys*, terme *Arabe*, qui signifie *Prince*, & aussi *le Grand*. C'étoit le nom que portoit autrefois le Souverain Sacrificateur des *Samaritains*. Ce titre est encore aujourdhui fort distingué & fort éminent en *Turquie*, où le Grand Chancellier est appellé *Reys-quitab*, c'est-

c'est-à-dire *Prince des livres*; mais en *Perse*, c'est un titre bas, que l'on ne donne qu'aux Baillifs de Village, & à ces Patrons de Barques.

CHAPITRE V.

Des Charges.

LES *Persans*, comme autrefois les *Romains*, sont élevez indifferemment à toutes sortes de charges de l'épée, & de la plume, & employez ensuite indifferemment au Gouvernement tant Civil & Politique, que Militaire ou Ecclesiastique. On prend des Grands-Vizirs parmi les Docteurs de la Loi, & j'en ai vû un qui étoit auparavant Cedre, ou Pontife. On en prend aussi parmi les Généraux d'armée, & parmi les Gouverneurs de Province. Celui qui étoit en charge lors que je quittai ce Païs-là, étoit actuellement Gouverneur de *Chaldée*, quand on l'appella au premier Ministere. Il en est de même des petites charges: On observe toutefois ordinairement de ne mettre les charges Ecclesiastiques & Civiles, que dans les mains des anciens *Persans*, au lieu que les autres sont plus communement données aux gens originaires de *Georgie*, & des Païs voisins, qu'on appelle les *Esclaves du Roi*.

Le Roi est le Maître des Charges & des Gouvernemens sans exception, & il les donne à qui il veut; ce qu'il fait d'ordinaire sans aucune considération de la naissance, à laquelle les Persans n'ont point d'égard. Cependant il observe là-dessus les réglemens établis

par

par ses ancêtres, & les Contracts qu'ils ont faits avec quelques Païs, ne mettant point dans les Emplois de gens qui en soient exclus par ces Contracts. Par exemple, les Gouvernemens de *Loureston*, & de *Georgie*, ne peuvent être donnez qu'à des gens originaires du Païs : les charges de Grand-Vizir, & de Général des *Courtches*, ne peuvent être mises que dans les mains d'anciens Persans, & le Gouvernement de la ville d'*Ispahan* doit toûjours être dans les mains d'un fils du Gouverneur de *Georgie*, & né en *Georgie*.

Les Charges se briguent & s'achettent là, comme ailleurs, par des presens secrets, mais le trafic n'en est pas autrement permis ; parce que les charges sont regardées comme des offices, & non comme des benefices. Elles sont héréditaires, & cependant, c'est un grand bonheur de joüir de son emploi jusqu'à la mort, parce que les Favoris, & les Ministres, pour avancer leurs creatures dans les emplois, en mettent dehors le plûtôt qu'ils peuvent ceux qui les possedent. Avec tout cela, j'ai vû deux grands Seigneurs en Perse qui tenoient leurs charges de pere en fils depuis deux cens ans. Lors qu'un fils, qui est en bas âge, est mis à la place de son pere, soit que le pere monte à une plus haute charge, ou qu'il meure, le Roi nomme quelque homme d'âge sage & habile pour être le Tuteur du jeune Officier, & pour exercer la charge, & regir conjointement avec lui, jusqu'à ce qu'il ait acquis l'âge qu'il faut pour l'exercer lui seul.

La maniere d'être investi des grandes charges est telle. On en fait expedier la commission sur un papier long de deux à trois pieds, écrit

écrit en des caracteres fort beaux, mêlez d'or & de couleurs, qu'on envoye dans un sac de brocard d'or à l'Officier nommé, avec le *Calaat*, dont j'ai parlé ailleurs, qui est un habit magnifique, depuis la tête jusqu'aux pieds; & si c'est une charge d'épée, on y joint un sabre, & un poignard, garni de pierreries. Le nouvel Officier va au Palais revêtu de cet habit Royal, la premiere fois que le Roi y tient sa seance, il y fait l'adoration accoûtumée, qui est de se mettre à genoux aux pieds du Roi, à quelques pas de distance, & se prosterner trois fois la tête en terre, puis il se leve & va prendre sa séance selon le rang de sa nouvelle dignité. Quand il s'agit de faire un premier Ministre, le Roi lui envoye de plus une écritoire d'or, garnie de pierreries, longue de sept à huit pouces, & large d'un pouce & demi, laquelle il passe dans sa ceinture.

Quand au contraire on disgracie ce Ministre, on lui envoye demander le seau dont il contreséelloit les expeditions. On fait la même chose à l'égard du *Nazir*, ou grand Surintendant, & de tous les Ministres, qu'on appelle *Saheb calam*, & *Saheb bokkom*. *Saheb calam* signifie *Seigneur de plume*, par où l'on entend les Officiers que nous appellons gens de Robe, comme sont nos Présidens à Mortier. *Saheb bokkom* signifie Maître de seau, par où sont entendus les Ministres, dont le seau (qui dans l'*Orient* tient lieu de signature) est nécessaire pour le Gouvernement de l'Etat, & pour disposer du bien du Roi. A l'égard des autres grandes charges, on les ôte de cette maniere. Un Officier vient dire,

Sei-

Seigneur, le Roi vous mande que vous êtes paſſé. Alors il faut demeurer chez ſoi patiemment, ſe tenant enfermé dans ſon Serrail, ſans ſe montrer, ou que fort rarement, juſqu'à ce que le Roi envoye un meſſage de grace & de bienveillance, ce qui ſe fait d'ordinaire cinq ou ſix jours après; car au bout de ce tems-là, un des amis du diſgracié, ou le premier Miniſtre, prie pour lui, & le Roi répond toûjours en décidant de ſon ſort. Quelquefois on trouve que le diſgracié merite encore plus qu'une ſimple diſgrace; & en ce cas-là, ou l'on le relegue, ou l'on envoye lui fendre le ventre, ou lui couper la tête. Mais au contraire, ſi l'on veut le traiter favorablement, le Roi lui envoye dire qu'il peut ſortir & vaquer à ſes affaires, ou bien il lui envoye le *Calaat*, ou habit Royal, avec quoi il va au Palais, de la maniere dont je l'ai déja repreſenté, & il va ſe ranger enſuite parmi les aſpirans aux emplois. Lors qu'on fait mourir un Grand, ou qu'on l'arrête ſeulement, on arrête ſa famille & ſes parens, & l'on ſaiſit leurs biens, leſquels on confiſque toûjours ſi ces gens-là ſont trouvez coupables; mais s'ils ne le ſont pas, on les relache, & on leur rend leur bien en tout, ou en partie, plus ou moins, ſuivant leur qualité, & ſuivant leur crédit. La perte des biens eſt toûjours jointe à celle de la vie dans les crimes d'Etat.

La premiere charge du Royaume eſt celle du premier Miniſtre, que les *Perſans* appellent *Athemadeulet*, terme composé, qui ſignifie *la confiance de l'Empire*, & auſſi *la colomne, & l'apui de l'Empire. Amad Emad*, ou *madcar*, on le prononce differemment, venant

d'un

d'un verbe qui signifie *s'apuyer*, *esperer*, *soutenir*. On sait que les *Orientaux* sont fastueux & magnifiques en grands titres, & qu'ils en sont fort liberaux envers ceux qui les servent. Vous voyez comme ils appellent leur premier Ministre, pour lui faire honneur. Ils appellent par la même raison les Gouverneurs de Province *Renchwe deulet*, c'est-à-dire, *les veines de l'Empire*. On donne à ce premier Ministre dans les Requêtes qu'on lui presente, ou en parlant à lui, les qualitez de *Vizir azem*, ou *grand Vizir*. J'ai observé que le mot de *Vizir* signifie *porte-faix*, ou *porte-fardeau*, venant de *Vezar*, mot Arabe, qui signifie *porter*, *soutenir*, duquel les Espagnols, qui ont adopté tant de mots Arabes, ont fait celui d'*avizar*, & les Anglois celui de *wizard*, pour dire un homme qui donne conseil aux gens simples & non entendus. Le mot d'*azem* veut dire *grand*, ce qui marque que ce Ministre porte le grand fardeau de l'Etat. On lui donne encore l'épithete fastueux d'*Iran medari*, ou *Pole Persan*, & plusieurs autres semblables qualitez. La dignité, l'étendue, la puissance de la charge de Grand Vizir sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire un long recit; c'est en un mot, comme un Agent, ou Vicegerent Général du Roi dans toutes les affaires du Roi & du Royaume. Nul acte du Roi, à quelque seau qu'il soit passé, n'est valide qu'avec le contre-scel du Vizir.

Les Empires Mahometans ont eu de tout tems des Grands-Vizirs, & n'ont jamais pû s'en passer. Il y en a deux raisons entre les autres: l'une que comme ces Empires étoient fon-

fondez par des peuples guerriers & conquerans, que leur Religion, aussi bien que leur inclination, portoit à la guerre, il étoit nécessaire que lors que le Souverain alloit à des expeditions éloignées, avec une partie de son Païs, pour ainsi dire; car c'est la maniere de l'*Orient* de mener sa famille avec soi quand on va à la guerre; il laissât un Viceroi à sa place, lequel eût la même autorité que le Souverain, tant pour entretenir le repos de l'Etat, que pour mieux prévenir les desordres, ou pour y remedier. La deuxiéme raison, c'est que les Souverains Mahometans étant élevez dans des Serrails avec des Femmes & des Eunuques, ils sont si peu capables de régner, qu'il faut pour le bien des Peuples, & pour la sûreté de l'Etat, qu'on mette quelqu'un sous eux pour gouverner en leur place. Ainsi, l'on peut dire que les Rois en Perse, & dans le reste de l'*Orient*, sont des Rois pour la montre, & que leurs Grands Vizirs sont comme de vrais Rois pour avoir soin des affaires; & comme ces Rois de l'*Orient* ne songent d'ordinaire qu'aux plaisirs des sens, il est d'autant plus nécessaire qu'il y ait quelqu'un qui pense à la conservation & à la gloire de l'Empire. Ce sont là les principales raisons du pouvoir extrême des Grands Vizirs; & si l'on remonte plus haut que le Mahometisme, & jusques aux premiers tems, on trouvera que les Rois de l'*Orient* avoient tous leurs Grands Vizirs, comme les Rois d'Egypte leur *Joseph*, ceux de l'Assyrie leur *Daniel*. Les Grands Vizirs de Perse ont une excellente prérogative, c'est qu'on les fait mourir rarement. Lors qu'ils tombent dans la disgrace du Sou-

verain, on les relégue en quelque ville, où ils achevent leurs jours; mais cette charge est à l'opposite fort difficile à exercer, à cause des secretes cabales & des traverses des Courtisans, & particulierement des Eunuques & des Femmes du Serrail, qui fort souvent détruisent en une nuit les plus fines trames du Ministre. Après tout, le sort des Grands Vizirs de Perse est beaucoup plus doux que celui des Grands Vizirs de Turquie, en ce qu'on ne les fait pas mourir d'ordinaire, comme je le dis; mais s'ils ont le malheur d'encourir la disgrace du Roi, on leur ôte leurs biens, ou partie; & on les relégue en quelque lieu, & quelquefois on ne fait que leur donner leur logis pour prison, d'où il arrive souvent qu'ils rentrent une autre fois dans les affaires, sur tout lors que l'Etat vient à changer de Maître. Le Grand Vizir a un Controlleur qui porte le titre de *Nazir*, ou Surveillant, lequel est mis par le Roi, & qui sert à ce Ministre de premier Secretaire. Les autres grandes charges en ont aussi un de même.

La Charge de *Divan Begbi*, est la seconde charge de l'Etat. C'est le premier Magistrat du Royaume, & le Souverain Chef de la Justice. Ce terme de *Divan Begbi*, signifie *Seigneur du Conseil de justice*; car *Beg* veut dire *Seigneur*, & *Divan*, *un Conseil*, *un Senat*, *ou une Assemblée de gens à qui l'administration de la justice est commise*. Ce grand Magistrat juge en dernier ressort toutes les causes civiles & criminelles, & comme il n'y a que le Roi au dessus de lui, on ne peut aussi appeller de lui qu'au Roi dans l'administration de la justice. On appelle à lui au contraire de toutes les

les parties du Royaume, & en quelque lieu qu'il se soit commis un crime notable, il a droit d'évoquer la cause, & de contraindre les parties de venir à son Tribunal. Il tient ses seances d'ordinaire dans son Hôtel, & de tems en tems il les tient au grand Portail du Palais du Roi, soit à Ispahan, soit ailleurs. A Ispahan, il y a au devant du Palais Royal deux grands Pavillons, un de chaque côté, dans l'un desquels le premier Ministre, & dans l'autre le *Divan Beghi*, expédient à certains tems, les affaires de leur ressort. Les Rois de Perse se trouvoient autrefois fort assiduement aux seances de ce Magistrat suprême, pour examiner ses Jugemens; mais *Sephi* dernier du nom, & son fils *Abas second* négligerent peu à peu cette loüable coûtume, & je n'ai ni vû, ni ouï dire, que les Rois qui ont régné depuis, se soient jamais donné la peine de s'y trouver.

Après ces deux charges, le rang appartient aux Généraux d'armée. Le premier au Généralissime, s'il y en a; le second au Général des Troupes, qu'on appelle *les Courtchis*; le troisiéme à celui des Mousquetaires; puis à celui des Esclaves ou *Coular*; puis au Grand Maître de l'Artillerie.

La Charge qui a le rang après, est celle de *Vaka Nuviez*, titre qui signifie l'*Ecrivain des choses qui surviennent*. On l'appelle aussi *Vizir tchap*, c'est-à-dire *le Ministre de la main gauche*, parce qu'il est un second du Vizir, & qu'il agit en son absence. Mais particulierement c'est l'Inspecteur sur sa conduite, étant établi pour en donner les informations nécessaires. Sa fonction est de rendre compte au

au Roi & aux Ministres de tout ce qui arrive de considérable dans l'Empire, d'en tenir registre, & de viser aussi tous les actes Royaux. Il y a des *Vaka Nuviez* dans toutes les Provinces. Le Grand *Vaka Nuviez* est comme le Chef & le principal de tous les autres, à qui ils adressent leurs Lettres & Mémoires. C'est lui à qui la Cour s'adresse pour savoir comment on doit agir dans toutes les importantes occasions; comment en user avec les Ambassadeurs; quels sont les traitez qu'on entretient, ou qu'on a faits avec les Princes, & ses Etats alliez. Tous les Etrangers qui viennent pour affaires d'Etat ressortent à son Bureau; & par cette raison il garde leurs Lettres & leurs Mémoires dans le Bureau. Il y enregître le tems & la cause de leur venuë, & celui de leur séjour; le succès de leur Ambassade; & leur expédition. Il reçoit du premier Ministre les Requêtes qu'on présente au Roi sur ce sujet, il les lit au Roi même, & il écrit sa réponse à la marge.

La derniere charge de l'Etat est celle de *Mirab*, c'est-à-dire *Prince des eaux*, qui revient à la charge qu'on appelle en France de Grand Maître des eaux & forêts. Chaque Province a son *Mirab* particulier, qui distribue l'eau des fleuves pour abreuver les terres, qui en reçoit les droits, tels que je l'ai marqué, en parlant de l'agriculture.

Ce sont-là les Charges du Royaume, outre les Militaires dont j'ai fait le détail, & les charges Ecclésiastiques & civiles dont je traiterai dans la suite. Je passe à celles de la Maison du Roi.

La premiére est celle de Surintendant Général

néral de ſa Maiſon, qu'on appelle *Nazir*, terme Arabe, venant de *Neſret*, qui ſignifie *regard*, *vûe*, *obſervation:* ainſi *Nazir*, ſelon le ſens du mot, ſignifie *ſurveillant*. C'eſt donc ce Miniſtre-là même que nous voyons appellé dans les anciens Auteurs qui ont écrit de la Perſe, *le voyant du Roi*, & auſſi *les yeux du Roi toûjours ouverts*. Le *Nazir* eſt le premier Miniſtre ou Officier du Souverain, le Surintendant de ſes Finances, le grand Oeconome de ſon Domaine, de ſes revenus, de ſes biens meubles & immeubles, de tout ce qui entre dans ſon tréſor, & de tout ce qui en ſort. Sa Fonction principale conſiſte dans une très-particuliere inſpection ſur tout ce qu'on appelle le Domeſtique du Roi, c'eſt-à-dire ſur les dépenſes de ſa Maiſon, ſur les Officiers de ſa table, & de ſes garderobes, ſur les gages & ſur les Penſions.

Il eſt le Surintendant de ſes Manufactures, de ſes atteliers & Galleries, & des ouvrages qu'on y fait, & le Chef de tous les gens qui ſont entretenus aux dépens du Prince, ſoit dans les Sciences, ſoit aux arts, ſoit à la Mécanique.

Il a dans ſon département les affaires des Etrangers qui ne viennent pas pour celles d'Etat; comme par exemple, toutes les affaires des Europeans qui négocient en Perſe par mer & par terre, & dont les interêts ne ſont que de pur Commerce. Il régle le défrai de tous les Ambaſſadeurs, leur aſſignant le logement, l'entretien & la dépenſe; & il prend ſoin auſſi des préſens que le Roi ordonne de leur faire. Il caſſe les bas Officiers du Palais, & remplit leurs places comme bon lui ſemble; & à l'é-

gard de ceux qui ſont dans les hautes charges, leurs fortunes dépendent auſſi beaucoup de ſa faveur, parce que c'eſt d'ordinaire ſur le témoignage qu'il rend que le Roi les reçoit à ſon ſervice, ou qu'il les en met dehors. C'eſt auſſi ſur ſon raport que le Roi régle ordinairement les appointemens des plus grands Officiers de ſa maiſon, & les hauſſe, ou les baiſſe, car cela n'eſt jamais fixe en Perſe, mais dépend de la faveur. Comme ce Miniſtre entre avec le Grand Vizir dans les affaires de l'Etat, à cauſe de l'interêt du Roi, qui y eſt toûjours mêlé, le Grand Vizir entre auſſi avec lui dans les comptes que lui rendent les Intendans des Provinces, les Adminiſtrateurs du Domaine, les Commis du Roi, & tous ceux généralement qui manient les biens du Prince dans tout le Royaume; & ces deux Miniſtres reçoivent ces comptes conjointement l'un avec l'autre. La raiſon pour laquelle le premier Miniſtre aſſiſte à la reddition de leurs comptes, c'eſt le ſoulagement du Peuple; de peur que les Intendans ne l'écorchent, & ne l'accablent, ſous prêtexte de tirer les droits du Roi. En un mot, le *Nazir* eſt, pour ainſi dire, l'eſprit qui anime tout ce grand corps de Domeſtiques & d'Officiers qui compoſent la Maiſon du Roi.

Cependant, il ne faut pas croire que ce Miniſtre puiſſe diſpoſer de toutes choſes comme bon lui ſemble. Il y a des Officiers auprès de lui, qui étant mis de la main du Roi pour lui aider, & à même tems pour éclairer ſa conduite, empêchent qu'il ne faſſe rien qui tourne au dommage du Prince. Le premier eſt ſon propre Vizir, ou Intendant, dont la

char-

charge eſt principalement de connoître de ce que le Roi doit, & en tenir compte. Le ſecond eſt nommé *Erbab Tahvil*, qui eſt un Controlleur général des dépenſes, lequel eſtime & aprécie tout ce qui ſe fait, & qui s'achéte pour le Roi. *Erbab* eſt un terme Arabe, qui vient de *Rabi*; mot Hebreu qui ſignifie *Maître*; & *Tahvil* veut dire *acquiſition*, & plus proprement tout bien en coffre; & ce nom ſe prend pour dire *Seigneur de la miſe*, ou *dépenſe*. Tous les comptes de dépenſes qui ne ſeroient pas autoriſez de ſon ſceau, ſeroient des crimes d'Etat pour le *Nazir*. De plus les biens du Prince ſont en divers départemens qui ont chacun leur Intendant & leur Controlleur particulier. Le premier Miniſtre, comme je l'ai déja inſinué, eſt encore par deſſus tout cela un Controlleur du *Nazir* pour les affaires du domaine, comme le *Nazir* eſt un Controlleur du premier Miniſtre pour les affaires de l'Etat. Comme ces deux Miniſtres ſont les premiers & les plus puiſſans de la Perſe, j'ai vû que le feu Roi les entretenoit dans un eſprit d'émulation & de jalouſie; & que ſuivant qu'ils étoient plus ou moins habiles ils étendoient leurs droits, & empiétoient ſur la charge l'un de l'autre. Durant preſque tout le régne de ce Prince, qui étoit *Abas ſecond*, le *Nazir* qui avoit le bonheur d'être auſſi ſon Favori, avoit tant uſurpé ſur la charge du premier Miniſtre, que celui qui l'exerçoit, homme à la vérité desintereſſé & fort équitable, ne prenoit pas connoiſſance de la moitié des affaires qui en dépendoient. Enfin, parce qu'il ne ſort rien du Tréſor que par des aſſignations controllées

lées en divers bureaux, & ſcellées du ſceau du Prince & des ſceaux du premier Miniſtre, du *Nazir*, du Chancelier, & des deux principaux Officiers de la Chambre des Comptes, il eſt aiſé de concevoir que la Concuſſion, la malverſation & les autres fraudes ne ſont pas ſi faciles à faire dans le Royaume de Perſe à ceux qui ont la Surintendance des biens du Souverain.

Pour garder plus d'ordre dans le dénombrement des charges de la Maiſon du Roi, il faut mettre ici de ſuite celles qui ſont ſous la Juriſdiction du *Nazir*, & du reſſort de ſon Emploi, quoique ces Charges ne ſoient pas auſſi importantes que les autres dont je ferai mention, & même qu'elles ne donnent aucun droit de ſeance devant le Roi.

Il y a premiérement le *Tuchmal Bachi*, comme on l'appelle en Perſan, c'eſt-à-dire, *le Chef des Intendans de Cuiſine.* C'eſt comme le premier Maître d'Hôtel du Roi de Perſe. Il a la Surintendance des Cuiſines du Roi, & de tout ce qui en dépend. Sa charge eſt importante, à cauſe du grand maniement qui y eſt attaché. Cet Officier marche à la tête de la viande du Roi, depuis la Cuiſine, juſqu'à la table où il la fait ſervir. Il ne ſe peut jamais diſpenſer de ce devoir, même quand le Roi eſt dans l'apartement des femmes. Il faut qu'il conduiſe le ſervice juſqu'à la porte du Serrail. Quand le Roi mange en public, ce même Officier fait l'eſſai des viandes qu'on lui ſert. Cet eſſai ſe fait en Perſe beaucoup plus exactement qu'ailleurs; mais il ſe fait à l'entrée de la ſale, & non proche de la perſonne du Roi. Le premier Maître d'Hôtel

ſe

ſe tient debout au milieu de la ſale durant tout le repas; & lors qu'on deſſert, il ne manque jamais d'uſer du droit qu'il a d'enfoncer ſon couteau à ſon choix dans l'un des plâts qui ont été ſervis devant le Roi, l'envoyant où il veut. L'exactitude avec laquelle il ſe conſerve ce droit, eſt un effet de la créance qu'ont les Perſans, que leurs Rois ont des dons ſurnaturels, que ce qu'ils touchent eſt beni, & que leurs mains influent des vertus particulieres, comme celles de la gueriſon, par exemple, dans les choſes bonnes à boire & à manger qu'ils touchent. La plûpart des gens de Cour ne ſont pas infatuez de cette opinion, mais ils font ſemblant de l'être, ſur tout dans les actions publiques & dans tout ce qui ſe paſſe ſous les yeux du Souverain.

A propos de ce droit du *Tuchmal Bachi*, il faut remarquer que pluſieurs Officiers ont de pareils droits ſur la plûpart des choſes, qui ſervent à la perſonne du Roi. Ainſi, ſon Barbier a de droit les dix habits de deuil qu'il met un chaque jour durant les dix jours de la fête du Martyre de Hoſſein, qui eſt une des plus ſolemnelles fêtes de la Religion Perſane.

On ne fait la Cuiſine qu'une fois le jour pour la Maiſon du Roi, & pour le Serrail; mais on la fait deux fois le jour pour ſa bouche, ou pour ſon plat particulier, & pour les femmes groſſes du Serrail. Le Roi mange toûjours à une table à part, lors qu'il fait manger les Grands de ſa Cour avec lui. La dépenſe de ſa bouche eſt réglée chaque jour, à deux moutons, quatre agneaux, & trente poules, pour ſon plât de midi, comme on parle en ce Païs-là, & à moitié moins pour ſon ſou-

 per,

per, ſans conter la menue volaille, le gibier & le poiſſon. Les Plâts ſe portent en les deſſervant aux lieux aſſignez, & la plûpart dans le Serrail.

Secondement, il y a le Chef des garde-napes, nommé en Perſan, *Sophrat chi bachi*, qui eſt le Chef de tous ceux qui ont la charge de mettre la nape. C'eſt lui-même qui l'étend devant le Roi, ſoit qu'il mange en public, ſoit en particulier, en quelque lieu que ce puiſſe être, excepté dans le Serrail; & puis il ſe tient près du Roi, juſqu'à ce qu'il ſe retire. C'eſt une choſe fort remarquable en Perſe, où les Fortunes ſont ſi variables, que les Charges d'Intendant des Cuiſines, & de Chef des garde-napes, ſont depuis long-tems dans une même famille, avec celle de Surintendant général de la Maiſon du Roi, & de l'une on monte à l'autre. Le grand Surintendant défunt avoit été Chef des garde-napes, puis Surintendant des Cuiſines. Le grand Surintendant d'à préſent a exercé de même ces deux charges & je l'ai connu lors qu'il exerçoit la derniere.

En troiſiéme lieu, il y a la charge d'*Ambardar bachi*, c'eſt-à-dire *le Chef des Garde-magazins*: car il faut obſerver que les Provinces fourniſſent la Maiſon du Roi, chacune de ce qu'elle produit de plus exquis, qu'on amaſſe dans des Magazins differens, qui ont tous leur Chef particulier. Ce Chef des Garde-magazins eſt ſous le Commandement du Surintendant des Cuiſines, & le grand garde-nape a ſous le ſien le *Teberektchi bachi*, ou le Chef du pain, le *Zebzitchi bachi*, ou le Chef de ceux qui ſervent les ſalades vertes.

Je

Je place en quatrieme lieu les autres Grands Officiers servans pour la bouche du Roi, qui sont immediatement sous le Grand Maître, ou Surintendant, & qui sont au nombre de quatre: Le *Halvatchi bachi*, ou chef des Confituriers, qui a l'Intendance sur tous ceux qui pourvoient la table du Prince, & le Serrail, de confitures séches & liquides; le *Teherbetchi bachi*, ou chef *de ceux qui pourvoient de sorbets & de toutes sortes de syrops* & de liqueurs douces, lequel a sous lui le *Turchi chi bachi*, qui est le chef des Magasins de salades d'hyver, de tous les fruits confits au vinaigre & avec le vinaigre & le sucre, & de toutes sortes de liqueurs aigres douces; le *Chirachi bachi*, ou chef des Officiers commis sur le vin; & *le Tchinikesy tchi bachi*, ou chef de la vaisselle, qui sont commis sur les differens Magasins où l'on garde le vin, & sur tous ceux où l'on garde la vaisselle de Buffet. Cet Officier-là possede un emploi de beaucoup d'autorité & de beaucoup de profit, car il est le Surintendant des maisons où l'on fait & où l'on garde du vin pour la bouche du Roi dans tout le Royaume; & le Directeur de tous ceux qui y sont employez; & comme le vin est défendu par la Religion du Païs, il reçoit de gros presens pour donner le pouvoir d'en faire sous son nom.

Enfin il faut mettre encore sous la Juridiction du Nazir, ou Surintendant de la Maison du Roi, les charges suivantes. L'Intendant de tous les Edifices qui appartiennent au Roi, de ses Palais, de ses Jardins, de ses Maisons de plaisir à la Campagne, & d'une infinité de maisons à la ville. On l'appelle *saheb yeman*

beyoutat; & on appelle *Serdar* son substitut, ou Lieutenant, qui fait presque tout sous lui. En troisiéme lieu, le Géneral des Monnoyes, qu'on appelle *Mayer bachi*, c'est-à-dire *Chef des Essayeurs*, qui est aussi Chef des Orfevres grossiers ou argentiers dans tout le Royaume. En quatriéme lieu, le Chef des Orfevres metteurs en œuvre, & des Joüalliers, qu'on appelle *Lerguer bachy*. Les Chefs des Metiers qui servent par corvées, c'est-à-dire à certains tems seulement sans en être payez. Enfin les Chefs de tous les atteliers du Roi, chacun separement; car comme je l'ai déja observé, le Roi de Perse par une magnificence sans exemple entretient à ses gages, & en titre d'office, des Maîtres en toute sorte de sciences, & des ouvriers & artisans en tous les arts liberaux & mécaniques, qui sont payez, logez, & nouris, toute leur vie, soit qu'on les fasse travailler, soit qu'on ne leur donne rien à faire. Ils sont distribuez dans des atteliers ou galleries differentes, selon leur profession, chacune sous un Directeur particulier, qui est le Chef de tous ceux qui travaillent dans cet art ou dans ce Métier dans tout le Royaume. Ce sont des emplois considerables & lucratifs, comme on le pourra voir dans ce que je vai rapporter des émolumens de la charge de Chef des orfevres, qui servira d'exemple pour toutes les autres. Il est Intendant de tous les ouvrages de pierreries, & d'or & d'argent, qui se font pour le Roi & des atteliers où l'on y travaille. Il est Chef & Juge de tous les Orfevres & Joüalliers entretenus par le Roi. Il leur donne les ouvrages à faire, & les reçoit lors qu'ils sont faits.

On

On lui rend compte de tous ceux qui se font pour le service du Roi & il y met le prix, de même qu'à tout ce qu'on vend de pierrerie & d'orfevrerie dans le Palais Royal. Tous les Joüailliers, & tous les Orfevres d'Ispahan, & tous ceux qui suivent la Cour, sont sous sa dépendance. Il a droit de prendre deux pour cent sur toute la pierrerie qu'on vend à la Cour, & un pour cent sur celle qui se vend dans la ville. Mais il est fort mal payé de ce droit; car à la Cour il faut qu'il se contente de ce qu'on veut lui donner; & à la ville les gens font leurs affaires secretement & à son insçû. Ce qui lui vaut le plus, c'est l'impôt sur l'or & sur l'argent qu'on transporte hors du Royaume, dont il est le receveur. Cet impôt est de cinq pour cent; & comme le transport de l'or & de l'argent est grand en Perse, la recepte de ce droit donne beaucoup de profit & beaucoup de crédit à la personne qui en a la charge. Le Chef des Orfevres a droit d'entrée au Palais aussi libre que nul Grand du Royaume, mais il n'a point le grand honneur du Palais, qui consiste à s'asseoir aux assemblées où le Roi se trouve.

Je reviens à la description des grandes charges de la maison du Roi. La premiere en dignité, après celle de Nazir ou Surintendant Géneral, est celle qu'on appelle *Ichicagasi bachi.* Le mot d'*Ichic* marque la partie anterieure du Palais, parce qu'on distingue le Palais en deux parties, *Ichic* qui est celle-cy, & *Haram* qui est le serrail. Ainsi ce titre en François veut dire *Chef des Maîtres de la Cour*, & revient à peu près à l'office de Grand Maître de la maison du Roi. Il commande à

 tous

tous ceux qui ont des charges, & qui servent au Palais Royal, Portiers, Huissiers, Gardes, Maîtres des Ceremonies, & autres. On trouve dans l'histoire de France, sous le regne de Charles le Chauve, qu'un des principaux Officiers de la Couronne étoit appellé *Caput hostiariorum*, le Chef des Portiers, (ce qui est le même titre que cet Officier Persan,) & que le frere de la Reine Richilde, femme de Charles le chauve, avoit cet office. Il commande aussi dans l'occasion les *Koroktchis*, qui est un détachement des Mousquetaires, qu'on poste pour garder les avenues des lieux où sont les femmes du Serrail du Roi, lors qu'elles vont en Campagne, ou à la promenade, & pour empêcher d'en approcher. Ce Seigneur fait porter devant lui un gros bâton d'or couvert de pierreries long de cinq pieds, qui est la marque de sa dignité, & quand le Roi sort du Serrail, il prend ce bâton à la main, & se tient toûjours debout devant lui, à quelques pas de distance, les yeux continuellement attachez sur le visage du Prince, pour y découvrir sa volonté. Dès que le Roi le regarde il s'avance, & dès qu'il conçoit sa pensée, il met bas son bâton, à l'endroit où il est, & court l'exécuter ou la faire exécuter, & après il revient reprendre son bâton & se remet en faction. Ainsi ce Seigneur n'est point assis dans les assemblées, & dans les fêtes Royales, quoi que sa charge l'éléve au dessus de tant d'autres qui y sont assis; mais il ne laisse pas d'y avoir sa place, laquelle par honneur demeure toûjours vuide, comme je le dirai dans la suite. Il reçoit d'office toutes les requêtes qu'on presente au Roi, & les lui

lui met entre les mains, & souvent c'est lui qui en fait la lecture, ou le raport, selon l'ordre qui lui en est donné. Un des devoirs de sa charge est de coucher toutes les nuits à la Porte du Palais; mais il est toûjours dispensé de cette grande sujection: On se contente qu'il y vienne poser les Gardes. Il ne faut pas s'imaginer que ces Gardes y soient en faction la nuit comme le jour, de la maniere qu'il se pratique dans l'Europe; bien loin de là, ils dorment tous profondement, du soir au matin, & même sans fermer la porte du Palais, n'y sans se soucier qu'un seul homme y veille. Le Grand Maître de la Maison a un Lieutenant, mis par le Roi, qu'on appelle *Petit Chef des Gardes du Palais*, mais à qui le *Grand Chef* de ces Gardes laisse si rarement aucune fonction considerable à faire, qu'on n'entend presque pas parler de lui. Les Grands Officiers d'Etat en Perse ont une application particuliere à faire chacun sa Charge, ce qui vient entre les autres raisons, de ce qu'en ce Païs-là l'élevation & l'abaissement; & même les arrests de vie & de mort partent du Trône Royal aussi subitement que la foudre du Ciel, si j'ose ainsi parler, ce qui fait que personne ne veut se mettre au hazard d'en être écrasé, en négligeant sa charge, ou en la donnant à faire à un autre.

Le Grand Maître de la Maison a dix pour cent de droit de tous les presens qu'on fait au Roi, ce qui lui produit un gros revenu, parce que les presens sont sans nombre. Les présens payent quelques uns dix huit pour cent de droit comme ceux de chevaux; d'autres seulement onze pour cent, dont dix sont

pour le Grand Maître d'Hôtel, & le reste pour les Officiers du lieu, ou du Magasin, où chaque chose est portée, lesquels distribuent entr'eux cette portion, chacun selon son droit. Par exemple, si l'on fait présent d'un cheval au Roi, on en fait l'estimation qu'on couche sur le Registre du Receveur des presens, & d'ordinaire on fait l'estimation juste, pour éviter également de payer beaucoup de droits, ou de trop avilir le present. Dix pour cent sont, comme je dis, pour le Grand Maître de la Maison, & le reste est pour les Officiers de l'Ecurie. Il en est de même des étoffes, des raretez, des bijoux, & de l'argent dont on fait present, mais ce qui est tout aussi vilain, & également surprenant, c'est qu'il faut de même payer les droits des presens que le Roi fait, lesquels droits sont aussi, partie pour le Nazir, ou grand Surintendant, partie pour les Officiers des Magasins, ou des lieux dont les choses sont tirées. Il arrive quelquefois que le Roi fait grace de ces droits-là à des Etrangers, mais c'est fort rarement; & j'ai vû presque tous les Ambassadeurs étrangers obligez à les payer.

Ce Seigneur, dont je décris la charge, n'a point d'inspection dans la partie du Palais qui meine droit de la rüe au Serrail, laquelle a un grand Portail separé, qui n'est pourtant pas à beaucoup près si grand que l'autre, ni proche des entrées du Serrail. Il y a un autre Grand Maître qui y commande, lequel a le même titre. On l'apelle *Grand Maître des Portiers du Serrail*, pour les distinguer ; & quoi que celui-ci ne soit pas d'égale dignité, à beaucoup près, il ne laisse pas d'avoir beaucoup

coup d'autorité, & bien du credit, parce qu'à ces avenues du Serrail, où il commande, les Ministres & les gens de qualité viennent faire leur Cour, quand le Roi est au Serrail. Ce grand Portier du Serrail a l'Intendance sur tous ceux qui en gardent les entrées & les avenues, sur tous ceux qu'on employe à executer les ordres qui partent du Serrail, & sur tous ceux qui y portent les choses nécessaires. C'est d'ordinaire un homme d'âge, & grave, qu'on met dans cette charge. Il a un Lieutenant sous lui, qu'on appelle aussi *petit Chef des Gardes de la porte du Serrail.*

Je mets ici de suite les offices du Palais les plus importants, qui sont sous la Juridiction du grand Maître de la Maison. Il y a les *Tassaouls*, lesquels sont comme les Huissiers, qui servent à porter les ordres du Roi; & il y a les *Sobet assaouls*, comme qui diroit les Huissiers de délices, ou d'honneur, qui sont des gens de bonne Maison, & d'ordinaire des fils de Seigneurs. Ces Officiers portent le jour de leur fonction, des bâtons peints & dorez. Les Chefs de leurs corps en portent un different pour être reconnus. Ces Officiers font la fonction de Maîtres des Céremonies par tout où est le Roi, & y font garder l'ordre & le silence, selon les occasions, lesquelles néanmoins sont fort rares, chacun étant toûjours dans une espece de frayeur devant la personne du Roi, quelque caresse & quelque accueuil qu'il fasse. Ils vont prendre les Ambassadeurs à l'entrée du Palais, & les introduisent. Ils font aussi passer devant le Roi leurs présens, & tous les autres qu'on lui envoye. *Les Tassaouls* ont mille livres d'ap-

pointement, & les *Sobet assaouls* deux mille livres, & bouche en cour.

Comme le Grand Maître de la *Maison* est le Chef de tous ceux qui servent dans le Palais, il faut dire ici quelle est la maniere d'entrer dans les charges du Palais Royal. On s'adresse premierement au Grand Maître, & quand on a son agrément, & la parole d'en être recommandé, on presente sa requête au Roi. Le Grand Maître qui est toûjours present prend le papier, en dit la teneur au Roi, & d'ordinaire il y ajoûte les merites & le Caractere du suppliant. Si le Roi en est satisfait, on fait venir le suppliant devant lui, où il se met à genoux, fait trois adorations, & puis se tient à genoux la tête baissée attendant l'ordre de se relever. Si le Roi le trouve à son gré, il fait signe au Grand Maître de le recevoir, lequel le touche trois fois de son bâton sur le dos. C'est-là son entrée au service, dont l'installation ne consiste en autre chose qu'à être mis ainsi publiquement sous la Juridiction du Grand Maître de la Maison. Quand le Roi est retiré, ce Seigneur répond à la requête à la marge, de la maniere que le Roi le lui a commandé; marquant les gages qui sont ordinairement annexez à cette charge, & il rend la requête au nouvel Officier, qui la porte à la Chambre des Comptes, où son nom est inferé dans les regîtres. Mais s'il n'y a point de gages specifiez sur la requête, comme cela arrive quelquefois, la Chambre lui donne ce qu'il y a communement d'annexé à l'emploi.

La troisiéme charge de chez le Roi est celle de Grand Ecuyer, qu'on appelle *Mirakour bachi*,

bachi, c'eſt-à-dire, *Chef des Maîtres des Ecuries*. Le Roi a des Haras en pluſieurs lieux du Royaume, & il a des Ecuries extraordinaires & de reſerve dans toutes les grandes villes, comme à Iſpahan, qui eſt la ville Capitale. Les écuries ſont diſtinguées en trois Claſſes ou rangs, ſelon le prix des Chevaux. Dans la premiere on ne met point de Chevaux qui ne ſoient eſtimez ſoixante Tomans, qui eſt plus de deux cens cinquante Louïs d'or. Dans la deuxiéme on n'en met point qui ne ſoient au-deſſus de cinquante Louïs d'or. Et dans la troiſiéme on met tous ceux qui ſont au deſſous. Le Roi a de plus, dans toutes les Provinces, des Haras & des Ecuries pour les autres bêtes de charge. Le grand Ecuyer en eſt le Surintendant Géneral, & d'un nombre preſque infini de gens établis pour en prendre ſoin. Il a l'Intendance encore ſur tous les Equipages ; cependant il ne faut pas croire qu'il agiſſe ſans Controlleur, & en Proprietaire. Il y a un Nazir, ou ſurveillant des Ecuries, lequel contreſcelle toutes ſes ordonnances, & il y a un Bureau dont ce ſurveillant eſt le Chef, où l'on paſſe la dépenſe de l'Ecurie. L'importance de la Charge de Grand Ecuyer conſiſte dans les Emolumens qui y ſont attachez, & qui reviennent à plus de cinquante mille écus, comme on me l'a aſſuré. Le plus liquide de ces émolumens ſe tire du droit ſur les preſens de chevaux qu'on fait au Roi, & de ceux que le Roi fait, qui ſont en grand nombre. On paye ce droit ſelon la qualité des chevaux. Quelquefois on paye dix piſtoles pour le droit d'un cheval. De plus, comme le Roi monte ſes Officiers, ſes

ses Domestiques, & ses Artisans même, ne refusant jamais de cheval à quiconque lui en demande étant à son service, le grand Ecuyer peut obliger une infinité de gens de toutes conditions, & cela lui aporte beaucoup de profit & à toute sa maison.

Il y a diverses charges sous la direction du Grand Ecuyer, c'est à savoir le *Gelacedar bachi*, c'est-à-dire, *le Chef de ceux qui ménent les chevaux de main*. C'est comme le premier Ecuyer. Il suit toûjours le Roi, & chaque jour, dès le matin, il fait mener à la porte du Palais cinq à six chevaux pour la personne du Roi, dont il y en a toûjours deux de bridez pendant que les autres sont au ratelier, harnachez & prêts à monter, à la reserve de la bride. Le *Zipdar-bachi*, qui est le Chef de ceux qui ont la garde des harnois & des équipages des chevaux. Le *Ozengoecourtchi chi bachi*, le Chef de ceux qui tiennent l'étrier, & c'est comme le sous-Ecuyer. Il marche toûjours le premier derriere le Roi, & tout contre. Il y a sous lui dix Ecuyers, ou *Ozengouecourtchi chi*, qui ont chacun quinze cens écus de pension, & bouche en cour. Le Grand Ecuyer est aussi le Maître des Valets de pied du Roi, qui sont au nombre de trente.

La quatriéme Charge de la Maison du Roi est celle de Grand Veneur, que les Persans appellent *Mirchekar bachi*, c'est-à-dire *le Prince* ou *le Maître de la Chasse*. Le Roi de Perse entretient par tout des Chasseurs en titre d'office; & on dit qu'il y a plus de mille Officiers de la Vénerie dans le Royaume. Ils dépendent de ce grand Officier, lequel est aussi Grand Maître des Forêts, & de tous les autres

tres lieux où l'on va à la chasse. Les équipages de chasse sont grands dans cet Empire-là; car on y fait la chasse comme en Allemagne. Et quand le Roi va en campagne, le Grand Veneur méne environ cent hommes qui ont la paye reglée. On y méne aussi des Lions, des Unces, des Pantheres, & d'autres bêtes des bois, apprivoisées, dont les gardiens sont pareillement sous le commandement du Grand Veneur. Mais ce qui rend sa charge fort considérable, c'est que le Grand Fauconnier, & le Chef des meutes, en relevent. Le premier s'appelle *Taous cane agasi*, le *Chef de la maison des oiseaux de proye*. Comme le vol de l'oiseau est fort aimé, & fort pratiqué en Perse, la Fauconnerie y est tout-à-fait belle & grande. Cet Officier suit toûjours le Roi quand il sort à cheval, conduisant sept à huit chasseurs portant l'oiseau sur le poing. Le Chef des Meutes s'appelle *Segban bachi*, c'est-à-dire, *Chef des Valets des chiens*. C'est ainsi qu'ils appellent ces Chefs ou Capitaines. Les Meutes en Perse ne sont ni si grosses, ni si belles qu'en Europe, à beaucoup près, à cause de l'horreur que les Mahometans ont pour les chiens, dont ils tiennent que l'attouchement rend souillé. L'on en méne pourtant toûjours six ou sept en lesse à la suite du Roi, après les oiseaux de proye.

Les premiers Medecins, & ensuite les premiers Astrologues, ont le rang après les charges dont je viens de faire mention. Ce sont des gens d'importance en Perse, dont la dignité est fort relevée, & dont les richesses sont encore plus considerables. Le Roi a plusieurs Medecins entretenus, & jusqu'au nom-

nombre de douze à ſeize ; mais il y en a trois entre les autres , qu'on peut dire qui ſont comblez d'honneurs & de biens. On les appelle l'un *le Chef des Médecins*, l'autre *le grand Médecin*, & le troiſiéme *le petit Médecin*. Ils ont tous trois droit de ſéance devant le Roi ; & lors qu'ils y ſont aſſis , on voit debout derriere eux les Médecins ordinaires au nombre de deux ou trois. Quand le Roi mange , le Chef des Médecins ſe leve , & va ſe poſter à côté de lui aſſez proche pour répondre aux queſtions que le Roi lui peut faire , & pour dire ſon avis ſur ce qu'il mange ou doit manger. Les Aſtrologues du Roi ſont en pareil ou plus grand nombre encore , & il y en a trois dont les titres ſont diſtinguez , de même que ceux des premiers Médecins. J'ai parlé de leur grand crédit aux Chapitres du Livre precedent , qui traitent de la Médecine & de l'Aſtrologie Perſane.

Voilà toutes les Charges de la Couronne qui donnent rang & droit de ſéance devant le Roi. Les autres qui ſuivent n'ont pas cette prérogative.

La premiere de ce rang eſt le *Chef des porte-flambeaux* , qu'on appelle *Mechel dar bachi*. C'eſt pourtant un Officier conſidérable en Perſe. Il a le commandement de tous les gens commis au ſoin des lampes , des bougies , des chandelles , & des falots qu'on brûle la nuit , au dehors & au dedans du Palais Royal. Quand le Roi va de nuit , cet Officier-là porte lui-même le falot ſur l'épaule devant le Prince. Les falots ſervent de flambeaux dans tout l'*Orient*. Ils ſont fort peſans ; car le bas eſt fait en pieu , pour les pouvoir

voir enfoncer en terre; & au deſſous du fallot il y a un grand baſſin rond, pour recevoir le ſuif & la graiſſe qui en tombe. Ceux qu'on porte devant le Roi ſont d'or maſſif. Ceux qu'on fait brûler dans les cours du Palais ſont d'argent. Cet Officier-là a ſoin auſſi de tout le chauffage du Palais: cela lui vaut beaucoup, à cauſe de la cherté du bois en pluſieurs endroits de la Perſe, particulierement à Iſpahan; cependant, pour rendre ſa charge encore plus lucrative & plus conſidérable, on y a annexé depuis long-tems la Surintendance de tous les lieux de débauche, où demeurent, & où ſe proſtituent les femmes publiques, celles des Joüeurs d'inſtrumens, de Marionettes, de tours de paſſe-paſſe, celles des Danſeurs de corde, & géneralement de tous ces gens de néant qui font mêtier de divertir le peuple par des tours d'adreſſe, & par des recits bouffons. Le *Mechel dar bachy* eſt le Protecteur & le Juge de toute cette canaille. Il reçoit le tribut dont elle eſt chargée, & lui-même la charge d'avanies au double. Il leve auſſi les amendes impoſées ſur les vagabonds qu'on trouve joüant de l'argent dans les ruës. On peut juger de quel profit tout cela peut être, en remarquant ſeulement qu'il y a toûjours dans Iſpahan onze mille femmes publiques, dont l'on tient regître. On fait monter à plus de quinze cens le nombre de celles qui ne ſont point enregîtrées, & qui font leurs affaires plus ſecretement. C'eſt de celles-ci que le *Mechel dar bachy* tire ſon plus grand profit; car comme elles ne ſont point couchées ſur le Regître, il ne rend point compte de tout ce qu'il en tire, & qui ſe monte à beaucoup,

ces

ces femmes étant les plus belles, & vendant cherement leurs faveurs.

La seconde charge dans le rang que je décris est celle d'Introducteur des Ambassadeurs, qu'on appelle *Mehemandar bachy*, c'est-à-dire proprement *Chef de ceux à qui on commet la garde des hôtes du Roi.* Les fonctions de sa charge sont, premierement, d'aller recevoir hors la ville les Ambassadeurs, les Envoyez, les Etrangers de qualité & de considération; de les amener au logis qu'on leur a preparé; de les fournir d'*un Garde-hôte particulier*, comme on l'appelle en Perse; de les conduire à l'audience du Roi, lors qu'ils y sont admis; & outre cela, de les visiter souvent; d'avoir soin que rien ne leur manque; de leur faire donner les choses nécessaires; de porter leurs messages au Roi & aux Ministres, & tout ce qu'ils ont à faire savoir. Il traite aussi souvent les Négociations des Ambassadeurs par cette voye d'entremise, particulierement quand ils ne se soucient pas d'en traiter eux-mêmes. Cet Officier est le Chef de tous ceux que le Roi de Perse employe pour *Mehemandars*, c'est-à-dire *Gardes-hôtes*. Ces *Mehemandars* sont comme en France les Gentilshommes ordinaires de chez le Roi. On en donne aux Ambassadeurs & aux Etrangers considérables qui viennent à la Cour. Le Garde-hôte est toûjours proche de la personne qu'on lui donne en garde pour le faire servir au nom du Roi, & pour lui faire porter du respect par tout, & aux gens de sa suite. Il l'accompagne en tous lieux, & a soin de faire délivrer ponctuellement ce que le Roi a réglé pour son entretien. Il met ordre aussi que tout le Quartier

tier

tier où l'Ambaſſadeur eſt logé lui rende de l'honneur dans les occaſions, & particulierement que ſon train n'y reçoive point d'inſulte. Enfin, on le trouve toûjours prêt à faire tous les ſervices qu'on peut exiger de lui. Le Roi ne manque jamais d'envoyer le *Mehemandar* à un Ambaſſadeur avant qu'il ſoit arrivé à la Cour ; mais ſi quelqu'un à qui l'on en veut donner le refuſe, on ne le preſſe point de recevoir un honneur qu'il fait paroître lui être à charge.

Le Chef des Gardes-hôtes eſt fort ſoigneux dans les viſites qu'il fait aux Ambaſſadeurs, de s'informer s'ils ſont contents de leurs Garde-hôtes particuliers. Il les change au moindre ſigne qu'ils font paroître du contraire ; & il obſerve toûjours de donner un Garde-hôte qui ſoit le plus propre à plaire dans le lieu où il eſt employé. Ainſi quand il s'agit d'un European, ſon Garde-hôte eſt toûjours quelque Cavalier de bonne chere, aimant le vin & la débauche ; en un mot, un de ces gens commodes, à qui la Religion ne fait faire ſcrupule de rien, parce que les Perſans ſe ſont mis en tête, qu'en géneral les Chrétiens Europeans ſont grands mangeurs & grand beuveurs, autant qu'eux ſont ſobres & temperans. Pour revenir à l'Introducteur des Ambaſſadeurs, il a en recompenſe du ſervice qu'il rend aux Etrangers, un droit de trois & demi pour cent ſur tous les preſens qu'ils font au Roi.

La troiſiéme des petites charges eſt celle de *Kechik nuviés*, c'eſt-à-dire, *celui qui tient le regître de la Sale de la Garde particuliere*, laquelle eſt tout joignant la porte du Serrail.

Il

Il y a là trois petits corps de logis chacun d'une sale, qui n'a pas trois toises en carré. On les appelle *Kechik cané*, la maison de la garde. La sale la plus proche du Serrail est toûjours remplie d'Eunuques. Il n'y peut entrer que le Chef de la porte du Serrail, lequel est toûjours, comme je l'ai dit, quelque grave vieillard. L'autre d'après est le lieu où se fait la garde la nuit; & la troisiéme est l'apartement du Capitaine de la porte du Serrail, où les Ministres d'Etat s'assemblent les matins. La garde se fait dans cette sale, non seulement la nuit, mais aussi le jour par les Grands de l'Etat tour à tour. Ils y envoyent leur lit le soir, & s'y tiennent depuis le commencement de la nuit jusqu'à la pointe du jour. Le *Kechik nuviés* commande cette garde, tenant le rolle de ceux qui s'y sont trouvez durant la nuit & durant le jour; & il envoye ce rolle tous les matins dans le Serrail, où le Roi ne manque point de le voir. Il est aisé de juger que ceux qui briguent des charges sont les plus assidus à cette garde: lors qu'on n'y peut aller on l'envoye dire au Capitaine de la porte, en lui demandant congé de s'absenter. Il ne le refuse jamais; mais comme on le fait savoir au Roi, il faut être bien empêché pour ne pas s'aquiter de cette fonction, lors qu'on est de tour. Cependant on peut dire qu'à l'égard de la sûreté, il importe peu que les Grands Seigneurs aillent à la garde; car d'un côté ils dorment là toute la nuit, & de l'autre, la personne du Roi est si sacrée en Perse, & ses sujets si habituez à ne savoir pas ce qui se passe dans le Gouvernement & à laisser aller les choses, qu'il n'y a jamais lieu de craindre ni assassinat, ni mutinerie. La

La quatriéme charge est celle de *Jebbedaer bacby*, le *Chef de ceux qui ont le soin des armes*. C'est le premier Maître de l'Arsenal, ayant l'Intendance sur toutes les armes de la Couronne, sur toutes celles qu'on envoye au Roi de quelque part que ce soit, sur tous les Magasins où on les garde, sur les Atteliers où on les fait, & sur les Artisans qui y sont employez; il est aussi le Commandant de l'Artillerie, depuis qu'il n'y a plus de Grand Maître.

La cinquiéme & derniere charge est celle de *Peskis nuviés*: *Peskis* signifie *don*, *present*: *nuviés* est le Participe du Verbe qui signifie *écrire*. C'est le Receveur des presens qu'on fait au Roi de quelque part, & de quelque valeur que ce puisse être; il les enregître sur les livres avant que de les presenter au Roi, & c'est lui qui les lui presente, conduisant la marche de ceux qui les portent, & allant à la tête. Quand il a une fois enregîtré le present de quelque Ambassadeur, ou de quelqu'autre personne que ce soit, il n'y a plus moyen de le diminuer ou de le changer; & si par hazard le nombre ou le poids des choses qu'on donne ne se trouvoit pas tel en le délivrant que cet Officier l'a couché sur ses regîtres, il faut suppléer ce qui manque, ou en l'espece même, ou par la valeur de la chose. J'ai vû plusieurs exemples de ce que j'avance, & particulierement d'un Envoyé de la Compagnie Françoise l'an 1673. Il y avoit une boëte d'Ambregris dans son present, au poids de laquelle on se méprit, je ne sai comment, en le faisant enregîtrer par le Receveur des presens. Cependant lors qu'il fut question d'évaluer ce pre-

present, après qu'il eut été délivré, comme c'eſt la coûtume qu'on l'évalue, cette boëte fut peſée & trouvée plus legere qu'il n'étoit porté ſur le regître, on demanda le ſupplément à l'Envoyé; mais comme il n'avoit point d'Ambre-gris, il fut obligé de payer ce qui manquoit, à raiſon de vingt-ſept écus l'once.

Voilà toutes les Charges conſidérables du Royaume, à la reſerve de celle du grand Chambellan, que je n'ai pas miſe au rang des autres, à cauſe qu'elle eſt toûjours tenuë par un Eunuque blanc. On appelle cette charge *mebter*. *Meh* en Arabe ſignifie grand, *ter* en Perſan eſt la marque du comparatif comme *Teros* en Grec. Les Eunuques ſont de deux eſpéces, les blancs, & les noirs; les blancs ne vont jamais parmi les femmes, ou du moins fort rarement au lieu que les noirs ne ſortent gueres du Palais. Les Eunuques blancs accompagnent le Roi lors qu'il ſort, & le Chambellan eſt toûjours un vieux Eunuque blanc. Il n'a pas la liberté d'entrer dans les chambres du Serrail, je veux dire dans les apartemens particuliers des femmes, ſans y être appellé, ou mené par le Roi; mais à cela près, ſon autorité eſt grande, car il eſt établi ſur tous les Eunuques du Palais. Il ne quitte preſque jamais le Roi, & c'eſt lui qui eſt toûjours le plus proche de ſa perſonne, ſoit aux aſſemblées, ſoit par tout ailleurs. Il le ſert à table, les deux genoux en terre, & fait l'épreuve des viandes une ſeconde fois après qu'elle a été faite à l'entrée de la ſale. Il l'habille, & deshabille. Il commande aux gens de la petite garderobe, ayant de plus le maniement de tout ce que le Prince met journel-

nellement de pierreries & de bijoux, & de son argent comptant. En un mot, il ne quitte presque jamais le Roi, que quand il le voit prêt de s'engager avec quelque femme. Il porte, attaché à la ceinture, un coffret d'or, garni de pierreries, fait en façon de gondole, dans lequel il y a deux ou trois mouchoirs blancs, qui sont si fins & si petits, qu'on les mettroit dans la cocque d'une noix, du cachou, de l'opium, des parfums, & des cordiaux, dont il sert le Roi quand il lui en demande. Ce petit coffret est la marque de la dignité du grand Chambellan, de même que dans les principales Cours d'Europe les baguettes blanches & noires, & les clefs d'or. Comme cet Officier se trouve le plus souvent seul auprès du Roi, il a non seulement le moyen de rendre de bons ou mauvais offices, comme il lui plaît, mais aussi d'inspirer au Roi les choses de la plus grande importance: il est fort craint & fort courtisé, tant dans la Cour que dans le Serrail.

L'ordre voudroit que je passasse présentement à donner la Rélation des revenus du Roi, mais il sera plus à propos de traiter auparavant des Fonds de terre, comment on les acquiert, & comment on en tire la rente, parce que cela fera mieux connoître en quoi consiste le revenu du Roi. & de quelle maniére on en fait la levée. C'est une matiére dont les Rélations ne disent rien, ou si peu de chose, & si obscurément, que le Lecteur n'y sauroit trouver de quoi se satisfaire.

CHAPITRE VI.

Des Fonds de terre & des rentes.

LES Terres en Perse se divisent en Terres en usage, & en Terres hors d'usage, par où l'on entend les terres que l'on cultive, & celles qui ne sont ni cultivées, ni habitées.

Les Terres en usage sont de quatre sortes; les Terres de l'Etat, les Terres du Domaine, les Biens d'Eglise, & les Fonds des particuliers.

Les Terres de l'Etat, qui contiennent la plus grande partie du Royaume, sont en la possession des Gouverneurs, lesquels en retiennent une partie pour en avoir le revenu, & laissent l'autre pour les gages de leurs Officiers, & Domestiques, & des Troupes; car même jusqu'à un simple Soldat, chacun a sa paye assignée sur un village, ou sur quelqu'autre fonds de terre.

Les Terres de Domaine sont le bien propre & particulier du Roi. Une partie sert d'apanage à des Charges. Sur une autre sont assignez les gages de la plûpart des Officiers & Domestiques de sa Maison, & la paye des Troupes que le Roi entretient. Une autre partie est alienée par des Donations à tems, ou à vie, qui continuent quelquefois de pere en fils à plusieurs générations. Le surplus est en Oeconomie, ou regie, dans les mains des Vizirs, ou Intendans, qui font valoir le bien du Roi, chacun en sa Province. Le Païs de Domaine embrasse les Provinces suivantes. La Parthide, la Perside, partie de la *Cara-*

ma-

manie, l'*Hyrcanie*, partie de la Medie, *Estebonat*, qui comprend plus de la moitié de la Chaldée ancienne. Le reste du Royaume est Païs d'Etat.

Les Terres qui appartiennent à l'Eglise sont des Donations des Rois, ou des Particuliers. Le Bien d'Eglise est sacré en Perse. Le Roi, ni les Donateurs n'ont aucun droit reservé dessus. Il n'est point sujet non plus à être confisqué, pour quelque crime que les Donateurs puissent avoir commis même avant la Donation; mais ce qu'il y a de fort injuste, c'est que quand on auroit donné à l'Eglise quelque fonds mal acquis, ou sur un faux titre, un an de possession rend la Donation incontestable.

Les Terres qui apartiennent aux Particuliers sont à eux pour quatre vingt dix neuf ans, & jamais plus, durant lequel tems, ils les vendent & en disposent comme il leur plaît, sans qu'on puisse leur en rien ôter, à moins qu'ils ne tombent dans quelque crime qui emporte la privation de leurs biens. Quand les quatre vingt dix neuf ans sont échus, on prend un nouveau bail pour pareil terme, en payant le revenu d'un an. Les fonds de terre des Particuliers s'appellent *Tessarnouf*, c'est-à-dire *proprieté permanente*. La plûpart sont chargez d'un petit tribut annuel envers le Roi, qui ne va pas à quarante ou cinquante sols par *girib*, ou *arpent*: les autres ne payent rien du tout.

Pour ce qui est des Terres hors d'usage, elles appartiennent ou à l'Etat, ou au Roi, selon le Païs dans lequel elles sont enfermées. Mais parce que le Roi est le Maître

du bien de l'Etat, & qu'il le peut rendre bien de Domaine quand il lui plaît, au lieu que les Gouverneurs des Provinces n'en sauroient disposer qu'avec les Intendans, qui sont les Receveurs du Roi; on peut dire que toutes les Terres qui ne sont pas tenues & occupées actuellement, ou qui ne sont pas en état de l'être apartiennent au Roi, en quelque endroit de l'Empire que ce soit.

On dispose des Terres hors d'usage de la maniere suivante. Si quelqu'un veut du terrain pour bâtir une Maison dans un lieu qui ne soit actuellement possedé de personne, ou dont personne ne puisse montrer d'acte de possession, on demande ce terrain au *Gouverneur* & à l'Intendant, s'il est situé en Païs d'Etat; mais si c'est en Païs de Domaine, il le faut demander au Roi directement, ou aux Vizirs, ou Intendans de Province. La Donation, laquelle s'obtient sans peine, se fait ou simplement, & sans condition; ou avec condition de payer tant par an, ou de faire un usage de ce terrain qui rendra du bénéfice au Roi. La Donation se fait pour cent moins un an, selon les termes exprès de leur Code civil, au bout duquel tems il faut payer un droit, qui est une maniere de renouvellement de bail pour un pareil terme; & s'il arrive durant ce tems-là qu'on vende la terre, il faut en faire passer les contracts devant l'Intendant des lieux, & payer un petit droit comme on diroit en France les Lots & ventes, & alors le terme de quatre vingt dix neuf ans recommence à courir du jour de la datte du Contract.

Voilà quel est le droit de la proprieté des Ter-

Terres. Je viens à l'usage qu'on en fait, qui est la maniere d'en tirer le revenu.

Il n'y a rien de plus juste & de plus humain que la Police de Perse touchant les Terres. On en afferme fort peu, & seulement ce qui est aux environs des grandes villes, & qui porte des legumes; car comme à ces Terres-là il ne peut pas arriver des accidens qui en fassent perdre le revenu, tels qu'il en arrive aux terres qui portent des grains, dont la recolte est souvent diminuée par la secheresse, ou par la grêle, & autres injures du tems, les Païsans les prennent à forfait, à tant par an. Celles qui sont autour d'*Ispahan*, par exemple, rendent jusqu'à trente écus & plus, *le girib*, qui est moins d'un arpent; mais pour toutes les autres, on en fait une maniere de societé avec le Païsan. Le Seigneur donne la terre & quelquefois il fournit aussi le fumier & l'eau, ou bien tout se fournit à moitié selon l'accord. Le Païsan la laboure, l'ensemence, & fait la recolte; le tout à ses dépens, & puis l'on partage les fruits selon l'accord. Quelquefois le Seigneur a la moitié, quelquefois il n'a que le quart selon la nature de la terre, & du lieu où elle est située: mais d'ordinaire il a le tiers pour sa part, après qu'on a levé préferablement la semence nécessaire pour l'année suivante; & s'il arrive que la recolte soit si mauvaise, qu'on n'en tire pas même ce qu'il faut pour la semence, le Païsan est obligé à la fournir de nouveau. C'est-là la maniere de donner ses Terres aux Païsans par tout le Royaume, tant pour le Roi, que pour les Particuliers.

Cet accord, qui paroît un marché de bon-

ne foi, & qui le devroit être, se trouve néanmoins une source intarissable de fraude, de contestation, & de violence, où la justice n'est presque jamais gardée; & ce qu'il y a de fort singulier, c'est que le Seigneur est celui qui a toûjours du pire & qui est lezé; les Grands Seigneurs plus que ceux de moindre condition, & le Roi par dessus tout le reste de son Royaume. Voici de quelle maniere cela arrive.

La Perse est sujette à avoir ses moissons dégâtées, par la grêle, par la secheresse, ou par les insectes, soit sauterelles, soit petits insectes, qu'on appelle *Sim*, qui sont de très-petits pucerons blancs qui s'attachent au pied de l'épi, le rongent, & le font mourir. *Il* est rare que quelqu'un de ces fleaux ne tombe pas une année ou l'autre sur les champs labourez, & sur les jardins, & les Païsans ne manquent pas d'en prendre occasion de soutenir que la terre n'a rien rendu, ou qu'elle a rendu seulement ce qui est nécessaire pour la semence. Or comme ces Païsans ont des ruses impénétrables pour soustraire une partie des fruits, & pour les faire paroître moindres qu'ils ne sont, quelques surveillans qu'on envoye dès le commencement de la moisson pour y prendre garde, ils font savoir de bonne heure de quel fleau la Campagne est affligée, & quand le mal est assez grand pour être aisément apperçû, ils vont avec des branches d'arbres & des poignées d'épics, marquez de ce fleau, au logis du Seigneur ou de l'Intendant, pour le disposer par avance à en passer par où ils diront, quand la moisson sera faite. Il faut observer qu'il y a une ancienne estimation

tion faite de ce que les terres raportent, c'eſt-à-dire que tant d'arpent, en tel lieu, ſemez de tel grain, doivent rendre tant au Seigneur pour ſa part; laquelle eſtimation eſt à un taux bas, faite ſur un pié commun des bonnes & des mauvaiſes années. Quand la recolte eſt meilleure que l'eſtimation, nos Païſans Perſans ne ſe plaignent pas; mais ſi elle ne fait ſimplement que l'égaler, ils commencent à ſe plaindre, & ſi elle ne produit pas ce que l'eſtimation porte, ils jettent les hauts cris, prétendant qu'ils ne recueuillent preſque rien.

Comme les biens des particuliers ſont plus ſous l'inſpection de leur maître, & qu'ils ne ſont pas ſi chargez d'impôts & de corvées que ceux du Roi, & ceux des grands Seigneurs, les païſans qui font valoir leurs terres ſont de meilleure foi, & n'uſent pas de tant d'artifices: mais pour les terres du Roi, les païſans qui les tiennent étant ſujets à beaucoup de vexations, & à des charges extraordinaires, tachent à s'en dédommager par la ſouſtraction des fruits, & en fraudant le Seigneur le plus qu'il leur eſt poſſible. J'ai obſervé ceci dans tout l'*Orient*, & particulierement dans les lieux où la tyrannie eſt la plus rude, que la violence, & la ruſe, y ſont toûjours aux priſes l'une avec l'autre, & que là où l'on traite les ſujets avec plus de violence, c'eſt où il ſe commet plus de friponneries & plus de fauſſetez, comme étant le ſeul recours contre l'oppreſſion. Les païſans, qui ont des terres du Roi, vont en corps à l'Intendant, ou au Receveur dont ils relevent, & en faiſant de grandes lamentations, accompagnées de cris & de larmes, demandent qu'on enregî-

gître leurs plaintes, & les dépoſitions qu'ils viennent faire pour leur ſervir en tems & lieu. Souvent il arrive que tout un village vient à la porte de l'Intendant, & quelquefois ils y amenent même leurs femmes, & leurs enfans, ſelon que le cas eſt grief; proteſtant de ne retourner point chez eux, & de laiſſer-là les terres. Mais preſque toûjours ils viennent chargez de branches d'arbres, ou d'épics ſecs, & rongez, comme j'ai dit, pour preuves de ce qu'ils avancent, ou ils apportent des atteſtations qu'ils ont fait faire par les Juges des lieux. On a égard à leurs plaintes, ſelon que le dégât paroît conſiderable; mais il y a bien encore à diſputer, pour en regler le plus ou le moins. Lors qu'il s'agit des biens du Roi, l'uſage ordinaire des Intendans eſt de donner des Commiſſaires aux villages pour examiner l'affaire ſur les lieux, & c'eſt juſtement ce que les Païſans demandent, car ils ne manquent pas de gagner le Commiſſaire, & de le faire parler à leur avantage. Mais il arrive ſouvent néanmoins que les Intendans n'ont aucun égard à ces plaintes, répondant qu'ils ne ſauroient accorder les diminutions que l'on demande: qu'ils ſont établis ſur les Provinces pour recevoir les biens du Roi, & non pour les donner, que l'on en peut aller porter ſes plaintes à la Cour.

On aura peine à croire qu'un Intendant qui fait cette rude réponſe la fait ſouvent de concert avec les complaignans. Cela eſt vrai pourtant, & en voici la raiſon & le myſtere; c'eſt que l'Intendant qui trouve bien mieux ſon compte dans les méchantes années, que dans

dans les bonnes, à cause que dans celles-ci on fait précisément ce qu'il reçoit, sans qu'il en puisse rien détourner; au lieu que dans les méchantes années, il tire de gros presens des Païsans pour les faire décharger, l'Intendant, dis-je, trouve à propos de les rebuter à son audience, & de les renvoyer à la Cour, leur faisant dire sous main en même tems, qu'ils y obtiendront ce qu'ils demandent. Les Païsans vont donc en Corps à la Cour, avec toutes les preuves qu'ils peuvent donner de la Calamité du Païs, qui sont celles là même que j'ai dit qu'ils portent aux Intendans, des branches d'arbres rongées, des épics grêlez, des fruits gâtez, avec des attestations des Juges des lieux, & s'assemblant à la porte du Palais, ou attendant le Roi dans la ruë selon qu'on leur conseille de le faire, ils se mettent à crier de toute leur force, en jettant leurs turbans par terre, en déchirant leurs habits, & en élevant de la poussiere en l'air. Ils poussent quelquefois leurs cris si haut, qu'on les entend d'une demie lieuë. Le Roi ne manque pas d'envoyer demander ce que c'est. Nos Païsans donnent aussi-tôt leur requête, & pour peu que la réponse tarde ils recommencent leurs cris plus fort qu'auparavant. L'Intendant cependant a mandé à la Cour, qu'il y avoit renvoyé les Païsans de tel Canton, n'osant pas leur accorder de son autorité les grosses diminutions qu'ils demandent, remettant aux Ministres à en juger sur les informations qu'il envoye: mais ces informations sont toûjours dressées d'un tour favorable à la Requête. La Cour lui envoye d'ordinaire la requête répondue en ces mots,

accordez selon l'exigence du fait; ou bien elle donne un ou deux Commissaires pour l'examiner sur les lieux; mais en l'un & en l'autre cas, c'est toûjours le Roi qui fait les fraix de ce manege, c'est-à-dire toute la dépense du voyage des Païsans, & celle des présens qu'il leur faut faire pour corrompre tant les Commissaires de la Cour, que l'Intendant de la Province & ses Officiers, & c'est-là la rouë d'iniquité de ces Gouvernemens Orientaux. Les Grands oppriment les petits à force ouverte, les petits tirent raison des Grands par fourberie. Ainsi ces Rois Asiatiques, tout absolus qu'ils sont, ne sauroient empêcher que les sujets ne violent les droits du Prince, à proportion que le Prince viole ceux de ses sujets.

Si les Païsans trompent leur Seigneur de cette maniere, il s'en dédommage par les corvées dont il les accable. Il les employe à des ouvrages qu'il fait faire sur les lieux, Edifices, jardins, & autres; ou bien il faut que le village lui donne par jour tant de gens sans aucun salaire. Il se fait donner des voitures pour rien par ses Païsans. Il se fait nourrir par eux tant de jours quand il est sur les lieux, & quelquefois il convertit la nourriture en argent. Ses Receveurs, ou les Intendans qu'il envoye, sont traitez de même, & il met encore d'autres taxes semblables.

Je ne saurois m'empêcher de remarquer ici en passant, que ç'a été-là l'économie des fonds de terre en Perse de tems immemorial, & les conventions reciproques entre les Seigneurs & les Païsans : on découvre cela clairement dans les plus anciens Auteurs. *Herodote*, qui en

en eſt un, nous dit, parlant des Peuples habitans le long de la Mer Caſpienne, à qui l'on avoit ôté l'eau dont ils arroſent leurs terres : *les hommes & les femmes allerent trouver les Perſes, & jetterent de grands cris devant la porte du Palais.* C'étoit ſans doute pour ſe faire alloüer des diminutions de rente, de la maniere dont je viens de le raporter.

Pour ſavoir à preſent qui ſouffre le plus dans ce commerce de fraude & de vexation, je penſe qu'on n'en ſauroit autrement juger, qu'en enviſageant la condition des Païſans Perſans. Ils vivent aſſez à leur aiſe, & je puis aſſurer qu'il y en a d'incomparablement plus miſerables dans les plus fertiles Païs de l'Europe. J'ai vû par tout les Païſanes Perſanes avec des carcans d'argent, & de gros anneaux d'argent aux mains, & aux pieds, avec des chaines qui leur pendent du cou ſur le nombril, où ſont paſſez tout le long des pieces d'argent & quelquefois des pieces d'or. On voit les enfans parez de même, avec des coliers de corail au col. Ils ſont, hommes & femmes, bien chauſſez & bien vêtus. Ils ſont bien fournis de vaiſſelle & de Meubles; mais en échange de ces aiſes ils ſont expoſez aux injures, & quelquefois à des coups de bâton de la part des gens du Roi & des Vizirs, quand on ne leur donne pas aſſez-tôt ce qu'ils demandent, ce qui s'entend des hommes ſeulement; car pour les femmes & les filles, on a des égards pour elles par tout dans l'Orient, & il n'arrive jamais qu'on mette la main deſſus.

Le partage des fruits ſe fait en nature, ou l'on convient avec le Païſan à quel prix il

prendra la part du Seigneur, & comment il en fera le payement. On confond tous les grains ensemble dans l'apréciation, bled, orge, ris, poix, lentilles. On dit, il y a tant de mille *mans*, lequel à tant le *man* fait tant d'argent. Les fruits des arbres se partagent plus avantageusement pour le Seigneur, que ne font les grains, parce qu'il n'y a pas tant de fraix à faire. Il en a ou la moitié, ou les deux tiers.

C'est presque la même chose pour le revenu du Bétail que pour les terres labourées. Le Seigneur a le tiers de la toison & de la portée; mais les Bois sont bien d'un meilleur revenu pour le Seigneur. Il en a les deux tiers; l'autre est pour le Païsan, qui d'autre part est obligé d'en faire la coupe & la vente.

Voilà en general la maniere dont les Particuliers font valoir les terres, & dont on fait valoir aussi celles de l'Etat, & celles du Domaine, à quoi je n'ai trouvé qu'une exception; c'est à l'égard des arbres qui portent les Dattes, fruit délicieux, qui ne croît nulle part si bon qu'en Perse. J'ai vû en plusieurs endroits les Païsans payer tant par pied de Dattier; & l'on m'a dit qu'ils en font de même par tout le Royaume. La raison de cette difference, à mon avis, c'est que ce fruit se recueuille annuellement dans une mesure plus égale, ce qui peut venir de ce que cet arbre étant quatre fois plus haut que les autres, il n'est pas si exposé aux insectes. A Jarron, place de la Perside où l'on cueuille les meilleures dattes du Royaume, le Dattier paye un mamoudy le pied, ce qui fait neuf sols.

CHA-

CHAPITRE VII.

Des Revenus du Roi.

JE diviſerai ce Chapitre en deux parties. La premiere touchant la qualité de ces revenus, c'eſt-à-dire en quoi ils conſiſtent; la ſeconde, à combien ils ſe montent.

Les revenus du Roi coulent de deux ſources differentes, du Païs d'Etat, & du Païs de Domaine.

Quant au Païs d'Etat qui ſont les Grands Gouvernemens de l'Empire, comme je l'ai expliqué au chapitre precedent, le Roi n'y a point de fonds en propre. Les revenus qu'il en tire ſont principalement des Contributions qu'on appelle *Ruſſom*, c'eſt-à-dire *droit ou redevance*. On les diſtingue en ordinaires & extraordinaires. Les ordinaires conſiſtent en une taxe ou quantité réglée de fruits les plus excellens de chaque Province, desquels le Gouverneur eſt obligé d'envoyer des Convois au Roi de tems en tems, & des ſommes d'argent ſelon le pouvoir de la Province. La Province de *Curdeſtan*, par exemple, qui eſt une partie de la Chaldée, produit le meilleur beurre, le Gouverneur en envoye tant de charges chaque fois. Celle de Georgie produit du vin excellent, des fruits exquis, les plus belles perſonnes de l'un & de l'autre ſexe: elle eſt obligée d'envoyer le plus qu'elle peut de chaque choſe. On appelle ces Convois *Bar Kané cha, le Convoi Royal*. Les Contributions extraordinaires conſiſtent en des préſens de ces mêmes denrées & des choſes les plus ra-

res que les Gouverneurs puissent recouvrer, & dans les Etrenes ou presens du nouvel an. Quoi que ces Contributions soient appellées extraordinaires, ce n'est que parce qu'elles ne sont pas imposées, que la qualité & quantité n'en sont pas prescrites, & qu'on n'en tient pas registre à la Chambre des Comptes, car d'ailleurs, la coûtume les a rendues ordinaires, & on les enregistre à un Bureau d'un Officier qu'on appelle *Pech Kes nuviez*, c'est-à-dire *rôle ou livre des presens*. Il ne se peut dire à quoi ces tributs là se montent tous les ans. La maison du Roi en est entretenuë, & toute cette foule d'Artisans à qui l'on donne la nourriture en espece. Il paroît par les anciens Auteurs que cette maniere de subside a été la premiere sorte de revenu des Rois de Perse. Herodote, entre les autres, le dit formellement dans ce passage, *Durant le regne de Cyrus, & de Cambyses, on n'avoit point encore imposé de tributs en Perse, mais on faisoit tous les ans de certains presens au Prince.* Les Persans estiment cette Oeconomie pour deux raisons ; l'une que le Roi & toute sa maison se trouvent nourris de tout ce que l'Empire produit de plus délicieux ; l'autre que les Provinces ne sont pas si sujettes à être foulées, parce que chacune fait son present selon ses moyens, & des choses qu'elle a en plus grande abondance.

Quant au Païs de Domaine c'est le fond propre du Roi. Il en est le Seigneur, tout le revenu lui en appartient ; c'est-à-dire le tiers des fruits de la terre de quelque sorte qu'ils soient, comme je l'ai observé au Chapitre précedent.

Après les Contributions des Provinces, & le Domaine, les revenus du Roi de Perse viennent de ses droits Seigneuriaux, entre lesquels il faut mettre premierement le droit du Bêtail, lequel produit un gros revenu, quoi que le droit du Bêtail ne soit pas moitié si haut que celui des fruits de la terre; car il n'est que d'un sur sept, tant pour la toison, que pour la portée. Le Roi a peu de Troupeaux en propre. Les Troupeaux de Perse sont élevez par ces Riches Pastres que les Orientaux appellent *Saranet chin*, d'où nous avons fait le mot de *Sarrasin*, c'est-à-dire *Habitant de Campagne*, parce qu'ils habitent sous des pavillons, toûjours loin des villes. Ils vivent en Troupes de deux à trois cens personnes chacune. J'en ai vû qui étoient grosses de deux mille personnes. On peut s'imaginer quels grands Troupeaux ils meinent avec eux. Il y en a qui couvrent les Campagnes à perte de vûe: j'en ai rencontré de si nombreux, que j'étois deux à trois heures à les traverser d'un bout à l'autre. Le Roi a donc un de sept du rapport du Bêtail, comme je dis, & ce droit se leve par un *Ichouban bachi*, ou Chef des Bergers, que les Vizirs ou Intendans entretiennent dans chaque Contrée, ou en chaque Troupeau. Le Bêtail de Perse consiste particulierement en Chevres, en Moutons, en Anes, en Mules, & en Chameaux. Il y a peu de Bœufs. Quant au revenu des Haras il est aussi considerable; car le Roi leve le tiers de la valeur des Poulains; cependant on les évalue si bas, qu'un Poulain ne paye d'ordinaire que dix à douze francs.

Se-

Secondement il y a le revenu de la ſoye & du Coton, dont l'on tire pour le Prince le tiers de tout ce qui s'en recueuille dans tout le Royaume, ce qui monte à de fort grandes ſommes.

En troiſiéme lieu, les mines de Metaux & de pierreries appartiennent au Roi ſeul, & la pêche des Perles; mais on en leve le tiers preferablement pour les fraix ou la dépenſe.

En quatriéme lieu, les monnoyes rendent au Roi deux pour cent, ſans ce qu'on leve pour les gages des Officiers, & pour les fraix.

En cinquiéme lieu il faut mettre le revenu de l'eau qui eſt fort conſiderable; car comme tout vient à force d'eau preſque dans toute la Perſe, il n'y a pas un filet d'eau de perdu, & qu'on ne vende. J'ai ouï aſſurer que les eaux d'autour d'Iſpahan produiſent quatre mille Tomans par an, qui ſont ſoixante mille écus.

En ſixiéme lieu, il y a le tribut que payent les habitans, tant natifs, qu'étrangers, qui ne ſont pas de la Religion du Païs. Ce tribut eſt d'un ducat par tête, & c'eſt pour ſe rachetter de l'interdit auquel la Loi de Mahomet condamne ceux qui ne veulent pas ſe faire Mahometans.

En ſeptiéme lieu, il y a la taxe des Boutiques, qui eſt de dix ſols par chaque boutique d'Artiſan, & vint ſols par boutique de revendeurs. On appellé cette taxe *Bonitchê*, c'eſt-à-dire un impôt des Mêtiers. J'en parlerai encore dans la ſuite.

Il faut ranger enſuite les Peages & les Douanes. Quant aux Peages qui ſont les droits impoſez premierement pour entretenir la ſu-

reté

reté des chemins, on les paye par charge de chameau, ou de Cheval, mais fort differemment d'une Province à l'autre; car dans quelques lieux on ne prend qu'un sol par charge, & en d'autres on prend cinq ou six livres.

Quant aux Doüanes, ce revenu, qui par tout ailleurs est la plus considérable partie des Finances, ne rend pas beaucoup en Perse, par la considération particuliére que l'on y a eu de tout tems pour le négoce. Il n'y a que les Doüanes du sein Persique où l'on paye selon la valeur des Marchandises; mais à toutes les autres entrées du Royaume, généralement on paye par charge, tant par chameau, tant par cheval, ou mule, tant par bœuf ou par âne; l'on n'examine pas beaucoup ce qu'elles contiennent; au contraire, on y regardoit fort legérement jusqu'à ces dernieres années. J'observai encore ces grandes facilitez aux Doüanes de Perse au premier voyage que j'y fis l'an 1666. on ne visitoit point les hardes aux entrées, ni aux sorties. Elles étoient libres, quoi qu'il fallût quelquefois cinq à six chameaux pour les porter, & que souvent plus de la moitié consistât en choses de prix. D'ailleurs c'étoit la coûtume de donner sur dix charges de marchandise une charge franche. Les Marchands faisoient à leur arrivée un present au Chef de la Doüane, qui le récompensoit dix fois au double, & régaloit continuellement les Marchands. Les Doüanes & les entrées se levoient par commission, comme elles ont fait de tout tems. C'étoient assurément les Doüanes où l'on étoit plus doucement traité qu'en lieu du monde. Et à voir d'un autre côté la fortune

que les Officiers & Administrateurs y faisoient en peu de tems, on eût dit que le Roi en donnoit l'administration, moins pour conserver ses droits, que pour enrichir ceux qui les levoient; car dans une année de commission de la Doüane des Ports d'*Abas* & de *Congue*, qui sont les deux grands Ports du Golphe Persique, & les plus proches de l'Isle d'*Ormus*; le Chef ou l'Intendant de la Doüane gagnoit trois à quatre cens mille livres par an, le Controlleur ou Surveillant cinquante mille livres, les autres Officiers autant tous ensemble: & quoi qu'il n'entrât pas plus que cela dans les coffres du Roi, on passoit pour bien honnête homme, de n'avoir fait que partager avec le Souverain par moitié. C'étoit même la coûtume dans ces tems-là, que quand on vouloit relever quelque famille tombée, on lui donnoit la regie d'une Doüane pour deux ou trois ans. Cela rétablissoit entierement ses affaires, comme j'en ai vû beaucoup d'exemples.

Pour faire mieux entendre de quelle maniere on fraudoit le Roi, je dirai premierement que le Magasin de la Doüane est fermé & scellé du seau du Chef de la Doüane, du Vizir ou Controlleur, & du premier Ecrivain, qui sont tous commis par le Roi, pour veiller l'un sur l'autre: & secondement, que dans l'*Orient*, & sur tout aux *Indes*, & aux autres Païs qui en sont les plus proches, tout se traite par tierces personnes; comme, par exemple, dans le Commerce on se sert de Courtiers, qui sont gens fins & fourbes, les plus insinuans & les plus patiens hommes du monde, & qui se rebutent le moins. Quand donc un Vaisseau étoit arrivé & déchargé dans les

Magasins, le Doüanier, & les gros Marchands, s'entre rendoient visite avec des presens & des régals réciproques. Cependant les Courtiers traitoient secretement avec les Chefs des Doüanes: *Vous aurez tant*, disoient-ils, *pour laisser passer tant de marchandises qui sont parmi le bagage.* Il faut remarquer que comme les équipages qu'on a en ces Païs-là sont toûjours gros, parce qu'il faut porter un menage entier avec soi, on peut faire passer bien des choses parmi ses hardes, & c'étoient toûjours les plus riches marchandises qu'on y mettoit. Après deux ou trois jours, le Doüanier, avec les autres Officiers, alloient faire ouvrir le Magasin où étoit la charge du Vaisseau, & sous le nom d'équipage, ou bagage, laissoit emporter le plus fin de la Cargaison. Cependant, l'Ecrivain ou Marchand du Vaisseau donnoit son livre ou regître de chargement, qui ne contenoit qu'une partie de la verité, & les Marchands donnoient leurs déclarations conformément à ce regître. Ensuite le Courtier retournoit aux Agens de la Doüane, leur disant, *Vous aurez une telle somme pour laisser passer tant de fines toiles parmi les grosses*, & cela s'executoit ainsi de bon accord: chacun y avoit sa part. Le premier Commis de la Doüane enregîtroit tout de la maniere dont l'on étoit convenu: les livres des autres Officiers étoient accommodez de la même sorte; le double étoit envoyé à la fin de l'année à la Chambre des Finances; & l'on comptoit ainsi sur toutes ces belles piéces. J'ai vû dans ce tems-là que les Chefs de ces deux Doüanes, & de quelques autres Ports du Sein Persique, avoient leurs Correspondans aux Indes, & dans les gran-

grandes Villes de Perſe, qui offroient à l'envi meilleur parti aux Marchands pour paſſer par leurs Ports, de même que ſi c'eût été de differens Etats, & que ces Ports n'euſſent point du tout apartenu à un même Maître.

Comme la fraude alloit toûjours en augmentant, & à un tel excès, que les ſix & ſept premieres années du Roi *Soliman*, qui avoient commencé en 1666. les Doüanes de ces deux principaux Ports du Golphe ne raportoient que quatre à cinq cens mille livres, au lieu que du tems du Roi ſon Pere elles raportoient environ onze cens mille livres: les Miniſtres prêterent l'oreille à des propoſitions qui leur furent faites, par des gens inſtruits des methodes de l'Europe, de mettre les Doüanes en Ferme: ces gens-là offrant de donner douze cens mille livres de celles du Sein Perſique. On fut long-tems à la Cour à ſe déterminer à ce parti, parce qu'on voyoit bien que les ſujets en ſeroient vexez; mais enfin, on l'accepta l'an 1674. & depuis ce tems-là on n'a plus trouvé les mêmes facilitez qu'auparavant.

Je paſſe au caſuel, que les Perſans eſtiment la partie la plus claire & liquide, de même que la plus importante des revenus du Roi, & qu'ils diſent venir par deux ſources. La premiere contenant les confiſcations, qui montent l'année à de grandes ſommes, & l'autre contenant les préſens que les particuliers font au Roi de toutes parts, en tout tems, & particulierement au nouvel an. On lui envoye en préſent plus qu'il ne peut employer en étoffes, en chevaux, en bêtes de charge, en drogues, en harnois, en armes, & en tout ce

qu'il

qu'il faut pour les befoins, & pour les plaifirs de la vie. On lui envoye des filles & des garçons, qu'on choifit dans tout ce que l'*Orient* produit de plus accompli, & enfin on lui envoye de l'or & de l'argent, des pierreries, des parfums, & de tout ce qui fe peut recouvrer de riche & de curieux.

Il faut mettre entre les revenus des Rois de Perfe, de certaines groffes dépenfes dont il fe décharge fur fes fujets, & qu'il leur impofe foit en les faifant travailler fans payer, foit en leur faifant payer ce qu'il faudroit qu'ils payaffent eux-mêmes, & qui leur coûteroit une infinité d'argent. Voici les principales de ces impofitions. Premierement, la taxe des mêtiers, dont j'ai parlé; fur quoi il faut remarquer qu'il n'y a de mêtiers taxez que ceux qui ne font pas fujets aux corvées, c'eft-à-dire, à fournir des ouvriers en toutes rencontres pour le fervice du Roi, fans en recevoir de paye, comme les maçons, les charpentiers, & tels autres, qui fe trouvent bien plus chargez que ceux qui payent leur droit en argent; car lors qu'il y a quelque chofe à faire pour le Roi, les Chefs des Mêtiers font obligez de fournir des ouvriers par corvées, & c'eft une épargne fort grande pour le Roi; car par ce moyen il ne dépenfe rien en mille chofes qui d'ordinaire emportent l'argent le plus clair. En bâtimens, par exemple, & en reparations, il ne coûte que les materiaux. Secondement, les taxes appellées *havarez Divan*, impôts du Confeil, dont il y a de diverfes fortes, mais qui toutes enfemble ne montent pas à une grande fomme. Ces impofitions font des extraordinaires, comme par exemple,

le

le défrai d'un Ambassadeur, sa nourriture & les voitures qu'on lui fournit, qui sont aux dépens des lieux par où il passe, les illuminations dans les solemnitez, qui sont aussi aux dépens des lieux. Ce sont des aubaines, que ces impôts ou taxes, pour les Regens ou petits Magistrats qui les levent; car sûrement ils levent au moins une fois plus qu'il ne faut pour payer la dépense.

En troisiéme lieu, il y a une sorte d'imposition qui ressemble à ce qu'on appelleroit en France une taxe sur les Aisez, & qui est d'un grand soulagement pour les Finances du Roi. Ce sont des gratifications qu'il fait payer par les Intendans, les Gouverneurs de Province, les Officiers & les Ministres de l'Etat. Par exemple, quand on sait qu'un Gouverneur, ou un Intendant, a bien fait ses affaires, le Roi lui envoye un présent par la personne qu'on a dessein de gratifier, ou de recompenser de quelque service. Ces présens consistent ou en un habit, ou en un faucon, ou en un cheval. La commission de porter ce présent tient souvent lieu non seulement de recompense, comme je le dis, mais aussi de payement de gages; car le Roi prescrit la somme que le Gouverneur donnera à l'envoyé, avec quoi il ne faut pas laisser de lui faire encore un présent proportionné à son emploi, à la qualité de sa famille, & à la faveur qu'il a à la Cour.

Voilà, autant que je l'ai pu connoître, toutes les sources du revenu du Roi de Perse, dont il faut remarquer que rien n'est affermé, non plus que les fonds de terre, bétail, denrées, monnoye, peages, casuels extraordinaires.

res. Tout eſt par commiſſion, & en regie; & géneralement tous les biens du Roi ſont en regie, à la reſerve de certains fonds, dont le revenu eſt toûjours fixe & certain; comme celui d'un *Marché*, d'un *Caravanſerai*, d'un *Bazard*. Mais pour tous les biens dont le revenu eſt caſuel, comme, par exemple, celui des terres, lequel eſt different ſelon les bonnes ou mauvaiſes années, celui des Doüanes qui rend plus ou moins, ſelon l'étendue du trafic, & tous les autres fonds, en un mot, dont le produit eſt inégal d'une année à l'autre; pour tous ces biens-là, dis-je, on ne les afferme point, ce qui donne moyen aux ſujets de vivre aſſez à l'aiſe, malgré la ſeverité des exactions & des corvées, à quoi j'ai raporté qu'ils ſont expoſez; car un Intendant ne ſe ſoucie gueres, après tout, que le Roi tire plus ou moins de revenu, pourvû qu'il ait ſes préſens ordinaires, & que ſa commiſſion rende autant de profit dans un tems que dans un autre.

Il n'y a point de taxes ſur les perſonnes, elles ſont libres par toute la Perſe, & la taille y eſt entierement inconnue; ſur quoi je remarquerai que cette exemption de taille génerale en *Orient*, m'a ſouvent fait penſer que c'eſt peut-être la raiſon de ce qu'on n'y connoît point la difference de Noble & de Roturier. Il n'y a point de taxe pareillement ſur les denrées, à la reſerve du Tabac ſeulement: les terres non plus ne payent rien au Roi que ce petit droit de redevance, dont j'ai parlé au Chapitre précedent. Quant aux droits d'entrée, l'on n'en leve en aucune partie du Royaume ſur aucunes des choſes qui ſervent

à la

à la nourriture ordinaire. Enfin, on ne leve rien, ni ſur le ſel, ni ſur le vin.

La même économie qui ſe garde dans la perception des revenus du Roi, ſe garde auſſi dans celle des revenus de l'Etat, que j'ai remarqué qui ſont deſtinez pour la ſubſiſtance des armées, des Officiers de l'Etat, & des Gouverneurs de Province; & comme le Roi reçoit de toutes les Provinces du Royaume des Convois pour la ſubſiſtance de ſa maiſon, que les Gouverneurs & les Intendans lui envoyent, les Gouverneurs de même reçoivent de pareilles contributions de chaque Canton de leur Province, de quoi partie ſert à compoſer les Convois qu'ils envoyent à la Cour, & partie à l'entretien de leur maiſon. C'a été là de tout tems une des manieres de l'*Orient* que les maiſons des grands Seigneurs ſoient pourvûes de ce qu'il y a de plus exquis dans tous les endroits du Royaume, qui leur eſt envoyé en chaque ſaiſon, ſans qu'il s'achette preſque rien pour leur table. On voit dans l'hiſtoire Grecque, que quand *Themiſtocle* s'engagea au ſervice de *Xerxès*, ce Monarque lui aſſigna ſa ſubſiſtance ſur les lieux qui raportoient les plus excellentes choſes, l'un devoit entretenir ſa maiſon de pain, l'autre de vin, l'autre de viande. C'eſt cela même qui ſe pratique encore aujourdhui en Perſe, & non ſeulement à l'égard de ce qui ſert à la nourriture, mais auſſi pour les vêtemens, chaque ſorte d'étoffe étant tirée de differens endroits du Royaume, ou chaque piéce de vêtemens, comme des turbans, des ſouliez, des ceintures, ce qui eſt encore tout-à-fait ſemblable à l'économie des anciens Rois de Perſe, comme

me on le peut voir dans l'endroit d'*Herodote*, où il parle d'Anthylle ville d'Egypte. *Depuis*, dit-il, *que l'Egypte est sous la domination des Perses*, Anthylle, *qui est une ville célébre entre les autres, est particulierement donnée à la femme de celui qui régne pour sa chaussure*. C'est la même chose dans tout l'*Orient*; ainsi, la dépense du Grand Seigneur pour sa personne, tant pour la nourriture, que pour le vêtement, se tire uniquement du revenu de ses jardins.

Je viens à la seconde partie de ce Chapitre, qui regarde la supputation des revenus du Roi de Perse. Il est comme impossible de dire précisement à quoi ils se montent : les Ministres de l'Etat même n'en étant pas pleinement informez. Tout ce qu'ils en sauroient dire, est seulement ce qui est entré dans le trésor Royal d'or, d'argent, de pierreries, & de précieuses marchandises, durant le cours d'une telle année. Les Intendans des Provinces ne sauroient dire non plus à quoi se monte au juste le revenu de leur Province, puisqu'il y a je ne sai combien de villages, de terres, & d'autres biens du Roi, qui sont assignez à des Officiers pour leurs gages, & sur lesquels les Intendans n'ont point d'inspection. Il faut remarquer que les Persans ne sont pas aussi curieux de savoir à quoi vont les revenus de leur Roi, ni des grands Seigneurs du Païs, & cent autres curiositez semblables, que nous le sommes dans nôtre Europe ; ce qui fait qu'il est impossible d'apprendre rien d'eux sur ce sujet qui nous puisse satisfaire entierement. J'ai tâché plusieurs fois, durant le long séjour que j'ai fait à la Cour de Perse, d'apprendre à

quoi se montoit au juste le revenu du Roi, & quelles étoient les forces de l'Etat. Je n'ai pas épargné les présens pour le découvrir, & j'ai mis souvent sur cette matiére des Intendans de Province, & des Ministres d'Etat, avec lesquels j'avois assez d'habitude, & qui me traitoient avec quelque confidence; mais j'ai toûjours eu lieu de croire qu'ils ne le savoient pas eux-mêmes. Chacun sait ce qui est de son département, & gueres davantage. Ils répondoient naïvement aux demandes que je leur faisois, *Dieu le fait; il y en a beaucoup; cela est sans compte.* Mais ils ne disent jamais rien de plus positif.

La difficulté de supputer avec exactitude les revenus du Roi de Perse vient principalement de deux causes, comme je crois l'avoir déja insinué; la premiére de ce que les fonds & les droits qu'il leve ne sont pas affermez, mais sont en régie; ce qui en rend le produit inégal d'une année à l'autre. La seconde raison est que plusieurs des revenus du Roi sont comme alienez, parce qu'ils sont assignez à des Officiers pour leurs gages.

Cependant je ne laisserai pas de faire ici un petit détail de ce que j'ai pû apprendre sur ce sujet de plus juste & de plus véritable.

Le Païs d'Etat rapporte au Roi en argent comptant quelques cent mille francs l'an par Province; ce qui peut monter à environ deux millions en tout.

Le Païs de Domaine lui rend environ quatorze millions en tout. La ville de *Recht*, qui est la Capitale de la Province de *Guilan*, en produit seule presque la sixiéme partie. Le ressort de la Province de *Mazenderan*, qu'on tient

tient avec le *Guilan* être l'ancienne *Hyrcanie*, rend six cens mille livres. La Province de *Parthe* est mise à quatre cens cinquante mille livres. Celle de la *Persside* à huit cens mille. C'est le compte que j'en ai entendu faire en gros à des Officiers de ces Provinces-là. Ce qui fait que celle d'*Hyrcanie* produit plus de revenu qu'aucune autre, est le produit de la soye qui s'y fait en plus grande abondance qu'en lieu du monde.

On fait monter à soixante mille Tomans, qui font environ trois millions, les Peages & les Doüanes de la Perse, desquelles il est bien certain qu'on pourroit tirer le double, si l'on y regardoit d'aussi près & avec autant d'exactitude qu'on le fait en plusieurs parties de l'Europe.

Les Etrennes valent au Roi cinq à six millions.

Les Entrées du Tabac vont à environ quinze cens mille livres. Celles de la seule ville d'*Ispahan* rendent vingt mille écus.

Sans entrer davantage dans le détail, j'ai vû des gens en Perse faire monter à sept cens mille Tomans tout le revenu du Roi, c'est-à-dire tout ce qu'on lui paye de Droits, & tout ce qu'on lui fait de présens de quelque nature que ce soit. Cela revient à environ trente deux millions de nôtre monnoye. Je ne garentis pas ce calcul, mais quoi qu'il en soit on peut dire que les Richesses du Roi de Perse sont immenses, ce qui ne vient pas de l'abondance de ses revenus; car à cet égard les richesses du Grand Seigneur, & du Grand Mogol vont bien au delà, mais c'est parce que ce Prince ne dépense pas la vingtiéme

G 2 par-

partie de ce qui entre dans son Trésor. Il est nourri & défrayé, généralement parlant, sans presque rien débourser, de maniére qu'il ne paye rien en argent comptant. Tout ce qu'il doit est payé en assignations sur quelques uns de ses revenus. Ses Troupes, sa Maison, les Artisans qui sont à ses gages, & les choses même qu'il achéte pour le plaisir, & pour la magnificence, sont payées en assignations comme les autres, à moins que par faveur speciale on n'obtienne d'être payé du Trésor. Il ne faut pas oublier un autre moyen que le Roi a de payer ce qu'il achéte, outre ces assignations; c'est à savoir de donner des Marchandises en payement, & c'est ce que ses Ministres proposent toûjours dans l'occasion, & qu'ils tâchent par tous moyens de faire accepter. J'entens seulement de grosses sommes qui sont duës, & les Marchandises qu'on offre le plus communément sont des Turcoises, de la soye, des brocards d'or, des Tapis d'or & de soye, du lapis Lazul. Le Roi a de pleins Magazins de tout cela; car comme il n'afferme point ses biens, & qu'il fait travailler la soye qu'il reçoit pour son droit, ses Magazins regorgent toûjours de telles nippes.

Si l'on fait réfléxion sur tout ce que je viens de dire, on trouvera, qu'à le bien prendre, le Roi de Perse est le plus riche Monarque de l'Univers, & qui vit dans la plus grande abondance de biens, puis qu'il entretient ses Troupes & sa Maison sans mettre la main à la bourse. Une autre chose qu'on peut encore assurer touchant ses grandes richesses, c'est qu'il a autant de revenu lui seul que tout

le

le reste de son Royaume, & que ce revenu s'augmente journellement par le moyen des confiscations.

CHAPITRE VIII.

De l'Oeconomie des Finances.

J'Ai fait voir dans le Chapitre précédent quelle étoit la nature des revenus du Roi, qui consistent la plûpart en denrées, & en choses nécessaires aux hommes, & particuliérement aux Rois, & en précieuses Marchandises, plus qu'en argent. Il en est de même, ou à peu près, dans l'emploi qu'on fait de ses Finances; c'est-à-dire, qu'au lieu de payer en argent, le Roi paye en assignations sur les Provinces, comme je l'ai observé au Chapitre précédent. La raison pourquoi l'on en use de cette maniére en Perse, c'est à cause que les biens ne sont pas affermez, mais administrez & en régie; & à cause aussi de ce qu'il n'y a ni assez de commerce, ni assez de mouvement dans le Païs pour reduire aisément tout en argent. L'on en découvrira encore d'autres raisons dans la suite de ce Chapitre.

Les assignations sont de deux sortes, les unes en terre, les autres en des comptes; c'est-à-dire qu'on assigne des terres aux Officiers pour la valeur de leurs gages, ou qu'on leur donne à la place des comptes de ce que les villages ou Cantons doivent, lesquels ils envoient recevoir par qui il leur plaît.

Quant aux assignations en terre, on les appelle *Tyoul*, mot qui signifie *perpetuel*, d'autres disent au contraire qu'il signifie *éloigné*,

 parce

parce que ces assignations se donnent sur des lieux éloignez. Il y en a de deux sortes; car ces terres sont ou l'apanage de la Charge, les grandes Charges ayant toutes des terres qui y sont annexées, pour le payement des gages; & qui demeurent attachées à la charge à perpetuité: ou elles sont assignées au gré de la Chambre des comptes, pour y recevoir les gages ou salaires tous les ans. Par exemple, le Roi prénant à son service un Officier à cinq cens francs de gages, la Chambre des Comptes, lui assigne cette paye sur un village qui de tout tems est compté pour produire cinq cens francs de rente par an. Il se trouve presque toûjours un fond revenant à la paye assignée; ou à ce défaut l'Intendant de la Province, sur laquelle est l'assignation, fournit ce qu'il en manque; ou bien il lui donne une assignation de plus de cinq cens livres, dont l'autre lui raporte le surplus; c'est-à-dire que si l'assignation est de cinq cens cinquante livres, au lieu de cinq cens, il faut qu'il paye au terme cinquante livres à l'ordre de l'Intendant. L'estimation du revenu de ces lieux ainsi assignez est établie de tems immemorial, mais l'interêt du Roi y est beaucoup lezé; car j'ai ouï assurer que des Cantons qui n'étoient couchez dans les Regiftres de la Chambre des Comptes, & donnez en payement que pour mille livres de rente, en rendoient cinquante mille; chose que j'avouë moi-même être très-difficile à croire. Cependant la vérité est que communément ces sortes d'assignations rendent trois & quatre fois le prix pour lequel on les donne. La raison de cette grande augmentation est, que depuis le tems des ap-

pré-

préciations, ces lieux-là ont beaucoup profi-
té, soit par l'augmentation des Habitans, soit par le passage des Caravanes, qui y est plus frequent, soit par la découverte de quelques nouvelles sources d'eau, soit enfin par quelqu'autre changement heureux. Lors que quelque Canton est ainsi amelioré, celui à qui il est échu en partage ne va pas dire qu'il en tire plus que ses gages; mais au contraire, si ces lieux déperissent, on présente aussi-tôt requête au Roi, ou à la Chambre des Comptes, pour avoir un autre fonds, ou pour faire reduire l'estimation de celui-là à ce qu'il raporte précisément. Ainsi ces sortes de biens du Roi diminuent toûjours infailliblement d'une année à l'autre; car ceux qui ont en partage les fonds qui vont en augmentant, les gardent pour le prix accoûtumé, & ceux qui ont les autres demandent des dédommagemens. Il faut observer que les terres, qui sont assignées pour payement de gages, ne sont pas sous l'inspection des gens du Roi, Elles sont comme propres à celui à qui elles sont données. Il traite comme il veut des revenus avec les habitans du lieu, & c'est de même que nos bénéfices en Europe.

Le Grand Vizir *Cheic Aly Can*, Ministre éclairé, droit, & integre, que j'ai vû dans le Ministere, depuis la seconde année du régne de *Soliman*, a plusieurs fois été sur le point de reformer l'étrange abus de ces *Tyouls*, ou assignations perpetuelles, en donnant de nouvelles assignations à chacun, selon le taux de ses gages, ce qui feroit revenir au Roi une infinité de bien, dont on ne lui tient aucun compte, & qui n'est qu'au pillage; mais il y

a toûjours trouvé des obſtacles invincibles. Tous les grands Seigneurs s'y oppoſoient ſecretement pour leur interêt, parce qu'ils ont tous de ces aſſignations, & qu'il y en a parmi eux qui euſſent été reduits par cette reformation, à un quart de leur revenu, & même à moins. Les Maîtres, ou pour mieux dire ceux qui ont la jouïſſance de ces Terres, d'aſſignation, ſi je puis les appeller ainſi, y ont deux droits conſidérables; le premier que lors qu'ils y veulent aller paſſer quelque tems, le Païs les doit nourrir. Le ſecond eſt leur Droit Seigneurial, qui s'appelle en Perſan, *Purſi el nezab*, c'eſt-à-dire *taxation des querelles*, ce qui leur raporte conſidérablement; parce qu'en Orient preſque toutes les peines qu'on inflige ſont des amendes. Les Habitans de ces ſortes de terres ſont les plus doucement traitez de tous ceux de la Perſe; car comme les charges ſont d'inſtitution héréditaires dans cet Empire-là, chacun regarde le lieu de ſon aſſignation comme ſon bien propre à perpetuité, parce qu'on eſpere demeurer dans ſon emploi toute ſa vie, & qu'on s'y comportera ſi bien, que les enfans en auront la ſurvivance.

L'aſſignation en billets ou comptes s'appelle *baraat*, c'eſt-à-dire, *billet de change*, ou de permutation, & elle eſt auſſi de deux ſortes. L'une incertaine & non réglée, c'eſt-à-dire qui ſe fait tantôt ſur ce lieu-ci, tantôt ſur celui-là: l'autre, qui eſt fixe, & ſans alteration. Les Perſans l'appellent *hame ſaleb*, c'eſt-à-dire *annuel & perpetuel*, qui eſt ce que les Turcs diſent *Salianeb*, en leur langue, *annuelle*, ou *perpetuelle*. C'eſt quand on eſt aſ-

aſſigné pour toûjours ſur une même perſonne, ou ſur un même fonds; & c'eſt la meilleure aſſignation des deux, parce qu'elle eſt la moins pénible, & parce qu'elle oblige à moins de fraix.

Les Intendans des Provinces envoyent tous les ans à la Chambre des Comptes l'état du revenu de la Province, avec les rôles, ou comptes, à part, de chaque village, de chaque Canton, & de chaque ſorte de revenu, réglez & arrêtez par le *Reys*, ou Prévôt du lieu, & ſcellez du Prévôt & des principaux habitans. Les roles de chaque lieu, & de chaque choſe ſont envoyez à part, tant ceux des villes, que de la Campagne; de ſorte que dans ce pénible détail, il arrive qu'un Intendant envoye quelquefois plus de cinq mille roles, chacun bien réglé, & en bonne forme, dont il faut qu'il garde par devers lui un double tout pareil. L'Intendant envoye ces comptes au tems accoûtumé; & ces comptes-là ainſi arrêtez, & ſcellez, ſont des obligations, ou comme des billets au porteur, que la Chambre des Comptes donne en payement à chacun autant qu'il lui en faut, pour ſes gages. Mais comme il reſte beaucoup de ces obligations après le payement fait des gages, & des autres dépenſes aſſignées ſur la Chambre, elle envoye recevoir le reſte qui ſe porte au Tréſor Royal; ce qui ſe fait non par des Receveurs en titre, mais par des gens qu'on prend exprès, qui ſont ordinairement des Favoris des Miniſtres, parce que ce ſont de grandes gratifications que ces receptes, à cauſe de l'utilité qu'on en retire comme je vais le raporter.

C'est-là l'ordre, ou, pour ainsi dire, le manege, avec lequel on fait aller & venir les Finances en Perse, où l'on peut remarquer qu'en general il se remet peu de chose en deniers comptans des Provinces au tresor Royal.

Les revenus des Provinces sont administrez avec une œconomie semblable. Un Gouverneur, par exemple, distribue partie du revenu de sa Province parmi les Troupes qu'il est obligé d'entretenir, les Officiers & les Magistrats de la Province, & les Domestiques de sa Maison; assignant à chaque Officier, & à chaque Soldat même, le lieu où il doit recevoir sa paye ou ses gages; & l'autre partie du revenu, il le reserve pour ses besoins, & il en fait faire la perception en la même maniere que l'on retire les revenus du Souverain.

La Chambre des Comptes fait la distribution de toutes les assignations, tant celles des Terres, que celles des Comptans; & selon les amis qu'on y trouve, on reçoit une assignation plus ou moins favorable, suivant les circonstances.

Il y a trente ou quarante ans que l'on commettoit un étrange abus dans cette distribution; c'est que la Chambre payoit quelquefois les petites sommes par des assignations en differens endroits du Royaume, dont on ne savoit que faire, & sur quoi il falloit perdre la moitié. Mais Abas second reforma cet abus, & ordonna qu'on ne donneroit d'assignations sur des lieux differens, que pour une somme au dessus de deux mille cinq cens livres. Chaque Soldat, chaque Artisan, chaque Officier, peut

peut avoir son assignation en particulier, & l'aller recevoir lui-même, ou l'envoyer recevoir par un valet, ou par qui il veut; mais d'ordinaire on reçoit les assignations par Corps. Une Compagnie de Soldats ensemble aura son assignation en une masse. Un attelier de même, & ainsi de tout ce nombre de gens que le Roi entretient à ses gages. On aime mieux avoir son assignation ainsi par Corps; parce qu'autrement on ne sauroit que faire d'une assignation sur un lieu éloigné quelquefois de trois à quatre cens lieuës. Il faudroit la négocier avec des gens qui en prendroient le quart pour payer d'avance, ou qui n'en rendroient l'argent de long-tems, & peut être jamais. Quand les assignations sont retirées du Bureau, un nombre du Corps, des plus honnêtes hommes, qui se fait nommer ou choisir pour cela par le Prevôt du corps, avec la permission du Géneral, ou premier Chef, est chargé de les aller recevoir; & quand il est de retour, il distribue à chacun la somme qui lui appartient, en prenant auparavant un droit pour ses frais, & pour sa peine.

Les Receveurs des deniers publics s'appellent *Ihassildaar*, terme moitié Persan, moitié Arabe, qui signifie chargé de l'acquisition, & aussi ayant la recepte du provenu des acquisitions, de *hassil*, acquisition, d'où est venu le mot de *haceldama*, employé par St. Mathieu Chapitre 27. ver. 8. au sujet du champ achetté de l'argent donné à Judas pour livrer N. S. Jesus-Christ. L'emploi est fort brigué, parce qu'il est fort lucratif; & il faut avoir non seulement bien des amis, mais encore donner bonne caution pour l'obtenir. Le droit de recepte est de

cinq pour cent, quand l'assignation est sur la ville d'Ispahan, & sur la ban-lieuë, & de dix pour cent, quand l'assignation est à plus d'une journée de chemin, dont les Receveurs se payent par leurs mains; & ce même droit se prend également sur ce qui se reçoit pour le Roi, comme sur ce qui se reçoit pour les Particuliers. Vous observerez que les Receveurs de la Chambre des Comptes sont d'ordinaire chargez de cinq ou six cens mille livres de recepte. Quand c'est le Roi qui donne une recepte à un Courtisan, il lui fait donner son droit d'avance en pareilles assignations, & quelquefois il lui fait donner double droit, moyennant quoi le Receveur paye net ce qu'il reçoit. Le droit de Commission est donc plus ou moins gros, suivant la distance des lieux. Il est aussi quelquefois selon la difficulté de la recepte. Par exemple, celui qui est chargé de recevoir des Hollandois six cens mille livres, pour la soye qu'ils prennent du Roi tous les ans dans la ville d'Ispahan, n'a que deux & un quart de commission, parce qu'il n'y a ni risques, ni fraix, ni peine, à recevoir cet argent.

Mais ce n'est pas là tout le profit de ces Receveurs. Ils en font bien encore autant, avant que de se désaisir de l'argent; car premierement, dès qu'ils sont sur le lieu de la recepte, il faut les traitter grassement avec leur train, leur payer cinq pour cent de droit, & leur faire un petit present par dessus. Quand l'argent est prêt, ce sont eux qui sous divers prétextes remettent à le recevoir; & il faut leur faire un autre present afin de les y obliger pour en être plûtôt déchargé. Mais si

l'ar-

l'argent n'eſt pas prêt, ils ſe font payer le retardement ſur le pied de l'interêt du Païs, qui eſt de demi pour cent la ſemaine, en cette ſorte de négoce; & pendant qu'on prépare l'argent, ils vont ailleurs faire leur recepte. Dès que ces Receveurs ont amaſſé une ſomme conſiderable, ils cherchent les moyens de la donner à interêt, ou de la mettre en negoce, & comme ils ſont quelquefois juſqu'à dixhuit mois dans leur voyage, ſelon l'étendue de leur Commiſſion, ou la diſtance des lieux, ils tirent beaucoup de benefice de cet argent-là: Enfin, ils ſont plus ou moins de tems à en vuider leurs mains, ſuivant les amis qu'ils ont à la Chambre des Comptes, & ſuivant qu'ils ſont bien à la Cour. Il y a encore d'autres petits profits que ces Receveurs ſe procurent dans leurs commiſſions, comme de faire paſſer de riches marchandiſes avec leurs Equipages, parce qu'ils ſont francs de peages.

Les aſſignations les plus favorables ſont celles qui ſont proches du lieu de la reſidence accoutumée, celles qui ſont ſur de bons débiteurs; celles qui ſont toutes en même lieu, & non deçà & delà. Quand les Miniſtres n'ont point d'affection pour quelqu'un qui ſe mêle de recepte, on lui donne de vieilles aſſignations en des lieux éloignez, & écartez, & ſur de méchans débiteurs, après leſquelles le Receveur étant long-tems à ſe tourmenter, & quelquefois ne tirant que partie des aſſignations; on fait un raport ſi deſavantageux au Roi de l'execution de ſa Commiſſion, comme par exemple, qu'il a fait fuir les débiteurs par la rudeſſe de ſon procedé, qu'il a

pillé la Province, & autres accusations semblables, que le malheureux Receveur tombe dans la disgrace, & perd sa faveur. Quelquefois on fait une autre grace aux Receveurs, c'est lors qu'on assigne des gens sur eux; car ils prennent encore cinq pour cent sur telles assignations données sur eux, pour leur droit d'avance, comme s'ils n'avoient pas encore l'argent dans leurs mains.

Je ne croi pas necessaire de rapporter que les Officiers de la Chambre des Comptes ont leur bonne part de ces pilleries : on leur fait des presens pour toutes choses. Les gens qui sont à gages leur en font pour avoir de bonnes assignations, & dans des lieux proches; & les Receveurs leur en font pour avoir beaucoup de commissions, & pour en avoir d'aisées & d'utiles; & on leur en fait encore davantage tant pour n'être pas pressé de vuider les mains au tresor, que pour tirer d'eux les décharges nécessaires.

Les Soldats, qui n'ont qu'environ deux cens francs de paye, & les bas Officiers, ou serviteurs, qui n'en ont que trois ou quatre cens, souffrent le plus de cette volerie ordinaire; car pour avoir leur argent comptant, quand ils en sont pressez, il faut, comme je l'ai dit, qu'ils en donnent presque le quart; autrement il faut qu'ils attendent des sept à huit mois, & quelquefois davantage. J'ai vû des Officiers, & des Artisans du Roi, qui avoient deux années de paye dans les receptes : les Receveurs leur gardent leur argent; & ils en sont quittes pour un present aux Chefs du Corps à leur retour, avec quelques reprimandes qui ne touchent gueres

quand

quand elles font faites par des gens qu'on a corrompus. Du tems d'Abas le Grand, les Soldats étoient mieux assignez ; mais il y a tant d'années qu'on n'a nul besoin d'eux, qu'on ne se soucie gueres de les bien payer.

Les Intendans accordent quelquefois aux Villages la grace de payer dans la ville où ils resident, ce qui les sauve de l'oppression des Receveurs ; & alors c'est dans le propre Palais de ces Intendans qu'on décharge les assignations. Mais d'ordinaire ils envoient des gens avec les Receveurs, ce qui se fait autant pour les contenir, que pour les servir dans leur recepte, afin que les Païsans n'en soient pas trop vexez. Le Receveur va mettre pied à terre au logis du *Reis*, ou Prevôt du Village, qui le meine au Caravanserai, ou au *Mehman cané*, c'est-à-dire *à la maison des Hôtes*. Il y en a toûjours une ou deux en chaque Village, particulierement en ceux où il ne se trouve point de Caravanserai. Il faut observer que c'est toûjours le Prevôt que l'on presse & maltraite, afin qu'il hâte la levée. La fonction de ces Receveurs demande beaucoup d'art & d'experience, pour user prudemment de violence ou de douceur, suivant les occasions ; sans quoi les Païsans désertent tous pendant la nuit, ce qui met un Receveur dans un grand embarras ; car il ne lui est pas permis de faire de la peine aux femmes, ou aux enfans, comme je l'ai observé, ni de mettre la main sur rien qui soit dans la Maison.

La chambre des Comptes tient Regître des Tributs des Provinces ; & si un Intendant manque d'envoyer les comptes du revenu, la chambre

bre donne des aſſignations ſur lui à bon compte de ces tributs, dont il eſt déchargé après les avoir payez en eſpece. Mais un Intendant ſe laiſſe rarement pouſſer à cette extrémité; tant parce que cela produit un mauvais effet auprès du Roi; qu'à cauſe qu'on lui évaluë les denrées qu'il a reçuës pour les droits du Prince, ſur le pied de leur valeur à Iſpahan.

L'Argent qui reſte de net eſt porté au Tréſor Royal, qui eſt un vrai gouffre; car tout s'y perd, & il en ſort très-peu de choſe. Je n'en ai jamais vû rien tirer que pour des preſens que le Roi fait ſur le champ; mais il eſt très-rare que l'on en tire pour autre choſe; les payemens ſe faiſant par aſſignations, ſi ce n'eſt en des cas extraordinaires, & en faveur de quelque Etranger de païs éloigné. Ainſi l'an 1666. le Roi Abas ſecond me fit payer de cette maniere cinquante mille écus de bijoux que je lui avois vendus, ſur une requête que je lui preſentai, dans laquelle j'expoſois qu'étant Etranger une aſſignation me donneroit bien de la peine, & de plus que S. M. m'ayant donné des Commiſſions, il étoit neceſſaire que je partiſſe inceſſamment pour les executer. Le Grand Maître me donna le conſeil de preſenter cette requête, qui fut reponduë comme je le deſirois.

On paye dix pour cent de droits au Tréſor de tout ce qu'on y reçoit, à moins que le Roi n'en exempte expreſſement; choſe qui n'arrive gueres: mais quelquefois, on fait grace de la moitié, & c'eſt de cette maniére que l'on me traita.

Le Tréſor eſt ſous la garde d'un Eunuque,

que, & tous les Officiers que l'on y fait entrer ſont des Eunuques auſſi. La Chambre des Comptes, ni le premier Miniſtre, ne prennent point connoiſſance de ce qui y eſt renfermé. C'eſt un bien hors de leur inſpection. La Chambre ſait à la vérité ce qu'on y porte par an de la recepte des Provinces ; mais elle n'eſt point informée de ce qui y entre provenant des préſens. Le premier Miniſtre le pourroit bien ſavoir, mais comme il n'a pas commiſſion de le faire, il ne s'en donne pas le ſoin. Le *Nazir*, ou Grand Intendant de la Maiſon du Roi, eſt Controlleur du Tréſor, il doit ſavoir tout ce qui y entre, & tout ce qui en ſort, mais il ne lui eſt pas permis de mettre le pied dans les diverſes ſales où il eſt reſervé. J'y ai été une fois avec lui par ordre du Roi (car aucun ne ſe peut preſenter à l'entrée, s'il n'eſt mandé expreſſement.) C'étoit pour faire faire des habits d'hommes à l'Europeane, avec quoi je m'imaginai que quelques Femmes du Serrail vouloient faire une Maſcarade, je fus bien une heure à la porte avec le Grand Maître à attendre le Roi. L'Eunuque Chef du Tréſor alloit & venoit pendant tout ce tems-là dans les ſales, me montrant des bijoux ſans nombre & ſans prix, ce qui me fit croire que c'étoit par ordre du Roi ; car quand je fus ſorti le Grand Maître me dit, *on ne fait point une telle grace à perſonne.* Je demandai à voir un Rubi que j'avois déja vû l'an 1666. la Cour étant en Hircanie, ce que le Chef du Tréſor m'accorda d'autant plus volontiers qu'il me connoiſſoit dès ce tems-là, & m'avoit montré auſſi alors les plus beaux bijoux de la Couronne

ronne par ordre du Roi. Ce Rubi est un cabochon, grand comme la moitié d'un œuf, de la plus belle & de la plus haute couleur que j'aye jamais vû. On a gravé vers la pointe le nom de *Cheic Sephy*, sans se soucier de gâter la pierre, & l'on ne me pût dire si ce fut *Cheic Sephy* lui-même, ou ses Successeurs, qui le firent faire. On me montroit les choses si fort à la hâte que je n'avois pas le loisir de les regarder. Les plus beaux bijoux du Roi consistent en Perles. Il y en a des filets au Trésor de demie aune, & de trois quartiers de long, pour porter en chaines, & dont les Perles sont de plus de dix à douze carats, parfaitement rondes & vives, mais dont l'eau est dorée, comme sont toutes les Perles d'*Orient*. On me fit voir, entre les autres, une quantité infinie de pierres de couleur, & beaucoup de Diamans de cinquante à cent carats. Pour l'or & l'argent, je croi qu'on n'en sauroit supputer la quantité, & je n'en saurois rien dire de positif. Le grand Intendant, & d'autres Seigneurs, me répondoient là-dessus, comme sur les revenus du Roi. Quand je les mettois adroitement sur ce sujet, pour leur donner lieu d'en parler, ils me répondoient, *Il y a beaucoup de richesses ; Dieu seul en sait le compte ; personne ne se voudroit donner la peine d'en lire le regître ; cela est infini.* Lors que j'étois au Trésor, on tira un rideau de devant un mur que je vis tout couvert de sacs, rangez l'un sur l'autre, jusqu'à la voute. Il y pouvoit avoir quelques trois mille sacs, que je jugeai à leur forme être des sacs d'argent. Ces sacs d'argent contiennent cinquante *tomans* chacun, qui sont sept cens cinquante

écus

écus de nôtre monnoye. On me disoit que les murs par tout étoient couverts de cette maniere; & il faut observer, que de tems en tems, on change l'argent en ducats le seul or qui vienne en Perse. Le lieu du Trésor est tout joignant le Serrail, grand d'environ quarante pas en carré, divisé en plusieurs chambres: celles du dedans étant sans fenêtres le Roi y vient souvent avec les Dames du Serrail, sur tout quand il y a quelque chose de nouveau à voir; mais il en coûte toûjours au Roi par les présens qu'il leur faut faire. Le Garde du Trésor s'appelle *Aga Cafour*. C'est le plus brutal, le plus rude, & le plus laid personnage qu'on puisse voir, toûjours grondant, toûjours en fureur, excepté en présence du Roi. Il y a plusieurs coffres dans le Trésor dont il n'a point le maniment, & qui sont scellez du sceau que le Roi porte pendu à son col.

Je viens présentement à la maniere dont on tient le compte de l'administration des biens de l'Etat & du Domaine. On le tient dans deux grands Bureaux, dont l'un s'appelle *Defter Kane casseh*, *Chambre des regîtres du Domaine*; de *kas*, terme Arabe, qui veut dire *favori*, *particulier*, *propre*, *special*; l'autre, *Defter Kane memaleck*, *Chambre des regîtres des Royaumes*, par où l'on entend l'Empire en général. Le mot *Defter* est un terme Hebreu & Arabe, qui veut dire *carte*, ou *tablette imperiale*, parce qu'anciennement, avant l'usage du papier, on se servoit de tablettes. Les Grecs disent *Diftera* dans le même sens; & aujourdhui ce mot de *Defter* signifie dans tout l'*Orient* un regître & un livre de compte.

Le

Le Bureau des Regîtres du Royaume eſt le premier en rang, mais l'autre a plus d'autorité à cauſe de l'étendue de ſon reſſort. Chacun conſiſte en trois grands Bureaux principaux, qui ſont compoſez de ſoixante Clercs avec les Officiers, dont je parlerai dans la ſuite. Le premier Bureau s'appelle *Defter cané cola ſeb*, mot qui ſignifie *meilleur*, *plus parfait*, & qui en cet endroit veut dire le plus aſſuré, parce que ce Bureau eſt comme le journal du Domaine. C'eſt le lieu des regîtres de la recepte & de la miſe journaliere, & c'eſt où les billets d'aſſignation ſe gardent. Le ſecond Bureau s'appelle *Defter cané Tanzieh*, c'eſt-à-dire *le regître des Economes*, ou *de ceux qui font la dépenſe*, parce que c'eſt dans ce Bureau que ces billets-là ſe delivrent pour le payement des gages & pour les autres dépenſes. On y tient de plus un regître général des revenus du Roi, en forme d'état, ou de journal; car on trouve là dedans le revenu du Roi établi en détail, le lieu où il eſt ſitué, en quoi il conſiſte, & qui en ſont les poſſeſſeurs, ou les adminiſtrateurs, &c. On y trouve les augmentations & les diminutions qui arrivent au revenu chaque année: les débiteurs & le compte de chacun en particulier avec les aſſignations données ſur chacun d'eux: de ſorte qu'il ſe peut dire que l'on tient dans ce Bureau tous les grands livres du Domaine. Le troiſiéme Bureau ſe nomme *Defter cané lesker nuvis*, c'eſt-à-dire, *la Chambre du rolle des Domeſtiques*. Les Perſans ont un même mot pour ſignifier Armée & Cour, qui eſt celui de *lesker*, pour exprimer par là quelle eſt la grandeur de la Cour du Roi. On tient dans

dans ce Bureau le rolle de tous les Officiers du Roi grands & petits, dans quelque emploi qu'ils soient, leur qualité, leur paye, le tems de leur entrée au service; sur quoi il faut observer que les gages des Domestiques du Roi ne commencent de courir que du tems qu'on a fait enregîtrer son nom au Bureau. L'on y tient de même le rolle des Troupes entretenues par le Roi, homme par homme; car c'est un usage constant que lors que quelqu'un est reçu au service du Roi, on enregître son nom & son office à la Chambre, quand il n'auroit qu'un sol de paye par jour.

On donne à ce troisiéme Bureau encore un autre nom, outre celui de Chambre du rolle des Domestiques. On l'appelle *Defter serkar*, c'est-à-dire, *Regître du premier Office*, par où l'on entend la Maison du Roi, parce que c'est où se fait l'enregîtrement des Officiers & des Domestiques de la Maison du Roi sans exception.

Ce sont là les noms des Bureaux principaux des Chambres, avec le surnom de *casseh*, c'est-à-dire *Domaine*, ou de *memalek*, c'est-à-dire *les Royaumes*, ou *l'Empire*, que l'on ajoûte à chaque nom pour distinguer une Chambre de l'autre; car les Bureaux des Chambres de l'Etat, ou de l'Empire, ont le même établissement, & les mêmes noms, ainsi que pareil nombre d'Officiers, sans qu'il y ait de difference considérable. Ainsi l'on appelle, par exemple, le troisiéme Bureau de la Chambre de l'Etat *Defter serkar memalek*, *Regître du premier Officier de l'Empire*, parce que c'est où l'on tient les rolles des Officiers & des Troupes qui sont dans les Provinces entretenues par les Provinces même. Cha-

Chacun de ces Bureaux a son Chef particulier, qui porte le nom de *Sach*, ou *Maître & Seigneur*, par exemple le Chef du premier Bureau qui s'appelle *Sach Tauzieh*. Outre cela il y a les Officiers généraux de la Chambre qui ont également l'autorité sur les divers Bureaux de leur Chambre, & qui sont au nombre de trois, l'un appellé *Daroga*, ou Prevôt, à qui il appartient de citer les comptables, & d'executer les ordonnances du Président : l'autre nommé *Nazir*, ou Surveillant, qui est proprement le Controlleur de la Chambre; & le troisiéme, nommé le *Moustophy*, c'est-à-dire, *élû & constitué*, qui est le Président, ou premier Chef de toute la Chambre, & pour ainsi dire le premier mobile de cette grande machine; & c'est aussi par consequent celui de tous qui a le plus d'occasions de piller & de s'enrichir.

Il y a encore deux observations générales à faire dans la relation de ces Chambres; l'une que dans la methode qu'elles suivent, le Royaume tout entier est divisé en quatre départemens seulement, comme en quatre classes, dans lesquelles les autres Provinces se trouvent comprises. Ces quatre départemens sont *Arac*, *Fars*, *Azerbeyan*, & *Corasson*, qui sont les Provinces que nous nommons la *Parthide*, la *Perside*, la *Medie*, & la *Bactriane*. L'autre observation est, que les Chambres des Comptes ont une Epoque particuliere dont elles font les dattes conjointement avec l'année de l'Hegire, savoir cette Epoque de Tartarie, qui est une révolution de douze années, qui portent des noms de Bêtes, comme j'en ai traité amplement en parlant de l'Astrologie;

gie ; & selon cette Epoque, l'année commence à l'Equinoxe de l'Automne.

Ces deux grands Bureaux sont tout-à-fait distincts l'un de l'autre, comme l'on voit, ayant leurs Officiers à part, & l'un ne doit point empieter sur l'autre. Mais parce que l'interêt du Roi est grand dans toutes les Provinces, les Ministres du Roi prennent souvent connoissance de ce qui se passe dans le Bureau de la Chambre de l'Etat. Le premier Ministre a inspection sur toutes les deux.

Dans la Chambre des Comptes de l'Etat on tient regître des Officiers & des Troupes de chaque Province, ce que chacun y a de paye, ceux qui meurent, ceux qui entrent au service, les terres qui sont assignées à chacun, les droits de chaque office, le provenu de chaque chose, les taxes des Doüanes & des Peages, enfin ce qu'il y a de biens de l'Etat, & de revenus du Roi dans la Province.

Dans le Bureau du Domaine on tient les mêmes comptes que dans celui de l'Etat; ainsi la Chambre du Domaine sait tout ce qu'il faut payer à chacun, & combien chaque corps d'Officiers, de Domestiques, de Soldats, & d'Artisans doit recevoir par an ; & sur cela elle délivre à chaque corps entier les assignations nécessaires, après avoir reçu du Chef de ce Corps un rolle contenant non seulement les membres qui le composent, mais aussi ceux qui sont morts depuis la derniere montre. La Chambre de l'Etat tient compte pareillement de toute la dépense qui est faite en chaque Province, jusqu'au moindre article, les Vizirs, ou Intendans, étant obligez d'en envoyer un état en détail tous les ans à la

la fin de l'année. Tout homme qui est dans quelque emploi que ce soit est comptable à ces Bureaux, soit à celui de l'Etat, soit à celui du Domaine.

C'est un labyrinte dont on ne sauroit sortir que ces Chambres des Comptes. J'ai été bien des années avant que d'en connoître les détours, & je croyois souvent que je n'en viendrois jamais à bout, après toutes les peines & toute la dépense que j'y avois employées. Mais c'est bien pis pour ceux qui y ont des affaires, car on n'en voit jamais le bout, & l'on s'y consume en fraix. Chaque Officier qui manie les biens du Roi est obligé d'y rendre compte, comme je l'ai observé, & il est obligé de plus d'en prendre des décharges à la fin de sa commission, outre celles qu'on lui donne chaque année, après qu'il a envoyé l'état de l'année échue. S'il arrive que la Chambre n'en soit pas satisfaite, elle mande simplement qu'elle les a reçûs, & qu'elle passe en credit les remises envoyées avec le compte, mais elle ne donne point de décharge; au lieu que quand elle est satisfaite, elle mande *qu'elle a reçû les revenus de l'année échue, conformément à l'institution*, avec quoi on demeure déchargé.

C'est à ces Chambres que l'on attend les Vizirs concussionnaires, & tous les Officiers qui ont usé de malversation, pour leur faire rendre gorge; & comme les procedures de la Chambre des Comptes sont infinies, tout homme à qui elle demande compte de sa commission, est perdu sans ressource, car quand il auroit amassé six millons, il n'en pourroit pas payer les dommages, dont on le charge, par

par les raisons que je vais dire ; mais la Chambre ne demande un compte général que quand un sujet se trouve si chargé de concussion, que l'on soit resolu de le pousser à bout, & de le perdre.

La peine de rendre compte ne vient pas par erreur de parties, ou par défaut de netteté ou d'exactitude dans les livres ; mais parce qu'on conteste les faits au comptable. Il mettra, par exemple, qu'un tel Canton, qui dans les bonnes années a coûtume de rendre tant, n'a rendu que tant en telle année, parce, dit-il, que l'année a été mauvaise, parce que les païsans s'en sont fuis, parce que les terres ont été long-tems sans labourer, & par d'autres raisons qu'il allegue. La Chambre répond en un mot que cela n'est pas vrai, qu'on sait fort bien que l'année étoit bonne, & que ce Canton a rendu, ou dû rendre, comme auparavant ; en sorte que d'une maniere ou d'autre c'est lui qui aura volé le reste. La difference se trouve bien grande alors ; car d'ordinaire la Chambre est moins équitable dans ce qu'elle lui impose que lui ne l'étoit dans le compte qu'il y donnoit, & c'est en cela que les discussions sont sans fin, de même que les preuves vont à des fraix immenses ; car les Commissaires qu'on envoira sur les lieux pour l'examen d'un fait, seront quelquefois six mois à revenir ; & quand le Comptable met des preuves en avant, & fait comparoit des Témoins, la Chambre lui en oppose d'autres, faisant venir des Païsans de dessus les lieux pour déposer contre lui. Or l'on peut s'imaginer combien ceux qui déposent en faveur du Roi sont favorablement écou-

 tez.

tez. Pendant qu'un Comptable est en contestation avec la Chambre tous ses biens & ses papiers sont saisis, ce qui rend sa défense & sa justification la plûpart du tems impossible. Le moyen ordinaire pour finir ces malheureuses revisions de compte, est de gagner par de gros présens, ou les Ministres, ou les Femmes, ou les Eunuques du Serrail; & la maniére de se tirer d'affaire, est d'avoir une abolition du Roi, ou d'obtenir une nouvelle Commission avec quoi tout le passé demeure comme aboli. Le plus sûr est toûjours d'accommoder promtement les affaires que l'on a dans la Chambre, car autrement le moins qu'il en puisse coûter à un Comptable, est la perte de tout son bien, ou de la plus grande partie, qui est confisquée au profit du Roi.

Quant à la maniére de proceder dans ces Chambres, la voici en détail. Premiérement, on doit observer que lors que l'on a quelque don à demander au Roi, ou qu'on demande justice sur quelque grief, cela se fait par une requête, que les gens présentent eux-mêmes, ou qu'ils font présenter par quelque Grand du Royaume. Le Roi de Perse reçoit toutes les requêtes qu'on lui présente, sans en refuser jamais aucune, soit dans son Palais, soit ailleurs. Comme il ne sort qu'à cheval, il les envoye prendre d'un signe d'œil par un valet de pied; & comme le Roi va toûjours assez doucement, chacun a le tems de délivrer sa requête. Le Grand Portier lequel est comme le Grand Maître de la Maison du Roi, est chargé d'ordinaire des requêtes, parce que c'est lui seul qui agit dans

la présence du Roi, & qui va & vient pour l'execution de ses ordres.

Le Roi se fait lire la Requête, ou sur le champ, ou à la premiére occasion, & d'ordinaire c'est par le premier Ministre, ou par le grand Intendant, & donne la réponse que le Ministre met à la marge, & après elle est renduë à celui qui l'a présentée, pour faire executer l'ordre du Roi; ou bien on la remet dans les mains du Ministre, ou principal Officier à qui l'affaire est renvoyée, ou que l'affaire regarde directement: ou bien enfin, on l'envoye aux Secrétaires d'Etat, pour faire les expéditions ordonnées. Lors qu'il s'agit d'une affaire importante, comme lors qu'il faut expédier des Lettres patentes du Roi, le Secrétaire d'Etat envoye la requête & l'expédition *à l'Ecrivain de l'Empire*, qui la reforme selon son sens, la met au net, & puis la délivre au premier Ministre. Celui-ci l'ayant approuvée, l'envoye au *Vaka nuviez* qui est le premier Secrétaire d'Etat, pour en prendre copie, lequel met le titre de l'expédition de sa main, selon les lieux pour lesquels elle est destinée; par exemple, si c'est un ordre du Roi pour tout l'Empire, il met de sa propre main dans le blanc au dessus de la premiére ligne ces mots. *Commandement auquel le monde doit obéïssance*, & puis il renvoye l'acte au premier Ministre, qui le porte au Roi, en présence duquel le sceau y est appliqué. L'Acte revient ensuite devant le premier Ministre, qui le contrescelle de son sceau, & le donne à son Secretaire, qui est aussi son Controlleur. Celui-ci contrescelle l'acte, s'il est expédié au petit sceau (car il ne contrescelle

pas ceux qui ſont expédiez au grand ſceau,) & puis il écrit auſſi au deſſus du ſceau de ſon Maître ces mots, *par l'ordre exalté & inexprimable de la bouche de la haute Majeſté*, & enſuite les expéditions ſont renvoyées aux Miniſtres qui ont préſenté les requêtes.

C'eſt là la maniére dont on obtient les Lettres patentes, & les commiſſions du Roi; & lors que ces commiſſions ſe donnent pour mettre quelqu'un dans le Gouvernement de l'Etat, ou dans l'adminiſtration du Domaine, & dans le maniment des biens du Roi, il faut les faire enregiſtrer à la Chambre des Comptes de l'Etat, ou du Domaine ſelon le reſſort de l'Emploi obtenu. On porte pour cela les Lettres patentes ou telles autres piéces conjointement avec l'original de la requête réponduë, ou avec la minute de la patente, lors qu'il n'y a point eu de requête préſentée. On porte ces piéces, dis-je, au *Mouſtophy*, ou Chef de la Chambre, à qui la connoiſſance de cette affaire appartient, lequel écrit ces mots au revers, *qu'il ſoit enregiſtré*. Delà elles ſont portées au bureau du regiſtre des Officiers, où l'enregiſtrement s'en fait, de quoi le certificat eſt mis ſur les Lettres patentes en ces mots: *Il a été inſeré dans les Regiſtres du Palais*; mots au deſſous deſquels le Chef du bureau appoſe ſon ſceau. Delà on porte cet acte au Prévôt de la Chambre, qui l'examine, & le confronte avec la requête ou la minute, & met ces autres mots deſſus, *il eſt droit*, & ſon ſceau à côté. Enſuite on le porte au *Nazir*, ou *ſurveillant de la Chambre*, qui y met auſſi ſon ſceau, & écrit, *il eſt venu à nôtre vûe*. Puis on le porte

au



au Defter Tauzié, ou *bureau de la dépense*, dont le Chef, après l'examen & l'enregiſtrement, y met ſon ſceau auprès des autres ſceaux, & ces mots, *il a paſſé ſous la plume*. On le porte après au bureau qu'on appelle *Cholaſeh*, qui eſt comme le journal de la chambre, dont le Chef le ſcelle pareillement, & met à côté, *il a été noté*; & puis enfin, on le raporte au premier Préſident de la Chambre qui y met encore ſon ſceau, un peu au deſſus des autres, avec ces mots, *il a paſſé par les regiſtres*. Il faut obſerver que dans tous les bureaux par où l'acte eſt paſſé, on en prend copie, & que les enregiſtremens ſe font au Bureau de l'Etat, de la même maniére qu'à celui du Domaine. J'ai fait mettre ici la figure pour montrer de quelle façon ces actes paroiſſent en Perſan, après avoir paſſé par tant de mains. Les ſceaux dont les Miniſtres ſe ſervent dans les fonctions de leurs charges ne contiennent que leurs noms comme on voit en ceux de cette figure, dont j'ai gardé auſſi la juſte grandeur.

On fait enregiſtrer les actes Royaux par deux raiſons; l'une pour ſervir en cas qu'ils ſe perdiſſent, l'autre parce que l'enregiſtrement eſt une forme néceſſaire pour leur validité: il arrive d'ordinaire que quand l'acte eſt à l'honneur & au profit de l'Etat, ou du Roi, on le donne tout enregiſtré, mais autrement il le faut faire enregiſtrer ſoi-même à ſes propres dépens. Les fraix d'enregiſtrement ſont toûjours grands, mais plus ou moins pourtant, ſelon l'importance de l'acte. On peut s'imaginer ce que coûte l'enregiſtrement d'un acte de conſéquence, puiſque l'enregiſtrement de ceux qui ne regardent que les moindres

choses, comme l'engagement d'un Soldat, ou d'un artisan, coûte environ vingt cinq écus. Lors qu'on veut une copie authentique de sa Commission, ou de ses Lettres patentes, afin de n'être pas obligé de les montrer à toute heure, on la fait faire chez le Juge Civil pour vingt sols.

Voilà quelles sont les méthodes des deux Chambres des Comptes, qui pourront paroître pleines d'embarras. Je confesse que les voyes en sont bien longues, mais ce que je puis assurer aussi, c'est que tout y est tenu si exactement & dans un si grand ordre, qu'on y peut avoir en tout tems un compte net & exact de ce que l'on aura fait avec le Roi en quelque tems que ce soit.

Les Persans tiennent leurs comptes non pas dans des livres reliez comme nous, mais dans des rouleaux ou des feuilles volantes: c'est la maniére ancienne, & c'est d'où nous est venu le mot de *Volume*, qui veut dire *rouleau*. Les Orientaux roulent leurs papiers au lieu que nous le plions, parce que leur papier est cassant, & qu'il se met en piéces quand il est plié. Ces rouleaux sont quelquefois longs de vint aunes; & ainsi un rouleau fait tout un livre. On le grossit tant qu'on veut, en collant les feuilles bout à bout, lesquelles d'ordinaire ne sont écrites que d'un côté. Pour ce qui est des livres de comptes, qui sont composez de feuilles volantes, les feuilles en sont un peu plus longues, mais pas si larges que nos *in quarto*, écrites des deux côtez, & marquées par nombres. Elles sont rangées l'une sur l'autre & liées entre deux tablettes de bois, couvertes de cuir, épaisses comme les cou-

ver-

vertures de nos vieux livres, rebordant de demi doigt, de maniére que quand cela est lié, le papier ne s'y gâte jamais. On pourroit s'imaginer que les fraudes seroient bien plus aisées & plus communes avec ces feuilles volantes, qu'avec nos livres reliez, cependant les exemples en sont fort rares, & même cela n'arrive point, & ne sauroit arriver, parce que toutes les feuilles importantes ont plusieurs sceaux, ce qui fait qu'il est impossible de les changer. Ils usent d'une autre précaution pour empêcher qu'on ne puisse rien ajoûter à ce qu'ils ont écrit; c'est de mettre à la fin le mot de *blanc* pour signifier qu'il n'y a rien d'écrit au delà. Les Persans enferment aussi fort communément leurs papiers dans des sacs, & particuliérement les rouleaux.

CHAPITRE IX.

Des Secretaires d'Etat & des Sceaux.

APrès avoir traité, dans les Chapitres précédens, des principales Charges de Perse, & des Officiers de la Couronne, & avoir expliqué au long la méthode des Chambres des Comptes; il faut à présent traiter des emplois principaux des autres Ministres de l'Etat, qui sont trois Secretaires, lesquels servent à dresser les patentes, deux Gardes des Sceaux, & un *Chef de l'écritoire, ou Douadar*, comme ils parlent, lequel est toûjours près du Roi, avec une écritoire à la ceinture, & un rouleau de papier en son sein pour écrire sur le champ tout ce que le Roi lui commande. Le pre-

mier de ces Secrétaires s'appelle, *Mouchyel memalek*, c'est-à-dire *l'Ecrivain du Royaume*, & son office est d'expédier ces sortes de patentes, & d'autres actes, qui doivent passer au grand sceau, lesquels regardent l'Empire en général, ou le païs d'Etat en particulier. Le second se nomme *Ragam Nuviez*, ou *Ecrivain des ordres du Roi*, pour les affaires d'Etat seulement; & le troisiéme *Hokom Nuviez*, c'est-à-dire *l'Ecrivain des Ordonnances*, lequel dresse toutes les expéditions qui passent au petit sceau, tant pour les affaires d'Etat que pour celles du Domaine.

Il y a trois Gardes des sceaux, dont l'un est Eunuque & demeure dans le Serrail auprès du Roi. On les appelle en Persan, *Mohordar bachi*, c'est-à-dire *Chef des Gardes-Sceaux*, par où il faut entendre seulement qu'ils apposent le sceau; car ces Gardes-sceaux n'en ont point en effet ni la garde, ni la disposition. Il y en a un des trois qui ne scelle que les commissions des Troupes, & des affaires de la guerre, qu'on appelle par distinction *Mohordar Kochoon*. Les grands sceaux sont gardez dans le Serrail dans un Coffret, fermé par un cordon de soye, qui passe en deux pitons, & qui est noué & cacheté de cire mole, où le cachet que le Roi porte à son cou est appliqué. La mere du Roi est d'ordinaire la gardienne du Coffre. C'est la maniére des Orientaux de serrer ainsi les choses les plus précieuses. On les lie dans un mouchoir, ou dans un sac; & puis on les enferme dans un coffre comme je viens de le représenter. Les bouts du cordon sont entourez de cire mole, & on apporte le coffre ou le paquet,

au maître, qui tire son Cachet de son sein, ou de son doigt, & l'imprime sur la cire; & lors que l'on veut ouvrir le coffre, celui qui l'a en sa garde, l'apporte & le présente au maitre, afin qu'il reconnoisse que le Cachet est entier. Cette maniere est sure & fort commode : on n'est pas obligé d'avoir toûjours ses poches pleines de clefs, & l'on n'est pas sujet non plus aux inconveniens qui suivent la perte qu'on en fait. On peut observer en passant que c'est là à mon avis une des raisons pourquoi les serrures sont si mauvaises dans l'Orient, & qu'on n'en fait pas un si grand usage que dans l'Occident.

Le Vendredi est le jour ordinaire du grand seau, & ce jour là on envoye à la porte du Serrail les sacs des expéditions prêtes à sceller, cachettez par les Ministres, au bureau desquels elles ont été expediées. Si le Roi sort en public, on apporte le coffre des seaux, lesquels on lui présente pour en reconnoître le scellé & pour le faire rompre, & c'est ce que fait le Garde des sceaux, lequel les tire hors du Coffre, & à mesure qu'on lit au Roi les expeditions, il prend le seau propre à chacune, le prépare en le frottant d'encre, prend l'expedition & la prépare aussi, en la mouillant legerement avec le bout du doigt, à l'endroit où il faut appliquer le sceau, & en cet état il les présente au Roi, qui met le sceau lui même, ou lui fait signe de l'appliquer, comme il arrive le plus souvent. L'encre dont on trempe les seaux en Orient est plus épaisse que celle dont on écrit, & pour la maniere de mouiller le papier, c'est seulement de le rendre moite à l'endroit du seau,

 soit

ſoit avec la langue, ſoit avec le doigt mouillé ſur la langue : ainſi on ſcelle en Orient proprement comme on imprime chez nous. Si le Roi ne ſort pas du Serrail, on remet au jour ſuivant, ou bien le Roi fait venir les expeditions, & les fait ſceller par l'Eunuque qui a la garde des ſeaux.

Chacun ſait à mon avis que les Orientaux n'ont point la pratique de rendre les Actes valides par des ſignatures, comme on l'a en Occident ; cela n'eſt ni pratiqué, ni même connu chez eux. Ils appoſent leur ſeau, ou cachet, au lieu que nous mettons nôtre nom ; & il ne faut pas penſer qu'il ſoit aiſé de prendre leur ſeau, car ils le portent pendu au cou par un cordon de ſoye entre la chemiſette & la robe, ne le quittant jamais que dans le bain. On ne doit pas penſer non plus qu'il ſoit aiſé de le contrefaire ; car au contraire, il eſt fort ſûr que cela arrive beaucoup plus rarement chez eux, qu'il n'arrive parmi nous de contrefaire la ſignature. D'autres gens portent leur ſeau au doigt en façon de bague. Ces ſeaux ſont ordinairement des Agathes ou cornalines ovales, ou quarrées, de la grandeur d'un denier, ſur leſquelles eſt leur nom, ou quelque ſentence de l'Alcoran ; car les Orientaux n'ont point non plus l'uſage de ce que nous appellons *les armes*. Quelquefois l'inſcription du cachet eſt un vers ou deux, au lieu d'un nom, comme je l'ai vû dans celui de la Tante du Roi regnant, qui ſe nomme *Mariam Begum*, ou la *Princeſſe Marie*, dont les mots étoient tels :

Dared Ommid Belutff Alla.
Chazadé Begum Bent Seficbu.

Ce

Ce qui signifie

Elle ne met sa confiance qu'en la grace de Dieu cette Princesse Royale qui est fille du Roi Sephy.

Et dans celui du Premier Ministre du Roi de Colconde, qui s'appelloit *Seid Mousapher*, c'est-à-dire, *Seigneur Victorieux*, il y avoit ces mots :

Mousapher es Kemaly din ve Aklas
Suied Morbcha es jouni Kademi kas

Le Victorieux par la perfection de la Religion, & de la Justice
Et de tout son Cœur le Serviteur special du grand Morbcha [*Ali.*]

Le Roi a cinq seaux differens, trois grands, & deux petits. Voici la representation de quatre. Le cinquiéme, à sa figure près, qui est tout à fait ronde, ressemble entierement au premier. L'inscription du dedans des grands cachets est de même dans tous les trois contenant ces mots Persans : *Bendé Cha Velayet Soliman est*. 1080. c'est-à-dire *L'Esclave du Roi du Païs est Soliman l'an* 1080. J'ai déja observé que les Persans croyent que l'Empire du Monde apartient de Droit, & par institution de Dieu, aux Prophetes & aux Successeurs des Prophetes établis par eux; & en l'absence de ces Successeurs, à ceux qu'ils mettent en leur siége : que le douziéme Successeur de Mahomed venant de lui en ligne directe par sa fille, nommé Mahomed Mehdy a disparu, qu'après lui il n'y a plus eu au Monde de Monarque legitime, veritablement & de Droit, & qu'il n'y en aura plus

 qu'à

qu'à son retour. J'ai encore remarqué qu'ils croyent qu'il n'est pas mort, mais que Dieu le garde dans un lieu inconnu aux hommes : qu'il doit revenir au Monde, pour en reprendre le Gouvernement, & qu'il peut revenir à toute heure. Les Persans croyent cela si fortement, qu'il y a à Ispahan, & en deux autres Villes de Perse, une écurie voüée à ce Mahomed Mehdy, qu'on appelle *Tavilé Sabeb el Samon*, c'est-à-dire *l'écurie du Maître des tems*, qui est le titre que les Persans donnent à ce Saint, pour exprimer qu'il est hors de l'atteinte du tems, c'est-à-dire en un mot qu'il est immortel. On tient toûjours dans ces écuries, tant la nuit, que le jour, des chevaux sellez & bridez pour être prêts au moment que le saint paroîtra. Les Rois de Perse qui se disent, par honneur, descendus de sa famille par son trisayeul, se disent aussi ses Lieutenans, ou ses Vicerois, protestant de n'avoir point d'autre Droit sur l'Empire, sinon d'en tenir les resnes en son absence; & c'est pour marquer mieux leur dépendence & leur respect, qu'ils se qualifient par tout *ses Esclaves*, comme on voit qu'ils le font en leurs seaux. J'ajoute même que ces Princes font de cette servitude, leur titre d'honneur, en même tems qu'ils se donnent les plus sublimes & les plus pompeux Epithetes, que l'on ait jamais entendu, & qu'il n'y a que le feu de l'imagination de ces Peuples Orientaux qui pût concevoir. Le mot Persan qui signifie *esclave*, est *bendé*, lequel vient de *bend*, qui veut dire *lien*, & *chaine*. L'inscription des petits Cachets est un peu differente, car il y a le mot de *din*, qui signifie la Religion, au

lieu

lieu de *valaiet*, qui veut dire le Païs; mais c'eſt la même choſe dans le ſens Perſan; car ils croyent que le Souverain Pontife du Spirituel, eſt auſſi le Souverain Monarque du Temporel; les Prophetes & leurs Succeſſeurs devant porter les deux glaives. Pour rendre bien ces mots en François, il faut mettre *Soliman eſt le Lieutenant Souverain du Roi du Monde, ſelon la loi véritable.* La datte de 1080. eſt celle de l'année que le Roi ſe fit recouronner, après avoir été Roi trente mois revenant à l'année 1668. de nôtre ſupputation.

Le tour du grand Cachet eſt un quatrain en vers hexametres, dont on voit le ſens dans la traduction: ſur quoi il faut obſerver qu'*Aly* eſt le premier des Imans, ou legitimes Succeſſeurs de Mahomed le faux Prophete, & de plus ſon gendre, & ſon Couſin germain; & comme c'eſt auſſi l'Auteur de la ſecte Perſane, ayant donné le ſens de l'Alcoran de la maniere que les Perſans le ſuivent, & ayant établi le culte comme ils le pratiquent, les Perſans n'ont que lui à la bouche. C'eſt leur Idole, l'objet de leur amour & de leur veneration. Quoi que très-peu de gens entendent la langue Perſane je ne laiſſerai pas de mettre ces quatre vers en Perſan, parce qu'ils ſerviront au moins à faire voir la meſure & la cadence de la Poëſie Perſane.

Erke janibé ali né ni couſt
Aguer amjoun bachet men ne darem douſt
Erke tehoun Kak niſt bé derre hou
Aguer em ferichté Kak ber ſerby hou.

On peut voir dans la traduction de ces quatre vers deux figures fort communes dans l'Ecri-

ture sainte, l'une & l'autre, en ces termes que j'ai traduits, *mettre la tête en terre à la porte d'Aly*, mais qui signifient mot à mot *se faire terre à sa porte*. *La porte* pour dire l'*Empire*, *le thrône*, *la Majesté*, *la puissance*, est une de ces figures comme on le peut voir dans ce même sens au livre de la Genese, au 22. Chapitre, verset 17, & au Chap. 24. verset 60. *Se faire terre devant quelqu'un*, pour dire *s'humilier* est l'autre figure; & c'est une phrase qui est souvent dans la bouche des Prophetes en parlant à Dieu, *je ne suis devant toi que poudre & cendre*. La derniere moitié du quatriéme vers est un terme proverbial *Kak ber Serby bou*, *que la terre soit sur sa tête*, pour dire *qu'il meure*.

Le tour de l'autre grand seau contient le nom des douze premiers Califes ou Successeurs de Mahomed, à commencer par Aly; & ceux que j'ai dit que les Persans appellent *les douze Imans*, c'est-à-dire les vrais Lieutenans & vrais Successeurs; dont la race Royale se disant Originaire, c'est comme si l'on mettoit sa génealogie dans ses seaux.

Les grands seaux sont gravez sur des turquoises épaisses, qui servent depuis Abas le Grand. On n'a fait qu'effacer le nom du Roi décedé, & la datte. Le petit seau quarré est un beau Ruby. Le quatriéme dont j'ai fait graver l'inscription en Persan, est d'une Emeraude.

Des grands seaux, le quarré s'appose aux Commissions pour le païs du Domaine. L'autre sert pour toutes les affaires de l'Empire, comme pour les traitez, les Missives pour les Etrangers, les commissions, les Lettres paten-

tentes. Le troisiéme, qui est tout à fait rond, sert pour les affaires de la guerre. Les petits seaux servent pour les expeditions des Finances, pour les brevets des charges, & offices de la Maison du Roi, & de ses troupes, & pour tous les actes qui concernent les biens Royaux. Le seau quarré est le plus considéré, & celui auquel on obéït le plus réguliement, c'est proprement le seau ou le sein du Roi, car il le porte à son col; & ses ancêtres, depuis Abas le Grand, en ont fait de même. On appelle les grands seaux *Homayon*, du nom d'un Roi de Perse des plus célébres, & les petits *Hokom geon monta*, c'est-à-dire *commandement auquel le monde doit obéir*, parce que les actes auxquels ils s'apposent commencent d'ordinaire par ces mots-là, à cause qu'ils sont adressez aux Intendans & administrateurs qui doivent executer, à peine de la vie, tout ce qui y est contenu. L'autre petit seau est en dépôt dans les mains du Garde du tresor Royal, qui est un Eunuque, dont le pouvoir & la faveur est encore au dessus de la charge.

J'ai déja observé qu'on n'a pas la pratique en Orient de signer les écrits pour les rendre valides, mais seulement celle d'y mettre le seau : mais il faut ajouter que cela ne se doit entendre que des Mahometans ; car pour les Gentils au contraire ils n'ont pas l'usage du seau : sur quoi je dirai en passant que c'est-là une de ces choses qui me persuadent que les Sciences ont pris leur naissance dans les Indes, & non dans la Chaldée, & dans l'Arabie; car comme il est vraisemblable que l'usage du seau a été inventé pour suppléer à l'igno-

l'ignorance de l'écriture, il en faut conclurre que l'art de l'écriture étoit moins connu dans les païs où l'on se servoit de seaux. Les gens doctes de Perse sont tous de même avis, ajoutant qu'anciennement dans l'Arabie l'écriture étoit un art renfermé parmi peu de gens, qui servoient de Scribes au public, & qu'au défaut de savoir écrire, chacun imprimoit une marque, ou un seau, pour confirmer l'écrit qui se faisoit en son nom. Mahomed en usoit d'une maniere encore plus grossiere; car il trempoit seulement sa main dans l'encre, & l'apliquoit sur le papier, à l'imitation de quoi les Empereurs de Turquie mettent au haut de leurs Lettres patentes l'empreinte d'une main en noir, comme étant les armes & l'écusson Imperial de la Monarchie Ottomane, dont les Sultans de Constantinople se glorifient de tenir le siége.

Je finirai ce Traité du Gouvernement de Perse en rapportant le jugement que j'en ai fait, après avoir demeuré beaucoup d'années dans le Païs. Il m'a donc semblé qu'il y a beaucoup d'humanité dans toutes ses loix, & dans toutes ses pratiques, & bien au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer d'un Gouvernement despotique, & d'une puissance Arbitraire. Par exemple, y a-t-il Empire où l'on soit moins chargé de tailles & d'impôts? les sujets n'y payent rien par tête, & les denrées les plus nécessaires à la vie y sont franches de droits. Y a-t-il rien de plus humain & de plus doux que le traitement que l'on fait aux Païsans? On peut dire que c'est une veritable société contractée entre le Seigneur & le sujet, où la perte comme le profit sont également

par-

partagez, & dans laquelle les plus pauvres sont toûjours ceux qui souffrent le moins. N'est-ce pas une voye fort douce de lever des droits que de les donner en Regie, sans obliger des Fermiers à les faire valoir un certain prix, qui est proprement commettre les vexations dont ces sortes de fermiers accablent le peuple pour la *manutention* de leurs fermes? N'est-ce pas un ordre merveilleux que celui qu'on tient parmi les Troupes? Comme on peut assurer qu'il n'y en a nulle part de si heureuses & de si riches qu'en Perse, puis que d'un côté elles font si peu de fonction, qu'elles ne connoissent pas même leurs propres Officiers, & que de l'autre elles ont de bonnes payes: il n'y a point aussi de Troupes dont les Peuples soient moins chargez: à peine en sont-elles connues; & bien loin qu'elles soient à charge aux autres hommes, elles portent elles-mêmes leur part des charges qu'il y peut avoir. N'est-ce pas un ordre admirable que de payer les Soldats & les Officiers chacun à part, sur des attestations si authentiques & si diverses qu'il ne s'y peut commettre de fraude; car par-là il n'y a point de morte-paye, ni de passe-volant, & les Officiers ne sauroient faire de tort aux Soldats. En un mot, les Loix de Perse sont très-bonnes & très-avantageuses pour les Sujets; & lors que sur le Trône de cet Empire-là, il se trouve un Roi juste & vigilant, qui fait observer ces Loix en empêchant les vexations tyranniques de ses Ministres, on peut dire que c'est l'Empire le plus heureux & le plus florissant du Monde. Cela paroît dans le régne d'*Abas le Grand*, qui quoi qu'il trouvât son Royau-

Royaume presque tout usurpé sur lui, ensorte qu'il n'étoit pas reconnu à vingt lieuës autour de sa ville Capitale, & que par cette raison tout son régne ne fût qu'une suite continuelle de guerres, néanmoins il laissa la Perse riche & très-florissante, & frequentée par les Négocians de toutes les parties du monde, que lui-même y avoit attirez. Un moyen qui me paroît sûr pour bien juger de la douceur d'un Gouvernement, c'est de jetter la vûe sur la condition des sujets, particulierement sur ceux du plus bas rang. Ceux de Perse, soit à la campagne, soit dans les villes, sont bien nourris & bien vêtus, ayant tous les ustenciles nécessaires, quoi qu'ils ne travaillent pas à moitié près de ce que font les nôtres. Les plus miserables femmes parmi eux portent toutes des ornemens d'argent aux bras, aux pieds, au col, & quelques-unes y portent des piéces d'or, comme je l'ai dit ailleurs; de maniére que je ne sai ce qui peut avoir fait concevoir le gouvernement de Perse comme barbare & tyrannique, si ce n'est deux choses. La premiere, les exécutions que le Roi fait faire sur les Ministres sans forme de justice, & sur le champ. Or j'avoue, qu'à l'égard des Grands qui sont dans l'emploi, le gouvernement est excessivement rigoureux, parce qu'il agit avec précipitation dans ses condamnations, & que châcun court risque d'en être accablé dans un instant; mais cela ne regarde pas le peuple, avec lequel, comme je l'ai déja observé, l'on n'agit jamais de cette maniere. La seconde chose sont les vexations des Gouverneurs & des Ministres, qui executent leurs voleries sans beaucoup de formalité.

Cette

Cette conduite arbitraire surprend d'abord un voyageur European, & lui fait penser que les sujets de Perse sont, pour ainsi dire, à l'écorcherie ; mais quand on examine la chose de près, on trouve que le mal qu'il y a n'est pas si grand que le bruit qu'on en fait. Une autre idée que nous nous faisons de la Perse, qui n'est pas moins fausse que les autres, c'est que les sujets y sont esclaves. Je n'ai rien remarqué sur quoi on puisse appuyer ce jugement : ils vont & viennent où ils veulent, sans permission, ni passeport, se retirant du Royaume avec leurs familles & leurs biens, quand il leur plaît. Mais un avantage inexprimable que ces Peuples ont par-dessus les Chrétiens, c'est qu'ils ne sont point vexés pour la Religion. Les Ecclesiastiques n'y sont ni en grand nombre, ni fort opulens, & d'ailleurs ils ne sont pas assez intriguans, ni assez munis d'autorité, pour tourmenter les sujets sur les actes de Religion. Je n'entens pas pourtant que les sujets ayent la liberté de se former un Culte nouveau, ni de se faire Chrétiens, ou Idolatres, publiquement, & à leur gré. Je veux dire seulement qu'ils ne sont point inquietez ni recherchez pour leur Culte, s'ils vont aux Mosquées, ou non, s'ils croyent comme leurs Prêtres dans tous les points, ou s'ils tiennent les opinions de quelques Sectes contraires. Chacun est là-dessus en pleine liberté, & croit ce qu'il veut ; & pourvû que l'on ne renie pas l'*Alcoran* publiquement, il est permis à chacun d'en expliquer les mystéres comme il l'entend.

CHA-

CHAPITRE X.

De la Magnificence de la Cour.

APrès avoir donné le détail des revenus immenſes du Roi de Perſe, & du Gouvernement de ſes Finances, il ne ſera pas mal à propos de parler de la pompe de ſa Maiſon & de l'éclat de ſon train, ce qui paroît particulierement en trois occaſions : dans ſes Fêtes, ſoit à la ville, ou à la campagne; dans ſes voyages; & dans la reception des Ambaſſadeurs.

Les Fêtes du Roi ſe font d'ordinaire dans de grandes Sales ouvertes à divers étages; c'eſt-à-dire, l'une plus haute que l'autre, comme on les verra repréſentées dans la deſcription d'Iſpahan. La plus grande Sale du Palais Royal eſt celle qu'on appelle *la quarante colomnes*, qui eſt à trois étages; & voici de quelle maniére la Fête s'y paſſe. On y fait aller les invitez par des Jardins, & entre les autres par une allée de grands arbres, ſous leſquels on voit douze chevaux qui font une des principales magnificences des Fêtes du Roi. Ces chevaux, qui ſont toûjours les plus beaux qu'on puiſſe voir, ſont poſez à quelques pieds de diſtance l'un de l'autre, ſix de chaque côté, & attachez à une groſſe corde de ſoye & d'or, tendue à terre avec de gros cloux d'un pied de long, & gros à proportion, auſſi d'or, fichez en terre juſqu'à la tête, dans laquelle paſſe un fort gros anneau, & on attache les chevaux à cette corde par un licol de ſoye & d'or à deux rênes; de maniére

re

re que le cheval eſt tenu des deux côtez. On leur paſſe aux pieds des entraves faites de cordons ſemblables aux licols, qu'on attache pareillement à un clou, comme ceux dont je viens de parler, dont on pourra voir encore mieux la figure dans la planche ſuivante. On met devant eux des ſceaux ſi lourds & ſi grands, qu'un homme n'en ſauroit porter un, quand il eſt plein, & quatre gros marteaux. On y étalle auſſi tous les uſtenciles d'une écurie; tout cela de pur or maſſif, ſceaux, marteaux, cloux, étrilles, caparaſſons avec des chaines, comme l'on en met aux chevaux furieux; tout eſt d'or fin, de même que toute la vaiſſelle de la Maiſon du Roi. Les harnois des chevaux ſont de pierreries, & l'un eſt aſſez different de l'autre. Le premier eſt tout de Diamans: le ſecond de Perles: on y en voit de fort groſſes qui pendent ſur le poitrail: le troiſiéme eſt de Rubis: les quatre ſuivans ſont d'Emeraudes: le huitiéme eſt de Saphirs: les deux ſuivans de toutes ces pierres-là mêlées enſemble, & les deux derniers ſont garnis de Turcoiſes. Les ſelles ſont devant & derriere d'or maſſif couvert de pierreries. Les étriers ſont de même, & ſur les ſelles on jette de grandes houſſes de tiſſu d'or & de ſoye legeres pour garder le harnois contre la pouſſiere.

Le Trône du Roi eſt au fonds de la premiere Salle: il eſt fait en carré, d'environ huit pieds de diametre, haut de deux à trois pouces, couvert d'une étoffe blanche, laquelle eſt brodée de perles à l'entour, & d'or & de ſoye au milieu très-richement. Un gros & haut traverſin, tout couvert de pierreries, ſert

ſert de doſſier, ayant deux petits couſſins à côté, auſſi couverts de pierreries. Cette couverture du Trône eſt tenue ſur le devant par des pommes d'or maſſif, qui en ſont pareillement garnies, de même que des crachoirs qu'on met entre deux. Le Roi eſt couvert des plus belles pierreries du monde, & de la valeur de pluſieurs millions, la plûpart pierres de couleur; car ce ſont celles qu'on eſtime le plus en Perſe. Derriere lui ſont rangez neuf ou dix petits Eunuques de dix à quatorze ans, les plus beaux enfans que l'on puiſſe voir, richement vêtus, qui font un demi cercle derriere lui, & qui ſemblent être de vrayes ſtatuës de marbre, tant ils ſont immobiles, tenant les mains ſur l'eſtomach, la tête droite, & les yeux arrêtez. Il y a derriere eux des Eunuques plus âgez, ayant des mouſquets ſur l'épaule, garnis d'or & de pierreries. A la droite du Roi eſt le premier Eunuque, qu'on appelle le *Mehter*, ou le *Grand*, qui eſt le grand Chambellan du Roi, ayant à la ceinture un petit coffre d'or plein de mouchoirs & de parfums, pour en ſervir le Roi à ſa demande. Aux côtez de la Sale ſont aſſis les premiers Officiers du Royaume, ſavoir au côté d'honneur, le *Grand Vizir*, le *Général des Courtches*, le *Général des Eſclaves*, près duquel il y a une place vuide, qui eſt celle du *Grand Surintendant*, lequel eſt debout d'ordinaire à côté du Roi, à quatre pas de diſtance, ou environ, pour recevoir ſes ordres. Après ſont aſſis de ſuite, le grand Secretaire d'Etat, le grand Ecuyer, le premier Medécin, & deux ou trois autres premiers Médecins; après leſquels il y a deux ou trois places vuides, & en-

ensuite sont assis les Gouverneurs de Provinces, & les Intendans de ces Provinces où il n'y a point de Gouverneurs, comme sont toutes les Provinces annexées au Domaine. A l'autre côté sont les *Cedres*, ou grands Pontifes, qui, comme on voit, sont à la main gauche en ce Païs-là, pour marquer que le Gouvernement Politique est le superieur. Après il y a une place vuide qui apartient au grand Maître d'Hôtel: puis est placé le Général des Mousquetaires, le grand Veneur, le grand Astrologue, & deux ou trois premiers Astrologues, le premier Magistrat du Droit Civil, les grands Gouverneurs s'il y en a à la Fête. La place du grand Maître d'Hôtel est vuide par honneur, comme je l'ai déja dit; car il ne s'assied jamais devant le Roi, il est à côté du Roi vis-à-vis le grand Surintendant, tenant un long & gros bâton, comme les bourdons de nos bedeaux, duquel la partie d'enhaut, dont une grosse pomme fait le bout, est couverte de pierreries. C'est la marque de son commandement dans la Maison du Roi; & c'est lui qui en fait exécuter les ordres. Lors qu'il y a des Ambassadeurs à la Fête, on les place parmi ces Grands-là, leur donnant un rang élevé, selon le lieu d'où ils viennent, & selon le train avec lequel ils sont venus.

Dans la Sale de dessous sont assis des *Sultans* & d'autres Gouverneurs de Places, le *Daroga*, ou Gouverneur de la ville d'Ispahan, des Colonels, des gens éminens en dignitez, Seculiers, & Ecclesiastiques; & sur les aîles, c'est-à-dire derriere eux, on voit une foule de jeunes Courtisans, tous gens de qualité, & enfans de Seigneurs, qui sont déja à la paye

du

du Roi, & qui sont là debout dans la contenance la plus respectueuse du monde, & la plus craintive. Il y en a de même dans la Sale d'enhaut, & il faut observer que dans l'une & dans l'autre, il n'entre que ceux qui sont à la paye du Roi. Dans la Sale d'embas sont assis les Officiers de moindre rang; & tout au bout, en face du Trône, on place les Danseuses, & les instrumens de Musique. Au milieu de cette Sale d'enbas, on voit debout les Maîtres des Céremonies, les Huissiers, les Portiers, & les autres Domestiques du Palais, chacun tenant à la main le bâton qui est la marque de son office.

Il fait fort beau voir cette Cour aussi nombreuse, & aussi pompeuse qu'elle est, sur tout les jours des Fêtes solemnelles, que les Grands ont sur la tête le bonnet qu'on appelle *Tage*, qui est une maniére de couronne, lequel est paré d'aigrettes, de plumes de Heron, & tout couvert de pierreries, dont il y en a qui valent deux à trois mille francs.

Lors que le Roi est entré, & après le signal qu'il en donne, la Musique commence, & les Danseuses suivent, puis on sert devant chacun *l'avant repas*, (comme parlent les Italiens,) sur des Napes de brocard d'or. Il consiste en un service de quinze ou seize assiettes d'or & de porcelaine entremêlées, pleines de fruits verts & secs, selon la saison, de confitures seches & liquides, de dragées, de massepains & de macarons, pendant ce tems-là, la Musique joüe toûjours, au lieu que les Danseuses font des pauses, dansant ou dans le bas étage, ou dans le second, selon qu'il plaît le plus au Roi; quand on sert du vin au Festin,

le

le Roi en boit le premier, & en envoye à l'assemblée, commençant d'ordinaire par les Ambassadeurs, lors qu'il y en a au Festin; & alors, les Cedres, ou Pontifes, & les autres gens d'Eglise se retirent, parce que le vin étant défendu, ils commettroient un peché de s'arrêter dans un lieu où l'on en boit, & quelquefois même ils se retirent aussi-tôt que la symphonie joüe; parce que les instrumens sont défendus par la Loi Mahometane, mais non la Musique, ni la danse. L'un de ces jeunes Seigneurs qui sont là debout, ou l'un de ces beaux Eunuques sert d'Echanson. Il ne donne à boire qu'à ceux que le Roi ordonne, & après avoir donné la coupe à tous ceux que le Roi lui a marquez, il recommence à verser à la ronde sans s'arrêter que lors que le Roi lui en fait signe; cela va pourtant assez lentement, quoi qu'on n'ose poser la coupe en bas. Les bouteilles sont rondes, à long col, faites d'or émaillé, ou couvertes de pierreries: la tasse est de même. Quand l'heure que le Roi a marquée pour le repas est venue, on l'en fait souvenir, & il fait signe de servir. Alors on dessert les fruits, on leve les Napes, & on en étend d'autres qui sont aussi larges que la Sale, faites de fine toile peinte, ou de taffetas à fleurs d'or, sur lesquelles on sert une infinité de ragouts, qui consistent en roti sec & de haut goût, en poisson sec ou enfumé, avec bien des sausses de toutes sortes. Nous appellerions cela un entremets; car ces ragouts ne sont servis que pour exciter l'apetit. Chacun a quinze ou vingt petits plats devant soi, avec de grandes porcelaines ou écuelles d'or entremêlées, qui tiennent environ

deux pintes de ſorbets, y ayant en chacune une cueillere de buis, qui tient un petit verre, & qui a un manche long de quatorze à ſeize pouces. Ce ſervice dure quelquefois trois ou quatre heures, & quand on a bien bû & que le Roi veut ſe retirer, il fait ſigne d'aporter le dernier ſervice. Alors on deſſert ces entremets: on leve ces napes, & l'on en met d'autres qui ne ſont pas moins belles, & on aporte le dernier ſervice, qui conſiſte en potages, en mets bouillis, en ragouts, & principalement en ris de cent ſortes d'aprêt, qu'on appelle *les Pilo*. Ce ſervice ne dure guere que demie heure, & dès que le Roi a mangé, on lui preſente à laver, & à la Compagnie, en de grands baſſins creux, d'or uni, ou émaillé, avec de l'eau de ſenteur tiede, & auſſi-tôt il ſort, & chacun ſe retire. Lors que l'on ne boit point de vin à la Fête elle dure beaucoup moins; car on ne ſert point d'entremets, & la viande eſt ſervie une heure ou deux au plus tard après les fruits.

Quand la fête ſe fait de nuit les ſales & les dehors ſont éclairez de la maniére ſuivante, & qui eſt la même choſe que je vis lors que je fus préſenté au Roi de Perſe en *Hyrcanie* l'an 1666. On apperçoit dans la ſale de préſence, c'eſt-à-dire celle où eſt le Roi, quatre rangs de lampes de cinq à chaque rang, & dans les ſales des côtez, qui ſont ouvertes ſur la ſale de préſence, dix flambeaux à deux branches. Ces lampes ont un pied, qui a vingt pouces de diametre; & vingt-quatre à vingt-ſix pouces de hauteur, dont le godet eſt grand comme les deux mains, & haut de ſix doigts, entretenant quatre groſſes mêches, ce qui fait une

fort

fort grande lumiére. Les flambeaux ſont encore plus hauts que les lampes, mais ils ne peſent que cinquante marcs, au lieu que les lampes en peſent ſoixante. Ce ſervice-là eſt tout d'or fin, & peſe deux mille quatre cens marcs. Les lampes & les flambeaux ſont grands de cette maniére en Perſe, parce qu'on les met à terre dans la ſale où l'on va & vient: Or s'ils étoient plus bas, on ne verroit pas la lumiére, & s'ils étoient moins peſans, ils ſeroient ſujets à être renverſez; comme auſſi il en pourroit tomber de la graiſſe ſur les tapis, ſi le pied étoit moins large. Le dehors des Apartemens eſt éclairé par des fallots d'argent fichez en terre. On ne ſauroit rien voir de plus grand & de plus magnifique, ni de plus belles illuminations. Elles font une clarté comme celle du jour en plein midi.

J'ai trouvé cinq choſes admirables aux fêtes Royales qu'on appelle *Megelez*, terme qui ſignifie *aſſemblée*, & qui ſe prend quelquefois pour *un Conſeil*, & communément pour un feſtin.

Premiérement, la nombreuſe Cour & ſa magnificence: Il y a toûjours deux cens cinquante à trois cens perſonnes à ces fêtes, & tous y ſont très-leſtes & très-richement vêtus, quoi que plus ou moins, ſelon leurs emplois.

Secondement, la Majeſté & la gravité de l'aſſemblée, où le ſilence régne de telle maniére, qu'on y entendroit reſpirer. Chacun y tient une contenance grave, depuis le commencement juſqu'à la fin; ce qui fait que les voix & la Muſique y ſont entendues très-diſtinctement: il faudroit être témoin de ce ſilence pour le bien comprendre.

 Troi-

Troisiémement, la promtitude merveilleuse avec laquelle le service se fait, qui n'est pas moins incompréhensible. J'en étois charmé; il me sembloit que c'étoit-là une piéce de théatre où tout est parfaitement concerté; car dès que le Roi demandoit quelque chose elle paroissoit à l'instant; quand il demandoit à manger, il étoit servi aussi-tôt qu'on pouvoit aller en porter l'ordre aux cuisines & en revenir; & cependant on apportoit les plats aussi chauds que si l'on eût attendu qu'ils eussent été préparez.

Quatriémement, l'ordre du service; l'on n'y remarque pas la moindre confusion, ni le moindre bruit, l'on n'y entend point remuer les gens : l'on sert par un côté & l'on dessert par un autre. Ce bon ordre vient comme je pense de trois choses qui sont particulieres aux Orientaux: la premiére que ceux qui servent sont déchaussez & marchent sur des tapis, ce qui empêche le bruit: la seconde que tout ce qui se sert à ces fêtes jusqu'aux moindres choses est apporté d'un office particulier; par exemple les fruits verds, & les fruits secs, qui ont chacun leur office à part: les confitures seches, & les liquides, le pain, le vin, les napes, les sorbets, les salades, & ainsi du reste: le Chef de chaque office vient faire sa fonction devant le Roi, & puis se retire excepté le Chef de la cuisine qui se tient à côté du Roi, un peu loin, jusqu'à ce que la viande se desserve. La troisiéme est que le nombre des Officiers du Roi est fort grand: ainsi l'on se donne les plats de main en main. On ne manque de rien à ces fêtes, les Officiers examinant sans cesse jusqu'à la contenance de cha-

chacun pour voir s'il a besoin de quelque chose, & pour la donner aussi-tôt.

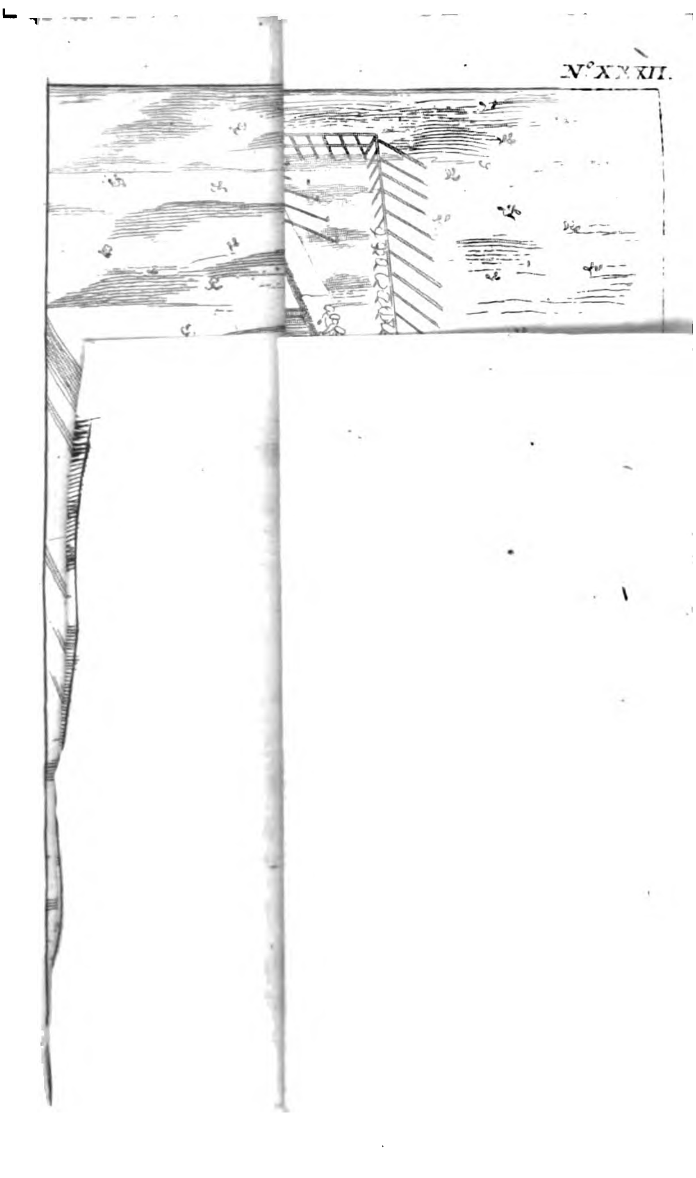
Le Roi y est servi par de beaux petits Eunuques qui sont à genoux devant lui : ils reçoivent les plats du Chambellan, & les servent : il faut observer que tous les plats qu'on sert devant la Compagnie ne sont que comme des assiettes, & comme les portions qu'on donne dans les Couvents. On apporte les grands plats au milieu de la sale, où des écuyers tranchans, qui sont à genoux, assis sur leurs talons, les servent dans ces assiettes ou petits plats, qui sont portez à la Compagnie.

La cinquiéme chose est la richesse du service, ou de la vaisselle : Tout est d'or massif, ou de porcelaine, & il y a chez le Roi une sorte de porcelaine verte, si précieuse, qu'un seul plat vaut cinq cens écus. On dit que cette porcelaine découvre le poison par un changement de couleur, mais c'est une fable ; son prix vient de la beauté de sa matiére, & de sa finesse, qui la rend transparente, quoi qu'épaisse de plus de deux écus. On fait monter à trente deux millions la vaisselle d'or du Roi de Perse. Je me souviens de l'avoir ainsi supputé à peu près l'an 1666. La Cour étoit alors en *Hyrcanie*, & j'y trouvai heureusement un Gentilhomme du Roi de France, & un Député de la Compagnie Françoise, envoyez pour les affaires de cette Compagnie-là : Nous vêcûmes toûjours ensemble, & comme on leur donnoit leur ordinaire de la Cuisine du Roi, & que le Grand Maître par l'ordre du Prince me faisoit souvent faire le même honneur, j'eus l'occasion de pouvoir

peſer chaque piéce de vaiſſelle. Les grands plats avec leurs couvercles, qui ſont fort hauts, peſoient quatre vingt deux marcs chacun. Un homme n'en portoit qu'un ſur ſa tête avec peine; car outre cette peſanteur le plat contenoit toûjours environ vingt cinq livres de viande & de ris. Quelques voyageurs ont raporté qu'il y avoit mille plats de cette grandeur chez le Roi, ce qui monteroit à trente cinq millions. Pour moi je ne tiens pas qu'il y en ait le quart. J'ai oui évaluer à quarante huit millions toute la vaiſſelle. J'ai vû auſſi qu'on ne la faiſoit monter qu'à la moitié; mais après tout, je croi que tout ce que le Roi a de vaiſſelle, & de meubles d'or maſſif, monte à plus de cinquante millions. C'eſt l'or le plus fin qu'il y ait: j'en ai eu une fois un morceau d'un plat en payement pour douze mille francs de la Sœur du feu Roi, les Changeurs des Indes où je le portai me le prirent au plus haut titre. Il y a encore une infinité de vaiſſelle & de meubles d'or dans le Serrail, comme les Eunuques m'en ont aſſuré, & qui n'en ſort jamais; mais on ſeroit ſujet à ſe bien méprendre en raportant ce qu'ils en diſent; car outre qu'ils ſont fort menteurs ſur ce ſujet, la plûpart n'en ſavent pas le compte. Cependant, je croi qu'on peut avancer ſurement que le Roi de Perſe eſt le Prince du Monde, qui a le plus riche ſervice de vaiſſelle, & qui a de l'or & des pierreries pour un prix infini, de quoi j'aurai occaſion de parler encore dans la deſcription d'*Iſpahan*.

Quand le Roi fait ſes fêtes à la Campagne c'eſt toûjours dans le même ordre. Les Tentes

N.° XXXII.



tes ſont diviſées en ſales, comme le ſont les bâtimens. La ſeule difference c'eſt que tout n'y eſt pas ſi magnifique & qu'il ne s'y trouve pas tant de Monde ; mais en échange les Tentes ſont entourées de Troupes ſous les armes, & fort leſtement vêtues. Voici à côté comme la Tente d'audience paroît, comme j'en fis prendre la vûe un jour que le Roi donna audience à un Ambaſſadeur Hollandois en *Hyrcanie*, dans le tems que j'y étois. Cette Tente étoit longue de ſoixante pieds, ſur trente cinq de large, & ſous trente de hauteur, ſoutenue par cinq pilliers ronds, gros à proportion du poids qu'ils ſoutiennent, leſquels s'emboitent en trois endroits dans des garnitures, dont quelques unes étoient d'or maſſif, & d'autres étoient d'argent. Les bouts des pilliers, qui paſſoient au travers de la couverture, étoient ſurmontez de pommes d'or maſſif, fort groſſes ; & c'eſt la marque à laquelle on reconnoit de loin les tentes du Roi. Le dedans de cette tente étoit tout de brocard d'or, & à côté il y en avoit une plus petite d'environ les deux tiers, mais du reſte toute ſemblable à la premiére. Les tapis étoient tenus à terre par des pommes d'or, du poids d'environ dix marcs chacune, poſées par rang de quatre en quatre pieds. Celles qui tenoient la courtepointe qui couvre le Trône du Roi, étoient plus groſſes, & toutes garnies de pierreries, de même que les carreaux. Les Tentes du Roi ſont tendues en croix Grecque, ſans que l'une ſoit ouverte ſur l'autre, quoi que pourtant il y ait par tout de la communication des unes aux autres.

Quand le Roi va à la Campagne, ſon train

est tout à fait magnifique & nombreux, & sa suite si grosse, que souvent il fait *Couronc*, comme on parle, c'est-à-dire *défense de le suivre*, à moins d'être mandé. Comme les Persans, & tous les autres Orientaux aiment fort la Campagne, & à y passer le Printems, le Roi en prend aussi le plaisir avec beaucoup d'aprêt & d'attirail.

Premiérement on donne le soin des Quartiers à un grand Seigneur, qui est créé Maréchal pour le Voyage. Il fait venir les Ingenieurs, & leur dit le lieu où le Roi veut aller. C'est d'ordinaire vers l'*Hyrcanie*, par la voye de *Casbin*, (parce que l'*Hyrcanie* est un païs de Chasse, & que durant le Printems c'est un véritable Paradis terrestre,) ou dans la Bactriane, & ils marquent ensemble les journées du Roi, & chaque endroit de sa traite. Ces Ingenieurs vont choisir la place, qui est toûjours quelque charmante prairie, arrosée d'eaux claires, proche de quelque agréable Valon, ou à quelque pié de Montagne, observant sur tout que ce soit en bon air, & dans un endroit de Chasse. Ils dressent un plan de ce lieu-là, & une Relation fort ample, traçant les Quartiers de la Cour, & quelquefois ils prennent l'élevation de trois ou quatre lieux differens pour une même traite, afin que le Roi choisisse. Dès que le lieu est marqué, on fait partir *le pich Kané*, c'est-à-dire *la maison de devant*, par où l'on entend le gros équipage qui sert à dresser l'apartement à l'endroit marqué, afin que tout soit prêt à l'arrivée. Ce gros équipage part toûjours sept jours précisément avant le Roi, quand il est dans quelque ville.

C'est

C'eſt un furieux train que tout cet équipage; car il faut obſerver que le Roi en a deux tout ſemblables, afin que ſon apartement ſoit toûjours dreſſé avant ſon arrivée. Les Grands en ont auſſi deux, de la même maniére. Les tentes des Grands de Perſe ſont comme de ſpacieuſes Maiſons: tous les offices y ſont chacun à part comme dans une maiſon. Il y a la ſale à recevoir les viſites, les bains, le Serrail; & le Quartier d'un grand Seigneur contient quelquefois cinq cens pas en quarré. On fait paſſer l'eau devant les tentes du Roi, & quelquefois au travers, en faiſant des canaux & des baſſins d'eau dans les tentes, avec des tables de plomb qu'on met en terre, au haut deſquelles on attache des lames d'or en demi rond, pour ſervir de rebord. Il y en a toûjours de cette ſorte dans la tente d'audience de parade, autour de laquelle on plante auſſi des fleurs. Tout cela paroît un enchantement, quand on fait réfléxion que vingt quatre heures auparavant cet endroit-là n'étoit qu'une ſimple prairie, ou un champ tout nud. On peut juger quel train c'eſt que ces équipages de Campagne par le nombre des Chameaux entretenus pour les porter, lequel eſt de mille Catars: un Catar fait ſept Chameaux. Les Perſans comptent ainſi leurs bêtes de charge pour ſavoir combien il leur faut de monde à en avoir ſoin; car un homme ſeul meine & penſe un Catar.

Le Camp eſt toûjours diſpoſé en maniére de ville. Le quartier du Roi en fait l'un des bouts, dont le Serrail eſt tout à l'extrêmité, de ſorte que vous ne voyez point de Tentes au delà. Les Tentes d'audience

ſont au dedans, & au fonds d'une eſplanade de cent cinquante, à deux cens pas d'eſpace, & en deçà eſt le *Kechiokané*, c'eſt-à-dire, *la Maiſon de la garde*, qu'on appelle auſſi l'*appartement du Grand Maître d'Hôtel*, ou *du Capitaine des Portiers*, comme les Perſans le nomment en leur langue. Cet appartement eſt encore du quartier du Roi; c'eſt où l'on fait la garde jour & nuit, & où les Grands ſe rendent deux fois le jour attendant que le Roi ſorte du Serrail, ou qu'il les mande à ſon appartement, ou bien qu'il leur envoye ſes ordres, & c'eſt où ils conferent des affaires & les expedient. Les jours d'aſſemblée, les Gardes ſont rangez en haye depuis le corps de garde juſqu'à la tente du Roi. Les Quartiers ſont entourez de Tentes qui ſervent de Murs, ou d'enceintes, hautes de huit pieds, & qui ſont attachées ſi droites, & ſi fermes, que les plus gros vents ne les ébranlent pas. Elles ſont faites de toile rouge doublées par dedans, les unes de toile peinte, les autres de taby, les autres de ſatin, les autres de brocard d'or, ſelon les appartemens, autour deſquels elles ſont tenduës. Le milieu du camp conſiſte en marchez, qui ſont diſpoſez en longues rües droites; & l'ordre y eſt tel, qu'on ſait toûjours où trouver ce dont on a beſoin, & dans quel endroit du camp eſt ce qu'on cherche, tant le monde que les denrées.

La marche du Roi ſe fait de cette maniere. Une troupe de *Ziezairi*, qui ſont les Gardes du Corps, fort leſtes, & au nombre de cent cinquante, ou deux cens, marchent les premiers. Après vient un des petits Ecuyers, ou *Jelaudars*, conduiſant ſept à huit chevaux de

de main ; menez comme en lesse par des Officiers de l'Ecurie. Le harnois de ces chevaux est aux uns garni de pierreries, & n'est aux autres que d'or simple. Après, marche le grand-Enseigne, ou *Alemdar bachi*, c'est-à-dire *Chef des Porte-Enseigne*, portant la grande Enseigne, qui est un Guidon, coupé comme une flame de Navire, accompagné de cinq ou six autres guidons dont les cornettes sont plus petites. J'ai vû une fois le Grand-Enseigne porter devant le Roi, au lieu de son Guidon, une maniere de parassol d'écarlatte fermé, dont le manche étoit fort haut. Ensuite vient le Grand Veneur, suivi de sept ou huit fauconniers, l'oiseau sur le poing, puis le Chef de Meute, qui fait mener autant de chiens en lesse par des Cavaliers, tout cela à quelque distance l'un de l'autre. Après on voit passer des Capitaines, dont le nombre doit être toûjours de quatre au moins. Ils portent sur le dos une arquebuse passée en bandoliere, dont le fût est garni d'or & de pierreries. Puis marche le Grand Portier, avec cinq ou six Cavaliers autour de lui. Ensuite le *Mehter*, ou Grand Chambellan, qui est Eunuque, avec sept ou huit Eunuques, qui tout laids qu'ils sont, ne laissent pas d'avoir grand' mine, parce qu'ils sont vêtus magnifiquement, & avantageusement montez ; & particulierement à cause de leur contenance fiere & effrontée. Tous ces Seigneurs ont un nombre de Valets de pied marchant à la tête de leurs Chevaux. Après eux viennent deux grands Eunuques, qui marchent immédiatement devant le Roi, dont l'un porte l'Arquebuse du Roi, couverte de pierreries,

& l'autre son arc, & ses fleches, en deux carquois, qui sont aussi couverts de pierreries. Le Roi marche seul, entouré de huit ou dix valets de pied, fort lestes, avec des pennaches, ou aigrettes, sur le devant de la tête, & des grelôts à la ceinture, gros comme des balles de longue paume. Leur Chef est toûjours près de l'étrier droit du Roi, pour y mettre la main, lors qu'il veut mettre pied à terre sur le champ. Ces grelôts servent aux valets de pied à les tenir toûjours éveillez; le corps en est taillé, comme les dents d'un peigne, ce qui rend un son moins aigu. A vint pas de distance, marche le Grand Vizir, le Grand Surintendant, & les autres Grands Seigneurs, dont il y a toûjours quelqu'un que le Roi appelle pour s'entretenir avec lui, soit d'affaires, soit de choses indifferentes. Après eux marchent trois ou quatre Officiers de la garderobe du Roi; un Officier de la Cuisine, & un de la Sommelerie; ceux-ci faisant porter à boire dans deux petits Coffres sur un Cheval, & ceux-là tenant des toillettes pleines des habits les plus nécessaires en voyage. Après, suit tout le train, c'est-à-dire les Domestiques des Seigneurs, qui les servent à la chambre, parmi lesquels sont des *Kaimédar* du Roi, comme on les appelle, qui portent des tentes legeres avec eux pour le besoin, en cas que le Roi s'arrête, & des *Sakab*, ou porteurs d'eau, qui vont à pied, chacun un gros outre d'eau sur le dos, passé de la même maniere que les gens de métier portent leur sac en voyageant.

Le Roi ne fait d'ordinaire que deux lieües par jour; & quoi qu'il ait les plus belles & les

les plus magnifiques Tentes que Prince du Monde puisse avoir, néanmoins il trouve sur sa route, de traitte en traitte, de petites maisons de plaisance, accompagnées de jardins qu'on enferme dans son quartier & qui servent pour son logement particulier.

Quant à la reception des Ambassadeurs, c'est en quoi la Perse étalle une de ses plus grandes magnificences. Toute sorte d'Envoyez sont appellez *Eltchy* en Perse, c'est-à-dire *Ambassadeur*. Il n'y a que ce terme pour les dénommer; & du moment qu'un Ambassadeur met le pied sur les terres de l'Etat, il est appellé l'*Hôte du Roi*, & est traité comme un hôte dans un Logis. Le Gouverneur, & l'Intendant du lieu s'empressent & à le servir, & à le bien regaler. On lui donne un *Mehmandar*, ou *Garde-hôte*, qui est sans cesse à ses côtez, & qui doit répondre de lui sur sa tête. On le loge dans la Maison du Roi, s'il y en a une dans le lieu, ou dans un autre endroit à son choix. Là on le defraye generalement de tout. Tous les Grands le viennent voir, & lui font des régales, & des presens. On le meine ainsi, de traitte en traitte, aux dépens des lieux où il passe jusqu'à la Cour, où il est toujours logé & defrayé, & d'où on le reconduit de même hors du Royaume. C'est la pratique de l'Orient de tems immemorial, comme cela se voit dans les plus anciens Auteurs. Il la faut rapporter, à mon avis, à ce qu'il se fait peu d'Ambassades en Orient, & à ce qu'on n'y connoit point cette habitude, qui est si universelle dans l'Europe, de voyager par curiosité, ou par une espece de faineantise. Ainsi il ne faut pas douter que

cette pratique de faire tant de dépense pour le traitement des Ambassadeurs, & des Etrangers de consideration, se perdroit dans l'Orient, si l'on y devenoit inquiets, ou legers, comme nous sommes. Il y a des Ambassadeurs, comme, entre les autres, ceux qui viennent de l'Europe, lesquels refusent le défrai, ou par un esprit de générosité ou pour n'être pas à charge au peuple qui fait les frais, & non pas le Roi; mais pour les Ambassadeurs de l'Orient, aucun n'en fait ni refus, ni compliment même, parce que c'est l'usage ordinaire parmi eux. Vous remarquerez que par un motif de magnificence, & de grandeur, on laisse attendre les Ambassadeurs long-tems à leur donner audience, nonobstant leurs sollicitations, quoi qu'on sache qu'ils la desirent avec ardeur, parce qu'ils n'osent sortir de leur logis avant que de l'avoir eüe, étant comme des prisonniers d'Etat, que l'on n'ose aborder. Les Persans croyent que c'est bien caresser un Ambassadeur que de le retenir fort long-tems: & ils disent que si l'on en usoit autrement, un Ambassadeur auroit sujet de croire qu'on est las de lui, & qu'on ne se met en train de l'expedier, que parce qu'on est bien aise d'en être débarassé. Pendant ces longs délais, la Cour s'informe par la voye du *Mehmandar*, ou Garde-hôte, quel est le sujet de la venue de l'Ambassadeur, afin de concerter le traitement & la réponse qu'il lui faut faire. Après qu'il a bien sollicité l'audience, soit par des requêtes par écrit, soit par ses Agens, on lui envoye dire le jour de l'Audience. Le Roi la lui donne dans toute la pompe de sa Cour; & quand l'Ambassa-

baſſadeur a fait ſon ſalut, il délivre ſes lettres, & va prendre ſeance dans la ſalle Royale, où il eſt regalé tout le jour.

Je vis à la Cour de Perſe, la premiere fois que j'y arrivai, un Ambaſſadeur du Grand Mogol, avec un auſſi grand train, à mon avis, qu'aucun Ambaſſadeur ait eu jamais. Le Grand Mogol n'avoit point encore envoyé d'Ambaſſadeur au Roi de Perſe, quoi que le Roi de Perſe lui en eût envoyé un à ſon avenement à la Couronne des Indes, l'an 1660. Cet Ambaſſadeur étoit arrivé en Perſe l'an 1663. avec un train de huit mille hommes, de quatre mille chevaux, & de huit mille bêtes de charge, preſque tous Chameaux. Il fut ſix mois en chemin, depuis les frontieres juſqu'à la Cour, & neuf autres mois avant que d'avoir audience; & durant tout ce long-tems, il étoit logé & deffrayé. C'étoit un vieillard grave & ſage, nommé *Terviet-Can*. Le ſujet de ſon Ambaſſade étoit pour redemander la Ville & la Fortereſſe de *Candahar*, qui dans ces derniers ſiecles eſt la matiere de conteſtation perpetuelle entre les Perſans & les Indiens, comme Babylone l'eſt entre les Perſans & les Turcs. Il ſembloit, que dans cette Ambaſſade, les deux Rois priſſent à tâche de conteſter à l'envi, tant ſur la fierté que ſur la magnificence. L'Ambaſſadeur avoit apporté pour quatre millions de preſens pour le Roi & pour ſes Miniſtres, moitié en argent, moitié en étoffes & en pierreries, & deux millions pour ſa dépenſe. Le Roi de Perſe par cet eſprit de grandeur, dont j'ai parlé, fit que l'Ambaſſadeur fut conduit fort lentement dans ſa marche, &

& qu'il languit si long-tems après son audience; & pour montrer encore que sa dépense ne lui étoit pas à charge, il n'accepta pas la moitié des presens du grand Mogol, *refusant*, entre les autres, tout l'Argent comptant; & le jour d'après son audience de congé, il lui envoya un present de cinq cens mille écus, les deux tiers en Argent, que l'Ambassadeur refusa aussi. Le reste consistoit en pierreries, en brocards, en tapis, & en une grande quantité de choses précieuses qu'on porte de Perse aux Indes, & particulierement en quarante chevaux de grand prix. Cela eût paru bien plus magnifique si les deux Rois eussent été en bonne intelligence: mais l'Ambassadeur ne pouvoit avoir reçu de plus indignes traittemens qu'il fit à l'égard de son caractere; de quoi voici la raison. Le Message dont il étoit chargé étoit fort desagreable en soi-même, puis qu'il contenoit la demande d'une des principales Places de Perse; mais d'ailleurs, il étoit conçu en des termes durs & arrogans; & le Roi son Maître prenoit des titres dans sa Lettre de créance, que le Roi de Perse prétend ne convenir qu'à lui, comme par exemple le titre *de vrai Vicaire du Prophete*. C'est ce qui porta le Roi de Perse à faire à cet Ambassadeur diverses indignitez. Je me souviens qu'étant allé le voir par l'ordre du Roi, il se plaignoit fort aigrement en ma presence, en parlant à son Garde-hôte. Je dirai en passant que le Roi ne m'y avoit envoyé que par un pur motif de vanité; c'étoit pour faire voir à ce Ministre Etranger, que des Marchands venoient du bout du Monde lui en apporter les plus précieux

ure-

tresors. Cet Ambassadeur se plaignoit, entre les autres choses, qu'on lui avoit pressé, & tenu la tête contre terre, à son Audience, pour lui faire adorer le Roi plus long-tems que l'on n'a accoutumé : que le Roi l'ayant mené à la promenade, lui avoit fait suivre son cheval à pied dans un bourbier : qu'il l'avoit pris par la barbe en signe du dernier mépris : qu'il avoit devant lui traitté le Roi son maître, *de Roi de Negres*, *de Parricide*, *Fratricide*, *Chien*, & de telles autres injures. Abas second retint encore cet Ambassadeur par une raison de politique, c'est qu'il savoit que le Mogol n'attendoit que son retour pour assieger la ville de Candahar; & lui de son côté, se préparant à l'aller défendre en personne, tâchoit à gagner du tems pour se mettre mieux en état. Cet Ambassadeur, trois jours avant son départ fit une chose qui donna de l'horreur aux Persans. Il avoit ramassé durant son sejour en Perse les plus beaux chevaux qu'il avoit pû trouver, pour les emmener avec lui. On voulut l'obliger à prendre un passeport, en lui faisant entendre qu'on ne pouvoit autrement les laisser sortir du Royaume, ni aucuns autres chevaux, que ceux dont le Roi lui avoit fait présent; c'est ce qu'il ne voulut pas faire, prétendant que sa qualité d'Ambassadeur le dispensoit de cette formalité. Mais voyant que cela ne servoit de rien, il fit un soir mener ses chevaux qu'il avoit achettez au nombre de soixante ou soixante & dix, à quelques pas de son camp, & leur y fit couper les jarrêts; ce qui parut tout-à-fait barbare à tout le monde, sur tout les premiers jours, avant qu'ils fussent expirez.

Quand

Quand l'Ambaſſadeur a eu audience, on examine ſes Lettres, auſſi bien que ſes propoſitions, & ſes demandes; & cela ſe fait dans un feſtin que le premier Miniſtre donne à l'Ambaſſadeur, & ſi l'on ne s'accorde pas ſur le champ, le traité ſe pourſuit après, & ſe conclut par l'intervention du *Grand Mehmandar*, ou Garde-hôte, & de l'Interprête, ou du Secretaire de l'Ambaſſadeur. Quand cela eſt fait, on lui prépare ſes dépêches, & on lui envoye l'habit Royal avec quoi il va prendre ſon audience de congé. C'eſt-là où on lui donne la réponſe du Roi, & ſon expedition: & c'eſt de cette maniere en géneral qu'on traite les Ambaſſadeurs en Perſe. Je n'en fais pas un plus grand détail, parce que j'aurai occaſion d'en reparler dans la ſuite de ces Rélations. Je remarquerai ſeulement deux choſes ſingulieres ſur ce ſujet.

La 1. que la Calatte qu'on leur envoye eſt d'ordinaire une matiere de different & de chagrin pour eux, de même que dans l'Europe les formalitez des audiences; car on fait ce préſent à l'Ambaſſadeur de plus ou moins de piéces, & ces piéces ſont plus ou moins riches, ſelon le rang que leur Maître tient dans le monde; & c'eſt ſur quoi on n'eſt jamais content. Les Perſans ont pour cela un Céremoniel fort exact, où ils voyent de quelle maniére il faut donner le *Calaat* à toutes ſortes de gens, & particulierement aux Ambaſſadeurs des Princes. Le *Calaat* eſt compté entier & accompli lors qu'il eſt compoſé d'un cheval harnaché, de l'épée, du poignard, & de l'aigrette enſemble, & de deux habits complets,

plets, un d'Eté & un d'Hiver. Les Perſans le donnent de cette ſorte aux Ambaſſadeurs du Grand Seigneur, & du Grand Mogol; mais ils né donnent à ceux d'Europe que l'épée ou le poignard, avec le cheval tout nud, outre l'habit.

La ſeconde ſingularité ſur ce ſujet, eſt que les Perſans comptent pour une grande malhonnêteté, & pour une inſolence même, de toucher aux Lettres des Rois. Ils enferment celles de leur Roi dans des ſacs de broderies de Perles, ou autrement, de peur que les mains ne les touchent; & ſi on leur en preſente des Potentats de l'Europe ſans être dans une boëte d'or, les Miniſtres les rejettent, & refuſent de les preſenter au Roi, en diſant que ce ſont des Lettres ſuppoſées, & que nos Rois n'enverroient pas de cette maniére un ſimple papier cacheté, à un auſſi grand Monarque qu'eſt le leur.

La réponſe qu'on rend à la Lettre d'un Ambaſſadeur contient toûjours par préambule la ſubſtance de celle qu'il a aportée, & de ce qu'il a propoſé & demandé. On commence la Lettre par les qualitez de la perſonne à qui elle eſt écrite, & puis on dit, il eſt venu ici tel ou tel avec vos Lettres, portant telles & telles choſes, ſelon leſquelles il a fait telle & telle demande, & nous avons ordonné de telle ou telle maniere. Si le ſujet de l'Ambaſſade demande quelques ordres exprès du Roi à ſes Gouverneurs, Miniſtres, & Intendans, le préambule eſt auſſi le même, après quoi le Roi mande qu'il a donné ordre de faire ce que l'expoſé requiert.

Je finirai ce Chapitre de la Magnificence

de

de la Cour de Perse par deux articles. L'un touchant toute sa dépense en général, l'autre touchant ses Atteliers en particulier.

Pour le premier, ce que j'en ai appris de plus vrai-semblable, c'est que la dépense de la Cuisine, & de la petite Garderobe du Roi, monte à environ trois millions: celle de ses Atteliers, ou Galleries, à quatre millions: celle de sa Maison, & tout son train, à dix millions: celle des Troupes qu'il paye à treize millions: son Serrail lui peut dépenser aussi environ quatre millions: dont je compte que la sixiéme partie n'est pas payé en argent comptant, le reste étant payé sur des terres assignées, & par des denrées. Les Persans ont en commun proverbe que leur Roi fait mille *tomans* de dépense par jour, & qu'il en a douze cens de revenu. Mille *tomans* font quinze mille écus, & cela feroit seulement environ seize millions & demi de dépense; mais apparemment ils n'y comprennent pas le payement des Troupes.

Quant au second article, qui regarde les Atteliers du Roi de Perse, dont l'établissement a quelque chose de si grand, je ne m'étendrai pas beaucoup dessus, à cause que j'en ai traité amplement dans la description d'*Ispahan*. Ces Atteliers sont appellez *Carcané*, ou Maisons d'Ouvrage. Ils sont au nombre de trente-deux, tous en differens endroits. On est enrollé dans ces Atteliers de cette maniere. L'ouvrier va se presenter au Chef du Corps auquel il veut se ranger: si c'est un Artisan, il s'adresse au Chef de l'Attelier de son métier, avec une piéce de sa façon à la main, qui est d'ordinaire son chef-d'œuvre, & une re-

requête où il expose ce qu'il demande : si le Chef d'Attelier l'agrée, il le meine au *Nazir*, qui est le grand Intendant de la Maison du Roi, avec ses ouvrages & sa requête ; & selon que ce Ministre trouve qu'il est habile ouvrier, il le meine devant le Roi avec ces ouvrages-là, ou il se contente de les lui faire voir ; & selon que le Roi les agrée, il régle les gages & la subsistance de l'ouvrier. Mais c'est toûjours sous la direction du grand Intendant, ce qui se doit entendre seulement pour les arts ; car pour les mêtiers, de même que pour des serviteurs dans les petits offices, le grand Intendant les reçoit au service du Roi de sa propre autorité, & sans en consulter qui que ce soit.

Quand le tems est venu pour recevoir la paye, les ouvriers sont payez par des assignations, comme tous les autres domestiques & serviteurs du Roi. Les Chefs & les Officiers de chaque Corps, ou Attelier, en font la revûe, & en dressent la Liste qu'on va présenter au Général & Surintendant duquel on ressort, lequel le porte au *Nazir*, ou grand Intendant de la Maison du Roi. Il met au bas du Rolle que ceux qui y sont nommez *ont fait leur service durant l'année, & qu'ils meritent d'être payez pour l'année échûe, selon les gages qui leur sont fixez.* L'Intendant, le Controlleur, & les autres Officiers, attestent de leur sein la même chose, & ce Rolle apostillé, qui s'appelle *Tesdic*, c'est-à-dire Verification, se porte à la Chambre des comptes, qui délivre des assignations sur les Provinces, ou sur les Receveurs des biens du Roi, comme je l'ai déja raporté. Tous ces Atteliers s'appellent *Ser-*

Sercaar, mot composé, lequel signifie principes d'actions; & ce terme se dit d'ordinaire des Magasins d'un Grand, & de ses Trésors, parce que les biens sont le premier mobile & la premiere rouë.

CHAPITRE XI.

Des Titres du Roi.

LE titre ordinaire du Roi de Perse est *Cha*, ou *Padcha*, terme qui dans la langue du Païs veut dire *faire les partages*, ou *distribuer*. C'est le plus grand titre qu'on puisse donner en Asie, répondant au titre d'Empereur en Europe. On donne encore au Roi de Perse la qualité de *Sultan* & celle de *Kan*; sur quoi il faut observer qu'anciennement cette derniere étoit un titre d'honneur incommunicable à tout autre dans son Empire. Le titre de *Kan* est le titre de tous les Rois Tartares, que les Mahometans appellent *Katay*. On dit *Kan*, & *Kakan*. Le titre de *Sultan* est le titre particulier du Grand Seigneur. Les Peuples de l'*Orient* disent qu'il n'y a au monde que quatre grands Potentats; le *Kan*, qui est le Grand Tartare; le *Facfour*, qui est l'Empereur de la Chine; le *Cha*, qui est le Roi de Perse; & le *Kaysser*, qui est l'Empereur de Turquie: & comme leurs Historiens ne mettent souvent que les titres de ces Princes, lors qu'ils parlent d'eux, sans y ajoûter leurs noms, on a quelquefois beaucoup de peine à découvrir de qui ils veulent parler, à moins qu'on n'entende bien ces titres-là. Mais tel est l'usage des Orientaux, de tems immemorial; d'où

d'où vient que dans l'Ecriture même vous trouvez que les Rois, hors ceux des Juifs, sont nommez presque toûjours par des noms generiques, qui sont ces titres affectez aux Souverains de chaque Païs. Les anciens Rois d'Egypte sont appellez *Pharaon* : ceux des Amalekites *Agag* : ceux de la Palestine *Abimelek* : ceux de Syrie *Adad* : & ainsi de plusieurs autres qu'on pourroit ajoûter à ces exemples. La même chose se pratique encore aujourdhui en Asie, & en Afrique, & cela vient principalement de ce que les Rois ne mettent point leur nom à la tête de leurs Déclarations & Edits, ni aux ordres qu'ils font expédier. Par exemple, les Ordonnances de Perse ont ces mots seulement pour titre, *Hokm gebon moutab chud*, c'est-à-dire, *un Commandement est sorti de celui à qui l'Univers doit obéïr*. J'ai parlé des titres propres & particuliers du Roi de Tartarie, & du Grand Seigneur. On donne aussi aux Rois Mahometans de l'Afrique des titres differens. Celui de Maroc & de Fez est appellé *Mirelmoumenin*, c'est-à-dire, *le Prince des Fidéles* : celui de Tunis est appellé *Dey*, mot qui vient de *Daye*, c'est-à-dire *nourrice*, & aussi *pere nourricier*; d'autres sont appellez *Cherifs*, qui est le titre commun des Princes Arabes, & signifie *Noble*. Les premiers Empereurs de la Religion Mahometane s'appelloient *Califé*, c'est-à-dire *Lieutenant*, ou *Successeur*, ou *Vicaire*, pour signifier qu'ils tenoient le siége de leur Prophete *Mahamed*. Mais pour revenir au Roi de Perse, voici les qualitez qu'il prend dans ses Lettres patentes : *Soliman*, *Roi victorieux*, *Seigneur du monde*, *Prince très-vaillant*, *descen-*

du

du de Cheic Sephy, de Moussa, de Hassen. Mais les qualitez que ses sujets lui donnent sont bien autres : les voici.

*Le plus relevé des hommes vivans : Source de la Majesté : Source de la grandeur, de la puissance, & de la gloire : Egal au Soleil : Chef des grands Rois, dont le Trône est l'étrier du Ciel : Agent du Ciel dans le monde : Centre du globe de la terre : Objet des vœux de tous les hommes mortels : Dispensateur des bons & des grands noms : Maître des Conjonctions * : Chef de la plus excellente Secte de l'Univers : Seant sur le siége Imperial du premier Etre † temporel, le plus grand & le plus resplendissant : Prince des Fidéles, né & sorti du Trône qui est l'unique Trône de la terre : Roi du premier ordre : Monarque des Sultans & des Commandans de l'Univers : Ombre de Dieu très-grand, répandue sur la face des choses sensibles : Premier Noble, & de la plus ancienne Noblesse : Roi, Fils de Roi, descendant des plus nobles Rois : Souverain, Fils de Souverain, Enfant des plus anciens Souverains, Empereur de tous les tems, & de tous les êtres corporels : Seigneur des révolutions & des mondes : Pere des victoires : Très-heureux Sultan,* SOLIMAN PADCHA, *descendu de Sephy, de Moussa, de Hassen : Prince de la souveraine puissance : Distributeur de Couronnes & de Trônes.*

Quelquefois les titres du Roi tiennent une page, & ces titres ne sont pas, comme l'on voit, pris des divers Etats & Royaumes qu'il posséde, comme il se pratique parmi nous ; mais

* Le sort, la destinée, la fortune.

† *Mahomed.*

mais ce ſont des noms de vertus & de dignitez. Le titre ordinaire que ſes ſujets lui donnent en lui parlant, eſt *Veli neamet*, c'eſt-à-dire, *le Lieutenant de Dieu : celui par lequel Dieu fait la diſtribution de ſes graces aux hommes.*

J'ai obſervé ci-deſſus qu'en Perſe chacun prend comme il veut les plus grands titres, les mettant après ſon nom : mais il faut obſerver ici qu'il n'y a que le Roi qui les puiſſe mettre devant ſon nom ; & c'eſt la diſtinction qu'il y a entre le Prince & le ſujet. Ainſi pluſieurs gens portent le nom de *Sephy Sultan*, d'*Abas-can*, de *Soliman chae :* mais quand on parle des Souverains qui portent ce nom, on tranſpoſe en diſant *Sultan Sephy*, *Chae Soliman*. Il y a pourtant une exception à faire, à l'égard des plus communes qualitez qu'on prend dans le Païs, qui eſt celle de *Mirza*, & qui ſignifie *Fils de Prince*. Les perſonnes du ſang Royal ſe font reconnoître en mettant ce titre après le nom, au lieu que les autres le mettent devant. Par exemple, on dit *Mirza Ibrahim*, *Mirza Aly* ; mais ſi c'eſt une perſonne du ſang Royal, on dit *Ibrahim Mirza*, *Aly Mirza*.

CHAPITRE XII.

Du Palais des Femmes du Roi.

LEs Perſans appellent *Haram*, ou *lieu ſacré*, les apartemens des Femmes, auxquels les Turcs donnent le nom de *Serrail*, qui ſignifie *un Palais*, *un grand logis*. Ce mot de *Haram*, qui eſt Hebreu, ſe trouve en cent en-

endroits des livres de *Moyse*, où il signifie *illicite*, *prohibé*, *interdit*, *abominable*, *exécration*, *excommunication*. On l'a donné en Perse à cette partie du logis que les femmes occupent, pour dire que l'accès en est interdit à tous les hommes, excepté le Maître; & que c'est un lieu sacré, où il n'est permis d'entrer à aucun homme.

On dit ordinairement que le Roi entre quand il lui plaît dans le Serrail de ses sujets sans exception. Je ne sai ce qui en est, car il n'y en a que peu ou point d'exemple. J'ai vû dans des Fêtes, que des grands Seigneurs lui donnoient, qu'il y entroit. On m'a assuré que c'étoit après qu'on l'en avoit prié, & qu'on avoit disposé les choses pour cela. On fait un conte d'un Capitaine de la porte du Serrail, chez le fameux *Iman couli can*, Gouverneur de la Province de Perside, Généralissime des armées de Perse, un des plus puissans sujets dont on ait jamais ouï parler en aucun Païs; C'est que le Roi *Abas le Grand*, dinant un jour chez lui, comme il y venoit fort librement, & sans l'en avertir, & ayant beaucoup bû, de même que toute la Compagnie, il voulut aller faire la siesta dans le Serrail. Ce Capitaine se mit au devant de la porte, & dit au Roi, *qu'il ne se tireroit à quartier que pour son Maître, & n'y laisseroit point entrer d'autre moustache que la sienne*. Le Roi lui dit, *comment ne savez-vous pas qui je suis?* *Oui*, dit-il, *je sai que vous êtes le Roi des hommes, mais vous n'êtes pas le Roi des femmes*. *Abas le Grand* trouva cela fort bon, & le lendemain *Iman couli can*, qui avoit sû la chose après avoir été desenyvré, s'étant allé jetter aux

aux pieds du Roi, en lui disant, *Sire, je vous demande pardon pour ce malheureux, il a mal fait, & dès à present je le mets hors de mon service.* *Abas* lui répondit, *point du tout, il a bien fait; mais je consens que vous lui donniez congé; ce sera à moi à le recompenser*; sur quoi tout aussi-tôt il lui donna un de ces petits Gouvernemens, qu'on appelle une *Sultanie*.

Les femmes sont plus étroitement gardées en Perse qu'en aucun endroit de la terre. On peut dire que les Serrails des Turcs, & celui du Grand Seigneur comme les autres, sont des lieux publics en comparaison. J'en raporte la cause à la luxure, qui est naturelle au climat Persan; & à la Religion du Païs, qui permet de jouïr de toutes les femmes qu'on peut avoir, pourvû qu'elles ne soient pas liées à un autre; car comme le climat est généralement chaud & sec, à ce degré auquel on ressent plus les mouvemens de l'amour, & auquel on est plus capable d'y répondre, la passion pour les femmes y est extrêmement violente; & par conséquent, la jalousie y est aussi plus forte que dans la plûpart des Païs voisins, dans lesquels il paroît manifestement que l'amour se fait moins sentir; comme par exemple, les Païs de Turquie, & des Indes; parce que dans la plûpart de ceux-là la chaleur y est moindre, & que dans ceux-ci au contraire, elle est si excessive qu'elle va jusqu'à épuiser la vigueur. Je trouve toûjours la cause, ou l'origine des mœurs, & des habitudes des Orientaux dans la qualité de leur climat; ayant observé dans mes voyages, que comme les mœurs suivent le temperament du corps, selon la remarque de Galien, le tempé-

rament du corps ſuit la qualité du climat ; de ſorte que les coûtumes ou habitudes des Peuples, ne ſont point l'effet du pur caprice, mais de quelques cauſes, ou de quelques néceſſitez naturelles, qu'on ne découvre qu'après une exacte recherche. Les Perſans fondent leur jalouſie ſur d'autres raiſons : ils raportent que leur Legiſlateur à l'agonie, leur dit pour la derniére choſe, *gardez vôtre Religion & vos femmes.* Paroles que ſes ſectateurs, animez de leur furieuſe jalouſie, ont citées depuis comme un commandement qui autoriſe la cloture de leurs femmes dans ces Serrails, ou Harams, dont les Murs ſont non ſeulement fort élevez, mais quelquefois doubles & triples ; & comme les mœurs des peuples tirent leur origine en partie des dogmes de leur foi, on a appris aux hommes en Perſe qu'il y alloit de la gloire de Dieu, & de leur ſalut, de ſouffrir qu'on jettât ſeulement les yeux ſur les logis où leurs femmes ſont enfermées, & de regarder eux-mêmes vers l'endroit où ſont les femmes de leur prochain. Je me ſuis trouvé pluſieurs fois en voyage, logé aveç des femmes, ſoit en même camp, ſoit en même *Caravanſerai*, & j'y ai remarqué que c'eſt toûjours la coûtume de ſe détourner pour ne paſſer pas devant l'endroit où elles logent ; & ſi par mégarde quelqu'un paſſe auprès, ou en aproche de quelqu'autre maniére, on crie auſſi-tôt pour le faire détourner, ce qu'il ne manque point de faire bien vîte ; car s'il ne ſe retiroit pas promtement, on ſe jetteroit ſur lui, ſans en être repris, ni blamé. Quand on rencontre des femmes ſur les chemins, il faut auſſi ſe détour-

tourner, quoi qu'elles aillent dans des berceaux couverts & fermez de toutes parts. Leur jalousie va encore plus loin, car quand ils enterrent les femmes, ils tendent un Pavillon autour de la fosse, afin que les assistans ne puissent pas voir le corps enseveli que l'on y descend. C'est-là la maniére dont on accoûtume les hommes à fuir les femmes d'autrui. Pour ce qui est des femmes, on leur apprend à faire consister leur honneur, & leur vertu, non seulement à ne pas desirer le commerce des hommes, mais même à n'en avoir jamais vû, & à n'en avoir jamais été vûes, surquoi on leur enseigne qu'en Paradis, *les hommes auront les yeux sur la tête*, afin de ne pas voir les bienheureuses qui appartiendront à d'autres. Les Mahometans ont pour régle générale, *qu'une femme ne doit point voir les hommes qu'elle peut épouser*; par conséquent qu'elle ne peut pas même voir ses cousins, ni les freres de son mari, non plus que les autres. Or comme en général les femmes de considération, & celles qui ne sont pas du dernier ordre, ne voyent jamais d'autre homme que leur Epoux, & leurs fils, & rarement leurs propres fréres, il est difficile de savoir jusqu'où elles portent la passion qu'elles ont pour les hommes; mais il faut croire que le tempérament leur en apprend plus qu'il ne seroit à desirer pour leur repos, dont tout ce qui s'entend dire d'elles est un puissant indice.

Il est donc très-difficile de savoir rien de certain de ce qui se passe dans les *Haram*, ou Apartement des femmes, que l'on peut appeller un monde inconnu, particuliérement ceux du Palais du Roi. Je m'en suis toûjours cu-

rieusement informé pendant les douze ans de tems que j'ai fréquenté en Perse, où je croi avoir eu, si je l'ose dire, plus d'habitudes qu'aucun autre European avant moi, mais je n'ai pû apprendre autre chose sur le Gouvernement ou la police du Serrail du Roi, que ce que je m'en vai raporter, qui aussi à mon avis est à peu près tout ce qu'on en peut savoir; car je puis assurer que même les grands Seigneurs n'en savent pas davantage. Il est vrai que les Eunuques en disent quelque chose aux Officiers du Palais, suivant que l'occasion s'en présente, mais outre que c'est peu de chose, ces Seigneurs gardent chacun si secretement ce qui leur en est confié, & ils sont si discrets qu'on ne les en entend jamais parler que dans quelque pressante occasion.

J'ai observé dans quelque endroit de ce volume que l'apartement des femmes est d'ordinaire le lieu le plus magnifique, & l'endroit le plus voluptueux des Palais de Perse; parce que c'est-là où le Seigneur du lieu est le plus souvent, & où il passe la plus grande partie de sa vie, dans le sein de sa famille. Pour ce qui est de la Police du lieu, j'ai appris qu'on a dans le *Haram* les mêmes offices que dans la Cour; c'est-à-dire qu'il y a des filles revêtues des mêmes titres que les Officiers de la Maison du Roi, & destinées aux mêmes fonctions. Il y en a qui font l'office de Grand & de Petit Ecuyer, qui portent les armes du Roi: d'autres qui font celui de Capitaine de la porte, de Capitaine des Gardes, de Garde du Corps: d'autres qui ont le titre d'Huissier, de Gentilhomme servant, en un mot qui exercent toutes les charges qu'il

y a

y a chez le Roi. On m'a assuré même qu'il y a des offices de guerre, un Général des Mousquetaires, & les autres; mais je ne le sai pas aussi précisément que ce que je raporterai dans la suite. Ce qui est de certain encore, c'est qu'il y a des filles qui font les Offices Ecclésiastiques, comme la priere publique, & qui enseignent comment il se faut aquitter des devoirs de la Religion. On s'imagine bien que ce ne sont ni les plus jeunes, ni les plus nouvelles venuës. Il y a de plus des offices pour toutes les choses nécessaires à la vie, comme des tailleuses d'habits, des cordonnieres, des Maîtresses de Mêtier, il y a aussi des vieilles filles qui exercent la Médecine, & qui préparent les remédes. Il y a *Mosquées* & *Cimetiere* dans ces lieux-là; il y a tout ce qui est dans une ville. En un mot, un *Haram*, est en grand, tout ce que le plus grand Couvent de Nonnes est en petit.

On donne de trois sortes de Titres aux personnes du Serrail. Les filles qui y naissent sont appellées *Begum*, terme qui est le feminin de *Bek*, qui veut dire *Seigneur*; c'est le titre des Princesses du sang Royal. Celles dont le Roi a des Enfans, celles qui sont ses Maîtresses, & celles qui sont dans les hautes charges, sont traitées de *Kanum*, qui est le feminin du mot de *Kan*, qui signifie *Duc*, & qui est le titre des Gouverneurs de Province. Les autres, qui sont d'un moindre rang, ont le titre de *Katun*, c'est-à-dire *Dame*. Les autres sont toutes traitées du nom d'Esclaves.

Le *Haram* du Roi est separé en divers corps ou Palais, qui n'ont nulle communication l'un avec l'autre. Quand le Roi meurt, cel-

les qui ont été comme ſes femmes, ſont miſes dans un quartier à part, & reclûſes-là pour le reſte de leurs jours. Ordinairement on met à la porte de leur quartier une garde d'Eunuques, qui empêchent qu'il n'y entre que ceux qui ſont deſtinez à faire les Meſſages, & à procurer aux Dames leurs beſoins perſonnels. C'eſt ce qui fait que quand le Roi meurt, la nouvelle en jette le Serrail dans le plus affreux deſeſpoir, & y fait pouſſer des cris qui percent les nuës, ce qui ne vient point du tout de l'amour qu'on lui portoit; mais de ce que ſes Maîtreſſes ſont privées de l'eſperance de ſortir jamais de ce lieu-là, & qu'elles vont être enfermées pour toute leur vie. Le principal Eunuque d'une des Tantes du Roi me diſoit en 1675. que le Serrail de *Sephy premier*, Grand-pere du Roi régnant, étoit encore en état, au nombre de dix-huit ou vingt perſonnes, ſeparé, & enfermé dans un Canton du *Haram*. Quand le Roi a un Fils, ou un Frere en âge de faire l'amour, il lui donne une Maîtreſſe à ſon choix, ou pluſieurs, ſelon la complaiſance qu'il a pour lui, & les Domeſtiques néceſſaires, Filles & Eunuques, avec un logement à part dans un quartier du *Haram*, où il eſt relegué. Sa Mere s'y retire ordinairement, avec tout ſon train, pour lui tenir compagnie, & ils n'ont plus de commerce avec le reſte du *Haram*, que par la permiſſion ſpéciale du Roi. Ce pauvre Prince captif eſt là obſervé, ſujet, & contraint, comme un Novice de Convent, & bien plus; car on lui fait entendre, qu'il lui importe de la vie de ſe conduire au gré du Roi, & comme il y va encore plus de cel-

le de sa Mere, & de l'Eunuque qui gouverne sa maison, il n'y a point d'homme sur la terre qui soit moins émancipé, & plus contraint. Il n'ose regarder seulement les Filles dont on ne lui a pas permis la jouïssance, & si l'on le surprenoit en intrigue avec quelqu'une, quand ce ne seroit que d'œillades, l'intrigue seroit fatale à toute la maison, particulierement à l'amante. J'ai ouï dire qu'il en coute souvent la vie dans ces rencontres, & qu'on enterre des filles toutes en vie, pour s'être laissé regarder amoureusement sans en avertir. Pour ce qui est des filles du sang Royal, lors qu'elles ont atteint l'âge où l'on est propre au mariage, leurs Meres employent leur crédit pour les faire marier, ce qui dépend du pouvoir qu'elles ont sur l'esprit du Roi, & de son inclination pour les Princesses; mais ordinairement on ne les marie qu'après avoir passé le feu de la jeunesse afin qu'elles soient plus sages & qu'elles vivent mieux avec leur mari.

Chaque quartier du *Haram* a son Gouverneur particulier, comme je viens de l'insinuer, & tout le Serrail entier est sous le Gouvernement d'un Eunuque auquel on donne la qualité de *Daroga*, ou Prévôt, qui est le titre des Gouverneurs des grandes villes. Cet Eunuque est toûjours quelque vieux Esclave, difforme & fantasque, sous la conduite duquel vous pouvez penser à quel point de jeunes beautez vivent dans le Martyre. On dit que l'ordre, le silence, & l'obéïssance *du Haram* est incompréhensible. Quand le Roi est hors de la ville, il y a encore un Lieutenant de Roi dans le Serrail qui commande sur tout le Palais tout le tems que le Prince est absent,

Digitized by Google

& même sur ses Enfans, & sur ses femmes. L'Eunuque qui étoit de mon tems Gouverneur du Palais, se nommoit, *Aga Chapour*. J'ai eû plusieurs fois à faire à lui: Il étoit savant, & depuis qu'il eut reconnu que *j'avois* quelque litterature, il me faisoit un accueuil plus favorable qu'à la plûpart de ceux qui approchoient de lui. Sa charge le rendoit fort respecté & craint dans la ville; & une recommandation de sa part valoit bien un ordre du premier Ministre.

Le *Haram* du Roi de Perse est incomparable eu égard à la beauté des femmes qu'il renferme; car on y envoye continuellement les plus belles personnes du Royaume. Il n'y entre que des Vierges. Quand on en sait quelqu'une parfaite en beauté, en quelque endroit que ce soit, on la demande pour *le Haram*, & cela ne se refuse point. On se sent trop heureux au contraire d'avoir quelque chose qui soit agréable au Roi, & sur tout quand c'est une fille de qualité, parce que la famille est bien aise d'avoir une parente qui puisse appuyer leurs interêts auprès du Souverain. Lors qu'une fille entre dans le Serrail, on fait un présent à son plus proche parent, & on lui donne une pension Viagere. La moindre est de deux cens cinquante francs: les plus hautes de trois mille écus: les ordinaires sont de deux mille cinq cens livres. Si la fille entre dans les bonnes graces du Souverain, ou comme confidente, ou comme Maîtresse, la pension augmente, & si le Roi en a des Enfans qui vivent, on fait de ce Parent qui à la Pension, un grand Seigneur, & l'on avance tout le reste

reste de sa famille. Il y a des filles de Gouverneurs de Provinces, & des plus grands Seigneurs du Royaume dans le Serrail, mais le plus grand nombre sont Georgiennes, Circassiennes, Iberiennes, & autres personnes de ces Provinces d'alentour, où il semble que la beauté répande ses charmes avec plus de liberalité qu'en aucun autre endroit du Monde.

Le Serrail du Roi est communément une prison perpetuelle, dont l'on ne sort que par un coup de hazard; à peine une fille entre six ou sept peut parvenir à ce bonheur. Les femmes qui ont eu des Enfans n'en sortent jamais, si l'enfant a vêcu quelque tems; car dès qu'il est au Monde, la Mere & l'enfant sont pourvûs d'un apartement separé, & l'on leur fait un train selon le sexe de l'enfant, & selon aussi que le Roi a plus ou moins d'enfans.

Mais ce n'est pas ce qui se passe de pire dans ces Serrails que la privation de la liberté. On raporte en géneral qu'il s'y commet des abominations les plus horribles du Monde, des grossesses étouffées, des avortemens forcez, la vie ôtée à de petites créatures nouvellement nées, en leur refusant le lait, ou d'une autre maniere. Entre toutes les femmes qui deviennent grosses, il n'y a que celle qui porte le premier fils, qui ait sujet de benir son sort, parce qu'elle aura un jour le rang, l'autorité, & le bonheur de Mere de Souverain; mais pour les autres, elles sont reléguées dans un coin du Serrail, chacune avec son Enfant, où elles vivent toûjours dans les transes de les voir priver de la vie, ou de la vûe par l'ordre du Souverain, soit

qu'il ſoit le pere, ou le frere de l'enfant, ce qui eſt un malheur qui ne manque preſque jamais de leur arriver. Delà vient que toutes ces Favorites apprehendent d'avoir des enfans, dès que le Roi a un fils. Le but, ou le bonheur où elles aſpirent toutes, eſt d'être mariées, & c'eſt à quoi elles parviennent par d'aſſidus & par de longs ſervices qu'elles rendent à la Mere du Roi, ou à la Mere du fils ainé, ou au Roi même. La Mere du Roi a toujours des intrigues avec la plûpart des Miniſtres, & Officiers de l'Etat, plus ou moins importantes, ſelon ſon genie & ſon crédit. Ils ne manquent preſque jamais de lui demander *une fille du Haram* pour eux, ou pour quelqu'un de leur fils, comme étant un moyen de gagner ſes bonnes graces, & d'entrer plus avant dans la faveur. Quelquefois on donne de ces belles Captives aux grands Seigneurs, ſans qu'ils y penſent, comme une grace inſigne qu'on leur veut faire: ainſi la premiere fois que je fus à la Cour de Perſe, le Roi envoya une fille du Haram au grand Surintendant de ſa Maiſon, & ſon favori, une nuit qu'il n'y penſoit pas, & qu'il ne s'en ſoucioit gueres, comme il y a de l'apparence; car il étoit âgé & accablé du poids du Miniſtere. Cependant, ſoit par politique, & par complaiſance, ou autrement, il fut trois jours ſans ſortir du Haram pour aller voir le Roi, paſſant tout ſon tems auprès de cette nouvelle Maîtreſſe. Heureuſe eſt celle qui eſt donnée de cette maniere à un grand Seigneur; car elle devient femme légitime & Maîtreſſe de la Maiſon, & elle eſt honorée & traittée comme ſi elle étoit fille du Roi.

On

On marie aussi de ces filles du Serrail pour en décharger le Palais, lors qu'il y en a trop grand nombre, & alors on les donne aux Officiers d'armées, & aux *Tessaouls* & *Capigis*, qui sont comme en France les Gentils-hommes ordinaires, & les Huissiers du Cabinet. Cependant, comme il n'arrive jamais qu'on donne en mariage des femmes qui ont des enfans vivans, & qu'on donne rarement aussi de celles qui en ont eu, ou qui seulement ont été grosses, cela fait que la plûpart de ces filles craignent plus les faveurs du Roi qu'elles ne les desirent, & qu'elles sont au desespoir lors qu'elles en sentent l'effet. Les artifices qui s'employent d'un côté pour éviter la grossesse, & les énormitez qui se commettent de l'autre pour prévenir l'enfantement, sont la matiere de mille contes que l'on fait sur ce sujet. J'ai ouï assurer que le feu Roi Abas second fit un jour brûler vive une de ces belles filles, seulement pour s'être apperçu de cette crainte. Il lui envoya dire une nuit qu'elle étoit de garde d'entrer seule. Elle fit réponse qu'elle avoit son incommodité de femme, & qu'elle n'osoit approcher de sa personne en cet état. Le lendemain il la fut trouver dans sa chambre, elle le voyant entrer, se jetta à ses pieds pour l'empêcher de la toucher incommodée comme elle l'assuroit qu'elle étoit. Le Roi, que son amour rendoit soupçonneux, la fit visiter, & apprit que ce qu'elle disoit étoit faux; de quoi étant outré de colere, il la fit attacher dans une cheminée, & ayant fait mettre du bois à l'entour elle fut brûlée toute vive.

Comme on marie de ces belles personnes

pour récompenſe de leurs bons ſervices, ou par faveur envers ceux à qui elles ſont données, l'on en marie auſſi quelquefois par chagrin, pour les punir, & à deſſein de les rendre malheureuſes. On les donne pour cela à des gens de baſſe condition, ſoit dans la ville Capitale, ſoit dans la Cour. C'eſt de ces femmes-là qu'on apprend des nouvelles du Serrail beaucoup plus aiſément que des Eunuques. J'ai ſû pour moi la plûpart de ce que je rapporte par l'Eunuque de la Tante du Roi, qui avoit été long-tems dans le Serrail au ſervice de ſa Maîtreſſe. J'avois contracté quelque amitié avec lui par la rencontre des affaires que j'avois avec cette Princeſſe, dont il étoit le principal agent. J'avois quelque occaſion de le faire diſcourir ſur ce ſujet, & comme je lui avois fait concevoir que ma curioſité n'avoit d'autre principe que le deſſein d'informer le peuple d'Europe des manieres Perſanes, qui y étoient ſi inconnues, il me parloit ſur le ſujet avec plus de facilité & plus de confiance, qu'il n'auroit fait pour toute autre choſe.

On ſait encore des nouvelles de ce lieu ſi reſervé par des Matrones, qu'on y fait venir, quand les enfantemens ſont difficiles, ce qui n'arrive pas ſouvent, car comme les accouchemens ſont très-aiſés en Perſe, de même que dans les autres Païs chauds de l'Orient, il n'y a point de ſages femmes. Les Parentes agées, & les plus graves, font cet office, mais comme il n'y a gueres de vieilles Matrones dans le Haram, on en fait venir de dehors dans le beſoin. Enfin, on ſait des nouvelles de ce lieu par les nourrices; car les enfans

fans du Roi ne ſont jamais allaittez par leurs Meres. Les Medecins du Roi ont le ſoin de trouver des nourrices, & l'on obſerve ſoigneuſement qu'elles ſoient jeunes, grandes, déchargées d'embonpoint, avec des cheveux noirs, & qu'elles n'ayent pas eu de longues maladies.

La garde du Serrail eſt compoſée de trois corps differens. Celui des Eunuques blancs eſt le premier : ils gardent le dehors ſans approcher des femmes, ni aller aſſez avant dans le Haram pour en être vûs. On eſt jaloux d'eux malgré leur impuiſſance, & cette jalouſie eſt fondée ſur cette raiſon entre les autres que les Dames du Serrail pourroient juger par le teint de ces Eunuques, qu'il y a des hommes plus beaux que celui à qui elles appartiennent, & ſur cela n'avoir pas tant d'amour pour lui. Je paſſe ſur ce qu'on dit que les Eunuques, quoi qu'ils ſoient entierement coupez, ne laiſſent pas d'être encore capables de donner & de recevoir du plaiſir dans le commerce des femmes ; parce que la pudeur ne permet pas qu'on ſe ſouvienne ſeulement de ce qu'on a entendu ſur un tel ſujet. Le ſecond Corps eſt celui des Eunuques Noirs, non pas les Noirs d'Abiſſinie & d'Ethiopie, mais de la côte de Malabar, où le teint eſt gris brun, plûtôt que noir. Ils ont leurs logemens autour de la ſeconde enceinte, où ils ſe tiennent, & d'où ils ſont mandez ſuivant le beſoin que l'on en a. On prend les vieux & décrepits pour approcher les femmes, & pour faire leurs Meſſages : les autres ſont employez au dehors, c'eſt-à-dire à aller & venir, à porter & à travailler. Le troiſiéme Corps

Corps des gardes est celui des filles, comme je l'ai dit : les favorites du Roi, & ses Maîtresses, sont de ce Corps de Gardes ; & il y en a toûjours six en faction nuit & jour, qui servent à tour de rolle une fois la semaine, avec une vieille fille, qui leur tient lieu de Mere, pour les gouverner. Les Filles sont logées separement, ou tout au plus deux dans une chambre, une jeune & une vieille, sans pouvoir se visiter d'une chambre à l'autre, que par permission. Elles ont chacune leur pension payée en argent & en étoffes, leur plat cuit & préparé, & un certain nombre de Domestiques qui va quelquefois jusqu'à quatre & cinq servantes, & deux Eunuques, âgez d'au dessous de dix ans, ou d'au dessus de cinquante. La pension est differente, selon leur emploi, selon leur faveur, & selon la qualité de la personne qui les a données : du reste elles sont traittées toutes de même maniere. On les observe de fort près, de peur, dit-on, qu'elles ne fassent des intrigues, ou des complots, contre leurs Rivales, ou qu'elles ne deviennent amoureuses les unes des autres. Les femmes Orientales ont toûjours passé pour *Tribades*. J'ai ouï assurer si souvent, & à tant de gens, qu'elles le font, & qu'elles ont des voyes de contenter mutuellement leurs passions, que je le tiens pour fort certain. On les empêche d'y satisfaire tant qu'on peut, parce qu'on prétend que cela diminue leurs appas, & les rend moins sensibles à l'amour des hommes. Les femmes qui ont été dans le Serrail rapportent des choses surprenantes de la passion avec laquelle les filles s'y font l'amour, de la jalousie qui y entre,

com-

comme auſſi de celle que les Favorites ont l'une contre l'autre jusqu'à la fureur, de leurs haines, de leurs trahiſons, de leurs mechans tours. Elles s'entr'accuſent & découvrent reciproquement leurs fautes. Celles qui ſont dans les bonnes graces du Roi, comme celles qui lui plaiſent le plus par le chant, par la danſe, ou dans la converſation, ſont la butte de l'Envie & de l'averſion des autres. Chacune a ſes rivales, & les emportées comme je dis ſont celles qui n'eſperent plus de ſortir du Haram, & qui ainſi ſont reduites par deſeſpoir à rechercher les faveurs du Roi, comme le ſeul & unique bien qui leur reſte dans la vie. Ces jalouſies produiſent les plus cruels effets du Monde, car le Roi qui ne trouve parmi toutes ces femmes perfides, ni amour ni attachement ſincere, en dégrade les unes, changeant ces Favorites en Eſclaves, qu'on envoye ſervir aux plus bas emplois, & dans les quartiers reculez du Serrail: il en fait châtier d'autres à coups de verge & de bâton, il en fait tuer, il en fait même brûler les unes, & enterrer les autres toutes vives.

Ce que j'ai le plus oui dire du Haram ou Serrail du Roi de Perſe & des Grands Seigneurs, c'eſt que les femmes s'y ſervent de beaucoup de ſortileges, par leſquels elles prétendent faire haïr leurs rivales, ou les rendre ſteriles, ou ſe faire aimer, & captiver l'eſprit du Seigneur du lieu, & en avoir des enfans. Il eſt certain qu'en beaucoup de Serrails le Maître, durant certains tems, ſe trouve comme enſorcelé d'amour pour une Eſclave noire, ou malfaite, au milieu de pluſieurs perſon-

ſonnes admirablement belles. Les Juifs paſſent pour de grands Sorciers, & comme ils ſont par tout rebuttez de tout le Monde, ils gagnent leur vie du mieux qu'ils peuvent, & s'attirent quelque faveur par ces ſortes de moyens. Je croi qu'ils ſont fâchez de n'être pas auſſi bons ſorciers qu'on les croit, car ils en ſeroient bien plus à leur aiſe. Leurs femmes vont dans les Harams ſous prétexte de vendre des nippes, ou des parfums, ou de rendre d'autres ſervices, & y donnent des breuvages, des receptes, & des avis à toutes les jeunes filles amoureuſes auprès deſquelles elles peuvent s'inſinuer ; mais les Eunuques, qui ſe moquent de ces Philtres, les veillent de près, & il y a grand' peine à gagner ces ſortes de gens, qui ſont d'ordinaire comme autant de vieux Argus, ſans aucune complaiſance, & de très-mechante humeur. Les Maris ſe tiennent auſſi en garde tant qu'ils peuvent contre ces noires fourberies, mais les femmes ſont ſi diſſimulées, & ſi adroites, qu'elles les trompent toûjours, nonobſtant toutes leurs précautions.

Je me trouvai l'an 1672. au mois d'Octobre, avec le grand Surintendant de la Maiſon du Roi, au Magazin des étoffes d'or & d'argent. Le Roi alloit partir pour un long voyage, & je croi que le Surintendant étoit occupé à donner ce qu'il falloit d'étoffes au Serrail pour l'hiver qui approchoit. On mettoit des piles d'étoffes à part, & les Eunuques en emportoient vers le Serrail tant qu'ils en pouvoient porter. Le Surintendant me parut être en colere, & je penſe que c'étoit de

de ce que le Chef Eunuque du Serrail, qui étoit-là, en demandoit plus qu'il n'avoit envie d'en donner : j'entendis qu'en se parlant bas, l'Eunuque disoit, *le Roi a déja eu soixante Enfans vivans*. Ce que je viens de rapporter, & ce que j'ai entendu dire d'ailleurs du Haram du Roi, m'a fait croire que de tems en tems, on diminue le nombre de ces enfans, lors qu'il est devenu trop grand. La Reine Mere préside d'ordinaire sur ces actions barbares, dont l'horreur & les remors sont étouffez par la coûtume. Elle est comme la Surintendante absoluë des Maîtresses & des Favorites de son fils, leur sort & celui des enfans qu'elles mettent au Monde est entre ses mains, & l'on ne peut sans sa bienveillance se conserver long-tems les bonnes graces du Roi. Au reste les Rois de Perse n'épousent jamais de femmes par contract de mariage, comme font leurs sujets. Ses Maîtresses sont ses Esclaves, & tout ce qui entre en son *Haram* est à sa discretion pour en faire ce que bon lui semble.

Ce que je viens de raporter du nombre des Enfans du Roi est tout-à-fait surprenant, & je ne l'eusse pû croire, si je ne l'eusse entendu de si bonne part ; car j'ai ouï assurer en d'autres rencontres que le Roi n'a pas beaucoup de Maîtresses à la fois, & que d'ordinaire, il est durant un long-tems attaché à une seule. Quoi qu'il en soit, la même fécondité ne se trouve pas dans les autres Serrails. On observe géneralement, tant en Perse, que dans tout l'Orient, que la multiplicité des femmes ne peuple pas le monde davantage, & même d'ordinaire les familles sont moins

moins nombreuses en Perse, qu'en France. Cela vient, dit-on, de ce que les hommes & les femmes se mettent trop tôt ensemble, & avant l'âge meur, & que bien loin de ménager leur vigueur, ils l'excitent par des remédes qui les consument à force de les échauffer: les femmes cessent aussi fort vîte d'enfanter en Orient, savoir dès l'âge de vingt-sept ou de trente ans. L'histoire d'*Amurath troisiéme*, Empereur des Turcs, raporte comme un cas fort extraordinaire qu'il eut cent deux enfans.

Quand on fait réflexion sur la coûtume des Persans de tenir les femmes enfermées hors du commerce du monde, & dans des Regions separées, si je puis ainsi parler, on trouve aisément la cause de la difference qu'il y a entre la Perse présentement, & ce qu'elle étoit du tems de *Darius*, &des autres Monarques de ce tems-là, à l'égard des richesses, & de la splendeur; & il y a lieu de s'étonner de ce qu'il s'y trouve tant d'opulence, d'aise, de politesse, & d'autres agrémens qu'il y a aujourdhui. Les Persans disent *que les femmes ne servent que pour le plaisir & pour la géneration*, & ils n'en font aucun cas pour leur adresse, pour leur esprit, & pour leur application à toutes sortes d'ouvrages; aussi ne se mêlent-elles communément de chose au monde, ni même du menage non plus que du reste: elles passent leur vie dans la nonchalance, l'oisiveté, & la mollesse, étant tout le jour ou étendues sur des lits à se faire gratter & frotter par de petites esclaves, ce qui est une des plus grandes voluptez des Asiatiques, ou à fumer le Tabac du païs, qui est si doux que l'on

l'on en peut prendre du matin au ſoir ſans s'entêter ni s'en ſentir : les moins vicieuſes s'appliquent à des ouvrages à l'éguille qu'elles font très-bien : on leur donne leur nourriture toute aprêtée, & quelquefois leurs habits tout faits, comme on feroit à des enfans.

Les Femmes du *Haram* du Roi ne vont jamais en viſite hors de leur Palais, & en général les plus grandes Dames de Perſe ſont celles qui ſortent le moins. Elles font venir les autres chez elles. La maniére dont elles vivent n'eſt pas propre, comme il paroît, à faire beaucoup de connoiſſances, ni à faire de grandes courſes. Une ſœur va voir l'autre, une niéce ſa tante, dans des occaſions extraordinaires, comme pour des nôces, pour des accouchemens, & aux Fêtes ſolemnelles, mais non autrement. Les viſites qu'elles ſe font durent d'ordinaire ſept à huit jours : une femme meine avec elle la plûpart de ſon train, filles & Eunuques, & eſt accompagnée de pluſieurs ſurveillans, Eunuques & femmes, que ſon mari lui donne pour cette occaſion, dont le nombre eſt plus ou moins grand, ſelon la défiance qu'il en a. Les Princeſſes Royales font tous leurs efforts pour être ſouvent mandées au *Haram*, & elles n'en ſont pas plûtôt revenues qu'elles recommencent quelques intrigues pour y retourner, quoi qu'elles y demeurent des huit ou dix jours de ſuite, parce qu'outre le divertiſſement, elles en raportent toûjours de riches préſens. Les maris ſouhaitent auſſi avec ardeur de voir retourner leurs femmes dans ces lieux-là, parce que c'eſt la voye de faire dire au Roi ſecretement tout ce qu'ils veulent, & d'avancer

leurs

leurs fortunes. Les femmes, qui ont servi dans le Serrail, aiment fort aussi par la même raison à y faire des visites ; mais comme il faut être mandées, ces visites sont peu frequentes. Pour les Femmes des Grands qui n'y sont pas connues, on les y fait venir rarement. On dit que le Maître du Haram ne va point voir sa Femme tandis qu'elle a des visites, à moins que ce ne soient des femmes qu'il a déja vûes, ou qu'il peut voir, comme sa mere, sa sœur, ou sa tante.

CHAPITRE XIII.

Du Courouc, ou de la défense d'approcher des Femmes.

APrès avoir dit de quelle maniere on garde les Femmes dans le logis, il faut dire comment on les garde quand elles vont en voyage, ou qu'elles rendent des visites.

Lors que les Femmes de qualité sortent du logis & vont à la ville, ce qui n'arrive guére que de nuit, un nombre de Cavaliers marchent cent pas devant, & un autre nombre cent pas derriere, criant *courouc*, *courouc*, mot Turquesque qui signifie *défense*, *abstinence*, & qui dans cet usage veut dire *que le monde se retire*, & *que personne n'approche*. Cette voix fait peur en Perse, & l'on ne se le fait pas dire deux fois : Chacun fuit comme si un Lion étoit déchainé. Des Eunuques, aussi à cheval, avec de longs bâtons à la main, marchent entre ces Cavaliers & les Femmes, pour donner sur ceux qui ne se sont pas retirez, ce qu'ils font avec plus ou moins de fureur, sui-

vant

vant la qualité de la Dame qu'ils conduisent. Mais, comme je le dis, il est rare que les grandes Dames sortent avant minuit, soit qu'elles aillent faire des visites, soit qu'elles en reviennent. Le *courouc* qui se fait pour les Femmes du Serrail du Roi est tout-à-fait terrible; car il y va de la vie à tout homme de se trouver sur leur chemin, ou dans l'espace qu'on interdit, qui est toute l'étendue dans laquelle on pourroit appercevoir les chameaux qui portent ces belles femmes-là. Si c'est dans la ville qu'elles passent, on défend la ruë par où se fait la marche, & les ruës les plus proches à droit & à gauche, lesquelles avec cela on environne de *canaat*, qui sont ces tentes droites dont on enferme les quartiers & les pavillons à la campagne, comme si c'étoient des murailles: & cela, afin que quelques gens, par inadvertence, ne se trouvent dans l'espace défendu, & qu'il ne leur en coûte la vie; mais si elles vont à la campagne, on chasse tous les hommes des villages à une lieuë à l'entour de leur route, un demi jour avant qu'elles passent. Il y a un Régiment du corps des Mousquetaires destiné particulièrement à cette fonction, qu'on appelle *Koroktchi*, & c'est le Général des Mousquetaires qui lui donne les ordres, lesquels lui sont portez par le Capitaine de la porte du Serrail, qui les reçoit des Eunuques. Ils vont le jour précedent battre l'estrade, & avertir les hommes qu'à telle heure ils ayent à s'enfuïr chacun de chez soi, parce que les Femmes du Roi doivent passer, & si quelqu'un faisoit de la résistance, ils le tueroient sur la place, & en seroient fort loüez. Deux heures devant que le

le Serrail sorte, ces *Korokhchi* retournent aux mêmes lieux, & d'abord font des décharges de mousqueterie pour avertir de se retirer incessamment, ce qu'ils continuent de faire sur la route & aux environs, afin que ceux qui seroient dans les montagnes ou dans les trous fussent avertis; car ce signal du mousquet est connu comme le sont ceux du canon ailleurs. Une heure après les Eunuques blancs se mettent en campagne, & battent aussi l'estrade, & s'ils rencontrent quelque homme dans l'espace défendu, ils le mettent à mort. Il y a plusieurs exemples de cette cruauté, & l'on dit, entre les autres, du Roi *Abas second*, qu'étant en voyage, il arriva qu'un de ces valets qui tendent les pavillons se sentant las, se jetta sous un des pavillons qu'il avoit aidé à dresser pour le Serrail, à dessein d'y reposer, jusqu'à ce que tout le reste fût fait, & qu'il fallut se retirer; mais s'y étant endormi pour son malheur, & les Eunuques qui font l'avant-garde étant arrivez au camp, & faisant la ronde, trouverent ce miserable couché de son long & endormi. Ils le roulerent dans le tapis sur lequel il dormoit, & l'enterrerent vif. Dans une autre rencontre, un Cavalier qui s'étoit aussi endormi dans un endroit de montagne, la nuit, au tems que ces signaux se donnoient, se rencontra le matin à la vûe du Serrail du Roi. Il se douta de ce que c'étoit, trouvant le chemin desert, & aussi-tôt il descendit de cheval, s'envelopa la tête de sa casaque en plusieurs doubles, & se jetta en terre étendu sur la face; mais cela ne lui servit de rien, les Eunuques le mirent en piéces. Du tems de *Sephy premier*, un pauvre vieillard qui

qui n'avoit pû avoir justice d'une sentence injuste du Président du Conseil, par laquelle il perdoit tout son bien, résolut de prendre le tems que le Roi devoit passer par son quartier avec ses Femmes pour lui présenter sa requête. Il s'imaginoit que sa grande vieillesse le devoit faire passer pour Eunuque, mais il se trompa, *Sephy* le perça lui-même de deux coups de flêche. Je me suis trouvé à la Cour dans un tems où le Serrail sortoit presque tous les jours. Le Roi, jeune, & nouvellement venu au monde, par maniere de dire, ayant été enfermé toute sa vie dans un Palais sans en sortir, & sans y voir d'autre homme vivant que son Pere, avec sa Mere, & ses Maîtresses, donnoit aux Dames qui avoient été ses compagnes de prison, & qui avoient eû leur part de ses frayeurs, tous les plaisirs qu'elles demandoient. On peut juger aisément que les principaux étoient de courir la ville & les champs. Ces divertissemens me firent deux fois coucher hors du logis, & m'en firent une fois sortir à minuit subitement ; car quand l'envie en prend aux Dames, on fait sortir de cette maniere les gens de leur logis, & de leur lit, pour s'enfuïr où bon leur semble, pourvû que ce soit hors de l'enceinte de la route marquée pour le Serrail. Qu'il neige, qu'il pleuve, ou qu'il gêle à pierre fendre : qu'il faille passer des bourbiers jusqu'à mi-jambe, c'est à quoi l'on n'a aucun égard ; & il faut que tous les hommes fuïent, depuis l'âge de sept ans, malades ou non : on laisse la maison à la garde des femmes, s'il y en a, ou bien on la ferme à la clef. Il y a des vieillards qu'on hazarde de garder couchez parmi

les femmes, & des malades alitez, & pourvû qu'on n'en sache rien il n'en arrive pas d'accident. La ville d'*Isspahan* en fut quitte pour deux semblables corvées durant le tems dont je parle; mais pour les fauxbourgs, & sur tout pour *Julfa*, on lui donnoit ces desagreables serenades tous les dix ou douze jours, pendant deux années, qui furent les premieres du régne de ce Roi, après quoi cette furieuse passion d'amour qui le faisoit condescendre à toutes les fantaisies de ses Maîtresses, se rallentit, & peu à peu le Serrail n'eût plus la liberté de courir hors de son enceinte ordinaire.

Quand le Roi est à la campagne, les ordres pour le passage du Serrail sont aussi proclamez une demie journée devant, & quand l'heure de sortir du camp est venue, chacun monte à cheval, fait tomber son pavillon à bas étendu sur le bagage, & s'enfuit: & lors qu'on sait que le Serrail est passé, on retourne chacun à son quartier, où tout se trouve dans l'état qu'on l'a laissé; mais pour l'ordinaire, on fait aller les Femmes de nuit par une route éloignée du grand chemin, afin de ne pas fatiguer la Cour, & c'est comme je l'ai vû pratiquer à *Abas second*.

Durant le régne de son Successeur on introduisit aussi pour les Femmes la défense de se trouver à la rencontre du Serrail, à dessein d'empêcher qu'il ne s'en trouvât quelqu'une qui donnât de l'amour au Roi. Les Chrétiennes Armeniennes ont été cause de cette défense, parce que quand le Roi se promenoit par le bourg de *Julfa* avec son Serrail, elles se presentoient toutes au Roi dans les plus

plus superbes ajustemens, les unes avec des requêtes en faveur de leurs maris, les autres sous prétexte de voir; mais en effet, cherchant à être vûes, & à plaire. On conte qu'*Abas second* fut ainsi touché par les agrémens d'une Armenienne, femme d'un des principaux de *Julfa*, & dont le pere, nommé *Cojavattan*, en étoit le Prevôt. Le mari étoit en voyage depuis deux ans, lors que le Roi alla chez lui avec ses Femmes, pour voir les beautez de son logis. La femme en étoit avertie, qui reçût le Roi si galamment, & le traita avec tant de grace, qu'il en devint amoureux, & l'enleva. On assure que c'est là le seul exemple qu'il y ait que les Rois de Perse ayent enlevé des femmes mariées. J'ai ouï conter qu'un jour, avant cette défense à l'égard des Femmes, celles de *Julfa* se mettant ainsi à courir après le Roi, parées & ajustées de leur mieux avec les affetteries de femmes qui veulent toucher, une des Dames du Serrail leur cria tout haut: *Coquettes effrontées, ne vous est-ce pas assez d'avoir chacune vôtre homme, sans que vous veniez vous mêler parmi nous qui sommes quatre cens après un seul, pour nous l'enlever?*

Lors que les Femmes du Roi vont avec lui, elles montent toutes à cheval, ce n'est d'ordinaire que pour la promenade, mais quelquefois on va aussi chez les Armeniens cherchant les belles filles: ceux qui en ont à marier les cachent; mais comme c'est la coûtume entre les Armeniens de marier leurs enfans dans le plus bas âge, & souvent au berceau, le Roi n'en trouve gueres qui soient propres à enlever; car on a du respect pour

 cel-

celles qui ſont fiancées, & l'on n'y touche point. Ces recherches dont je parle, ſervent ſouvent d'occaſion à des crimes énormes parmi ces mauvais Chrétiens; c'eſt que ſouvent ils ſe rendent délateurs les uns contre les autres, en déclarant que tels ou tels ont caché leurs filles qui ſont belles, & en découvrant même le lieu où elles ont été cachées.

CHAPITRE XIV.

Des Eunuques.

LES Perſans appellent les Eunuques *Coja*, mot qui ſignifie *vieillard*, *ancien*, ſoit parce qu'ils conduiſent & gouvernent les affaires Domeſtiques, comme font les vieillards, ſoit parce qu'ils ne peuvent non plus uſer de femmes que les plus vieilles gens. Il y en a un grand nombre dans tout le Royaume de Perſe, & on peut dire en quelque maniére qu'ils le gouvernent, & qu'ils en ſont les Maîtres, parce que dans toutes les grandes Maiſons, & dans celle du Roi, plus qu'en nulle autre, ils ont la confiance du Maître, la garde de ſon bien, & le maniment de ſes affaires. Les femmes ſont particuliérement ſous leur inſpection, & comme ſous leur tutelle. Ils commandent l'entrée & la ſortie du *Haram*, qui eſt l'habitation des femmes, ou pour mieux dire leur priſon, & ils les accompagnent par tout, c'eſt-à-dire au bain, & en viſite. Ils n'ont pas la liberté néanmoins d'entrer dans leur chambre, quand elles y ſont ſeules. Les Eunuques dans les grandes Maiſons ſont auſſi les Précepteurs & les Gouver-

ver-

verneurs des Enfans. Ils leur aprennent d'abord à lire, à écrire, les principes de leur Religion, & les Elemens des Sciences; & lors que leurs pupiles ont besoin de plus habiles Maîtres, ils leur servent de Gouverneur, les accompagnant par tout sans les perdre de vûe. Les fils du Roi, qui ne sortent jamais du Palais des femmes, que pour monter sur le Trône, n'ont point d'autres Regens, ni d'autres Maîtres.

J'ai vû des Eunuques fort savans, & il faut qu'il y en ait dans le *Haram* du Roi qui soient habiles dans les Arts Mécaniques. Le feu Roi savoit dessiner & peindre dès sa jeunesse. Il me le montra dans des modelles de grands bijoux qu'il me donna peu avant sa mort, qu'il avoit faits de sa main, comme il me le fit dire, & qui étoient au pinceau, & aussi bien faits que de la main d'un peintre. Il entendoit bien aussi à tourner en bois, & en pierre; choses qu'il ne pouvoit avoir aprises que des Eunuques. Cependant ils ne sont propres que dans les grandes & riches Maisons, n'ayant pas assez de vigueur de corps pour les services Mécaniques. Les Eunuques coûtent beaucoup à achetter & à entretenir. Ceux qui sont âgez de huit ans, jusqu'à seize, se vendent depuis mille francs jusqu'à deux mille, selon qu'il est bien fait, selon son Esprit, & selon son Education. On n'en veut guere au dessus de cet âge, parce qu'on les coupe jeunes, c'est-à-dire entre sept & dix ans, après quoi ils sont aussi-tôt vendus, & ils ne changent gueres de Maître, parce que quand ils sont une fois entrez dans une Maison, on les range à leur devoir par des châtimens

ſeveres s'il en eſt beſoin, avec quoi on les forme à l'humeur de ceux qu'ils ſervent; & comme ils voyent bien d'un côté que leur bonheur dépend de leur Maître, puis qu'ils ſont ſes Eſclaves, & qu'il eſt l'arbitre de leur ſort; & de l'autre qu'ils ne peuvent prétendre à ſa bienveillance, & à ſa confiance, que par un bon ſervice, ils ſe rendent capables de le lui rendre tel de tout leur pouvoir, & ils y réüſſiſſent d'ordinaire ſi bien qu'ils manient & gouvernent tout.

Les Eunuques viennent tous des Indes, la plûpart de la Côte de *Malabar*, où le teint eſt gris entre le noir & le blanc. Il en vient auſſi du Golphe de Bengale, où le teint eſt olivâtre. Il y en a peu de Negres, ſoit d'Afrique & d'Ethiopie, & encore moins de blancs de Georgie & de Circaſſie. Le Roi ſeul en peut avoir de blancs, & les perſonnes à qui il en donne, comme les Princeſſes de ſon ſang. Je n'en ai pas vû à d'autres. Le nombre des Eunuques dans les Maiſons des plus grands Seigneurs eſt d'ordinaire de ſix à huit. Dans celles des Seigneurs de moindre qualité, il eſt de trois à quatre, & dans les Maiſons des gens ſimplement riches, il y en a une couple. On en compte juſqu'à trois mille au ſervice du Roi, la plûpart dans ſon Palais, & quelques uns dans les Maiſons que le Roi a deçà & delà. C'eſt la jalouſie que les hommes ont pour les femmes en Orient qui a produit cette invention cruelle & dénaturée de faire des Eunuques; mais quoi qu'ils ne fuſſent deſtinez d'abord qu'à garder les femmes, on les a trouvez propres pour d'autres ſervices, & pour les plus grandes affai-

res.

tres. En effet, les Eunuques étant par l'état où on les met, beaucoup moins sujets aux passions de l'amour & de l'ambition, les grandes sources des desordres de la vie civile, ils doivent être moins emportez que les autres hommes; & comme ils ne sont chargez ni d'enfans, ni de femmes, ni de parens même, puisqu'outre qu'ils sont tous nez de gens de néant, ils ne savent la plûpart de quel païs ils sont, & qu'ainsi ils n'ont à songer qu'à la subsistance de leur corps uniquement; il est évident qu'ils doivent être attachez à leurs fonctions plus fortement que les autres hommes. On peut ajoûter que les Eunuques n'ont pas même les rélations de l'amitié, à cause que de la maniére dont ils vivent ils ne trouvent gueres ni les occasions, ni le tems de faire des amis. Ce que je raporte des Eunuques est sur tout vrai de ceux de Perse, comme étant des Esclaves amenez d'un autre monde; de maniére que tous leurs desirs, & toute leur étude se raporte uniquement à leur Maître: aussi trouve-t-on dans le Païs, qu'ils sont sans exception plus rusez, plus secrets, plus retenus, plus fidéles, & même plus prudens que les autres hommes; mais en échange ils sont cruels, vindicatifs, impitoyables, dissimulez, lâches. Il est assez rare de leur trouver de vrai courage, quoi que la Cyropedie dise que les Eunuques sont plus fidéles, & aussi courageux que les autres hommes. Quelques gens assurent, comme je l'ai déja remarqué, qu'il y a des Eunuques qui ressentent la passion de l'amour, & qui recherchent le commerce des femmes: l'on en donne pour preuves que lors qu'ils parviennent au Gouverne-

 ment

ment de l'Etat (chose qui n'arrive que fort rarement pourtant) ils ont tous un Serrail. Je ne saurois dire ce qui en est; car pour cette preuve, elle ne me paroît pas convaincante, puis qu'il y a tant de commoditez à avoir un Serrail, parce que parmi les Persans, c'est un lieu retiré & sacré, où personne n'ose entrer; que l'on ne peut être à l'aise, ni gouter aucune douceur dans la vie sans en avoir. Ce que je puis dire de certain, c'est qu'on assure généralement en Orient, que les femmes haïssent les Eunuques à la mort, comme des argus qui veillent sur toutes leurs actions. J'observerai pour la fin que la coupe des Eunuques est une operation qui cause la plus vive douleur; mais qu'on fait assez sûrement sur les jeunes Enfans: elle est très-dangereuse dès qu'ils ont quinze ans passez; un en quatre en réchape à peine, & il faut six semaines de tems pour guerir la playe.

CHAPITRE XV.

Du Corps Ecclesiastique.

J'Aurois intitulé ce Chapitre *du Gouvernement Ecclesiastique*, si les Ecclesiastiques Mahometans, avoient un Gouvernement séparé; mais leur juridiction est toute entiere dans la main du Magistrat, ou pour dire mieux la chose, la Magistrature est composée d'Ecclesiastiques, parce que les Persans croyent que la puissance Ecclesiastique a originairement le droit d'exercer la justice, & que c'est elle seule qui par l'institution de Dieu en doit être revêtuë, comme je l'ai fort am-

amplement expliqué au commencement de ce livre; ce qui fait que parmi eux le Droit civil est un & même avec le Droit canon, comme je le dis en traitant du Droit civil.

Le Corps Ecclesiastique est composé du *Grand Pontife*, de *l'Ancien de la Loi*, *du Cazi*, *&* *du Moufty*, qui sont aussi les Magistrats du Droit Civil, & les Juges ordinaires, comme dans le Gouvernement des Juifs. Je commencerai par leur dignité, & par leurs fonctions.

Le grand Pontife s'appelle *Sedre*, terme Arabe qui signifie *la partie anterieure du Corps*, & particuliérement celle que nous nommons la *poitrine*, mais qui dans l'usage veut dire *haut* & *éminent*, comme *Sedre Nechin*, *assis au haut rang*; *Sedre el moutchi*, le septiéme Ciel, qu'ils tiennent le plus élevé de tous, ou plûtôt le plus haut lieu de Ciel. On s'en sert aussi pour dire *cuirasse*, & en ce sens même l'allusion est assez raisonnable, le *Sedre* étant défenseur de la Religion. Il a chez les Persans tout le pouvoir, & même plus grand, que le *Muphty* a chez les Turcs. Les titres ordinaires qu'on lui donne sont *Roi du Droit & de la Religion: Chef de l'Eglise véritable: Substitut de Mahomed, & Lieutenant des Imans*, qui sont les premiers *Caliphes*. Les gens d'Eglise, & tous les Dévots de la Perse, tiennent que la domination des Laïques est un établissement violent & usurpé, & que le Gouvernement Civil apartient de droit au *Sedre*, & à l'Eglise. La principale raison dont ils appuyent cette créance, est que *Mahomed* étoit Prophete & Roi tout ensemble, & que Dieu l'avoit constitué sur le Spirituel & sur le

 Tem-

Temporel ; mais l'opinion la plus généralement reçûe est que la Royauté, telle qu'elle est dans la main des Laïques, tire son institution & son autorité de Dieu : que le Roi tient la place de Dieu, & des Prophetes, en la conduite des Peuples ; & quant au *Sedre*, & à tous les gens de Loi, qu'ils ne se doivent point mêler du Gouvernement Politique : que leur Juridiction est soumise à l'autorité Royale ; même dans les choses de la Religion. Cette derniere opinion prévaut, au lieu que l'autre n'est tenue que des Ecclesiastiques & de ceux qu'ils obsedent, auxquels le Roi & les Ministres ferment la bouche comme il leur plaît, & qu'ils font obéïr en tout. De cette maniére, le Spirituel est aujourdhui tout-à-fait soumis au Temporel ; au lieu que dans les premiers siécles du Mahometisme le Temporel n'étoit que le Ministre du Spirituel : c'étoient les Pontifes qui portoient la Couronne & le Sceptre, & il n'y avoit d'autre Code que l'*Alcoran* seul. On a joint depuis à l'*Alcoran*, l'interprétation qui en a été faite par les *Imans*, les douze premiers descendans de *Mahomed* en ligne directe de Pere en Fils : de maniére que l'*Alcoran*, & cette Interprétation des *Imans* est présentement le corps du Droit Civil & Canon des Persans, leur Code & leur Digeste ; & de maniére aussi que la Théologie & la Jurisprudence sont chez eux inseparables, & une même profession.

Le *Sedre* est le Juge suprême dans toutes les matieres Ecclesiastiques, & dans toutes les Causes Civiles qui ont quelque raport avec le spirituel, & le Chef de tous les biens consacrez au culte de la Religion, & à l'entretien

de

de ses Ministres. Il ne dispose pourtant pas à son gré de ces biens-là, y ayant une Chambre des Comptes de l'Eglise qui intervient dans l'administration & dans la distribution qui s'en fait; mais il en est pourtant le Chef. Il avoit ci-devant la Collation des Bénéfices seul, ou son Lieutenant en sa place, lors que le Roi n'en avoit pas repris la disposition; mais cette pratique avoit introduit beaucoup d'abus, parce que la faveur ou le caprice, les présens ou les promesses étoient les moyens ordinaires pour obtenir les Collations. Le Roi *Abas second* remédia fort à cet abus; & comme il ne pouvoit goûter le grand pouvoir & le grand maniment du *Sedre*, il forma le dessein d'abolir cette charge, & pour cet effet il la laissa vacante durant les dix-huit derniers mois de son régne, ayant pris le *Sedre* pour en faire le premier Ministre de l'Etat. Le Roi son fils, loin d'abolir la charge, suivant le projet de son Prédecesseur, l'a separée en deux comme elle avoit déja été autrefois, faisant deux *Sedres*, l'un qui est le Surintendant des biens leguez par les Rois, qu'on appelle *Sedre Kasseh*, ou *privé*, & *particulier*, l'autre qui est le Surintendant des biens leguez par les particuliers qu'on appelle *Sedre Aam*, c'est-à-dire *Pontife Universel*. Ce partage a fort diminué l'éclat & la puissance de ce Pontificat, & ce qui y est assez remarquable, c'est que le Pontife particulier prend son rang devant le Pontife Universel. Avant que la charge fût separée, le grand Pontife s'appelloit *Sedre Moukoufat*, mot qui vient de *Vakfe*, qui signifie à la lettre *forain*, & *étranger*, & qui se prend aussi pour *écarté*

& *aliené* & pour *arrêté & fixé*, c'est-à-dire qui n'est plus sujet au changement ordinaire des choses du Monde, ce qui dans l'usage veut dire legué à l'Eglise ou consacré. Ces deux Pontifes ont chacun leur Tribunal separé, égal en autorité, mais le Sedre du Domaine a le rang de la maniere que je dis, & son administration est plus considerable, parce qu'il manie les Legs Royaux, qui sont en plus grand nombre. Le *Sedre privé* tient le second rang entre les Grands du Royaume, il est à la gauche du Roi dans les seances où il se trouve, le premier Ministre étant à la droite, & au dessous de lui est le *Sedre Universel.* Ces Pontifes vont toûjours prendre seance aux assemblées Royales, mais ordinairement ils n'y demeurent gueres; car comme la Religion Mahometane défend sévérement le vin, & qu'elle interdit aussi la Symphonie, ils se retirent dès qu'ils voyent que le Roi fait venir du Vin, ou que les instrumens de Musique vont commencer. Le Roi se prive quelquefois de ce plaisir à leur consideration, ou bien il le differe de quelques momens, pour retenir ces Pontifes plus long-tems, afin de leur faire plus d'honneur.

Quant au troisiéme Magistrat, qu'on appelle *l'ancien de la Loi*, les Persans le nomment *Cheic-el-islam*, terme composé de deux mots Arabes, *Cheic*, qui est le nom qu'on donne aux Chefs de Communautez & aux personnes qui ont de la direction dans les matieres spirituelles: & *islam*, qui signifie *le consentement & la deference que l'on rend aux ordonnances divines, en s'y assujettissant de l'esprit & de la volonté.* Ce terme s'employe aussi pour dire

la Religion, ce qui eſt au fonds la même choſe. Ce Magiſtrat, nommé *Cheic-el-iſlam*, eſt juge de toutes les cauſes civiles, & de toutes les autres qui ont quelque connexion avec le Civil. Sa charge fut créée autrefois pour être ſubordonnée à celle de *Cazy*, qui eſt le premier Juge Civil dans tous les Païs où la Religion Mahometane domine, & qui a tant de pouvoir & d'autorité en Turquie; mais par le crédit que les *Cheic-el-iſlam* avoient à la Cour, ils ont attiré tant de ſortes d'affaires à leur Tribunal, qu'il eſt aujourdhui fort élevé au deſſus de l'autre, & qu'on le conſidere comme le premier & le plus Juridique Tribunal. Les limites des Juridictions ſont très-mal marquées en Perſe; cependant il n'arrive jamais entre les Tribunaux aucun conflict de Juridiction, parce que les Juges les plus en faveur tiennent les autres en ſujettion, & les gouvernent comme ils veulent. La Cour, bien loin de remedier aux deſordres qui ſe commettent là-deſſus, en eſt le premier mobile, & leur donne ſous-main tel mouvement qu'il lui plaît. Elle ne veut pas qu'il y ait d'autorité qui ne dépende abſolument d'elle, & qu'elle ne puiſſe étendre, ou reſſerrer comme bon lui ſemble; cela fait que les Juridictions Eccleſiaſtiques & les Civiles, empiétent les unes ſur les autres à toutes occaſions. On en voit un grand exemple au *Cheic-el-iſlam*, & au *Cazy*; car quoi que d'Inſtitution leurs charges ſoient ſimplement Eccleſiaſtiques, ils ſe ſont emparez toutefois des Tribunaux civils, & ſont à preſent les Adminiſtrateurs abſolus de la Juſtice dans les matieres civiles. Le moyen dont ils ſe ſont ſi heureuſe-

L 7 ment

ment servis pour y parvenir, est d'avoir fait entendre, que *tout le Droit positif avoit sa source & son fondement dans l'Alcoran : que l'Alcoran est le Forcoon*, c'est-à-dire, *le livre qui distingue le bien d'avec le mal, ce qui est juste, d'avec ce qui ne l'est pas : que les Mahometans ne pouvoient recevoir d'autre Droit écrit que celui qui se trouve couché dans ce divin livre, & que nul ne le pouvoit mieux entendre, ni en mieux expliquer les ordonnances que les Ecclesiastiques.* C'est sous cette couleur, que les Sedres ou grands Pontifes, pareillement font de si puissans efforts pour attirer à leurs Tribunaux autant de causes civiles qu'ils peuvent. Au reste, il y a rarement appel de l'un de ces Tribunaux à l'autre, mais il y en a d'eux tous au *Divan bequi*, qui est le Souverain Chef de la Justice civile & criminelle, dans ce Royaume, son tribunal étant qualifié *Divan ali*, le tribunal haut, c'est-à-dire Souverain.

Pour ce qui est du *Cazy*, mot qui veut dire *arbitre*, & *décidant*, c'étoit anciennement le premier & l'unique Magistrat du Droit Civil. La Loi Mahometane l'a ainsi établi ; & chez les Turcs, où il conserve presque toute son autorité, il est le grand Juge, & le Souverain Jurisconsulte : mais il n'en est pas de même en Perse. Le Cazy y a peu de pouvoir depuis quelques siecles, qu'on a pris à tache de l'abaisser, afin qu'il ne fit plus d'ombrage à l'autorité politique, comme il faisoit auparavant. Le moyen qu'on a emplóyé pour cela a été de créer les charges de *Pontife*, & *d'Ancien de la Loi*, dont je viens de parler, qu'on a autorisées aux mêmes fonc-
tions

tions que la charge de *Cazy*, mais qui sont en plus haute considération, à cause du credit auquel ceux qui en sont revêtus parviennent ordinairement par la grandeur de leurs alliances ; car d'ordinaire le *Sedre*, & le *Cheit-el islam*, épousent des filles du sang Royal, & cela arrive ainsi depuis long-tems. Les Mahometans scrupuleux & zelez pour leur Loi préferent toûjours le Ministere du Cazy à celui des autres Juges, sur tout pour certains actes, comme les Testamens, les Contracts de mariage, & les actes de repudiation ; mais dans les procès ordinaires, les autres Magistrats ont la main plus longue, & ils les font presque tous venir à leur Tribunal ; cependant il n'apartient pas moins de droit au Cazi, comme je le dis, de juger des differens qui arrivent sur les Contracts qu'il passe, que de les passer, & de juger aussi des torts que les particuliers se font les uns aux autres, sur ce qu'on appelle *le mien & le tien*.

A l'égard du *Moufty*, dont le caractere est si grand, & la puissance si reverée dans les Etats du Grand Seigneur, il ne s'attire que du respect en Perse, sans y avoir aucune autorité. Ce mot de *Moufty*, qui signifie un *Oracle*, un *homme qui décide absolument*, veut dire à la lettre *Ouvrant*, & *Déliant*, à cause qu'il est le Chef de la discipline Ecclesiastique. C'étoit à lui à resoudre les cas de conscience dans les premiers siecles du Mahometisme, à imposer les peines & les penitences des pechez contre la Loi, & à en donner l'absolution : mais les Mahometans s'étant divisez en plusieurs sectes dès que leur Instituteur fut

fut mort, celles qu'embrasserent les Persans & les Turcs, qui sont les principales, affectérent des pratiques differentes, afin d'être mieux distinguées, & d'empêcher un nouveau melange; & quoi qu'au fonds ils ayent gardé les mêmes régles de Justice, la même forme de Droit, & les mêmes fonctions de Judicature, ils leur ont partagé differemment les rangs & les fonctions; car parmi les Turcs c'est le *Mufty* qui est le grand Magistrat de la Loi, aux Indes c'est le *Kasy*, en Perse c'est le *Cheic-el-islam*. La fonction de *Mufty* de Perse est reduite aujourdhui à resoudre les cas qu'on lui propose, & à donner son avis sur les consultations des Juges, lesquels ils suivent ou rectifient comme il leur plait, & à cause de cela, c'est d'ordinaire un homme fort savant qu'on met en cette charge. Le Roi le nomme, & on le choisit le plus accommodant & le plus facile qu'il se peut, afin qu'il ne soit pas trop ferme dans ses décisions; car comme je l'ai dit, si la puissance Souveraine ne tenoit la bride, par maniere de dire, à ces fougueux Ecclesiastiques, ils ne voudroient souffrir d'autre Religion que la leur, & un Etranger ne pourroit vivre un seul jour avec eux: en un mot ils voudroient donner la Loi à tout le monde.

Ces Magistrats ne jugent pas en corps en même lieu: chacun a son Tribunal à part, & quiconque a un procès, choisit celui des Magistrats qu'il veut, selon l'accès qu'il a auprès de lui, ou pour quelques autres raisons particulieres, il s'y adresse, & y est jugé de la maniere que je le rapporterai au Chapitre suivant.

Les

Les autres Dignitez & offices Ecclesiastiques, n'ont point de Juridictions : & il n'y a nulle autorité attachée à leurs fonctions, & même on a peu ou point de déference pour ce qu'ils peuvent dire en matiere civile; ce qu'il faut rapporter à ce que j'ai remarqué ci-dessus, que le bras seculier tient l'Eglise dans la sujettion & dans la dépendance, à cause des prétentions qu'elle a sur la Souveraineté, & de divers autres principes si contraires à l'autorité Royale : ainsi je ne parlerai point de ces offices en cet endroit, remettant à le faire en celui où je traiterai de la Réligion.

Je parlerai présentement des biens de l'Eglise Persane, qu'on peut appeller immenses. Quelques gens m'ont voulu faire accroire qu'ils montent à huit cens mille Tomans, qui font trente six millions; & divers Magistrats des plus éminens m'ont assuré que les fondations Royales vont à dix-huit millions de nôtre monoye. La Verité est que les autres fondations reviennent à beaucoup moins, à ce que la plûpart du Monde dit, mais on assure aussi qu'il y a beaucoup de fondations qui ne passent pas à la Chambre des comptes de l'Eglise. Pour montrer qu'il y a de la vrai-semblance, dans ce que l'on rapporte de ces grandes richesses de l'Eglise chez les Persans, je dirai qu'on lit dans la vie du Roi Abas second, qu'à son retour de la conquête de la Ville de *Candahar*, qui est le boulevart de la Perse du côté des Indes, étant à *Metched*, ville Capitale du Corasson, qui est la Bactriane, ou la Choromithrene des anciens, où il y a une des belles Mosquées de l'A-

l'Asie, consacrée à *Iman Reza*, un des douze premiers Successeurs de Mahomed, qui y est enterré ; Abas second y étant, dis-je, il voulut savoir au juste à combien montoit le revenu de cette célébre Mosquée. On lui en donna un compte tout à fait faux, & qui ne contenoit pas les deux tiers du revenu réel, & toutefois il le trouva encore si excessif, qu'il en retrancha cinq mille Tomans qui sont deux cens vingt cinq mille livres : on peut juger du revenu de cette Eglise sur un tel retranchement.

Les biens d'Eglise sont sacrez parmi les Mahometans ; & si un Seigneur, dont on confisque les biens, donne un jour seulement auparavant quelques biens à l'Eglise, soit une terre, soit une Maison, le Roi n'y peut toucher : ces biens consistent la plûpart en terres, en rentes foncieres, en maisons, en édifices publics, comme des boutiques, des Caravanserais, & des Bains, & en fondations à perpetuité ; & c'est dans ces fondations que consiste le revenu le plus clair de l'Eglise. Je parlerai au long dans la suite des scrupules qu'ont les Persans sur la nature des biens dont ils joüissent, apprehendant qu'ils ne soient mal acquis, & que ce deffaut n'empêche le mérite de leurs bonnes actions, & ne les tiennent plongez dans une souillure perpetuelle. Pour y remedier, ils leguent leurs biens à l'Eglise, & lui en font la rente. Abas le grand avoit legué de cette maniere tous les biens attachez à sa personne, son Palais, sa garderobe, & jusqu'à ses chevaux : il payoit une certaine somme par an de chaque chose, afin, disoit-il, de s'en pouvoir servir légitimement.

ment. Depuis lui l'Ecurie Royale eſt leguée au douziéme & dernier Iman, qui s'appelle *Mahomed Mehdy*, comme au vrai Roi & Monarque de l'Univers, dont le Roi de Perſe n'eſt que le Lieutenant jusqu'à ce qu'il revienne au Monde. La rente que le Roi en paye eſt appliquée à la Moſquée Cathedrale : le Palais Royal eſt auſſi legué comme je le dis, & tous les Palais & Jardins de l'allée Royale d'Iſpahan. La fondation eſt ſous le titre des *quatorze purs*, qui ſont Mahomed, ſa Fille, ſon gendre & ſes Succeſſeurs, juſqu'à Mahomed Mehdy.

La Chambre des Comptes, qui eſt le grand Bureau de tous ces biens, s'appelle *defter mokoufat*, mot qui vient de *Vakfe*, qui ſignifie *bien legué*, ou *donné à l'Egliſe*, comme je l'ai remarqué. J'ai dit auſſi que les *Sedres* en ſont les Chefs. Le Controlleur, qui eſt mis par le Roi, eſt qualifié *Maſtaufie Mokoufat*, c'eſt-à-dire *ſurveillant des biens leguez*, qui eſt un Lieutenant des Sedres, faiſant leur fonction en leur abſence, comme je l'ai vû pratiquer à la fin du regne d'Abas ſecond. Cette Chambre, qui eſt établie à peu près comme les Chambres des comptes de l'Etat & du Domaine, eſt ſeparée en deux Bureaux : l'un pour les biens *Caſſeh*, ou legs Royaux, l'autre pour les biens leguez par les particuliers.

Les benefices ſont les uns à vie, les autres précairement, & ce ſont comme des penſions qu'on retranche quand on veut. Les benefices à vie ſont dans des fonds de terre : les autres, qui ſont proprement des penſions, conſiſtent en aſſignations qu'on appelle *baraat*, comme les aſſignations des gages qu'on déli-

vre

vre une fois l'an à la Chambre, pour les aller recevoir sur le lieu. Tous ceux qui jouïssent des benefices en matiere de pensions vont à la Chambre au tems accoutumé prendre leur assignation, & si ce sont des gens considerables, ils vont auparavant chez le *Sedre*, ou bien chez les Vicaires du Sedre qui sont dans toutes les Provinces, y présentent leurs bulles, au bas desquelles on met une maniere de *Visa*, & là-dessus ils obtiennent leurs assignations à la Chambre. Quand on est mécontent d'eux on retient leurs bulles, & c'est autant que si on les privoit du bénefice, parce qu'ils n'ont plus de titre nécessaire pour recevoir. Ceux qui ont leurs bénefices en terres par actuelle possession, sont obligez d'en faire ratifier ou renouveller les bulles tous les cinq ans, ce qui est un ordre merveilleux, sur tout à l'égard des bénefices de pension; car comme le *Sedre* ou la Chambre peut retenir leurs bulles, & que les Ecclesiastiques ne sont que précaires dans ces bénefices, ils en sont plus retenus dans leurs mœurs & dans leur doctrine.

Un nombre infini de gens vivent de biens d'Eglise, mais il n'y en a pas qui en soient fort riches, à la reserve des Sedres, de leurs Controlleurs, & de ceux qui sont les administrateurs des biens, & qui les distribuent aux autres. A la reserve de ces Officiers, dis-je, il ne se trouve gueres d'Ecclesiastiques qui ayent plus de onze à douze mille livres de bien d'Eglise annuellement. Les Sedres ont chacun deux mille *tomans* de droits de leur charge, qui font trente mille écus de nôtre monnoye, mais comme cela leur est assigné

en

en terres qui valent beaucoup plus que le prix auquel elles sont taxées, & qu'ils ont des benefices d'ailleurs; on fait monter leur revenu à soixante mille écus. *Abas second* reforma, entr'autres abus touchant les biens d'Eglise, celui d'en donner en si grande quantité à un seul homme. Il prit un état de tous les benefices du Royaume, & trouvant qu'il y avoit des gens qui en avoient pour vingt-cinq à trente mille livres de rente, il en fit une nouvelle distribution. Il convoca les Sedres, les Magistrats, les plus renommez Ecclesiastiques, & leur dit qu'il trouvoit étrange que la Loi de Dieu portant de si grandes maledictions contre ceux qui vivent splendidement avec du bien d'Eglise, il y eût tant de gens néanmoins qui en avoient pour cinq ou six cens *tomans*. Depuis cette reforme on n'en a donné gueres plus de la moitié à une seule personne. Les Persans croyent effectivement que c'est un peché mortel d'avoir du bien d'Eglise, quand on peut gagner sa vie par quelque moyen honnête; & leurs livres de dévotion prescrivent à ceux qui ne s'en sauroient passer, d'en prendre si modiquement, *qu'il n'y en ait que ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim*: ce sont leurs termes. Il y a force gens que ces conseils rendent scrupuleux, & qui pouvant bien avoir des bénefices n'en veulent point du tout, ou n'en prennent qu'autant qu'il leur en faut pour entretenir leur vie. Ils ont là-dessus cette sentence de *Mahomed* toûjours à la bouche: *La plus saine nourriture est celle qu'on s'acquiert par le travail.* La Glose des *Imans* sur ce passage porte: Les Prophetes & les hommes religieux ont toûjours

vé-

vécu de leur labeur. *Adam* étoit laboureur, *Seth* tisserand, *Enoch* tailleur, *Noé* charpentier, les Patriarches bergers, de même que *Moyse*, *Jethro*, & *Mahomed*, après tous. *David* étoit cuirassier, *Elie* muletier, *Locman* couturier, *Job* écrivain, ou pelletier, *Jesus* Médecin; & une infinité d'autres.

La distribution des bénefices vacans se doit faire devant le Roi, une fois l'an; c'est ce qui est prescrit; mais cela ne s'observe pas fort exactement: au lieu de la faire devant le Roi, l'on en dresse la liste devant le *Sedre* ou Pontife, ou devant son Vicaire, laquelle ensuite est portée au Roi, qui la régle; & puis l'expedition s'en fait à la Chambre des comptes de l'Eglise.

Les meilleurs bénefices sont les administrations des revenus des Mosquées. On appelle ceux qui les regissent *Montevely*, comme qui diroit Agent du Curé, parce qu'ils n'ont soin que du Temporel, & point du Spirituel. Ce sont comme des Intendans de la Fabrique; car outre la distribution, & l'administration du revenu, ils ont soin des réparations, dépenses, fournitures &c. Ce sont seulement les grandes Mosquées, & dont les revenus sont considérables, qui ont des *Montevely*, ou administrateurs: les autres n'en ont point. Il y a des Mosquées en Perse riches de quatre cens mille francs de revenu; même la Cathedrale de *Metched*, dont j'ai parlé ci-dessus, en a davantage, à ce qu'on assure. Il est vrai que les Mosquées aussi riches que cela ne sont qu'en fort petit nombre.

Il y a une sorte de bénefices héreditaires, qu'on apelle *Ziurgal*, qui sont dans des familles,

les, de gens d'Eglise, éminentes & illustres, d'une géneration à l'autre, depuis longues années: ce sont des terres d'Eglise, dont on les laisse joüir de pere en fils, avec une maniére de prescription. On ne les leur ôte qu'au défaut de sujets qui ayent quelque mérite, ou qui veuillent suivre la profession des lettres, laquelle ne differe pas beaucoup en Perse d'avec la profession du Ministére Ecclesiastique, car il n'y a point de consécration parmi le Clergé Mahometan, comme dans l'Eglise Chrétienne, ni de mission, ni de vocation, comme je l'observerai plus au long au Traité de la Religion Persane. Ces biens *ziurgal* sont comme alienez du reste des biens Ecclesiastiques, & lors qu'ils sortent d'une famille, c'est pour rentrer dans une autre, à même titre héreditaire.

CHAPITRE XVI.

De la Justice, & du Droit Civil.

LA Jurisprudence ne differe guere chez les Persans d'avec la Théologie pratique, non plus que chez les autres Mahometans, qui ont tous la science du Droit Civil mêlée avec celle du Droit Canon. *Mahomed* a fait en cela comme les grands Legislateurs anciens, qui pour obliger plus fortement les hommes à observer leurs réglemens politiques & civils, en fondoient les principes sur les dogmes de la Religion qu'ils professoient, afin qu'on crût que ces Loix ne venoient pas moins de Dieu, que les préceptes mêmes de la Religion; mais il faut croire que ce faux Prophete avoit parti-

ticulierement en vûe dans cette institution les Loix du peuple Juif, dont le volume sacré, & particulierement le livre du Levitique, contient les Loix Civiles & les Céremónielles mélées ensemble. Les Persans n'ont *même* qu'un terme pour signifier le Droit Civil & le Droit Canon, qui est le mot de *cherbay*, qui veut dire *legal*, *licite*, venant de *chera*, qui signifie la Loi, par excellence, c'est-à-dire la Loi Divine; & les mêmes hommes qui leur prononcent le Droit Canon, sont aussi leurs Juges pour le Droit Civil, comme je l'ai observé ci-dessus. C'est la suite de ce grand principe des Mahometans, dont j'ai déja si amplement parlé, savoir que selon le Droit Divin, un même homme doit porter d'une main le glaive Temporel, & de l'autre le glaive Spirituel, être Roi & Pontife tout ensemble, faire la Guerre & administrer la Justice, aussi bien qu'expliquer les dogmes de la Foi, & régler la discipline; comme ils prétendent que les Patriarches des Juifs l'ont fait, & comme le Patriarche de leur fausse Religion en a usé, & ses successeurs après lui, durant près de cinq siécles. C'est la cause pourquoi les Rois de Perse prennent si fastueusement le titre de *Caliphe*, comme un des plus glorieux, qui veut dire *successeur du Prophete*, & *son Lieutenant & Vicaire*. Si l'on en vouloit croire les Ecclesiastiques de Perse, le Magistrat civil ne seroit que son Sergent & l'executeur de ses arrêts, mais la Puissance séculiere les retient là-dessus, ne leur donnant d'autre part dans l'administration de la Justice, que de proposer le texte de la Loi sur les affaires difficiles, & cela quand ils en sont re-
quis,

quis, ce qui arrive particulierement lors que le *Divan bequi*, qui est le premier & suprême Ministre de la Justice, la rend à la porte du Palais du Roi, dans un lieu destiné à cet office, qui est, par maniere de dire, le propre Siége & Tribunal du Roi. Le *Grand Pontife*, & l'*Ancien de la Loi*, qui est le plus considérable Magistrat civil, s'y trouvent toûjours, & sur chaque cas qu'on consulte l'un ou l'autre, il répond, *il est ainsi écrit dans l'Alcoran. Dieu commande de cette façon. Les Imans ont décidé en cas pareil en prononçant ainsi*; de quoi le suprême Magistrat fait l'application, telle qu'il trouve à propos de le faire. Mais le *Divan bequi* ne fait plus guere de ces Assemblées solemnelles, afin d'être plus le Maître des procès. Je ne l'ai vû pratiquer que rarement, & c'étoit pour juger des Gouverneurs de Provinces.

Les Persans ont un livre du Droit, qu'ils appellent, comme je l'ai dit, *Cheraiet*, qui contient les Loix de leur Droit civil & criminel; mais elles y sont couchées en termes si obscurs, ou si équivoques, que les Juges en les interprêtant comme ils veulent, leur donnent pourtant une interprétation spécieuse. Ce livre n'est qu'un ramas de jugemens ou d'opinions des plus éminens personnages de leur Loi, sur les cas litigieux les plus extraordinaires. C'est là tout ce qu'ils ont d'écrit sur la Jurisprudence. Leur grand livre de Droit est l'*Alcoran*: ils y recourent d'abord; mais s'ils n'y trouvent point de décision claire & nette sur les cas contestez, ils recourent au livre *des dits & faits de Mahomed*, puis au livre *des dits & faits des Imans*, & en dernier lieu à ce livre de Droit.

Le Droit Civil des Persans se distingue aujourdhui en *Cheray*, & *Ourf*; & c'est une chose fort rémarquable que cette distinction de Justice. *Cheray* est, comme je viens de le dire, le Droit Civil fondé sur l'*Alcoran*, & sur les Commentaires qui ont été faits dessus par les douze premiers Successeurs de *Mahomed*. *Ourf* signifie proprement *violence* & *force*, & il se prend ici pour la force opposée au Droit, c'est-à-dire, pour la raison du plus fort, comme nous disons. Ce nom vient de ce que cette Justice *ourf* est fondée sur la seule autorité Royale. Les dévots Persans, & sur tout les Ecclesiastiques, regardent ce Droit *ourf* comme une espéce de tyrannie, & ils s'écrient sur la plûpart des actes de Justice qui procédent des Tribunaux du Gouvernement politique, *ourféſt*, *cheray niſt*, c'est-à-dire que *c'est une sentence de violence & non pas juridique*; cependant ce Droit *ourf* n'est que le Droit naturel bien entendu. Les Magistrats de ce Droit *ourf*, ou de l'autorité souveraine, sont le Présídent du *Divan*, le *Vizir* ou l'*Intendant*, le Gouverneur de la ville, son Lieutenant, & le Prevôt qui fait la ronde de nuit; lesquels dans le sens de l'Eglise Persane, comme je l'ai diverses fois raporté, sont regardez comme des Ministres d'une Puissance tyrannique, fondée sur la force seulement. Ces Tribunaux *ourf* évoquent souvent à eux les causes qui sont pendantes devant les autres Tribunaux, & s'en rendent les Maîtres, sans que ceux-ci puissent entrer en conflit de Juridiction avec eux, la puissance suprême décidant toûjours en leur faveur. N'étoit l'autorité de ce grand Tribunal, il se commettroit mille injusti-

juſtices en Perſe, & il n'y pourroit avoir de commerce dans ce Païs. Par exemple le Droit porte, que tout écrit qui n'eſt pas fait devant la Juſtice eſt *batel*, ou *paſſé*, & aboli, comme ils parlent, c'eſt-à-dire, comme non avenu. Mais comme il ne feroit pas poſſible que les Marchands allaſſent devant le Juge à tous les billets qu'il faut faire dans le Négoce; la methode entr'eux eſt de les faire atteſter devant témoins, qui y mettent leur ſceau; & c'eſt auſſi toute la certitude qu'on y doit demander. Cependant le Tribunal de la Loi civile ne condamne point un débiteur là-deſſus, mais celui de l'autorité ſuprême le fait, tenant un tel billet pour auſſi obligatoire, que s'il étoit paſſé devant tous les Juges civils.. J'obſerverai en paſſant que ce Droit Civil à l'égard des billets & promeſſes, donne lieu de croire que du tems de *Mahomed* il falloit qu'il y eût ſi peu de permutation & de commerce entre les Arabes, & par conſéquent ſi peu d'écrits à paſſer, que ce n'étoit pas une grande peine d'être obligé à les faire paſſer devant les Juges; parce que l'occaſion ne s'en preſentoit pas ſouvent. Mais le bien principal, qui provient de la Juſtice que rend l'autorité ſuprême, en évoquant les cauſes à ſon Tribunal, eſt à l'égard des gens d'une autre Religion, qui ne pourroient pas ſans ce ſecours demeurer en Perſe, ou n'y faire que paſſer ſeulement; car par exemple, lors qu'il s'agit de faire exécuter des Mandemens du Roi, donnez en faveur des Chrétiens, comme de les établir dans quelque ville, où il n'y en avoit pas eu auparavant, de leur bâtir des Egliſes, de les proteger contre les violences des Ma-

hometans : les Miniſtres de la Loi commune refuſent toûjours de reconnoître ces Commandemens-là, diſant que ce ſont des ordres *ourfi*, ou tyranniques, donnez contre *la Loi*, & qui n'ont point d'autres fondemens que *la* force; mais les autres Tribunaux font ponctuellement exécuter l'ordre de la Cour, ſans avoir égard à cette oppoſition. S'il s'agit de même de punir un Mahometan du meurtre d'un ſujet, ou d'un étranger, qui ne ſoit pas Mahometan, les Tribunaux Eccleſiaſtiques ne condamnent le meurtrier à autre choſe qu'à avoir le bout du petit doigt de la main gauche coupé, à l'endroit de la jointure, diſant que *Mahamed* n'a pas ordonné de plus rude ſupplice à un fidéle pour avoir tué un infidéle. C'eſt ainſi qu'ils qualifient, comme chacun ſait, les Mahometans, & ceux qui ne le ſont pas; mais les autres Tribunaux font meilleure Juſtice, ordonnant le plus ſouvent que le meurtrier, tout Mahometan qu'il eſt, ſoit mis à mort. Dans les faits Civils pareillement, ſi les Conſtitutions Mahometanes étoient ſuivies, les Perſans Mahometans auroient bien-tôt dépouillé de leurs biens tous les Chrétiens, tous les Juifs, & tous les Gentils du Royaume, à la faveur de cent interprétations fauſſes & cruelles, que les *Imans*, ou premiers Succeſſeurs de *Mahomed*, ont données aux paſſages de ſon *Alcoran*, qui traitent de ceux qui ne le recevront pas; mais la ſuprême autorité empêche que ces interprétations, quoi qu'elles ſoient tournées en Loix, ne ſoient exécutées.

Par exemple, les *Imans*, pour la plûpart, & après eux pluſieurs Docteurs éminens dans la

la secte Mahometane, que les Persans embrassent, ont enseigné que l'on n'étoit pas obligé de garder la foi aux gens d'une autre Religion que la leur, & que l'on pouvoit même s'emparer de leur bien; & il y en a encore aujourdhui parmi eux beaucoup d'assez méchans pour donner dans cette opinion si injuste; mais c'est sans oser pourtant le faire paroître, parce que le Souverain reprime avec sévérité ceux qui s'efforcent de la favoriser. Je me souviens qu'un frere du grand Surintendant, qui avoit beaucoup de bénéfices, & qui affectoit une grande Sainteté selon leur Loi, m'ayant achetté quelques bijoux dont je ne pouvois être payé, je lui dis que je m'en plaindrois au grand Surintendant, ce que je fis aussi. Je croi que ce Seigneur lui en parla en particulier, & que l'autre n'y eut point d'égard; car un soir que j'étois à souper chez le Surintendant, où son frere étoit aussi, il me demanda si l'on me devoit encore quelque chose à la Cour. Je lui répondis en tournant la tête vers son frere, qu'il n'y avoit plus qu'un Seigneur qui me dût. Il jugea que c'étoit lui que je marquois, & le regardant d'un œil de colere il se mit à dire d'un ton ferme. *Il n'est pas permis de retenir le bien des Infidéles. Ceux qui pensent le contraire dans le cœur, sont des chiens maudits, qui font du Prophete de Dieu, un voleur de grands chemins, & de sa Religion, un brigandage.* Deux jours après je fus payé. Après tout c'est la vérité, quoi que quelques Ecclesiastiques puissent, ou osent dire au contraire, que les Persans tiennent en général qu'on doit garder la foi à toute sorte de gens également, & ils le pratiquent ainsi, tant dans le

le Gouvernement public, que dans toutes les affaires particulieres.

J'ai observé qu'encore que ces Tribunaux differens, savoir celui de la Loi *écrite*, & celui de l'autorité suprême, soient si opposez dans leur Droit & dans leurs maximes, il n'y a jamais de conflit de Juridiction entr'eux. Le droit *Ourph*, comme le plus fort, l'emportant sur l'autre, sans la moindre resistance. Chacun a son département separé. Le Magistrat de la Loi se mêle particuliérement des contracts & des écritures, d'affaires de Mariage & de succession, de tout ce qui est de discussion ou litigieux, & où le droit est embarassé: & le Magistrat de l'autorité suprême se mêle des affaires qui sont claires & qui se peuvent juger sans tant de consultations. On a plus volontiers recours à son Tribunal, parce qu'il juge & finit les procès promtement. J'ai vû quelquefois des gens plaider les uns contre les autres aux deux Tribunaux en même tems, & sur le même fait; celui qui étoit appellant à l'un, étant appellé à l'autre; mais cela n'arrive pas souvent, & est bien-tôt décidé, à cause que le plus fort des deux met promtement fin au procès, en obligeant sa partie à subir le Jugement, lequel le ne gagneroit gueres à en appeller au Tribunal de la Loi; puisque quand ce Tribunal voudroit juger l'affaire autrement que l'autre n'a fait, ce qu'il n'oseroit pourtant faire par respect & par crainte, il n'auroit pas le pouvoir de faire executer son Jugement.

J'ai traité des Charges des grands Magistrats de la Justice dans les Chapitres précédens, à la reserve de celle de Prévôt de la nuit, qui

est

eſt ce que nous appellons le Guet, ou la Patrouille: Je vais dire quel eſt ſon office, & puis je parlerai des petits Magiſtrats, après avoir remarqué auparavant que ce ſont les Perſans qui font la diſtinction des Magiſtrats, en *Grands* & en *Petits*, qu'ils comprenent en ces deux mots *Vozara ve Homals*, termes qui ſignifient tous deux *porte-faix*; mais avec cette difference que celui-ci eſt le nom ordinaire des porte-faix, ou crocheteurs, au lieu que l'autre ne ſe prend jamais que dans le ſens figuré. Ces petits Magiſtrats ſont au nombre de trois: le Prévôt de la ville, le Juge de police, le Chef des Crieurs, & puis il y a les *Rich ſefid*, & les *Kedcoda* des quartiers, comme qui diroit des Commiſſaires & des Dixeniers. Ce terme de *Kedcoda* eſt composé de deux mots tirez de l'ancien Perſan *Ked*, qui ſignifie habitation, & *Koda*, qui ſignifie Seigneur. C'eſt auſſi le nom qu'on donne à Dieu. On appelle les Baillifs & Chefs des Villages de ce nom de *Kedcoda*.

Le Prévôt de la nuit s'appelle *Abtas:* c'eſt comme le Chevalier du Guet à l'égard de la fonction; mais pour l'autorité, elle eſt bien plus grande que celle de Chevalier du Guet; car il met en priſon, & il inflige les petites punitions, qui ſont l'amande & les baſtonnades; & quand on eſt tombé entre ſes mains, il y faut ſouffrir la peine meritée, à moins que l'affaire ne ſoit criminelle, comme d'avoir tué, ou bleſſé à mort, auquel cas la cauſe & les priſonniers vont devant le Divan bequi. Les Perſans appellent ce Prévôt *Padcha cheb*, le Roi de la nuit, à cauſe que c'eſt le tems de ſa Juridiction, & qu'il eſt reſpon-

ſable des vols, & des autres deſordres qui ſe commettent la nuit. Il fait poſer des ſentinelles aux bouts des marchez, & au milieu, ſelon leur étenduë, pour garder les boutiques dans les lieux où ce n'eſt pas la coûtume de faire coucher perſonne. Comme les marchez en Orient ſont des ruës couvertes, ou proprement des galleries, on les éclaire aiſément avec de petites lampes. Lors qu'il y entre quelqu'un, la Patrouille crie de toute ſa force *Cabardar*, prenez garde, & comme on n'a pas droit de s'arrêter-là dans la nuit, on ſeroit ſaiſi comme ſi l'on avoit quelque mauvais deſſein, à moins que l'on ne paſſe ſon chemin en diligence. Outre ces ſentinelles, la patrouille fait la ronde, s'arrêtant ſur tout aux lieux où d'ordinaire il y a plus de deſordre. On prend tous ceux qui marchent ſans flambeau, à moins qu'ils ne parlent en allant, & qu'ils ne ſatisfaſſent promtement aux interrogatoires qui leur ſont faits par ces Sergens.

Les Prévôts de ville s'appellent *Kelonter*. Leur charge revient à celle de *Maire*, ſi connue en France, & en Angleterre; & elle étoit autrefois auſſi conſidérable en Orient qu'elle l'eſt toûjours en Angleterre. L'Etymologie du mot eſt la même, *Kelonter* & *Maire* ſignifiant l'un & l'autre le plus grand. La charge eſt auſſi originairement la même pour ſes fonctions, ſavoir pour maintenir les droits & les avantages des Bourgeois & habitans de la ville; à cauſe de quoi les Perſans appellent auſſi leur Maire *Cheberyar*, c'eſt-à-dire camarade ou aſſocié de la ville. La charge de Tribun du Peuple chez les Romains étoit à peu près la même. Le

Le Juge de Police s'appelle *Mothesseb*, c'est-à-dire celui qui fait la supputation : son office consiste à faire observer un prix réglé & garder le poids dans la vente des denrées. Il a par conséquent l'inspection sur les marchez, sur les boutiques de toute sorte de denrées, & sur les corps des Métiers, sur lesquels il leve un droit qui fait l'appanage & la paye de sa charge.

Le Chef des Crieurs publics, ou *Tartchi bachi*, comme les Persans le nomment, est obligé entr'autres choses de faire publier toutes les semaines le prix auquel les denrées sont taxées : il a un grand nombre de Commis sous lui, parce que comme on n'a pas en Perse l'usage des affiches, les Crieurs y sont beaucoup plus nécessaires, & plus employez.

Il faut parler à présent des Loix du Droit Persan dans les plus communes affaires de la vie civile.

Premiérement, à l'égard des Mariages, l'égalité de condition, ni le consentement des Parens, ne sont point nécessaires en Perse, pour les rendre valides. Dès qu'un Jeune homme est en âge il peut prendre une femme à son gré ; & s'il l'épouse par contract, elle devient sa femme de quelque condition qu'elle puisse être d'ailleurs. A la vérité ces Mariages inégaux n'arrivent pas communément, parce qu'on donne de bonne heure à un Jeune homme une Esclave, ou une Concubine, en attendant qu'on le marie. Comme tous les Mariages sont valides chez eux, tous les enfans aussi sont légitimes, soit qu'ils soient nez avant, ou après le Mariage, soit qu'ils soient nez d'u-

ne femme épousée selon les rites ou coûtumes, soit qu'ils soient nez d'une Esclave ou d'une Concubine. Il n'y a point de bâtards en ce Païs-là. Le premier né est l'héritier, quoi que ce soit le fils d'une Esclave, quand même son Pere auroit d'autres fils d'une fille du Roi dans la suite. On fait seulement quelque difference là-dessus dans le monde, lors que le fils aîné est né d'une Esclave Indienne, mulatre, ou bazanée; car comme son teint & son air s'en sentent beaucoup, on dit c'est le fils d'un tel, né d'une Esclave Negre; cependant le droit n'en fait nulle difference sur le point de la succession.

Les enfans d'un pere n'ont point de droit sur son bien tandis qu'il est en vie; mais après sa mort, le fils aîné prend les deux tiers du bien, & l'autre tiers se partage entre le reste de ses enfans, de telle maniere que les filles ne prennent que la moitié de ce qui revient aux garçons. C'est-là la Loi, & c'est la coûtume ordinaire; cependant comme les principaux biens en Perse sont des biens mobiliaires, un Pere qui a le tems de les partager à ses enfans, en donne à chacun ce que bon lui semble. Observez qu'un Testament doit être fait 40. jours avant le décedé, autrement il est invalide.

La Loi déclare les filles en âge à neuf ans, & les garçons à treize ans & un jour, comme chez les Juifs, & même elle émancipe plûtôt les garçons dans le cas d'affaires importantes, comme de mort de Tuteur par exemple; alors on va chez le Cazy, qui commence l'examen par une question fort plaisante, mais qui paroît avoir du raport à ce qui se pra-

pratiquoit dans le Droit Romain. Il demande, *le Diable vous a-t-il ſauté ſur le corps?* C'eſt comme ſi l'on diſoit, *vous ſentez-vous capable des fonctions du Mariage?* On répond d'ordinaire *oui*, *& pluſieurs fois.* Les grands Pontifes qui prétendent parler avec plus de modeſtie demandent ſeulement *ab meni dari*, avez-vous de l'eau d'homme ſur vous, & ſi l'on répond *oui*, ils font délivrer un acte de Majorité. Les Perſans appellent l'émancipation *balïc*, & diſent qu'on en eſt capable, même dès qu'on peut diſcerner ce qui eſt utile, d'avec ce qui eſt dommageable; ils nomment l'acte d'émancipation *rechid*, & alors ils diſent que l'on eſt auſſi obligé à l'obſervance de la Loi cérémonielle.

On marie les filles ſans dot. On leur donne ſeulement des bijoux, des hardes, & des meubles, ſelon la qualité de la perſonne: mais après la mort du Pere, elles entrent de part dans le tiers de ſon bien. Les femmes n'ont qu'un doüaire par contract, & dans les ſéparations, ou divorces, elles ne peuvent demander que ce doüaire, ni emporter davantage de chez leur mari, que ce qu'elles peuvent mettre ſous leur bras, ſans en excepter leurs habits & leur linge. Il faut qu'elles retirent leur doüaire, avant que de paſſer une nuit hors du Logis; car ſi elles couchent une fois dehors, elles n'y peuvent plus revenir, ni jamais rien demander.

Les enfans mineurs ont de grands privileges en ce Païs-là, car on ne peut ſaiſir leur hoirie, ni y toucher pour les dettes du deffunt. La Loi porte qu'il faut les laiſſer venir en âge, &

& que leurs Tuteurs ne peuvent ni répondre, ni payer pour eux.

Les Tuteurs ont auſſi un grand pouvoir dans le droit Mahometan; car ils font du bien des mineurs comme du leur propre, & quand on eſt en âge de leur faire rendre compte, la Loi leur accorde tant de délais, qu'on ne peut avoir priſe ſur eux qu'au bout d'un fort long terme. Le fils aîné eſt toûjours le Tuteur de ſes freres mineurs lors qu'il eſt en âge. Je ne dois pas oublier qu'il y a en Perſe une Cour fiſcale, qui a des Commiſſaires en tous lieux, pour aſſurer le bien des gens qui meurent ſans teſter & ſans héritiers. On appelle cette Cour *Beitbel mal*, *la maiſon du bien irreclamé*. Ce Fiſc a ſes Officiers & ſa juriſdiction dont le Prévôt eſt appellé *Beith el malgi*, le Préſident du Fiſc.

Les Banqueroutiers, & les gens qui s'enfuyent en ſe ſouſtraiant à la Juſtice, ſont trop protegez en Perſe. On n'ajuge aucuns de leurs biens aux Créanciers, ſoit meubles, ſoit immeubles. La Juſtice appoſe le ſceau ſur tout ce qui ſe trouve être à eux, comme ſi l'homme étoit mort, & répond aux Créanciers *amenez nous vôtre débiteur, ou ſon héritier, nous en ferons juſtice*; mais ſi l'homme abſenté envoye repreſenter dans le tems qu'on eſt chez lui, qu'il eſt encore vivant, la Juſtice ne mettra le ſcellé ni à ſon logis, ni ſur ſes effets. Elle ne peut non plus les ajuger à qui que ce ſoit, ni forcer le débiteur à les abandonner; leur maxime étant *qu'on ne peut jamais prendre le bien d'un homme ſans qu'il y conſente, quoi qu'il avoüe ſes dettes*. Il en eſt quitte pour dire à la Juſtice; *il eſt vrai que je dois*

dois au demandeur ce qu'il dit, mais je lui demande aussi; j'ai des comptes à faire avec lui, il faut les arrêter. Cependant il garde tout ce qu'il a, & c'eſt-là l'eſprit de la Loi civile, & ce que le Droit preſcrit. Mais en ces cas-là, on fait intervenir bien vîte le Magiſtrat politique, ou *ourf*, qui ordonne tout autrement, car ſi la dette eſt bien claire, & que le debiteur n'ait rien de bon à alleguer, le Magiſtrat adjuge ſon bien aux Créanciers, & le leur fait delivrer.

Quand le Debiteur ne paye pas, ſoit par malice, ſoit par impuiſſance, on le livre entre les mains du Creancier, ou à ſa merci. Le Creancier a deux droits ſur lui, l'un de le prendre, & d'en faire ce qu'il lui plaît, ſoit en l'enfermant chez lui, & en le maltraittant de la maniere qu'il veut, pourvû qu'il ne le tue, ni ne l'eſtropie, ſoit en le promenant par la ville, & le faiſant battre comme un chien dans quelque quartier qu'il lui plaît : l'autre de vendre ſon bien, & de le vendre lui même, & ſa femme, & ſes enfans; mais l'on en vient ſi rarement à ces dernieres extremitez, qu'en onze ans, & plus, que j'ai été en Perſe, je n'en ai vû aucun exemple.

Dans cette Loi Mahometane de Perſe tout roule ſur les Témoins : tout dépend d'eux : rien n'eſt valide s'il n'eſt fait devant des Témoins, mais le texte de la Loi porte *qu'il faut appeller juſqu'à ſoixante & dix témoins irreprochables, s'il s'en peut trouver autant, afin d'obliger un homme qui doit à payer* : mais comme on prétend qu'il ne s'en trouve jamais autant, un, deux, ou trois ſuffiſent. D'une autre

part, l'on ne manque point de faux témoins en Perse, non plus qu'en beaucoup d'autres païs.

La prescription n'a point de lieu dans le Droit Persan. On est toûjours reçu à reclamer son droit. Les actes même ne mettent point à couvert de la recherche, & quand il y auroit mille écrits, les plus authentiques que la Justice puisse faire, on n'en est pas plus assuré dans la joüissance d'un bien; car on est tiré en cause nonobstant tout cela, & la partie dit en présence des Juges. *J'ai été trompé, ma promesse est nulle, la Loi ne commande point qu'on souffre de tort.*

Lors qu'il n'y a point de témoins dans une affaire, on fait prêter serment par celui qui nie la chose, & si dans son serment il persiste dans la Négative, on le renvoye déchargé & absous. Ils jurent sur l'Alcoran, non pas en mettant la main sur le livre fermé, comme on fait en Europe, mais sur le livre ouvert. Le Juge envoye querir le livre par un de ses Clercs, ou Serviteurs : on le lui apporte envelopé dans une toilette. Chacun se leve par respect, & le Juge même, qui prend le livre des deux mains, fort humblement, le baise de la bouche, & du front, & puis l'ouvre & le presente à l'accusé, qui le baise comme le Juge a fait, & puis met la main dessus, & dépose. Il n'y a point de chapitre affecté pour jurer dessus; c'est à l'ouverture du livre. Mais quand ce sont des gens d'autre Religion, à qui il faut faire prêter serment, on les envoye, avec un homme du Juge, chacun devant les Ministres de sa Religion, les Chrétiens chez leurs Prêtres, les Juifs chez leurs

Ca-

Cacans, les Gentils Indiens à leurs Bramens, les Guebres, qui sont les anciens Ignicoles, chez les leurs, où ils jurent à leur maniere, qui sont fort differentes. Les Gentils & les Guebres ne jurent pas sur des livres sacrez, commes les autres peuples ; mais ceux-là sur la vache, & ceux-ci sur le feu, qui leur sont plus sacrez que des livres ; & puis ils vont déposer chez le Juge. La raison de ce procedé est non seulement, parce que ceux qui ne sont pas Mahometans, pourroient ne se soucier gueres de jurer faussement sur un livre pour lequel ils n'ont ni foi ni réverence, mais aussi parce qu'ils le profaneroient ; car il est défendu de le toucher, ni la couverture même, à moins d'être pur de la pureté legale, comme ils parlent.

Le Président du Divan, qui mourut durant le regne d'Abas second, émût une grosse dispute sur cette pratique de faire jurer chacun sur les livres de sa Religion. Il vouloit qu'on fît jurer tout le monde sur l'Alcoran : il disoit pour sa raison que les livres des Gentils & des Guebres, & les autres choses sur lesquelles ils juroient, n'étant que des imaginations fausses & suggerées par le Diable contre le vrai culte de Dieu, & les livres des Juifs & des Chrétiens ne pouvant être regardez comme des Livres divins, c'étoit une grande erreur de faire jurer dessus, parce qu'on jure sur la verité contenue dans le livre qu'on tient à la main : or ceux qui jurent sur un livre qui ne contient pas la verité, ne jurent point, mais ils prononcent en l'air des mots vains & sans réalité. Ce Ministre d'Etat s'échauffoit là-dessus, & vouloit faire changer

ger l'usage. On lui répondoit qu'un serment étoit l'atteſtation d'une verité cruë, où il ne falloit pas avoir égard ſi la choſe étoit veritable en ſoi, ou ſi elle ne l'étoit pas, *mais* ſeulement à l'opinion de celui qui *l'atteſtoit;* qu'ainſi ce ſeroit profaner le livre de Dieu, & détruire la Juſtice, que de donner à jurer ſur la verité qui y étoit contenuë, à des gens qui ne croyent pas qu'il contient la verité, & qui par conſequent jureroient deſſus, de même maniere qu'eux Mahometans pourroient jurer ſur d'autres Livres. Comme on diſcutoit la choſe, on conta à ce Miniſtre ce qui étoit arrivé en Mazenderan, païs ſur la mer Caſpienne, entre deux Juifs, qu'on avoit fait rendre Mahometans à force d'argent. Ils étoient devant le juge pour un procès, l'un demandant, l'autre defendant. Le Juge fait venir l'Alcoran pour faire prêter le ſerment au défendeur. Ce faux Mahometan jura reſolument deſſus qu'il ne devoit rien. Le Creancier, qui s'étoit bien douté de cela, tira auſſi-tôt de deſſous ſa robe le Pentateuque, & dit au Juge *Seigneur, c'eſt un fourbe maudit. Il jure bien ſur vôtre livre qu'il ne me doit rien, mais ordonnez lui de jurer ſur celui-ci, & je m'en irai ſatisfait.* Le Juge regardant ce faux Mahometan, lui dit: *eh bien, frere, après que tu as juré ſur le livre de Dieu, tu jureras bien ſur ce livre aboli.* Mais le faux Converti n'en voulut rien faire, & par-là fut convaincu & condamné à payer. Le Préſident du Divan fut un peu ramené par le recit de ce fait, mais il ne laiſſa pas pourtant de mourir dans ſon erreur.

Le ſerment ſe prête encore devant le Juge,
à la

à la requisition des parties, de la maniere qu'elles le demandent, quoi que le plus souvent ce soit sans nécessité pour le fonds, & seulement par malice & par fureur. Ainsi lors que quelqu'un repete quelque chose comme sienne, il demande d'abord que le serment soit prêté par sa partie, & aussi-tôt que cela est fait, il s'écrie : *Seigneur, je m'en vais prouver que ma partie est faussaire, & qu'elle me doit ce que je demande.*

La facilité de plaider est la plus grande du Monde, en Perse, & de plaider sans fin, soit au même Tribunal, soit devant les autres, & à plus d'une douzaine tour à tour.

Lors qu'on veut intenter un procès, on va donner requête au Juge, dans laquelle on expose le fait tel qu'on veut. Le Juge écrit à la marge qu'on amene la Partie, & donne un valet de son Logis, qui fait l'Office de Sergent, lequel va querir le défendeur. Il lui dit *Monsieur, un tel vous demande, venez avec moi*, & il se fait suivre sans autre forme ni assignation. Lors qu'ils sont en chemin, le valet se fait payer sa peine, qui est de cinq, dix, ou quinze sols, plus ou moins, selon l'affaire, & selon les gens, n'y ayant rien de prescrit pour ce salaire. Les Parties sont présentées devant le Juge, ayant leurs Témoins à leurs côtez, elles plaident leur cause elles mêmes, & sans l'aide d'aucun conseil. Si ce sont gens de consideration, le Juge les fait asseoir près de lui. Sinon ils demeurent debout devant lui, & chacun allegue ses raisons, sans secours d'Avocat, ni de conseil, ce qui se passe d'ordinaire avec tant de bruit,

&

& de clabauderies, que le Juge eſt quelquefois ſi étourdi, qu'il eſt contraint de prendre ſa tête entre ſes mains, comme pour ſe parer du bruit. Quelquefois, il ſe met en colere, & leur crie trois ou quatre fois de toute ſa force, *gaumicouri*, c'eſt-à-dire *vous machez de l'ordure*, à traduire la choſe modeſtement; car *gau*, eſt le mot ſalle qui veut dire l'excrement qui ſort du corps humain. Quand ce ſont des gens tout à fait de néant, qu'on ne ſauroit faire taire, le Juge ordonne qu'on les frape; ce qui ſé fait ſur le champ par le valet qui a aſſigné les parties, lequel leur donne à chacun un grand coup de poing ſur le chignon du cou & ſur le dos. Quand chacun a tout dit, le Juge prononce, & il arrive rarement qu'on appointe les parties, ſi ce n'eſt pour produire des Témoins. Les femmes plaident pour elles, comme les hommes, mais encore bien plus tumultueuſement. Elles ſe tiennent toutes enſemble dans un coin & voilées, ſans ſe mêler parmi les hommes. Les affaires les plus ordinaires qui les ménent à l'audience ſont pour demander la répudiation, & la diſſolution de leur contract de mariage; & la raiſon la plus ordinaire qu'elles en rendent, c'eſt l'impuiſſance; ce qu'elles font entendre en ces termes *ba reſai man ne miaa*, *il n'en vient pas à ce qui me plaît*. Elles font ſouvent un bruit ſi horrible avec leurs cris, que le pauvre Juge à qui il n'eſt pas permis de les faire battre comme les hommes, ne ſait où il en eſt, & crie à ſon tour à plein goſier *elles me tuent*. Les affaires ſont bien-tôt finies, comme je vous ai dit. Car en une ou deux ſeances le Juge prononce, & ſelon que le cas le re-

requiert, le même Garde, ou Sergent, fait executer la sentence ; ce qu'il fait en ne laissant point aller le condamné qu'il n'ait donné satisfaction. .

Il n'y a point de lieu affecté à l'administration de la Justice. Chaque Magistrat l'exerce dans sa Maison, dans une grande salle, ouverte sur une Cour, ou sur un Jardin, laquelle est élevée de deux ou trois pieds de terre. Le bas de la salle est separé du reste, en maniere d'alcove, fermé avec des chassis faits en jalousies assez larges. C'est où les femmes se rangent. Le Juge est assis à l'autre bout, avec un air grave & majestueux, à la maniere Orientale, ayant un écrivain ou homme de Loi, auprès de lui, sans autre Assesseur, & sans conseil, hormis quand il vient des gens au Tribunal assez considerables pour les faire asseoir auprès de lui, ce qu'alors il ne manque point de faire. Il donne Sentence à la premiere ou à la seconde seance. Quand on veut gagner la Justice, comme on tâche toûjours de le faire en Perse, ou avoir promte expedition, on va à quelqu'un des principaux Domestiques du Juge, & on lui fait, ou on lui promet un present. D'ordinaire on en porte un au Juge même, en lui faisant la plainte, & chacun le fait selon son état & sa profession. Les gens de plus basse condition donnent un agneau, ou un mouton, ou du fruit, ou des poulets. Les autres des confitures, ou du Caffé, ou des étoffes, les autres de l'argent ; mais les gros présens se font toûjours en particulier. On n'inflige point d'autres peines corporelles aux Tribunaux du Droit civil que les coups de bâton, encore n'est

n'eſt ce qu'à ceux qui reſiſtent impudemment aux termes exprès de la Loi, ce qui arrive fort rarement.

Les Droits de la Juſtice ſont peu conſiderables, parce qu'il n'y a point d'écritures dans les procès, & qu'on obtient ſentence à la premiere ou ſeconde comparition; mais comme il y a de l'abus en toutes choſes, quelque bien ordonnées qu'elles puiſſent être, il arrive ſouvent que cette brieve Juſtice n'eſt autre qu'une promte injuſtice, & qu'il ſe commet tout autant de fraudes & de pillages à proportion, que dans les Païs où elle ſe rend avec lenteur. Lors que j'arrivai à Iſpahan, il venoit de mourir un *Cazy*, qui ſur le procès d'un moulin d'environ cinq cens francs de valeur, reçut trois mille cinq livres des Plaideurs. Il y a pourtant de très-ſeveres ordonnances contre ceux qui prennent des preſens pour l'adminiſtration de la Juſtice, car elles portent peine de mort tant contre ceux qui les font que contre ceux qui les acceptent. Après tout, quoi que les procès ſe puiſſent commencer avec grande facilité, & à peu de fraix, ils ne ſont pas pourtant ſi ordinaires en Perſe que dans les autres Etats, parce que les procès vont à la promte ruine des plaideurs, tant à cauſe de ce qu'il faut donner pour gagner les Juges, que parce qu'on n'eſt pas ſûr après que les procès ſont finis, qu'on ne ſoit pas dès le lendemain tiré en cauſe à un autre Tribunal pour les mêmes affaires. Au reſte, la Juſtice en Perſe ne condamne jamais aux dépens, & cela ne ſe demande point auſſi, parce qu'il n'y en doit avoir que de très-petits, ſelon les ordonnances.

Il

Il n'y a point dans ce Païs de Notaires publics en titre d'office, quoi que les actes ſous ſein privé ne ſoient pas valides en Juſtice, on les fait légaliſer chez les Magiſtrats civils, & plus il y a de ſceaux, & plus l'acte a de force. Le premier chez qui l'on va pour cet effet eſt le *Cazy*, ou le *Cheic-el-iſlam*, ou le *Cedre*, ſelon la reputation & l'autorité dont ils jouïſſent, & auſſi ſelon la nature des actes. On les fait authentiquer pareillement par le Préſident du Divan, & par le Gouverneur de la Ville. J'ai vû des Docteurs éminens en la Loi, & des Prêtres, qui tendent à parvenir à ce degré qu'on appelle *Mouchtebed*, c'eſt-à-dire ceux qui *ſavent toutes les Sciences*, leſquels s'attribuoient auſſi le pouvoir d'authentiquer des piéces. Leurs actes paſſoient en Juſtice par reſpect pour leur perſonne, ou pour leur mémoire. Les Juges diſoient, *c'eſt un ſaint homme & doüé de grandes lumieres, il n'auroit pas voulu faire un faux acte.* Quand les Miniſtres de la Juſtice ont ſigné l'acte, les parties le portent quelquefois aux principaux du lieu, pour y faire appoſer leurs ſceaux, leſquels voyant ceux des Magiſtrats y mettent les leurs de bonne foi, & ſans ſavoir autrement quel eſt le contract; de ſorte que quelquefois on verra des actes qui ont ſoixante à quatre-vingt ſceaux.

Comme il n'y a point de Notaires, il n'y a point auſſi de Greffe, ou Regître public, pour garder les contracts des particuliers. Toute la précaution qu'on prend eſt de faire tirer diverſes copies authentiques. J'excepte de cela un regître des contracts de Mariage, qui ſe garde chez le *Cazy*, où chacun a la liberté de faire

faire enregîtrer ſon contract. Ils appellent cela *zabt kerden*, comme qui diroit *écroüer un contract*, & cela ſe fait pour dix ou vingt ſols d'ordinaire.

CHAPITRE XVII.

De la Juſtice criminelle.

LA Juſtice criminelle s'exerce toute entiere indépendemment du Droit Canon, parce qu'elle eſt entre les mains du Magiſtrat *ourf*, ou *de la force*, comme je l'ai dit, qui juge ſelon le Droit naturel, & ſelon le Droit des gens; & comme le Magiſtrat civil ne condamne preſque jamais à de plus grands ſupplices qu'à l'amende, & à être bâtu ſur les feſſes; il n'aſſiſte point aux procès des gens qu'on juge à mort. Ce Magiſtrat *de la force* eſt composé, comme je l'ai raporté ci-deſſus, d'un Préſident du *Divan*, du Gouverneur de la ville, & du *Nazir* du Roi. Ils ſe règlent par des maximes fondées ſur des coûtumes conſtantes, c'eſt-à-dire, qu'à tel ou tel crime, il faut infliger tel ou tel ſupplice, ce qu'ils mettent en uſage enſuite ſelon l'occaſion; & c'eſt ainſi qu'ils exercent la Juſtice. Quand j'arrivai en Perſe, je pris d'abord les Perſans pour des barbares, voyant qu'ils ne procedoient pas méthodiquement, comme nous faiſons en Europe, à la punition des criminels. J'étois ſurpris qu'ils n'euſſent point de priſons publiques, point d'Aſſemblées pour examiner les criminels juridiquement, point d'Executeur public, ou Bourreau, point de place de ſupplice, point d'ordre, ni de méthode dans les exécutions.

Je



Je pensois que c'étoit faute d'être aussi policez que nous le sommes, nous chez qui les exécutions se font avec un grand circuit de formalitez ; mais après avoir passé quinze ans en Orient, j'ai raisonné d'une autre maniére, & j'ai trouvé qu'il en étoit de cela comme des autres accidens rares de la vie, où l'on ne se fait pas des routes sûres & certaines, parce qu'ils ne surviennent pas frequemment ; au lieu que dans nos Païs où les crimes énormes & dignes de mort sont toûjours nombreux, on s'est habitué à supplicier les gens par régle & par compas, pour ainsi dire. Ainsi j'attribue la police que l'on tient, dans les exécutions en Europe, à la grande quantité de scelerats qui s'y trouvent ; comme au contraire le peu de régularité qu'on observe en Orient dans le Jugement, & dans l'exécution des criminels, aux mœurs de ce Païs-là, qu'on peut dire humaines & douces, en comparaison des nôtres : en effet l'on est si dépravé chez nous, que si l'on ne traitoit pas les coupables plus rudement qu'en Perse, les villes & la campagne deviendroient autant de coupe-gorges, où, comme en Mingrelie, chacun par la crainte qu'il a de son voisin, seroit obligé de coucher demi vêtu, & son épée entre ses bras. On n'entend parler presque jamais en Perse d'enfoncer les maisons, d'y entrer à vive force, & d'y égorger le monde. On ne sait ce que c'est qu'assassinat, que duël, que rencontre, que poison. Dans tout le tems que j'ai été en Perse, où j'ai fait tout mon séjour à la ville Capitale, ou à la suite de la Cour, ou bien en d'autres grandes villes, je n'ai vû exécuter qu'un seul homme ; de maniére, qu'à ce-

celui-là près, tout ce que je puis raporter des supplices de ce Païs-là n'est que par ouï dire. J'ajoûterai encore qu'il n'y a que le Roi seul qui puisse donner sentence de mort, & lors que le *Divan beqni* trouve à la Cour, ou que la Justice trouve dans les Provinces un homme digne de mort, on présente l'information au Roi, qui décide de la vie de ce criminel. C'est-là une coûtume constante, & elle conclud à mon avis, que ces Peuples-là ne sont pas aussi méchans qu'on l'est en Europe.

J'ai observé qu'il n'y a point de prison publique en Perse : il n'y a point non plus de corps d'archers : chaque Magistrat, revêtu d'une charge de Judicature criminelle prend quelques valets de plus qu'il n'avoit auparavant, & il choisit d'ordinaire ceux qui servoient son prédecesseur dans la charge, comme stilez au mêtier, lesquels avec ses premiers valets lui servent d'archers. Plus il en prend & plus de profit il lui en revient; car bien loin de donner des gages à ces valets, ils lui payent une rente par an, pour leur charge, à cause du profit qu'ils en retirent. Il assigne à ces gens-là un apartement de trois à quatre chambres sur le devant de son logis; c'est où ils gardent les criminels qui ne sauroient donner caution suffisante, & le portier du logis en est le geolier. Les portes de ces chambres, comme les autres du Païs, sont d'ordinaire si foibles qu'on les enfonceroit d'un coup de pied. Cependant on ne peut non plus s'enfuir de là que des plus grosses tours, & l'on y souffre plus que dans un cachot; car les criminels y sont mis les uns sur les autres, & ce portier tient ces chambres salles & puantes exprès, afin que

que les prisonniers achettent plus cher & plus vîte la liberté de prendre l'air & d'être mis ailleurs. On n'entend jamais dire qu'un homme se sauve de là, les valets & le portier étant autant d'argus qui le gardent à vûe. Si quelqu'un est surpris voulant s'évader, on le charge sur le champ d'un si grand nombre de coups de bâton (ce qui se fait par l'ordre du geolier seul) qu'il n'a pas envie de songer davantage à la fuite.

Ces archers n'ont pour toute arme en Perse, les uns qu'une épée & un bâton, & les autres un bâton seulement. Lors qu'il faut aller prendre quelqu'un en campagne, on envoye un cavalier du Gouverneur, ou de l'Intendant. Il y a toûjours, comme je l'ai observé, un nombre de cavaliers du corps des *Coulom* ou *Esclaves*, qui ont la solde du Roi, attachez à ce service des Gouverneurs & des autres Grands de l'Etat, pour être prêts aux occasions; & selon qu'un Seigneur a plus d'occasions d'employer des gens, il s'en met un plus grand nombre à son service. Quelque capture qu'on veuille faire, on n'envoye qu'un Sergent; son ordre lui suffit pour se faire prêter main forte, & dès qu'il a joint son homme, quand il auroit vingt personnes à sa suite, il l'ameine. Car outre que par tout on lui prête main forte, ceux mêmes qui sont de la suite de l'accusé, se tournent contre lui s'il en est besoin. Ces archers, tant à pied, qu'à cheval, payent, comme je dis, la rente de leur emploi, dont le droit ne consiste qu'en ce qu'ils peuvent attraper, ils sont ardens au possible à l'exécution des ordres, & ils trouveroient l'homme accu-

sé, se fût-il, pour ainsi dire, caché sous la terre.

La procedure commence à ce Bureau-là comme au Bureau civil. On fait sa *plainte*, & le Magistrat donne un de ses gens pour aller querir l'accusé : il l'ameine dès qu'il l'a trouvé, & quand le fait va tant soit peu au criminel, le prisonnier reçoit en entrant un nombre de coups de bâton sur la plante des pieds, plus ou moins, selon la nature de l'accusation ; & puis il est conduit devant le Magistrat, qui, après l'avoir interrogé, le remet à ses gens jusqu'à une autre fois. Lors qu'on est pris en querelle & batterie, ou en faisant quelque insulte, les gens du Gouverneur accourent & se jettent sur la foule du peuple, en injuriant fortement, & donnant de grands coups confusement comme des aveugles. Malheur à ceux qui se trouvent sous leur main ; car ils frapent sans distinction. Ceux qui sont les plus engagez dans le tumulte sont pris, tout autant qu'on en attrape, & menez chez leur Maître, où en entrant on est traité, comme je viens de le dire, à grands coups de bâton, agresseurs & agressez, pêle-mêle, sans connoissance de cause, le tout sous la direction du Lieutenant du Gouverneur, ou d'un autre de ses Officiers, le premier qui se trouve; après quoi tous ces malheureux sont menez devant le Gouverneur, ou devant son Lieutenant, qui demande d'un grand sens froid à ces gens roüez de coups, & pâmez à force de crier : *Qui êtes-vous ? qu'avez-vous fait ?* Chacun crie d'ordinaire *au meurtre, à la violence, Seigneur vous me faites tuer, moi qui n'ai commis aucun mal.* Les valets qui les ont pris sont

ſont là avec des témoins. On diſcute le fait, & on le punit ſelon l'exigence; & d'ordinaire celui qui a battu, & celui qui l'a été, ſont preſque également traitez: l'un & l'autre payent l'amende; tous deux ſont mis de plus ſous le bâton.

J'oubliois à dire que ces archers ôtent d'abord la ceinture à ceux qu'ils prennent, & leur en lient les bras, & durant tout le chemin ils leur diſent mille injures, les pouſſent de côté & d'autre, & les frapent. Il eſt inutile de dire qui l'on eſt. Les Sergens n'ont égard qu'à l'argent qu'on leur gliſſe dans la main. On leur dit tout bas en leur graiſſant la pâte, *Cher ami, mon frere, mes yeux, pourquoi me tues-tu de cette ſorte, moi qui ſuis innocent? j'ai tant dans mon ſein, ou dans ma poche, prens-en la moitié, & en donne l'autre au portier, afin que je ne ſois pas mis ſous le bâton.* Si la ſomme eſt groſſe, le valet fait ſi bien que le coupable eſt détaché, & n'eſt plus mené que comme témoin. Mais qui n'a rien eſt battu à outrance. Les Perſans diſent que c'eſt pour donner de la crainte au peuple, & pour rendre les gens ſages. En effet, on ne peut manquer d'avoir peur de former des querelles, puiſque quelque raiſon qu'on ait, il faut payer l'amende, & être battu. La procedure va auſſi vîte au criminel qu'au civil, tout eſt fini dans une ou deux ſéances, ſur tout là où il n'y a rien à gagner, à cauſe de la pauvreté des prévenus; mais quand ce ſont gens qui ont du bien, ils ne ſont pas ſi-tôt liberez, ou il faut payer bien cherement.

Les criminels d'Etat ſont mis & gardez au carcan, qu'on appelle *cron doucha ké*, c'eſt-à-

dire, *collier à deux pointes*. On en voit la figure à côté : il est fait en triangle, de trois morceaux de bois, qu'on cloüe l'un contre l'autre. Le cou passe dedans sans se pouvoir tourner. La piéce de derriere, & celle du côté gauche, sont de dix-huit pouces de longueur. Celle du côté droit est longue presqu'au double, & l'on y attache le poignet au bout, dans un morceau de bois demi rond, où il est comme pendu au croc; & parce qu'on a bientôt le bras las jusqu'à la douleur, on permet au prisonnier de le soutenir avec un bâton qu'il tient de la main gauche. Cette machine est grossiere, & sans art. On donne le criminel d'Etat, attaché ainsi au carcan, à garder à quelque *Seigneur qui* l'emmeine chez lui, & *qui en répond*. C'est une grande faveur qu'être le geolier d'un tel prisonnier, parce que comme on en est le maître, l'on en tire tout ce qu'on veut. Lors que l'on prend un prisonnier de par le Roi, celui qui le prend lui donne un grand coup sur le corps, à l'endroit qu'il lui plaît, en lui disant, *par ordre du Roi*; puis il le lie de sa ceinture, qu'il lui détache du corps. C'est un méchant signe que d'être ainsi lié quand on est pris; car cela marque que le criminel court risque de la vie. Lors que l'on va prononcer à quelqu'un sentence de mort, le Juge commence par le charger d'injures & de maledictions, & dit après, *allez lui ouvrir le ventre*. C'est leur supplice ordinaire, comme on diroit chez nous, qu'on lui coupe la tête, ou qu'on le pende; & à l'instant, les valets de ce Juge l'emmeinent & l'executent à la premiere place qu'ils trouvent.

Dans



D.
D
veu
s'ag
roug
quel
Cett
le v
Prin
dre
ſa v
que
van
les
mie
mé
rou
mo
ſe.
des
cri
voi
me
dre
que
mé
le
bit
re
les
ſe
Ju
m
re
&
ti

Dans les cas extraordinaires, où le Roi veut faire justice lui-même, comme lors qu'il s'agit des Grands de l'Etat, il s'habille de rouge, & cet habit est un signe certain que quelque grand Seigneur sera executé à mort. Cette pratique est fort ancienne. On dit qu'elle vient d'un Roi de Perse avant *Mahamed*, Prince integre, & naturellement porté à rendre la justice, lequel étant devenu sourd dans sa vieillesse, ordonna que ceux qui auroient quelque grande plainte à faire, vinssent devant son Trône habillez de rouge, afin qu'il les discernât, & qu'il les fît venir les premiers. On dit que c'est pour en conserver la mémoire, que ses Successeurs s'habillent de rouge, lors qu'ils veulent faire justice.

Les crimes & les desordres jusques aux moindres, sont très-sévérement punis en Perse. On punit ordinairement par des amendes pécuniaires, applicables à l'offensé, les criminels coupables de mutilation, ou d'avoir estropié quelqu'un. L'yvrognerie même est un crime puni, & le moindre desordre qui se commet chez les femmes publiques. Pour ce qui est du meurtre, le Roi même ne le sauroit pardonner. J'ai dit dans le Chapitre de la Justice civile, que les Débiteurs sont livrez aux Créanciers pour en faire à leur gré; il en est de même du meurtre, les Persans, & tous les autres Mahometans, se conforment là-dessus absolument à la Loi Judaïque, remettant à la fin du procès, le meurtrier entre les mains des plus proches parens du deffunt, suivant ce que porte la Loi; & cela lors que l'on ne peut obtenir de la partie en aucune maniére que ce soit de lui donner

ner la vie. Voici comme la chose se passe lors que quelqu'un a été tué. Ses Parens s'en vont à la Justice avec des cris horribles, & trainent après eux le plus de monde qu'ils peuvent pour émouvoir davantage. Le Juge leur demande *que voulez-vous?* à quoi ils répondent : *Nous demandons l'observance de la Loi : le sang d'un tel, qui a tué un tel, nôtre parent.* Le Juge est obligé sur le champ de le leur promettre positivement. Cependant, si le meurtrier est capable de rachetter sa vie, il fait traiter avec les parties, à qui l'on dit : *C'est un malheur, le coupable veut se faire Dervich, ou Moine par penitence le reste de ses jours, que ferez-vous du sang d'un miserable chien, demi mort de douleur : il veut donner tout ce qu'il a au monde, il vous offre tant.* En même tems qu'on traite avec la famille, on traite aussi avec les Magistrats. Mais quand les parties persistent à vouloir que le meurtrier meure, elles redoublent leurs cris chez le Juge, lequel dilaye & élude autant qu'il le peut, afin que le tems calme la chaleur de leur ressentiment, de sorte que dans ces cas de meurtre, qui sont fort rares, l'on s'en tire d'ordinaire pour de l'argent, partie aux parens, partie à la Justice ; mais quand les Parens ne veulent point entendre à composition, on leur livre le meurtrier.

J'ai ouï conter là-dessus, & sur le lieu même où la chose s'étoit passée, proche de Chiras, ville Capitale de la Perside, que des Païsans de cet endroit-là, étant allez demander justice au Gouverneur contre un procedé du Grand-Maître des Eaux du Païs, il députa son Favori pour y mettre ordre. C'étoit un

jeu-

jeune débauché : il rencontra à la premiére traite un jeune Seigneur de sa connoissance, & de son âge, qui chassoit, & il lia partie pour souper avec lui. Le repas fut grand, & chacun s'y enyvra. La Compagnie s'étant retirée, le Député plein de vin, & encore plus d'une brutale passion de luxure, s'en va au logis de l'autre, au village, à dessein de faire violence à sa personne. Celui-ci s'en défendit d'abord doucement; mais voyant que l'autre persistoit dans cet infame dessein, il le voulut pousser hors du Logis. Le lâche agresseur se voyant repoussé, tire son poignard, & en tue ce Seigneur. C'étoit un nouveau marié: sa femme, son pere, sa mere, & toute sa famille, qui étoit nombreuse, & considérable, furent au Gouverneur avec de grands cris, demandant le meurtrier. Le Gouverneur fut obligé d'envoyer des gens pour le prendre. Il s'étoit retiré dans les montagnes, ne sachant où se cacher. Quand on l'eut amené à la ville, le Gouverneur offrit aux parties une grosse somme d'argent, & fit les derniers efforts pour sauver son Favori; mais tout étant inutile, il leur dit qu'il y avoit des circonstances dans le fait qui l'empêchoient de prononcer; qu'il enverroit le Criminel au Roi, ce qu'il fit. Le Roi vouloit aussi obliger les Parties à se satisfaire autrement que par le sang du meurtrier, offrant telle somme qu'il leur plairoit; mais comme elles persistoient à vouloir son sang, on leur livra le meurtrier. La femme, la mere, & la sœur du deffunt le percerent à coups de poignard, & recevant son sang dans des vases, en porterent chacune à la bouche pour

étancher cette soif que rien n'avoit pû éteindre.

Quand la punition se fait de cette maniére, les valets du Juge aménent devant lui le Criminel lié, & le Juge dit aux parties: *Je vous livre vôtre meurtrier, selon la Loi, payez vous du sang qu'il a répandu; mais sachez que Dieu est connoissant & clement.* Les valets reçoivent alors l'ordre des parties, qui disent l'endroit où il le faut mener. Elles marchent devant lui, ou à ses côtez, hommes & femmes, le chargeant d'injures, de maledictions, & de coups. C'est un spectacle épouvantable, & dont l'horreur augmente dans le chemin; car dans toutes les ruës où passe ce miserable, on l'accable de même d'injures, d'imprécations, & de pierres. Lors qu'ils sont tous sur le lieu, les parties disent aux gens du Juge: couchez-le de telle, ou telle maniére, & puis lui arrachent elles-mêmes la vie de leurs propres mains, ou ordonnent à ces gens de Justice de le faire. Mais s'il arrive que les parties laissent le Criminel pour mort, sans qu'il le soit en effet, elles ne peuvent plus revenir à l'execution. J'ai vû cela à Surat, aux Indes, où la même Justice s'exerce. Un Chrétien de race Portugaise & Indienne, sur un soupçon de jalousie assez legérement conçû contre sa femme, la vint trouver un matin dans le lit, où elle étoit couchée & grosse, & lui donna trois coups de poignard dans le ventre dont elle languit trois ou quatre jours, & puis mourut. Son pere & sa mere ne voulurent jamais pardonner au criminel; & comme il refusa de se faire Mahometan, ce qui auroit été un moyen de le sau-

ſauver; parce qu'en ce cas le Gouverneur auroit dit qu'il le falloit envoyer au Roi pour le juger, il le livra aux parties. On le fit mener ſur le bord de l'eau, & quand il fut couché à terre, le beau-pere ſe mit ſur ſa tête, comme s'il eût voulu égorger un bœuf, & la belle-mere avec un couteau lui coupa la gorge. Comme le ſang en ſortoit à gros bouillons, elle le crut mort, & ſe leva, après avoir bû de ſon ſang; mais comme ils étoient à quinze ou ſeize pas le malheureux remua, & la foule s'écria, il n'eſt pas mort. L'homme & la femme voulurent revenir pour achever, mais les gens de la Juſtice les en empêcherent, diſant: *Vous en avez fait ce que vous avez voulu: on n'y retourne pas une ſeconde fois.* Les Capucins le firent emporter chez eux, où il vêcut environ quinze jours, mais il n'y eut pas moyen de le guerir.

Quand la Juſtice elle-même eſt Partie, comme pour la punition des voleurs de grands chemins, ou d'autres crimes publics, le premier qui ſe rencontre eſt l'executeur. L'an 1667. un Officier du Roi, frere d'un Capitaine de ſes gardes, tua un des Sophis, ou Gardes du Corps, dans la Place du Palais du Roi. On le prit ſur le champ, & on le mena priſonnier au Palais. Le Roi étant ſorti du Serrail ſur le midi, on lui conta le fait. Il ordonna qu'on fit mourir le meurtrier, & le Grand Maître de la Maiſon ayant jetté les yeux ſur deux Capitaines des Gardes, qui étoient au dehors de la ſale, ils prirent ce regard pour un ordre d'executer la ſentence, & coururent au Priſonnier, lui lierent le bras droit avec ſa ceinture, & l'emmenerent ſans

lui rien dire. Quelques uns de ses parens & amis, qui étoient accourus auprès de lui, au bruit du coup qu'il avoit fait, se doutant de l'ordre donné se mirent à le suivre en criant *Hossein*, *Hassein*, qui sont les principaux Saints des Persans, comme pour reclamer leur assistance. Ce bruit fit suivre la Canaille par devant le logis où je logeois alors, & entendant du bruit je courus sur une terrasse. J'arrivai comme un des Capitaines tiroit son poignard, ce que le Criminel voyant, il lui cria: *Frere, au nom de Dieu, tue moi de ton épée, afin que je ne languisse pas.* L'autre Capitaine l'entendant, tira la sienne promtement, lui en donna un coup au milieu du corps, & le fendit presque en deux, ce qui lui fit sortir les boyaux plûtôt qu'on ne s'apperçût du coup. L'autre Capitaine lui donna à même tems un autre coup sur le col, dont il lui renversa la tête sur l'estomach, ne tenant plus qu'au gosier; & puis les deux essuyant leurs épées ou sabres aux habits de ce malheureux, qui étoient de brocard d'or, ils montérent à cheval sans faire paroître la moindre émotion. Le soir le Roi permit qu'on enterrât le corps, ce qui fut fait au même endroit, & dans ses habits.

Je passe aux supplices accoûtumez, & j'observerai d'abord qu'ils ont d'ordinaire du raport avec le crime, ou avec la qualité du Criminel. J'ai déja parlé de la peine de l'amende qui entre dans toutes les punitions, & qui est presque l'unique pour ceux qui ont le moyen d'en payer. On ne va jamais devant le Juge Criminel pour quoi que ce soit, quand même ce ne seroit que pour être témoin,

qu'il

qu'il n'en coûte quelque chose. Les Valets des Magistrats ne relâchent point un homme assigné qu'après en avoir reçû quelque argent.

Pour les peines corporelles, la premiére & l'ordinaire, c'est la Bastonade sur la plante des pieds, comme je l'ai déja dit. On jette le patient sur les fesses, & on lui attache les pieds l'un contre l'autre avec une corde, qu'on guinde au haut d'un arbre, ou à un crochet, & avec de longs bâtons, deux hommes le frapent sur la plante des pieds, à longs intervalles, & par mesures, mais fortement. La régle est de ne donner pas moins de trente coups, ni pas plus de trois cens. Le Patient crie les hauts cris, les pieds lui enflent & noircissent, & quelquefois les ongles en tombent. Le remede dont on se sert pour guerir ceux qui ont été battus de cette sorte, c'est de les mettre dans le fumier, jusqu'à la moitié du corps, & de les y tenir huit jours durant. Après on les traite trois semaines avec des fomentations d'esprit de vin, & d'autres drogues fortes. La peine destinée aux parjures & aux faux témoins, mais de laquelle on se sert fort rarement, c'est de leur verser du plomb fondu dans la bouche, environ un quarteron: on leur bouche auparavant le gosier avec deux tampons de linge, dans les deux tuyaux du gosier, qui empêchent que le plomb n'entre dedans. On n'en meurt pas, la salive faisant figer le plomb avant qu'il ait trop pénétré, l'on n'en perd pas même la parole, mais elle en devient fort embarassée.

Les Voleurs des villes sont punis differem-

 ment,

ment, ſelon le crime, car les filoux ſont marquez d'un fer chaud au front, mais ceux qui enfoncent, ou qui rompent les portes, & les maiſons, ont le poing droit coupé.

Cette même peine du poing coupé eſt auſſi appliquée aux faux monnoyeurs, la premiére fois qu'ils ſont pris; & s'ils recidivent, on leur fend le ventre. On auroit de la peine à croire qu'ils puſſent retomber dans le même crime, ayant le poing droit coupé, cependant on a beaucoup d'exemples du contraire en Perſe: ces miſerables ſe font attacher le marteau au coude, & s'en ſervent de la même maniére qu'ils ſe ſervoient auparavant de la main.

Le genre de mort le plus commun eſt de fendre le ventre à l'endroit du nombril d'un côté à l'autre. Le Criminel eſt attaché par les pieds ſur un Chameau au haut du baſt, la tête pendante preſqu'en terre. On lui fend le ventre ſi large que les boyaux en ſortent, & lui pendent ſur la tête. On le promeine ainſi par toute la ville, un Sergent qui marche devant, criant à haute voix quel eſt le crime de l'Executé; & quand on l'a promené par la ville, on le pend à un arbre au bout d'un faux bourg. Il y demeure quelquefois quinze & ſeize heures avant que d'expirer. Pour pendre un Criminel par les pieds on lui paſſe une corde entre la Cheville & le gros tendon, comme les Bouchers pendent les moutons à leurs étaux.

Les autres genres de mort ſont d'empaller, couper les pieds & les mains, & laiſſer mourir les coupables dans cette langueur, les maçonner entre quatre murailles juſqu'au men-

menton, avec du plâtre fin diſſous, qui venant à ſe ſécher au bout de quelques jours empêche la reſpiration en preſſant la poitrine, & fait qu'ils étouffent enragez & dans les plus cruelles douleurs du Monde : & enfin, de les mettre nuds ſur un Chameau, comme ils ſeroient à cheval, les jambes liées par deſſous le ventre du chameau, & les bras liez de toute leur longueur à un gros bâton, qu'on attache auſſi au cou de la bête, afin que le patient ne puiſſe ſe remuer. Lors qu'on l'a mis en cet état, on lui fait des trous par tout le corps, où l'on enfonce de petites méches allumées, qui s'entretiennent de la graiſſe du corps. On le proméne par la ville, & on le laiſſe brûler à petit feu, avec des tourmens inconcevables. L'on m'aſſuroit à Iſpahan qu'il y avoit plus de trente ans qu'on n'avoit pas mis ce ſupplice en pratique. Il y en a un autre qui étoit fort commun autrefois, mais dont on ne ſe ſert plus, c'étoit de faire précipiter les Criminels du haut d'une tour, & comme ils étoient en piéces les faire manger par les chiens : l'on en avoit exprès pour ces ſortes d'exécutions, leſquels on accoutumoit à ce carnage, en les nourriſſant de têtes de bœuf & de mouton concaſſées & toutes ſanglantes. On dit que ce ſupplice étoit particulierement pour les femmes, & que le Roi Sephi en fit exécuter ainſi une qui avoit proſtitué ſa propre fille dans une rencontre qui avoit donné lieu à une batterie, où il étoit arrivé beaucoup de malheur. Les Perſans font fort rarement mourir les femmes, diſant que le ſang des femmes attire du malheur ſur un Païs, & qu'il n'y a qu'à les bien garder ſans

en venir à cette extremité; mais lors qu'il y a occasion d'en punir quelqu'une de mort, on garde toûjours envers son sexe la pudeur que la Loi préscrit qui est *de ne point dévoiler la femme d'autrui*, soit que ce soit une femme mariée, ou une fille. On la fait monter au haut d'une tour, d'où on la précipite en bas, enfermée dans son voile, comme elle le porte d'ordinaire.

Lors que l'on pratique tous les effroyables supplices dont je viens de parler, il faut que ce soit en la personne de quelque insigne voleur de grands chemins, qui est le crime le plus atroce dont on entende parler en Perse. Il y a d'autres supplices particuliers, qui ne sont pas moindres, destinez à ceux qui pêchent contre la police en causant la cherté, ou en vendant à faux poids, ou au dessus du taux, ou de quelqu'autre maniere : les rotisseurs sont embrochez & rotis à petit feu, les Boulangers sont jettez dans un four ardent. J'en ai vû d'allumez pour ce sujet dans la place Royale d'Ispahan, au tems de la cherté qui arriva l'an 1668. C'étoit pour effrayer les boulangers, & pour les empêcher de se prévaloir de la calamité publique.

Les Persans ont la Torture en usage; mais ils s'en servent fort rarement. Ils l'appellent *chekenié*, c'est-à-dire *brisure*. La plus commune est la bastonnade sur la plante des pieds, jusqu'à ce que les ongles tombent : les autres sont de presser le ventre dans une presse ordinaire, & de tenailler avec des tenailles ardentes; mais je n'ai pas sû que cette question y eût été donnée du tems que j'étois dans le Païs; mais pour la premiere, je m'y suis ren-
con-

contré assez souvent étant en visite, ou en affaire chez des Gouverneurs. On donne la question aux femmes, non pas comme aux hommes, mais en enfermant de jeunes chats dans leurs caleçons, qu'on excite par dehors avec des houssines, comme les faiseurs de theriaque font les Viperes : si l'on ne confesse rien à la question, on est renvoyé absous.

CHAPITRE XVIII.

De la Police.

LA Police est bien ordonnée en Perse, mais elle n'est pas également bien gardée en tous points : la fraude s'y glisse, comme dans les autres Païs, & elle y regne avec excès en beaucoup de choses importantes.

Les Mêtiers sont unis en Corps sous un Chef, à qui le Roi donne une grosse pension, & qui dès qu'il est reçû en charge, ne tient plus boutique, mais met sur pied un train honnête. Ce Chef de mêtier, selon l'ancienne coûtume doit être le Doyen, ou le plus ancien du corps, mais souvent ces Chefs de Mêtiers font recevoir leurs enfans en leurs places, sous prétexte de leur âge avancé, ou de quelque maladie. Ils sont les Juges de la police de leur mêtier, dans les petites choses; & les Chefs des mêtiers qui sont sujets aux Corvées, sont beaucoup plus autorisez, à cause du pouvoir qu'ils ont de faire plaisir dans toutes les occasions, où ils prétendent qu'il s'agit du service du Roi. Le grand Surintendant de sa Maison envoye dire au Chef du mêtier qu'il faut faire tel ou tel ouvrage: le

Chef

Chef en va faire là visite avec les experts ou notables du corps, & mande des ouvriers. Le service va par tour, mais comme ce Chef demande toûjours une fois plus d'ouvriers qu'il ne faut, ceux qui ont le moyen de lui donner de l'argent sont exemptez de la corvée.

Presque tout se vend au poids en Perse, & presque rien par nombre, ou par mesure. Les fruits & les legumes se vendent au poids, les grains, la paille pilée pour la nourriture des chevaux, le charbon, & même le bois dans les lieux où il est le plus rare; cependant il n'y a rien de plus grossier que leurs balances & leurs poids. Ce ne sont d'ordinaire que des pierres & des cailloux, & ceux qui sont de métail ne sont pas marquez. Chacun à son poids chez lui, pris & fait sur celui de son voisin. Les Juges de Police n'en font point la revûe; & s'il arrive quelque plainte sur le poids de quelque vendeur, on l'examine sur le poids de la Monnoye. Comme presque tout s'achette au poids, tout le monde a ses balances au logis où il repese ce qu'on lui vend.

Ce qu'il y a de loüable, & de fort commode, dans cette methode de vendre au poids, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer au marché des Domestiques connoisseurs. Un enfant va au marché & à la boucherie. On repese ce qu'il apporte, & s'il y manque du poids, ou qu'il y ait quelque défaut dans la qualité de la denrée, on le renvoye en prendre d'autres, ou se faire rendre son argent, ou demander le surplus. C'est-là l'usage du Païs: il n'arrive gueres de contestation à personne là-dessus, sur tout dans son voisinage. Le vendeur est toûjours obligé de reprendre, à moins

à moins que sa marchandise n'ait été alterée. Ainsi, on peut rendre du drap, des étoffes, & toute autre chose, dans quelque tems que ce soit après l'achat, pourvû qu'elle ne soit pas payée. Il ne serviroit de rien de dire qu'elle a été coupée, qu'on l'a gardée longtems, que la vente en est perduë: c'est-là l'usage ordinaire, même dans des achapts d'importance, passez par écrit, & devant témoins. On a beau alleguer le domage qu'on reçoit du refus ou du retardement, l'achetteur répond simplement, *que fait tout cela*, *la Loi n'ordonne point qu'on souffre de tort*, & effectivement elle prononce toûjours à la décharge de l'achetteur.

Ce qu'il y a de fort mal réglé dans leur police, c'est ce qui regarde la matiere de l'usure ou de l'interêt. On ne le permet pas dans la Réligion Mahometane, qui a réglé sa police à cet égard sur celle des Juifs, & qui l'a établie encore plus severement, en défendant de prêter à interêt à l'étranger, aussi bien qu'à son prochain. Le Tribunal politique, qui consulte principalement le droit commun, la raison, & l'équité naturelle, ne passe d'interêt en aucun cas, non plus que le Tribunal civil mais bien loin que ce réglement soulage le pauvre peuple, il l'accable au contraire; car il a produit une autre sorte d'usure très-onereuse. Il est vrai qu'elle est particulierement pratiquée par les Gentils Indiens, & par les Juifs qui sont les Changeurs & les Banquiers du Païs; mais les Mahometans s'en mêlent aussi, tant que leurs moyens le leur permettent. L'interêt courant est d'un pour cent par mois, parmi les Marchands:

les.

les gens de la moindre sorte en payent deux couramment. L'interêt se paye par avance & separement, parce qu'au tems échu, il suffiroit d'en refuser le payement pour en être quitte, mais s'ils conviennent de payer l'interêt avec le principal, on fait venir des Témoins, l'emprunteur leur montre l'argent, & leur dit *voila tant*, quoi qu'il s'en faille ce dont ils sont convenu pour l'interêt, *je le reçois en bonne monnoye*, & *je promets de le payer suivant l'accord contenu dans ce billet*. Les témoins le signent sur cet énoncé. Une autre maniere d'exercer leur usure, qui est rongeante au delà des bornes de la raison, & de la justice, c'est de prêter à payer par jour. Ils disent à l'emprunteur, tu n'auras jamais le moyen de payer toute la somme à la fois, c'est pourquoi tu me donneras tant par jour, jusqu'à fin de payement, après quoi ils commencent dès le lendemain à reprendre leur argent quoi qu'ils s'en soient fait payer l'interêt pour six mois.

D'autre côté, il y a une Police incomparable dans ce Royaume-là pour la sureté des grands chemins, & contre les vols. Si l'on est volé, soit de nuit, soit de jour, soit à la Campagne, soit dans l'hôtellerie, le Gouverneur de la Province doit retrouver le vol, ou en faire payer la valeur. Cela a été fort fidellement pratiqué jusque vers la fin du régne d'Abas second, auquel tems y ayant eu plusieurs vols fort considerables faits sur les grands chemins on a usé de chicanes & de délais à en restituer la valeur; mais toûjours la Loi subsiste : on l'observe presque en toutes rencontres, particulierement quand on a des

amis,

amis, car quand on n'en a point, ou que l'on ne se donne pas assez de mouvement, ou que l'on a trop d'impatience de continuer son voyage, l'effet de cette Loi est éludé par les délais & par d'autres amusemens de Cour, & l'on ne recouvre rien, ou seulement ce qu'il y avoit de moins important dans ce que l'on a perdu. Le Magistrat prend un droit sur tout ce qu'il fait retrouver, ou qu'il fait payer, lequel droit est communément d'un, sur cinq, en quelques lieux plus, en d'autres moins; & quand le vol ne se trouve point c'est une bonne aubaine pour les Magistrats du Païs; car il faut que le Païs trouve le Voleur, ou qu'on paye le vol; & quand ce vient à faire la levée sur le Peuple, les Magistrats la font deux ou trois fois plus forte qu'il ne faut; mais c'est aussi ce qui contribue le plus à la sureté des chemins & des Villes, chacun pour son interêt donnant la chasse aux Voleurs avec la plus grande ardeur. La Justice est bonne & prompte contre les larrons, lesquels sont executez d'ordinaire sur le lieu où ils ont commis l'action.

Comme je me suis trouvé deux ou trois fois en compagnie de gens volez, je rapporterai un peu plus au long comment le vol se poursuit. Premierement, s'il a été commis à la Campagne on en envoye promptement donner avis aux *Rabdars* du lieu le plus proche, qui sont des Gardes des grands chemins, comme des Archers de Prévôté. Il y en a par tout le Royaume, dans tous les Villages, & dans tous les Caravanserais; & comme l'on dit en Perse, il y en a par tout où il y a de l'eau. Ceux-ci courent aussi-tôt en donner avis aux

Re-

Regens du Canton, qui se transportent sur le lieu, ou y envoyent leurs principaux officiers, dresser le procès verbal du vol, ce qui est fait en un moment, les procedures n'étant pas longues en Perse, comme en Europe. Des copies en sont envoyées avec la même diligence à 15. ou 20. lieues à la ronde, de sorte que le vol y est sû d'un jour à l'autre, & que les Archers se trouvent incontinent à la queuë des Voleurs. C'est une maxime dans le Païs, qu'on n'y vole point sur les grands chemins, que par la faute de ces Archers. Le vol y est d'ordinaire recouvré au bout de quelques jours; autrement, on recourt au Tribunal du Gouverneur de la Province, où l'on commence par prouver que l'on a été volé de tant, & c'est ce que l'on fait par le premier procès verbal, puis par serment, & par ses livres; sur quoi le Gouverneur envoye des gens sur le lieu demander le vol & les Voleurs; au défaut de quoi il en renvoye d'autres au bout de quelques jours prendre l'Hôte du logis ou du Caravanserai, où le vol s'est commis, & les Gardes des chemins qui sont obligez de payer la valeur du vol, ou leurs Cautions à la place; car ils en donnent d'ordinaire, & cependant on les roue de coups tous les jours; mais si tous ensemble n'ont pas le moyen de satisfaire, c'est aux Lieux les plus proches du vol, Villes ou Villages, d'en être responsables. Les Habitans en sont saisis, & il faut s'assurer qu'on leve d'ordinaire le double du vol, & quelquefois le triple, comme lors qu'outre le vol, il y a eu du sang répandu; tellement que ces sortes d'accidens tournent au profit

d'un

d'un Gouverneur ou de tous ses Officiers; car d'un autre côté, ceux qui ont souffert la perte, sont obligez de faire des présens pour avoir justice, & lors qu'on leur rend ce qui a été volé, ou qu'on le leur paye, il faut qu'ils en donnent vingt-cinq pour cent au Gouverneur & à ses Officiers. Quand le vol s'est fait dans une ville, c'est le quartier où il est arrivé, qui en est responsable, & le Chevalier du guet est chargé du recouvrement & du payement; & si le vol a été fait secretement, c'est au grand Prévôt à le faire trouver.

Il arriva, la premiere fois que je fus en Perse, que le Gouverneur de Jaron, petite ville sur le chemin de Chiras à Laar, fit payer un Armenien de treize mille livres qui lui avoient été volées au passage d'une montagne qui en est proche, six jours après le coup fait. Les Gouverneurs rendoient alors bonne justice à ceux qu'on avoit volez, & ils supplioient au bout du compte qu'on n'en fit rien savoir à la Cour; mais aujourdhui, c'est un grand malheur que d'avoir à poursuivre le recouvrement d'un vol, parce que les Gouverneurs n'ont plus tant de peur de la Cour. On a beau y aller, & tirer des Lettres de cachet, & des ordres par écrit du Roi, cela n'avance de rien. Les Gouverneurs renvoyent à leurs Officiers: les Officiers renvoyent aux Regens des lieux, avec quoi on épuise la patience d'un malheureux, & on le contraint d'abandonner sa poursuite. Le Gouverneur cependant ne laisse pas de faire payer le vol tout du long à ceux qui en sont responsables; car c'est un droit qu'il ne laisse pas perdre; mais il n'en fait point de part à ceux qui ont été volez, à moins qu'ils

ne

ne ſoient gens de conſidération, capables de faire ſavoir à la Cour le traitement qui leur a été fait.

La ſûreté des chemins, qu'il y a en Perſe, vient de la nature du Païs, des ſevéres Loix, & du bon ordre qui a été établi pour entretenir cette ſûreté ; c'eſt que comme le Païs géneralement eſt peu habité, qu'il y a peu de villes & de villages à proportion de ſon étendue, qu'il eſt montueux, & qu'il manque d'eau en cent endroits, il n'eſt pas facile de s'y cacher. Ajoûtez qu'il n'y a point d'hôtelleries hors des grands chemins, & hors des lieux frequentez. Ces Gardes des grands chemins donnent tous bonne caution en entrant en office, comme je l'ai obſervé. Ils ont un Prévôt qui doit auſſi répondre de leurs perſonnes, & comme ils ne font qu'un corps en chaque Canton, ils ſe connoiſſent tous. Du reſte ils ſubſiſtent par la levée d'un petit droit ſur les marchandiſes. Ces Archers, ou Gardes, ont une certaine adreſſe à connoître le monde, laquelle eſt comme inconcevable. Ils découvrent en un moment qui l'on eſt ; & lors qu'ils ſe défient de quelqu'un, ils l'interrogent de tant de maniéres qu'un voleur ne doit nullement faire compte de leur échaper : que s'il ſe retire dans un village, c'eſt encore pis, à cauſe que par cela méme qu'il ſort du grand chemin on l'arrête ſans autre motif. Il m'arriva un jour de me perdre allant de Laar à Bandar-abaaſſi. C'étoit dans les grands jours de l'Eté : je m'étois mis en chemin à quatre heures du ſoir, à deſſein d'arriver au gîte à minuit ; & m'étant mis à lire, dès que je fus à cheval, je m'attachai tant à

ma

ma lecture, que je me séparai insensiblement de mes valets, & me perdis dans une montagne. Je ne pus jamais retrouver le chemin, & la nuit étant venue, je pris le parti de la passer au pied d'un arbre. Le matin venu, je montai sur une butte, & j'apperçûs à une lieuë environ un camp de Pasteurs, vers lequel je me mis à galoper. Je fus aussi-tôt environné d'une troupe de ces Gardes: je leur dis que j'étois European, & que je m'étois égaré du chemin. Ils le crurent à ma mine & à mon langage, toutefois ils me donnerent deux hommes pour m'accompagner, avec ordre de ne me quitter point, qu'ils ne m'eussent remis entre les mains des Gardes du lieu où je voulois aller. Cependant les Gardes de ce lieu-là voyant arriver des valets & du bagage sans Maître, crurent ce qu'ils leur dirent que je m'étois égaré, ou firent semblant de le croire; & tout aussi-tôt quatre se mirent à me chercher, dont l'un me rencontra à deux heures de chemin de ma traite. On peut juger par cette avanture s'il est facile de se cacher en Perse proche des grands chemins.

La punition est prompte & sevére en ce Païs-là pour ceux qui violent la Police. Ceux qui vendent à faux poids sont mis à une maniere de Pilori ambulant. On leur passe le cou dans une grosse planche de bois comme celle de nos piloris. Ils portent cette planche sur les épaules avec une clochette au devant. On leur met sur la tête un haut bonnet de paille, & on les promeine ainsi par la ville, & sur tout dans leur quartier, où la canaille les charge de mille huées. On appelle ce supplice *takte-cola*, c'est-à-dire *bonnet d'escabelle*,

à cau-

à cause de sa hauteur, mais tout cela n'est que pour satisfaire le peuple, & pour l'exemple; car la veritable punition & la plus ordinaire est de faire payer une grosse amende, & quelquefois des coups de bâton sur la plante des pieds; sur tout lors que le coupable n'a pas de quoi s'en racheter. J'ai dit au Chapitre précedent que les Boulangers qui vendent au delà du taux, ou à faux poids, encourent la peine d'être jettez dans un four ardent. On fait crier de tems en tems par les Crieurs puplics le taux du pain & des autres denrées, particulierement quand il y a des plaintes de cherté; mais comme les Persans font cuire presque tout leur pain dans leurs maisons, & que les Boulangers ne servent gueres que les Etrangers, ils prennent plus de liberté de survendre, croyant toûjours qu'au pis aller ils en seront quittes pour de l'argent.

Le Juge de Police a trois Assesseurs, pour consulter, & pour décider avec lui, & l'ordre est que tous les Jeudis les petits Magistrats des villes, avec le Juge de Police, & ses Assesseurs, s'assemblent pour régler le prix des denrées, & que le Samedi on le publie à cri public; mais cela ne s'observe plus gueres que dans les tems de cherté, & la Police s'achette comme les autres parties de la Justice; ce qui a donné lieu à ce Quadrain Persan: *La corruption s'établit par tous Païs, & la sincerité en déloge: les Juges de Police sont corrompus par présens: les gens de Loi sont des bouches beantes, de qui on ne reçoit ni bien ni profit. Tous ces gens sont attendus dans l'Enfer, pour y être traitez suivant leurs merites.*

CHA-

CHAPITRE XIX.

Quelles Religions sont souffertes en Perse.

UNe des maximes de la Religion Mahometane, c'est la tolerance de toutes sortes de Religions, moyennant un tribut annuel : aussi n'y en a-t-il aucunes dont elle ne souffre la profession & l'exercice ; Chrétiens, Juifs, Idolatres, & de toutes sortes de Sectes. La Religion de *Mahammed* enseigne qu'il y a un grand mérite à convertir les Infidéles, qu'on est obligé d'y travailler avec application, & avec zele, mais qu'il ne faut pas pour cela leur faire de violence, & que pourvû qu'ils payent le tribut imposé, il leur faut garder la justice, & les traiter humainement. Ce tribut, qui est d'un gros d'or par an pour chaque mâle, depuis qu'il est devenu majeur, s'appelle *Jessieh*, c'est-à-dire, *le rachat de la vie* ; parce que selon l'institution de *Mahammed*, ses Sectateurs sont obligez de poursuivre les Infidéles à outrance, & de ne leur faire aucun quartier, à moins qu'ils ne se soumettent à leur domination, & que pour marque de soumission ils ne payent ce tribut. Je parlerai plus au long dans le Livre suivant de l'opinion que les Persans ont des autres Religions, en traitant de la leur propre. Je dirai seulement dans ce Chapitre quelles gens il y a dans leur Empire professant une autre Religion.

Il y en a de cinq Religions : 1. Celle des Guebres, ou anciens Persans, que nous appellons Ignicoles, ou adorateurs du feu :

2. Les Juifs, qui sont aussi très-anciens en Perse: 3. Les Sabis, ou Chrétiens de Saint Jean: 4. Les Chrétiens de Jesus-Christ: & 5. Les Gentils des Indes. Je traiterai des Guebres, ou Ignicoles, dans la suite de mes Relations, dans la description des ruïnes de Persepolis.

Il y a de deux sortes de Juifs en Perse, les uns originaires des Tribus Samaritaines, descendus de ces miserables captifs que les Assyriens emmenerent de Judée, l'an neuviéme du régne d'*Ozée*, Roi d'Israël, & qui furent dispersez dans la Medie & dans le *Païs* des Parthes; les autres sont originaires de la Tribu de Juda, descendus de ces autres pauvres captifs transportez en Babylone, dont partie se répandit tout le long de l'Euphrate après le départ d'*Esdras* & de *Nehemie*, & de là le long du Sein Persique. Cette race de Juifs est répandue aujourdhui dans la Medie, dans l'Hyrcanie, au Païs des Parthes, dans les deux Caramanies, le long du Golphe Persique, & en quelques autres endroits, faisant en tout environ le nombre de neuf à dix mille familles. Ils sont pauvres & miserables par tout. Je n'en ai point vû une seule famille dans tout le Royaume qu'on pût appeller riche, & qui au contraire ne vécût dans la bassesse. Une partie de ces Juifs consiste en artisans, mais la plus grande partie vivent d'intrigues, revente, usure, courtage, à vendre du vin, & à produire des femmes. Ils se mêlent aussi beaucoup de Médecine Chymique, & Magique, en divers endroits, & c'est à quoi ils gagnent le plus; car leurs femmes se glissant dans les *Serrails*, font accroire aux sot-

tes

tes & simples créatures qui y gouvernent par les charmes de leur beauté, qu'ils savent prédire l'avenir, & qu'ils leur prédiront ce qui leur arrivera: qu'ils composent des breuvages pour se faire aimer, pour faire haïr leurs rivales, pour faire avoir des enfans, & pour empêcher d'en avoir: & par telles ou semblables illusions ils se font bien payer. Mais à quoi que s'appliquent cette misérable race de gens, & à quoi qu'on les employe, ils s'y comportent sans bonne foi; de sorte qu'à la fin on trouve toûjours que l'on en a été trompé. Les Juifs étoient les grands usuriers du Païs avant la venuë des Gentils Indiens, qui se trouvant bien plus riches, & bien plus accommodans, leur ont fait perdre cet injuste commerce, qui leur valoit plus que tous les autres.

De tout tems les Mahometans ont fait ce qu'ils ont pû, en gardant les apparences de quelque équité, pour rendre Mahometans ces miserables Juifs, & l'on voit bien qu'ils en seroient venus à bout s'ils avoient voulu y employer aussi la force. Comme c'est en Hyrcanie que le nombre en est le plus grand, c'est là aussi qu'on les a le plus tourmentez. *Abas le Grand* donnoit jusqu'à quatre cens francs à chaque Juif mâle qui abjuroit sa Religion, & trois cens aux femmes, & il en gagna beaucoup ainsi. *Abas second* fit la même chose cinquante ans après, à la persuasion de son premier Ministre, nommé *Mahammed Bec*, homme zelé sans être bigot dans sa Religion, ni ennemi des autres Religions, comme le sont les faux dévots. Il donnoit ainsi de l'argent pour faire changer ce peuple;

mais à la fin il abandonna-là toute cette affaire de Religion, ayant appris que les Juifs convertis par argent, & par artifices, demeuroient toûjours Juifs dans le cœur, & Judaïsoient en secret. En effet, quand on disoit à ces Juifs qui avoient changé pour de l'argent qu'ils étoient Mahometans, *moi*, repondoient-ils, *Mahometan? point du tout, je suis Juif: il est vrai qu'on m'a donné deux tomans pour faire un faux serment*. C'est effectivement ce que le premier Ministre faisoit donner, & qui revient à trente écus de nôtre monnoye. Je me souviens qu'étant en Hyrcanie l'an 1666. au tems que les Juifs de Turquie faisoient si grand bruit du faux Messie nommé *Sabatai Levi*; je me souviens, dis-je, que ceux d'Hyrcanie, croyant aussi bien que les autres que le Liberateur qu'ils attendent vainement étoit venu, ils abandonnoient leurs maisons, se jettoient à la Campagne, & couverts de sacs & de cendres, jeûnoient & prioient pour la manifestation du Messie. Le Gouverneur de la Province leur envoya dire, *que faites-vous, pauvres gens, d'abandonner ainsi le travail, au lieu de songer à payer vôtre tribut? Le tribut, Seigneur*, répondirent-ils, *nous n'en payerons plus; nôtre Liberateur est venu*: cependant ils convinrent avec le Gouverneur de la Province, afin qu'il les laissât faire leurs dévotions en repos, que si dans trois mois ce Liberateur n'étoit en Perse avec main forte, ils payeroient deux cens tomans, ou neuf mille livres d'amende; ce qu'ils payerent fort ponctuellement en effet au terme accompli.

Ces Juifs de Perse sont les plus ignorans de tout le monde, ils sont pourtant fort dif-

ferens d'opinions entr'eux sur les points du jeûne & de l'impureté légale. Ils ont le Pentateuque qu'ils lisent assiduement dans de petites Synagogues. A *Ispahan* ils en ont une principale & plusieurs petites, & ainsi dans les autres villes, à proportion de leur nombre. Ils ont aussi leurs Cimetieres à part, comme chaque Religion a le sien. On leur fait porter par tout quelques marques pour les distinguer, comme des bonnets de couleur particuliere, ou une piéce carrée à leur veste, à l'endroit de l'estomach, d'autre couleur que la veste: outre cela il ne leur est pas permis de porter des bas de drap à *Ispahan*.

Les Chrétiens de Saint Jean, qu'on appelle autrement Sabis, sont une sorte de secte, qui s'est si fort diminuée, que l'on ne trouve presque plus personne par qui l'on puisse en bien apprendre la créance & les opinions. Ceux qui en font profession aujourdhui, sont des pauvres gens, Ouvriers & Laboureurs, en fort petit nombre, disperscz dans l'Arabie, & en Perse, la plûpart le long du Golphe Persique. Ils ont pris leur Origine dans la Chaldée, & l'on tient que les anciens Sabis étoient Disciples de Zoroastre : en effet, ils en retiennent beaucoup d'opinions. Ces Sabis reçûrent le Baptême de Saint Jean Baptiste, qui se répandit le premier dans le monde, à la Naissance du Christianisme. Ils firent un mélange de doctrines Judaïques & Chrétiennes, à quoi ils ajoûterent depuis des réveries des Mahometans; ce qui a fait un composé étrangement ridicule, où il ne se trouve aucune suite ni liaison.

On tient communément qu'il faut distin-

guer deux sortes de Sabis, les uns qui sont les Chrétiens de Saint Jean, dont je parle, & les autres qui sont Païens, à cause que tous les Auteurs Persans disent que Sabi se prend pour un Idolatre; & c'est ainsi en effet qu'il se prend dans l'Alcoran. Ces Sabis Païens habitoient, à ce qu'on prétend, la partie de la Chaldée la plus proche de l'Arabie, & gardoient beaucoup de Rites tirez des Juifs. On veut même que ce soit delà que le nom de *Sabi* leur ait été donné, ce mot venant de *Sabieh*, qui en Hebreu veut dire *changeant la Religion*. D'autres prétendent que le mot de *Sabi* vienne de *Saba*, qui est un nom de peuple & de Païs, & que ce soit ce Païs-là même d'où étoit cette *Balkis*, que l'Ecriture Sainte appelle *la Reine de Saba*, qui alla voir Salomon, & qui se maria avec lui, & en eut des Enfans, à ce que disent les Mahometans & les Juifs. Mais les Auteurs Persans appellent cette Reine la *Reine de Tayman*, qui est un Canton de l'Arabie heureuse; & le mot de *Saba* dans l'Histoire de Salomon ne signifie, comme je croi, que la partie du monde d'où cette Reine vint par raport à Jerusalem, c'est-à-dire qu'il dénote l'Orient ou le Midi. Ainsi les Persans disent, *Bad-Saba & goul Saba*, *vent du matin, & fleur du matin ou de l'Orient*. Les Auteurs Mahometans disent, mais pourtant avec peu de certitude, que les Sabis Païens subsistent encore, & qu'il en reste quelques uns sur les rivages de l'Euphrate & du Tygre, que leur créance & leur culte sont les mêmes que la créance & le culte des anciens Chaldéens: qu'ils reconnoissent un premier & suprême Etre, qu'ils prient trois fois le jour,

sa-

ſavoir au lever du Soleil, quand il eſt au Zenit, & quand il ſe couche; & qu'ils ſe tiennent tournez vers le Septentrion en priant; qu'ils invoquent les Aſtres, & particuliérement le Soleil, & la Lune: qu'ils ont trois Carêmes, un de ſept jours, un de neuf, & un de trente, & qu'ils s'abſtiennent de pluſieurs ſortes d'herbages, & de quelques fruits. Ils ajoûtent que la Théologie de ces Gentils-là eſt remplie de ſentences des anciens Philoſophes, la plûpart des points & des queſtions roulant ſur les vertus intellectuelles: qu'ils tiennent qu'il y a un Paradis & un Enfer, & que les Damnez après de longues peines obtiendront leur pardon par la miſericorde de Dieu. C'eſt ce que diſent les Perſans touchant ces Sabis Gentils, mais quand on examine ce qu'ils en content, on trouve que tout cela n'eſt fondé que ſur une vieille tradition, qui apparemment eſt fauſſe; car quoi que j'aye voyagé avec aſſez de curioſité dans ces Païs-là, & fait du ſéjour dans les principaux endroits, je n'y ai point ouï parler de ces Idolâtres prétendus.

Pour les Sabis Chrétiens, qui ſont plus connus, leurs principales Colonies ſont ſur la côte du Golphe Perſique, & particuliérement au Païs d'*Havize*, qui eſt une partie de la Suſiane des anciens, appellée aujourdhui *Chuſiſtan*, à ſix jours de *Baſra*. On compte-là environ quatre vingt familles de ces Sabis. Il y en a auſſi aux Indes, à ce qu'on aſſure, répandus entre le Fleuve Indus, & le Golphe de Cambaye; mais je n'en ai vû aucun en tous les endroits des Indes où j'ai été, ni à Cambaye même. Quelques Auteurs appellent ces

Sabis ici *Chrétiens Syriens & Babyloniens*, soit parce qu'ils entretenoient communion avec le Patriarche des Nestoriens, qu'on appelle le *Patriarche Chaldéen*, parce qu'il tient son siége à Babylone. Ils ont rompu cette communion depuis plus de deux cens ans: leur pauvreté & leur petit nombre les ayant fait mépriser par le Patriarche. Les Mahometans généralement les appellent *Sabi*, nous les appellons *Chrêtiens de Saint Jean*, parce qu'ils font Jean Baptiste l'Auteur de leur créance, de leurs Rites, & de leurs Livres, & eux-mêmes se donnent le nom de *menday yaya*, c'est-à-dire disciples ou Sectateurs de Jean, qui est Jean Baptiste, ne connoissant point d'autre Saint de ce nom: c'est de même que ces Chrétiens répandus dans les Indes Orientales, le long des Côtes qui aboutissent au Cap de Comorin, surnommez *Chrétiens de Saint Thomas*, parce qu'ils ont été instruits dans le Christianisme, par l'Apôtre Saint Thomas, sans pourtant s'être formez sur le modelle des Chrétiens Orthodoxes. Les Sabis semblent tirer l'origine de leur Discipline de ces Juifs qui reçurent le Baptême de Jean Baptiste, car ils reçoivent tous ce Baptême tous les ans. Jean Baptiste est leur grand Saint, comme je le dis, ils n'en ont pas même d'autre que lui, & son pere & sa mere. Ils disent que son sepulchre est proche de *Chuster*, ville Capitale de la Province de *Chusistan*, où j'ai dit que le plus grand nombre des Sabis se sont retirez, & où ces bonnes gens prétendent que se trouve la source du Fleuve du Jordain. On ne peut pas au fonds les appeller Chrétiens; car ils ne connoissent pas Jesus-Christ pour fils

de

de Dieu : ils le connoissent seulement comme fait l'Alcoran pour Prophete & pour l'Esprit de Dieu, & il est vrai-semblable, que c'est-là qu'ils ont appris ce qu'ils en disent. La raison pour laquelle on les a nommez Chrétiens, c'est le respect qu'ils ont pour la figure de la Croix, qu'ils reverent jusqu'à l'Idolatrie, & dont ils font mille contes superstitieux & ridicules; par exemple, *que le monde est la croix, parce qu'il est divisé en quatre parties*, & autres sottises semblables. Les Prêtres Sabis portoient autrefois, à ce qu'on dit, une croix sur leurs habits Sacerdotaux. Pour moi je ne leur ai vû aucun habit avec des Croix. Leur habit Sacerdotal n'est qu'une chemise blanche, avec une maniére d'Etolle rouge. Ils ont perdu leurs anciens Livres sacrez, qui étoient en Syriaque. Le seul qu'ils ayent aujourdhui, est une Rapsodie de Fables, composée de contes des Juifs & des Mahometans. Ils l'appellent *Divan*, qui est le nom que les Mahometans donnent à leurs Recueuils & à leurs ouvrages de Morale. C'est le Livre de leur Doctrine, & de leurs Mysteres.

Ce Livre fait *Dieu Corporel, ayant un fils qui est Gabriel*, & il fait aussi *les Anges & les Démons Corporels de l'un & de l'autre sexe, comme les hommes ; ajoutant qu'ils s'alient & qu'ils engendrent.* Il porte que *Dieu créa le monde par le Ministere de l'Ange Gabriel ; qu'il se fit aider de cinquante mille Démons ; qu'il posa le Monde dans l'eau comme un balon qui flotte, que les Spheres Celestes sont entourées d'eau ; & que le soleil, & la lune voguent, tout autour, chacun dans un grand navire*, ce qui est une réverie qu'on dit avoir été enseignée de

la même maniere par Manés. Ce Livre fabuleux raconte de plus, *que la terre étoit si fertile au moment de la Création, que l'on cueilloit le soir ce qui étoit semé le matin; que Gabriel enseigna l'agriculture à Adam; mais qu'ayant péché, il oublia ce qu'il en avoit appris, & ne pût en retrouver que ce que nous en savons.* Ils enseignent pour ce qui regarde l'autre vie, *que c'est un Monde comme celui-ci à l'égard de ce qui s'y voit, & de ce qui s'y fait; mais infiniment plus charmant & plus parfait: qu'il y a un jugement final, où deux Anges pesent les actions de tous les hommes; & qu'à l'égard des enfans, qui meurent avant l'âge de discretion, il y a un lieu de délices où ils sont gardez jusqu'au jour du Jugement, & où ils croissent jusqu'à la perfection naturelle pour pouvoir rendre compte à Dieu.* Ce Livre *promet un pardon final aux Sabis, les assurant qu'ils seront sauvez un jour après avoir souffert les peines de leurs péchez.* Ce qu'ils ont de plus ressemblant aux Rituels des Chrétiens Orientaux, c'est le Caractere de Prêtre & d'Evêque, dont leurs Ecclesiastiques sont revêtus. Leurs Prêtres & leurs Evêques viennent par succession. L'Evêque présente son fils au peuple, qui l'élit, & qui ensuite le présente à son pere pour le consacrer. Le Prêtre de même présente son fils pour être Prêtre, & le peuple le meine à l'Evêque pour lui imposer les mains. D'autres qu'eux ne sauroient recevoir l'ordination, qui consiste en prieres, qui se font durant sept jours sur celui qui doit être ordonné, lequel doit jeûner tout ce tems-là. Les Prêtres & les Evêques sont obligez de se marier, mais ce n'est qu'avec des filles, & il faut être bien

sûr,

sûr, que ce soit une fille vierge; car autrement le fils qui naitroit d'une femme qui auroit connu d'autre homme que son pere, perdroit le droit de succeder à la Prêtrise après le pere. Ils gardent le Dimanche comme un jour sacré, sans toutefois s'abstenir des choses nécessaires & pressantes, quelles que ce soit; & ce jour-là est le jour du Bâtême pour ceux qui ne l'ont pas reçû cette année-là; car ils le réïterent tous, une fois tous les ans, dans une fête qui dure cinq jours. Le Prêtre, qu'ils appellent *Cheik*, mot Arabe qui veut dire l'*ancien*, & qui est le nom que les Mahometans donnent aussi à leurs Ministres sacrez; le Prêtre, dis-je, va avec eux sur le bord de quelque Fleuve, ou d'un ruisseau courant, & les y bâtise, soit par aspersion, ou par immersion, selon que le tems le permet. Le Bâtême se fait au nom de Dieu seul, parce qu'ils ne connoissent, comme j'ai dit, ni le Fils, ni le St. Esprit. Des Missionaires Carmes, qui avoient été long-tems à Basra, m'ont assuré de leur avoir ouï dire la Messe. *Ils prennent*, me disoient-ils, *un petit gâteau, petri avec du vin & de l'huile, alleguant que comme la farine represente le corps, & le vin le sang, l'huile qui est le symbole de la Charité, represente le peuple: ils font de longues prieres sur ce gâteau, ils le portent après en procession, & puis ils le mangent.* C'est-là ce que ces bons Peres appelloient dire la Messe.

Le principal office de leur Religion, c'est le sacrifice d'une Poule. Le Prêtre seul la peut immoler. Il va sur le bord du fleuve, revêtu d'habits Sacerdotaux, il prend la Poule, & la lave dans l'eau pour la purifier, & puis

puis il se tourne vers l'Orient, & lui coupe le cou, qu'il tient toûjours ferme jusqu'à ce que la derniere goûte de sang en soit sortie, ayant cependant les yeux au Ciel & disant plusieurs fois cette priere: *au nom de Dieu que cette chair soit nette pour tous ceux qui en mangeront.* Il n'y a que les Prêtres qui puissent tuer des Poules, en quelque lieu que ce soit, cela est défendu aux autres hommes, & encore plus aux femmes, qui sont tenues pour impures dans cette Réligion-là.

Ils font, une fois l'année, un sacrifice d'un Bellier, qu'ils immolent dans une Cabane, bâtie de grandes branches de palmier, laquelle ils purifient auparavant avec de l'eau, de l'encens, & des prieres. Ils ont des Jeûnes, mais non pas en si grande quantité que les Chrétiens Orientaux. Ils sont scrupuleux sur l'immondicité, & sur la purification, autant presque que les Juifs & les Mahometans, tenant pour souillées les chairs que les Mahometans tuent, & les vases dont ils se sont servis, lesquels ils cassent s'ils sont de terre, de peur qu'on ne s'en serve après eux. Ils tiennent aussi que le cuir est impur, parce que les Mahometans ont tué les bêtes dont il est tiré, aussi ne se servent-ils point d'outres, ni ne boivent dans aucun vaisseau de cuir.

Ils disent que leurs Ancêtres firent alliance avec Mahammed, qui leur promit de les laisser vivre dans leur créance, de quoi il leur fit expedier un Contract, que ses premiers Successeurs observerent, mais dont les suivans n'ayant point fait de compte, mais au contraire s'étant mis à les persecuter, ces Sabis

bis furent contraints d'abandonner leur païs, & de se retirer vers l'embouchure des Fleuves du Tygre & de l'Eufrate; c'est pourquoi ils détestent les Mahometans par dessus tous les peuples des autres Réligions, & parce que le vert est la couleur sacrée des Mahometans, eux la foulent aux pieds, comme pour la profaner autant qu'ils le peuvent.

Le Mariage se fait de cette maniere-ci parmi ce Peuple. Le Prêtre, & les parens de l'Epoux, vont demander à l'Epouse si elle est vierge. Si elle répond qu'elle l'est, on l'en fait jurer, la femme du Prêtre la visite, & va déposer après de la Virginité de la fille. Ensuite, on la meine au Fleuve avec le futur Epoux. Le Prêtre les y bâtise, & les reconduit au logis de l'Epoux. Lors qu'ils en sont à cinquante pas, l'Epoux prend l'Epousée par la main, la meine à la porte de la maison, & puis la remeine au même endroit où il l'avoit prise, & ainsi sept fois de suite, après quoi ils entrent dans la Maison. Le Prêtre les fait asseoir l'un près de l'autre, & leur joint la tête l'un contre l'autre, il lit cependant un long office. Après, il prend un livre de Divination, qu'on appelle *Faal*, c'est-à-dire *forts*, ou *hazards*, afin d'y trouver le moment heureux pour la consommation du mariage, laquelle étant faite, les Parties vont à l'Evêque, où le Mari affirme qu'il a trouvé sa femme Vierge. Alors l'Evêque les marie lui-même en leur mettant des anneaux aux doigts, & en les bâtisant de nouveau. Mais s'il arrive que l'Epoux ne fasse pas serment d'avoir trouvé son Epouse pucelle, il ne les marie point, il n'y a que le Prêtre qui en fasse la Cere-

remonie; & c'eſt la derniere infamie que de n'avoir pas été mariés par un Evêque; car cela veut dire qu'on a pris une femme deshonête. Ils ont pluſieurs femmes, & n'en peuvent prendre que de leur race & Tribu. Leurs veuves ne ſe peuvent remarier; mais auſſi les hommes ne jouïſſent pas du privilege de pouvoir repudier leurs femmes.

Les Chrétiens, ainſi proprement dits, qui habitent en Perſe, ſont partagez en differentes ſectes. Les principaux ſont les Géorgiens, ainſi appellez du Païs de leur naiſſance, qui eſt l'Iberie des anciens, nommée à préſent *la Georgie*, dont la créance eſt conforme au Rituel Grec, à quelques petites differences prés. Les Georgiens ſont renfermez preſque tous dans leur Païs natal, & ils n'ont point d'exercice de Religion ailleurs.

Après eux viennent les Armeniens, ainſi nommez du nom du Païs, dont ils ſont originaires, qui eſt l'Armenie majeure & mineure. Ils ſont répandus dans toute la Perſe, & ils exercent leur Religion publiquement dans les Provinces d'Armenie, de la haute & de la baſſe Medie, de la Georgie, de Mazenderan, qui eſt l'Hyrcanie, & de la Parthide. On tient qu'il y a quatre vingt mille familles d'Armeniens dans tout le Royaume. Il y en avoit davantage au ſiécle précédent, mais le nombre en diminue toûjours.

Il y a vers Babylone des Chrétiens Neſtoriens, & Jacobites, mais en fort petit nombre, & pour des Catholiques Romains, il n'y en a pas dix familles, ſi je ne me trompe, dans tout le Royaume de Perſe, leſquelles ont quitté le Rite Neſtorien & Jacobite, pour ſe ranger

ger à celui des Missionnaires de l'Eglise Romaine. J'en dirai quelque chose dans la Description d'Ispahan, sur le sujet des Missionnaires qui y résident.

Il y a en Perse, outre tous les Chrétiens dont je viens de parler, des Protestans Europeans, qui sont des Artisans engagez au service du Roi, mariez à des femmes du Païs, sans compter les Compagnies d'Angleterre & d'Hollande, desquelles j'aurai occasion de parler dans la suite. Chacun de ces Etrangers, comme tous les autres, servent Dieu chez eux à leur maniere en toute liberté; & géneralement dans toute l'Asie il y a cela de raisonnable, de juste, & de pieux, dans toutes les Religions dominantes, & sur tout dans la Mahometane, qu'elles ne forcent personne de se rendre aux Eglises du Païs, & qu'elles permettent à chacun de suivre les mouvemens de sa conscience, & de faire ce qu'il veut chez soi en particulier, suivant les principes de sa Réligion.

Pour ce qui est des Gentils qui sont établis dans la Perse, ce sont des Indiens natifs. Il y en a presque par tout le Royaume. L'on en compte dans la seule ville d'Ispahan environ vint mille. On leur laisse pratiquer leur culte avec liberté. Ils ont celle de brûler les morts, sans en être empêchez en aucune maniere, ils ont aussi un Cimetiere pour ceux d'entr'eux de qui la croyance ordonne qu'on enterre les morts au lieu de les brûler. Ils ont pareillement des Chapelles autant qu'ils en veulent pour leur culte. Ces Indiens sont attachez uniquement à la Marchandise, à la banque, & à l'usure, à laquelle ils

s'ap-

s'appliquent avec tant d'avidité, qu'en dix-huit ou vint mois, ils tirent le double de ce qu'ils ont prêté. C'est pour cela qu'Abas le Grand n'avoit jamais permis qu'ils s'habituassent dans le Païs, les connoissant beaucoup plus fins & rusez que tous ses sujets à la banque & au trafic; mais son Successeur *Cha Sephy*, gagné par leurs présens, & seduit par ses Ministres, qui avoient aussi été gagnez par la même voye, leur permît de s'établir dans le Royaume, ce qui pourra être avec le tems une des causes principales de sa ruine; car ces Indiens, comme de vrayes sangsues, tirent tout l'or & tout l'argent du Païs, & l'envoyent dans le leur, de maniere que l'an 1677. que je partis de Perse, on n'y voyoit presque plus de bon argent; ces usuriers l'avoient fait entierement disparoître.

Fin du Tome sixiéme.

